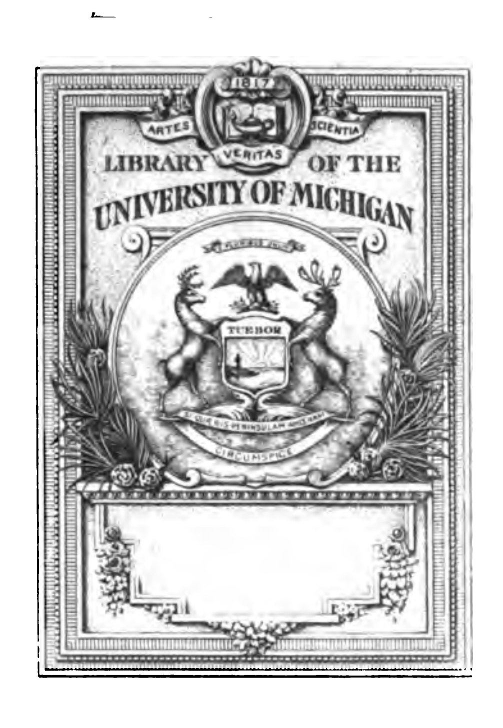

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR MM. V. DUCHEMIN, A. DE MARTONNE ET E. LAURAIN, ARCHIVISTES

MAYENNE

SÉRIE B

TOME DEUXIÈME

Nos 2272 à 3291

LAVAL

L. BARNÉOUD & Cie, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE

—

1904



INTRODUCTION

Le présent volume d'inventaire, qui est le deuxième des archives de la Mayenne, comprend toutes les juridictions ordinaires dont les papiers restaient à inventorier dans le dépôt de Laval, c'est-à-dire le présidial de Château-Gontier, la sénéchaussée de la baronnie de Craon, les juridictions du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Château-Gontier, de la châtellenie de Mortiercrolles, des châtellenies de Menil, Taigné et Bressault, du comté de Tessé et baronnie d'Ambrières, du prieuré de Saint-Clément de Craon, des châtellenies de Fougerolles et Goué, le bailliage de Pontmain, celui de la Chapelle-Rainsouin et enfin la juridiction de Villiers-Charlemagne.

Deux seulement, parmi toutes ces justices, furent relativement importantes : la sénéchaussée et présidial de Château-Gontier, et la sénéchaussée de la baronnie de Craon. Nous ne voulons pas ici en écrire l'histoire.

Il est peut-être bon cependant de dire que si, à l'encontre de certains tribunaux de même nature, le présidial de Château-Gontier n'a pas jeté un brillant éclat, il n'a pas non plus, comme certains autres, subi d'éclipses fâcheuses et décliné au point de ne pouvoir plus trouver, dans ses salles désertées, assez d'officiers ou d'avocats pour juger en dernier ressort les causes de sa compétence. Il s'est toujours tenu dans une médiocrité heureuse qui lui a évité les grosses querelles et les lourds emprunts et qui a, durant un siècle et demi, prolongé son existence sans tracas et sans dommage.

La sénéchaussée présidiale de Château-Gontier ne remontait pas pourtant à l'origine des présidiaux qui furent créés, comme on sait, par un édit du mois de janvier 1552 (n. st.). A cette date, la juridiction de cette ville, distraite cinq ans auparavant du siège de la Flèche, était rattachée à celle du duché de Beaumont dont elle était devenue une lieutenance. Elle était encore seigneuriale et les appels des sentences qu'elle avait rendues étaient portés, dans les deux cas de l'édit, au présidial du Mans et pour le surplus au Parlement de Paris. Mais si, sous la Ligue, Château-Gontier put se croire, en 1589, le chef-lieu judiciaire de l'Anjou, car le présidial d'Angers avait été transféré dans ses murs, ce fut seulement en 1639 que sa juridiction, devenue royale par l'avènement du roi Henri IV, fut érigée en présidial. Les justiciables se trouvaient alors en effet dans une situation bizarre et complexe dont les exemples sont nombreux dans l'organisation judiciaire d'autrefois. Les appellations du juge royal de Château-Gontier ressortissaient au présidial de la Flèche ; celles des sénéchaux de Saint-Jean-Baptiste et d'Azé, établis dans la même ville, ressortissaient au présidial d'Angers ; de là naissaient de fréquents conflits de juridiction qu'on chercha à éviter. Comme les sièges voisins n'étaient pas en meilleure situation, on régla les difficultés et l'on pensa les faire disparaître en dotant de la présidialité la justice de Château-Gontier qui, suivant l'édit rendu au mois de juillet 1639, méritait « cet ornement tant à cause de son antiquité, beauté et commodité de son assiette sur une rivierre navigable », que parce qu'elle était du patrimoine royal. Ces paroles coloraient une mesure fiscale justifiée par les nécessités financières du moment. Car aussitôt le nouveau siège, composé alors seulement d'un lieutenant général civil et criminel, d'un lieutenant particulier assesseur criminel, d'un avocat du roi et d'un procureur du roi qui remplissait d'identiques fonc-



tions au siège de la maréchaussée, fut gratifié d'une armée d'officiers qui durent payer en bons deniers les charges dont on les pourvut. Il fallut, au reste, pour lui donner un ressort convenable, prendre sur les tribunaux limitrophes et on en profita pour simplifier les complications d'appel et régler les questions de sa compétence. Mais les distractions qu'on opéra ne se firent pas sans protestation de la part des sièges ainsi énervés. Le présidial d'Angers voulut au moins éviter tout conflit et prétendit que tout ce qui était de son propre ressort, avant l'édit de 1639, et qui n'avait pas été attribué nommément aux officiers de Château-Gontier, demeurait soumis à sa juridiction ; il dressa, dès 1640, un rôle des terres et seigneuries distraites de son ressort et de celles qu'il affirmait y être encore attachées. Ce rôle fut publié sur les lieux, sans contradiction, paraît-il. Cela n'empêcha pas pourtant les contestations de naître, un siècle plus tard, au sujet de Brissarthe qui fit l'objet d'un accord en 1766.

Du côté de Laval, on essaya bien aussi d'échapper à la juridiction du nouveau présidial. Mais le duc de la Trémoille, qui n'avait pas voulu dans sa ville de juges royaux investis d'un tel pouvoir, eut beau protester contre la clause de l'édit qui attribuait au siège de Château-Gontier le droit de connaître, sur appel, des sentences rendues par les officiers ordinaires et par le juge des exempts ; sa protestation demeura vaine et en fait les appels durent être portés à Château-Gontier, malgré plusieurs tentatives pour relever directement du Parlement de Paris ; on fut obligé, sur un point du territoire, de procéder à une délimitation très minutieuse en ce qui concernait la baronnie d'Entrammes, sans que les prétentions de part et d'autre aient jamais cessé complètement de se faire jour. Au reste, même après les arrêts du Parlement, après les accords particuliers intervenus à propos de quelques villages, il est impossible de fixer les limites précises de la sénéchaussée royale de Château-Gontier qui, à proprement parler, ne se composait guère que d'enclaves et s'enchevêtrait, comme le remarque M. d'Espinay, dans celles d'Angers et de la Flèche. On peut dire cependant, pour ne pas entrer en de trop longs développements et s'en tenir aux grandes lignes, que le présidial de Château-Gontier étendait sa compétence sur les juridictions suivantes : la justice du marquisat de Château-Gontier, réduite à quelques paroisses autour de la ville ; la châtellenie de Saint-Jean de Château-Gontier ; la juridiction d'Azé, la châtellenie de Louvaines, la baronnie de Mortiercrolles, la châtellenie de Daon, celles de la Boissière, de Bouillé-Ménard, de Saint-Denis-d'Anjou, de Saint-Laurent-des-Mortiers, pour l'Anjou ; la justice ordinaire et le siège des exempts de Laval, les juridictions de Champagne-Hommet et de Villiers-Charlemagne, les bailliages de Poligny, de Fontaine-Daniel et de la Chapelle-Rainsouin, pour le Maine, c'est-à-dire en somme presque les deux tiers du département de la Mayenne.

Cet emprunt de territoire fait à deux provinces de caractère distinct, sinon opposé, a laissé de nombreuses traces dans la jurisprudence du présidial qui avait à appliquer les prescriptions de deux coutumes différentes ; mais la situation du tribunal, l'origine de la plupart des magistrats qui le composèrent donnèrent une prépondérance marquée à la coutume d'Anjou de laquelle les jugements s'inspirèrent plus volontiers. C'est d'ailleurs au présidial d'Angers que celui de Château-Gontier demanda son règlement intérieur. Les relations nombreuses qui s'établirent entre les deux sièges, leur évitèrent peut-être ces querelles pour ainsi dire naturelles aux anciennes compagnies judiciaires et qui furent si longues ailleurs et si préjudiciables à certains corps, au point qu'ils s'anéantirent presque entièrement. Au moins à Château-Gontier, les querelles qui s'élevèrent (et presque toutes furent intestines), n'eurent pas de résultat aussi désastreux et si, sauf en quelques circonstances, les officiers ne purent juger présidialement, la raison n'en est pas dans l'insuffisance de leur nombre, mais bien dans l'absence des justiciables. Les causes d'appel en effet qui avaient motivé l'institution des présidiaux, devenaient de plus en plus rares à Château-Gontier où les magistrats, pour ne parler que des dernières années du tribunal, tinrent, au civil, huit audiences en 1788 et douze en 1789 ! Aussi lorsque le 30 octobre 1790, le procureur du Roi donna lecture des lettres patentes, en date du 16 septembre précédent, sur décrets de l'Assemblée nationale relatifs à la nouvelle

organisation judiciaire, à l'emplacement des tribunaux de district et à la liquidation des offices et des dettes des compagnies, personne, semble-t-il, n'eut de grands regrets pour l'ordre de choses qui disparaissait : tout au plus le lieutenant particulier, Le Motheux de Chitray, qui présidait ce jour-là, fut-il émotionné au point d'en changer un peu sa signature habituelle dont il écourta le paraphe.

A Craon, la suppression de la justice ordinaire ne paraît pas, au moins dans l'enceinte du palais et lorsqu'elle se fit légalement, avoir causé une émotion beaucoup plus forte, quoique une année auparavant un comité, en l'absence du sénéchal, eût installé trois juges et un procureur du roi qui n'osèrent jamais exercer, et quoique l'érection d'un tribunal de district eût excité quelque peu les convoitises d'avocats tels que Chassebœuf, Esnue-Lavallée ou Midy. C'est qu'en effet la capitale du Craonnais ne gagnait pas beaucoup à ce changement et tout au plus voyait-elle sa juridiction s'étendre sur quelques paroisses qui avaient échappé jusqu'alors à son influence.

La baronnie de Craon était divisée en plusieurs bailliages dont nous ne connaissons pas le nombre exact, parmi lesquels il faut compter ceux de Bouchamps, de Poiltrée, de Quelaines, de la Tour-Blanche et de la Verrerie. Ces circonscriptions, dont on trouve encore des traces au commencement du XVIIe siècle, étaient-elles seulement féodales et financières ou furent-elles également, au moins à l'origine, judiciaires ? Nous ne saurions le dire, car les papiers de la sénéchaussée de cette époque ne sont point parvenus jusqu'à nous. Nous ne possédons que quelques jugements du XVe siècle et du XVIe qui nous permettent d'affirmer qu'à côté de la juridiction du sénéchal de la baronnie, s'élevait celle du châtelain de Craon qui finit, au cours du XVIe siècle, par disparaître devant l'influence grandissante de la première. Nous voyons en effet, vers 1545, le châtelain, Pierre Grégoire, se plaindre que les causes du vendredi, qui était le jour où il siégeait lui-même, étaient amenées au tribunal du sénéchal indistinctement, en dehors du lundi, jour primitivement retenu par le juge supérieur, et que cette coutume supprimait sa propre juridiction. Il eut beau se plaindre. L'usage anéantit partout les assises et à Craon, comme ailleurs, il ne resta plus que le siège de la sénéchaussée où tous les justiciables du ressort vinrent, sans moyen, faire trancher leurs différends.

Ce ressort, qui d'après une note sans date, mais que nous croyons du milieu du XVIIe siècle, comprenait 45 ou 46 paroisses, ne s'étendait en réalité que sur trente-trois ou trente-quatre, dont la réunion formait ce qu'on appelait le Craonnais. Ces paroisses étaient, suivant l'ordre alphabétique : Athée, Ballots, Bouchamps, Brains-sur-les-Marches, la Chapelle-Craonnaise, Chérancé, Cosmes (pour partie), Cossé-le-Vivien (pour partie), Craon, Cuillé (pour partie), Denazé, Fontaine-Couverte, Gastines, Laigné, Laubrières, Livré, Méc (pour partie), Méral, Niafles, Peuton, Pommerieux, Quelaines (pour partie), la Roë, Saint-Aignan-sur-Roë, Saint-Martin-du-Limet, Saint-Michel-de-la-Roë, Saint-Poix, Saint-Quentin (pour partie), Saint-Saturnin-du-Limet, la Selle-Craonnaise et Simplé.

La juridiction de Craon s'exerçait, au milieu du XVIIe siècle, par un sénéchal, un lieutenant, un avocat fiscal et un procureur fiscal, dont les offices, au moins à cette époque, atteignirent une valeur assez importante, puisque la charge de sénéchal put se vendre 13.000 livres, sans la survivance qu'on estimait encore environ 8.000 livres. Mais à Craon, comme ailleurs, cette valeur alla diminuant, si bien qu'à la longue certaines charges, comme celle de procureur fiscal dès 1775, n'eurent plus de titulaires et qu'elles étaient remplies par de simples avocats-procureurs.

Les appels des sentences rendues par ces officiers se portaient à la sénéchaussée d'Angers. L'édit qui créa, au mois de juillet 1639, le présidial de Château-Gontier, donna bien à ce tribunal la connaissance de ces appels, mais une déclaration du 22 juin 1640 rendit à la sénéchaussée d'Angers la baronnie de Craon qui lui resta dès lors inséparablement soumise.

L'usage à peu près général de laisser aux fermiers des greffes les papiers de leur ferme a fait disparaître la plus grande partie des archives de nos anciens tribunaux. Il en fut ainsi pour Craon, jusqu'au

milieu du XVIIe siècle. Alors seulement on jugea que l'intérêt du public réclamait impérieusement contre de tels procédés et l'on s'occupa de sauver, au décès ou au changement de chaque fermier, des papiers dont rien jusqu'alors n'assurait la conservation. C'est pour cette raison que les archives du siège de Château-Gontier ne remontent qu'à 1629 et celles de la sénéchaussée de Craon qu'à 1676, et encore faut-il regretter d'assez fortes lacunes, imputables peut-être en partie à la mauvaise organisation des greffes où ces archives furent déposées après la suppression des tribunaux dont elles émanaient et où elles séjournèrent jusqu'en 1864, pour être, à partir de cette date et durant les années qui suivirent, versées aux archives départementales. C'est alors en effet qu'en vertu d'instructions ministérielles du 20 juin 1861, presque tous les papiers, inventoriés dans le présent volume, entrèrent au dépôt de la préfecture. Ceux qui y vinrent ensuite sont en très petit nombre : ce sont les papiers du comté de Tessé et baronnie d'Ambrières, réintégrés par M. de Martonne en 1888 ; les registres nos 3004, 3005, 3091-3093, 3100 de la sénéchaussée de Craon trouvés par nous en 1898 au greffe du tribunal civil de Château-Gontier, et les quelques liasses des bailliages de Fougerolles et de Pontmain entrés en 1899 avec l'important chartrier de Goué (nos 3272 à 3287).

Même avec les lacunes dont nous parlons, ce volume d'inventaire n'en apportera pas moins aux érudits, nous l'espérons, une somme importante de renseignements, non pas sans doute sur l'histoire générale qui est ici médiocrement représentée, mais sur les familles et les paroisses du pays au sujet desquelles nous n'avons pas craint de multiplier les indications, malgré leur peu d'intérêt apparent. Et même, en dépouillant les papiers relatifs à ces dernières, peut-être pourra-t-on rencontrer plus d'un document utile à l'histoire de la France ou des idées et des mouvements d'opinion qui dirigèrent les masses durant le XVIIe siècle et le XVIIIe. C'est ainsi qu'on trouvera plus d'un détail curieux sur l'application dans l'Anjou et dans le Bas-Maine des lois relatives aux protestants ou aux jansénistes.

Mais c'est surtout en ce qui concerne la question des approvisionnements si difficiles à certaines époques, qu'il sera permis d'être particulièrement heureux. On peut voir, dans plusieurs liasses, les traces des désordres qui se commirent, pour empêcher la circulation des grains, aux approches de la Révolution, et les rassemblements furieux qui se firent à Mayenne par exemple, à Daon, à Saint-Denis-d'Anjou, à Cossé-le-Vivien, dans les environs de Lassay, ailleurs encore. Persuadé que l'histoire économique de la propriété et des salaires peut seule expliquer bien des faits de l'histoire politique, nous nous sommes attaché à multiplier les renseignements qui peuvent aider à mener à bien cette étude de la situation des classes et des forces sociales. C'est ce but que nous avons cherché à atteindre dans la partie de l'inventaire que nous avons rédigée personnellement, c'est-à-dire à partir du no 2810 et de la page 129 ; car les 128 premières pages avaient été rédigées par notre confrère, feu M. Duchemin, avant son départ de Laval en 1879, et imprimées sous la surveillance de son successeur M. de Martonne. Nous n'avons pris que les plus typiques parmi ces faits économiques ; mais le chercheur qui voudra, malgré l'ennui qu'il y pourra craindre dès l'abord, dépouiller les papiers de ces juridictions disparues, est certain d'y recueillir une ample moisson.

E. LAURAIN.

Département de la Mayenne.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(2me Volume)

(Cours et Juridictions. — Parlements. — Bailliages. — Sénéchaussées. — Cours des Comptes. — Cours des Aides. — Cours des monnaies, et autres Juridictions secondaires.)

SÉNÉCHAUSSÉE ET PRÉSIDIAL DE CHATEAU-GONTIER (1).

B. 2272. (Liasse.) — 62 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1639-1643. — Civil. Procédures et sentences. Robert Chardon, curé de Froidfond, héritier de Julien Locheri, contre Renée Gallard, veuve de Gabriel Letessier: paiement d'une rente foncière de 12 livres; — Julien Gaultier, appelant d'une sentence du Siège ordinaire de Laval, contre Thugalle Houlière, veuve de François Richard: répétition de diverses sommes; — copies d'un acte passé devant François Jardrin, notaire à Laval, le 6 décembre 1643, par lequel René de Birague, abbé d'Aulx, prieur d'Entrammes, considérant les bons offices qu'il a reçus de son frère, Jean de Birague, baron d'Entrammes, seigneur de la Morlaye, Montigné, Molac et Lodac, les charges que celui-ci supporte pour le soutien de la maison de Birague, les frais qu'il a faits et fait encore pour l'avancement des sieurs de Montigné et de Lostagerie, leurs frères communs, lui abandonne tout ce qui peut lui revenir de la succession de feu René de Birague, baron d'Entrammes, leur père; — d'un acte passé au Châtelet de Paris par lequel Mathurin de Montallais, chevalier, abandonne également à son frère, Pierre de Montallais, seigneur de Chambellay, sa part dans la succession de leurs père et mère, Mathurin de Montallais et Anne Le Vaier; — entérinement de lettres de chancellerie obtenues par ledit Pierre de Montallais qui l'autorisent à faire tenir au bourg de Daon la juridiction de ses châtellenies de Daon et Marigné, près Daon, et de ses seigneuries de Querré, Chanteussé et autres fiefs y annexés; — inventaire des meubles et habits d'Anne Giraulx, femme de Mathurin Dubiez, lesquels meubles et habits sont dans la maison seigneuriale de la Chapelle, au bourg de Gennes, etc.

(1) Le Présidial remplaça en 1639 le Siège royal de Château-Gontier.

B. 2273. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1645. — Civil. Procédures et sentences. François de la Dufferie, écuyer, sieur de la Motte, contre le sieur du Mesnil et Jeanne de la Haye, sa femme, appelants d'un jugement du bailli de la Chapelle-Rainsouin:

paiement de 800 livres pour les ventes et issues du lieu de la Durantière ; — Julien Le Brun contre François Lemoulnier : inscription de faux ; — Guy de Valory, chevalier, contre les époux Michel Angot : paiement de ventes et issues ; — François de Bonnaire, curé de Ruillé, contre Jean d'Andigné, écuyer : paiement d'une somme de mille livres d'après une promesse souscrite par Hector d'Andigné, écuyer, seigneur de Grandfontaine ; — François Farcy, sieur de Goupilly, contre René Moraine, sieur du Boullay : paiement d'une somme de 30 livres, etc.

B. 2274. (Liasse.) — 171 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1646. — Civil. Procédures et sentences. René de Quatrebarbes, écuyer, sieur de Chasnay, contre Antoinette de Baubigné : bail judiciaire de la seigneurie de Chasnay, en Grez-en-Bouère et Gennes, et de la métairie de la Bignonnière, en Azé ; — Philippe de Rocourt, bourgeois de Paris, commissaire général des saisies réelles, contre Renée de Bréon, femme de Geoffroy de Guenouillon, écuyer, sieur de Fourneaux, Charles de Villeprouvée, écuyer, sieur de Quincé, et Élisabeth d'Escuillé, sa femme : bail judiciaire de la terre de Monceaux et dépendances, en Loigné, appartenant aux sieur et dame de Villeprouvée ; — Mathurin Serru contre Barbe de Montallais, veuve de Tristan de Martineau : paiement d'une somme de 33 livres ; — François Allard contre Guy-Louis de Longueil, écuyer, seigneur des Chenets : paiement d'une somme de 363 livres ; — Marguerite du Bouchet, propriétaire de la châtellenie de Villiers-Charlemagne, veuve de Josué Robineaux, chevalier, sieur de la Chauvinière, héritière de Joachim du Bouchet, son frère, et de Marguerite Richard, femme dudit Joachim, contre Abel Bédé, écuyer, sieur des Aulnais, fils et héritier de Jacques Bédé : propriété des moulin et closerie de la Fosse ; — Urban d'Hauterive, écuyer, seigneur de Chenevières, appelant d'une sentence du Siège de Laval contre Paul Boutonnaye ; paiement d'obligation ; — Christophe Thiou, curé de Bouchemaine, contre Georges Leclerc, chevalier, seigneur de Juigné, partie intervenante, Louis Huet, chirurgien : paiement de frais de pansements et de médicaments ; — René d'Hélyand, écuyer, sieur de la Tousche, conseiller auditeur en la Chambre des Comptes de Nantes, contre Pierre Meslier, et Pierre Nepveu : paiement de droits seigneuriaux dus sur une maison relevant du fief de la Touche-Quatrebarbes, etc.

B. 2275. (Liasse.) — 200 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1646. — Civil. Procédures et sentences. François Lévesque, apothicaire à Laval, contre René de Bouteiller, écuyer, sieur des Blerous, appelant d'une sentence du Siège ordinaire de Laval : paiement de créance ; — René d'Urban, chevalier, seigneur d'Aubigné, contre les mineurs Foulloin : paiement de dépens ; — Charles du Boul, écuyer, contre Jean Gaultier, écuyer, sieur de Bruslon : affaire d'héritage ; — noble et discret Mᵉ René Hélyand, prêtre, sieur de Malabry, contre René Chevallier, sieur de Malaunay, tant pour lui que pour les enfants mineurs de feu Nicolas Chevallier, sieur de la Pagerie : paiement de rente : — Jean du Hallay, chevalier, mari de Suzanne Lefebvre, contre les anciens fermiers de la terre de la Blayrie : paiement de ferme de ladite terre ; — Hercule de Boisjourdan, écuyer, contre les époux Rolland Le Cercler : saisie d'immeubles ; — Pierre Huault, marchand à Saint-Laurent-des-Mortiers, contre Jacques d'Andigné, écuyer, sieur de la Gresleraye : saisie des terres et seigneuries de Chivré et de la Gresleraye appartenant au défendeur ; — Julien Boizineux, ayant les droits de Marguerite de la Renauderie, contre Pierre de la Renauderie, écuyer, sieur de la Crais ; saisie de la terre de la Crais et dépendances, sises ès paroisse de Marigné-près-Daon, Chanteussé et autres ; — Jean d'Andigné, écuyer, sieur de la Ragottière, contre Françoise Guillotteau, veuve de Julien Boullier, écuyer, sieur de la Prescosière : saisie de la terre de la Motte-Mullon, en Montguillon, appartenant à la défenderesse et à ses enfants ; — défense aux sujets de la châtellenie de Grez-sur-Maine de plaider en appel ailleurs que devant le Présidial de Château-Gontier.

B. 2276. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1647. — Civil. Procédures et sentences. Suzanne de Charnières, dame de la châtellenie de Quelaines, veuve de Gilles de Dampierre, chevalier, contre Denis Le Clerc, sieur de Vaujouas : paiement de redevances féodales ; — mentions d'aveux rendus aux anciens seigneurs de Quelaines ; — Thomas Chaussereul, fermier de la terre de la Bouverie, contre Pierre de Lantivy, écuyer ; montrée de ladite terre ; — Gilles de la Haye, écuyer, sieur de la Crouzille, contre Antoine de la Haye, baron de Raizeux : bail judiciaire du lieu et manoir du Bas-Marchereu ; — Charles Besnard, ayant les droits de messire Anne Legras, chevalier, baron du Plessis, contre René Le Guay, chevalier, sei-

gneur du Verger : saisie et bail judiciaire de la terre du Verger, en Chemazé ; — requête de Marin Simon, curé de Mezangé, tendant à être reçu en l'office de conseiller-clerc au Présidial dont il avait été pourvu par le Roi, en remplacement de Jean Simon, son frère, etc.

B. 2277. (Liasse.) — 188 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1647. — Civil. Procédures et sentences. René Moustrin, fermier judiciaire de la terre et seigneurie de la Macheferrière, en Astillé, contre Marguerite et Louise de Lancrau et leurs cohéritiers, propriétaires de ladite terre : montrée de ladite terre et expulsion des demoiselles de Lancrau de la maison seigneuriale qu'elles occupaient ; — Renée de Bréon, femme de Jacques du Boisbéranger, écuyer, contre Christophe de Bréon, écuyer : succession de Guyonne et Anne de la Lande de Bréon ; — Michel Guillot contre Gabriel de Salles, chevalier, tant en son nom que comme fils aîné et principal héritier de feu M. le marquis de Salles, chevalier, sieur de Beaumont : paiement d'une somme de 38 livres ; — René Bariller, avocat au présidial d'Angers, contre Louis Girard, parties intervenantes, Louis Le Roy, Renée du Pas, noble Christophe Foucquet, conseiller d'État, Jacques Chailland, juge au présidial de Château-Gontier, Jacquine Foucquet, femme de René Charlot, écuyer, sieur de la Crespinière, etc. : distribution des deniers provenant de la vente de la métairie de la Guéroullière, en Saint-Denis-d'Anjou, saisie sur la succession de feu Antoine Bariller : — Gilbert de la Haie, écuyer, sieur de Mongazon, contre Jean Petit : paiement d'une somme de 36 livres ; — François Moyné, sieur de la Lande, contre Perronnelle Le Cornu, veuve de Jean, marquis de la Motte, chevalier, sieur de la Motte-Baracé : paiement d'obligation ; — Julien de Trémigon, écuyer, sieur de la Villamory, contre la veuve Pierre Pellerin ; parties intervenantes, Gabrielle Gaumeray, veuve de René de Trémigon, chevalier, sieur de la Guyonneraye, tutrice de sa fille Anne de Trémigon, héritière principale de feu Bertrand de Trémigon, seigneur de la Rambaudière : saisie d'immeubles ; — Honorat d'Assigné, chevalier, seigneur comte de Grandbois, contre Gilles de la Haie, écuyer, sieur de la Crouzille : remboursement d'avances, etc.

B. 2278. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1647. — Civil. Procédures et sentences. Enquête faite par le lieutenant-général du Présidial à la requête du procureur général près la Chambre des Comptes de Paris pour savoir si rien ne s'oppose à l'entérinement des lettres de noblesse données par S. M. à Pierre de la Planche, dit le Baron, fils naturel de René de la Planche, écuyer, sieur des Haies, demeurant autrefois en la maison seigneuriale des Riballières, en Ruillé, et de feue Élisabeth Vivien ; les déposants dans ladite enquête sont : Claude de Cullié, écuyer, sieur des Corces, demeurant en sa maison seigneuriale des Corces, en Ruillé ; François de Bellanger, écuyer, sieur de Jarzé, demeurant en sa maison seigneuriale du Petit-Coulonge, en Fromentières ; Marc de la Planche, écuyer, seigneur de Ruillé, demeurant en sa maison seigneuriale de Mauvinet, en Ruillé, cousin de René de la Planche ; François du Puy, écuyer, sieur dudit lieu et de Froidfond, demeurant en sa maison du Puy, en Froidfond ; Jean d'Andigné, chevalier, seigneur de Grandfontaine, demeurant en sa maison seigneuriale de Grandfontaine, en Ruillé ; François de Bonnaire, curé de Ruillé ; François Meignan, laboureur, procureur-syndic de la paroisse, et deux autres habitants de Ruillé ; de cette enquête il appert que la mère de Pierre de la Planche, était de bonne famille ; que ledit Pierre, depuis l'âge de 14 ans, a toujours été au service du Roi, sous le commandement du maréchal de Thoiras, du sieur des Roches-Baritaut et autres ; qu'il est à présent gendarme et l'un des brigadiers de Mme la duchesse de Savoie dont il a épousé une femme de chambre ; qu'il s'est signalé en diverses circonstances : qu'il n'a aucuns héritages ni revenus soit en Anjou, soit au Maine, mais qu'il a des fonds sur la ville de Paris pour 15.000 ou 18.000 livres ; qu'en un mot il peut tenir le rang de noble dont il est digne par son mérite, et que son annoblissement ne peut préjudicier aux habitants de Ruillé, sur le rôle desquels il n'a jamais figuré ni pour la taille ni pour autres impôts ; — copies de contrats de vente du lieu et terre de Beaumont, au bourg de Daon, par Louis de Marin, écuyer, sieur de la Cruchetière, et Renée du Vau, sa femme, demeurant à la Jouazière, en Rouez-en-Champagne, à Joachine Gilles, veuve de Michel Desnos, sieur de Maillé, demeurant au lieu seigneurial de Coullonge, en Seurdre ; — de quatre lopins de terre, en Daon, par René Boutin, procureur au grenier à sel de Château-Gontier, à Jacques du Vau, écuyer, sieur du lieu ; — Gilles de la Haie, écuyer, sieur de la Crousille, contre dame Marie des Vaux, douairière du Bois-Bellin, héritière principale de la maison d'Anthenaise : affaires de la successon de ladite maison, dont le sieur de la Crousille était héritier pour un quinzième au tiers des puînés ; — l'Hôtel-Dieu de Château-Gontier contre Jean Letessier, sieur du

Chesne, et noble homme René Gouin, sieur de Livré, conseiller du Roi, tuteur de ses enfants qui étaient héritiers de Me Claude Arnoult, avocat à Château-Gontier : paiement de droits féodaux ; — Anne de Loyré, conseiller au Grand-Conseil, contre très-haut et très-puissant prince Claude de Lorraine, duc de Chevreuse : saisie de la terre et baronnie de Château-Gontier pour paiement de 5.000 livres dues audit sieur de Loyré ; affiche de la mise en vente des biens saisis, à savoir : « la propriété de la baronnie et seigneurie de Chasteau-« Gontier, consistant en haute, moyenne et basse jus-« tice, en la ville et fausbourgs, une vieille maison sei-« gneurialle, nommée Giziès, et la place d'un chasteau « ruisné, situez en ladite ville, bois, taillis, estangs, mes-« tairies, closeries, terres labourables et non labourables, « prées, pastis, pastures, garane à connilz et à eaux, « droits de pesches, de deffays, fours, moulins, pres-« soirs bannaux, un trait de dixme, appelée Chaufaux, « le droit de grande et petite prévosté et branchère de « celles du Lion d'Angers, Chemazé, Longné, foires, « marchez, droits d'estallaiges et péages, poids et me-« sures, cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux et « féodaux, rachapts, lots, ventes et issues, amandes, « confiscations, espaves, deshérances, forfaictures, ad-« ventures, bastardises, landes et terres veines et « vagues, les droits et domaines qui en ont esté usur-« pez, la faculté de les réunir et tous autres domaines « et droits qui auroient esté aliénez de ladite baronnie, « droit de présentation et nomination aux bénéfices et « de provision aux offices, quand ils vacqueront par « mort ou résignation des titulaires, qui en jouiront « durant leur vie sans qu'ils puissent en être dépossé-« dez, si ce n'est de leur consentement, payant toutes « fois l'annuel audit seigneur, au lieu de Sa Majesté, « tant et si longuement qu'il sera continué et générale-« ment tous autres droits et domaines muables et « immuables qui en dépendent et ont appartenu à ladite « baronnie et seigneurie dudit Chasteau-Gontier, cir-« constances et dépendances d'icelle, sans en rien « excepter, réserver ny retenir, encores que la déclara-« tion n'en soit si exprimée par le menu, mouvant de « S. M. à cause de son duché d'Anjou à une rente, foy « et hommage, et comme le tout appartient audit sei-« gneur duc de Chevreuse... » ; — copie de lettres des officiers du présidial au nouvel acquéreur de la terre de Château-Gontier, M. du Bailleul, relativement au passage de l'affiche ci-dessus, où il est question, en termes qu'ils trouvent obscurs, de la disposition et provision des offices du présidial et autres ; cette lettre, qui renferme d'ailleurs de grandes protestations de soumission et de dévouement, est signée : Gallichon, Fourreau, Quantin, Chesneau, S. Helliand, Denyau, Peu, Chailland, P. Trochon, Joubert, P. Héliend, Esturmy, Eveilliard ; — copie de la réponse de M. du Bailleul à cette lettre, etc.

B. 2279. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1647. — Civil. Procédures et sentences. Pierre Buisson, docteur de l'université d'Angers, mari d'Anne Cossé, contre Noël Cheuslière : saisie d'immeubles ; — Charles du Boul, écuyer, sieur de Cintré, mari de Renée de Possard, contre Pierre Lebreton et Catherine Deshaies, sa femme : saisie de fruits et revenus de biens, sis en Châteauneuf-sur-Sarthe, Longné, Miré, Argenton, Coudray et Saint-Laurent-des-Mortiers ; — compte présenté par noble homme Nicolas Joubert, sieur de la Bodière, conseiller au Présidial, de la tutelle de Nicolas Joubert, son fils, né de son mariage avec feue Renée Maumousseau ; — Zacharie Viel, écuyer, sieur de Fourmanteau, contre Pierre Hoisnard, sieur de la Bodangère : paiement d'une somme de 55 livres ; — Cécile Trouvé contre Jean du Hallay, chevalier, demeurant à la Borderie, en Rannée (Bretagne) : remboursement d'argent prêté ; — les habitants de Nuillé-sur-Vicoin contre plusieurs usagers des landes communes de cette paroisse : appel d'une sentence rendue par le juge royal de Laval, etc.

B. 2280. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1647. — Civil. Procédures et sentences. Pierre Trochon, sieur de Moulins, contre Jean de Pilois, ayant les droits de Jacques de Pillois, sieur de Montigny, son frère : paiement d'une somme de 450 livres ; — Charles Leduc, contre Guy du Bellay, écuyer, seigneur de la Courbe : coupe des bois taillis des Bouchères, en Avoise ; — requête de René de la Dufferie, chevalier, au lieutenant général du présidial, afin d'obtenir enregistrement de lettres de S. M. accordées audit sieur de la Dufferie et portant rétablissement de quatre foires par an et d'un marché par semaine au bourg de Bouère : enquête de *commodo et incommodo* à ce sujet ; — Simon de Vaux, écuyer, sieur des Blandelières, contre René Abafour et Jeanne Letessier, sa femme : saisie d'immeubles ; — François Bionneau contre René d'Héliand, écuyer, seigneur d'Ampoigné, tant en son nom que comme curateur des enfants mineurs de feu René du Breil, chevalier, baron d'Ingrande : saisie des fruits et

revenus du lieu de la Bavouse, en Azé; — Gilles de la Haye, sieur de la Crouzille, contre Honorat d'Assigné, chevalier, comte de Grand-Bois : saisie des fruits et revenus du château et terre de Bouillé-Menart; — Louis de Saint-Ouën, écuyer, sieur de la Genoulerie, contre René de Meaulne, écuyer, sieur de Pontallain : saisie des fruits et revenus du lieu seigneurial de la Chambaudière, de la métairie de la Lizambière, et de la closerie du Verger, le tout situé en Peuton, etc.

B. 2281. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1647. — Civil. Procédures et sentences. Robert Le Clerc, écuyer, seigneur de Crannes, contre Charles Georget: paiement d'une somme de 200 livres; — Jean du Breil, écuyer, sieur de Launay, contre Françoise de la Bahoullière, veuve de Guillaume de Langellerie, écuyer : paiement d'une somme de 550 livres ; — Madeleine de la Renardière, contre Pierre de la Renardière, écuyer : saisie des lieux de la Juchure et de la Guillerie et de la pièce Rondeau, en Chanteussé et Marigné-près-Daon; — Jacques Denyau, contre Julien Delaulne, sieur de Brétignolle : saisie des fruits et revenus de la métairie de Brétignolle, en Ruillé et Longuefuye; — Pierre Trochon contre René de Quatrebarbes, écuyer, sieur de Chasnay: saisie des fruits et revenus des seigneuries du Viaulnay et de Bordeaux et des métairies de l'Orfeille et Godinars, le tout sis en Longné (Loigné) et aux environs; — Anne de Chivré, chevalior, marquis de la Barre, procédant sous l'autorité de Claude Chrestien, écuyer, sieur des Créneaux, son curateur, contre Claude Cabarin, bourgeois de Paris, curateur ordonné par justice pour souffrir les actions que ledit sieur marquis de la Barre a intentées contre la succession de feu messire Henri de Chivré, marquis de la Barre: saisie des fruits et revenus du marquisat de la Barre, de la quarte partie, par indivis, de la seigneurie du Plesssis-Bourel, de la seigneurie de la Morinière, de la moitié par indivis de la seigneurie de Chivré, le tout sis en Bierné, Saint-Aignan et Gennes, des seigneuries de Laubier et de Vaugilemer, en Grez-en-Bouère, de la métairie de la Bruère et du fief de Saint-Aignan, etc.

B. 2282. (Liasse.) — 197 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1647. — Civil. Procédures et sentences. Noble homme Maurice Aubert, seigneur de Bouville, contre René Despeaux, écuyer, sieur du Chemin : mauvais état du fossé servant à l'écoulement des eaux des étangs du Houssay, en Saint-Sauveur-de-Flée, appartenant au défendeur ; — René Gaultier de Bruslon, écuyer, sieur de Meignanes, fils aîné et principal héritier de messire Jean Gaultier de Bruslon, en son vivant doyen de la chambre des comptes de Bretagne, et de Renée Goupilleau, contre Jean Gaultier de Bruslon, écuyer, René-Pierre-Nicolas de la Margueraye, écuyer, et Anne Pierre, écuyer, seigneur de Bellefontaine, gouverneur de Châteaubriant, garde noble des enfants issus de son mariage avec Marie-Élisabeth de la Margueraye, sœur dudit sieur de la Margueraye, tous deux enfants de Joseph de la Margueraye, écuyer, sieur de Villegontier, et de Catherine Gaultier de Bruslon, et René Floriot, écuyer, sieur de la Serrerie, tant de son chef que pour ses frères, enfants et héritiers de feu Jean Fleuriot, sieur de la Serrerie, et de feu Charlotte Gaultier de Bruslon, lesdits sieurs de Bruslon, de la Margueraye et Fleuriot aussi enfants et héritiers des défunts seigneur et dame de Bruslon : affaires de la succession de ces derniers ; — Barbe de Montalais, veuve de Tristan de Martineau, chevalier, contre Jean Landais : réparations à un moulin dont le nom n'est pas indiqué ; — Jean d'Andigné, écuyer, sieur de la Ragottière, frère aîné et principal héritier de feu Jacquine d'Andigné, femme de noble homme René Revers, contre Charles de la Roche, écuyer, sieur de la Roche-Vaugoust, partie évoquée, René Revers, sieur de la Motte : affaires de la succession de Jacquine d'Andigné, etc.

B. 2283. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1648. — Civil. Procédures et sentences. François de Torchant, écuyer, sieur de la Chevallerie, et Étiennette du Coudray, son épouse, contre Étiennette de Chalopin, veuve d'Eustache du Coudray, écuyer, sieur de la Vaugautière, parties évoquées : Charles du Coudray, écuyer, Paul de la Saugère, écuyer, et N... du Coudray, sa femme, Jean Bourgeon et Barbe du Coudray, sa femme : saisies des fruits et revenus de la terre de la Martellière ; — Suzanne de Charnières, veuve de Gilles de Dampierre, chevalier, seigneur de la Chesnelière, contre André Manchon, sieur de la Dultière, secrétaire du marquis de Sourdis : paiement d'une somme de 1.161 livres ; — Étienne Chevreul et Jean Hocdé contre René Dubreil, chevalier, baron d'Ingrande : dommages causés par les eaux de l'étang d'Ingrande ; enquête à ce sujet ; — Urbain de Cervon, chevalier, baron des Arcis, contre Mathurin Brillet et Louis Bretonnière, parties intervenantes : Christophe, Léonard

et René de Cervon ; partage du produit de la vente des bestiaux du lieu du Verger ; — requête de Claude-Trajan Gaultier de Brullon, prêtre, seigneur curé de Bierné, fondateur de l'église paroissiale dudit lieu, pour s'opposer au projet que le sieur de la Barre de Chivré et du Plessis-Boureau avait de faire apposer les litres et écussons de ses armes au dehors et au dedans de l'église de Bierné au préjudice des droits de l'opposant qui se dit seigneur de la terre de Bierné ; — Yvonne de Verdun, veuve de N. des Moulins, sieur de Grand-Gué, tutrice de ses enfants mineurs, et Jacques Grimault, fils de Michel Grimault et de Madeleine des Moulins, héritiers de Jacques des Moulins, grenetier au grenier à sel de Château-Gontier, mari en secondes noces de Françoise Boullard, contre les héritiers de Jean Guilloteau, aussi grenetier au grenier à sel de Château-Gontier, et de ladite dame Boullard, qui avait épousé Jean Guilloteau, en premières noces : liquidation des biens de la communauté ayant existé entre Françoise Boullard et ses deux maris, etc.

B. 2284. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1649. — Civil. Procédures et sentences. Guy Abraham contre Gilles d'Andigné, écuyer, sieur de la Gresleraye : paiement d'une somme de 83 livres ; — Gabriel Constantin, sieur de la Fraudière et de la terre de l'Hermitage, en Saint-Sulpice, conseiller au Parlement de Bretagne et grand doyen de l'église d'Angers, contre Pierre Bazouin, fermier du moulin de la Rongère : paiement d'une somme de 900 livres pour trois années de la ferme dudit moulin ; — Étienne Martinet, fermier du temporel du prieuré de Saint-Georges de Ménil, contre Joachim et René Mortraux, ses associés : réclamation de diverses sommes, etc.

B. 2285. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1649. — Civil. Procédures et sentences. Catherine Constantin, veuve de Jacques Denyau, seigneur de la Corsetière, doyen du Parlement de Bretagne, contre Jacob Bernier, sieur de la Vollue : paiement de créance ; — Mathurin de Lespine, époux de Marie Marchais, contre Henri de la Chapelle, chevalier, marquis de la Roche-Giffart, seigneur de la Touche-Moreau : main-levée de saisie ; — Gillette Quéruau contre noble Pierre Le Clercq, sieur de la Manourière, noble François Le Clercq, sieur des Chasteliers, Me Pierre Le Clercq, sieur de la Galorière, Me François Le Clercq, sieur de la Bizollière, Perrine Ouvrard et Gabriel Lilavois : paiement d'obligations ; — René Moustrin, sieur de la Ruffinnière, fermier judiciaire de la seigneurie de la Macheferrière, contre Marguerite et Louise de Lancrau, André Ouvrard, curateur de Pierre Ouvrard, Guy Milcent, curateur de Charlotte du Boisbellanger (du Boisberranger) : montrée du château et terre de la Macheferrière, etc.

B. 2286. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1650. — Civil. Procédures et sentences. Jean Vincent contre François Legrand : saisie de marchandises ; — Françoise Rebours, femme de Gilles Déan, contre ledit Déan : demande en séparation ; — René Chedasne, veuve Jean Richard, contre Jean Richard, le jeune : remboursement de diverses sommes ; — Louis Rollée et les époux Michel Rondeau : paiement d'une somme de 80 livres, etc.

B. 2287. (Liasse.) — 182 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1650. — Civil. Procédures et sentences. Guy du Bellay, chevalier, seigneur de la Courbe, et Pierre Crué, fermier de la terre de Vrigné : saisie mobilière : — noble homme René Fay, sieur du Mesnil, contre Thibault Le Gay, écuyer, sieur du Teilleul : droit de passage avec charrettes par des lices de bois de haute futaie, situées entre les bois du Verger et du Mesnil : enquête à ce sujet ; — Louis de Domaigné, chevalier, seigneur de la Roche-Hue, contre Céneré Hernault : règlement de dépens ; — Claude d'Escuillé, écuyer, sieur des Corces, et Lucrèce de Margot, sa femme, contre Jean d'Andigné, écuyer, sieur de la Pouqueraye, subrogé au lieu et place de Pierre d'Escuillé, écuyer, sieur de la Mare : consignation des fermes des biens saisis sur les demandeurs ; — procès-verbal de *vidimus* et collation de copie, d'après les originaux, de titres appartenant à messire Guillaume de Bautru, chevalier, comte de Serrant, baron de Segré, seigneur de Louvaines, des Vaux, de Saint-Martin-du-Bois, de Neuville-la-Robert, etc. ; les titres, copies et *vidimus* sont énumérés audit procès-verbal, ils sont au nombre d'environ 170 et appartiennent aux XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles ; ce sont pour la plupart des aveux et hommages ayant trait aux fiefs et seigneuries dudit sieur de Bautru ; on y remarque, parmi les noms de famille, ceux de : d'Andigné, du Bellay, de Thévalles, de Vautorte, de Thouars, de Beaumont, de Montejean, de Montallais, de Vendosme, de Pennard, de Champagne, de Cléram-

bault, de Bellanger, de Courserieux, de Villeprouvée, du Hardas, de Chasnay, des Cepeaux, de Mosny, de l'Isle-Baraton, de Remefort, etc. ; parmi les noms de lieux, ceux de : Louvaines, La Faussille, Beauchesne, Villedavy, Candé, la Fleuriais, Le Boullay, Lancheschère, etc ; — information sur les vie et mœurs de Pierre de Cévillé, nommé secrétaire de la chancellerie du présidial ; — extrait baptistaire de Pierre Lenfantin, nommé conseiller audit présidial ; — apposition de scellés et inventaire en la maison où est décédée Sarah de Rieux, veuve de Paul de Crespin, écuyer, sieur de Lussé, laquelle Sarah a pour principal héritier Louis de Rieux, écuyer, sieur de la Jolliverie, etc.

B. 2288. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1650. — Civil. Procédures et sentences. Jean Sourdrille et Louis Gaultier, créanciers de Joachim Le Commandeur, écuyer, sieur de Monrenou, contre Jacques Le Bec, sieur de la Boisrie, et Anne Joubert, veuve René Mureau et autres : saisie d'immeubles sur ledit Le Commandeur ; — noble homme Jean Bérault, sieur des Essarts, et René de Moiré, sieur de Bréteau, contre Denis Le Clercq, sieur des Vaugeois, président en l'Élection de Laval : saisie de la métairie de la Feusdonnière ; — les religieux de Fontaine-Daniel contre Isaac de la Maltrais, écuyer, sieur de Contest, acquéreur de la terre de Pollié : retrait féodal de ladite terre (appel d'une sentence rendue par le sénéchal de Fontaine-Daniel) ; — François Ledroit, sieur de la Maisonneuve, appelant d'une sentence du Siège royal de Château-Gontier, contre Renée du Chastellier, veuve d'Anceau de Soucelles, écuyer, sieur du Plessis, des Etoubles et de la tierce partie de la terre du Pin : fermages de ladite terre du Pin ; — procès-verbal de *vidimus* et collation de pièces présentées par Hervé de Montreul, chevalier, sieur de la Chaux et de Mondot, etc.

B. 2289. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1650. — Civil. Procédures et sentences. Jean de la Bécanne, écuyer, sieur de Chauvigné, ayant les droits de Suzanne Le Barbier, contre Louis Guirault, fermier du moulin de Courselles : paiement de fermages dudit moulin ; — René Marchais, sieur du Petit-Bois, ayant les droits de Martin Gaultier, contre Madeleine Richard, veuve Gabriel Huault, parties intervenantes : Martin Gaultier, prêtre, dame Lucrèce Taveau, veuve de Louis de Coisnon, chevalier, seigneur de Briacé, René Rigault, écuyer, mari de demoiselle Agnès de Salles, héritier bénéficiaire de feu dame Claude de Salles de l'Escoublère : saisie d'immeubles ; — François Pourias, fermier général de la terre de Bouillé-Ménard, contre François Gallizon, fermier des moulins à eau et à vent de ladite terre : paiement de fermages desdits moulins ; — Lancelot Trochon, sieur des Cormiers, contre Madeleine de Savennière, dame de la Frézelière : saisie des fruits et revenus de ladite terre de la Frézelière ; — copie d'un arrêt du Parlement de Paris ordonnant la montrée et estimation de la terre et seigneurie de Chambrezais, saisie à la requête d'Anne Bailly, veuve de Jacques de Garsanlan, seigneur de Chambrezais, conseiller du Roi, créancière de la succession de son mari, sur les enfants et héritiers dudit seigneur qui sont Jacques de Garsanlan, résident pour le roi de Pologne en France, Paul de Garsanlan, encore mineur, Madeleine de Garsanlan, femme de Guillaume de Brisacier, sieur de Montriché, conseiller du Roi, en ses conseils ; parmi les opposants à ladite saisie figurent : Madeleine Bailly, veuve de Jacques de Tassan, trésorier des parties casuelles, Jacques Jolly, avocat en Parlement, substitut de M. le Procureur-général, Nicolas de Catelle, conseiller et aumônier du Roi, abbé de Saint-Bénigue de Dijon, Henri de Catelle, conseiller au Parlement de Rouen, Charlotte de Catelle, Urbain Marion, sieur des Mares, mari de Catherine Ladreau, se disant héritière en partie de feu Jean de Garsanlan, fils dudit seigneur de Chambrezais et de défunte Renée Letereau, les enfants de Guillaume Bailly, sieur du Séjour, etc., tous créanciers du seigneur de Chambrezais, etc.

B. 2290. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1651. — Civil. Procédures et sentences. Louis Peu, lieutenant général criminel au Présidial, ayant les droits de François Peu, sieur de la Blottière, son père, contre René Dubreul, seigneur d'Ingrande, principal héritier de feu René Dubreul, son frère, en son vivant seigneur d'Ingrande : paiement de diverses sommes ; — noble homme Michel Bignon, sieur de La Tesserie, contre les héritiers de Jean Lusle et de Radegonde Fracquet : saisis de biens sis à Saint-Denis-d'Anjou ; — Pierre de la Barre, écuyer, sieur du Buron, fils et principal héritier de François de la Barre, écuyer, contre Jacquine Couet : règlement de dépends : — Iérosme Lepage, chapelain de la chapelle de Sainte-Catherine d'Ingrande, sise audit Ingrande, contre Jean Chouippe : paiement d'une rente due à ladite chapelle ; — Chris-

tophe Lenfant, écuyer, sieur de la Brancheraye, et Claude Hernault, sa femme, contre René Lefebvre : *vidimus* et collation de pièces produites par les demandeurs ; — Claude Le Borgne, écuyer, sieur de Vigneux, mari de dame Lucrèce Poisson, contre René Vivien : paiement de fermages de la terre de la Rallaye ; — interrogatoire sur faits et articles de noble homme François Deschamps, receveur des tailles en l'Élection de Baugé, pour l'éclaircissement d'un procès civil pendant au Parlement de Paris entre Gilles de Farcy, écuyer, lieutenant particulier au Siège ordinaire de Laval, et ledit Deschamps ; — apposition de scellés à la requête de René et Eustache d'Andigné, écuyers, sur un grand coffre rempli de titres de la terre de Grandfontaine, que dame Jeanne Le Gouz (mère des requérants) avait déposé chez Gaspard Camus, avocat à Château-Gontier, en gage des salaires et vacations qu'elle lui devait, etc.

B. 2291. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1651. — Civil. Procédures et sentences. Charles Besnier, contre N... Poisson, veuve de François du Bellanger, écuyer : paiement de créance ; — Pierre de Crouillon, écuyer, sieur de Saint-Loup, appelant de sentence rendue par le sénéchal de Champagne, résidant à Poillé, contre Jean Lemercier, Jacques Tezé et autres héritiers de Jeanne Dormet, veuve Pierre Péan, parties intervenantes : François de Grougelin, écuyer, sieur de la Guittière, et Jean de Saint-Rémi, écuyer : consignation d'une somme de 1,543 livres restant du prix de la terre du Ronceray, en Auvers-le-Hamon, vendue par ledit sieur de Saint-Rémy audit Pierre de Crouillou et à Charles de Crouillon, écuyer, sieur de Beaupuy, son frère, par contrat du 22 septembre 1648, moyennant la somme de 16,000 livres ; — Julien Gardeau, marchand monnoyeur à Angers, contre François de Torchant, écuyer, sieur de la Panne : saisie des fruits et revenus de la terre et seigneurie de la Panne, en Auvers-le-Hamon ; — René Trochon, sieur de Beaumont, contre Gilles des Loges, écuyer, curateur de Joachim de Pannard, écuyer, fils mineur de Alexandre de Pannard, écuyer, sieur de Forges, et de Françoise de Lamballe, lequel Alexandre était fils et héritier unique de Joachim de Pannard, écuyer, sieur des Touches, lequel Joachim était fils et héritier principal de René de Pannard, écuyer, sieur de Forges, François Peu, sieur de la Blottière, Guillaume Desloges, Michel Trochon, sieur de Gaudrée, Jacques Collin, le jeune, subrogé aux droits de Mᵉ Étienne Le Paige, receveur général des amendes de la Cour : distribution d'une somme de 260 livres provenant de fermages de ladite terre de Forges, en Daon ; — Jacques Collin, l'aîné, contre René de la Chevallerye, écuyer, sieur de la Touchardière, et Gilles Monsallier, marchand de drap à Château-Gontier : paiement d'une obligation de 500 livres, etc.

B. 2292. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1651. — Civil. Procédures et sentences. Anne de Giay, veuve de René de Cordon, écuyer, sieur de Monguion, tutrice de ses enfants mineurs, et Cerené de Cordon, écuyer, sieur de la Chauvière, lesdits René et Cerené, enfants et héritiers de feu Émarc de Cordon, en son vivant écuyer, sieur de Monguion, et les héritiers de François du Chesnay, sieur de Chasteaux ou du Chasteau, curé de Gennes : paiement d'arrérages de rente ; — Claude du Couldray, écuyer, sieur de la Vaugottière, contre Jacques Berthelot : règlement de dépens ; — Michel Meignan, sieur de la Vesquerie, contre René de Quatrebarbes, écuyer, sieur de Chasnay, et Louis de Quatrebarbes, écuyer, sieur des Bordeaux : paiement d'une somme de 200 livres ; — noble Charles Letessier, sieur de Coullonges, conseiller et ancien élu en l'Élection de Château-Gontier, contre Marc Marchand : demande en restitution de deux pièces de bergeail blanc (deux moutons blancs) changés contre deux pièces de bergeail noir ; — procès-verbal de *vidimus* et collation de pièces présentées par Jean Gaultier de Brullon, chevalier, seigneur de la châtellenie dudit lieu, de la Jacquesse, du Douet Saulvage, et autres lieux, pour l'éclaircissement de son procès avec Louis d'Escarbourt, sieur de la Cruche et de la Gourdinière, qui contestait la noblesse du sieur Gaultier : les pièces citées audit procès-verbal sont relatives à la généalogie de celui-ci ; les renseignements généalogiques qu'elles fournissent sont même résumés à la fin dudit procès-verbal, etc.

B. 2293. (Liasse.) — 173 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1651. — Civil. Procédures et sentences. Charles Gilles, écuyer, sieur de Vollaines, contre Gabriel Amys, écuyer, conseiller au Présidial, ayant les droits de Noël de Marcé, écuyer, sieur de la Gaultraye, et d'Anne Dupré, sa femme, héritiers de défunts Pierre Jarry, écuyer, sieur de Vrigné, et d'Anne Dupré, sa femme, et noble François Chesneau, sieur de la Motte, conseiller et avocat du Roi à ce Siège, aussi héritier des sieur

et dame Jarry : saisie des fruits et revenus de la seigneurie de Vrigné, en Juigné-Verdelle ; — Guy de la Chapelle, chevalier, marquis de la Roche-Giffard, héritier de Samuel de la Chapelle et de Françoise Maret, ses père et mère, celle-ci étant, au jour de son décès, femme en secondes noces de Henri de Chivré, marquis de la Barre, lieutenant général de l'artillerie de France, contre Anne de Chivré, chevalier, marquis de la Barre, héritier de son père, Henri de Chivré, susnommé, et d'Antoinette Carbonnel, sa mère : saisie des fruits et revenus des terres et seigneuries de la Barre, le Plessis-Boureau, la Morinière, Seurdres, etc., pour défaut de paiement de la somme que le sieur Anne de Chivré avait été condamné à compter à dame Louise de Fleurigny, femme en troisièmes noces de son père ; — Jean Maumousseau, marchand, contre Jean Rouillehac, également marchand : paiement de marchandises énumérées en un mémoire joint à la procédure lesquelles consistent principalement en dentelles, galons, boutons d'or et d'argent à côtes de melon, etc.; — les religieuses du Buron contre Eustache de la Lande, écuyer, sieur de Saint-Martin de Villenglose, curateur de N... de la Lande, écuyer, fils de feu N... de la Lande, écuyer, et de feu Marie d'Andigné, parties intervenantes : Anne d'Andigné, veuve d'Hector d'Andigné, écuyer, seigneur de Grandfontaine, René, Eustache et Hector d'Andigné, écuyers, enfants puînés et héritiers en partie dudit défunt sieur de Grandfontaine, et Jean de la Rivière, écuyer, sieur du Plessis de Vergonne, curateur aux personnes et biens des enfants mineurs de feu Jean d'Andigné, écuyer, fils aîné et principal héritier dudit défunt Hector d'Andigné : saisie des fruits et revenus de la métairie des Champs, en Ruillé ; — Gilles Monsallier, marchand de draps de soie, contre René de Champaigné, chevalier, seigneur de la Perronnière : paiement de marchandises ; — René d'Andigné, écuyer, sieur de la Chelluère, contre Jean de la Rivière, curateur des enfants mineurs de Jean d'Andigné, héritier principal d'Hardouine d'Andigné, veuve de Louis du Moustier, écuyer, sieur de Montchenou, et Hector d'Andigné, héritier en partie : entérinement du testament de ladite dame du Moustier ; — Gabriel de Salles, chevalier, sieur de Beaumont, contre René de Champaigné, écuyer, sieur de Moiré : contestation de féodalité ; — Charles Bernier, marchand, contre Paul de la Saugère, écuyer, sieur de la Boussardière, héritier de feu Paul de la Saugère, écuyer, sieur de Joncheray : paiement d'obligation ; — sentence décernant commission rogatoire au sénéchal de Beaugé pour entendre les témoins d'une enquête ordonnée pour l'éclaircissement d'un procès pendant entre François Le Gouz, écuyer, sieur de la Boullais, d'une part, et Jean de Rouillehac, sieur de la Bouessière, et Jeanne Le Gouz, sa femme, auparavant veuve de Jean d'Andigné de Grandfontaine et les divers membres de la famille d'Andigné de Grandfontaine, d'autre ; — inventaire des titres et papiers de Jean d'Andigné de Grandfontaine, renfermés en un coffre ou marchepied et déposés ci-devant par Jeanne Le Gouz, sa veuve, chez Gaspard Camus, avocat à Château-Gontier ; ces titres étaient relatifs à la seigneurie de Grandfontaine et à la famille d'Andigné ; c'étaient des titres de noblesse et de propriété, des contrats de mariage, des procédures, etc.

B. 2294. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1651. — Civil. Procédures et sentences. Procès-verbal de *vidimus* et collation de pièces présentées par Anne de Rohan, princesse de Guémené, dame de Chastelain et de Remefort, pour l'éclaircissement du procès pendant entre elle et René de Salles, écuyer, seigneur de Miré, frère et héritier de Gabriel de Salles, écuyer, sieur de Beaumont ; les pièces vidimées sont des aveux et hommages rendus dans le courant du XVe siècle à la seigneurie de Chastelain par les seigneurs de la Mothe, de Vaux ; on y voit que cette dernière terre fut vendue, vers 1582, par Jean et René de Bouré à René du Bourgneuf, seigneur de Cussé ; — Maurice Aubert, seigneur de Bouillé, La Jaille et Aviré, propriétaire de la métairie de la Besneraye, contre René Billard : paiement d'une somme de 100 livres ; — les chanoines du chapitre de Jarzé, seigneurs de Clavières, contre Jullien Coismes : paiement d'une rente en blé due à la seigneurie de Clavières ; — Jean Le Mercier, sieur des Chesnes, marchand, contre noble François Chesneau, sieur de la Motte : paiement d'une somme de 50 livres ; — montrée du moulin du Verger, appartenant au baron de Château-Gontier et situé sur la chaussée des Trois-Moulins, près de ladite ville, etc.

B. 2295. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1651. — Civil. Procédures et sentences. Jean Deschamps et Gaspard Robellot, architectes, contre Me Pierre Le Tessier, sieur de la Grandlande, procureur-syndic des habitants de Château-Gontier : paiement d'une somme de 1,820 livres que les demandeurs réclament pour la réfection de l'arche des pont et muraille du vieil hôpital de la ville ; — Alexandre de Chivré,

chevalier, contre noble homme Louis Peu, lieutenant-criminel au présidial, et Catherine Chotard, sa femme : paiement d'une somme de 1,400 livres; — François Poisson, sieur de Neuville, conseiller en l'élection de Château-Gontier, contre Marguerite de Maridor : paiement de créance; — Gilles Monsallier, marchand de draps de soie, contre Guillaume Lenfant, écuyer, sieur d'Espeaux, et Madeleine de la Chesnaye, sa femme : paiement d'une somme de 800 livres ; — ledit Monsallier contre François Rousseau, écuyer, sieur de Villemorgues : paiement d'une somme de 968 livres ; — Jean Gaultier de Bruslon, chevalier de l'ordre du Roi, procureur de S. M. en cette sénéchaussée et présidial, contre Jean-Claude de Préaux, seigneur marquis de Rasnay, fils aîné et principal héritier de feu Jacqueline de Dampierre et à cause d'elle héritier de feu Suzanne de Charnières, et contre René de Jusacq, seigneur baron de Lestang, fils et héritier unique de feu Françoise de Dampierre et à cause d'elle héritier de ladite dame de Charnières : foi et hommage de la châtellenie de Quelaines et de la terre de Charnières, etc.

B. 2296. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1652. — Civil. Procédures et sentences. Noble homme Maurice Aubert, seigneur de Bouillé et de Thévalles, contre Michel Hiret, prêtre, chapelain de la chapelle du Chemin, François de la Barre, écuyer, sieur de Lauberière, Michel Hiret, seigneur et détenteur en partie de la fresche de la Petite-Pommerais, en Saint-Sauveur-de-Flée, Pierre de la Barre, écuyer, sieur du Buron et du Lattay : paiement de rentes féodales ; — les époux Jacques Gary contre Anselme du Buat, écuyer : paiement d'une somme de 36 livres 5 sous ; — Martin Hardy, ayant les droits de Catherine Viel, veuve de René Maumousseau, sieur de la Maisonneuve, contre Guy Le Commandeur, écuyer, fils aîné et principal héritier de Joachim Le Commandeur, écuyer, sieur de Monrenou, procédant sous l'autorité de René de Villeprouvée, écuyer, sieur du Brossay : paiement de rente ; — Guy de la Bigottière, écuyer, sieur de Perchambault, tuteur de Guy de la Bigottière, écuyer, son fils, contre René de Quatrebarbes, écuyer, sieur de Chasnay, et Madeleine Moreau, sa femme : saisie des fruits et revenus de la seigneurie du Viaunay et des métairies de la Croix-Chopin, les Bordeaux, la Seille, la Gaudinaye et autres ; — noble Charles Le Tessier, sieur de Coullonge, conseiller du Roi, ancien élu en l'élection de Château-Gontier, contre François Filoche, sieur de la Trémelière, mari de Renée Le Tessier, noble Jean Le Tessier, sieur de Douaillon, Georgine Le Tessier, veuve de noble Michel de la Barre : production de pièces ; — acte donné à Suzanne de Villeprouvée, fille aînée et principale héritière de feu Charles de Villeprouvée, chevalier, sieur de Quincé, et d'Élisabeth d'Escuillé, de l'offre qu'elle fait de prêter foi et hommage à la baronnie de Château-Gontier pour sa terre et seigneurie de Monceaux en Loigné ; — procès-verbal par le lieutenant-général de la sénéchaussée de son transport au bourg de Chemazé pour la plantation audit lieu d'un poteau aux armes du baron de Château-Gontier, seigneur féodal et fondateur dudit Chemazé ; cette plantation avait lieu à la requête du procureur du Roi pour attester le droit du baron contre le sieur d'Ampoigné qui avait eu aussi la prétention d'avoir à Chemazé un poteau à ses armes ; les armes du baron de Château-Gontier (du Bailleul) étaient : *d'hermine parti de gueules, timbré d'une couronne et d'un casque de front* ; — minutes de lettres des gens tenant le présidial de Château-Gontier : 1° à M. de Bailleul, conseiller du Roi en ses conseils, président à mortier au Parlement de Paris : « Monseigneur, nous avons ressenty le coup d'une « tristesse qui a saisy nos cœurs avec estonnement, « Dieu aiant retiré de ce monde Monseigneur le Président de Bailleul, vray soleil qui esclairoit le conseil « du Roy et présidoit au ciel de la justice de son grand « Parlement, dont leurs Majestez ont publicquement « tesmoigné du regret, et cette douleur c'est respandue « par toutte la France. La nostre, Monseigneur, est sy « grande qu'il n'y a que le silence qui la puisse exprimer. Nous voions en un moment le subject de nos « joies et de nos espérances esvanouy ; et serions « inconsolables sy n'apersevions en Vostre Grandeur « de très-prétieux restes de cest illustre seigneur pour « nostre Compaignie dont elle remplist desjà avec tant « d'estime la place d'honneur qu'il tenoit en cest « auguste sénat, comme un digne héritier de sa gloire « et de ses inimitables vertus. Tous les peuples de « France soulaigent voz ennuiz par la part qu'ils y « prennent ; les nostres, Monseigneur, qui sont extrêmes, ne peuvent estre adoussiz qu'en l'espérance que « Vostre Grandeur continuera la mesme protection à « nostre compaignie qu'elle a ressenty de Monseigneur « de Bailleul, pendant le cours de sa vie touste esclatante de gloire. C'est, Monseigneur, la faveur que « demendons à Vostre Grandeur, dont avons eu des « marques sy certaines au passé que nous en promettons encore à l'avenir, et qu'aurez agréable, Monseigneur, les offres de nostre très-humble servitude, « pour ne la retirer jamais sans sacrileige, non plus que « les choses dédiées aux temples et estre toujours,

« Monseigneur, vos très-humbles, etc.... Les gens « tenans le présidial de Chasteau-Gontier. » — 2° à Madame la Présidente du Bailleul : « Madame, noz « espritz dissipez par l'accident funeste de la mort de « Monseigneur le Président de Bailleul, nostre bon « maître, protecteur et gouverneur, ne sont plus ce « qu'ils estoint. L'usage de la parolle et de la raison nous « mancque au souvenir du decedz de ce seigneur qui « estoit la joie et les délices de la France, égallement « aymé et regretté de tous les ordres du royaume, que « Leurs Majestez ont tousjours estimé l'une des plus fer- « mes deffences de l'Estat, orné d'autant de vertuz que « l'esprit humain en peut comprendre. N'attendez point, « Madame, de nostre compaignie de termes exquis « pour adoussir la perte que Vostre Grandeur a faicte ; « nous n'en avons que pour plaindre la nostre et hono- « rer la mémoire d'un sy illustre seigneur, qui durera « autant que le monde. Nostre compaignie se trouvera « encore heureuse en son infortune sy vous avez la « bonté, Madame, luy despartir les mesmes faveurs « dont Vostre Grandeur nous a esté liberalle au passé ; « c'est dont nous vous supplions en qualité de, Madame, « vos très-humbles etc.... » — 3° à M. de Chevesaille, conseiller du Roy, grand-maître général réformateur des eaux et forêts en la généralité de Tours : « Mon- « sieur, attendant que les chemins soint libres pour « envoier noz deputtez vers Monseigneur le Président « de Bailleul et Madame sa mère, pour les condouloir de « la mort de Monseigneur le Président de Bailleul, de la « part de nostre compaignie, elle leur a escrit les « lettres que vous trouverez sy incluses, que nous vous « prions leur voulloir présenter et emploier vostre cré- « dit pour nous conserver leurs bonnes grâces. Nous « vous aurons une extrême obligation des bons offices « que vous nous rendrez près Monseigneur et Madame « de Bailleul ; nous les recongnoitrons avec affections « aux occasions qui s'en présenteront, et demeurerons, « Monsieur, voz affectionnez serviteurs ». (Ces lettres sont datées du 30 août 1652), etc.

B. 2297. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1652. — Civil. Procédures et sentences. Noble homme René Blugneau, sieur de la Lande, conseiller au présidial d'Angers, héritier de feu Marguerite Joubert, ayant les droits de feu Mᵉ Pierre Le Poictevin, mari de ladite Joubert, contre Jean Breuneau, sieur de la Ducherie, et François Breuneau, sieur de Boismorin, héritiers en partie, par représentation de leur père, feu René Breuneau, de Mᵉ Jean Breuneau, sieur de Boismorin, leur aïeul : saisie des fruits et revenus de la terre et seigneurie de Boismorin, en Grez-en-Bouère ; — Mᵉ Guillaume Mesnage, conseiller du Roy, lieutenant particulier au présidial d'Angers, héritier en partie de défunt noble homme Mᵉ Guillaume Mesnage, son père, en son vivant avocat du Roi audit présidial, contre Jean Périer : saisie d'immeubles ; — René Més du Gras-Ménil, chevalier, seigneur de Boisbellin, contre René du Mast, chevalier, seigneur du Brossay : demande d'entérinement de lettres de rescision de la vente de la terre et seigneurie de Chailland-au-Maine, faite en 1635 par les père et mère de René du Gras-Mesnil ; — Marguerite du Bouchet, veuve de Joseph de Robineaux, chevalier, sieur de la Chauvinière, dame des terres et seigneuries de Villiers-Charlemagne, Franc-Alleu et Saint-Germain-de-Lhommel, héritière de feu Joachim du Bouchet, chevalier, son frère, contre Mᵉ Gilles Le Long, sieur de la Troussière, avocat à Laval : jouissance de l'étang de la Bouvardière ; enquête à ce sujet ; — procès-verbal de *vidimus* et collation de pièces présentées par Hercule-François de Boisjourdan, écuyer, seigneur de Maignannes, pour l'éclaircissement du procès pendant entre lui et Pierre Esnault, écuyer, sieur de la Girardière et de Launay ; la plupart des pièces présentées contiennent des hommages rendus, depuis la fin du XVᵉ siècle, à la seigneurie de Maignannes pour le fief de la Pellouinière, en Grez-en-Bouère ; — réceptions de Louis Bernier et de Georges Yvon, comme notaires royaux dans le ressort du Présidial ; — renonciation de Françoise Poisson, veuve de Jean de Coisnon, écuyer, sieur de Villangrau, à la communauté existant entre elle et son mari et acceptation par la même de la tutelle de sa fille mineure, Renée de Coisnon, qu'elle ne déclare héritière du feu sieur de Coisnon que sous bénéfice d'inventaire, etc.

B. 2298. (Liasse). — 176 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1652. — Civil. Procédures et sentences. Tutelles des enfants mineurs de défunts René des Escepeaux ou Despeaux, écuyer, et Catherine Goissault ; conseil de famille desdits mineurs : Michel des Escepeaux, écuyer, sieur du Chalonge, François Hiret, écuyer, sieur de la Margottière, mari de Françoise Coustard, conseiller au présidial d'Angers, François Coustard, sieur de Nerbonne, marchand à Angers, noble homme N... Goissault, sieur de la Ferrière, conseiller en l'élection d'Angers, noble homme N... Martineau, sieur de la Fosse, conseiller garde-scel au même présidial, mari de N.. Goissault : bail à ferme judiciaire des seigneuries du Houssay et du

Chemin, appartenant auxdits mineurs; — Michel Couet, contre Perrine de la Roussière, fille et héritière de Magdelon de la Roussière et de René Darset: paiement d'une somme de 800 livres; — Pierre Verger, marchand-fermier du lieu seigneurial de la Bachelottière, en Saint-Aignan-de-Gennes, contre Anselme Moreau, écuyer, sieur du Grès, et Anne du Couldray, sa femme, propriétaires de la Bachelottière : réparations audit lieu; — Me Pierre Allard, chanoine de Saint-Julien d'Angers, ayant les droits des héritiers de feu Me Guillaume Amys, chanoine de l'église d'Angers, contre Anne-Philippe de Villeneuve, veuve d'Abraham Challepin, écuyer, sieur de Vauberger, héritier d'Élisabeth du Mortier, dame de la Rainfrairie, ladite dame Challepin agissant au nom de ses enfants mineurs : saisie des fruits et revenus de la maison de la Rainfrairie, au bourg de Brissarthe, et de divers autres immeubles; — Jeanne Apvril, veuve de René d'Orvaux, écuyer, sieur d'Orvaux et de la Beuvrière, contre Charles de Villeprouvée, écuyer, sieur de Quincé, et Élisabeth d'Escuillé, sa femme : saisie des fruits et revenus de la terre et seigneurie de Monceaux, en Loigné; — le procureur du Roi près le présidial contre René de Juigné, écuyer, sieur de la Broëssinière : demande par le procureur du Roi tendant à ce que le sieur de Juigné soit condamné à faire exhumer et enlever du chanceau de l'église de Chemazé le corps d'un de ses enfants qui y avait été enterré au préjudice des droits honorifiques du baron de Château-Gontier, et à ce qu'il lui soit fait défense d'exiger aucune corvée des sujets de la baronnie; l'église et paroisse de Chemazé, ajoute le procureur du Roi, sont entièrement dans l'enclave de la baronnie de Château-Gontier, c'est en Chemazé que sont situés la plupart des principaux domaines de cette baronnie, dont le sieur de Juigné relève lui-même; sentence conforme aux conclusions ci-dessus, et se fondant principalement sur un aveu du 21 mars 1537, rendu par René de Juigné, écuyer, sieur de la Broëssinière, à Françoise, duchesse douairière de Vendosme et baronne de Château-Gontier; — requête de Jean de la Rivière, écuyer, sieur de Vergoigne, curateur d'Hector, François Armand, Gabriel et Marie d'Andigné, enfants mineurs de défunts Jean d'Andigné de Grandfontaine et Jeanne Le Gouz, tendant à ce qu'il soit autorisé à se rembourser sur les revenus desdits mineurs des avances faites par lui pour leurs pensions et le paiement des frais de toutes sortes accasionnés par le mauvais état des affaires de la succession des sieur et dame de Grandfontaine, etc.

B. 2299. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1652. — Civil. Procédures et sentences. Michel Trochon, sieur de Gaudrée, contre Gilles des Loges, écuyer, curateur des enfants mineurs de feu Alexandre de Pannart, écuyer, sieur de Forges : saisie des fruits et revenus de la terre et seigneurie de Forges, en Daon; — noble François Garnier, sieur de Nerbonne, tuteur des enfants issus de son mariage avec Renée d'Hélyand, fille de René d'Héliand, sieur de la Tousche, et de Françoise de la Rivière, contre Olivier Symon, sieur de la Touillaudière, et Jeanne Foyer, sa mère : saisie d'immeubles sis au bourg de Mée; — Guy Lasnier, abbé de Vaux, archidiacre de Brie, en l'église de Paris, contre le chapitre de l'église d'Angers : dîmes en la paroisse de Châtelain; — le procureur du Roi au présidial contre René de Juigné, seigneur de la Broëssinière : défenses à ce dernier de faire aucuns fossés et fortifications en sa maison de la Broëssinière et aux paroissiens de Chemazé d'y travailler sous peine d'amende; il est enjoint en outre au sieur de Juigné de faire démolir dans le délai de deux mois les fortifications et combler les fossés commencés au préjudice des droits du baron de Château-Gontier (voir l'article précédent); — Alexandre de Rieux, chevalier, marquis d'Oixant, contre Marie Noiret, veuve de Gervais Chevrollier, et ses enfants mineurs, partie intervenante : Hélie de Quatrebarbes, écuyer, sieur de la Roussardière : paiement de ferme de la métairie de Thorigné, etc.

B. 2300. (Liasse.) — 209 pièces, papier; 1 pièce parchemin.

1653. — Civil. Procédures et sentences. René de Quatrebarbes, écuyer, sieur de Chasnay, contre Perrine de Quatrebarbes, veuve de François de Pannard, écuyer, sieur du Port : estimation du lieu de la Guédonnière, en Menil; — Mathurin Lefebvre, procureur de la fabrique des Trépassés, de la paroisse de Bierné, contre Renée de la Planche, veuve de Joachim des Houllières, écuyer, sieur de la Faverie : paiement de rente; — Gilles de Goué, chevalier, seigneur du Gué, juge-général civil au duché de Mayenne, contre Paul Juppin, écuyer, sieur de la Guittonnière et Maison-Rouge, Marie Juppin, veuve de Paul Guyuard, écuyer, sieur du Lobeau, et ses enfants mineurs, partie intervenante : Jean de Pontavice, chevalier, sieur de Saint-Laurent : droits honorifiques dans l'église de la Dorée; — réception de Florent Brezard, dit Lavigne, en l'office de messager de Château-Gontier à Laval et Mayenne, dont

il avait été pourvu par Isabelle-Marie Malier, douairière de Bailleul, dame de Château-Gontier, de Valletot-sur-Mer, de Soisy et Étiolles-sur-Seine ; — procès-verbal de *vidimus* et collation de titres présentés par Pierre de Montallais, seigneur de Chambellay et de Marigné-près-Daon, pour l'éclaircissement d'un procès pendant entre lui et Louis Grimaudet, écuyer, sieur de Chauvon ; ces pièces sont : un aveu du 15 avril 1445 rendu à Antoine Turpin, chevalier, seigneur de Crissé, de Vihiers et de Marigné, par Guillaume d'Avaugour, écuyer, bailli de Touraine, pour raison de sa terre et seigneurie de Chauvon, située en Thorigné et Montreuil-sur-Maine ; un aveu rendu à Nicolas de Coismes, seigneur de Coismes, de Lucé et de Marigné, par Jeanne de la Jaille, dame de Chambellay et de Chauvon, pour la terre de Chauvon, le 3 juillet 1504 ; un extrait d'aveu rendu à Françoise d'Alençon, duchesse douairière de Vendosme, par Mathurin de Montallais, seigneur de Cambellay, Vernée et Marigné, pour la terre de Marigné, le 15 janvier 1540, etc.

B. 2301. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1653. — Civil. Procédures et sentences. Antoinette de Baubigné, veuve de François de Boisjourdan, chevalier, contre Anselme de Boisjourdan, chevalier, seigneur des Courans, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi : estimation par experts des métairies de la Bignonnière, en Azé, de Malabry, Sourches et Lhommayre, en Bouère, et d'une maison avec jardin et vigne, au bourg de Saint-Denis-d'Anjou ; — noble Pierre Leclerc, sieur de la Gallorière, receveur des tailles à Laval, contre les héritiers de Mathurin Planchart : saisie des fruits et revenus de la closerie de la Garellière, en Quelaines ; — René Sérézin, seigneur du fief de Forges, contre Jean Chouippe, sieur de la Noë : paiement de rentes féodales ; — apposition de scellés et inventaire sommaire de mobilier au château de la Barre, en Bierné, à la requête de dame Anne Vallée, veuve d'Anne de Chivré, marquis de la Barre ; parmi les objets mentionnés audit inventaire on remarque : dans la chambre de Madame « un viel lict de « damas vert et blancq avec sa garniture, sept pièces « de vieille tapisserye d'Auvergne, deux tables et « quelques chaises de bois et un petit cabinet d'ébeine ; « — dans la salle a costé dix pièces de vieille tapisse- « rye d'Auvergne avec des chaises et tables, une paire « de landiers et plusieurs tableaux autour ;... — dans la « chambre du sieur baron de Mélian deux lictz garniz « l'un rouge et l'autre jaulne, avec leurs garnitures, « une couchette et cinq pièces de vieille tapisserie « rouge avec une queue de paon, une table et quelques « chaises ; — dans une gallerie servant de passage « pour aller aux chambres du pavillon, les tableaux des « Roix de France, quelques chaises et une table ; — « dans la chambre appellée la chambre de l'Altesse, un « lict et un paveillon de damas vert, treze pièces de « tapisserie de cuir doré, une paire de gros landiers et « quelques chaises ; — dans la chambre appellée la « chambre de la Royne, un lict de damas rouge avec « une tapisserie de verdure de huit pièces ; — dans la « chambre jaulne deux licts de sarge jaulne, avec leur « garniture, une tapisserie de cinq pièces où il y a « des éléphans, une table et quelques chaises ; — « dans la grande salle, une tapisserie de cuir doré « de quatorze pièces avec un tapy brillart et trois « tables ; — dans l'office 263 marcs de vaisselle « d'argent ; — dans la chambre du sieur de Vaugeois, « gentilhomme du feu sieur marquis, deux licts jaulnes, « quatre pièces de meschantes tapisserie, une table, un « buffet et quelques chaises de bois, etc. » ; cet inventaire est fait en présence de la dame de la Barre, de Claude Vallée, seigneur de Chevaillé, conseiller au parlement de Paris, de Gédéon de Chivré, seigneur baron de Mélian, et de Françoise de Chivré, demoiselle de la Barre ; — renonciation de la dame de Chivré de la Barre à la communauté de biens existant entre elle et son mari ; — requête de Christophe Chanteux, chirurgien, tendant à l'entérinement de la commission qu'il avait reçue du sieur Valot, premier médecin de S. M., d'exercer les fonctions de chirurgien aux rapports, dans le ressort du présidial, etc.

B. 2302. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1653. — Civil. Procédures et sentences. Pierre de Montallais, seigneur de Chambellay, contre René de Briolay, abbé de Saint-Serge, d'Angers, et prieur de Thorigné : paiement de rente ; — René Herbereau, écuyer, sieur des Chemineaux, président au grenier à sel d'Angers, contre Jeanne Normant, veuve de Nicolas Guesdon, et Pierre Besson : saisie des fruits et revenus de biens sis pour la plupart au bourg d'Écuillé ; — Gilles Monsallier contre Charles de la Roche, écuyer, sieur de la Raguinière : saisie des fruits et revenus de la quarte partie de la métairie de la Raguinière, en Monguillon ; — Louis de Briand, écuyer, prieur-curé de Contigné, contre Jacques, Pierre, Louis et René Gautreux : remboursement d'argent prêté, etc.

B. 2303. (Liasse.) — 186 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1653. — Civil. Procédures et sentences. Procès-verbal de montrée du château de Courbeveille ; ladite montrée est faite à la requête de Luc Menant, procédant contre Claude Foucault, sieur de la Montagne, Gilles Rousseau, sieur de la Valinière, partie évoquée ; — René de Charlot, écuyer, sieur de la Crespinière, et Jacquine Foucquet, sa femme, héritiers en partie de feu noble François Foucquet, contre Jean Juffé : saisie des fruits et revenus de la closerie de Montégu, en Bazouges ; — Jean Desnos contre Gilles d'Andigné, écuyer, sieur de la Gresleraye : saisie des fruits et revenus des seigneuries de la Salle et de la Chevallerye, en Seurdres, des lieux et métairies nobles de la Grange, en Saint-Laurent-des-Mortiers, de Chivré et de Clervaux, en Saint-Michel-de-Feins, de la seigneurie de la Gresleraye, également en Saint-Michel ; — François Lefebvre de Laubrières, conseiller au parlement de Bretagne, fils et héritier principal de François Lefebvre de Laubrières, président au parlement de Bretagne, et de Françoise Bluineau, contre Hiérosme Lefebvre de Laubrières, conseiller au parlement de Paris, son frère, parties intervenantes : les moines de Bellebranche et Pierre de Montalais, seigneur de Chambellay, fils aîné de Mathurin de Montalais, seigneur de Fromentières, et de Louise de Malestroit : retrait féodal du lieu de la Bréteuchère, en Fromentières ; — René du Guesclin, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, seigneur de Beaussé, fils aîné et principal héritier de Gabriel du Guesclin, en son vivant conseiller au parlement de Bretagne, seigneur de la terre du Gast, en Peuton, contre Anne de Rohan, dame du Plessis, de Marigné et de Jarzé : appel du sieur du Guesclin contre une saisie faite par la dame de Rohan de la terre du Gast pour non paiement de droits de relief et de rachat ; cette terre du Gast avait été possédée précédemment par François du Guesclin, écuyer ; — Jacques Gruau contre Eustache d'Andigné, prieur de Grandfontaine : opposition dudit prieur à la saisie mobilière exercée sur sa mère, Anne d'Andigné, etc.

B. 2304. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1654. — Civil. Procédures et sentences. Renée de Possart contre Jacques Sourdrille, Louis Thébault, époux de Marie Sourdrille, Jean Sourdrille, curateur de Jacques de la Barre, fils et héritier de feu M[e] Jean de la Barre et de Barbe Sourdrille, Pascal Gasneau, mari de Renée Sourdrille, lesdits Sourdrille, enfants et héritiers de Vespasien Sourdrille et de Marie Godron : exhibition des titres du lieu seigneurial de Goubis ; — Joseph d'Andigné, écuyer, sieur de la Ragottière, fils aîné et principal héritier de feu Jean d'Andigné de la Ragottière, contre les époux Louis Heusneau, partie intervenante Christophlette Duboys, veuve dudit défunt Jean d'Andigné : paiement de rente ; — Urbaine de Montours, femme de René de Grasménil, chevalier, contre Abraham Le Doyen : appel d'une sentence du juge de Laval ; — Hercule-François de Boisjourdan, seigneur de Meignannes, contre très-haut et puissant prince Louis de Bourbon, prince de Condé, et Claire-Clémence de Maillé-Brezé, sa femme, seigneur et dame des lieux du Flux, de la Jarriais et de la Bourgaudière, en Beaumont-Pied-de-Bœuf : estimation desdits lieux pour paiement des droits de rachat dus à la seigneurie de Meignannes ; — information de vie, mœurs, religion, fidélité et affection au service du Roi de René Pitard, écuyer, sieur d'Orthe, pourvu de l'office de procureur du Roi en la sénéchaussée de Château-Gontier, etc.

B. 2305. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1654. — Civil. Procédures et sentences. Louis de Dommaigné, chevalier, seigneur de la Roche-Hue, et Françoise d'Urban, sa femme, héritière de dame Esther des Vaux, sa mère, héritière de René des Vaux, écuyer, sieur du Bois-du-Pin, contre Pierre Esnault, écuyer, sieur de la Girardière, procédant tant en son nom que comme curateur de Jeanne Esnault, fille de René Esnault, en son vivant, écuyer, sieur de la Forest, lesdits Pierre et Jeanne Esnault, héritiers de feu noble homme Jean Esnault et de damoiselle Urbanne des Vaux : remeré des lieux de Launay, la Blanchardière et la Foucaudière ; — Mathurin Hamelin et Étienne Foucher contre René de Quatrebarbes, chevalier, seigneur de la Rongère : appel d'une sentence rendue par le sénéchal de Bouère ; — André Crochet, appelant d'une sentence du sénéchal de Daon, contre les héritiers d'Étienne Crosset : paiement de ferme du lieu du Rocher-Perrin ; — curatelle de Françoise de Berthelot, fille de feu René de Berthelot, écuyer, sieur de la Roche-Gravelle, et de Catherine Foussard (copie extraite des registres du présidial de la Flèche), etc.

B. 2306. (Liasse.) — 162 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1654. — Civil. Procédures et sentences. Montrée et estimation de la terre de Grandfontaine, en Ruillé,

saisie sur les enfants mineurs de feu Jean d'Andigné, représentés par leur curateur René d'Andigné, écuyer, sieur de Mayneuf; — François d'Andigné, écuyer, sieur de la Poucqueraye, contre François du Puy, écuyer, sieur de Froidfond : jouissance de la métairie de Chavaigne ; — Thomas Le Saulnier contre Robert Louvrier : paiement d'obligation ; — Suzanne de Villeprouvée, femme non commune en biens de Jean Gaultier de Brullon, dame de Quincé, Varannes, les Monceaux et Loigné, contre René de Quatrebarbes, écuyer, sieur de Chasnay : rétablissement d'une inscription sur cuivre dans l'église de Bouère, etc.

B. 2307. (Liasse.) — 165 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1655. — Civil. Procédures et sentences. Madeleine Blondeau, religieuse et dame de la chambre de l'abbaye du Ronceray, prieure de Saint-Aignan de Gennes, contre Geoffroy Margottin, curé de Gennes : perception de dîmes ; — René d'Héliand, écuyer, sieur d'Ampoigné et de Saint-Michel-de-Feins, contre Michel Duboul, écuyer, sieur de la Sionnière, partie évoquée : Philippe de la Trémouille, marquis de Noirmoutier : production d'acte ; — René de la Haye, écuyer, sieur des Moulinsneufs, et demoiselle Françoise de la Haye, contre Étienne Leliepvre, écuyer, sieur de la Hémaudière : paiement de marchandises ; — Gilles Monsallier, marchand de draps de soie, contre Henri de Chivré, chevalier, comte de Maransin : paiement d'obligation ; — montrée du château et terre de la Barre, en Bierné, appartenant aux enfants mineurs d'Anne de Chivré, en son vivant marquis de la Barre ; — acte par lequel Marguerite Foucquet, veuve de défunt noble homme Jacques Chailland, juge au présidial, déclare qu'étant née noble et extraite de noble race, elle a intention de continuer à vivre noblement et, ce faisant, jouir de tous les privilèges octroyés aux nobles du royaume, etc.

B. 2308. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1655. — Civil. Procédures et sentences. Rolland Journeil contre noble Michel Bignon, sieur de la Tesserie : appel d'une sentence du sénéchal de Saint-Denis-d'Anjou ; — Michel Le Coueffé contre François Ledroy : paiement d'obligation ; — Gilles Monsallier ayant les droits de Dominique Lenfantin, sieur de la Tibergère, contre Gervais Chevrollier et Marie Noyant, sa femme : saisie de la closerie de la Divonais, en L'Hôtellerie de Flée, et du lieu de la Cossonnière, en Cossé-le-Vivien ; — procès-verbal de *vidimus* et collation de pièces présentées par René d'Héliand, seigneur d'Ampoigné et Saint-Michel-de-Feins, *alias* Mauvinet, pour l'éclaircissement du procès pendant entre lui et Michel Duboul, écuyer, seigneur de la Sionnière et de Grigné, et Philippe de la Trémouille, baron de Châteauneuf ; les pièces présentées sont : des aveux rendus par Philippe de la Godière à haut et puissant seigneur Gilles de la Choultière, chevalier, seigneur de la Maroutière et de Chambresays, le 30 décembe 1402 ; par Guillaume Quatrebarbes, écuyer, sieur de la Touche, de Grigné, à Gilles Chollet, seigneur de la Choltière, de Chambresays et de la Maroutière, le 12 juillet 1412 ; par Jeanne du Cloux, veuve de Jean du Puis, à Louis des Barres, chevalier, seigneur de Bénegon, de la Maroutière et de Chambresays (sans date) ; par Michel Possard à Louis des Barres, seigneur de Bénegon, de la Maroutière et de Mauvinet et féage de Saint-Michel-de-Feins ; un défaut de Jean Possard, du 23 janvier 1494 ; une jurande d'hommage rendue par noble Jean de Possard, du 6 octobre 1505, pour le lieu de Grigné ; des expéditions faites contre François de Possard, sieur de la Sionnière, du 20 juillet 1599, 26 septembre 1600, 5 septembre 1616 et 5 octobre 1627 ; des aveux rendus à la seigneurie de Daon par Louis Le Barois, chevalier, seigneur de Bénegon, de Chambresays, de la Maroutière et de Saint-Michel-de-Feins, le 21 décembre 1454, et par Nicolas Cochelin, écuyer, seigneur de Vieuville, de la Porte, de Saint-Michel-de-Feins, *alias* Mauvinet, le 15 septembre 1604, etc., etc.

B. 2309. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1655. — Civil. Procédures et sentences. Jacob Seguin, marchand de draps de soie à Château-Gontier, contre Urbain de la Lande, écuyer, sieur des Pelains : paiement d'une obligation de 2,000 livres ; — Gilles Roger, curateur de Joachim de Pennard, écuyer, contre damoiselle Gabrielle Desloges, tant pour elle que pour ses sœurs, subrogées au lieu et place de Michel Trochon, sieur de la Gaudrée, parties évoquées : Georges Beusnel, écuyer, sieur du Bois-Dy, et Françoise Lembaré, sa femme : saisie de la terre et seigneurie de Forges ; — Pierre Doisseau, seigneur de la Hardouinière, contre Marin Dubois : paiement d'une somme de 42 livres ; — Me Gilles Bionneau, seigneur de la terre de Marigné, en Daon, et du lieu de la Papinière, en dépendant, contre Christophe Cupif, écuyer, ci-devant seigneur de ladite terre : réparations à ladite terre ; — acte de partage présenté par René Quatrebarbes, écuyer, sieur de Chasnay, fils aîné et principal héritier de Lancelot

Quatrebarbes de Chasnay et de Renée de Bonvoisin, à sa sœur, Perrine Quatrebarbes, veuve de François de Pennard, en son vivant écuyer, sieur du Port; dans cet acte il est fait mention : de l'achat, en 1606, de la terre du Viaulnay, par Lancelot Quatrebarbes, des successions de Jehanne de la Roussardière, de Guillaume et de Marie Quatrebarbes, du douaire d'Élisabeth de Fleurville ; — avis favorable du présidial sur l'entérinement de lettres patentes obtenues par madame de Bailleul, lesquelles lettres transféraient le marché de Château-Gontier du samedi au jeudi et créaient quatre foires audit lieu, etc.

B. 2310. (Liasse.) — 158 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1655. — Civil. Procédures et sentences. Requête de Jean du Gué, sieur de Cossé, juge au présidial, tendant à ce qu'il lui soit permis de passer outre, nonobstant toute opposition, à la célébration du mariage convenu entre lui et Anne Amys, fille d'Antoine Amys, écuyer, sieur d'Olivet, président en l'élection de Château-Gontier, et de Marie Guyet ; — Jean Sourdrille, sieur des Brennetières, fils et héritier en partie de Jean Sourdrille, en son vivant, sieur de la Collinetterie, contre Renée de Possard, veuve de Charles Duboul, écuyer, sieur de Cintré : paiement d'obligation ; — Jean Véron, écuyer, sieur de l'Esnaudière, et Jean Brillet, son métayer de la Besnardière, en Cossé-le-Vivien, contre Mathurin Forestier : paiement de dommages-intérêts ; — Anne de Rougé, femme de Charles de Beauville, écuyer, sieur de l'Estelle, contre Gervais Jousse, sieur du Boisleau : production d'actes ; — Pierre Collet contre Paul de Soucelle et Jean de la Rochère, héritiers de feu Guy de Soucelle, écuyer : paiement d'obligation ; — Gabriel de Salles, chevalier, sieur de Beaumont, de Miré, et, par engagement de S. M., de la châtellenie de Saint-Laurent-des-Mortiers, contre René de Champaigné, écuyer, seigneur de Moiré, en Seurdres, la Motte et autres lieux : prestation de foi et hommage à la châtellenie de Saint-Laurent pour la terre de Moiré ; — vérification du procès-verbal de saisie, criée et bannie de la terre et seigneurie de Grandfontaine, en Ruillé, composée de maison, chapelle, pressoir, granges et autres logements revêtus de murailles, entourés de fossés avec pont-levis, jardins, vergers, prés, terres labourables et non labourables, bois, garennes, fiefs dudit Grandfontaine et de Puisiers, des métairies de Grandfontaine, de Lhommeau, de la Cloustière, de la Poistrière, de la closerie de la Noë, des moulins à eau et à vent de la Gaufferie et dépendances, d'une maison et vigne, en Saint-Denis-d'Anjou, etc., le tout saisi sur la veuve et les enfants mineurs de feu Jean d'Andigné : sentence ordonnant la vente desdits biens, etc.

B. 2311. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1655. — Civil. Procédures et sentences. Jean Bérault, sieur des Essards, président au siège royal de Laval, receveur des deniers communs et d'octroi de ladite ville, contre les maire, échevins et habitants de Laval : toisé des travaux de pavage exécutés à Laval depuis 1634 ; — Michel Doisneau, meunier du moulin du Verger, ancien fermier de la terre et seigneurie de Rallé, contre Mathieu Bodin, propriétaire de cette terre : réparation de clôtures ; — Jean Lilavois, contre François Allaire, curé de Longuefuie : paiement d'une somme de 60 livres pour une année de ferme de l'étang de Bulton (?) ; — Pierre de la Haye, écuyer, sieur de la Grisonnière, et Catherine d'Andigné, sa femme, contre Jean d'Andigné, écuyer, sieur de Chazé, et Catherine Ladvocat, sa femme : exécution des clauses du contrat de mariage de la dame de la Haye, etc.

B. 2312. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1656. — Civil. Procédures et sentences. Jacques Forcoul, receveur-contrôleur des consignations, contre Charlotte de la Marzellière, adjudicataire par décret de la terre de Grandfontaine, et les créanciers du feu sieur d'Andigné de Grandfontaine : distribution des deniers provenant de la vente ; — Pierre Quéruau, prêtre, Guillaume et René Quéruau, enfants et héritiers de feu Marguerite Durant, contre le curateur des enfants de Jean Lemonnier et de Jeanne Marin : règlement de compte ; — Marguerite Le Vayer, veuve de Louis de la Jaille, écuyer, sieur des Hayes, appelant d'une sentence de la juridiction de Champagne, contre Georges Leclerc, chevalier, seigneur de Juigné : droit de pêche dans la rivière de Vègre, à cause du fief et domaine du Chesne, etc.

B. 2313. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1657. — Civil. Procédures et sentences. Information sur les vie et mœurs de François Bionneau, pourvu d'un office de conseiller au présidial ; — Gilles Monsallier, marchand de draps de soie et laine à Château-Gontier, contre Gabriel de Villiers, chevalier, seigneur

de Fourmeslay, et Hélène de Choupe, sa femme : paiement de marchandises ; — Charles des Guez, chevalier, sieur de la Grange, contre Charlotte de la Marzellière, veuve de Henri de Volleville, chevalier, seigneur de la Chaltière, dame de la châtellenie de Villiers-Charlemagne : appel d'une sentence du sénéchal de Villiers-Charlemagne ; — Urbain Lemétayer, contre Anne de Gié, veuve de René de Cordon, et les époux Julien Bézard : paiement de rente ; — Jean-Léonard, comte d'Assigné, seigneur de Bouillé-Menard, contre les époux René Febvrier : paiement de rentes seigneuriales ; — Gilles Monsallier, contre René de Vausenay, curé de Saint-Lambert du Lattay : paiement de marchandises ; — procès-verbaux de *vidimus* et collation de pièces présentées par noble Nicolas Eude, sieur des Jardins, secrétaire ordinaire de la Reine, commissaire de l'artillerie de France et maître d'hôtel du président de Bailleul, procédant contre Claude Drouez, sieur de la Morinière ; — par Anne de Rohan, princesse de Guémené, dame de Remefort, procédant contre François Moyné, sieur de la Lande, mari de Judic de la Cour, détenteur des lieux du Grand-Breil, de la Pautière, de la Papinaye, de Lorière et d'une partie de la maison nommée le Château, le tout sis au bourg de Gennes ; parmi les pièces vidimées on remarque un extrait d'aveu de la Papinaye, rendu par Gilles de Bréon, écuyer, seigneur dudit lieu, le 20 juin 1543 ; — par noble René Trochon, sieur de Beaumont, procédant contre les enfants et héritiers de Guillaume Legelleux et autres, etc.

B. 2314. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1657. — Civil. Procédures et sentences. Jacques Rousseau contre René Ernault, les sieurs Mauxion, Fournier, Mouessard et Charles d'Andigné, chevalier, baron d'Angné : paiement de rente ; — Urbain de la Lande, chevalier, seigneur des Plains, contre François de Coisnon, écuyer, sieur des Mazures : paiement d'une somme de 150 livres due par le défendeur pour achat d'un cheval et équipage pour aller au service de S. M. ; — Pierre de Montallais, seigneur de Chambellay et de Marigné-près-Daon, contre Guillaume Louet, écuyer, mari de damoiselle de Grimaudet, et, à cause d'elle, seigneur de Chauvon : paiement des droits de rachat de ladite terre de Chauvon ; — Jean Maumousseau, marchand de draps de soie et laine à Château-Gontier, contre Charles de la Saugère, écuyer, et Renée Jarret, sa femme : paiement d'une somme de 900 livres pour marchandises livrées aux défendeurs ; — Jean Desnos, marchand, contre Jean Quellenet, écuyer, sieur de la Potterie, etc.

B. 2315. (Liasse.) — 157 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1657. — Civil. Procédures et sentences. Les Ursulines du faubourg d'Azé, de Château-Gontier, contre François de Bellanger, écuyer, sieur du Petit-Coullonge : paiement d'une somme de 120 livres pour prix de la pension de Renée de Bellenger, sœur du défendeur ; — Pierre Congnard contre noble Charles Letessier, sieur de Coullonge, seigneur du fief des Rochers, en Gennes : paiement de rentes ; — Nicolas Eudes, sieur des Jardins, contre Claude Drouet : jouissance d'une place et enclos dépendant de l'ancien château de Château-Gontier ; dans le résumé du plaidoyer de l'avocat du demandeur il est dit « qu'il y avoit encore, n'y a pas « longtemps, des vestiges et mazures du logement « principal des seigneurs de ce marquisat » ; renseignements topographiques sur ce château ; — Jacques du Ridouet, écuyer, contre René de Saint-Rémi, écuyer : paiement d'obligation ; — Pierre de la Barre, écuyer, sieur du Buron, contre Anselme Moreau, écuyer, sieur du Grés, mari de Barbe de la Barre : dégradations sur la terre de Laubrière, en Saint-Sauveur-de-Flée ; — Jean Le Roy, mari de Françoise Gilbert, contre Nicolas de la Bécanne, écuyer, sieur de Laisanville, fils de feu Jean de la Bécanne, écuyer, sieur de Chauvigné ; — Gilles Monsallier, marchand, contre Abraham Cadillon et René de la Dufferie, chevalier, seigneur de la Vaisoizière : paiement de créances ; — requête d'Antoine Arnauld, écuyer, sieur de Lonchamp, conseiller du Roi en ses conseils, maître ordinaire de son hôtel et maréchal de bataille des camps et armées de S. M., exposant que M[gr] le président de Bailleul, marquis et gouverneur de la ville et château de Château-Gontier, l'a nommé capitaine et lieutenant du gouvernement de la ville et château, que cette nomination a été ratifiée par lettres patentes du Roi et demandant l'entérinement de ces lettres patentes ; — affaires de la succession de haut et puissant seigneur messire André de Montécler, en son vivant chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, seigneur des châtellenies de Fouilloux, Montchevrier et le Tremblay, vicomte de Raveton et marquis de Montécler, décédé en avril 1657 ; procurations de René de Gédouin, chevalier, seigneur de la Dobiais, demeurant en son château de

la Dobiais, paroisse de Saint-Jean-sur-Couesnon, en Bretagne, époux de Marie-Madeleine de Montécler, fille aînée dudit feu marquis de Montécler et de haute et puissante dame Marie de la Flèche, sa veuve ; de Georges Langlois, chevalier, conseiller d'État, premier président en la Chambre des comptes de Normandie, seigneur et patron de Motteville, Flamanville, Gouville, Claville, Saint-Étienne, marquis de Vicq-en-Valois, etc., mari d'Anne de Montécler, fille puînée desdits marquis et marquise de Montécler ; de René de Froullay, chevalier des ordres du Roi, comte de Tessé, demeurant en son château de Maugé, en Vernie, cousin germain du feu marquis ; de Louis de Champelais, chevalier, baron de Courcelles, conseiller du Roi en ses conseils, maréchal de camp, lieutenant général de l'artillerie de France, demeurant en son château de Courcelles, au Maine, cousin paternel du défunt ; de Martin de Savonnières, chevalier, marquis de la Brétesche, fils aîné de Madeleine de Montécler, veuve de François de Savonnières, marquis de la Brétesche et sœur germaine du défunt, ledit Martin de Savonnières demeurant en son château de Meaulne, paroisse de Broc, en Anjou ; les seigneurs ci-dessus nommés se font représenter, à l'acte d'acceptation, par la dame marquise de Montécler, du bail et garde-noble des enfants mineurs, François, marquis de Montécler, en sa qualité d'aîné, Louis-Joseph, comte de Montécler, puîné, et Louis-Joseph, chevalier de Montécler, cadet, et à la nomination d'un curateur particulier auxdits mineurs pour procéder à l'inventaire et prisée des meubles du feu marquis et la constitution du douaire de Mme de Montécler ; procuration de la dame de Montécler pour faire, devant le présidial, sa renonciation à la communauté existant entre elle et son mari, pour accepter le bail et garde-noble de ses enfants mineurs, pour prêter foi et hommage à la baronnie de Château-Gontier pour tout ce qui du marquisat de Montécler relève de cette baronnie, etc.

B. 2316. (Liasse.) — 197 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1657. — Civil. Procédures et sentences. Guy des Vaux, chevalier, seigneur de Loresse, contre Gilles Le Bastard et Marin Buret : paiement d'arrérages de rente ; — Pierre Trochon contre René de la Haye, écuyer, parties intervenantes et opposantes : noble René Trochon, noble Louis Peu, noble René Esturmy, François Bouthonnays, Me François Rebuffé, noble Jacques Marais, Françoise Trochon, Jean de la Haye, écuyer, Françoise Richard, François Maingot, Charles de la Corbière, Robert de Meaulne, Pierre de la Haye, Gilles Richard et Mathurin Jarié : saisie d'immeubles ; — Jean Béloce, seigneur de Bonnes, en L'Huisserie, contre François Béloce, sieur de la Rongère : droits de chasse et de pêche ; — baux du temporel et des dîmes de la chapelle Saint-Nicolas, de Gennes, *alias* la Petite-Moinerie, en Gennes ; — procès-verbal de *vidimus* et collation de titres présentés par Anne Vallée, marquise de Chivré, pour l'éclaircissement du procès pendant entre elle et René Jollivet, etc.

B. 2317. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1657. — Civil. Procédures et sentences. Judic de Chivré, femme séparée de corps et de biens d'avec son mari, Pierre de Rouefrand, chevalier, seigneur d'Aubigné, dame de la terre et seigneurie de la Chevallerie et de la métairie de la Fautrardière, en Châtelain, contre René Saulou : production de pièces ; — Gabriel Pillon, sieur de Monlévrier, seigneur à titre d'acquêt de la terre et seigneurie de Minzé, contre Alexandre Huault, sieur de la Grandmaison : production de pièces ; — René Ménard, religieux de l'ordre de Saint-François, prieur de Saint-Pierre de Châtelais, contre Gilles Poirier, curé de Châtelais : dîmes novales, fonctions curiales à certains jours dans l'église de Châtelais ; — Jean Bieslin, curé de Loigné, contre Lancelot de Quatrebarbes, écuyer, seigneur de Fontenaille, lequel tenait cette seigneurie de son père, René de Quatrebarbes, qui avait succédé lui-même à la demoiselle de Fleurville : rente en vin due à la cure de Loigné sur la terre de Fontenaille ; — René de Racappé, chevalier, seigneur de Magnannes, contre Michel Vincent : paiement de rente féodale.

B. 2318. (Liasse.) — 127 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1658. — Civil. Procédures et sentences. Marguerite de la Fosse, femme séparée de biens de Jean de Fayan, écuyer, sieur des Aulnays, présumé mort, René de Fayan, écuyer, sieur de la Melletays, et Marguerite de Fayan de la Chappelière, puînés du sieur des Aulnais, contre Ambroise de la Fosse, curé de Marigné, curateur des enfants mineurs des sieur et dame des Aulnays : remploi de biens aliénés appartenant à ladite dame des Aulnays ; — Marie Poisson, garde-noble des enfants mineurs de feu Marc de la Planche, chevalier, seigneur de Ruillé, contre François Filoche, sieur de la Tremelière, Daniel Lebreton, Pierre Mondière et

Catherine Goyet, veuve de Guy Brehin, parties intervenantes : noble René Poisson, sieur de Beauvais, François de Bellanger, écuyer, sieur dudit lieu, fils aîné et principal héritier de François de Bellanger et de damoiselle Sainte Poisson, damoiselle Jacqueline Poisson, garde-noble des enfants de feu François de Couesnon, écuyer, sieur de Villençaux, et d'elle, Robert Louestrard, curateur des enfants de feu Jean Mimbré, écuyer, et de damoiselle Jeanne Poisson : production d'actes ; — François de Coesnon, écuyer, procédant sous l'autorité de son curateur Joseph Trochon, contre Ambroise Garnier : appel contre une saisie d'immeubles ; — René Du Tertre, chevalier, héritier de sa mère, Anne de Possard, contre les héritiers de Catherine Deshaies et les créanciers de feu Pierre Lebreton : reprise d'instance, etc.

B. 2319. (Liasse.) — 162 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1659. — Civil. Procédures et sentences. Louise Mocquereau, femme de Christophe Foucquet, procureur général au Parlement de Metz, fille et unique héritière de dame Louise du Gué, en son vivant dame du Breil, contre les paroissiens de Poillé : fondation faite en l'église de Poillé par la dame du Gué ; — Jean Herault, fermier des moulins de Margerie, en Saint-Aubin, de Pouancé, contre Pierre de la Faucille, écuyer, seigneur dudit lieu et propriétaire desdits moulins, et Julien de la Noë, ancien fermier : réparations auxdits moulins ; — damoiselle Philippe du Bois-Gamats contre René Lebreton, marchand : paiement d'une somme de 45 livres 15 sols ; — René Lebreton, marchand, contre Thomas du Hardatz, l'aîné, écuyer, sieur dudit lieu : paiement d'une somme de 118 livres ; — copie d'un arrêt de la Chambre des comptes de Paris reconnaissant la noblesse de Tugal Hullin, sieur de la Guiltière, qui était contestée par les habitants de Juvardeil, etc.

B. 2320. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1659. — Civil. Procédures et sentences. Charles Boislève, écuyer, sieur des Aulnais, contre René de Juigné, chevalier, sieur de la Broissinière : saisie d'immeubles ; — Pierre et Marie Fanneau contre Françoise de la Barre, veuve de Henri de Maillé, chevalier, seigneur de Bénehard et de Chéripeau : saisie mobilière faite par la dame de Maillé ; — Jean Léon, fermier du lieu de la Motte, en Ampoigné, contre Jean Ferchault et Louise Pelot, sa femme : dégradations commises sur ledit lieu de la Motte ; — bail au rabais du temporel du prieuré de Chauveaux ; — montrée des bâtiments, des terres et seigneuries de Mortiercrolle, du Plessis, de Marigné, et de la Marche, ordonnée par arrêt du Parlement, rendu sur la requête de Louis de Rohan, prince de Guéméné, duc de Montbazon, pair et grand-veneur de France, et d'Anne de Rohan, princesse de Guéméné, duchesse de Montbazon, curateurs des personne et biens de Charles de Rohan, comte de Montauban, leur fils (détails topographiques sur le château de Mortiercrolle), etc.

B. 2321. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1660. — Civil. Procédures et sentences. Philippe de Girard, chevalier, seigneur de Charnacé, curateur des enfants mineurs des défunts seigneur et dame de Miré, contre Pierre de la Motte, chevalier, seigneur dudit lieu et de Barassé, et Adrienne de Salles, sa femme : assiette d'un revenu de 800 livres donné à la dame de la Motte, par Gabriel de Salles ; réunion des parents desdits mineurs à ce sujet ; ce conseil de famille est composé de : Eustache de la Lande, chevalier, seigneur de Saint-Martin-de-Villenglose, René de Pennard, chevalier, seigneur du Port-de-Miré, Mathurin Dubois, seigneur de Maquillé, Christophe de Bréon, chevalier, seigneur dudit lieu, René du Tertre, chevalier, seigneur dudit lieu, René de Juigné, chevalier, seigneur de la Broissinière, Michel de Racappé, chevalier, seigneur de Ménil, Hercule du Boisjourdan, seigneur dudit lieu, René de Saint-Rémy, chevalier, seigneur de Préaux, Marc des Hays, seigneur de Cris ; — René de Brez-Briand, chevalier, seigneur baron de Brez, contre Honoré Bonneau, bourgeois de Paris, saisissant partie des domaines de la baronnie de Brez : réparations au moulin de Bressac ; procès-verbal de la montrée faite à ce sujet ; — Bertranne Beuscheron, veuve de Pierre Buffebran, et Pierre Chardon contre Pierre Dublineau, parties évoquées : Jean Goupil, écuyer, sieur d'Erbrée, et Louise de Quénélec, sa femme : paiement de rente ; — Guillaume Lasnier, chevalier, seigneur de l'Effrétière, Baubigné et autres lieux, contre Malo de Coisquin, mari de dame N... de la Marzelière, héritière principale de Charlotte de la Marzelière : saisie de sommes dues au demandeur ; — extraits d'aveux rendus aux seigneuries de Chéripeau, Villeperdue, la Meslière et Rommefort, appartenant à Henri de Maillé, marquis de Bénehart, par Louis Guérin, écuyer, sieur de Chappes, l'un des deux cents gendarmes des gardes de S. M., propriétaire du lieu de la Grande-Mauvière ; — requête adressée au lieutenant général du présidial par Madeleine Les-

cuyer, fille de défunt N... Lescuyer, écuyer, sieur de la Roze, âgée de 17 ans, damoiselle suivante de la dame de Chauvigné ; cette requête est ainsi conçue : « Sup« plie humblement Madeleine Lescuyer, disant qu'il « y a longtemps qu'elle recherche les occasions de « quitter sa religion prétendue réformée pour suivre « la religion romaine et s'y faire instruire ; que, pour « y parvenir, elle s'est adressée à quelques prebtres, » les a conviez de la tirer de la maison du sieur de « Chauvigny, où il se fait exercice de la religion « prétendue réformée, et pour exécuter plus facilement « son dessein et qu'il ne veint à la cognoissance « dudit sieur de Chauvigny, elle les convia de l'em« mener nuitamment en quelques maisons religieuses » où elle peust s'instruire en la religion romaine, « ce qu'ilz auroient fait et amené en la maison des « dames Urselines en cette ville ; ce considéré, « Monsieur, vous plaise vous transporter en la maison « desdites dames Urselines et luy décerner acte de « ce qu'il ne luy a esté fait aucunes viollances, et « ferez justices » ; — transport et acte du lieutenant général en conséquence de cette requête, etc.

B. 2322. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1660. — Civil. Procédures et sentences. Maurice Gerfault, fermier de la terre de Villiers-Charlemagne, contre Henri de Montreul, chevalier, seigneur de la Chaux, propriétaire de la terre de Mondot, en Villiers : paiement d'une somme de 150 livres ; — Pierre de Bastard, écuyer, sieur de la Salle-d'Aubert, contre la veuve de René Gruau et son fils : paiement de rente ; — Jean Aubry, ayant les droits de Jean Nigleau, sieur de la Reubergerie, contre Me Mathurin de Renusson, curateur des enfants mineurs de feu Jacques Guillotteau, sieur de Moueré et de Prégente de Sauzay : paiement d'une somme de 100 livres ; — damoiselle Françoise Poisson contre François de Bellanger, écuyer, fils aîné de feu François de Bellanger, et Marie de Bellanger, sa sœur, parties intervenantes : François Filloche, sieur de la Turmelière, et René Poisson, sieur de Beauvais : paiement de créances ; — Guillaume Lasnier, chevalier, seigneur de Leffretière et de Baubigné, contre Malo, marquis de Couasquin, principal héritier de feu Charlotte de la Marzelière, *acquéreuse* de la terre de Grandfontaine : obéissances dues au fief de Baubigné pour la métairie de la Cloustière, en Ruillé, dépendant de la terre de Grandfontaine ; — curatelle de Jeanne et Gillonne de Coisnon, filles mineures de défunts René de Coisnon, écuyer, sieur des Mazures, et Renée Debonnaire ; parents appelés au conseil de famille : René Noël, écuyer, sieur de Ruillé, sénéchal de Vitré, Thibault Lecoq, écuyer, sieur de la Penzière, Mathurin Guys, écuyer, sieur de Baillé, du côté paternel ; noble Étienne Debonnaire, sieur de la Féandière, Me Jean Delaunay, sieur de la Lézerie, Jean Loriot, prêtre, René Combon, avocat à Laval, du côté maternel, est aussi appelé noble Guillaume Berset, sieur de la Coupelière, époux de Marguerite Gaultier ; — sursis de trois mois pour se libérer vis-à-vis de leurs créanciers accordé aux prisonniers pour dettes civiles élargis à l'occasion de la paix des Pyrénées, etc.

B. 2323. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1661. — Civil. Procédures et sentences. Louis Gallais contre René Moreul, sieur de la Gaudinière, et Jean Moreul, sieur de la Groussinière : paiement d'obligation ; — Jean Maumousseau, marchand à Château-Gontier, contre René de Madaillan, chevalier, comte de Chauvigné : paiement d'obligation ; — René Marchais, contre Pierre de Sarrouette, écuyer, sieur de la Perroussays : paiement de chevaux ; — François Rousseau, écuyer, sieur de Villemorges, contre Gilles Monsallier, marchand : paiement d'obligation ; — Nicolas d'Heudes, curé de Saint-Fraimbault-de-Prières, prisonnier pour dettes, contre Louis de l'Isle, écuyer, sieur de Dollon : élargissement dudit sieur d'Heudes, etc.

B. 2324. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1661. — Civil. Procédures et sentences. René Mauloré, ancien fermier de la terre de Brée, en Fromentières, contre Jean Goupil, sieur et propriétaire de ladite terre, René Le Roy, curé de Saint-Jean-Baptiste de Château-Gontier, Jean Gilles et Jean Letessier, notaires audit lieu de Château-Gontier : production d'actes ; — Charlotte Constantin, femme de César de Langan, chevalier, baron du Boisfévrier, fille et héritière de feu Gabriel Constantin, conseiller au Parlement de Rennes, contre les fermiers des terres d'Aunay et de l'Hermitage : saisie-arrêt des fermages de ces terres ; — René-François de Sévigné, chevalier, seigneur baron de Chémeré-le-Roi, contre les époux Roland Journeil : saisie mobilière ; — René du Goullet, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur des Pastiz et de la Cheverière, contre Mathurin Ruau, Louis Salmon et Claude Bermier, sieur de Glatigné : paiement d'une somme de 200 livres ; — Jeanne de Guérin, veuve de

Philbert de Landepouste, en son vivant écuyer, sieur d'Anillé, demeurant en la maison des Chesnais, en Bouessay, contre Guy-Louis de Longueil, chevalier, seigneur des Chesnais, veuf d'Urbaine de Landepouste, fille de la demanderesse : la dame de Landepouste se plaint que son gendre, avec qui elle demeurait, la retient de force en la maison des Chesnais, la fait maltraiter et mépriser par ses domestiques, lui refuse les choses à elles nécessaires pour ses aliments et vêtements, use vers elle de menaces et rigueurs pour l'obliger à révoquer une donation qu'elle avait faite à Anne-Marie de Longueil, sa petite-fille, et lui a fait signer plusieurs papiers dont elle ne connaissait pas le contenu ; enquête sur ces diverses plaintes ; — inventaire des titres, papiers et meubles laissés par feu René Midorge, prêtre, religieux de Saint-Benoît, au prieuré conventionnel de Saint-Jean-Baptiste de Château-Gontier, etc.

B. 2325. (Liasse.) — 186 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1662. — Civil. Procédures et sentences. René de Fontenelle, chevalier, seigneur de Souvigné, contre Louis de Baradas, abbé commendataire de Clermont, ayant repris l'instance au lieu et place de feu Henri de Baradas, évêque de Noyon et abbé commendataire de Clermont : paiement de rente ; — François Bignon, sieur de la Prezaye, contre Laurent Gilbert, marchand à Grez-en-Bouère ; — Jean Crossouard contre Siméon Boizard : paiement de métives : — noble Pierre Trochon, sieur de Champaigne, curateur de noble Denis Trochon, sieur des Bournaux, contre Michel Morisseaux et Mathurin Bossard, tuteur des enfants issus de son mariage avec feu Perrine Morisseaux : paiement de rente ; — Pierre d'Aubert, chevalier, seigneur de Launay de Beaulieu, demeurant en sa maison de la Losrie, paroisse du Pertre, contre Jeanne Meignan, veuve Pierre Barais, en son vivant métayer au lieu de Laugeon, en Courbeveille : paiement d'une somme de 150 livres, etc.

B. 2326. (Liasse.) — 115 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1663. — Civil. Procédures et sentences. François Dupuy, seigneur du Puy, contre René Maulage, fermier de ladite terre du Puy, parties évoquées : les fermiers des lieux de la Machedaye et de la Triquardière ; — Marguerite de la Motte, femme de René de la Corbière, écuyer, contre Pierre d'Andigné, écuyer, sieur de Chivré, époux de Marie de la Motte : production de pièces ; — Cyr Bihoreau contre Yves Bihoreau : paiement d'une somme de 300 livres ; — Anne Bienvenu, veuve de Mathurin Filloche, ayant les droits de Guillaume Lasnier de Leffretière, contre Gilles d'Andigné de la Gresleraye et Anne Trillon, sa femme : paiement d'une rente constituée de 1.000 livres ; — Charlotte Lefebvre, veuve de noble homme Pierre Licquet, sieur de Livoye, conseiller au présidial d'Angers, contre René de Juigné, seigneur de la Broissinnière, et Françoise Bouju, sa femme : paiement d'arrérages de rente ; — Christophe de Dozé, seigneur de Mazières, conseiller au Parlement de Metz, contre Jean, sire de Bueil, comte de Marans, et N... de Montallais, sa femme : paiement d'une rente de 555 livres due par les défendeurs ; saisie de la seigneurie de Verné, sise en Chamteussé et lieux circonvoisins, etc.

B. 2327. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1663. — Civil. Procédures et sentences. François de Rouillon, écuyer, sieur de la Roussardière, curateur des enfants mineurs de feu René d'Héliand, écuyer, sieur d'Ampoigné, propriétaires de la terre et seigneurie de la Porte, en Daon, contre Joachim de Pennard, écuyer, sieur de Forges : droits de prééminence des seigneurs de la Porte dans l'église de Daon, avec banc dans une chapelle près l'autel Notre-Dame, à main gauche ; — Renée Debonnaire, femme de Jacques Denyau, écuyer, sieur de Vaugeois, conseiller au présidial de Château-Gontier, contre son mari : demande en séparation de biens ; — Antoine du Rivau contre René Pommerais : appel d'une sentence du juge de Fontaine-Daniel, etc.

B. 2328. (Liasse.) — 180 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1663. — Civil. Procédures et sentences. Pierre Foucault contre Jean de Goupil : délivrance d'une somme de 10.000 livres provenant de la vente de la terre et seigneurie d'Erbrée, en Fromentières, faite à la requête du demandeur ; — Guy Lasnier, prêtre, abbé de Vaux, prieur commendataire du Genesteil, contre Charles de Quatrebarbes, curé de Loigné, Jeanne Rousseau, veuve de Gervais Lefebvre, et Julien Dugué, sieur de la Chevallerie, fermier du temporel du prieuré du Genesteil : sentence ordonnant que ce procès, dont le sujet n'est pas indiqué, sera jugé au rapport de M[e] Pierre Trochon, sieur de la Renaudière, conseiller au prési-

dial ; — René Renoul, prêtre, curé de la Jaille-Yvon, contre Charlotte Camus, veuve de Jacques Thibault, en son vivant notaire et fermier des dîmes ordinaires de la paroisse de la Jaille, dépendantes de la commanderie de Béconnais et de la chapelle de Montsifrotte : paiement de rente en grains ; — Jean Vilmandin, seigneur propriétaire du lieu et seigneurie de la Marionnière, en Saint-Sauveur-de-Flée, contre Pierre Vallet, mari de Jeanne Tattier, aussi propriétaire de maisons contiguës à celle du demandeur : dommages causés par des réparations commencées auxdites maisons, etc.

B. 2329. (Liasse.) — 186 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1664. — Civil. Procédures et sentences. Urbain de Salles, chevalier, seigneur de la Plesse, contre Agnès de Salles, veuve de René Rigault, chevalier, sieur de la Tremblays : saisie des fruits et revenus de la terre de l'Escoublère, en Daon, composé du manoir entouré de douves, avec pont-levis, jardins, vergers, garennes, vignes, prés, pâtis, bois taillis et de haute futaie, des métairies des Onglères, du Petit-Mortreux et des Trois-Cormerays, des closeries de Villeneuve, la Robinière, la Morandière, la Vergne, le fief d'Argenton, etc. ; — les religieuses de la Visitation, d'Angers, contre Honorat-Auguste d'Assigné, chevalier, comte de la Roche-Jagu et de Grandbois : saisie des fruits et revenus de la terre de Bouillé-Ménard ; — Claude Bermier, sieur de Glatigné, contre Lancelot de Quatrebarbes, écuyer, sieur de Fontenaille ; — Philippe-Françoise de Bretagne, abbesse de Nyoiseau, contre Jean Hesland et ses frères et sœurs, héritiers de leurs père et mère Jacques Hesland, sieur de la Mesnardière et Françoise Rousseau : paiement de la pension de Renée Hesland, religieuse à Nyoiseau ; — Mathurin Moreul, sieur de la Giraudière, marchand, contre Eustache de la Lande, sieur de Saint-Martin-de-Villenglose, curateur des enfants mineurs de défunts René de Saint-Rémy, écuyer, sieur de Pimpréaux, et dame N... de Bastard : paiement de marchandises ; — Claude de Roye, chevalier, sieur de la Brunetière, contre Jacques Paullé, marchand, tant en son nom que comme tuteur des enfants nés de son mariage avec feu Marie Négrier, Étienne Négrier, sieur de la Trillière, Gabriel Négrier, sieur de la Guérinière, enfants d'Étienne Négrier et de Renée Guérineau : saisie de biens sis dans les ressorts du Mans, de la Flèche, de Sablé, de Château-du-Loir et de Château-Gontier, pour non paiement d'une rente de 388 livres ; — bail à ferme judiciaire de la seigneurie de Launay, en Louvaines, appartenant aux enfants mineurs de feu Antoine Lemasson, écuyer, sieur de Launay, et de Françoise de Belin ; ce bail est fait à la requête de Pierre d'Andigné de Chivré, curateur desdits mineurs, etc.

B. 2330. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1664. — Civil. Procédures et sentences. Paul de la Saugère, chevalier, seigneur de la Boussardière, contre Louis de Vages, écuyer, sieur du Plessis : saisie de la part et portion qui peut appartenir audit Louis de Vages dans les héritages indivis entre lui et René de Vages, écuyer, son frère aîné, tous les deux enfants de Philbert de Vages, écuyer, sieur de la Chapelle, et d'Anne de Sanson ; ces héritages sont : le fief et domaine de Montbrenon, en Fontenay, la closerie du Hallier, en la Fontaine, Saint-Martin et Oyssé, la closerie de la Brosse, en Mézeré, deux quartiers de Vigne, près du bourg de Noyen ; — Urbain de Salles, seigneur de la Plesse, contre Agnès de Salles, veuve de René Rigault, seigneur de la Tremblaye : saisie des maisons, terres et seigneuries de Maligné, en Martigné-Briand, d'Espluchard, en Saint-Michel-de-la-Pallud, à Angers, de l'Escoublère, en Daon ; — Charles Foureau, sieur de la Françoizière, lieutenant général en la sénéchaussée de Château-Gontier, contre Marie Poisson, veuve de Marc de la Planche, écuyer, seigneur de Ruillé, et René de la Planche, son fils, aussi écuyer, seigneur de Ruillé : paiement d'une somme de 400 livres ; — René Berthelot, écuyer, auditeur à la Cour des comptes de Bretagne, contre René de Juigné : saisie de la terre et seigneurie de la Brossinnière, en Mollières, et de la terre et seigneurie de Montguillon, en laquelle il y a un vieux château avec fossés et ponts-levis, sise en Montguillon ; — Madeleine Moreau, femme de René de Quatrebarbes, écuyer, sieur de Chasnay, contre Lancelot de Quatrebarbes, écuyer, sieur de Fontenailles, Charles de Quatrebarbes, curé de Loigné, Antoine Amys, écuyer, sieur d'Ollivet, président en l'Élection de Château-Gontier, et Madeleine de Quatrebarbes, sa femme, René de Quatrebarbes, le jeune, écuyer, sieur du Coudray, et Anne Legras, sa femme, Renée et Suzanne de Quatrebarbes, lesdits Quatrebarbes, enfants desdits sieurs de Chasnay et Madeleine Moreau : remploi des deniers propres de celle-ci aliénés pour les dettes où elle était obligée avec son mari ; — Élisabeth de Villeprouvée contre son mari, Charles de Thory, écuyer, sieur des Roches : séparation de biens ; — extrait des registres du Parlement de Paris contenant acte d'enchère et de mise à prix de la terre et seigneurie de la Macheferrière, en Astillé, saisie par Jean Gobelin,

conseiller et maître d'hôtel du Roi, puis par ses héritiers, François Gobelin, aumônier du Roi, Antoine Gobelin, écuyer, Jean Le Rageois, écuyer, sieur de la Chapelle-Saint-Amer, fils et héritier de Catherine Gobelin, lequel Jean Gobelin avait les droits par transport de François Sébois, sieur de Saint-Martin, sur Marguerite de Lancrau, veuve de Raoul de Peccan, écuyer, sieur des Pommerais, Louise de Lancrau et Paul du Boisberranger, écuyer, sieur de la Tizonnière, ci-devant mari de Geneviève de Lancrau, héritière par bénéfice d'inventaire de feu Thibault de Lancrau, écuyer, sieur de la Macheferrière, et de Catherine Belet ; énumération des biens composant ladite terre, etc.

B. 2331. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1664. — Civil. Procédures et sentences. Jean Maumousseau, contre Philippe de Madaillan, le jeune, chevalier : paiement de marchandises ; — Claude Bermier, sieur de Glatigné, contre Christophe de Bréon, écuyer, et Louise Pouyet, sa femme, et Marc de Bréon, leur fils : paiement d'une somme de 1.000 livres ; — Jacques de Geniers, seigneur de Coudray, conseiller au Parlement de Paris, prenant le fait et cause d'Étienne Martinet, fermier et receveur de la terre du Coudray, contre Catherine Théard, veuve de Marin Buhigné : rente seigneuriale due par le lieu des Rallays à la seigneurie de Coudray ; — procès-verbal de recherche au sujet d'une demande qui avait été formée précédemment pour l'interdiction de Françoise Le Marié, veuve de Christophe Cupif, sieur d'Aussigné, remariée à Étienne du Mesnil, écuyer, sieur des Brosses, etc.

B. 2332. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1665. — Civil. Procédures et sentences. Anne de la Primaudaie, veuve de Gilles de la Chevallerye, contre Gilles Monsallier, marchand : paiement d'une somme de 224 livres réclamée par le sieur Monsallier ; — Claude, marquis de Beaumanoir, seigneur de la Guenaudière, en Grez-en-Bouère, contre les époux François Guérin, fermiers de la métairie de Gérigné, dépendant de la terre de la Guenaudière : paiement de dégradations ; — Anne Ayrault, veuve de Pierre Lesrat, en son vivant lieutenant général criminel d'Angers, y demeurant, rue et paroisse Saint-Michel-du-Tertre, contre André Malvierné, chevalier, seigneur de la Vignolle, et Renée de Juigné, son épouse : saisie de la terre et seigneurie de Souloire (Somloire) et divers autres biens sis ès paroisses de Somloire-la-Plaine, les Cerqueux-sur-Maulévrier, Saint-Maurice-de-la-Fougereuse, Saint-Paul-du-Bois, Saint-Hilaire-du-Bois, dans le ressort d'Angers, de la terre de la Bourgonnière et dépendances, en Monguillon et Saint-Martin-du-Bois, ressort de Château-Gontier, de la terre et seigneurie d'Épinas, en Montreuil-Bellay, et de plusieurs autres immeubles en Cizay, Saint-Jean-du-Mizay, Saint-Pierre-de-Montreuil-Bellay, Saint-Pierre-de-Meigné, Varanne-sous-Doué et Saint-Laurent-de-Forges ; — Renée Goihier, veuve de feu noble homme René Godet, contre Gilles d'Andigné, écuyer, sieur de la Gresleıaye, et damoiselle Anne Trillon, sa femme : partie intervenante : Jean des Vaux, marquis de Levaré, mandataire de son père, Jean des Vaux, aussi marquis de Levaré, héritier de Charles des Vaux, chevalier, seigneur du Bois-Garnier, etc.

B. 2333. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1665. — Civil. Procédures et sentences. Jean, Charles et René Journeil, Gervais Gillard, mari d'Élisabeth Journeil et Renée Maignan, héritiers de Jean Journeil, contre les héritiers de Nicolas Journeil : affaires de la succession dudit Jean Journeil ; — le curateur de Jean d'Hélyand, écuyer, seigneur propriétaire de la terre de la Porte et du fief de Mauvinet, *alias* Saint-Michel-de-Feins y annexé, contre Charles de Thory, écuyer, sieur des Roches : paiement des ventes et issues dues pour la terre de Mortreux, en Daon, nouvellement acquise par le sieur de Thory de Pierre Deffais ; — Claude Raimbourg, veuve de Nicolas Didier, et Henry Le Saunier, son gendre, contre Jean de Soubize, écuyer, capitaine de gabelles à Château-Gontier : paiement d'une somme de 80 livres, etc.

B. 2334. (Liasse.) — 228 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1665. — Civil. Procédures et sentences. Mathurin Chevallier, ancien fermier du moulin de la Petite-Rongère, contre René de Quatrebarbes, chevalier, seigneur de la Rongère, et Laurent Chevalier, fermier actuel du moulin : prisée de meules et moulages ; — René de Champagne, chevalier, seigneur de la Motte-Ferchault et de la terre et seigneurie de la Lizière, en Saint-Martin-du-Bois, contre les époux René Letessier, ci-devant fermiers de la seigneurie de Segré, et René

Cadotz, ci-devant fermier de la seigneurie de la Lizière : paiement d'une rente féodale due à la Lizière sur la terre de Segré ; — François Martin, sieur de la Motte, ayant les droits de Marie Godron, veuve François Rochery, contre Françoise Chaille, veuve Guillaume Peu, et René Peu : paiement d'une somme de 20 livres ; — Jean Jouet, seigneur du lieu de la Grande-Louisse, en Bierné, contre Jeanne Guittet, veuve Jacques Bourgeon, et Guy Guittet : dégâts commis sur ledit lieu par les chèvres des défendeurs, etc.

B. 2335. (Liasse.) — 211 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1665. — Civil. Procédures et sentences. Joseph de Cervon, chevalier, baron des Arcis, conseiller au Parlement de Bretagne, propriétaire de la terre de la Rochère, en Meslay, contre les fermiers de ladite terre : sentence ordonnant la mise en cause d'un tiers et renvoyant à quinzaine l'affaire dont le sujet n'est pas indiqué ; — René de Juigné, seigneur de la Broissinière et de la Jaille-Yvon, contre René de Giffard, chevalier, seigneur de la Perrine, Claude de Saint-Jouin, chevalier, seigneur de Vaulleard, créancier du sieur de Giffard et saisissant sur lui la terre de la Perrine, en Marigné-près-Daon : droit de passage par « un petit chemin abutant d'un bout à la rivière de Mayne et à l'arrivoir où l'on passe d'ordinaire pour aller aux moulins de la Jaille et d'autre bout aux champs de la métairie de Vaubouesset, appartenant au sieur de Giffard » ; enquête sur ce droit ; — Philippe de Girard de Charnacé, chevalier, curateur des enfants mineurs de défunts René de Salles, seigneur de Beaumont, et Urbaine de Roux, contre Claude Paré, veuve de Louis Lemasson : saisie ; — Ellier Pauvert, chanoine de Saint-Laud, d'Angers, contre Thomas du Hardas, écuyer, sieur de Fresnay : saisie des seigneurie, métairie et moulin de Fresnay, en Auvers-le-Hamon, etc.

B. 2336. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

1665. — Civil. Procédures et sentences. Le procureur du Roi près le présidial contre Anne Vallée, marquise de la Barre, tant en son nom qu'au nom des enfants mineurs issus de son mariage avec feu Anne de Chivré, marquis de la Barre, Gédéon de Chivré, baron de Méliand et de la Touche-Moreau, Marc de la Faucille, seigneur dudit lieu, et Abel Bédé, écuyer, sieur des Aulnais, lesquels défendeurs faisaient tous profession de la religion prétendue réformée : contraventions à l'édit de Nantes et à l'arrêt du Conseil du Roi, du 21 janvier 1657, commises par les défendeurs en introduisant dans leurs maisons l'exercice public de la religion prétendue réformée, bien qu'ils n'eussent pas la qualité de hauts justiciers à l'époque de l'édit, en permettant que leur unique ministre ait fait le prêche hors de sa résidence et en établissant des temples chez eux ; résumés du réquisitoire du procureur du Roi et des observations présentées par les avocats, où se rencontrent plusieurs détails intéressant la situation du protestantisme aux environs de Château-Gontier avant la révocation de l'édit de Nantes ; ces documents apprennent notamment qu'il n'y avait ni ministre, ni temple à Château-Gontier ; qu'il y avait toujours eu un pasteur résidant au château de la Barre ; que le nombre des protestants dans le ressort du présidial n'était pas supérieur à soixante ; sentence interdisant aux défendeurs, à peine de 500 livres d'amende, de faire aucuns exercices de la religion prétendue réformée dans leurs maisons et à toutes autres personnes de la même religion, résidant à Château-Gontier de s'assembler et faire leurs prières à si haute voix qu'elles soient entendues des voisins et passants, à peine de 25 livres d'amende pour la première contravention et de plus grande en cas de récidive ; — Pierre Dézerée, marchand, contre Charles de la Corbière, seigneur de la Bénichère : paiement d'une somme de 1.080 livres en l'acquit de Charles de la Corbière, abbé de Valence, fils du défendeur ; — Martin Hardy contre Charles de la Corbière, seigneur de la Bénichère, héritier de Christophe de la Corbière, chevalier, sieur de Morteline : paiement d'une somme de 1.179 livres ; — Antoine de Vaucené, écuyer, sieur de la Ménardière, héritier en partie de damoiselles Françoise et Madeleine Avelot, contre damoiselle N.. de Fays, veuve de N.. de Crespy, Charles Bourget, sieur du Coudray, N... d'Estriché, conseiller à la prévôté d'Angers et autres créanciers des damoiselles Avelot, et contre François du Puy, chevalier, tuteur des enfants issus de son mariage avec feu N... de Lorme, Jean de Vaucené, curé de Saint-Lambert-du-Lattay, Georges de Vaucené, écuyer, sieur de la Guimonnière, Marie de Vaucené et Jeanne de Lorme, aussi héritiers des damoiselles Avelot : affaires de la succession de celles-ci ; — Christophe-Jacques de Sévigné, chevalier, seigneur des Touches, René Bodinier, métayer du lieu des Touches, en la Cropte, et Jean Beauvais, contre René Eudin, notaire royal : opposition à une saisie ; — Pierre Yvon contre Urbain Le Clerc, écuyer, sieur du Genetay, et Jeanne

Desmarest, sa femme : paiement d'une somme de 300 livres ; — Catherine Constantin contre René d'Andigné de Maineuf, curateur des enfants de feu Jean d'Andigné de Grandfontaine et de Jeanne Le Gouz : saisie des fruits et revenus de la terre de la Chesluère, en Gennes ; — Pierre de Girois, chevalier, seigneur de Neufvy, et ses cohéritiers en la succession de Jeanne d'Aché, contre Charles d'Aché, chevalier, seigneur dudit lieu : affaire de la succession de Jeanne d'Aché ; placard annonçant l'adjudication de la terre de la Macheferrière, en Astillé, etc.

B. 2337. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1666. — Civil. Procédures et sentences. Jean Maumousseau, orfèvre, et Pierre Gaudrée, tailleur d'habits, contre Charles de Scépaux, chevalier, seigneur de la Roche-de-Noyen : paiement de créances ; — Jean Letessier, sieur de Douaillon, propriétaire de la métairie de Mirouault, en Azé, contre les époux François Taunay, ses colons : paiement d'une somme de 204 livres ; — Gilles Monsallier, marchand de draps de soie à Château-Gontier, contre Gédéon de Chivré, baron de Mélian, et damoiselle Louise de la Chapelle, dame de Syon : paiement d'une somme de 8.600 livres, reste de plus grande somme, due audit Monsallier, pour étoffes ci-devant vendues et livrées ; — Christophe Chouippe contre André de Chevaillé et Daniel de Rotrou, procureur en l'élection de Laval, appel d'une sentence rendue par le juge ordinaire de Laval sur une contestation dont le sujet n'est pas indiqué ; — Catherine Coustureau, femme de Jacques Lenfant, chevalier, seigneur de la Patrière et des Cepeaux, et Jean Lenfant, chevalier, leur fils, contre Denise Ménard, veuve de Marin Samedy, bourgeois de Paris : opposition à une saisie de bestiaux sur la terre de la Pâtrière, faite à la requête de la défenderesse ; jugement annulant cette saisie ; parmi les pièces visées dans ce jugement sont mentionnés le contrat de mariage de Jacques Lenfant et de Catherine Coustureau, passé à Furnes, en Flandre, le 13 juin 1648, le retrait opéré par Jacques Lenfant, au nom et profit de son fils, des terres de la Patrière et des Cepeaux, sur René Lefebvre, sieur du Rozay, et François Bouthonnays, adjudicataires d'icelles, etc.

B. 2338. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1665. — Civil. Procédures et sentences. René de Quatrebarbes, seigneur de la Rongère, contre Renée Thireau, veuve de noble homme René Le Vermier, sieur de la Meslinière, dame du lieu de la Goguerie, en Saint-Gault, Jacques de Biragues, seigneur du lieu de la Billonnière, en Quelaines, Antoinette Ravenel, veuve Jacques Lemoyne, propriétaire du lieu de Launay, en Saint-Gault, Jacques de Launay, sieur de la Lezière, propriétaire du lieu de la Hoisnardière, en Saint-Gault : paiement de rentes seigneuriales dues au fief des Vignes ; — François Coureau, prêtre, et ses cohéritiers en la succession de Marie Le Vannier, veuve de Lezin Grosbois, sieur de la Turbais, contre François Déan, fils et héritier de feu Me Nicolas Déan et de Jeanne Amis : paiement de rente ; — Guillaume Rouillet contre Gilles Delozier, sieur de la Cadorais, Renée Béloce, sa femme, Claude Delozier, leur fils, et François Beloce, sieur de la Rongère : vente de grains saisis, etc.

B. 2339. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1666. — Civil. Procédures et sentences. Brice de Bellenger, écuyer, seigneur de Remefort, en Laigné, contre Pierre Nigleau, apothicaire à Château-Gontier, ancien fermier général de Remefort et les sous-fermiers de ladite terre : réparation de dégradations ; — René du Goullet, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur des Pâstis et de la Cheurière, contre Louis Salmon, sous-fermier des seigneuries du Plessis et Marigné : paiement de deux annuités d'une rente viagère de 200 livres que le duc de Montbazon avait donnée au demandeur à prendre sur les fermes des seigneuries susdites ; — le chapitre de Saint-Thugal, de Laval, contre Jean Cohon, curé de Saint-Denis-d'Anjou : partage de la dîme du blé noir en Saint-Denis-d'Anjou ; — François Vincent, ancien fermier de la terre de Cusé, en la Jaille-Yvon, contre damoiselle Françoise Nepveu, veuve de Pierre de Crespy, écuyer, sieur de Closteaux, et Pierre de Chevreux, écuyer, sieur de la Gaudrée, propriétaires de la terre de Cussé : réparation de dégradations, etc.

B. 2340. (Liasse.) — 178 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1666. — Civil. Procédures et sentences. René de Bellenger, veuve de René de Briand, chevalier, seigneur de Bief, contre Louis Richard : saisie ; — les habitants de Cherré contre Vincent Duval et Émerance Sourdrille, veuve de Pierre Verger : paiement d'une

rente de 61 livres 10 sous due à la paroisse de Cherré; — René de Juigné, seigneur de la Broissinière et de la Jaille, contre Gabriel Amys, écuyer, lieutenant-particulier-criminel au présidial, lequel avait acquis la métairie de la Clopière, en Montguillon, de noble Charles Herpin, sieur des Cormiers: retrait féodal de cette métairie qui était dans la mouvance de la châtellenie de la Jaille-Yvon; — le procureur du Roi contre Louis-Armand de Sorouette, titulaire de la chapelle de Bréon-Subert, en Deon: mise en demeure de réparer cette chapelle qui tombait en ruines et de la pourvoir de tout ce qui était nécessaire pour la célébration de la messe, etc.

B. 2341. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1667. — Civil. Procédures et sentences. Jean Hernault, sieur de Montiron, ancien conseiller au présidial, tant en son nom qu'au nom des enfants issus de son mariage avec défunte Anne Davy, contre les époux Pierre Guille et Hyacinthe de Quatrebarbes, chevalier, seigneur de la Rongère, fils aîné et principal héritier de feu René de Quatrebarbes: paiement d'une rente de 100 livres; — Catherine de Ladvocat contre Jean d'Andigné, écuyer, sieur de Chazé, son mari: séparation de biens; — Gabrielle et Marie de Champagné, filles de défunts René de Champagné, écuyer, et de N... Trillon, contre René Nepveu, leur fermier: paiement de fermages; — Marguerite Bouju, veuve de René Hunault, sieur de la Rouaudière, contre Pierre Malevaust, curé de Louvaines: paiement de rente; — Jean Bécosse, serrurier, contre Jean Letessier, sieur de Douaillon, procureur-syndic des habitants de Château-Gontier, et Jean Lespinay, serrurier: travaux faits au pont de la porte d'Olivet, à Château-Gontier, etc.

B. 2342. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1667. — Civil. Procédures et sentences. René Foucault, marchand, ayant les droits d'Anne de Brehan, veuve de Pierre-Anne de Mosne (Meaulne?), chevalier, contre Pierre de la Dufferie, chevalier, et Gédéon de Chivré, baron de Mélian: paiement d'une somme de 1.000 livres; — Claude Denyau, grand-doyen de l'église d'Angers, contre Gilles d'Andigné, écuyer, sieur de la Gresleraye, héritier de feu Pierre d'Andigné, écuyer, sieur de Chivré, son frère, époux de damoiselle Marie de la Motte: paiement de rente; — Marie Allain, veuve de René Aubry, contre Antoine de Bessonnade, chevalier, comte d'Orty, et Madeleine de Beaumanoir, son épouse, François Meyniel Racle et Nicolas Larue, agent des sieur et dame d'Orty, et Guillaume Guidault: opposition à une saisie de bestiaux; — Brandelis de Valory, curé de Montourtier, contre Étienne Brochard, Jean Guérin et Pierre Bieu: production de pièces, etc.

B. 2343. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1667. — Civil. Procédures et sentences. Jean Maumousseau, marchand, contre Louis Giffard, chevalier, seigneur de la Perrine, et Claude Le Maire de la Mairerie, sa femme: paiement d'une obligation de 320 livres; — François Decré, appelant d'un jugement rendu par le siège ordinaire de Laval, contre Antoine Boullain: paiement d'une somme de 17 livres; — Guillaume Louet, écuyer, sieur de la Motte d'Orvaux, contre Pierre d'Andigné, écuyer, sieur de Chivré, curateur des enfants de feu Antoine Lemasson, écuyer, sieur de Launay, et de Françoise de Belin: paiement d'une somme de 550 livres; — Pierre Le Clercq, sieur du Flécheray, procureur du Roi ès juridictions royales de Laval, mari de Renée Cireul, fille et héritière pour un tiers de feu Daniel Cireul, sieur de Montaudin, contre François Lefebvre, notaire: appel d'une sentence du siège ordinaire de Laval condamnant le sieur Leclerc et les autres héritiers de Daniel Cireul à payer ce qu'ils sont reconnus devoir audit Lefebvre; — Pierre Jouanneaux, appelant d'une sentence du juge de Laval, contre François de Sévigné, chevalier, seigneur de Chémeré-le-Roi: paiement de ventes et issues pour acquisition faite par Jouanneaux dans la mouvance du seigneur de Chémeré, etc.

B. 2344. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1667. — Civil. Procédures et sentences. Geoffroy Margottin, curé de Gennes, contre Jacques Abafour, curateur des enfants de défunts Georges Provost et Perrine Girard: paiement de rente: — Simon de Vaux, écuyer, contre Louis de Rivault, prêtre, doyen d'entre Sarthe et Mayne, curé d'Escuillé, pronotaire du Saint-Siège, et François Nail, procureur-marguiller d'Escuillé: appel d'une sentence du sénéchal d'Escuillé relative au paiement d'une rente due par le demandeur à l'église d'Escuillé; — apposition de scellés et inventaire de mobilier au domicile de feu noble Jean Guillotteau, sieur du Chastelier, premier président au grenier à sel de Château-Gontier; — enquête par commission rogatoire sur une contestation pendante devant le juge

ordinaire de Laval entre damoiselle Anne Le Meignan, veuve d'Étienne Debonnaire, d'une part, et Guy-Gilles du Mesnil-Adelée, écuyer, seigneur de Broins (Brouain ?) et Jeanne de Coisnon, sa femme, et Gilles-Brandelis du Mesnil-Adelée, écuyer, et Gillonne de Coisnon, sa femme, d'autre part, etc.

B. 2345. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1667. — Civil. Procédures et sentences. Mélaine Barin, notaire, contre Charles de Villiers, de Lauberdière, commandeur de Thévalles : déviation du chemin allant de Château-Gontier à Mayenne, aux environs du Breil-au-Franc, en Entrammes ; ce chemin qui passait autrefois au bas du taillis du Breil avait été dirigé vers le haut : enquête à ce sujet ; — Claude de Beaumanoir, chevalier des ordres du Roi, maréchal de camp, seigneur du fief de l'Archidiaconé de Sablé, contre Anselme de Boisjourdan, seigneur des Courants et de Longuefuie : obéissance féodale réclamée par le seigneur de l'Archidiaconé de Sablé, au seigneur de la châtellenie de Longuefuie ; — Prégente de Sauzay, femme de Claude Desrot, écuyer, sieur de Cessé, veuve en premières noces de Jacques Guilloteau, sieur de Mouéré, contre les créanciers de son premier mari : règlement des affaires de la succession du sieur de Mouéré ; — Jean Lilavois, sieur de la Varenne, ancien fermier des terres du Puy et de Froidfond, contre René Moreul, mari de Simonne Doisseau : paiement de ventes et issues pour l'acquisition d'une partie de la métairie de Cutesson, en Longuefuie, par feu Pierre Doisseau, père de Simonne ; — René Fouin contre François Déan, sieur de la Garlière, héritier en partie de Nicolas Déan : paiement de rente, etc.

B. 2346. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1667. — Civil. Procédures et sentences. Rolland Bolhair contre Guy Chasseray, mari de Madeleine Labbé, fille de feu Jean Labbé et de Jeanne Roullière : paiement d'obligation : — René Paigné et Simon Provost contre Jean Guiard : paiement d'une somme de 28 livres ; — Jean Sabert contre Jacques Gautheu : paiement d'une somme de 42 livres ; — apposition de scellés et inventaire de mobilier au lieu seigneurial des Aulnais, en Bazouges, après le décès d'Abel Bédé, écuyer, sieur des Aulnais, à la requête de Jacques Bédé, fils puîné du défunt, de Suzanne Besnard, sa veuve, de Marie Bédé, femme d'Étienne Jouanault, sieur de la Claveusrière, pour la sauvegarde des droits de Paul Bédé, fils aîné, absent ; — requête de Lancelot de Quatrebarbes, écuyer, sieur de Fontenailles, exposant que du mariage de René de Quatrebarbes, seigneur du Vionnay, et de Madeleine Moreau, fille de feu Pierre Moreau, prévôt des maréchaux de France, à Château-Gontier, et de Perronnelle Babin, sa femme, sont issus : lui Lancelot, demeurant en sa maison de Monceaux, en Loigné, René, sieur du Coudray, demeurant en sa maison de la Tirelière, en Marigné, Madeleine, veuve d'Antoine Amys, sieur d'Ollivet, demeurant à Château-Gontier, Charles, curé de Loigné, Renée et Suzanne, religieuses bénédictines à Saint-Joseph d'Évron ; que du mariage de Pierre Moreau et de Perronnelle Babin ne sont restés d'autres héritiers que Madeleine Moreau, femme de René de Quatrebarbes, et Pierre Moreau, prieur de la Merveille, grand-vicaire de l'évêque de Périgueux ; que lesdits Pierre Moreau et Perronnelle Babin sont tous les deux décédés ; le requérant conclut en demandant qu'il lui soit donné acte de sa déclaration, etc.

B. 2347. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1668. — Civil. Procédures et sentences. François Filoche, archer en la maréchaussée de Château-Gontier, contre René Pitard, sieur d'Orthe, conseiller au présidial de Château-Gontier, partie évoquée : Guillaume Bignon, sieur de la Haltière, lieutenant en ladite sénéchaussée et lieutenant de robe courte en la baronnie de Pouancé : opposition à une saisie ; — Jean Lethayeux, huissier, contre Paul Bédé, écuyer, sieur de Challays, Jacques Bédé, mineur, et Suzanne Besnard, veuve d'Abel Bédé : saisie des fruits et revenus de la terre et seigneurie des Aulnais, en Bazouges ; — Guy de Lorme, avocat au présidial d'Angers, mari de Perrine Veau, auparavant veuve de Jean Chedran, notaire, contre Thomas du Hardas, écuyer, René Le Cercler, Hercule de Launay, écuyer, sieur de la Brosse, et la demoiselle Coueffé : distribution de l'argent provenant de la ferme de la terre de Fresnay, saisie sur Thomas du Hardas ; — Urban Gaudicher, écuyer, sieur d'Aversé, contre René de la Planche, écuyer, sieur de Ruilllé : paiement d'une somme de 300 livres ; — Madeleine de Beaumanoir, comtesse d'Orty, douairière de la terre de Montigné, contre René Davy : opposition à une saisie ; — les époux Julien Broustault, fermiers du lieu de la Riballière, en Ruillé, contre Louis de la Planche, chevalier, seigneur des Hayes, propriétaire dudit lieu de la Ribaldière : réception de caution, etc.

B. 2348. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1668. — Civil. Procédures et sentences. Pierre Besnard, héritier de Jean Besnard, fermier des lieux de la Cherbonnelière, la Gaudinière, la Flocellière, la Buhinière et le moulin du Petit-Val, contre Jean-Jacques de Vielmaisons, chevalier, seigneur de Saponay, demeurant en la maison seigneuriale de la Courteille, en Colombiers, province du Maine : appel d'une sentence rendue par le sénéchal de Champagne-Poillé sur une contestation dont le sujet n'est pas indiqué ; — Jean-Baptiste d'Hélyand, fils et héritier de feu René d'Hélyand, écuyer, sieur d'Ampoigné, et de feu dame N... du Breil, contre René d'Hélyand, écuyer, sieur d'Ampoigné, et Louis d'Hélyand, écuyer : partage des biens de la succession du feu sieur d'Ampoigné ; — Antoine Le Poupet, écuyer, contre les héritiers de feu Jacques de Garsenlan : saisie de la terre de Chambrezais ; — procès-verbal dressé par le lieutenant-général du présidial et constatant que la procession générale qui depuis un temps immémorial se faisait du grand Saint-Jean de Château-Gontier à Saint-Georges de Mesnil, le 23 avril, n'a pas eu lieu cette année quoiqu'elle fût de fondation, et cela par suite d'une défense de M. l'évêque d'Angers, lequel avait interdit les processions à une distance de plus d'une lieue ; — requête du procureur du Roi relative à l'établissement de la congrégation de Saint-Maur dans le prieuré du grand Saint-Jean ; le procureur du Roi demande que les lieux réguliers du prieuré soient mis en état, que les nouveaux religieux viennent l'habiter au nombre de six, que le service divin s'y célèbre selon l'ancien usage et que les fondations soient acquittées, etc.

B. 2349. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1668. — Civil. Procédures et sentences. Jean Jouin contre Guillaume Lefebvre, sieur de la Bodangère : paiement de marchandises ; — Michel Sauvegrain, prêtre, et Eustache de la Lande, seigneur de Saint-Martin de Ville-Anglose, exécuteurs testamentaires de feu Thomas Chaillé, prêtre, contre Françoise Chaillé, veuve de Guillaume Péju : affaires de la succession de Thomas Chaillé : — Martin Bioche, mari de Renée Piau, et Claude Rouillet, mari de Jeanne Piau, contre Jean Besniez, mari de Louise Piau : prisée de bestiaux ; — réception de Pierre Poipail comme notaire royal à Saint-Denis-d'Anjou ; — extraits des actes inscrits sur les registres des insinuations du greffe de Château-Gontier et où les particuliers y dénommés ont pris des qualifications nobiliaires ; ces extraits se rapportent à des actes passés entre 1641 et 1665 et sont délivrés au sieur de Laspeyre, préposé à la poursuite et recherche des usurpateurs de noblesse en la généralité de Tours, etc.

B. 2350. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1668. — Civil. Procédures et sentences. François de Torchard, écuyer, sieur de la Chevallerie, et Étiennette du Couldray, sa femme, contre Claude, marquis de Beaumanoir, seigneur de la Guénaudière : paiement d'une rente de 50 livres donnée en 1639 à Étiennette du Couldray par Étiennette de Chalopin, veuve d'Eustache du Couldray, écuyer ; cette rente était à prendre sur la terre de la Guénaudière, en Grez-en-Bouère, appartenant au sieur de Beaumanoir, et, avant lui, au vicomte de Lavardin, son père ; — André Delahaye, marchand, contre Pierre Hericot, marchand : paiement d'une pipe de vin ; — Pierre Jaslot, marchand, ayant les droits de Pierre Monternault, prêtre, chapelain de la chapelle matutinale de l'église de Chérancé, contre ledit sieur Monternault, partie évoquée : René Guérin, sieur du Petit-Bois, conseiller au grenier à sel de Craon, propriétaire du lieu de la Chauvinière, en Chérancé : paiement de rentes dues à ladite chapelle matutinale ; — Eustache d'Andigné, chapelain de la chapelle de Sainte-Anne, appelée aussi la Petite-Écorce et la Noë-Fouscher, desservie en l'église de Ruillé, contre Jean Allaire, avocat au présidial, et ses cohéritiers en la succession de feu François Allaire, sieur du Chesne, propriétaire de la terre et seigneurie du Plessis-Pézard, en Longuefuie : paiement de rente due à ladite chapelle ; — requête de Marguerite d'Andigné, fille de feu Jean d'Andigné de Grand-Fontaine et de Jeanne Le Gouz, exposant qu'elle est sans ressources et demandant qu'il lui soit alloué sur les fermes de la terre de la Cheluère, saisie sur la succession de son père, telle somme que M. le lieutenant au présidial jugera convenable pour lui aider à vivre : ordonnance du lieutenant lui accordant 40 livres ; — réception de Me Jean Garnier, comme notaire royal, à Château-Gontier, etc.

B. 2351. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1668. — Civil. Procédures et sentences. Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, prieur du

prieuré de Sainte-Gemme, près Segré, contre les religieux de Saint-Nicolas d'Angers : refus par ceux-ci de laisser jouir le cardinal de ce prieuré, qu'ils prétendaient être uni à leur manse ; — le procureur du Roi au présidial contre l'évêque d'Angers, Henry Arnauld : refus par ce dernier de délivrer un monitoire pour aider à l'information que le présidial avait permise contre les propagateurs de livres traitant de matières religieuses, imprimés en Hollande, en Flandre et en Allemagne et répandus dans le ressort du présidial sans approbation de docteurs d'université française, ni autorisation des magistrats du lieu ; c'étaient sans doute des livres jansénistes ; l'évêque Arnauld refuse le monitoire demandé en déniant au procureur du Roi le droit de connaître les livres concernant la religion ; ce droit, dit-il, n'appartient qu'à l'autorité épiscopale ; — Michel Pelletier, ayant les droits cédés d'Alexandre de la Saugère et d'Anne du Mortier, lesdits de la Saugère et du Mortier, et Antoinette du Mortier, donataires de feu Marguerite du Mortier, fille de feu Louis du Mortier, écuyer, sieur de la Rochetière, et d'Élisabeth de Charnacé, et, par représentation de ladite de Charnacé, héritière principale de Mathurin de Charnacé, sieur du Tertre, contre Jean Jouin, la veuve Jacques Jouin, Anne Jouin, Jeanne Jouin, Charlotte Jouin, etc. : exécution d'une transaction ; — Charles-François d'Andigné, chevalier, procédant sous l'autorité de Charles-François d'Andigné, marquis de Vézins, son père, contre Brice Guillotteau : retrait lignager du lieu de la Jariais, en Villiers-Charlemagne, acquis par ledit Guillotteau dudit marquis de Vézins, etc.

B. 2352. (Liasse.) — 91 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1669. — Civil. Procédures et sentences. Marie Chassebœuf, veuve de Mathurin Sourdrille, procureur du Roi au grenier à sel de Laval, contre Roland Journeil : bail judiciaire d'immeubles sis en Saint-Denis-d'Anjou ; — François de la Roussardière, écuyer, sieur de Rouillon, contre François de L'Espinay, seigneur de la Haute-Rivière, curateur des enfants de feu Antoine Lemasson, écuyer, sieur de Launay : bail judiciaire de la terre de Launay, en Louvaines : — Madeleine Le Masson, veuve de François de Bellanger, écuyer, sieur de Coulonge, contre Louis Pain et Antoinette Pigeon, sa femme, veuve en premières noces de Pierre Bihoreau : bail judiciaire de divers immeubles sis au faubourg d'Azé ; — Isaac Théard, sieur de la Burlière, bourgeois d'Angers, contre Guy-Louis de Longueil, chevalier, seigneur des Chesnets : paiement d'une somme de 1.105 livres ; — Gabriel Amis, lieutenant particulier au présidial, curateur des enfants de feu Pierre Amis, gouverneur de Sablé, contre Jean du Gué, sieur de Cossé, et Anne Amis, sa femme, Antoine Amis, sieur des Poiriers, président en l'élection de Château-Gontier, Marie et Catherine Amis, ses sœurs, Madeleine de Quatrebarbes, veuve d'Antoine Amis, sieur d'Ollivet : bail judiciaire de la terre et seigneurie des Poiriers, en Loigné ; — distribution de deniers provenant de la ferme judiciaire de la terre de Fresnay, saisie sur Thomas du Hardas et son fils, etc.

B. 2353. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1669. — Civil. Procédures et sentences. René d'Andigné, écuyer, seigneur de Mayneuf, contre Guy du Bailleul, écuyer, seigneur des Roches, et Jean du Bailleul, écuyer, seigneur de la Pierre, enfants et héritiers de feu Jean du Bailleul, écuyer, sieur de la Pierre : bail à ferme judiciaire de la terre du Plessis, en la Jaille ; — Jacques Brault, écuyer, sieur de la Marre, élu en l'élection d'Angers, et Jacques Guilbault, écuyer, sieur de la Grandmaison, contre Jean d'Andigné, écuyer, sieur de Chazé, et Catherine Ladvocat, sa femme : bail judiciaire de la maison seigneuriale d'Étriché, en Saint-Aubin-du-Pavoil, des métairies d'Étriché et des Maintrays et du lieu de Cazeneuve ; — Jacques Lenfant, chevalier, seigneur de la Patrière, aide-de-camp des armées du Roi et maître ordinaire de son hôtel, contre Suzanne du Mortier, veuve de Henri de Thory, écuyer, et ses enfants mineurs : bail judiciaire d'immeubles situés en Avessé et en Cossé-en-Champagne ; — Jacques de la Brunetière, écuyer, sieur de la Pollinière, légataire de feu Guillaume Lanier, chevalier, seigneur de L'Effrétière, contre René du Tertre, chevalier, seigneur de Mée, tuteur des enfants issus de son mariage avec feu Jeanne Lanier, Guy Lanier, abbé de Vaux, Paul de la Brunetière, chevalier, seigneur du Plessis de Gesté, Guillaume Louet, écuyer, sieur de la Motte-d'Orvault, Nicolas Louet, écuyer, sieur de la Devansays, Clément Louet, lieutenant-particulier au présidial d'Angers, et Madeleine Louet, veuve de Guy-Louis de Longueil : affaires de la succession dudit seigneur de L'Effrétière ; — Gilles Monsallier, contre Marc de la Faucille, écuyer, sieur de Saint-Aubin : paiement d'une obligation de 380 livres ; — réception de René Chevraye comme notaire royal à Château-Gontier ; — procès-verbal de transport du procureur du Roi, René Pitard, au monastère du Buron, pour s'assurer si la supérieure,

Perrine de Marbœuf, se conformait à l'arrêt d'avril 1667 pour la réception de ses religieuses tant au noviciat qu'à la profession, etc.

B. 2354. (Liasse.) — 191 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670. — Civil. Procédures et sentences. Mathurin Bonneau, sieur des Rochers, contre Jean-Baptiste Chanhuon : saisie mobilière ; — Marin Meslay, ancien fermier du lieu de la Buglère, en Bazouges, contre Pierre Le Clerc, sieur de la Galorière, propriétaire dudit lieu : règlement de compte ; — Renée de Mogares, veuve de Louis de Gennes, en son vivant chevalier, seigneur de Launay de Gennes, domiciliée en la ville de Beaugé, contre Hyacinthe de Quatrebarbes, chevalier, marquis de la Rongère : paiement de rente ; — Pierre de Renusson, procureur près le Parlement de Paris, contre Mathurin Ruau, sieur de Bouessay : paiement d'une somme de 75 livres due sur la pension du fils du défendeur chez le demandeur, ladite pension fixée à 150 livres par an ; — Louis de Bailleul, marquis de Château-Gontier, contre René de Fontenelles : jouissance de la lande de Vaugasnier, joignant la lande de la Préjallière, en Laigné : montrée et description des lieux contentieux, etc.

B. 2355 (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1670. — Civil. Procédures et sentences. Jean Couet, prêtre, conseiller du Roi, chapelain de la chapelle et oratoire du Roi, ancien curé de Saint-Sulpice, près Houssay, contre les habitants de cette paroisse : règlement de comptes ; — René Chaloppin, écuyer, sieur de Vauberger, contre Alexandre d'Aché, chevalier, seigneur de la Roche-Talbot : empêchement apporté par le défendeur au paiement d'une somme que Joseph de Martigné, écuyer, et Marie de Quatrebarbes, sa femme, devaient au demandeur ; — Françoise Guillot, veuve de Mathieu Renou, vivant sieur de la Féauté, greffier en chef du présidial d'Angers, Marc Foussier, sieur de la Perrière, conseiller au même présidial, mari de Marguerite Gardeau, fille de Julien Gardeau et d'Adrienne Guillot, et les autres héritiers de Guillaume Guillot, notaire royal à Angers, contre Marguerite d'Andigné, fille de défunts Jean d'Andigné de Grandfontaine et Jeanne Le Gouz ; — placard annonçant la vente judiciaire des château, terre et seigneurie de Chambrezais, en Azé, avec indication de toutes leurs appartenances ; ces biens sont saisis et mis en criée à la requête d'Anne Bailly, veuve de Jacques de Garsenlan, sur Guillaume Brisacier, Madeleine de Garsenlan, sa femme, Jacques et Paul de Garsenlan, etc.

B. 2356. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1670. — Civil. Procédures et sentences. David Foucault contre Jacques Leclerc, chevalier, marquis de Juigné : exécution d'un jugement rendu par le présidial de Poitiers ; — Jacquine Poisson, veuve de Laurent Lasnier, en son vivant seigneur de la Guerche, premier président au présidial d'Angers, contre les époux Jean Verron : saisie d'immeubles sis en Bierné ; — René Leclerc, chevalier, baron de Sautré, contre Gervais Jousse, sieur du Boisleau, acquéreur d'héritages et rentes de Charles de Rohan, duc de Montbazon, parties évoquées : Madeleine de Savonnières, veuve de M. de Fourille, propriétaire de la seigneurie de la Frézelière, Françoise de Laune, veuve de noble Julien Meslier, sieur de la Rue, Philippe Leclerc, chevalier, seigneur de la Ferrière, et René Lebel, chevalier, seigneur de la Jallière, aussi acquéreurs d'héritages du seigneur duc de Montbazon : maintien des hypothèques dont étaient grevés au profit du demandeur les biens vendus par le duc de Montbazon au défendeur et aux parties évoquées ; — René-François de Sévigné contre Léonard Lebreton, notaire royal : appel d'une sentence rendue par le juge de Laval et autorisant une saisie mobilière sur le sieur de Sévigné, à la requête du sieur Lebreton ; — transport de deux commissaires, l'un catholique, qui est René d'Hélyand, sieur de la Gravelle, président au présidial de Château-Gontier, l'autre protestant, qui est Gédéon de Chivré, baron de Méliand, au château de Chauvigny, en Athée, et au lieu seigneurial des Fougerais, en Livré, pour s'enquérir s'il est vrai que Philippe de Madaillan, seigneur de Chauvigny : 1° ait fait bâtir un temple en son château de Chauvigny pour l'exercice de la religion prétendue réformée ; 2° ait banni le culte catholique d'une chapelle située dans sa maison des Fougerais et en ait fait transporter la cloche à Chauvigny, où elle aurait servi à sonner les prêches ; l'enquête des deux commissaires semble justifier de tous points le seigneur de Chauvigny : ils n'ont pas trouvé de temple à Chauvigny, le sieur de Madaillan avait seulement affecté un des pavillons construits dans la cour de son château à la sépulture de sa famille ; quant à la chapelle des Fougerais, ce n'était pas une chapelle de fondation, mais un simple oratoire

domestique que le sieur de Chauvigny avait acquis avec la terre des Fougerais, en 1644, de Brice de Bellenger, écuyer, sieur de Rommefort : celui-ci, lors de la vente, s'était réservé les ornements de cette chapelle; il n'était resté que la cloche, le sieur de Madaillan l'avait fait descendre parce qu'il craignait qu'on ne la volât, et s'était borné à la mettre en sûreté dans la maison des Fougerais; — réception de Joseph Trochon, sieur de Moiré, comme conseiller au présidial, etc.

B. 2357. (Liasse.) — 234 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1670. — Civil. Procédures et sentences. Vincent Foucqué, marchand au Mans, contre Antoine-Hyacinthe de Longueil, chevalier, seigneur des Chenays, fils et héritier de feu Guy de Longueil : paiement d'une somme de 568 livres ; — Jean Heslault, fils de feu Jacques Heslault, sieur de la Ménardière, contre les héritiers de René Dezerée : paiement de créance : — Guy Alasneau, mari de Jeanne Suhard, contre les époux François Mahier, et contre René Lefaucheux, notaire royal : paiement de rente ; — Augustin de Racappé, chevalier, seigneur de Laubinière, en Thorigné, contre François Lanceleur, tailleur d'habits de l'écurie de la Reine : inscription de faux; — distribution des deniers de la ferme judiciaire de la terre de la Broissinière, saisie sur René de Juigné ; — réception de Pierre Decuillé, comme secrétaire de la chancellerie du présidial, etc.

B. 2358. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1671. — Civil. Procédures et sentences. Gilles Bionneau, seigneur de la terre de Marigné-en-Daon, contre la veuve de Jacques Thébault : paiement de rente ; — Claude Lemaistre, chevalier, seigneur de Montsabert, conseiller du Roi, commissaire aux requêtes du palais, à Paris, mari d'Anne Sérezin, fille de feu René Sérezin et de Perrine Garreau, contre Guillaume Louet, écuyer, sieur de la Motte-d'Orvault, et Marie Grimaudet, sa femme, et contre Renée de la Mathrays, tant en son nom que comme tutrice des enfants issus de son mariage avec feu Louis Grimaudet, écuyer, sieur de Chauvon : saisie de la terre et seigneurie de Chauvon, en Thorigné ; — Benjamin Leclerc, chevalier, seigneur de Verdelles, Philippe Leclerc, cheva- seigneur de Vrigné, François Leclerc, chevalier, seigneur de Souligné, Urbain Leclerc, chevalier, seigneur de Lossé, Urbain Gaudiche, chevalier, seigneur d'Aversé, époux de Marie Leclerc, tous lesdits Leclerc, enfants puînés et héritiers de feu George Leclerc, baron de Juigné, et d'Élisabeth des Vouches, contre leur aîné Jacques Leclerc, marquis de Juigné : saisie des châtellenie, seigneuries et terres de Champagne-Poillé, de Juigné-sur-Sarthe, de Verdelle, de Vrigné et dépendances, appartenant audit marquis de Juigné, pour assurer le paiement d'une somme de 54.636 livres due par celui-ci à ses puînés, pour leur part dans les successions de leurs parents communs et de leur frère René Leclerc, également décédé ; — saisie-arrêt à la requête de Pierre Olivier, conseiller du Roi, secrétaire de la défunte Reine-mère, entre les mains de Pierre Pioger, de Pierre Foucault, fermiers de la terre du Plessis, d'Auvers-le-Hamon, de Jean Lebailly, fermier de la métairie de la Grenoche, de la veuve Pierre Viel et de son fils, fermiers de la métairie de la Beurière, de tout ce qu'ils doivent à Jacques-Philippe de Girard, marquis de Charnacé, lieutenant des gardes du corps du Roi, demeurant en son château de Lignières en Ballée, etc.

B. 2359. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1672. — Civil. Procédures et sentences. Joseph Boysard, prieur de Sermoise et chapelain de la chapelle de la Grafinière, contre les religieux de Mélinais : réparations au temporel desdits prieuré et chapelle ; transport sur les lieux contentieux de René Gallichon, sieur de Courchamps, lieutenant-général au présidial de Château-Gontier, commissaire délégué *ad hoc* par le Parlement de Paris ; — Philippe-Emmanuel de Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, propriétaire d'une closerie en Peuton, contre Hiérosme Gallais, fermier des bois des Roullières : paiement d'un veau ; — René de Sévigné, chevalier, seigneur comte de Chémeré-le-Roi et de la Bazouge, héritier par déshérence de Jean Talvas, contre Julien Gougeon : jouissance d'une pièce de terre située près de la closerie du Petit-Bois, en Chémeré ; — le procureur du Roi contre René Dubreuil, chevalier, seigneur d'Ingrande, parties évoquées : Malo de Couasquin, chevalier, seigneur de Villiers-Charlemagne, François Déan, sieur de la Poulletterie, et René Trochon, sieur de Laigné, administrateur de l'hôpital Saint-Julien, de Château-Gontier : recherche de la féodalité d'une maison devant laquelle un enfant avait été exposé ; — apposition de scellés à la maison mortuaire de René Gouin, en son vivant écuyer, sieur de Livré, secrétaire du Roi ; — présentation par Catherine-Françoise de la Dufferie, femme de Gilles de Troisvalets, avocat en Parlement, d'un arrêt du Parlement rendu entre elle et Pierre de la Dufferie, écuyer, son frère, héritier bénéficiaire de feu René de la

Dufferie, écuyer, sieur de Bouère, leur père, au sujet de règlements de comptes, etc.

B. 2360. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1672. — Civil. Procédures et sentences. Damoiselle Marie Lenfant, ayant les droits de Jacques Lenfant, chevalier, seigneur de la Patrière, contre Suzanne du Mortier, veuve de Henri de Thory, mère et tutrice de l'enfant né de son mariage avec le sieur de Thory : paiement de deniers provenant de biens saisis ; — Henri Le Cornu, chevalier, seigneur du Plessis de Cosmes, contre Mathurin Briand, curateur de la succession abandonnée des époux Antoine Pannetier : paiement d'une somme de 50 livres ; — René Barbereau, sieur des Plantes, marchand de draps de soie à Angers, contre Jacques de Girard, écuyer, sieur de Gastines, demeurant paroisse de L'Esvière, à Angers : saisie d'une rente de 700 livres appartenant au sieur de Girard, sur la terre des Estoubles, en Fromentières ; — Urbain d'Autrives, chevalier, seigneur de Chenevières, contre Bonaventure d'Autrives, écuyer, sieur de Commarcé : appréciation des immeubles que le sieur de Chenevières prétend donner au sieur de Commarcé pour paiement de ce qu'il lui doit ; — François Gilles, écuyer, sieur de la Brardière, contre Marc de Bréon, curateur des enfants mineurs de défunts René de Salles de Miré et Urbaine de Roux : paiement de rente ; — Barbe de Montalais, veuve de Tristan de Martineau, seigneur de la Brosse, contre Gilbert de Martineau, fils et unique héritier de feu César de Martineau, chevalier, seigneur de la Galonnière : opposition à une saisie faite par le défendeur sur la demanderesse, etc.

B. 2361. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1672. — Civil. Procédures et sentences. Henri-Charles de la Trémouille, prince de Tarente, duc de Thouars, pair de France, propriétaire par retrait de la forêt de Bouëre, contre Samuel Gillot, marchand : paiement de bois ; — Pierre Rivault, sieur de Fleurance, contre Paul Duval : paiement d'une somme de 78 livres ; — René du Goullet, chevalier, seigneur des Pastis et de la Cheurière, tuteur des enfants issus de son mariage avec feu Marie Baron, héritiers de Renée Baron, leur tante, contre les héritiers d'Adrien Lefrère et de Renée Turquais : paiement de rente ; — Pierre Mesnage, conseiller et avocat du Roi au présidial de Château-Gontier, et Charles de Raconis, mari de Marie Delaunay, contre les habitants de Laval : emprunt contracté pour les besoins de cette ville ; — autorisation donnée, en vertu d'un ordre de M. Colbert de Terron, par le lieutenant-particulier du présidial à Antoine de Saint-Mars, conseiller du Roi, pour la marine, de faire abattre, débiter et voiturer, sur les ports des rivières, des bois merrains propres à la fabrication des tonneaux et barriques dont la marine royale avait besoin pour mettre les vins, eaux-de-vie, vinaigres et autres denrées nécessaires à la subsistance des troupes de mer ; cette autorisation porte que les propriétaires des arbres réquisitionnés seront payés au comptant, à dire d'experts, et que les hommes qui feront les charrois recevront une indemnité de 25 sous par lieue et par poids égal à la pesanteur d'un tonneau de vin ; — pièces relatives à une commission donnée au lieutenant-général du présidial de faire exécuter un arrêt du Parlement et une lettre de cachet ordonnant que Louise Robin, fille de feu Louis Robin, chevalier, seigneur de Cimboire, et de Marie d'Andigné, celle-ci remariée à François Suirot, chevalier, seigneur des Champs, soit transférée du couvent des Ursulines de Château-Gontier en celui de la Visitation d'Angers ; cette translation avait été demandée par la dame des Champs, mère de la demoiselle Robin, etc.

B. 2362. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1673. — Civil. Procédures et sentences. Germain Jousse, sieur du Boisleau, contre Henri de la Saugère, chevalier, seigneur de Bouche-d'Usure et Marguerite de la Saugère, sa sœur, enfants de défunts Charles de la Saugère, chevalier, seigneur de la Boussardière, et de Marguerite d'Écuillé : jouissance de la terre de la Boussardière, en Mée, vendue au demandeur par les parents du défendeur par acte du 6 juin 1658 ; — André Aubert, marchand, ayant les droits de Louis-Armand de Sorhoette, chevalier, et de Perrine de Sorhoette, sa sœur, contre Charles de Villiers, chevalier : paiement d'une somme de 174 livres 16 sols 9 deniers ; — Gervais Moiré, docteur en médecine, contre François de Cherbays, chevalier, seigneur de Pantigné, en Auvers-le-Hamon : bail à ferme de la terre de Pantigné ; — procès-verbal de montrée du grenier à sel de Château-Gontier ; — réception de Jacques Villeneuve, comme greffier des hypothèques à Château-Gontier : — saisie des fruits et revenus de la terre et seigneurie de la Sappinière, en Bierné, appartenant à dame Jacquine Poisson, veuve de Louis Lasnier, en son vivant conseiller du Roi, etc.

B. 2363. (Liasse.) — 148 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1673. — Civil. Procédures et sentences. Michel de Racappé, chevalier, seigneur de Ménil, curateur de Philippe de Racappé, fils de René de Racappé, contre Marc de Bréon et René Nail, sieur de la Martellière, curateurs des enfants mineurs de défunt René de Salles de Miré: paiement de rente. — Perrine Travaillé, veuve Pierre Anfray, contre Marc de la Faucille, chevalier, seigneur de Saint-Aubin: paiement de ferme d'une vigne; — les bûcherons et voituriers employés par Samuel Gillot, qui avait traité avec M. le prince de Tarente, de l'abat des chênes de la forêt de Bouère, pour la construction des navires de S. M. contre ledit Gillot et contre Antoine de Saint-Mars, héritier de son fils Antoine de Saint-Mars, en son vivant commissaire de la marine, payeur des ouvriers qui ont abattu les chênes de la forêt de Bouère, les ont débités et charroyés au port de la Rongère et en autres endroits sur la Mayenne « pour être lesdits bois de charpente mis en « des eschargeaux, pour les faire flotter sur ladite ri- « vière et les rendre au port de mer de Paimbœuf, sur « les costes de Bretagne, pour faire lesdits bâtiments « suivant les ordres de S. M. » : paiement de salaires; — François de Frézeau, marquis de la Frézelière, en Loigné et Michel Maignan, sieur de la Vesquerie, son fermier, contre plusieurs vassaux de la seigneurie de la Frézelière: paiement de rentes féodales; — Pierre de la Jaille, chevalier, seigneur du Chastelet, contre François de Cherbaye, écuyer, sieur de Maillac ou Moriac: saisie de la terre de Pantigné; — Sébastien de la Porte, docteur en médecine, seigneur de Bonnes, contre Renée Bouchard, femme d'Olivier-François Béloce, sieur de la Rongère: saisie mobilière; — Pierre de la Barre, écuyer, sieur du Buron, contre Pierre Bellier: saisie d'immeubles, sis à Grez-en-Bouère; — Claude Bouchard, fermier de la terre de Bouillé-Ménard, contre Jean-Léonard d'Assigné, chevalier, seigneur de Bouillé-Ménard: réparations sur ladite terre; — René d'Hélyand, sieur de la Gravelle, président au présidial, héritier en partie de feu René d'Hélyand, écuyer, sieur de la Roche, ancien auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne, contre Pierre Planchenault: saisie d'immeubles, sis en Mée et Saint-Qentin, etc.

B. 2364. (Liasse.) — 253 pièces, papier.

1673. — Civil. Procédures et sentences. Nicolas Cordon, marchand de soie, contre Louis d'Hélyand, écuyer, sieur de la Porte, tant de son chef que comme héritier de Jean-Baptiste d'Hélyand, en son vivant chapelain de la Porte: paiement de marchandises; — Jean Couléard, contre François Huault: paiement de créance; — noble Jacques Chailland, sieur de la Ferronnière, fils et héritier de défunts noble Jacques Chailland et Marguerite Foucquet, contre Louise de Martigné, veuve d'Eustache de la Lande, chevalier, seigneur de Saint-Martin-de-Villanglose et Honoré de la Lande, chevalier, seigneur de Saint-Martin, fils aîné dudit Eustache: paiement d'une rente, constituée en 1622, sur la seigneurie de Villanglose par Charles de Rayers, chevalier, seigneur de Villanglose; — Françoise Le Chat, veuve de François de la Forest d'Armaillé, conseiller au parlement de Bretagne, ayant les droits d'Anne Ayrault, veuve de Pierre Le Chat, lieutenant criminel au présidial d'Angers, contre Urbain de Malvierné, chevalier, seigneur de la Vignolle, et Marie de Juigné, sa femme: saisie de la terre et seigneurie de la Bourgonnière, en Mont-Guillon et Saint-Martin-du-Bois, — Claude de Thieslin, chevalier, contre Sébastien Chevreul; opposition à une saisie; — arrêt du parlement de Paris déférant au présidial l'affaire civile pendant devant le siège ordinaire de Laval, entre Claude-Charles de Goyon, chevalier, baron de Marcé, demeurant au château de Terchant, en Ruillé-le-Gravelais, et Florent Garnier, lieutenant au siège royal de Laval, d'une part, Louise Martin, sa femme, Anne Guillet, veuve de Jean Dubreuil, sieur de Launay, et Marie Dubreuil, leur fille, femme de François de Farcy, écuyer, sénéchal du comté de Laval, d'autre part; la cause du renvoi devant le présidial est la parenté existant entre les adversaires du sieur de Goyon, et les juges du comté de Laval; — annonce du bail à ferme de la terre de Fuzeaux, en Villiers-Charlemagne, à la requête de Perrine Chevallier, veuve de noble Pierre Mondières, sieur de Fuzeaux, aïeule et curatrice de Christophe et René Fouin, enfants de défunts Christophe Fouin, et Renée Mondières; — apposition de scellés et inventaire de mobilier au domicile mortuaire de Thomas Theulleau, de Bazouges, etc.

B. 2365. (Liasse.) — 173 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1674. — Civil. Procédures et sentences. Laurent Leroy, contre René d'Hélyand, écuyer, seigneur d'Ampoigné: saisie de la terre d'Ampoigné et de ses dépendances; — Louis-François de la Grandière, mari de Louise Mesnage, Pierre-Guillaume Mesnage, procédant sous l'autorité de Pierre Mesnage, avocat du Roi au présidial d'Angers: et Marie Mesnage, veuve d'Augus-

tin de Villeneuve, chevalier, seigneur de la Renaudière, contre Jean-Léonard d'Assigné, seigneur de Bouillé-Ménard : saisie de la terre de Bouillé-Ménard ; — noble Guy Théard, sieur du Plessis, procureur du Roi au grenier à sel de Château-Gontier, contre Urbaine Guillotteau, veuve de René du Rateau, écuyer, sieur de la Jumeraye et Paul du Rateau, son fils, aussi écuyer, sieur de la Jumeraye : paiement de rente ; — les religieux de Saint-Jean-Baptiste de Château-Gontier, contre Pierre et Jean Beaujouan : dégâts causés par le bateau des défendeurs à la porte des moulins et chaussées du Pendu, appartenant aux religieux ; — Louis de la Planche, chevalier, seigneur des Hayes, créancier des successions de défunts Jean Jouet et Michelle de la Planche, contre Christophe de la Porte, curateur des enfants mineurs des dits défunts, Renée de la Planche, veuve Louis de Houillières, et les autres créanciers de ces successions : paiement d'une somme de 1305 livres, prix de la vente par décret du lieu de la Louisse, en Bierné ; — Françoise de la Lande, veuve d'Urbain de Saint-Remy, écuyer, sieur du Pin-de-Préaux, aïeule et tutrice de Renée-Anselme de Saint-Rémy, fille de défunts René de Saint-Rémy, chevalier, sieur du Pin, et Marie de Bastard, héritière de feu Louis de Bastard, écuyer, sieur de la Paraigère, son oncle, contre frère Jean de Launay, religieux au prieuré de Château-L'Hermitage, et Jacques de Bastard et François Chaudemanche, prêtres, créanciers de Louis de Bastard : affaires de la succession de ce dernier, etc.

B. 2366. (Liasse.) — 144 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1674. — Civil. Procédures et sentences. Henri-Louis d'Andigné, écuyer, sieur de Saint-Michel, étant aux droits de Guy Lasnier, abbé de Vaux, et des autres créanciers de feu Gilles d'Andigné de la Gresleraye, père dudit Henri, celui-ci étant aussi donataire par son oncle, feu Pierre d'Andigné de Chivré, des deux tiers de la métairie des Maisons-Neuves, contre la veuve de noble Mathurin Filoche et Mathurin de Pannard, écuyer, sieur de la Guédonnière : opposition à des saisies faites par les défendeurs, sur les biens de Gilles d'Andigné et d'Anne Thillion, sa femme, mère du demandeur, et de Pierre d'Andigné et de Marie de la Motte, sa veuve ; — Pierre de la Barre, écuyer, sieur du Buron, héritier de Barbe de la Barre, en son vivant femme de feu Anselme Moreau, écuyer, sieur du Grès, contre Jean Gruau : affaires de la succession de ladite dame du Grès : — Jean Chantereau, écuyer, sieur de Bellefond, garde noble de l'enfant issu de son mariage avec feu Marie du Boisjourdan, contre Louis Hardy, sieur de la Trousserie, syndic des créanciers de feu Gilles Monsallier, parties intervenantes : Anne, Madeleine et Jeanne du Boisjourdan, filles de feu Anselme du Boisjourdan, seigneur des Courants, et de Marie Pellisson : opposition à la saisie faite par le sieur Hardy, des grains et fruits des lieux de Sourches et de Malabry, que Marie Pellisson avait donnés en avance d'hoirie à Marie du Boisjourdan, sa fille, lors du contrat de mariage de celle-ci, le 24 janvier 1672, etc.

B. 2367. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

— **1674.** — Civil. Procédures et sentences. Gilles Borillon, marchand, contre Paul Bède, sieur de Chasnays : saisie des fruits et revenus de la seigneurie des Aulnais, en Bazouges ; — Jacques Caternault, notaire à Angers, contre Pierre de la Guerrinière, écuyer, prévôt en la maréchaussée de Baugé, tant en son nom que comme tuteur des enfants issus de son mariage avec feue Marie Rivière, damoiselle Anne Falloux et Me Philippe Bernard : saisie d'immeubles ; — le chapitre de la Cathédrale d'Angers, seigneur de Saint-Denis-d'Anjou et de Chemiré-sur-Sarthe, contre François, marquis de Montécler, propriétaire de biens sis au village de la Guérouillière, en Saint-Denis-d'Anjou : paiement de rentes féodales ; — Edme Hardy d'Alleville, abbé de Chaloché, contre Claude, marquis de Préaux, seigneur de Charnières et du Plessis : paiement de rente due à l'abbaye de Chaloché, sur la terre de Charnières, etc.

B. 2368. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1674. — Civil. Procédures et sentences. Jean Crosnier, curé de Brissarthe, contre François Joubert, écuyer, sieur du Puiz-Rocher, et dame Esther des Rotours, son épouse : paiement d'une somme de 500 livres ; — les époux Jean Bertault, fermiers de la terre de la Chevallerie, en Châtelain, contre Marie de Roisrand, veuve de Gilles de Pillois, écuyer, propriétaire de ladite terre : paiement de fermages ; — Jean de la Barre, écuyer, sieur de la Roullaye, seigneur du fief du Plessis, en Denazé, contre Daniel Fleury et Pierre Bridier : paiement d'une somme de 65 livres, etc.

B. 2369. (Liasse.) — 217 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1675. — Civil. Procédures et sentences. François Chailland, sieur de la Crespinière, lieutenant particulier au présidial, tuteur des enfants issus de son mariage avec feue Françoise Guillet, fille de François Guillet, sieur de la Sellerie, et de Catherine Juffé, contre Phi-

lippe Leclerc, chevalier, seigneur de la Ferrière, fils de feu Philippe Leclerc, chevalier, seigneur de Lormais : paiement de rente ; — Gabriel Sourdrille, sieur de la Temblaye d'Erbrée, héritier en partie de Marguerite Foucquet, sa mère, contre les enfants mineurs de Jean Huault et de Françoise Sigoigne : paiement d'une somme de 200 livres ; — Jean Marteau, marchand à Château-Gontier, ayant les droits des époux André Delahaye, contre René de Champagné, écuyer, sieur de Monéré, Anne de Giffart, sa femme, et Antoine de Champagné, son frère : paiement d'obligation ; — François Dupré, ancien serviteur de feue Marie de la Motte, veuve de Pierre d'Andigné de Chivré, contre Pierre de la Motte, chevalier, seigneur de la Motte-Baracé, et Marguerite de la Motte, veuve de René de la Corbinais, écuyer, héritiers de Marie de la Motte : affaires de la succession de celle-ci ; — procuration donnée par Marguerite Bodin, veuve de Henri de Chivré, marquis de la Barre, à René Trochon, avocat au présidial, pour renoncer en son nom à la communauté d'entre le défunt marquis de la Barre et elle, ainsi qu'à la garde noble de leurs enfants mineurs, sans préjudice de ses droits et sauf à accepter ultérieurement la succession dudit défunt marquis, pour ses enfants, par bénéfice d'inventaire, etc.

B. 2370. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1675. — Civil. Procédures et sentences. René Lanier, chirurgien à Craon, contre Guillaume Racapé, marchand tanneur, et Marguerite Lanier, sa femme : paiement de rente ; — Louis Hardy, avocat-procureur au présidial, et Catherine Collin, sa femme, ayant les droits de Marie de Brossard, contre René de Gilles, écuyer, sieur de la Fourmillonnière, et Urbaine de Rabestan, sa femme, héritiers de défunts Antoine de Giroys, chevalier, seigneur de Bonneval et Urbaine de Rabestan, sa femme : paiement de rente ;— Marguerite Bodin, veuve de Henri de Chivré, marquis de la Barre, mort aux armées du Roi, en juin 1675, contre René Trochon, avocat, curateur aux causes de Louis, Henri, Helène, Marguerite et Henriette-Cécile de Chivré, enfants mineurs desdits sieur et dame de Chivré : affaires de la succession du défunt marquis ; — François Gilles, écuyer, sieur de la Brardière, créancier des successions de défunts René de Salles, chevalier, seigneur de Miré, et Urbaine Le Roux, sa femme, contre Marc de Bréon, chevalier, et René Nail, curateurs des enfants mineurs desdits sieur et dame de Salles : saisie des terres et seigneuries des Rues et de Miré, de la Fontaine-de-Miré, de Vaux, de la Roche-Thoreau, de Bodieu, de Beaumont, de la Roche-Bonoiseau, de la châtellenie de Saint-Laurent-des-Mortiers et de Sœurdres, des métairies de Cramaillé, de la Pérazière, de la Renardière, des étangs de Baraize et du Chastel, etc ; — pièces relatives à l'exécution d'un arrêt du parlement de Paris, rendu entre Charles de Sanson, chevalier, seigneur d'Arnené, tant en son nom que comme tuteur de Jeanne de Sanson, sa fille, héritière de Jeanne de Bonvoisin, sa mère, et, par représentation, de Guillaume de Bonvoisin et de Marguerite Maigret, ses grands parents, d'une part, et Louis de Coëtlogon, chevalier, seigneur de la Godinaye, et Marguerite Avril, sa femme, fille et seule héritière de Marguerite de Bonvoisin, et, par représentation desdits sieur et dame de Bonvoisin, aussi ses grands parents ; ce jugement est relatif aux affaires de la succession de ces derniers, etc.

B. 2371. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1675. — Civil. Procédures et sentences. Bertrand Garot, sieur du Verger, héritier en partie de Marin Garot et de Renée Lamoureux, ses père et mère, contre les enfants et héritiers de Roland Journeil, sieur de la Templerie : paiement de rente ; — Marc de Montguyon, écuyer, sieur du Grandbois, procureur de Claude de Preaux, seigneur de Charnières, contre Jean Roullin : paiement de marchandises ; — Gaspard Blanchet, écuyer, sieur du Plessis de Besné, procédant sous l'autorité de Philippe-Augustin Dubois, écuyer, sieur de la Bizolière, Jacques de Scépeaux, écuyer, sieur du Boisinguet, héritier bénéficiaire de François de Scépeaux de Beauchesne, son père, Jeanne Veillon, veuve de Philippe Leclerc, écuyer, sieur de Lormais, héritière de feu N... Veillon, écuyer, sieur de la Basse-Rivière, contre Élisabeth Menardeau, veuve en premières noces de Charles de Scépeaux, écuyer, sieur de la Roche de Noyant, et, en secondes, de René Le Bel, écuyer, sieur de la Jaillère : affaires de la succession de Charles de Scépeaux ; — René de Champagné, seigneur de la Motte-Ferchaut, et de la Lizière, contre Mathurin Ruau : paiement de ferme de la terre de la Lizière ; — Pierre et Amaury de Madaillan, chevaliers, seigneurs des Ajoux et de l'Isle, fils et héritiers en partie de Philippe de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, et de l'Isle d'Athée, et donataires de ses meubles, contre Jean Maillard : paiement de ventes et issues, etc.

B. 2372. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1675. — Civil. Procédures et sentences. Jean de la Porte, sieur du Manoir, contre François Ernault,

sieur de Monguion, Perrine Gaudouin, sa femme et François Gaudouin, sieur de la Roche : saisie des lieux de Lespine, la Renouardière, le Boisyzabeau et le Verger, en Saulges et Saint-Pierre-sur-Erve ; — Nicolas Le Peltier, sieur de Bellegarde, avocat au présidial d'Alençon, ayant les droits des époux François Monsallier, contre René-Marc du Boisjourdan, chevalier, seigneur de Brée : paiement d'obligation ; — le commissaire des saisies réelles contre Claude de Thieslin, chevalier, seigneur de Monfrau, et Martine des Loges, sa femme : demande de bail judiciaire de la terre de Monfrau ; — procès-verbal de *vidimus* et collation : 1° d'un titre en forme de don et legs fait par Guy de Laval, chevalier, seigneur de Montjean, et Marguerite de la Macheferrière, sa femme, à l'abbaye de Clermont, le 9 mars 1407 (1408 n. s.) ; 2° d'un acte d'acceptation dudit legs par les religieux de Clermont, du 23 juillet 1445 ; ces titres sont produits par Louis de Baradas, évêque, comte de Vabre, abbé commendataire de Clermont, pour l'éclaircissement d'une contestation pendante entre lui et plusieurs habitants de Fromentières et de Ruillé ; l'abbaye de Clermont possédait, dans la paroisse voisine de Longuefuie, les seigneuries de la Guérinière et de la Rivière (c'étaient sans doute les objets de la donation faite par les sieur et dame de Montjean en 1408) ; — sentence des maréchaux de France rendue sur la requête de la dame de Quatrebarbes du Coudray, dont le mari était détenu prisonnier de guerre à Strasbourg, et en otage pour les sieurs de Chévigné, de Crissé, de Logardière, de Marminière, de Champagné le jeune, du Plessis-Beaujeu, et d'Erbré, et ordonnant que lesdits sieurs de Chévigné, de Crissé et autres seront contraints solidairement de payer, dans la quinzaine, à la dame du Coudray, la somme de 1050 livres pour leur rançon, à raison de 150 livres chacun, « pour « laquelle somme ledit sieur du Coudray est retenu pri« sonnier et en ostage pour les dits sieurs, par monsieur « le duc de Lorraine.. comme aussi.. de payer solidaire« ment par les mêmes voyes que dans le premier mois, « de la dépense dudit sieur du Coudray, à raison de « 20 sols par jour, monnoie d'Allemagne... et depuis « le 5° février dernier, à raison de 7 livres par jour, « monnoie de France, jusqu'à ce qu'il soit sorti de pri« son et rendu chez luy.. » Cette sentence est signée *le duc de Gramont* et *Grancey* ; l'exécution en est confiée au prévôt des maréchaux à Château-Gontier ; — enquête faite en vertu d'une commission rogatoire délivrée sur la demande de damoiselles Louise, Lancelotte et Felice de Barat demeurant à la terre du Coudray, paroisse d'Assé-le-Riboul, dans le ressort de la sénéchaussée du Maine ; — informations de vie et mœurs pour la réception de Michel Bellenger, sieur de Vaugaillard, comme conseiller au présidial, et de René Moreau, comme notaire royal à Mée, etc.

B. 2373. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1675. — Civil. Procédures et sentences. Jacques Chauvigné, ancien fermier de la terre et seigneurie de Pouancé, faisant tant pour lui que pour ses consorts, créanciers des successions de Charles du Hiéret, écuyer, sieur de la Hée et de Henriette de Portebise, sa femme, contre Renée de Portebise, veuve de René de Pillois, écuyer, sieur de la Coupenillière, en Menil, héritière sous bénéfice d'inventaire et créancière de ladite Henriette de Portebise, partie intervenante : Pierre du Pas, écuyer, sieur de la Grée, mari d'Anne de Portebise, demeurant à Villeneuve, paroisse de Vern : saisie d'une rente de 100 livres due par René Ernault, à cause de la métairie de Vésins, en Houssay ; — Jean Sauvage, ci-devant fermier de la terre de la Doyère, contre Jacques Duval et Claude de Breslay, chevalier, seigneur de Posset, propriétaire de la Doyère : réparations sur ledit lieu (appel d'une sentence du siège ordinaire de Laval) ; -- François Peltier, meunier au Moulin à eau du Houssay, en Saint-Sauveur de Flée, contre Pierre de Scépeaux, chevalier, seigneur du Houssay, propriétaire du moulin : réparations à ce moulin ; — Élisabeth d'Apelvoisin, femme de René de Juigné, seigneur de la Broissinière, contre Lezin Gohier : paiement d'une somme de 80 livres pour prix de 16 milliers d'ardoise vendus au défenseur par le fermier judiciaire de la Broissinière ; — réception de François Legros comme notaire royal à Château-Gontier, etc.

B. 2374. (Liasse.) — 59 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1675. — Civil. Procédures et sentences. Charles de Chaudieu, chevalier, marquis de Chape, contre Jacques Leclerc, marquis de Juigné : saisie d'immeubles ; — Jacques Lefaucheux, ci-devant fermier judiciaire des lieux de Léclardière et de la Saunerie, en Bouillé-Ménard, saisis à la requête de Philippe-Françoise de Bretagne, abbesse de Nyoiseau, sur maître Charles Poustier, sieur de la Martinaye, curateur des enfants mineurs de feu M° François Guiet et de Marie Fauveau, contre ladite abbesse et ledit Poustier : réparations sur lesdits lieux ; — Jacques Blanchard, fermier du droit de billette et de prévôté de la châtellenie de Lancheneil, en Nuillé-sur-Vicoin, contre Jean Rezé, marchand, partie évoquée : Claude de Meaulne, chevalier,

marquis de Lancheneil; acte de communication de pièces établissant que la terre de Lancheneil est une châtellenie, etc.

B. 2375. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1676. — Civil. Procédures et sentences. François Déan, sieur de la Gautrie, époux de Marie Bidault, contre Louis Rollet, contrôleur au grenier à sel de Château-Gontier: possession du lieu du Grolay, en Miré; — François de la Forêt, chevalier, seigneur du Boisgeslin, ayant les droits de dame Françoise Le Chat, sa mère, qui les avait de dame Marie Mangard, veuve de M. de la Bâtardière, contre Jacques Deniau, conseiller au parlement de Bretagne, et N... Deniau, chanoine de l'église d'Angers: saisie de la closerie de la Rimbergère, dépendant de la terre seigneuriale de Cangen; — Jean Lethayeux contre Henri de Martigné, écuyer, fils de Joseph de Martigné, écuyer, sieur dudit lieu, et de Marie de Quatrebarbes, et héritier substitué de feu Honoré de Martigné, chevalier, seigneur de Villenoble, son aïeule, contre Marc de la Faucille, écuyer, sieur de Saint-Aubin, curateur aux causes dudit Henri de Martigné, et contre Mathurin de Pannard de la Guesdonnière, ancien curateur dudit Henri: parties intervenantes: Martin de Martigné, écuyer, sieur d'Orthon, Urbain de Martigné, écuyer, sieur de la Fresbouchère, la marquise de Martigné, femme de René de Bigot, écuyer, sieur de la Chevallerie, Louise de Martigné, veuve d'Eustache de la Lande, écuyer, sieur de Saint-Martin-de-Villanglose, Renée de Martigné, femme d'Étienne de Museille, Pétronille et Gabrielle-Barbe-Marie-Thérèse de Martigné, le marquis de Martigné, écuyer, sieur de Saint-Pair, Anne de Martigné, femme de René de Chalopin, écuyer, sieur de Vauberger, tous enfants du défunt sieur de Villenoble: paiement d'une somme de 824 livres 12 sols; — Marthe Mauvif contre Antoine de L'Espronnière, chevalier, seigneur de la Roche-Bardoul, et Charles-François d'Andigné, marquis de Vézins, et dame Marie Collin, son épouse: attribution de deniers provenant de saisie faite à la requête du sieur de L'Espronnière sur les sieur et dame de Vézins; — Isaac de Boissard, chevalier, seigneur de la Rigauderie, fils aîné de Louis de Boissard de la Rigauderie et de Marie Le Divin, contre Jacques Le Divin, lieutenant particulier au présidial du Mans: poursuite d'une affaire dont le sujet n'est pas indiqué, renvoyée à juger devant le présidial de Château-Gontier, par le parlement de Paris, etc.

B. 2376. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1676. — Civil. Procédures et sentences. Jean Gaultier de Bruslon, chevalier, et Geoffroi Gaultier de Bruslon, écuyer, sieur de Quincé, son fils, issu de son mariage avec feue Suzanne de Villeprouvée, contre Marie-Élie de Villeprouvée: rescision d'un acte par lequel Jean Gaultier de Bruslon et Suzanne de Villeprouvée avaient cédé à la défenderesse une somme de 5.000 livres pour prix de sa part dans la succession de Charles de Villeprouvée, chevalier, seigneur de Quincé et d'Élisabeth de Cuillé, père et mère desdites Suzanne et Marie de Villeprouvée; — Renée de Champagné, fille de feu René de Champagné, en son vivant, chevalier, seigneur de la Pommeraye, contre François Gauvain: réparation d'injures; — Louis Boislevé, sieur des Essarts, prêtre chapelain des chapelles de la Cosserie et de la Réhentière, desservies en l'église d'Ampoigné, contre les fermiers de la métairie de la Réhentière et de la closerie de l'Esselinière, dépendant du temporel de la chapelle de la Réhentière: paiement de fermages; — Jacob Le Moulnier, bourgeois de Saint-Lô en Normandie, ayant les droits de Gédéon de Chivré qui les avait d'André Le Grand, cessionnaire de Samuel-Charles de la Chapelle, fondé de procuration spéciale de Henri de la Chapelle, contre Marguerite Bodin, veuve de Henri de Chivré, marquis de la Barre, fils et héritier d'Anne de Chivré, et d'Anne Vallée, sa femme: paiement d'une somme de 10.000 livres due par la succession d'Anne Vallée, etc.

B. 2377. (Liasse.) — 254 pièces, papier.

1676. — Civil. Procédures et sentences. — Renée Verron, veuve Jean Maumousseau, marchand de draps de soie à Château-Gontier, contre Charles de Villiers, écuyer, sieur de la Méniquère: paiement de marchandises; — Marguerite Le Manceau contre dame Marguerite Lefebvre, veuve de René d'Hélyand, écuyer, sieur d'Ampoigné: paiement d'obligation; — René de Pannard, chevalier, seigneur du Port de Miré, contre Pierre de la Motte, chevalier, seigneur dudit lieu, Renée de Sibert, veuve de Louis de Quatrebarbes, sieur des Bordeaux, Perrine des Rayers, femme de René de Quatrebarbes, chevalier, seigneur des Pins (le sujet de la contestation n'est pas indiqué); — Nicolas Meslet, chevalier, seigneur de la Tremblaye, mari de Perronnelle de la Corbinaye, fille de feu René de la Corbinaye, chevalier, et de Marguerite de la Motte, contre Pierre de la Motte, seigneur de Baracé, héritier principal de

Marie de la Motte, en son vivant, épouse de Pierre d'Andigné, chevalier, seigneur de Chivré : paiement d'une somme de 5.000 livres ; — Marie Gouin, femme de Louis de Lantivy, contre Madeleine de Quatrebarbes, veuve d'Antoine Amys : paiement d'une somme de 150 livres ; — René de la Bouère, écuyer, subrogé au lieu et place de Charlotte-Martine des Loges, femme de Claude de Thieslin, chevalier, seigneur de Montfrou, qui l'était au lieu et place de René Roze, contre ledit sieur de Thieslin : renouvellement du bail judiciaire de la terre de Montfrou ; procès-verbal de montrée et estimation des immeubles dépendant de la succession de défunts Guillaume de Bonvoisin, écuyer, sieur de la Burlière et Marguerite Megret, sa femme, et René de Bonvoisin ; cette estimation est faite à la requête des héritiers : Charles de Samson, chevalier, seigneur d'Amné, tant en son nom que comme tuteur de Jeanne de Samson, issue de son mariage avec feue Jeanne de Bonvoisin, Henri de Samson, chevalier, seigneur de Torchère, Louise et Françoise de Samson, enfants émancipés des dits Charles de Samson et de Jeanne de Bonvoisin, Louis de Coëtlogon, chevalier, seigneur de la Gandinaye, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Rennes, et Marguerite Auvril, son épouse, fille et unique héritière de feue Marguerite de Bonvoisin, et, par sa représentation, héritière aînée des sieur et dame de la Burlière, ses aïeuls, et de René de Bonvoisin, son oncle ; les immeubles de cette succession se composent d'une maison sise à Angers au carroi de la Cheverie, de maisons et champs au village de l'Aleu, en Savennière, des manoir et terre de Villemoisant, paroisse dudit lieu, de la terre et seigneurie de la Burlière en la Cornuaille ; — requête de François Leclerc, écuyer, sieur de Boisjousse, mari de Marguerite Leclerc, héritière de Louis Leclerc, sieur des Vaugeois, son père, par laquelle il demande la délivrance des bestiaux saisis sur lui pour défaut de paiement de taxes de ban et d'arrière-ban dues à cause de sa métairie du Grand-Brossay, etc.

B. 2378. (Liasse.) — 227 pièces, papier.

1676. — Civil. Procédures et sentences. René Bieslin, contre les enfants mineurs de défunts Jean Jouet et damoiselle Michelle de la Planche, sa femme ; partie opposante : Renée de la Planche, veuve de Joachim de Houllière, écuyer, sieur de la Fouirye : saisie de la closerie de la Noërousse, en Maisoncelles ; — François du Buat, chevalier, seigneur du Teillay, Anne du Coudray, veuve d'Anselme Moreau, écuyer, sieur de la Martellière, Anselme Moreau, écuyer sieur de la Martellière et Marie du Buat, son épouse, contre Élie Guilloteau, avocat : paiement d'une somme de 300 livres ; — Jeanne de Launay, veuve de Claude Lévesque, chevalier, seigneur de la Beloirie, et Jean Coulléard contre Françoise Richard, veuve de René de la Haye, chevalier, seigneur de Moulinneuf, requérant l'exécution des meubles de Gilles de la Haye, son fils, mari de Jeanne Levesque : exécution desdits meubles ; — Trajan Gaultier de Bruslon, curé de Bierné, contre Jacques Lechesne, partie intervenante : le sieur d'Andigné de Sainte-James : possession d'un cheval ; — appositions de scellés sur les meubles de défunts Jacques Boussicault, curé de Fromentières et noble René Raillier, sieur de la Tertinière, en Argenton, etc.

B. 2379. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1677. — Civil. Procédures et sentences. Louis d'Andigné, écuyer, sieur de Saint-Michel, contre Françoise Joullain, veuve de Pierre Roullin : mainlevée de saisie de la métairie des Maisons Neuves, dépendant de la succession de Pierre d'Andigné de Chivré ; — noble René Sourdrille, sieur de la Tramblays, grènetier au grenier à sel de Château-Gontier, héritier en partie de Marguerite Foucquet, veuve en premières noces de N. Sourdrille et en secondes de Jacques Chailland, conseiller au présidial, contre Catherine Bois, femme de Jean Duchesne, médecin à Laval : paiement d'une somme de 3.413 livres ; — Thugalle Hardy, veuve de Guy Le Compte, sieur de Mortou, contre Françoise Le Compte, femme de Guillaume Marchais, sieur du Rocher, et Marie Le Compte, procédant sous l'autorité de Guillaume Cuvert, sieur du Petit-Bois, son curateur : saisie d'immeubles sis à Saint-Denis-d'Anjou, etc.

B. 2380. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1678. — Civil. Procédures et sentences. Jacques de Girard, écuyer, sieur de Gastines, contre René de Cuillé, écuyer, seigneur de Corce : saisie de la terre et seigneurie de Corce, en Ruillé ; — Jean-Augustin de Thou, chevalier, mari de Renée de la Marzellière, veuve de René du Matz, marquis du Brossay, contre les héritiers de Jean Lilavois de la Varenne, et d'Anne Lasnier sa femme : saisie d'immeubles ; — montrée et estimation de la terre d'Ingrande, en Azé, etc.

B. 2381. (Liasse.) — 195 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1679. — Civil. Procédures et sentences. Marie de Roirand d'Aubigny, femme de Charles du Rasteau, pro-

priétaire des métairies de la Fautrardière et des Prés, en Châtelain, dépendant de la terre de la Chevallerie, contre l'ancien fermier de cette terre et le colon de la Fautrardière : réparations aux dits lieux de la Fautrardière et des Prés ; — Balthazar Durson, écuyer, sieur d'Aubigny, conseiller en la sénéchaussée de Saumur, contre Marie Durson, sa fille, issue de son mariage avec feue Marie de Lhommeau, assistée de ses proches parents maternels : refus du demandeur de consentir au mariage de sa fille avec Marc-Antoine de Bussy, sieur de Bizy ; — Marguerite d'Orvaux, femme de Philippe Leclerc, chevalier, seigneur de la Ferrière, contre celui-ci : séparation de biens ; — Pierre de la Haye, écuyer, sieur de la Grande-Sénaudière, fils aîné de feu Gilbert de la Haye, écuyer, sieur de Mongazon, et de Renée de la Jaille, contre Urbaine Lenormand, fille de feu Jacques Lenormand, écuyer, sieur de la Consignière et de feu Antoinette de la Haye et, par sa représentation, héritière dudit défunt sieur de Mongazon : affaires de la succession de celui-ci, etc.

B. 2382. (Liasse.) — 237 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1679. — Civil. Procédures et sentences. Antoine Davy, contre René-Marc de Boisjourdan, curateur de Renée de Saint-Remy, fille de feu René de Saint-Remy et de Marie de Bastard : paiement d'obligation ; — Louis de Bailleul, marquis de Château-Gontier, contre Bonaventure Moysan, chevalier, seigneur de Loglaye, époux de Marie Lenfant, propriétaire de la terre des Ecorces, en Chemazé : prestation de foi et hommage au marquisat de Château-Gontier pour le lieu de la Guérinière, dépendant de la terre des Écorces ; — Marie de Neufchèse, femme de Charles du Laurand, comte de Beauregard, mariée en premières noces à feu Claude de Beaumanoir, vice-lieutenant du Roi ès provinces du Maine, le Perche et Laval, mère de Françoise de Beaumanoir, contre les créanciers dudit sieur de Beaumanoir : mainlevée de saisie, etc.

B. 2383. (Liasse.) — 125 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1679. — Civil. Procédures et sentences. Antoine Dupont de la Chiquetière, chevalier, seigneur dudit lieu et de la Pérousaye, mari de Madeleine de Vahaye, contre Philippe de Sanson, écuyer, seigneur de Lorchère et du fief d'Avessé : paiement de bois et de fourrages ; — Benjamin de l'Isle, chevalier, seigneur de l'Isle du Gast, fils et héritier puîné de Paul de l'Isle et de Catherine de Jaucourt, et encore héritier en partie de Jean de l'Isle, chevalier, seigneur de Beaumont et d'Anne et Élisabeth de l'Isle, et héritier principal noble de dame Élisabeth de l'Isle, sa nièce, fille et unique héritière de Paul de l'Isle le jeune, et de Déborah de Monbourcher, contre Jean Viel, sieur de Torbéchet, juge au duché pairie de Mayenne : appel d'une sentence rendue par le juge de Fontaine-Daniel ; — Nicolas Le Prestre, chevalier, seigneur-baron du Bourg-le-Prestre, président de la cour des Aides, contre Guy Becasse et Jeanne Piau, sa femme : étalonnage de boisseaux rentiers avec ceux conservés aux greffes de Laval, de Sablé, de l'abbaye d'Évron, de Sainte-Suzanne et du Bourg-le-Prestre, etc.

B. 2384. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1679. — Civil. Procédures et sentences. Louis d'Andigné, écuyer, sieur de la Coupperie, contre Jean Trochon, sieur de Lespine : opposition à une saisie ; — Gilles Sourdrille, sieur de la Morinière, contre Pierre Aurat : paiement d'une somme de 100 sols ; — Augustin Servien, abbé commendataire du Perray-Neuf, contre les époux Joachim Fronteau, les religieux de Mélinais et Jacques Charlier : affaires de la succession de feu Jean Fouin ; — requête de Renée de la Dufferie, fille de Pierre de la Dufferie de la Vezouzière, et de défunte Renée de Fontenailles, tendant à obtenir la réunion de son conseil de famille pour pourvoir à son émancipation ; — procès-verbal dressé par René Esturmy, sieur de Villecour, conseiller au présidial, constatant qu'on lui a refusé l'entrée de la maison seigneuriale de la Guénaudière, en Grez-en-Bouère, et qu'on a tenu le pont-levis levé, lorsqu'il s'est présenté avec son commis-greffier pour pénétrer dans cette maison et y dresser un état des meubles appartenant à Marie de Neufchèse, veuve du sieur de Beaumanoir, remariée à Charles du Laurent, comte de Beauregard ; — autre procès-verbal contenant la montrée des meubles de Neufchèse ; — montrée du château de la Barre en Bierné, etc.

B. 2385. (Liasse.) — 176 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1679. — Civil. Procédures et sentences. Jean Meignan, sieur de Morilland, propriétaire des lieux des Roches et de la Vollerie, contre René Dubreul, chevalier, baron d'Ingrande et d'Azé et des fiefs de la Bodinière et des Roches, en Gennes : étimagement de boisseaux rentiers ; — Pierre Esnault, sieur de la Girardière, conseiller du Roi, lieutenant-général en l'élection de Château-Gontier, contre René Bélocier, chevalier, seigneur de Vallières, Trésorier des finances au bureau

de Tours et Renée Gouin, sa femme, fille de feu René Gouin, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi en ses finances : paiement de rentes ; — Françoise Trouillault, veuve de noble Daniel Amys, conseiller du Roi au grenier à sel de Pouancé, contre Marie Amys, femme de René de Thislac, chevalier, seigneur dudit lieu, sœur et unique héritière dudit défunt sieur Amys ; parties intervenantes: Pierre Armenauld, président au grenier à sel de Château-Gontier, François Bruneau, sieur de Boismorin, maître apothicaire, et Pierre Mauvif, sieur de la Plante, marchand : affaires de la succession de Daniel Amys ; — René Juas, contre Jean de la Broise, écuyer, sieur de la Goutelle : paiement de dommages-intérêts (appel d'une sentence du juge de Fontaine-Daniel) ; — Jean de Lonlay, écuyer, sieur de Souvray, en Bazougers, contre Jacques Esmond, sieur de Barbes, son fermier : paiement d'arrérages de fermes ; — Guillaume Deschesnayes et Françoise Cointel, sa femme, fille de Jean Cointel et de damoiselle Marguerite Minault, qui était fille de Jean Minault et d'Anne de Léviston, qui était fille de N... de Léviston, écuyer, sieur de Coudraye, et de N... de la Chesnaye, héritière de Marie Tesseran, fille unique de Jean Tesseran et de Suzanne Persault, qui était fille de Robert Persault et de damoiselle Claude de la Chesnaye, contre Jacquine de la Chesnaye, veuve de René de la Barre, écuyer, sieur de Laubrière, Guillaume Lenfant, écuyer, sieur de la Pâtrière, Françoise de la Chevallerie, veuve de René de Léviston, écuyer, Jean Bodinier, marchand et Françoise Guesferon (Guestron ?) sa femme aussi héritiers de Marie Tesseran : affaires de cette succession ; — transport du lieutenant particulier du présidial à Saint-Sauveur de Flée, à la requête de Marie Lecoureux, veuve de Jean Leschenault, écuyer, seigneur de Bouillé et de Saint-Sauveur de Flée, pour statuer sur l'opposition que René de Juigné, seigneur de la Broissinière et de la Jaille, faisait à ce que le corps du sieur Leschenault fût inhumé dans le chanceau de l'église de Saint-Sauveur ; — vente aux habitants de Château-Gontier par ordre du lieutenant général au présidial, d'une partie des blés composant le chargement d'un bateau arrivé dans le port de Château-Gontier à destination de Laval ; cette vente est faite à raison de 53 sols le boisseau, prix fixé d'office ; réclamations de Daniel Le Balleur, marchand à Laval, chargé des approvisionnements de cette dernière ville, etc.

B. 2386. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1679. — Civil. Procédures et sentences. Jacques Gaullier, notaire royal, ayant les droits de René Trochon, sieur des Places, qui les avait eus de Jean Marchais, en son vivant curé de Denazé, contre René Chevraye, aussi notaire royal, fils et héritier de défunts noble Ambroise Chevraye, sieur de Marquebise (Marthebize) et de Françoise Marchais, partie intervenante : Jean Chevraye, sieur de Marthebize, avocat au présidial : paiement d'une somme de 526 livres ; — René de la Planche, écuyer, seigneur de Ruillé, mari de Françoise Leshenault, contre Laurent Doublard, ci-devant receveur au grenier à sel de Château-Gontier, tuteur de Marie Doublard, sa fille : production de pièces ; — Marc de la Faucille, seigneur de Saint-Aubin, héritier principal de Pierre de la Faucille, contre Anne, Suzanne et Charlotte de Blotteau, filles et héritières de Renée de la Faucille, et, par sa représentation, aussi héritières de Pierre de la Faucille : affaires de cette succession ; — Marguerite Lefebvre, veuve de René d'Hélyand, seigneur d'Ampoigné, contre Simon Bodin, marchand, paiement de rentes et issues, etc.

B. 2387. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1680. — Civil. Procédures et sentences. François Charil, sieur de la Rousselière, contre René Busson : paiement d'une somme de 700 livres ; — Pierre Trochon, sieur de Champagne, conseiller au présidial, contre Jean Clavreul : paiement de grains ; — René d'Andigné, chevalier, seigneur de la Chesluère, contre François Pivert, sieur de la Perrière : paiement d'une somme de 40 livres ; — François Jousselin contre N... d'Andigné, seigneur de Vézins, propriétaire de la terre de Festillé, en Quelaines : paiement de rente ; — Jacques Geslin, contre Alexis Quatrebarbes, chevalier, seigneur de la Roussardière : paiement d'obligation ; — le commissaire aux saisies réelles contre Benjamin de Chanchevrier, écuyer, sieur de Launay, fils aîné et principal héritier de Benjamin de Chanchevrier et de Louise Godron et contre les créanciers qui avaient saisi sa métairie de la Barbotinière : réparations audit lieu ; apposition de scellés au château de Giziers à Château-Gontier, après le décès de Renée Lenfantin, femme de Mᵉ Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière, pour lors absent ; c'était dans ce château qu'étaient conservés les titres de la sénéchaussée et autres actes et remembrances appartenant au seigneur marquis de Château-Gontier, etc.

B. 2388. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1680. — Civil. Procédures et sentences. Georges Maupoint, chirurgien à Sablé, mari de Cecile Ory,

propriétaire d'un lieu nommé La Denaudière, en Bouère, contre Pierre Esnault, sieur de la Girardière et de Launay, parties évoquées : Pierre de la Dufferie, chevalier, seigneur de la Vezouzière, et René-Marc de Boisjourdan, chevalier, seigneur de Meignannes : rente et devoirs féodaux sur la Dénaudière ; — Pierre de Madaillan, chevalier, seigneur des Adjoints, contre Jacques Blanchet, sieur de la Chesnays, et les époux Gilles Monsallier : paiement de rente ; — Perrine Dublineau, veuve de Daniel Lebreton, contre Jacquine Lefebvre, veuve de René Peltrée : paiement d'une somme de 167 livres, etc.

B. 2389. (Liasse.) — 125 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1680. — Civil. Procédures et sentences. François Jousselin, procédant sous l'autorité de Charles Le Tessier, sieur de Coullonge, avocat, son curateur, ayant les droits de Louis de Bailleul, marquis de Château-Gontier, contre Guillaume de Bautru : production de titres ; — Jacques Leclerc, chevalier, seigneur de Juigné-Verdelle et de Champagne-Poillé, cette dernière seigneurie érigée en droit et dignité de baronnie par lettres patentes de décembre 1615, contre Jacques Aubert : paiement de droits de prévôté dus par le défendeur pour marchandises voiturées tant par terre que par eau dans le détroit de la baronnie de Poillé ; — Simon Chailland, sieur de la Bretonnière, élu en l'élection de Château-Gontier contre Gilles Monsallier, parties évoquées : le sieur d'Andigné de Ribou et Jeanne Guibelaye, veuve de René Tripier, écuyer, sieur de Beauverger : paiement de créance ; — Marie-Élisabeth Gaultier de Bruslon, demeurant au château de Bruslon, en Saint-Laurent-des-Mortiers, contre Jacques de Lancrau, écuyer, sieur d'Épiart : mainlevée de saisie de la terre de Varannes, etc.

B. 2390. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1680. — Civil. Procédures et sentences. René Lesour, marchand poissonnier à Angers, fermier des étangs de Saint-Laurent et de Baraize, dépendant de la terre de Miré, contre François Gilles, écuyer, sieur de la Brardière, et René de Salles, chevalier, seigneur de Miré, procédant sous l'autorité de René Nail, sieur de la Mortillière, son curateur : expertise sur lesdits étangs ; — René Gomboust, président au grenier à sel de la Gravelle, contre Guillaume Laurent, écuyer, sieur de la Chouannière et Marie Amys, sa femme : opposition à une saisie ; — Marie du Buat, femme d'Anselme Moreau, écuyer, sieur de la Martellière, contre son mari : séparation de corps et de biens ; — inventaire des meubles relaissés par feu Urbain Chastelain, avocat au présidial ; — partage des biens de la succession de Françoise Gaudin, veuve d'honorable homme Jacques Bruneau, sieur de la Grandmaison, etc.

B. 2391. (Liasse.) — 119 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680. — Civil. Procédures et sentences. Benjamin de l'Isle, seigneur de l'Isle-du-Gast, contre Jean Viel, sieur de Torbéchet, René de Monbourcher, chevalier, marquis du Bordaye, baron de la Grenne, Poligné, Pareneau, etc., brigadier-général de cavalerie, et René du Bois, chevalier, comte de Saint-Gilles : succession de Déborah de Monbourcher ; — Pierre Leclerc, chevalier, seigneur des Aulnais-Santray, écolier juré de Paris, bachelier en théologie, contre Nicolas de Marcassus, prieur-curé de Daon : contestation au sujet de la sépulture de Pierre de Marcassus, ancien prieur-curé de Daon, qu'on avait enterré dans le chœur de l'église de cette paroisse, au mépris du droit du demandeur, qui prétendait être fondateur de l'église et avoir en conséquence pour lui et sa famille le privilège exclusif de sépulture dans ledit chœur : enquête sur les usages suivis à cet égard dans l'église de Daon ; — Renée Denyou et Charlotte Denyou, veuve de René Hamelin, contre les curateurs des enfants de feu René de Cumont, chevalier, seigneur du Buisson, et de Renée-Marguerite du Puis, lesquels, par la représentation de celle-ci, étaient héritiers d'Yves-Antoine du Puis, chevalier, seigneur dudit lieu (le sujet de cette contestation n'est pas indiqué) ; — Pierre Mauvif, sieur de la Plante, marchand à Angers, ayant les droits de Louis du Vacher, chevalier, et de Jacquine de la Chapelle, sa femme, contre Christophe de Cervon, chevalier : paiement d'une somme de 820 livres, etc.

B. 2392. (Liasse.) — 240 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680. — Civil. Procédures et sentences. François Déan, sieur de la Pouletterie, et Jeanne Déan, veuve de Daniel Pelisson, propriétaires des terres et fiefs de la Gresleraye et Chivré, contre Gédéon de Chivré, baron de Méliand (cause non indiquée) ; — Louis d'Andigné, seigneur de Maineuf et de l'Isle-Briand, contre Perrine Chevrollier, veuve de Mathurin Tévegot, et Michelle Mottais, veuve de Julien Tévegot : créances sur les successions desdits défunts Tévegot ; — Henri-Lancelot de Juigné, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, fils de René de Juigné de la Broissinière, contre Marie Couvreux, veuve de Jean Deshunault, et Jean Angot :

délivrance d'objets saisis ; — les religieux de Bellebranche, représentés par Jean du Hardas, l'un d'eux, contre noble homme Gabriel Sourdrille, sieur d'Erbrée et contre Marie Bureau, veuve de Jean Coulléard, sieur de la Rivière, en son vivant avocat à la juridiction de Bouère : mainlevée de saisie ; — Toussaint Pojet, écuyer, sieur de la Hauteberdière, contre François de la Barre, écuyer, sieur de la Pommeraie : droit de passage sur une pièce de terre appelée Les Varannes ; — Yves de Goisbriand, marquis de Belisle, comte de la Nosverte, baron de Créance, gouverneur de Morlaix, contre Gillonne de la Marzellière, marquise du Brossay, Françoise de la Marzellière, marquise de Coisquin et Renée de la Marzellière : saisie des fruits et revenus de 12 quartiers de Vigne en Saint-Denis-d'Anjou, et de la métairie de la Bouvardière en Villiers-Charlemagne, etc.

B. 2393. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1681. — Civil. Procédures et sentences. François Gilles, écuyer, sieur de la Brardière, contre Marc de Bréon, curateur des enfants mineurs de feu René de Salles et de feu Urbaine Le Roux, seigneurs de Beaumont de Miré ; parties opposantes : Urbain Gandicher, chevalier, seigneur d'Aversé, Michel de Racappé, seigneur de Ménil, Jacques-Honoré de Barantin, ancien président au grand conseil, et autres : saisie des fruits et revenus de la terre et seigneurie de Beaumont ; — Marguerite Cazet, veuve de François de la Roussardière, contre René Delaunay et Catherine Pleuriot, sa femme et Jacques Papiau : règlement de frais judiciaires ; — Louis Horeau, marchand, contre René Thion, écuyer, sieur de la Verouillère, et Marie Rivière, sa femme : réglement de frais judiciaires; — Jean Quantin, sieur des Aillières, conseiller au présidial, contre René Moreul, veuve d'Urbain Lésnard : paiement de rente ; — Claude Lemaistre, chevalier, seigneur de Montsabert, commissaire aux requêtes du palais à Paris, mari d'Anne Sérézin, fille de feu noble Sérézin et de Perrine Garreau, contre Guillaume Louet, écuyer, sieur de la Motte-d'Orvault, et Marie Grimaudet, sa femme, et Renée de la Mattrays, tant en son nom que comme tutrice des enfants nés de son mariage avec feu Louis Grimaudet, écuyer, sieur de Chauvon ; saisie des fruits et revenus de la terre de Chauvon en Thorigné (Maine-et-Loire), etc.

B. 2394. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1682. — Civil. Procédures et sentences. Les religieuses bénédictines de Château-du-Loir, contre Marc de Boisjourdan, chevalier, fils et héritier de feu Herculé de Boisjourdan : paiement d'une somme annuelle de 110 livres pour la pension de Claude de Boisjourdan, religieuse professe au couvent des demanderesses ; — Jacques de Farcy, seigneur de Pimel, contre Amaury de Madaillan, seigneur de l'Isle, et contre René de Madaillan, comte de Chauvigny, et Marie Buisnard, sa femme : paiement d'une somme de 1.600 livres ; — les paroissiens de Saint-Sauveur de Flée contre André Legay, écuyer, sieur du Teilleul, se disant fondateur et édificateur de l'autel Saint-Laurent *alias* Saint-Julien, en l'église de Saint-Sauveur : armoiries et banc du sieur du Teilleul, dans l'endroit où est ledit autel ; montrées d'architectes-experts ; plan des lieux contentieux ; — Claude Bouchard, fermier-général du marquisat de Château-Gontier, contre 18 bouchers de la ville : droit d'étal sous les halles ; — réception de René Girault, comme huissier au présidial, etc.

B. 2395. (Liasse.) — 193 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1682. — Civil. Procédures et sentences. Françoise Rollet, veuve de Jacques Blanchet, sieur de la Chesnaye, contre René Ernault, écuyer, sieur de la Suzonnière, acquéreur de la terre de Moulins, en Miré, possédée avant lui par Pierre Trochon, sieur de Moulins et Philippe de Madaillan, chevalier, garde-noble des enfants issus de son mariage avec feue Renée de Lenfernart, sa femme : paiement de rente ; — Marie Heullin, femme de Michel Gautier de Bruslon, écuyer, sieur de Quincé, contre Renée Trouillault, femme de Julien Heullin, écuyer et Mathurin Heullin, écuyer, sieur de Saint-Amadour : entérinement de lettres de rescision ; — Guillaume de Bautru, comte de Serrant, seigneur de Louvaines, contre Antoine Lemasson, écuyer, sieur de Launay, fils et principal héritier d'Antoine Lemasson : règlement de frais judiciaires ; — Henry de Vay, chevalier, seigneur de la Ricardaye, neveu de feue Renée de Vay, dame de Ranceneau, contre Gédéon de Chivré, baron de Méliand, héritier de Louise de la Chapelle, dame de Sion : reconnaissance de pièces ; — Pierre Hamon, curé d'Azé, contre René du Breul, baron d'Ingrande et d'Azé : déplacement du banc du baron d'Ingrande dans l'église d'Azé ; — bail judiciaire de la terre et châtellenie de la Ferrière, à la requête de Nicolas d'Orvaulx, chevalier, seigneur de Champiré, curateur de Philippe Leclerc, fils mineur de défunts Philippe Leclerc, chevalier, seigneur de la Ferrière et Marguerite d'Orvaulx, etc.

B. 2396. (Liasse.) — 49 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1683-1685. — Civil. Procédures et sentences. Renée Pitart, fille mineure émancipée, tant en son nom que comme ayant les droits de Gatien Pitart, prêtre, et d'Élisabeth Pitart, ses frère et sœur, enfants de défunts René Pitart, procureur du Roi au présidial, et Michelle Galliezon, petits enfants de Gatien Galliezon, en son vivant, président au présidial, contre Jacques Gallais, sieur de la Biltière, noble Gatien Galliezon, sieur de la Grasserie, Marguerite Galliezon, veuve d'Abel Avril, écuyer, sieur de Louzil, conseiller au présidial d'Angers, Abel Avril fils, et Marie Monsallier, veuve de Isaac Théard, sieur de la Burelière : entérinement de lettres de rescision ; — Urbain de la Lande, chevalier, seigneur des Plains, créancier des successions d'Hector d'Andigné, seigneur de Grandfontaine, et d'Anne d'Andigné, sa femme, de Jean d'Andigné, leurs fils aîné, et de René, Eustache et Hector d'Andigné, leur fils puînés, contre les autres créanciers desdites successions : distribution de deniers provenant de la ferme judiciaire de la terre de la Chelluère ; — interdiction à Françoise Cazet, veuve du sieur de la Roussardière, dame de la Boissière, tutrice de ses enfants mineurs, de faire procéder au bail judiciaire de la terre de la Boissière, par-devant une autre juridiction que le présidial, etc.

B. 2397. (Liasse.) — 85 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1686-1687. — Civil. Procédures et sentences. François Jousselin le jeune, ayant les droits de Louis de Bailleul, marquis de Château-Gontier « grand président » au parlement de Paris, contre Guillaume de Bautru, comte de Serrant et de Ségré : paiement d'arrérages d'une redevance annuelle de 20 livres due au marquisat de Château-Gontier, sur la terre de Ségré ; — Charles Sibille, chevalier, seigneur de la Buronnière, créancier de Charles de Villiers, écuyer, sieur de Laistre, fils aîné et principal héritier de feu Charles de Villiers, écuyer, sieur de la Menicquère, et de Charlotte de Champagné, contre ledit de Villiers, parties opposantes : Jeanne Gouin, veuve de Pierre Breschu, écuyer, Anselme Quantin, prêtre, Pierre Quantin de Bouju, écuyer, sieur de la Taraucherie, aussi créanciers du sieur de Villiers : saisie de la maison de Laistre, de la métairie de la Bastonnaye, des closeries de la Poussinière et de la Béatrière, du lieu noble de la Grande-Charonnière etc., en Chambellaye ; — René de Vignolles, écuyer, sieur de Rochers, fils et héritier d'Anselme de Vignolles, écuyer, et de Jacquine de la Fosse, contre les enfants et héritiers de François Besnard et de Perrine Bourgoing : paiement d'une somme de 200 livres (appel d'une sentence du sénéchal de Champagne-Poillé) ; — Jean de la Porte, sieur du Manoir, contre François Ernault, sieur de Monguion, Perrine Gaudouin sa femme et François Gaudouin, sieur de la Roche : saisie des fruits et revenus des fiefs et seigneuries du Verger, de L'Espine, du Bois-Isabeau et de la Renardière, en Saulges, Bannes et Saint-Pierre-sur-Erve, etc.

B. 2398. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1688. — Civil. Procédures et sentences. Georges de Giffard, chevalier, seigneur de la Perrine, créancier de feu René de Juigné, seigneur de la Broissinière, contre les autres créanciers, très-nombreux, du sieur de Juigné : compte des fermes judiciaires de la Broissinière ; — Pierre Mernier, colon du lieu d'Éventard, en Bouère, contre Pierre d'Helliand, sieur d'Antheu, époux de Marie Duchemin, Jean-Baptiste, comte de Montesson, et Catherine de Cervon, sa femme, veuve en premières noces de Pierre de la Dufferie, et Marie Chardon, veuve de Jean Noël : opposition à une saisie de bestiaux faite sur ledit lieu d'Éventard ; — Marie-Thérèse de Martigné, femme de Claude Mallet, chevalier, seigneur de Fresne, fille et héritière pour une huitième partie de feu Honoré de Martigné, seigneur de Villenoble, et de dame Pétronille Aubineau, contre Pierre Montreul, prêtre, procureur et receveur des curé et chapelains de Saint-Denis-d'Anjou, et Jean Cohon, curé dudit Saint-Denis, exécuteur testamentaire d'Honoré de Martigné : assiette d'un legs fait par celui-ci à l'église de Saint-Denis-d'Anjou ; — Claude Argeance, fermier judiciaire des terres du Bourg-L'Évesque et de Valleré, en Simplé, Saint-Ouën et autres lieux, contre Alexandre de Rieux, chevalier, seigneur marquis de Sourdiac, mari d'Hélène de Claire, sur lequel lesdites terres sont saisies et contre les créanciers du sieur de Rieux : réparations sur lesdites terres, etc.

B. 2399. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

1688. — Civil. Procédures et sentences. Marguerite Cupif, femme de Charles-Joseph de Longueil, seigneur de la Grande-Demanche, contre son mari : séparation de biens ; — noble homme Valentin Delaporte, sieur de Forge, président en l'élection et grenier à sel de Laval, contre Christophe de Couespel, écuyer : reconnaissance d'écriture ; — Charlotte Martin-Desloges, veuve de Claude de Thieslin, chevalier, seigneur de

Montfrou, contre Henri-Lancelot de Juigné, chevalier, seigneur de Chandreux, et André Guémineau, sieur de la Florière, partie intervenante : François de Goudet, chevalier, mari de N... de Chevreux : licitation et partage de la terre de la Broissinière ; — Marguerite Cazet, femme de Jean-Élisabeth de Reclesve, écuyer, sieur de Martillac, veuve en premières noces de François de la Roussardière, sieur de la Boissière, contre Timoléon de Grugelin, écuyer, sieur de la Guitière, curateur des enfants mineurs dudit sieur de la Roussardière et de ladite dame Cazet, le fermier de la terre de la Boissière et Henri Boislevé, écuyer, qui avait fait saisir ladite terre : délivrance d'une partie des fermes des immeubles saisis ; — René Varanne, marchand, ayant les droits des héritiers des époux Urbain Guillois, contre Gabrielle de Martou, veuve de Jean de Baraton, écuyer, sieur de la Freuslonnière : paiement d'une somme de 260 livres, etc.

B. 2400. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1688. — Civil. Procédures et sentences. Charles-François de Salles, chevalier, seigneur de Miré, contre François Meignan, notaire royal : opposition à une saisie ; — Marguerite de la Motte, femme de René de Quantineau, écuyer, sieur de Saint-Philbert, contre François Aubry, curé de Sœurdres : droit de banc et de sépulture dans une chapelle située au côté gauche du chœur de l'église de Sœurdres et appelée chapelle de Coulongé ; sentence maintenant Marguerite de la Motte dans ce droit, comme descendant de Jean Le Poulcre, seigneur de la Genelaye et de Coulongé, maître d'hôtel ordinaire de la reine de Navarre, sœur de François Ier, lequel droit avait été concédé audit Le Poulcre par lettres du Roi, du 16 novembre 1535 ; — Marguerite de la Chapelle de la Roche-Giffard, dame de Sion, héritière sous bénéfice d'inventaire de feu Gédéon de Chivré, comte de Meliand, René du Boys, chevalier, comte de Saint-Gilles, garde-noble des enfants issus de son mariage avec feu Henriette de la Chapelle, et René de la Chapelle, chevalier, seigneur dudit lieu, aussi héritiers bénificiaires du sieur de Chivré, Françoise de Chivré, fille majeure, héritière du côté paternel, contre Marguerite Bodin, veuve de Henri de Chivré, marquis de la Barre, tutrice de ses enfants mineurs, Jacqueline de Béchevel, veuve dudit sieur Gédéon de Chivré, séparée de biens d'avec lui et sa créancière, et contre les autres créanciers du même : entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire, etc.

B. 2401. (Liasse.) — 178 pièces papier; 1 pièce, parchemin.

1688. — Civil. Procédures et sentences. Le marquis de Château-Gontier contre Bonaventure Moysan, écuyer, sieur de Logerie, et Marie Lenfant, sa femme, propriétaires de la terre des Escorces en Chemazé : paiement de droit de rachat ; — René du Tertre, chevalier, contre Mathurin et Marie Filloche : inscription de faux ; — Georges Giffart, chevalier, seigneur de la Perrine et de Combrée, contre Marie Collin, veuve d'Anselme Legoule, chirurgien à Angers ; — Suzanne Bernard, veuve de Pierre Lecercler, contre François de la Barre, écuyer, sieur de la Touche : vérification d'écriture, etc.

B. 2402. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1689. — Civil. Procédures et sentences. Antoine Dupont de la Chiquetière, écuyer, sieur de la Pérouzière, et Madeleine de Vahaye, sa femme, héritière de Madeleine de Hauterive, sa mère, et, par sa représentation, héritière aussi de Marguerite de Hauterive, contre Urbain de Hauterive, écuyer, sieur de Chenevières, Marie Lelasseux, veuve du sieur Fortin, Pierre Cesvexu et Jeanne Lelasseux, sa femme, le curateur des enfants de Pierre Péan, sieur de la Plesse, ayant les droits de Bonaventure de Hauterive, prêtre, écuyer, sieur de Comarcé, Françoise de la Pallu, femme d'Urbain d'Hauterive : paiement de rente ; — Louise Piolin, ayant les droits de René Moreau, écuyer, contre Gillonne de la Marzellière, veuve de René du Matz, marquis du Brossay, parties opposantes : Joachim Millet, Renée de la Marzellière, Jean Pinart, Marie Chardon, veuve Jean Noël, Charles Féret, conseiller au parlement de Bretagne, René Talvaz, René Bazin, Nicolas Lefebvre de la Falluère, conseiller au parlement de Bretagne : saisie d'immeubles ; — Françoise de Brébriand, femme de Timoléon Le Vacher, chevalier, seigneur de la Chêtre de Saint-Germain, contre Malo-Marie du Buat, chevalier, seigneur de la Soubrardière. et Élisabeth de la Fontaine, sa femme : saisie d'immeubles, etc.

B. 2403. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1690. — Civil. Procédures et sentences. Henriette de Pillois, femme de Tannegui de la Lande, écuyer, sieur des Bricettes, fille et unique héritière de Gilles de Pillois, écuyer et de Marie-Henriette Roirand d'Aubigny, contre Thomas du Hardas, chevalier, seigneur de Fresnaye : paiement d'une obligation souscrite par

Pierre du Hardas, lieutenant au régiment royal de la marine; — Françoise de Cevillé, veuve de Pierre Letessier, sieur de la Grand-Lande, contre Pierre et Gervais Letessier, enfants et héritiers dudit sieur de la Grand-Lande: affaires de la succession de celui-ci; — Jacqueline de Bécheval, veuve de Gédéon de Chivré, comte de Méliand, contre les héritiers et les créanciers de son mari: affaires de la succession de celui-ci; — Gilbert de Martineau, chevalier, seigneur de la Gallonnière, contre Alexandre de Martineau, chevalier, seigneur de Fromentières, et Marguerite de Beaumanoir, sa femme: paiement d'une somme de 1.000 livres; — Nicolas Meslet, écuyer, seigneur de la Tremblaie, et Pétronille de la Corbinaie, sa femme, fille et héritière de Marguerite de la Motte, en son vivant femme de René de Quantineau, écuyer, sieur de Saint-Philbert, veuve en premières noces de René de la Corbinaie, écuyer, contre les créanciers de la succession de Marguerite de la Motte, parties intervenantes: René de la Thuslaye, écuyer, et Renée de la Corbinaie, sa femme: entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire. — Julien Hullin, écuyer, et Renée Trouillault, sa femme, contre leurs créanciers, parmi lesquels figurent Joachim de Gencian, chevalier, seigneur d'Érigné, héritier de Guy Arthaud, archidiacre d'Angers, Anne-Gatherine de Beauvilliers de Saint-Aignan, abbesse de Nyoiseau, Gabrielle Sourdrille, écuyer, seigneur de Chambrezais, secrétaire du Roi en la chancellerie de Bretagne: mode de paiement des créances; — Renée de Chantepie, veuve de Louis Le Brun, et Renée de Biseul, veuve de Jacques de Chantepie, sieur de Préaux, contre Louis, René et Guillaume Cuvert: réclamation de six pipes de vin, etc.

B. 2404. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1690. — Civil. Procédures et sentences. François Poullard, sieur de la Borde, bourgeois d'Angers, contre François Bellier, meunier aux moulins de Margerie, en Saint-Aubin-du-Paveil, Judith de Madaillan, veuve de Pierre de la Faucille, l'aîné, Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie, tuteur de l'enfant issu de son mariage avec feue Françoise de la Faucille, héritier par bénéfice d'inventaire de Pierre de la Faucille, le jeune, frère aîné de ladite Françoise: paiement d'une somme de 80 livres; — René Mallet, chevalier, seigneur de la Bermondière, héritier principal de feue Julienne de Martigné, sa mère, contre Lancelot de Quatrebarbes, chevalier, seigneur de Fontenailles, et Françoise Mallet, sa femme, partie intervenante Claude Mallet, lesdits Françoise et Claude enfants puînés de Julienne de Martigné: affaires de la succession de celle-ci; — Julien Trippier, sieur de Laubrière, subrogé aux droits du seigneur propriétaire de la terre de la Haie-sur-Colmout, contre Michel Lefizelier, curateur de René Couppel, propriétaire du lieu de la Motte en Saint-Mars-sur-Colmont: prestation de foi et hommage à la seigneurie de la Haie (appel d'une sentence du sénéchal de Fontaine-Daniel); — Louis de Limelle, chevalier, seigneur de la Bouveraye et Monique de Bastard, sa femme, contre Claude de Bastard, chevalier, seigneur de Fontenay: affaires de la succession de Marguerite de Boisjourdan, mère et belle-mère des parties; — Thomas Esnu, marchand de drap à Craon, contre Antoine Morillon: paiement d'une somme de 10 livres; — scellés et inventaire dans une maison rue des Juifs à Château-Gontier et dans la maison de la Valette, appartenant toutes les deux à la succession de défunt René Sourdille ou Sourdrille, sieur de la Tremblaye, conseiller honoraire au présidial; cette apposition de scellés et cet inventaire sont faits à la requête de Gilles Sourdrille, écuyer, sieur de la Morinière, curateur des enfants mineurs de défunt noble Pierre Sourdrille, sieur de la Bachelottière et de Jeanne Basourdy, remariée à noble N... Voisin, sieur de Saucé, et de René du Gueslin, chevalier, seigneur de Beaussé, époux de Marie Sourdrille; Pierre et Marie Sourdrille étaient enfants du sieur de la Tremblaye; Pierre était né de son premier mariage avec Renée Poisson; Marie était née de son second mariage avec Marie Jusfé; le sieur de la Tremblaye paraît avoir eu d'autres enfants de son premier mariage; mais ils ne sont pas nommés, etc.

B. 2405. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1691. — Civil. Procédures et sentences. Charles Bédé, chevalier, seigneur des Fougerais, maréchal général de bataille des armées du Roi, contre Vincent Lehirbec, sieur des Bourgneufs et Anne Huau, sa femme: paiement de ferme du lieu de la Haute Crue; — Joseph Boucault, sieur de Melliand, conseiller au présidial d'Angers contre René de Hardouin, écuyer, sieur de la Girouardière: production de pièces; — Jean-Baptiste-Guillaume Le Clerc, chevalier, seigneur de la Ferrière, contre Henri-Lancelot de Juigné, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, acquéreur de la terre de la Raguinière d'Ollivet en Saint-Sauveur et La Ferrière, faisant partie des biens de René de Juigné, son père, adjugés à ses créanciers: paiement de rentes et issues; prestation de foi et hommage à la seigneurie de la Ferrière; — apposition de scellés et inventaire au

domicile de feu René Poisson, clerc tonsuré, sieur de Beauvais, ayant parmi ses héritiers René de la Planche, chevalier, sieur de Ruillé et Aimé de Bellanger, écuyer, sieur de Coullonge, commissaire-provincial de l'artillerie de France, étant au service du Roi à l'armée de Flandre; — copie d'un arrêt du Parlement remettant Louis de Dommaigné, chevalier, en possession de la terre de Changé, en Beaumont-Pied-de-Bœuf, vendue avec d'autres biens sur la succession de Françoise d'Urban à Philippe Girard de Charnacé, etc.

B. 2406. (Liasse.) — 131 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1691. — Civil. Procédures et sentences. Charles d'Anthenaise, chevalier, seigneur du Port-Joullain, La Jaille-Yvon et autres lieux, contre les époux René Desrues et Angélique Desnos, veuve Pascal: reconnaissance d'écriture; — Catherine Esnault, veuve de Jean Allaire, sieur du Plessis, avocat au présidial, Jeanne Beaugrand, veuve de Pierre Esnault, sieur de la Girardière, lieutenant-général en l'élection de Château-Gontier, tutrice de leurs enfants mineurs, Paul Guitton, avocat au présidial d'Angers, et Jeanne Esnault, sa femme, tous héritiers de défunts noble homme Pierre Esnault, sieur de la Girardière, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, et Renée Pasqueraye, sa femme, contre Renée Esnault, fille majeure, héritière en partie desdits défunts: affaires de cette succession; estimation du domaine de Launay, en Grez-en-Bouère et des autres immeubles laissés par les sieur et dame Esnault; — Louis d'Héliand, écuyer, sieur d'Ampoigné, contre René Joette: paiement d'une somme de 19 livres; — inventaire des papiers de feu Eustache d'Andigné, prieur de Grand-Fontaine; — apposition de scellés et inventaire au domicile de feu Julien Blandet, curé-doyen de Ruillé; — prisée des bestiaux étant sur les terres de la Faucille, de l'Ile-Baraton et des Landes; — estimation du domaine de la Valette, en Villiers-Charlemagne et du château et terre de l'Escoublère en Daon et Seurdres, dépendant de la succession de René Sourdrille, sieur de la Tremblaye; — réception de Charles Gouyn, comme secrétaire-greffier de la ville et communauté de Château-Gontier, etc.

B. 2407. (Liasse.) — 245 pièces, papier.

1692. — Civil. Procédures et sentences. Nicolas-Louis de Bailleul, marquis de Château-Gontier, contre Louis, seigneur de Montécler et du Tremblay: prestation de foi et hommage au marquis de Château-Gontier pour la terre de Montécler; — Simon Jarry contre Félix de la Bécanne, écuyer, sieur de la Mosnerie: paiement d'une somme de 15 livres; — le marquis de Château-Gontier contre René Lenfentin, curé de Brou près Paris: retrait féodal des dîmes d'Aviré; — Guillaume Nouet, maréchal des logis de la petite écurie du roi, et Anne Espinard sa femme, héritiers d'Adam Espinard, sieur de la Barre, René Coutelle, sieur de la Tremblaye, tant en son nom que comme curateur aux personnes et biens des enfants mineurs de feu Claude Picard, Anne Besland, femme d'Aimé-Urbain d'Espaignon et ses cohéritiers en la succession de René Besland, et Christophe Bréon, contre Paul Mocquereau, curé de Chévillé, et Mathurin Nail, prêtre habitué en la même paroisse: appel d'une sentence du sénéchal de Champagne-Poillé; — Louise Jacquelot, femme de Jacques de Pantin, chevalier, seigneur de la Guerre, contre Jacques Gisteau, prêtre: paiement d'une somme de 7 livres 16 sous et d'une autre de 6 livres; — distribution de deniers provenant de la ferme judiciaire de la terre de Touchemoreau, ci-devant saisie à la requête de Jean-Baptiste Deluine et Mélaine Delamotte, marchands à Angers, sur feu Gédéon de Chivré de Méliand; — bail judiciaire du château et terre de Fromentières dont dépendent: le palais où autrefois se tenait la juridiction seigneuriale, au-dessous duquel étaient les prisons, situé au bourg de Fromentières, les closeries de la Poitevinière, de la Bouttevie et du Saulle, avec un moulin en ruine et des prés, les métairies du Buharay et de Grandes-Forges, l'Étang-Moreau et un moulin à blé sis sur la chaussée de Neuville; ces biens avaient été saisis sur Alexandre de Martineau, héritier bénéficiaire de Tristan de Martineau et de Barbe de Montallais, ses père et mère, par Gilbert de Martineau, seigneur de la Galonnière; — copies des actes d'acquisition du domaine de Fromentières par Marguerite de Beaumanoir, femme dudit Alexandre de Martineau, et des métairies des Forges et de l'Étang-Moreau par François Savary, marchand tissier au bourg de Fromentières, etc.

B. 2408. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1692. — Civil. Procédures et sentences. René Gouisse, élu en l'élection de Château-Gontier, contre François de Salles, sieur de Miré: contestation au sujet de l'étang de Baraise (plan de cet étang et des environs); — Charles de Chérité, chevalier, seigneur de Voisin, se disant aux droits d'Hercule de Launay, chevalier, seigneur de la Brosse, contre les créanciers de Thomas du Hardas, chevalier, seigneur de Fresnay: homologation du contrat d'acquêt de la terre de Fresnay;

— Renée Rousseau, veuve de Claude Bodard, fermière des moulins du Petit-Pendu, en Azé, contre Jean Vanbredenbeck, marchand, et ci-devant commissionnaire de l'achat des blés et farines destinés à être envoyés en Irlande : paiement de mouture de blé ; — Marie de Beauxoncle, abbesse de Montous, près Mortain, contre Thomas du Hardas de Fresnay, fils aîné et principal héritier de Thomas du Hardas, seigneur de Fresnay, Saint-Loup et Houssemaine, et de Louise des Vallées : paiement d'une somme de 100 livres pour la pension annuelle de Madeleine du Hardas, religieuse à l'abbaye de Montous, etc.

B. 2409. (Liasse.) — 107 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1693. — Civil. Procédures et sentences, Jean Hay, chevalier, marquis du Chastelet, tant en son nom que étant aux droits des héritiers de feu René Goiseault, conseiller au parlement de Paris, contre Daniel Descorcé, curateur des enfants mineurs de feu Alexandre de Martineau, et contre les créanciers de celui-ci : distribution des deniers provenant de la vente de la terre de Fromentières ; — André Scot, fermier judiciaire de la terre de Villiers-Charlemagne, contre Henri de la Trémoille, duc de Thouars, comte de Laval, poursuivant les criées de ladite terre et César d'Aiguillon, chevalier, seigneur marquis de la Juliennais, partie saisie : nomination d'experts pour visiter le château, les maisons, les moulins et tout ce qui dépend de la terre de Villiers et en faire leur rapport, conformément à l'arrêt du parlement de Paris du 14 mai 1693 ; — Madeleine-Angélique-Marie de Chastillon, abbesse de Saint-Jean-de-Bonneval, contre René du Breuil, seigneur d'Azé, Louise du Breuil et les religieuses du Buron : titres déposés au couvent des Capucins de Château-Gontier ; — réception de Jean Boullay, nommé garde de la forêt de Valles, par noble homme Antoine Courboulay, seigneur de la Chelluère, receveur des tailles à Château-Gontier, et mandataire des sieur et dame de Bailleul puînés, seigneurs en partie du marquisat de Château-Gontier, etc.

B. 2410. (Liasse.) — 107 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1694. — Civil. Procédures et sentences. Madeleine Beufvier, veuve de René-Marc de Boisjourdan, tutrice de ses enfants mineurs, contre Paul Duval, propriétaire du lieu de Chicheneau : paiement de rente en grain ; — Jean Garnier, notaire royal à Château-Gontier, contre Geoffroy-Michel Gaultier de Bruslon, chevalier, seigneur de Quincé, fils aîné et principal héritier de Jean Gaultier de Bruslon, chevalier, Françoise Doublard, René de Fontenelle, chevalier, et Laurent Doublard : reprise d'instance ; — Charlotte de la Porte, femme de René du Tertre, chevalier, seigneur de Mée, contre son mari : demande de séparation de biens fondée sur les dissipations d'argent et dépenses inutiles du seigneur de Mée, etc.

B. 2411. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1695. — Civil. Procédures et sentences. Anne Lamisse, femme de Louis Baudrillier, contre Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie, tuteur de Daniel-François de la Chevallerie, son fils, né de son mariage avec feue Françoise de la Faucille ; parties intervenantes : Pierre Maumousseau, seigneur de la Grandinière, conseiller du Roi, maire perpétuel de Château-Gontier, Renée Boylesve, femme de Charles du Verdier, seigneur de Genouille, Julien Heullin, écuyer, sieur de la Drouettaie, Jacques de Villiers, Charles Boylesve, Jean de Seillons, chapelain de la chapelle du Haut-Pineau, René de Lespinay, écuyer, seigneur de la Haute-Rivière, Martin de Martigné, écuyer, sieur d'Orthon, héritier en partie de Pierre de la Faucille, Joseph de Longueil, écuyer, et Marguerite Cupif, sa femme, Hélène et Françoise de Pillois, etc : distribution de deniers provenant de la ferme judiciaire de la terre de la Faucille et dépendances ; — Jean Lenfantin, curé de la Chapelle-Craonnaise, contre François Letessier, avocat : règlement de dépends judiciaires ; — bail judiciaire d'immeubles saisis sur la succession de défunts Vincent Duval, procureur à Château-Gontier, et Renée Foyer, à la requête de François Amys, écuyer, sieur du Ponceau ; — réception de Guy Drouard, sieur de Lorgery, en l'office de sénéchal de Mortiercrolle, dont il avait été pourvu par Jeanne-Armande de Rohan, princesse de Montauban, etc.

B. 2412. (Liasse.) — 190 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin

1696. — Civil. Procédures et sentences. Claude Bouchard et Claude-Marie de Cevillé, son épouse, héritiers en partie de René de Gevillé, contre Renée de Cevillé, femme de Louis de Dieusie, écuyer, veuve en premières noces de René de Dieusie, écuyer, sieur de la Pommeraye, ladite Renée de Cevillé, aussi héritière en partie de René de Cevillé et Joseph Boury et Marie Coursier, sa femme, tant pour eux que pour leurs cohéritiers de Louis Coursier et Anne de Gevillé, qui était aussi héritière de René de Cevillé (elle était fille du premier mariage de René de Cevillé avec Marie Leva-

yer ; Marie et Renée de Cevillé étaient filles du second mariage de René avec Gabrielle Milcent) : affaires de la succession dudit René de Cevillé ; — Marie Duchemin, femme de Pierre d'Hélyand, sieur d'Antheu, contre son mari : demande de séparation de corps pour mauvais traitements ; — René de Malescot, femme de Jacques de la Maignannière, chevalier, seigneur des Vaux, veuve en premières noces de Charles des Nos, seigneur de Pannard, contre Marie-Anne Godard de Villiers : appel d'une sentence rendue par le juge ordinaire de Laval ; — René Chaillot, marchand, contre Godefroi de Monthieux, écuyer, et Marie Rollet, sa femme : paiement d'une somme de 400 livres ; — noble homme François Déan, sieur de la Pouletterie, receveur des consignations de la ville de Sablé, contre Marie Dubois : paiement d'une somme de 600 livres ; — Pierre Ayrault, écuyer, seigneur de Belligan, lieutenant-général-criminel au présidial d'Angers, faisant tant pour lui que pour son frère, Jean-François Ayrault, curé de Saint-Michel-du-Tertre, à Angers, héritiers en la ligne paternelle de feu Louis Lefebvre, chevalier, seigneur de la Guiberderie, contre les enfants de Laurent Boisard de Marolles et de feue Françoise Lefebvre (Laurent-Louis, Laurence-Françoise et Gabrielle), et contre François de Létoile, chevalier, seigneur de Sourdigné, et Claude Lefebvre, sa femme, Anne Lefebvre, René d'Hélyand, chevalier, seigneur d'Ampoigné, Louis d'Hélyand, chevalier, Guillaume Leclerc, chevalier, seigneur de la Ferrière, et Marie-Marguerite d'Hélyand, sa femme et Joachim de Chémedé, écuyer, garde-noble de Louise et Marie-Anne de Chémedé, issues de son mariage avec Marguerite Lefebvre, aussi héritiers du sieur de la Guiberderie : affaires de la succession de celui-ci ; — Nicolas Guérard tuteur des enfants mineurs de haut et puissant seigneur Claude de Bretagne, pair de France, baron d'Avaugour, premier baron de Bretagne, comte de Vertus et de Gôlo, et de défunte Anne-Judith Lelièvre, sa femme, légataires universels et particuliers de défunte Angélique de Bretagne de Champtocé, laquelle avait les droits des dames abbesse et religieuses de Nyoiseau, contre les dites dames abbesse et religieuses, Claude de Bretagne, baron d'Avaugour, héritier par bénéfice d'inventaire de Louis de Bretagne, baron d'Avaugour, Ferdinand, comte de Marchin, héritier par bénéfice d'inventaire de Marie de Balzac, comtesse de Marchin : affaires de la succession de Philippe-Françoise de Bretagne, ci-devant abbesse de Nyoiseau : — apposition de scellés et inventaire en la maison seigneuriale du Vionnay, en Loigné, demeure de feu Lancelot de Quatrebarbes de Fontenailles, à la requête de Charles de Quatrebarbes, sieur de Monceaux, fils aîné et principal héritier du défunt et de Louise de Savonnières ; — réception de Martin Daudier en l'office d'expert-juré priseur et arpenteur de la sénéchaussée, etc.

B. 2413. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1696. — Civil. Procédures et sentences. Pierre Lepelletier, fermier du lieu et métairie du Grand-Breil, en Gennes, contre noble homme Thomas Moyné, sieur de la Papinaye, propriétaire du Grand-Breil et Gervais Gillard, notaire royal : règlement de comptes ; — Pierre Le Clerc, abbé des Aulnais, titulaire de la chapelle Saint-Léger, de Marigné-près-Daon, contre René de Maillé, chevalier, marquis de Bénehard, seigneur de Chéripeau : paiement de rente en grains due à la chapelle Saint-Léger, sur la terre de Chéripeau ; — Nicolas-Louis de Bailleul, chevalier, président à mortier au parlement de Paris, marquis de Château-Gontier, pour les deux tiers, et Marie de Bailleul, femme de Louis, marquis de Franquetot, tant pour elle que pour ses cohéritiers puînés, seigneurs de l'autre tiers dudit marquisat, contre Charles de Maillé, chevalier, seigneur comte de la Tour-Landri et Marie Pélisson, sa femme ; partie intervenante : Louis de Bailleul, président honoraire au Parlement, ci-devant marquis de Château-Gontier : production du contrat d'acquisition de la baronnie d'Entrammes faite par le défunt sieur de Birargues, premier mari de ladite Marie Pélisson ; — François Dupas, Antoine Jarret, chevalier, seigneur de la Mairie, et Jeanne Dupas, sa femme, Antoine Chalopin, écuyer, et Marie-Anne Dupas, sa femme, Pierre Dupas, clerc tonsuré, procédant sous l'autorité de Louis du Brosset, écuyer, son curateur, tous héritiers de Renée Blanchet, veuve de Gabriel Sourdrille, écuyer, contre Mathurin Bellier, sieur de la Chauvelais, et les Ursulines de Château-Gontier, se disant créanciers de ladite Blanchet : affaires de la succession de celle-ci ; — Pierre-Charles-François de Langan, marquis du Boisfévrier, seigneur d'Aunay, en Marigné-Peuton, contre Pierre Quantin de Bouju, écuyer, sieur de la Taraucherie, propriétaire de la métairie de la Roë, alias les Sollibelles, en Marigné-près-Daon, et Claude de Sorohette, écuyer, sieur de Pommerieux : féodalité de la métairie de la Roë ; — François Barret, fermier judiciaire de la terre et seigneurie de Grand-Fontaine, en Ruillé, contre Charles Le Meneust, chevalier, poursuivant la saisie réelle de ladite terre, Jean Vignon, commissaire aux saisies, Marie Chardon, veuve Noël, et Charles du Matz, marquis du Brossay, héritier de

Gillonne de la Marzellière, son aïeule maternelle, sur lequel Grand-Fontaine avait été saisi : demande de montrée de ladite terre, etc.

B. 2414. (Liasse.) — 146 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1697-1699. — Civil. Procédures et sentences. Marin Le Corneux, notaire royal ayant les droits de René et Jeanne Le Corneux, enfants et héritiers de Claude Le Corneux, leur père, contre les époux Jean Marchand : possession de biens sis au village de la Juberdière, en Loigné ; — Alexandre Giffard, prêtre, abbé de la Perrine, fils de feu Louis Giffard, chevalier, seigneur de la Perrine, et de feue Claude Le Maire de la Mairie, contre Élisabeth Giffard, sa sœur et les créanciers de la dame de la Mairie : affaires de la succession de celle-ci ; — Louis Boilesve, prêtre, prieur baron de Pincé, chapelain de la chapelle de la Riantière, et Adrien Jacquelot, chapelain de la Touche-Quatrebarbes, desservie en l'église d'Ampoigné, contre Charles Coupel, curé de Chéripeau : dîmes de pièces de terre dépendant des lieux de la Gilletrie, des Clérions (?) et autres ; — Henri de Bragelonne, chevalier, contre Charles de Bugnons, écuyer : saisie de la terre de Bugnons, que ledit Charles avait acquise de Nicolas de Bugnons, ci-devant conseiller du Roi au Grand-Conseil, etc.

B. 2415. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1700-1703. — Civil. Procédures et sentences. Nicolas Letessier et Charlotte Machefer, sa femme, contre Jean Loisron, veuf de Marie Granger, et Nicolas Goyer, héritier de Marie Granger et étant aux droits de Renée Granger : règlement de comptes ; — Jacquine du Boullay, femme d'Antoine Certel, sieur du Plessis, gendarme du Roi, contre son mari : séparation de corps ; — Pierre Chevraye, avocat et Catherine-Marie Théard, sa femme, héritière de Marie Bouttin, sa mère, femme de noble Guy Théard, sieur du Plessis, ladite Marie Théard aussi héritière de Pierre Théard, son frère, contre Guy Théard, susdit, ancien procureur du Roi au grenier à sel de Château-Gontier, Jean-Martin de Logé, sieur de Cigné et Claude-Guionne Théard, sa femme, fille de Marie Bouttin, René Foucault, écuyer, sieur de Marpalu, et autres : affaires des successions de Marie Bouttin et de Pierre Théard ; — montrées du temporel du prieuré de Bouère et de la closerie du Portal affectée à l'entretien des petites écoles de Bouère ; — réception de Jean Persigan comme huissier audiencier de police à Château-Gontier ; — appositions de scellés et inventaires dans la maison où est décédé Gilles Sourdrille, écuyer, sieur de la Morinière, à Château-Gontier, ains que dans ses maisons de Courcelles, en Houssay et d'Erbrée, en Fromentières, etc.

B. 2416. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1704. — Civil. Procédures et sentences. Marin Bouchard, sieur de Lorière, tant en son nom que comme tuteur des enfants issus de son mariage avec feue Jeanne Mousteul, contre Jean Gaudin, sieur de la Brunellière et Catherine Bouchard, sa femme, qui était fille et unique héritière de Jérôme Bouchard, en son vivant sieur de la Gislonnière, et de Catherine Rouvraie, et Claude Bouchard, receveur des traites à Château-Gontier, fils et héritier pour un quart de Claude Bouchard, en son vivant sénéchal de Saint-Denis d'Anjou, et de René Blanchet : rescision de partages ; — Gabriel de Scépeaux, chevalier, seigneur du Chalonge, propriétaire de la terre de la Boissière, contre René Vallot, sieur du Mesny, ci-devant fermier-général de la terre de la Boissière : moulin de la Chapellière dépendant de ladite terre ; — Charles-François de Preaux, chevalier, seigneur de Preaux, Joseph de Preaux, chevalier, seigneur de Quelaines, et Jacques de Preaux, chevalier, seigneur de Beauvais, lesdits Joseph et Jacques procédant sous l'autorité d'Auguste Dupont, procureur au présidial de Châtillon-sur-Indre, leur curateur, contre plusieurs possesseurs de biens sis au village de la Chapelle-du-Brossay, en Quelaines : paiement de redevances féodales ; — Jacques Herbereau, écuyer, seigneur des Chemineaux, capitaine d'infanterie au régiment de la Roche-Thullon, et Renée Quantin, sa femme, contre Jean Juffé, prêtre, étant aux droits de Jacques Collin, avocat, qui les avait de Marie et Françoise Quantin ; parties évoquées : Marie Quantin, femme de François Le Cerf, sieur de la Fleuransaye, conseiller d'honneur au présidial, et Françoise Quantin, femme d'Antoine Le Silleur, écuyer, sieur de la Boullaye : paiement d'une somme de 200 livres, etc.

B. 2417. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1704. — Civil. Procédures et sentences. Joseph Boucault, seigneur de Melliand, conseiller honoraire au présidial d'Angers, contre Félix Beurier : paiement d'amende ; — Mathieu Pourias, contre Noël Duval : paiement d'une somme de 25 livres ; — Joseph Trochon, grènetier au grenier à sel de Pouancé, contre Toussaint Bouchard : immeubles situés rue Gloriette, à Châtelais : plan des lieux contentieux ; — baux au rabais de réparations aux moulins de la Bavouse, dé-

pendant de la seigneurie d'Ingrande, en Azé; — de la reconstruction du beffroi du clocher de Bouère; — montrée du lieu de la Pichardière, en Auvers-le-Hamon; — distribution de deniers provenant de la ferme judiciaire de la terre d'Ingrande, saisie sur René du Breul, à la requête de ses créanciers, etc.

B. 2418. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1705. — Civil. Procédures et sentences. René de la Saugère, chevalier, seigneur de Fougerais, curateur de Louise de la Saugère, fille mineure de défunt André de la Saugère, et de Marie-Madeleine de Lantivy, contre ladite Marie-Madeleine de Lantivy, veuve en troisième noces de Charles de Vauborel de Bremanfany: paiement d'une somme de 568 livres; — Pierre Lattay, marchand, contre Étienne Martinet, sieur des Hayes, marchand blanchisseur de cire: paiement d'une somme de 57 livres pour prix de six cordes de bois; — Pierre-François de la Barre, écuyer, seigneur du Teilleul, curateur de Jean Sourdille, écuyer, et de Jeanne Sourdille, enfants mineurs de feu Gilles Sourdille de la Morinière et de Marie Guillet, contre Henri de Meaulne, chevalier, seigneur de Lancheneil et de Montchévrier: opposition à la saisie féodale de la terre de Courcelles; — l'Hôtel-Dieu de Château-Gontier contre N... Déan, veuve de Jacques Sourdille, écuyer, sieur de Chambrezais et René Binet: paiement de dîme; — Adam Lescuyer, chevalier de Malte, prieur de Bouère, contre Antoine Rezé, ancien colon et Pierre Péju, colon actuel du lieu de la Pailinière, dépendant du temporel du prieuré de Bouère: montrée dudit lieu; — noble Charles Davy, sieur du Motay, créancier et directeur des autres créanciers de feu Claude Bernier, sieur de Glatigny, lieutenant général criminel au présidial, contre Marie-Perrine de la Dufferie, épouse de Georges-César des Baus, chevalier, seigneur de Mareuil, fille et unique héritière de Pierre de la Dufferie, en son vivant seigneur de la Vaizouzière: règlement de comptes; — apposition et levée de scellés au château de la Rongère en Saint-Sulpice, après le décès d'Hyacinthe Quatrebarbes, marquis de la Rongère, chevalier d'honneur de S. A. la duchesse d'Orléans, etc.

B. 2419. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1705. — Civil. Procédures et sentences. Pierre Blanchaux, fermier judiciaire de la terre et seigneurie de la Barre en Bierné, saisie réellement sur Marguerite Bodin, veuve de Henri de Chivré, marquis de la Barre contre François-René de Bideran, écuyer, et les autres créanciers saisissants: montrée des réparations à faire sur ladite terre; — André Aubert, François Marchand et Pierre Rousseau contre Charles de la Lande, écuyer, sieur de Saint-Martin: paiement d'obligation; — Louis Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de Champiré, conseiller au parlement de Bretagne, contre Marie-Madeleine de Lantivy, veuve en troisièmes noces de Charles de Vauborel, écuyer, Jacques de Lantivy chevalier, seigneur de la Vieuville, René de Champagné, chevalier, seigneur de La Motte-Ferchault, mari de Gabrielle de Lantivy, N... de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault, mari de Barbe-Marguerite de Lantivy, parents du côté paternel de Marie-Madeleine de Lantivy, susdite, René Gohin, écuyer, sieur de la Cointerie, mari de Denize Trochon, René Trochon, juge prévôt de la ville d'Angers, Charles-François de Salles, chevalier, seigneur de Miré, mari de Renée Belossier, parents du côté maternel: action en interdiction de ladite Marie-Madeleine; — Richard de Corday, écuyer, et Claude Malet, sa femme, héritière en partie de Françoise Malet, contre Mathurin Le Manceau, créancier requérant la vente des meubles de ladite Françoise, Claude Malet, écuyer, sieur du Fresne, aussi héritier en partie de la même, les époux René Triquery, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Château-Gontier, Renée de Charnières, veuve de René Malet, écuyer, sieur de la Bellemondière, Antoine Lesbaudy et Charles Quatrebarbes, se disant exécuteur testamentaire de Françoise Malet: affaires de la succession de celle-ci; — Charles du Rivault, écuyer, sieur de Commer, principal héritier de feue Marie de Champagné, sa mère, contre Antoinette-Henriette Quatrebarbes, femme d'Alexandre de Menon, chevalier, comte de Turbilly: titre nouvel de 2.950 livres de rente annuelle constituée au profit de la dame de Turbilly, pour 59.000 livres de principal restant du prix de la terre de Champfleury, en Arquenay, vendue par elle à Charles du Rivault, écuyer, sieur de l'Isle et à ladite défunte Marie de Champagné; — réception de René Delaporte, juge ordinaire civil et maire perpétuel de Laval, comme conseiller rapporteur du point d'honneur en la justice de Laval; — apposition de scellés en la maison seigneuriale de Luigné, après le décès de François Déan de la Pouletterie, écuyer, sieur de Luigné, mort à Paris en décembre 1704; — bail judiciaire des biens des deux enfants mineurs dudit défunt, sieur de Luigné et de feue Catherine de Marissy sa femme; ces biens sont: la terre et seigneurie de Luigné, en Coudray, la métairie de la Guioullière, les closeries du Busson et de la Motte et les deux tiers de la closerie des Hautes-Places, en Coudray, la closerie des Brunetières, en Bierné, et celle des Mortrauses en Châtelain, etc.

B. 2420. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1706. — Civil. Procédures et sentences Henri-Lancelot de Juigné, chevalier, seigneur de Mollières, contre René Dezerée, procureur en l'élection et grenier à sel de Château-Gontier : retrait lignager de la moitié du lieu de la Bohiraie; — Françoise Quantin, veuve d'Antoine Le Cilleur, écuyer, sieur de la Boullaye, contre Marie Le Cilleur, veuve de N... Le Forestier, sieur de la Durandière, héritière du sieur de la Boullaye son frère: affaires de la succession de celui-ci : — Catherine Lenfantin, femme de Joseph Letessier, contre son mari : séparation de biens ; — apposition de scellés aux domiciles de feue Marie d'Hélyand, veuve de René Poisson, écuyer, seigneur de Gastines ; — de Renée Sourdille, veuve de Pierre Trochon, seigneur de Champagne, président au présidial, etc.

B. 2421. (Liasse.) — 97 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1706-1707. — Civil. Procédures et sentences. Pierre de Vassé, marquis de Saint-Georges, contre Françoise Mocquereau, veuve de Louis de Clinchamps, agissant tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs et Louis Estard de Boscardon, curé de Vimarcé : exécution d'un arrêt du parlement de Paris ordonnant qu'il sera fait par-devant le lieutenant général du présidial de Château-Gontier un plan de l'église, du cimetière et du presbytère de Vimarcé ainsi que des maisons environnantes pour servir au jugement du procès pendant au parlement entre les susdits, au sujet des droits honorifiques dans l'église de Vimarcé et du titre du seigneur dudit lieu contestés au marquis de Saint-Georges par la dame de Clinchamps ; — René Bommier, sieur de la Noë, et Jeanne de Fayan, son épouse, contre René de Fayan, prêtre, sieur des Aulnais, Marie-Antoinette de Fayan, Marie-Anne de Fayan, et Marguerite de Fayan, femme de Claude Baron, enfants et héritiers de Marguerite de la Fosse, veuve de Jean de Fayan, écuyer, sieur des Aulnais : entérinement du testament de ladite Marguerite de la Fosse ; — Pierre Bihoreau et Perrine Coconnier, sa femme, Françoise-Chaligné, veuve de René Péan, contre Mathurin Nail et Louise Fouin, sa femme, ci-devant veuve de Louis Chaligné : succession de Vincent Chaligné; preuves généalogiques concernant les familles Chaligné, Renoust, Chaignon, Coconnier et Bihoreau ; — réception de Jacob Guitau, seigneur de la Marche, en l'office de conseiller du Roi et maire perpétuel de la ville et communauté de Château-Gontier, etc.

B. 2422. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1708. — Civil. Procédures et sentences. Claude Cesbron, sieur de la Voisinière, contre Henriette Quatrebarbes, fille aînée et principale héritière de feu Hyacinthe Quatrebarbes, marquis de la Rongère, femme de Henri de Menon, comte de Turbilly, partie évoquée : Éléonor Guillaut, comte de la Motte, colonel d'infanterie et Françoise Quatrebarbes, sa femme, aussi héritière du défunt seigneur de la Rongère : renouvellement du titre d'une rente constituée en 1657 par René Quatrebarbes, écuyer, seigneur de la Rongère, au profit de René de Saint-Denis, chanoine de Saint-Maimbœuf d'Angers, parent du demandeur ; — Toussaint Bouchard, sieur de Cevillé, fermier judiciaire des biens de la succession de défunts René Vallot, sieur du Mesnil, et Renée Bouchard, sa femme, contre Léonard Bouchard, curateur des enfants mineurs desdits sieur et dame Vallot, Claude Vallot et René Bouchard, conseiller du Roi, son curateur, Rose et Françoise Vallot, aussi enfants et héritiers des mêmes : expertise sur les immeubles dont Toussaint Bouchard est fermier ; — Léonard Bouchard, fermier général du marquisat de Château-Gontier, contre Claude Gamain : paiement de fermes de la métairie de la Motte et du bois taillis de Poilgeline, dépendant dudit marquisat ; — Marie Le Tessier, veuve de Simon Chailland, en son vivant sieur de la Bretonnière, élu en l'élection de Château-Gontier, noble Michel Chailland, Jacques Duval, écuyer, lieutenant en la maréchaussée de Château-Gontier, et Marguerite Chailland, sa femme, Catherine Chailland, noble Joseph-François Chailland et Anne-Marie Chailland, contre Marguerite Mellier, veuve de François Le Tessier, sieur de la Guindonnière, élu en l'élection de Château-Gontier, tant de son chef que comme héritière de son fils François Le Tessier, religieux de Saint-Bernard, Marguerite Le Tessier, veuve de Michel Belanger, conseiller au présidial, et Pierre Le Tessier : vente de l'office de conseiller élu en l'élection de Château-Gontier, dont était pourvu Simon Chailland ; — Jacques Sourdrille, écuyer, seigneur de Chambrezais, tuteur des enfants mineurs de François Déan, sieur de Luigné, en son vivant conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de ses finances, près le parlement de Pau, et de Catherine de Marizy, contre Antoine Bégnier, sieur de la Brétesche, ancien tuteur desdits mineurs : reddition de comptes ; — Guillaume Le Brun, chevalier, marquis d'Intheville, mestre de camp du régiment Colonel-général de la cavalerie légère de France, mineur émancipé procédant sous l'autorité de

ses curateurs, contre Gabriel de Chivré, chevalier, seigneur de Blagny, Jean Cornet, chevalier, seigneur de la Bretonnière, tuteur des enfants issus de son mariage avec feue Henriette de Chivré, Gedéon de Chivré, chevalier, seigneur de Sottevast, François Boniface de Castellane, chevalier, comte dudit lieu et Thérèse de Rechignevoisin de Guron, sa femme, Louis-Roch Dalbin, prêtre, seigneur de Valzêque, François Dalbin, chevalier, seigneur de Nozacq, et Henriette Dalbin, femme de Jean de Carrière, lieutenant-général en la sénéchaussée de Toulouse, tous héritiers paternels et maternels de feu Henri de Chivré, marquis de la Barre, qui était lui-même héritier de dame Marguerite Bodin sa mère, absente du royaume pour fait de religion : poursuite des criées et vente par décret de la terre de la Barre, en Bierné ; — procès-verbal dressé par le lieutenant-général au présidial, chargé par sentence de N. N. S. S. des requêtes de l'hôtel de se transporter au château de la Barre et sur les lieux en dépendant pour expulser le nommé Jean Jourdan, se disant agent des affaires des sieur et dame de Castellane, et tous autres qui seraient dans ledit château et autres bâtiments de ladite terre, jeter leurs meubles sur le carreau et faire faire ouverture de toutes les portes pour y établir le sieur Sanson, fermier judiciaire et le mettre en possession des biens compris en son bail ; — inventaire des titres et papiers concernant la terre et seigneurie de la Barre et les féodalités qui en dépendent et qui ont été laissés par dame Marguerite Bodin à son départ de France ; — apposition de scellés au domicile de défunte Marguerite Duval, veuve de René Gallichon, écuyer, seigneur de Courchamps, ancien lieutenant-général honoraire au présidial, etc.

B. 2423. (Liasse.) — 54 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1708-1710 (1). — Civil. Procédures et sentences. Marie des Nos d'Hémenard, contre Françoise Alligot, veuve de René Vallot, sieur du Mesnil, veuve en premières noces de Pierre Duchemin, sieur de Lespinay, parties évoquées : Anne Esmond, veuve de Charles Le Roux, écuyer, sieur d'Yvory, héritière pour moitié du défunt sieur de Lespinay, le curateur de la succession abandonnée de François Rufin, le jeune, et Jean-Léonard Bouchard, sieur de la Raignière, curateur des enfants dudit sieur Vallot : paiement de rente ; — André Marotheaux, sieur de Longuevalle, contre Henriette-Antoine Quatrebarbes, comtesse de Turbilly, héritière en partie de feu René-César Quatrebarbes, vicomte de la Rongère ; et Mathurin Branchu ; saisie-arrêt entre les mains du sieur Branchu, de deniers appartenant à la dame de Turbilly ; — René-Philippe de l'Isle-du-Gast, chevalier, seigneur dudit lieu, Belletaille et Chantrigné, contre Charles Minfaut, chevalier, seigneur de Craville et d'Anglecville (Englesqueville ?), et Jacques Le Poigneur, chevalier, seigneur de Limezy, mari de Françoise Mainfant, et leurs cohéritiers en la succession de Débora de Montbourcher, veuve de Paul de l'Isle-du Gast : affaires de la succession de ladite Débora, partage de la terre de Beaumont-le-Chevreuil, en Chemiré, au Maine ; — Pierre Joubert, sénéchal de Morannes, et Martin Gaudicher, notaire royal à Angers, fermier des terre et seigneurie de Brissarthe, La Morelière et Vilchien, contre Louis Roger, chevalier, seigneur de Campagnolle, évoquant Claude de Sorhoette, chevalier, seigneur de Pommerieux, partie intervenante : Nicolas-Louis de Bailleul, marquis de Château-Gontier : paiement de rentes et issues et prestation d'obéissances féodales aux seigneuries de Brissarthe, La Morelière et Vilchien, à cause de la terre de la Réauté, en Brissarthe, acquise par ledit sieur de Campagnolle ; — apposition de scellés au prieuré de Mée après le décès du prieur Louis-Augustin du Gravier, etc.

(1) Il ne reste aucune pièce de l'année 1709.

B. 2424. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1711-1712. — Civil. Procédures et sentences. Étienne Abaffour contre Étienne Delahaye, femme du sieur Lemaire, veuve en premières noces du sieur Deniau, et René Deniau, curateur de l'enfant mineur issu du mariage dudit défunt Deniau et de ladite Delahaye : parties intervenantes : François Maingot, notaire royal, et Renée Gillier, sa femme, et Louis Gillier : opposition à une saisie ; — Madeleine du Boisjourdan, veuve de François Gaultier de Bruslon, chevalier, et N.. Daujean, abbé de N. D. de Clermont : droit de rachat dû à la seigneurie des Courants en Longuefuie pour la seigneurie de la Guérinière et la métairie de la Rivière-Basse, dépendant du temporel de l'abbaye de Clermont ; — Madeleine du Gué, femme de René de Quantineau, écuyer, contre ledit sieur de Quantineau, noble Gilles Bionneau, sieur des Brétignolles, et Urbain Lemotheux, fermier de Coulongé : saisie ; — montrées de la maison de Bethléem et de la closerie de la Luffinière, en Ruillé ; — du temporel de la chapelle Saint-Jean-Baptiste de l'hôtellerie de Flée, etc.

B. 2425. (Liasse.) — 118 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1712-1713. Civil. Procédures et sentences. Louis-Anselme de Hardouin, seigneur de Beauvais, tuteur des enfants issus de son mariage avec feue Renée Rouverois, contre Pierre Cogné et Jacquine Marcadé, sa femme, fille d'Étienne Marcadé et d'Anne Bodereau, qui était fille de feu Jacques Bodereau : paiement d'une rente foncière de 30 livres ; — Françoise-Marguerite-Antoinette de Thibault de la Roche-Thullon, femme de Jean-Baptiste de Thibault, chevalier, comte de la Roche-Thullon, héritière de Marie de Neufchèze, en son vivant femme de Charles de Lorant, contre les créanciers inconnus de ladite Marie de Neufchèze : entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire ; — Joseph de Brissac, écuyer, contre Charles de Maillé, comte de La Tour-Landry : paiement de rente ; — bail judiciaire des biens des enfants mineurs de défunts Mathurin Hullin, écuyer, sieur de la Poissonnerie, et de Françoise Blanchet ; ce bail est fait à la requête du tuteur des mineurs, Élie Hullin, écuyer, sieur des Ajoux ; — copie d'un arrêt du parlement de Paris rendu sur une contestation pendante entre Marie de Rivault, veuve de Mathieu Douart, en son vivant premier avocat du Roi au présidial de Château-Gontier, fille de Pierre de Rivault, sieur de Fleurance, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et de Renée Tréhet, sa première femme, d'une part, et les époux Jean Gaultier, d'autre, au sujet de saisies faites à la requête dudit Gaultier sur ladite dame Douart, etc.

B. 2426. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1714. — Civil. Procédures et sentences. Jules-Nicolas de Crenay, écuyer, seigneur de la Faucille, fils de Pierre de Crenay, seigneur de la Faucille, procédant sous l'autorité de Mᵉ Sourdrille, seigneur de la Valette, son curateur, contre Jacques Collin et Jacques Sourdrille, écuyer, seigneur de Chambrezais et Marie-Anne-Geneviève de Crenay, sa femme : affaires de la succession de Pierre de Crenay ; — René Buffebran, marchand et Madeleine Homo, sa femme, Clair Homo, prêtre, docteur en théologie, Clair Homo, aussi prêtre, et Françoise Homo, lesdits Homo, enfants et héritiers de défunts Clair Homo et Françoise Duval, contre Pierre Jollivet, prêtre habitué en l'église d'Azé : clôtures et réparations d'immeubles contigus ; — Jean-Baptiste-Alexandre Sourdrille, écuyer, sieur de Courcelle, contre Gilles Bionneau, sieur des Brétignolles : montrée d'immeubles ; — requête de Martin Maumousseau, sieur de Levazay, commissaire aux revues et logements des troupes, tendant à ce qu'il soit nommé un curateur aux enfants issus de son mariage avec Charlotte du Chemin ; — réception de Jean Gastineau, en l'office de sénéchal de Ségré dont il avait été pourvu par Marguerite-Théréze de Bautru, comtesse de Serrant, etc.

B. 2427. (Liasse.) — 63 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1714. — Civil. Procédures et sentences. François Penselot, chirurgien, et Renée Janvier, sa femme, Marie Janvier et François Janvier, sieur des Fourneaux, lesdits Janvier, enfants de Mᵉ Georges Janvier et de Renée Morin, et, en cette qualité, héritiers en ligne maternelle de Guillaume Godreau, contre Louis Godreau, héritier en ligne paternelle dudit Guillaume ; affaires de la succession de celui-ci ; — René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvy, contre Charles-François de Salles, seigneur de Miré, tuteur des enfants de défunt N... Poisson, seigneur de Gastines et de Marie d'Hélyand, la dame Poisson, veuve de Messire N.. Hunault, seigneur de la Chevallerie, Christophe Girault, seigneur de Moizé, ancien conseiller au présidial d'Angers, Théophanille Leclerc des Aulnais, Pierre Leclerc, abbé des Aulnais, René de Lépinay, chevalier, seigneur de la Haulterivière, Antoine d'Orvaux, seigneur de la Beuvrière, et autres : estimation des fruits et revenus de la terre de Pruillé ; — les habitants du faubourg d'Azé à Château-Gontier, contre Gilles Marais, prêtre, principal du collège de Château-Gontier, auquel est uni le prieuré du Genesteil, partie intervenante : René Herbelin, curé d'Azé : droit prétendu par lesdits habitants de faire sonner les cloches de l'église du Genesteil sans payer aucune rétribution, ni demander permission à personne ; — interdiction de Félix de la Bécanne, écuyer, sieur de la Monnerie, pour prodigalité ; — appositions de scellés après décès au lieu seigneurial de Chitré en Menil, chez Pierre Lattay, sieur de Chitré ; — dans la maison de Jacques-Claude de Genrie, écuyer, sieur de la Beauvais, à Château-Gontier, etc.

B. 2428. (Liasse.) — 99 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1715. — Civil. Procédures et sentences. Pierre-Gabriel Berthelot, prieur des Chères, contre ses paroissiens ; — montrée du temporel du prieuré ; — Pierre Sourdrille, sieur de la Valette, premier et ancien conseiller d'honneur au présidial, contre Pierre Véron, marchand : paiement d'une somme de 130 livres ; — Renée Le Cercler, fille unique de feu René Le Cercler,

sieur de la Gautrais, avocat au présidial, et de Renée de la Barre, contre Mathieu Le Cercler, Pierre Le Cercler et René Bouchard, conseiller en l'élection de Château-Gontier, veuf de Marie-Élisabeth Le Cercler, tuteur de ses enfants mineurs : affaires des successions de Renée, Perrine, Louise, Élisabeth et Renée-Louise Le Cercler, enfants du second mariage dudit défunt Le Cercler et de défunte Jeanne Dublineau ; — Nicolas Lethayeux contre Gabriel des Cepeaux, chevalier, seigneur du Chalonge, Marie Laurent, veuve de Claude du Hardas et Renée du Hardas, partie intervenante : Marie de Cervon, abbesse de Notre-Dame de Moulons : paiement d'une somme de 42 livres ; — procès-verbal d'estimation de la terre de la Chapelle en Gennes, etc.

B. 2429. (Liasse.) — 93 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1716. — Civil. Procédures et sentences. Guy-Augustin Boucault, écuyer, sieur des Hommeaux, mari de Marguerite Boucault, et, en cette qualité, propriétaire de la terre et seigneurie de la Boussardière, en Mée, contre Jean Aubry, marchand : paiement de rente seigneuriale ; — Charlotte de Bautru, veuve de Jean-Armand de Rohan, prince de Montauban et Jeanne-Armande de Rohan, princesse de Montauban, propriétaire de la terre et seigneurie de Châtelain et Romefort, contre Henriette-Louise de Pillois : mouvance d'une portion de vigne située au clos des Cinq Chênes en Châtelain ; — René Niglean, marchand, demeurant au lieu seigneurial de Chitré, en Menil, son domicile, contre Marie Ganche, veuve de François Amys, écuyer, sieur du Ponceau, demeurant en sa maison seigneuriale de la Motte-Millon en Montguillon : réclamation de grains et de vins étant en la maison et terre de la Motte-Millon, dont le sieur Niglean était ci-devant fermier, etc.

B. 2430. (Liasse.) — 153 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1717. — Civil. Procédures et sentences. Pierre Esnault, conseiller au présidial, héritier de feu Pierre Esnault, sieur de la Girardière son père, appelé au lieu et place de Jeanne Beaugrand, sa mère, contre Pierre Talour, curateur à la succession abandonnée de Jean-Baptiste Champhuon et de Jeanne Gaumer, sa femme, Grégoire Billard, lieutenant-général du siège royal de Beaumont-le-Vicomte, mari de Henriette Brochard, héritière de Henri Gayet, sieur de la Mare, son aïeul maternel, Joseph-René Guérin, seigneur de la Piverdière, conseiller au présidial d'Angers, époux de Marie Robert, héritière de Jacques Gaullier, notaire royal et autres : distribution de deniers provenant des fermes judiciaires des immeubles saisis sur les époux Champhuon ; — Jules-Nicolas de Creney, seigneur de la Faucille et de Saint-Aubin-du-Pavoil, capitaine de dragons, contre Madeleine de Razilly, abbesse de Nyoiseau, les religieuses de Nyoiseau et Jacques Bellenoë, curé de Saint-Aubin-du-Pavoil : droits honorifiques dans l'église dudit Saint-Aubin ; — Marie-Anne Damourette, femme de François Davy, écuyer, sieur de Chauvigny, contre son mari : règlement de comptes ; — Pierre de la Barre, écuyer, seigneur du Teilleul, procédant sous l'autorité de Jacques Sourdrille de Chambrezais, son curateur, et René de Chantepie, seigneur de Préaux, curateur des enfants mineurs de défunts Pierre-François de la Barre, seigneur du Teilleul, et René de Chantepie, contre Jean Rousseau, fermier de la terre et seigneurie du Verger : paiement de fermages ; — appositions de scellés sur les meubles de feue Marie-Renée Millet, veuve de Pierre Lemoyne, sieur de Juigné, à Champfleury, en Fromentières ; — de Guillaume Jarry, prieur de Froidfont, au presbytère de Froidfont ; — montrées du lieu de la Gohinière, en Saint-Quentin ; — du temporel du prieuré de Cheffes ; — enquête *de commodo et incommodo* pour l'établissement de l'hopital de Sablé, à la requête de Jean-Baptiste Colbert de Torcy, marquis de Sablé et de Catherine-Félicité Arnauld de Pomponne, son épouse, etc.

B. 2431. (Liasse.) — 119 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1718. — Civil. Procédures et sentences. François Godier, sieur du Bignon, Renée Delaplanche, fille majeure et Antoine Charnière, contre Barbe Lesayeux, veuve de René Beischer : usage d'un puits appelé le Puits-Sallé ; — Madeleine Bourgeon, veuve de Jean Suhard, fille et héritière de Pierre Bourgeon, qui était héritier de Jean Bourgeon, et de Nicolas Desnoes, contre François Hayer, fils et héritier de Jean Hayer et de Perrine Dubois, : paiement d'une rente de 12 livres ; — Alexandre Sourdrille, seigneur de Courcelles, Madeleine de Razilly, abbesse de Nyoiseau, Marie Valterre, veuve de noble homme Gérard Cordon, François Grimaudet, René Maillard, sieur du Boullay, contre Catherine Chailland, veuve de François Duval, Jacques Duval, écuyer, prévôt de Pouancé et lieutenant de la maréchaussée provinciale de Château-Gontier, tuteur des enfants issus de son mariage avec feue Marguerite Chailland, partie intervenante : Marie Chailland, femme de noble homme Claude Poisson, sieur de Neufville : distribution de deniers provenant des fermes judiciaires des lieux de la Couéraudière, Luigné et la Bretonnière,

saisis sur les dépendances; — Guillaume Lebrun, chevalier, seigneur d'Inteville, Jacques-Antoine de Saint-Simon, chevaler, seigneur de Courtomer, Marthe Chardon sa femme, Esther Chardon, veuve de Raoul de Couvert, chevalier, seigneur de Coullons, lesdites dames Chardon, héritières par bénéfice d'inventaire de feu Jean Chardon, leur frère, capitaine au régiment des Gardes, poursuivant conjointement avec le sieur d'Inteville la vente par décret des terres et seigneuries du Plessis-Bourel, Laubier, Saint-Aignan, La Barre en Anjou, Croix-Bouesée, en Exoudun, et La Barre Saint-Sorlin, en Poitou, contre Louis-Roch Dalbin, prêtre, seigneur de Vuaserques, François Dalbin, chavalier, seigneur de Nossac, Alexandre Dalbin, François-Boniface, seigneur, comte de Castellane, et Marie-Thérèse de Rechignevoisin de Guron, sa femme, Louis Chabot, chevalier, seigneur du Chesneau, Suzanne Chabot, veuve d'Alexandre Goujon, sieur des Coullandres, Alexandre de Vendée de Champrou, frère et unique héritier de feu Henri de Vendée, chevalier, seigneur du Bois-Chapeleau, Hortense Dalbin, femme de Jean de Carrière, lieutenant-général en la sénéchaussée de Toulouse, Gabriel de Chivré, chevalier, seigneur de Blagny, Henri Cornet, seigneur de Ramville, Louis Cornet, seigneur de Cranville, enfants et héritiers de feue Suzanne-Henriette de Chivré, femme de Jean Cornet, seigneur de Neufville de la Bretonnière, Louis-Henri-Gabriel de Chivré, comte de Marancin, René-François de Chivré, Adrien de Chivré, Louis de Chivré, Marie-Françoise de Chivré et Bonaventure-Marie de Chivré, enfants et héritiers de Gédéon-Artus de Chivré, chevalier, seigneur de Sottevast, tous héritiers de feu Henri de Chivré, chevalier, marquis de la Barre, capitaine de cavalerie au régiment d'Anjou, à son décès, fils et unique héritier de feue Marguerite Bodin, veuve de Henri de Chivré, marquis de la Barre, absente du royaume pour fait de religion: certification de quinte et surabondante criée des terres ci-dessus énumérées, etc.

B. 2432. (Liasse.) — 156 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1719. – Civil. Procédures et sentences. René Dubel, sieur de la Renauderie, procureur aux sièges royaux de Laval et grenier à sel de La Gravelle, contre Gilles Jarry, sieur de la Mairie: paiement de diverses sommes; — Marie-Augustine, Marguerite et Pierre de Mongodin, enfants et héritiers de feu Théophraste de Mongodin, contre Louis de Chevereux, chevalier, seigneur de la Boutonnière et René Cohon, chanoine d'Angers: passage par les avenues de la terre de Travaillé, en Juvardeil, vendue par les demandeurs au sieur Cohon: — apposition de scellés chez feu Michel Lemanceau, notaire au village de la Blutourne, en Chemazé; — chez feu Claude Bouchard, receveur des traîtes à Château-Gontier, à la requête de René Bouchard, sieur de la Potterie, avocat au présidial, fils aîné dudit défunt et de Marie-Claude de Cevillé. — inventaire des titres concernant les bénéfice, cure et fabrique de Saint-Sauveur de Flée; — procès-verbal du bois à abattre sur la terre de la Barre, en Bierné, pour les réparations de deux moulins à vent dépendant de ladite terre, etc.

B. 2433. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1720. Civil. Procédures et sentences. Joseph Trochon, sieur des Houdelinays, contrôleur au grenier à sel de Pouancé, contre Jean Trochon, sieur de L'Espine: règlement de compte; — Anne Allain, veuve de Louis-Roger de Campagnolle, chevalier, contre François de Montplacé, chevalier, seigneur de Pommerieux, à cause de Marie-Claude de Sorhoette, sa femme: inscription de faux; — Bernardine Buscher, veuve de Jacques Lefaucheux, sieur de la Cretonnière, contre Charlotte Lefaucheux, veuve de Jean Bodin, héritière de Jacques Lefaucheux de la Bretonnière, son frère, les héritiers de Jeanne Grosset, veuve de Pierre Durand et autres: affaires des successions de Guy Grosset, Michelle Goibaut et Michelle Grosset; — appositions de scellés après décès, aux domiciles de Françoise de Cevillé, veuve de Pierre Le Tessier, sieur de la Grandlande; — de Martin Moreul, sieur de la Girandière; — de Claude-Françoise Maumousseau, veuve du sieur Hernault de Montiron; — déclarations faites par les titulaires des revenus et charges des prieurés de Bourg-Philippe, de Mansifrotte, de la Madeleine de Daon, de Molière, de la Vernussière, de Bréon-Subert, de Bouère et de Chantenay, etc.

B. 2434. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1720. — Civil. Procédures et sentences. René du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais, contre les religieuses du Buron: réparations aux lieux de la Brurie et de Villepoisle; — Mathurin Pottier, fermier judiciaire des terres de la Barre, Le Plessis-Bourel, Saint-Aignan et Laubier, contre Guillaume Le Brun, marquis d'Inteville, François de Castellane, Marie-Thérèze de Rechignevoisin sa femme et autres: réparations aux bâtiments des terres susdites; — René, Rose, Françoise, Marie et Catherine Vallot, contre René

Bouchard, sieur de la Poterie, avocat au présidial, Toussaint Bouchard, sieur de Cevillé, Jean-Léonard Bouchard, sieur de la Raynière, Jacques Guilloteau et Françoise Bouchard, sa femme, tous lesdits sieurs et demoiselles Bouchard, Vallot avec Claude Vallot, sieur du Mesny, leur frère aîné, héritiers de feu Claude Bouchard, receveur des traites à Château-Gontier, leur père et aïeule, lesdits Vallot par représentation de feu René Bouchard, leur mère, lors de son décès, femme de René Vallot, sieur du Mesny : affaires de la succession dudit Claude Bouchard ; — appositions de scellés après décès aux domiciles de Gabriel Boullay, prieur-curé de Marigné-Peuton ; — de Jacques Dubois, écuyer, de Saint-Laurent-des-Mortiers ; — de Pierre Denyau, sieur de la Bachelottière, de Saint-Aignan-de-Gennes ; — délibérations du conseil de famille des enfants mineurs de Louis Hernault de Montiron et de Françoise Maumousseau ; — de l'assemblée des paroissiens de Bazouges, etc.

B. 2435. (Liasse.) — 210 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1721. — Civil. Procédures et sentences. Jacques Malvault, Jean Le Mée et Madeleine Malvault, sa femme, contre Paul du Rasteau, chevalier, seigneur du Plessis, veuf d'Ursule Chevalier ; parties évoquées: François Durant, Toussaint Bouchard, sieur de Cevillé, René Delanoë et Mathurin Broc : montrée d'immeubles ; — François-René de Farcy, chevalier, seigneur de Pontfarcy, conseiller au parlement de Bretagne, demeurant en son château de Champfleury, en Arquenay, et Jean Bidault, sieur des Landes, avocat à Laval, contre Marie-Catherine Bornet, veuve de Louis-Charles Humbert, sieur de Valence, armateur à Saint-Malo : réception de François-René de Farcy, seigneur de Monbron, président au grenier à sel de Laval, et de Jean Bidault, sieur de Glatigné, avocat à Laval, pour cautions judiciaires de l'exécution d'un arrêt du parlement de Paris rendu entre les demandeurs et la défenderesse ; — Louis-Alexandre du Tertre, chevalier, seigneur de Bois-Joullain, contre René du Tertre l'aîné, chevalier, seigneur du Tertre, et René du Tertre le jeune, chevalier, seigneur de Montalais : paiement d'une rente viagère de 400 livres, etc.

B. 2436. (Liasse.) — 130 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1722. — Civil. Procédures et sentences. René du Tertre de Montalais contre René du Tertre de Mée, son père : remise de différents titres et papiers ; lettres de cachet interdisant au dit sieur de Mée de se livrer à sa manie de procéder qui le ruinait lui et ses enfants, et lui ordonnant de remettre à son fils aîné les titres des seigneuries du Tertre, de la Roche-des-Ruaux, du Chastelier, etc., et de se retirer immédiatement à Angers, pour y vivre jusqu'à nouvel ordre d'une pension de 1200 livres que lui servira le sieur de Montalais ; — Gabriel de Lastic, écuyer, et Claude Foussard, sa femme, contre Pierre Chaligné : montrée du lieu de la Grande-Hernerie, en Saint-Martin-de-Villenglose ; — Renée Aubry, contre Madeleine Millet, propriétaire de la terre de Champfleury, en Fromentières, Louis de Dieusie, écuyer, sieur de la Grandmaison, curateur de René de Dieusie, écuyer, et d'Ambroise-Louise de Dieusie, enfants de Françoise-Charlotte Millet : déviation du cours du ruisseau de Malville, en Fromentières ; — interdiction de François Trochon, tombé en démence ; — apposition de scellés à la Charonnière, en Saint-Martin-du-Bois, sur les meubles de feue Anne Meignan, veuve de Charles de Villiers, chevalier, seigneur de L'Estre ; cette apposition est faite à la requête de Pierre Sourdrille, seigneur de la Valette, premier conseiller d'honneur en la sénéchaussée de Château-Gontier, tuteur de Pierre Sourdrille son fils, issu de son mariage avec défunte Marie-Anne de Villiers de l'Isle-Adam, et de René de la Saugère, chevalier, curateur particulier dudit mineur ; — réception de René Pouriatz, comme notaire royal à Ségré, etc.

B. 2437. (Liasse.) — 114 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin

1723. — Civil. Procédures et sentences. Anne-Françoise Déan, veuve de Jacques Sourdille, écuyer, seigneur de Chambrezais, contre Pierre Sourdille, écuyer, seigneur de Saint-Michel, Charles-François Denyau, écuyer, seigneur de Betel, et Anne-Françoise Sourdille, sa femme, Charles-François de Beauregard, chevalier, seigneur de la Lande et Marie Sourdille, sa femme, lesdits sieur et demoiselles Sourdille, enfants du sieur de Chambrezais et de la demanderesse : paiement de pension viagère ; — Jacques Blanchet, sous-fermier de la coupe des bois taillis de la forêt de Valles, contre Jean-Léonard Bouchard, sieur de la Raynière, fermier-général du marquisat de Château-Gontier : règlement de comptes ; — Philippe-René du Gast, chevalier, seigneur dudit lieu, comte de Seaux, contre Nicolas Maillard, marchand : appel d'une sentence du juge de Fontaine-Daniel ; — Jean Huneau, meunier au moulin d'Etrogné, contre Joseph Griveau, sieur de la Chevrie et Jacques Leboursdais, pottier en terre : droit de passage et de pontonnage sur la Mayenne, au bourg de Saint-Pierre-le-Pottier en Avesnières (appel de

sentence rendue par le siège ordinaire de Laval); — montrée des bâtiments de l'abbaye et du temporel de l'abbaye de Fontaine-Daniel après le décès de l'abbé commendataire, Louis de Courcillon de Dangeau, qui laissait pour héritiers le duc de Luynes, mademoiselle du Plessis, mademoiselle La Perrine et mademoiselle Douchamps, etc.

B. 2438. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1724. — Civil. Procédures et sentences. Joseph Herrouet, contre René-Joseph d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, garde noble des enfants issus de son mariage avec feue Catherine de Gencian, Marie-Anne Piau, veuve de Jean Ferrand de Beaumont, Jean Bobard, René et Jacques Collas, Jean Gouraud et Perrine Collas, sa femme: production de titres; — René-Jean de la Saugère, chevalier, seigneur de Vigré, Françoise Hamon, sa femme, veuve en premières noces de René Blanchet, sieur de la Chesnaye, héritière de Françoise Blanchet, sa fille, religieuse Ursuline à Château-Gontier, et François Pierres, écuyer, seigneur de Fougeray, veuf de Renée Blanchet, tuteur de leurs enfants mineurs, qui étaient héritiers dudit sieur Blanchet de la Chesnaye, contre Mathieu Bodin, sieur du Houx, Baron, veuf de Renée Chevreul, Mathieu Bodin, sieur de Rallay, Marie-Madeleine Hamon et Anne Le Corneux, veuve de René Lemonnier, sieur de la Brandinière: paiement de rente; — Jacques Chaslot, curateur de Michel Chaslot, contre Louis Piger, Catherine Le Cerf, sa femme, et Anne Le Cerf, veuve d'Étienne Péan: paiement d'une somme de 326 livres; — interdiction pour cause de faiblesse d'esprit de Gabrielle Trochon, femme de Louis de Gencian, seigneur de Miré et de Vaux, veuve en premières noces de René Trochon, juge de la prévôté royale d'Angers; parents appelés au conseil de famille à la requête de Jean-Baptiste du Tertre, chevalier, seigneur de Sancé et de Baubigny, mari de Renée-Gabrielle Trochon, née du premier mariage de Gabrielle Trochon, avec René Trochon: René Gohin, chevalier, seigneur de la Cointerie, lieutenant-criminel au présidial d'Angers, noble homme Pierre-Joseph Trochon, seigneur de Moiray, Pierre Esnault, seigneur de la Girardière, conseiller au présidial de Château-Gontier, Pierre Sourdille, seigneur de la Valette, premier et ancien conseiller d'honneur audit présidial, Bertrand du Guesclin, chevalier, seigneur de Beaucé, Pierre Trochon, seigneur de la Porte, procureur du Roi en l'élection de Château-Gontier, et noble homme Michel Chailland, seigneur de la Bretonnière, etc.

B. 2439. (Liasse.) — 66 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1725. — Civil. Procédures et sentences. Yves-François Nedelet, prêtre, titulaire des Chapelles de la Grande-Dance et de la Ferronnière, desservies en l'église de Bazouge, contre Gervais Renier, procureur de la fabrique de Bazouge, et François Pichon, prêtre, ci-devant titulaire desdites chapelles: réparations au temporel de celles-ci; — François Deschamps, curé de Saint-Loup-du-Gast, et François Mauguit, prêtre de la même paroisse, contre François Vidis: jouissance des immeubles sur lesquels est assise une rente de 20 livres, affectée à la fondation d'une messe dans la chapelle Saint-Joseph, en Saint-Loup-du-Gast, chapelle établie vers 1658 par Étienne Létoré, vicaire de Saint-Loup; — Jean Dumayne et Renée Lemarchand, sa femme, contre Vincente Vidis, veuve Jacques Marais: cheminée construite dans un mur mitoyen (cette affaire et la précédente sont deux appels de sentences rendues par le juge de Fontaine-Daniel), etc.

B. 2440. (Liasse.) — 76 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1726. — Civil. Procédures et sentences. Pierre Juhier, Mathurine et Catherine Juhier, contre Olivier Le Tessier et Jeanne Chelère, sa femme, partie évoquée: Renée d'Hélyand: succession de Françoise Juhier; — Gabriel Le Droit, prêtre, contre Charles Jauneaux, curé de Thorigné: possession du doyenné d'entre Sarthe et Maine et de la cure d'Écuillé et Changé, son annexe; — Antoine-Hercule Leschenault, chevalier, seigneur de Bouillé, et André Roullin, notaire: montrée de la maison seigneuriale de l'Éfrière, en Thorigné; — René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvy, contre les créanciers d'Hélène de Choupes, sa grand-mère: exécution d'un arrêt du parlement de Paris (détails généalogiques sur la famille de Juigné); — saisie, à la requête du procureur du Roi, entre les mains de François Geslin, notaire à Château-Gontier, des sommes dues par celui-ci aux sieur et dames du Bailleul, propriétaires du marquisat de Château-Gontier, pour être lesdites sommes employées à la réfection du palais et des prisons royaux de cette ville; les prisons étaient devenues insuffisantes et l'insalubrité causée par l'accumulation des prisonniers et le manque d'air était telle qu'en 1725, les deux chapelains, un médecin et presque tous les prisonniers étaient morts de maladies pestilentielles, etc.

B. 2441. (Liasse.) — 86 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1727-1728. — Civil. Procédures et sentences. Louis Lemanceau, chirurgien à Brûlon, contre Pierre Cherouvrier : propriété d'une maison appelée le Tripot ; — Marie-Madeleine Hamon, contre François Aubry et Françoise Hamon, sa femme, François Lancro et Marie Hamon, sa femme : affaires des successions de François Hamon et de Jeanne Hayer, aïeuls de Marie-Madeleine Hamon, et père et mère de Françoise et Marie Hamon ; — Mathurin Rémoné et Perrine Gastineau, sa femme, contre François Mauxion, fils de Jean Mauxion et d'Yvonne Gastineau : affaires des succesions de Mathieu Gastineau et de Renée Mauxion, sa troisième femme ; — acte de présentation de Joseph Trochon, seigneur de Villeprouvée, pour l'office de lieutenant-criminel au Présidial, vacant par la mort de François Pillegault de Louvrinière, etc.

B. 2442. (Liasse.) — 122 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1729-1731. — Civil. Procédures et sentences. Christophe Hubert, chapelain des chapelles de la Boulletière, de la Biardière et de la Babinière, contre Jacques Paumard, Jeanne Légerot, sa femme et Nicolas Légerot : réparations auxdites chapelles ; — Jean-Baptiste du Tertre de Sancé, seigneur de Baubigny et de la Foret-Beaufils, contre Christophe-Henri-Louis de Cumont, chevalier, seigneur du Puis, de Froidfont et de la Canterie ; prestation de foi et hommage ; — Louis de la Planche, chevalier, Louis-François de la Planche, chanoine de Lizieux, Marie-Charlotte et Julie-Jeanne de la Planche, contre René-Jean-Baptiste de la Planche, chevalier, seigneur de Ruillé, leur frère aîné, principal héritier noble de feu René de la Planche, seigneur de Ruillé, et de feue Françoise-Antoinette Leshenault, leur père et mère : affaires des successions de ceux-ci ; - René Hullin, écuyer, sieur de la Poissonnerie, contre Joachim Esnue, sieur de la Vallée et Thomasse Besnard, sa femme : retrait lignager de biens acquis par les défendeurs d'Élie Hullin, sieur des Ajoux, oncle du demandeur ; — interdiction pour cause de dérangement d'esprit, de Léon-François Roger, chevalier, seigneur de Campagnolle, fils aîné de défunts Louis Roger de Campagnolle, commandant pour le Roi des ville et château de Brest, et Anne Allain sa femme ; cette interdiction est prononcée à la requête de Louis-Anne Roger, abbé de Campagnolle, d'Emmanuel-François Roger de Campagnolle, prêtre, d'André-François Roger de Campagnolle, lieutenant au régiment de Bourgogne-infanterie, et de Françoise Roger de Campagnolle, frères et sœur dudit Léon-François ; personnes appelées à donner leur avis sur l'interdiction : Jacques Berthou, chevalier, seigneur de Kuerverzlan, Louis-Florian Desnoës, chevalier, seigneur des Fossés, Charles-Félicien du Merdy, chevalier, seigneur de Catüélan, Louis-Nicolas de Ploueet, chevalier, tous conseillers au parlement de Bretagne et parents de Léon-François Roger, Renaud Le Gouvello, vicaire général d'Angers, Anselme Legoust, écuyer, seigneur de Vaux, capitaine au régiment de Champagne, Louis-Pierre Le Roy de la Potterie, chevalier, seigneur de Champdemanche, conseiller au parlement de Bretagne, etc., voisins de la terre de la Réaulté, en Brissarthe, domicile dudit Léon-François ; — émancipation de Renée-Augustine-Élisabeth de Juigné de Chandru ; membres du conseil de famille, du côté paternel : René de Juigné, seigneur du Parvy, Jacques et Joseph de Juigné ; du côté maternel : Augustin de Racappé, chevalier, seigneur de la Lizière, demeurant en sa terre de Laubinière, en Thorigné, Hyacinthe de Quatrebarbes, chevalier, seigneur d'Argenton, Pierre de la Barre, chevalier, seigneur du Teilleul ; — nomination d'un curateur à Renée-Louise Minault, fille de feu René-Henri Minault, chevalier, seigneur de la Cherbonnerie et de Marie-Anne Chailland ; membres du conseil de famille, du côté paternel : Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, François-Nicolas de Pierres, chevalier, seigneur du Fougeray, René-François Minault, chevavalier, seigneur de la Hélandière, du côté maternel : Pierre Trochon, seigneur de la Porte, René Jousse, sieur de la Boussardière, avocat à Château-Gontier, noble homme Charles de Chauviré, sieur de Montigu ; — naturalisation du nommé Perrier dit Boulier, originaire de Savoie, marchand colporteur à Château-Gontier ; — émancipation de Charles-Louis de Maillé, comte de La Tour-Landry, fils de défunts Charles de Maillé de la Tour-Landry et Marie Guiton sa femme ; membres du conseil de famille : Charles-Henri de Maillé de la Tour-Landry, marquis de Jalesne, Michel de Maillé de la Tour-Landry, chevalier, seigneur de Jalesne, Toussaint-Claude Le Jumeau, chevalier, seigneur des Perrières, baron de Blouz, Henri de Savonnières, chevalier, seigneur de Meaulne, Jean d'Abadie de Cenericq, curé de Parné, et René Le Jumeau, chevalier, seigneur de Salvert, tous parents, voisins et amis dudit Charles-Louis de Maillé ; — estimation des biens-immeubles de la succession de feu M. de Racappé de la Lizière, mari de dame N... de Colasseau ; ces biens se composent du château et terre de la Lizière, de la seigneurie de Chambellay, d'une maison sise au Tertre Saint-Laurent, à Angers, etc., etc.

B. 2443. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1732. — Civil. Procédures et sentences. Pierre de Morant, écuyer, sieur des Grifferais, et Renée-Madeleine de Bruslon, sa femme, contre Louise Gourdon, veuve de Mathieu Morice, Jean-François Gaultier, écuyer, sieur de Quincé, et Marie-Thérèse Gaultier, femme de Louis-René-Marc du Boisjourdan, chevalier, seigneur de Chasnay : affaires de la succession de feu Jean Gaultier, chanoine de Saint-Pierre d'Angers ; — Olivier Ménard, chapelain de la chapelle de Saint-Claude et du Collège, desservie en l'église de Chanteussé, contre le curateur de la succession abandonnée de Pierre Roullin, prêtre, son prédécesseur : montrée du temporel de ladite chapelle ; — François Guyard, marchand, contre Daniel Beaugars, greffier en l'élection de Mayenne : montrée de deux maisons contiguës sises Grande-Rue à Mayenne, appartenant l'une au sieur Guyard, l'autre au sieur Beaugars ; plans et élévations de ces maisons (appel d'une sentence du juge de Fontaine-Daniel) ; — réceptions d'André Meignan, sieur des Chesnais comme sénéchal de la juridiction du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Château-Gontier ; — de Nicolas Gastineau, comme sénéchal du fief du Rallay, en Azé ; — de Pierre Le Seure, comme sénéchal de la Roche-Imbault et de divers autres fiefs appartenant à Philippe-René de Hardouin, seigneur de Chantenay ; — émancipation de François Le Tessier, fils de René Letessier, sieur de Douaillon, et de Marie Gigon ; membres du conseil de famille : René Letessier, prêtre, Mathieu Letessier, écuyer, seigneur de Forges, lieutenant de maréchaussée à Château-Gontier, Joseph Léridon, sieur de Rallières, avocat, René Bretonnier, marchand, Allain Millon et Nicolas Lethayeux, sieur de la Bertinière, parents paternels et maternels etc.

B. 2444. (Liasse.) — 60 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1733-1735. — Civil. Procédures et sentences. Marie Journeil, contre Jean Pinot, veuf de Michelle Lefaucheux : paiement de loyer d'une portion de jardin ; — Pierre Carré, contre François Le Barbier : paiement de rente ; — François Chardon, propriétaire des lieux et closeries des Guichardières, situés au circuit de Mollières, en Chemazé, contre Renée et Marie Renaudier, parties évoquées : Jean-Gabriel de Fournel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de l'ancien Temple d'Angers, René-Olivier du Guesclin, chevalier, seigneur de l'Escoublère, veuf de Marie-Anne-Henriette de Juigné, Pierre d'Hélyand, chevalier, seigneur d'Ampoigné et Renée-Augustine-Élisabeth de Juigné, sa femme, héritière de feue Marie-Anne-Henriette de Juigné, sa sœur : remboursement d'une somme de 29 livres avancée par le sieur Chardon, pour solde des arrérages d'une rente due au fief de l'ancien Temple par lesdites Renaudier ; — enchère portée par René de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Folleville, en Sœurdres, sur la terre de Bouillé-Ménard, saisie sur Rose-Françoise de Gesne, veuve de Louis de la Motte, chevalier, seigneur d'Aubigné et de Bouillé-Ménard, conseiller au parlement de Bretagne ; — compte rendu, par François Le Droit Dumenil et Joseph Rafray, fondé de procuration de René Vincent, le jeune, curateur des enfants mineurs de défunts Mathurin Gourdon, le jeune et Marie Vincent, sa femme, de six années de ferme du marquisat de Château-Gontier, etc.

B. 2445. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1736-1737. — Civil. Procédures et sentences. Julien Plumail, tuteur de l'enfant mineur né de son mariage avec feue Marie Bourgault, contre Julien Bourgault : affaires des successions de René Bourgault et de Madeleine Janvier, sa femme ; — René Chapellière contre Jean Baroche : paiement d'une somme de 13 livres 12 sols ; — Jean Demeslay, sieur de la Renaudière, et René Guéret, marchand et Julien Guéret, sieur des Fosses, contre Pierre Bignon : affaires des successions de François Offray, notaire royal, au duché pairie de Mayenne, et de Jacquine Rahier, sa femme (appel de sentences rendues par le juge de Fontaine-Daniel) ; — apposition de scellés au presbytère de l'Hôtellerie de Flée, après le décès de François Brouillet, curé dudit lieu, etc.

B. 2446. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1738. — Civil. Procédures et sentences. Florent Ragueneau, curé de Saint-Sulpice, contre Pierre Marais, prêtre, principal du collège de Château-Gontier, et René Auger, prêtre, exécuteurs testamentaires de feu François de la Lande, ancien curé de Saint-Sulpice et Philippe de la Lande, chevalier, seigneur de Cimbré, capitaine de grenadiers au régiment du Roi-Infanterie, héritier dudit François : réparations au temporel de la cure de Saint-Sulpice ; — Marie Menil et Marie Esnault, contre Jean Pancelot du Clos : réparations au lieu de Baconne, en Marigné-près-Daon ; — Louise de Champagné, veuve de Charles de Quatrebarbes, chevalier, seigneur de Fontenailles et René-Toussaint Le Jumeau,

chevalier, seigneur des Perrières, baron de Blous, et Louise-Charlotte de Quatrebarbes, sa femme, contre Louis Ameland, sieur de la Parfaiterie : paiement de bois vendu sur la terre de Monceaux ; — affaires de la tutelle de Marie et Mathurin Gaultier de Mérolles, enfants de défunts Mathurin Gaultier de Mérolles, lieutenant général au Siège ordinaire de Laval et Marie Le Clerc ; lesdits mineurs avaient pour curateur universel Paul Vrigné, sieur des Simonnières, avocat du Roi au Siège royal de Laval, et pour curateur spécial à leur reddition de comptes, François-Marie Gaultier de Vaucenay, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, leur oncle paternel ; — interdiction de Marie-Anne-Françoise Ayrault, fille majeure, demeurant en sa terre de Morton, en Saint-Martin-de-Villenglose, à la requête de ses deux frères Pierre Ayrault, chevalier, seigneur de Saint-Thénys et de la Roche d'Écuillé, lieutenant-général criminel au présidial d'Angers, et Guillaume-Michel Ayrault, chanoine d'Angers, etc.

B. 2447. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1739. — Civil. Procédures et sentences. Anne Morin, veuve de noble homme René Gilles, sieur de Beaumont, tutrice de René-Denis et Jacques Gilles, ses enfants mineurs, Joseph Raffray, sieur du Buisson et Anne Gilles, sa femme, Renée et Jeanne Gilles, filles majeures, contre Martin Daudier : retrait lignager de la closerie des Landelles, en Chemazé, acquise par le défendeur de Denis-Georges Guilbault, premier avocat du Roi au Présidial, et de Marie-Jeanne Vignon, sa femme ; — les enfants et héritiers de Jean-Baptiste Delmur et de Marguerite Salmon, contre Gabriel Constantin, chevalier, seigneur de la Lorie, fils aîné et principal héritier de feu Gabriel Constantin, prévôt général de Touraine : paiement d'une somme de 518 livres ; — Jacques Bommier, marchand, contre Charles Marie, sieur de Beauchesne, et Catherine Gaudin, sa femme : montrée d'une vigne sise en Saint-Denis d'Anjou ; — tutelle des enfants mineurs de feu noble homme Pierre-Joseph Trochon, sieur de Moiray, et de Marie Sourdille, sa femme, etc.

B. 2448. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1740. — Civil. Procédures et sentences. Angélique de Cadélac, veuve de René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvy, René de Juigné, fils, seigneur du Parvy, Anne et Renée-Jeanne de Juigné, ses sœurs, Jacques de Juigné, seigneur de Beauchesne, Joseph de Juigné, seigneur de Saint-Gilles, Marie, Anne et Renée de Juigné. Pierre d'Héliand, seigneur d'Ampoigné et Renée de Juigné, sa femme, contre Louise de la Bérardière, supérieure du Buron : autorisation de voir Marie-Angélique de Juigné, fille de René de Juigné et d'Angélique de Cadélac, religieuse audit couvent du Buron, pour s'assurer de son état et savoir d'elle si elle était maltraitée par la supérieure ; — René-Louis Bordeau, entrepreneurs de bâtiments, et Jean-Baptiste-Léon Bissi, sieur de la Boultière, bourgeois de Mayenne, contre les habitants, maire et échevins de Mayenne, et Jean Balleguer, menuisier, procureur syndic de l'hôtel-de-ville et communauté du même lieu : montrée d'un bâtiment construit sur la place des Halles à Mayenne, et dépendant du collège ; — René-François Maumousseau, seigneur de Changrenu, conseiller au Présidial, et Henriette-Renée Rigault, sa femme, contre Jeanne, Madeleine, Marie et Marguerite Lochard : retrait lignager de la closerie de la Haute-Prairie, en Fromentières, acquise par les défenderesses d'Élisabeth Rigault ; — enquête *de commodo et incommodo*, ordonnée par le parlement de Paris pour voir s'il y avait lieu d'entériner les lettres patentes qui maintiennent 4 foires annuelles et un marché hebdomadaire au bourg de Poillé ; — renonciation de René-Philippe-Guillaume d'Hélyand, curé de Saint-Denis-d'Anjou, à la succession de Louise Dubreul, baronne d'Ingrande, et d'Azé, femme de Pierre-Gabriel d'Auzy, chevalier, seigneur de Girault ; — curatelle de Gabrielle Trochon, veuve de Louis de Gencian, chevalier, seigneur d'Érigné, interdite ; — estimation des bois existant sur la terrre et seigneurie de la Grenonnière, en Bierné, dépendant de la succession d'Anne-Charles Goisland, conseiller au parlement de Paris, etc.

B. 2449. (Liasse.) — 136 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1741-1742. — Civil. Procédures et sentences. Pierre de la Haye, chevalier, seigneur de Mongazon, Marie-Madeleine Testu de Pierre-Basse, sa femme, fille aînée et principale héritière de feu Pierre Testu, chevalier, seigneur de Pierre-Basse, et leurs consorts contre Antoinette Erreau, veuve en secondes noces dudit sieur de Pierre-Basse : revenus de la terre de la Galaisière ; — Jean-Trochon, sieur de Lépine, et Catherine Trochon, fille majeure, contre René Chailland, sieur de la Fautraize, curé d'Argenton, Louis-Pierre Ernault, seigneur de Montiron, procédant sous l'autorité de Gabriel Pocquet de Livonnière, professeur à l'Université d'Angers, son curateur, Charles-François Collas, écuyer, seigneur de l'Épronnière, Louise-Claude Ernault, de Montiron, sa femme, et Marguerite Poullain

d'Andillé, femme non commune en biens de Louis-Pierre Ernault de Montiron susdit : saisie faite sur les demandeurs à la requête des défendeurs ; — procès-verbaux de montrée du château de Giziers et des autres biens composant le domaine du marquisat de Château-Gontier, appartenant à Henri-Michel-Augustin de Racappé, marquis de Magnannes et de Château-Gontier, seigneur de Ménil, mestre-de-camp de cavalerie ; — curatelle et garde-noble de Hyacinthe-François-Georges, comte de Montécler, enseigne de gendarmerie, de Joseph-François, abbé de Montécler, de Henri-François de Montécler, chevalier de Malte, de N... de Montécler, chevalier de la Rongère, de Charlotte-Hyacinthe-Josephe-Claudine et de Charlotte-Suzanne de Montécler et de Gaspard, chevalier de Montécler, tous enfants de Joseph-François de Montécler, marquis de la Rongère, et de défunte Hyacinthe de Menon ; membres du conseil de famille : Georges-François, comte de Montécler, Ambroise de la Mattrais, curé de Vaiges, Augustin Guillaud, comte de la Motte, Hyacinthe de Quatrebarbes, chevalier, seigneur d'Argenton, Louis d'Houllière, chevalier, seigneur de la Jupellière, Louis-Philippe des Haies, chevalier, seigneur de Cosmes ; — interdiction de Louis-Henri de Martigné, clerc tonsuré : — apposition de scellés au château de la Vézouzière, après le décès de Marie-Perrine de la Dufferie, veuve de Jacques, comte de Brizay, seigneur de Bouère et autres lieux ; cette apposition est faite à la requête de Pierre-René de Brizay, comte de Denonville, seigneur de Bouère, La Vézouzière et la Dufferie, frère et seul héritier dudit défunt Jacques de Brizay ; — conflit de juridiction entre les présidiaux d'Angers et de Château-Gontier au sujet de l'église et paroisse de Brissarthe ; extraits d'aveux rendus du XV[e] au XVII[e] siècle, aux barons de Château-Gontier par les Rohan-Guémené, seigneurs de la Morlière et de Brissarthe, etc.

B. 2450. (Liasse.) — 66 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1743. — Civil. Procédures et sentences. Perrine Guibert, veuve de Nicolas Hardouin, marchand à Angers, contre François Goussé, sieur de la Lande, avocat au présidial, François Geslin, notaire, Jean-Jacques Delaporte, seigneur de la Grésille et autres lieux, René Jolly, sieur de la Fillière, curateur des enfants de Jean Guioullier et de Renée Blanchouin, sa seconde femme, Guy Aubry et Étienne Mouton : licitation du lieu de Lalier et de la maison de la Petite-Marionnière, en Saint-Sauveur de Flée ; — René Boizard, notaire et avocat de la juridiction de Champagne-Poillé, et les enfants nés de son mariage avec défunte Marie Pioger, contre Pierre Falloux, procureur du Roi en l'élection du Mans, et Gabrielle Négrier, sa femme : rente due aux sieur et dame Falloux, pour des immeubles sis en Avoise ; — Marie Chalopin, héritière d'Anne de Martigné, décédée, veuve de René Chalopin, sa mère, héritière aussi d'Urbain Chalopin, son frère, et, en cette qualité, propriétaire pour partie de la terre de la Ménerie, contre Marguerite Duclos : entérinement de lettres de rescision ; — réception du nommé D. comme exécuteur des sentences criminelles à Château-Gontier ; — enquête *de commodo et incommodo* sur la suppression du titre de la chapelle de Lauzenaye, fondée en l'église Saint-Clément de Craon, et sur l'union des fruits et revenus d'icelle à l'hôpital-général de Craon ; — procès-verbal de montrée de la terre de l'Épine ; — apposition de scellés en la maison de feu Jean-François de Croisilles, écuyer, sise au faubourg d'Azé, à Château-Gontier, etc.

B. 2451. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1744-1745. — Civil. Procédures et sentences. Françoise Garnier, curatrice des enfants mineurs de René Garnier, sieur de la Cantière et de Perrine Le Tort, contre Jean Angot : ferme de la closerie du Bois, en Arquenay ; — Rose-Françoise de Gennes, veuve de Louis Lange de la Motte, chevalier d'Aubigné, Bouillé-Ménard etc., tutrice de ses enfants mineurs, contre Jacques Guilloteau, procureur à Craon, veuf de Françoise Bouchard, Nicolas Guilloteau, commis aux Aides, au bureau des Roziers, près Saint-Mathurin, Jacques Guilloteau, chirurgien à Saint-Denis d'Anjou, Françoise et Marie Guilloteau, enfants desdits Jacques Guilloteau, et Françoise Bouchard et contre André Goullier, sieur de la Viollais : paiement de rentes seigneuriales ; — François-Marie Gaultier, écuyer, sieur de Vaucenay, contre François du Plessis, chevalier, seigneur de Mongenard, mari de Jeanne Le Clerc, Urbain Dubois, sieur de la Basmaignée, Jeanne Bridier, veuve d'Urbain Lefebvre d'Argencé, et, son enfant mineur, François Jamois, chevalier, seigneur du Hil et Renée Lefebvre sa femme : compte du prix de l'office de lieutenant-général au Siège ordinaire de Laval, acquis en 1715, par le sieur Gaultier de la Villate, père du sieur Gaultier de Vaucenay, transmis par lui à Mathurin Gaultier de Mérolle, son autre fils, et vendu après le décès de celui-ci, qui avait laissé un fils mort mineur, dont le sieur Gaultier de Vaucenay était héritier pour la ligne paternelle ; — réception, par le sénéchal de Marigné-près-Daon, de Pierre Lécluse en l'office de notaire et sergent du Plessis de Marigné, près Peuton, dont il avait été

pourvu par Philippe-Claude de Montboissier, seigneur du Plessis de Marigné-Peuton, etc.

B. 2452. (Liasse.) — 149 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1746. — Civil. Procédures et sentences. Jeanne Gillet de la Renardière, curatrice d'Élie Hullin des Ajoux, né du mariage de défunts Élie Hullin, écuyer, sieur des Ajoux, et Louise Gillet, contre René Hullin, écuyer, sieur de la Poissonnerie : retrait lignager ; — Françoise Olympe Rallier, veuve de Mathieu Letessier, écuyer, sieur de Forge, lieutenant de maréchaussée à Château-Gontier, contre noble Pierre Roger, sieur de la Brosse, bourgeois, et Marie Letessier, sa femme : affaires de la succession dudit Mathieu Letessier ; — Marie-Placide-Eugénie-Thérèse de Collasseau, veuve en secondes noces de Jacques-Charles de la Béraudière, et, en premières, de Jean-Baptiste de Racappé, chevalier, seigneur de la Lizière, contre Pierre d'Hélyand, seigneur d'Ampoigné, et Renée-Augustine-Élisabeth de Juigné, sa femme, qui était héritière du feu sieur de Racappé de Laubinière, lequel était héritier du feu sieur de Racappé de la Lizière : affaires de la succession de ce dernier ; — interdiction de René-François Maumousseau, sieur de Changrenu ; — enquête *de commodo et incommodo* sur la suppression des titres des chapelles de Saint-Étienne de la Fautraise, en l'église d'Argenton, de Saint-Jean-l'Évangéliste, en l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste, et de Chambrezais, en la chapelle domestique du château de Chambrezais, et sur la réunion de ces trois bénéfices à la cure d'Argenton ; — curatelle des enfants mineurs de feu François Guérin, sieur de la Roussardière et de Lucie-Angélique de Préseau, sa femme ; membres du conseil de famille : noble homme François-Marie Guérin, seigneur de la Roussardière, demeurant à Angers, Pierre Guérin, sieur de Chavé, conseiller d'honneur au présidial, Jean-Baptiste du Tertre, seigneur de Sancé, Bernard du Buat, seigneur du Teillé, en Saint-Gault, Noël Herbereau, écuyer, seigneur de la Chaise, demeurant au bourg de Marigné-près-Daon, noble Charles-René Quentin, sieur de la Tarancherie, demeurant à Angers ; — émancipation de Renée-Louise Minault de la Cherbonnerie, fille de feu René-Henri Minault de la Cherbonnerie, chevalier, et de N. Chailland ; membres du conseil de famille : Alexis-Gabriel de Lancrau, chevalier, seigneur de Bréon, mari de Henriette-Françoise Minault, Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, de la Ragottière et de Ballots, François-Nicolas Pierres, chevalier, seigneur du Fougeray, Thomas Rallier, écuyer, seigneur de la Tertinière, Pierre-Anne Sourdille, seigneur de la Valette, élu en l'élection de Château-Gontier et Pierre Trochon, seigneur de la Porte, procureur du Roi en ladite élection ; — procès-verbal de montrée des bâtiments du prieuré d'Entrammes, dont était pourvu Henri-François de Montécler, chevalier de Malte, en remplacement de feu François de Berniyhen, comte du Puy-en-Velay, etc.

B. 2453. (Liasse.) — 91 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1747. — Civil. Procédures et sentences. Charlotte Gerrand, veuve de Thomas-Félix de la Bécanne, écuyer, contre Nicolas Piau de Vaucelant : appel d'une sentence du siège ordinaire de Laval ; — le procureur du Roi contre Henri-Louis-Claude Lechat, chevalier, seigneur de Vernée, et René Gohin, chevalier, seigneur de la Cointrie : revendication de juridiction ; — Marc-Antoine-Louis-François de Lancrau, chevalier, seigneur de Chanteil, Geneviève-Marguerite-Jeanne du Tertre, sa femme, Pierre de la Barre, seigneur du Teilleul, et Geneviève-Renée du Tertre, sa femme, héritiers de René du Tertre de Montallais, leur père et beau-père, contre Pierre d'Hélyand, seigneur d'Ampoigné, et Aubin Millet, notaire royal, créanciers de la succession du sieur de Montallais : entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire ; — curatelles de Martin-François Daudier, fils de défunts François Daudier et Renée Picquet, petit-fils de Martin Daudier ; — d'Antoine-Hercule Leshénault, chevalier, seigneur de Bouillé et de Saint-Sauveur de Flée, Paul-François Leshénault, capitaine au régiment de Monboissier, Pierre-Henri Leshénault, capitaine au même régiment, Claude-Henri Leshénault, lieutenant au régiment de Custine, Antoine-Gabriel-Joseph Leschenault, seigneur de Marigné, Marie-Anne-Françoise-Gabrielle Leschenault de Bouillé, Anne-Marguerite-Jeanne et Julie-Rose Leschenault de Marigné, tous enfants mineurs de feu Antoine-Hercule Leschenault de Bouillé et d'Anne-Catherine de Scépeaux, etc.

B. 2454. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1748. — Civil. Procédures et sentences. Julien Paigis et Louise Persigan, veuve de Pierre d'Étriché, contre Toussaint Heuriau, curé de Grez-en-Bouère, et Louis René de Boisjourdan, chevalier, seigneur de Chasnay, procureur-marguillier de Grez, René Bénastre et René Bourgon : rente due à l'église de Grez sur le lieu de Guetteloup, vendu par feu Pierre Bourgon aux époux Paigis ; — René Vincent, marchand, contre Renée et Françoise Gourdon, filles majeures, Jacques Bongler, notaire à Angers et Perrine Gourdon, sa

femme, et Mathurin Gourdon : comptes de tutelle ; — apposition de scellés au domicile de défunte Renée Theullier, veuve du sieur Bouchard de la Rainière, élu en l'élection de Château-Gontier ; cette apposition est faite à la requête de Mathurin Marie, sieur de la Rousselière, et d'Aimée-Louise Bouchard, sa femme, de Claude Bouchard, vicaire de Jallais, et de ses deux frères Toussaint et Louis, de Renée-Jacquine et de Françoise Bouchard, enfants et héritiers desdits défunts ; — vérification de criées de la terre de L'Épine sise ès-paroisses de la Ferrière, Saint-Sauveur de Flée et Chemazé, saisie sur la succession de feu Jean Trochon ; — curatelle des enfants mineurs de Louis-Philippe des Haies, seigneur de Cosme, et de feue Jeanne-Renée-Françoise Guitau ; — procès-verbal de montrée du lieu de la Maisonneuve, en l'Hôtellerie de Flée ; — affaires de la succession de Louis-Emmanuel-Marie de Ghaisne, chevalier de Classé, capitaine de grenadiers au régiment de Custine-infanterie, décédé le 24 août 1747 au fort de Rouvert, près Berg-op-Zoom ; — étalonnage des boisseaux des châtellenies de Combrée et du Bois-Joulain, appartenant à Guy-Philippe des Vaux de Lévaré, comte de Loresse, et à Pélagie de la Roche-Giffart, sa femme ; — copie de lettres patentes portant nomination de Simon Bidault de Glatigné, sieur des Landes, en l'office de lieutenant de maréchaussée à ChâteauGontier, etc.

B. 2455. (Liasse.) — 56 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1749. — Civil. Procédures et sentences Charles Ollivier, prêtre, titulaire de la chapelle de la Grande-Danse, desservie en l'église de Bazouges, contre Dominique Arthuys, chanoine de Saint-Just, ci-devant titulaire dudit bénéfice : réparations au temporel de celui-ci ; — Pierre Guitet, curateur à la succession abandonnée de Françoise Jauneau, veuve de René Paumard, contre René Hossard : affaires de la succession de ladite Françoise Jauneau ; — Marie Ségrétain, veuve de Mathurin Bessière, contre Michel Prudhomme, sieur de la Boucherie, titulaire de la chapelle de Parneau : opposition à une saisie, etc.

B. 2456. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1750. — Civil. Procédures et sentences. Jean-Baptiste de la Planche, seigneur de Ruillé, contre Louis-Jean-Charles d'Houllière, chevalier, seigneur de Bois-Bureau : dîmes de Ruillé ; — les héritiers de Julien Lequitte, curé de Chanteussé, contre les paroissiens dudit lieu : réparations au temporel de la cure de Chanteussé ; — Guy-Philippe des Vaux, seigneur de Loresse, et Pélagie de la Roche-Giffart, sa femme, contre Pierre Gourdon, curé de Combrée : dîmes de Combrée ; — plan d'immeubles situés près du chemin du bourg de Sœurdre au bourg de Daon : y figurent le bois taillis des Chesnayes, des pièces de terre dépendant du lieu de la Racraye et d'autres appartenant à la demoiselle Le Maitre et à M. de Champagné de Folleville, etc.

B. 2457. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1750. — Civil. Procédures et sentences. Jean-Baptiste de la Planche, seigneur de Ruillé, contre Marie-Françoise de Martineau, veuve de Louis-Dauphin de Martineau, chevalier, seigneur de Fromentières : paiement d'une somme de 250 livres ; — Alexandre Sourdille, écuyer, seigneur de Courcelle, contre Anne Bouttier, veuve de Pierre Moreul, et ses enfants mineurs : estimation de la closerie du Petit-Beauchesne, en Fromentières ; — réception de Mathurin-Jean Mottier, comme notaire à Nuillé-sur-Vicoin ; — apposition de scellés au château de Charnières après le décès de Marguerite-Vincente des Nos, femme de Joseph-François de Preaulx, marquis de Preaulx ; — procès-verbal de montrée de la cure de la Jaille ; — tutelle des quatre enfants mineurs de feu Marc-Antoine-Alexis-Louis-François de Lancrau, chevalier, seigneur de la Corbière, et de Geneviève-Marguerite-Jeanne du Tertre, sa femme, etc.

B. 2458. (Liasse.) — 58 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1751. — Civil. Procédures et sentences. Les héritiers en ligne maternelle de Marie-Françoise Goyau, veuve de Jean-Baptiste Ouvrard, écuyer, sieur de la Saudraye, contre Joseph Ouvrard, écuyer, sieur du Moutier, principal héritier noble dudit sieur de la Saudraye et ses cohéritiers : paiement de diverses sommes ; Jean-Baptiste Bouchard, écuyer, seigneur de Cevillé, Claude-Mathieu Bouchard, écuyer, seigneur de Coudray, Laigné, La Cheulardière et autres lieux, Martin-Pierre Maumousseau, seigneur de la Maisonneuve, élu en l'élection de Château-Gontier, et Marie Bouchard, sa femme, lesdits sieurs et dame Bouchard, enfants de René Bouchard, écuyer, seigneur de la Potterie et de Marie Le Cercler, Pierre Le Cercler, sieur de la Gautraye, Marguerite Le Cercler, Jeanne Le Cercler et Marie Le Cercler, contre Pierre Royer de la Brosse et Marie Le Tessier, sa femme, veuve en premières noces de Mathieu Le Cercler, Guillaume Fize, François Jarry, sieur de la Richardière, François Le Motheux, sieur du

Plessis, président en l'élection de Château-Gontier et Marie Jarry, sa femme: affaires de la succession de Mathieu Le Cercler; parmi les pièces de la procédure figurent des copies du contrat de mariage de Mathieu Le Cercler avec Marie Le Tessier, fille de Charles Le Tessier, sieur de Coulonge, avocat, et de Marie Bignon: des actes de sépulture des sieur et dame de Coulonge ; de l'acte de partage de leurs biens; de l'inventaire fait après le décès de Mathieu Le Cercler, etc. etc.

B. 2459. (Liasse.) — 67 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1752. — Civil. Procédures et sentences. Jean-Baptiste du Tertre de Sancé, seigneur de Mauvinet, de la Forest, Beaufils et autres dépendances de sa terre de Baubigny, contre Guy Aubry; évoquant Jean-Baptiste de la Planche, seigneur de Ruillé et de Beauvais, et contre N... Pinsonnet de Bellefonds, veuve de N... de la Planche de Ruillé, seigneur des Étoubles: droits féodaux; — Pierre Lemonnier, hôte à Craon, contre Jacques Blanchet: paiement d'une somme de 146 livres ; — désistement de Michel-Denis Amelot, marquis de Chaillou, baron de Châteauneuf, de toute prétention de mouvance sur le presbytère de Brissarthe ; — extraits d'aveux rendus du XV[e] siècle au XVIII[e] à la seigneurie des Étoubles pour des biens dépendants du lieu du Ponceau, en Fromentières, etc.

B. 2460. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1753. — Civil. Procédures et sentences. Julien Dupré, marchand, demeurant au Grand-Groissay, en Quelaines, tuteur de Julien Dupré, son fils mineur, né de son mariage avec Renée Ridelle, contre les paroissiens de Quelaines: possession d'un banc dans l'église de Quelaines ; — Guillaume Brillet, contre Étienne Bodin: appel d'une sentence du siège ordinaire de Laval ; — entérinement de la réception de Joseph Goupil comme chirurgien à Poillé-en-Champagne, etc.

B. 2461. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1754-1755. — Civil. Procédures et sentences. Étienne Rouzière, curateur à la succession abandonnée de Jean-Baptiste Blaireau de Chateaurenault, curé de Brissarthe, contre Louis Riou, Mathieu Allard et Marie Buscher : affaires de ladite succession ; — Anne-Louise Delaporte, contre Augustin Berthelot : cessation d'exploitation du lieu de la Chesluère ; — renonciation de Charles de Monthieux, écuyer, sieur du Tary, aux successions de Louis Rollée de Bourneuf et d'Émeric de Monthieux, écuyer, sieur du Tary ; — interdiction de Christophe Lefeuvre de la Froissière ; — interrogatoire pour constater l'état d'esprit de Charles-Gabriel Le Bosseur de la Bauve, écuyer, détenu par lettre de cachet au couvent des Anges, en L'Hôtellerie de Flée, etc.

B. 2462. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1755. — Civil. Procédures et sentences. René-Mathieu Nepveu-Duverger, prieur commendataire de Saint-Saturnin d'Azé, contre Philippe Cosson, héritier d'Étienne Capet, ancien prieur de Saint-Saturnin : réparations à la chapelle du prieuré ; — Marie-Marthe de Moncelet, veuve d'Ignace Chauvel, écuyer, sieur de la Boulaye, et ses enfants mineurs, contre Perrine Mahier, veuve Jean Logeais, et sa fille mineure, parties évoquées : Marie-Marthe de Gurie, veuve de François de Moncelet, écuyer, seigneur de la Hubeaudière, Pierre-Claude de la Faucherie, chevalier, seigneur du Pin, Renée-Rose Chauvel de la Boulaye, sa femme, et Félicité Chauvel de la Boulaye, veuve de François de Crespi, chevalier, seigneur de la Mabilière : ratification de la vente de la closerie du Grand-Bourgeault, en Saint-Fort ; interdiction de Pierre-Louis Ernault, écuyer, seigneur de Montiron, contrôleur des guerres, époux de Marguerite-Perrine Poulain d'Andillé ; — apposition de scellés au château de Magnannes, en Ménil, après le décès de M. de Racappé, mort à Paris, où il était depuis deux ans, pour faire terminer l'instance pendante au conseil privé sur la question de savoir s'il posséderait le marquisat de Château-Gontier à titre d'engagement, comme ayant fait anciennement partie du domaine de la couronne, ou bien à titre d'échange ; difficultés que rencontre cette apposition de scellés: déclaration du Présidial de Château-Gontier, par laquelle il est reconnu que Magnannes est dans le ressort du présidial d'Angers, etc.

B. 2463. (Liasse.) — 179 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1756. — Civil. Procédures et sentences. Gabriel-François de Preaux, chevalier seigneur du Mesnil-Imbert, Charles-Marie de Preaux, chevalier, mousquetaire à cheval dans la garde ordinaire du Roi, Alexandre-René de Preaux, abbé, Marie-Marguerite et Marie-Barbe-Mélanie de Preaux, tous enfants puînés de feu Joseph marquis de Preaux, et de Marie-Henriette de Meaulne, contre leur frère aîné, Joseph-François marquis de Preaux : affaires de la succession de leur père ; —

François Le Tessier, avocat, contre François Accary : usurpations de terrain sur le bord du ruisseau d'Éclevon ; — Pierre-Ambroise de la Forest, marquis d'Armaillé, baron de Craon, contre les Bénédictins de Saint-Clément de Craon : droits d'usage dans la forêt de Craon ; — entérinement des provisions de Louis Bandard, écuyer, seigneur de Foucaine, nommé prévôt-général de la maréchaussée de Touraine ; — renonciation de Jeanne-Françoise Carcary d'Ussy, veuve de Thomas-Pierre-Louis Rollée, écuyer, sieur de Beaudreville, tutrice de ses enfants mineurs, à la succession de Pierre Rollée, aïeul paternel desdits mineurs ; — appositions de scellés aux domiciles de feue Renée-Marie Gilles, veuve Jean Besnard, sieur de la Bouillère, à la requête de Jean-Baptiste Sourdille de la Valette et de Pierre Sourdille, sieur de Loisseau, mineurs émancipés ; — de feue Marie-Françoise de Martineau, veuve de Louis-Dauphin de Martineau, seigneur de Fromentière, à la requête de Louis-Dauphin-Gilbert-Urbain de Martineau, seigneur de Fromentière, de Madeleine-Aimée de Martineau, femme de Jean-Louis de Dommaigné, seigneur de la Roche-Hue, et de Marie-Louise-Aimée-Charlotte de Martineau, ses enfants ; — interdiction de Louis-Philippe des Haies, chevalier, seigneur de Cosmes, à la requête de Louis-Marie Jacob des Haies, seigneur de Bonrepos, et de Jean-Charles des Haies, chevalier de Cosmes, enfants nés du mariage du seigneur de Cosmes avec feue Jeanne-Renée Guitau, décédée en 1733 ; — séparation de biens prononcée entre ledit seigneur de Cosmes et sa seconde femme Marie-Anne Gallais, veuve en premières noces du sieur Déan de Luigné, etc.

B. 2464. (Liasse.) — 126 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1757. — Civil. Procédures et sentences. Bernard du Buat, chevalier, seigneur de Saint-Gault, contre René Marault, curé de Saint-Gault, et les paroissiens dudit lieu : réparations au presbytère ; — Joseph Ouvrard, écuyer, sieur du Moutier, contre Marie-Angélique Bellier, veuve Pierre Raffray, Thomas Daumouche, veuf de Jeanne Houlbert et ses enfants mineurs, Perrine Dubois, veuve de Michel Houlbert et ses enfants mineurs et Jean Houlbert : paiement d'une somme de 570 livres ; — Jean Hayer, contre Jean Chaudet et Marie Hayer, sa femme, Jean Hayer, huissier, Julien Boutreux, sieur de la Noë et Marguerite Hayer, sa femme, et Jean Hayer, prêtre : affaires de la succession de Jean Hayer et de Marguerite Pellemoine, père et mère des parties ; — information sur l'état d'esprit de Claude Vallot, à la requête de François Vallot, sieur du Mesny, son frère ; — entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire obtenues par René-Charles-Hyacinthe de Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, Feschal et autres lieux, héritier d'Urbain-Séraphin de Hardouin, abbé de Chantenay ; — apposition de scellés et inventaire au domicile de feu Pierre Chevraye de Marthebize, premier et ancien président au présidial de Château-Gontier, époux de Marie-Madeleine Sourdille de la Valette, etc.

B. 2465. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1758. — Civil. Procédures et sentences. René-Jean-Baptiste de la Planche, seigneur de Ruillé, contre François-Marie Hameau, écuyer, seigneur du Haut-Plessis : succession de feu François-Nicolas de Bédiers, curé de Ruillé ; — les époux Julien Lemoine, contre François Aubry et Jeanne Guillet, sa femme, René Oriot et Mathurine Guillet, sa femme, Perrine Besnier, veuve Simon Landais, Pierre Belu, veuf de Marie Riboullet et ses enfants mineurs, François et Joseph Le Masson : paiement d'une somme de 400 livres ; — Louis Vignois, Michel Lézé et Élisabeth Vignois, sa femme, contre François Bischot, héritier de feu François Bischot son père : règlement de comptes, etc.

B. 2466. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1759. — Civil. Procédures et sentences. Pierre Enjubault, sieur de la Roche, premier avocat du Roi au présidial, mari de Catherine Moquereau, et Edme-François Duval, sieur de Launay, conseiller au Grenier à sel de Château-Gontier, mari de Françoise-Bernardine Moquereau, contre Jean Moiré, clerc tonsuré, titulaire de la chapelle de la Trinité, *alias* La Chaberdière, desservie en l'église d'Anvers-le-Hamon : montrée du lieu de la Chaberdière ; — Charles-François de Girard de Charnacé, curateur de Joseph-Gabriel de Scépeaux, fils aîné, mineur, du premier mariage de feu François-Joseph de Scépeaux, chevalier, seigneur du Houssay, Louvaines, Saint-Martin et autres lieux, et de feue Jacquine-Françoise Girard de Charnacé ; Louise-Madeleine de Baglion de la Dufferie, veuve dudit sieur de Scépeaux, agissant tant en son nom qu'au nom de ses enfants mineurs, Jacquine-Marie-Louise-Josèphe et Louis-Joseph de Scépeaux, contre Pierre de la Barre, chevalier, seigneur du Teilleul : rente en grain sur le moulin à vent de Jonchère (appel d'une sentence des assises de la châtellenie de Louvaines) ; — Pierre Tafforeau contre Louis-François-Séraphin de Boisjourdan, chevalier, seigneur de Longuefuie et des Courants : retrait lignager du fief et closerie de la Primaudière, en Ruillé,

acquise par le sieur de Boisjourdan de Philippe Moreul de la Tricardière, et de Françoise François, sa femme ; — montrée du bénéfice de Sainte-Barbe, en Fromentières ; — résignation du prieuré de Chantenay, au diocèse du Mans, par D. Pierre Garnault, religieux en l'abbaye de Montier-Saint-Jean, au diocèse de Langres, titulaire dudit prieuré, en faveur de D. Pierre Nicole : déclaration par celui-ci des revenus dudit prieuré ; — déclaration des revenus du prieuré de Poillé par le titulaire D. André Bonacueil, religieux en l'abbaye de Bourgueil ; — estimation des biens des successions de Samuel-Jacques Le Clerc, marquis de Juigné, et de sa mère, à la requête de Léon-Marguerite Le Clerc, baron de Juigné, de Marie-Gabrielle Le Cirier de Neufchelles, veuve dudit sieur marquis, de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, brigadier des armées du Roi, d'Antoine-Léonor-Léon Le Clerc de Juigné, abbé de Neufchelles, et d'Antoine-Guy, marquis de Perthuis, tuteur de Claude-Gabrielle de Perthuis, sa fille, née de son mariage avec feue Louise-Léon-Gabrielle Le Clerc de Juigné, etc.

B. 2467. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1760. — Civil. Procédures et sentences. Jean-Baptiste Benoit, curé de Gennes, contre le sieur Guillou, chirurgien, héritier de feu Christophe Guillon, prédécesseur du sieur Benoit : réparations au temporel de la cure de Gennes ; — Charles Granval, prieur-curé de Châtelais, contre Isaac Legué, sieur de la Rivière, entrepreneur de bâtiments : travaux au presbytère de Gennes ; — appositions de scellés au presbytère d'Écuillé après le décès de François Raffray, doyen d'Écuillé ; — au château de la Touche-Moreau, en Sœurdres, après le décès de Louise-Françoise de Petit-Jean, veuve de Pierre-François Sourdille, chevalier, seigneur de Saint-Michel ; — entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire en faveur de Jacques Sourdille, chevalier, seigneur de Chambrezais et de Louis-Charles de Beauregard, chevalier, seigneur du Fresne, lieutenant des maréchaux de France, tous deux héritiers de Pierre-Michel-François Sourdille de Saint-Michel ; — émancipation de Généviève-Sophie de Lancrau, dame de Saint-Poix, de Madeleine-Françoise-Renée de Lancrau de Chanteil et de Michelle-Colombe de Lancrau de Pommerieux, toutes les trois filles de défunt Marc-Antoine-Alexis-Louis-François de Lancrau, seigneur de Chanteil, et de Geneviève-Marguerite-Jeanne du Tertre, sa femme, etc.

B. 2468. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1761-1763. — Civil. Procédures et sentences. François Bruneau de Richebourg, contre Joseph-Emmanuel Chaslot de la Jousselinière : affaires de la succession d'Anne Bruneau ; — Françoise Le Clerc, veuve de Pierre-Jacques-Louis-Anguste Féron, marquis de la Féronnaye, demeurant à Angers, contre Jacques-Bertrand de Scépeaux, chevalier, marquis de Beaupréau : réméré de la terre de Villeprouvée ; — Joseph de Cazalez, curé de N.-D. du Tour, de Toulouse, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine de la Porte, en Daon, contre René Boucault, seigneur de la Ragottière et de la Porte, lieutenant général de police en la sénéchaussée de Château-Gontier : réparations au temporel de ladite chapelle ; — Jean-Baptiste-Alexandre Sourdille, écuyer, seigneur de Courcelle, Erbrée et autres lieux, contre Louise Persigan, veuve de Pierre Destriché : propriété d'une fontaine et d'un fossé situés entre une portion de pré du lieu des Petits Champs, appartenant à la dame Destriché et la pièce de terre nommée la Pature, appartenant à M. de Courcelle : plan des lieux contentieux ; — montrée du temporel du prieuré-cure des Chères : plan du presbytère du même lieu ; — copie de lettres patentes de Louis XV, du mois de juillet 1716, confirmant les privilèges de l'université d'Angers, cette copie est déposée au greffe du présidial, à la requête de J. B. Bedasne, négociant d'Angers, messager de l'université d'Angers à Craon ; — réunion du conseil de famille de la mineure Marie-Jeanne Budet, pour l'acceptation au nom de celle-ci de la succession de feu Nicolas Budet, receveur des tailles en l'élection de Château-Gontier, son père, etc.

B. 2469. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1764. — Civil. Procédures et sentences. Thérèse-Renée d'Héliand, procédant sous l'autorité de Jean-Baptiste Ménage, chevalier, seigneur de la Morinière, son curateur, contre Louis d'Héliand, écuyer, Jacques Gaullier, notaire royal et Jean-Baptiste d'Héliand, écuyer : affaires de la succession de feu Louis d'Héliand ; — Louis-François-Séraphin du Boisjourdan, seigneur de Longuefuie, Chasnay et des fiefs-partis de la Forest d'Aubert, contre Claude Clavreul, partie évoquée : Daniel-Anne Gaultier, chevalier, seigneur de la Villaudray et des châtellenies de Bouère et de la Vaizouzière : droits féodaux ; — Étienne Mondière, bourgeois, demeurant à Ruillé, contre René-Jean-Baptiste de la

Planche, seigneur de Ruillé, demeurant en son château de Mauvinet : prestation de serment de Louis Poirier, vigneron à Saint-Sulpice, pris comme expert par le sieur Mondière dans une contestation contre le seigneur de Ruillé, etc.

B. 2470. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1765. — Civil. Procédures et sentences. Guillaume-André Turquety, titulaire d'une chapelle desservie en l'église de Ruillé, contre les héritiers du sieur Meignan, son prédécesseur : réparations du temporel de ladite chapelle ; — René Lecomte, curateur à la succession abandonnée de feu Jacques Gilles, sieur de Beaumont, contre Jean-Louis Ernault, écuyer, seigneur de Moulins, mari d'Anne Raffray et Géneviève Drouard, veuve de noble homme René Gilles de Beaumont, tutrice de leur enfant mineur et Renée Gilles : affaires de ladite succession ; — opposition du sieur Grauval, curé de Châtelais, à la saisie de la châtellenie de Châtelais faite sur Paul, comte de Scépeaux, à la requête de Barthélemi Chollet, praticien à Angers ; — saisie sur Jean-Baptiste du Tertre de Sancé, demeurant en son château de Baubigny, en Fromentière, à la requête de Pierre-Joseph Laumaillé, notaire royal à Château-Gontier, de la terre et baronnie de Mortiercrolle, des châtellenies de Saint-Quentin, Mée et Le Bourgneuf y annexées, et de la châtellenie de l'Hôtellerie-de-Flée ; — émancipation de Geneviève-Françoise-Renée et de Pierre-Geneviève-René de la Barre, enfants de Pierre de la Barre, seigneur du Teilleul, et de feu Geneviève-Renée du Tertre, dame de Chéripeaux, sa femme ; — montrée et estimation des châteaux et terres de Beaucé, en Solesmes, et paroisses voisines, et d'Auvers-le-Courtin, en Saint-Pierre-sur-Erve, dépendant de la succession de René-Jean-Olivier, comte du Guesclin ; ces montrée et estimation sont faites en conséquençe d'une sentence rendue au Châtelet de Paris entre les héritiers du comte du Guesclin qui sont : Georges-Louis Phelippeaux, archevêque de Bourges, Jean-Frédéric Phelippeaux, marquis d'Herbaux, capitaine au régiment de Bourgogne, tous deux seuls héritiers de Marie-Anne Phelippeaux d'Herbaux, leur tante, veuve de Bertrand-Gabriel, comte du Guesclin, chevalier, seigneur de Beaucé et autres lieux, père de René-Jean-Olivier du Guesclin, susdit, Marie-Françoise de la Roussardière, veuve d'Olivier-René, comte du Guesclin, seigneur de l'Escoublère, ladite dame au nom et comme tutrice de Bertrand-Henri-Michel, comte du Guesclin, son fils, Louis-Madeleine de Baglion de la Dufferie, veuve de François-Joseph, marquis de Scépeaux, Marie-Rose Deschamps, veuve de Jacques-Bertrand de Baglion de la Dufferie, seigneur de Martigné, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, etc.

B. 2471. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1766. — Civil. Procédures et sentences. Jules-Nicolas de Crenay, seigneur de la Faucille et de Saint-Vincent des Bois, lieutenant-colonel d'infanterie, contre Françoise Leclerc, veuve de Pierre Ferron de la Feronaye et Louise-Ambroise de Dieuzie, veuve de Servant de Dieuzie, chevalier, seigneur de la Haute-Bergie, en Sainte-Gemmes, près Segré, Louis-Joseph de Laval, évêque de Condom, se disant seul héritier bénéficiaire de Guy-André, comte de Laval, son père, Marie-Jeanne de Laval, femme de Joseph-Hyacinthe de Cortvareu, se disant légataire universelle dudit Guy-André de Laval, et les religieux de Saint-Nicolas d'Angers, propriétaires de la seigneurie de la Touche-à-l'Abbé : droits féodaux de la Haute-Bergie, qui avait été vendue par Hilaire-Guy de Laval à René de Dieusie, le 27 octobre 1712 ; — Isaac Pipellier, contre Guillaume Bagot, prieur-curé des Chères : réparations à l'église des Chères et à la chapelle de la Madeleine ; — information sur l'état d'esprit de François-Hyacinthe de la Pierre, fils de feu François de la Pierre, en son vivant, grand-maître des eaux et forêts et grand veneur de Bretagne ; — renonciation de Pierre-Anne Sourdille, sieur de Loisseau, lieutenant au régiment de Périgord-infanterie, à la succession de Pierre-Anne Sourdille de la Valette, son père ; — formulaire de la vente de la terre de Mortiercrolle ; — renonciation de René-Pierre-François de Lantivy, seigneur des Grandes-Villattes, époux de Julie-Marie-Louise-Renée d'Espinay et de Bernardin d'Espinay, seigneur de Varennes et d'Écuillé à la succession de Charles d'Espinay, curé d'Azé ; — partages en trois lots des biens dépendant des successions de Martin Duval, sieur de la Potterie, d'Anne Raison, sa femme, veuve en premières noces de Jacques Bruneau, sieur de la Grande-Lande, et de Perrine Duval, veuve de Pierre Tessé ; — accord entre les Présidiaux d'Angers et de Château-Gontier au sujet de la juridiction de Brissarthe ; — copie de lettres royaux ordonnant que tous les procès que Jean Cadock du Plessis, garde du Roi dans la compagnie écossaise, a ou pourrait avoir devant le Présidial soient tenus en état de surséance jusqu'à un terme fixé, etc.

B. 2472. (Liasse.) — 166 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1767. — Civil. Procédures et sentences. Geneviève Drouard, veuve de noble homme René Gilles, sieur de Beaumont, contre Pierre Drouard, seigneur de Clée, docteur en médecine, et Marie-Perrine Drouard, veuve de François Le Tessier, sieur de la Dénillière, avocat : affaires de la succession du sieur Drouard de Lorgerie; — Jean Heulin de la Coudre, curé de Marigné, près Daon, contre ses paroissiens : réparations à la cure de Marigné ; — inventaire et vente des meubles de la succession de feu Julien Garnier, chapelain à Ruillé ; — réunion du conseil de famille de Marie-Jeanne Budet, mineure, femme de Jean-Gaspard, vicomte de Montécler, pour l'autoriser à aliéner une rente qu'elle possédait conjointement avec M. Budet, M. et Mme Lemasson et Mme Creney de la Faucille ; — apposition de scellés au prieuré de Marigné-Peuton, après le décès de D. Jean de Racappé, prieur dudit prieuré ; cette apposition est faite à la requête des religieux de la Roë, représentés par D. Hilarion-François Dabin, leur prieur, etc.

B. 2473. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1768. — Civil. Procédures et sentences. René-Louis-François Chailland, seigneur de la Fautraise, ancien curé d'Argenton, fils et héritier de René Chailland et de Claude-Françoise Maumousseau, Louis-Pierre Hernault de Montiron, contrôleur des guerres, Charles-François Colas, seigneur de l'Épronnière, et Louise-Claude Hernault, sa femme, lesdits sieur et dame Hernault, enfants du second mariage de ladite Claude Maumousseau avec Louis Hernault de Montiron, capitaine d'infanterie, Marie Poulain d'Andillé, femme dudit Louis-Pierre Hernault, fille et unique héritiere d'Antoine Poulain, sieur d'Andillé, et de Marie-Louise-Perrine Maumousseau, lesdites dames Claude-Françoise et Marie-Louise-Perrine, filles de feu Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière, en son vivant, maire perpétuel de Château-Gontier, contre Rose-Thérèse et Félicité-Reine Lejeune, Léonard Joubert, écuyer, seigneur du Colet, ancien maire de Nantes, et Anne Lejeune, sa femme, le sieur Martin de Bois-Taillé, conseiller au Présidial de Rennes, Louis Hernault, seigneur de Moulin, capitaine de grenadiers, François Joulnaux de la Bodussaye et Marie-Françoise-Perrine Le Tessier, sa femme, et autres : règlement de compte ; — Mathurin Desgrez, marchand meunier, contre Jules-Nicolas de Crenay, écuyer, seigneur de la Faucille : montrée des lieu et moulin de la Baussonnerie, du grand étang des Clayes, de la Chesnaie des Mauperriers, en l'Hôtellerie de Flée ; — Jean-Pierre-François Jousse, clerc tonsuré, contre Jean de Vaufleury, écuyer, aussi clerc tonsuré et Pierre-Jean-Antoine Bachelier, prêtre, sacriste de la Bazouge-de-Chémeré : possession du bénéfice de Sainte-Anne des Écorces, en Ruillé ; — François Davy de Chavigné, écuyer, conseiller maître en la Chambre des comptes de Paris, contre François Deshayes, curé de Saint-Jean-Baptiste de Château-Gontier ; — montrées des temporels de la chapelle de Fontaine-Bouvet, en Fontenay, — de la cure de Laubrière ; — copie de la nomination par le Roi du sieur Syette, conseiller au présidial, comme maire de Château-Gontier pour le temps et espace de trois ans ; — règlement présentant le tableau des jours de chaque mois où le Présidial ne siège pas et contenant diverses dispositions relatives à la tenue des audiences, etc.

B. 2474. (Liasse.) — 151 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1769. — Civil. Procédures et sentences. Jean-François-Claude Dureau, écuyer, sieur de la Gaignonnière, et Renée-Françoise Taupin, sa femme, contre François-Sébastien-Jean Loré, notaire royal à Château-Gontier, et Jeanne Jollivet, sa femme : affaires de la succession de Marie-Anne Ridray, veuve de Noël Hubereau, écuyer, sieur de Launay ; — Anne et Louise du Buat, héritières de feu Bernard du Buat, curé de Quelaines, contre les paroissiens dudit lieu : réparations au temporel de la cure ; procès-verbal de montrée des bâtiments ; — René-Emeric Déan, écuyer, seigneur de Luigné, héritier de feu Étienne Déan, son frère, en son vivant archiprêtre d'Angers, curé d'Andard, et titulaire de la chapelle Saint-Michel, en l'église collégiale de Saint-Just de Château-Gontier, contre Mathurin-Joseph Gaultier de Mérolle, prêtre, titulaire actuel de cette chapelle : réparations au temporel ; — procès-verbaux de montrée des cures de Chantenay et de Saint-Sulpice ; — apposition de scellés à la cure de Saint-Jean de Château-Gontier, après le décès du curé Jean des Hayes, — au prieuré d'Aviré, après le décès du prieur Charles-Joseph Quirit de Vauricher ; — émancipation d'Anne et de Marie Daudier, filles d'André Daudier et d'Anne Gourdon ; — réception de Pierre Menant, comme garde vignes de la paroisse de Fromentière, etc.

B. 2475. (Liasse.) — 127 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1770-1771. — Civil. Procédures et sentences.

Jean-Thérèse-Louis de Beaumont, marquis d'Antichamp et de Château-Gontier, contre François Dubuisson, négociant: paiement de droits de péage pour transport de vins sur la Mayenne ; — Jean Presteseilles contre Georges Jarry : opposition à une saisie ; — émancipation de Joseph-François, de Julie-Rosalie et de Marguerite-Charlotte Guérin de Chavé, enfants de défunts Pierre-Philippe Guérin de Chavé et Catherine Le Tessier ; — curatelle de Daniel-Jean, Jeanne, Marie-Adelaïde et Anne-Marie-Jeanne Daudier, tous trois enfants de feu Daniel Daudier, écuyer, procureur du Roi au bureau des finances de Tours et de Jeanne-Françoise-Renée Jousse ; — procès-verbal de montrée des bâtiments de la cure de Saint-Jean-Baptiste de Château-Gontier, etc.

B. 2476. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1772. — Civil. Procédures et sentences. Charles-Jean Poullain, écuyer, seigneur de la Marsollaye, subdélégué en l'Élection d'Angers, faisant tant pour lui que pour Félicité-Renée Lejeune de Grandmaison, Léonard Joubert, écuyer, seigneur du Collet, et Anne Lejeune, sa femme, contre François-Sébastien-Jean Loré, notaire royal à Château-Gontier et François-Charles Arthuys, avocat et procureur audit lieu : règlement d'honoraires ; — Joseph-René Peltier, chanoine de Saint-Just, contre Marie Gaudin, veuve de Michel Garnier, et Julien Paigis : retrait lignager d'une maison sise rue du Roquet de Saint-Jean à Château-Gontier ; — nomination d'un curateur à Marie-Anne Leshenault de Bouillé, interdite ; — estimation de la terre de Châtelais, en conséquence d'une sentence rendue au Châtelet de Paris, entre Charles-Armand-Augustin, vicomte de Pons, colonel du régiment du Dauphiné-infanterie, menin de Mgr le Dauphin, et Paul-François de Quélen, duc de la Vauguyon, marquis de Saint-Mégrin, colonel du régiment du Dauphin-infanterie, ménin de Mgr le Dauphin, et Antoinette-Rosalie de Pons, duchesse de la Vauguyon, sa femme, héritiers de Charles-Armand, vicomte de Pons, leur père et beau-père ; — entérinement de lettres de terrier obtenues par Thomas-Robert-Nicolas, comte d'Angerville, seigneur de Douville, et, à cause d'Augustine-Marie-Anne-Lucie d'Auray de Saint-Pois, sa femme, seigneur châtelain de la Maroutière, La Lande, Loigné et Bazeille, et du fief de Saint-Fort, *alias* Saint-Evroul ; — curatelle de René Bescher, fils mineur de René Bescher, teinturier à Château-Gontier, et de feu Bernardine Mauri ; — procès-verbaux de montrée des cures de Saint-Gault et de Ruillé ; — interdiction de Joseph-François-Gabriel de Scépeaux ; — pièces relatives à un règlement de droit féodaux entre Jeanne-Marie-Constance de Mailly, femme séparée de biens de Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, marquis de Roye, ladite dame, propriétaire de la terre et comté de la Barre en Bierné, Daniel-Anne Gaultier, chevalier, seigneur de la Villaudraye, Bouère et la Vezouzière, et Jean de Croixmare, chevalier, seigneur du Boisjourdan, exempt des gardes du corps du Roi, mari de Louise-Henriette Guillaud de la Motte, etc.

B. 2477. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1773. — Civil. Procédures et sentences. Le marquis d'Autichamp et de Château-Gontier, contre Jacques Allaire, marchand : retrait féodal du lieu de la Tardivière, en Quelaines ; — Jacques Allaire, contre François d'Andigné, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Aquitaine, et Anne-Françoise du Buat, sa femme, héritière de Bernard du Buat, chevalier, seigneur du Teillay, et d'Anne-Marie Prézeau, ses père et mère : dommages-intérêts ; — Mathurin Malherhe et Jacques Boisseau, Renée Hubert, veuve René Chevrollier, et Renée Chevrollier, contre Louis Rochas, curé de Bouillé-Ménard, et N... Rochas, clerc tonsuré, titulaire du bénéfice de l'école de Bouillé-Ménard : réparations aux bâtiments dudit bénéfice ; procès-verbal de montrée, etc.

B. 2478. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1774. — Civil. Procédures et sentences. Jean-Baptiste Léridon, prêtre, seigneur des Allières, contre Michel Rizard et Marie Gosnet, sa femme : retrait lignager de la closerie du Petit-Moulin, en Azé, vendue par Augustin-Raymond-Jules Léridon, frère du demandeur ; — Louis-François Caternault, sieur de Landeronde, bourgeois de Cuillé, et Louise Geslin, sa femme, contre Perrine-Jeanne Le Seure : affaires de la succession de Julien Moizy, sieur de la Robinière, en son vivant greffier au Grenier à sel de Craon, et de Marguerite Bois, sa femme ; — plan du pré Milcent et des terres et chemins qui l'environnent, situé paroisse de Ballée, ledit plan dressé pour l'éclaircissement d'un procès pendant au parlement de Paris, entre Françoise Cocquereau, veuve Jean Tessé, les époux Jean Blanchouin, la veuve Joseph-André Mail et autres ; — copies de lettres patentes du Roi fixant le tarif des droits de havage de l'exécuteur des sentences criminelles de Château-Gontier ; — curatelle de Jean-Pierre et de Sophie-Catherine-Madeleine Sourdille

enfants mineurs de feu Jean-Baptiste Sourdille, seigneur de la Valette, conseiller en l'Élection de Château-Gontier et de Madeleine-Bernardine Enjubault, sa femme ; membres du conseil de famille : noble homme Pierre-Anne Sourdille, ancien lieutenant au régiment de Périgord-Infanterie, Me François Trochon, sieur de la Théardière, procureur du Roi en l'élection de Château-Gontier, noble homme René Trochon, sieur du Solay, bourgeois, parents paternels ; René Enjubault de la Roche, avocat au parlement, Edme François Duval de Launay, ancien maire de Château-Gontier et Simon Bidault de Glatigné, chevalier de Saint-Louis, parents maternels ; — entérinement de lettres de terrier obtenues par Jacques-Nicolas Lambron de Maudouy, écuyer, seigneur de Chevillé, capitaine-chef de la Grande-Fauconnerie de France, mari de Gilles-Marguerite-Louise Testard des Bournais, et par Marc-Prosper de Girard de Charnacé, lieutenant-colonel d'infanterie, seigneur du Plessis, d'Auvers et de Mondont ; — estimation de la terre de la Guenaudière, en Grez-en-Bouère, en vertu d'une commission rogatoire du prévôt de Paris, obtenue par Marie-Félicité du Plessis-Châtillon, femme de Charles-Bernard, comte de Narbonne-Pelet, seule héritière de Pauline-Catherine Colbert de Croissy, sa mère, qui était veuve de Louis du Plessis-Châtillon, marquis du Plessis-Châtillon, de Nonant et de Saint-Gelais, comte de Château-Méliant ; par Jean-Baptiste-François Colbert, marquis de Sablé ; par Antoine-Charles-Félix Colbert, marquis de Torcy, légataires universels de la nue-propriété des biens de ladite dame du Plessis-Châtillon ; — procès-verbaux de montrée des cures de Monguillon et d'Écuillé ; — saisie de la Petite-Outinais, en la Ferrière, sur les enfants de feu Madeleine Aubry, femme de Jean Beaumont, à la requête de Louis-Pierre Hernault, écuyer, seigneur de Montiron, demeurant en son château de Noirieux, en Saint-Laurent-des-Mortiers, etc.

B. 2479. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1775. — Civil. Procédures et sentences. Jacques-Gabriel-Louis Leclerc, marquis de Juigné, contre Vincent Faifeu, curé de Poillé et Pierre Jolly, sieur de Grézillon, droits féodaux ; copies d'anciens aveux de la terre de Grézillon ; — Joseph Pointeau, contre Jean Rifault et Jeanne Brielle, sa femme, veuve en premières noces de François Jallot : affaires de la tutelle de Perrine-Élisabeth Touilliet, fille de Pierre Touilliet et de Jacquine Jallot ; — procuration de François-Jean Bruneau de la Rainnerie, de Michel-François Martin et de Julien Martin de la Fénarderie, parents paternels de François-Antoine-Mathieu Bruneau de la Haute-Faucille, pour la nomination d'un curateur aux causes à ce dernier, etc.

B. 2480. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1776. — Civil. Procédures et sentences. Philippe Cosson, avocat en parlement, héritier d'Étienne Capet, son oncle, décédé titulaire du prieuré d'Azé et Marie-Madeleine Chevrollier, tante de feu Mathieu Nepveu, successeur immédiat du sieur Capet, contre Jean-Louis de Gaston, abbé de la Couronne, titulaire actuel du prieuré d'Azé, aumônier de M. le comte d'Artois : réparations au temporel dudit prieuré ; — Mathurin Julien, fils, contre Jacques Gastineau, professeur à la faculté du droit d'Angers, N... Chardon, fille majeure, Madeleine Garnier, veuve Urbain Marchand : affaires de la succession de Marguerite-Louise Hunault ; — curatelle des enfants mineurs de feu Michel-Pierre Richard de la Guionnière, président au Grenier à sel de Château-Gontier, et de Jeanne Blanchet ; — requête de Gabriel-Clair de Razilly, chevalier, seigneur du Martinet, capitaine de vaisseau, et de Gabrielle-Jeanne Bouchard, sa femme, pour la rectification de l'acte de baptême de Michel-Robert-Gabriel, leur fils, né le 15 octobre 1761 ; acte de rectification dudit acte sur les témoignages de Gabrielle Quentin, femme de Claude-Mathieu Bouchard, écuyer, sieur de la Potterie, aïeule de l'enfant, de Félicité Bouchard, femme de Claude-Augustin Bourdon, chevalier, seigneur de Grammont, de Bernard Verdeilhan, écuyer, et de Françoise Artaud, sa femme ; — enquête *de commodo et incommodo* sur l'enregistrement des lettres patentes obtenues par Hyacinthe-René de Quatrebarbes et autorisant la réunion des justices des seigneuries d'Argenton, de la Sionnière et des châtellenies de Châtelain et de Romfort, appartenant au sieur de Quatrebarbes ; — lettres de terrier obtenues par Louis-Claude Gauvain, écuyer, seigneur du Rocher, La Poissonnière, Bier, La Semée, Malabris, etc., etc.

B. 2481. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1777. — Civil. Procédures et sentences. Maurice Gastineau et Thérèze Angot, sa femme, contre Michel Souvestre, meunier, et Anne Deschères, sa femme : règlement de compte ; — Joseph Paroissien, contre René Colas : paiement de 40 charretées de bois, à raison de 3 livres 10 sous la charretée ; — procès-verbal d'estimation des ornements et vases sacrés de l'église de Bouillé-Ménard ; — procès-verbal de montrée de la cure de Loigné, à la requête de Toussaint-Henri Le

Jumeau, seigneur du Vionnay, de Gervais Couppel, seigneur du Lude et de Monceaux, d'Hilarion Frézeau de la Frézelière, seigneur en partie de la terre de la Frézelière, de Marie-Marguerite-Henriette Frézeau de la Frézelière, femme de Louis de Bonneval, seigneur de Bannegon, dame en partie de ladite terre de la Frézelière, de Pierre-René Syette, seigneur de la Rouillière et autres biens tenants de Loigné ; — procès-verbal de montrée de la cure de Saint-Fraimbault-de-Prières ; — curatelles de Marc-Prosper, Hortense-Géneviève-Louise, Marie-Séraphine et Henri-Augustin de Girard de Charnacé, enfants mineurs de Marc-Prosper de Girard de Charnacé, seigneur du Plessis d'Auvers, lieutenant-colonel d'infanterie, demeurant au château des Courans, en Longuefuie, et de défunte Nicole-Hyacinthe-Madeleine de Boisjourdan; — des deux enfants mineurs de Guillaume Leray de la Prairie, marchand teinturier à Château-Gontier, et de défunte Anne Détriché : — réception d'Élie-Laurent Le Motheux, avocat à Château-Gontier, comme Sénéchal des châtellenies et seigneuries réunies de Châtelain, de Romefort, d'Argenton et de la Sionnière, appartenant à Hyacinthe-René de Quatrebarbes, etc.

B. 2482. (Liasse.) — 151 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1777. — Civil. Procédures et sentences. Olivier Chapon et Marie Rousseau, sa femme, contre René Bobot et Anne Journeil, sa femme, Pierre Bobot, Julienne Malherbe, veuve Mathurin Ploquain, en son vivant marchand à Segré, Madeleine Foubert, veuve de Pierre Rabache et Pierre-Jérôme-Étienne Rabache, son fils, curé de Gastines : opposition au retrait lignager d'une maison dite la Régale, sise à Segré, vendue par la veuve Rabache aux époux Chapon (affaire unique).

B. 2483. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1778. — Civil. Procédures et sentences. Bertrand-Henri-Michel, marquis du Guesclin, colonel d'infanterie, seigneur de l'Escoublère contre Pierre Lemotheux, prêtre : droits féodaux sur une pièce de terre de la closerie du Pui ; — Jean Lemanceau et Françoise Theulier, sa femme, contre Élie Herrouet : retrait lignager de deux pièces de terre ; — interdiction de Florent-Valentin Hudeline d'Hauricourt ; — levée des scellés apposés au domicile de feu Gilles Marais, principal du collège de Château-Gontier; cette levée est demandée par Suzanne Marais, nièce du défunt, et par Basile Horeau, nouveau principal ; — nomination d'un nouveau curateur à Joseph-Gabriel de Scépeaux, en remplacement de Charles-François de Girard de Charnacé, seigneur de Charnacé, le Lion d'Angers, le Bois de Montbourcher, ancien capitaine au régiment de Mailly-infanterie, demeurant en son château de Montbourcher, en Chambellay, démissionnaire ; — réceptions de François-René Bescher, avocat à Château-Gontier et de François-Guillaume Touzé du Bocage, recteur de l'université d'Angers, comme sénéchaux des seigneuries de la Frézelière, La Gilardière et du Jarossay en Loigné, d'Aviré, Laubriaye, La Motte d'Orvaux et le Rossigneul, en Aviré, La Ferrière, Saint-Martin-du-Bois, Louvaines et autres lieux circonvoisins, etc.

B. 2484. (Liasse.) — 134 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1779. — Civil. Procédures et sentences. Claude-Augustin Bourdon de Gramont, écuyer, chevalier de Saint-Lazare et Félicité Bouchard, sa femme, contre René Siron : retrait lignager du lieu de la Prescherie, en Loigné, vendu par Claude-Florent Bouchard, prêtre, cousin issu de germain de la dame de Gramont ; — Jeau-Baptiste du Tertre, seigneur de Sancé, de Baubigny et de la Forêt-Beaufils, et Louis-Dauphin-Gilbert-Urbain de Martineau, seigneur de Fromentières, contre Jean Planton : — droits féodaux ; — Pierre Quéruau de la Lamerie, marchand, contre Jean Verger, aussi marchand ; appel d'une sentence du siège ordinaire de Laval relative à des règlements de compte entre les deux parties ; — requête de Françoise - Charlotte d'Avrillé, femme séparée de corps et de biens de Louis de Brossard, chevalier, seigneur des Brosses et des Matrolières, afin d'être autorisée à exercer ses droits sur la succession de défunts Jean-Baptiste d'Avrillé, négociant et Françoise-Charlotte de la Chevallerie, ses père et mère ; — procès-verbaux de montrées de la cure de Saint-Aubin-du-Pavoil ; — du temporel des chapelles de Saint-Avertin, desservie en l'église d'Azé et de la Hullerie, desservie en l'église de Saint-Laurent-des-Mortiers ; — apposition de scellés et inventaire au château de Baubigné en Fromentières, après le décès de Jean-Baptiste du Tertre de Sancé ; — information pour la réception de Louis-Daniel Le Masson, lieutenant-particulier au Présidial, en l'office de contrôleur ordinaire des guerres, etc.

B. 2485. (Liasse.) — 90 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1780. — Civil. Procédures et sentences. Pierre Boisgontier, sieur de la Haye, et ses cohéritiers en la succession de feu Charles Baraize, prêtre titulaire de la prestimonie du Pré-Guion, en Quelaines, contre N...

Letessier, successeur du sieur Baraize : réparation au temporel dudit bénéfice ; — Augustin-Pierre d'Héliand, chevalier, seigneur d'Ampoigné, de l'Isle-du-Gast et autres lieux, fils aîné et principal héritier noble de Pierre d'Héliand, seigneur d'Ampoigné, baron d'Ingrande et d'Azé, Henri-René, comte d'Héliand, ancien officier aux Gardes-Françaises, chevalier des ordres de Saint-Louis, du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, gentilhomme du duc d'Orléans, René de Juigné, seigneur du Parvy et Marie-Augustine d'Héliand, sa femme, Georges-Jacques-Camille, marquis de Maillé de la Tour-Landry et Louise-Anselme-Françoise d'Héliand, sa femme, frère, sœurs et beaux-frères d'Augustin-Pierre d'Héliand, susdit, contre l'Hôtel-Dieu Saint-Julien de Château-Gontier, Jean-Gaston de Pollié, abbé de la Couronne et prieur d'Azé, Jacques-Charles Drouet de Grazigny, curé d'Azé, Basile Horeau, principal du collège de Château-Gontier, prieur du Genéteil, les héritiers de feu Gilles Marais, les chanoines de Saint-Just et le prieur du Port-Ringeard : grande-dîme d'Azé ; — appositions de scellés aux domiciles de défunts Jean-Étienne de la Haye, chevalier, seigneur de la Bachelottière ; — de Denise-Élisabeth Guilloteau ; — d'Augustin-Joseph-René Boucault, écuyer, seigneur de Melliant, époux de Marie-Anne de Quatrebarbes ; — enchère pour parvenir à la vente par licitation des biens de la succession de feu Alexandre Herbereau de la Chaise, etc.

B. 2486. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1781. — Civil. Procédures et sentences. René-Pierre Syette de Vilette, gendarme ordinaire de la garde du Roi, Marie Planchenault, sa femme, fille du premier mariage de Joseph-François-Marie-Madeleine Planchenault des Planches, lieutenant en l'Élection de Château-Gontier, Anne-Marie-Jeanne Léridon, seconde femme dudit Planchenault, et ses enfants mineurs, contre Exupère-Pierre-Auguste de Bourdon de Grandmont, écuyer, Prégente Marchais, sa femme, fille de Prégente Planchenault, Ambroise Talour, écuyer, seigneur de la Vilnière, Anne de l'Étoile, sa femme, Pierre-Melchior du Serreau, écuyer, seigneur de Courcillon, Geneviève Margot, sa femme, Mathieu-Auguste Herbereau, écuyer, seigneur de la Chaize, Joseph-François de Belland, écuyer, seigneur de Vallières et Roche-d'Iré, Lucie-Louise-Aimée-Julie Trochon, veuve d'Alexandre-Charles Herbereau, écuyer, seigneur de la Chaize : affaires de la succession de celui-ci ; — mise aux enchères des biens dépendant de la succession de René-Louis-François Chailland de la Fautraise, ancien curé d'Argenton ; — testament de Marin Patry du Chesne, marchand à Château-Gontier ; — requête de Charles-Joseph-Augustin Walsh, vicomte de Serrant, propriétaire de la seigneurie de Bouillé-Ménard, pour obtenir le changement du jour de marché de Bouillé-Ménard ; — entérinement de lettres de terrier obtenues par le marquis de Quatrebarbes, seigneur de Châtelain, de Romefort et d'Argenton, par le marquis de Préaux, seigneur de Quelaine, Nuillé, Lancheneil, etc. ; — avis des parents des enfants mineurs de feu Louis-Daniel Lemasson de la Morinière, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, et de Marie Le Motheux, pour autoriser la vente de l'office de contrôleur des guerres, dont lesdits mineurs avaient hérité, etc.

B. 2487. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1783. — Civil. Procédures et sentences. René Clavreul, Étienne Marion, et Pierre Gaudrée, fabricants de toiles, contre le sieur Cheré cordonnier : dommages causés aux toiles et fils des demandeurs par les eaux du canal de Merdanson, dans la rue des Juifs, à Château-Gontier ; — Pierre-François-Julien Maunoir, receveur des consignations à Château-Gontier, contre Pierre Martin, François Le Droit, Jeanne Martin, sa femme et Michel-François Martin, notaire royal : compte de consignation ; — Jean-René Buhigné, seigneur de Grandval, conseiller au Présidial, lieutenant de maire à Château-Gontier, contre Anne-Françoise de Vaufleury : retrait lignager de la closerie des Landes, en Fromentières, vendue par la demoiselle Carbon de Marignan ; — entérinement de lettres de terrier obtenues par les enfants mineurs de feu Armand-François-René d'Hardouin, comte de la Girouardière, et de Marie-Françoise-Philiberte-Alexandrine de Briqueville de la Luzerne, propriétaires des seigneuries de Chéviré-le-Rouge, Riezné, Sarmèze, Chantenay et autres lieux, etc.

B. 2488. (Liasse.) — 154 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1784-1785. — Civil. Procédures et sentences. Pierre Gautier et Jacquine Boisbouvier, sa femme, contre Antoine Gilier de la Chevrolais et Pierre Gilier de la Ricordelais : nullité d'acte ; — Augustin-Pierre-Philippe d'Héliand, seigneur d'Azé et d'Ingrande, contre Perrine Baillif et sa sœur : propriété de l'étang et rivage de Souveron, en Azé ; — réception de Mathurin-René Thoré, avocat au présidial, comme sénéchal de la seigneurie de Magnannes, en Ménil, appartenant à Augustin-Louis-Salomon de la Tullaye,

chevalier, marquis de Magnannes, procureur général en la chambre des comptes de Bretagne ; — autorisation donnée par le conseil de famille de Julie-Philippine Leshenault à Julie-Victoire de la Lande de Cimbré, veuve de Paul-François Leshenault, seigneur de Bouillé, Thévalles, Saint-Sauveur, etc., demeurant au château de Bouillé, en Montguillon, mère de ladite Julie-Philippine, de vendre des bois sur la terre de Bouillé ; — règlement de comptes de succession entre Henri-René de Veaufleury, chevalier, seigneur de Rallay, Jean-Charles-Philippe des Haies et Marie-Henriette de Veaufleury, sa femme, Élisabeth de Veaufleury, veuve de Julien-Jacques Géré de la Motte, Anne-Françoise de Veaufleury, d'Orville, René Jarry, écuyer, gentilhomme servant du duc d'Orléans, et Henriette de Veaufleury, sa femme, et Jean de Veaufleury, curé de Saint-Germain-des-Prés; — interdictions de Jeanne de Carbon de Marignan et de Jules-Nicolas-Aubin de Crenay, ancien capitaine au régiment de Vermandois, mari de Françoise-Renée Jamois; — rectifications, sur les registres de Saint-Jean de Château-Gontier, de l'acte de sépulture de François de la Barre, seigneur du Buron, et, sur les registres de Coudray, de l'acte de baptême de Martin Meignan ; — émancipation de Françoise-Gabrielle-Sophie Sourdille de Chambrezais, fille de feu Gabriel-Jules Sourdille de Chambrezais, chevalier, et de Françoise de Champagné, etc.

B. 2489. (Liasse.) — 164 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1786-1787. — Civil. Procédures et sentences. Joseph Beaumesnil, prêtre, propriétaire de la métairie de la Billonnière, en Quelaines, contre Mathurin-Jean Mottier, notaire royal à Quelaines et Jeanne Menard, sa femme : paiement de droits féodaux ; — copie des provisions de Jean-Pierre Sourdille de la Valette, nommé avocat du Roi au présidial ; — interdiction de Julien-Michel-Louis Douasne ; — suspension d'un an, prononcée contre le sieur Chaudet, avocat-procureur à Château-Gontier, pour manque de respect à la justice ; — réception de Charles-Jean Le Pannetier, avocat, comme sénéchal des châtellenies du Chalonge, La Boissière et Châtelais, appartenant à Marie-René-Louis comte de Scépeaux, gentilhomme d'honneur de Monsieur frère du Roi ; — enquête *de commodo et incommodo*, relative au bail emphytéotique donné par Antoine-Charles Beaupoil de Saint-Aulaire, vicaire général de Soissons, prieur commendataire de Saint-Clément de Craon, aux époux Logeais, du moulin de Chouaigne et dépendances, en Saint-Clément de Craon ; — formulaire de la vente judiciaire du lieu de la Pinellière, en Coudray, etc.

B. 2490. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1788. — Civil. Procédures et sentences. Marthe-Ollive Gallais de la Mallonnière, femme de Jean-Baptiste Malécot, ancien conseiller en l'élection de Château-Gontier, contre son mari : séparations de biens ; — Henri-René de Veaufleury, écuyer, seigneur de Rallay, contre Henri-René d'Héliand, baron d'Ingrandes : retrait lignager du fief de Rallay, en Azé ; — mémoire (1) pour le collège des avocats-procureurs en la sénéchaussée et siège présidial de Château-Gontier, poursuite et diligence de Me Mathurin-René Thoré, l'un d'eux, contre les anciens avocats-procureurs aux mêmes sièges, poursuite et diligence de Me François-Charles Arthuys, l'un d'eux ; les anciens avocats-procureurs voulaient réduire les autres à n'exercer que les fonctions de procureur (v. dans le mémoire ce qu'on entendait par *anciens* avocats) ; — curatelle de Hyacinthe-Marie-Charlotte-Sophie de Montécler et de Gaspard-Marie de Montécler, officier au régiment de Monsieur, enfants mineurs de feu Jean-Gaspard de Montécler, vicomte de Charonne, et de Marie-Jeanne Budet ; — réception de Thomas Bourdin, comme garde-chasse de Gabrielle Quentin, veuve de Claude-Mathieu Bouchard de la Poterie, seigneur de Coudray, Laigné, Chevillé et La Cheulardière ; — autorisation donnée à Louise-Renée-Céleste de Guye, femme de Charles-René-Auguste de Farcy, seigneur de Boutigny, interdit, de procéder aux partages des successions de MM. Guitau, curé de Saumur, Guitau, seigneur de Cossé-en-Champagne, et de dame N... Guitau, veuve de M. de la Tour, oncles et tante de ladite dame de Farcy, etc.

B. 2491. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1789. — Civil. Procédures et sentences. François, Pierre et Joseph Boisard, contre la veuve Michel Ory : retrait lignager du lieu de la Petite-Massuère, en Bazouges ; — apposition de scellés au domicile de feue Marie Trochon, veuve de François-Pierre-Antoine Esnault de la Girardière ; — montrée du temporel de la chapelle de la Gaullerie, en Ruillé ; — nomination et prestation de serment d'experts pour procéder à la montrée de la terre de la Ferrière, en exécution d'un jugement rendu entre Suzanne-Radegonde-Charlotte Marceau de Parcé, veuve de Philippe-André-Fortuné

(1) Imprimé à Angers. Mame, 1788, in-4° de 26 pages.

Le Clerc, chevalier, seigneur de Vézins et de la Ferrière, garde-noble de ses enfants mineurs et Pierre Hamon, marchand fermier, etc.

B. 2492. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1790. — Civil. Procédures et sentences. Jean-Thérèse-Louis de Beaumont d'Antichamp, contre Mathurin-Louis et Antoine Crucy, frères, négociants à Nantes: bois vendus dans la forêt de Valles; — montrée des réparations à faire au temporel de la chapelle des Landes, en Ruillé; — entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire obtenues par Louis-René de Champagné, capitaine au régiment de Flandre, Pierre-Charles-Marie de Champagné, chevalier de Saint-Louis et Marie-Henriette-Françoise de Champagné, héritiers de René-Joseph-François de Champagné, leur frère, en son vivant doyen de Craon, et curé de Saint-Quentin; — apposition de scellés en une maison sise rue Saint-Jean, 248, à Château-Gontier, et en la maison de la Touchasse, en Gennes, sur les meubles de défunte Renée-Louise Minault de la Cherbonnerie; cette apposition est faite à la requête d'Alexis-Marc-Henri-Charles de Lancrau de Bréon, seul héritier en la ligne paternelle, d'Anne Tessé des Ouzerais, de René-Claude Gault, procureur fiscal de la baronnie de Pouancé, de Toussaint Péju, notaire royal, mari de Françoise Gault, de Pierre-René Le Motheux de Chitray, lieutenant particulier au présidial, mari de Jeanne Trochon, de François-Pierre-René Trochon, curé de Vergonne, de Jean Trochon, bourgeois, de René Trochon du Saulnay, aussi bourgeois, et de Marie Trochon, veuve de Louis Galichon de Courchamps, héritiers du côté maternel, etc.

B. 2493. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1693-1706. — Notifications au présidial de lettres de surséance en matière de procès civils obtenues par les sieurs: du Breuil d'Ingrande, gendarme de la garde ordinaire du Roi; chevalier de la Brossinière, lieutenant de vaisseau en service au Port-Louis; chevalier de la Rongère, capitaine-commandant du vaisseau *l'Éole*, dans l'escadre du comte de Chateaurenault; de Fromentières, lieutenant au régiment de Piémont; des Chemineaux, capitaine de grenadiers au régiment de Desmarest; — de lettres obtenues par Hyacinthe de Quatrebarbes, marquis de la Rongère, chevalier des ordres du Roi et chevalier d'honneur de Madame, en vertu desquelles tous les procès civils qu'il a ou pourra avoir seront renvoyés devant les maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi ou devant la chambre des requêtes du parlement de Paris.

B. 2494. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1772-1777. — Civil. Minutes de lettres de ratification de contrats accordées à Mathieu-Michel Bruneau de Boismorin; — à François Trochon, sieur de la Théardière et à François Chardon; — à Armand-René-François de Hardouin, chevalier, comte de la Girouardière, seigneur de la Roche-Cimbault, Chantenay et La Freslonnière, acquéreur de la métairie des Touches, en Chantenay; — à Jacob-Nicolas-François-Mathieu Guittau, écuyer, seigneur de Banne, lieutenant général en la sénéchaussée de Château-Gontier; — à Hyacinthe-René, marquis de Quatrebarbes et à Marie-Anne de Bonnaire, sa femme, acquéreurs des terres et châtellenies de Châtelain et de Romfort, de Charles-Armand-Augustin, vicomte de Pons et de Paul-François de Quélen, duc de la Vanguyon et d'Antoinette-Rosalie de Pons, sa femme; — à Julie-Rose Les Hénault: — à Geneviève-Marguerite-Jeanne du Tertre, veuve de Marc-Antoine-Alexis de Lancrau, etc.

B. 2495. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1777-1781. — Civil. Minutes de lettres de ratification de contrats accordées à Henri-Gilbert-Germain de Villoutrey, seigneur du Bas-Plessis; — à François Patry de Laubinière, écuyer, seigneur de la Fontaine, chevalier d'honneur au bureau des finances de la généralité d'Amiens, acquéreur de la seigneurie des Aunais, en Saint-Aubin-du-Pavoil, La Madeleine et Marans, de François-Jacques-René de Fauveau, commandant des ville et château de Bouillon; — à Jean-Étienne de la Haie, chevalier, seigneur de la Bachelottière; — à Henri de Vaufleury, chevalier, seigneur de la Durandière et à Marie-Jeanne-Henriette-Renée Josset de Vau, sa femme; — à René Jarry, sieur de Minzé, et à Henriette de Vaufleury, sa femme; — à François-Michel Guérin de la Roussardière; — à Claude-Augustin Bourdon de Grammont, écuyer, officier de carabiniers, etc.

B. 2496. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1782-1784. — Civil. Minutes de lettres de ratification de contrats accordées à Julien Le Cendrier; — à Jean Ferrand de Beaumont; — à Marin-René Le Mesnager, écuyer secrétaire du Roi près le parlement d'Aix, demeurant à Mayenne; — à Marie-Anne de Quatrebarbes, veuve d'Augustin-Boucault de Meillant; — à Charles-Pierre-Jean-Louis Lelarge, chevalier,

seigneur de la Guilonnière et d'Aubert et à Anne-Charlotte de Pierre, sa femme, demeurant en la ville de Loudun; — à Hercule-Gilles de la Grandière, seigneur du Plessis; — à Jacques Le Lasseux; — à Jacques-Nicolas-René Gastineau, docteur-régent de la faculté de droit et l'un des trente de l'académie royale des sciences et belles-lettres d'Angers, etc.

B. 2497. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1784-1788. — Civil. Minutes de lettres de ratification de contrats accordées à René Ragot; — à Pierre-René Fautrat de la Guérinière; — à Bernard-Jean-Mathurin Bernard de la Fosse, chevalier, seigneur du Port de Miré; — à Pierre-Anne Sourdrille, ancien officier d'infanterie; — à Jacques-Bernard Bonneau de Touchebaron; — à Jean-Louis de Foissy, sous-doyen des conseillers du présidial du Mans, tuteur de Pierre-Jacques comte de Tilly; — à Pierre Mahier, notaire, curateur de Joseph-François-Gabriel de Scépeaux, interdit; — à Louis-François-Séraphin du Boisjourdan, seigneur de Longuefuye; — à Jean-Louis, vicomte de Maillé de la Tour-Landry, et à Perrine-Jeanne-Marguerite Le Roux, sa femme, acquéreurs de la baronnie d'Entrammes, de René de Maillé de la Tour-Landri, duc de Maillé; — à Charles-Jean Esnault de la Gaulerie; — à Jacques-Louis-Jean des Portes de Linières, écuyer, fournisseur général de la marine; — à Marie-Joseph de Bonchamp, chevalier, seigneur de la Trouvière; — à Marie-Rose des Champs, veuve de Jacques-Bertrand de Baglion, etc.

B. 2498. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1640-1645. — Audiences civiles. Au commencement de ce registre sont transcrits : l'édit de Louis XIII du mois de juillet 1639, portant création du présidial; — les lettres patentes du même prince du 1er septembre 1740, nommant deux commissaires, les sieurs Halle du Thuict et Garnier, conseillers au grand conseil, pour présider à l'installation de la nouvelle cour de justice; — les rôles des magistrats, des avocats et des sergents; — à la fin est reproduit un acte notarié du 9 février 1644, par lequel Jean Gaultier de Brullon, chevalier, seigneur dudit lieu de Brullon en Saint-Laurent-des-Mortiers, donne à Claude-Trajan Gaultier, écuyer, son fils puîné, la terre et maison seigneuriale de la Jucquaize, ainsi que les closeries du Hail et de la Pollinière.

B. 2499. (Registre.) — In-folio, 258 feuillets, papier.

1641-1644. — Audiences civiles.

B. 2500. (Registre.) — In-folio, 356 feuillets, papier.

1644-1647. — Audiences civiles.

B. 2501. (Registre.) — Petit in-folio, 329 feuillets, papier.

1644-1648. — Audiences civiles.

B. 2502. (Registre.) — Petit in-folio, 318 feuillets, papier.

1644-1650. — Audiences civiles.

B. 2503. (Registre.) — Petit in-folio, 284 feuillets, papier.

1644-1651. — Audiences civiles.

B. 2504. (Registre.) — Petit in-folio, 262 feuillets, papier.

1645-1648. — Audiences civiles.

B. 2505. (Registre.) — Petit in-folio, 255 feuillets, papier.

1648-1650. — Audiences civiles.

B. 2506. (Registre.) — Petit in-folio, 245 feuillets, papier.

1650-1651. — Audiences civiles.

B. 2507. (Registre.) — Petit in-folio, 250 feuillets, papier.

1650-1652. — Audiences civiles.

B. 2508. (Registre.) — In-folio, 268 feuillets, papier.

1650-1653. — Audiences civiles.

B. 2509. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets, papier.

1650-1653. — Audiences civiles.

B. 2510. (Registre.) — Petit in-folio, 224 feuillets, papier.

1652-1654. — Audiences civiles.

B. 2511. (Registre.) — Petit in-folio, 231 feuillets, papier.

1654-1657. — Audiences civiles.

B. 2512. (Registre.) — Petit in-folio, 236 feuillets, papier.

1655-1656. — Audiences civiles.

B. 2513. (Registre.) — Petit in-folio, 138 feuillets, papier.

1656-1658. — Audiences civiles.

B. 2514. (Registre.) — Petit in-folio, 285 feuillets, papier.

1656-1658. — Audiences civiles.

B. 2515. (Registre.) — Petit in-folio. 188 feuillets, papier.

1657-1659. — Audiences civiles.

B. 2516. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets, papier.

1658-1660. — Audiences civiles.

2517. (Registre.) — Petit in-folio, 281 feuillets, papier.

1659-1663. — Audiences civiles.

B. 2518. (Registre.) — Petit in-folio, 153 feuillets, papier.

1660-1661. — Audiences civiles.

B. 2519. (Registre.) — Petit in-folio, 53 feuillets, papier.

1660-1661. — Audiences civiles.

B. 2520. (Registre.) — Petit in-folio, 70 feuillets, papier.

1660-1661. — Audiences civiles.

B. 2521. (Registre.) — Petit in-folio, 151 feuillets, papier.

1660-1662. — Audiences civiles.

B. 2522. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

1660-1662. — Audiences civiles.

B. 2523. (Registre.) — In-folio, 278 feuillets, papier

1660-1663. — Audiences civiles.

B. 2524. (Registre.) — In-folio, 330 feuillets, papier.

1660-1664. — Audiences civiles.

B. 2525. (Registre.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

1661-1663. — Audiences civiles.

B. 2526. (Registre.) — Petit in-folio. 273 feuillets, papier.

1662-1664. — Audiences civiles.

B. 2527. (Registre.) — Petit in-folio, 280 feuillets, papier.

1662-1663. — Audiences civiles.

B. 2528. (Registre.) — Petit in-folio, 237 feuillets, papier.

1663-1665. — Andiences civiles.

B. 2529. (Registre.) — Petit in-folio. 280 feuillets, papier.

1664-1665. — Audiences civiles.

B. 2530. (Registre.) — Petit in-folio, 225 feuillets, papier.

1664-1665. — Audiences civiles.

B. 2531. (Registre.) — Petit in-folio, 338 feuillets, papier.

1664-1666. — Audiences civiles.

B. 2532. (Registre.) — In-folio, 380 feuillets, papier.

1664-1667. — Audiences civiles.

B. 2533. (Registre.) — In-folio, 318 feuillets, papier.

1664-1667. — Audiences civiles.

B. 2534. (Registre.) — Petit in-folio, 245 feuillets, papier.

1665-1667. — Audiences civiles.

B. 2535. (Registre.) — Petit in-folio, 262 feuillets, papier.

1665-1667. — Audiences civiles.

B. 2536 (Registre.) — Petit in-folio, 221 feuillets, papier.

1666-1667. — Audiences civiles.

B. 2537. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1674. — Audiences civiles.

B. 2538. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1674. — Audiences civiles.

B. 2539. (Registre.) – In-folio, 98 feuillets, papier.

1674-1675. — Audiences civiles.

B. 2540. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1676-1678. — Audiences civiles.

B. 2541. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1676-1678. — Audiences civiles.

B. 2542. (Registre.) — Petit in-folio, 216 feuillets, papier.

1678-1680. — Audiences civiles.

B. 2543. (Registre.) — Petit in-folio, 75 feuillets, papier.

1680-1681. — Audiences civiles.

B. 2544. (Registre.) — Petit in-folio, 73 feuillets, papier.

1680-1682. — Audiences civiles.

B. 2545. (Registre.) — Petit in-folio, 252 feuillets, papier.

1682-1686. — Audiences civiles.

B. 2546. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1682-1686. — Audiences civiles.

B. 2547. (Registre.) — Petit in-folio, 88 feuillets, papier.

1686-1687. — Audiences civiles.

B. 2548. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1686-1687. — Audiences civiles.

B. 2549. (Registre.) — Petit in-folio, 68 feuillets, papier.

1687. — Audiences civiles.

B. 2550. (Registre.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.

1687. — Audiences civiles.

B. 2551. (Registre.) — Petit in-folio, 200 feuillets, papier.

1688-1690. — Audiences civiles.

B. 2552. (Registre.) — Petit in-folio, 200 feuillets, papier.

1690-1692. — Audiences civiles.

B. 2553. (Registre.) — Petit in-folio, 200 feuillets, papier.

1690-1693. — Audiences civiles.

B. 2554. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1693-1695. — Audiences civiles.

B. 2555. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1694-1695. — Audiences civiles.

B. 2556. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1695-1697. — Audiences civiles.

B. 2557. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1696-1697. — Audiences civiles.

B. 2558. (Registre.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1697-1698. — Audiences civiles.

B. 2559. (Registre.) — Petit in-folio, 144 feuillets, papier.

1697-1699. — Audiences civiles.

B. 2560. (Registre.) — Petit in-folio, 143 feuillets, papier.

1700-1701. — Audiences civiles.

B. 2561. (Registre.) — in-follio, 220 feuillets, papier.

1701-1703. — Audiences civiles.

B. 2562. (Registre.) — Petit in-folio, 49 feuillets, papier.

1703-1704. — Audiences civiles. Procès-verbaux relatifs à des démêlés entre Jacob Guitau, seigneur de la Marche, lieutenant général au présidial, et Jean Trochon, seigneur de Beaumont, président audit siège.

B. 2563. (Registre.) — Petit in-folio, 153 feuillets, papier.

1704-1705. — Audiences civiles. Procès-verbaux relatifs aux querelles qui s'étaient élevées à l'audience entre le lieutenant général Guitau d'une part, et Jean Trochon de Beaumont et François Trochon, son frère, le premier président et le second conseiller au présidial, d'autre part ; entre les conseillers Léridon, Bellanger et Sielte, d'une part, et l'avocat du Roi Mathieu Douart, d'autre.

B. 2564 (Registre.) — Petit in-folio, 262 feuillets, papier.

1710-1714. — Audiences civiles.

B. 2565. (Registre.) — Petit in-folio, 193 feuillets, papier.

1713-1716. — Audiences civiles.

B. 2566. (Registre.) — Petit in-folio, 195 feuillets, papier.

1714-1716. — Audiences civiles. Procès-verbaux relatifs à des conflits d'attributions qui s'étaient élevés entre les magistrats du présidial.

B. 2567. (Registre.) — Petit in-folio, 126 feuillets, papier.

1716-1718. — Audiences civiles.

B. 2568. (Registre.) — Petit in-folio, 125 feuillets, papier.

1716-1718. — Audiences civiles.

B. 2569. (Registre.) — Petit in-folio, 123 feuillets, papier.

1718-1720. — Audiences civiles.

B. 2570. (Registre.) — Petit in-folio, 153 feuillets, papier.

1718-1722. — Audiences civiles.

B. 2571. (Registre.) — Petit in-folio, 147 feuillets, papier.

1720-1723. — Audiences civiles.

B. 2572. (Registre.) — Petit in-folio, 155 feuillets, papier.

1723-1726. — Audiences civiles.

B. 2573. (Registre.) — Petit in-folio, 128 feuillets, papier.

1726-1731. — Audiences civiles.

B. 2574. (Registre.) — in-folio, 134 feuillets, papier.

1731-1736. — Audiences civiles. Procès-verbaux relatifs à une querelle qui s'était élevée entre Jacob Guitau, seigneur de la Marche, lieutenant général au présidial, et le premier président Jean-Laurent Trochon de Mortreux ; cette querelle était venue de ce que le lieutenant général et le premier président se disputaient l'un à l'autre le droit de convoquer le présidial pour prendre part à l'élection du principal du collège ; le lieutenant général avait tourné en ridicule le premier président et celui-ci avait traité son adversaire de « polichinelle. »

B. 2575. (Registre.) — Petit in-folio, 86 feuillets, papier.

1737-1741. — Audiences civiles.

B. 2576. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets, papier.

1741-1743. — Audiences civiles.

B. 2577. (Registre.) — Petit in-folio, 39 feuillets, papier.

1741-1743. — Audiences civiles.

B. 2578. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1743-1744. — Audiences civiles.

B. 2579. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1743-1745. — Audiences civiles.

B. 2580. (Registre.) — Petit in-folio, 49 feuillets, papier.

1745-1750. — Audiences civiles.

B. 2581. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1750-1752. — Audiences civiles.

B. 2582. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1750-1754. — Audiences civiles.

B. 2583. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1754-1756. — Audiences civiles.

B. 2584. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1760-1762. — Audiences civiles.

B. 2585. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1760-1764. — Audiences civiles.

B. 2586. (Registre.) — Petit in-folio. 100 feuillets, papier.

1763-1769. — Audiences civiles.

B. 2587. (Registre.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1764-1770. — Audiences civiles.

B. 2588. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1769-1774. — Audiences civiles.

B. 2589. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1774-1778. — Audiences civiles.

B. 2590. (Registre.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier.

1778-1780. — Audiences civiles.

B. 2591. (Registre.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier.

1778-1780. — Audiences civiles.

B. 2592. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1781-1782. — Audiences civiles.

B. 2593. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1781-1783. — Audiences civiles.

B. 2594. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1782-1785. — Audiences civiles.

B. 2595. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1783-1790. — Audiences civiles.

B. 2596. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1785-1790. — Audiences civiles.

B. 2597. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1788-1790. — Audiences civiles.

B. 2598. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1790. — Audiences civiles.

B. 2599. (Registre.) — Petit in-folio, 56 feuillets, papier.

1658-1682. — Civil. Présentations de demandeurs.

B. 2600. (Registre.) — In-quarto, 27 feuillets, papier.

1695-1696. — Civil. Présentations des demandeurs.

B. 2601. (Registre.) — In-quarto, 24 feuillets, papier.

1695-1696. — Civil. Présentations des défendeurs.

B. 2602. (Registre.) — In-quarto, 27 feuillets, papier.

1698-1700. — Civil. Présentations des défendeurs.

B. 2603. (Registre.) — In-quarto, 21 feuillets, papier.

1711-1712. — Civil. Présentations des demandeurs.

B. 2604. (Registre.) — in-quarto, 26 feuillets, papier.

1713-1714. — Civil. Présentations des demandeurs et des défendeurs.

B. 2605. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1682-1683. — Civil. Affirmations de voyages.

B. 2606. (Registre.) — Petit in-folio, 145 feuillets, papier.

1666-1671. — Curatelles, émancipation de Louise Gandon ; — d'Anne Mabille ; — de Michel, Jean et Claude Saret ; — de François, Nicolas et René Moyné ; — d'Anne de Lespinay, fille d'Isaac de Lespinay, chevalier, seigneur de Lespinay, et de Catherine Le Breton ; — des enfants de René de Salles, chevalier, seigneur de Miré, et d'Urbaine Leroux ; — de Guillaume, Élisabeth et Jean Lefebvre ; — de René Horpin ; — de Jacob Séguin ; — de Jacques Bédé, écuyer, sieur des Aulnais ; — de Claude, Jacques, Hubert et Angélique Quatrebarbes, frères et sœurs puînés de Hyacinthe Quatrebarbes, marquis de la Rongère ; — d'Honoré-

Eustache et Louis-Guillaume de la Lande de Saint-Martin de Ville-Englose ; — d'Anne-Madeleine et Jeanne du Boisjourdan, filles d'Anselme du Boisjourdan des Courans et de Marie Pélisson ; — demande d'émancipation formée par Renée des Cepeaux, fille de René des Cepeaux, sieur du Chemin, contre Michel des Cepeaux, sieur du Chalonge, son curateur ; — sentence ordonnant que Hyacinthe Quatrebarbes, marquis de la Rongère, fera les frais et dépenses nécessaires pour l'admission dans l'ordre de Malte de son frère puîné Gilbert Quatrebarbes ; — élection de gardes de la communauté des maîtres cordonniers ; — réceptions de Nicolas Guichard comme maître cordonnier ; — d'Olivier Le Lardeux et de Pierre Nepveu, comme maîtres tanneurs ; — de Simon Renou, comme maître serrurier ; de Jean Bonneau, comme maître apothicaire, etc.

B. 2607. (Registre.) — Petit in-folio, 116 feuillets, papier.

1680-1682. — Curatelles, émancipations des enfants de Jean Dugué, sieur de Cossé, et d'Anne Amys ; — de Henriette-Antoinette et Francoise-Jacqueline Quatrebarbes, filles de Hyacinthe Quatrebarbes, marquis de la Rongère, et de défunte Françoise du Plessis de Châtillon ; — d'Antoinette-Marie de Juigné, fille de René de Juigné de la Broissinière et de défunte Françoise de Bouju ; — de Marie-Françoise Daudée ; — des enfants de René de Chalopin et d'Anne de Martigné ; — de Françoise Maumousseau ; — de Philippe Le Clerc, fils unique de feu Philippe Le Clerc, chevalier, seigneur de la Ferrière et de Marguerite d'Orvault ; — de René-Louis, Pélagie, Anne et Louise de Champagné, enfants de feu René de Champagné, chevalier, seigneur de Mouéré et d'Anne Giffard ; — réunion du conseil de famille de Catherine de Cervon, veuve de Pierre de la Dufferie, mineure, pour autoriser le retrait lignager, que ladite dame désire opérer, des terres et baronnie des Arcis, La Cropte, La Roche et La Tranchée, vendues par décret sur Joseph de Cervon, seigneur des Arcis, conseiller au parlement de Bretagne, son père ; — renonciations à des communautés de biens et à des successions ; — réceptions de maîtres boulangers ; — poursuites de la corporation des cordonniers de Château-Gontier contre des carreleurs de souliers qui travaillaient en neuf, malgré les règlements ; — causes civiles diverses, etc.

B. 2608. (Registre.) — Petit in-folio, 201 feuillets, papier.

1688-1694. — Curatelles, émancipations de François, René, Jean, Michel et Renée Trouillard ; — des enfants de Louis Le Masson et de Marie Rollée ; — des enfants de Roland Esnault et de Marie Courtin ; — de René-Guy Hunault ; — des enfants de noble René Quantin, sieur de Longchamps et de Perrine Lebreton ; — de Louise du Moustier ; — de Michel et de Madeleine Trochon, enfants de René Trochon, sieur des Places ; — de Louis-François d'Héliand et de Jean-Baptiste d'Héliand, enfants de René d'Héliand d'Ampoigné et de Marguerite Lefebvre ; — de Marie Robert, fille de Nicolas Robert, sieur de la Huaudière et de Marie Gaullier ; — renonciations à des successions et à des communautés de biens ; — déclaration de Charles Coupel, curé de Chéripeau, portant que, en conséquence de la déclaration du Roi du 29 janvier 1686, concernant les portions congrues, il abandonne aux décimateurs de la paroisse le temporel de sa cure, moyennant une rente nette de 300 livres ; — interdiction de François Lemoulnier sieur de Cramaillé ; — causes civiles diverses ; — poursuites intentées par les communautés des bouchers et des cordonniers de Château-Gontier pour contraventions à leurs règlements, etc.

B. 2609. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1693-1700. — Curatelles, émancipations de Jacques et Catherine Trochon, enfants de Jean Trochon, sieur de l'Épine, et de Catherine Collin ; — de Jean et Élisabeth Marchand ; — de Jeanne Roymier ; — de Louis, Anne et Madeleine Courcier, enfants de Louis Courcier et d'Anne de Cevillé ; — des enfants d'Alexandre de Martineau, seigneur de Fromentières, et de Marguerite de Beaumanoir ; — des enfants de Pierre Trochon, seigneur de Champagne et de Renée Sourdille ; de l'enfant dont est grosse Marie d'Héliand, veuve de Jean-Baptiste Guillaume Le Clerc, seigneur de la Ferrière ; — renonciations à des communautés de biens et à des successions ; — retrait lignager par Augustin de Racappé, chevalier, seigneur de Laubinière et Marie de Champagné, sa femme, de la terre de la Lizière, que Michel Bonneau, sieur de la Chouannière, procureur fiscal et fermier de la châtellenie du Lion d'Angers, avait acquise de René de Champagné, chevalier, seigneur de la Motte-Ferchault et de Renée et de Gabrielle de Champagné ; — acte par lequel René de Dieusie, demeurant en la maison de Champfleury, en Fromentières, se porte caution de l'exécution de la sentence obtenue par Renée de Cévillé, femme de Louis de Dieusie, contre Claude Bouchard, époux de Marie-Claude de Cévillé ; — réceptions de Jean Dubois, comme maître boulanger, et d'Urbain Mazurier, comme maître serrurier à Château-Gontier, etc.

B. 2610. (Registre.) — Petit in-folio, 73 feuillets, papier.

1700-1701. Curatelles, émancipations de Honoré-Hyacinthe, Charles et Madeleine de la Lande de Saint-Martin de Ville-Englose; — de René Bodin; — de Marie Bordillion; — de Pierre Creussier; — de Pierre Guérin; — de Daniel et de Françoise Pélisson; — de Gervais et Marie Chéhère; — d'Anne Guais; — reprise, par Louise de Chéritté, femme de François de Crespy, chevalier, seigneur de la Mabillière, et par Marie-Chrétienne de Chéritté, de l'instance d'opposition qu'avait formée feu Charles de Chéritté, chevalier, seigneur de Roisin, leur frère, dans l'ordre et distribution du prix de la terre de Fresnay, saisie et vendue sur Thomas du Hardas, chevalier; — renonciation de Marie de Madaillan, femme de Marc de Bréon, chevalier, à la succession de Judith de Madaillan, veuve de Pierre de la Faucille; — acte de communauté de biens et de société passé entre Marie et Anne Déan, sœurs, demeurant ensemble à la Fermerie, en L'Hôtellerie de Flée; — actes de donation mutuelle passés entre Jules François, sieur de la Grotière et Anne Dupré, sa femme, demeurant au bourg de Froidfond; — entre René Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault et Barbe-Marguerite de Lantivi, sa femme, demeurant ensemble à la maison seigneuriale de Bodin, en Chazé-Henri; — donation par Pierre de la Jaille, chevalier, seigneur du Chastelet et de Saint-Jean-sur-Erve, et Renée d'Urban, sa femme, à leurs petits enfants, Henri de Biars, chevalier, seigneur de L'Hommois et ses frère et sœur, de tout ce que les lois et la coutume du Maine permettaient au sieur et dame de la Jaille de léguer; — contrats de mariage entre Pierre Bouchard, sieur de la Clergerie, fils de Marin Bouchard, sieur de Lorière, et de Jeanne Mouteul et Marguerite Boiste, fille de René Boiste et de Louise Bréon; — entre Louis du Moulin, écuyer, seigneur de Fallaize, capitaine au régiment de Nettancour, veuf de Madeleine de la Gaude et Louise Baraton, fille de Jean-Baptiste Baraton, écuyer, seigneur de la Freslonnière, et de Gabrielle Belot, demeurant au bourg d'Auvers-le-Hamon; — contrat de la vente par Charles Quatrebarbes, écuyer, sieur de Monceaux et des Viaulnais, et Louise-Madeleine Quatrebarbes, sa sœur, à Michel Meignan, sieur de Malabry, de la terre et seigneurie de Monceaux, en Loigné, etc.

B. 2611. (Registre.) — Petit in-folio. 123 feuillets, papier.

1706-1710. — Curatelles, émancipations de Jean-Baptiste et René Allaire; — de Jullien Chassebœuf; — de Claude Maumousseau, veuve de René Chailland, et de Marie-Perrine-Louise Maumousseau, sa sœur; — des enfants de François Déan, sieur de Luigné et de Catherine de Marizy; — des cinq enfants de René de la Planche, chevalier, seigneur de Ruillé et de Françoise-Antoinette Leshénault; — de Marie, Pétronille, Renée, Marguerite et Alexandre Tendron des Vallées; — de Claude Robineau; — de René, Marie et Catherine Vaslot; — de René et Françoise Heuslin (Hullin), enfants du sieur Heuslin de la Poissonnerie et de Françoise Blanchet; — de Renée Saismond; — de Marie et de Renée Sourdille; — renonciations à des communautés de biens et à des successions; — réceptions de cautions; — interdiction de Marie-Anne de la Lande, etc.

B. 2612. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1710-1714. — Curatelles, émancipations de Jean Le Mée; — de Jean, Renée et Jeanne de Saint-Simon, enfants de Jean-Baptiste de Saint-Simon, docteur en médecine, et Renée Jousse; — de Jean-Baptiste-Alexandre Sourdille, écuyer, seigneur de Courcelle; — de François et Françoise Guérin; — de Guy, Renée et Christophe Le Motheux; — de René et Marie Poisson de Gastines; — de René Chailland; — les enfants de Mathurin Heuslin et de Françoise Blanchet; — des enfants mineurs de René du Tertre, chevalier, et de Charlotte de la Porte; — de René Lemasson; — de Marie Lattay de Chitré; — renonciations à des communautés de biens et à des successions; — présentation de caution par Marie de Rivault, veuve de Mathieu Douard, doyen des conseillers et premier avocat du Roi en la sénéchaussée de Château-Gontier, fille de feu Pierre de Rivault, sieur de Florance, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de Renée Trihan, sa première femme; — opposition de Honoré-Eustache de la Lande, écuyer, seigneur de Saint-Martin de Ville-Englose, au mariage de Honoré-Hyacinthe de la Lande, son fils aîné, avec Louise-Julie de Houllières, etc.

B. 2613. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

1720-1723. — Curatelles, émancipations de René et Étienne de la Haye, enfants de René de la Haye, écuyer, sieur du Coudray, et de Marie Déniau; — de René et Renée Gaytet; — de Pierre Blanchet; — des deux enfants de René du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais et de Geneviève de Razilly; — des enfants de Charles Richard, sieur de la Guyonnière, et de Jeanne Le Maistre; — de Mathurin, Marguerite et Perrine

Parpacé ; — de Jacques Paigerie ; — de René de la Barre, chevalier, seigneur de la Motte du Gast ; — de Louis-Joseph et René de Champagné, enfants de Louis-Pélage de Champagné, chevalier, seigneur de la Pinseterie et de Renée Le Lardeux ; — des enfants de René-Louis Trochon, sieur des Places et de Françoise Le Tessier ; — des enfants de René Bouchard, sieur de la Poterie, avocat à Château-Gontier, et de Marie-Françoise Le Cercler ; — renonciations à des communautés de biens et à des successions ; — présentations de cautions par Marie-Anne-Étiennette Doublard, veuve de Jean Trochon, seigneur de Beaumont, ancien président au Présidial ; — par Jean-Charles Dubois, chevalier, seigneur du Bois-Tesselin, François-René de Kuerbout, chevalier, seigneur de Teillé et de Jean-Joseph de Kuerbout, chevalier, seigneur du Coudray, etc.

B. 2614. (Registre.) — Petit in-folio, 113 feuillets, papier.

1722-1727. — Curatelles, émancipations de Pierre Sourdille, fils de Pierre Sourdille, seigneur de la Valette et de Marie-Anne de Villiers de l'Isle-Adam ; — de Jeanne-Renée et François Ragaru ; — d'André-Nicolas Aubert ; — de René Chailland, sieur de la Fautraise ; — de Marie, Renée et Louise-Anne Maumousseau de Changrenu ; — des enfants de Daniel Martin, sieur de Léraudière, et d'Antoinette-Jacquine Foussard ; — des enfants de Renault Coudol et de Marguerite Blaisteau ; — des enfants de Guy-Augustin Boucault, écuyer, seigneur des Hommeaux et de Marguerite Boucault ; — de Jean-Baptiste et Renée de Saint-Simon ; — des enfants de Claude des Cepeaux, seigneur de Moulinvieux et de Marie-Antoinette des Hayes ; — de Louis et Gilles Gallichon de Courchamps, écuyers ; — de Marie-Anne Bouchard, fille du premier mariage de noble homme Toussaint Bouchard, sieur de Cévillé, avec Anne de la Misse ; — de Marie-Anne-Henriette et de Renée-Augustine-Élisabeth de Juigné, filles de Henri-Lancelot de Juigné, seigneur de Mollières, et de Marie-Anne de Racappé ; — des enfants de René de la Haye, écuyer, seigneur du Coudray et de Marie Denyau ; — renonciations de Catherine Chailland, à la communauté de biens entre elle et son mari, feu Joseph, marquis des Cepeaux, seigneur du Houssay, brigadier des armées du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. M. Catholique ; — de Charles de Lonlay, écuyer, seigneur de la Corbillière, de Philippe Dubreil, sieur de Courbadon, héritier d'Anne de Lonlay, sa mère, de Henri Le Demé, sieur du Lude, fils de Barbe de Lonlay, et de Renée de Lonlay, veuve de François Morice, à la communauté de biens entre Christophe Fouin, sieur de Fuzeaux et Barbe de Lonlay ; — de noble homme Jacques-Bonaventure Duval, agissant tant pour lui que pour ses frères et sœurs, enfants de Jacques Duval et de Marguerite Chailland, de Marguerite Chailland, de Catherine Chailland, veuve de René-François Duval, sieur de Launay, de noble Joseph Chailland, de Marie Chailland, enfants de Simon Chailland, sieur de la Bretonnière, élu en l'élection de Château-Gontier et de Marie Letessier, de Charles Bellanger, seigneur de Vaugaillard, conseiller au Présidial, de Pierre Drouard, sieur de l'Orgerye, ancien président au grenier à sel de Craon, agissant au nom de ses enfants, à la succession de Pierre Le Tessier de la Guindonnière ; — présentation de Joseph des Cepeaux, chevalier, seigneur du Houssay, capitaine au régiment de Villeroy-Cavalerie, pour caution de Bernard O'Boylle, gentilhomme irlandais, etc.

B. 2615. (Registre.) — Petit in-folio, 51 feuillets, papier.

1688-1697. — Oppositions de Charles de Godes de Varennes, abbé de Pontron, de François de Godes de Varennes, seigneur de la Marontière, de René Leclerc, baron de Sautré, d'Alexandre de Martineau, seigneur de Fromentières, de Marie et Renée du Hardas, de Michel de Racappé, seigneur de Ménil, de Marguerite Cazet, veuve de Jean de la Porte, de Pierre de Cheverue, seigneur de Chemant, de Charles de Rohan-Guéméné, duc de Montbazon, des Carmes d'Angers, de Marie Sourdrille, veuve de François Amat, à des saisies réelles pratiquées sur Lancelot de Juigné, seigneur de Mollière, Barbe de Montalais, Thomas du Hardas, seigneur de Fresnay, François Drouault, René Lefebvre du Rozay, sur les successions de Gedéon de Chivré, comte de Meillant, et des sieurs de la Faucille, père et fils, etc.

B. 2616. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1714-1724. — Sentences relatives à des contestations en matière de saisie réelle.

B. 2617. (Registre.) — Petit in-folio, 33 feuillets, papier.

1747-1783. — Actes de saisies ; — oppositions ; — sentences sur des contestations en matière de saisie réelle.

B. 2618. (Registre.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier.

1697-1699. — Audiences des baux et ventes judiciaires.

B. 2619. (Registre.) — Petit in-folio, 77 feuillets, papier.

1724-1741. — Audiences des baux et ventes judiciaires ; — adjudication des travaux de réfection et réparation du palais de Château-Gontier ; — vente de la terre de Bouillé-Menard ; — adjudication de travaux au presbytère de Saint-Sulpice ; — plan et élévation du bâtiment, etc.

B. 2620. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1743-1750. — Audiences des baux et ventes judiciaires ; — vente de la terre de l'Épine, en La Ferrière et de ses dépendances.

B. 2621. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

1755-1782. — Audiences des baux et ventes judiciaires.

B. 2622. (Registre.) — Petit in-folio, 71 feuillets, papier.

1639-1642. — Remembrance d'actes divers. Décisions du conseil d'État relatives à la mise à exécution de l'édit de création du Présidial ; — nomination, par Henri de la Trémoille, comte de Laval, de Denis le Meignen, comme messager de Laval à Château-Gontier ; — lettres de garde-gardienne octroyées à l'église d'Angers par les rois François I et Louis XIII (mai 1515 et février 1619) ; — provisions des premiers magistrats et officiers du Présidial : de Gatien Galliczon, premier président ; — de René Héliand, second président ; — de Charles Foureau, lieutenant général civil ; — de Louis Peu, lieutenant général criminel ; — de Jean Quentin, lieutenant particulier ; — de François Chesneau, avocat du Roi ; — de René d'Héliand, sieur d'Ampoigné, conseiller honoraire ; — d'Anselme de Boisjourdan, écuyer, sieur de Chasnay, prevôt provincial des maréchaux et chevalier du Guet ; — de Maurice Martineau et de François Poisson, conseillers clercs ; — de Gabriel Amys, Simon Héliand, René Lesturmy, Jacques Chailland, René Héliand de la Gravelle, Charles Lefebvre de Laubrières, Louis de Chantelou, conseillers lais, etc.

B. 2623. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1654-1671. — Remembrance d'actes divers. Provisions de magistrats et officiers du Présidial : de René d'Héliand, écuyer, sieur de La Gravelle, premier président, en remplacement de Gatien Galliczon ; — de René Gallichon, lieutenant général civil ; — de René de Pitard, procureur du Roi ; — de François Chailland, lieutenant particulier ; — d'Anselme de Boisjourdan, sieur des Courans, prévôt provincial ; — de Charles Vignais, archer du guet ; — de Jean Dugué, de François Bionneau, de François Lemeusnier de Cramaillé, de Joseph Trochon de Moiré, conseillers lais ; — de Pierre Bellier, de Jean Quantin, de Jean Huet, sergents ; — provisions de sénéchal d'Anjou, pour Abel Servien, marquis de Sablé et de Boisdauphin, ministre d'État et surintendant des finances ; — de notaires à Château-Gontier, pour Charles Journeil, Mathurin Lecercler, Jacques Gaullier ; — nominations, par Marie Mallier, douairière de Bailleul, marquise de Château-Gontier, gouvernante pour le Roi de ladite ville, du sieur de Chenessaille ou Cenessaille, en qualité de lieutenant audit gouvernement ; — par Louis de Bailleul, marquis de Château-Gontier, du sieur Petron en qualité de capitaine du château dudit lieu ; — lettres de doctorat en médecine obtenues par Nicolas Arthuis ; — réception de Pierre Maussion comme sénéchal de Champagne-Poillé ; — contrats de donations faites par Marguerite Le Vayer, veuve en secondes noces de Louis de La Jaille, et en premières d'Urbain de Bastard, à Louis de Bastard, lieutenant au régiment de Piémont, son petit-fils ; — par George Le Clerc, seigneur de Juigné-Verdelles, à Jacques Le Clerc, baron de la Lande, son fils aîné ; — lettres patentes du mois de juillet 1656, érigeant la baronnie de Château-Gontier en marquisat, en faveur du sieur de Bailleul ; — du 18 novembre 1658, portant abolition et pardon pour les gentilshommes et autres qui, à l'occasion de la recherche des usurpations de noblesse, avaient formé des association contraires au bon ordre et à l'autorité royale ; — sont seuls exceptés de cette amnistie : les sieurs Créquy, Bernieulle, Crator, Dannery, Latréaumont, Moulin, Capel, Bonnesoys et Bordeaux ; — du 30 juillet 1659, relatives aux foires et marchés de Château-Gontier ; — arrêt du parlement de Paris confirmant une sentence du Présidial d'Angers qui avait interdit à Michel Abellard d'exercer les fonctions de bailly de Pouancé, tant qu'il ne serait pas revêtu du titre de licencié ès-lois, etc.

B. 2624. (Registre.) — Petit in-folio, 58 feuillets, papier.

1687-1720. — Remembrance d'actes divers. Provisions de magistrats et officiers du Présidial : de Jacques Grandet, lieutemant criminel ; — de René Maumousseau, conseiller lai ; — de René Leridon, con-

seiller lai ; — de Charles Arthuis, conseiller clerc ; — de Jean Trochon, avocat du Roi ; — de Pierre Théard, conseiller lai ; — de Jérome Gallais de la Mélonnière, conseiller ancien et premier assesseur ; — de René Sourdrille de la Tremblaye, conseiller honoraire ; — d'Alexandre Tendron, sieur des Vallées, conseiller honoraire ; — de Jacques Sourdille, sieur de Chambrezais, conseiller honoraire ; — de Jacques Foussier, procureur du Roi ; — de Jean-Baptiste Colbert, sieur de Beaulieu, sergent royal ; — de François Jousselin, greffier des bâtiments ou de l'écritoire de la ville et Présidial de Château-Gontier ; — provisions de Pierre Bignon, notaire à Quelaines ; — de François Journeil, notaire à Grez-en-Bouère ; — du sieur d'Antenaise du Port, lieutenant de Roi à Château-Gontier ; — de René Boucault, receveur-contrôleur des consignations ; — de Jean Vignon, receveur des deniers des saisies réelles ; — d'Élie Guillotaux, procureur de la ville et communauté de Château-Gontier (l'office de procureur de l'hôtel de ville de Château-Gontier avait été créé par édit du mois de juillet 1690) ; — de Jean Hay, marquis du Chastelet, ancien capitaine au régiment Royal, lieutenant des maréchaux de France et juge du point d'honneur à Château-Gontier ; — de Martin Daudier, expert-priseur et arpenteur-juré ; — arrêt du conseil d'État relatif aux médecins de Château-Gontier ; — nominations d'un sénéchal, d'un procureur et d'un notaire par Pierre Emmanuel Thibault, marquis de la Roche-Thulon, agissant au nom de sa fille mineure Françoise-Marguerite, dame de la Guenaudière, Gérigny et autres lieux, etc.

B. 2625. (Registre.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier.

1663-1668. — Actes de présentation de provisions d'officiers royaux.

B. 2626. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1694-1710. — Office de chevalier d'honneur du Présidial. Copie de lettres patentes nommant audit office Charles Gallichon, sieur de Courchamps ; — pièces relatives à l'installation de celui-ci et au paiement du prix de sa charge.

B. 2627. (Registre.) — In-folio, 271 feuillets, papier.

1658-1671. — Insinuations du contrat de mariage de Guy de Chantelou, écuyer, sieur de la Haye, demeurant en sa maison de Chantelou en Gastines, fils de Pierre Chevalier, écuyer, sieur de la Mosle, et de Marguerite de Mondavier, avec Françoise Lelair, dame de la Rivière, fille de Jean Lelair et d'Anne de Lhommeau, sieur et dame de L'Estang-Neuf ; — de donations mutuelles entre noble Barthélemi Boucault, sieur de Jambon, et Louise Portin, sa femme, de Château-Gontier ; — entre Joseph de Cervon, chevalier, baron des Arcis, conseiller au parlement de Bretagne, et Claude Vollant, sa femme ; — entre Ambroise Huguet, écuyer, sieur du Hallier, et Marguerite Debonnaire, sa femme, de Laval ; — d'un accord entre René, Jacques, Pierre, Françoise, André et Marie Duchemin, héritiers de Madelon Duchemin, sieur de l'Espinay, et de Renée Hesbert, leurs père et mère, et de Renée Ruffin, leur cousine ; — d'un acte de constitution de dot par Catherine de Broc, veuve de Thierry Le Chasseur, écuyer, sieur de Saint-Amour, à sa fille Catherine Le Chasseur, pour l'entrée de celle-ci comme religieuse au prieuré des Loges, de l'ordre de Fontevrault ; — d'un extrait du contrat de mariage de haut et puissant seigneur Jacques Le Coygneux, président au parlement de Paris, avec haute et puissante dame Marie d'Alongny, veuve de haut et puissant seigneur Jean de Pontevès, grand sénéchal et lieutenant du roi en Provence ; — de donation mutuelle entre Jacques Dubois, écuyer, et Anne de Carbon, sa femme ; — de lettres de légitimation accordées à Pierre, Catherine et Charles de Crouillon, enfants de Louis de Crouillon, écuyer, et de Catherine Onfray ; — de donation faite par Charles de Rohan, comte de Montauban, à René du Goullet, écuyer, sieur du Pastis ; — de donations mutuelles entre François Rousseau, écuyer, sieur de Villemorge et Madeleine de Salle, sa femme, demeurant à la maison seigneuriale de la Richedaye en Challain ; — entre François Déan, sieur de la Pouletterie, et Élisabeth Trochon, sa femme, d'Azé ; — de donations faites par Marie Giffard, veuve de Maurice Aubert, premier chirurgien de la reine de la Grande-Bretagne, seigneur de Bouillé-Théval, en Monguillon, aux Bénédictines anglaises du faubourg Notre-Dame à Pontoise ; — par Jeanne de Guérin, veuve de Philbert de Lantepouste, écuyer, sieur d'Avilly, demeurant en la maison seigneuriale des Chesnais, en Bouessay, à Anne-Marie de Longueil, sa petite-fille ; — par Jean d'Andigné, écuyer, sieur de Chazé, demeurant à Estriché, en S[t]-Aubin-du-Pavoil, à sa fille, Anne d'Andigné ;— de donation mutuelle entre Guy d'Andigné, écuyer, et Françoise Courtois, sa femme ; — du testament de Henri de Maillé, marquis de Bénehart ; — du contrat de mariage de René Bélocier, écuyer, sieur de Vallières, fils de Jacques Belocier, sieur de Mosny, et de Renée de la Rivière, avec Renée Gouin, fille de René Gouin,

écuyer, seigneur de Livré, et de Renée Arnoul ; — de donation mutuelle entre René Cazet, écuyer, sieur d'Alligné, trésorier général à Tours, et Marguerite Tachereau, sa femme ; — de donation faite par Catherine Bellanger, dame de la Renauderie, en Loiron, à Jean et René Dubel frères ; — d'un acte par lequel Guy-Louis de Longueil, chevalier, seigneur des Chesnais, deshérite sa fille aînée Anne-Marie, qui, malgré la volonté paternelle, persistait à vouloir épouser Louis du Hardas, écuyer ; — d'un acte de constitution de rente par Georges Le Clerc, chevalier, seigneur de Juigné-Verdelle, au profit de David Dandillé, son fils naturel ; — des contrats de mariage de Hyacinthe Quatrebarbes, marquis de la Rongère et de Saint-Denis-du-Maine, fils aîné de René de Quatrebarbes, seigneur de la Rongère, et de Jacqueline de Preaux, avec très haute et très puissante demoiselle Françoise du Plessis-Châtillon, dame du Bois-Berranger, fille unique du premier mariage d'André, marquis du Plessis-Châtillon, avec Renée Le Porc ; — d'Hélie de Quatrebarbes, chevalier, seigneur de la Roussardière, en Quelaines, fils de Lancelot de Quatrebarbes, chevalier, seigneur de la Rongère, et de Françoise de Cervon, avec Marie Lelair, fille d'Ambroise Lelair, sieur du Bourg-Vallais, et de Gillette du Coudray ; — de donation faite par Jean Martinet et Nicolas Le Masson, curé et vicaire de Saint-Rémi de Château-Gontier, à leur église d'un tabernacle doré et d'une lampe d'argent du prix de 120 livres ; — du contrat de mariage de Jean Le Clerc, écuyer, sieur de la Provosterie, fils de Jean Le Clerc, écuyer, sieur de Crannes, et de Michelle Marest, avec Renée Génin, fille de Mathieu Génin, sieur des Champsruraux, lieutenant des eaux et forêts de la baronnie de Vitré, et de Perrine Tricot ; — du testament de Guillaume Cuvert, sieur du Petit-Bois, notaire royal à Saint-Denis-d'Anjou, et d'Anne Delaunay, sa femme ; — du contrat de mariage de Jacques d'Andigné, chevalier, seigneur des Touches, fils de René d'Andigné et de Foy de Toutemps, avec Renée Le Clerc, fille de Philippe Le Clerc, chevalier, et de Jeanne de Veillon ; — de donation mutuelle entre Antoine de Girois, chevalier, seigneur de Bonneval, et Urbaine de Rabestan, sa femme, demeurant au lieu seigneurial de Saint-Aubin, en Chevillé ; — du testament de Jacques de Cherbaye, chevalier, seigneur d'Ardannes, en Corzé ; — de donations faites par Jean Gaultier de Brullon, chevalier, aux enfants de Charles de Thory, écuyer, sieur des Roches, et d'Élisabeth de Villeprouvée ; — par Pierre d'Andigné, écuyer, sieur de Chivré, demeurant en sa maison de Coullonge, en Seurdres, à son neveu Henri-Louis d'Andigné, fils de Gilles d'Andigné ; — du contrat de mariage d'Abel Bédé, écuyer, sieur des Aulnais, avec Suzanne Lenfant, fille d'Isaac Lenfant, écuyer, sieur de Linière, et de Marie Dumortier, demeurant au lieu seigneurial de la Chauvelière en Bazouges-sur-le-Loir ; — de donations mutuelles entre Antoine de Rivault, chevalier, seigneur de la Glanchère, et Françoise Maumusseau, sa femme ; — entre Daniel Berset, sieur des Chesnesais, marchand, et Louise Gigault, sa femme, demeurant à Laval ; — des contrats de mariage de Claude de Quatrebarbes, vicomte de la Rongère, fils puiné de René de Quatrebarbes, seigneur de la Rongère, et de Jacqueline de Préaux, avec Marie Mesnardeau, veuve de Nicolas Martineau, écuyer, sieur de la Bertière, demeurant à Angers ; — de René de la Corbinais, écuyer, demeurant à la Touche-Merciel, en Mesières (Bretagne), avec Marguerite de la Motte, demoiselle de Senonnes, demeurant au lieu de la Bouessardière, en La Croixille ; — de donation mutuelle entre Louis de Maynière, chevalier, et Renée des Cepeaux, sa femme, demeurant au lieu seigneurial de la Gaudinière, en Villiers ; — du contrat de mariage de Guy, marquis de Montesson, fils ainé de Charles, comte de Montesson, demeurant au château de la Roche-Pichemer, et de Marie Prevost de Saint-Cyr, avec Charlotte-Élisabeth de Chastillon, fille d'André de Chastillon, comte d'Argenton, et de Marie-Marguerite Gouffier ; — du testament de Marc des Hayes, chevalier, seigneur de Cry, et de Jeanne Le Cornu, sa femme, demeurant en leur maison seigneuriale de la Perrigne, en Avoise ; — d'un accord entre Louis de Maridor, chevalier, gentilhomme de la chambre du Roi, seigneur de Saint-Ouën-le-Breil, et ses frères puînés, Pompée de Maridor, seigneur de Doucelle et François de Maridor, seigneur de Lucé, etc.

B. 2628. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1674-1676. — Insinuations de donations mutuelles entre Pierre Pasquer, notaire de la châtellenie de l'Ile-Baraton et Mauricette Prodhomme, sa femme ; — entre Pierre Martin, sieur de la Croslière, et Renée Duparc, sa femme, de Laval ; — entre Pierre Letessier, sieur de la Guindonnière, et Catherine Gaignard, sa femme, de Château-Gontier ; — des contrats de mariage de Lancelot Brillet, notaire au bourg d'Origné, en Houssay, avec Aune Pasquart ; — d'Eustache de la Lande, chevalier, seigneur de Saint-Martin-de-Villenglose, fils aîné d'Eustache de la Lande et de Louise de Martigné, avec Madeleine de Fontenelles, fille de René de Fontenelles, chevalier, seigneur de Souvigné, et de Madeleine de la Grandière ; — d'un arrangement inter-

venu entre Louis-Maurice de la Trémoille, comte de Laval, marquis d'Espinay, abbé de Saint-Sauveur de Charroux, Olivier Lefebvre d'Ormesson, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, et René Lefebvre de la Falluère, conseiller au parlement de Paris, tuteurs honoraires des enfants mineurs de feu Charles de la Trémoille, prince de Tarente, duc de Thouars, et d'Émilie de Hesse-Cassel, au sujet de la succession de Henri, duc de la Trémoille, comte de Laval, et de Marie de la Tour-d'Auvergne, sa femme, père et mère desdits Louis-Maurice et Charles de la Trémoille ; — d'une donation faite par Claude de Vallée, chevalier, à Anne de Chivré, etc.

B. 2629. (Registre.) — Petit in-folio, 178 feuillets, papier.

1674-1681. — Insinuations de donation mutuelle entre Luc Syette, sieur de la Pasqueraye, avocat au Présidial, et Madeleine Hardy, sa femme ; — de l'acte de mariage de Benjamin de l'Isle, chevalier, seigneur de Savigny (*sic*), avec Anne Le Clerc, ledit mariage béni au château de Juigné par le sieur Leroy, ministre de l'église réformée de Lassay, dont le siège était au château de l'Isle-du-Gast ; — de l'acte de mariage de haut et puissant seigneur Jacques Le Clerc, marquis de Juigné, baron de Champagne, avec Madeleine de Montmorency, fille de Pierre de Montmorency et de Marie de Rocquigny, célébré dans le temple de Lorges par le ministre Rou, en présence d'Urbain Le Clerc, seigneur de Locé, frère de l'époux, et de Marguerite de Rohan, princesse de Léon, comtesse de Ponhouet ; — de donation faite par Brandelis de Valory, curé de Montourtier, seigneur de Saint-Céneré, La Motte, le Boisjousse et Fontaine-Couverte, aux Dominicains de Laval ; — du testament de Françoise Bruneau, femme d'honorable homme Mathurin Coulléard, sieur du Couldré, marchand au bourg de Saint-Brice ; — de donations mutuelles entre Benjamin de l'Isle, seigneur de Jarsigny (*sic*) et Anne Le Clerc, sa femme ; — entre René d'Hélyand, sieur de la Gravelle, président au Présidial de Château-Gontier, et Françoise Cazet, sa femme ; — entre René d'Andigné, chevalier, seigneur de la Chelluère, Eustache d'Andigné, prieur de Grandfontaine, Hector d'Andigné, sieur de Grandfontaine, ci-devant gouverneur pour le Roi de la province et pays de Candie, et à présent capitaine des vaisseaux entretenus au département de Rochefort, tous enfants puinés de défunts Hector d'Andigné de Grandfontaine et d'Anne d'Andigné, sa femme ; — le but des contractants, dit l'acte, est de se donner moyen les uns aux autres de subsister selon leur condition et de jouir en commun et société des biens qui leur sont venus de leurs parents ; — entre haut et puissant seigneur Charles Guyon, chevalier, baron de Marcé, vicomte de Terchant, et Marguerite d'Apelvoisin, sa femme, demeurant en leur château de Terchant, en Ruillé-le-Gravelais ; — entre Pierre de la Faucille, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, et Louise de Madaillon, sa femme, demeurant en leur château des Landes en Saint-Aubin-du-Pavoil ; — du contrat de mariage de Pierre Trochon, avocat au parlement de Paris, fils de Pierre Trochon, sieur de Champagne, conseiller au Présidial de Château-Gontier, et de Denise de Beaufort, avec Renée Sourdrille, fille de Gabrielle Sourdrille, sieur d'Erbrée, commis général des fermes du Roi à Rennes, et de Jeanne Lemeulnier ; — de donation mutuelle entre Claude Gallichon, écuyer, sieur de Princé, et Claude Hunault, sa femme ; — des actes de mariage de René du Boays, chevalier, comte de Saint-Gilles, avec Élisabeth de l'Isle, bénit par le ministre Le Roy, au château de l'Isle-du-Gast ; — de sépulture, dans le cimetière protestant établi près de Lassay, de Gabriel de la Cour, fils d'Isaac de la Cour et d'Esther Guillemard, décédé au village de Mortevrie, en Saint-Loup-du-Gast ; — de donation faite par René du Plessis, chevalier des ordres du Roi, capitaine des gardes du duc d'Anjou, marquis de Jarzé, demeurant en son château du Plessis-Bourré, en Bourg, à Guy Lhermite, son valet de chambre, de tout ce qui pourrait revenir audit marquis de Jarzé, de la succession de Simon de Vaux, écuyer, sieur de la Blandenière ; — de l'acte de baptême, par le ministre Le Roy, de Benjamin, fils de Benjamin de l'Isle, seigneur de Savigny, et d'Anne Le Clerc, parrain et marraine : Jacques Le Clerc, marquis de Juigné, et Benigne Prévost, au nom de dame Marguerite de Guenilbalde, dame de Villemont ; — du testament de Françoise Rouillère, de Villiers-Charlemagne ; — d'un acte par lequel Renée Le Cercler, fille, demeurant au Martray, en Bazouges, subroge en ses lieu et place, droits et actions Françoise Doublard, de Château-Gontier, pour donner suite à la fondation qu'elle avait entreprise d'une communauté et d'un hospice, sous le vocable de Saint-Joseph, dans le but de recueillir et entretenir quinze orphelins ou enfants abandonnés de la ville de Château-Gontier et des environs ; — ladite demoiselle Le Cercler donne en même temps au nouvel établissement tout ce qu'elle avait recueilli personnellement de legs et d'aumônes pour cette bonne œuvre ; — de donation faite par Renée Gaignard, veuve de Jean Jourdan, grenetier au grenier à sel de Craon, demeurant en la maison seigneuriale d'Ingrandes, en Azé, à René, Renée, Louise, Marguerite et Catherine Dubreuil, ses

petits-enfants, nés du mariage de René Dubreil, chevalier, baron d'Ingrandes, et de Renée Jourdan ; — de donation mutuelle entre Charles de Cantineau, écuyer, sieur de la Bénichère et Gabrielle de Champagné, sa femme, demeurant en leur maison seigneuriale de la Pincetrie, en Sœurdres ; — des contrats de mariage de François Chailland, sieur de la Crespinière, lieutenant particulier au Présidial, veuf de Françoise Guillet, avec Denise de Beaufort, veuve de Pierre Trochon, sieur de Champagne ; — de Jacques Bouchard, fils de René Bouchard et de Jeanne Destriché, avec Anne Maumousseau, fille de Lancelot Maumousseau, marchand, et de Françoise Trochon ; — de René de Grugelin, écuyer, sieur de la Guitière, fils de François de Grugelin et de Claude de Saint-Rémi, demeurant à Auvers-le-Hamon, avec Jeanne de la Roussardière, fille de François de la Roussardière, chevalier, seigneur de Rouillon, et de Charlotte d'Hélyand ; — de donations par Judith de Madaillan, veuve de Pierre de la Faucille, à Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de l'Isle, son frère et filleul ; — par René de la Planche, chevalier, seigneur de Ruillé, à Françoise Leshénault ; — de l'acte de baptême, par le ministre Le Roy, d'Élisabeth-Catherine, fille de Benjamin de l'Isle-du-Gast, et d'Anne Le Clerc, parrain et marraine : Paul de Jaucourt, chevalier, seigneur de Ronnay, et Élisabeth de l'Isle, comtesse de Saint-Gilles ; — de l'acte de sépulture, par le même, de Catherine de Jaucourt, veuve de Paul de l'Isle, décédée au château de l'Isle-du-Gast, à l'âge d'environ 76 ans ; — du testament de Françoise de Chivré, demeurant au château de la Touche-Moreau, en Sœurdres ; — de donation, par Christophe de Cervon, seigneur de la Carrière, à sa petite nièce, Catherine de Cervon, fille de Joseph de Cervon, baron des Arcis, et femme de Pierre de la Dufferie, seigneur de la Vaizouzière ; — du contrat de mariage de Jacques, vicomte de Birague, avec Jeanne Pélisson, fille de Daniel Pélisson, écuyer, sieur de Montigné, et de Madeleine Le Clerc ; — de donation par Deborah de Montbourcher, veuve de Paul de l'Isle-du-Gast, à ses serviteurs ; — du testament de René d'Héliand, écuyer, seigneur d'Ampoigné et de la Porte, en Daon ; — de donations par Madeleine-Marie d'Andigné, novice en l'abbaye du Ronceray, à son neveu, François Dubois, fils aîné d'Augustin Dubois, chevalier, seigneur de la Bizollière, et de Marie-Françoise d'Andigné ; — de Guy des Vaux, chevalier, seigneur de Loresse, aux enfants nés et à naître de son mariage avec Marie de Madaillan ; — de l'acte de baptême, par Benjamin Binet, ministre de l'église réformée de Badi, de Philippe-René, second fils de Benjamin de l'Isle et d'Anne Le Clerc, parrain et marraine : Benjamin Le Clerc, seigneur de Verdelles, et Marie Le Clerc, dame d'Aversé ; — de l'acte de liquidation de la communauté ayant existé entre Claude de Thieslin, chevalier, seigneur de Monfrou, et Catherine Martin des Loges, sa femme ; — de donation mutuelle entre René de la Bigottière, sieur de Perchambault, conseiller au parlement de Bretagne, et Julienne Charlot, sa femme, demeurant tous les deux en leur maison de la Vallette, paroisse de la Trinité, à Laval ; — du testament de Charles de la Corbière, seigneur de la Bérinchère, demeurant en sa maison des Alleux, en Cossé, etc.

B. 2630. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1680-1682. — Insinuations de la pancarte dressée en 1618 des droits de prévôté et coutume de la châtellenie de Champagne ; — de lettres patentes de Henri IV (mars 1604) établissant en faveur de René Le Clerc, chevalier, seigneur de Juigné, châtelain de Champagne, quatre foires annuelles et un marché hebdomadaire au bourg de Poillé ; — de Louis XIII (décembre 1615) érigeant en faveur dudit René Le Clerc, la châtellenie de Champagne en baronnie ; — de Louis XIV (mai 1647) changeant la dénomination de baronnie de Champagne en celle de baronnie de Juigné, et transférant au bourg de Juigné la juridiction ainsi que les foires et marchés qui se tenaient à Poillé ; ces dernières lettres sont données en faveur de Georges Le Clerc de Juigné ; — de donation par Daniel Rozel, marchand à Laval, à l'église Saint-Vénérand, de la même ville ; — du contrat de mariage de Pierre Defay, sieur de la Touche, chirurgien à Saint-Laurent-des-Mortiers, avec Jeanne Guillot, veuve de Pierre Simier, sieur de la Barrière, demeurant au bourg de Saint-Michel-de-Feins ; — des testaments d'Anne de Rohan, princesse de Guémené, veuve de Louis de Rohan, prince de Guémené, duc de Montbazon ; — de Jeanne Géhard, veuve de Jean Guénier, sieur de L'Estumière, demeurant au bourg de Saint-Denis ; — de donation faite par Jeanne Domin, veuve de Jean Bonin, sieur de Grancé, à l'église de la Trinité de Laval d'une rente de 55 livres, pour les frais de célébration annuelle des quarante heures dans ladite église pendant les jours du carnaval ; — de donations mutuelles entre Guillaume Leroy, écuyer, sieur de la Roche-Verrouillère, et Marie Courtois sa femme, demeurant à Saint-Denis-d'Anjou ; — entre Pierre Sourdrille, sieur de la Bachelottière, et Jeanne Bazourdi, sa femme ; — de donations par Marie Le Vayer, veuve de Félix de Sanson, chevalier, seigneur de Lorchère, Martigny et Avessé, demeurant au lieu seigneu-

rial de Martigny, à Louis de Sanson, son fils aîné ; — par Philippe-Emmanuel de Hardouin et Jacquette Jaquelot, à leur fille aînée, Jacquette, et à leur cadet, Louis-Lancelot ; — des provisions de l'office de notaire royal à Château-Gontier pour Louis Salmon ; -- de donation par Alexandre de Rieux, marquis de Sourdiac, à son fils René de Rieux, marquis d'Ouessen, demeurant au Neufbourg en Normandie ; — du contrat de mariage de Pierre Bouju, sieur de la Motte, demeurant à Saint-Loup, avec Jeanne Berthelot, de Ballée ; — des provisions de sergent royal au présidial pour René Dorsemaine, etc.

B. 2631. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1728-1746. — Insinuations du testament de François L'Ollivrel, maître arquebusier au faubourg d'Azé ; — de donation mutuelle entre Mathieu Le Tessier, sieur de Forges, ancien prévôt de la maréchaussée à Château-Gontier et Françoise-Olympe Rallier, sa femme ; — entre René Chouippe, marchand, et Pétronille Tendron, sa femme ; — entre Philippe-Guillaume-Marie Le Clerc, chevalier, seigneur de la Ferrière, et Françoise-Marthe Rodays, sa femme ; — des testaments de Perrine Journeil, femme de Jean Heureau, ancien greffier au Présidial ; — de Françoise-Antoinette Leshénault, veuve de René de la Planche, seigneur de Ruillé ; —de donation mutuelle entre Louis Courcier, sieur de la Motte, et Marie Bourdais, sa femme, demeurant au bourg de Bécon ; — du contrat de mariage de Charles de Maillé, comte de la Tour-Landry, fils de Charles de Maillé de la Tour-Landry, baron d'Entrammes, et de Marie Guitton, avec Marie-Françoise de Savonnières, fille unique de Henri-François de Savonnières, seigneur de Meaulne, et d'Hélène des Champs ; — de l'acte de vente, par François Geslin, bourgeois de Château-Gontier, à Nicolas Gohin, écuyer, seigneur de Montreul, et à Françoise-Monique Petit, sa femme, demeurant à Angers, de tout ce qui pouvait revenir audit Geslin dans la succession de feue Françoise Guilloteau, fille d'Élie Guilloteau, seigneur de la Villate, ancien lieutenant-criminel au Présidial ; — de donation mutuelle entre Jean Le Vayer, écuyer, sieur de Médemanche, et Renée d'Andigné, sa femme, demeurant en leur terre de Médemanche, en Fercé ; — des provisions de l'office de lieutenant-général au Présidial, pour Jacob-Pierre-François Guitau, en remplacement de son père Jacob Guitau ; — de lieutenant-particulier audit présidial, pour Louis-Daniel Le Masson, en remplacement de Jean-François Le Masson ; — du testament de Mathurin Boucault, seigneur de la Houssaye, d'Angers ; — de donation, par Charlotte de Rohan, veuve d'Antoine-François-Gaspard de Célins, comte de Mortagne, à son frère Charles de Rohan, prince de Montauban ; — de bail à rente viagère du domaine d'Hardanges, en Chevillé, par Jean-Baptisie Le Féron, écuyer, sieur d'Hardanges, et Marguerite de Pifault, sa femme, à Jean-Michel Testard, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de Chevillé et à Anne Brunet, sa femme ; — du contrat de mariage de Henri-Gaston des Hayes, chevalier, seigneur de la Perrine, fils aîné de Gaston-Jean-Baptiste des Hayes, et de Marie-Anne-Élisabeth de Longueil, avec Françoise Baralery, fille de Jean-Baptiste Baralery, officier dans la maison du Roi, et de Dorothée Roblastre ; — des provisions des charges de prévôt général d'une compagnie de maréchaussée établie dans les provinces de Touraine, Anjou et Maine, pour Jules Constantin, sieur de Marans, en remplacement de son père Gabriel Constantin de la Lorry ; — du contrat de mariage du haut et puissant seigneur Charles-Hyacinthe de Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, fils aîné de Philippe-René de Hardouin, seigneur de Chantenay, et de Charlotte-Angélique de la Saugère, avec haute et puissante demoiselle Anne-Suzanne-Henriette-Victoire de Broc, fille de Charles-René de Broc, chevalier, seigneur de Chemiré, et d'Anne-Jacquine Grandet ; — du testament de Louise Dupré, veuve de François Bellier de la Chauvelais, chirurgien ; — du contrat de mariage de Hyacinthe de la Lande, chevalier, seigneur de Villanglose, fils aîné de Hyacinthe de la Lande et Louise-Julie de Houllières, avec Marie-Rosalie de Champagné, fille de feu Charles de Champagné, seigneur de Besseaux et de Marie de la Clef, remariée à François Gilles, écuyer, sieur de la Bérardière ; — des provisions de l'office de lieutenant de maréchaussée à Château-Gontier, pour Nicolas-Urbain-François Gautheron, en remplacement de Mathieu Le Tessier des Forges, décédé ; — de donation mutuelle entre Pierre-Charles Drouard, sieur de la Fauvelière, docteur en médecine, et Marie-Thérèze Le Droit, sa femme, etc.

B. 2632. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1746-1771. — Insinuations d'acte de vente à fonds perdu par noble homme Pierre Roger, sieur de la Brosse, et Marie Le Tessier, sa femme, à Jean Pottier, et Catherine Apert, sa femme, de la closerie des Guimbardières, en Laigné ; — du contrat de mariage de Pierre-François Chérité, sieur de la Motte, chirurgien à Avoise, veuf de Marie Brillatz, avec Marie Barbes, fille de Pierre Barbes, avocat au Mans, et de Marie

Coignard ; — du testament de Françoise-Élisabeth Richard, veuve Fauveau ; — de lettres d'abréviation autorisant Catherine-Félicité Arnauld de Pomponne, veuve de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, Croissy, Sablé, Boisdauphin, comte de la Barre, en Bierné, à faire tenir au château de la Barre les assises des terres de la Barre, Le Plessis-Bourrée, La Guenaudière, Bierné, Saint-Aignan, Chivré, Vaugilmet, Le Grand-Vilechien, Morinières, Gillié, Gaigné, La Plesse, La Ferée, La Chalerie et La Cure-de-Bierné ; — de l'acte de réception d'André Burnet, comme chirurgien à Grez-en-Bouère ; — d'acte de vente par Marie Cosson à Joseph Trochon, sieur de Corbigné, officier des gardes du gouvernement d'Anjou, d'une maison et dépendances sises à Châtelais ; — des provisions de l'office de président au Présidial pour Jean-Joseph Trochon de Beaumont, en remplacement de Jean-Laurent Trochon de Beaumont, son père, nommé président honoraire ; — des contrats de mariage de haut et puissant seigneur Louis-Jacob des Hayes, chevalier, seigneur de Cosmes et de Bonrepos, fils de Louis-Philippe des Hayes, seigneur de Cosmes, et de Marie-Jeanne-Renée Guiteau, avec Louise-Charlotte du Boul de Ceintré, fille de Jean-François du Boul de Ceintré et de Marie-Philippe de Grasigny de Volennes ; — de Jacques-François Le Frère de Maisons, écuyer, juge général au duché-pairie de Mayenne et maire de ladite ville, fils de Jérôme Le Frère de Maisons, écuyer, et de Renée Barbeu, avec Françoise-Jacquine Treton de Fiégirard, fille de Jacques Treton de Fiégirard, écuyer, lieutenant des maréchaux de France, et de Marie-Anne Treton ; — de Jean-Joseph Trochon, écuyer, seigneur de Beaumont, président au Présidial, fils de Jean-Laurent Trochon de Beaumont et de Jeanne-Perrine Trochon, avec Marie-Françoise Le Clerc de la Rongère, fille de Jean-Pierre Le Clerc, écuyer, seigneur des Gaudesches, vicomte de Terchant, et de Renée Gaultier ; — des testaments de Marie-Françoise Le Roy, veuve de Pierre Michel, sieur de Puisard, demeurant à Larchamp ; — d'Élisabeth Journeil, de Château-Gontier ; — de lettres d'abréviation autorisant Marie, marquise d'Antenaise, veuve d'Achille-Roland Barrin, chevalier, seigneur du Pallet, conseiller au parlement de Bretagne, à tenir en sa maison seigneuriale du Port-Joullain les assises de ses fiefs de la Jaille, de Monguillon, de la Boullaye, de Dauneau et du féage de Daon ; — de la réception de Pierre Paroissien comme maître chirurgien à Château-Gontier ; — de nomination de François Recoquillé, sieur de Loncherais, comme lieutenant du premier chirurgien du Roi à Château-Gontier ; — des testaments de Claude-René de Thibault de Noblet, marquis des Prés, comte de Créance, seigneur de Thulon, Voutré, Monjon, La Raguinière et autres lieux ; — de René Delacour, marchand à Mayenne ; — de l'acte de vente à fonds perdu, par Jean Hubert de Logé, chevalier, seigneur de Cigné, à Simon Bidault de Glatigné, écuyer, demeurant à Château-Gontier, du lieu de la Roquinière, en Fromentières ; — du testament de Louis d'Héliand, écuyer, demeurant au bourg de Saint-Denis-d'Anjou ; — du contrat de mariage de René-Pierre de la Planche, chevalier, seigneur des Étoubles, fils aîné de Jean-Baptiste de la Planche, chevalier, seigneur de Ruillé, et d'Anne Roiault, avec Marie Pinsonnet de Bellefond, fille d'Édouard Pinsonnet de Bellefond, écuyer, seigneur de Lancrau, et de Marie Rodays, demeurant à Angers ; — des provisions de conseiller au Présidial pour Pierre-François Maumousseau, sieur de Changrenu ; — de l'édit du Roi, de janvier 1763, portant suppression d'une partie des offices de la sénéchaussée et siège présidial de Château-Gontier et fixation pour l'avenir du nombre des offices de ladite juridiction ; — de l'acte de vente, par Étienne Pasqueraye du Rousay, écuyer, seigneur châtelain de Saint-Jean-des-Mauvrais, à Louis Houdemon, prêtre habitué à Aviré, de la closerie du Porche, sise au bourg d'Aviré ; — des provisions de l'office de lieutenant criminel au présidial pour Joseph-René-Jean Trochon, sieur de Villeprouvée, en remplacement de Joseph Trochon de Villeprouvée, son père, promu à l'honorariat de ladite charge ; — du contrat de mariage de haut et puissant seigneur César-Prosper-François-Urbain-Prégent de Collasseau, chevalier, seigneur de la Besnerie, en Thiercé, ancien commissaire provincial d'artillerie, fils de César-Prosper-Annibal de Collasseau de la Machefollière et de Marthe-Catherine de Montplacé, avec haute et puissante demoiselle Anne-Renée-Henriette de la Lande, fille de Louis-René de la Lande, chevalier, seigneur de Terchent, et d'Agathe Maumousseau ; — des provisions de l'office de prévôt général de la compagnie de maréchaussée établie dans les provinces de Touraine, Anjou et Maine, pour Noël-Jacques Perceval, chevalier de l'ordre du Roi et de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, en remplacement de Louis Baudard de Fontaine, démissionnaire ; — d'un acte d'avancement d'hoirie par Marguerite Arthuy, veuve de Pierre-Pascal Joubert, à ses enfants René-Nicolas, Charles-Jérôme et Marie-Anne-Henriette Joubert ; — des provisions de l'office de conseiller au Présidial pour Jean-René Buhigné ; — du testament de Pierre de la Barre, chevalier, seigneur du Teilleul, veuf de Geneviève-Renée du Tertre, demeurant en son

hôtel de Tivoli, paroisse Saint-Rémi à Château-Gontier ; — du testament de Thérèse-Renée d'Héliand, novice à l'abbaye de Nyoiseau ; — des provisions de l'office de lieutenant de maréchaussée à Château-Gontier pour Louis Moulé de la Raîtrie, ancien gendarme de la garde du Roi, en remplacement du sieur Bidault de Glatigné ; — de l'office de lieutenant-général au Présidial pour Jacob-Nicolas-François-Mathieu Guitau, en remplacement de son père ; — du contrat de mariage de Jules-Nicolas Aubin de Crenay, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, fils de Jules-Nicolas de Crenay, chevalier, seigneur de la Faucille, lieutenant-colonel d'infanterie, et de Marie-Anne Budet, avec Françoise-Renée Jamois du Hil, fille de François-Anne Jamois, chevalier, seigneur du Hil, et de Renée-Rose Lefebvre d'Argencé ; — des provisions de l'office de procureur du Roi au Présidial pour Claude-Jacques-Henri Foussier ; — de donation par Claude-Raoul du Tertre, prêtre, ancien doyen de Saint-Quentin, à Pierre-Geneviève-René de la Barre, seigneur de la Motte-Ferchault et à Marie-Geneviève-Angélique du Tertre de Sancé, sa femme, de la terre de la Drouettaie, en L'Hôtellerie-de-Flée ; — du procès-verbal de montrée de l'emplacement de l'ancien château de Saint-Laurent-des-Mortiers, ledit terrain baillé à rente à René Bordillion par messire Hardy de Villoutrays, chevalier, seigneur du Bois-Plessis, Clérembault, Saint-Laurent-des-Mortiers et autres lieux, etc.

B. 2633. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1730. — Insinuations d'un traité de communauté de biens passé entre Louise-Marie, Jeanne-Renée et Henriette-Madeleine des Hayes, filles de défunts Louis-Marie-Jacob des Hayes, chevalier, seigneur de Cosmes, et Louise du Boul de Ceintré, demeurant toutes les trois à la communauté et hôpital de Saint-Joseph, paroisse Saint-Rémy à Château-Gontier ; — de donation mutuelle entre François Cartier et Marguerite Brillet, sa femme ; — de constitution de rente par Daniel-Anne Gaultier de la Villeaudray, chevalier, seigneur de Bouère et de la Vaizouzière, à Julienne Mauduit ; — de donation par René-Joseph-François de Champagné, doyen de Craon, curé de Saint-Quentin, à Antoine Hébert, etc.

B. 2634. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1690-1738. — Pièces diverses relatives à la perception des droits de contrôle et d'insinuations des actes notariés.

B. 2635. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1732. — Insinuations de donations entre vifs.

B. 2636. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1733. — Insinuations de donations entre vifs : de donation par Françoise de la Croix, de Miré, à Jean Cochon, sieur du Parc, d'Angers ; — de donation mutuelle, par contrat de mariage, entre Pierre-René Enjubault de la Roche, avocat au Présidial, fils de Pierre Enjubault de la Roche et de Marquise Berthelot, et Catherine-Marie Mocquereau de la Goupillière ; — de donation par François de la Barre, écuyer, à Françoise de la Barre, sa fille, etc.

B. 2637. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1735. — Insinuations de donations entre vifs : de donation mutuelle, par contrat de mariage, entre Charles Buscher, sieur des Brosses, et Françoise Trochon ; — de donation par Henri Lechat, chevalier, seigneur de Vernée, conseiller au parlement de Bretagne, à Françoise-Jeanne Poulard du Plessis, sa femme ; — de donation mutuelle entre René Maumousseau, conseiller au Présidial, et Renée-Henriette Rigault, sa femme ; — de donation par René Dembas à Pierre et Gilles Marais, prêtres, régents du collège de Château-Gontier, etc.

B. 2638. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1736. — Insinuations de donations entre vifs : de donations par Claude-Louis de la Châtre, évêque-comte d'Agde, à Charles-Louis, marquis de la Châtre, à Marie-Jeanne et à Louise-Élisabeth de la Châtre, ses neveu et nièces, enfants de Louis-Charles, marquis de la Châtre, comte de Nançay, baron de Varenne-Lenfant, en Épineux-le-Séguin, et de Marie-Élisabeth Nicolaï ; — par Marguerite Oudin à François Jarry, sieur de la Richardière, et à Marie-Renée Onvin, sa femme, demeurant en la maison seigneuriale de Châtelain ; — de donation mutuelle entre Louis-Paul de la Porte, curé de Denée et de Béhuard, et Anne-Louise de la Porte, sa sœur ; — de donation par Louise-Henriette de la Crux, veuve de Samuel Le Clerc, marquis de Juigné, à Jeanne Boguin, sa femme de chambre, et à Élisabeth Boguin, sa gouvernante, etc.

B. 2639. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1737. — Insinuations de donations entre vifs : de donation mutuelle entre Mathurin Chevillard, avocat au présidial, et Louise Douasne, sa femme ; — de donations par Françoise Déan, femme de Jacques Sourdille, écuyer, seigneur de Chambrezais, aux hôpitaux de Château-Gontier et à diverses autres bonnes œuvres ; — par Marie-Catherine-Louise Aubery de Vatan à son frère Félix Aubery, marquis de Vatan, avocat du Roi au Châtelet ; l'un et l'autre étaient enfants de Jean Aubery, marquis de Vatan, lieutenant au gouvernement d'Orléans, et de Madeleine-Louise de Bailleul ; — de donation, par contrat de mariage, par Antoine-Alexis-Louis-François de Lancrau, seigneur de la Motte, à Geneviève-Marguerite-Jeanne du Tertre ; — de donation mutuelle, par contrat de mariage, entre René-François Gaultier, écuyer, sieur de Brullon, fils de Michel-François Gaultier de La Glorière (L'Églorière en Livré) écuyer, et de Renée-Françoise de La Lande et Renée Aubry du Ponceau ; — de donations mutuelles entre Guy-Philippe des Vaux, seigneur de Loresse, demeurant au château de la Perrine, en Marigné-sous-Daon, et Pélagie Giffard, sa femme ; — entre Marie et Élisabeth Deschamps, sœurs, demeurant au château de Beaucé, en Solesmes, auprès de Marie-Anne Philippeaux, veuve de Bertrand, comte du Guesclin, seigneur de Beaucé, etc.

B. 2640. (Registre.) — In-folio. 30 feuillets, papier.

1739. — Insinuations de donations entre vifs : de donations mutuelles entre Joseph Le Hay, sieur de Vilneuve, bourgeois d'Angers, et Louise Guérin de la Guimonnière, sa femme ; — entre Yves Destriché, orfèvre à Château-Gontier, et Anne Besnier, sa femme ; — entre François-Joseph Duval, sieur de la Crespinière, et Louis Duval, sieur de Nerville ; — de donations par Françoise Doisneau, de Château-Gontier, à l'hôpital Saint-Joseph de ladite ville ; — par François Le Droit, marchand, et René Guyon, sa femme, aux Ursulines de Château-Gontier, pour l'admission de leur fille dans ladite communauté ; — de donation mutuelle entre Gilles-François de la Grandière, écuyer, et Marie-Marguerite de la Cantrie, sa femme, demeurant ensemble à la Grandière, en Grez-Neuville, etc.

B. 2641. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1741. — Insinuations de donations entre vifs : de donations par Marie-Anne Piau, veuve de Jean Ferrant de Beaumont, à ses enfants ; — de Marie-Anne Trochon de Beaumont à ses frères Jean-Laurent Trochon, seigneur de Mortreux et Joseph Trochon, seigneur de Villeprouvée ; — de donation mutuelle, par contrat de mariage, entre Bonaventure Rollande, commis aux aides à Avranches, et Marie-Renée-Marguerite Bossard des Vallées, de Craon ; — de donation par Jacquine Mahier, de Château-Gontier à ses frères Jean et Pierre Mahier, etc.

B. 2642. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1742. — Insinuations de donations entre vifs : de donations mutuelles, par contrat de mariage, entre Louis-Pierre Hernault de Montiron, bourgeois d'Angers et Marguerite-Perrine Poullain d'Andillé ; — entre Gabriel-Jules Sourdillle, écuyer, seigneur de Chambrezais, fils de Jacques Sourdille de Chambrezais et de Marie-Louise-Geneviève Creney, et Catherine-Jeanne Boullay, fille de Pierre Boullay, sieur de Forges et de Catherine Rallier ; — de donation à viage et à fonds perdu par les époux Joseph Gentil, imprimeurs-libraires au faubourg d'Azé, à Joseph-Michel Gentil, curé de Saint-Benoît-du-Retour, à Orléans, etc.

B. 2643. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1743. — Insinuations de donations entre vifs : de donation par Jacquine Cadok à Julien Chancereul ; — de donation mutuelle, par contrat de mariage, entre Joseph Gauthier et Renée Lebreton, de Ballée ; — de donation, par contrat de mariage, par René-Denis Gilles, sieur de Beaumont, bourgeois de Château-Gontier, à Geneviève Drouard, de la Jaille-Yvon ; — de donation mutuelle entre Anne-Marguerite Coquille, veuve de François de Furterre, demeurant à Château-Gontier, et Joseph Thibord de Salignac, écuyer, seigneur du Bois-Grifon, demeurant à Craon ; — de donations par Louise Dupré, veuve de François Bellier de la Chauvelais, de Château-Gontier, à ses enfants et à divers, etc.

B. 2644. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1744. — Insinuations de donations entre vifs : de donation mutuelle, par contrat de mariage, entre François Le Boucher, sieur de la Savonnière, ancien officier de dragons et Madeleine-Suzanne Marchand du Casseau ; — de donations par Pierre Guitau, prêtre, curé de Marigné près Daon, à Jacob-Pierre-François Guitau, écuyer, seigneur de Bannes et de l'Effrière, lieutenant au Présidial, à Francois-Simon Guitau, écuyer, seigneur de Cossé, à Louis-Philippe des Hayes, seigneur de Cosmes et aux enfants nés de son mariage avec feu Jeanne-Renée-Françoise Guitau, à Alexandre du Boatz, chevalier, seigneur de la Tour et à Marie Guitau, sa femme, à Claude-Jean de Gurie, chevalier, seigneur de la Beauvais, et à Louise-Madeleine Guitau, sa femme, frères, sœurs, beaux-frères et neveux dudit Pierre-François Guitau ; — par René Jousselin, ancien lieutenant de marine à Château-Gontier, propriétaire de la terre et seigneurie des Aulnais-Barré, en Bazouge, à Élisabeth, à René-Louis et à René-Madelon Jousselin, ses enfants, etc.

B. 2645. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets.

1745. — Insinuations de donations entrevifs : de donation par Mathurin Garnier, sieur des Houdonnières à ses sœurs, neveux et nièces ; — de donation mutuelle entre Louis-René-Cyprien Chotard, sieur de la Sablonnière, conseiller au Présidial d'Angers, et Anne-Françoise d'Héliand, sa femme ; — de donation par Philippe-Marie et Louise-Anselme d'Héliand à leur frère Pierre d'Héliand, chevalier, seigneur d'Ampoigné, les dits sieurs et demoiselles d'Héliand étaient enfants de René d'Héliand d'Ampoigné, et de Philippe de Hardouin ; — de donation en contrat de mariage par Pierre de la Barre, chevalier, seigneur du Teilleul, veuf de Louise-Gabrielle de Champagné, fils de Pierre de la Barre et de Renée de Chantepie, à Geneviève-Renée du Tertre, fille de René du Tertre de Montalais et de Geneviève de Razilly ; — de donation par Marie Sourdille, veuve de Charles-François de Beauregard, chevalier, seigneur de la Lande, à ses enfants Louis-Charles de Beauregard, chevalier, seigneur du Fresne, en Champéon, lieutenant des maréchaux de France, Henriette-Charlotte-Aimée, Marie-Françoise, Marie-Anne-Lucrèce de Beauregard et René-Charles-Magloire de Beauregard, chevalier, sous-lieutenant au régiment des gardes-françaises, etc.

B. 2646. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1746. — Insinuations de donations entre vifs : de donation en contrat de mariage par Julien Paigis marchand à Château-Gontier, à Renée-Catherine Bellier de la Chauvelaye ; — de donations par Martin Daudier, de Chemazé, à ses enfants, Martin, François, René, Jacques et André Daudier ; — par Perrine Lemotheux, demeurant en la maison seigneuriale de Coulongé, en Sœurdres, à son frère et à ses sœurs ; — de donations mutuelles par contrat de mariage entre Jean Pioger, notaire royal et Urbaine Jamin ; — entre Jean Fontenelle-Testard, marchand à La Guadeloupe, originaire de Saint-Martin-de-Luché, en Maine, et Anne Brunel ; — de donations par Renée de Juigné, seigneur du Parvy et de Beauchesne, en Saint-Saturnin, à Perrine Nigleau ; — par Jacob Seguin, sieur du Perrin, à Jacques Gillier, etc.

B. 2647. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1747. — Insinuations de donations entre vifs : de donation mutuelle en contrat de mariage entre François-Simon Guitau, chevalier, seigneur de Cossé, fils de Jacob Guitau, seigneur de la Marche et de Bannes, lieutenant-général honoraire au présidial, et de Jeanne Dublineau, et Anne-Catherine Dézerée, fille de René Dézerée, seigneur de la Chesnaye et de Marie Blouin ; — de donation par Anne Brunet, veuve de Jean-Michel Testard, écuyer, secrétaire du Roi en la chancellerie près le parlement de Flandre, demeurant en son château de la Roche, en Chevillé, à René-Joachim-François Lénard, écuyer, trésorier au bureau des finances de Tours ; — de donation mutuelle par contrat de mariage entre Alexandre Herberaut, écuyer, fils de Noël Herberaut, écuyer, seigneur de la Mottenay et de Marguerite-Renée Tendron, demeurant au Château, en Marigné près Daon et Jeanne Moreul de la Marre, fille de Jean-René Moreul de la Marre, procureur du Roi au greniel à sel de Château-Gontier et de Perrine Dézerée, etc.

B. 2648. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1749. Insinuations de donations entre vifs de donations par Renée-Catherine de Champagné à l'hôpital de Moranne ; — par Madeleine Pottier, à son frère René Pottier, apothicaire à Château-Gontier ; — par René François de la Grostière, marchand tissier à Château-Gontier, à Philippe Moreul, sieur de la Ricardière, et à Françoise François, sa femme, etc.



B. 2649. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1752. — Insinuations de donations entre vifs : de donation mutuelle par contrat de mariage entre Jean Hayer et Marie Recoquillé ; — de donations mutuelles entre Louis Bellier, sieur de la Chauvelais, et Charlotte Sorin, sa femme, demeurant en la maison de la Chevallerie, en Coudray ; — entre Pierre Richard, président au grenier à sel de Château-Gontier, et Françoise Blanchet, sa femme, etc.

B. 2650. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets.

1753. — Insinuations de donations entre vifs : de donations mutuelles entre Anne Davy de la Goupillière de Chavigné et Marthe Davy de Cusset de Chavigné, sœurs germaines, demeurant à Château-Gontier ; — entre Mathurin Cadotz et Marie Bédouet, sa femme ; — entre Pierre-René Coustard et Jeanne-Renée Bruneau, etc.

B. 2651. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1754. — Insinuations de donations entre vifs : de donation en contrat de mariage par haut et puissant seigneur Joseph-François de Paule, marquis de Preaulx, fils de Joseph, marquis de Preaulx, et de Marie-Henriette de Meaulne, veuf de Marguerite-Vincente des Nos de la Feillée, demeurant au château de Charnières, en Quelaines, à Renée-Catherine-Jeanne du Tertre, fille de Jean-Baptiste du Tertre de Sancé et de Renée Trochon ; — de donation par la dame Marie-Henriette de Meaulne, marquise douairière de Preaulx susdite, à ses fils puînés Gabriel-François, Charles-Marie et Alexandre-René de Preaulx ; — de donation mutuelle par contrat de mariage entre Pierre-Jacques Foucault-Davireau, de Ruillé, et Marguerite Miré, d'Ampoigné, etc.

B. 2652. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1755. — Insinuations de donations entre vifs : de donations par Jean-Marie Pierres, prêtre, demeurant à Pommerieux, à François-Hyacinthe Pierres, chevalier, seigneur de Fougeray, demeurant aussi à Pommerieux ; — par Mathieu Desnœs, notaire à Château-Gontier, à ses enfants ; — par Alexandre et Guy Herbereau de la Chaise à Noël Herbereau de la Chaise, leur père, demeurant à Marigné près Daon, etc.

B. 2653. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1756. — Insinuations de donations entre vifs : de donation mutuelle en contrat de mariage par François-René Bescher, avocat au Présidial, fils de feu François-René Bescher, bourgeois, et d'Anne-Perrine Gueslin, et Marie-Madeleine Bonneau de la Besnardière, fille de Mathieu Bonneau des Roches, bourgeois de Château-Gontier, et de Jeanne-Madeleine Vignon ; — de donation mutuelle entre haut et puissant seigneur Pierre-Georges, vicomte de Rougé, seigneur de Cléray, et Marie-Charlotte-Louise Le Roux de la Roche des Aubiers, sa femme, demeurant à Angers ; — de donations par Marie Dezerée, veuve de Pierre Armenauld, seigneur de Loncheraye, Nicolas-Yon Budet, receveur des traites à Château-Gontier, et Agnès Demourier, sa femme, et Nicolas Budet, receveur au grenier à sel, à l'Hôtel-Dieu Saint-Julien de Château-Gontier ; — de donation mutuelle, par contrat de mariage, entre haut et puissant seigneur Marc-Antoine-Hercule Leschenault, chevalier, seigneur de Bouillé-Thévalles, fils aîné de Marc-Antoine-Hercule Leschenault, seigneur de Bouillé-Thévalles, et de Marie-Anne des Cepeaux, demeurant en son hôtel rue des Juifs à Château-Gontier, et haute et puissante dame Marie d'Antenaise, dame du Port-Joullain et de la Jaille, veuve d'Achille-Rolland Barrin, chevalier, seigneur de Fromenteau, conseiller au parlement de Bretagne ; — de donation mutuelle entre Simon Bidault de Glatigné, écuyer, lieutenant de maréchaussée, à Château-Gontier, et Françoise-Catherine Duval Delaunay, sa femme, etc.

B. 2654. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1757. — Insinuations de donations entre vifs : de donation faite par Étienne Déan de Luigné, archiprêtre d'Angers, curé d'Andard, à son frère puîné René-Émery Déan, chevalier, seigneur de Luigné, ancien capitaine au régiment de champagne, dans le contrat de mariage de celui-ci avec Louise-Olympe Raillier, fille de Thomas Raillier, écuyer, seigneur de la Tertinière, la Bossivière et autres lieux et de Françoise Buigné ; — de donation mutuelle entre François-René Lemercier de la Monnerais, négociant, et Renée Pillâtre de la Morinière, sa femme ; — de donation, en contrat de mariage, par Pierre Le Cercler, sieur de la Gautraye, de Château-Gontier, à Louise Bault, de Bazouges, etc.

B. 2655. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1758. — Insinuations de donations entre vifs : de donation mutuelle entre noble homme Thomas-François Raillier de la Haye-Georges, ancien officier au régiment de La Tour-du-Pin, et Catherine-Bernardine Duval de la Rue, sa femme ; — de donations par Marie-Françoise Le Roy, veuve de Pierre Michel, sieur de Puisard, de Larchamp, à ses petits-enfants nés et à naître de Charles-Gabriel de Vallois-La-Porte, écuyer, et de Perrine Michel, sa femme, de Pierre Dubourg et de Marie-Pauline Michel, sa femme, de Jean-Baptiste Lochu et de Suzanne-Jacquine Michel, sa femme, de Jean-Mathurin Michel de Puisard et de Marguerite Guiton, sa femme, de Charles-Paul Michel de la Grandière, non encore marié ; — par Anne Gillard, veuve d'André Hubert, marchand tanneur à Laval, à ses enfants, etc.

B. 2656. (Registre.) — in-folio, 50 feuillets, papier.

1759. — Insinuations de donations entre vifs : de donations en contrat de mariage par Anselme-René Buscher, seigneur de Chauvigné, maître particulier des eaux et forêts d'Angers, à Anne-Françoise Sizé, de Château-Gontier ; — par Daniel Daudier, négociant à Château-Gontier, à Jeanne-Renée Jousse ; — de donation mutuelle entre François-Joseph Lemarié, chevalier, seigneur de la Crossonnière et Marie-Madeleine Armenault, sa femme, demeurant tous les deux à Angers ; — de donation en contrat de mariage par haut et puissant seigneur Gabriel-Clair de Razilly, chevalier, seigneur du Martinet, lieutenant des vaisseaux du Roi, fils de Louis-Melchior de Razilly, seigneur de la Guérinnière, en Poitou, et de Gabrielle-Claire Chevereau, à Gabrielle-Jeanne Bouchard de la Poterie, fille de Claude-Mathieu Bouchard, écuyer, seigneur de la Poterie, Coudray, Laigné, Athée et autres lieux et de Gabrielle Quentin.

B. 2657. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1761. — Insinuations de donations entre vifs : de donations mutuelles entre Suzanne et Rose Marais, sœurs, demeurant à Château-Gontier ; — entre Jean-François Gaultier de Brulon, chevalier, seigneur de l'Églorière et Louise-Françoise de la Fontaine, sa femme ; — entre Jean-Mathieu Rouzière, sieur d'Épinard, grainetier au grenier à sel de Pouancé, et Anne-Perrine Barreau de Changé sa femme, etc.

B. 2658. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1762. — Insinuations de donations entre vifs : de donation par François Chaussechat, avocat en parlement, demeurant au château de Monfrou, en Auvers-le-Hamon, à Denis Chaussechat, son frère, lieutenant au régiment de Marbœuf-Dragons ; — de donation mutuelle entre Étienne Bernier de la Durantière, capitaine général des fermes du Roi, et Claudine Baptiste, sa femme ; — de donations par Pélagie Giffart, veuve de Guy-Philippe des Vaux de Lévaré de Loresse, demeurant au château de Combrée, à Guillaume de Champagné, officier d'artillerie, fils puîné de Guillaume de Champagné, seigneur de Moiré, et d'Anne de la Planche ; — par Louis d'Héliand, écuyer, demeurant au bourg de Saint-Denis-d'Anjou, à ses filles et aux enfants à naître de ses deux fils, etc.

B. 2659. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1763. — Insinuations de donations entre vifs : de donations mutuelles par contrat de mariage entre Pierre Blanche, maître en chirurgie, à Sablé, et Anne Journeil ; — entre René-Bernard Piel du Gast, avocat, et Marie Pagis ; — entre Louis Boulard et Charlotte Hamelin, etc.

B. 2660. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1765. — Insinuations de donations entre vifs : de donations par Charles Daudier, cadet, marchand, demeurant au Fort-Royal, en l'Ile de la Grenade, à Anne Daudier, sa sœur, demeurant à Château-Gontier ; — par Hyacinthe-Jeanne de Montécler, à son frère Jean-Gaspard de Montécler, chevalier, vicomte de Chéronne, dans le contrat de mariage de celui-ci avec Jeanne Budet, fille de Nicolas Budet, receveur des tailles, à Château-Gontier, et de Marie-Anne-Élisabeth Le Masson ; — par Pierre de la Barre, chevalier, seigneur du Teilleul, veuf de Geneviève du Tertre, dame de Chéripeau, à sa fille Geneviève-Françoise-Renée et aux enfants à naître de Pierre-Geneviève-René de la Barre, son fils, etc.

B. 2661. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1766. — Insinuations de donations entre vifs.

B. 2662. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1767. — Insinuations de donations entre vifs.

B. 2663. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1768. — Insinuations de donations entre vifs : de donations mutuelles entre François Daudier et Jacquine Gourdon, sa femme ; — entre René Lemercier, sieur des Rochettes, et Jeanne-René Huard, sa femme ; — de donation, en contrat de mariage, par Claude-Augustin Bourdon de Gramont, lieutenant au régiment des carabiniers de M. le comte de Provence, et Félicité Bouchard de la Poterie, futurs époux, aux enfants puînés qui naîtront d'eux, etc.

B. 2664. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1769. — Insinuations de donations entre vifs : de donation par Bénigne-Élisabeth de la Motte de Senonnes à sa nièce Perrine-Rose-Eléonore de la Chevière, fille de Jean-Baptiste de la Chevière et de Jeanne-Élisabeth de la Motte de Senonnes, dans le contrat de mariage de ladite demoiselle de la Chevière avec Claude-Louis-Marie de la Faucherie, chevalier, seigneur du Pui, Monperroux et autres lieux, fils de Louis-Pierre-Claude de la Faucherie et de Rose Chauvel ; — de donations par Christophe-Henri-Louis de Cumont, chevalier, seigneur du Puy, en Froidfont et Anne-Marie-Marguerite de Montécler, sa femme, et par Louis-Hyacinthe François de Cumont, chevalier, seigneur de l'Épinay, en Saint-Georges-sur-Loire et Marie-Françoise du Boul de Ceintré, sa femme, à Louis-Thimothée-Charles-François de Cumont, fils de Charles de Cumont, chevalier, seigneur du Taillant, et de Jeanne-Marie-Modeste de Cumont, petit-fils des seigneur et dame du Puy, et neveu des seigneur et dame de l'Épinay susdits ; — par Lézin-Louis-Pierre Esnault, sieur de la Cheminerie, ancien gendarme de la garde du Roi et Marie-Brigitte Oboille, sa femme, à Lézin-Pierre Esnault, sieur de Launay, aussi gendarme de la garde du Roi, leur fils aîné, etc.

B. 2665. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1770. — Insinuations de donations entre vifs : de donations par Claude du Tertre de Mée, abbé, ancien doyen de Saint-Quentin, seigneur de la Drouettaye, à René Brillet, son cuisinier, et à Françoise Davou, sa servante ; — par Charles-Louis de la Chastre, seigneur de Malicorne, lieutenant général des armées du Roi, à Claude-Louis de la Chastre, colonel aux grenadiers de France, son fils aîné ; — de donation mutuelle entre François-Sébastien Le Manceau et Jeanne Repussard, sa femme, etc.

B. 2666. (Registre.) — in-folio, 50 feuillets, papier.

1772. — Insinuations de donations entre vifs : de donations mutuelles entre Marie-Anne et Renée de la Bonne, sœurs, demeurant à Daon ; — entre Pierre Le Tessier et Catherine Le Tessier, demeurant en la maison de la Sapinière, en Bierné ; — entre Jacques Bruneau et Jacquine-Perrine-Marguerite Moreau, sa femme, fermiers au château de la Barre en Bierné, etc.

B. 2667. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1773. — Insinuations de donations entre vifs : de donations mutuelles entre François-René Maumousseau de Lévaré, ancien capitaine d'infanterie au régiment d'Aunis, chevalier de Saint-Louis, et Renée-Sainte Jousse, sa femme ; — entre Louis Logeais et Françoise Bourbon, sa femme ; — de donation par Jean-Baptiste-René Léridon, prêtre, à son frère Jacques-François Léridon, conseiller au présidial.

B. 2668. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1774. — Insinuations de donations entre vifs.

B. 2669. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1775. — Insinuations de donations entre vifs : de donation par René Coquereau, bourgeois, et Anne-Perrine Riverain, sa femme, demeurant à Marigné, près Daon, à René-Mathurin Coquereau, leurs fils ; — de donations mutuelles entre ledit René-Mathurin Coquereau et Françoise Simon, sa femme ; — entre Jean Jaunay, curé de Daon, et Louise Blouin, sa tante, etc.

B. 2670. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1776. — Insinuations de donations entre vifs : de donation par Charles-Louis, marquis de la Chastre, seigneur de Malicorne, à son fils Claude-Louis, comte de la Chastre, mestre de camp du régiment de dragons de Monsieur, et son gentilhomme d'honneur ; — de donation mutuelle par contrat de mariage entre François-René Hardiau de la Guionnière, bourgeois, demeurant

à Brûlon, et Anne-Antoinette Chenon, veuve de Pierre Péan du Vollier ; — de donation mutuelle entre Alexis Brillet, tanneur, à Cossé-le-Vivien, et Mathurine-Renée Lange, sa femme, etc.

B. 2671. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1777. — Insinuations de donations entre vifs : de donation par Jacquine Nantier, veuve d'Ambroise Seguin, bourgeois, à Anne-Marie Sollier, supérieure de la maison de la charité établie sous le titre de l'Immaculée-Conception, au faubourg de Tréhut, paroisse de Bazouges, — de donation mutuelle entre Denis Chaussechat, ancien officier de dragons, et Élisabeth-Marie Langlet, sa femme, demeurant ordinairement en leur château de Monfrou, en Auvers-le-Hamon, et présentement au château de Montjean, etc.

B. 2672. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1778. — Insinuations de donations entre vifs : de donation en contrat de mariage, par Alexandre-Charles Herbereau, écuyer, sieur de la Chaise, veuf de Jeanne Moreul de la Mare, à Lucie-Louise-Renée-Anne-Julie Trochon, fille de noble homme Pierre Trochon, sieur de Moiré, et de Rosalie Guérin, etc.

B. 2673. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1779. — Insinuations de donations entre vifs : de donations par Suzanne et Rose Marais, d'Azé, au collège de Château-Gontier ; — par Louise-Françoise de Hardouin, veuve de Pierre Jeudon, chevalier, seigneur de Segrais, à son neveu, Armand-Renée-François de Hardouin, chevalier, comte de la Girouardière, demeurant au château de la Frélonnière, en Souligné-sous-Vallon ; — de donation mutuelle, par contrat de mariage, entre François-Bernard Guérin, officier invalide, fils de François Guérin de la Roussardière et d'Angélique de Prézeau et Marie-Anne-Françoise Duval, fille de Louis Duval de Nerville ; — de donation par Marie-Anne de Quatrebarbes, femme de Augustin-Joseph-René Boucault, écuyer, seigneur de Melliant, à son neveu Augustin-Lancelot de Quatrebarbes, élève à l'école militaire de Paris, fils puîné de Hyacinthe-René de Quatrebarbes, seigneur d'Argenton, et de Marie-Anne de Bonnaire, etc.

B. 2674. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1780. — Insinuations de donations entre vifs : de donation par noble homme Louis-Charles Duval de Nerville, pensionnaire du Roi, grand-messager de l'université de Paris pour l'évêché de Vienne en Autriche, à son ancienne servante ; — de donations mutuelles entre Pierre-Geneviève-René de la Barre, chevalier, seigneur du Teilleul et Marie-Anne-Geneviève-Angélique du Tertre de Sancé, sa femme ; — entre Jean Cercou et Marie Pottier, sa femme, etc.

B. 2675. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1782. — Insinuations de donations entre vifs : de donations par Jeanne Corbon de Marignan, demeurant en sa maison des Landes, en Fromentières, à Anne-Françoise de Vaufleury ; — par Catherine Trochon, demeurant à la communauté des Dames Cordelières du Buron, à Lucie-Louise-Renée-Aimée-Julie Trochon, veuve d'Alexandre-Charles Herbereau de la Chaise ; — de donation mutuelle entre Urbain Lemotheux, marchand, et Anne-Renée Rezé, etc.

B. 2676. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1783-1784. — Insinuations de donations entre vifs : de donations mutuelles entre Jean-Baptiste Malécot, conseiller en l'élection de Château-Gontier, et Marthe-Olive Gallais de la Maslonnière, sa femme ; — entre André Bordillon et Martine Taranne, sa femme, de Saint-Laurent-des-Mortiers ; — entre François Bordillon, architecte, à la Daguenière, et Victoire-Marie-Françoise-Élisabeth Chemineau, sa femme ; de donation par Renée-Louise Menant de la Charbonnerie à Guillaume, marquis de Champagné-Giffart, et à Marie Patry, sa femme ; — de donation mutuelle en contrat de mariage entre Paul-François Leschenault, seigneur de Bouillé-Thévalles, capitaine au régiment d'Aunis, et Julie-Victoire de la Lande de Cimbré, etc.

B. 2677. (Registre.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

1790. — Insinuations de donations entre vifs : de donation mutuelle entre René Bigaret et Marie Bidault, sa femme ; — de donation par Jeanne-Françoise-Charlotte d'Avrillé, veuve de Louis de Brossard, chevalier de Saint-Louis, à Étienne La Buze, secrétaire-greffier du point d'honneur, demeurant au faubourg d'Azé ; — de donation mutuelle entre Marthe Davy de Chavigné de Cussé et Henriette Davy de Chavigné de la Chifollière, demeurant l'une et l'autre à Château-Gontier, etc.

B. 2678. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1790. — Déclarations de biens ecclésiastiques faites en exécution du décret de l'assemblée nationale du 18 novembre 1789.

B. 2679. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1640-1648. — Criminel. Procédures contre plusieurs habitants de Château-Gontier accusés d'avoir pris part à une sédition qui avait éclaté dans cette ville, à l'occasion de la levée de la taxe dite des *aisés;* — contre Jean Cohon de la Sévandais, François Cointet et autres accusés du meurtre de Nicolas Beaudon ; — contre deux filles de Château-Gontier accusées de débauches ; — sentences statuant sur la compétence ou l'incompétence du prévôt de la maréchaussée de Château-Gontier ou de ses lieutenants à instruire et juger les procès de René Durand, accusé de vol nocturne ; — de Guillaume Moulnier, de Méral, accusé d'avoir, avec d'autres particuliers, enlevé de vive force un individu qu'un archer avait arrêté sous la prévention de vol de bétail ; — d'un sergent royal accusé de viol, d'incendie et d'attaque à main armée ; — des époux L., de Laval, accusés de vol de toiles, la nuit, dans une lavanderie ; — de Guillaume et Mathurin P., accusés d'assassinat et de vol de grand chemin ; — de René Gaultier, accusé de débit de fausse monnaie ; — de Jean Davy et Guillaume Hamon, accusés d'émotion populaire, son de tocsin, port d'armes, excès et violences, etc.

B. 2680. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1650-1657. — Criminel. Procédures contre plusieurs particuliers accusés de faux ; — contre Guy Bréhin, du Bignon, accusés de coup et blessures ; — sentence renvoyant devant son juge naturel le valet de chambre de Gui de Soucelles, écuyer, sieur du Plessis et des Estoubles, accusé de voies de fait envers Jacques Viel, prêtre ; — procès-verbal constatant des vols de chevaux commis par des soldats de la compagnie du marquis de la Varenne, de Sainte-Suzanne ; — plainte de François de Céricour, chevalier, seigneur de Dancourt, capitaine-major commandant le régiment de cavalerie d'Esclinvilliers qui était de passage à Château-Gontier, contre le prévôt de ladite ville et ses archers, pour actes de violences ; — minute de lettre écrite par les officiers du Présidial au procureur général, surintendant des finances de France, pour le prier d'intervenir auprès du conseil du Roi afin qu'il ne soit donné aucune suite aux plaintes qui pourraient y être portées contre la fermeté avec laquelle le Présidial avait cru devoir réprimer les crimes « sans nombre » des capitaines et archers des gabelles et s'opposer à l'oppression des sujets de S. M. ; — sentences statuant sur la compétence ou l'incompétence du prévôt de la maréchaussée de Château-Gontier ou de ses lieutenants à instruire et juger les procès de Guillaume S., accusé de vol de chevaux ; — de Guillaume Mollières et de René Beaussé, soldats de milice au régiment de Turenne, dans la compagnie d'Anselme du Boisjourdan, accusés de désertion ; — de Julien Lambert, accusé de vol nocturne et de vagabondage ; — de plusieurs autres vagabonds, accusés d'avoir commis des violences à main armée et la nuit dans la Maison-Dieu de Château-Gontier ; — de Julien G. accusé d'assassinat ; — d'un gentilhomme normand, accusé de désertion et vol de bœufs ; — de trois individus, accusés de brigandage ; — de François Guénault, accusé de bris de clôtures, violences, excès, son de tocsin et émotion populaire ; — de François de Coisnon, écuyer, accusé de duel ; — de Jacques Gaultier, accusé d'assassinat nocturne, etc.

B. 2681. (Liasse.) — 170 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1658-1665. — Criminel. Procédures contre René Picard, accusé de faux ; — contre Thomas du Hardas, écuyer, sieur de Fresnay et Louis du Hardas, son frère, accusés de voies de fait envers René Lebreton, marchand de drap de soie à Château-Gontier ; — contre Thomas Jacottin, dit Champagne, accusé d'avoir soutenu à main armée les prétentions de son maître le sieur de Lonchamps, lieutenant du gouvernement de Château-Gontier, qui voulait prendre le pas sur le Présidial à la procession des Rameaux, à l'église de Saint-Jean-Baptiste : condamnation de Jacottin à l'amende honorable et au bannissement perpétuel des provinces d'Anjou et du Maine ; — contre un sergent accusé de malversations dans l'exercice de ses fonctions ; — contre des particuliers de Laval, accusés d'avoir contrefait des lettres de provisions d'officiers de sergents royaux ; — contre le sieur de Thory des Roches, accusé d'avoir cherché querelle à François du Boisjourdan, de Longuefuie, fils d'Anselme du Boisjourdan, seigneur des Courans, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, prévôt provincial d'Anjou et chevalier du guet à Château-Gontier et de l'avoir forcé de mettre l'épée à la main pour sa défense ; — procès-verbal dressé contre le sieur Menart, prêtre de l'Oratoire, envoyé à Château-Gontier par l'évêque d'Angers pour y prêcher le carême, accusé d'avoir dit en plein sermon sous les halles de la ville : « Il n'y a que de l'injustice

« dans vostre Présidial et il ne s'y exerce que des concu- « tions, je le sçay bien ; j' en parleray plus amplement ; « on y prolonge les procès et par ce moyen on y ruisne « la veuve et l'orphelin » ; — sentence statuant sur la compétence du lieutenant de maréchaussée de Laval à instruire et juger le procès d'un individu accusé de vol de toiles, la nuit, à main armée, dans une lavanderie, etc.

B. 2682. (Liasse.) — 121 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1666-1668. — Criminel. Procédures contre un sergent royal de Château-Gontier, accusé du meurtre de François Tricon, de Villiers-Charlemagne ; condamnation par contumace à la pendaison ; — contre René de Pennart, écuyer, seigneur du Port de Miré, Claude Chevallier et Pierre Thiberge, sergents, accusés de voies de fait et d'injures envers François Lemeusnier, sieur de Cramaillé, conseiller au Présidial de Château-Gontier ; — contre des individus accusés d'avoir assailli à main armée René Esturmy, conseiller au Présidial et de l'avoir maltraité ; — contre quatre bateliers accusés d'avoir excédé de coups de bâton et de frette Pierre Dubut, premier sergent du Roi sur le navire Le Vendôme, sous le prétexte qu'il était un gabeleur ; Dubut, lorsqu'il fut attaqué par ces hommes, près d'Azé, se rendait à la Rochelle pour le service du Roi ; il était vêtu de drap brun avec un justaucorps bleu doublé d'hermine, avait un manteau gris doublé de baguette grise avec des boutons d'argent, un chapeau gris et une cravate argentée de rubans ; — contre des recors d'archers qui, armés d'épées, pistolets et bâtons, s'étaient battus les uns contre les autres sur le pont de Château-Gontier : condamnation à soixante sous d'amende ; — sentences statuant sur la compétence ou l'incompétence du prévôt de la maréchaussée de Château-Gontier ou de ses lieutenants à instruire et juger les procès de Suzanne C. accusée de vol de toile la nuit chez le sieur Duchemin de la Jarossais, lavandier à Laval ; — des nommés M. D. et L. accusés de vol à main armée chez un marchand de toiles de Cossé-le-Vivien ; — de René Masline accusé de duel, etc.

B. 2683. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1669. — Criminel. Procédures contre Julien Bruand, de Houssay, accusé de jurements, de blasphèmes et de tapages ; sentence lui faisant défense de récidiver et prononçant son élargissement des prisons où il était détenu ; — contre Pierre et Julien Hericot et leur valet, accusés d'avoir attaqué et excédé de coups Jean Bruneau, de Coudray ; — contre Noël Maignan, accusé d'avoir séduit sous promesse de mariage, Marie Gendron : transaction entre les susdits, moyennant dommages-intérêts ; — contre divers individus accusés de coups et blessures.

B. 2684. (Liasse.) — 96 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1669. — Criminel. Procédures contre Michel Baguenier, accusé d'avoir juré, blasphémé et injurié le sieur de Quatrebarbes, curé de Loigné ; — contre Jean Bionneau, sieur des Bottelorières, accusé d'avoir blessé de coups d'épée Michel Quantin ; ces deux particuliers s'étaient pris de querelle dans une réunion chez le sieur de la Forest du Pas, à Château-Gontier, où plusieurs demoiselles de condition représentaient la tragi-comédie de Saint-Alexis ; ils s'étaient à la sortie porté réciproquement plusieurs estocades et s'étaient battus encore dans une autre rencontre ; — contre Marguerite Le Gras, femme de René Couanne, fermier de la terre de Mortiercrolle, et René Pichard, François Pichard, Laurent Mallet, Christophe Patier et François Madiot, accusés de rébellion envers un sergent qui était venu au château de Mortiercrolle opérer une saisie mobilière sur ledit Couanne ; — contre des individus accusés de coups et blessures, de chansons diffamatoires, etc.

B. 2685. (Liasse.) — 111 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1669. — Criminel. Procédures contre un prêtre accusé d'adultère ; renvoi de l'accusé devant l'officialité d'Angers ; — contre le nommé Rapin, tondeur de draps, accusé d'avoir juré, blasphémé et insulté Jacques Le Brecq, prêtre habitué à Saint-Rémi de Château-Gontier ; — contre des individus accusés de mendicité, de coups et blessures, etc.

B. 2686. (Liasse.) — 127 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1669. — Criminel. Procédures contre un habitant d'Épineux-le-Séguin, accusé de vol de poisson, la nuit, dans le vivier du lieu de la Chasnière, appartenant au sieur Drugeon, curé d'Anvers-le-Hamon ; — contre Laurent L., de Saint-Sauveur de Flée, accusé de faux ; — contre un grand nombre d'individus accusés de coups, blessures, blasphèmes et injures ; — plainte de Marc de Bréon, chevalier, contre François Boisard, diacre, demeurant à Marigné, qu'il accuse de l'avoir insulté et menacé avec force jurements et blasphèmes parce que ledit sieur de Bréon avait cru devoir, comme seigneur de Marigné, lui faire des remontrances sur son insolence habituelle envers tout le monde et sur la

violence de son caractère ; — sentence déclarant le prévôt de maréchaussée de Château-Gontier compétent à instruire et juger le procès d'un homme et de deux femmes accusés de sédition à l'occasion de l'exportation des grains, etc.

B. 2687. (Liasse.) — 170 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1669. — Criminel. Procédures contre Jean J., vicaire puis curé de Saint-Jean-l'Evangeliste de Château-Gontier, accusé d'avoir voulu débaucher et corrompre ses pénitentes ; sentence du Présidial acquittant ledit J. et l'autorisant à poursuivre ses accusateurs pour subornation de témoins ; le curé de Saint-Jean déclare avoir été dans cette affaire la victime des machinations de 7 ou 8 prêtres de Château-Gontier, qui professaient une doctrine hétérodoxe (sans doute le Jansénisme) et l'avaient en vain sollicité de prendre leur parti ; — contre François Doudeau, Jean Dutertre, Julien Roullier, Louis Febvrier, Pierre Forest, René Besnier, etc. accusés de coups et blessures ; — contre Léonard Le Breton, notaire royal à Chémeré-le-Roi, accusé d'injures et de blasphèmes, etc.

B. 2688. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1670. — Criminel. Procédures contre le cuisinier, le cocher, le sommelier et un laquais du château de la Barre en Bierné, accusés d'avoir excédé de coups Hector et Michel Thouin ; — contre des faux-sauniers accusés d'avoir commis un vol de nuit, avec effraction, en la maison seigneuriale de la Gendronnière, en Saint-Sulpice, appartenant à René Guérin, sieur de la Draperie, conseiller en l'élection de Château-Gontier ; — contre Gabriel des Cepeaux, écuyer, fils aîné du sieur du Chalonge, accusé d'avoir tué d'un coup d'épée André-Pierre d'Andigné, chevalier, sieur des Écottais ; condamnation du meurtrier, par contumace, à la décapitation ; — contre deux soldats du régiment Amiral-Infanterie en garnison à Laval, qui avaient blessé à coups d'épée Pierre Le Clerc, fils de François Leclerc, assesseur de la maréchaussée à Laval, dans une rixe survenue sur le pont de ladite ville ; — contre d'autres individus accusés de coups et blessures, blasphèmes, etc.

B. 2689. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1670. — Criminel. Procédures contre une femme accusée d'avoir volé une bourse et de l'argent sous les halles de Château-Gontier : conclusions du procureur du Roi tendant à ce que la coupable soit mise au collier du pilori pendant deux heures, bannie des provinces d'Anjou et du Maine et condamnée en 10 livres d'amende ; — contre Charles, marquis de Beaumanoir, seigneur de la Guénaudière et ses gens, accusés de troubler le prieur de Bouère, François de Boullenc, dans la possession des garennes des Bouessières, dépendant du prieuré de Bouère, et de maltraiter le fermier et les serviteurs dudit prieur lorsqu'ils chassent sur lesdites garennes ; — contre le sieur de Sillery, chevalier de Malte, le nommé François Manchon, dit La Hamelinière, et le valet de l'un d'eux, accusés d'être allés, armés d'épées et d'un mousqueton, au presbytère de Montigné, insulter avec blasphèmes et maltraiter Hilarion Davazé, curé dudit lieu et chanoine honoraire du Cimetière-Dieu de Laval ; — contre d'autres individus accusés de coups, blessures et injures ; — plainte de Christophe de Cervon, chevalier seigneur de la Carrière, en La Cropte, y demeurant avec René de Cervon, seigneur du Rocher son frère, contre Joseph de Cervon, seigneur des Arcis, son neveu, qu'il accuse de l'avoir insulté, menacé et vexé en plusieurs manières, etc.

B. 2690. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1670. — Criminel. Procédures contre René Grenepoix, accusé du meurtre de Hyacinthe Gaudrée, de Villiers-Charlemagne ; acquittement dudit Grenepoix ; — contre Françoise Tanné, femme d'Antoine Hervé, accusée d'impiétés et de blasphèmes impropérés contre le nom de Dieu ; cette femme est condamnée à faire amende honorable, en chemise, la corde au col, suivie de l'exécuteur de la haute justice et tenant à la main une torche ardente du poids de trois livres, au devant de la porte de Saint-Remy et de celle du Présidial, l'audience tenante, et là, étant à genoux, à haute et intelligible voix, demander pardon à Dieu, au Roi et a justice desdits blasphémes et impiétés, puis à être attachée au carcan du pilori pendant 3 heures, en plein marché, et enfin à payer 60 sous d'amende ; — contre Françoise P., femme en secondes noces de Guillaume F. et Marin F. son beau-fils, accusés de relations adultères ; — contre des individus accusés de coups et blessures, injures, blasphèmes, etc.

B. 2691. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1670. — Criminel. Procédures contre plusieurs habitants de Cherré, accusés de rébellion envers un huissier ; — contre Jean Perrault, de Chemazé, Paul Bédé, écuyer, sieur des Aulnais, Jean Le Gros, exempt de maréchaussée, François de la Barre, archer-huissier, et autres, accusés de coups et blessures ; — contre des



habitants de Poillé et d'Asnières, accusés de s'être battus les uns contre les autres, etc.

B. 2692. (Liasse.) — 115 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1671. — Criminel. Procédures contre une fille de Château-Gontier, accusée de mener une vie débauchée et scandaleuse ; — contre un nommé Gellu, accusé d'avoir frappé et injurié René Moreul, sieur de la Groussinière ; — contre Jeanne Ferron, servante, accusée d'avoir volé de l'argent à la veuve de Guillaume Robbe, sa maîtresse : condamnation à la fustigation par les carrefours de Château-Gontier et au bannissement perpétuel des provinces d'Anjou et du Maine ; — contre Laurent Morillon, accusé de participation au meurtre de Françoise Serbet de Châtelain : condamnation à neuf ans de bannissement ; — contre un habitant d'Argenton, accusé d'avoir voulu assassiner noble homme Pierre Rallier, sieur de la Bossivière et Madeleine Guérin, sa femme : condamnation à neuf ans de bannissement ; — contre le sieur des Cepeaux de la Chapelière, accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur Mathurin Hullin, écuyer, sieur de la Poissonnière, en la Boissière, et de l'avoir grièvement blessé ; à cette procédure est jointe une plainte du sieur de la Chapelière qui dit aussi avoir été grièvement blessé par un coup de fusil tiré sur lui par le valet du sieur de la Poissonnière ; — information faite en vertu d'une commission rogatoire du parlement de Paris, à la requête de René de Madaillan, comte de Chauvigné, en Athée, et dans laquelle sont entendues des personnes du ressort du Présidial qui avaient été témoins d'une émeute suscitée contre ledit comte de Chauvigné, dans la ville de Malestroit en Bretagne, où il était allé pour les affaires d'un procès pendant entre lui, Louis de Bourdonnaie, sieur de Coetion, conseiller au parlement de Bretagne, et Jacques Le Gal, sieur de la Porte, grand-prévôt de Bretagne, etc.

B 2693. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1671. — Criminel. Procédures contre les nommés B. et H., accusés d'avoir pris les fausses qualités de sergent et de recors pour extorquer de l'argent aux époux Souché, du Bourgneuf-Saint-Quentin, et l'un d'eux d'avoir voulu attenter à l'honneur de la femme Souché ; -- contre Nicolas Verger, Pierre Houdemon, René Houdemon et Denis Vignayes, accusés d'avoir maltraité Louis Dupin, marchand à Angers, dans une auberge du bourg des Anges, sous prétexte que ledit Dupin avait une mine suspecte, qu'il pouvait bien être un coupeur de bourse, ou un débitant de fausse monnaie et de l'avoir déshabillé de force pour voir s'il n'avait pas une fleur de lis sur les épaules ; — contre une femme accusée de vol au préjudice de deux habitants de Chemazé ; condamnation à la fustigation, à la marque et au bannissement perpétuel des provinces d'Anjou et du Maine ; — contre François Gr. accusé de vol de grand chemin ; condamnation aux galères à perpétuité ; requête adressée par François Gr. quelque temps après sa condamnation au lieutenant-criminel, lui exposant que, lors du passage de la chaîne des forçats par Château-Gontier, les Comites n'ont pas voulu l'emmener parce qu'il était atteint du mal caduc et accablé d'infirmités et de maladies ; qu'il est couché sur la paille sans pouvoir se lever et en danger de périr s'il n'est bientôt soulagé : ordonnance des juges prescrivant, d'après le rapport du médecin, le transport de Gr. à l'Hôtel-Dieu de Château-Gontier ; — contre des individus accusés de coups et blessures, injures, etc.

B. 2694. (Liasse.) — 187 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1672. — Criminel. Procédures contre le nommé G., accusé d'avoir volé des toiles sur les prés d'une lavanderie à Laval, d'être un voleur de profession, d'avoir rompu un ban prononcé contre lui et qui lui interdisait le séjour de Laval : G. est condamné à être pendu le jour même de la sentence et à être préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour donner révélation de ses complices ; procès-verbal de mise à la question ; avant de la subir, le condamné avoue son vol, mais déclare qu'il n'a pas eu de complices et que, quelques tourments qu'on lui puisse faire endurer, il ne dira autre chose, que, si cependant la force desdits tourments le forçait à parler contre la vérité, il se retracterait à la potence ; il persiste dans cette déclaration après avoir été élevé de terre d'abord d'un pied et demi, puis d'un autre pied et demi avec augmentation de poids ; il est ensuite relaissé à son confesseur et immédiatement après conduit au dernier supplice ; — contre plusieurs habitants de Chemazé accusés d'avoir pris du bois dans la forêt de Valles ; — contre René, comte de Sévigné, seigneur de Chémeré-le-Roi, accusé d'avoir fait battre par ses valets Jacques Lamboust et de commettre journellement des actes de violence contre les paroissiens de Chémeré et des environs ; — contre Mathurin V. accusé de vol de toiles sur les prés de la lavanderie du Dosme à Laval ; conflit entre le Présidial de Château-Gontier et le Siège ordinaire de Laval pour la connaissance de cette affaire ; — contre les valets de Françoise-Philippe de Bretagne, abbesse de Nyoiseau, accusés d'avoir maltraité Timothée

Breillet, écuyer, sieur de la Grée, demeurant en sa maison de la Couère, près de Nyoiseau; — contre plusieurs autres individus accusés de coups et blessures, etc.

B. 2695. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1672. — Criminel. Procédures contre deux habitants d'Azé, accusés du meurtre de Michel Liziard, de la même paroisse : condamnation par contumace à la pendaison ; — contre Pierre Armenauld, sieur de Marmongne, commis à la recette des tailles de l'élection de Château-Gontier et payeur des gages de la maréchaussée, et contre Pierre Armenauld, sieur de Loncheraye, son fils, accusés d'avoir frappé François Le Meusnier, sieur de Cramaillé, juge au Présidial, assesseur en la maréchaussée de Château-Gontier, lieutenant-criminel de robe courte à Pouancé, lorsqu'il était allé chez ledit sieur de Marmongne lui réclamer le paiement de ses gages ; — contre une servante accusée d'avoir dérobé un pot de bon beurre dans la boutique de la veuve Buharay, marchande fruitière à Château-Gontier ; — contre François Boutonnais, sieur de la Sionnière, fermier de la châtellenie de Montjean, et Jean Foucault, son valet, accusés de porter journellement des armes et de chasser sur les terres de Guy des Vaux, chevalier, seigneur de Loresse ; cette affaire est instruite en vertu d'une commission de la Table de marbre du Palais de Paris ; — contre François de Boullenc, titulaire du prieuré de Bouère, accusé d'avoir séduit sous promesse de mariage, Marguerite de la Haie, sœur de Gilles de la Haie, chevalier, seigneur de Moulinneuf, demeurant en la maison seigneuriale de la Sévandière, en Bouère; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, etc.

B. 2696. (Liasse.) — 133 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1673-1675. — Criminel. Procédures contre un sergent, accusé d'avoir falsifié des contrôles d'exploits : condamnation de l'accusé à l'amende honorable en pleine audience et à la démission de sa charge ; — contre des braconniers accusés d'avoir chassé sur les terre de Philippe Le Clerc, chevalier, seigneur de la Ferrière, et d'avoir proféré des menaces contre lui ; — contre un habitant de Saint-Sulpice, accusé du meurtre de François Ragaru, de la même paroisse ; contre le nommé A. accusé de différents vols ; évasion dudit A. des prisons de Château-Gontier ; enquête à ce sujet ; le domestique de Mᵉ René Nepveu, notaire royal et concierge desdites prisons est soupçonné d'avoir aidé A, à s'échapper ; — contre Antoine Provost, tissier, à Gennes, accusé de violences, de blasphèmes et de port d'armes interdites à sa condition : condamnation à neuf ans de bannissement ; — contre deux hommes accusés de vagabondage ; l'un d'eux dans son interrogatoire se dit matelot et déclare avoir été pris en mer par les Barbaresques, être resté cinq ans en leur pouvoir et avoir été délivré par les pères de la Merci, dont il produit une attestation sur parchemin, annexée audit interrogatoire ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, etc. ; — sentences déclarant le prévôt de la maréchaussée de Château-Gontier et son lieutenant à Laval compétents à instruire et juger les procès des nommés B. et M., accusés de vols de grand chemin ; — entérinement de lettres de rémission obtenues par Urbain Le Clerc, écuyer, sieur du Genetay, pour raison de l'homicide arrivé en la personne de Pierre Gouesse, sieur des Cormiers ; — procès-verbal dressé contre le sieur de Lévigné, capitaine au régiment de cavalerie du sieur de Choiseul, dont deux compagnies étaient en garnison à Château-Gontier, pour injures et menaces envers Pierre Trochon, sieur de Champagne, conseiller au Présidial, faisant fonctions de procureur du roi, par intérim.

B. 2697. (Liasse.) — 161 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1676. — Criminel. Procédures contre les deux frères du Rasteau, accusés d'avoir assailli Martin Piau, demeurant au lieu seigneurial du Grand-Beauchesne, en Aviré, et Adam Le Mors et d'avoir grièvement blessé ledit Piau de coups d'épée ; — contre Joseph de Cervon, chevalier, seigneur baron des Arcis, accusé d'avoir commis des désordres et des dégats dans la maison de Jean Trouillard, marchand au bourg de la Cropte ; — contre Jean Pottier de Bazouges, accusé de rébellion envers un sergent qui était venu opérer une saisie à son domicile : condamnation à 10 livres d'amende ; — contre une femme, originaire de Rennes, accusée d'avoir volé à la foire de Château-Gontier onze chapelets, de l'amidon bleu et blanc et de l'argent ; condamnation à la fustigation, à la marque et au bannissement perpétuel des provinces d'Anjou et du Maine ; — contre Denis Hamelin, cabaretier à Château-Gontier, accusé de violences, de blasphèmes et de discours impies : Hamelin est condamné à servir le Roi dans ses armées pendant 5 ans et à payer 30 sous d'amende applicable à la confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse d'Azé ; — contre une fille accusée de débauches ; — contre les époux Jean Ponceau, accusés de banqueroute; — contre plusieurs particuliers accusés d'avoir grièvement

maltraité à Craon le bourreau de Château-Gontier et son valet, qui étaient allés audit Craon, exécuter une fille condamnée à la pendaison pour infanticide ; — contre d'autres individus accusés de coups, blessures, injures ; — dénonciation au lieutenant-général du Présidial, par Pierre Dupin, écuyer, sieur de la Vallée, premier lieutenant de la compagnie du sieur de Lévigny en garnison à Château-Gontier, de l'évasion de deux cavaliers de ladite compagnie, qu'il avait fait arrêter sous l'inculpation de faux-saunage ; — copie de lettres de rémission accordées à un habitant de Laval, poursuivi pour meurtre d'un de ses voisins nommé Michel Tricquery, qui avait organisé contre lui un charivari à l'occasion du second mariage de celui-ci, etc.

B. 2698. (Liasse.) — 131 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1676. — Criminel. Procédures contre Claude Pescher, sergent royal à Ahuillé, accusé d'avoir tué d'un coup de fusil, dans une rixe, Jean Jourdan, sergent royal à Laval ; — contre une femme de Nuillé-sur-Vicoin, accusée d'avoir porté, dans le cimetière de Nuillé, à Jean Chapelet, prêtre, des coups qui avaient occasionné la mort de celui-ci ; — contre René Moreul, sieur de la Groussinière, et un nommé Duret, tous deux de Longuefuie, accusés le premier d'avoir, après s'être fait huguenot, paru au milieu d'une noce, dans le bourg dudit Longuefuie, vêtu d'un accoutrement qui était une parodie des ornements épiscopaux, le second de s'être introduit ivre dans l'église du même lieu, d'y avoir sonné les cloches à grand fracas, et d'avoir répondu par des insultes et des blasphèmes aux représentations du curé ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, etc. ; — plaintes de Jacqueline de Bechevel, femme de Gédéon de Chivré, seigneur de Meillan, contre les auteurs de nombreux larcins commis à son préjudice ; — du procureur du Roi contre un nommé Chanteau, qui, au carnaval, s'était déguisé en Cordelier et avait sous ce travestissement, commis mille indécences et causé grand scandale.

B. 2699. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1677. — Criminel. Procédures contre Martin Duval, marchand à Meslay, accusé du meurtre de Guillaume Bustier, boucher à Laval ; lettres de rémission en faveur dudit Duval, la mort de Bustier ayant été reconnue purement accidentelle ; — contre Jean de Pineau, sieur du Val, commis aux aides, accusé d'avoir séduit, sous promesse de mariage, Françoise Pantaléon, veuve d'Yves Guignard, de Segré ; — contre Charles de Meaulne, écuyer, sieur de Bains et son valet, accusés d'avoir maltraité Jacques Hoiau, notaire royal à Cossé-le-Vivien ; — contre d'autres individus accusés de coups, blessures, injures, blasphèmes, etc.

B. 2700. (Liasse.) — 133 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1679. — Criminel. Procédures contre un marchand de Laval, accusé de banqueroute ; — contre un nommé La Rivière, homme du sieur de la Broissinière et le sieur de la Broissinière lui-même, accusés d'injures envers Marie Le Couvreux, veuve de Jean Les Hunault (Leshénault), écuyer et Antoine-Hercule Les Hunault, écuyer, seigneur de Saint-Sauveur de Flée, et de voies de fait envers Julien Le Maistre, valet de ces derniers ; — contre les meurtriers de Maurille Maussion, tué d'un coup de fusil près l'étang de la Gravelle, sur le chemin du moulin de la Gravelle à Château-Gontier ; — contre sept habitants de Grez-en-Bouère, accusés d'avoir maltraité Gilles Aubry, prêtre habitué à Grez, pendant qu'au nom du curé de ladite paroisse il recueillait la dîme, dans un champ près du village de Tande ; — contre Jacques Esmond, de Villiers-Charlemagne et plusieurs autres particuliers, accusés d'être allés sur un chemin attendre au passage des huissiers et recors qui venaient d'opérer une saisie chez ledit Esmond, à la requête de Jean de Lonlay, écuyer, sieur de Souvré, de leur avoir tiré des coups de fusil et repris de force les bestiaux que lesdits huissiers emmenaient avec eux ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, etc ;

B. 2701. (Liasse.) — 101 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1680. — Criminel. Procédures contre une femme accusée d'avoir volée un paquet de fil au marché de Château-Gontier ; condamnation à 9 ans de bannissement des provinces d'Anjou et du Maine et à 100 sous d'amende applicables au pain des prisonniers ; — contre le nommé Balisson, serrurier à Cossé, accusé d'être venu un dimanche à la Rongère pendant la messe, et d'avoir, en l'absence de M. et de Mme de Quatrebarbes et de la plupart de leurs domestiques, enlevé la plupart des serrures du château, sous prétexte qu'on ne l'avait pas assez payé pour ces serrures, qu'il avait précédemment fournies ; — contre le nommé Ragaru, demeurant à Loupendu, en Saint-Sulpice, accusé d'avoir lancé une pierre à la tête de François Thiery, écuyer, sieur de la Viellière ; — contre Anselme Moreau, écuyer, sieur de la Martellière, en Loigné, accusé d'avoir chassé sa femme de chez lui pour vivre en concubinage avec sa

servante, d'avoir méprisé les remontrances que son curé Messire Charles de Quatrebarbes avait cru devoir lui faire à ce sujet et d'avoir affiché davantage sa vie scandaleuse pendant une mission donnée à Loigné par les Pères Lazaristes ; — contre quatre jeunes gens, accusés d'avoir, étant dans un cabaret de Marigné-Peuton, situé en face de l'église, tourné en ridicule les cérémonies d'un baptême que le vicaire de Marigné faisait à la porte de ladite église, notamment d'avoir de la fenêtre du cabaret répondu: *amen*, aux questions adressées par le prêtre aux parrain et marraine ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, etc. ; — plainte de Charles Blondeau, prêtre habitué à Brissarthe, contre le nommé Lorilleul, qu'il accusait d'être venu faire du tapage chez lui et l'insulter ; — requête de Marie-Claude de Beaumanoir, damoiselle, tendant à ce que le lieutenant-criminel du Présidial se transporte à Grez-en-Bouère pour entendre des témoins dans une information contre les gens accusés d'avoir commis des détournements au préjudice de la succession du marquis de Beaumanoir, père de la requérante ; — requête du sieur de Saint-Aubin de la Faucille, capitaine au régiment de la Ferté, tendant à obtenir la mise en liberté d'un de ses soldats détenu dans les prisons de Château-Gontier.

B. 2702. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1680. — Criminel. Procédures contre Nicolas Piau, fermier du temporel du prieuré de Villiers-Charlemagne, accusé d'avoir, à la sortie des vêpres de Villiers, injurié publiquement son curé et voulu lever la main sur lui ; Piau est condamné à se trouver un jour de dimanche à la principale porte de l'église de Villiers, à la sortie de la grande-messe et là, en présence du sieur curé, lui demander pardon de l'avoir insulté et le reconnaître pour un homme d'honneur et un digne pasteur ; il est en outre condamné à 10 livres de dommages-intérêts ; — contre René de Villiers, écuyer, seigneur de l'Estre, en Saint-Martin du Bois, accusé d'avoir séduit, sous promesse de mariage, Louise du Rateau, fille de feu René du Rateau, écuyer, sieur de la Jumellais ou de la Jumeraye, et de Urbaine Guilloteau ; — contre deux habitants de Bazouges, accusés d'avoir volé quatre brebis à la métairie de la Pommerais, en Loigné, chez Louis Planchenault ; — contre les nommés Deshommeaux, La Violette et autres accusés d'avoir assailli René Gohin, écuyer, seigneur de la Cointerie, en Querré, Président au Présidial d'Angers, et son frère, et de leur avoir tiré un coup de fusil pendant que ces derniers chassaient sur ladite terre de la Cointerie ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, etc.

B. 2703. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1681. — Criminel. Procédures contre Gabriel Davy, coutelier à Château-Gontier, accusé d'avoir blessé d'un coup de baïonnette le nommé Jean Cretioche ; condamnation à 9 ans de bannissement et à soixante sous d'amende ; — contre Gilles Bionneau, sieur des Brétignolles, accusé d'avoir injurié et maltraité Alexis Allaire, procureur marguillier de Saint-Jean l'Évangeliste de Château-Gontier, alors que le sieur Allaire était dans ladite église, à faire exécuter des travaux de pavage qui avaient nécessité le déplacement de plusieurs pierres tombales, parmi lesquelles, le sieur Bionneau prétendait reconnaître celle de son défunt père ; — contre Roland Cadier, accusé d'avoir séduit, sous promesse de mariage, Jeanne Thouin, de Grez-en-Bouère ; — contre un prêtre habitué de Villiers-Charlemagne, accusé de mener une vie des plus scandaleuses ; — contre François Le Gay, accusé d'avoir frappé d'un coup de couteau à l'épaule son oncle Pierre Brillet, sieur de la Motte, demeurant au lieu de la Chaussée, en Quelaines ; — contre un habitant de la Ferrière, accusé d'avoir tenté de violer Renée Vaslin, veuve de René Huault, de l'avoir gravement maltraitée et d'avoir brisé ses meubles ; — contre le bourreau de Laval, accusé d'être venu chercher querelle au bourreau de Château-Gontier, son beau-père, sous prétexte de lui rendre visite, et de lui avoir donné un coup d'épée ; — contre des individus accusés de vols, coups, blessures, blasphèmes etc ; — requête d'Antoine Courboulay, receveur des tailles en l'élection de Château-Gontier, disant qu'il a eu ordre de M. de Nointel, intendant de la généralité de Tours, de chercher dans l'étendue de ladite élection des gens capables de servir aux nouvelles levées et recrues qui se font présentement pour compléter le régiment des gardes de S. M. ; qu'il a appris qu'il y a dans les prisons du Présidial un nommé François Le Picard, qu'il juge très-capable de servir dans ledit régiment ; qu'il en requiert la remise pour le faire conduire sous bonne et sûre garde à M. l'Intendant.

B. 2704. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1682-1686. — Criminel. Procédures contre H. Q., marquis de la Rongère, accusé d'avoir battu Brice Guilloteau, marchand droguiste à Château-Gontier, dans une contestation au sujet d'un règlement de comptes ; — contre une fille de Saint-

Laurent-des-Mortiers, accusée de débauche ; — contre Marin Bodereau, accusé d'avoir séduit, sous promesse de mariage, Urbaine Lenoir, de Saint-Denis-d'Anjou ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, diffamation ; — réquisitoire du procureur du Roi, tendant à ce qu'il soit fait information au sujet de l'homicide commis sur la personne de Jacques Le Cocq, d'Azé ; — sentences statuant sur la compétence ou l'incompétence du prévôt de la maréchaussée ou de ses lieutenants à instruire et juger le procès de trois particuliers accusés du meutre de Mathurin Paillard, de Cossé-le-Vivien ; — de Renée G., accusée d'exposition et de débit de fausse-monnaie ; — de Thugal S. accusé de vol de chevaux, pendant la nuit ; — de Gervais Ch., accusé de vol nocturne avec effraction ; — jugement prevôtal condamnant aux galères à perpétuité, au fouet et à la marque, plusieurs vagabonds coupables de vol nocturnes commis avec effraction, etc.

B. 2705. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1688. — Criminel. Procédures contre deux femmes, accusés d'avoir volé du raisin dans des vignes sises au clos des Barres en Fromentières ; — contre René Ruau, sieur de la Guichardière, notaire royal, accusé d'avoir injurié et frappé Pierre Jameaux, prêtre habitué à Ampoigné, dans un cabaret de Chemazé, où ils buvaient et jouaient à la boule ensemble ; — contre un habitant de Meslay, accusé de viol et de séquestration de sa servante ; — contre Jacques C. accusé d'avoir frappé d'un coup de couteau dans une épaule le nommé Couanier, de Bazouges et de l'avoir estropié pour le reste de ses jours ; condamnation à 5 ans de galères et à 100 livres de dommages-intérêts ; — contre d'autres individus accusés de coups, blessures, injures, etc ; — contre Charles de Maillé de la Tour-Landry, seigneur d'Entrammes, François Le Geay, François Chevrays, Julien Gendry, Rolland Le Tessier, sieur de la Roberdière et autres accusés d'avoir commis des délits de chasse et de pêche au préjudice des droits de Claude de Meaulne, chevalier, seigneur de Lancheneil, Montchevrier, Nuillé-sur-Vicoin et Rouessé ; ces dernières procédures sont faites en vertu d'une commission rogatoire de la Table de Marbre.

B. 2706. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1688. — Criminel. Procédures contre un huissier de Château-Gontier, accusé de faux, violences et exactions dans l'exercice de ses fonctions : condamnation à l'amende honorable, à la pendaison et à 150 livres d'amende ; appel du condamné qui refuse de reconnaître la compétence du Présidial ; — contre un nommé V., accusé d'avoir tué, en 1668, Isaac Thibaudeau, marchand à Laval, d'un coup de fusil, près le bourg de Forcé ; — contre Pierre Marchais, sergent royal à Sablé, Christophe La Courbe, geôlier des prisons de Sablé et Jean Opperon, huissier à Parcé, accusés d'avoir, étant chargés par le bailli de Sablé d'arrêter Jean Le Royer, de Bierné, excédé ledit Le Royer de mauvais traitements et de l'avoir grièvement blessé ; — contre d'autres individus accusés de coups, blessures, injures, etc.

B. 2707. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1689-1690. Criminel. Procédures contre René Le Prince, sieur de la Roche, chirurgien, demeurant au lieu seigneurial de Rigardon, en Saint-Denis-de-Gastines, accusé du meurtre de Julien Coisnon ; l'instruction de cette affaire commencée au baillage de la baronnie de Fontaine-Daniel est terminée par des lettres de rémission accordée à l'accusé qui est reconnu n'avoir agi que pour sa légitime défense ; — sentences condamnant un domestique reconnu coupable d'avoir volé de l'argent à son maître, à la fustigation, à la marque et à 50 livres d'amende ; — déclarant le prévôt de la maréchaussée et son lieutenant à Laval, compétents à instruire et juger les procès de Jacques Belin, dit La Fleur, valet engagé pour servir dans l'arrière-ban, accusé de voies de fait envers un gentilhomme dudit arrière-ban, son maître ; — d'un individu accusé d'être un vagabond et un homme sans aveu ; — de Jean Mirat sieur des Fresnes, accusé d'appel en duel ; condamnation dudit Mirat par ledit prévôt à 1000 livres de dommages-intérêts envers celui qu'il avait provoqué, à deux ans de prison fermée et à une amende équivalant à la moitié d'une année de son revenu, applicable aux pauvres de l'hôpital Saint-Julien de Château-Gontier ; — de Benjamin de G., accusé de meurtre commis sur un grand chemin ; — de plusieurs autres individus accusés d'assassinats commis sur grand chemin ou de nuit, etc ; — déclarant le lieutenant criminel compétent à instruire et juger le procès intenté par Jean Belue contre le sieur d'Helyand, attendu qu'il s'agit d'excès et violences commis par gens de guerre, etc. ; — sentence prévôtale rendue contre deux gentilshommes qui étaient allés de nuit, chez un sieur Lefebvre avec des épées et bâtons et l'avaient excédé de coups ; cette sentence condamne l'un qui était contumace et accusé principal aux galères à perpétuité et à 800 livres de réparation civile, l'autre à trois ans de bannissement de l'Anjou et du Maine ; tous les deux devront en outre payer solidairement 300 livres

d'amende au Roi et 100 livres d'aumône applicables aux prisonniers et aux hôpitaux de Laval ; — réquisitoire du procureur du Roi, tendant à ce qu'il soit informé au sujet d'une rixe à coups de fusils qui avait eu lieu sur la terre des Poiriers, en Loigné, et dans laquelle un des combattants avait été tué et un autre grièvement blessé ; — procès-verbal dressé contre Élie Guilloteau, substitut du procureur du Roi au présidial, qui, lorsque le corps de ville et le Présidial étaient allés saluer au château de Gisiers, monseigneur Béchamel, Intendant de justice de la Généralité de Tours, avait disputé le pas à Jean Trochon, avocat du Roi au même siège, l'avait pris à la perruque et bousculé avec violence.

B. 2708. (Liasse.) — 85 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin. 1 sceau.

1691. — Criminel. Procédures contre Urbaine A., veuve de Pierre Barais, de Peuton, et Jean C., veuf de Jeanne Bleu, domestique et amant de ladite A., accusés d'avoir empoisonné avec de l'arsenic lesdits Pierre Barais et Jeanne Bleu, afin d'être libres de s'épouser ensuite ; sentence condamnant Urbaine A. à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Saint-Remy de Château-Gontier, ayant la corde au col, une torche ardente du poids de 2 livres à la main, vêtue d'une chemise souffrée, puis à être conduite sur la place publique de ladite ville pour y être liée à un poteau et brûlée vive, à payer 10 livres d'amende au Roi et 10 autres livres à la fabrique de Peuton pour faire prier Dieu pour ses victimes ; quant à Jean C., il est dit qu'avant de statuer définitivement à son égard, il sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation de la vérité ; la même sentence défend à tous apothicaires, épiciers, droguistes et autres de vendre des poisons sans faire signer les acheteurs sur un registre spécial ; si les acheteurs sont illettrés, des personnes honorablement connues du marchand devront signer pour eux ; appel d'Urbaine A. et de Jean C. en Parlement ; — l'arrêt du Parlement rendu sur cet appel se trouve au f° 21 du registre inventorié ci-après, B 2824 ; — contre deux habitants de Segré, accusés d'avoir injurié et maltraité Jean Deseillons, curé de Saint-Sauveur de Segré ; — contre des inconnus accusés d'avoir attaqué Guillaume Breillet, écuyer, sieur de la Grée, un soir qu'il rentrait en sa maison du faubourg d'Azé, et de l'avoir grièvement blessé de coups d'épée ; — contre un nommé B., de Saint-Denis-d'Anjou, accusé d'avoir violé une petite fille de huit ans ; affaire évoquée en Parlement à la requête de l'accusé ; — contre d'autres individus accusés de coups, blessures, injures, etc. ; — lettres de rémission en faveur de deux habitants de Cossé-le-Vivien condamnés comme meurtriers par le siège ordinaire de Laval ; ces lettres déclarent que le particulier dont on leur attribuait la mort était décédé à la suite d'une rixe avec eux, mais qu'il avait été l'agresseur et qu'il n'était pas prouvé, du reste, que sa mort eût été occasionnée par les coups qu'il avait reçus.

B. 2709. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1691. — Criminel. Procédures contre les époux D., de Château-Gontier, accusés d'avoir attiré chez eux René Gillard, prêtre habitué à Bazouges, et leur créancier, d'avoir voulu lui soustraire leur obligation et de l'avoir accablé de coups ; — contre Pierre Saigeon, garde des gabelles au port d'Azé, accusé d'avoir maltraité Ambroise Bachelier, facteur commis à la descente des bois coupés dans la forêt de Bouère, et chargés au port de la Rongère, sur la rivière de Mayenne, pour être conduits à Nantes puis à Brest, pour le service des vaisseaux de S. M. ; — contre Jeanne Gouesse et Perrine Chedasne, d'Entrammes, accusées d'avoir injurié Étienne Gouget, prêtre habitué à Entrammes, de l'avoir traité de sorcier, de lui avoir jeté son chapeau d'un côté et sa perruque de l'autre, et porté un coup de sabot sur le pied, et cela, parce qu'elles s'imaginaient que ledit Gouget était cause qu'elles eussent été augmentées en la taille ; — contre d'autres individus accusés de coups, blessures, injures, etc. ; — procédure instruite en vertu d'une commission de la table de marbre contre le valet de chambre du sieur de Boisimon, François de Lomblais, prêtre, Jacques de Lomblais, conseiller au grenier à sel d'Ingrandes, Jacques Bertheville, directeur des droits de jeauge et courtage de la province d'Anjou et autres, accusés de délits de chasse au préjudice des droits des enfants mineurs de défunt Pierre Crespin, chevalier, seigneur de la Chabosselais, en Chazé, et de Madeleine Nepveu, sa femme.

B. 2710. (Liasse.) — 79 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1692-1693. — Criminel. Procédures contre François Romain, laboureur, accusé d'avoir injurié François du Buat, écuyer, seigneur du Teillay et de Saint-Gault ; — contre André Le Geay, écuyer, seigneur du Teilleul, accusé d'avoir, avec son valet, attendu au passage Antoine-Hercule Leshénault, écuyer, seigneur de Bouillé, qui traversait la propriété du seigneur du Teilleul en revenant du couvent des Anges à Bouillé, et d'avoir

voulu lui tirer un coup de fusil, ce dont il avait été empêché par deux cavaliers qui arrivèrent au secours du sieur de Bouillé ; — contre un habitant de Ménil accusé d'exercer illégalement la médecine et d'avoir, par son impéritie, occasionné la mort de deux personnes ; — contre les deux frères Bourdais, de Châtelain, accusés d'avoir exposé un enfant appartenant à l'un d'eux ; condamnation de l'un à 2 ans et de l'autre à 3 mois de bannissement de la province d'Anjou ; — contre deux habitants de Louvaines, accusés d'être allés la nuit chez René Gallerneau, marchand tanneur à la Chesnaye, en Louvaines, et d'avoir, en l'absence de celui-ci, méchamment blessé son cheval à coups de couteau et brisé son moulin à tan ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, etc. ; — procès-verbal relatif à une rixe survenue à Château-Gontier, entre un attroupement de gens de métier et les écoliers du collège.

B. 2711. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1692-1693. — Criminel. Procédures contre Charles d'Anthenaise, chevalier, seigneur du Port-Joullain et de La Jaille, lieutenant du château de Château-Gontier, accusé de voies de fait envers François Armenauld, propriétaire du fief de Loncherays ; — contre un vagabond, originaire de Bretagne, accusé de vol ; — contre une femme veuve accusée d'avoir noyé son enfant nouveau-né ; renvoi de l'accusée devant le bailli de Sablé, juge compétant de cette affaire ; — contre les auteurs de la mort de Mathurin Gillet, de la Ferrière, décédé à la suite de coups reçus ; — contre Julien Monestaux, de Château-Gontier, accusé de blasphèmes ; condamnation à 20 sous d'amende ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, etc. ; — sentences déclarant le lieutenant de maréchaussée de Laval compétent à instruire et juger les procès de Jean D. et de Michel R., accusés de vols de grand chemin ; — de René R., repris de justice, accusé de vol de nuit dans une pâture, etc.

B. 2712. (Liasse.) — 125 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1694. — Criminel. Procédures contre un nommé Gouasbet, d'Angers, accusé du meurtre de Marc Guestron dit Lavallée, de la Ferrière ; copie de lettres de rémission accordées audit Gouasbet ; opposition à l'entérinement de ces lettres ; — contre un huissier de la maréchaussée d'Angers, accusé du meurtre de Jean Landerien dans une émeute survenue à Bouillé-Ménard, et suscitée par des enlèvements de grains qu'une soixantaine de bourgeois et d'archers de la ville d'Angers étaient venus opérer dans cette localité, sous la conduite de plusieurs officiers municipaux de ladite ville ; — contre une fille, originaire de Laval, accusée de débauches ; — contre André Brochard, de Laval, accusé d'avoir tué d'un coup d'épée Guillaume Fardeau, dragon de la compagnie du sieur de Racappé ; — contre plusieurs autres individus accusés de coups, blessures, injures, vol ; — levée du cadavre d'une jeune fille inconnue, trouvé dans un puits à Bazouges ; — plainte de la veuve Hoisnard, de Quelaines, contre un individu de la même paroisse qu'elle accusait d'avoir pénétré chez elle pendant la nuit, et d'avoir tenté de l'assassiner et de la voler ; — entérinement de lettres de rémission en faveur de Joseph Le Geay de la Coudraye, de Laval, qui avait commis un meurtre en se défendant contre des métayers de Louvigné qui l'avaient attaqué.

B. 2713. (Liasse.) — 60 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1695. — Criminel. Procédures contre une femme de Château-Gontier accusée d'avoir volé du linge et des tapis dans l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste de ladite ville ; condamnation à l'amende honorable, à la fustigation, à la marque et au bannissement perpétuel des provinces d'Anjou et du Maine ; appel de la condamnée au Parlement ; arrêt du Parlement limitant le bannissement à trois ans et maintenant les autres peines ; — contre un habitant de Bazouges accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur Anne Guettier, de la même paroisse ; — contre plusieurs autres individus accusés de coups, blessures et injures ; — ordonnance de visite du cadavre d'une petite fille de 6 ans, dont un tisserand de Château-Gontier était accusé d'avoir occasionné la mort par des mauvais traitements ; — exhumation du cadavre de René Pellourdeau, de Houssay, qu'on supposait mort également à la suite de voies de fait, etc.

B. 2714. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1696. — Criminel. Procédures contre un particulier originaire de Nogent-le-Rotrou, accusé d'être un vagabond et un homme sans aveu, et d'avoir volé neuf livres cinq sous dans la poche du nommé Cesbron, à la foire Toussaint, à Château-Gontier ; condamnation à la fustigation, à la marque sur les deux épaules, au bannissement perpétuel de l'Anjou et du Maine et à 10 livres d'amende ; — contre Sébastien Loré, tailleur d'habits, à Saint-Aignan-de-Gennes, accusé d'avoir injurié

et battu Jacques de Guion, écuyer, sieur de la Courbe, et Marie Bourgeon, sa femme ; — contre plusieurs hommes et femmes de Chemazé, accusés de s'être ameutés contre un habitant dudit lieu et de l'avoir maltraité en lui reprochant d'avoir fait mourir de chagrin par ses calomnies le vicaire de la paroisse ; — contre d'autres individus accusés de coups, blessures, injures, etc. ; — copie d'une procédure instruite devant le siège royal de Beaufort, contre Florent Mazé, de la paroisse des Rosiers, accusé d'homicide ; entérinement au présidial de Château-Gontier des lettres de rémission accordées audit Mazé et qui reconnaissent que celui-ci n'a agi que pour sa légitime défense.

B. 2715. (Liasse.) — 135 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1696. — Criminel. Procédures contre des hommes et des femmes, accusés de s'être attroupés au bourg d'Azé pour entraver la circulation des grains, et d'avoir assailli à coups de pierres le prévôt de la maréchaussée qui voulait les exhorter à ne pas troubler la tranquillité publique ; — contre un habitant de Ruillé, accusé de vol de raisin dans les vignes de ladite paroisse ; — contre les auteurs de vols de diverses denrées et provisions commis à Saint-Laurent-des-Mortiers, dans la maison de campagne de René Gouesse, conseiller en l'élection de Château-Gontier ; monitoire pour découvrir les coupables ; — contre François Noyer, de Laval, accusé d'avoir séduit, sous promesse de mariage, Marie Roguet, d'Azé ; condamnation à 30 livres de dommages-intérêts ; — contre Pierre-Jacob Limozin de Ronchères, fermier judiciaire de la terre de Chéripeau, Pascal Gasneau, Gilles Guérin et Pierre Painturier, sergents, accusés d'arrestation illégale et de mauvais traitements envers Nicolas Pillet, laboureur à la cour de Chéripeau, et sa famille ; — contre les époux B., accusés de larcins au préjudice de la succession de feu Charles Quatrebarbes, curé de Loigné ; — contre un marguillier de Ruillé, accusé d'avoir insulté en pleine église son curé, messire Jean-Baptiste d'Andigné du Ribou, et de lui avoir arraché son étole ; action reconventionnelle du marguillier contre le curé, qu'il accuse à son tour d'avoir eu tous les torts dans cette querelle ; — contre d'autres individus accusés de coups, blessures, injures, vols ; — copie d'une procédure instruite au siège ordinaire de Laval contre trois compagnons tissiers de la Chapelle-Anthenaise, accusés du meurtre de Michel Thébert de Bonchamp ; entérinement de lettres de rémission en faveur desdits accusés.

B. 2716. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1696. — Criminel. Procédures contre un cabaretier de Segré, accusé de viol ; — contre deux filles de Château-Gontier dont l'une était au service de feu Adrien Gourjan, chevalier, marquis de la Millière, accusées par Anne d'Acoy, veuve dudit marquis, d'avoir profité de la maladie de celui-ci pour lui soustraire plus de 200 doubles louis d'or, de l'argenterie, des habits, du linge, etc. ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, etc. ; — copies de procédures instruites devant le juge de la baronnie de Fontaine-Daniel, contre des habitants de Saint-Aubin-Fosse-Louvain, accusés de rébellion envers un sergent de Mayenne et contre ledit sergent lui-même, accusé de faux par lesdits habitants.

B. 2717. (Liasse.) — 79 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1697-1698. — Criminel. Procédures contre certains particuliers de Saint-Quentin, accusés d'avoir commis, de nuit, des vols au domicile de leur curé-doyen, Nicolas Lépicier, d'avoir tué son chien et d'avoir tenté de le tuer lui-même en lui tirant un coup de fusil chargé à balle, sur le grand chemin, à l'entrée du bois des Anges ; — contre le nommé D., accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur Jacques Meignan, métayer à Loigné ; — contre Élie Hullin, écuyer, sieur des Ajoncs, demeurant à la Grand-Maison, au bourg de la Boissière, accusé d'avoir attaqué l'épée à la main son frère Mathurin Hullin, écuyer, sieur de la Poissonnerie, à la sortie de la messe paroissiale de la Boissière ; — contre Charles-François de B., chevalier, accusé de meurtre sur la personne de Jean-Baptiste-Guillaume Le Clerc, chevalier, seigneur de la Ferrière, son cousin-germain ; condamnation par contumace à la décapitation, à 6.000 livres de dommages-intérêts envers la veuve du seigneur de la Ferrière, Marie d'Helyand, et envers l'enfant dont elle était grosse, à 300 livres pour faire prier Dieu pour l'âme du défunt et entretenir pendant 5 ans, dans l'église de la Ferrière, un cierge allumé du poids d'une demie livre, à payer les frais d'une plaque en cuivre sur laquelle sera inscrite la présente sentence et qui sera placée dans l'église de la Ferrière ; évocation de cette affaire en Parlement, à la requête du condamné ; — contre deux individus de Louvaines, accusés d'avoir volé l'argent d'un tronc placé dans une chapelle qu'on construisait en l'honneur de la Vierge, au carroi de l'Alleu, en Louvaines, et où affluaient un grand nombre de pèlerins, etc. ; — procédure instruite en vertu d'une commission de la table de marbre, con-

tre plusieurs personnes accusées de délits de chasse au préjudice des droits de Marie-Anne de Raoult, veuve d'Antoine-Hyacinthe de Longueil, chevalier, seigneur des Chesnais.

B. 2718. (Liasse.) — 69 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1699. — Criminel. Procédures contre les auteurs de nombreux vols commis dans la paroisse de Bierné ; monitoire de l'évêque d'Angers pour amener la découverte des coupables ; — contre René H., de Mée, accusé d'avoir volé treize bagues d'argent, avec une ceinture aussi d'argent, plusieurs autres bagues en laiton, dites de Genève, dans la boutique d'un mercier de Château-Gontier, et, chez un cabaretier de la même ville, un plat d'étain et un sixain de cartes ; condamnation à la fustigation, à la marque sur les deux épaules, au bannissement, pour 5 ans, de l'Anjou et du Maine, et à 60 sous d'amende ; appel du condamné en Parlement ; arrêt du Parlement cassant la sentence du présidial et condamnant simplement René H. à deux heures de carcan et à 5 ans de bannissement ; — contre des habitants de la Boissière et de Saint-Christophe, accusés de s'être ameutés, d'avoir pillé un convoi de blé-seigle, que Jacques Goyer, meunier au moulin de Chazé-Henri, avait acheté chez le sieur de la Touche, gentilhomme, à la Boissière, et qu'il faisait transporter à son moulin, et d'avoir grièvement maltraité les charretiers et muletiers employés à ce transport ; — contre Claude Bommier, sieur des Mortiers, fermier de la terre de la Faucille, et d'autres particuliers de connivence avec lui, accusés d'avoir fait passer en Bretagne, malgré les ordonnances de S. M., des blés qui étaient au château de la Faucille et d'avoir repoussé à main armée les gens de l'hôtellerie de Flée qui voulaient s'opposer au départ de ces grains ; — contre plusieurs individus accusés de coups, blessures et injures.

B. 2719. (Liasse.) — 131 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1699. — Criminel. Procédures contre un métayer de Bouère, accusé de plusieurs vols avec effraction ; condamnation aux galères à perpétuité ; — contre deux jeunes vagabonds de 15 et de 17 ans, accusés de tentative de vol au marché de Château-Gontier ; condamnation à l'admonestation en chambre du Conseil, avec ordre de se retirer dans leur pays, sous peine de punition corporelle ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures ; — contre deux habitants de Bouère, accusés de faux.

B. 2720. (Liasse.) — 92 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1699. — Criminel. Procédures contre Alexis Martel, chevalier, seigneur de la Mallonnière, et son frère, le marquis de la Roche-Tullon, et ses deux neveux, le sieur du Rasteau, le chevalier de Sarron et quatre valets, dont deux Maures, accusés, ledit sieur de la Mallonnière, d'avoir cherché querelle à René Quantin, sieur de Longchamps, sous les Halles de Château-Gontier, qui étaient un des lieux de promenade et de réunion de la société de la ville, d'avoir tiré l'épée contre lui et de l'avoir blessé ; et les autres de s'être battus contre le prévôt de Château-Gontier, Louis Chailland, écuyer, seigneur de Crémeaux, et ses archers, qui voulaient procéder à l'arrestation du sieur de la Mallonnière, et de les avoir également blessés ; cette affaire est évoquée en parlement à la requête des accusés ; — contre quatre habitants de Saint-Quentin accusés de vols de vaisselle d'étain, sabots et autres marchandises ; — contre un ancien fermier de la métairie de la Chauvellière, en Bouère, accusé de détournements de bois au préjudice de la propriétaire, Marie-Perrine de la Dufferie, femme de Georges-César des Bans, chevalier, seigneur de Mareul, et héritière de Pierre de la Dufferie, seigneur de la Vaizouzière, son père ; — contre Mathurin Veillon, écuyer, sieur de la Houssaye, demeurant à Marsillé, en Châtelais, accusé d'avoir attendu sur le chemin Jacques Lefaucheux, sieur de la Bretonnerye, fermier de la baronnie de Mortiercrolle, et de l'avoir forcé, sous menaces de mort, à lui promettre de lui rendre l'argent qu'il avait perdu dans un procès qu'ils avaient eu ensemble ; sentence ordonnant un plus ample informé de trois mois avec mise en liberté provisoire du sieur de la Houssaye ; lettres de relief de l'appel porté devant le parlement contre cette sentence par Jacques Lefaucheux ; — contre d'autres individus accusés de coups, blessures, injures, vol.

B. 2721. (Liasse.) — 122 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1699. — Criminel. Procédures contre deux habitants de Ménil accusés de vols, d'actes de violence et de blasphèmes ; condamnation de l'un à 5 ans de galères, et de l'autre à la fustigation, à la marque sur les deux épaules et à 5 ans de bannissement de l'Anjou et du Maine ; — contre des gens de Daon accusés de s'être ameutés et opposés à la circulation des grains ; — contre les auteurs de la mort d'Isaac Lebourdais, de Longuefuie, décédé à la suite de mauvais traitements ; — contre d'autres individus accusés de coups, blessures, injures, etc.

B. 2722. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1700-1704. — Criminel. Procédures contre une femme de Bierné accusée d'avoir tué sa sœur et jeté son cadavre dans un étang; sentence ordonnant qu'avant qu'il soit procédé au jugement définitif, l'accusée sera appliquée à la question ordinaire et extraordinaire pour être ouïe sur les faits résultants du procès; appel de cette sentence en parlement par l'accusée; la suite de l'affaire manque; — contre le valet des époux Quartier, de Marigné près Daon, accusé de rebellion envers les commis aux aides de Saint-Denis-d'Anjou, qui étaient venus chez lesdits époux Quartier voir si ceux-ci ne vendaient pas du vin en fraude; — contre le nommé B. maréchal au bourg de Chemazé accusé de s'être fait délivrer par un notaire en trompant celui-ci, une fausse quittance de 70 livres; — contre René Martin et son fils, métayer à Bierné, accusés d'avoir grièvement maltraité Henri Vieille, collecteur des gerbes de René Butrigné, prêtre-sacriste de la paroisse; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures etc.; — sentence prévôtale condamnant deux coutumaces l'un aux galères à perpétuité, l'autre à 6 ans de la même peine pour vols et bris de prison et un troisième particulier leur complice à la fustigation et à la marque; — information sur les causes de la mort de Marie Delahaye, de Longuefuye, dont le cadavre avait été trouvé dans un puits de ladite paroisse, etc.

B. 2723. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1705. — Criminel. Procédures contre un habitant du Bourgneuf-Saint-Quentin accusé de nombreux vols; — contre une femme originaire d'Angers, accusée d'avoir volé un bissac rempli de linge; condamnation à la fustigation, à la marque et à 5 ans de bannissement de l'Anjou et du Maine; — contre Jean D., tissier et brûleur d'eau-de-vie au faubourg d'Azé, accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur Françoise Rivière, sa voisine; — contre Louis Belue, de Chemazé, accusé d'avoir injurié Jacques Aubé de Bracquemont, prieur-curé de ladite paroisse; — contre Marie V., reprise de justice, accusée de rupture de ban et de vol; lettre du procureur général d'Aguesseau (signature autographe) demandant communication du procès-verbal de capture de la dite Marie V.; — contre des individus accusés de coups, blessures et injures; — sentences déclarant le prévôt de la maréchaussée et son lieutenant de Laval, compétents à instruire et juger les procès de trois habitants de Miré accusés de vols de nuit avec effraction et sur les grands chemins; — de trois vagabonds aussi accusés de vols; — sentence prévôtale condamnant aux galères à perpétuité et à l'amende honorable Urbain T., originaire de Mayet au Maine, reconnu coupable de violences, excès et voies de fait commises à main armée dans les grands chemins et les maisons des particuliers, ainsi que de blasphèmes et de discours impies; — information sur la mort d'une femme de Grez-en-Bouère qu'on croyait avoir été assassinée, etc.

B. 2724. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1705. — Criminel. Procédures contre des maraudeurs qui commettaient journellement des vols de raisins dans les vignes de Bierné; — contre un habitant du Châtelais accusé de nombreux vols, notamment de vols de chevaux dans les pâtures; condamnation aux galères perpétuelles; — contre deux hommes, l'un de Saint-Aubin-du-Pavoil, l'autre de Châtelais (celui-ci contumace) accusés d'avoir assassiné d'un coup de hache, dans la pièce de la Bessonnaye, en la Ferrière, et volé Jacques Morineau, laboureur à Châtelain; condamnation à la pendaison; — contre Mathurin P. accusé d'avoir assassiné à coups de hachereau René Logeais, d'Azé, son beau-père; Mathurin P. est condamné par contumace, à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Saint-Remi de Château-Gontier et devant la maison de sa victime; et, dans ce dernier endroit, à avoir le point droit coupé et être rompu vif; — contre des individus accusés de coups, blessures et injures.

B 2725. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1706. Criminel. Procédures contre René Vignais, marchand au bourg de Mollière, accusé d'enlèvement de bois sur la terre de Mollière appartenant à Henri-Lancelot de Juigné, chevalier, ainsi que de menaces et d'injures envers celui-ci et la dame son épouse; sentence défendant audit Vignais de récidiver et audit sieur de Juigné d'user à l'avenir d'aucunes voies de fait contre Vignais; — contre les auteurs d'un vol de bœufs commis de nuit dans un champ de la métairie de la Gueille, en Châtelais, au préjudice de Jean Lemonnier; — contre deux habitants de Marigné-près-Daon accusés d'avoir, sur une fausse déclaration, obtenu d'un notaire une fausse quittance; condamnation au blâme en la chambre du conseil, à 5 ans de bannissement de l'Anjou et du Maine et à 10 livres d'amende; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, vaga-

bondage ; — plainte de Jeanne Bordage contre Joseph Bouchard, sieur de la Molancerie, compagnon tissier à Saint-Denis d'Anjou, qu'elle accusait de l'avoir séduite sous promesse de mariage ; — sentence déclarant le lieutenant de maréchaussée de Laval compétant à instruire et juger le procès de cinq voleurs de grand chemin ; — sentence prévôtale condamnant à la pendaison R. et Mathurin M. coupables de vols à main armée et avec effraction.

B. 2726. (Liasse.) — 108 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1706. — Criminel. Procédures contre les auteurs de la mort d'un enfant nouveau-né dont on avait trouvé le cadavre dans la Mayenne, à Château-Gontier ; — contre les époux Chaslot, de Chantenay, accusés d'avoir calomnié leur curé et de lui susciter des tracasseries continuelles ; — contre Michel Guérin de la Ragotière, ancien lieutenant au régiment de Saint-Aulaire, accusé d'homicide sur la personne de René Girault, huissier à Château-Gontier ; — entérinement de lettres de rémission en faveur de l'accusé qui néanmoins est condamné à payer 1.400 livres de dommages-intérêts à la famille de René Girault, et 20 livres pour faire prier pour l'âme de ce dernier ; — contre Gilles F , originaire de Bretagne et repris de justice accusé d'avoir volé sous les halles de Château-Gontier un sac contenant 40 sous ; condamnation à 5 ans de galères ; — contre des individus accusés de coups, blessures et injures.

B. 2727. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1707-1708. — Criminel. Procédures contre une femme du Bourg-d'Iré accusée de vol ; — contre un nommé Lenoir, marchand, accusé d'être venu armé d'un pistolet, insulter et menacer René Jousselin, lieutenant de l'hôtel-de-ville de Château-Gontier, résidant en sa maison des Aulnais-Barré, en Bazouges ; — contre les auteurs de vol de toiles, fil et autres objets, qui se commettaient nuitamment dans l'enclos des Ursulines de Château-Gontier ; — contre des habitants de Chantenay accusés d'avoir occasionné, par de mauvais traitements, la mort d'un nommé Pottier de la même paroisse ; acquittement des prévenus ; — contre des individus accusés, de coups, blessures et injures ; — sentences déclarant le lieutenant de la maréchaussée de Laval compétent à instruire et juger les procès de gens accusés de vols de grand chemin, ou avec effraction, ou de nuit.

B. 2728. (Liasse.) — 127 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1708. — Criminel. Procédures contre un habitant du bourg de Mollière accusé d'avoir injurié François Davy, écuyer, sieur de Chavigné, et voulu tirer un coup de fusil sur lui ; — contre un habitant de Bazouges, accusé du meurtre de Jean Girandier, de la même paroisse ; — contre quatre gardes des gabelles accusés d'être entrés un soir, étant ivres, et avec armes, dans la maison d'Anselme Dubois, de Saint-Sulpice, d'avoir tenté de violer sa femme et de l'avoir grièvement maltraité lui-même ; — contre Jean C., de Saint-Sauveur de Flée, accusé d'avoir volé quatre assiettes d'étain à dame Catherine Chailland, femme de Pierre des Cepeaux, chevalier, seigneur du Houssay, colonel d'un régiment wallon, en Espagne ; condamnation à 3 ans de bannissement de l'Anjou et du Maine et à 3 livres d'amende ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, etc ; — plainte de Julienne Maurion contre le sieur Planchenault des Planches qu'elle accusait de l'avoir séduite sous promesse de mariage ; — procédures contre les auteurs de délits de chasse et de pêche commis au préjudice d'Amand de Madaillan, comte de Chauvigny et de Charles Quatrebarbes, seigneur de Viannay.

B. 2729. (Liasse.) — 70 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1709. — Criminel. Procédures contre un nommé Louis Mottais, accusé d'avoir fait partie d'un attroupement de gens de la Boissière et de Châtelais, qui, armés de fourches et de bâtons avaient arrêté des charrettes chargées des meubles de la succession de feu Mathurin Hullin, écuyer, sieur de la Poissonnerie, prétendant que ces charrettes contenaient une grande quantité de grain qu'on voulait enlever du pays ; — contre le sieur des Cepeaux du Chalonge, fils, accusé d'être venu, avec son frère cadet et quatre valets au couvent des Anges enlever le sieur de la Grandière, qui y était renfermé par suite de son interdiction, et de s'être rendu coupable de menaces et de violences vis-à-vis des P. P. Cordeliers ; — contre des habitants de la rue de Tréhut et de la Grande-Rue, à Château-Gontier, accusés d'être allés au faubourg des Capucins de ladite ville, chez la dame Dublineau, de l'avoir insultée, menacée et forcée de leur vendre le blé qu'elle avait pour sa provision à raison de 5 livres 8 sous le boisseau ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, etc. — Sentences prévôtales condamnant François B. à être rompu vif et son cadavre à être exposé au

milieu des landes de Laigné, Pierre V. à être pendu (l'un et l'autre devront être préalablement appliqués à la question ordinaire et extraordinaire); François P. et Marie L. à assister au supplice desdits B. et V., à être fouettés, marqués et bannis à perpétuité de l'Anjou et du Maine, pour vols et complicité de vols avec effraction et à main armée; — condamnant Pierre M. et Jean M. à être pendus pour vol nocturne de deux vaches et d'une *panne* à faire la lessive, et Jacques G. à servir à perpétuité dans les galères et à assister au supplice des deux précédents, pour avoir retiré chez lui des vagabonds et gens sans aveu et recelé le produit de leurs vols; — condamnant Gervais H. à être pendu pour vols de nuit, sur grand chemin et avec effraction, et Julien H. et René J. ses complices, à assister à son supplice et à servir à perpétuité dans les galères; — condamnant les nommés Dubois, Gasnier et Gaumer, pour sédition, à l'amende honorable, au carcan et à 10 ans de bannissement, etc.

B. 2730. (Liasse.) — 96 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1710. — Criminel. Procédures contre un notaire et trois autres particuliers accusés d'avoir fait un faux testament au nom de Marguerite de la Fosse, veuve de Jean de Fayau, écuyer, sieur des Aulnais; sentence condamnant les accusés à des amendes de 10 et de 50 livres, et en 300 livres de dommages-intérêt et prononçant la déchéance contre le notaire; — contre René J., de Laval, accusé de vol d'une tasse d'argent; condamnation à la fustigation, à la marque et à 3 ans de bannissement de l'Anjou et du Maine; appel en parlement du condamné; arrêt de ladite cour cassant la sentence du présidial et condamnant ledit J. à deux heures de carcan et à 3 ans de bannissement; — contre Jean P. mendiant, accusé d'avoir volé la nuit dans les métairies de la Petite-Chaussée, en Marigné-Peuton, et du Deffays, en Laigné, deux pochetons de farine de froment, une potée de saindoux, une sangle de selle et huit livres de fil; condamnation à la fustigation, à la marque et à 3 ans de bannissement de l'Anjou et du Maine; — sentence déclarant le prévôt de Château-Gontier compétent à instruire et juger le procès d'individus accusés de vols de grand chemin commis de nuit et à main armée, etc.

B. 2731. (Liasse.) — 98 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1710. — Criminel. Procédures contre Thomas L., de Soullaire, accusé d'avoir volé, tant de nuit que de jour des meubles au lieu de la Grande-Caillardière, en Soullaire, et d'avoir participé au vol de six bœufs et d'une jument commis de nuit à la métairie de Malabry, en Loigné; condamnation à 5 ans de bannissement de l'Anjou et du Maine et à 20 sous d'amende; — contre un habitant de Loigné, accusé d'être un vagabond, et un voleur de profession; — contre René B, d'Ampoigné, accusé d'avoir, la nuit, volé dans la maison des Friches, en Bazouges, un chanteau de pain et un panier de linge; condamnation à la fustigation, à la marque et à 10 sous d'amende; — contre des individus accusés de coups, blessures et injures; — sentences prévôtales condamnant Jean D. originaire de Brest à 3 ans de galères pour vol d'une mante, d'une couverture de lit et de deux coiffes; — Jacques S à la fustigation et à 20 sous d'amende pour vol avec effraction commis de nuit dans la maison de Santeloup, en Marigné-Peuton; — Louis G. aux galères à perpétuité, pour avoir volé un cochon et du fil, attaqué sur le grand chemin le curé de Peuton et une autre personne, en leur demandant leur bourse, et avoir voulu assassiner un nommé Giroudière; — François D. à la pendaison, après avoir été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour vols et brigandages commis en compagnie d'autres malfaiteurs.

B. 2732. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1711. — Criminel. Procédures contre deux hommes étrangers au pays accusés d'avoir volé un cheval; — contre Jean-Baptiste d'A. curé de Ruillé, accusé par le seigneur de la paroisse, René-Jean de la Planche, de scandales, d'impiétés, de violences, de blasphèmes, etc., — contre un habitant de Saint-Sulpice accusé de vol avec fausses clefs; — contre les auteurs de la mort de Jean-Joseph Marsollier, dit Jarias, de Mée, tué à coup de fusil ou de pistolet dans un champ dépendant de la closerie de L'Orrière, en Mée; — contre quatre particuliers accusés d'avoir attendu au passage Honoré-Hyacinthe de la Lande, écuyer, seigneur de Villanglose, et d'avoir voulu lui tirer des coups de pistolet; — contre d'autres individus accusés de voies de fait et injures.

B. 2733. (Liasse.) — 127 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1712. — Criminel. Procédures contre une fille accusée d'infanticide; — contre Renée Fouin, accusée d'avoir maltraité madame du Boisjourdan, veuve de François Gautier, seigneur de Brûlon, et dame de Longuefuye, qui voulait l'empêcher de glaner dans un de ses champs avant que les gerbes n'en eussent été enlevées; — contre Honoré-Hyacinthe de la Lande, sei-

gneur de Villanglose, accusé d'avoir enlevé la belle-mère et la fille de Robert Goissault, conseiller du Roi, premier juge des traites d'Anjou ; — contre Julien Brillet de la Beltière, de la paroisse de Houssay, accusé de violences et de blasphèmes ; — contre Jean L., de Mollière, accusé de vol de chevaux ; condamnation aux galères à perpétuité ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures ; — information faite en vertu d'une commission de la table de marbre contre Jean Lepage accusé de chasser continuellement sur la terre de Minzé appartenant à Charles Le Tessier, sieur de Coulonge, avocat au présidial.

B. 2734. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1713. — Criminel. Procédures contre un valet de la présidente Gohin, demeurant en sa maison de la Cointerie, en Querré, accusé de vols au préjudice de sa maîtresse ; — contre Jean B. et Michel B. accusés d'avoir, de nuit, commis un vol avec effraction, dans une maison sise entre Poillé et Auvers-le-Hamon ; condamnation à dix et cinq ans de galères ; — contre Étienne Pottier, de Pilmil, au Maine, accusé d'avoir tué dans une rixe, à la foire de Grez-en-Bouère, Charles Heuslin, de Champigné ; — contre une marchande regrattière de Château-Gontier et sa fille accusées d'outrages et de voies de fait envers Charles Bellanger, juge de police au Présidial ; — contre Jacques Quinton accusé de s'être attroupé avec plusieurs habitants des paroisses de Chérancé et de Pommerieux, armés de fourches et d'avoir maltraité François Maluère, qui conduisait des mulets chargés de blé au marché de Château-Gontier ; sentence prévôtale condamnant ledit Quinton à l'amende honorable et à 20 sous d'amende ; — contre d'autres individus accusés de coups, blessures et injures.

B. 2735. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1714. — Criminel. Procédures contre les auteurs du meurtre de François Laizeau, de Château-Gontier ; — contre les auteurs le lettres, libelles, et placards que depuis deux ans on trouvait aux portes des églises, dans les confessionnaux, dans les rues et maisons de Château-Gontier et qui attaquaient l'honneur et la réputation de gens de distinction de ladite ville ; monitoire pour amener la découverte des coupables ; — contre un habitant de Saint-Quentin accusé d'avoir empoisonné les bestiaux de ses voisins ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, vol, etc.

B. 2736. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1714. — Criminel. Procédures contre François B., de Gennes, accusé d'avoir volé nuitamment deux poulains, des chaussures, des rais de charrettes dans le bois de la Barre ; sentence prévôtale le condamnant à être pendu ; — contre Charles L. de Saint-Quentin, accusé d'avoir été le receleur de plusieurs voleurs de bestiaux, exécutés tant à Angers qu'à Château-Gontier ; sentence prévôtale le condamnant à être pendu et à être préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire ; — contre Pierre L. âgé de 17 ans, vagabond, accusé d'avoir volé de nuit chez un métayer de Gennes, vingt livres de fil, neuf livres de laine et deux sacs de toile ; sentence prévôtale le condamnant à la fustigation, à la marque sur les deux épaules et à 20 sous d'amende ; — sentences déclarant le lieutenant de maréchaussée de Laval compétent à instruire et juger le procès de François G. et d'Antoine G., accusés de vols sur un champ de foire.

B. 2737. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1715. — Criminel. Procédures contre René B., doyen des conseillers au siège de l'Élection de Château-Gontier, accusé d'avoir injurié et frappé son beau-frère Pierre Le Cercler, avocat au Présidial, et administrateur-receveur de l'Hôtel-Dieu Saint-Julien de Château-Gontier ; — contre Andrée B., de la Boissière, accusée d'avoir tué à coups de pierres l'enfant issu du premier mariage de son mari et de l'avoir ensuite jeté dans l'étang de la Queille ; ladite B. est condamnée à faire amende honorable, à être pendue jusqu'à ce que mort s'ensuive, après quoi son corps sera brûlé et ses cendres jetées au vent ; — contre François C., de Mollières, accusé de vols de chevaux ; sentence prévôtale le condamnant à être pendu ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, etc. ; — sentence déclarant le présidial compétent à instruire et juger le procès de François S. vagabond et déserteur, accusé de vol de grand chemin.

B. 2738. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1715. — Criminel. Procédures contre le bourreau de Château-Gontier et son fils, et le bourreau de Laval et son valet, accusés d'avoir, sur le chemin du Buron, en revenant de porter aux fourches patibulaires de Château-Gontier le cadavre d'un supplicié, maltraité à coups de plat de sabre et de crosse de fusil, le nommé Jean Machefer ; — contre René M. de Château-Gontier,

accusé d'avoir volé les grilles en fer d'une fenêtre de la maison de Nicolas Salbert et une tête de lion en potin qui décorait la porte de l'église Saint-Jean-Baptiste de Château-Gontier; condamnation à neuf ans de galères; — contre des individus accusés de coups, blessures et injures; — sentences déclarant le prévôt de Château-Gontier et son lieutenant de Laval, compétents à instruire et juger le procès de Pierre M. accusé de vols de grand chemin; — des époux P. accusés de complicité dans des vols commis de nuit et avec effraction.

B. 2739. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1716. — Criminel. Procédures contre René F., de Laval, et deux femmes de la même ville, accusés de débauches; — contre les auteurs de la mort de Jacques Lanoë, de Cheffes, décédé à la suite d'une rixe; — contre un habitant de Chemazé, accusé d'avoir volé une jument et de l'avoir fait passer en Bretagne; acquittement provisoire du prévenu.

B. 2740. (Liasse.) — 141 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1717. — Criminel. Procédures contre Pierre P., de Daon, accusé d'avoir volé une pochée de farine, un justaucorps, une veste de drap, une pièce de toile blanche et autres objets dans la maison d'un de ses voisins et de s'être évadé des prisons de Château-Gontier; condamnation à la pendaison; révélations faites par le condamné avant d'aller à la potence; procès-verbal d'exécution; — contre André G. de Château-Gontier, accusé d'avoir assassiné François Maingot dans une auberge du faubourg d'Azé; condamnation à la pendaison; procès-verbal de l'exécution de cette sentence devant la porte de la maison où le crime avait été commis, — contre Jérôme R. accusé d'avoir porté un coup mortel à René Huault d'Azé; — contre les sieurs de Cresney et de la Barre du Teilleul accusés de s'être battus en duel dans une chambre du château de la Faucille; — contre plusieurs particuliers accusés d'avoir proféré des injures et écrit des libelles diffamatoires contre les officiers du présidial et en outre, l'un desdits particuliers de se prétendre contre tout droit, lieutenant de la châtellenie de Marigné près Daon et d'avoir sous cette qualification commis des actes faux, des vexations, et des concussion; — contre des individus accusés de coups et blessures.

B. 2741. (Liasse.) — 88 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1717. — Criminel. Procédures contre les auteurs de vols commis de nuit, avec effraction, dans l'église Saint-Sauveur de Segré; — contre Jean G., de Ruillé, accusé de vols de moutons commis de nuit dans des étables à Ruillé et à Saint-Michel-de-Feins; condamnation à la fustigation, à la marque sur les deux épaules et à 5 ans de bannissement de l'Anjou et du Maine; — contre des habitants de Bazouges accusés d'injures et de menaces envers leur curé à qui ils reprochaient de vouloir, contre le gré des paroissiens, remplacer les anciennes statues de saints qui étaient dans l'église par des statues comme celles qu'on voyait dans les églises de ville; — contre le procureur marguiller de Bazouges et sa femme accusés d'outrages, de violences et de calomnies envers un prêtre habitué de la dite paroisse; — contre les frères B., accusés d'avoir maltraité à coups de crosse de fusil et de bâton le sieur Guilbault, avocat du Roi au présidial; — sentences déclarant le prévot de Château-Gontier et son lieutenant de Laval compétents à instruire et juger les procès d'individus accusés d'assassinat sur grand chemin, avec attroupement et port d'armes, de vols de nuit et avec effraction, de vols de chevaux dans des pâtures « exposées à la foi publique », de vagabondage.

B. 2742. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1718. — Criminel Procédures contre une fille de Château-Gontier, accusée de s'être donné la mort en s'empoisonnant, d'avoir fait périr avec elle l'enfant dont elle était enceinte et d'avoir célé sa grossesse; sentence déclarant la mémoire de cette fille condamnée, éteinte et supprimée à perpétuité, et ordonnant que son cadavre, qui, dès le commencement du procès avait été exhumé et écroué à la geôle des prisons, sera attaché par l'exécuteur des hautes œuvres au derrière d'une charrette et trainé sur une claye, la tête en bas et la face contre terre, par les rues et carrois ordinaires de la ville, jusqu'à la place publique, où il sera pendu par les pieds à une potence, pendant une heure, et ensuite mis sur un bûcher et réduit en cendres qui seront jetées au vent; l'enfant devra être préalablement extrait du cadavre et enterré dans l'endroit réservé aux enfants morts-nés de la paroisse de Saint-Jean-l'Evangéliste; — contre Barthélemi C. de Chanteussé, accusé de plusieurs vols; sentence ordonnant un plus ample informé; — contre deux hommes de Cuillé et de Laubrières, accusés de meurtre; copies de lettres de rémission obtenues par eux; — sentences déclarant le prévôt de Château-Gontier et son lieutenant de Laval compétents à instruire et juger les procès d'individus accusés de vagabondage et de vols avec effraction.

B. 2743. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1719. — Criminel. Procédures contre Renée B. et René M. son mari, de Château-Gontier, accusés d'avoir, pour sauvegarder l'honneur de ladite Renée, fait périr l'enfant dont elle était accouchée peu de temps après son mariage ; sentence prononçant l'acquittement provisoire du mari et condamnant la femme à être pendue et à être préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire ; procès-verbal de la question qui est donnée au moyen des *brodequins*, et qui n'est pas continuée au delà du premier coin, la condamnée ayant dès lors avoué son crime, tout en déclarant qu'elle n'avait pas de complice ; procès-verbal de l'exécution à mort ; — contre un habitant de Daon, accusé d'avoir fait partie d'un rassemblement de plus de 200 personnes qui, après l'exécution de Renée R., avaient assailli le bourreau à coups de pierres et de bâton, et avaient voulu l'assommer, sous prétexte qu'il s'était maladroitement acquitté de son office ; condamnation à une heure de carcan et à 20 sous d'amende ; — contre un habitant de Ruillé-le-Gravelais, accusé de vols de chevaux, de complicité avec d'autres individus qui étaient en fuite ; élargissement de l'accusé après quatre ans de prison préventive ; — contre Michel P., de Saint-Denis-d'Anjou, accusé d'avoir volé sur le grand chemin de Château-Gontier à Segré 3 livres 14 sous à un marchand qu'il avait maltraité et jeté à bas de son cheval, d'être entré, sous la fausse qualification d'employé aux gabelles et de chargé des ordres de S. A. le Régent dans les maisons de la Sarchère, en Longuefuye, et de la Gaigeardière, en Ruillé, et d'y avoir volé à chacun des colons la somme de 6 livres après avoir commis plusieurs violences et blasphèmes ; d'avoir encore volé une somme de 13 livres dans une maison du bourg de Louvigné, etc. ; condamnation à la pendaison ; procès-verbal de l'exécution ; — contre Jean V., originaire de Paimbœuf, en Bretagne, repris de justice et vagabond, accusé d'avoir volé une bourse dans la poche d'un particulier, au marché de Segré ; condamnation aux galères perpétuelles.

B. 2744. (Liasse.) — 39 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1719. — Criminel. Procédure contre Denis Brichet, sénéchal, et Jacques-Louis Le Maréchal, procureur fiscal de la justice de Saint-Florent-le-Vieil, accusés d'avoir fait emprisonner illégalement un des trois huissiers qui étaient venus leur signifier un arrêt du Parlement renvoyant devant le Présidial d'Angers une affaire où était impliqué Louis de Bonchamps, chevalier, seigneur de la Baronnière et de Monrepart ; cette procédure est instruite par le Présidial de Château-Gontier, en vertu d'une commission rogatoire du Parlement.

B. 2745. (Liasse.) — 135 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1720. — Criminel. Procédure contre Jean R., de Mareil, en Champagne, accusé d'avoir volé un cheval et trois moutons ; condamnation à la pendaison ; procès-verbal d'exécution ; — contre deux commis aux aides de l'élection de Château-Gontier, accusés d'avoir tué dans le grand chemin de Froidfond à Ruillé, Henri Lepage, colon du lieu de la Métairie, en Froidfond ; condamnation par contumace à la pendaison ; lettres de rémission en faveur des accusés qui sont reconnus n'avoir agi que pour leur légitime défense, et n'avoir pas eu l'intention d'occasionner la mort dudit Lepage ; — contre trois autres commis aux aides, accusés d'avoir blessé de coups d'épée Louis Périer, cabaretier à Château-Gontier, et maltraité sa femme ; conflit au sujet de cette affaire entre le Présidial et le siège de l'Élection de Château-Gontier, qui, de son côté, poursuivait les époux Périer pour rébellion envers lesdits commis, dont l'un aurait été blessé par Périer d'un coup de broche en fer ; — contre le sieur de M. et son valet, accusés d'avoir tué d'un coup d'épée, sur le chemin de Segré à Bouillé-Ménard, près du lieu de Berge, Julien Pourias, marchand de fil à Nyoiseau ; — contre François D. de la Prévière, en Anjou, accusé d'avoir volé plusieurs chevaux et d'avoir frappé de trois coups de couteau un particulier, dans le cimetière de Pommerieux ; sentence prévôtale le condamnant à l'amende honorable et à la pendaison, etc.

B. 2746. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1721. — Criminel. Procédures contre habitants d'Ecuillé, accusés de vol de bois au préjudice du sieur Guilbault, avocat du Roi au Présidial, propriétaire du lieu de la Roberie ; — contre Jacques Pagerie, de Saint-Laurent-des-Mortiers, accusé de rébellion envers des sergents ; — contre André G., accusé d'homicide sur la personne de Jean Trouillault, de Saint-Aubin-du-Pavoil ; — contre un serrurier de Château-Gontier et sa femme, accusés des nombreux vols qui avaient été commis dans les églises et chez des particuliers de la même ville ; — contre Michel J. et Michel R., originaires de Bretagne, accusés d'un vol d'argent et de linge, commis de nuit avec effraction, dans l'église de Laubrières ; procès-verbal de mise à la question des pré-

venus, qui persistent à affirmer leur innocence ; sentence prévôtale ordonnant qu'ils soient élargis *quousque* ; — contre Guillaume S., de Saint-Hilaire-des-Landes, accusé de vol d'un cheval, la nuit, dans une pâture ; sentence prévôtale le condamnant à la pendaison ; — autres sentences prévôtales prononçant les peines du fouet, de la marque et du bannissement perpétuel de l'Anjou et du Maine, contre plusieurs individus accusés de vols dans les foires et marchés, etc.

B. 2747. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1722. — Criminel. Procédures contre Jean D., de Laval, accusé d'avoir, de nuit, brisé le vitrail d'une des fenêtres de l'église des Ursulines de Château-Gontier, et de s'être introduit dans ladite église où on l'avait trouvé à 5 heures du matin ; condamnation de cet homme, dont l'esprit paraissait dérangé, à trois ans de bannissement de l'Anjou et du Maine ; — contre Pierre M., originaire d'Ecuillé, accusé de vols de chevaux, la nuit, dans les pâtures ; sentence prévôtale le condamnant à la pendaison ; — contre un cavalier du régiment de Gesvres, accusé d'avoir enlevé de force un fagot de bois d'une charrette qui passait dans une rue de Château-Gontier ; condamnation au blâme en pleine audience ; — contre Roch D., originaire de Bourgogne, vagabond et repris de justice, accusé de tentative de vol d'une bourse dans la poche d'un particulier, au marché de Segré ; sentence prévôtale le condamnant aux galères à perpétuité, etc.

B. 2748. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1723. — Criminel. Procédures contre Jean M., de Montreuil-sur-Mayenne, Jean H., de la Brulatte, René H., de Pommerieux, Jacques B., de Craon, Jean V., de Craon, détenus dans les prisons de Château-Gontier, accusés d'avoir, en exécution d'un complot qu'ils avaient formé entre eux, étouffé la femme du geôlier, tenté d'étrangler celui-ci, volé de l'argent et des vêtements dans le logement de leurs victimes, et de s'être ensuite évadés desdites prisons ; sentences prévôtales condamnant les accusés à être appliqués à la question ordinaire et extraordinaire, à avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus et à être mis sur la roue pour y expirer quand il plaira à Dieu ; au bas de ces sentences sont des post-scriptum ordonnant que les condamnés seront étranglés secrètement, après avoir reçu vifs, les uns quatre, les autres douze coups de barre ; procès-verbaux de question et d'exécution de Jean M. et de Jean H. ; — contre Marie V., femme de Jean B., accusée de vols domestiques et nocturnes, de complicité dans l'assassinat de la veuve Davy, hôtesse à Craon, et aussi de complicité dans le vol commis dans les prisons de Château-Gontier, où elle était détenue lors du complot ci dessus mentionné ; sentence prévôtale la condamnant à être pendue et préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire ; — contre René H., de la Brûlatte, accusé d'attaques de passants sur les grands chemins ; condamnation aux galères à perpétuité ; — contre François G., de Montaudin, accusé de vols domestiques et avec effraction ; sentence prévôtale le condamnant à la pendaison ; — contre René L., d'Angers, accusé de vols avec effraction ; sentence prévôtale le condamnant à la pendaison ; — autres sentences prévôtales condamnant Jean A., de la Ferrière, à être pendu, pour vol ; — Julien D., de la Selle-Craonnaise, à être pendu, pour avoir menacé, attaqué et outragé son curé, blasphémé le nom de Dieu, volé une vache, pris de force du blé noir dans un grenier, voulu fendre la tête à un particulier d'un coup de hache, mis le feu à un hangar, etc. ; — sentences déclarant le prévôt de Château-Gontier compétent à instruire et juger les procès de plusieurs voleurs de grand chemin, etc.

B. 2749. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1724. — Criminel. Procédures contre Mathurin D., de Laigné, accusé d'avoir volé nuitamment et avec effraction, dans la maison de Pierre Esnault, à Laigné, 50 pièces de 41 sous chaque, 6 chemises, deux culottes de mélinge, deux draps et deux paires de bas ; condamnation à la fustigation, à la marque et aux galères à perpétuité ; — contre Jeanne P., servante à Château-Gontier, accusée d'infanticide ; sentence ordonnant qu'avant qu'il soit procédé au jugement définitif, l'accusée sera appliquée à la question ordinaire et extraordinaire des brodequins ; appels en Parlement interjetés contre cette sentence par l'accusée et par le procureur du Roi ; — contre Claude B., forçat libéré, accusé de deux assassinats ; — contre Julien B., domestique, accusé de vol avec effraction au préjudice de sa maîtresse, dame Anne Allain, veuve de Louis Roger, chevalier, seigneur de Campagnolles, demeurant à Brissarthe ; évasion du prévenu des prisons de Château-Gontier ; — contre plusieurs individus détenus dans lesdites prisons, accusés d'avoir favorisé l'évasion de Julien B. ; — contre Marc P., de Saint-Aubin-du-Pavoil, accusé de vols simples et avec effraction ; — contre François P., de Congrier, accusé de débit de fausse monnaie ; sentence prévôtale le condamnant à la fustigation, à la marque et aux galères à perpétuité.

B. 2750. (Liasse.) — 133 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1719-1725. — Criminel. Procédures contre Jean J., curé de Ménil, accusé de relations scandaleuses avec sa belle-sœur ; ces procédures sont faites à la requête de Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, par l'officialité d Angers, conjointement avec le Présidial de Château-Gontier; condamnation de Jean J. par cette dernière cour à l'amende honorable devant la principale porte de l'église de Ménil, à l'issue de la grand-messe de paroisse, à neuf ans de bannissement de l'Anjou, du Maine et de la vicomté de Paris, et à 20 livres d'aumône envers les pauvres ; le condamné proteste de la nullité de cette sentence et interjette appel au Parlement.

B. 2751. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1725. — Criminel. Procédures contre Jean H., de Houssay, reconnu coupable d'avoir juré et blasphémé le nom de Dieu, de s'être rendu redoutable dans son canton par ses violences, d'avoir volé du bois à quelques particuliers de Houssay et véhémentement soupçonné de l'assassinat commis en la personne de Pierre Simon ; condamnation à l'amende honorable, à la marque et aux galères à perpétuité ; — contre Louis L., de Contest, accusé de vols de nuit, avec effraction et escalade ; sentence prévôtale le condamnant aux galères à perpétuité ; — sentences déclarant le lieutenant du prévôt général de Touraine, Anjou et Maine à Château-Gontier, compétent à instruire et juger les procès d'individus accusés de vagabondage, de vols et d'assassinats sur grands chemins, etc.

B. 2752. (Liasse.) — 146 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1726. — Criminel. Procédures contre Julien B. accusé de vols domestiques ; condamnation à la question ordinaire et extraordinaire et à la pendaison ; procès-verbaux de question et d'exécution à mort ; — contre René D. et Pierre S. accusés de vol ; sentence prononçant leur élargissement *quousque ;* — contre Pierre C. de Saint-Aubin de Pouancé, accusé d'avoir forcé la porte de René Courairye, d'Argenton, et de lui avoir volé 18 sous et quelques morceaux de ruban ; condamnation à la fustigation, à la marque et à 9 ans de bannissement de l'Anjou, du Maine et de la vicomté de Paris; — contre Renée F., servante à Château-Gontier accusée d'avoir celé sa grossesse et son accouchement et laissé mourir son enfant sans baptême ; sentence la condamnant à être pendue et son cadavre à demeurer 24 heures à la potence pour être ensuite inhumé au cimetière du Martray, à Château-Gontier ; appel en Parlement de la condamnée ; — contre François G., vagabond accusé d'avoir commis plusieurs vols dans des fermes où il avait couché et d'avoir pris de faux noms ; sentence prévôtale le condamnant à être pendu ; — procès-verbal d'autopsie du cadavre d'un enfant nouveau-né trouvé à la métairie du Petit-Coulonge, en Fromentières, etc.

B. 2753. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1727. — Criminel. Procédures contre Denis O. accusé d'avoir, de dessin prémédité frappé de deux coups de barre de fer le nommé François Recoquillé, dans le moulin de Mirouault, et de s'être rendu redoutable et fait appréhender par ses violences dans la paroisse de Bazouge et lieux circonvoisins ; condamnation à 5 ans de bannissement de l'Anjou et du Maine et de la vicomté de Paris ; — contre Sébastien T., meunier au moulin de Pouancé, accusé d'avoir volé une culotte, une tasse d'argent et trois paires de boutons aussi d'argent ; condamnation à la fustigation à la marque et à 3 livres d'amende ; — contre Michel L., du Bignon accusé de vol de nuit avec fausses clefs ; condamnation à la fustigation, à la marque et aux galères à perpétuité ; — contre les auteurs inconnus d'un vol commis la nuit et avec effraction au château de Bréon-Subert, en Daon, au préjudice de l'abbé Le Clerc des Aulnais ; monitoire pour amener la découverte des coupables ; — contre Jean L. vagabond, qui avait atttaqué sur le grand chemin, à l'entrée des landes de Juvigné le jour de la foire de Juvigné, le nommé Jean Leboursier, l'avait renversé par terre d'un coup de bâton et lui avait volé 150 livres, et qui était en outre véhémentement soupçonné d'avoir le même jour et au même lieu attaqué Louis Courtin et d'avoir volé un cheval dans une pâture ; sentence prévôtale le condamnant à être rompu vif ; procès-verbal d'exécution ; cette sentence est rendue au château de Giziers à cause de la démolition du palais de Château-Gontier ; — contre les auteurs du meurtre d'Etienne Richard ; — contre Gilles G., vagabon accusé de vol de nuit, à la ferme du Plessis-en-Cosmes ; sentence prévôtale le condamnant à la fustigation, à la marque et à 20 sous d'amende ; — contre deux autres vagabonds accusés d'avoir commis un vol de nuit au domicile de Joachim Esnue de la Vallée, marchand à Craon ; sentence prévôtale condamnant l'un qui était un repris de justice, à être pendu, et l'autre à assister à l'exécution de son complice, puis à être mar-

qué au pied de la potence des lettres GAL et à être envoyé aux galères pour 9 ans ; — arrêt du Conseil du Roi renvoyant par-devant le sieur de Magnanville, Intendant de Tours, la procédure commencée par le lieutenant de maréchaussée de Château-Gontier contre des cavaliers du régiment Dauphin-Etranger, qui, de passage à Laval, avaient commis des désordres et même tué un habitant de cette ville nommé René Ramard etc.

B. 2754. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1728. — Criminel. Procédures contre Jacques A., de Sainte-Gemme près Segré, accusé d'avoir juré et blasphémé le nom de Dieu, d'être un violent, un furieux de s'être rendu redoutable dans son canton et d'avoir volé un cheval ; sentence prévôtale le condamnant à l'amende honorable, à la marque et aux galères à perpétuité ; — contre Jean G., d'Angers, accusé d'avoir volé des farines aux fermiers des moulins de Belaillé à Laval, chez lesquels il était domestique, et d'avoir rompu le ban auquel il avait été condamné prudemment par le siège ordinaire de Laval, et de plus véhémentement soupçonné d'avoir incendié les bâtiments de Loresse en Montjean et d'être l'auteur de certaines lettres de menaces écrites à plusieurs officiers du siège ordinaire de Laval (V. ci-devant l'art. B 1014) ; application de G. à la question ordinaire et extraordinaire pour ouïr révélations de sa bouche sur ces deux derniers chefs d'accusation ; G. ne peut supporter la torture au-delà du cinquième coin, et persiste à se dire innocent desdits incendie et lettres ; sentence prévôtale le condamnant à la fustigation à la marque et aux galères à perpétuité ; — contre Marie B. femme dudit Jean G. accusée avec son mari de l'incendie de Loresse ; sentence prévôtale ordonnant son élargissement *quousque* ; — Contre Victor P. accusé du meurtre de Julien Landais de Saint-Sulpice tué d'un coup de fusil dans le chemin de Neufville à Saint-Sulpice.

B. 2755. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1728. — Criminel. Procédures contre François-René de K. accusé d'avoir volé la dame de Fontenay, veuve de Jacques du Hois, d'avoir excessivement maltraité ladite dame, d'avoir mis plusieurs fois le pistolet sur la gorge de la demoiselle d'Orvalle pour la contraindre à faire un testament tel qu'il le voulait, d'avoir maltraité grièvement un sieur Belzé et commis beaucoup d'autres violences ; évocation de cette affaire en parlement à la requête de l'accusé ; — contre Perrine H. reprise de justice, accusée de vols avec effraction ; sentence prévôtale la condamnant à la pendaison ; — contre Julien G. de Laval, repris de justice, accusé de rupture de ban, de vol et de tentative de vol ; sentence prévôtale le condamnant aux galères à perpétuité ; — contre Michel T. de Larchamp accusé d'avoir volé une taure dans une pâture ; sentence prévôtale le condamnant à la fustigation et à la marque ; — contre Pierre R. de Laigné accusé d'avoir volé un bœuf dans une pâture ; condamnation aux galères à perpétuité, etc.

B. 2756. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1729. — Criminel. Procédures contre plusieurs individus accusés d'avoir commis des violences et tapages le soir dans les rues de Château-Gontier, d'avoir tué le nommé Lestang et jeté son cadavre dans un puits de ladite ville, insulté le sieur de l'Espinay, vicaire d'Azé, blasphémé le nom de Dieu, proféré des injures contre le Roi, etc ; — contre un habitant de Saint-Denis-du-Maine, accusé d'avoir tiré des coups de pistolet sur Christophe Lefeuvre, sieur de la Froisière, de Meslay ; — contre deux habitants de Loigné, accusés d'avoir maltraité et volé Jacques Lemasson, de Houssay, sur le grand chemin de Château-Gontier à Loigné ; — contre Pierre T. de Laval, accusé d'avoir écrit aux officiers du Siége ordinaire de Laval les lettres anonymes dont il est question ci-devant aux articles B 1014 et B (76) et d'avoir mis à exécution les menaces contenues dans lesdites lettres ; sentence prévôtale le condamnant à être pendu ; — contre Pierre P. accusé d'avoir commis un vol avec effraction au château des Vaux, en Champéon, au préjudice du marquis de Levaré, dont il avait été le domestique, et un autre vol, pendant la nuit, chez un habitant de Saint-Martin-du-Limet et d'avoir pris de faux noms ; condamnation à la pendaisou ; — exhumation et autopsie du cadavre de Denis Boulleau mort à la suite de mauvais traitements, etc.

B. 2757. (Liasse.) — 160 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1730. — Criminel. Procédures contre René B. de Chateaubriant, accusé d'avoir volé une somme de 39 livres au meunier du moulin de Terrequin, en Cherancé, dont il était le domestique ; sentence prévôtale le condamnant aux galères à perpétuité ; — contre Joseph B. de Châtillon en Bretagne, accusé d'avoir volé la nuit un cheval à la veuve Besnier, fermière de la terre de Soulgé, et d'avoir tenté d'assassiner le guichetier des prisons de Château-Gontier où il était détenu et de s'évader ; sentence prévôtale le condamnant à être rompu vif ; — contre René P. veuve de Pierre T. de

Laval, accusé d'avoir été la complice de son mari dans les crimes qui avaient motivé la condamnation à mort de celui-ci (V. l'art. précédent); sentence ordonnant son élargissement *quousque;* — contre François P. de Saint-Calais-du-Désert, accusé de vols de chevaux; sentence prévôtale le condamnant à 20 ans de galères; contre René L. d'Athée, accusé de l'assassinat de Jean Chalottin son voisin; sentence prévôtale ordonnant son élargissement *quousque ;* — contre plusieurs habitants de Coudray, accusés de vols au préjudice du feu sieur Blouin, curé de Coudray et de ses héritiers, etc.

B. 2758. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1731. — Criminel. Procédures contre Jean P., père et Jean P., fils, de Loigné, accusés d'avoir écrit au sieur Jousse, avocat à Château-Gontier, des lettres anonymes dans lesquelles il le menaçaient d'incendier son bois et sa maison des Roullières, s'il ne leur remettait une somme d'argent à un lieu déterminé; condamnation de Jean P., fils, aux galères à perpétuité; élargissement *quousque* de Jean P., père; — contre René C., de Querré, accusé d'avoir maltraité Jean-Baptiste Blondeau garde-chasse de Henri Le Chat, chevalier, seigneur de Vernée, Chanteussé, Querré, Marigné-près-Daon et autres lieux; — contre René B., accusé du meurtre de Pierre Rocher, de Houssay; — contre le curé et le vicaire de Châtelain, accusés d'avoir insulté Mathieu Le Tessier, écuyer, seigneur de Forges, lieutenant de maréchaussée à Château-Gontier; — contre le nommé L. accusé du meurtre de Jacques Gasté dit Langevin, cocher, au château du Teilleul, en Saint-Sauveur de Flée; — exhumations et autopsies du cadavre de François Reguenier de la Selle-Craonnaise, décédé à la suite de mauvais traitements; — du cadavre d'nn enfant trouvé dans la Mayenne près du moulin de Mirouault, en Bazouges, etc.

B. 2759. (Liasse.) — 114 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1732. — Criminel. Procédures contre la veuve C. et sa fille, de Château-Gontier, acussées, la mère d'avoir livré sa fille à la prostitution et celle-ci de prostitution; condamnation de la mère à être attachée au pilori pendant deux heures un jour de marché, coueffée d'un chapeau de paille avec des écriteaux indiquant son crime, puis à être battue de verges sur les épaules, par les rues et carrefours de la ville, flétrie d'une fleur de lys et bannie pour neuf ans du ressort du présidial et de la vicomté de Paris; de la fille à assister à l'exécution de la sentence rendue contre sa mère et à être renfermée au refuge de Château-Gontier pendant cinq ans; appel des condamnés en parlement; arrêt de ladite cour cassant la sentence du Présidial et ordonnant un plus ample informé de dix mois; — contre le curé et le vicaire de Peuton, accusés, le curé d'avoir injurié en chaire le procureur-syndic de la paroisse, le vicaire d'avoir voulu maltraiter plusieurs paroissiens et d'avoir fait rébellion à un huissier qui était venu à la requête des habitants de Peuton saisir les meubles du curé pour le contraindre à réparer son presbytère qui tombait en ruine; — contre deux miliciens de Château-Gontier, accusés de blasphèmes et de violences; — contre divers individus accusés de vols, etc.

B. 2760. (Liasse.) — 71 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1733. — Criminel. Procédures contre quatre particuliers de Saint-Denis-d'Anjou et de Chemiré-sur-Sarthe, acccusés de l'assassinat et du vol commis sur la personne d'un homme inconnu, dans le grand chemin de Saint-Denis à Chemiré; sentence ordonnant l'élargissement *quousque* des prévenus; — contre Julien L. accusé de vol avec escalade; condamnation à la fustigation, à la marque et à 7 ans de bannissement de l'Anjou et du Maine; appel du condamné en parlement; arrêt de ladite cour cassant la sentence du présidial et condamnant Julien L. à la fustigation à la marque et à trois ans seulement de bannissement; — sentences renvoyant devant les juges de Laval et de Sablé pour y être jugés des individus accusés de vols.

B. 2761. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1734-1735. — Criminel. Procédures contre les porte-tambour de Château-Gontier, accusés d'avoir troublé par leurs prétentions en matière de préséance, la procession de la Fête-Dieu dans cette ville et manqué de respect aux autorités; — contre Guillaume P. de Bouère, repris de justice accusé de vols; sentence le condamnant aux galères à perpétuité.

B. 2762. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1736. — Criminel. Procédures contre le sieur de Croisilles, contrôleur des actes de notaires et receveur des francs-fiefs à Château-Gontier, accusé d'avoir injurié et frappé Mathieu Le Tessier, écuyer, sieur de Forges, lieutenant de maréchaussée audit lieu; — contre Philippe de la Lande, chevalier, seigneur de Cimbré, capitaine de grenadiers au régiment du Roi, accusé d'avoir injurié et menacé les officiers du Présidial qui procé-

daient à la levée des scellés apposés sur les meubles de feu François de la Lande, curé de Saint-Sulpice, dont le sieur de Cimbré était héritier ; — contre des vagabonds, etc.

B. 2763. (Liasse.) — 53 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1737. — Criminel. Procédures contre François Le Balleur, avocat à Laval, accusé d'avoir traité de « crasseux » Julien Guilleu, substitut au siège royal de ladite ville ; cette affaire avait été renvoyée au Présidial par arrêt du Parlement ; — contre Ambroise T., de Mée, accusé d'avoir volé un cheval ; mise en liberté du prévenu reconnu innocent ; — contre les auteurs du meurtre de René Landais, batelier au port de Neuville, en Saint-Sulpice ; — contre François B., de Bazouges, accusé d'avoir volé un cheval dans la paroisse de la Cropte ; condamnation à la fustigation, à la marque et à neuf ans de galères ; arrêt du parlement cassant cette sentence sur l'appel dudit B. et le condamnant seulement à deux heures de carcan, à la marque et à 5 ans de bannissement du ressort du présidial et de la vicomté de Paris ; — contre des habitants de Gennes, accusés de s'être ameutés et opposés à main armé à la circulation des grains ; — contre les auteurs d'un vol avec effraction commis au préjudice de René Percher, demeurant à la Poterie, en Argenton.

B. 2764. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1738. — Criminel. Procédures contre plusieurs individus de Grez-en-Bouère accusés de voies de fait ; — contre Louis et René S., accusés d'avoir volé du bois à Mathieu Boisseau de Bazouge, et d'avoir blessé grièvement ledit Boisseau, à coups de serpe ; — contre René Cardinal, de Ruillé, accusé d'avoir injurié et calomnié Jean-Baptiste de la Planche, chevalier, seigneur de Ruillé ; — contre un vagabond arrêté à Mayenne et accusé de vol de grand chemin, crime dont il est ensuite reconnu innocent ; — procès-verbal de réception et de publication de l'édit du Roi du mois de juin 1738, attribuant au Grand-Conseil la connaissance de toutes les fraudes et contraventions en matière d'introduction ou de débit de toiles, étoffes et marchandises prohibées, etc.

B. 2765. (Liasse.) — 53 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1739-1740. — Criminel. Procédures contre une femme de Marigné-près-Daon, accusée d'avoir empoisonné son mari ; — contre trois soldats sortant du service de la Compagnie des Indes, accusés d'avoir donné un coup d'épée à un soldat du régiment du Piémont, sur le grand chemin de Paris en Bretagne, à une demi-lieue de Mayenne ; — contre les auteurs d'un vol d'argent, commis avec effraction dans l'église de Quelaines ; — sentence condamnant Etienne C., de Daon, à être pendu pour assassinat ; appels en parlement du condamné et du procureur du Roi (celui-ci *à minimà) ;* arrêt du Parlement ordonnant qu'avant de faire droit sur ces deux appels, il sera procédé à une nouvelle information par le Présidial, etc.

B. 2766. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1740. — Criminel. Procédures contre des individus accusés de voies de fait et d'injures ; contre Jean D., de Longuefuye, accusé de s'être rendu redoutable dans son canton par ses violences et menaces, de porter continuellement des armes à feu, dont il a tiré des coups différentes fois sur plusieurs particuliers, qui ont été grièvement blessés, d'avoir commis plusieurs larcins, et de mener une vie scandaleuse ; condamnation à neuf ans de galères ; — contre Perrine R., servante à Château-Gontier, accusée d'infanticide ; — condamnation à la pendaison, etc.

B. 2767 (Liasse.) — 128 pièces, papier ; pièce, parchemin.

1741. — Criminel. Procédures contre René J., de Villiers-Charlemagne, accusé de vol ; condamnation à 5 ans de galères ; arrêt du Parlement cassant cette sentence et condamnant seulement René J. à la fustigation, à la marque et à 5 ans de bannissement du ressort du présidial et de la vicomté de Paris ; — contre Julien R., accusé d'être l'auteur de lettres anonymes écrites au curé de Bierné et à une autre personne, dans lesquelles on leur enjoignait, sous menace d'incendie, de déposer des sommes d'argent à des endroits déterminés ; sentence prononçant l'élargissement *quousque* dudit Julien R. ; — contre Pierre C., accusé d'avoir volé nuitamment plusieurs moutons ; condamnation à la fustigation, à la marque et à 5 ans de bannissement du ressort ; — contre Michel C., vagabond et repris de justice, accusé d'avoir volé chez le métayer du Boisrond, en Ahuillé, une veste de serge et un chapeau ; condamnation à trois ans de galères ; — contre des individus accusés de voies de fait et injures, etc.

B. 2768. (Liasse). — 148 pièces, papier.

1742. — Criminel. Procédures contre Jacques C,

d'Origné, accusé de désertion du régiment de Souvré, compagnie d'Apreville, où il était soldat ; — contre Jacques G., de Château-Gontier, accusé de vol de froment et de foin ; condamnation à la fustigation, à la marque et à 5 ans de bannissement ; — contre Perrine Chesneau, femme d'Antoine Theullier, de Chemiré-sur-Sarthe, accusée d'avoir ameuté plusieurs habitants de Chemiré pour s'opposer à la circulation des grains ; sentence prévôtale la condamnant à être blâmée en pleine audience et à payer trois livres d'amende — contre Mathurine Chaligné, femme de Julien Lemaître, accusée d'avoir participé à une sédition qui avait éclaté à Saint-Denis-d'Anjou, contre un marchand de grains ; sentence provôtale la condamnant à une heure de carcan ; — contre un nommé H., accusé du meurtre de René Vaslin, de Chazé-sur-Argos ; — contre une femme de Bazouges, accusée de mener une vie scandaleuse ; — contre François H., originaire de Bretagne, forçat évadé, accusé de vol à main armée et avec effraction ; sentence prévôtale le condamnant aux galères à perpétuité ; — entérinement de lettres de rémission obtenues par deux habitants de Mayenne, poursuivis pour meurtre, etc.

B. 2769. (Liasse.) — 75 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1743. — Criminel. Procédures contre deux auvergnats, accusés d'avoir volé une partie de la batterie de cuisine des P. P. capucins de Château-Gontier ; — contre les auteurs inconnus des vols commis avec effraction dans les trons de l'église de l'hôpital Saint-Julien de Château-Gontier ; — contre un habitant d'Auvers-le-Hamon, accusé d'avoir occasionné la mort de sa femme par ses mauvais traitements ; sentence ordonnant qu'avant qu'il soit procédé au jugement définitif, l'accusé sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour être interrogé sur les faits qui lui sont reprochés ; appel interjeté par l'accusé ; arrêt du Parlement cassant cette sentence et poursuivant une nouvelle instruction de l'affaire ; — contre des individus accusés de voies de fait et d'injures, etc.

B. 2770. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1744. — Criminel. Procédures contre Michel Tilard, marchand au Bourg-Philippe, accusé d'avoir maltraité René Bertron, marchand à Montreuil ; — contre plusieurs habitants de Ruillé, accusés d'avoir, sans droit, démoli un jubé existant dans l'église dudit lieu de temps immémorial et qui, selon la plainte portée par René-Jean-Baptiste de la Planche, seigneur de Ruillé, faisait à la fois l'ornement et la solidité de cette église ; — contre un nommé L., des environs de Sablé, accusé de vols de grand chemin.

B. 2771. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1745. — Criminel. Procédures contre une femme de Château-Gontier, accusée d'avoir abandonné ses enfants ; — contre René H., accusé d'avoir occasionné par ses mauvais traitements la mort de Pierre Rezé, de Château-Gontier ; condamnation, par contumace, à la pendaison ; — contre une fille de Daon, accusée de débauche ; — contre Pierre J., de Bierné, accusé de s'être rendu redoutable dans son canton par ses violences et d'avoir commis plusieurs vols ; — contre deux individus de Brissarthe et de Chemiré-sur-Sarthe, accusés de vol à main armée ; sentence ordonnant qu'avant qu'il soit procédé au jugement définitif, ils seront appliqués à la question ordinaire et extraordinaire ; appel des accusés contre cette sentence.

B. 2772. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1746. — Criminel. Procédures contre Jeanne G., d'Angers, accusée de vols avec effraction ; condamnation à la fustigation, à la marque et au bannissement perpétuel du ressort ; — contre le nommé H., de Bazouges, et ses deux enfants, accusés d'avoir accasionné par leurs mauvais traitements la mort de Marie Pichon, femme en secondes noces dudit H. et belle-mère desdits enfants ; — contre René Poirier, accusé d'avoir battu Pierre et Jean Angot, de Château-Gontier ; — levée du cadavre d'un individu trouvé dans la Mayenne, près du lieu de la Chaudurais, en Loigné.

B. 2773. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1747. — Criminel. Procédures contre une servante de Château-Gontier, accusée d'infanticide ; — contre un milicien de Pommerieux, accusé d'avoir tiré un coup de pistolet sur deux habitants de Château-Gontier ; — contre Pierre R., de Ménil, accusé d'avoir volé deux moutons dans une métairie de Saint-Fort ; condamnation à la fustigation, à la marque et à 5 ans de bannissement du ressort ; — contre trois hommes et deux femmes, accusés de vagabondage et de mendicité ; sentence prévôtale condamnant les hommes à la fustigation et à trois ans de bannissement du ressort de la lieutenance de maréchaussée de Château-Gontier, et les femmes à trois ans de bannissement dudit ressort ; — contre Jean B., de Refuveille, au diocèse d'Avranches,

repris de justice, accusé d'avoir volé deux chevaux à la foire de Landivy ; sentence prévôtale le condamnant à la fustigation, à la marque et à trois ans de galères ; — contre Pierre H., natif de Montflours, vagabond, accusé d'avoir commis de nombreux vols dans des métairies où il avait reçu l'hospitalité ; sentence prévôtale le condamnant aux galères à perpétuité ; — levée du cadavre d'une femme de Saint-Sulpice, trouvé dans le grand chemin de Château-Gontier à Saint-Sulpice, etc.

B. 2774. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1748. — Criminel. Procédures contre plusieurs habitants de Saint-Ouën, en Champagne, accusés de s'être ameutés contre André Belleard, boulanger à Parcé-sur-Sarthe, et de l'avoir grièvement maltraité ; condamnation, par contumace, à trois ans de bannissement et en dix livres de réparation civile envers ledit Belleard ; — contre René de C., accusé d'avoir voulu tirer un coup de fusil sur François Berthelot, métayer à Seurdres ; — contre un habitant de Querré, accusé d'avoir voulu battre son curé, François Follenfant ; — contre François B., de la Chapelle-Craonnaise, accusé d'avoir volé au marché de Château-Gontier un paquet de lin de la pesanteur de 10 livres ; condamnation au blâme en chambre du Conseil et à 3 livres d'amende ; — contre quatre jeunes gens du village des Anges, accusés d'attentat à la pudeur sur la personne d'une jeune fille de Saint-Quentin ; acquittement des prévenus ; — contre des individus accusés de voies de fait ; — contre un soldat du régiment du Dauphin, accusé d'avoir enfoncé la porte des prisons de Château-Gontier et d'avoir enlevé desdites prisons deux individus détenus pour faux saunage, etc.

B. 2775. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1749. — Criminel. Procédures contre un habitant de Châtelain, accusé des nombreux vols et maraudages qui se commettaient, tant de jour que de nuit, à Châtelain et aux environs ; — contre René A., dit l'Angevin, soldat aux gardes françaises, et Guillaume S., dit La Fortune, milicien, accusés d'avoir commis à main armée des actes de pillage dans deux métairies de la paroisse de Ménil, d'avoir maltraité les gens qu'ils y avaient rencontrés et même d'avoir voulu violer la servante d'une de ces métairies ; condamnation à cinq ans de galères ; appel des condamnés en Parlement ; — contre André A., de Peuton, accusé de s'être évadé de prison et d'avoir commis plusieurs vols avec effraction ; condamnation aux galères à perpétuité ; — contre Jean P., accusé d'être un vagabond, un homme sans aveu et un filou ; sentence prévôtale le condamnant à trois ans de galères ; — contre des individus accusés de coups et blessures, diffamation, etc.

B. 2776. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1750. — Criminel. Procédures contre une bande de mauvais sujets qui parcourait la nuit les rues de Château-Gontier, commettant de nombreux dégâts, vols et actes de violence, jurant, blasphémant et chantant des chansons obscènes ; — contre les sieurs Leshenault de Bouillé et Sourdille de la Valette, accusés de s'être pris de querelle sur la promenade du Bout-du-Monde à Château-Gontier et d'avoir tiré l'épée l'un contre l'autre ; — contre Louis B., accusé d'être un vagabond sans aveu et d'avoir volé un cheval dans une pâture ; sentence prévôtale le condamnant à trois ans de galère ; — contre Jacques C., accusé d'être un vagabond et un mendiant valide ; sentence prévôtale le condamnant à trois ans de bannissement du ressort ; — contre des individus accusés de coups et blessures, etc.

B. 2777. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1750. — Criminel. Procédures contre Pierre L., accusé d'avoir fait partie d'une bande de coureurs de nuit qui avaient dévasté plusieurs jardins des environs de la ville et volé divers objets à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph ; élargissement dudit L., faute de preuves ; — contre les auteurs de la mort d'un enfant nouveau-né trouvé dans la Mayenne, à Château-Gontier, près de l'hôtellerie des Trois-Trompettes ; — contre Michel Q., natif de Deux-Évailles, repris de justice, accusé d'être un vagabond et un mendiant valide ; sentence prévôtale le condamnant à trois ans de galères ; — contre Gabriel D., natif d'Argentan en Normandie, ayant déjà été condamné deux fois aux galères, accusé d'être un forçat évadé, et un vagabond, de porter illégalement des armes, d'avoir pris un faux nom et d'avoir été trouvé nanti d'objets volés ; sentence prévôtale le condamnant à être pendu ; procès-verbal d'exécution, etc.

B. 2778. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1751. — Criminel. Procédures contre certains particuliers coureurs de nuit qui, non contents de troubler le repos public à Château-Gontier, en enlevant les marteaux et sonnettes des portes, avaient attaqué et insulté des filles et femmes, le soir, dans les rues, et qui après avoir forcé la boutique d'un boulanger, en avaient

transporté le comptoir jusque sur les fossés de la ville, l'avaient ouvert avec effraction et s'étaient emparé de ce qu'il contenait d'argent et qui avaient encore commis d'autres méfaits du même genre ; — contre un habitant de Ménil accusé d'avoir voulu tuer son frère et menacé d'incendier le château de M. de Racappé, marquis de Magnanne ; cet individu ayant été reconnu insensé est remis à sa famille ; — contre la fermière du lieu de la Petite Valette, en Ménil, et plusieurs autres particuliers accusés de rebellion envers un huisssier ; — contre René M., de Colombiers, accusé de tentative de vol ; acquittement du prévenu ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures et diffamation.

B. 2779. (Liasse.) — 114 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1752. Criminel. Procédures contre trois individus détenus dans les prisons de Château-Gontier, accusés d'avoir tenté de s'enfuir desdites prisons à l'aide de fausses clefs en étain et après avoir limé leurs fers et excédé de coups le guichetier, ainsi que la mère et la femme du concierge ; condamnation de l'un, qui était déjà forçat évadé, aux galères perpétuelles, de l'autre à trois ans de galères, acquittement *quousque* du troisième ; — contre des bateliers accusés d'avoir jeté dans la Mayenne et noyé le nommé Guiard, meunier aux Trois-Moulins, à Château-Gontier ; — contre Jean P., repris de justice, accusé d'avoir volé deux chapeaux à la foire d'Ernée ; sentence prévôtale le condamnant à sept ans de galères ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures, etc.

B. 2780. (Liasse.) — 43 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1753. — Criminel. Procédures contre Antoine B., repris de justice accusé d'être un vagabond, et d'avoir commis de nombreux vols, notamment des vols de chevaux ; sentence prévôtale le condamnant à être pendu ; — contre des coureurs de nuit qui, après avoir soupé à l'auberge du Cheval-Blanc, étaient allés, armés d'épées et de pistolets, faire du tapage à la porte du nommé Mauvoisin, maître chapelier au faubourg d'Azé à Château-Gontier ; — contre les auteurs de l'exposition d'un enfant trouvé dans une étable du lieu de la Fougetterie, en Azé ; — contre des individus accusés de coups, blessures et injures ; — contre trois hommes accusés, d'avoir, dans une rixe, au cabaret, occasionné la mort de François Bedouet, de Bazouges ; lettres de rémission en faueur desdit accusés ; — enquête de la maréchaussée sur les vols dont était accusé un habitant de Noyant.

B. 2781. (Liasse.) — 86 pièces, papier ; pièce, parchemin.

1754. — Criminel. Procédures contre quatre particuliers accusés par Marie-Marthe Coustard de Souvré, veuve en premières noces de Pierre Duchemin de la Jarossais, et, en secondes de Pierre d'Anjou, chevalier, seigneur de Coulouvray, de s'être établis chez elle, malgré elle, pendant dix jours, d'avoir mis des gardes à sa porte pour l'empêcher de sortir et de vaquer à ses affaires ; — contre des individus accusés de coups, blessures et injures.

B. 2782. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1755. — Criminel. Procédures contre deux compagnons tisserands d'Alexain, accusés d'avoir, dans une risque au cabaret, occasionné la mort de Jean La Biche, de Placé ; lettres de rémission accordées aux deux accusés ; — contre les auteurs de la mort d'André Gazon, de Château-Gontier, dont le cadavre avait été trouvé dans un petit chemin, près du lieu de la Sargerie, en Azé ; — contre Michel O. et Étienne N., accusés, Michel O. du meurtre de Jean Lépine, de Bouillé-Ménard, Étienne N., d'avoir pris part à la rixe dans laquelle ledit Lépine avait été frappé mortellement ; condamnation par coutumace de Michel O. à la pendaison et d'Étienne N. au blâme en chambre du conseil ; — contre des individus accusés de tapage nocturne dans les rues de Château-Gontier, de coups et blessures, etc.

B. 2783. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1756. — Criminel. Procédures contre François B., de Château-Gontier, accusé d'avoir, dans une rixe, porté un coup mortel à Julien Taunay, métayer à Fontenelle, en Loigné ; — entérinement de lettres de rémission obtenues par l'accusé ; — contre des individus accusés de coups et blessures.

B. 2784. (Liasse.) — 124 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1757. — Procédures contre René B., de Château-Gontier accusé de meurtre et de vols à main armée ; condamnation à la pendaison ; appels du condamné et du procureur du roi, celui-ci *à minimâ* ; — contre les époux G. et Michel T., de Brissarthe et de La Chapelle-d'Aligné, accusés du vol d'un cheval ; condamnation de G. à neuf ans de galères, et de sa femme à la fustigation, à la marque et au bannissement perpétuel du ressort ; élargissement *quousque* de Michel T. ;

arrêt du parlement rendu sur l'appel des époux G. et réduisant leurs peines des galères et de bannissement à cinq ans ; — contre François B., originaire d'Azé, soldat au régiment de Piémont, compagnie de Glatigné, accusé d'avoir dit, en entendant la relation du supplice de Damiens : « S'il y avait dix mille hommes comme moi, le roi ne serait pas en vie dans quinze jours » ; — contre des individus accusés de coups, blessures et injures, etc.

B. 2785. (Liasse.) — 137 pièces, papier; 1 pièce, parchemin, dont 2 factums imprimés, in-4° de 16 et de 20 pages 1 pièce parchemin.

1758. — Criminel. Procédures contre trois femmes dont deux reprises de justice, accusées de vagabondage; sentence prévôtale les condamnant toutes les trois au bannissement perpétuel du ressort et disant que les deux reprises de justice seront préalablement fouettées par le bourreau en présence de la troisième ; à cette procédure est jointe une lettre de l'intendant de Tours au lieutenant de maréchaussé de Château-Gontier lui rappelant qu'il fallait, conformément aux intentions de S. M., s'abstenir autant que possible de prononcer des sentences de réclusion perpétuelle contre des femmes, quand il n'y avait pas de maison de force où les renfermer, ce qui était le cas pour la généralité de Tours ; — contre François Le Motheux, sieur du Plessis, président à l'élection de Château-Gontier, et Marie-Anne Jarry, sa femme, Renée Oudin veuve de François Jarry de la Richardière, fermière de la terre de Châtelain-Rennefort, René François Jarry de Minzé, licencié ès-lois, et Jean-Baptiste Brichet, notaire royal à Contigné, accusés de diffamation par François Patry de Laubinière, négociant, changeur pour le roi, ancien échevin de l'Hôtel-de-Ville de Château-Gontier ; — contre le vicaire de Saint-Brice, accusé également de diffamation par Jean Renier, fabricant de poterie aux Agets, en Saint-Loup ; — contre le prieur-curé de Saint-Sauveur de Flée et un grand nombre de ses paroissiens accusés de rébellion envers un sergent ; — contre plusieurs jeunes gens engagés dans le régiment de Brissac, accusés d'avoir volé de vive force du raisin dans des clos de vigne d'Azé ; sentence les condamnant à être blâmés à genoux et nu-tête en pleine audience , — contre Isaac P., de Peuton, accusé du meurtre de Louis Durant, de la même paroisse ; condamnation par contumace à la pendaison ; — contre des individus accusés de coups, blessures, etc.

B. 2786. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1759. — Criminel. Procédures contre les auteurs de nombreux vols qui se commettaient tant de nuit que de jour à Château-Gontier, même dans l'église de Saint-Jean l'Évangéliste, où les autels avaient été dépouillés de leurs nappes ; — contre des personnes accusées de diffamation ; — sentence déclarant le lieutenant de maréchaussée incompétent à instruire et juger le procès des époux Jean B., accusés d'avoir mendié avec de faux certificats.

B. 2787. (Liasse.) — 184 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1760. — Criminel. Procédures contre un garçon bourrelier accusé de viol d'une petite fille de neuf ans et relâché faute de preuves ; — contre Jean Roppert, suisse de nation, poursuivi par les chirurgiens et apothicaires de Château-Gontier pour exercice illégal de leurs professions ; — contre Joseph Duchemin de la Jarossais, banquier à Laval, accusé d'avoir, dans l'assemblée tenue à l'Hôtel-de-Ville de Laval, pour l'élection d'un maire, d'un échevin et d'un procureur du roi, insulté Joseph Le Pannetier des Salles, juge du comté-pairie dudit lieu ; — contre Louis E., accusé de vagabondage et de vols ; sentence prévôtale le condamnant à la fustigation, à la marque et à cinq ans de bannissement du ressort ; — contre Jean-Baptiste-Emmanuel C., opérateur à Sablé, accusé de vol ; élargissement *quousque* de l'accusé ; — contre René B., forçat évadé, accusé de viol ; sentence prévôtale le déchargeant de cette accusation et le renvoyant purement et simplement aux galères où il avait été condamné précédemment à servir à perpétuité ; — contre des individus accusés de coups et blessures, injures et diffamation, etc.

B. 2788. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1761. — Criminel. Procédures contre un habitant du bourg d'Azé surpris à minuit dans un champ, coupant des épis de blé dont il remplissait un sac pour les porter dans son grenier où il y en avait déjà plusieurs monceaux ainsi récoltés ; condamnation par contumace à cinq ans de galères ; — contre ceux qui avaient volé des pièces de bois destinées aux réparations des Trois-Moulins et du moulin de Mirouault, appartenant à Marie-Céleste-Perrine Locquet de Grandville, veuve de Louis-Joseph de Beaumont d'Antichamp et à Jean-Thérèze-Louis de Beaumont, marquis d'Antichamp,

son fils aîné ; — contre ceux qui, par leurs mauvais traitements, avaient occasionné la mort de Julien Jodelais, sergent à Ruillé ; monitoire pour amener la découverte des coupables ; — contre les auteurs d'un vol commis au préjudice du nommé Lorré, messager de Château-Gontier à Angers ; — contre Jean M., de Saint-Michel-de-Feins, accusé de tentative de viol sur la personne d'une petite fille de sept ans chez les parents de laquelle il était domestique ; condamnation à l'amende honorable et aux galères à perpétuité ; arrêt du parlement rendu sur l'appel du condamné et du procureur du roi, celui-ci à *minimâ*, cassant cette sentence et ordonnant un supplément d'information ; — contre des individus accusés de coups et blessures, etc.

B. 2789. (Liasse.) — 184 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1762. — Criminel. Procédures contre trois femmes de Château-Gontier, accusées, l'une de vol et les deux autres de récel ; condamnation de la première à la fustigation, à la marque et à neuf ans de bannissement du ressort ; élargissement *quousque* des deux autres ; — contre René B., repris de justice, deux fois évadé des galères, où il avait été condamné à servir à perpétuité, et François B., son frère, accusés de vol et de violences ; sentence prévôtale condamnant René B. à être pendu, et François B., contumace, à neuf ans de galères ; — contre Michel B., repris de justice, accusé de vol à la foire de Bouillé-Ménard ; sentence prévôtale le condamnant à neuf ans de galères ; — contre René P., repris de justice pour faux-saunage, accusé de vol d'un cheval ; sentence prévôtale le condamnant à cinq ans de galères ; — contre René B. de Bazouges accusé d'avoir volé une pièce de toile sur un pré de lavandier ; condamnation à cinq ans de galères ; — contre des individus accusés de coups et blessures, etc.

B. 2790. (Liasse.) — 71 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1763. Criminel. Procédures contre Michel L., de Noyant, accusé de vols ; condamnation à cinq heures de carcan ; — contre trois particuliers accusés d'avoir, avec des armes à feu, attaqué de nuit Mathurin Cherruau, Louis Verron et Jacques Poilâne, sur la lande de la Fosse aux Charniers, en Loigné, et d'avoir blessé mortellement ledit Cherruau ; condamnation à la pendaison ; — contre André V., originaire de Sourdeval en Normandie, chaudronnier ambulant, accusé de vols ; condamnation à la fustigation, à la marque et à cinq ans de bannissement du ressort ; — contre René-Claude Bouchard, écuyer, seigneur de Coudray, fils de Claude-Mathieu Bouchard, écuyer, seigneur de Laigné, Athée et Livré, et contre François Patry de Laubinière, écuyer, seigneur du Moulinet, fils de François Patry de Laubinière, écuyer, seigneur de la Fontaine, Aunay, Bréon, Maineuf, Frézeau et autres lieux, qui s'étaient pris de querelle et battus à l'épée en pleine rue de Château-Gontier ; évocation de cette affaire au parlement ; — contre des individus accusés de coups et blessures ; — autopsie du cadavre d'un enfant nouveau-né trouvé dans la Mayenne, à Ménil.

B. 2791. (Liasse.) — 98 pièces, papier ; 1 pièce. parchemin.

1764. — Criminel. Procédures contre Jean D., d'Angers accusé d'avoir volé des cierges dans l'église de Fontenay ; condamnation à l'admonestation en chambre du conseil et à trois livres d'amende ; contre René Couet, accusé d'avoir injurié et menacé Olivier Ménard, vicaire de Chanteussé ; — contre Pierre Chevrollier, domestique au couvent des Anges, qui avait tué par imprudence, en chargeant son fusil, un enfant de chœur dudit couvent ; lettres de rémission accordées audit Chevrollier ; — contre Pierre B. natif du Pertre en Bretagne, accusé d'être l'auteur de l'incendie du lieu de Genetay, en Peuton, où avaient péri deux personnes et d'avoir commis plusieurs vols ; sentence disant qu'avant qu'il soit procédé au jugementdéfinitif, l'accusé sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire (la suite de l'affaire manque) ; — contre des individus accusés de coups, blessures, injures ; — entérinement de lettres de rémission obtenues en faveur de René Boulleau, de Gennes, qui avait commis un homicide par imprudence, etc.

B. 2792. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1764. — Criminel. Procédures contre plusieurs particuliers accusés d'avoir volé de vive force dans la métairie de la Rouerie, en Ampoigné, douze livres de fil et un fusil ; sentence condamnant lesdits accusés, qui, à l'exception d'un, sont contumaces, à cinq ans de galères ; — contre des habitants de Ruillé accusés de rébellion envers des huissiers chargés de faire exécuter l'ordonnance de police relative au ban des vendanges dans ladite paroisse ; — contre René R., de Louvaines, accusé d'avoir arrêté sur le grand chemin, deux femmes qui se rendaient du bourg d'Aviré au marché de Château-Gontier, de les avoir maltraitées et de leur avoir volé un paquet de fil ; condamnation à sept ans de galères ; — Pierre M., âgé de 18 ans, déjà deux fois

repris de justice, accusé de nombreux vols; sentence prévôtale le condamnant à être pendu ; — contre deux garçons bouchers de Château-Gontier accusés de coups et blessures.

B. 2793. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1765. — Criminel. Procédures contre Mathieu R., accusé d'être un vagabond et un mendiant valide ; sentence prévôtale le condamnant à 3 ans de galères ; lettres du procureur-général de Calonne indiquant au procureur du roi à Château-Gontier les formalités à remplir pour soustraire ledit R. à cette peine considérée comme trop rigoureuse et lui obtenir sa grâce. « Il est fâcheux, « dit une de ces lettres, que ce condamné ait été flétri « des lettres GAL ; cette triste circonstance doit faire « connaître aux juges qu'on ne peut être trop circons- « pect quand il s'agit de réputer un particulier vaga- « bond et de le condamner comme tel à la peine sévère « portée contre les gens de cette espèce par la décla- « ration du 3 août. Vous devés de votre côté sentir « combien il importe au ministère public d'approfon- « dir scrupuleusement l'état d'un accusé poursuivi « comme vagabond et d'établir par la procédure qu'il « est dans tous les cas prévus par l'art. 2 de cette loy, « afin de mettre les juges en état de ne sévir que dans « la plus grande connaissance de cause. » ; — contre Élie-Laurent Le Motheux, avocat au présidial, accusé d'avoir insulté et diffamé dans ses plaidoiries son confrère François-Charles Arthuis ; — contre Joseph G., repris de justice pour faux-saunage, accusé de s'être rendu redoutable dans son canton, d'être entré dans une métairie de Chazé sous prétexte de se chauffer, de s'être jeté sur le métayer pour l'étrangler, de l'avoir accablé de coups, et d'avoir menacé d'autres personnes de son fusil ; sentence prévôtale le condamnant à trois ans de galères ; — contre Jacques Lalouze, accusé d'être un vagabond, d'avoir pris de faux noms et commis plusieurs vols ; sentence prévôtale le condamnant à 9 ans de galères, etc.

B. 2794. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1765. — Criminel. Procédures contre Pierre B., de Senonnes, accusé de vol avec effraction ; élargissement *quousque* du prévenu ; — contre Toussait L., natif de Bretagne, accusé d'être un mendiant valide et d'avoir commis un vol à Saint-Aubin de Pouancé ; sentence prévôtale le condamnant à cinq ans de galères ; — contre neuf filles et femmes d'Avoise, accusées de s'être ameutées pour s'opposer à la circulation des grains ; sentence prévôtale condamnant l'une à la fustigation et à une heure de carcan, et les autres au blâme en chambre du conseil ; — sentences déclarant le lieutenant de maréchaussée de Château-Gontier compétent à instruire et juger les procès de plusieurs habitants de Sablé accusés du même délit que les femmes d'Avoise ; — de Mathurin E. accusé d'être un vagabond et un mendiant valide, etc.

B. 2795. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1766. — Criminel. Procédures contre le nommé B. et une fille P. de Juvigné-Montanadais, accusés de s'être opposés de vive force à la circulation des grains, d'avoir poursuivi à coups de pierre les gens qui transportaient lesdits grains et percé leurs sacs à coups de couteau ; sentence prévôtale les condamnant par contumace à 3 ans de bannissement du ressort ; — contre François B., détenu dans les prisons de Château-Gontier, accusé d'avoir porté des coups mortels à la mère du concierge desdites prisons, et de s'être évadé ; contre un ancien soldat invalide, garde de la forêt de Valle, accusé d'avoir excédé de coups un jeune pastoureau de Bazouges qui gardait ses « oëilles » sur la lande de Valles ; — contre Pierre Lesnard, de Châtelais, accusé d'avoir usé de menaces envers Pierre Rigault, son beau-frère ; sentence le condamnant au blâme en chambre du conseil ; — contre les auteurs d'un vol commis de nuit avec effraction au domicile de Renée Boutreux, veuve de Charles Pottier, marchand à Château-Gontier ; — contre des individus accusés de coups et blessures ; — sentences déclarant le lieutenant de maréchaussée de Château-Gontier compétent à instruire et juger les procès de plusieurs habitants de Pouancé et d'Ernée accusés de sédition a l'occasion de la circulation des grains ; — d'un soldat accusé d'assassinat sur la personne d'un habitant de Marcillé ; lettre adressée au procureur du roi par ordre du vice-chancelier et contenant plusieurs observations sur une procédure instruite contre deux voleurs ; le vice-chancelier blâme la lenteur apportée à la terminaison de cette affaire : « de pareils délais, dit la lettre, sont aussi contraires au bien de la justice qu'ils répugnent à l'humanité, » etc.

B. 2796. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1767. — Criminel. Procédures contre une servante de Biernó, accusée d'infanticide, et contre son maître

et sa maîtresse accusés d'avoir été ses complices; condamnation, par contumace, de la servante à la pendaison, du maître, aux galères à perpétuité et de la maîtresse au bannissement à perpétuité du ressort; — contre Étienne B., accusé de vagabondage et de vols; sentence prévôtale le condamnant à cinq ans de galères; — contre André Paris, de Congrier, accusé d'avoir usé de menaces envers le nommé Lezé, de Châtelais: condamnation à l'admonestation en chambre du conseil; — contre Pierre B., de Sainte-Gemmes, accusé du vol d'un cheval; — contre René B., de Martigné, acccusé d'avoir attaqué à main armée sur le grand chemin de Mayenne à Laval, André Reboursier, marchand, et d'avoir tenté de l'assassiner; sentence prévôtale le condamnant à être pendu; — contre le curé d'Asnières, accusé d'injures et de refus de sacrements envers François et René Companet, ses paroissiens; évocation de cette affaire en parlement sur la requête de l'accusé, etc.

B. 2797. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1767. Criminel. Procédures contre Olivier M., natif de Lamballe en Bretagne, accusé d'être un vagabond et un mendiant, mais invalide; sentence prévôtale le condamnant à être renfermé pendant trois ans dans l'hôpital général de Saint-Joseph de Château-Gontier; — contre des individus accusés de coups, blessures et injures; — sentences déclarant le lieutenant de maréchaussée de Château-Gontier compétent à instruire et juger le procès de plusieurs vagabonds et mendiants; — déclarant ledit lieutenant incompétent à instruire et juger le procès de deux hommes accusés de vol de chevaux, mais qui avaient des domiciles et qui n'étaient pas repris de justice.

B. 2798. (Liasse.) — 17 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1768. — Criminel. Procédures contre un habitant de Loiré accusé d'homicides; renvoi de cet homme devant le juge de Condé, son juge naturel; — contre trois babitants de Saint-Denis-d'Anjou accusés de voies de fait.

B. 2799. (Liasse.) — 138 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1769. — Criminel. Procédures contre Pierre O., originaire de Bretagne, accusé de vol au lieu de la Glannière, en Louvaines; — contre les auteurs inconnus du vol commis avec effraction au domicile de Bernard Verdeilhan des Fournières, receveur au grenier à sel de Château-Gontier; — contre Jacques M., de L'Hôtellerie de Flée, accusé d'avoir assassiné Jeanne Marchand, veuve Cusson et Joseph Bourgneuf, son gendre, de Saint-Quentin, jeté leurs cadavres dans un puits et volé ladite veuve Cusson; sentence ordonnant qu'avant qu'il soit procédé au jugement définitif, Jacques M., sera appliqué à la question ordinaire et extraordinaire; arrêt du parlement rendu sur l'appel de l'accusé, cassant cette sentence et ordonnant un plus ample informé; — contre Michel T., de Laval, accusé d'avoir volé avec effraction des rubans qui ornaient l'autel de la chapelle du Pré, sise en Quelaines, sur le grand chemin du bourg de ce lieu à celui d'Astillé; sentence prévôtale le condamnant à trois ans de galères; — contre Jean N., de Connerré, accusé d'être un vagabond, et d'avoir commis plusieurs vols; sentence prévôtale le condamnant à cinq ans de galères; — contre Julien R., originaire de Bretagne, repris de justice pour faux-saunage, accusé de vagabondage et de vol d'un cheval dans une pâture; sentence prévôtale le condamnant à la fustigation, à la marque et à 5 ans de bannissement du ressort; — sentence déclarant le lieutenant de maréchaussée de Château-Gontier compétent à instruire et juger le procès d'un autre individu de Bretagne, accusé de vagabondage, vol et assassinat sur grand chemin; — requête de Marguerite-Geneviève-Jeanne du Tertre, veuve de Marc-Antoine-Alexis-Louis-François de Lancrau, chevalier, seigneur de Chanteil, de François-Joseph Bionneau, notaire royal, d'André Journeil et de François Cronnier, vicaire de Saint-Remi de Château-Contier, pour obtenir restitution d'objets qui leur avaient été volés et qui avaient été déposés au greffe du présidial, etc.

B. 2800. (Liasse.) — 130 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1770. — Criminel. Procédures contre Gabriel E.. accusé d'avoir volé une livre de savon; condamnation à l'admonestation en chambre du conseil; — contre les auteurs d'un vol commis avec effraction à la maison de maître du lieu de Coulonge, en Fromentières; -- contre René G., de Châtelain accusé de tentatives de viol; condamnation à neuf ans de galères; confirmation de cette sentence par le parlement auquel le condamné en avait appelé; — contre Julien C., accusé de vol avec effraction intérieure et extérieure; sentence prévôtale le condamnant aux galères à perpétuité; contre un homme et deux femmes de Gorron, accusés de s'être ameutés et opposés à la circulation des grains; sentence prévôtale les condamnant au blâme en chambre

du conseil ; — contre des individus accusés de coups, blessures et menaces, etc.

B. 2801. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1771. Criminel. Procédures contre Pierre B., de Saint-Sauveur de Flée, accusé d'avoir, étant ivre, porté plusieurs coups de couteau à un métayer de Chemazé ; condamnation à l'admonestation en chambre du conseil ; — contre Michel B., natif de Placé, contrebandier, accusé de vagabondage ; sentence prévôtale le condamnant à trois ans de galères ; — contre Jean B., colporteur, accusé de vagabondage et de vol d'un cheval dans la forêt de Bourgon ; sentence prévôtale le condamnant à 9 ans de galères ; — contre Julien G., du Mans, accusé de vagabondage ; sentence prévôtale le condamnant à trois ans de galères, etc.

B. 2802. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1772. — Criminel. Procédures contre René B. de Chemeré-le-Roi, repris de justice, accusé de vol ; sensence prévôtale le condamnant aux galères à perpétuité ; — contre Mathurin S., accusé de détournements d'argent et d'effets au préjudice de la succession de Jean Bruneau, du Bourg-Philippe ; — contre plusieurs habitants d'Oisseau accusés d'avoir volé des foins dans le pré de Nicolas Margotton, de la même paroisse ; — contre des mauvais sujets de Château-Gontier, accusés d'avoir pillé et dévasté un clos de vigne sis en Bazouge, appartenant au sieur Jousselin, maître en chirurgie ; contre Jacques L., accusé de vagabondage ; sentence prévôtale le condamnant à trois ans de galères ; — contre Louis et René B., frères, originaires de Montenay, âgés l'un de 17 ans, l'autre de 15, accusés d'avoir commis un vol nocturne avec effraction extérieure et intérieure dans la boutique d'un marchand mercier à Craon ; sentence prévôtale condamnant l'aîné aux galères à perpétuité et le jeune à la fustigation et à neuf ans de banissement du ressort, etc.

B. 2803. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1772. — Criminel. Procédures contre un certain nombre d'habitants du Lion-d'Angers, hommes et femmes, accusés de s'être attroupés à main armée et opposés à la libre circulation des grains ; sentences prévôtales condamnant trois des accusés aux galères à temps et à perpétuité et prononçant contre les autres les peines du fouet, de la marque et du carcan ; observations du chancelier sur la sentence rendue contre les trois premiers accusés ; bien que ces individus soient contumaces, il les trouve trop sévèrement condamnés ; — sentences déclarant le lieutenant de maréchaussée de Château-Gontier compétent à instruire et juger le procès de trois hommes et deux femmes de Saint-Martin du Bois, accusés également de sédition à l'occasion de la circulation des grains ; — déclarant ledit lieutenant incompétent à instruire et juger le procès de Louis-Alexandre P., accusé du vol d'un cheval, mais n'étant ni vagabond ni repris de justice.

B. 2804. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1773-An III. — Criminel. Procédures contre René C., de Querré, accusé de vagabondage et de vols avec effraction ; sentence prévôtale le condamnant aux galères à perpétuité ; à cette procédure qui est toute entière de l'année 1773 sont joints : 1° une lettre adressée le 17 frimaire an III au commissaire près le tribunal du district de Château-Gontier par l'accusateur public près le tribunal criminel du Finistère pour réclamer l'envoi audit tribunal criminel les pièces du procès instruit vingt et un ans auparavant contre René C., qui, détenu depuis ce temps au bagne de Brest, se pourvoyait en révision, conformément aux lois des 3 septembre 1792 et 29 juin 1793 ; 2° l'inventaire des pièces envoyées par le greffe de Château-Gontier au tribunal du Finistère séant à Montagne-sur-Odet (Quimper) ; — contre Louis Deffay, employé des gabelles, accusé de tapages dans un cabaret de Château-Gontier ; — contre des coureurs de nuit qui avaient coupé des arbres et rompu des bancs sur les promenades de Château-Gontier, dégradé les parapets des ponts et du « château de Saint-Just » ; monitoire de l'officiel d'Angers pour amener la découverte de ces mauvais sujets ; — sentence déclarant le lieutenant de maréchaussée de Château-Gontier compétent à instruire et juger le procès de Pierre M., de Saint-Michel-de-la-Roë, faux-saunier repris de justice, accusé de vol, etc.

B. 2805. (Liasse.) — 53 pièces. papier.

1774. — Criminel. Procédures contre Jean P. et René D., natifs d'Angers, coupables de vagabondage ; sentence prévôtale condamnant l'un, qui était en outre vehémentement soupçonné d'être un repris de justice et un voleur de chevaux, à neuf ans de galères, et l'autre à trois ans de la même peine ; — contre une fille de Château-Gontier, accusée d'infanticide ; — plainte du procureur du roi contre un individu de Fromentières

accusé de voies de fait, de menaces et de tentative de viol; — sentence déclarant le lieutenant de maréchaussée de Château-Gontier compétent à instruire et juger le procès de André P., de Morannes, accusé de vagabondage.

B. 2806. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1775. — Criminel. Procédures contre deux hommes de Châtelais, accusés de s'être rendus redoutables dans leur canton, et d'avoir extorqué de l'argent sous menace de mort; — contre des individus accusés de tapages nocturnes, de coups, blessures, injures et diffamation.

B. 2807. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1776. — Criminel. Procédures contre les auteurs de l'assassinat commis sur ta personne de Gervais Blossier, closier au lieu de la Petite-Écotterie, en Chevillé; — contre un tapageur qui avait grièvement blessé, d'un coup de couteau, Jean Morin, facteur du bureau de la poste de Château-Gontier; — contre Jean G. et Michel L., accusés de vols de grand chemin; condamnation de Jean G., contumace, à neuf ans de galères, et de Michel L., à trois ans de la même peine; arrêt du parlement, cassant la sentence rendue contre ce dernier et le condamnant à la fustigation et aux galères à perpétuité; — contre un boucher de Ménil, accusé de tapages, de violences et de blasphèmes continuels; — contre un Bas-Breton, accusé de vagabondage; sentence prévôtale le condamnant à trois ans de galères, etc.

B. 2808. (Liasse.) — 108 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1777. — Criminel. Procédures contre un contrôleur des domaines de Château-Gontier accusé d'avoir, étant marié, séduit la fille d'un habitant de Saint-Denis-d'Anjou, de l'avoir empêchée de déclarer sa grossesse et d'avoir enlevé de force l'enfant dont elle était accouchée; — contre Jean N., notaire à Château-Gontier, accusé d'enlèvement de mineure; — contre Abraham D., accusé de vol de chevaux; condamnation à neuf ans de galères; confirmation de cette sentence par le parlement devant lequel D., avait interjeté appel; — contre un jeune homme de Château-Gontier accusé d'attentat à la pudeur; — contre Sené P., accusé de vagabondage; sentence prévôtale le condamnant à trois ans de galères; — contre des individus accusés de coups et blessures, etc.

B. 2809. (Liasse.) — 203 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1778. — Criminel. Procédures contre Guy P., de Château-Gontier, accusé d'avoir fait passer deux jetons pour deux louis d'or de 24 livres et commis des actes de violence; condamnation à cinq ans de bannissement du ressort; arrêt du parlement cassant cette sentence et ordonnant un plus ample informé; contre Jean N., d'Argenton accusé de vol de toile; condamnation par contumace à neuf ans de galères; arrêt du parlement cassant cette sentence et ordonnant un plus ample informé; — contre trois métayers de Ruillé accusés de s'être opposés avec violence et tumulte à la location des bancs nouvellement placés dans l'église dudit lieu; — contre de mauvais sujets qui, pendant la nuit, ravageaient les jardins de Château-Gontier, démolissaient les parements des ponts et les murs de clôture du passage conduisant au château, coupaient les arbres des promenades et dépeuplaient les poulaillers; — contre René A. et Jean D. accusé d'avoir, par imprudence occasionné la mort de la veuve Rabineau, de Juvigné-sur-Sarthe; lettres de rémission en faveur des accusés, etc.

B. 2810. (Liasse.) — 99 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1779. — Criminel. Procédures contre deux habitants d'Avoise accusés du meurtre de Julien Croissant, garçon poupelier à Juigné-sur-Sarthe; entérinement des lettres de rémission obtenues par les accusés; — contre un italien accusé de s'être servi de faux certificats, d'avoir pris faussement la qualité de diacre, d'avoir vagabondé pendant huit ans en quêtant comme frère Mathurin sur une fausse obédience; condamnation à neuf ans de galères; — contre Gabriel T., accusé de vagabondage; sentence prévôtale le condamnant à trois ans de galères; — contre Louis S., de Louvaines accusé de violences; condamnation à l'admonestation; — contre René C., accusé d'avoir volé de nuit une jument dans une pâture à Bazouges; condamnation à neuf ans de galères; arrêt du parlement cassant cette sentence sur l'appel de René C. et condamnant celui-ci à la fustigation et à trois ans de galères; — contre Pierre O., soldat au régiment de Bourgogne-infanterie, accusé d'avoir, étant ivre, frappé un particulier d'un coup d'épée dans l'église de Parcé; sentence prévôtale le condamnant aux galères à perpétuité; requête dudit O. demandant l'entérinement des lettres de rémission que le roi lui avait accordées à la suite de cette sentence; — contre

des individus accusés de coups, blessures, injures et diffamation, etc.

B. 2811. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1780. — Criminel. Procédures contre Jean Roger, matelot du vaisseau *La Jolie*, pris et conduit, en juillet 1778, à Plymouth, d'où il s'était échappé, accusé de vagabondage ; — contre Boullay, receveur général des aides à Château-Gontier ; — contre Augustin de la Lande de Saint-Martin de Villenglose, écuyer, poursuivi pour coups et blessures portés à Jean-René-Joseph Lemasson, curé de Saint-Martin de Villenglose, et à plusieurs autres ; — contre Claude Lefèvre et Claude Launay, miliciens d'Angers, accusés de coups et blessures, etc.

B. 2812. (Liasse.) — 58 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1781. — Criminel. Lettres de pardon accordées à Pierre-René-Joseph Prudhomme, soldat au régiment de Normandie-infanterie, détenu comme déserteur dans les prisons de Château-Gontier, dont il s'était évadé. — Procédures : contre Louis et Antoine Bréhin, de Bierné, pour vols et pour violences portées à Marin Houdbinne, cabaretier ; — contre les garçons du lieu de la Goupillière, paroisse de Quelaines, pour blessures graves faites à René Bouvet, métayer à la Gouesse ; — contre Pierre Menan, dit Saint-Pierre, aubergiste à Fromentières, pour avoir tiré un coup de fusil contre le sieur Martineau fils, seigneur de Fromentières, son pensionnaire, qui ne le payait point ; — contre la femme Mathurin Milois, de Loigné, accusée de laisser mourir de faim un enfant exposé qu'elle s'était chargée d'élever, et contre le père prétendu de l'enfant, Jean-René Baillif, notaire à Château-Gontier ; — contre François Pétron et autres, accusés de vagabondage, condamnés par contumace aux galères à perpétuité.

B. 2813. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1782. — Criminel. Informations au sujet du rapt de Jeanne Legasneux, mineure, conduite à la métairie de la Ténardière, paroisse de Coudray. — Condamnation à la pendaison, par sentence prévôtale, de Jean Maheu, vagabond, convaincu de plusieurs vols avec effraction en la paroisse de Fontaine-Couverte.

B. 2814. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1782-1783. — Criminel. Procédures contre Renée Chauvin, Pierre et Antoine Vincent, vagabonds et déserteurs, et sentence prévôtale condamnant la première à trois ans de détention et les deux autres aux galères à perpétuité, pour vols de chevaux à Châtelain ; — contre Jean et Julien Bertron, marchands de balais, pour coups et blessures ; — contre Julien Fleury et Mathurin Hayer, soldats, accusés de coups et blessures et tapage en l'auberge des *Trois-Trompettes*, à Château-Gontier ; — contre Julien Geslin, laboureur aux Petits-Poiriers, paroisse de Bierné, accusé d'avoir séduit sa servante, Marie Meslin.

B. 2815. (Liasse.) — 115 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1783-1784. — Criminel. Procédures contre Georges Moreau, de Fontenay, accusé d'avoir volé deux boisseaux de blé, la nuit, dans un grenier ; condamnation aux galères à perpétuité, et sur l'appel *a minima* du procureur du roi, arrêt du parlement condamnant l'accusé à trois ans de galères seulement et à la fustigation ; — contre Antoine Bougrain de la Coquerie, huissier-audiencier, accusé d'avoir fabriqué une sentence prétendue du siège de Laval, au préjudice de René-François Bourdaizeau de la Maisonneuve, bourgeois de Paris ; — contre Bioche, Tanneval et autres, accusés d'effraction et de violences commises sur la veuve René Hame, « libertine », demeurant au village de la Coquillonnerie, commune de Bazouges ; — contre Pierre Guéret, du Bourg d'Iré, accusé d'avoir volé deux chevaux ; sentence de plus ample informé de trois mois ; — contre les sœurs Chesnais, « libertines ».

B. 2816. (Liasse.) — 132 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1785. — Criminel. Procédures contre René Minault, écuyer, sieur de la Maisonneuve, lieutenant royal des vaisseaux, et veuf de demoiselle Anne de Sabran de Bodinard, accusé d'avoir porté des coups et blessures et troublé l'ordre public, en se tenant l'épée nue sur l'épaule, pendant une partie de la messe, suivant le prétendu usage de Malte où, disait-il, « un prestre qui dit la messe est botté et met deux pistolets sur l'autel » ; — contre trois faux-sauniers poursuivis pour tentative de vol à main armée, en la métairie de la Maupetitquaise, paroisse de Chemazé ; — contre Renault, apprenti charpentier de marine, accusé du meurtre de René Cadot, laboureur à la Maisonneuve *alias* la Loge, paroisse de Chanteussé ; — contre François Hamelin, bâtelier, demeurant à Varennes, repris de justice, condamné à neuf ans de galères pour vol avec effraction ; — contre François Brocherie, voi-

turier, accusé de coups et blessures portés, un jour de noce, à François Chesneau, demeurant à la Houdmonnière, paroisse de Chemazé ; — contre la femme Allain Chevé, accusée d'injures à l'adresse de René Desnoes, marchand, demeurant au faubourg d'Azé de Château-Gontier, propriétaire de la *Croix verte* et du *Lion-d'Or* ; — contre François Pétron et Jean Salmon, évadés des prisons de Château-Gontier, convaincus de vagabondage, et en outre ledit Salmon accusé de l'enlèvement d'une jeune fille du Pertre, en Bretagne ; sentence présidiale condamnant Salmon aux galères à perpétuité, et François Pétron à neuf ans de la même peine ; — contre Gilles Pruleau, Michel Morin et René Piron, accusés de vagabondage ; sentence prévôtale condamnant les deux premiers à trois ans de galères et relaxant René Piron ; — contre Pierre Guillot, de Bazouges, accusé de vols; sentence le condamnant à neuf ans de galères et arrêt du parlement sur appel, réduisant la peine à la fustigation et à cinq ans de galères ; — contre Beaumont, cabaretier vis-à-vis des prisons.

B. 2817. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1785-1786. — Criminel. Procédures contre Louis Beslier, filassier, Julien Fricot, cabaretier, Fiacre Dubuisson, journalier, et autres, accusés d'avoir volé des moutons ; — contre Hamon, fermier au château de la Faucille, et Bichot, tanneur, accusés d'avoir fait séquestrer au couvent des Anges, Bichot, notaire à l'Hôtellerie de Flée, malade et menant une vie scandaleuse ; — contre Viel, Jaglin et autres, accusés du meurtre de Pierre Breton, cordonnier, et condamnés par contumace à être pendus ; — contre René Édin, charpentier, accusé de vol et de violences à l'égard de Louis Vault, et Pierre Theullier, apprenti tailleur ; — contre Joseph Prudhomme, de Saint-Aubin-du-Pavoil, pour des actes de folie furieuse ; — contre Jean Le Breton, notaire royal à Fontenay, poursuivi pour injure faite, en pleine audience, à Pierre-René Fautrat de la Guérinière, sénéchal de la baronnie de Champagne-Poillé ; — contre des individus accusés de coups et blessures portés à Michel Enjubault, tisserand.

B. 2818. (Liasse.) — 161 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1782-1787. — Criminel. Procédures contre Marin Viel, soldat au régiment de Beauvaisis, requérant l'entérinement de lettres de rémission à lui accordées, touchant le meurtre de Pierre Breton ; — contre Louis Laurent, accusé d'avoir volé, dans le bois de Vaille, une jument appartenant à Anselme Mondière, d'Auvers-le-Hamon ; condamnation à trois ans de galères ; — contre Jeanne Jupin, accusée de vagabondage et de vols ; sentence prévôtale la condamnant à la fustigation et à cinq années de réclusion dans une maison de force ; — contre Pelmoine, milicien provincial, accusé de violences ; — contre Chapillon, milicien, accusé de violences ; — contre Jean Le Faucheux, de Changé, accusé d'avoir volé une jument au préjudice de René Gobil, demeurant à la closerie de Bel-Air, paroisse de Changé ; — contre Guillaume et Jean Auvray, Joseph Le Gagneux et autres, accusés d'avoir exercé des violences sur Mathieu Pinson, « perrayeur » au village des Perrières, paroisse de l'Hôtellerie de Flée ; — contre René Montiège et Pierre Masson, accusés de vol ; — contre Pierre Couet, métayer à la Prépensière, paroisse de Seaux, accusé de vol ; — contre Hédin, Duvau et Marchand, poursuivis pour coups portés à Louis Branchard, sabotier, demeurant à Saint-Laurent-des-Mortiers ; — contre Jean Vigneau et Pierre Guitet, accusés de vagabondage ; sentence prévôtale condamnant le dernier à trois ans de galères.

B. 2819. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1788. — Criminel. Plainte du procureur du roi contre ceux qui volaient, la nuit, des outils et des matériaux au préjudice du sieur de Quincé, entrepreneur des réparations du pont de Château-Gontier. — Visite du cadavre de Morel, blanchisseur, trouvé noyé au port de la Grille.— Procédures : contre Guillaume Bellanger, du village des Anges, paroisse de Saint-Quentin, accusé d'avoir troublé le repos public, et commis des actes de violence et de vol, d'avoir attendu un individu sur le chemin pour lui tirer un coup de pistolet; condamnation à deux heures de carcan et à cinq ans de bannissement du ressort ; — contre Jean-François Lefebvre des Cormiers, sieur de la Barre, refusant de remettre au coffre de la fabrique de Chevillé, dont les comptes n'avaient pas été rendus régulièrement, le registre des délibérations de ladite fabrique ; — contre la veuve René Piger, cabaretière à Villiers-Charlemagne, et son fils René, convaincus d'être des perturbateurs du repos public et d'avoir commis plusieurs vols ; condamnation de la veuve Piger à la fustigation et à neuf ans de réclusion dans une maison de force, et de René Piger à neuf ans de galères ; — contre Joseph Leyon, de Saint-Élier-au-Maine, repris de justice, poursuivi pour vagabondage et pour vol ; sentence prévôtale le condamnant aux galères à perpé-



tuité. — Admission des moyens de faux proposés par René Suhard, procureur aux sièges royaux de Laval, contre le procès-verbal dressé contre lui par Toussaint Letourneur, Pierre Véron, Jean Paumard et Sébastien Lemonnier, « capitaines généraux, brigadier et garde des fermes du roi à Laval ». — Procès-verbaux contre Mathurin Pinson, Fournier et David Maréchal, poursuivis pour délits de chasse. — Procès-verbal de la levée d'un enfant exposé dans la ruelle de la Petite-Aire, à Château-Gontier. — Saisie chez François Rousseau, métayer à la Crépellière, paroisse de Montigné, de plusieurs pieds de tabac, etc.

B. 2820. (Liasse.) — 154 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1789. — Criminel. Procédures contre sept habitants de Ruillé, de Houssay et de Villiers-Charlemagne, accusés d'être entrés, armés de bâtons, dans l'auberge de la *Fleur de Lys*, au bourg de Quelaines, et d'y avoir maltraité François et Louis Fouassier, frères, fermiers au Grand-Pont, paroisse de Quelaines, et d'avoir accueilli avec mépris les représentations que leur avait faites à ce sujet Mathurin Mottier, notaire et syndic de la municipalité, d'autant plus répréhensibles en cela, dit le procureur du roi, « que la liberté est dégénérée en une licence effrénée qui porte tous les mauvais sujets à troubler la tranquilité publique, et à mépriser toutes les punitions » ; — contre sept autres individus, accusés d'avoir assassiné, dans un cabaret de Peuton, Pierre Logeais, laboureur au moulin de Chouanne, paroisse de Saint-Clément de Craon, et d'avoir commis plusieurs actes de brigandage ; — contre François Patry, Jeanne-Thérèse Gaultier et six autres individus, accusés d'avoir pris part à un rassemblement considérable qui avait arrêté à Mayenne deux charretées de seigle à destination de Pré-en-Pail et d'Alençon, et d'avoir assailli à coups de pierre les brigadiers de la maréchaussée qui voulaient favoriser la libre circulation des grains ; sentence prévôtale les condamnant à l'admonestation en la chambre du conseil; — contre des habitants de Daon, accusés d'avoir fait partie d'un attroupement de 300 personnes environ qui s'étaient opposées au passage d'une charretée de blé à destination de Château-Gontier; sentence prévôtale les condamnant à l'admonestation en la chambre du conseil ; — contre François Passé, de Daon, accusé de l'assassinat d'Hyacinthe Tessier, femme de François Bobard, closier au Corbray, en Saint-Germain-de-l'Hommel ; sentence le condamnant à être rompu vif, et arrêt du parlement cassant ladite sentence sur l'appel du condamné et ordonnant un plus ample informé d'un an ; — contre François Guillet, accusé d'avoir commis des actes de violence en sortant de l'auberge du *Sapin*, sur la personne de Laurent Meignan, métayer au Ménil ; sentence portant relaxe de l'accusé ; — contre Simon Madiot, de Montguillon, accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur la femme de Pierre Renoué et de l'avoir grièvement blessée ; — contre des habitants de Miré, qui, au nombre de 20 à 30, le soir du 24 juillet 1789 (*vendredi fou*), s'étaient sur la fausse nouvelle que 800 brigands saccageaient le bourg de Saint-Denis-d'Anjou, transportés au château de la Rouaudière, appartenant au sieur Cohon, pour y réclamer des fusils et des armes, afin de combattre lesdits brigands, et qui avaient maltraité et menacé de mort la concierge Louise Cochet, veuve Durand, parce que cette femme leur avait déclaré n'avoir aucun moyen de satisfaire à leur réquisition et refusé de leur ouvrir les chambres du château ; — contre François Gaudin, dit Bruhère. qui se promenait avec un fusil sur le marché aux grains de Château-Gontier, au mépris des ordonnances; — contre des individus qui allaient la nuit arracher des ceps dans les vignes de la paroisse d'Azé, etc.

B. 2821. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1789-1790. — Criminel. Procédures contre Jeanne Rumiau, Jeanne Racin et Renée Desaîtres, de Cossé-le-Vivien, accusées d'avoir fait partie d'un rassemblement d'habitants dudit lieu qui avait arrêté et pillé un convoi de quatre sommes de grain, appartenant à Louis Thoumin, marchand de farine à Cossé, ce bourg étant alors (octobre 1789), suivant le rapport du brigadier Malard, livré à l'anarchie la plus complète ; sentence prévôtale les condamnant à une demi-heure de pilori et à trois livres d'amende chacune ; — contre plusieurs habitants de Couterne, Méhoudin, La Sauvagère, Madré, Chevaigné, Charchigné, Ballon, accusés d'avoir fait partie du rassemblement de paysans normands et manceaux qui avaient brûlé les chartriers d'Hauteville, de La Motte-Madré et de plusieurs autres châteaux des environs de Lassay, en juillet 1789; lettres ministérielles ordonnant de surseoir jusqu'à nouvel ordre à toutes poursuites contre les accusés qui avaient eu recours à la clémence du roi ; — contre René Piger, évadé des prisons de Pouancé et accusé de vols de chevaux, appelant d'une sentence rendue au siège, en 1788, qui le condamnait à neuf ans de galères ; — contre Louis Raffray, de Saint-

Denis-d'Anjou, accusé d'injures, sévices et mauvais traitements envers René Gandon; condamnation à l'admonestation en la chambre du conseil; — contre Bienvenu, closier à la Coignardière, paroisse de Fromentières, accusé d'avoir tiré un coup de fusil sur Julien Lepage, tisserand du village de Bourgneuf, en Fromentières; — contre Louis Hérouin et Pierre Bruneau, accusés de coups et blessures envers Julien Davoinne, tanneur; condamnation à six livres d'amende applicable au pain des prisonniers; — contre Pierre Migault, ancien galérien, et Marie-Jeanne Bâtard, accusés de vagabondage; — contre Belouin et autres habitants de Laigné, qui, armés de fusils et de bâtons, avaient arrêté une voiture de grains allant de Château-Gontier à Craon, appartenant à Jacques Daudibon, hôtelier à Craon, et Buineau, garçon boulanger, et avaient tiré sur le conducteur, Hodé.

B. 2822. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1708-1715.— Déclarations de grossesse par Marie Minzé, d'Azé; — par Françoise Jouin, de Daon; — par Jeanne Quincé, demeurant au lieu de la Grégeardière, paroisse de Ruillé; — par Catherine Turpin, veuve de Jacques Cocu, du lieu de la Charpenterie, paroisse d'Azé, etc.

B. 2823. (Registre.) — In-quarto, 62 feuillets, papier.

1715-1742. — Déclarations de grossesse par Marie Crestien, veuve Marin Bretonnier, servante chez la veuve Michel Pineau, au lieu de Buharay, paroisse de Saint-Fort (1715, 1er décembre); — par Renée-Marie Herbereau, fille mineure de Jacques Herbereau des Chemineaux, demeurant en la maison des Étoubles, paroisse de Fromentières, enceinte des œuvres de Louis de la Planche (1716, 5 mars); — par Marie Belleard, servante de Michel Hadbin, closier au lieu du Pontceau, paroisse de Marigné-Peuton (6 mai); — par Françoise Louis, fille de François Louis, huillier, et de Nicole Tocque, enceinte des œuvres de Pierre N..., valet de Charles Letessier, sieur de Coulongé, avocat au présidial de Château-Gontier (1717, 25 mai); — par Marie Boissière, fille de feu Mathurin Boissière et de Renée Beaumont, servante du sieur Thoumin, grenetier au grenier à sel de Château-Gontier, enceinte des œuvres de ce dernier (11 août); — par Anne Moulin, fille de Louis Moulin et de Barbe Thuriau, domestique en l'hôtellerie du *Cheval-Blanc*, de Château-Gontier, enceinte des œuvres de René Déan, écuyer, sieur de Luigné (23 août); — par Marie Léon, fille de René Léon et de Marie Morice, domestique de Me Jean-Léonard Bouchard, sieur de la Rainière, demeurant au château de Giziers, enceinte des œuvres de ce dernier (29 novembre); — par Marie Crosneau, fille de René Crosneau et de Marie Trou, servante de madame Davrillé, fermière du château de Bourg-l'Évêque, paroisse de Simplé, enceinte des œuvres de Pierre Le Breton, frère de ladite dame Davrillé (1718, 23 septembre); — par Renée Rabory, fille de Jacques Rabory, marchand, et de feu Jacquine Moussu, servante chez la veuve Collas, au lieu de Bréon, paroisse de Marigné-Peuton, enceinte des œuvres de Mathieu Clavreul, closier au lieu de la Fontaine, même paroisse (1719, 18 avril); — par Perrine Guidault, fille de feu René Guidault et de Perrine Turpin, servante de Nicolas Lethayeux, archer-huissier en la maréchaussée de Château-Gontier, enceinte des œuvres de Nicolas Lethayeux fils, chirurgien (30 octobre); — par Jeanne Haloppeau, fille de feu Jean Haloppeau, laboureur, et de Jeanne Boullay, demeurant au lieu de la Daligaudière, paroisse d'Azé, enceinte des œuvres de Pierre Thoumin, sieur de la Motte, grenetier au grenier à sel de Château-Gontier, dont elle était la servante (1720, 14 février); — par Anne Bencosse, fille de René Bencosse et de feu Anne Pally, enceinte des œuvres de La Fleur, valet de chambre du sieur de Sailly, capitaine de dragons, logé chez le prieur d'Ernée (15 juillet); — par Marie Goussé, fille de défunts Louis Goussé et Véronique Roisné, enceinte des œuvres de Charles Bigot, praticien au siège, qui la « violenta un dimanche qu'on fit une assemblée généralle au palais de cette ville, pour mettre prix aux denrées, à la sortye de laquelle assemblée le père prieur des bénédictins fut maltraité par la populace » (1721, 3 février); — par Marie Laigneau, fille de Louis Laigneau, cordonnier à Laval, et de feu Françoise Roquet, ancienne domestique du sieur Caré, receveur des aides en l'élection de Château-Gontier, enceinte des œuvres de Gilbert Moulin de la Maisonneuve, maître-perruquier (1722, 3 janvier); — par Louise Laigneau, sœur de la précédente, enceinte des œuvres du sieur Déan de Luigné l'aîné, lorsqu'elle était domestique chez Mre de Hardouin, chevalier, seigneur de Beauvais, demeurant « en l'ancien collège de cette ville » (1); — par Marie Prudhomme, fille de Pierre Prudhomme, jardinier, et de Marie Poibeau, demeurant au fau-

(1) Tout acte non daté dans l'inventaire est du même jour que celui qui le précède immédiatement.



bourg d'Azé, enceinte des œuvres de Louis Bonneau, veuf, chez qui elle allait à l'école et qui l'avait séduite en lui donnant des dragées et deux petits pains appelés *garots* (5 novembre) ; — par Marie Renier, fille de feu Pierre Renier, métayer, et de Marie Féret, enceinte des œuvres de Jacques Branchu, domestique du sieur de Miré de Salles, demeurant en la maison de Beaumont, paroisse de Saint-Laurent-des-Mortiers (1723, 6 octobre) ; — par Mathurine Besson, fille de Mathieu Besson, closier, et de feu Perrine Houdebine, domestique au moulin du Gué, paroisse de Ménil (27 octobre) ; — par Catherine Branchu, fille de feu Michel Branchu, laboureur, et d'Anne Renier, enceinte des œuvres d'Étienne Bernier, sieur de la Durantière, demeurant à la Durantière, paroisse de Saint-Sulpice (1726, 23 janvier); — par Étiennette Roland, veuve Jean Bouju, ancienne domestique du prieur des Cherres (12 février) ; — par Louise Barais, fille de François Barais, laboureur, et de Louise Bodinier, servante au lieu de la Cour-d'Aunay, paroisse de Marigné-Peuton (28 février) ; — par Marie Deschamps, fille de Geoffroy Deschamps, notaire royal à Château-Gontier, et de Marie Ripoche, enceinte des œuvres de Sulpice Badin, clerc au palais (5 avril); — par Marie Hervé, fille de Julien Hervé, tixier, et de feu Jacquine Gobbé, domestique de Me Pierre Syette, juge-magistrat au présidial (1er juin) ; — par Marie Briard, fille de Jean Briard, serger, et de feu Marie Rousseau, enceinte des œuvres de l'abbé de la Planche (1727, 20 mai) ; — par Barbe Gandereau, fille de feu Jean Gandereau et de Jeanne Dupont, enceinte des œuvres de Me Jean Trochon (24 mai) ; — par Jeanne Guiard, fille de feu Pierre Guiard, laboureur, et de Madeleine Turpin, enceinte des œuvres du sieur Duguesclin, marié présentement avec la demoiselle de la Brossinière (12 décembre) ; — par Madeleine Vincent, fille de feu René Vincent, marchand cirier, et de Madeleine Séguin, enceinte des œuvres de Blaise Nupieds, chirurgien à Daon (1728, 9 avril) ; — par Jacquine Saulelle, fille de défunts François Saulelle, laboureur, et Jacquine Recoquillé, demeurant au lieu de la Croix-Rumeau, paroisse de Chemazé, et anciennement au lieu des Cavallières, paroisse de Bazouges (1730, 9 janvier) ; — par Catherine Thomerye, fille de Thomas Thomerye, hôtelier à Château-Gontier, et de feu Catherine Beaumont, enceinte des œuvres de Duval, receveur des aides au bureau de Château-Gontier (16 août) ; — par Marguerite Voisin, fille de feu Jacques Voisin, couturier, domestique du sieur du Bois-Jourdan de Chesnay, enceinte des œuvres de Julien Marchand, domestique du sieur de Martineau, seigneur de Fromentières ; — par Renée Recoquillé, fille de feu Mathurin Recoquillé, enceinte des œuvres du sieur Descespeaux, fils aîné de la dame de Moulin-Vieux, demeurant à Château-Gontier (1733, 16 mars) ; — par Françoise Chaucée, fille de défunts Jean Chaucée, charpentier, et Marie Tortu, servante du sieur Chauvigny, ancien directeur des aides au bureau de Loches, et actuellement directeur au bureau de Château-Gontier (1736, 2 mai) ; — par Anne Godier, fille de feu François Godier, laboureur, et de Françoise Planchenault, domestique en la métairie de la Tallouinière, paroisse de Quelaines (17 juillet) ; — par Marie Duchemin, enceinte des œuvres de François Guérin de la Gaulerie (1733, 3 juillet) ; — par Jacquine-Marguerite Bellanger, fille de Simon Bellanger et de Renée Gattebois, enceinte des œuvres de Louis de la Fuye de la Rouette, de Ruillé (1742, 2 janvier), etc.

B. 2824. (Registre.) — In-quarto, 22 feuillets, papier.

1742-1749. — Déclarations de grossesse par Perrine Péan, fille de feu René Péan et de Madeleine Leclerc, enceinte des œuvres d'Étienne Lemonnier le jeune, sieur du Tertre, demeurant en la paroisse de Saint-Denis-d'Anjou (1742, 5 janvier); — par Marie Guiard, fille de feu Pierre Guiard et de Marie Bodin, demeurant au lieu de la Tarmerie, paroisse de Grez-en-Bouère, ancienne domestique de Jean Jouin, au lieu de la Hardoullière, paroisse de Bierné (1743, 16 novembre) ; — par Renée Toisnard, fille de feu Pierre Toisnard, marchand, et de Jeanne Porée, enceinte des œuvres de Joachim Jollivet, sieur de la Moissardière, fils de Joachim Jollivet, sieur du Taillis, et de Madeleine Duchesne, demeurant paroisse de Marigné (22 décembre); — par Marguerite Chevrollier, fille de René Chevrollier et de Jeanne Besnier, demeurant au circuit du bourg Philippe, paroisse de Chemazé, enceinte des œuvres de Julien Deslandes, demeurant à la Richepallière, paroisse de Ménil (1745, 2 janvier); — par Jacquine Rousseau, fille de Jacques Rousseau et de Françoise Besnier, ancienne domestique de Jean François, closier à la Motte-Marais, paroisse de Louvaines (1746, 8 novembre); — par Jeanne Jallot, fille d'André Jallot et de Jeanne Marton, servante au lieu de la Grostière, paroisse de Fromentières (1748, 16 mars) ; — par Anne Froc, fille de Louis Froc et de Marie Doussin, enceinte des œuvres de René Roblu, « employé aux gabelles au poste de Quelaines » (4 novembre) ; — par Louise Dauphin, fille de Gervais

Dauphin et de feu Anne Ferré, demeurant au village de la Morlière, paroisse de Bazouges, enceinte des œuvres du sieur Auger, prêtre, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien de Château-Gontier; la déclarante, après visite, n'a point été trouvée grosse (1749, 2 février), etc.

B. 2825. (Registre.) — In-quarto, 12 feuillets, papier.

1749-1752. — Déclarations de grossesse par Catherine Lesné, fille de Marin Lesné et de Catherine Jouy, du village de la Chesnerie, paroisse de Grez-en-Bouère (1749, 16 avril); — par Françoise Péan, fille Jacques Péan et de Renée Redon, du lieu de la Billonnière, paroisse de Saint-Sulpice (1750, 8 janvier); — par Jeanne Talvaz, fille de Louis Talvaz et de Jeanne Morinière, enceinte des œuvres de Jacques Dupuy, exécuteur des œuvres de la haute-justice, de Château-Gontier (12 janvier); — par Charlotte Sorin, fille de feu Jean Sorin et de Charlotte Blanchet, demeurant à la Chauvelaie, paroisse de Coudray, enceinte des œuvres de Louis Bellier, sieur de la Chauvelaie (1752, 12 juillet), etc.

B. 2826. (Registre.) — In-quarto, 12 feuillets, papier.

1757-1760. — Déclarations de grossesse par Françoise Brossard, fille d'Alexandre Brossard, et de Jeanne de Gravie (?), femme de chambre de Marchais, ancien contrôleur général des tabacs à Rennes, et actuellement à Château-Gontier (1758, 8 juillet); — par Anne Roulière, fille de René Roulière et d'Anne Thibault, rétractant une précédente déclaration faite devant Chollet, notaire à Segré, et affirmant en dernier lieu être enceinte des œuvres de François Leganieux, prêtre, vicaire de l'Hôtellerie-de-Flée (19 août); — par Marie Jouin, fille de Pierre Jouin et de Marie Gehère, demeurant à Bierné, enceinte des œuvres de Mre de Quatrebarbes le jeune, seigneur d'Argenton (20 septembre); — par Marie Oger, fille de Louis Oger et de Marie Martineau, enceinte des œuvres de Guillaume Mabire, praticien à Château-Gontier (21 décembre), etc.

B. 2827. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets, papier.

1777-1780. — Déclarations de grossesse par Anne Bretonnier, fille de Charles Bretonnier et de Renée Bourgnon (?), enceinte des œuvres de Pierre Rousseau, employé des gabelles en la paroisse d'Ampoigné (1778, 14 octobre); — par Marie Courapied, fille de François Courapied et de Jeanne Maurice, demeurant aux Courants, paroisse de Longuefuye, enceinte des œuvres de François Gary, garde-chasse du sieur de Bois-Jourdan, seigneur des Courants (1779, 8 avril); — par Renée Bellier, fille de René Bellier et de Madeleine Jamin, de la Gravillière, paroisse de Bierné (10 juillet); — par Renée Baffour, fille de feu Jacques Baffour et de Marie Guédoux, enceinte des œuvres du curé de Maisoncelles (23 juillet); — par Simonne Salmon, fille de François Salmon et de feu Simonne Bellanger, enceinte des œuvres de Pierre Maillard, du lieu de la Perrine, paroisse de Marigné (29 novembre); — par Marie Richard, fille de Mathurin Richard et de Marie Hocdé, enceinte des œuvres du sieur Huard du Pavillon, d'Évantard, paroisse d'Azé (1780, 20 février), etc.

B. 2828. (Registre.) — In-quarto, 9 feuillets, papier.

1781-1782. — Déclarations de grossesse par Perrine Pigeon, fille de Pierre Pigeon et de Marie Pastiou, enceinte des œuvres d'Étienne Delamarche, demeurant à la Croisardière, paroisse d'Aviré (1781, 11 décembre); — par Madeleine Léard, enceinte des œuvres de Chapeau, feudiste, demeurant actuellement au château de Bouillé-Ménard (1782, 12 janvier), etc.

B. 2829. (Registre.) — In-quarto, 14 feuillets, papier.

1786-1788. — Déclarations de grossesse par Anne Demeule, fileuse, enceinte des œuvres de Baillif, notaire à Château-Gontier (1787, 10 février); — par Perrinne Lanoë, fileuse, du village des Quatre-Vents, paroisse de Saint-Remy de Château-Gontier (1788, 17 juillet), etc.

B. 2830. (Registre.) — In-quarto, 16 feuillets, papier.

1788-1792.—Déclarations de grossesse par Anne Decure, couturière, enceinte des œuvres de René Haverton, employé des gabelles à Château-Gontier (1788, 16 août); — par Marie Collet, fille de René Collet et de Renée Coconnier, demeurant à la « perrière de Beau-Soleil », paroisse du dehors de Saint-Remy de Château-Gontier (27 décembre); — par Perrine Pertuis, fille de Julien Pertuis et de Perrine Chaligné, enceinte des œuvres de Chafour, commis des aides à Châteauneuf (1789, 16 juin); — par Louise Pineau, fileuse, fille de Jean Pineau et de feu Louise Cousin, enceinte des œuvres de Léridon, conseiller au présidial (19 septembre); — par Perrine Lanoë, fileuse, enceinte des œuvres du sieur de Louvigny, ca-

pitaine de la première compagnie de la garde nationale de Château-Gontier (1790, 22 mars) ; — par Françoise Letessier, fileuse, fille de Joseph Letessier et de feu Mathurine Breton, enceinte des œuvres de Sourdille fils, adjudant de la garde nationale de Château-Gontier (1791, 20 septembre) ; — par Ursule Cicé, fileuse, enceinte des œuvres de Bionneau, ancien commandant de la garde nationale de Château-Gontier (28 novembre), etc.

B. 2831. (Registre.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier.

1642-1671. — Distributions de procès criminels et retraits de pièces du greffe. — Protestations de Mᵉ Jean Quantin, lieutenant particulier, et des autres conseillers du présidial, contre la distribution de trois procès faite par Charles Foureau, lieutenant général, en l'absence des présidents présidiaux (1644, 14 janvier). — Distribution du procès intenté à Charles de Lonlay, écuyer, sieur de la Corbelière, à la requête de René d'Urban, écuyer, seigneur d'Aubigné (1645, 1er mai). — Protestations de Simon Hélyand, conseiller au présidial, contre la distribution faite par René d'Hélyand, second président présidial, qui donne à ses parents les meilleurs procès, ne laissant aux autres conseillers que « le rebut et ce qui tourne à charge, sans espérance d'aucun esmolument ». — Distribution du procès intenté : à François Roullon sur la requête de Mre Urbain de Maulne, chevalier, seigneur de Rouessé (8 octobre) ; — à Jean Davy et Guillaume Hamon, sur la requête de Daniel de la Chevallerie, écuyer (1648, 17 avril) ; — à Julien Guitet, sur la requête de Mre Charles de la Corbière, seigneur de Mortelène (1649, 1er octobre) ; — à Guillaume Mollières, dit la Rivière, sur la requête d'Anselme du Bois-Jourdan, écuyer, seigneur dudit lieu (1650, 23 janvier) ; — à Nicolas Bidault, sur la requête de François Moyne, sieur de la Papinaie (3 juillet) ; — à Guy de Soucelles, écuyer, François Daguin et complices, sur la requête de Mᵉ Jacques Viel, prêtre (1653, 15 mars) ; — à Louis Archambault de la Fosse, sur la requête de Marie Denyau, veuve de Thomas Huault, sieur de la Domblanchière (9 décembre) ; — à Mᵉ François Boizard, diacre (1664, 30 juin) ; — à Mᵉ Olivier Gaultier, prêtre, curé de Sauvigné, sur la requête de Renée Le Tort, veuve de Julien Rousseau, maréchal (1665, 7 avril), etc.

B. 2832. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1688-1722. — Distributions de procès criminels et retraits de pièces. — Protestation par Gabriel Amys, assesseur civil et lieutenant particulier criminel, contre une distribution faite au mépris du règlement du présidial d'Angers, commun au siège de Château-Gontier (1688, 31 juillet). — Distribution du procès criminel intenté : à Charles de Maulne, écuyer, sieur des Aulnais, et à Pierre Dobert, écuyer, sieur de Launay de Beaulieu (1689, 13 août) ; — à Mathurin Le Lardeux et à Mᵉ Mathurin Farre, sénéchal de Bouère (2 octobre) ; — à Jean Michel Leshénault, écuyer, sieur de Launay (1690, 27 avril) ; — à Miral, sur la requête de Tanneguy de la Lande, écuyer (2 mai) ; — à René Bourbon, sur la requête de Bonaventure Buhigné, prêtre, curé de Châtelain (15 juin). — Protestation de Gabriel Amys, lieutenant particulier criminel, contre les entreprises du lieutenant criminel sur les prérogatives du premier, « à l'égard des procès criminels qui, estant instruits, se jugent en la chambre du conseil ; desquels après que ledit sieur lieutenant criminel en a raporté trois, le quatriesme » appartient au lieutenant particulier, suivant le règlement d'Angers (1696, 20 juillet). — Déport de Mᵉ René Esturmy, sieur de Villecourt, doyen des conseillers du siège, dans le procès criminel intenté contre François Cadot de la Gastinette, sur la requête de la marquise de la Roche-Thulon. — Distribution du procès criminel intenté : à Nicolas Le Tayeux et à ses complices, sur la plainte de Mre Pierre Le Clerc, abbé des Aulnais (1695, 31 janvier) ; — à Gervais Gillard, notaire royal (1697, 1er juin) ; — à René Geslin, chirurgien (1706, 23 novembre) ; — au sieur de Turbilly, sur la requête de Gilles et Élie Bionneau (1707, 3 mars) ; — au marquis de Maillé de la Tour-Landry, colonel d'un régiment d'infanterie, et à deux de ses domestiques, par René Le Corneux, sieur de la Jubardière (1708, 15 juin), etc.

B. 2833. (Registre.) — In-quarto, 12 feuillets, papier.

1727-1747. — Distributions de procès criminels. Distribution du procès criminel intenté : à René Brossard, gentilhomme (1728, 30 janvier) ; — à Jean-Baptiste Brossard, gentilhomme (12 mars), etc.

B. 2834. (Registre.) — Petit in-folio, 10 feuillets, papier.

1664-1665. — Audiences criminelles. Condamnation de Paul Duval à faire réparation d'honneur à Marie Mahot, veuve de François Léon le jeune (1665, 13 février). — Mise hors de cour de Pierre Trochon, sieur des Places, demandeur en réparation d'injures

contre Antoine Goyau (5 mars). — Condamnation de Me René Couanne à faire réparation d'honneur à Denis Vignays (16 juillet), etc.

B. 2835. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1676-1682. — Audiences criminelles. Procès entre François Pivert, sieur de la Perrière, et Perrine Davoust, sa femme, demandeurs en réparation d'injures, et Louise Meigret, femme de Pierre de la Motte (1676, 16 avril); — entre Mathurin Veillon, écuyer, demandeur en réparation d'injures, et Mathurin Pellier, prêtre ; — entre Barbe Bellouis, veuve de Nicolas Verger, demanderesse en restitution des hardes et armes ayant appartenu à feu son mari, et Me René Aubry, sieur de Vaudon, ancien greffier au siège (21 mai); — entre Me Pierre de Cevillé, avocat-procureur au siège, demandeur en réparation d'injures, et Antoine Bisson (19 novembre); — entre Antoine Droullon, mercier à Laval, demandeur en entérinement de lettres de rémission à lui accordées pour le meurtre de Michel Tricquery, et Me René Luiller, Jean Martin et Guillemine Mallet, ayant les droits de Guy Tricquery, père dudit défunt, et de Charles, Jeanne, Renée et Madeleine Tricquery, frère et sœurs dudit défunt, opposants à l'entérinement (3 décembre); — entre le procureur du roi et Jeanne Le Basté, femme de Jean Haudayer, poursuivie pour « irrévérance commise à la porte de l'églize de Nuillé et à la personne d'un prestre »; sentence condamnant l'accusée à trente sols d'aumône applicable à la fabrique de Nuillé, et portant en outre défense aux juges de Laval d'exercer aucun acte de juridiction dans l'étendue de la baronnie d'Entramnes qui relève nuement du marquisat de Château-Gontier, (31 décembre); — entre Jeannot Chesneau, domestique et « chasseur » de la maison de Chauvigny, demandeur en entérinement de lettres de rémission à lui accordées pour le meurtre de François Maingot, et René Maingot, laboureur, opposant ; — entre Claude Pescher, sergent royal à Laval, demandeur en entérinement de lettres de rémission à lui accordées pour le meurtre de Jean Jourdan, et Roberte Jamelin, veuve dudit Jourdan, et Jean Cornuau, sieur de la Pinelière, ayant ses droits, opposants; — entre Germain(?) Jousse, sieur de la Boussaudière, au nom de Renée Collin, sa femme, Catherine Collin, femme de Me Jean Trochon, et Jeanne Meignan, veuve de Jean Poirier, métayère au lieu de Villette, demandeurs en délivrance de bestiaux saisis, et Louis Dubois, sergent des baronnies d'Ingrande et d'Azé, défendeur (1677, 8 avril); — entre dame Marie de Roisraud d'Aubigny, épouse du sieur du Rastau, chevalier, demanderesse en réparation d'injures, et Thomas Mayné, sieur de la Papinaie (1678, 1er septembre); — entre André Legay, chevalier, sieur du Teilleul, et Me Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière, grenetier au grenier à sel de Craon (1679, 23 décembre); — entre Pierre d'Hélyand, sieur d'Autheux, demandeur en entérinement de lettres de rémission, et demoiselle Madeleine de Laune, François Bionneau, sieur du Saulay, conseiller au présidial, Gilles Bionneau, sieur de Bertignolles, conseiller en l'élection de Château-Gontier, frères et héritiers de feu Jean Bionneau, sieur de Botrollières (1681, 16 mai); — entre François Trouillard, maçon, demandeur en réparation d'injures, et Jean Houdé, maître d'école (10 juillet); — entre Nicolas Lethayeux, archer-huissier en la maréchaussée de Château-Gontier, demandeur en réparation d'injures, et Élie Guilloteau, avocat au siège (4 septembre); — entre Anne Chevreul, demanderesse, et René Chesneau qui l'avait séduite (11 décembre); — entre Brice Guilloteau, marchand, demandeur en cas d'excès, et Mre Hiacynthe de Quatrebarbes, chevalier, marquis de la Rongère (1682, 7 janvier), etc.

B. 2836. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1688-1700. — Audiences criminelles. Contestations entre Jacques Grandet, lieutenant général criminel en la sénéchaussée d'Anjou, et Me Gabriel Amys, lieutenant particulier assesseur criminel, au sujet des informations commencées par ce dernier sur la plainte de Claude de Meaulne, chevalier, seigneur de Lancheneil, contre Mre Charles de Maillé, chevalier, seigneur de la Tour-Landry (1688, 5 mars); — entre Jacques Bédé, écuyer, sieur des Aulnais, demandeur en réparation d'injures, et Jacques Gallais (1689, 27 janvier); — entre René Rousseau, huissier-audiencier au présidial, demandeur, et Mathurin Le Lardeux, sergent, Mathurin Ferré, sénéchal de Bouère, Jacques Thieullier, procureur fiscal, et René Langlois, greffier de ladite juridiction (10 février); — entre Michel Oger, prêtre, vicaire de Daon, demandeur en diffamation, et Jeanne Bellot, femme de Jacques Peltier, qui avait accusé ledit Oger de mener une vie scandaleuse (31 mars); — entre Pierre Badenier, greffier au présidial, et Jacques Varry, prêtre, curé de Châtelais (1690, 22 juin); — entre Pierre Badenier, greffier, et Élie Guilloteau, avocat et substitut du procureur du roi au présidial (20 juillet); — entre dame Lézine de Saint-Denis,

épouse de Mre René de Montreuil, seigneur de la Chaux, demanderesse en réparation d'injures, et Madeleine Corbin, femme de François Talvaz, chirurgien (1691, 22 novembre). — Arrêt du parlement cassant la sentence rendue par la sénéchaussée de Château-Gontier sur le crime d'empoisonnement commis par Urbaine Attibard, veuve de Pierre Barais, et Jean Chesneau, veuf de Jeanne Bleu ; l'arrêt du parlement condamne ledit Chesneau au bannissement de la sénéchaussée de Château-Gontier, pendant 9 ans, et à 10 livres d'amende envers le roi (13 décembre). — Procès entre René Boreau, notaire, demandeur en réparation d'injures, et Louis Roullin, notaire (1692, 18 février) ; — entre Geoffroy Deschamps, notaire, demandeur en réparation d'injures, et René Gillard, prêtre, et François Ledroit, marchand teinturier (19 mai) ; — entre René Garsaulan, prêtre, curé de Quelaines, et François du Buat, écuyer, seigneur du Teillay, demandeur en réparation d'injures (4 décembre) ; — entre Marie Meignan, femme d'Urbain Bertran, sieur de la Cordinière, demanderesse en réparation d'injures, et Jeanne Pichot, femme de Pierre Chardon, tixier (1693, 7 mai). — Protestation de Me Gabriel Amys, lieutenant-particulier assesseur criminel en la sénéchaussée de Château-Gontier, au sujet de la distribution des procès criminels faite en violation du règlement du présidial d'Angers, suivi par le siège de Château-Gontier (1694, 23 décembre). — Procès entre Jacques Varry, prêtre, curé de Châtelais, demandeur en réparation d'injures et diffamation, et François-Antoine Besnard, qui avait accusé son curé de « manger l'argent de la boiste des trépassés en achapts » de toiles, appliqués à son profit (1695, 15 décembre) ; — entre Me François Jousselin, greffier au siège, demandeur en réparation d'injures, et Me Antoine Courboullay, sieur de la Chelluère, receveur des consignations d'Angers et des tailles de Château-Gontier (1696, 9 février) ; — entre Jean Logeais, appelant d'une sentence rendue par le bailli d'Entramnes, et Mre Guy-Charles-Armand de Biragues, prieur du prieuré d'Entramnes ; — entre Me Joseph Choiseau, fermier des domaines du roi, demandeur en saisie, et Mre Pierre-Emmanuel de Thibault, marquis de Thulon, agissant au nom de la fille issue de son mariage avec feu Marie-Claude de Beaumanoir (1697, 5 septembre) ; — entre le procureur du roi, et Nicolas Triboulet, maître de danse, demandeur en entérinement de lettres de rémission à lui accordées pour le meurtre de Hubert (1699, 16 juillet), etc.

B. 2837. (Registre.) — Petit in-folio, 99 feuillets, papier.

1703-1741. — Audiences criminelles. Procès entre Louis de Brun, garde du corps, demandeur en entérinement de lettres de rémission à lui accordées pour le meurtre de Robert Baucourt, et Julienne Querruau, mère dudit Baucourt (1705, 26 février). — Protestation d'Élie Guillotau, sieur de la Villatte, assesseur civil et lieutenant particulier criminel en la sénéchaussée de Château-Gontier, contre Léridon, conseiller audit siège, qui continuait d'informer sur une affaire criminelle, malgré la présence du lieutenant particulier (5 septembre). — Procès entre François Maingot, notaire, demandeur en reconnaissance de propriété du vivier du Joncheray, et Jacques de Guyon, écuyer, sieur de la Courbe (1706, 6 mai) ; — entre le procureur du roi, et Michel Guérin de la Ragottière, ancien lieutenant au régiment de Saint-Aulaire, demandeur en entérinement de lettres de rémission à lui accordées pour le meurtre de René Girault, huissier (11 novembre) ; — entre Mre Pierre Le Clerc, abbé des Aulnais, diacre, seigneur de la paroisse de Daon, et Jean Letessier, pontonnier au Port-Marot, paroisse de Daon (1708, 26 janvier) ; — entre François Malville, avocat en parlement, sénéchal de Saint-Florent-le-Viel, demandeur en réparation d'injures, et Crespy, écuyer, sieur de la Mabillière, procureur du roi en la sénéchaussée d'Angers, qui avait écrit une lettre diffamatoire contre le demandeur à l'abbé de Bourlemont (1710, 16 janvier). — Protestation par François Pillegault, sieur de Louvrinière, lieutenant criminel en la sénéchaussée de Château-Gontier, contre les informations faites par René Léridon, sieur de Goubis, doyen des conseillers au siège, au sujet de la querelle survenue entre les sieurs Allaire et Chotard, avocats (11 juillet). — Procès entre Claude-Jacques Foussier, procureur du roi en la sénéchaussée, demandeur en inscription de faux, et Geoffroy Deschamps, notaire royal, et Marie-Henriette-Louise de Pillois, épouse de Tanneguy de la Lande, écuyer (1713, 23 février. — Protestation de François Pillegault, lieutenant criminel, contre Lemasson, lieutenant particulier, qui avait ouvert l'audience criminelle avant l'heure et sans attendre le lieutenant criminel (23 mars). — Procès entre René Pineau, prêtre habitué de Bazouges, demandeur en réparation d'injures, et Étienne Hyver (6 septembre) ; — entre Julien Joubin, prêtre, vicaire de Saint-Aignan, demandeur en diffamation, et Michel Brou, métayer à Montperron (1714, 18 janvier). — Mandement au premier huissier-audiencier de tenir

le rôle des causes criminelles (1715, 3 janvier). — Procès entre Guy Buffebran, sieur de la Coteillière, marchand, demandeur en réparation d'injures, et René Gilles, sieur de Beaumont (17 janvier). — Protestation de François Pillegault, lieutenant criminel, contre le lieutenant général qui recevait au civil les requêtes et faisait les informations relatives aux déclarations de grossesse (1 août). — Procès entre damoiselle Marie Renée Herbereau, fille mineure de Jacques Herbereau, écuyer, sieur des Chemineaux, demanderesse en provision alimentaire pour son enfant, et Mre Louis de la Planche, clerc tonsuré, fils mineur de feu Mre de la Planche, chevalier, seigneur de Ruillé, et de dame Françoise-Antoinette Leshénault (1716, 28 mai) ; — entre Perrine Duval, veuve de Laurent Suzanne, demanderesse en réparation d'injures, et Claude Bonnet, notaire royal (18 juin) ; — entre Julien Aubry, cabaretier, et Jacques-Charles Nivel, prêtre, prieur de Simplé (10 octobre). — Protestations de Denis-Georges Guilbaut, seigneur de la Roberie, premier et ancien avocat du roi au présidial, contre le refus des greffiers de lui communiquer, en l'absence du procureur du roi, les procédures criminelles (1717, 21 janvier). — Procès entre damoiselle Marie-Antoinette de Juigné, demanderesse en réparation d'injures, et Anne Maslin, femme de Louis Poirier (1er juillet) ; — entre Martin Dupuy, exécuteur de la haute justice, demandeur en restitution d'épices, et François Letessier, avocat au siège (26 août) ; — entre le procureur du roi, demandeur en provision alimentaire pour l'enfant d'Anne Moulin, et René Déan, écuyer, seigneur de Luigné, procédant sous l'autorité de René Boucault, président du grenier à sel de Château-Gontier (1718, 13 janvier) ; — entre le procureur du roi, demandeur en provision alimentaire pour l'enfant de Brochard, et François Davy, écuyer, sieur de Chavigny (17 mars) ; — entre Mathieu Letessier, écuyer, sieur de Forges, prévôt provincial en la maréchaussée d'Anjou au siège de Château-Gontier, demandeur en réparation d'injures, et Pierre Trochon, procureur du roi en l'élection de cette ville (1719, 23 mars) ; — entre Jean Jarry, prêtre, ancien curé de Ménil, et les auteurs inconnus d'une lettre anonyme et diffamatoire à l'adresse dudit curé (1720, 9 décembre) ; — entre Jeanne Denouault, veuve de Jacques Lenoir, demanderesse en diffamation, et Michel Desnoës le jeune, marchand (1722, 9 juillet) ; — entre Jean-Joseph Guillon, prêtre titulaire de la chapelle de Sainte-Anne, en l'église de Fromentières, et Gabriel Bernard O'Boylle, gentilhomme irlandais, chirurgien (1723, 1er juillet). — Adjudication « de la nourriture et entretien » à donner pendant trois années à la fille de Marie Viel, âgée d'un mois, accordée à Joseph Cruard, laboureur, moyennant une somme de six livres par mois (1724, 24 février). — Procès entre Joseph Carsel, demandeur en restitution d'une montre d'une valeur de 150 livres, d'une bague d'or à trois diamants, d'une valeur de 50 livres, et d'un fusil, et François Journeil de la Chevallerie, bourgeois de Château-Gontier, qui, de concert avec Bernard Recoquillé, cabaretier à Bazouges, aurait, « en mécontentant » le jeu de boules et de « triomphe », gagné ces divers objets sur le plaignant (16 novembre) ; — entre Jean et Pierre Dorcemaine, demandeurs en dommages et intérêts pour mauvais traitements, et Mre Louis-René-Marc du Bois-Jourdan, chevalier, seigneur de Chasnay, qui « tenant en main la bauge pour bauger les garçons » de la paroisse de Longuefuye, pour la milice, le 14 avril précédent, aurait jeté ledit Pierre Dorcemaine dans les fossés du cimetière, lui aurait donné plusieurs coups de pied et de poing et l'aurait accablé d'outrages (1726, 4 juillet) ; — entre Michel Le Royer, ancien contrôleur des actes de notaires au Lion d'Angers, et Anne Fourmond, son épouse, demandeurs en réparation d'injures, et Jacques Jarry, sieur de la Bourdonnière, marchand (1728, 26 août) ; — entre Maurice-Amable de Bonnefoy, receveur des tailles en l'élection de Château-Gontier, et François Molland de la Chauvière, receveur général des fermes du roi à Laval, demandeurs, et les créanciers de Mathieu Bodin de Rallay, opposants (1731, 10 mai) ; — entre Pierre Mahier, praticien au présidial, demandeur en réparation d'injures, et Joseph Lepage, sergent royal audit siège, qui, se trouvant « sous les halles, quelque temps avant l'audience de la présidialité..., proche la chaire où l'on annonce la vérité, » lui aurait « décoché » un coup de poing sur le visage, et l'aurait traité de fripon (1733, 9 juillet) ; — entre René Besnard, prêtre, curé de Châtelain, demandeur en réparation d'injures, et Claude Sailland, tixier (1734, 29 juillet) ; — entre Mre Pierre d'Hélyand, chevalier, seigneur d'Ampoigné, et René Ragareu, dit Conterie, tixier (1735, 7 juillet) ; — entre Jean Bléreau de Chaterneau, docteur en théologie, prêtre, curé de Brisarthe, demandeur en diffamation, et Jean Vielle, menuisier (1736, 16 février) ; — entre Mre René-Jean-Baptiste de la Planche, chevalier, seigneur de Ruillé, demandeur en réparation d'injures, et René Cardinal, tisserand (1739, 29 janvier) ; — entre René Godereau, prêtre, curé de Coudray, demandeur en réparation d'injures, et Étienne Gehère, tixier (1741, 14 décembre), etc.

B. 2838. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets, papier.

1742-1778. — Audiences criminelles. Procès entre François Geslin, notaire royal à Château-Gontier, demandeur en réparation d'injures, et Joseph Jolly, sieur des Aubrières (1742, 1er février); — entre André Nicolas-Félix Guimond de la Bouffoyère et René Louvel, demandeurs en entérinement de lettres de rémission et de pardon, et Julienne Géroult, femme de René Quéruel, opposante (15 mars). — Réception de François Martin, en qualité de greffier en chef au siège (20 décembre). — Procès entre Nicolas Guimond, receveur des consignations à Mayenne, demandeur en remboursement de frais, et René Louvet, dit Rivière, marchand, pour lequel le demandeur avait sollicité des lettres de rémission (1746, 21 avril); — entre Urbain Péan, sieur du Tertre, notaire royal à Fontenay, et Renée Garreau, sa femme, demandeurs en réparation d'injures, et Pierre Cherouvrier, « brûleur de vin », agissant au nom de feu Catherine Riballier, sa femme (1750, 3 septembre) ; — entre René Baraud, avocat-procureur au siège, demandeur en payement d'honoraires, et ledit Urbain Péan, sieur du Tertre (1752, 27 juillet) ; – entre demoiselle Marie-Marthé Coutard, veuve de Mre Pierre d'Anjou, écuyer, seigneur de Couboursay, demanderesse en publication de monitoire, et Pierre Duchemin de Bléré, prêtre (23 novembre) ; — entre Jean-Baptiste George, prêtre, licencié de Sorbonne, curé de Bazouges, demandeur en réparation d'injures, et Paul Belin, marchand (1753, 13 décembre) ; — entre Jacques Roger, dit La Croix, compagnon papetier, appelant d'une sentence rendue, à la poursuite de Jean Cousin, marchand papetier, par le sénéchal de la baronnie de Champagne-Poillé, et René Gaultier le jeune, sergent de ladite baronnie, René Lemeslè, sergent, Jean-François Guyon, cavalier de maréchaussée en la brigade de Sablé, défendeurs (1756, 9 octobre). — Adjudication au prix de cinq livres par mois, à Françoise Bruneau, veuve Simon Renou, de « la nourriture et entretien » de l'enfant, âgé de quinze mois, de la fille de Marie Testu, partie de la veille pour les prisons de la Conciergerie du Palais à Paris (1757, 24 mars). — Condamnation provisoire de dame Marie-Louise-Charlotte Leroux de la Roche des Aubiers, marquise de Château-Gontier, épouse non commune en biens de Mre Pierre-Georges, vicomte de Rougé, chevalier, seigneur de Clairay, à payer la nourriture dudit enfant Le Testu (18 octobre). — Procès entre Pierre Chevrollier, domestique au couvent de Notre-Dame-des-Anges, paroisse de l'Hôtellerie-de-Flée, demandeur en entérinement de lettres de rémission, et Jean Galerneau, charpentier, opposant (1764, 12 avril) ; — entre Pierre Logeais, marchand, demandeur en inscription de faux, et René Hamelin, huissier-audiencier en la chancellerie présidiale de Château-Gontier, et ses deux adjoints Pierre Guitet et Jean Viot (1765, 4 juillet) ; — entre René Gilles, sieur de Beaumont, et Geneviève Drouard, sa mère, demandeurs en réparation d'injures, et Pierre Maurice père, tisserand, son fils Pierre, aussi tisserand, et Jean Coconnier, cordonnier, demeurant en la Jaille-Yvon (1770, 23 août) ; — entre Georges Boutreux de la Noë, prêtre, demandeur, et Mathurin Brion et Louis de Laune, gardes-chasse de Mre Jean-Thérèse-Louis de Beaumont, chevalier, marquis d'Autichamp et de Château-Gontier (1772, 13 août) ; — entre les maire et échevins de Château-Gontier, demandeurs en dommages et intérêts, et François-Joseph Guérin et Joachim Jouy, clerc tonsuré, poursuivis pour avoir coupé et enlevé des arbres et des bancs des promenades, démoli les parapets des ponts et les murs sur la place du château (1774, 15 décembre), etc.

B. 2839. (Registre.) — Petit in-folio, 15 feuillets, papier.

1777-1787. — Audiences criminelles. Procès entre Mre Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné et de Montaigu, baron de Champagné, maréchal des camps et armées du roi, ministre plénipotentiaire en Russie, demandeur en reprise d'instance, et Jean et Joseph Pichon, voituriers (1777, 10 juillet) ; — entre Anne Tourentore, demanderesse en payement de pension alimentaire pour son enfant, et Rigault, licencié en lois, sénéchal en survivance de la sénéchaussée de Pressigné (1780, 11 mai) ; — entre Jeanne Gigon, domestique, demanderesse en réparation d'injures, et Boulay, receveur des aides, son ancien maître (20 juillet) ; — entre Anne-Radegonde Rizard, bourgeoise, demanderesse en payement de pension alimentaire pour son enfant, et Pierre Baillif, notaire royal (1781, 18 janvier) ; — entre le procureur du roi, poursuivant, et la femme Mathurin Milois, accusée de refuser « soins et nourritures » à l'enfant de la demoiselle Rizard qu'elle avait en nourrice (2 août) ; — entre Guillaume Auvray et Jean Auvray, marchands de fil, et Joseph Le Gaisneux, mercier, demeurant au village de la Motte, paroisse de l'Hôtellerie-de-Flée, appelant d'une sentence de provision alimentaire rendue contre eux par le sénéchal de la baronnie de Mortiercrolles, et Jacques

et Mathieu Pinçon, « perrayeurs », du village des Perrières, en l'Hôtellerie-de-Flée, et Pierre Hiret, aussi « perrayeur », du village de la Broutaudière, même paroisse, intimés (1783, 12 juin) ; — entre Marie Meslin, demanderesse en provision alimentaire pour son enfant, et Julien Geslin, laboureur (1784, 29 janvier); — entre François Chesneau, corroyeur, demandeur en dommages et intérêts pour coups et blessures, et François Brocherie et Pierre Gaudin, voituriers (1785, 1er septembre); — entre François Bichot, notaire royal à l'Hôtellerie-de-Flée, demandeur en provision alimentaire, et Charles Hamon, fermier, et Lézin Bichot, tanneur (1786, 8 avril). — Publication des lettres de rémission obtenues par Marin Viel, soldat au régiment de Beauvaisis (1788, 4 janvier), etc.

B. 2840. (Registre.) — In-quarto, 3 feuillets, papier.

1787-1789. — Audiences criminelles. Procès entre René Chevalier, closier à la Choperie, paroisse de la Ferrière, demandeur en réparation d'injures, et Joseph Dupuy, métayer à la Brifautière, même paroisse (1788, 10 avril) ; — entre René Gaudon, marchand, demandeur en réparation d'injures, contre Raffray, métayer à Fautray (1789, 12 février), etc.

B. 2841. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1728. — Prisons. Présentation de Pierre Trouvé, marchand de fil à Craon, « homme fort et vigoureux, expérimenté, exact, bon escrivain », aux fonctions de concierge des prisons, laissées vacantes par le décès d'Alexis Baudiquet, « n'y ayant actuellement à la garde des prisons que la femme dud. feu Baudiquet avec son guichetier ».

B. 2842. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1700-1777. — Prisons. Livre d'écrou des prisons royaux de Château-Gontier. Visites des prisons. Procès-verbaux d'arrestations. — Écrou de Me Jacques Theullier, procureur fiscal de Bouère, propriétaire en partie de la Chinfretière (1700, 5 septembre) ; — de François Poirier, métayer au lieu de la Trichère, paroisse de Ballots, faute d'avoir « représenté Claude Poirier, son frère », que le sort avait désigné pour servir dans la milice (1701, 25 mars); — de Jacques Gasnereau, soldat de milice pour la ville de Craon, « auquel le sort et billet noir serait tombé », arrêté pour s'assurer de sa personne, « sur l'advis qu'il voulloit s'enfuir et s'absenter, parce que monseigneur l'intendant a envoyé ses ordres aud. procureur [syndic de Craon, René Gaudry], de faire trouver les soldats de milice en cette ville mercredy prochain pour les faire passer en reveue » (28 mai) ; — de Julien Gaingnard, déserteur, faute par lui « de s'être rendu à Tours pour servir le roy, conformément au traité qu'il avoit faict avecq ses paroissiens de la somme de cent-quinze livres » (26 octobre) ; — de Jacques Brochet et Louis Maignan, constitués prisonniers par Michel de la Ragotière, lieutenant au régiment de Saint-Aulaire (1702, 22 mai) ; — de Louis Cocquault, garçon meunier aux Trois-Moulins, constitué prisonnier par René Petit, sieur de la Bourdaiserie, lieutenant au régiment de Barville (21 juin) ; — de Jacques Le Roy, soldat, constitué prisonnier par le sieur Douard, lieutenant au régiment de Turbilly (15 juillet); — de Louis Renault, déserteur, constitué prisonnier par François de Valloys, écuyer, lieutenant au régiment de Froullay (31 août); — de Pierre Ayoux, déserteur, constitué prisonnier par le sieur Bulley, capitaine au régiment de Laval (15 octobre) ; — de Nicolas Lelièvre, soldat au régiment de Briouze, en la compagnie de Ladannays, constitué prisonnier par le sieur de Saint-Donnat, lieutenant en ladite compagnie (29 octobre) ; — des nommés Bel-Air et Joli-Cœur, constitués prisonniers par le sieur de Combeblanche, lieutenant-colonel au régiment du Boulay (1703, 13 mars). — Visite des prisons par Pierre-François Dublineau, seigneur du Chastellier, assesseur civil et lieutenant-particulier criminel, et Jean-Joseph Garnier, greffier ordinaire; les prisonniers interrogés répondent que le concierge « a soin de leur fournir de la paille, lorsque besoing est, et qu'il n'use d'aucun sévice ny autre mauvais traittement en leur endroit; qu'à l'égard du boullanger qui fournit le pain des prisons, il leur en donne le plus souvent qui n'est ny levé ny sallé » (1723, 20 octobre). — Écrou de François Geslin, garde du roi dans la compagnie de M. de Villeroy (1725, 16 janvier). — Visite des prisons par Me René Le Masson, conseiller au présidial. Louis Dubouis, concierge, et Joachim Cimier, guichetier, se plaignent que « le grand nombre des prisonniers, qui excède celuy de trente-huit à quarante, fait qu'il est presque impossible de les contenir et en avoir soin, à cause du peu d'étendue desd. prisons ; que le deffaut de lits ou grenades est cause qu'ils sont obligez de coucher la plus grande partie sur de la paille estendue sur le carreau ; que quelques soins qu'ils se puissent donner, le peu d'espace et logement est cause qu'ils ne peuvent empescher la fréquentation des prisonniers de l'un et l'autre sexe ; que depuis longtemps led. Dubouis s'est plaint des réparations et

réfections dont le deffaut, surtout aux planchers de la chambre criminelle et de celle qui est à costé de la petite chambre servant de chapelle, fait qu'il n'est pas en sûreté de sa vie par la facilité qu'il y a de descendre dud. plancher en la chambre qu'il occupe et où il couche, seul endroit où il peut se retirer, lad. facilité provenant de ce que les soliveaux sont trop écartez les uns des autres...; qu'il n'y a pas nombre de fers pour contenir les prisonniers violents » (29 mars). — Procès-verbal de la visite faite par Denis-Georges Guilbaut de la Roberie, premier avocat du roi, après l'évasion de René Chesny, arrêté pour fausse-monnaie (3 juin). — Écrou de Louis Dubouis, concierge des prisons, accusé de complicité dans l'évasion dudit Chesny (9 juin) ; — de Pierre Dubois, de Cosmes, condamné à 100 livres d'amende par l'intendant en la généralité de Tours, pour « n'avoir pas tué son chien » (1748, 1er octobre), etc.

B. 2843. (Registre.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1757-1774. — Prisons. Livre d'écrou des prisons royaux de Château-Gontier. Écrou de René Gélineau, domestique à la métairie du Pont-Glamard, paroisse de Quelaines, arrêté sur l'ordre du sieur Dublineau, subdélégué à Château-Gontier, « pour avoir dit des injures au conducteur des chemins de Craon à Laval » (1757, 14 juillet) ; — de François Marchand, métayer à la Guénaudière, Julien Fouassier, métayer à la Perrine, et Joachim de Lhommeau, métayer à la Réhorie, arrêtés pour n'avoir pas voulu charroyer les bois de marine qui se trouvaient sur la terre de l'Entourterie, paroisse de Grez-en-Bouère (1758, 13 août) ; — de Guillaume Betton, garçon maçon, et Noury, compagnon maçon, de Gennes, déclarés miliciens par préférence à tous autres, « faute d'avoir donné leurs noms à l'hôtel-de-ville et s'être présentés pour tirer au sort, et avoir fuy depuis la commission » publiée à la requête de Me Anselme Trochou, seigneur de la Cellerie, maire de Château-Gontier (1er octobre) ; — du sieur Dupuy, exécuteur des hautes-œuvres de Château-Gontier (1761, 28 novembre) ; — de Marguerite Teillier, femme de Toussaint Houdellier, Françoise Houdellier, Marie et Claude Laurent, et autres femmes de la paroisse d'Avoise, accusées de s'être ameutées pour s'opposer à la circulation des grains (1765, 23 août) ; — de Jacques Dupré et de ses complices, demeurant à Pouancé, accusés de s'être ameutés pour s'opposer à la circulation des farines (1766, 13 juin) ; — de Marie Beauvais, femme de Guillaume Daudard, voiturier, de Marguerite Bourdon, femme de Thugal Terrier, dentellière, et autres, demeurant à Ernée, accusés de sédition au sujet de la circulation des grains (19 juin) ; — de René Gouault, de Saint-Denis-d'Anjou, écroué « pour luy faire avoir le pain du roy », attendu sa pauvreté notoire (1771, 16 juin) ; — de Marie Lanjoire, veuve de Jacques Lévêque, et de 15 autres individus ameutés pour s'opposer à la circulation des grains (14 novembre), etc.

B. 2844. (Fragment de registre.) — Petit in-folio, 2 feuillets, papier.

1770. — Prisons. Livre d'écrou de prisonniers.

B. 2845. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1655-1768. — Prisons. Procès-verbaux de visite des prisons de Château-Gontier et de l'hôpital Saint-Julien de cette ville. — Visite par René Gallichon, seigneur de Courchamps, lieutenant général au présidial : Me Jean Juffé, prêtre, chanoine de Saint-Just, « administrateur proposé par les habitans », déclare « qu'à l'esgard des prisonniers, il ne peut s'en rendre le maistre lorsque les particuliers apportent eux-mesmes les charités aux prisonniers, sans en avoir esté préalablement adverty » ; qu'il serait nécessaire de pourvoir à la sûreté des ornements et du calice de la chapelle ; que les fondations ne sont point remplies ; « qu'il tache d'empêcher autant qu'il peut la communication des femmes avec les hommes, principallement dans le temps d'hiver, attendu qu'il n'y a point de cheminée dans la chambre où se retirent lesd. femmes ». — A l'hôpital Saint-Julien où le lieutenant-général se rend ensuite, la supérieure, dame Olive Duchemin, dite de Sainte-Catherine, déclare que les choses sont en bon ordre, « mais qu'il serait bon à l'esgard des pauvres que le tableau concernant les malades qui sont admissibles, fust suivy et que les chirurgiens conférassent les uns avec les autres sur l'estat des malades et qu'ils se donnassent la peine de venir eux-mêmes les traiter et penser, et d'empescher que des particuliers apportent de leur chef des pauvres aud. hospital, sans avoir le billet d'un des administrateurs » (1688, 17 avril), etc.

B. 2846. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1672. — Prisons. Bail à ferme du pain des prisonniers, adjugé à neuf deniers la livre à Marin Langevin, boulanger à Château-Gontier.

B. 2847. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1727-1742. — Greffe criminel. Extraits trimestriels et semestriels des registres criminels du greffe de la marécbaussée de Château-Gontier, pour être envoyés au procureur-général du Parlement de Paris.

B. 2848. (Liasse.) — 82 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 2 cachets.

1724-1756. — Greffe criminel. États et déclarations des frais de justice criminelle. — États des frais relatifs à l'affaire de Marie Viel, veuve Bijude, condamnée à être pendue pour différents vols et complicité d'assassinat (1724) ; — de François Godier, condamné à être pendu et exposé aux fourches patibulaires (1726) ; — de Nicolas-René Garnier du Fairay, exempt de maréchaussée à Mayenne (1739) ; — de Jean-Louis Chollet, cavalier de maréchaussée à Mayenne, et Pierre Dreux, accusés de l'assassinat du sieur Moreau, d'Ambrières (1756), etc.

B. 2849. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1779-1780. — Police. Réception de François-Louis Rondeau en qualité de commissaire de police à Château-Gontier (1779, 10 septembre). — Nomination dudit Rondeau par François Delacroix, lieutenant-général de police et grand voyer de Château-Gontier, aux fonctions d'expert-voyer, (1780, 16 février).

B. 2850. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 3 pièces imprimées.

1654-1789. — Police. Ordonnances relatives à la circulation des sous de quinze deniers (1654, 28 mars) ; — à la conservation des vignes dévastées par les passants et des jeunes noyers coupés par les batteurs de blé (1672, 16 novembre) ; — à la fermeture des cabarets pendant les offices divins (1679, 22 janvier) ; — aux bancs de chœur qui doivent, dans les églises paroissiales de Château-Gontier, être réservés au clergé et aux officiers du siège (1682, 14 avril) ; — au *bœuf villé* et aux bouchers ayant seuls le droit de vendre de la viande pendant le carême (1690, 4 février) ; — aux vendanges (1693, 1er septembre) ; — à l'établissement de latrines dans chaque maison de la ville (1703, 15 juillet) ; — au rétablissement d'un puits, sis place du pilori (1762, 22 octobre) ; — à un mur de la ville tendant de l'ancienne porte neuve à la tour et menaçant de tomber (1785, 29 janvier) ; — à la voirie exercée par les officiers du bureau des finances de Tours dans certaines rues de Château-Gontier (1787, 22 décembre) ; — à la réglementation des droits de four à ban (1789, 6 juillet), etc.

B. 2851. (Liasse.) — 1 placard, papier.

1714. — Police. Ordonnance générale rendue par le lieutenant-général de police, prescrivant le balayage des rues de Château-Gontier, « l'éverrage » des chiens ; défendant les blasphèmes, les irrévérences dans les églises, le travail du dimanche, l'usage des mesures et des poids non étalonnés, le vagabondage, le port des armes à ceux qui n'ont pas qualité, la divagation des pourceaux dans les rues les jours de grande procession, les tapages et farces nocturnes ; réglementant la tenue des cabarets, celle des marchés aux grains, fils et toiles, la conservation des vignes, etc.

B. 2852. (Liasse.) — 32 pièces, papier ; 1 cachet.

1650-1788. — Police. Procès-verbaux constatant la levée d'un enfant exposé à la porte d'Olivet (1650, 6 juillet) ; — l'expulsion hors de la ville d'une fille de mauvaise vie (1653, 27 août) ; — les plaintes des habitants s'opposant à l'exécution d'une ordonnance de l'élection de Laval qui voulait faire ouvrir les portes marinières des *Trois-Moulins*, retardant ainsi la mouture des grains (1666, 17 août) ; — l'assurance donnée au procureur du roi par Jacquine Avril, supérieure du Buron, que la réception, en qualité de novice dans ce couvent, de Suzanne-Jacquine de Lesrat était régulière, et non soumise à l'arrêt du Parlement d'avril 1667 (1668, 19 mai) ; — l'état de vétusté du pont de Château-Gontier (1667, 17 juin) ; — la marque de plusieurs « demeaux » faite, en l'absence du lieutenant général, par René Bonnet, concierge des prisons et dépositaire de l'étalon des mesures de grains (1692, 6 décembre) ; — le prix du blé et la nécessité de réformer les « demeaux » (1698, 30 décembre) ; — la tenue d'une foire à Saint-Laurent-des-Mortiers, le jour de la fête patronale, au mépris de l'ordonnance (1699, 10 août) ; — l'affirmation du postillon qu'il n'a point apporté de paquet ni de lettres de change venant de Paris (1704, 25 août) ; — la mise au greffe d'un prétendu brevet du premier médecin du roi permettant à Jean-Baptiste de Rague et à sa troupe l'exercice de la chirurgie pendant trois ans (1745, 31 mars) ; — le tumulte causé par le sieur Bonneau des Roches l'aîné, aux « déclamations publiques » du collège de Château-Gontier, pendant la

tragédie (10 septembre) ; — la contravention commise par les dames hospitalières de Saint-Joseph en vendant journellement au public des drogues préparées par elles (1779, 14 août); — la contravention commise par le sieur Marioge, maître de billard, en tenant son établissement ouvert à une heure indue (1782, 30 août); — la nécessité d'interdire le cimetière de Saint-Jean-l'Évangéliste, pour cause de salubrité; de n'inhumer dans celui du Grand-Saint-Jean que les cadavres des paroissiens de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-l'Évangéliste et d'enterrer les autres morts au cimetière du Martrai (1783, 7 avril), etc.

B. 2853. (Liasse.) — 101 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1647-1789. — Police. Procédures contre Françoise et Marie Gouin, filles publiques ; injonction de présenter un certificat du baptême de leurs enfants (1647, 21 novembre); — contre Jacques Aubry, garçon vitrier, et autres coureurs de nuit qui avaient enlevé ou brisé des étaux sous les halles et les bancs des promenades publiques (1731, 21 décembre). — Arrêt du Conseil d'État permettant aux officiers du présidial de lever deux offices de conseillers au siège de police de Château-Gontier (1738, 1er avril). — Procédures contre des coureurs de nuit, perturbateurs du repos public, qui après la tragédie représentée au collège de Château-Gontier, insultèrent les passants dans les rues, arrachèrent les marteaux des portes, coupèrent les cordes des sonnettes (1740, 6 décembre). — Visite des greniers du château de Mortiercrolle pour connaître la quantité disponible des grains (1742, 17 juin). — Procédure contre Pierre Douart, atteint de folie furieuse (1746, 13 mai). — Permission à François Jouault, bijoutier, de faire tirer une loterie, pendant quinze jours, « dans un livre de chiffre romain » (1748, 9 mai), — Compulsoire accordé à des meuniers contre le procureur du roi au siège de police (1749, 16 mai). — Procédures contre plusieurs riverains des chemins conduisant de Château-Gontier aux moulins de Mirhault et de la Roche, au bourg de Saint-Sulpice et au château de la Rongère, pour les obliger à réparer lesdits chemins (1785, 24 février); — contre des revendeurs et fripiers qui avaient négligé de tenir registre des objets par eux achetés (1786, 24 avril); — contre les maîtres perruquiers de Château-Gontier, qui s'étaient concertés pour refuser leurs services à Me François-Pierre Le Motheux, seigneur du Plessis, président en l'élection de cette ville (1787, 14 novembre); — contre le sieur Desmarquais, accusé d'avoir arraché des arbres et enlevé un banc des promenades ; arrêt du parlement recevant l'accusé appelant du décret de prise de corps contre lui décerné par le lieutenant-général de police (1788, 19 avril); — contre la veuve Gadbin, fermière à la Touche-Quatrebarbes, paroisse de Mée, pour avoir vendu du blé ailleurs qu'au marché (1789, 25 septembre), etc.

B. 2854. (Registre.) — In-quarto, 12 feuillets, papier.

1711-1713. — Police. Audiences et ordonnances. — Permission à Jeanne Pariseau, veuve de Jacques Roffannière, et à Philippe Ondarfond, son gendre, de faire des opérations chirurgicales extraordinaires, de vendre des huiles, essences et opiats en la place de Château-Gontier (1711, 1er juillet). — Ordonnances réglant la clôture des vignes et la cueillette des verjus, l'ordre à suivre par les regrattiers dans l'achat de leurs marchandises ; — l'adjudication du *bœuf villé* (1712, 6 février) ; — le poids du pain. — Condamnation de Françoise Hayer, veuve Claude Changeon, marchande de farine, à apporter sa farine tous les jours au minage de la ville (7 septembre). — Réception de Louis Recoquillé en qualité de maître-chirurgien (22 octobre). — Procès entre la communauté des poêliers de Château-Gontier, et Jean-Hamon et autres, chaudronniers forains (29 novembre). — Réception de Jérôme Pellemoine en qualité de maître-boulanger (6 décembre). — Ordonnances relatives au poids du pain (17 décembre) ; — aux regrattiers (24 décembre) ; — aux cordonniers (1713, 20 février) ; — aux barbiers, chirurgiens et autres tenant boutique ouverte le dimanche (27 avril) ; — aux cabaretiers et autres achetant en dehors du marché (19 août), etc.

B. 2855. (Registre.) — In-quarto, 24 feuillets, papier.

1713-1716. — Police. Audiences de police et ordonnances. Règlement relatif au rétablissement du marché des toiles (1714, 1er mars). — Protestations de Claude-Jacques Foussier, lieutenant de police, contre des sentences rendues au profit de la prétendue communauté des charpentiers par les sieurs Syette et Bellanger, se disant juges de police commis en tour de mois par le présidial (4 juillet). — Ordonnances relatives aux regrattiers et aux boulangers (15 septembre) ; — à la propreté des rues (17 novembre) ; — aux latrines (1er décembre) ; — à la vente obligatoire des blés sur le marché (1715, 4 janvier) ; — au nettoyage des rues (5 janvier) ; — à la taxe du pain (15 janvier et

15 mars) ; — aux latrines dont la construction est retardée par la rareté de la chaux (18 mai). — Condamnation de Pierre Minzé et Pierre Cartel à trente livres d'amende pour avoir fabriqué de la serge, sans avoir « justifié d'un chef-d'œuvre » (13 juin) ; — de Me François Geslin, notaire royal à Château-Gontier, poursuivi « pour avoir méprisé d'assister à la procession généralle du Très Saint-Sacrement en son rang ordinaire, en habit décent, la torche à la main, comme les autres notaires royaux » (3 juillet). — Nomination d'office de deux gardes jurés de la communauté des serruriers (1716, 8 avril) ; — de gardes jurés visiteurs-marqueurs de toile (22 avril) ; — de François Freuslon à la charge de commissaire de police (7 novembre), etc.

B. 2856. (Registre.) — In-quarto, 32 feuillets, papier.

1716-1722. — Police. Audiences et ordonnances. Règlement relatif au marché des grains (1716, 13 décembre). — Nomination des gardes-jurés de la communauté des serruriers (15 décembre) ; — des gardes-jurés visiteurs-marqueurs des toiles (1717, 4 janvier) ; — des bouchers adjudicataires du *bœuf villé* (6 février). — Procès entre Léonard Chireix, peintre, pensionnaire de l'Académie, et Jean-Baptiste Georges, prêtre, curé de Bazouges, qui refusait de prendre livraison d'un portrait commandé, sous prétexte que ce portrait n'était pas ressemblant (28 avril) ; — entre Jeanne Duval, veuve de Me Jérôme Gallais, sieur de la Malonnière, vivant conseiller au présidial, et Thuau, meunier à la Petite-Banouze, paroisse de Ménil, qui avait fourni de mauvaise farine (1718, 12 janvier). — Taxe de la viande (1719, 12 janvier) ; — du pain (19 août). — Ordonnances relatives au balayage des rues dans lesquelles « le tombereau doit présentement marcher » (1720, 25 janvier) ; — à l'assistance à la procession de la Fête-Dieu (25 mai). — Protestations des officiers du présidial contre les prétentions de Jacob Guitau, seigneur de la Marche, lieutenant-général en la sénéchaussée, à connaître seul des questions de police, en l'absence du lieutenant de police et du procureur du roi. — Taxe du pain et de la viande (4 octobre). — Procès entre la communauté des maîtres sergers-drapiers, et les gardes-jurés de ladite communauté, touchant l'ordre de la marche des maîtres sergers aux processions (1721, 11 juin), etc.

B. 2857. (Registre.) — In-quarto, 58 feuillets, papier.

1722-1742. — Police. Audiences et ordonnances. Procès intenté par Me François-Bernard Duvau, commis par le Conseil royal de commerce sur le fait des manufactures au département de Tours, à Julien Péan, marchand de draps de soie à Château-Gontier, Louis Halbourg et autres marchands et tondeurs de draps ; sentence condamnant les défendeurs à dix livres d'amende et en outre ordonnant que tous les ouvriers sergers et drapiers seront tenus « de laisser à la teste de chaque pièce qui sera marquée du nom et surnom de l'ouvrier, la longueur de quatre pouces aux chaisnes sans les remplir et couvrir de la trame, à l'effet que les fils et les portées des chaisnes puissent estre comptez » (1723, 20 mars). — Ordonnances réglant la marche des sous-maîtres sergers de Château-Gontier, portant que le juré-garde desdits sous-maîtres marcherait au rang du procureur-syndic et du garde-juré des maîtres, mais leur céderait le pas (25 mai) ; — la vente et le mesurage des grains aux marchés des villes du ressort (31 mai). — Taxe de la viande (1724, 9 février). — Réception du serment prêté par les gardes-jurés boulangers (21 juillet). — Défense à Jacques Dupuy, exécuteur de la haute-justice à Château-Gontier, de percevoir aucun droit de havage ni d'étalage, puisqu'il laissait les porcs errer par les rues de la ville ou qu'il se les appropriait au lieu de les mener aux hôpitaux, et négligeait de nettoyer le pilori et les grands ponts (23 novembre). — Ordonnances réglant le mesurage des grains dont certains « seront radés avec une rade de bois », sans remuer la mesure, et portant établissement d'un quatrième marché (1726, 11 mai) ; — réglant l'emplacement du marché aux toiles et celui du marché au bois (1729, 15 avril). — Conflit entre Jean-Jacques-Michel Foussier, procureur du roi au présidial, pourvu de l'office de procureur du roi au siège de police, et les autres officiers du siège, au sujet de la réception dudit Foussier (1733, 28 janvier). — Assemblée générale des drapiers et teinturiers de Château-Gontier, pour conférer de l'état présent du commerce et de la fabrication des étamines et autres étoffes de laine, chercher les moyens de les perfectionner et remédier aux abus et contraventions qui se peuvent commettre aux règlements (15 juin). — Conflits entre Pierre-François Dublineau, seigneur de Chastelier, lieutenant particulier criminel et assesseur civil en la sénéchaussée de Château-Gontier, juge de police commis par la compagnie, et Jean-Jacques-Michel Foussier, procureur du roi audit siège, au sujet de la place à assigner aux tambours de ville, dans la procession de la Fête-Dieu (1734, 24 juin) ; — entre Jacob Guitau, écuyer, seigneur de la Marche, lieutenant-général au présidial, Jean-Laurent Trochon de Beaumont, sei-

gneur de Mortreux, premier et ancien président présidial, et Pierre Enjubault, avocat du roi audit siège, au sujet de la réception de Michel Foussier, en qualité de de procureur du roi au siège de police (1736, 28 mai). — Procès entre les maîtres tanneurs de Château-Gontier, et Jean Noël, Jean Paigis et Pierre Guermond, aussi tanneurs ; sentence portant que les demandeurs se serviront, avec les autres maîtres tanneurs, du moulin à tan de la ville, par égalité de temps, à tour de réception (4 juillet). — Publication d'arrêts du Conseil réunissant au corps du présidial deux offices de conseillers à la police (1738, 21 mai). — Défense, à peine de 10 livres, de faire du bruit, pendant que le prédicateur est en chaire sous les halles (12 décembre). — Ordonnance sur le balayage des rues (1739, 7 décembre). — Assemblée générale de police, réglant le prix de diverses denrées et marchandises (30 décembre). — Ordonnances relatives à la grande et à la petite boucherie (1740, 6 février) ; — aux maîtres-sergers (13 février). — Nomination de Pierre Salais, huissier-audiencier de police, à l'office de commissaire de police (1741, 22 février). — Assemblée générale de police (11 avril). — Nomination de Michel Martin, notaire à Château-Gontier, à l'office de greffier de police, laissé vacant par le décès de Joseph Garnier (1742, 14 mars), etc.

B. 2858. (Registre.) — In-quarto, 43 feuillets, papier.

1742-1761. — Police. Audiences. — Assemblée générale (1743, 15 janvier). — Condamnation de Pierre Pelmoine, boulanger, pour avoir vendu des *garots* pesant moins d'un quarteron (27 mars) ; — de la veuve Dupuy, « pour avoir manqué de balayer le pilory et les ponts de cette ville », qu'elle est tenue de nettoyer aux quatre fêtes solennelles (1744, 15 avril). — Visite par René Boucault, sieur de la Ragotière, lieutenant général de police, de la marque des étoffes en usage au bureau des manufactures de Château-Gontier (2 juin). — Ordonnances relatives aux regrattiers (1747, 7 janvier) ; — aux bouchers (31 janvier). — Nomination d'Urbain Marchand, en qualité d'inspecteur des fils exposés au marché (1751, 30 décembre), etc.

B. 2859. (Registre.) — In-quarto, 20 feuillets, papier.

1783-1786. — Police. Audiences. — Procès intenté à Nicolas Germain, aubergiste aux *Trois-Trompettes*, par Guillaume Fleury, chasseur au régiment d'Orléans-infanterie, Julien Fleury, son frère, soldat au régiment de Paris, et Mathurin Hayer, grenadier au régiment de Touraine, pour coups et injures (1783, 2 juillet). — Condamnation de François Moreul, vicaire de Pommerieux, chapelain de la Grande Dauce, paroisse de Bazouges, Mazurier, propriétaire du lieu de l'Hermitage, Peltier, chanoine de Saint-Just et chapelain de la petite Dauce, à rétablir le chemin qui va de Château-Gontier aux moulins de Mirouault et de la Roche au bourg de Saint-Sulpice (1785, 9 mars) ; — des habitants de la paroisse de Saint-Remi de Château-Gontier à faire niveler et paver le terrain qui servait autrefois de cimetière (8 juin) ; — des capucins de Château-Gontier à laisser à Pierre Taranne, fermier au Châteiller, paroisse de Bazouges, le libre passage sur le terrain dont « ils se sont emparés » et à démolir les murs dans lesquels ils ont enfermé « le clos des Capucins, cy-devant en vigne, actuellement en terre labourable » (1786, 7 octobre), etc.

B. 2860. (Registre.) — In-quarto, 42 feuillets, papier.

1786-1790. — Police. Audiences. — Condamnation de Joseph Duchemin, tisserand, à faire démolir le mur de façade de sa maison en construction rue Trouvée, pour n'avoir pas laissé les 20 pieds libres exigés par l'ordonnance (1787, 29 août). — Ordonnance portant que les sieurs Thoré, Noël, Laumaillé et Habert exerceront les seules fonctions de procureurs, « la réunion des deux états d'avocat et de procureur en la même personne » étant contraire à l'intérêt public (1788, 19 juillet). — Condamnation par défaut du marquis d'Autichamp, seigneur de la baronnie de Château-Gontier, à payer au nommé Joncherais, 12 livres par mois pour la nourriture d'un enfant trouvé à la principale porte de Saint-Remi (13 août) ; — du sieur Richard, cirier, qui, le 6 avril 1789, avait assemblé les principaux habitants de Château-Gontier et leur avait fait signer un désistement du procès pendant entre eux et le marquis d'Autichamp, relativement aux promenades du *Bout-du-Monde*, la place *Monsieur* et les fossés (1789, 22 avril), etc.

B. 2861. (Registre.) — In-quarto, 41 feuillets, papier.

1763-1790. — Police. Assemblées générales de police de la ville de Château-Gontier. — Ordonnance relative aux boulangers, aux bouchers, aux meuniers, aux marchands forains, aux cabaretiers, aux mendiants et vagabonds, aux femmes de mauvaise vie, à la voirie, etc. (1763, 19 mai). — Défense aux parents et aux maîtres de laisser leurs enfants et leurs apprentis errer par les rues et sous les halles, « comme aussi de les laisser aller aux baptêmes » dans l'église de Saint-

Jean-Baptiste, où ils insultent les prêtres qui font les cérémonies (1767, 30 mars). — Nomination d'office du boulanger fournisseur des prisons, aucune enchère n'ayant été mise, avec injonction aux maîtres boulangers de prendre la fourniture de six en six mois, suivant leur ancienneté (1787, 27 juin). — Taxe des principales denrées, etc.

B. 2862. (Registre.) — In-quarto, 8 feuillets, papier.

1784-1791. — Police. Déclarations de chevaux trouvés par Julien Fouassier, marchand à la Grande-Métairie, paroisse de Saint-Brice (1784, 25 mai) ; — par Julien Fricot, cabaretier au Pont-d'Olivet à Château-Gontier (10 juillet) ; — par Pierre Taranne, hôtelier à la *Boule-d'Or*, à Château-Gontier (1786, 1er septembre) ; — par Gabriel Bescher de Vaufaron, praticien au présidial (1787, 20 octobre). — Déclarations de changement de domicile et de cessation d'exploitations agricoles, etc.

B. 2863. (Registre.) — In-quarto, 8 feuillets, papier.

1784-1789. — Police. Déclarations de port d'armes.

B. 2864. (Liasse.) — 62 pièces, papier ; 4 pièces, imprimées.

1648-1790. — Police. Subsistances et approvisionnements. — Ordonnances défendant de transporter des blés et farines hors de la province (1674, 29 décembre); — réglementant la cuisson et la vente du pain (1688, 24 septembre) ; — fixant l'ouverture et la tenue des marchés (1692, 26 octobre) ; — favorisant la libre circulation des grains (1693, 9 avril) ; — portant contrainte à divers propriétaires et fermiers d'approvisionner les marchés (1694, 3 mai). — Déclaration prescrivant des mesures pour assurer la mise en réserve, sur la récolte de l'année, des grains nécessaires aux semailles de l'automne (1709, 20 juillet). — Requête de quatre bouchers de Château-Gontier, demandant à être autorisés à vendre de la viande 5 sous la la livre et le suif cuit 40 livres le cent, attendu que les intempéries de l'année ont occasionné le dépérissement des bestiaux et rendu très difficile l'approvisionnement des boucheries (1710). — Taxe du prix des diverses denrées (1740, 15 août). — Ordonnances portant injonction aux meuniers de moudre les blés achetés au marché, à commencer par les moindres commandes (1742, 6 juillet). — Procès-verbaux servant à fixer le prix des fourrages dans les paroisses d'Aviré, Chemazé, Daon, Fromentières, Longuefuye, Saint-Michel (août 1785). — Copie signifiée aux officiers de police d'une ordonnance du conseil général de la commune de Château-Gontier, relative au prix du pain et à la propreté des rues (1790, 28 février), etc.

B. 2865. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations faites suivant la Déclaration du roi du 27 avril 1709, par des habitants du ressort du présidial, des blés et autres grains qu'ils détiennent dans leurs greniers. Au nombre des déclarants figurent : Me Simon Bellier, curé de Bazouges ; — Me René Nepveu, notaire royal à Ménil ; — Mre René de Champagné de Moiré, demeurant à Moiré, paroisse de Sœurdres, et dame Anne Giffard, sa mère ; — Me Jean Blouin, curé de Coudray ; — Mre Henri-Lancelot de Juigné, chevalier, seigneur de Mollières ; — Charles-Gillot, écuyer, seigneur de Mauny, demeurant à Angers ; — Me François Pelisson, prêtre, à Angers ; — Étienne Huberdeau, prêtre, curé de l'Hôtellerie-de-Flée ; — François Journeil, sieur de la Chevallerie, marchand, au faubourg d'Azé ; — Me Mathieu Potier, curé de Loiré ; — Me René Herbelin, curé d'Azé ; — Pierre Sourdille, sieur de la Bachelotière, demeurant en sa terre de la Charonnière ; — dame Anne-Angélique du Guesclin des Scépeaux, demeurant à Château-Gontier ; — Me Antoine Lebaudy, notaire royal à Château-Gontier, comparant pour les héritiers de demoiselle Amys ; — Mre Honoré-Eustache de la Lande, chevalier, seigneur de Saint-Martin-de-Villenglose ; — Nicolas Lethayeux, archer-huissier en la maréchaussée de Château-Gontier ; — Me René de Zérée, procureur du roi aux sièges de l'élection et grenier à sel de Château-Gontier, comparant pour son père Me Pierre de Zérée ; — Me René Porée, prêtre habitué au bourg de la Jaille-Yvon ; — Me Marty Hardy, sieur des Apis, avocat au siège ; — Madeleine Bernard, veuve de Me Guillaume Armenault ; — Pierre-François de la Barre, écuyer, seigneur du Teilleul ; — Godefroy de Monthieux, écuyer, sieur du Tary, demeurant à Daon ; — François Armenault, sieur de l'Oucheraie, paroisse de la Jaille-Yvon ; — Me Jean Cohon, conseiller du roi, élu en l'élection de Château - Gontier ; — demoiselle Marguerite Jousse, épouse de Me René Boucault, conseiller du roi, receveur des consignations de Château-Gontier, comme propriétaire de la Boussardière, paroisse de Mée ; — Me Pierre Chevraye, conseiller du roi, ancien échevin de Château-Gontier ; — Mre Pierre-Gabriel d'Auzy, che-

valier, seigneur de Girault, comparant pour dame Louise du Breul, sa femme, demeurant au château d'Ingrande, paroisse d'Azé; — Me François Pillegault, seigneur de Louvrinnière, en la paroisse de Saint-Aubin-du-Pavoil, lieutenant criminel au présidial de Château-Gontier; — Me Georges Bonneau, assesseur en la maréchaussée de Château-Gontier, etc.

B. 2866. (Registre.) — Petit in-folio, 21 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations faites, pour obéir à la Déclaration du roi du 27 avril 1709, par des habitants du ressort du présidial, des blés et autres grains qu'ils détiennent dans leurs greniers. Au nombre des déclarants paraissent : Me Martin Chotard, curé de Longuefuye ; — Me Joseph Trochon, conseiller du roi au grenier à sel de Pouancé ; — dame Marie de Madaillan, veuve de Marc de Bréon ; — dame Marie d'Héliand, veuve de Mre Guillaume Le Clerc, seigneur de la Ferrière ; — Clovis Brillet, écuyer, seigneur de la Ferté, demeurant à la Suzonnière, paroisse de Châtelais ; — Me Jacques Aubry, prêtre, chanoine de Saint-Just de Château-Gontier ; — Me Gilles Bionneau, ancien conseiller du roi et son procureur en l'élection de Château-Gontier, demeurant à Brétignolles, paroisse de Ruillé ; — Me Joseph Hunault, agent de Pierre de Cresney, receveur général des fermes du roi à Angers ; — Me René Thoumin, sieur du Chesne, demeurant au lieu de la Motte, paroisse d'Azé ; — Me René Touranlore, prêtre, prieur de Saint-Germain-de-l'Hommel ; — Me Louis Girondière, chirurgien à Marigné-Peuton ; — Me Mathieu Bodin, sieur de Rallay, receveur des deniers patrimoniaux de l'hôtel-de-ville de Château-Gontier ; — dame Françoise Maumousseau, veuve de Me Pierre Dublineau, président en l'élection de Château-Gontier, demeurant au Châtelier, paroisse de Bazouges ; — Me Germain Hunaud de la Chevallerie, prêtre, prieur-curé de Daon ; — dame Françoise Dublineau, veuve de Me René Duchemin du Clos ; — Me Mathieu Moreau, prêtre, à Marigné-Peuton ; — dame Marthe Lefebvre de la Falluère, dame de Baubigné, paroisse de Fromentières ; — demoiselle Bernardine Richard, veuve de Me Michel Trochon, etc.

B. 2867. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations écrites de blés et autres grains faites, conformément à la Déclaration du roi du 27 avril 1709, au greffe du présidial de Château-Gontier par Mre Le Roy, prieur-curé d'Aviré ; — le sieur Hullin des Ajoux et les héritiers Hullin de la Poissonnerie ; — Desestres, prieur-curé des Chaizes ; — dame Marie-Henriette-Louise de Pillois de la Lande, demeurant à Châtelain ; — les Ursulines de Château-Gontier ; — Me Limiers, curé de Chanteussé ; — Me Chevrollier, curé de Gennes ; — Pierre Sarazin, notaire de la châtellenie de la Jaille-Yvon, etc.

B. 2868. (Registre). — Petit in-folio, 10 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations de blés et autres grains faites, conformément à la Déclaration du roi du 27 avril 1709, au greffe de la juridiction des châtellenies de Bouère et de la Vézouzière. Au nombre des comparants on voit Me Pierre-Barthélemy Loppin, archiprêtre de Loches et curé de Bouère ; — Jean Fourmont, sergent royal à Bouère ; — Me Mathurin Ferré, sénéchal, juge ordinaire civil et criminel desdites châtellenies ; — Charles Éveillard, chirurgien à Bouère ; — Mre Pierre de la Haye, écuyer, seigneur de Mongazon ; — Mre Claude-Jacques-Séraphin du Boisjourdan, demeurant au château du Boisjourdan en Bouère ; — Jean Oger, collecteur des tailles ; — Me Jacques Sesboué, notaire royal à Grez-en-Bouère ; — Me Nicolas Mocquereau, prêtre, demeurant à Bouère ; — « la demoiselle du Plessis-Perricot » ; — demoiselles Jeanne du Boisjourdan, demeurant à la Jeune-Sevauldière, en Bouère, et Anne du Boisjourdan, sa sœur ; — Me François Blanchet, prêtre à Bouère ; — Me François Garnier, prêtre, curé de Grez-en-Bouère ; — Sébastien Loré, sergent royal à Grez-en-Bouère ; — Me Philippe Couet, notaire royal à Bouère ; — Françoise-Marguerite-Antoinette de la Roche-Thulon, dame de Grez-en-Bouère, demeurant au château de la Guénaudière, etc.

B. 2869. (Registre.) — Petit in-folio, 4 pages, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations de blés et autres grains faites, conformément à la Déclaration du 27 avril 1709, au greffe de la châtellenie de Bouillé-Ménard. Au nombre des comparants on voit Pierre Tardif, receveur de la terre et seigneurie de Bouillé-Ménard, appartenant à la comtesse d'Acigné ; — Me François Halnaut, prêtre habitué audit Bouillé ; — Me Marc-Gabriel Gallion, curé de Bouillé, etc.

B. 2870. (Registre.) — Petit in-folio, 32 pages, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations de blés et autres grains faites, conformément à la Déclaration du 27 avril 1709, au greffe de la baronnie de Champagne-Poillé. Au nombre des comparants on voit Claude Adame pour Mre Samuel Le Clerc, chevalier, marquis de Juigné, seigneur de la baronie de Champagne-Poillé ; — René Chaudemanche, garde, pour Mre Charles-André de Maillé, marquis de la Tour-Landry ; — Me André Collas, prêtre, curé-prieur d'Avessé ; — Jacques Lepeltier, sergent royal à Chantenay ; — Me Louis Girard, ancien notaire de la baronnie, pour Me Louis Maréchal, élu au siège de l'élection de la Flèche, à cause de la terre de Villiers, paroisse de Fontenay ; — Me Charles Bruneau, prêtre, curé de Poillé ; — Me Urbain Brissard, curé de Fontenay ; — Me Jean Bihoreau, notaire royal à Poillé ; — Louis Bodin, chirurgien au bourg d'Avessé ; — Me Jacques de Meabert, prieur commandataire du prieuré de Poillé ; — Pierre Péan, notaire royal à Chantenay ; — Me Pierre Huard, curé de Villedieu, pour Charles-Guillaume Richer, écuyer, sieur du Courtaille, demeurant au Courtaille, paroisse de Chantenay ; — Me René Beauclair, prêtre, curé de Chantenay ; — Me Pierre Le Gendre, sieur de la Sauvagère, pour Me Joseph Le Gendre, grenetier au grenier à sel de Malicorne, son frère ; — Mre Claude de Bastard, chevalier, seigneur de Fontenay ; — demoiselles Françoise et Louise de Bastard ; — Me Jean Godard, prêtre, aumônier d'Arquenay ; — Me Jacques Leconte, notaire royal à Avoise, pour Mre Henry des Haies, chevalier, sieur du Cry ; — « Joseph d'Autrive », écuyer, seigneur de Chénevières, paroisse de Fontenay ; — Me Thomas Le Paige, prêtre, curé de Juigné ; — Jean Liberge, greffier de la baronnie de Champagne-Poillé, etc.

B. 2871 (Registre.) — Petit in-quarto, 4 pages, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations de blés et autres grains faites, conformément à la Déclaration du 27 avril 1709, au greffe de la baronnie d'Entrammes. Pierre Hennier, sieur de la Lande, avocat en parlement et procureur fiscal, expose « pour M. le comte de la Tour-Landry, qui est actuellement à Paris, qu'il n'y a de tout grain au château d'Entrames que la quantité de deux cens cinquante boisseaux de bled, et quatre-vingt-seize boisseaux de farinne ; sur quoy il y a dix-huit domestiques à nourir à la maison, une métairie à faire valloir par trois valets aussy à nourir, sans espérance de bled à l'aoust prochain, les bleds estant entièrement gelés et perdus ; au contraire mondit sieur le comte sera dans l'obligation d'en achepter pour les semances de cinq métairies qui sont entr'autres entièrement gelées » (28 mai), etc.

B. 2872. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations de blés et autres grains faites, conformément à la Déclaration du 27 avril 1709, au greffe de la châtellenie de Marigné, fiefs et seigneuries de Chanteussó, Tierce, Tessecourt, Querré, etc. Parmi les comparants on voit François de Longueil, prêtre, curé de Querré ; — Michel Boreau, prêtre habitué de Querré ; — Jacques Hardy pour Mre Henri Le Chat, chevalier, seigneur de la Haie, Marigné, Querré, Chanteussé et Vernée, conseiller du roi au parlement de Bretagne, etc.

B. 2873 (Registre.) — Petit in-folio, 52 pages, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des blés et autres grains faites au greffe de la juridiction ordinaire de Saint-Denis-d'Anjou et de Chemiré-sur-Sarthe. Parmi les comparants on voit Louis Le Tessier, sieur du Chêne-vert, et Louise Le Tessier, sa sœur, demeurant au lieu seigneurial des Rues, paroisse de Miré, pour eux et pour Marie Guilloteau, leur mère : — Me René Perrier, juge de Saint-Denis-d'Anjou ; — Me Pierre Guenier, greffier de la juridiction ; — Me Pierre Chanteau, sieur des Bignons ; — Me René Bournan, prêtre, curé de Chemiré-sur-Sarthe ; — Me Pierre Bouchard, notaire royal à Chemiré-sur-Sarthe ; — Jean Ragot, sieur de la Grange, chirurgien à Saint-Denis-d'Anjou ; — Louis d'Héliand, écuyer ; — Me Charles-Honoré Ledoulx, clerc tonsuré ; — Me Rolland Theullier, notaire royal à Saint-Denis-d'Anjou ; — Jacquine Ragot, veuve de Louis Cuvert, vivant notaire royal à Saint-Denis-d'Anjou ; — Jeanne Joubert, pour Eustache-César Le Roy, écuyer, sieur de la Roche-Mérouillière, son mari, demeurant à Angers ; — Mes Louis Gehère et Jean Gehère, prêtres, à Saint-Denis-d'Anjou ; — Mes Michel Nau et Pascal Guenier, prêtres audit bourg ; — Me René Piau, curé dudit lieu ; — Nicolas Ragot, chirurgien à Saint-Denis-d'Anjou ; — Pierre Rebondy, chirurgien audit lieu ; — dame Élisabeth de Saint-Ouen, veuve de Mre Henri de Martigné, demeurant en sa maison de Martigné, paroisse de Saint-Denis d'Anjou ; — Perrine Collas, veuve de

Me Michel Préau, vivant chirurgien audit lieu ; — François de Beaurepère, sieur de la Brosse ; — Pierre Camerelle, chirurgien à Saint-Denis-d'Anjou ; — Me Charles Guenier, procureur fiscal, etc. — Table des noms de personnes à la fin du registre.

B. 2874 (Registre.) — Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des blés et autres grains passées au greffe de la sénéchaussée de Saint-Laurent-des-Mortiers. Au nombre des comparants on voit Me René Diard, prêtre, sacriste de l'église de Saint-Laurent-des-Mortiers ; — Marie Leroy, veuve Gabriel Breteau, « logeant des pensionnaires escolliers » au collège du bourg ; — Jeanne Bruneau-Mérousière pour Jouanneaux, avocat à Angers, son cousin ; — Renée Boislesve, veuve de Mre Michel Geoffroy Gaultier, seigneur de Bruslon ; — « monsieur de Sales de Miré », seigneur de Beaumont et de Saint-Laurent-des-Mortiers ; — Me Gilles Marais, prêtre, curé de Saint-Laurent-des-Mortiers et supérieur du collège et séminaire établi en ce bourg, etc.

B. 2875. (Registre.) — Petit in-folio, 44 pages, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des blés et autres grains passées au greffe de la sénéchaussée de Segré. Au nombre des comparants on voit Me Pierre Ogier, prêtre, curé de la Madeleine de Segré ; — Me Pierre Pasquier, notaire ; — Pierre Lefebvre, sieur de la Motte, bourgeois d'Angers, pour son lieu de la Motte-Cadieu, paroisse de Saint-Aubin-du-Pavoil ; — François Vattier, capitaine des gabelles de la brigade de Segré ; — Pierre Boullard, garde des gabelles ; — Gilles de la Rue, garde des gabelles au poste de Glatigné, paroisse de Saint-Aubin-du-Pavoil ; — Me Jean Gastineau-Delaunay, avocat à Craon ; — Me Claude Bouvet, notaire royal à Segré ; — Me Pierre Robineau, notaire au bourg d'Aviré, etc.

B. 2876. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des blés et autres grains faites au greffe de la sénéchaussée de Segré.

B. 2877. (Registre.) — Petit in-folio, 3 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations [1] des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse d'Ampoigné, faites par Me René Miré, prêtre, sacriste d'Ampoigné ; — Me Jean-Léonard Bouchard, fermier général du marquisat de Château-Gontier ; — Me Martin Hardy, avocat ; — Me Philippe Pernot, prêtre, curé d'Ampoigné, etc.

B. 2878. (Registre.) — Petit in-folio, 3 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse d'Argenton, faites par Me Charles Le Tessier, avocat à Château-Gontier, etc.

B. 2879. (Registre.) — Petit in-folio, 5 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Bierné, faites par Charles Landelle, métayer au petit Bourgneuf, en Bierné ; — F. Maugar, curé de Bierné, etc.

B. 2880. (Registre.) — Petit in-folio, 5 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Châtelain, faites par Françoise Buhigné, veuve de Me Éveillard, vivant conseiller au présidial de Château-Gontier ; — Me Charles Le Tessier, avocat à Château-Gontier ; — Me Bonaventure Buhigné, prêtre, curé de Châtelain, etc.

B. 2881. (Registre.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour les paroisses de Chemazé et de Mollières, faites par Me Jacques de la Fuye, chirurgien à Château-Gontier ; — les religieuses du Buron ; — Me Jacques Duval, lieutenant de la maréchaussée à Château-Gontier et prévôt de Pouancé ; — Me François Thoumin, avocat, etc.

B. 2882. (Registre.) — Petit in-folio, 1 feuillet, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Chéripeau, faites par Me Urbain Collombeau, prêtre, curé du dit lieu, etc.

1. Les déclarations précédentes sont antérieures à la récolte de 1709 ; toutes celles qui suivent lui sont postérieures.

B. 2883. (Registre.) — Petit in-folio, 3 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Coudray, faites par demoiselle Renée Le Thayeux, de Château-Gontier ; — le procureur du roi de Zérée, pour Me Jean Blouin, prêtre, curé de Coudray ; — Me Pierre Persault, prêtre, à Coudray, etc.

B. 2884. (Registre.) — Petit in-folio, 2 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Daon, faites par Simon Richard, sieur de la Noirie, demeurant à Longuefuye ; — Me Jean Trochon, seigneur de Beaumont, président au présidial de Château-Gontier, etc.

B. 2885. (Registre.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Fromentières, faites par Me Julien Pelard, prêtre, curé de Fromentières ; — Me Jean Trochon, seigneur de Beaumont, président au présidial de Château-Gontier ; — Me Martin Hardy ; — dame Madeleine Bernard ; — Me Paul Gourdin, prêtre, demeurant à Fromentières ; — Me François Dublineau, seigneur de Fromentières, président en l'élection de Château-Gontier, etc.

B. 2886. (Registre.) — Petit in-folio, 5 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Gennes, faites par demoiselle Marie Joubert, demeurant à Moranne ; — Jean de la Fuye, chirurgien à Château-Gontier ; — Me Mathieu Bonneau, sieur des Roches ; — Me René Boucault, conseiller du roi au grenier à sel de Château-Gontier, etc.

B. 2887. (Fragment de registre.) — Petit in-folio, 1 feuillet, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Houssay, faites par Me René Herbelin, prêtre, curé de Houssay, etc.

B. 2888. (Registre.) — Petit in-folio, 1 feuillet, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Laigné, faites par Françoise de Bellanger, demeurant au Martray, paroisse de Bazouges, etc.

B. 2889. (Registre.) — Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de la Jaille-Yvon, faites par Me Pierre Sarazin, notaire audit lieu ; — François Davy, écuyer, seigneur de Chavigné ; — Me Pierre Guilloteau, curé de la Jaille-Yvon ; — dame Madeleine Bernard, demeurant à Château-Gontier, etc.

B. 2890. (Registre.) — Petit in-folio, 2 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de l'Hôtellerie-de-Flée, faites par Mathieu Bruneau, apothicaire au faubourg d'Azé de Château-Gontier, pour les demoiselles Déan ; — Me Mauvif, procureur du roi en l'élection d'Angers, etc.

B. 2891. (Registre.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Loigné, faites par Me Pierre du Tremblier, prêtre, curé de Loigné ; — Mathieu Bodin, sieur de Rallay, etc.

B. 2892. (Registre.) — Petit in-folio, 3 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Longuefuye, faites par Françoise Gilbert, veuve de François Garipin, écuyer ; — Simon Richard, sieur de la Noirie ; — Me Martin Chotard, curé de Longuefuye, etc.

B. 2893. (Registre.) — Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour les paroisses de Marigné-Peuton et de Peuton, faites par Me Gabriel Boullay, prêtre, curé de Marigné ; — Me François de la Manière, prêtre, curé de Peuton, etc.

B. 2894. (Registre.) — Petit in-folio, 3 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Marigné-près-Daon, faites par dame Marguerite Rabut, veuve de Jean-Baptiste Jacquelot, vivant écuyer, sieur des Roches, demeurant aux Roches, paroisse de Daon, comparant par Me Robert Goupil, précepteur de ses enfants ; — Joseph Justeau, chirurgien, demeurant au faubourg d'Azé de Château-Gontier ; — Mre Guillaume Preseau, seigneur de Glatigny ; — Me Trochon de Beaumont, président au présidial de Château-Gontier, etc.

B. 2895. (Registre.) — Petit in-folio, 2 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Mée, faites par « monsieur du Tertre » ; — Louis-Pélage de Champagné, écuyer ; — François-Abel de Marans, prêtre, prieur de Mée, etc.

B. 2896. (Registre.) — Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Ménil, faites par Me Jean Jarry, prêtre, curé de Ménil ; — Me Dominique Lenfantin ; — François Nepveu, notaire à Ménil, etc.

B. 2897. (Registre.) — Petit in-folio, 3 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Quelaines, faites par dame Catherine Gandon, veuve, « douairière de Houssay » ; — Mathieu Bodin, sieur du Rallay ; — Me François Ernault, sieur du Bordage, fermier du prieuré de Quelaines, etc.

B. 2898. (Fragment de registre.) — Petit in-folio, 1 feuillet, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Querré, faites par Me François Maignan, notaire royal, pour Me François de Longueil, prêtre, curé de Querré, etc.

B. 2899. (Registre.) — Petit in-folio, 5 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Ruillé-d'Anjou, faites par monsieur Me Jean Trochon, seigneur de Beaumont, président au présidial de Château-Gontier ; — dame Madeleine Bernard, veuve, demeurant à Château-Gontier ; — demoiselle Renée Maumousseau, veuve, demeurant à Sablé ; — Mre Jean-Baptiste d'Andigné de Ribou, prêtre, curé de Ruillé, etc.

B. 2900. (Registre.) — Petit in-folio, 3 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Saint-Aignan-de-Gennes, faites par Jean Gillier, sieur de la Chevollaye, marchand, au faubourg d'Azé de Château-Gontier ; — François Maingot, praticien à Château-Gontier, fils de Me François Maingot, notaire royal à Saint-Aignan ; — dame Marie Bourgeon, veuve de Guyon ; — Me François Thoumin, avocat, etc.

B. 2901. (Registre.) — Petit in-folio, 2 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Saint-Fort, faites par dame Marie Noël, veuve de M. Trochon ; — Me Jean-Martial Garnier, prêtre, curé de Saint-Fort, etc.

B. 2902. (Registre.) — Petit in-folio, 2 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour les paroisses de Saint-Gault et des Cherres, faites par Me Michel Maulané, prêtre, prieur-curé de Saint-Gault ; — Me Pierre Mauvif, conseiller du roi, substitut en l'élection d'Angers, etc.

B. 2903. (Registre.) — Petit in-folio, 2 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Saint-Quentin, faites par René Bouchard, conseiller du roi, élu en l'élection de Château-Gontier ; — Me Étienne Segond, prêtre, doyen de Saint-Quentin, etc.

B. 2904. (Fragment de registre.) — Petit in-folio, 1 feuillet, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Saint-Sauveur-de-Flée.

B. 2905. (Registre.) — Petit in-folio, 3 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des rains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Saint-Sulpice, faites par Me François Maignan, notaire royal à Château-Gontier; — Étienne Bernier, sieur de la Durantière en Saint-Sulpice; — Mre François de la Lande, prêtre, curé de Saint-Sulpice; — Me Pierre Sourdille, sieur de la Valette, demeurant à Château-Gontier, etc.

B. 2906. (Registre.) — Petit in-folio, 3 feuillets, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles pour la paroisse de Sœurdres, faites par Louis-Pélage de Champagné, écuyer; — François Raffray, demeurant à Château-Gontier; — demoiselle Louise de Champagné, etc.

B. 2907. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1709. — Police. Subsistances. — Déclarations des grains récoltés et des grains nécessaires aux semailles dans les paroisses de Châtelain, de Marigné, de Mée, de Ménil, etc.

B. 2908. (Registre.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1770-1772. — Police. Subsistances. — Déclarations des particuliers qui se livrent au commerce des grains.

B. 2909. (Registre.) — In-quarto, 4 feuillets, papier.

1771-1773. — Police. Subsistances. — Déclarations des particuliers qui se livrent au commerce des grains, faites par Jean-Pierre Duclos, buraliste à Segré (1771, 21 février); — Joseph Arroissien, huissier à Château-Gontier, (30 décembre), etc.

B. 2910. (Registre.) — Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

1771-1772. — Police. Subsistances. — Prix des grains vendus au marché de Château-Gontier. Du 24 août 1771 au 28 novembre 1772, le boisseau de froment varia de 6 liv. 6 s. à 7 liv. 4 s.; le boisseau de seigle de 5 liv. 10 s. à 6 liv. 4 s.; le boisseau d'avoine, de 2 liv. 6 s. à 2 liv. 16 s.

B. 2911. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1293-1788. — Police. Poids et mesures. — Commission donnée à Me Louis-Vincent de Jouye de la Barre, directeur des aides en l'élection de Château-Gontier, pour percevoir la finance des offices de contrôleurs-visiteurs des poids et mesures et jouir des droits y affectés (1704, 31 juillet). — Tarif des droits à payer chaque année, dans le ressort de la sénéchaussée d'Anjou, aux visiteurs-contrôleurs des poids et mesures. — Pancarte des droits d'allivrage au pays d'Anjou, recueillis pour Étienne Jouye, contenant une instruction sur les fonctions du sergent maître-visiteur des aunes, poids, crochets, balances, lames à tissiers et mesures du pays d'Anjou (1293); un règlement pour le grand maître-visiteur général-réformateur des poids, balances et mesures de France (1608); un mandement de Julien Avril, écuyer, sénéchal, lieutenant-général à Saumur, sur l'étalonnage des mesures et des balances au pays d'Anjou (1642, 19 mai). — Réception d'Antoine Leyrat à l'office de visiteur-contrôleur (8 janvier); — de Mathurin Jouye, marchand à Château-Gontier, au même office (1745, 3 septembre). — Procès-verbaux de vérification des poids et mesures en usage chez les meuniers du ressort. — Permission à Michel Foussier, marchand, de jouir du droit de grand poids qu'il avait pris à bail du marquis de Château-Gontier (1787, 30 juin), etc.

B. 2912. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 2 cachets.

1745-1746. — Police. Droits sur les cuivres et les cartes à jouer. — Réception de Julien Boutreux de la Noë en l'office de commis-receveur des droits de marc sur les cuivres et les cartes à jouer pour Château-Gontier (1745, 18 juin); — de François Bernier au même office pour la ville de Craon (1746, 5 juillet).

B. 2913. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1780-1786. — Police. Voirie. — Adjudication du nettoyage des rues et de l'enlèvement des boues de la ville de Château-Gontier.

B. 2914. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1692-1749. — Police. Corporations de Château-Gontier. — État de la répartition faite sur les marchands épiciers, ferrons et merciers de Château-Gontier, des taxes établies par l'édit du Roi du 29 décembre 1691. — Assignation à comparoir, sur la requête du procureur du Roi, donnée à des particuliers de Château-Gontier, qui exercent leurs métiers sans avoir accompli les formalités voulues.

B. 2915. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1692. — Police. Corporations de Château-Gontier. — Répartition entre les membres de chaque corporation de la taxe imposée sur les communautés des mégissiers, boulangers, bouchers, menuisiers, maréchaux, couvreurs, chapeliers, corroyeurs, savetiers, charpentiers, tailleurs d'habits, maçons, tanneurs, serruriers, tondeurs de draps, potiers d'étain, poêliers, selliers.

B. 2916. (Registre.) — In-quarto, 6 feuillets, papier.

1767-1774. — Police. Corporations de Château-Gontier. — Droits perçus pour la finance des brevets de maîtrise sur Michel-Pascal-Jean-Baptiste Richard, tanneur ; — René Godivier, tanneur, etc.

B. 2917. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1778-1789. — Police. Corporations de Château-Gontier. — Déclarations des marchands et marchandes qui veulent se faire agréer dans leur nouvelle communauté sans payer aucun droit, suivant l'édit d'avril 1777.

B. 2918. (Registre.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1777-1778. — Police. Corporations de Château-Gontier. — Nominations de syndics et d'adjoints des corporations.

B. 2919. (Registre.) — In-quarto, 18 feuillets, papier.

1783-1789. — Police. Corporations de Château-Gontier. — Nominations de syndics et d'adjoints des corporations.

B. 2920. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1709-1785. — Police. Corporations de Château-Gontier. Barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes. — Statuts de la communauté (1725, 6 février). — Réceptions en la maîtrise de Julien Bezard (1709, 15 avril) ; — d'Étienne Bonneau (1711, 8 avril) ; — de François Daudier (1719, 20 février) ; — de Pierre Chenu (1720, 24 avril) ; — de Barthélemy Millet (1722, 5 mai) ; — de Pierre Lebon (1732, 30 avril) ; — de Guillaume Talvatz (1733, 16 mai) ; — de Mathurin Bigot (1734, 5 octobre) ; — de Maurice Pavin (1736, 27 juillet). — Réception de Marin Roulland en la commission de lieutenant des barbiers-perruquiers (1740, 17 décembre), etc.

B. 2921. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1718-1789. — Police. Corporations de Château-Gontier. Bonnetiers, chapeliers et fourreurs. — Réceptions en la maîtrise de Jean Bazin, Pierre Monvoisin, Jean Bergère, Jean Bazin le jeune, Guillaume Fleury, Nicolas Plaine. — Saisie des ouvrages faits par Étienne Mignon dit Lanjuin, soldat invalide et chapelier à Château-Gontier, et arrêt du Parlement portant par provision main-levée de ladite saisie (1769, avril). — Réceptions en la maîtrise de Jean-Baptiste Bergault, Étienne Mignon, François Lesecq, Claude-Joseph Clair.

B. 2922. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1688-1778. — Police. Corporations de Château-Gontier. Bouchers et charcutiers. — Adjudication à Martin Blanchouin et à René Lelavandier du *bœuf villé* c'est-à-dire du droit exclusif de vendre de la viande pendant le carême aux malades qui en auraient besoin, avec défense néanmoins d'en vendre à tous autres, même aux personnes faisant profession de la R. P. R. (1688, 28 février). — Procès entre Jean Pottier et Pierre Beaupied, bouchers de la petite boucherie, et Pierre Blanchouin l'aîné, boucher de la grande boucherie, au sujet du paiement des arrérages des rentes constituées par la communauté (1740, décembre). — Réception de Mathurin Le Becq, comme juré des grandes boucheries, et de Pierre Beauplet comme juré des petites boucheries, (1752, 24 mai), etc.

B. 2923. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1575-1789. — Police. Corporations de Château-Gontier. Boulangers. — Règlement donné à la communauté par Jean Allain, conseiller du roi de Navarre, lieutenant-général du duché de Beaumont au siège royal de Château-Gontier (1575). — Réceptions en la maîtrise de René Tricquery, Jean Le Manceau, Joseph Valleray, François Godivier, Julien Dupas, Jérôme Pellemoine, Pierre Ragot, Simon Chehère, Louis Houdbine, Jacques Jourdain, René Laumaillé, etc.

B. 2924. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1778-1788. — Police. Corporations de Château-Gontier. Cabaretiers, aubergistes, cafetiers et limonadiers. — Réceptions de François Loison, en qualité de syndic, et de François Mimart, en qualité d'adjoint de la communauté, etc.

B. 2925. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1778-1784. — Police. Corporations de Château-Gontier. Charpentiers. — Réceptions de René Rolland, en qualité de syndic; — de François Bourjuge, en qualité d'adjoint; — de Jean-Jacques Sabin en la maîtrise.

B. 2926. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1731-1783. — Police. Corporations de Château-Gontier. Chaudronniers, fondeurs, potiers d'étain. — Réceptions de François Mollard, René Brûlé, Jean Sacriste, Gérard Bastide, Jérôme Bladier, Pierre Chailus, Jean Pottier en la maîtrise ; — de Mathurin Jouye comme syndic et de Jean Lefebvre comme adjoint de la communauté.

B. 2927. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1696-1789. — Police. Corporations de Château-Gontier. Cordonniers. — Sentence condamnant Mathurin Provostin, en sa qualité de dernier maître reçu, à payer au fermier du marquisat de Château-Gontier six livres, pour aider à solder les arrérages dus par la communauté au marquis de Château-Gontier, l'usage étant que le dernier maître reçu payât une somme de six livres et fournît deux pelottes ou éteuils pour courir le mardi-gras (1696). — Délibération de la communauté en forme d'acte notarié, constatant l'obligation imposée de temps immémorial à tous les maîtres d'assister à la sépulture de leurs confrères et au dernier reçu d'y venir en manteau long et d'y porter le cierge d'honneur; réglant l'admission des apprentis ; prescrivant au procureur et aux deux jurés de la communauté de faire 12 visites chaque année chez les maîtres pour empêcher les fraudes, et même d'aller inspecter les boutiques suspectes toutes les fois qu'il leur aura été signalé quelque fraude (1748, 30 décembre). — Procès-verbal contre le nommé Perricher, savetier-recarreleur, qui travaillait en neuf, au mépris des règlements (1765, 24 décembre). — Réceptions en la maîtrise de Pierre Laurent, de Mathurin Naveau, de Jean Berlier, de François-Louis Guerchais, d'Élie-Anselme-Christophe Doineau, etc.

B. 2928. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1778-1786. — Police. Corporations de Château-Gontier. Couteliers, armuriers. — Réceptions de Louis Poitou, Louis Pellerin et Pierre Pellerin, en la maîtrise; — de Claude Robineau et de Louis Poitou, en qualité de syndic et d'adjoint de la communauté.

B. 2929. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1778-1789. — Police. Corporations de Château-Gontier. Épiciers, ciriers et chandeliers. — Réceptions en la maîtrise de Jean Prodhomme, Pierre Turquety, Élie-Laurent Fayau, Jacquine Apert, veuve de Michel Ory, Jean Beaudusseau, Louis Godivier, François Brocherie, Anne Louray.

B. 2930. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1716-1789. — Police. Corporations de Château-Gontier. Maréchaux-ferrants, grossiers, serruriers, taillandiers, ferblantiers et autres ouvriers en fer. — Condamnation de Pierre Cailleau, Simon Cailleau et Simon Renou, maîtres serruriers, pour refus d'assister à la réception de Pierre Richard. — Réceptions en la maîtrise de Michel Ribay, René Guillet, Étienne Perrel, Denis Barbé, Jean Ricus, René Bonhommet, Jean Robineau, Gilles-Jean Grimont, Claude-Jean Lefebure, Adrien Félus ; — de René Odiot, comme syndic, et de Claude Lefèvre, comme adjoint de la communauté, etc.

B. 2931. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1778-1780. — Police. Corporations de Château-

Gontier. Maçons et couvreurs.— Réceptions de Charles Legué et de René Bouleau en qualité de syndic et d'adjoint en la communauté. — Poursuites contre deux maçons pour contravention aux règlements.

B. 2932. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1670-1776. — Police. Corporations de Château-Gontier. Médecins, chirurgiens et apothicaires. — Procès-verbal des diverses épreuves subies par Joseph Goussault, « aspirant à la maistrise de l'art de chirurgie » ; ces épreuves, subies devant le procureur du roi en la sénéchaussée et les membres de la communauté des chirurgiens de la ville, consistent en un examen oral dont les demandes et les réponses sont consignées au procès-verbal, en un chef d'œuvre d'ostéologie sur un squelette, en un chef-d'œuvre d'anatomie sur le cadavre « d'un subject femelle » supplicié de la veille et un chef-d'œuvre de bandage ; réception du candidat. — Procédure relative à la réunion à la communauté des deux offices de jurés chirurgiens royaux de Château-Gontier (1694). — Réceptions de Louis Huard, Pascal Richard, Charles Drouard, Pierre-Pascal Joubert, sieur de la Motte, René Pottier, René Theullier, Louis Jousselin, en qualité de médecins ; — de René-Madelon Jousselin, François Recoquillé, en qualité de chirurgiens ; — de René Lattay, René Pottier, Jean-Georges Armaron, Étienne Renou, Michel Dutier, en qualité d'apothicaires.

B. 2933. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1778-1789. — Police. Corporations de Château-Gontier. Menuisiers, tourneurs. — Réceptions de Paul Pavis comme syndic, et de Jean Lefaucheux comme adjoint de la communauté ; — de René Chéray, Julien Arthuis, René Aubry, Jean Ménard, Étienne Bertin, Marin Buchot, Étienne Bonhommet en la maîtrise.

B. 2934. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1729-1787. — Police. Corporations de Château-Gontier. Merciers et drapiers. — Lettre d'envoi d'un arrêt du Conseil relatif à la marque des draps et étoffes (1729). — Réceptions de Joseph Baillif et René-Louis Jousselin comme syndics de la communauté (1746) ; — de Jacques Fautras et de Mathieu-Jacques Bonneau des Roches en la même qualité (1753) ; — de François Surblé, Vincent Thoré, Charles Médina, en la maîtrise, etc.

B. 2935. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1778. — Police. Corporations de Château-Gontier. Notaires. — Déclaration donnée par les notaires royaux de Château Gontier, conformément à l'édit du roi du mois de février 1771, d'après laquelle ils évaluent à 1.200 livres le prix de chacun de leurs offices. La communauté comprenait alors douze titulaires : Pierre Mahier, François-Joseph Bonneau, François-Sébastien-Jean Loré, Louis Bonneau, Pierre-Joseph Laumaillé, Mathieu-Hyacinthe Desnoes, René Lemonnier, Louis Rottier, Pascal Richard, Michel-François Martin, Jean Noël, René Ferrant de Beaumont.

B. 2936. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Police. Corporations de Château-Gontier. Sages-femmes — Réception en la maîtrise de Perrine Lemanceau, femme de François Paumard.

B. 2937. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1778-1784. — Police. Corporations de Château-Gontier. Selliers, bourreliers et charrons. — Réceptions de Julien Ogis, en qualité de syndic, de Joseph Houdebine, en qualité d'adjoint ; — de Julien Loison en la maîtrise.

B. 2938. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1670-1778. — Police. Corporations de Château-Gontier. Sergers. — Assignation à comparoir faite à toute personne exerçant le métier de serger pour la formation de la communauté (1670, 24 novembre). — Égail et repartement fait sur la communauté des marchands sergers, drapiers drapants et sergettiers de la ville de Château-Gontier et des paroisses circonvoisines, des sommes qui doivent être levées suivant les arrêts du Conseil privé des mois de mars et de décembre 1691. — Réceptions en la maîtrise de Jean Grignon, Louis Barnabé, Urbain Chevron, Pierre Maillard, Julien Buissard, François Goupil de la Teuberdière, Pierre Drouault, Jean Chevé, Léonard Jouaust, Guy Segrétain, Jean-Baptiste Rousseau, Étienne Letessier, Joseph Houdebine, Gabriel Bécher, etc. — Procès entre la communauté des sergers et les foulons et tondeurs de draps qui prétendaient seuls jouir du moulin à drap situé à Château-Gontier, sur la chaussée des *Trois-Moulins* (1763). — Réceptions en la maîtrise de René Reillon, Jean-Julien Apert, Claude-Pierre Galle-

reau, Gabriel Blanchouin ; — de Mathieu Chevron, en qualité de syndic, et de Jean Duchemin, en qualité d'adjoint de la communauté.

B. 2939. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1650-1785.— Police. Corporations de Château-Gontier. Tailleurs et fripiers. — Statuts de la communauté (1650). — Réceptions de Pierre Coudol, en qualité de syndic, et de Mathurin Ciret, en qualité d'adjoint ; — de Marin Gillier, Julien Besson, Guillaume Boissier, Antoine Gaubar et Mathurin Renier en la maîtrise.

B. 2940. (Liasse.) — 64 pièces, papier

1602-1787. — Police. Corporations de Château-Gontier. Tanneurs, baudroyeurs, corroyeurs, hongroyeurs, mégissiers et peaussiers. — Lettres patentes de Louis XIII constituant en un corps de métier les corroyeurs-baudroyeurs de Château-Gontier et leur donnant les mêmes statuts qu'à ceux de Saumur (1623) ; — du roi Henri IV constituant en un corps de métier les corroyeurs-baudroyeurs de la ville et ressort de Saumur et déterminant leurs privilèges et leurs statuts (1602). — Procès entre la corporation des tanneurs et celle des bouchers ; sentence ordonnant à ces derniers d'exposer chaque samedi les peaux écorchées de la veille sans pouvoir les vendre dans la matinée à d'autres qu'aux tanneurs de la ville (1690, 14 août). — Réceptions en la maîtrise de Pierre Guermont, Louis Bellier de la Chauvelais, Jean Dupré Pierre Bellier, François Provost, Jacques Blanchet, François Chardon, Jacques Sesboüé, Jean Jouanneaux, Jean Chaudet, François Paigis, Mathurin-Remy Noël. — Procès entre la communauté des tanneurs de Château-Gontier et Louis Marchand, boucher en cette ville (1744); — entre ladite communauté et Louis Parage, tanneur à Daon (1758), etc.

B. 2941. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1778. — Police. Corporations de Château-Gontier. Tapissiers. — Réceptions d'André David en qualité de syndic. et de Pierre Guiton, en qualité d'adjoint de la communauté.

B. 2942. (Liasse.) — 8 pièces, papier ; 1 pièce imprimée.

1729-1744. — Police. Corporations de Château-Gontier. Teinturiers. — Recherches chez les teinturiers, par ordre de M. de Pommereu, intendant en la généralité de Tours, pour découvrir les pièces d'étoffe de fil et de laine dont la teinture aurait été exécutée avec des matières fausses ou de mauvaise qualité (1729). — Réception en la maîtrise de François Le Droit le jeune.

B. 2943. (Registre.) — Petit in-folio, 14 feuillets, papier.

1740-1769.— Police. Corporations de Château-Gontier. Tissiers. — Noms des tissiers qui ont apposé leur marc sur le registre déposé au greffe de police.

B. 2944. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1748-1778. — Police. Corporations de Château-Gontier. Tissiers. — Décharge de la toile saisie sur Jeanne Mauriceau, femme de René Gasnier, du village de Laurencières, paroisse de Ménil (1748). — Nomination de Pierre Le Tessier en qualité de juré auneur des toiles (1752, 14 octobre). — Protestation des fabricants de toiles contre les négociants qui avaient « fait allonger les aulnes et fraudouers » de quatre lignes par aune, tandis que les mesures de Laval et de Mayenne avaient conservé leur longueur (1754, 4 avril). — Réceptions de Claude Bourné, René Fouqueret, Claude Létang, Gérôme Renou dit Dauphin, Charles Métayer en qualité de jurés aulneurs de toiles.

B. 2945. (Registre.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1783-1789.— Police. Corporations de Château-Gontier. Tissiers et fabricants d'étamine. — Saisie de soixante pièces de toile non marquées sur Gabriel Dubois, blanchisseur à Ménil (1783). — Réception de Jean Boulais comme garde juré de la communauté (1784, 27 janvier). — Enregistrement des marcs pour toiles réglées et toiles de liberté à l'usage du bureau de Château-Gontier (1787), etc.

B. 2946. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1778-1789.— Police. Corporations de Château-Gontier. Traiteurs, rôtisseurs et pâtissiers. — Réceptions de Laurent Foubert, en qualité d'adjoint, et de Robert Le Tailleur en qualité de syndic de la communauté ; — de Henri Bonnerant en la maîtrise.

B. 2947 (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

16931-723. — Insinuations (1). — Donation entre vifs par Me Jean Vignon, conseiller du Roi, élu, grenetier et contrôleur en l'élection et grenier à sel de Château-Gontier, commissaire aux saisies réelles, et Jacquine Gilles, sa femme (1692, 18 décembre); — entre Marin Houdemon, marchand tissier, et Nicolle Raigereau, sa femme, de Chemazé (1693, 6 avril). — Testament de Mre Henri des Hayes, chevalier, seigneur de Cry, et de dame Marie Charlotte Leshénault, sa femme (17 janvier). — Donation entre vifs par Me Jean Trochon, sieur de Beaumont, avocat du roi au présidial de Château-Gontier, et Marie-Anne Doublard, sa femme (9 février). — Démission de biens par François Bignon, fils de feu Guillaume Bignon, sieur de la Haltière, premier et ancien lieutenant en la maréchaussée de Château-Gontier, et de demoiselle Anne Allaire, au profit de Renée Bignon, épouse de Louis Chailland, écuyer, sieur de Crémeaux, prévôt provincial en la maréchaussée de Château-Gontier; de Marie Bignon, épouse de Charles Letessier, sieur de Coulongé, avocat au présidial de Château-Gontier, et de Louise Bignon, ses sœurs (11 avril). — Testament de Jacques Gautheu, archer-huissier en la maréchaussée de Château-Gontier, et de Marie Huault, sa femme (20 avril). — Démission de biens par Joseph Duchemin, prêtre, en faveur de Daniel Simon, avocat au parlement, et Marie Duchemin, sa femme; d'Antoinette Duchemin, veuve de Jacques Hoisnard, sieur de Cormeray; de Jean Duchemin, sieur de Boisjousse; d'Ambroise Duchemin, sieur de la Place, receveur des consignations en l'élection et grenier à sel de Laval; de Pierre Duchemin, sieur de la Rabouessière; de Daniel Duchemin, sieur des Champs, et François Duchemin, sieur du Clos, faisant tant pour eux que pour Françoise Dublineau, veuve de René Duchemin, sieur du Clos, et mère de Charlotte Duchemin; René Maumousseau, conseiller au présidial de Château-Gontier, mari de Renée Duchemin, fille dudit feu sieur Dublineau, et pour Anne Duchemin, veuve de Vincent du Clos, sieur de la Chérotinière, demeurant à Vitré (21 avril). — Donation entre vifs par René Moreul, sieur de la Groussinière, chirurgien, et Jacquine Brenneau, sa femme (8 juillet); — par François Gabory, sieur de la Salle, et Marguerite Bodin, sa femme (23 avril); — par Marie des Hayes, veuve en premières noces d'Élizée de Bonniol, écuyer, sieur des « Fonds Viels », et en secondes noces de Christophle Ferrand, commissaire provincial de l'artillerie en résidence à Hesdin, en faveur de Mre Henri des Hayes, seigneur de Cry et de la Perrine, son neveu (19 juillet); — par Me Gabriel Amys, assesseur civil et lieutenant-particulier criminel en la sénéchaussée de Château-Gontier, en faveur de François Amys, écuyer, sieur du Ponceau, son neveu (9 décembre). — Testament de Me Louis Jouanneaux, prêtre, curé de Saint-Denis-du-Maine (8 décembre). — Donation mutuelle par Philippe Clément, sieur de la Cave, avocat-postulant au siège de Mortiercrolles, et Michelle Heutrye, sa femme (2 décembre). — Contrat de mariage entre Mre Charles de Quatrebarbes, chevalier, seigneur des Monceaux, fils de Mre Lancelot de Quatrebarbes, chevalier, seigneur de Fontenailles, et de feu Marie-Louise de Savonnière de la Bretêche, et Madeleine de Gallizon, fille de Mre Gohin de Gallizon, seigneur du Plessis-Golleron, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel de la reine-mère, et de Madeleine Le Loyer (5 décembre). — Donation mutuelle par Jacques-François Bernard, écuyer, seigneur du Ronceray, chevalier d'honneur au présidial d'Angers, et Françoise Poisson, sa femme (17 octobre); — par René Le Corneux, sieur de la Juberdière, et Renée Lefebvre, sa femme, demeurant au lieu seigneurial de la Rochère, paroisse de Meslay (1694, 11 janvier). — Testament d'Antoine Amys, écuyer, sieur d'Olivet, président au siège de l'élection de Château-Gontier (1664, 10 janvier) et déclaration d'acceptation par Madeleine et Marie-Anne Dugué, filles de Me Jean Dugué, sieur de Cossé, conseiller au présidial de Château-Gontier, et de Marie Amys (1694, 26 janvier). — Donation mutuelle par Gabriel Verdier, écuyer, sieur de Beauveau, et Charlotte de la Rivière, sa femme (28 avril). — Donation par Me Pierre Mocquereau, prêtre, sieur de la Binardière, à Marie-Joseph Dubouchet, veuve de Mre François de la Crocheraie, sieur de la Fayelle (14 mai). — Contrat de mariage entre Me Joseph-Jérôme Leroyer, seigneur de la Dauversière, premier président et lieutenant général au présidial de la Flèche, fils de feu Jérôme Leroyer, écuyer, sieur de la Dauversière, et de Louise Brochard, et Marguerite Péan de la Plesse, fille de défunts René Péan, sieur de la Plesse, assesseur en l'élection de la Flèche, et Françoise Lemercier (31 mai). — Donation mutuelle par Mre Jean-Baptiste-Guillaume Leclerc, chevalier, seigneur de la Ferrière, et Marguerite d'Hé-

1. Nous réunissons ici, à partir du n° 2947, plusieurs articles du présidial civil et du greffe, trouvés trop tard pour être mis à leur place naturelle.

liand, sa femme (30 janvier). — Contrat de mariage entre Mre Alexandre du Boul, chevalier, seigneur de la Vergne, fils de Mre Jean du Boul, chevalier, seigneur de Cintré, et d'Anne du Boul, et damoiselle Urbaine de Launay, fille unique de Mre Hercule de Launay, chevalier, seigneur de la Brosse, et de feu Suzanne Le Roux (3 septembre). — Donation mutuelle par Martin Maumousseau, sieur de Lévaré, commissaire aux revues et logements des gens de guerre à Château-Gontier, et Charlotte Duchemin, sa femme (4 novembre); — par Louis Guillebault, prêtre, curé de Montguillon, et Jean Guillebault, prêtre, son frère (1695, 25 février); — par Pierre Delahaye, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Fouilloux, et Françoise Delahaye, sa sœur (1694, 26 août). — Donation entre vifs par Mre Gabriel-Jean-Baptiste Haudicquer, écuyer, diacre du diocèse de Paris, à Me Antoine-Émery Courboullay, maître-ès-arts en l'université de Paris, fils d'Antoine Courboullay, seigneur de la Chellière, receveur des consignations d'Angers et des tailles de Château-Gontier (1695, 17 juin). — Contrat de mariage entre Robert Tripier de la Fresnaye, procureur du Roi en l'élection, grenier à sel et hôtel-de-ville de Mayenne, subdélégué de l'intendant en la généralité de Tours, et Françoise Brault, fille de feu René Brault, sieur de Beauvais, et de Renée Girault (10 août). — Donation entre vifs par Gabrielle de Blon, veuve de Jacques Jouet, écuyer, sieur de la Saulaye, conseiller au présidial d'Angers, à ses nièces Louise-Marie et Angélique-Gabrielle de Blon (10 septembre). — Donation mutuelle par René Poisson, écuyer, seigneur de Gastines, et Marie d'Héliand, sa femme (1696, 9 janvier). — Contrat de mariage entre Marin Hirbec, fils de feu Jean Hirbec, sieur de Chambre, grenetier au grenier à sel de Laval, et de Marie Bachelot, et Marie Meignan (1694, 13 février). — Testament de Pierre Rigault, ancien curé de Thorigné (1690, 10 août). — Démission de biens par Marguerite de la Fosse, veuve de Jean de Fayau, chevalier, seigneur des Aulnais (1694, 2 juillet). — Transaction entre René Lenfantin, prêtre, de Château-Gontier, et Marie Lenfantin, Pierre Arthuis, docteur en médecine, et Anne Lenfantin, sa femme, pour le partage des biens de Marie Boullain, leur mère (1695, 20 décembre). — Donation mutuelle par Mre Louis de la Planche, écuyer, sieur des Hayes, et Louise Mortron, sa femme, demeurant en leur lieu seigneurial du Moulin-Geslin, en Martigné (1695, 23 juin). — Démission de biens par François Bionneau, sieur du Saulay, conseiller au présidial de Château-Gontier, au profit de son fils Jean Bionneau, capitaine au régiment d'Orléans (1696, 25 février). — Contrat de mariage entre Henri des Moulins, sieur de Villemarqué, intendant du marquis du Bordage, et Jeanne Baschelot (24 mai). — Donation par Anne-Marie de Longueil, veuve de Mre Louis du Hardas, à Gilbert-François-Joseph de Longueil, écuyer, fils puîné de Mre Antoine-Hiacynthe de Longueil, chevalier, seigneur des Chesnaies, et de Marie Raoul (7 août); — par Marie-Anne et Marie-Madeleine Duguesclin, dames par indivis de la seigneurie de Beaucé, au fils aîné, non encore nommé, de René Duguesclin, chevalier, seigneur d'Auvers, avec substitution de René-Olivier Duguesclin, fils puîné (18 octobre); — par Jean Gaultier de Brûlon, prêtre, demeurant au lieu seigneurial de Brûlon, en Saint-Laurent-des-Mortiers, à Geoffroy-Michel Gaultier de Brûlon, écuyer, seigneur de Quincé (15 novembre); — par Sébastien Frin, sieur du Coudray, à ses petits-enfants issus de Charles Frin, sieur des Touches, et de Jacquine Morainne, de François Le Guay, sieur des Astelais, lieutenant-particulier au siège ordinaire de Laval, et de Renée-Françoise Frin, de René Aveneau de la Bouchardière et de feu Marie Frin (28 mars); — par Claude-Jacques Foussier, sieur du Plessis, procureur du Roi au présidial de Château-Gontier (22 décembre). — Contrat de mariage entre René de Cantineau, chevalier, seigneur de Saint-Philbert, et Louise Guilloteau (4 janvier); — entre Jacques Lelong, sieur de la Besnardière, élu, contrôleur et lieutenant-criminel en l'élection de Laval, veuf de Françoise Moland, et Ambroise Mesnage, veuve de Jacques Rondel, sénéchal de la Guerche (17 octobre); — entre Gabriel de Lamboul, chevalier, fils de Charles de Lamboul, écuyer, seigneur de la Trudonnière, et de feu Jeanne Barbier, et Anne-Jeanne de Penart, fille de René de Penart, écuyer, sieur du Port, et de feu Marie d'Anthenaise (1697, 29 janvier). — Démission de biens par Gabrielle Belot, veuve de Jean de Baraton, écuyer, seigneur de la Freulonnière, en faveur de Charles de Baraton, chevalier, seigneur de la Freulonnière, lieutenant-colonel du régiment d'Angoumois, Jean de Baraton, prêtre, curé d'Ivré-le-Polin, et de Gabrielle, Renée, Charlotte-Marie, Charlotte et Louise de Baraton, ses enfants (1693, 14 décembre); — par Françoise de la Pallu, veuve d'Urbain d'Hauterive, écuyer, sieur de Chenevières, au profit de Joseph d'Hauterive, écuyer, son fils (1697, 4 juillet). — Fondation d'une prestimonie en la chapelle seigneuriale du Puy, par Mre Henri-Alexandre de Cumont, seigneur du Puy, Froitfond et autres lieux (13 décembre). — Donation

mutuelle par Louis de Chevreul, écuyer, et Perrine-Charlotte Sibille, sa femme (5 décembre). — Vente par Mre Joseph de Cherbaye, chevalier, seigneur d'Ardenne en Corzé, à René Davy et Michel Picard, marchands, d'immeubles sis en la paroisse d'Auvers-le-Hamon (1698, 1er mai). — Donation mutuelle par Eustache-César Le Roy, chevalier, seigneur de la Roche-Verroulière, et Jeanne Joubert, sa femme (18 juin). — Donation par Gabrielle Amys à l'hôpital Saint-Joseph de Château-Gontier d'une somme de 2000 livres, à condition que l'hôpital soit transféré du lieu où il est en la maison d'Olivet (13 septembre). — Saisie sur Antoine Courboullay, receveur général des consignations à Angers, et Marguerite Le Bègue, sa femme, des biens leur appartenant, entre autres de la terre noble de la Chelluère, en la paroisse de Gennes (1699, 6 février). — Donation mutuelle par Louis Poulain, seigneur de Vaugeois, et Madeleine Nicollon, sa femme (1692, 13 août); — par Pierre-Philippe Mocquereau, sieur de la Binardière, grenetier au grenier à sel de Sablé, et Bernardine Guérin, sa femme (1699, 6 avril); — par Catherine, Françoise et Urbaine Duval, filles de Martin Duval, sieur de la Barre, marchand, et de feu Catherine Geré (29 avril); — par Gabriel Fleuriot, écuyer, sieur de la Guillotière, et Marie Guilbaut, sa femme (14 juillet); — par Pierre du Vivier, procureur du roi au grenier à sel de Sablé et avocat fiscal au siège ordinaire de cette ville, et Marie Richard, sa femme (18 juillet). — Contrat à viage par Jacques Bourdais, marchand à Parné, et Jacques Baschelot, sieur de la Motte, demeurant au lieu seigneurial du Haut-Boullay, en Parné (24 août). — Démission de biens par dame Marie de Champagné, veuve de Mre Augustin de Racapé, chevalier, seigneur de Laubinière, au profit de Mre Jean-Baptiste, Augustin-René et Marie-Anne de Racapé, ses enfants (18 juin). — Contrat de mariage entre Mre Charles de Vauboret, chevalier, seigneur de Bremondfavy, fils de feu Mre Léonard de Vauboret, chevalier, et de feu Marquise Gabart, et Madeleine de Lantivy, veuve de Mre Philippe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière (26 mai). — Testament de Madeleine de Fontenelles, femme de Mre Honoré-Eustache de la Lande, chevalier, seigneur de Saint-Martin-de-Villenglose (10 mai et 18 décembre). — Constitution d'une pension annuelle de 100 livres par Anne-Constance de Montalais, au profit de Marguerite-Thérèse de Martinot de Fourmentière, novice en l'abbaye de la Perrine (1700, 12 février). — Prise de possession de la cure de Saint-Aubin-de-Louvaines par Claude Fautrier, diacre du diocèse d'Angers (4 mai). — Donation mutuelle par Mre Jean-Baptiste de Racapé, chevalier, seigneur de Lézière, capitaine de dragons au régiment d'Albret, et Marie-Christine de Chérité, sa femme (2 juin); — par Louis Deschamps, praticien au présidial de Château-Gontier, et Françoise Chevrollier, sa femme (1714, 20 juin). — Donation par Jeanne-Armande de Rohan, princesse de Montauban, à François-Armand de Rohan, prince de Montbazon, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Picardie, du domaine de Mortiercrolles, à elle échu en qualité d'héritière substituée de Charles de Rohan, duc de Montbazon, son aïeul (21 mai). — Union du prieuré de Notre-Dame du Géneteil au collège de Château-Gontier (1710-1722). — Substitution par Marie-Madeleine Foucher, veuve en premières noces de Pierre Racault, et en dernières noces de Paul du Rasteau, écuyer, sieur de la Guenerge, au profit des enfants de Michel-Félix du Rasteau, écuyer, son fils (1719, 23 août). — Transaction entre Jules-Nicolas Creney, écuyer, seigneur de la Faucille, capitaine au régiment de l'Épinay, et Jacques Sourdille, écuyer, seigneur de Chambrezaie, et Marie-Louise-Geneviève Creney, sa femme (1714, 15 octobre). — Testament de Pierre Sourdille, sieur de la Valette, et de Marie-Anne Villiers de l'Isle-Adam, sa femme (1709, 30 juillet). — Donation mutuelle par Pierre Sourdille, sieur de la Valette, conseiller d'honneur au présidial de Château-Gontier, et Madeleine Syette, sa femme (1721, 17 mars); — par Mre Louis de Gencian, chevalier, et Gabrielle Trochon, sa femme (1710, 2 août), etc.

B. 2948. (Registre.) — Petit in-folio, 165 feuillets, papier.

1649-1671. — Civil. Distributions de procès. — Protestations de Me Pierre Trochon, sieur de Champagne, conseiller au présidial, contre la distribution faite à un autre qu'à lui par Me Charles Foureau, lieutenant général, du procès pendant entre Pierre d'Andigné, écuyer, sieur de Chivré, et Marguerite de Motte (1663, 6 décembre); — de Me Pierre Trochon, avocat du roi au présidial, contre le refus de Me Charles Foureau de faire juger les récusations contre lui proposées (1664, 17 mars); — de Me Charles Foureau, lieutenant général, contre les prétentions de Me François Chailland, lieutenant particulier, qui soutenait que d'après les nouvelles ordonnances, le lieutenant général n'avait plus droit à aucun préciput lors des distributions (1669, 6 février). — Inventaires des sacs de productions trouvés chez Me François Foureau, lieu-

tenant général (1669, 17 juin); — chez Me Lenfantin, sieur du Plessis (1663, 16 février); — chez Me Éveillard, conseiller (1660, 28 janvier); — chez Me François Trochon, sieur de Moirée, conseiller et avocat du roi (1649, 10 juin), etc.

B. 2949. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1688-1696. — Civil. Distributions de procès et retraits du greffe. — Reçus d'épices.

B. 2950. (Registre.) — In-quarto, 20 feuillets, papier.

1696-1700. — Civil. Distributions de procès et retraits de productions du greffe.

B. 2951. (Registre.) — In-quarto, 6 feuillets, papier.

1699-1700. — Civil. Distributions de procès; productions et retraits de pièces. — Rôle des officiers du siège.

B. 2952. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1704-1742. — Civil. Distributions de procès et retraits de productions du greffe. — Contestations entre Jacob Guitau, sieur de la Marche, lieutenant général au siège, et Jean Trochon, seigneur de Beaumont, second président présidial, au sujet de la préséance et de l'ordre dans la distribution; le sieur Trochon proteste contre les entreprises du lieutenant général « contre les règlements de ce siège, et nottamment celuy du mois de febvrier 1647, incéré sur le livre de la compagnie et auquel led. sieur Guitau s'est soubmis par deux fois sur led. registre, qui porte dans son premier article que tous procès tant dans les cas que hors les cas de l'édit seront distribués par les président et lieutenant général, et que led. sieur lieutenant-général en aura seulement un de préciput sur trois qui seront distribués à chacun des officiers, en sorte qu'il en aura quatre contre les autres trois, et non pas deux contre un » (1704, 13 mars-6 août). — Protestation des officiers du siège contre les prétentions de Me Jacob Guitau, lieutenant général, à faire, comme propriétaire des quatre charges d'enquêteurs-examinateurs, le rapport du compte de tutelle des mineurs de François Déan, vivant écuyer, sieur de Luigné (1708, 25 janvier). — Conflit entre Jacob Guitau, lieutenant général, et Jean Trochon, président présidial, au sujet de la distribution des procès relevant du sénéchal (1716, 3 avril), etc.

B. 2953. — (Registre.) — In-quarto, 24 feuillets, papier.

1714-1716. — Civil. Distributions de procès et retraits de productions du greffe. — Démêlés entre René d'Hélyand, sieur de la Gravelle, premier et ancien président présidial, Jacob Guitau, sieur de la Marche, lieutenant général, et Jean Trochon, seigneur de Beaumont, second président présidial, au sujet des distributions de procès (1715, février).

B. 2954. (Registre.) — In-quarto, 8 feuillets, papier.

1742-1754. — Civil. Distribution de procès. — Déclaration par Me Louis-Daniel Le Masson, lieutenant particulier, portant qu'il s'en va en la maison de la Sapinière, où est décédé le sieur Guitau, reconnaître les scellés; ladite déclaration faite afin que les officiers ne puissent prétendre cause d'ignorance ni le suppléer dans ses fonctions qu'après les délais de l'ordonnance (1753, 27 juillet), etc.

B. 2955. (Registre.) — In-quarto, 14 feuillets, papier.

1782-1784. — Civil. Distributions de procès.

B. 2956. (Registre.) — In-quarto, 8 feuillets, papier.

1786-1788. — Civil. Distributions de procès.

B. 2957. (Registre.) — Petit in-folio, 363 feuillets, papier.

1650-1663. — Civil. Retraits de productions du greffe et envois de procédures civiles et criminelles.

B. 2958. (Registre.) — In-quarto, 20 feuillets, papier.

1742-1783. — Civil. Retraits de productions du greffe.

B. 2959. (Registre.) — In-quarto, 12 feuillets, papier.

1783-1789. — Civil. Retraits de productions du greffe.

B. 2960. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1690. — Arrêts du Conseil d'État relatifs aux offices de tiers référendaires taxateurs-calculateurs des dépens, nouvellement créés.

B. 2961. (Liasse.) — 104 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1650-1654. — Civil. États et déclarations de frais et dépens.

B. 2962. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1654-1656. — Civil. États et déclarations de frais et dépens.

B. 2963. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1655. – Civil. États et déclarations de frais et dépens.

B. 2964. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1667. — Civil. États et déclarations de frais et dépens.

B. 2965. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1670. — Civil. États et déclarations de frais et dépens.

B. 2966. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1712-1714. — Civil. États et déclarations de frais et dépens.

B. 2967. (Liasse.) — 150 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1751-1783. — Civil. États et déclarations de frais et dépens.

B. 2968. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1670. — Contrôle des exploits.

B. 2969. (Registre.) — Petit in-folio, 11 feuillets, papier.

1718-1720.—États du produit des droits réservés au présidial par l'édit du mois d'août 1716.

B. 2970. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 5 cachets.

1658-1667. — Greffe. Lettres du président de Bailleul, de M. de Malnoë et autres à Journeil et à Aubry, sieur de Vendon, greffiers du présidial, au sujet du paiement du bail des greffes de Château-Gontier.

B. 2971. (Liasse.) — 2 pièces, papier, imprimées.

1693-1695.— Greffe. Arrêt du Conseil d'État ordonnant aux greffiers des présidiaux et des justices royales de délivrer sans frais à Claude Couturier un certificat du nombre des offices d'enquêteurs et examinateurs établis dans leurs ressorts (1693, 15 décembre); — interdisant à tout greffier de faire les inventaires et partages de meubles (1695, 11 janvier.)

B. 2972. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1694. — Greffe. Signification faite à la requête de Joseph Choizeau, fermier du domaine du Roi dans les élections d'Angers et de Château-Gontier, et de Louis Goupil, sieur de Bouillé, son procureur, à François Jousselin, greffier en chef du présidial de Château-Gontier, d'avoir à solder la recette des droits du greffe qui appartiennent audit Choizeau.

B. 2973. (Liasse.) — 41 pièces, papier; 1 pièce imprimée.

1647 – XVIII[e] siècle. — Affaires militaires. Levée de 50 hommes pour le service du Roi, ordonnée par le maréchal de Brézé, gouverneur de l'Anjou, dans les provinces du ressort de la maréchaussée de Château-Gontier; procès-verbaux de recrutement d'un certain nombre de paroisses; rappel aux populations récalcitrantes (1647). — Procès-verbal du refus des officiers de deux compagnies du régiment de Beaupré de donner décharge aux commis préposés par les habitants de Château-Gontier à la distribution des fourrages, sur le refus du lieutenant général en la sénéchaussée, René Gallichon, sieur de Courchamps, de donner aux dits officiers un certificat constatant qu'ils avaient vécu conformément aux ordonnances durant les trois mois de leur séjour (1676). — Convocation à tous les hommes du ressort, sujets au ban et à l'arrière-ban, pour se trouver à Château-Gontier, afin d'y passer la revue et aider à dresser l'état de ceux qui devront marcher en la présente année (1692, 28 mars). – Réquisitoire aux procureurs-syndics des paroisses relatif aux transports militaires.

SÉNÉCHAUSSÉE DE LA BARONNIE DE CRAON.

B. 2974. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 1 cachet.

1686-1787. — Personnel. Juges et officiers subalternes. — Réceptions de Me Olivier Nicolas, sieur des Fontaines, commis au contrôle des exploits dans le ressort de la baronnie de Craon par Me Antoine Courboulay, receveur des domaines en l'élection de Château-Gontier (1686, 31 décembre); — de Jean Cherruau, notaire, commis aux saisies réelles et mobiliaires du bureau de Craon (1689, 8 août); — de Me Thomas Huault, notaire royal à Craon, comme commis à l'office d'expert-juré et greffier de l'écritoire en la sénéchaussée de Craon (1695, 27 avril); — de Pierre Quentin, sieur de la Roche, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Craon, en l'office de procureur fiscal des juridictions de la baronnie de Craon (1723, 11 novembre); — de François Guyon, praticien, comme procureur, pour la baronnie de Craon, de Me Louis Gazeau, conseiller du Roi, receveur général des saisies réelles de la sénéchaussée d'Anjou et juridictions subalternes (1733, 27 novembre); — de Jean-François Regnier de Saint-Aignan, avocat au parlement de Bretagne, en l'office de sénéchal de la seigneurie de Fée, paroisse de Cuillé, sur provisions de dame Marguerite Bosc, veuve de Bertrand-César, marquis du Guesclin (1750, 30 avril). — Provisions de l'office de greffier civil et criminel accordées par Mre Pierre-Ambroise de la Forest, marquis d'Armaillé, baron de Craon, à Pierre Hébert, notaire, après un bail passé pour 7 ans, moyennant une redevance annuelle de 180 livres (1754, 15 janvier). — Réceptions de François-René Halligon, marchand-fermier à Craon, en la charge de trésorier-receveur de l'hôpital-général de cette ville (1770, 2 novembre); — de Pierre-Jacques Préau, praticien, en l'office de greffier et notaire en la sénéchaussée de Craon (1775, 14 janvier); — de François-Joachim Esnuë de la Vallée, praticien, en l'office de procureur postulant aux sièges (1778, 9 mars); — de Pierre-Jacques Préau, greffier de la baronnie de Craon, en l'office de greffier des seigneuries d'Armaillé, du Boisgelin, de la Forest (18 avril); — de Jean-François Noël, avocat en parlement, notaire royal à Château-Gontier, en l'office de sénéchal du fief de la Bodinière, paroisse de Livré (1781, 3 mai); — de Guy Crasnier, voyer particulier d'Anjou, en l'office de voyer particulier de la baronnie (20 novembre); — de François-Joachim Esnuë de la Vallée, licencié en droit, avocat au siège, en l'office de sénéchal d'assises des fiefs et seigneuries dépendants de la terre du Bourg-l'Évêque, sur provisions accordées par Mre Michel-René-François du Mans, chevalier, seigneur du Bourg-l'Évêque, Simplé, Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saint-Germain-le-Fouilloux, et autres lieux (1787, 28 avril), etc.

B. 2975. (Liasse.) — 81 pièces, papier ; 4 cachets.

1680-1784. — Personnel. Huissiers et Sergents. — Réceptions sur provisions accordées par dame Madeleine de Laval, dame d'atours de madame la Dauphine, veuve de Mre Henri-Louis d'Alongny, chevalier, marquis de Rochefort, baron de Craon, capitaine des gardes du corps du Roi, gouverneur de Lorraine et Barrois, maréchal de France, de Me Étienne Meaulain, notaire à Gastines, en l'office de sergent (1680, 23 août); — de Julien Grandin, praticien à Ballots (1682, 20 janvier); — de René Blavette, praticien (1687, 3 octobre); — de Pierre Doyère, praticien, (1695, 20 juin). — Réceptions de Jacques Ozenne (1725, 20 janvier); — de Jean Buin (1731, 17 février); — de François Guillouet, praticien (1739, 14 décembre); — de Gabriel Chevallier, praticien, pour la résidence de Saint-Aignan (1740, 11 avril); — de René Boys, pour la résidence de Gastines (1741, 31 janvier); — de Pierre-Léonard Cherruau, pour la résidence de Cuillé (1752, 13 novembre); — de Pierre-Marie Cherruau, praticien, en l'office de second huissier-audiencier (1758, 10 juin). — Révocation de Louis-Thomas Bouillau et de Jean Lambert, huissiers, accusés de concussion (1760, 20 janvier). — Réception de Noël-François Salmon, praticien, en l'office d'huissier-audiencier (18 avril). — Révocation de Héri, sergent à Gastines (1762, 7 juin). — Réceptions de Jean-Baptiste Hureau, pour la résidence de Cuillé (1762, 28 décembre); — de Jacques Vivien, en la résidence de Saint-Clément de Craon (1763, 5 décembre); — de Julien Delécluze, praticien, en la résidence de la Selle-Craonnaise (1769, 28 octobre); — d'Augustin-François-Hiacynthe Desrays (1771, 3 janvier). — Révocation de Jean-Baptiste Hureau, sergent à Cuillé (1774, 3 septembre). — Réceptions de Nicolas Leveel, lieutenant de gabelles, pour la résidence de Saint-Clément de Craon (29 septembre); — de Jean-Louis Pellerin de Malon, en la résidence de Laigné (24 octobre); — de Louis-Jean Chohin de la Prouvrie, sergent au comté de Laval, en la résidence de Cossé-le-Vivien (1784, 15 novembre), etc.

B. 2976. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1680-1785. — Personnel. Notaires. — Réceptions de René Meaulain, en l'office de notaire et sergent de la baronnie (1680, 4 septembre); — de Jacques Perrin (2 octobre); — d'Olivier Ronceray, praticien, (11 octobre); — de Joseph Rousseau, praticien (1682, 23 janvier); — de François Fournier, praticien à Quelaines (9 mars); — de Thomas Huault, praticien à Craon (2 avril); — de Michel Perdreau, praticien à Saint-Michel (10 juillet); — de Jean Cherruau, praticien à Craon (11 juillet); — de Jean Bodinier, praticien à la Selle-Craonnaise (12 décembre); — d'André Planchenault (1687, 7 janvier); — de Jacques Hoyau, praticien à la Chapelle-Craonnaise (14 avril); — de Jacques Paillard, praticien (1695, 5 janvier); — de Jean Goussé le jeune, praticien (1702, 3 juillet); — de François Paillard, sieur de la Prouverie, en la résidence de Saint-Poix (31 octobre); — de Pierre Legeay, en la résidence de Saint-Saturnin (1704, 18 octobre); — de Pierre Fouillée l'aîné, en la résidence de Brains-sur-les-Marches (1705, 9 novembre); — de Jean Suzanne, sergent, en la résidence de Ballots (1725, 16 janvier); — de Michel Le Breton, greffier de la baronnie (1730, 30 janvier); — de Guillaume Niveau, praticien, en la résidence de Méral (1738, 28 janvier); — de Jean Sarcher, en la résidence de Laigné (1741, 16 juin); — de Louis-Cathurin Mousteau, en la résidence de Quelaines (1743, 2 septembre). — Provisions à Jacques Sallé, pour la résidence de Brains-sur-les-Marches (1750, 1er mai). — Réceptions de Pierre Hébert, praticien, en succession de Pierre Hébert, son père (1754, 12 janvier); — de Joseph Houdmon, praticien (1760, 29 mars); — de François Lezé, notaire royal à Quelaines (12 mai); — de Nicolas-Charles-Michel Maupetit, praticien, baptisé à Claye, diocèse de Meaux, le 9 mai 1728, à la résidence de Craon (1761, 18 juillet); — de Jean Le Breton, notaire royal à Fontenay, en la résidence de Saint-Aignan-sur-Roë (1762, 14 janvier). — Révocation de Pierre Hébert (4 mars). — Requête de Guillaume Niveau, notaire et sergent à Méral, demandant à s'installer en la résidence de Ballots (1764, 26 octobre). — Réceptions de Jean-Jacques-François Coupeau, notaire royal à Cossé-le-Vivien (1775, 27 mars); — de Mathurin-Jean Mottier, notaire royal à Quelaines (1785, 21 mars), etc.

B. 2977. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1676-1678. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Claude Foucault, sieur de la Montagne, fermier de la terre et seigneurie de la Garaudière, paroisse de Cosmes, à faire faire les réparations nécessaires sur le lieu de Beaurepos, en ladite paroisse, affermé à Étienne Surget, demandeur (1676, 24 novembre); — de René Bouesseau à payer à Jean de Cadelac, écuyer, sieur de la Chevrie, une somme de 16 livres, 10 sols, pour sa part d'une rente due, sur le lieu de la Basse-Claye, au fief de la Chevrie; — de Me Laurent Lanier, prêtre, et de Me François Lanier, notaire, à payer à Guillaume Racappé et à Marguerite Lanier, sa femme, leur part des frais faits en la confection de l'inventaire dressé après le décès de Marguerite Péju, mère desdits Lanier (27 novembre); — de Pierre Bugleau et Perrine Hoyau, sa femme, métayers au Blochet, à payer à Me Jacques Bernier, prêtre, prieur de Livré, divers objets mobiliers de ladite métairie (11 décembre); — de Michel Gaultier, seigneur du village des Basses-Loges, à payer à l'abbaye de la Roë une rente de dix livres et à passer titre nouvel (1677, 4 janvier); — de Jean Ferré à payer à Mathurin Rabory, fermier du temporel de la chapelle de l'Écorcherie, une somme de 12 livres pour huit boisseaux de seigle, dus chaque année par le lieu de Chauminet, en la paroisse de Ballots (18 janvier); — de Mathurin Cherruau et Claude Briand, sa femme et veuve en premières noces de Thomas Delahaye, à payer à Me Jean-Baptiste Dubois, bourgeois de Paris, et à Marie Guédon, sa femme, représentés par Me Guy Pierres, écuyer, conseiller du Roi, grenetier ancien et mi-triennal au grenier à sel de Craon, une somme de 500 livres restant due pour l'acquisition d'une maison sise à Craon, au bas des halles, près le ruisseau du Luarson; — de Me Lancelot de Launay, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Jean, *alias* du Pont, et de François Cadot, son fermier, à passer titre nouvel de la closerie de ladite chapelle au profit de Me Jacques Bernier, prêtre, prieur de Livré (1er février). — Adjudication à Jean Heslouin, boucher à Craon, du *bœuf villé* à vendre pendant le carême (1er mars). — Condamnation de Mre René de Madaillan, chevalier, comte de Chauvigny, à payer à Me André Coustard, receveur des tailles en l'élection de Laval, une somme de 75 livres, 12 sols, suivant une promesse du 15 septembre 1668 (5 mars); — de François Girard, comme mari d'Élisabeth Bruneau, et Renée Bruneau, héritiers de Jeanne Crannier, leur mère, à payer à Me Ambroise Froger, prêtre, chanoine de l'église d'Angers, héritier en partie de Madelon Froger, prêtre, curé de Bouchamps, une somme de 150 livres (15 mars); — de François Fleury, sergent, à payer

à Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de l'Isle, une somme de 12 livres contenue en une promesse ; — de Mathurin Rabory, ancien fermier de la métairie de la Blanchebarbière, à payer à Mre Pierre de Lantivy, prêtre, chapelain de la chapelle de la Blanchebarbière desservie en l'église collégiale de Saint-Nicolas de Craon, une somme de 59 livres, 10 sols, suivant promesse (23 mars) ; — de François Heslot à payer au « petit chapitre » de l'abbaye de la Roë une rente annuelle de 12 livres, 10 sols, due par le lieu de la Tigonnière ; — de Jacques Pavy, Nicolas Guillet et autres détenteurs du village du Petit-Drullay, à payer solidairement à dame Charlotte de Saint-Germain, veuve de Mre Philippe de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, les arrérages d'une rente de 12 boisseaux de blé, assise sur ledit village ; — de Pierre Boucicault, seigneur de la Barre-Hullin, paroisse de Fontaine-Couverte, à payer à Me Michel Doudet, prêtre, ancien chanoine de Saint-Nicolas de Craon, prieur-aumônier de Saint-Jean-Baptiste de cette ville, la rente de 45 sols et de deux chapons due à ladite aumônerie de Saint-Jean par le lieu de la Barre-Hullin ; — de Mathurin Cherruau, marchand, comme mari de Claude Briand, auparavant veuve de Thomas Delahaye, à solder à Me Nicolas Chartier, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, ponctueur et receveur du casuel de ladite église, les honoraires, montant à 180 livres, d'un annuel de messes basses dites en l'église de Craon par les chanoines et les chapelains, avec prières récitées devant l'autel de Saint-Michel, et 10 livres pour trois messes chantées, suivant le testament du sieur Delahaye, reçu par Guillaume Leseurre, notaire, le 15 décembre 1675 (26 avril) ; — de Jean Jamet, colon de la Pottinière, de Me Georges Saulin et Françoise Mabille, sa femme, de Marguerite Mabille, héritière de Laurent Mabille, tous propriétaires de la Pottinière, à remettre les barrières démolies par ledit colon, ouvrant dans la châtaigneraie de la Pottinière et permettant au demandeur, Me René Aubry, sieur de Vaudon, avocat au siège de Craon, l'accès dans son lieu du Tertre ; — de Marin Martin, en son nom et comme héritier de Marie Martin, femme de Jacques Lemoyne, à payer à Jacques Gallais, sieur de la Biltière, une somme de 686 livres, 18 sols, 5 deniers, suivant acte reçu par Me Jean Gilles, le 29 octobre 1673 (10 mai) ; — de Me Michel Moriceau, prêtre, vicaire de Brains-sur-les-Marches, aux dépens dans l'instance par lui intentée contre Michel Pipaud, procureur de la boîte des trépassés de ladite paroisse, mis hors de cour ; — de Pierre Regnier, comme héritier de Catherine Regnier, sa sœur, à payer à l'abbaye de la Roë une rente hypothécaire de 12 livres, créée par contrat passé devant Gilles Ballue, le 9 octobre 1643, au profit de François Ballue, par Michel Doudet et Catherine Regnier, sa femme, et cédée à l'abbaye par Renée Rousseau et Jean Gousset, par contrat reçu de Pierre Meaulain, notaire, le 16 novembre 1669 (14 mai) ; — d'Élisabeth de la Corbière, veuve de Mre Charles du Buat, à payer à Lancelot de Quatrebarbes, écuyer, sieur de Fontenailles, 102 livres d'une part et 22 livres d'une autre, pour 18 charretées de foin et une pipe de vin clairet vendues depuis moins de deux ans (14 juin) ; — de Jacob Cousin, curateur aux biens des enfants mineurs de Jérôme Croissant, à exécuter le bail fait par ledit Croissant à André Poirier, du lieu de la Borderie, en Pommerieux (28 juin) ; — de Michelle Hattier, femme de Pierre Delafosse, héritière de défunts Jeanne Hattier et Pierre Bertron, à payer à Me Jean Gaudrée, prêtre, curé de Cossé-le-Vivien, cinq années d'arrérages d'une rente de vingt livres fondée, au profit de l'église de Cossé-le-Vivien, par Jeanne Hattier, suivant testament passé devant Hamelin, notaire, le 24 mars 1661, à charge d'une messe basse le jeudi de chaque semaine, pendant 50 ans, et 7 livres pour l'acquit d'une « chanterie solennelle » fondée par Pierre Bertron, suivant testament passé devant Lemée, notaire, le 20 janvier 1668 (27 juillet) ; — de Robert Noyer, acquéreur du lieu de la Badangère, en Livré, à déguerpir les héritages acquis de la succession abandonnée de René Clavereul et Louise Cizé, sa femme, ou de payer une somme de 500 livres pour l'amortissement d'une rente à la décharge de Jean Gandon, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Château-Gontier, demandeur, représenté par Mre Charles de Quatrebarbes, prêtre, curé de Loigné (9 août). — Renvoi de Noël Martin, procureur de la communauté des cordonniers de Craon, de Jean Boueste, François Cordé et autres membres de ladite communauté, devant Me Michel Doudet, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, qui avait bénit et placé en l'église Saint-Nicolas de Craon les statues des saints Crépin et Crépinien du prix desquelles Christophe Souveray, juré de la communauté, qui les avait achetées à Laval, demandait le remboursement. — Condamnation de François Fouchard, curateur à la succession abandonnée de feu François Guiard, seigneur du lieu de Launairie (?), en Ballots, à payer à Me Guillaume Leseurre, fils et héritier de défunte Claude Lemée, comme seigneur du village de la Marinaie, en Ballots, les arrérages d'une rente de 3 me-

sures et demie de seigle, pour « aider à faire plus grande rente due sur ledit village » au chapitre de Saint-Nicolas de Craon (23 août); — de Mre René de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, à payer à Me Pierre Maumousseau, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Craon, une somme de 45 livres, 15 sols, suivant promesse (6 septembre); — de Tugalle Sorin, veuve de Me Jacques Guilloteau, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Craon, à payer à Mre René Belocier, chevalier, seigneur de Vallière, trésorier général de France et grand voyer en la généralité de Tours, comme mari de Renée Gouin, fille de feu René Gouin, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, cinq années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 50 livres (10 septembre); — de René et Jean Bodinier à payer à Jean Robert, sieur de la Hussaudaie, bourgeois d'Angers, une somme de 18 livres pour 6 pipes de cidre achetées depuis moins d'un an; — de René Lanier, chirurgien à Craon, à payer 1800 livres pour l'amortissement d'une rente au profit de Monsieur Me René Boucault, sieur des Hommeaux, conseiller du Roi, juge magistrat au présidial d'Angers, cessionnaire de Mathurin Boucault, sieur de la Houssaye, juge magistrat au présidial d'Angers, et tous deux héritiers en partie de René Boucault, lieutenant au siège de Craon, et de Marguerite Jourdan, leurs père et mère (1er octobre); — de Gilles et Mathurin Aubert, fils et héritiers de René Aubert et Barbe Maslin, à payer à René de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Touchardière, une somme de 350 livres, pour une année de fermage du lieu de la Vallée, en Ballots (11 octobre); — de Julien Bastier, procureur-syndic de la ville et faubourg Saint-Pierre de Craon, à payer, en cette qualité, à Marguerite Meslier, veuve de Christophle Huault, fermier des censifs de la baronnie de Craon, la somme de 200 livres, pour 250 boisseaux d'avoine par elle vendus pour subvenir aux besoins de la cavalerie du régiment du Dauphin (25 octobre); — de Pierre Chasseboeuf, ancien fermier de la métairie de la Courbure, en Athée, à faire exécuter audit lieu les réparations exigées par Renée Thireau, veuve de noble homme René Le Vannier; — de Mre Louis-Marie-Armand Simiane de Gordes, abbé de l'abbaye de la Roë, à faire exécuter les réparations promises dans un bail passé par René Sourdrille, procureur dudit abbé, au profit de Jean Robin, fermier du lieu de la Bouverie (7 décembre); — de dame Élisabeth de la Corbière, veuve de Mre Charles du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, à payer à Paul Pottier, tailleur d'habits à Château-Gontier, une somme de 33 livres pour solde de façon de vêtements (20 décembre); — de Marc Lemazon, seigneur en partie des lieux de la Bretonnière, à payer à Jean Delanoë, subrogé aux droits de Me Michel Doudet, prêtre, chapelain de la chapelle de la Piverdrie, la somme de 18 livres, 11 sols, 3 deniers, pour le prix de 13 boisseaux de seigle restant dus à ladite chapelle sur le lieu de la Bretonnière (1678, 3 janvier); — de frère Jacques Thibouée, prêtre, prieur de Saint-Michel, religieux de l'abbaye de la Roë, étant aux droits de François Gasnier, fermier judiciaire de l'étang de Poiltré, à payer à Jean Bouesnard, maître maçon, la somme de 42 livres, 8 sols, pour 24 journées passées à planter les « écrilles » dudit étang; — de Me Lancelot de Launay, prêtre, chapelain de la chapelle du Pont, en l'église de Livré, à payer à Me Maurice Desalleux, prêtre, vicaire, sacriste et receveur de l'église de Livré, la somme de 41 livres, 12 sols, pour les honoraires de deux messes par semaine dites en l'église de Livré à la décharge dudit chapelain (17 janvier); — de Philippe Rabory, seigneur du village de Malaunay, en Niafles, à payer à Marguerite Meslier, veuve de Christophle Huault, fermier des censifs de la baronnie de Craon, dix années d'arrérages d'une rente féodale de 4 truaux d'avoine due à la baronnie de Craon sur le village de Malaunay; — de Pierre Lebigre à rembourser à Marie Chamaillard, veuve de Jean Collas, détenteresse en partie de la fresche de la Mouesnandière, en Saint-Michel-la-Roë, 48 boisseaux de seigle par elle payés au fermier de la terre de Balisson (18 février); — de Pierre Bruneau, archer-huissier, à payer à François Rousseau, sergent royal, une somme de 28 livres, suivant promesse (28 février); — de Mathurin Cherruau, mari de Claude Briand, auparavant veuve de Thomas Delahaye, greffier de la baronnie de Craon, à délivrer à Marin Roger, huissier, le décret de prise de corps décerné, à la requête dudit Roger, contre Claude Letort le 16 avril 1674, les papiers du greffe étant demeurés aux mains de ladite Briand (4 mars); — de Jean Bossard et Julien Dasneau, détenteurs du lieu de la Pasquerie, en Saint-Michel-la-Roë, à acquitter envers dame Madeleine de Laval 3 années d'arrérages d'une rente féodale de 5 truaux d'avoine dus sur le lieu de la Pasquerie à la recette de la baronnie de Craon (28 mars). — Enregistrement de la déclaration du Roi, du 12 janvier 1678, portant défense de saisir les bestiaux pour dettes (18 avril). — Condamnation d'Anne Briand, veuve de Jacques Cherruau, à acquitter envers noble et discret Georges de Chantelou, héritier bénéficiaire de Guy de Chantelou, une obligation de 204 livres, 13 sols (28 avril);

— des chanoines de Saint-Nicolas de Craon à payer à Jean Lanier, administrateur de l'hôpital Saint-Jean de cette ville, trois années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 16 livres, 13 sols, 4 deniers (6 mai); — de Charles de Cadelac à rendre compte à Jean de Cadelac, écuyer, sieur de la Chevrie, son fils aîné, de la gestion des biens provenant de la succession de damoiselle Marguerite de Morderet, mère dudit Charles de Cadelac, morte le 5 mai 1660, et de Guy de Morderet, aïeul du demandeur; — de Pierre Méen à payer à François Cointet, notaire, seigneur du lieu des Buttes, en Brains-sur-les-Marches, le dommage causé par des bestiaux sur le lieu de la Bretonnière (20 mai et 29 juillet); — des héritiers Febvre et Lemoyne à payer aux religieux de l'abbaye de la Roë 5 années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 34 livres, constituée en 1644 au profit de frère François Cochelin, religieux de ladite abbaye, et dont frère Urbain de Champagne, sacriste de la Roë, avait obtenu continuation à son profit, par sentence rendue en 1655 au présidial d'Angers (27 juin). — Réception de Me Jacques Tavernier, licencié ès lois, en la charge d'avocat fiscal de la baronnie de Craon, sur provisions accordées, le 18 juin précédent, par Madeleine de Laval, dame du palais de la reine, veuve de Mre Henri-Louis d'Alongny, marquis de Rochefort, baron de Craon (1er juillet). — Condamnation de dame Élisabeth de la Corbière, veuve de Mre Charles du Buat, à reprendre la cession par elle faite au profit de René Rousseau, huissier-audiencier au présidial de Château-Gontier, d'une somme de 250 livres, à prendre sur Jean Guyon, fermier de la métairie d'Asseline, ladite dame n'ayant pas exécuté les conditions portées au contrat (26 août), etc.

B. 2978. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1678-1679. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation des religieux de l'abbaye de la Roë en une amende de 60 sols, faute d'avoir exhibé, dans le temps de la coutume, à Me René Boucault, sieur des Hommeaux, conseiller au présidial d'Angers, seigneur du fief et seigneurie de Millien, un contrat de cession de rente (1678, 5 septembre); — de Michel Le Tessier à payer à René Arthuis, chirurgien, différentes sommes pour frais de pansements et médicaments (9 septembre); — de Pierre Théard et Jacquine Regnier, sa femme, solidairement avec Jean Berhault, fermier de la Maisonneuve, au ressort de Cossé, sur la requête de Mre Pierre de Madaillan, chevalier, seigneur des « Ajoux », à vider le lieu de la Maisonneuve et à réparer, à dire d'experts, les malversations par eux commises (19 septembre); — de Louis de Mongodin, marchand sellier, à exécuter le contrat de bail à rente fait par Me René Éveillard, conseiller au présidial de Château-Gontier, au profit de René de Mongodin, père du défendeur (21 octobre); — de Françoise Lechat, veuve de Mre François de la Forest, conseiller au parlement de Bretagne, aux dépens d'une instance par elle intentée contre Michel Bouesseau, ancien fermier de la Grande-Fontaine, en Ballots, à propos des réparations à exécuter sur ce lieu; — de Françoise de Cherbonnier, veuve de Jacques de Juigné, propriétaire du lieu de la Touche, en Saint-Saturnin-du-Limet, et François Houdemon, seigneur du lieu de l'Issue, en la même paroisse, et de René Cointet, notaire, propriétaire du village du Boisrouault, sauf leur recours contre Jacques Soutif, à acquitter les charges dont ils sont redevables envers Pierre Guyon, fermier d'une rente de 48 boisseaux de blé et de 5 sols en argent dus au temporel de la chapelle de Boisrouault, desservie en la collégiale de Saint-Nicolas de Craon (4 novembre); — de Pierre Godard à payer, au chapitre de Saint-Nicolas de Craon, 5 années d'arrérages de rentes assises sur une maison située près le ruisseau de Luarson, à la porte Saint-Pierre de Craon (14 novembre); — de Michel Maslin et François Moreau, comme seigneurs de la Chevillonnière; de Marin Martin, comme seigneur des lieux des Trouesseries, de la Bazinière, de la Pinellerie et de la Galandière; de Jacques Ferré, Pierre Fougeray et Claude Madiot, comme seigneurs du village d'« Eustelon »; de Jean Guais, comme détenteur de la Gaulerie; de Mre René de Madaillan, chevalier, seigneur de l'Isle-d'Athée et de la Motte-Chorchin, à acquitter envers Madeleine de Laval, dame de Craon, les arrérages des rentes dont ils sont redevables à la baronnie de cette ville (28 novembre); — de Michel Marsollier à payer aux habitants de Denazé, représentés par Me René Hallopeau, prêtre habitué en l'église de cette paroisse, 29 années d'arrérages d'une rente de 20 sols, léguée, par testament en date du 26 février 1608, à la boîte des trépassés de Denazé, par Jean Marsollier, père du défendeur; — de Me Jean Paulmard, prêtre, chapelain de la chapelle de la Teillaie, à payer aux curé et prêtres habitués de Saint-Clément de Craon les honoraires de 3 messes par semaine par eux célébrées à la décharge du défendeur (1679, 9 janvier); — de Jean Renaudier à payer Mre René Foucquet, prêtre, conseiller du Roi, son aumônier ordinaire servant par quartier, seigneur de la Bouchefollière, les droits de vente

pour la closerie de la Bourdonnière, acquise par lui par contrat du 22 mai 1663, sauf son recours contre les fermiers du Plessis de Cosmes et du fief de Canjen (23 janvier et 17 mars); — des commissaires établis à la requête du procureur fiscal sur la métairie de Mollières, appartenant à l'abbaye de la Roë; sur le fief de la petite Roë, appartenant à Mre Brandelis de Valory, chevalier, et sur le lieu de la Haie-de-Maulny, saisis pour cause de devoir non faits, à représenter les fruits de leurs commissions pour en être disposé suivant la coutume ; — de Julien Minault, écuyer, sieur de la Jardonnerie, veuf de Marguerite Poisson, fille et unique héritière de défunts Jean Poisson et Jacquine Leseurre, à payer Me Guillaume Leseurre, notaire, et à Me Julien Hunault, notaire royal, curateur de Perrine Leseurre, enfants et héritiers de Me Guillaume Leseurre, seigneurs du lieu de la petite Motte, en Ballots, 29 années d'arrérages d'une rente d'un boisseau de seigle ; — de Me François Lanier, notaire, à payer à Guillaume Racappé, mari de Marguerite Lanier, diverses sommes pour liquidation de la succession de défunts Jean Lanier et Marguerite Péju (20 février); — de Me Henri Cadotz, clerc tonsuré, chapelain de la chapelle du Pont, *alias* Saint-Jean-Baptiste, desservie en l'église de Livré, à payer à Me Jacques Bernier, prêtre, prieur de Livré, deux années d'arrérages d'une rente de 8 boisseaux de blé, assise sur les biens de la chapelle du Pont (10 mars); — de Pierre Guinoiseau, détenteur en partie du lieu de la Touche, en Renazé, à payer à la fabrique de cette paroisse une année d'arrérages d'une rente de 2 boisseaux de seigle (20 mars); — de Jean Sinoir le jeune, à payer à Me Mathurin Duroger, ayant les droits de noble homme Fleury Harangot, sieur de la Bourrière, lieutenant au siège, une somme de 18 livres, suivant promesse; — de Mre Paul de la Saugère, chevalier, seigneur de la Joubardière et de la Ferraguère, à payer les arrérages de diverses rentes féodales dues à la baronnie de Craon, sur les lieux des Pommerais en Bouchamps, de la Joubardière, de la Berchetière et de Launay, en Saint-Martin-du-Limet, de la Butaudière et Beaumont, de la Touche, de la Forterie *alias* la Fouesserie (29 mai); — de Mes Maurice Desalleux et noble Alexandre de Hullin, chapelains des chapelles du Pineau, en Saint-Nicolas de Craon, à payer à la baronnie de cette ville 4 années d'arrérages d'une rente due sur le temporel des dites chapelles ; — de René d'Andigné, écuyer, sieur de la Barre, à payer à Marguerite Meslier, veuve de Christophle Huault, fermier des censifs de la baronnie de Craon, plusieurs années d'arrérages de rentes féodales dues sur les lieux de la Rivière, de la Barre et de Loutière (?) ; — de damoiselle Renée Delahaye, veuve Minault, héritière de Renée Balue, sa mère, qui l'était de feu Me Gilles Balue, notaire, à payer aux religieux de la Roë les arrérages de deux rentes constituées par ledit notaire en faveur de frère Urbain de Champagne et de frère François Cochelin, religieux de la Roë (30 juin); — de Jean Le Barbier et autres, à payer à Me François Hervé, contrôleur au grenier à sel de Craon, héritier démissionnaire en partie de Françoise Lepaige, sa mère, une somme de 667 livres, 9 sols, 8 deniers, suivant acte (7 juillet); — de dame Le Métaier, veuve de Nepveu, sieur de la Touzelière, héritière en partie de Mes Simon et Hardouin Le Métaier, à payer à Antoine Gascher, écuyer, sieur du Tertre, mari de Renée d'Aubert, une année d'arrérages d'une rente de 22 livres, 4 sols, due à ladite Renée d'Aubert par la cession que lui en a faite dame Renée Jaret, veuve de Mre Charles de la Saugère, chevalier, seigneur de Gaubert, et auparavant de Mre Madelon d'Aubert, chevalier, seigneur de la Criblerie (31 juillet); — de Gilles Vézard à payer à noble Claude Foucault, sieur de la Montagne, lieutenant général civil et criminel en l'élection de Laval, fils et unique héritier de Claude Foucault, sieur de la Montagne, la somme de 527 livres, suivant obligation (14 août); — de René Lanier, chirurgien, curateur de François et Jeanne Corbin, et Françoise Corbin, à payer leur quote-part dans les frais nécessités par les réparations d'une maison où demeure Me Jean Le Roux, avocat du Roi au grenier à sel de Craon, mari de Georgine Corbin, héritière pour un quart de François Corbin et de Marguerite Fagnier (1er septembre); — de Me René Barret, praticien, à consentir, moyennant caution, à la délivrance de fruits saisis, au profit de Pierre Crespin, fermier de la châtellenie du Plessis de Marigné et seigneurie de Laigné (23 octobre) ; — de Pierre Gohier, curateur à la succession abandonnée de Me Gilles Millet, à payer 5 années d'arrérages d'une rente hypothécaire à « monsieur maistre » René Boucault, sieur des Hommeaux, conseiller au présidial d'Angers, ayant les droits d'Anne Boucault, femme séparée de biens de François Bertreau, conseiller au présidial de la Flèche, et de Me Jean Boucault, sieur de Launay, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, tous enfants de René Boucault, sieur du Houx-Lamer, lieutenant au siège de la baronnie de Craon, et de Marguerite Jourdan, ces derniers créanciers de la succession de feu Me Gilles Millet, fils de défunts Me Martial Millet et damoiselle Françoise Douin (10 novembre), etc.

B. 2979. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1680-1681. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Réception de Me René Gendry en la charge de greffier de la baronnie (1680, 2 janvier). — Condamnation de Pierre Maslin, prêtre, Pierre Raimbourg et René Blavette, seigneurs du village du Petit-Asseil, en Ballots, à payer à Madeleine de Laval, dame de la baronnie de Craon, une année d'arrérages d'une rente féodale de 4 boisseaux de blé rouge due à la baronnie sur ledit lieu ; — de Mre Alexandre Hullin, prêtre, chapelain, seigneur en partie des lieux de la Grillais et de la Poterie, en la Selle-Craonnaise ; de Jacques Blanchard, détenteur en partie du lieu de la Goupillière, paroisse de Niafles ; de René de la Durantière, écuyer, sieur des Barres, seigneur des lieux des Bois, de la Pagerie, du Mortier et du bois taillis de Loyau, en Saint-Aignan, à payer à ladite dame Madeleine de Laval diverses rentes féodales dont ils lui sont redevables à cause de leurs héritages ; — de Louis Aubry, sieur des Fourneaux, maître apothicaire, à payer une année d'arrérages d'une rente hypothécaire de 25 livres à Mre Antoine Gascher, chevalier, seigneur du Tertre, mari de Renée d'Aubert, héritière de Renée Jaret (5 janvier) ; — d'André Sabin, seigneur du village du Petit-Grée, en la paroisse de Niafles, à payer à Michel Crasnier, fermier général du prieuré des Bonshommes en la forêt de Craon, une rente de 45 boisseaux de seigle due au prieuré sur ledit village, suivant convention verbale faite entre ledit Sabin et Me Armand Rémond, notaire, receveur du prieuré (15 janvier) ; — de Jean Gaulmier, veuf de Michelle Madiot, à payer à Pierre Hullin, écuyer, sieur de l'Hommeau, propriétaire du lieu et closerie du Val, en Athée, les années de fermage dudit lieu du Val échues depuis 1670, à raison 80 livres par an. — Émancipation de Marie Collardeau, fille et héritière de Gabrielle Lefebvre, vivante épouse séparée de biens de feu Pierre Collardeau (26 janvier). — Condamnation de Perrine Grignon, femme d'Ameline Lancelin, à payer neuf années d'arrérages d'une rente de 40 sols à Me Anthyme-Denis Lanier, procureur fiscal au siège, curateur aux biens des enfants mineurs de feu Me Pierre Bruneau et de demoiselle Marie Huet (9 février) ; — de Mre Charles-Joseph du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, de la Motte de Ballots et fiefs de Saint-Péan, à payer à Marguerite Meslier, veuve de Christophle Huault, fermier des censifs, six années d'arrérages d'une rente de 7 sols, 6 deniers, due à la recette de la baronnie par la terre de la Motte de Ballots (12 février) ; — de Pierre Chevallier à payer à Jean Gisteau, ayant les droits de François Delanoë, ancien garde des gabelles au poste de Saint-Aignan, une somme de 20 livres pour une année de loyer d'une maison sise audit lieu ; — de demoiselle Marie Maugin (Mangin ?), veuve de Pierre Trochon, sieur des Places, élu en l'élection de Château-Gontier, à exhiber le contrat d'acquêt par elle fait d'une rente foncière de 63 livres sur une maison sise à Craon, sous les halles (26 février). — Adjudication du bœuf villé à Claude Mauxion, boucher, et nomination de Jean Vallet et Jean Malhère, comme gardes-jurés de la communauté (4 mars). — Condamnation de Mre René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault, patron présentateur de la chapelle de la Barre-aux-Aubert, paroisse d'Athée ; de Me Jean Goullier, prêtre, titulaire de la chapelle, et des fermiers du temporel de ladite chapelle, à payer à dame Madeleine de Laval, dame de la baronnie de Craon, quatre années d'arrérages d'une rente de 8 boisseaux de seigle et 4 truaux d'avoine (11 mars) ; — de François Peltier et Perrine Marin, sa femme, à exhiber à Mre Philibert-Emmanuel de Valory, chevalier, seigneur des fiefs et seigneurie de la Roë, la Haie-Brette et Confignon, tous les titres des contrats par eux passés concernant des biens sis dans lesdits fiefs (15 mars). — Publication de la déclaration du roi, du 10 janvier précédent, concernant les aliments des prisonniers (1er avril). — Condamnation de Marin Roger, huissier, à extraire François Moreul, arrêté pour dettes, de la prison des Estres ou prison des faux-sauniers, pour être enfermé dans les prisons ordinaires (8 avril). — Ordonnance d'information par témoins dans la plainte pour coups et blessures produite par Me René Lanier, chirurgien, contre Me Ambroise Landry, chirurgien, son associé. — Condamnation de Jean Besnard et Jacques Busson, fermiers du lieu de la Guérinerie, en la paroisse de Fontaine-Couverte, sujets du moulin de l'Asnerie, en chomage depuis un an, appartenant au seigneur de la Petite-Roë, à tourner au moulin de Poiltré, moulin du seigneur suzerain (13 mai) ; — de Guillaume Lefebvre et Perrine Rousseau à déguerpir au profit de Claude Foucault, sieur de la Montagne, lieutenant civil et criminel en l'élection de Laval, des héritages sis au village du Grand-Limesle, en la paroisse de Quelaines (20 mai) ; — de Michel Gravier et Françoise Gadeau, sa femme, anciens fermiers de la Haute-Augerie, en Méral, aux dépens de l'instance en résiliation de bail contre eux introduite par Me Pierre Guillet, prêtre, chapelain de la chapelle de l'Augerie, en ladite paroisse (4 juin). —

Procès entre les Dominicains du faubourg Saint-Pierre de Craon, légataires par acte du 20 octobre 1670 passé devant Borelli et Ferrand, notaires à Nîmes, de Mre Anthyme-Denis Cohon, évêque de Nîmes, demandeurs, et demoiselle Renée Cherrau, héritière bénéficiaire dudit évêque, partie saisie ; Me François Morand, sieur du Plessis, capitaine des gabelles au département du Craonnais ; Marie Maumousseau, femme séparée de biens de François Jousselin ; demoiselle Marguerite Davy, veuve de Guillaume Davy, vivant sieur de Beuzé ; Pierre, Marguerite et Esther Davy, héritiers de Marin Davy, vivant sieur des Pâtis ; demoiselle Jeanne Guillemin, veuve de Nicolas Joubert, vivant sieur de la Bodière, mère et tutrice des enfants dudit Joubert, agissant en leurs noms et pour les cohéritiers de demoiselle Louise Davy ; Mre Louis-Marie-Armand Simiane de Gordes, abbé de la Roë, parties intervenantes (14 juin, et 16 juin 1681). — Publication de la déclaration du Roi, du 20 février précédent, portant défenses aux personnes de la R. P. R. de faire fonctions de sages-femmes (23 juillet). — Procès entre le procureur fiscal de la baronnie, et dame Françoise de Cherbonnier, épouse de Jean de Bourgon, écuyer, et auparavant veuve de Jacques de Juigné, écuyer, seigneur du Parvis, et comme tel obligé de présenter un geôlier pour les prisons ordinaires de Craon : ordonnance de mise en cause de René de Juigné, écuyer, seigneur du Parvis, fils aîné de ladite défenderesse (29 juillet). — Réception de Me François Tavernier, licencié ès lois, à l'office d'avocat fiscal de la baronnie (5 août). — Publication de l'édit, de juin précédent, portant défenses aux catholiques de quitter leur religion pour professer la R. P. R. — Condamnation de Mre François de Breslay, prêtre, curé de Ballots, seigneur du lieu de la Rouerie, en Ballots, et de Pierre Malvault, prêtre, à payer aux chanoines de Saint-Nicolas de Craon, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente féodale de 40 sols, assise sur le lieu de la Rouerie (9 août). — Bail au rabais des réparations à faire aux maisons dépendant de la succession de Mre François Foucquet, chevalier, seigneur de la Bouchefollière, président au parlement de Bretagne, à la requête de dame Marie Blanchard, dame de la Bouchefollière, sa veuve, mère et tutrice de Mre René-François Foucquet, chevalier, son fils aîné (21 octobre et 4 novembre). — Sentence renvoyant devant l'ordinaire du lieu Nicolas Moreau, mari de Françoise Jameaux, héritière en partie de Me Pierre Jameaux, prêtre, et Me Yves de Villiers, prêtre, curé de Méral, à fin de règlement des honoraires dus audit curé pour la sépulture de feu Me Jameaux (4 novembre). — Condamnation de Guillaume Chauvière, curateur à la succession abandonnée de François Eschallier, sieur de Carterie, à faire faire les réparations nécessaires en une maison sise rue des Juifs, à Craon, appartenant à Me Jacques Poypail, curé de Saint-Martin-du-Limet (15 novembre) ; — de demoiselle Françoise-Marie de Bréon, dame propriétaire de la Fournelière, en Saint-Saturnin, procédant sous l'autorité de Mre Marc de Bréon, à payer à dame Madeleine de Laval 3 années d'arrérages d'une rente de 8 boisseaux d'avoine due à la baronnie de Craon (9 décembre) ; — de Pierre Morand, des Dominicains de Craon, et autres défendeurs, à faire curer un fossé qui inondait la maison de la *Croix-Verte*, sise au haut du faubourg Saint-Pierre de Craon, appartenant à Marie Guillon, veuve Laurent Thibault ; — de Marin Martin, marchand, seigneur du pré de la Vesquerie, à payer à Mre Charles-Joseph du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière et de la seigneurie du Rocher et Vollaine, la somme de 61 livres pour composition d'arrérages de diverses rentes (1681, 20 janvier). — Publication de l'édit portant défenses aux catholiques de contracter mariage avec des personnes appartenant à la R. P. R., et de la déclaration ordonnant que les juges ordinaires iront chez les personnes malades de la R. P. R., pour savoir si elles veulent mourir dans cette religion (3 février). — Condamnation de demoiselle Marthe Hunault, fille et héritière en partie de Me Jean Hunault et Marthe Éveillard ; de Me Henri Gaudin, curateur aux biens des enfants mineurs de Me Christrophle Mousteau, élu en l'élection de Laval, et de Renée Hoisnard, détenteurs du village de Meauller, en Livré, à payer à Me Jean Boucault, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, fils et héritier de Me René Boucault, sieur du Houx-Lamer, lieutenant au siège, et de Marguerite Jourdan, 16 boisseaux de seigle, restant d'une rente foncière de 36 boisseaux (14 février). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé (17 février). — Condamnation de François Papin à payer à noble et discret Georges de Chantelou, sieur de Moligny, la somme de 155 livres, 14 sols, suivant promesse (21 février) ; — de René Sigogne à payer à Louis Delalande, ancien hôtelier à l'*Écu de Bretagne*, en la ville de Château-Gontier, la somme de 5 livres, 10 sols, pour une demi-pistole fausse (21 mars) ; — de Marguerite Meslier, veuve de Jean Hunaut, à mettre dans trois mois les héritiers de Michel Beaudon, prêtre, chanoine

de Saint-Nicolas de Craon, hors d'une somme de 400 livres en laquelle ledit chanoine s'était solidairement avec elle obligé envers les administrateurs de l'hôpital Saint-Jean de Craon (14 avril); — de Me Anthyme-Denis Lanier à payer à Me Antoine Ravenel, procureur fiscal de la châtellenie de la Motte-de-Gennes, tuteur des enfants de Me Pierre Bruneau, une somme de 100 livres (21 avril); — de Pascal Gasneau, cabaretier au bourg de Laigné, sur lequel des pintes non étalonnées avaient été saisies à la requête de Jean Béguin, concierge des prisons ordinaires de Craon et garde des marcs et étalons (3 juin); — de René Sigoigne à payer à Pierre-François de la Barre, écuyer, diverses sommes pour le prix de brebis prises au lieu de la Bouchefollière (16 juin); — de Jean Cadot, héritier de Me François Cadot, prêtre, curé de la Selle-Craonnaise, à payer à Me Olivier Renoult, prêtre, curé de la Jaille, la somme de 72 livres pour livraison faite audit défunt, en décembre 1678, de 6 pipes de vin gris de Miré; — dudit Jean Cadot, ès qualités, à payer aux bénédictins de Craon, représentés par dom Gallé, leur procureur, les arrérages de la ferme de la dîme de la Douillière (20 juin); — de dame Madeleine de Laval, baronne de Craon, à déduire en faveur de Jacques Lelièpvre, fermier du four à ban de Craon, sur le prix de sa ferme montant à 275 livres par an, la somme de 68 livres 15 sols, pour trois mois de chômage, ledit four à ban étant tombé de vétusté (27 juin); — de Mre Paul-Charles de la Saugère, chevalier, sieur de la Forterie, à payer à René Lecomte et Pierre Théard, métayers du lieu de la Forterie, en Livré, deux charretées de seigle et diverses sommes pour les indemniser de la non-jouissance du bail à eux consenti par ledit sieur de la Saugère (11 juillet); — de René de la Durantière, écuyer, à déguerpir en faveur de François Gisteau l'aîné des héritages non désignés en la sentence (14 juillet); — de Dominique Tauvay, mari de Perrine de l'Hommeau, auparavant veuve de Jean Rochet, en cette qualité détenteur en partie du village de Launay, en Fontaine-Couverte, à rembourser à Marin Le Monnier, sieur de la Blandinière, héritier en partie de Me Pierre Marin, prêtre, sa part de 13 années d'arrérages d'une rente féodale d'un truau trois quarts de boisseau d'avoine due à la baronnie de Craon (18 juillet). — Enregistrement de la déclaration du Roi, du 17 juin précédent, portant que les enfants de la R. P. R. pourront se convertir à l'âge de 7 ans (28 juillet). — Condamnation de Siméon Desmars à payer à Jean Malvault, fermier en partie de la terre et seigneurie de Bouche-d'Usure, les dommages commis par trois de ses chevaux pânageant sur les bords de l'étang de Bouchamps; — de dame Élisabeth de la Corbière, veuve de Mre Charles du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, à payer à Me Jacques Beucher, sieur de la Maisonneuve, avocat au présidial de Château-Gontier, héritier de Jean Juguin, apothicaire audit lieu, 13 livres, 11 sols, pour médicaments à elle fournis par ledit défunt; — de Julien Bastier, ancien procureur syndic des habitants du faubourg Saint-Pierre de Craon, à rendre ses comptes (8 août); — du procureur fiscal de la baronnie de Craon à payer à Jean Béguin, concierge des prisons ordinaires de Craon, une somme de trois livres par mois pour les aliments de François Monnier, prisonnier; — de Mre Jacques de Farcy, chevalier, à reprendre la cession par lui faite à Junien Bastier (11 août); — de Jean de Cadelac, écuyer, sieur de la Chevrie, fils et héritier en partie de feu Charles de Cadelac, écuyer, sieur de la « Bouvelaye », et de Marguerite de Mordret, et en cette qualité héritier de damoiselle Thibaude Despeaux, veuve de Pierre de Montreux, écuyer, à payer à demoiselle Anne de Breslay, veuve de Georges Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie et, comme tutrice de ses enfants, héritière en partie de René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, cinq années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 6 livres, 12 sols, consentie au profit de ladite Despeaux (19 août); — de Jean et Pierre Boureau à payer à Louis de la Lande, concierge des prisons royales de Château-Gontier, 8 livres, 8 sols, pour le gîte et geôlage de Pierre Lorier, emprisonné à leur requête, pendant 42 jours; — de Mre Jacques de Farcy, chevalier, à payer à Me René Viel, prêtre, sacriste de Saint-Nicolas de Craon, les arrérages échus d'une rente de 20 livres due sur les lieux de la Chevallerie, la Trouësserie et Goisbaudières, en Ballots, suivant acte reçu par Desprez, notaire (22 août); — de n. h. Galien Galisson, seigneur du lieu de la Besnardière, en Saint-Saturnin-du-Limet, à payer à Pierre Goisbault, marchand, ancien fermier du fief du Parvis, les cens dus audit fief par le lieu de la Besnardière (9 septembre). — Élargissement de François Desestre des prisons ordinaires de Craon, sur certificat de Jean Béguin, concierge des prisons, qu'il ne lui a pas été fourni d'aliments. — Réception de Me Symphorien Dubier, avocat au siège, en l'office de procureur fiscal en la baronnie (15 septembre); — de Me Jean de Beaumont, avocat au siège, en l'office d'avocat fiscal en la baronnie (19 septembre). — Condamnation de demoiselle Charlotte Millet, veuve de Me Jean Maréchal, grene-

tier au grenier à sel de Craon, à payer à Me Martial Millet, conseiller au présidial de Château-Gontier, une somme de 4.000 livres, suivant acte (30 septembre); — des habitants de la Selle-Craonnaise et de François Leconte, curateur à la succession abandonnée de François Cadot, prêtre, curé dudit lieu, à faire au presbytère les réparations requises par Anselme de la Barre, prêtre, nouveau curé (17 octobre), etc.

B. 2980. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1681-1683. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de François Daudin à vider de corps et de biens le lieu du Haut-Guinefort (1681, 7 novembre); — de Françoise Aubert, veuve de Jean Gaignard, à vider de corps et de biens deux petites chambres, sises proche l'*Écu*, à Craon, qu'elle prétendait lui avoir été louées pour 3 ans par Pierre Goisbault, marchand (24 novembre); — de Jacques Lelièpvre, fils et héritier de feu Louis Lelièpvre, à payer à Étiennette Beaumont, veuve Me Paul Beaudon, tutrice de ses enfants mineurs, et en cette qualité héritière de Me Michel Beaudon, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, la somme de 30 livres suivant promesse (2 décembre); — de Me Jean Lanier, procureur du roi au grenier à sel de Craon, à payer solidairement avec Mre Jeoffroy-Michel Gaultier de Bruslon, écuyer, sieur de Quincé, comme mari de Marie Hullin, deux années d'arrérages d'une rente inféodée de 25 livres due à la recette de la baronnie de Craon sur les bois du Limet (15 décembre); — de Pierre Gourdon, propriétaire d'une pièce de terre de 3 journaux où se trouve un moulin à vent, près du village de la Crue, à payer à Marc Garaude, sieur de la Trimossaye, mari d'Anne Harangot, propriétaire du fief de la Trichonnière, 29 années d'arrérages d'un cens de 22 sols, 6 deniers; — de Mathurin Compas, héritier de Jacques Compas, à payer à la recette du petit chapitre de l'abbaye de la Roë, deux années d'arrérages d'une rente de 18 livres, 15 sols (1682, 19 janvier). — Nomination des maîtres jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé (9 février). — Main-levée sous caution juratoire à Philippe Desetre, marchand, du fil saisi à la requête de Noël Dugué, fermier de la prévôté de Craon (23 février). — Condamnation de Jean Poisson, curateur aux biens d'Anne Penot, détenteresse en partie du lieu de la Hardonnière, en Saint-Saturnin-du-Limet, à payer à Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis et de Beauchesne, diverses rentes féodales, parmi lesquelles le devoir de « deux gellines et d'une trousse et demye de foing » (3 mars). — Appointement de contrariété entre Mathurin Davy, agissant pour son fils, René, pourvu en remplacement de Me Jean Bodinier, prêtre, de la chapelle de la Tulhée, du temporel de laquelle dépendaient les lieux de la Bigottière et de la Tulhée, en Pommerieux, et Louis Tribondeau, fermier du temporel de ladite chapelle, et Me Gilles Mesnaige, bénéficier de ladite chapelle (9 mars). — Confiscation d'un boisseau sur Louis Ferron et réduction à 12 livres de l'amende portée par l'ordonnance (24 avril). — Condamnation de Jean Poisson, détenteur du lieu de la Mocardière, à payer par provision à Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de l'Isle et de la Ragottière, comme propriétaire du fief de Maupertuis, 29 années d'arrérages de 8 sols, 4 deniers, de devoir (2 juin); — de Me Julien Belot aux dépens dans une saisie par lui faite contre Me Pierre Chanteau, prêtre, chapelain de la chapelle du Périn, en l'église de Bouchamps, sauf son recours contre dame Madeleine d'Andigné, veuve de Charles du Coudray, écuyer, présentatrice de la dite chapelle (30 juin); — de Mathurin Cherruau et Claude Briand, sa femme, auparavant veuve de Me Thomas Delahaye, greffier du siège, à payer à dame Madeleine de Laval, baronne de Craon, la somme de 250 livres restant des fermes des greffes de la baronnie, suivant le bail pour 4 ans commencé en 1670 (3 juillet); — de Jean Béguin, concierge des prisons de Craon, à rendre à Me Michel Cointet, notaire, ce qu'il a perçu en trop pour le gîte et geôlage de Jean Bodinier, détenu à la requête dudit notaire, le droit ne devant monter qu'à 1 sol par jour (10 juillet); — des héritiers bénéficiaires de Me Maurice de Saleul, prêtre, fermier du temporel du prieuré de Saint-Michel du Bourgneuf des Écottais, à payer à Me Jean Nouet, prêtre, prieur dudit prieuré, la somme de 56 livres, 3 sols, 4 deniers, pour la jouissance dudit temporel depuis le 11 août 1680 (3 août); — des habitants de Pommerieux et des héritiers de Me François Hamelin, prêtre, curé dudit lieu, à faire faire les réparations demandées par le nouveau curé, Me François Hubert; — de Me Michel Gay, prêtre, curé de Congrier, à payer à René de Juigné, écuyer, seigneur du Parvis et de Beauchêne, 15 deniers de cens pour 3 boisselées de terre, relevant du fief du Parvis, et dépendant d'une chapelle sise près la rivière de Chéran (11 août); — de Jean Malvault à payer à Me Pierre Maumousseau, contrôleur au grenier à sel de Craon, ayant les droits d'André Legay, écuyer, sieur du Layeul, une somme de 57 livres. — Appointement de contrariété entre

François Rousseau, ayant les droits de Thomas Huault, notaire et fermier du quart de la succession de François Corbin et de Marguerite Fagnier, et Me Jean Le Roux, avocat du roi au grenier à sel de Craon, mari d'Olive-Georgine Corbin (31 août). — Condamnation de Pierre Boucicault et Bellaslée à démolir le pignon de leur maison pour éviter la ruine de la petite halle de Craon; — de Jean Coursier à entretenir le bail du moulin du Bigot, à lui fait par Mre Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Isle (11 septembre); — des religieux de l'abbaye de la Roë à faire expertiser 40 boisseaux de seigle à eux payés par Madeleine d'Andigné, veuve de Mre Charles du Coudray, chevalier, seigneur de la Vagottière, pour une année de rente sur le lieu de la Châlonnerie, paroisse de Niafles (5 octobre); — de Louis Bodinier, par provision, à payer à Mathurine Marsollier, 20 livres pour frais de gésine (16 octobre). — Prise d'hypothèques par René Noury sur les biens de Jean-François Pierres, écuyer (30 octobre). — Exécutoire d'une sentence prononcée le 1er décembre 1679, contre dame Marie Gouin, épouse de Mre Louis de Lantivy, et dame Renée Gouin, veuve de Mre René Belossier, chevalier, seigneur de Vallière, trésorier à Tours, au profit d'André Brossier (16 novembre). — Condamnation de Pierre Maslin et de Me René Gohier, prêtre, sous-fermier de la métairie, domaine, moulin et dîmes du prieuré des Bonshommes en la forêt de Craon, aux dépens dans une instance contre eux intentée par Marguerite Tourteau, veuve Michel Cranier, fermière de la Haye-aux-Bonshommes et de son annexe de Craon (11 décembre); — de Julien Bioche, détenteur en tout ou en partie du village de la Bucherie, en Livré, à payer au chapitre de Saint-Nicolas de Craon, à la requête de son procureur, Nicolas Chartier, prêtre, chanoine, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 4 boisseaux de seigle (1683, 15 janvier); — d'Anne Goussé, veuve de Simon Jarrillais, à payer à Mre Philippe d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, sept années d'arrérages d'une rente de 10 boisseaux de seigle, assise sur le village de la Girouaudière, en Saint-Saturnin-du-Limet (8 février); — de Pierre Girard, propriétaire de la Gendellerie, en Livré, à payer à Guyonne Hardy, veuve de Me Julien Drouart, sieur de Fontenelle, notaire, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 18 boisseaux de de seigle (8 mars); — de Thomas Gesland et Perrine Marie, sa femme, détenteurs de la fresche de Launay, en Fontaine-Couverte, à rembourser à Marin Lemonnier, sieur de la Blandinière, détenteur également de ladite fresche, cinq années d'arrérages d'une rente féodale d'un truau trois-quarts de boisseau d'avoine, due à la baronnie de Craon, suivant la composition faite avec Me Armand Rémond, receveur des censifs de la baronnie (23 mars). — Sentence déboutant Mre René de Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière et des fiefs de Renault, Riviée et de la Bouverie, et le condamnant au profit de Mre René Foucquet, prêtre, conseiller du Roi et son aumônier servant par quartier, seigneur des fiefs du Breil-Brard, d'Hière et de la Bouchefollière, à rétablir sur les lieux de Renault et Riviée, mouvants de la seigneurie d'Hière, et sur celui de la Bouverie, relevant de celle de la Bouchefollière, les grains qui en proviennent (26 mars). — Condamnation dudit Mre René Foucquet à exécuter le retrait prononcé contre lui par la juridiction de Saint-Georges de Rennes, pour raison du fief du Breil, au profit de dame Marie Blanchard, veuve de Mre François Foucquet, chevalier, seigneur de la Bouchefollière, président au parlement de Bretagne, mère et tutrice de Mre René-François Foucquet (2 avril) et sentence déboutant, par défaut, ladite dame Blanchard de sa demande (30 avril); — de Renée du Hamel, veuve de Pierre Louveau, détenteresse en partie du village de Lorgerie, à exécuter au profit de Mre François de Breslay, prêtre, curé de Ballots, l'acte en forme de titre nouvel consenti par René Minault et consorts, le 12 juillet 1657, au profit de Me Étienne Neau, curé de Ballots, et en conséquence à servir une rente foncière de cinq boisseaux de seigle au temporel de ladite cure (28 juin), etc.

B. 2981. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

1683-1685. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Mathurin Pointeau à payer à Jeanne Hunault, veuve de Jean Picoreau, sœur et héritière bénéficiaire de Me Julien Hunault, notaire royal, la somme de 38 livres, suivant promesse (1683, 5 juillet); — de Jean Trouallet, détenteur en partie d'un lieu sis au village de la Poupinière, en Fontaine-Couverte, à payer aux religieux de l'abbaye de la Roë, requérant par l'un d'eux, frère François Benoist, receveur de la boîte des aumônes de l'abbaye, neuf années d'arrérages d'une rente dont la nature est inconnue au détenteur (16 juillet); — de Pierre Esland et consorts à servir à Perrine Leseurre, fille et héritière de feu Me Guillaume Leseurre, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière assise sur le lieu de la Mourinière (19 juillet). — Appointement à écrire et produire entre Me François Drouard, sieur de Lorge-

rie, fermier de la chapelle Saint-Claude de la cour de la Roë, desservie tant en l'église de Fontaine-Couverte qu'en la chapelle de la maison seigneuriale de la Pommeraie, ayant en outre les droits de Mre Raymond-Louis de Valory, clerc tonsuré et chapelain de ladite chapelle, et Pierre Morand, détenteur du village des Cormiers (27 juillet). — Condamnation de René Gisteau, détenteur en partie du village des Basses-Loges, en Saint-Michel-la-Roë, à rembourser à Julien Thomas, détenteur d'une autre partie dudit village, ce qu'il a payé des arrérages d'une rente féodale de deux truaux, un certiau d'avoine, due à la baronnie de Craon (2 août); — d'Adrien Loisel et d'Henri Bruneau, détenteurs en partie du village du Haut-Étroigné, en Simplé, à payer à la recette de la baronnie de Craon deux années d'arrérages d'une rente féodale de 14 boisseaux d'avoine (9 août). — Appointement de contrariété entre dame Élisabeth de la Saugère, demanderesse en séparation de biens, et Guy Pierres, écuyer, grenetier au grenier à sel de Craon : la demanderesse expose que par son contrat de mariage avec ledit sieur Guy Pierres, reçu par Duroger, notaire, le 11 septembre dernier, Mre Alexandre de la Saugère, chevalier, seigneur de Fougeray, et dame Renée Guérin, veuve de Mre Alexandre de la Saugère, lui avaient donné le lieu de la Touche-Épron, en Pommerieux; mais que le sieur Pierres est si mauvais « mesnager » que le lieu depuis lors est laissé à l'abandon; que son mari est joueur, sans aucun bien, à la réserve de sa charge de grenetier, dont il doit encore presque tous les frais de réception, et qui peut être dévolue aux Parties casuelles, le prêt n'étant pas ouvert; qu'étant cadet de noblesse, il est très obéré (13 août). — Condamnation de Me Jacques Gisteau, prêtre, à faire délivrance, à damoiselle Jacquine Minault, des meubles sur elle saisis au lieu de la Maisonneuve, en Saint-Aignan, pour exécuter une sentence prononcée contre Élie Minault, frère de ladite demoiselle, pour injures et voies de fait (20 août). — Appointement de contrariété entre Guy Pierres, écuyer, grenetier au grenier à sel de Craon, administrateur de l'hôpital Saint-Jean de cette ville, Perrine Chartier, les dominicains de Craon et Me Joseph Boucault, seigneur de Melian, conseiller au présidial d'Angers, tant pour lui que pour ses cohéritiers de Marguerite Jourdan, sa mère. Le demandeur expose que Marguerite Jourdan, veuve de René Boucault, avait par acte passé devant Jean Guénault, notaire de la baronnie de Craon, le 14 septembre 1673, légué aux Dominicains de Craon, une rente hypothécaire de 15 livres, à elle constituée par Perrine Chartier devant Guénault, le 24 janvier 1668, à condition que si les religieux « discontinuoient l'exercice des escolles et d'enseigner les humanités en cette ville », cette rente serait transférée à l'hôpital Saint-Jean pour y aider à la nourriture des pauvres; que dès 1674, les Dominicains ont cessé leur enseignement, alors qu'il y avait encore des écoliers à Craon; que plusieurs de ceux-ci, pour ne pas perdre de temps, ont été obligés d'aller aux grands collèges d'Angers et de la Flèche; que la plus grande partie étudia sous Me Xavier Audrouet, régent actuel, avec lequel les habitants de Craon avaient traité à cet effet, suivant un acte d'assemblée du 6 juin 1676; tout cela, parce que les Dominicains avaient envoyé le P. « Froslo », l'un des régents, dans un autre couvent; qu'ils avaient affermé les chambres où ils enseignaient et même fait murer la porte qui servait d'entrée aux écoliers. Les défendeurs soutiennent que s'ils ont cessé leur enseignement, c'est que les écoliers ne sont plus venus; qu'ils ont toujours leurs classes « préparées et garnies de bans », et que s'ils n'enseignent plus, c'est que les habitants leur ont déclaré ne plus vouloir que leur enseignement fût continué (30 août). — Condamnation de Jacques Chailland, sieur de la Ferronnière, à payer à Mathieu Jallu, métayer de la Cormerie, 10 boisseaux de seigle et 22 boisseaux de mesleard, blé et avoine, pour dégât commis par ses bestiaux (6 septembre); — de Charlotte Millet, veuve de Jean Mareschal, grenetier au grenier à sel de Craon, à payer à Mre Charles de Farcy, chevalier, seigneur de la Carterie, la somme de 420 livres, suivant promesse (1er octobre); — de Charlotte Robin, veuve Pierre Guillois l'aîné, à payer solidairement avec Jean Buhigné l'aîné, à Mathurin Régnier, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Antoine de Chantail, une année d'arrérages de la rente de 25 livres due à ladite chapelle sur le lieu de la Chevrolaie, en Ballots (15 octobre); — de Louis Guyon à payer à André Gigon la somme de 7 livres pour une année de pânage dans un pré touchant à la *Prée-Madame*, dépendant du moulin de Craon (19 novembre); — de Julien Fournier, ancien fermier d'une closerie au village de la Touchardière, en Denazé, à faire faire au profit de Me François Maumousseau, sieur de Champgrenu, conseiller au présidial de Château-Gontier, propriétaire de ladite closerie, les réparations nécessaires (22 novembre); — de Guillemette Lepaige, à payer à Jean Lebreton, sergent royal, le montant d'une obligation souscrite par son père, Michel Lepaige (1684, 17 janvier). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication

du bœuf villé à Jacques Buisneau (14 février). — Condamnation de Mathurin Cherruau et de Claude Briand, sa femme, auparavant veuve de Thomas Delahaye, fermier des censifs, suivant les baux passés devant Dubier, notaire, les 25 mai 1663 et 9 mai 1669, à rendre compte de leur perception, la dame de la baronnie de Craon, Madeleine de Laval, leur réclamant une somme de 6473 livres, 19 sous, 4 deniers, et les ayant fait saisir pour sûreté de payement (10 mars). — Sentence portant que le sieur d'Épinay, seigneur de Bouche-d'Usure sera mis en cause dans l'instance entre François Poirier, fermier du Moulin de Bouche-d'Usure auquel un bail attribue tous les mouleaux de la terre de Bouche-d'Usure et de la Motte en Bouchamps, et René et Jacques Prieur, sujets au moulin de Bouchamps (20 mars). — Appointement à écrire entre Paul-Charles de la Saugère, prêtre, prieur-recteur de Bazouge-du-Désert, tant pour lui que pour Françoise et Jeanne de la Saugère, ses sœurs, et Me François de Breslay, prêtre, curé de Ballots, au sujet du bail à rente foncière des lieux de la Butauderie et du Pressoir (24 avril). — Condamnation de François Hervé à payer à Pierre Hureau les arrérages d'une rente foncière de 100 livres sur l'hôtellerie des *Trois-Trompettes*, suivant titre nouvel passé par Delahaye, notaire, le 24 juin 1661 ; — de Jacques Saiget, marchand, à payer à Me Noël Le Breton, prêtre, organiste de la Trinité de Laval, la somme de 54 livres pour avoir célébré, en la décharge de Laurent Saiget, chapelain de la chapelle du Hay, en ladite église, deux messes par semaine pendant 18 années (29 mai) ; — — de Pierre Guillier, métayer à la métairie de Fleins, comme sujet de la seigneurie de la Motte-Sorchin, à tourner au moulin d'Athée, appartenant à René de Madaillan, écuyer, seigneur de Chauvigny (16 juin) ; — de René Denouault et consorts à payer à dame Marie Gouin, femme de Mre Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Ile-Tizon, deux années d'arrérages d'une rente féodale de 28 boisseaux de seigle, dus au fief de la Châteigneraie, sur le village du même nom (31 juillet) ; — de Mathurin Lebreton et autres détenteurs du village des Loges, en la Selle-Craonnaise, à payer à Me Jean Lenfantin, prêtre, titulaire de la chapelle de la Grignonnière, en ladite paroisse, trois boisseaux de seigle pour une année d'arrérages d'une rente due à ladite chapelle ; — de Louis Pinot, fermier du Boulay, à payer à Mre Pierre de la Faucille, chevalier, seigneur dudit lieu, plus ancien créancier de Mre Pierre de Madaillan, chevalier, seigneur des Ajous, une somme de 142 livres à valoir sur sa créance (1er septembre) ; — de Me René Hallopeau, prêtre, à faire faire, à la maison de la sacristie de Denazé, toutes les menues réparations requises par Mre Charles de la Barre, prêtre, sacriste dudit lieu (11 septembre) ; — de René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, curateur des enfants mineurs de feu René de la Durantière, écuyer, sieur des Barres, et de demoiselle Julienne Minault, à faire à Jean de Cadelac, écuyer, sieur de la Chevrie, la foi et hommage pour les fiefs qu'ils possèdent dans la terre de la Chevrie, et à payer les arrérages des rentes et les devoirs, parmi lesquels « un bian à fanner » dans le pré du sieur de Cadelac, dus par les terres de la Pagerie, de la Batardière, du Mortier, les lieux de la Lande et de la Claye (25 septembre) ; — de Pierre Guyon, métayer à Chantepie, à payer à Ambroise Durand la somme de 11 livres pour une pipe de cidre qu'il s'était engagé à lui fournir (2 octobre) ; — de René Pantaléon, propriétaire du lieu de la Planche, en Pommerieux, à payer à Mre René de Maillé, chevalier, marquis de Bennehart, seigneur de Chéripeau, 29 années d'arrérages d'une rente de 57 sols, 2 deniers, due à la terre de Chéripeau par le lieu de la Planche (6 novembre) ; — de René Fouin, fils et héritier de Perrine Rousseau, veuve de René Fouin, à payer à la boîte des trépassés de la Chapelle-Craonnaise la somme de 20 sols de rente léguée par sa mère, sur le lieu de la Paigerie, en Athée ; — de Guy de Portebize, écuyer, à payer à Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie, une somme de 60 livres suivant promesse (20 novembre). — Sentence d'assignation à Pierre de Lantivy, prêtre, curé de Niafles, pour déclarer s'il accepte l'exponce faite à son profit par Jacques de Lantivy, chevalier, demoiselles Anne et Marie de Lantivy, ses frère et sœurs, contre Mre Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Isle-Tison, leur frère aîné, fils de feu Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Isle-Tison, à propos du lieu de la Paquerie (1er décembre). — Condamnation de Jean Le Bastard, mari de Renée Montalembert, à faire à demoiselle Charlotte Millet, veuve de Me Jean Mareschal, dame de la terre du Bois de Denazé, la foi et hommage par elle due à raison de la terre du Bois-Gaultier (1685, 2 janvier) ; — de Me René Boucault, sieur des Hommeaux, conseiller au présidial d'Angers, à payer, du consentement de Mre Charles-François de Salles, chevalier, seigneur de Miré, et de Renée Belocier, son épouse ; de Me Jean Chevraye, sieur de « Marquebise », avocat au présidial de Château-Gontier, curateur aux biens des enfants de feu René Belo-

cier, à noble Paul-Charles de la Saugère, prêtre, recteur de la Bazouge-du-Désert, en Bretagne, fils et principal héritier de défunte Marguerite de Cuillé et héritier de Marie-Anne de la Saugère, sa sœur, les rentes du lieu de la Basse-Motte, en ce qui dépend du fief de la Joubardière (5 janvier). — Autorisation donnée à Louis Richard, mari d'Anne de Pigeon, à faire vendre par décret la maison seigneuriale et métairie de la Vieuville, saisie sur Daniel de Rotrou, curateur à la personne et aux biens de Gilles de Rotrou, enfant mineur de Me Gilles de Rotrou et de Julienne Delahaye, héritier bénéficiaire de défunte Renée de Pigeon, son aïeule (15 janvier). — Condamnation de Me Bonaventure Dubois, chapelain de la chapelle de Saint-Georges de la Ballue, à payer à Mre René Foucquet, prêtre, aumônier ordinaire du Roi, seigneur du Breil-Brard, le rachat d'une rente de 8 boisseaux de blé par lui perçue sur les lieux de la Ferronnière, de la Grande et de la Petite Bouterie, mouvants du Breil-Brard (26 janvier); — de René Hunaud, détenteur en partie du village de la Grange, en Saint-Aignan, à rembourser à Marguerite Lorier, veuve de Michel Lenfant, ayant les droits de Mre Pierre de la Motte, seigneur du fief de Bréchamon, 31 boisseaux de seigle d'une rente féodale due audit fief par les détenteurs de la fresche de la Grange (12 février); — de Me René Bruneau, prêtre, chapelain de la chapelle du Plessis-Godefroy, à payer à dame Madeleine de Laval, 8 années d'arrérages d'une rente féodale de 9 boisseaux d'avoine due à la baronnie de Craon, suivant une déclaration passée le 21 février 1561, par Me Jean Vallet, titulaire de ladite chapelle (16 février); — de dame Élisabeth de la Corbière, veuve de Mre Charles du Buat, à payer à Jean Roussel, marchand colporteur, les sommes contenues en diverses obligations (19 février); — de Pierre Couanne en une amende de 60 sols pour avoir retiré chez lui, malgré l'ordonnance, plusieurs vagabonds (9 mars); — de René Gasnier, détenteur en partie du village de Logerie, en Ballots, Jean Buhigné, demoiselle Anne de Breslay, veuve de Georges Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, Nicolas Chalumeau, détenteur en partie dudit village, à payer solidairement à Marie Gouraud, veuve de François Chevillard, dame du fief de « Fontenoël », ce qui reste dû de 29 années d'arrérages d'une rente de 4 boisseaux due audit fief sur les terres des Nouettes, de Logerie et de Monnerie-Martin (19 mars); — de demoiselle Marguerite Lorier, veuve de Me Michel Lenfant, fille et unique héritière de Pierre Lorier et Marguerite Rigault, détenteresse de la closerie du Verger-Aslon, en Saint-Martin-du-Limet et Niafles, à payer à Me René Aveneau, sieur de la Bouchardière, avocat en parlement, fils et héritier en partie de Me René Aveneau et héritier en partie, par représentation de demoiselle Raoulle Aveneau, sa tante, femme en premières noces de Me René Chevrollais, avocat au siège, 3 années d'arrérages de la moitié d'une rente de 27 livres. — Nomination de Jean Vachon, architecte à Saint-Sauveur-de-Flée, comme tiers-expert en l'instance entre Anne et Françoise de Juigné, et Jeanne Laurens, veuve de Jacques Gourand (23 mars). — Appointement de contrariété entre les habitants de la Selle-Craonnaise, représentés par René Denouault, leur procureur et receveur de la boîte des trépassés, et Mathurin Tangourd, au sujet du paiement d'une rente de fondation de 30 sols faite en 1631 à ladite boîte (7 mai). — Condamnation des héritiers Bruneau, détenteurs du Haut-Étrogné, à payer à la recette de la baronnie de Craon 3 années d'arrérages d'une rente féodale de 14 boisseaux d'avoine (14 mai); — de René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, à payer à ladite recette 3 années d'arrérages d'une rente féodale d'un truau et demi d'avoine, due sur le lieu de la Paigerie, et d'un truau sur le lieu de la Grossière; — de Mre Geoffroy-Michel Gaultier de Bruslon, chevalier, seigneur de Quincé, et dame Marie Hullin, son épouse, propriétaires des lieux de la Maréchallerie, en la Selle-Craonnaise, à payer à ladite recette 3 années d'arrérages d'une rente noble de 3 truaux d'avoine, à raison de 35 sols le truau. — Appointement de contrariété entre noble François de Breslay, prêtre, curé de Ballots, et Jean Sinoir l'aîné, pour injures et accusations de vol portées par ledit Sinoir contre ledit curé (6 juillet). — Condamnation de Me Joseph Tavernier, sieur de la Lande, et Marguerite Meslier, sa femme, à payer une somme de 100 livres, suivant promesse, à Me Claude Tavernier, prêtre habitué en l'église Saint-Nicolas de Craon, étant aux droits de demoiselle Renée Boucault, veuve de Me Jacques Tavernier, président au grenier à sel de Craon (13 juillet); — de François Hervé, contrôleur au grenier à sel de Craon, à rembourser aux héritiers Pierre Houdemon une rente hypothécaire de 11 livres; — d'Élisabeth de la Corbière, veuve de Mre Charles du Buat, sieur de la Subrardière, à payer à Mathurin Bellier, sieur de la Chauvelaie, marchand de draps de soie, une somme de 33 livres pour fournitures (21 août). — Publication de la déclaration du Roi, du 9 juillet précédent, portant défense à ceux de la R. P. R. d'avoir des domestiques catholiques

(27 août). — Condamnation de Jacquine Davy, veuve Jean Guillet, à payer à Guy Pierres, écuyer, administrateur de l'hôpital Saint-Jean de Craon, 6 années d'arrérages d'une rente foncière de 65 sols, due à l'hôpital sur un jardin sis au « *Bourgnout* » près Craon (3 septembre). — Congé à Jean de Cadelac, écuyer, sieur de la Chevrie, de faire adjuger par décret les biens saisis sur René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, curateur aux personnes et aux biens des enfants de René de la Durantière, écuyer, sieur des Barres, et de demoiselle Julienne Minault (8 octobre). — Appointement à faire preuve sur le bail prétendu d'une pièce de terre fait à Pierre Goisbault par les habitants de la Selle-Craonnaise qui n'avaient pas trouvé preneur (10 décembre). — Annulation d'une sentence rendue aux assises du fief de Ravallay, appartenant à Mre René de Madaillan, contre Pierre Richard, sieur de Touchebaron, acquéreur de la sixième partie de la métairie de la Fontaine, au ressort de Cossé (14 décembre). — Condamnation de René Arthuis et Madeleine Dugrée, sa femme, anciens métayers à la Râguinière, en Simplé, à faire les réparations dudit lieu au désir du bail à eux consenti par Mre François de Farcy, seigneur du Pontfarcy, juge des fermes royales aux provinces du Maine, Bas-Anjou et Basse-Normandie, mari d'Anne du Breil (17 décembre); — de Me Jean Chevraye, sieur de Marquebise, avocat au présidial de Château-Gontier, curateur aux personnes et aux biens des enfants mineurs de Mre René Belocier, trésorier de France au bureau des finances de Tours; de Mre Charles-François de Salles, chevalier, seigneur de Miré, et Renée Belocier, son épouse, fille dudit trésorier, à payer au chapitre de Saint-Nicolas de Craon, représenté par Me Louis Hunault, prêtre, chanoine, 4 années d'arrérages d'un legs de 8 livres, 7 sols, 6 deniers, fait à la bourse des anniversaires de l'église Saint-Nicolas (31 décembre), etc.

B. 2982. (Fragment de registre.) — In-folio, 1 feuillet, papier.

1689. — Audiences civiles. — Condamnation de René Viel à payer à Perrine Delanoue, 4 livres pour ses « métives », etc.

B. 2983. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1689-1692. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Jacques Jégu, détenteur en partie du village de la Mascotière, en Saint-Péan, à payer à Julien Lemasson dix années d'arrérages de deux mesures de seigle pour contribuer à la rente noble de 13 boisseaux de seigle dus à la seigneurie de la Motte-Saint-Péan (1689, 28 novembre); — de Jacques de Farcy, écuyer, à payer à Gilles Aubert une somme de 5 livres pour cession faite (1690, 16 janvier); — de Gervaise et Françoise Couannier, à payer une somme de 211 livres, suivant promesse, à Me François Paillard, notaire, mari de Jeanne Le Couvreux, fille et héritière en partie d'André Le Couvreux (23 janvier); — des propriétaires du lieu de la Marionnerie en Saint-Aignan-sur-Roë, à payer à Jean de Cadelac, écuyer, sieur de la Chevrie, 18 années d'arrérages de plusieurs rentes nobles dues à la seigneurie de la Chevrie sur ledit lieu (27 janvier); — de Jean Delanoë l'aîné, propriétaire du lieu de la Chaigné, en la Selle-Craonnaise, à payer à André Denouault, procureur de la boîte des trépassés de la dite paroisse, 29 années d'arrérages de partie d'une rente de 5 sols léguée par François Ménard (6 mars); — de Barnabé Vallais et autres détenteurs de la fresche de la Gallie-Bullourde, en Saint-Michel, à payer à Mre Pierre de la Motte, chevalier, seigneur de la Motte-Baracé, Senonnes, Bedain, Brécharnon et autres lieux, 29 années d'arrérages d'une rente féodale due au fief de Brécharnon (4 avril). — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire données à dame Marie-Suzanne Cherrau, femme de François Cazet de Vautorte, écuyer, élu grenetier en l'élection de Laval, en la succession de Renée Cherrau, sa tante, (21 avril). — Appointement à écrire dans l'instance entre Mre René Lefebvre, chevalier, seigneur de la Falluère, premier président au parlement de Bretagne, et demoiselle Anne Guilleteau, héritière en partie de défunte Anne Dubois, sa mère, propriétaire d'une rente de 12 livres sur la maison des *Quatre-Vents* et d'une rente égale sur la *Croix-Verte* (28 avril). — Mise hors de cour de Guy Théard, sieur du Plessis, propriétaire de la métairie du Grand-Lattay, en Laigné, dans l'instance à lui intentée par Mre René de Maillé, chevalier, seigneur de Bennehard (6 juin). — Condamnation de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots, fils et héritier en partie de dame Élisabeth de la Corbière, veuve de Mre Charles du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, et principal héritier de Mres Charles-Joseph et Malo-Marie du Buat, sieurs de la Subrardière et de Saint-Péan, ses frères, à payer à Me François Paillard, notaire royal, une somme de 884 livres suivant contrat (26 juin); — de Louise Fouinet à exécuter entièrement son allocation avec dame Anne-Marie Poyet, femme de Mre René de Juigné,

chevalier, seigneur du Parvis (3 juillet); — de Renée-Marguerite Lanier, veuve de Me Pierre Chevallier, grenetier au grenier à sel de Craon, à payer à Thomas Esnue, marchand, une somme de 40 livres, suivant obligation (10 juillet). — Congé à Jacques Gallais, sieur de la Biltière, de faire procéder à la vente par décret judiciaire des biens par lui saisis sur Julien Maillevert (14 août). — Condamnation de Mre du Breuil, chevalier, seigneur d'Ingrande, propriétaire de l'Isambardière, détenteur des fresches de l'Isambardière-Blanchet, de l'Isambardière-Boucault, de la Basse-Isambardière et de Jean-Pilé, à payer à Mre Pierre de la Motte, chevalier, seigneur de la Motte-Baracé, Senonnes, Bréchamon et autres lieux, les arrérages des rentes féodales dues par lesdites fresches au fief de Bréchamon (4 septembre); — de Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie, à payer à Me Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière, contrôleur au grenier à sel de Craon, la somme de 213 livres contenue en une obligation, consentie par Mre Pierre de la Faucille (25 septembre); — de Julien Rousseau, curateur à la succession abandonnée de Gabriel Lulle, à payer à Me Léon Marchandie, avocat au siège de Pouancé, 9 années d'arrérages d'une rente foncière de 9 livres (2 octobre). — Appointement de contrariété entre Nicolas Loreau, cordonnier, et la communauté des cordonniers de Craon, qui avait fait saisir une paire de bottines neuves, que ledit Loreau prétendait avoir faite sur commande pour le prix de 15 sols (23 octobre et 6 novembre). — Condamnation de de Jean Sinoir l'aîné à payer à Philippe Dolbeau, vitrier, une somme de 50 sols pour avoir raccommodé les vitres d'une maison sise à Craon, où il avait mis 40 losanges de verre et 3 livres de plomb (1er décembre); — de Me François Cointet, notaire, à exhiber à Mre René Lefebvre, seigneur de la Falluère, premier président au parlement de Bretagne, le contrat d'acquêt de la closerie des Buttes, en la paroisse de Brains-sur-les-Marches; — de demoiselle Marthe Hunault, fille et héritière en partie de feu Me Jean Hunault, à payer à Me Guillaume Pelpoir, avocat en parlement, lieutenant et assesseur au comté de Durtal, mari de demoiselle Perrine Martin, auparavant veuve de Me Jean Éveillard qui avait renoncé à la succession de Me René Éveillard, conseiller au présidial de Château-Gontier, son père, une somme de 36 livres suivant une sentence du présidial de Château-Gontier (1691, 5 janvier); — d'Olive Méhoudin, veuve de Jean Bernier, héritière bénéficiaire de Marie Fagrie, à faire vendre, sur la requête de Mre Jean Trouillet, prêtre, prieur commandataire du prieuré de Livré, les meubles et effets laissés par ladite défunte (29 janvier); — de Marie-Suzanne Cherrau, femme non commune en biens de Mre François Cazet de Vautorte, écuyer, héritière sous bénéfice d'inventaire de défunte demoiselle Renée Cherrau et en cette qualité héritière de Mre Anthyme-Denis Cohon, évêque de Nîmes, à payer aux Dominicains du faubourg Saint-Pierre de Craon, une somme de 188 livres, 10 sols, restant sur le montant du fermage de la métairie du Bois-des-Hommes. — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé (26 février). — Condamnation de Michel Bodinier, fils et héritier de défunte Marie Allard, veuve de Pierre Bodinier, fermière du moulin et métairie du Parvis, à payer à dame Françoise de Cherbonnier, femme non commune en biens de Mre Jean de Bourgon, chevalier, seigneur du lieu, cessionnaire, par contrat du 17 juillet 1685, de Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, son fils, le restant des fermages échus dudit lieu du Parvis (9 mars); — de Me Thomas Huault, ancien fermier des censifs de la baronnie de Craon, à payer au chapitre de Saint-Nicolas de cette ville, à la requête de Louis Hunault, chapelain, receveur de la bourse des anniversaires de ladite collégiale, la somme de 244 livres, 10 sols, pour deux années d'arrérages d'une fondation faite par les barons de Craon (2 avril); — de Me Marin Cherbonnier, prêtre, partie saisie, et Me Georges Lemanceau, prêtre, curé de Gastines, sur lequel est saisi, à payer à André et Pierre Monnier, marchands, héritiers en partie de feu Me François Monnier, prêtre, curé de Gastines, une somme de 30 livres, suivant une sentence provisoire du 3 janvier 1689 (23 avril); — de Mre Jean-César de Madaillan, seigneur de Lesparre, et demoiselle Philippe de Madaillan, sa sœur, héritiers bénéficiaires de Mre René de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, et héritiers purs et simples de Marie Buisnard, leur mère, émancipés, procédant sous l'autorité de Me Jean Bérard, procureur du roi au grenier à sel de Craon, à exécuter au profit de Mre Georges Hullin l'aîné, chevalier, seigneur de la Selle, le contrat de constitution d'une rente hypothécaire de 185 livres reçu, le 6 mars 1675, par Jacques Gastineau, notaire; — des héritiers Jérôme Bardin à payer à Me René Bossard, sieur des Vallées, président au grenier à sel de Craon, la somme de 40 livres, 10 sols, pour une année du loyer d'une maison (7 mai). — Autorisation donnée à dame Isabelle Pineau, femme de Mre Jacques de Farcy, chevalier, à poursuivre ses droits dans la succession de Mre Benjamin Amproux, seigneur de Cornesse et de la Brulatte, conseiller au parlement

de Paris, et de Mre Jacques Amproux, seigneur de Lorme, intendant des finances du Roi, ses oncles (1er juin). — Condamnation de René Nepveu, notaire, à payer à Guy Brossier, huissier, mari de Françoise Coursier, héritière de défunte Marguerite Coursier, femme de Pierre Besnier, la somme de 30 livres pour une année de rente foncière sur le lieu de l'Aillerie, dit la Bonneau, suivant le contrat reçu, le 4 janvier 1685, par Gallais, notaire (3 juillet); — de Joachim Chartier à payer à Mre Pierre Guirel, docteur en médecine, mari de demoiselle Marguerite Cordon, une somme de 12 livres (6 juillet); — de demoiselle Jeanne Minault, fille de Julien Minault, écuyer, à payer à Me Michel Perdreau, notaire, une somme de 55 livres, suivant une transaction passée le 29 décembre 1685, entre ledit notaire et Minault père (16 juillet). — Remise à une époque ultérieure de l'instance pendante entre Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, et Mre Philippe d'Andigné, chevalier, seigneur des Écotais, « convoqué pour suivre le Roi dans l'arrière-ban d'Anjou ». — Condamnation de Barbe Fouin, fille de feu Me René Fouin, apothicaire, et de Jeanne Hamelin, et demoiselle Marie Geslin, veuve de Me René Fouin, docteur en médecine, à payer à dame Marie Gouin, épouse non commune en biens de Mre Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Ile-Tison, la Lande et autres lieux, héritière en partie de Mre René Gouin, écuyer, sieur de Livré, 5 années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 225 livres, 12 sols (27 juillet); — de Mre Jacques Poipail, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet, curateur aux biens de René Morand, fils unique de défunt Me Pierre Morand et Marie Poipail, à payer à dame Renée Gouin, veuve de René Belocier, écuyer, seigneur de Vallière, trésorier de France, héritière en partie de feu René Gouin, écuyer, sieur de Livré, son père, 5 années d'arrérages d'une rente foncière de 60 livres assise sur une maison, suivant contrat reçu le 21 novembre 1652, par Hamelin, notaire (21 août); — de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots, à payer comme héritier d'Élisabeth de la Corbière, sa mère, à Me Jacques Le Verdier, sieur du Plessis, mari de demoiselle Anne-Marie Aubry, fille et héritière en partie de feu Me Pierre Aubry et de demoiselle Marie Chouippe, la somme de 90 livres suivant contrat hypothécaire passé, le 23 octobre 1676, devant Pierre Meaulain, notaire (3 septembre); — de Me Claude Chevalier, notaire et sergent, à payer à Me René Boucault, sieur des Hommeaux, juge honoraire au présidial d'Angers, sous déduction de sommes à lui dues, la somme de 21 livres à lui prêtées; — de Me Jean Lenfantin, prêtre, héritier bénéficiaire en partie de demoiselle Renée Lenfantin, femme de Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière, contrôleur ancien au grenier à sel de Craon; Joseph Le Tessier, sieur de la Prouverie, mari de demoiselle Catherine Lenfantin; Me André Allaire, sieur du Plessis, avocat au présidial de Château-Gontier, veuf de demoiselle Marie Lenfantin, à payer à dame Marie Gouin, épouse de Mre Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Ile-Tison, les arrérages d'une rente hypothécaire de 245 livres, créée par demoiselle Anne Trochon, veuve de Me Pierre Lenfantin, au profit de ladite Renée Lenfantin, et cédée à la demanderesse (17 septembre). — Procès entre Mre Georges Le Manceau, prêtre, curé de Gastines, directeur de la confrérie du Rosaire en l'église de ladite paroisse, et Jacques Taillandier : sentence interlocutoire portant que les habitants de Gastines s'assembleront le dimanche suivant pour nommer un procureur de la confrérie, qui en recevra les rentes et revenus pour être mis dans un coffre déposé à cet effet dans l'église (15 octobre). — Condamnation de demoiselle Anne Chevalier, veuve de Me Pierre Cordon, et demoiselle Denise Chevalier, filles et héritières en partie de Me François Chevalier, président au grenier à sel de Craon, à payer à Me Joseph Trochon, contrôleur au grenier à sel de Pouancé, 3 années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 50 livres (10 décembre). — Hypothèque prise par Laurent Madelonneau et Mre Pierre Guilbaut, prêtre de l'Oratoire de Nantes, sur les biens de demoiselle Jeanne Minault, fille de Julien Minault, écuyer, son père (17 décembre). — Condamnation de Denis Jamet à payer à Julien Fournier, sieur de la Réauté, les arrérages d'une rente foncière de 16 livres, à prendre sur une maison sise à la porte « Vallaize » de Craon (1692, 7 janvier); — de François Lemasson, détenteur en partie du village du Rouillon, en Athée, à rembourser à Marin Le Manceau, détenteur en partie dudit village, ce que celui-ci a déboursé pour le paiement des rentes féodales dues à la baronnie de Craon (15 janvier). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé à Jean Hesloin (18 février). — Condamnation de dame Françoise de Lépinay, veuve d'Hervé Le Bachelier, écuyer, fille et héritière démissionnaire de dame Françoise de la Saugère, faisant tant pour elle que pour dame Angélique de Lépinay, épouse de Jacques Docary (?), sieur de Boismacé ; Mre René de Lépinay, seigneur de la Haute-Rivière ; demoiselle Marie-Henriette de Lépinay, émancipée, procédant sous l'autorité de Paul du Rateau, écuyer, son curateur

aux causes, tous seigneurs de la terre et seigneurie de Feschal et métairie de la Dumetterie y annexée, en la paroisse de Chérancé, à faire à Mre René Foucquet, prêtre, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, comme seigneur du Breil-Brard, la foi et hommage pour raison desdites terres (26 février); — de Françoise Hunault, veuve Gilles Peltier, à payer à Me Jacques Lepeltier, conseiller en l'élection de la Flèche, mari de demoiselle Marie Margariteau, étant aux droits de feu Me René Margariteau, 29 années d'arrérages d'une rente foncière de 6 livres assise sur le lieu de la Moinerie (11 mars); — de Philippe Rabory, partie saisie, à payer à Louis Frontault, mari de Madeleine Rabory, deux années d'arrérages d'une rente foncière assise sur l'*Image de Saint-François*, au faubourg de Craon (12 mars); — de Jeanne Godebille, veuve de René Foucher, à payer à Me Joseph Le Breton, prêtre prieur de Simplé, et à la boîte des trépassés de cette paroisse les rentes dont elle est chargée à raison du lieu de la Bagonnière (23 juin); — de Mre Charles Lefebvre, seigneur de Lépinay, doyen au parlement de Bretagne, propriétaire des terres et seigneuries de Bouche-d'Usure et la Motte de Bouchamps, suivant contrat d'acquêt passé devant Me François Crosnier, notaire royal à Angers, le 15 mars 1678, à payer à Me Yves de Villiers, curé de Méral, et au clergé de cette paroisse, les arrérages échus d'une rente de 32 boisseaux de seigle, donnée par dame Catherine de « Penehoadic », dame de la Ragotière, suivant le contrat passé devant Leseurre, notaire, le 14 septembre 1659, qui fondait en l'église de Méral la confrérie du Rosaire dans la chapelle dépendant de la Ragotière, ladite rente de 32 boisseaux due à la terre de la Ragotière par Mre Paul de la Saugère, alors seigneur de Bouche-d'Usure et de la Motte-Bouchamps (28 avril et 4 juillet); — de Me Thomas Huault, notaire, fils et unique héritier de feu Christophe Huault et de Marguerite Meslier; Me Claude Tavernier, prêtre, prieur de Sainte-Catherine, fils et héritier en partie de Me Jacques Tavernier; Me René Bossard, sieur des Vallées, président au grenier à sel de Craon, mari de demoiselle Marie Vahaye, fille et héritière en partie de feu Me Jacques Vahaye, lesdits défunts Tavernier, Huault et Vahaye associés avec Me Thomas Delahaye au bail des censifs et greffes de la baronnie de Craon, à payer à Me Joseph Trochon, contrôleur au grenier à sel de Pouancé, créancier de Joseph Tavernier et de la succession de Marguerite Meslier, sa femme, leur part de diverses sommes portées en une sentence d'ordre (7 juillet); — de Jacques Jégu l'aîné à exhiber à Mre Jean Gilles, chevalier, seigneur de la Grue, engagiste des fiefs et seigneuries de Chantail, la Motte-de-Saint-Péan et la Brosse, les titres des acquêts par lui faits dans le ressort desdits fiefs (4 août); — de Jean Thireau, sieur du Jaunay, mari de Remie Allard, auparavant veuve d'Étienne Beucher, à exhiber à Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de l'Ile-Tison, et dame Suzanne du Bois-Guehéneuc, sa femme, seigneurs de Chauvigny, l'Ile-d'Athée, la Motte-Sorchin, Ravallay et la Ragotière, le contrat de l'acquêt par lui fait dans la mouvance de la Ragotière et de l'Ile-d'Athée (11 août); — de Mathurin Hullin, écuyer, propriétaire de la Motte-Thiot, à payer à dame Anne Drouet, veuve Mre René de la Chevallerie, chevalier, seigneur de la Touchardière, mère et tutrice de demoiselle Marie-Anne de la Chevallerie, une année d'arrérages d'une rente de 18 boisseaux de seigle payable en la maison seigneuriale de la Prouverie (22 août); — de Guillaume Boisgontier, messager de Craon à Angers, à restituer à Maurice Fleury, marchand, fermier du moulin à draps de Fouillereul, une somme de quinze livres (1er septembre); — d'Hélène Durand, veuve de Pierre Mauxion, fermière de la Boissière, à payer à Jean Caillé, sieur de la Touche, marchand, étant aux droits de Mre Louis-François de la Roussardière, chevalier, seigneur de la Boissière, la somme de 195 livres, 8 sols, à lui due par le sieur de la Roussardière (15 septembre); — de Jean Maulevault à déguerpir le lieu du Tertre, en Bouchamps, par lui acquis suivant contrat passé, le 17 septembre 1685, devant Jean Garnier, notaire royal à Château-Gontier, de Mre René du Breuil, chevalier, seigneur baron d'Ingrandes et d'Azé, et de demoiselle Louise du Breuil (20 octobre); — de Jérôme Bardin, sergent royal, curateur à la personne et aux biens de Jeanne-Barbe Boisnard, issue du mariage de Jean Boisnard et Barbe Bardin, à payer à Me Yves de Villiers, prêtre, curé de Méral, chapelain des chapelles de « Lauzenaie » et de la Barbarinière, les fermages échus des closeries de la Glannerie, de la Barbarinière, du Buisson et de Lauzenaie, dépendant du temporel desdites chapelles (24 octobre); — de Julien Guinoiseau, débiteur de la succession de Me Vincent Duval et demoiselle Marie Foyer, à payer à François Amys, écuyer, sieur du Pontceau, deux années d'arrérages d'une rente de 10 livres assise sur la maison où il demeure (15 décembre), etc.

B. 2984. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1693-1695. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Nomination des jurés de la commu-

nauté des bouchers et adjudication du bœuf villé à Jean Hesloin (1693, 3 février). — Hypothèque prise par demoiselle Marthe Hunault, agissant tant pour elle que pour ses cohéritiers de demoiselle Marthe Éveillard, fille et héritière de Me René Éveillard, notaire, et de Marthe Gasset, sur les biens par eux acquis de Me Jacques Bonneau, curateur aux personnes et aux biens des enfants de Me René Éveillard, conseiller au présidial de Château-Gontier (16 février). — Mainlevée à Jacques Taillandier et Jeanne Bois, sa femme, des saisies sur eux faites à la requête de Me Georges Le Manceau, prêtre, curé de Gastines, directeur de la confrérie du Rosaire établie en l'église dudit lieu, moyennant le paiement par eux fait à Me Marin Cherbonnier, prêtre, ci-devant habitué en l'église de Gastines, et approuvé par un acte d'assemblée des habitants, de 8 années d'arrérages d'une somme de 55 sols léguée à ladite confrérie par Me Guillaume Rousseau, curé d'Athée. — Condamnation de Me César-Auguste de Scépeaux, chapelain de la chapelle de Sainte-Catherine, desservie en l'église de Pommerieux et en celle de Chérancé, à payer à Me Pierre Le Brun, prêtre habitué en l'église de Pommerieux, et à Me François Allard, prêtre, curé de Chérancé, les honoraires de messes par eux dites à la décharge du défendeur (9 mars) ; — de Pierre Mauxion, marchand, à payer, à la décharge d'Antoine Moranne, fermier de la métairie de Soulioche, en Laubrières, partie saisie, à René-Guy et Benjamin de la Chevallerie, enfants de Mre Guy de la Chevallerie et d'Anne Brissac, procédant sous l'autorité de Mre Daniel de la Chevallerie, sieur de la Daumerie, leur oncle, ce qu'il peut devoir audit Moranne (31 mars) ; — de Me Thomas Huault, notaire, et Renée Rousseau, sa femme ; René Allard, marchand, et Anne Hervé, sa femme, anciens fermiers des censifs et émoluments de la baronnie de Craon, à payer à dame Madeleine de Laval une somme de 2244 livres, 4 sols, 4 deniers, restant des fermes échues en 1690, suivant bail passé, le 18 décembre 1685, devant Me Armand Rémond, notaire de Craon ; — de Pierre Bourgeon, sieur de la Vivantière, fermier de la terre de Feschal et de la métairie de la Dumetterie en dépendant, représentant les propriétaires de la dite terre, parties saisies, à payer à Mre René Foucquet, prêtre, aumônier ordinaire du Roi, abbé commandataire de Saint-Jagu, seigneur du Breil-Brard, une somme de 76 livres, 9 sols, 2 deniers, suivant une sentence du 26 février 1692 (6 avril) ; — de Jacques Poisson, fils et héritier en partie de Jacques Poisson, à exhiber audit Mre René Foucquet les titres des acquêts faits par son auteur dans la mouvance du Breil-Brard (4 mai) ; — de Louis Hoquedé, sieur de la Mocdairie, à remettre à François Brillet, tissier, la clef d'une maison non désignée, cette clef déposée ès mains de Me Julien Ménard, avocat en la cour, sénéchal civil et criminel des juridictions de Nuillé, Lancheneil et Montchevrier ; — de Me Guillaume Pelpoir, lieutenant et assesseur au siège du comté de Durtal, et de demoiselle Perrine Martin, sa femme, auparavant veuve de Me Jean Éveillard, sieur du Lattay, à déguerpir au profit de demoiselle Marthe Hunaud, faisant tant pour elle que pour ses cohéritiers de demoiselle Marthe Éveillard, fille de Me René Éveillard et Marthe Gasset, les héritages à eux baillés en remploi par Me Jacques Bonneau, avocat au présidial de Château Gontier, curateur aux biens des enfants dudit feu Me René Éveillard (15 mai); — de Me Pierre Cordon et François Cordon, émancipés, procédant sous l'autorité de Me François Hervé, contrôleur au grenier à sel de Craon, leur curateur aux causes; Mre Jacques de Lantivy, chevalier, mari d'Anne Cordon, lesdits Cordon enfants de Me Pierre Cordon, avocat au siège de Craon, à exécuter le contrat d'une rente hypothécaire de 50 livres créée par Me Pierre Cordon, avocat au siège, et Marguerite Chevalier, sa femme, aïeuls des défendeurs, au profit de René Gouin, écuyer, sieur de Livré (25 mai); — de René-Jean de la Saugère, écuyer, seigneur de la métairie de Beaumont, à payer à Me Joseph Boucault, sieur de Melhiant, conseiller au présidial d'Angers, seigneur de la terre et fief du Petit-Bois, suivant les aveux faits par Louis de la Saugère le 1er juillet 1615, et par demoiselle Renée Guérin, veuve de Mre Alexandre de la Saugère, chevalier, seigneur du Bourg-d'Iré, le 23 juillet 1664, le rachat de la métairie de Beaumont, relevant du Petit-Bois (3 juillet) ; — de Mre Jean-Baptiste du Buat, seigneur des fiefs du Rocher et Volainne, à payer à Me François de Breslay, prêtre, curé de Ballots, 5 années d'arrérages d'une rente de 8 boisseaux de seigle, due au temporel de la cure de Ballots et rendable au lieu de la Halletière (10 juillet) ; — de Renée-Élisabeth de la Saugère, épouse non commune en biens de Guy Pierres, écuyer, à faire la foi et hommage à Mre René du Tertre, chevalier, seigneur du Tertre de Mée et fiefs de Montalais, à raison du lieu de la Touche-Épron, en Pommerieux, mouvant de la châtellenie de Montalais (13 juillet). — Main-levée à René-Jean de la Saugère, écuyer, chapelain de la chapelle de Saint-Hubert de Bouche-d'Usure, d'une charretée de blé à lui due pa

Mre Charles Lefebvre, chevalier, seigneur de Lépinay et de la terre de Bouche-d'Usure, et des dîmes de la Pinellerie, saisies par Mathurin Hullin, écuyer, sieur de la Poissonnerie, en payant les sommes dont il leur est redevable (7 septembre). — Condamnation de Marin Cormier à contribuer de la somme de 6 livres, 16 sols, à celle de 25 livres et les deux sols pour livre à laquelle a été taxée la communauté des marchands de fil de Craon, par ordonnance de l'intendant en la généralité de Tours du 1er février 1692, et à celle de 200.000 livres à lever sur les communautés des marchands des villes et bourgs clos de ladite généralité (18 septembre) ; — de Me Georges Le Manceau, prêtre, curé de Gastines, à payer, suivant le jugement rendu aux assises de la seigneurie de Gastines, par Me François Monnier, curé dudit lieu, le 18 novembre 1671, à Mre François de Farcy, seigneur de Cuillé et de Gastines, 3 années d'arrérages d'une rente féodale assise sur le temporel de la cure (19 octobre) ; — de Me Georges Le Manceau, prêtre, chapelain de la chapelle du Bois-Jouan, en l'église d'Athée, à payer à René Allard l'aîné, suivant l'acte de fondation de ladite chapelle, du 12 avril 1494, la part à lui due des arrérages d'une rente foncière de 12 boisseaux de seigle assise sur le lieu du Bois-Jouan (3 novembre) ; — de Mre Jean-César de Madaillan, chevalier, seigneur de Lesparre, fils et héritier sous bénéfice d'inventaire de Mre René de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, à payer aux Dominicains de Craon une somme de 2000 livres, suivant un acte du 22 novembre 1669 (16 novembre) ; — des propriétaires de la maison de la Roë, à Craon, à payer à Mre Louis-Marie-Armand Simiane de Gordes, conseiller du Roi en tous ses Conseils d'État et privé, pair de France, évêque-duc de Langres, abbé commandataire de l'abbaye de la Roë, une année d'arrérages d'une rente foncière de 40 livres, assise sur ladite maison, suivant le contrat de baillée à rente passé, le 4 mai 1633, devant Pierre Portin, notaire à Angers (24 novembre) ; — de Me Thomas Huault, notaire, à rendre compte à Me Claude Tavernier, prêtre, propriétaire du fief de la Brosse, en Livré, de ce qu'il a touché, au lieu de Joseph Tavernier, son débiteur, de Jean de la Barre, écuyer, sieur de la Roullais, seigneur de la terre du Plessis-Morice, chargée d'un devoir de 30 sols envers le fief de la Brosse (27 novembre). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (1694, 22 février). — Condamnation de Pierre Perrin à faire en faveur des héritiers de François Denyau, sieur d'Éveillard, l'amortissement d'une rente hypothécaire au principal de 1400 livres, suivant le contrat de la vente du lieu des Haies-Brettes, en Fontaine-Couverte, faite audit Perrin et à Françoise Grignon, sa femme, par Jean Goussé et Perrine Gaudin, sa femme, le 12 septembre 1681, devant René Bois, notaire de la baronnie (26 avril) ; — de Mre Paul de la Saugère, prêtre, recteur d'Argentré, curateur aux personnes et aux biens des enfants mineurs de Mre Charles de la Saugère, chevalier, seigneur de Gaubert, héritiers en partie de Renée Jaret, à payer, suivant promesse, à Mre Pierre d'Aubert, chevalier, seigneur de Langron, curateur aux personnes et aux biens des enfants mineurs de Mre Antoine Gacher et de dame Renée d'Aubert, sieur et dame du Tertre, une somme de 600 livres (24 mai) ; — de Me Léon Marchandie, avocat à Pouancé, et Jeanne Lefebvre, sa femme, héritiers en partie de feu Me Yves de Villiers, prêtre, curé de Méral et chapelain de la chapelle de « Lauzinaye », à payer à Mre Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Ile-Tison, la Lande et autres lieux, une année d'arrérages d'une rente féodale de 24 boisseaux de seigle, due à la seigneurie de l'Ile-Tison sur le temporel de ladite chapelle (30 juillet). — Réception de Me François Saulin, licencié en droit de l'Université d'Angers, en l'office d'avocat au siège (23 août). — Condamnation de Marie Lamy à reprendre la cession par elle faite à Mre Louis d'Alongny, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, d'une somme de 160 livres à prendre sur Louise et René Bois (20 septembre); — de Renée Quinton, veuve Claude Boisseau, détenteresse du village de la Touche-Cornuau, en la paroisse de Niafles, à payer à Mre Pierre Gohin, prêtre, chapelain de la chapelle de la Blanchebarbière, les frais par lui faits en l'assignant en paiement de 24 boisseaux de seigle de rente foncière due au temporel de ladite chapelle (11 octobre) ; — de Jacques Guinoiseau, métayer, à payer à Me Symphorien Dubier, prêtre, chapelain de la prestimonie du Fresne, desservie en l'église Saint-Nicolas de Craon, 21 boisseaux de blé par lui enlevés d'une pièce de terre appartenant au temporel de ladite prestimonie (18 octobre). — Appointement à faire preuve entre dame Marie de la Porte, veuve de Mre Louis-Joseph, comte de Montéclerc, gouverneur de Laval, dame propriétaire du lieu de Linières-Oge, en Quelaines, et Jacquine Sesbouez, veuve de Jean Bucher, sieur du Pont-Chevrolier (22 novembre). — Condamnation de dame Françoise de Cléquenec, veuve de Mre René de

Madaillan, seigneur de Chauvigny, à rembourser à Me Jean Briand, procureur du roi au grenier à sel de Craon, la somme de 406 livres par lui payée à Me René Gendry, greffier au siège, pour solde des sommes dues par le sieur de Chauvigny à l'occasion des fermes judiciaires des lieux de la Maugendrière, du Petit-Chauvigny, de la Pagerie et autres; — de Me Léon Marchandie, avocat à Pouancé, Jeanne Lefebvre, sa femme, et François Villiers, héritiers de Me Yves de Villiers, prêtre, à payer à Me François Boudesseul, docteur en médecine, une somme de 54 livres pour médicaments par lui fournis audit défunt et voyages faits à cette occasion au bourg des Anges (3 décembre) ; — de Jacquine Buffebran, veuve Goussé, héritière en partie de feu Me Louis Goussé, prêtre, chapelain de la prestimonie du Cormier, à faire montre de l'état des maisons appartenant audit bénéfice, sur la requête de Me François de Compte, clerc tonsuré, nouveau chapelain (10 décembre). — Appointement de contrariété entre Mre René de la Motte, prêtre, curé de Saint-Michel, demandeur en réparation d'injures, et Jean Robin dudit lieu, qui se trouvant dans le pressoir de Michel Perdreau, aurait, devant plusieurs personnes, traité le demandeur de capitaine de voleurs, disant qu'il fallait mettre le feu au pailler du presbytère (1695, 17 janvier). — Condamnation de Mathieu Bodin, François Barbot et autres, à payer à Théodore Mordret, fermier de la terre du Bourg-l'Évêque, le prix des étrouesses ou rosses par eux abattues dans le bois du Pin (11 juillet). — Appointement de contrariété entre François Regnier, tissier, et Pierre Marsolier et Louise Doussin, sa femme, au sujet de l'incendie de la maison dudit Regnier, sise au village de la Hamonnière, en la Selle-Craonnaise (25 juillet), etc.

B. 2985. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1695-1697. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Renvoi devant Me Louis Hunaut, prêtre, chanoine de l'église collégiale Saint-Nicolas de Craon, de Jean Guillet, maître écrivain, et de Guillaume Hiret, pour être réglés de leurs différends (1695, 16 août). — Condamnation de Pierre Ragareu à rétablir, au profit de Me Christophe Fouin, sieur des Fuzeaux, grenetier au grenier à sel de Craon, une grange au lieu de Villegrand, en la Chapelle-Craonnaise (2 septembre) ; — de Pierre Blanchet, mégissier, à rendre aux religieux de l'abbaye de la Roë 23 peaux de mouton à lui remises « pour passer et aprester de son métier », en payant une somme de 5 sols par peau (9 septembre) ; — de Jérôme Bardin, curateur à la personne et aux biens de Barbe Boisnard, à faire les réparations exigées par le bail d'une maison, sise rue des Juifs, dépendant du temporel de l'aumônerie de Sainte-Catherine, en l'église collégiale de Saint-Nicolas de Craon, à la demande de Me Claude Tavernier, prêtre, chapelain-aumônier (30 septembre) ; — de Mre Jean-Baptiste du Buat, chevalier, seigneur de Volaines, à exécuter, au profit de Me Mathurin Régnier, sieur de la Bazinière, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Antoine-de-l'Hermitage de Chantail, le projet de donation fait par feu Mre Charles du Buat, seigneur de la Subrardière, en faveur de ladite chapelle (14 octobre) ; — de François Gaudin, héritier de feu Me Jacques Gaudin, chapelain de la chapelle des Trois-Marie, à faire sur le temporel de ladite chapelle les réparations demandées par Me Jean Pottier, prêtre, nouveau chapelain (4 novembre) ; — de Me Claude Tavernier, prêtre, fils et héritier en partie de demoiselle Renée Boucault, veuve de Me Jacques Tavernier, président au grenier à sel de Craon, à payer, sans préjudice de son recours contre demoiselle Renée Vahaye, à Jeanne Cherruau, veuve de Me Armand Rémond, notaire, les arrérages d'une rente hypothécaire de 25 livres, créée au profit dudit Rémond par ladite demoiselle Boucault (28 novembre) ; — de Me René Bossard, président au grenier à sel de Craon, à payer aux Dominicains de cette ville, représentés par l'un d'eux, frère Joseph Thibaut, une somme de 12 livres, pour leur assistance à la sépulture de demoiselle Marie Vahaye, femme du défendeur, et célébration de 2 messes chantées (2 décembre) ; — de Jacques Abafour, fermier du lieu de la Touche-Cornuau, à mettre en cause les héritiers du sieur Preuvost, chapelain de la chapelle de la Poterie, desservie en l'église de Saint-Martin-du-Limet, dans l'instance pendante entre lui et Me René Margariteau, prêtre, curé de Briolay, nouveau chapelain (1696, 16 janvier). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé à Jean Malhère (5 mars). — Réception de Me Jean Allard, licencié-ès-lois, avocat au siège, en l'office d'avocat fiscal de la baronnie, sur provisions données le 1er mai précédent par Mre Louis-Armand d'Alongny, chevalier, marquis de Rochefort, baron de Craon (14 mai). — Sentence déboutant Nicolas Barocher, fermier des droits de prévôté de Craon, de sa demande contre René Le Conte, propriétaire d'une boutique sise sous l'auditoire, et ordonnant que la baillée à rente faite le 10 juillet 1593, par Jeanne de Montmo-

rency, douairière de la Trémoille, dame de la baronnie de Craon, d'un emplacement dans les halles, sous l'auditoire, à charge d'y construire trois boutiques sans en payer aucun droit d'étalage, sera exécutée (2 juillet). — Condamnation de Mre Alexandre Hullin, chapelain de la chapelle de la Poterie, en la Selle-Craonnaise, à payer aux religieux de l'abbaye de la Roë, 2 années d'arrérages d'une rente de 4 boisseaux de blé (9 juillet); — de Guy Lanier, sieur de Villeneuve, Mre Geoffroy-Michel Gaultier de Bruslon, chevalier, seigneur de Quincé, propriétaires en partie du bois taillis du Limet, de Mre Georges Hullin, chevalier, seigneur de la Selle, à payer à Mre Louis-Armand d'Alongny, chevalier, marquis de Rochefort, baron de Craon, représenté par Me Jean de Saint-Gilles, receveur au grenier à sel de Craon, 4 années d'arrérages d'une rente inféodée de 25 livres due sur ledit bois (16 juillet). — Prise d'hypothèques par Mre Paul-Charles de la Saugère, prêtre, recteur d'Argentré, curateur aux personnes et aux biens des enfants de feu Mre Paul-Charles de la Saugère, chevalier, seigneur de Gaubert, fils et héritier principal de Renée Jaret, veuve de Charles de la Saugère, pour des rentes assises sur des biens de la paroisse de Chérancé et des héritages en la Selle-Craonnaise (20 juillet). — Condamnation de René Fagnier et Jeanne Verdier, veuve Madiot, à payer, suivant contrats, diverses sommes à Jeanne Joubert, femme non commune en biens d'Anselme Le Roy, écuyer, sieur de la Roche-Verrouillère, fille de Nicolas Joubert et de Jeanne Guillemin (16 novembre); — de Michel Girault et Jeanne Duplanc, sa femme, à payer à Michel Meaulain, sergent, les sommes portées au bail d'une maison fait le 6 mars 1692, devant Étienne Meaulain, notaire (1697, 14 janvier). — Permission à Me Jacques Adam, prêtre, curé de Saint-Clément de Craon, de faire informer contre René Bellanger, pour injures et diffamation; — au procureur fiscal de la baronnie de faire informer contre Mathurin Bodard, cabaretier, pour contravention à l'ordonnance de police du 12 janvier 1684, commise en vendant de l'eau-de-vie après neuf heures du soir (21 janvier), et condamnation dudit Bodard à l'amende de 10 livres (28 janvier); — à Mre Anselme de la Barre, prêtre, curé de la Selle-Craonnaise, de faire informer contre Jean Suziray, dit Dornat, chirurgien, et demoiselle Françoise de Juigné, pour injures. Le demandeur expose que le vendredi 25 janvier précédent, sur les six heures du soir, Suziray vint au presbytère et demanda à Me André Froger, vicaire, pour quelle raison il refusait en qualité de parrain de son enfant le sieur Morice, cornette de la compagnie de cavalerie du sieur de Saint-Germain, du régiment de « Quoad »; le vicaire avait répondu qu'il n'en était pas capable, n'ayant point fait ses pâques. Suziray s'emporta, jurant et blasphémant, disant qu'il aimait mieux voir son enfant rester sans baptême que de prendre un autre parrain. Le lendemain, comme ledit sieur Anselme de la Barre se trouvait dans le cimetière avec le sieur de la Barre, lieutenant de la compagnie de Saint-Germain, Alexandre Hullin, sieur de la Bouglière, prêtre, et le sieur Morice, ledit Suziray demanda à ce dernier s'il ne voulait point être le parrain de son enfant; le curé répondit que celui-ci avait changé sa résolution. Suziray s'emporta à nouveau, s'écriant qu'il tuerait le vicaire ou qu'il baptiserait son enfant, rentra chez lui pour y prendre un gros « éclat », et se dirigea vers le presbytère, où était le vicaire. Le sieur de la Barre se jeta sur lui pour l'arrêter, et à ce moment mademoiselle de Juigné, paraissant à sa fenêtre, s'écria : « Voilà qui est beau! Voilà monsieur le curé qui va faire assassiner son vicaire! » (1er février); condamnation dudit Suziray à l'amende de dix livres applicable aux pauvres de la paroisse, et de la demoiselle de Juigné aux dépens (11 février). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (18 février). — Condamnation de Jacques Bourguilleau à exécuter, au profit de Jacques Langlois, « boistier », la convention avec lui passée pour abattre et scier les bois au lieu de la Guénerie, en Athée, au prix de 11 sols par jour (8 mars). — Procès entre Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de l'Ile-d'Athée, Chauvigny, la Motte-Sorchin, et autres lieux et les Dominicains de Craon, créanciers de la succession de Mre Anthyme-Denis Cohon, évêque de Nîmes; sur la remontrance que « le sieur Cohon, de la ville de Chinon, estant resté seul héritier dudit deffunt seigneur évesque », laissa 4 enfants : deux garçons et deux filles; qu'à l'aîné des garçons appartiennent les deux tiers de la métairie du Bois-des-Hommes, étant hommagée, et que le sieur de Bert a fait la foi et hommage de la totalité comme mari d'une demoiselle Cohon, laquelle n'y peut être fondée que pour un neuvième, ordonnance de mise en cause des héritiers pour déclarer s'ils prétendent contester la propriété de ladite métairie (26 mars). — Condamnation de Mre Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de Champion, fils et héritier principal de Mre Louis de Lantivy, procédant sous l'autorité de Mre Jacques de Lantivy, son oncle,

à payer à Mre Charles Jaret, écuyer, sieur du Boulay, une somme de 2.000 livres, suivant promesse (15 avril); — de Jacques de Farcy, écuyer, à payer les rentes foncières dont il est redevable suivant le contrat de bail à rente à lui fait, le 24 avril 1693, devant Étienne Meaulain, notaire, par Jacques Buhigné et Jeanne Buhigné, femme de Jean Le Breton, du moulin à eau de Brochard, des lieux et closeries de la Marinière, de la Rouillerie, de la Huberdière, et autres lieux (25 juin). — Sursis prononcé en faveur de Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, dans l'instance à lui intentée par Mre Charles du Rivau, chevalier, ledit sieur de Juigné ayant été convoqué avec l'arrière-ban d'Anjou et aucune procédure ne pouvant être engagée contre lui jusqu'à son retour de la campagne (19 juillet). — Condamnation de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots, héritier principal de Malo-Marie du Buat, chevalier, seigneur de Saint-Péan, son frère, à payer par provision à Gabrielle de la Fontaine, veuve dudit sieur de Saint-Péan, une somme de 150 livres à valoir sur les arrérages de son douaire (29 juillet); — de René Marais et Jean Planchenault, détenteurs de la fresche de la Barre-aux-Aubert, à payer à Mre Louis-Armand d'Alongny, chevalier, marquis de Rochefort et baron de Craon, trois années d'arrérages d'une rente féodale de 8 boisseaux de seigle et 3 truaux d'avoine (26 août); — de Jean Baudouin, colon partiaire du lieu du Bois-Benêt, en Laubrières, à payer à dame Jacquine Bégussouz, veuve de Mre François Lefebvre, seigneur de Laubrières, conseiller au parlement de Bretagne, le restant des redevances portées au bail à lui consenti dudit lieu (7 octobre), etc.

B. 2986. (Registre). — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1697-1698. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Me René Viel, titulaire de la chapelle de la Crocherie, à faire, suivant ses offres, les réparations sur le lieu de la Petite-Haie en dépendant (1697, 4 novembre); — de Me Antoine Fleuriot, mari de demoiselle Marguerite Boucault, détenteur en partie du village de la Briantière-Rochereul, à payer à Me François Drouard, président au grenier à sel de Craon, ancien fermier de la seigneurie de la Pommeraie-la-Roë, neuf années d'arrérages d'une rente féodale due sur ledit village au fief de la Haie-Brette (8 novembre); — des détentenrs de la fresche de l'Aunay, en Fontaine-Couverte, à rembourser à demoiselle Renée Coquillau, veuve d'Adrien de la Londe, huit années d'arrérages d'une rente féodale d'un truau trois quarts de truau d'avoine, due sur ladite fresche à la baronnie de Craon (11 novembre); — de René Testier, propriétaire du lieu de la Maltière, en Saint-Martin-du-Limet, à payer à Mre René Tauvoir, chevalier, seigneur du Plessis-Bardou, et Renée Giraut, sa femme, 2 années d'arrérages d'une rente foncière de 18 livres sur ledit lieu (30 décembre); — de Mre Jean Trouillet, prêtre, prieur de Livré, à payer aux religieux de l'abbaye de la Roë une année d'arrérages d'une rente foncière de 400 livres sur le temporel de son prieuré (1698, 7 janvier); — de Gilles Sourdrille, écuyer, sieur de la Morinière, comme tuteur des enfants issus de son mariage avec Marie Guillet, à passer, au profit de l'hôpital Saint-Julien de Craon, sur la requête de Me Louis Hunaud, prêtre, administrateur, titre nouvel d'une rente foncière de 48 boisseaux de seigle et de deux chapons, assise sur la closerie de la Vieille-Aumônerie, en la paroisse Saint-Clément de Craon. — Appointement de contrariété entre René Domin, de Laubrières, et Michel Morin, ouvrier en marbre, réclamant le paiement d'une somme de 35 livres pour une croix de marbre à mettre dans le cimetière de Laubrières (17 janvier). — Condamnation de Julienne Boisbenest, veuve Jeuffraut, à payer à Mre Georges Hullin, chevalier, seigneur de la Selle, une somme de 272 livres, restant du fermage de la métairie de l'Aunay, en la paroisse de la Selle (20 janvier). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à François Louault (10 février). — Appointement à faire preuve entre Mre Paul-Charles de la Saugère, prêtre, et Paul du Rateau, écuyer, et Marie Hullin, sa femme, « comme lorsque les cérémonies de baptesme furent administrées à ladite dame Hullin et qu'elle fut nommée dans l'église de Monstreuil-sur-Maine, le 8 juillet 1677, elle estoit pour lors âgée de six ans » (14 février). — Condamnation de Jeanne Cherruau, veuve de Me Armand Rémond, notaire, à payer à Mre Louis-Armand d'Alongny, chevalier, marquis de Rochefort et baron de Craon, les ventes et issues dues à la baronnie pour l'acquêt fait par ladite veuve de Nicolas Harangot, chirurgien, d'une rente foncière de 59 livres due par les héritiers de Me François Corbin sur la maison du *Lion d'Or* (24 février). — Permission à Mre Étienne Chastelain, prêtre, prieur de l'abbaye de la Roë, d'informer contre Marie et Louise Perroteau pour vie scandaleuse au bourg de la Roë. — Condamnation de Jacques de Farcy, écuyer, sieur de Roserais, à faire les répara-

tions exigées au bail à rente à lui fait par Jacques Buhigné, Marie Robineau, sa femme, et Jeanne Buhigné, femme de Jean Lebreton, sergent royal, du moulin à eau du Brochard, des lieux de la Marinière, la Rouillerie, pré de la Huberdière et de trois boisseaux trois quarts de boisseau de seigle à prendre sur le village du Grand-Asseil, en Ballots (4 mars); — de Mre Paul-Charles de la Saugère, prêtre, à exécuter en faveur de Paul du Rateau, écuyer, et de dame Élie (*sic*) Hullin, sa femme, le contrat de vente à lui fait de 80 livres de rente foncière sur le lieu du Moulin-Neuf, ladite dame étant née le 9 septembre 1672 de feu Mathurin Hullin, écuyer, sieur de la Poissonnerie, baptisée le même jour en la paroisse de la Boissière, et nommée le 8 juillet 1677 en l'église de Montreuil-sur-Maine (14 mars); — de François Gruau à payer à Marie et Renée Peltier, suivant l'usage, un droit de « pressoirage » de 20 pintes par pipe de cidre faite à leur pressoir (17 mars); — de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots, à payer à Gabrielle de la Fontaine, veuve de Mre Malo-Marie du Buat, chevalier, seigneur de Saint-Péan, une somme de 150 livres par provision alimentaire à valoir sur le douaire de celle-ci (28 avril); — de Marie Barbot, veuve Jacques Pointeau, à payer à Étienne Foureau, archer-huissier en la maréchaussée de Château-Gontier, trois années d'arrérages du lieu du Houx, en Chemazé, au prix de 20 livres par an (9 juin); — de Pierre Lefresne, dit La Forêt, à retourner chez Mre Jean Trouillet, prêtre, prieur-curé de Livré, pour parachever son allocation (30 juin et 26 août). — Défense aux propriétaires du lieu de la Bodinière, en Quelaines, de procéder ailleurs qu'au siège de Craon dans l'instance contre eux intentée pour raison des droits par eux dûs à cause dudit lieu, relevant de la baronnie de Craon par la seigneurie de Préaulx (8 août). — Ordonnance de renvoi de Mre René de la Motte, prêtre, curé de Saint-Michel, devant le lieutenant général d'Angers, conservateur des privilèges ecclésiastiques, attendu qu'il s'agit de matière réelle dans l'instance à lui intentée par les religieux de l'abbaye de la Roë (23 septembre); — de mise en cause des propriétaires de la métairie de la Meignanne, en Méral, dans la demande de rachat dudit lieu faite par dame Marguerite de la Monneraie, veuve de Mre Charles-Guillaume de la Corbière, conseiller au parlement de Bretagne, dame de la Motte-Sorchin, cette demande introduite par suite du décès de dame Jacquine Bégussouz, douairière de Laubrières, dame de la Meignanne (26 septembre); — de main-levée des choses saisies sur demoiselle Marguerite Thibouée, fermière du temporel du prieuré de Saint-Léonard de la Barre, en la paroisse de Cosmes, le bail à elle fait continuant par tacite reconduction (29 septembre); — de Mre Jacques de Farcy aux dépens dans l'instance par lui intentée à Étienne Chastelain, prêtre, chanoine, curé-sacriste de la Roë, à propos des lieux de la Guertière, Saint-Laurent et la Boizardière baillés en emphythéose audit de Farcy par les religieux de la Roë (20 octobre); — de Me Jacques Le Métayer, prêtre, à vider de corps et de biens le lieu de la Peloterie, en Saint-Martin-du-Limet, sur la requête de Jean Godebille le jeune, marchand, propriétaire dudit lieu (27 octobre); — de Michel Bodinier à vider de corps et de biens le lieu de la Frotardière en faveur de Jean Boisnard qui en avait passé bail avec demoiselle Louise de Rieux, dame du Bourg-l'Évêque (10 novembre), etc.

B. 2987. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1699-1700. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Me Olivier Ronceray, notaire, à délivrer à René Cailteau copie des partages du lieu de la Basse-Jonchère faits par défunte Michelle Hattier, et des actes compris dans l'inventaire dressé par Fournier, notaire, après le décès de la dite Hattier (1699, 5 janvier). — Appointement à faire preuve entre Pierre Vallet, marchand briffeur à Craon, et Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, à propos d'un porc refugié au moulin Godier, après avoir commis des dégâts dans une pièce de blé noir dépendant de la métairie de Beauchêne (16 janvier), et condamnation dudit sieur René de Juigné à payer au demandeur une somme de 12 livres (26 janvier). — Appointement à ouïr droit entre René-Jean de la Saugère, écuyer, sieur du Fougeray, curateur à la personne et aux biens de demoiselle Louise de la Saugère, et Guy Pierres, écuyer, dépositaire de plusieurs meubles dépendants de la succession dudit feu sieur de la Saugère (6 février). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (2 mars). — Condamnation de Pierre Martin, fermier du lieu de la Hugerie, en Fontaine-Couverte, à payer à Mre Louis d'Alongny, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, officier ès vaisseaux du Roi, chapelain de la chapelle de la Fourlière, ce qu'il peut devoir à Philippe Chartier et Louise Bois, sa femme, parties saisies (24 mars); — de Nicolas Bernier, forgeur, à payer à André Gigon, meunier aux moulins de Craon, le « droit de mouste » de 5 boisseaux de blé et d'un demi-boisseau de froment

noir par lui portés au moulin du Davy (3 avril) ; — de Jeanne Coursier, veuve Michel Bouesseau, sauf son recours contre Jean Sinoir le jeune, à payer au chapitre de Saint-Nicolas de Craon, sur la requête de Me Olivier Ronceray, notaire, procureur et receveur de la boîte des anniversaires dudit chapitre, deux boisseaux de seigle restant dûs d'une rente foncière assise sur le village des Goisbaudières, en Ballots ; — de Me Charles Boyer, prêtre, chapelain de la Petite-Cossinière, à payer, à Me Mathurin Regnier, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Antoine de l'Hermitage de Chantail, deux années d'arrérages d'une rente de 8 boisseaux de blé due à ladite chapelle de Chantail (6 avril) ; — de Jean-Jacques Chevalier, tissier, et Renée Viel, sa femme, à réintégrer une maison à eux affermée par Me François Hervé, contrôleur au grenier à sel de Craon (29 mai); — de René Laizé, détenteur en partie du village de l'Hommelaie, en Livré, à rembourser à Paul Lourdais, détenteur en partie dudit village, ayant les droits d'Armel Monnier, fermier du fief et seigneurie de la Bégaudière, en ladite paroisse de Livré, 4 boisseaux de seigle, montant de deux années d'arrérages d'une rente féodale due sur le village de l'Hommelaie à ladite seigneurie (12 juin) ; — de Nicolas Dominique, brûleur d'eau-de-vie, en l'amende pour vente de boissons à une heure indue; — de Julien Tardif, sieur de la Désertière, à payer, sauf son recours contre Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots, frère aîné et héritier principal de Mre Philippe du Buat, à dame Louise Moreau, veuve de Mre Jean Gilles, chevalier, seigneur de la Grue, engagiste des terres et seigneuries de Chantail, Saint-Péan et autres lieux, et Mre René Gilles, chevalier, seigneur de la Grue et de la Brardière, les ventes et issues dues pour l'acquisition du lieu de la Gaudinière, en Méral, faite par contrat du 23 mars 1697, devant Étienne Meaulain, notaire (6 juillet) ; — de Jean Renaudier à « embestier » le lieu du Pressoir, dépendant de la boîte des trépassés de Denazé, au désir du bail à lui consenti par les habitants de ladite paroisse (13 juillet) ; — de François Mottais, sauf son recours contre Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, à payer aux sieur et dame de la Grue, les ventes et issues dues à la seigneurie de Saint-Péan, pour l'acquisition faite par lui, de Jean Hévin, de la closerie de l'Oisellerie, en Cuillé, relevant en partie de Saint-Péan et en partie des fiefs de Vigré, et pour l'acquisition des métairies du Refoul, en Méral, et de la Guiternière, en Saint-Poix (20 juillet) ; — de Pierre Monnier, détenteur en partie des Basses-Loges, en Saint-Michel-la-Roë, à rembourser à Julien Thomas, aussi détenteur en partie dudit village, 4 boisseaux de seigle par lui payés au sieur Reyne, religieux de l'abbaye de la Roë, pour une année de rente fonçière due au temporel de la chapelle de la Roche (3 août) ; — de René Chrétien et Renée Goulay, sa femme, veuve de René Le Breton, des héritiers de Jacquine Bégussouz, veuve de Mre François Lefebvre, chevalier, seigneur de Laubrières, conseiller au Parlement de Bretagne, à payer à René Viel, marchand tanneur, ayant les droits des Cordeliers d'Angers, deux années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 50 livres, vendue le 28 juin 1622, par Pierre Chevalier, sieur de la Musse, et Nicolas du Tronchay, écuyer, sieur de Baladé, à Me Martin Huault, sieur de la Roberdière, cédée ensuite à Me André Goulard, sieur de la Pinsonnière (11 août) ; — de Pierre Monnier, Julien Thomas et autres détenteurs des Basses-Loges, en Saint-Michel-la-Roë, à payer à frère Joseph Le Maistre, prêtre, religieux de l'abbaye de la Roë, prieur du prieuré de Saint-Michel, 4 boisseaux de seigle pour une année de rente foncière assise sur le village des Basses-Loges. — Appointement à faire preuve entre Nicolas Boulard, commis aux aides de l'élection de Château-Gontier, et Renée Monnier, veuve Michel Adron, hôtesse à la Bauchée, paroisse de Brains, à propos de l'incendie de l'écurie de ladite Monnier (18 août). — Condamnation de René Maheu, détenteur en partie du village de la Marinière et de la Basinière, en Ballots, et de Jacques de Farcy, écuyer, et autres, à payer aux religieux de l'abbaye de la Roë représentés par frère Denis Reyne, l'un d'eux, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 26 boisseaux de seigle (24 août) ; — de Jacques Jégu à payer, sauf son recours contre Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneurs de Ballots, à dame Louise Moreau et Mre Jean Gilles, seigneur de la Grue, les ventes et issues du lieu de la Mascotière, en Saint-Poix, par lui acquis, le 1er août 1693, de Me Louis Valleau, par contrat passé devant Claude Raffray (31 août); — de Jean Roullière à payer à Me René Portais, sieur du Pré-Violet, lieutenant de la baronnie de la Guierche, un boisseau de seigle pour le dommage causé par ses bestiaux sur le lieu de la Grande-Hunaudière, en Fontaine-Couverte (7 septembre) ; — de Me François Boucault, juge-magistrat au présidial d'Angers, et d'Olivier Le Chanteux, détenteurs en partie de la fresche de l'Épronnière, en Saint-Michel, à payer à la recette de la baronnie de Craon, trois années d'arrérages d'une rente foncière de 24 boisseaux de seigle (28 septembre) ; — de Jean Chartier, héritier de Me Nicolas Chartier, prêtre, son frère, à continuer le bail d'une maison consenti par Me René Desestres (6 novembre). — Ap-

pointement à faire preuve entre MMes Mathurin, François et Joseph Boucault, conseillers au présidial d'Angers, Anne Boucault, veuve de Me François Bertrand, conseiller au présidial de la Flèche, héritiers de Me Jean Boucault, sieur de Launay, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, et les dames de la Trinité d'Angers *alias* de la Croix, et les exécuteurs du testament dudit Me Jean Boucault de Launay, reçu par Mathurin Duroger, le 26 juillet 1696. Les dames de la Croix reconnaissent qu'en vertu d'un acte passé devant Symphorien Guesdon, notaire, le 2 août 1675, ledit sieur Boucault s'est engagé à leur payer une somme de 5000 livres à charge d'entretenir deux religieuses pour faire l'école aux petites filles de Craon, tout le temps que la communauté aura soin des malades de l'hôpital de cette ville, et en cas d'exclusion, dans telle paroisse du diocèse que la supérieure jugera convenable ; qu'elles ont bien reçu la dite somme par acte du 4 mai 1684, passé devant ledit Guesdon, mais qu'elles n'ont pas pris l'engagement d'entretenir deux filles parentes du feu sieur Boucault (16 novembre). — Condamnation de Nicolas Dominique, brasseur d'eau-de-vie, en une amende de 30 sols, applicable aux Dominicains de Craon, pour avoir jeté des immondices devant les portes de Pierre Jamet, hôtelier, et François Viel, messager (29 décembre). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (1700, 22 février). — Sentence ordonnant l'arpentage de la distance entre le lieu de Germont et le moulin de Poiltré, en la Roë, pour savoir si « l'étage de Germont est situé hors la banlieue dudit moulin de Poiltrée, à raison de mil tours de roue la lieue, chaque roue ayant quinze pieds de tour » (26 février). — Appointement à produire entre Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, l'Ile-d'Athée, la Motte-Sorchin et autres lieux, et Me François Jourdan, sieur de Fleins, conseiller au présidial d'Angers, propriétaire d'une rente foncière de 60 livres due sur la métairie et pré du Bois-des-Hommes, à propos de la foi et hommage que réclamait Mre Amaury de Madaillan, à cause de sa seigneurerie de la Motte-Sorchin, Me Jourdan soutenant au contraire que le Bois-des-Hommes dépendait de son fief de Fleins (22 mars et 24 mai). — Retrait féodal contre Claude Raffray, veuve de René Rousseau, Jean Le Thaieux, archer-huissier en la maréchaussée de Château-Gontier, et Claude Rousseau, sa femme, Me René Foureau, greffier de la dite maréchaussée, et Renée Rousseau, sa femme, en faveur de Louis Legros, maître perruquier à Paris, pour lui et ses frère et sœur, ayant les droits de Mre René de Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, propriétaire des terres et seigneuries de la Roussière, du lieu et closerie de la Buhignerie, en Laigné, en ce qui en dépend du fief de la Roussière (19 avril). — Retrait féodal par Mre Charles Lefebvre, seigneur de Lépinay, Bouche-d'Usure et autres lieux, sur Me Jean Gastineau, avocat au siège, des lieux du Bois-Hubert, de la Nigeterie et de la Petite-Romairie, en Bouchamps, acquis par ledit Gastineau de Pierre de la Barre, écuyer, par acte du 19 avril précédent, passé devant Thomas Huault (21 juin). — Condamnation de demoiselle Marguerite de Meslon, veuve Guyard, et des autres détenteurs du village des Haies, en Athée, à fournir au chapitre Saint-Nicolas de Craon titre nouvel d'une rente foncière de huit boisseaux de seigle due sur ledit village à la boîte des anniversaires de Saint-Nicolas (25 juin). — Retrait lignager par Jeanne Meaulain, veuve de Guillaume Leseurre, notaire, et sœur germaine de Me Étienne Meaulain, sur Gilles Cherbonnier, pour raison du lieu du Pas, en Fontaine-Couverte (19 juillet). — Condamnation de Jean Chevrolier et Mathurin Pointeau, métayers du Petit-Bois, à faucher les foins dudit lieu, suivant le bail à eux consenti par Me Joseph Boucault, conseiller au présidial d'Angers (2 août), etc.

B. 2988. (Registre.) — Petit in-folio, 101 feuillets, papier.

1700-1702. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Jacques Jégu, ancien fermier de la closerie de la Haute-Sardanne, en Cuillé, en 50 livres d'amende pour n'avoir pas fait les réparations portées au bail dudit lieu (1700, 13 août); — de Julien Gachot, ancien métayer de la Maure, en Saint-Aignan, à payer à Me Pierre Viel, sieur de la Motte, grenetier au grenier à sel de Craon, 4 mesures de blé pour dommage causé par des bestiaux (3 septembre) ; — de Pierre Guays, métayer à la Grande-Épinouse, en la Selle-Craonnaise, à payer à René Guiller, métayer à la Petite-Épinouse, 3 boisseaux de seigle pour dommage causé par des bestiaux (14 septembre); — de Mathurin Renoul, père de Julien Renoul, issu de son mariage avec Françoise Jégu, à payer, conformément à une sentence du présidial d'Angers, du 7 janvier 1698, à Me Pierre Le Vennyer, prêtre, sieur d'Aviré, fils de défunts Me René Le Vennyer et Renée Thurau, 23 années d'arrérages d'une rente foncière de huit livres due au lieu de la Mercerie, au ressort de Cossé-le-Vivien (27 septembre); — du chapelain de la chapelle de la Barre, desservie en l'église de Cosmes, à communiquer à

dame Suzanne-Marguerite de la Monneraie, veuve de Mre Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigny, conseiller au parlement de Bretagne, les titres en vertu desquels il prétend jouir de 3 setiers de seigle sur le temporel de la chapelle des Alleux, dont est titulaire Mre François-Marie de la Corbière, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem; — de Mre Alexandre Hullin, prêtre, sieur de la Bouglière, détenteur de certains héritages provenant de la succession abandonnée de Me François Cadotz, prêtre, curé de la Selle-Craonnaise, à payer à la baronnie de Craon pour arrérages d'une rente de 9 boisseaux d'avoine assise sur le village de la Boulaie, en la Selle, ce dont il est redevable envers ladite succession (11 octobre); — d'Étienne Jonnault à payer à Mre Annibal-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, conseiller au parlement de Bretagne, une somme de 60 livres suivant promesse (8 novembre); — de François Lemonnier à vider de corps et de biens, au profit de Me Jean Pottier, prêtre, chapelain de la chapelle du Haut-Étroigné, en Simplé, une maison non désignée (15 novembre); — d'Étienne Martinet, propriétaire du lieu de la Hodairie, en Saint-Poix, à mettre, au profit de Jean Verron, métayer audit lieu, les logements de ladite métairie en état d'habitation (22 novembre); — de Pierre Gendry, héritier par sa femme de René Courcier, à payer à Mre Gédéon de Redouet, chevalier, seigneur de Censie, mari de Débora de Léviston, fille et unique héritière de feu René de Léviston, écuyer, sieur de la Hulinière, 27 livres pour une année de la rente foncière assise sur le moulin des Planches, suivant le contrat passé au 4 novembre 1632, devant Roger, notaire (29 novembre). — Enregistrement de la donation de la baronnie de Craon faite, par contrat devant Desforges et Le Semelier, notaires au Châtelet de Paris, le 11 septembre précédent, par Mre Armand-Louis d'Alongny, chevalier, marquis de Rochefort, baron de Craon, à haute et puissante dame Henriette d'Alongny de Rochefort, sa sœur, épouse non commune en biens de Mre Charles de Roye de la Rochefoucault, chevalier, seigneur comte de Blanzac, colonel du régiment de Guyenne, brigadier des armées du Roi (28 décembre). — Condamnation de Me René Foucault, sieur de Marpalu, lieutenant au siège de l'élection de Laval, Jacques Foucault, sieur de Vauguyon, Pierre Foucault, sieur de Laubinière, fils et héritiers de Me Claude Foucault, sieur de la Montagne, héritier lui-même de Me Claude Foucault de la Montagne, fermier des terres de la Garaudière, aux dépens dans l'instance par eux intentée à Florent Grandval, propriétaire du lieu de la Chauvinière, en la paroisse de Cosmes, à propos d'une rente de 20 boisseaux de seigle due sur ledit lieu au fief de la Garaudière (1701, 7 janvier). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (7 février). — Condamnation de Jacquine Mabille, fille de feu René Mabille et de Renée Belnoë, à déclarer qu'elle n'a pas entendu calomnier la mémoire de Mathieu Briand, avocat du Roi au grenier à sel de Craon, père de Me Jean Briand, procureur du Roi au grenier à sel de cette ville, demandeur, lorsqu'elle a dit qu'il était mort en prison à Paris (1er mars); — de Michel Paillard à rendre aux religieux de l'abbaye de la Roë le poisson par lui pris dans le vivier dépendant de la métairie du Houx qu'ils s'étaient réservé (8 juillet); — de Léger Robert et Françoise Pointeau, sa femme, à vider de corps et de biens, au profit de Nicolas Le Pécheux et de Marie Briolay, sa femme, propriétaires à titre de rente foncière de la *Croix-d'Or*, cette maison qu'ils veulent occuper personnellement (11 juillet). — Sentence de mise en cause du sieur Dericux, receveur des traites au bureau de Cossé, dans l'instance en payement de dommages et intérêts intentée par François Sorin, hôtelier à Craon, à Joseph Dugué, capitaine des gabelles, qui lui avait emprunté son cheval (8 août). — Condamnation de Me Pelley, prêtre, curé de Gastines, à payer à François Mottier, charpentier, 24 sols pour deux journées par lui passées à raccommoder le plancher du clocher de Gastines et à mettre deux tangours aux cloches (19 septembre). — Sentence déboutant de sa demande Mre Jean-Marquis de la Motte, seigneur de la Motte-Baracé, Senonnes et Brécharnon, qui prétendait avoir droit de haute, moyenne et basse justice, à cause de la seigneurie de Brécharnon, sur les maisons du prieuré de Brains-sur-les-Marches et la plus grande partie de la paroisse et, par droit de bâtardise, voulait se faire adjuger les effets dépendant de la succession de feu Me Jean Chevillard, prêtre, prieur de Brains; les aveux faits par les seigneurs de Brécharnon au baron de Craon ne mentionnant que la basse justice, les meubles sont délivrés à la baronne de Craon, dame Marie-Henriette d'Alongny de Rochefort; quant aux immeubles, permis au seigneur de Brécharnon d'en disposer en ce qui est de la mouvance de ses fiefs, à cause de la justice foncière (10 octobre). — Condamnation de Pierre Meignan, colon au lieu du Pressoir, en la paroisse de Saint-Clément de Craon, à payer à Pierre Geslin, colon au lieu des Landes, même paroisse, 16 boisseaux de blé noir et 20 sols pour dommage causé par des porcs dans le clos Desmottes-Guillaume, dépendant du

lieu des Landes (14 novembre); — de Me Louis Bullourde et Julienne Guyon, sa femme, à reprendre la cession par eux faite à Jeanne Beaulieu, veuve de Jean Moranne, d'une somme de 50 livres à prendre sur Michel Meaulain, sergent (30 décembre); — de Jacques Margallé, créancier à la succession abandonnée d'Antoine Coquillau, à payer à Me Pierre Coquillau, sieur de la Blestière, avocat en la cour, étant aux droits de demoiselle Catherine Bois, créancière dudit feu Antoine Coquillau, une somme de 230 livres, suivant contrat (1702, 9 janvier); — de René Girard, marchand, à déguerpir, au profit de noble Mathurin Jourdan, sieur de la Chotardière, fils et héritier en partie de Mathurin Jourdan, sieur de Fleins, une rente foncière de 30 livres sur le lieu de l'Écoublère, en Saint-Michel-la-Roë (23 janvier); — de Me Jean Lejeune, sieur de la Grande-Maison, président au grenier à sel d'Angers, et des autres détenteurs du village de la Boujuère, au ressort de Cossé-le-Vivien, à payer à dame Suzanne du Bois-Guéhéneuc, femme non commune en biens de Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, 17 années d'arrérages d'une rente foncière de 19 livres, et 16 années d'arrérages d'une rente féodale d'une géline; et mise hors de cour de demoiselle Anne Monnier, veuve de Me Jacques Guyon, sieur de la Rouerie, président au grenier à sel de Craon (6 février); — des détenteurs du Clos-Corbin et de la Haie-Rouge, en Saint-Aignan, appelés en la personne de demoiselle Jeanne-Françoise Pierres, veuve de René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, à payer solidairement à Jean Coannier, fermier général du prieuré des Bons-Hommes-lès-Angers et de son annexe en la forêt de Craon, 10 années d'arrérages d'une rente de 5 chapons et de 5 sols due audit prieuré (14 février). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (27 février). — Mise hors de cour de François Couanne, dans l'instance à lui intentée par Me René Viel, prêtre, chapelain de la chapelle de la Grissière, en la paroisse de la Selle-Craonnaise, sur la communication d'une quittance de 17 livres, 10 sols, donnée par Me Gernigon, prêtre, vicaire de ladite paroisse, pour honoraires de messes (24 avril). — Condamnation d'Élie Houdemon le jeune, curateur aux personnes et aux biens des enfants du fermier des lieux de la Guesneraie et des Cohonnières en Pommerieux, appartenant à René-Jean de la Saugère, écuyer, sieur de Fougeray, à payer ce qu'il doit à ce dernier pour arrérages de ses fermes, à Pierre de la Barre, écuyer, sieur du Buron, étant aux droits de Guy Pierres, écuyer (4 et 24 avril), etc.

B. 2989. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1702-1703. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Réception de Me François-Guy Drouard, sieur de Lorgerie, avocat au Parlement, en l'office de sénéchal, juge ordinaire, civil et criminel ès justices de la baronnie de Craon, vacant par la démission de Me René Robert, sieur de la Barre (1702, 28 avril). — Condamnation de Pierre Gendry, meunier, à enlever une vieille roue du moulin de Godier, achetée par lui de Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis (22 mai); — de François-Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie, à payer à Benjamin de la Chevallerie, écuyer, et à René-Guy de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Motte, le restant d'une obligation de 1500 livres, suivant acte passé, le 29 mars 1701, devant Mathurin Duroger, notaire (2 juin). — Main-levée des saisies de grains faites à la requête de Pierre Bourgon, écuyer, seigneur des fiefs de Mélian, en la paroisse de Brains-sur-les-Marches, sur Me François Cointet, notaire, propriétaire des lieux des Aunais, Fougeray, Mélian et la Grand-Maison, en Brains et Fontaine-Couverte (24 juillet), — Prise de possession par Mre François-Pierre de la Forest d'Armaillé, chevalier, seigneur de Noizé, procureur de son père, de la baronnie de Craon vendue à Mre François de la Forest d'Armaillé, chevalier, seigneur de Bois-Geslin, conseiller du Roi au parlement de Paris, par dame Marie-Henriette d'Alongny, marquise de Rochefort, épouse de Mre Charles de Roye de la Rochefoucauld, par contrat du 7 juillet précédent, devant Lemasle et Le Semelier, notaires au Châtelet de Paris (28 juillet). — Condamnation de Jacques Saget, teinturier, à payer à dire d'experts une pièce d'étamine à Anne Coquillau, veuve de Me François Lanier, notaire (11 septembre). — Commission donnée à Me Simonneau, architecte au bourg de la Roë, pour visiter une maison et un four en litige entre Claude Beurier, veuve François Moreul, et les Dominicains de Craon (18 septembre). — Condamnation de Michel Hoisnard à vider de corps et de biens une maison appartenant à Antoinette Maleure, veuve de Jean-François Pierres, écuyer, sieur de la Quérie, qui veut l'occuper personnellement (25 septembre); — de Charlotte Maréchal, fille et héritière bénéficiaire de Me Jean Maréchal et de Charlotte Millet, à rembourser à Mre Charles Lefebvre, seigneur de Lépinay, conseiller du Roi, doyen au parlement de Bretagne, une somme de 800 livres pour le sort principal d'une rente hypothécaire créée par le sieur de Lépinay au profit de Me Jean Millière, avocat au parlement de Bretagne,

par contrat, du 10 février 1670, devant Noël, notaire à Rennes (16 octobre); — du propriétaire de la Toussainterie à payer à Marie-Henriette d'Alongny de Rochefort aux mains de Me Jean de Saint-Gilly, son procureur, la somme de 7 livres, 10 sols, faisant moitié de 15 livres, pour 5 années d'arrérages de rentes et cens de 60 sols dus sur ledit lieu à la baronnie de Craon (27 octobre); — de Me Marin Bodert, procureur au parlement de Paris, aux dépens dans l'instance par lui intentée à Me François Lanier, notaire royal, en payement de l'office de notaire, montant à 325 livres; — de Michel Bodinier, colon d'un lieu du village des Hérisonnières, en la Selle-Craonnaise, à payer à Pierre Thibault, charpentier, propriétaire dudit lieu, 50 livres pour n'avoir pas « rotessé » une pièce de terre dépendant de la Piverderie, et plusieurs autres sommes pour n'avoir pas rempli les conditions du bail à lui consenti (1er décembre); — de Michel Froment, fermier de la maison de la Motte de Ballots, Guy Bédier, fermier du moulin de Melouin en Laubrières, François Buhigné, fermier du moulin de Méral, comme débiteurs de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots, à payer à Mathurin Lemanceau, boulanger à Château-Gontier, étant aux droits de Gabrielle de la Fontaine, veuve de Malo-Marie du Buat, chevalier, seigneur de Saint-Péan, les sommes dont ils sont redevables audit seigneur de Ballots, jusqu'à concurrence de 200 livres (1703, 5 janvier); — de Catherine Mauxion, veuve de René Gendry, meunier au moulin de Cherruau, en la Selle-Craonnaise, à payer à François Bazin, forgeur, tuteur des enfants issus de son mariage avec Renée Courcier, 5 années d'arrérages des fermes du moulin des Planches et de la maison du Grée, situés en la paroisse de Niafles (12 janvier); — des propriétaires du lieu de la Hourdrière à payer à Me Bonaventure Dubois, prieur commendataire de la Ballue, en Denazé, sept années d'arrérages de 12 sols, 6 deniers de cens dûs chaque année au prieuré de la Ballue sur ledit lieu; — de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots, à payer à Pierre Carcel, marchand, cessionnaire de dame Gabrielle de la Fontaine, veuve de Mre Malo-Marie du Buat, une somme de 150 livres à prendre sur la rente viagère de 300 livres consentie par le défendeur à ladite veuve par contrat du 10 juillet 1698, passé devant Jean Garnier, notaire à Château-Gontier (5 février). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin et Jean Gourand (19 février). — Sentence déclarant valable la saisie faite sur le propriétaire du *Plat d'Étain* à Craon, au profit de Pierre de la Barre, écuyer, sieur du Buron et du Teilleul, seigneur du fief de la Baraterie (2 mars). — Condamnation de François Douesnsau à payer à Jeanne Puceau, fille, 30 livres pour frais de gésine (19 mars); — des propriétaires de l'Éperonnière, en Saint-Michel, à payer aux mains de Me Jean de Saint-Gilly, conseiller du Roi, procureur et receveur général de Craon, trois années d'arrérages d'une rente foncière de 24 boisseaux de seigle due sur ladite fresche à la baronnie de Craon (26 mars); — de Jacques Leroy, ancien fermier de la Grange-Dorée, à Craon, à payer à la recette de la baronnie cinq années d'arrérages d'une rente féodale de 6 boisseaux d'avoine, et de 25 sols, 6 deniers (4 mai); — des propriétaires du Petit-Grée et de la Blanchère, en la paroisse de Niafles, à payer à Jean Crannier, fermier général du prieuré des Bonshommes-lès-Angers et de son annexe en la forêt de Craon, 45 boisseaux de seigle pour une année de rente foncière et les arrérages de 11 années d'une rente féodale de 2 poulets, 1 sol (7 mai); — de Jacques de Cherbonnier à rendre à Catherine Crosnier, femme de Pierre Chaudet, apothicaire, certaines pièces non mentionnées (18 juin); — de Guy Pierres, écuyer, sieur de la Quérie, à payer, suivant promesse, à Pierre Dugrée, marchand, une somme de 500 livres, sauf son recours contre Nicolas Harangot, chirurgien à Craon, et Mre Jean Trouillet, prêtre, prieur commandataire du prieuré-cure de Livré (13 juillet); — de Jacques de Cherbonnier à payer à Pierre Le Gaigneux et à Anne Cormier, sa femme, une somme de 100 livres, suivant promesse (13 août); — de Françoise Belot, héritière en partie de Françoise Bernier, à payer à Me Jean Gisteau, sieur de la Marinière, une somme de 48 livres, 15 sols, pour diverses causes et entre autres pour 3 années de redevance du lieu de la Gueltière (1er octobre); — de Jeanne Belot, veuve Louis Chevillard, à payer à Me François Boudesseul, sieur du Chesnais, docteur en médecine, 18 livres pour soins donnés audit Chevillard (8 octobre); — de Pierre Monnier à payer une somme de 25 sols à Me Michel Perdreau, notaire de Craon (5 novembre); — de René Bouvet (Bonnet ?), sergent royal et ancien concierge des prisons de Château-Gontier, aux dépens dans l'instance par lui intentée à Me Olivier Nicolas, sieur des Fontaines, en paiement du droit de gîte et geôlage pour l'emprisonnement de Julien Mouesy (24 décembre), etc.

B. 2990. (Registre.) In-folio, 115 feuillets, papier.

1703-1707. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation du chapelain de la chapelle de l'Écorcherie, de laquelle dépend le lieu de l'Écorcherie en Ballots, et autres dépendances, à payer à Mre Paul-Charles de la Saugère, prêtre, étant aux droits de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, seigneur de Ballots, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 14 boisseaux d'avoine, assise sur le lieu de l'Écorcherie pour la seigneurie de l'Hommeau-la-Hard (1703, 31 décembre); — de René Doussin, fermier du lieu et métairie du Pineau, en Athée, et de Jean Ferré, à payer solidairement à Me Georges Lemanceau, chapelain de la chapelle du Pineau, une somme de 30 livres (1704, 28 janvier). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (4 février). — Condamnation de Louis et Jean Brielle, héritiers bénéficiaires de leur père Jean, à payer à Me Jacques Paillard, notaire royal, fermier de la terre de la Brardière, en Méral, une somme de 800 livres pour quatre années d'arrérages de la ferme du lieu et métairie du Puisard, en Méral, dépendant de ladite terre de la Brardière (8 février); — de François Sorin, fermier du bois de la Petite-Fournellière, en Saint-Saturnin-du-Limet, à payer aux religieux du couvent de la Haie aux Bons-Hommes de Craon, en l'acquit de Daniel Allain, curateur à la succession abandonnée de Chartier, une somme de 29 livres à déduire sur les arrérages échus d'une rente foncière de 25 livres (11 février); — de Renée-Marguerite Lanier, épouse non commune en biens de Jacques Cherbonnier, fermier de la maison de la *Croix-Blanche*, sise au pilori de Craon, rétrocédée à François Chassebœuf, sergent royal, à faire à cette maison les réparations convenables (1er avril); — de René Aubert à payer à Michelle Chrestien, sa domestique, pour une année de gages « quatre aunes de toille de mesnage, une aune de toille deslyée, deux aunes de froc, deux aunes de tirtaine brune employée et 60 sols en argent, » sous déduction de 20 sols pour sa capitation ; — d'Anne Richard, veuve de Louis Hardy, à déguerpir au profit de Louis Bois, sieur de la Lidonnière, le lieu de la Petite-Hunaudière (18 avril); — de François Le Breton, curateur à la succession abandonnée de François Viel, à payer à Marguerite-Françoise de la Monneraie, veuve de Mre Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigny, conseiller au parlement de Bretagne, une somme de 1771 livres, suivant un acte passé, le 16 juin 1688, devant Gastineau, notaire (5 mai); — de la communauté des marchands-drapiers de Craon à procéder à des élections pour remplacer Marin Cormier, syndic, René Allard et Noël Houdemon, députés, afin de procéder à un nouveau rôle de la taxe à laquelle ladite communauté a été imposée par le roi (13 juin); — de Pierre de la Barre, écuyer, sieur du Buron, du Teilleul et autres lieux, et de François de la Barre, écuyer, à payer à Guillaume Thomas, sergent, une somme de 30 livres, 12 sols, pour frais par lui faits à leur requête contre le propriétaire du *Plat d'Étain*, au haut du faubourg Saint-Pierre de Craon (23 juin); — de Julien Hullin, écuyer, propriétaire de la Petite-Maréchallerie, en la Selle-Craonnaise, à payer à Pierre Martin, procureur de la boîte des trépassés de la paroisse, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 18 livres assise sur le lieu de la Maréchallerie (18 juillet). — Renvoi au présidial d'Angers de l'instance pendante entre Me Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière, contrôleur au grenier à sel de Craon, et Antoine Bert, lieutenant au Royal-Roussillon, mari d'Élisabeth Cohon, héritière bénéficiaire de Mre Anthyme-Denis Cohon, évêque de Nîmes (11 août). — Renvoi devant l'intendant de la généralité de Tours de Me François Blanchecoste, adjudicataire général des droits attribués aux inspecteurs des boucheries de la généralité, représenté par Me Simon Gournay, son receveur, et de Pierre et Jacques Veillon, bouchers, qui, étant établis en dehors de la ville, prétendaient n'être assujettis aux droits que pour les viandes par eux vendues dans la ville ou à des bourgeois de Craon (26 août). — Condamnation des propriétaires des lieux de la Haute et de la Basse-Moriherie, en la Selle-Craonnaise et Saint-Martin-du-Limet, à rembourser à Mathurin Poivert, marchand, cinq années d'arrérages d'une rente féodale de 22 boisseaux et demi de seigle due à la baronnie de Craon ; — de François de l'Hommeau à acquitter Pierre Maudot, détenteur en partie du village de la Haute-Roche, en Méral, d'une condamnation contre lui prononcée au profit de Louise Moreau, veuve de Mre Jean Gilles, chevalier, seigneur de la Grue et autres lieux, et MMres René et François Gilles, ses enfants (9 septembre); — de la communauté des tailleurs d'habits de Craon, aux dépens dans l'instance par eux intentée à Joseph Desrochers, tailleur établi depuis plus d'un an à Château-Gontier et venu à Craon pour travailler à la journée et non en boutique ouverte (30 septembre); — de Pierre Guyon, métayer au lieu de Fouchaux, en Athée, à payer à René Fouin, marchand, propriétaire du lieu

et métairie de l'Aunay, en la même paroisse, une somme de 30 sols pour dommage résultant d'un passage répété sur des pièces de terre (6 octobre); — de René Fillion et Marie Boursier, sa femme, métayers au lieu de la Viannière, en Laigné, à réparer, au profit de Mathurin Bellier, sieur de la Chauvelaie, et Françoise Le Breton, sa femme, propriétaires de la Viannière, les malversations par eux commises sur ledit lieu (27 octobre); — de Julien Gachot, métayer, à remplir le bail du lieu de Queudeville, en la Selle-Craonnaise, à lui fait par Marguerite Lenfantin, veuve de Jacques Guinoiseau (28 novembre); — de Nicolas Chartier, ancien fermier de la Guéneraie et des Cohonnières, en Pommerieux, à exécuter au profit de Guy Pierres, sieur de la Quérie, propriétaire desdits lieux, une transaction entre eux intervenue, le 8 novembre précédent, devant Gendry, notaire (12 décembre); — de Julien Hullin, écuyer, à payer à Jacques Delahaye, hôtelier au bourg des Anges, une somme de 53 livres, suivant promesse (29 décembre); — de René-François Minault, écuyer, seigneur du fief de Fontenoy, en Ballots, à donner main levée de la saisie des fermages des lieux de la Picardière et de la Guénoterie, en Ballots, appartenant à Mre Armand-Gatien Sublet d'Heudicourt, abbé commandataire de l'abbaye de la Roë, arrêtés sur le prétexte que ces lieux relevaient de Fontenoy (1705, 5 janvier); — du même à payer à Me Jean David, docteur de Sorbonne, prieur commandataire du prieuré des Bonshommes, une année de rente foncière et ancienne de 16 boisseaux de froment rouge due audit prieuré sur le fief de Fontenoy (26 janvier). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (23 février) — Autorisation pour ester en justice à Marie-Anne de la Chevallerie, femme de Mre Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de Champiré, l'Ile-Tison, la Lande et autres lieux, conseiller au parlement de Bretagne, héritière en partie de dame Renée Guihery, vivante veuve de Mre Charles Lefebvre, seigneur de Lépinay, doyen audit parlement (2 mars). — Condamnation de Mre Pierre-Charles de la Saugère, prêtre, seigneur propriétaire de la terre de Feschal, en Chérancé, prenant le fait et cause de Nicolas Barocher, son fermier, à payer à Pierre Dugrée, sous-fermier de la prée de Feschal, une somme de 60 livres pour dommages par lui soufferts à cause de l'inondation de la rivière du Moulin-Neuf (6 mai); — de René-François Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, à payer à Pierre Vallet, boucher à Craon, diverses sommes suivant promesse et pour fourniture de viande (8 mai); — de Pierre Bourgeois, marchand, à déguerpir, au profit de Denise Lenfant, héritière d'Adrien Lenfant, son frère, le lieu de la Vieuville (9 juin); — de Jean Triboueil le jeune à réintégrer la maison de Pierre Acarie, marchand, pour achever son allocation, à lui rembourser la somme de 30 sols avancée pour payer le soldat de milice de Laubrières pour 1705, et 25 sols pour la capitation (13 juillet); — de Pierre Sorin, charpentier, à payer à Guillaume Hiret, charpentier, 6 livres pour une pipe de cidre à lui vendue (18 août); — de François-Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie, et de Charlotte du Buat, sa femme, à payer à Me Mathurin Regnier, sieur de la Bazinière, prêtre, une somme de 40 livres suivant promesse (28 septembre et 12 octobre); — d'Antoine Lépron, concierge des prisons ordinaires de Craon, par provision, à faire ouverture des chambres hautes où se tiennent les prisonniers pour dettes et à laisser Jean Gaultier, nouvellement pourvu par le baron de Craon, libre d'en faire la garde (20 novembre); — d'Hélène Gault, veuve Pierre Dugrée, à payer à Renée Huault, veuve de Me Jean Dugrée, notaire royal, une somme de 80 livres pour son habit de deuil et à faire inventaire (11 décembre); — de Jean Camerelle, ancien colon de la Piltière, en Saint-Michel, à payer à Pierre Brault, fermier des pacages du bois de Saint-Michel, une somme de 13 livres pour le pacage durant deux années des bestiaux de la Piltière (1706, 8 février). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (15 février). — Condamnation de Me René Portais, sieur du Pré-Violet, propriétaire d'héritages sis au Bois-Hunault, en Fontaine-Couverte, à payer aux prieur et chapelain de l'église paroissiale de Fontaine-Couverte, cinq années d'arrérages d'une rente hypothécaire constituée par le testament de Me Pierre Lorier, vicaire de ladite paroisse, reçu le 4 février 1640 par Me Thomas Gasnier, notaire (15 mars); — du propriétaire du fief Ferré, mouvant de la seigneurie de Pommerieux, à exhiber ses titres de propriété et à faire la foi et hommage à Mre René du Tertre, chevalier, seigneur du Tertre de Mée et de Pommerieux (22 mars). — Éviction contre Jean Barrière au profit de Jean Talvaze, sieur de la Morinière, bourgeois de Vitré, au sujet de la maison du *Druillard*, sise au haut du bourg de la Roë. — Maintenue de Pierre Richard, sieur de Touche-Baron, marchand, dans la possession de faire passer ses bœufs et chartes sur la pièce de la Jaunaie, pour l'exploitation de son lieu de la Basse-Cuche, en Cossé-le-Vivien (26 avril); — de Jacques Margallé le

jeune, curateur à la succession abandonnée de François Ronzeray, à exécuter, au profit de Me Joseph Lepeltier, conseiller du Roi, bailli et maire perpétuel de Sablé, mari de Renée Trochon, héritière en partie de Me René Maumousseau, son aïeul, le bail fait par ce dernier audit défunt (21 juin); — de Mre Élie Minault, écuyer, sieur de la Maison-Neuve, à payer à Me Jean-Baptiste de Beaumont, prêtre, vicaire de Brains-sur-les-Marches, une somme de 4 livres pour honoraires de services célébrés en l'église de Brains pour la défunte femme dudit Minault (27 juillet). — Ordonnance de police réglant le prix du pain de froment à 14 deniers, celui du pain de méteil à 9 deniers, et celui du pain de seigle à 7 deniers la livre (17 août). — Condamnation de Marin Martin à payer à Mre Jean-Baptiste du Buat, chevalier, seigneur du Rocher-Vollaine, les arrérages des redevances à lui dues sur le lieu des Grassières baillé à rente foncière au défendeur par feu François Rousseau (6 septembre); — de François Rousseau, sieur de la Guichardière, sergent royal, à acquitter les condamnations prononcés, à la requête de Pierre Guillois, sieur du Pré-Rond, fils et héritier de feu Pierre Guillois, sieur du Grand-Bois, et de Marguerite Lanier, contre Renée Rousseau, veuve de Me Thomas Huault, notaire royal, fermier judiciaire du quart des lieux du Pressoir, de la Robinetière, des Hautes et Basses-Barres, de la Hérisonnière et du Buisson, appartenant à François Corbin, enfant mineur de feu Me François Corbin, avocat du Roi au grenier à sel de Craon, et de demoiselle Marguerite Fagnier; — de Jean Moreul, fils et héritier de défunte Renée Trion, veuve de Michel Moreul, à payer à Marguerite de Couspel vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 75 sols (15 novembre); — de Me Olivier Ronceray, notaire, à payer à l'hôpital Saint-Jean de Craon vingt années d'arrérages d'une rente de 18 sols à prendre sur deux maisons près du pilori de la ville (13 décembre); — de Nicolas Barocher, propriétaire d'un lieu sis au village du Clériot, en Laigné; de François Ledroit, propriétaire du lieu de la Teillaye, en ladite paroisse, à payer à Mre René du Tertre, chevalier, seigneur du Tertre de Mée, Chérancé, le Châtelier, Chéripeau, Romfort et Pommerieux, vingt-neuf années d'arrérages de diverses rentes féodales dues à la seigneurie de Romfort sur lesdits lieux (20 décembre); — de Jacques Margallé, curateur à la succession abandonnée de François Ronceray, sergent royal, à faire procéder à l'adjudication par justice du lieu et closerie de la Petite-Mauvière, en Pommerieux, mouvante de la seigneurie de Pommerieux et Chéripeau (1707, 31 janvier); — de Mre Georges Hullin, chevalier, seigneur de la Selle, détenteur en partie des bois du Limet, et de Julien Hullin, écuyer, héritier de Geoffroy-Michel Gaultier de Bruslon qui l'était de Mre Geoffroy-Michel Gaultier de Bruslon, chevalier, et de dame Marie Hullin, à payer à dame Anne de Mergot, veuve de Mre Jean de Saint-Gilly, conseiller du Roi, receveur général de la baronnie de Craon, huit années d'arrérages d'une rente inféodée de 25 livres sur les bois du Limet (20 juin), etc.

B. 2991. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier; bords rongés.

1707-1708. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Nomination de Jacques Paillard, notaire, en qualité de commis-greffier, au lieu de Me René Gendry (1707, 27 juin). — Renvoi devant MMes Pabot et Hunault, prêtres, chanoines, de François Mariton, régent à Craon, et d'Adrien Grignon, pour être réglés de leurs différends. — Défenses à Pierre Rocheton, menuisier, d'ouvrir boutique en la ville de Craon et d'exercer son métier, sans avoir été reçu maître par les jurés de la communauté des menuisiers et payé les divers droits de réception (4 juillet). — Réception de Jacques Paillard, sieur de la Prouverie, à l'office de greffier de la baronnie, sur provisions accordées le 28 juin précédent par François de la Forest d'Armaillé, chevalier, baron de Craon, seigneur d'Armaillé et du Boisgelin, conseiller au parlement de Paris (1er août). — Condamnation de Jean Racapé en 40 livres de dommages et 10 livres d'amende applicable à la charité de Craon, pour injures à l'adresse de dame Anne de Mergot, veuve de Jean de Saint-Gilly, receveur au grenier à sel de Craon (8 août); — de Jacques Roussillon, boucher, à exécuter la convention par lui passée avec Gatien Hamard, voiturier, pour le transport de marchandises de Guibray, en Normandie, à Craon (13 août); — de dame Renée Boylesve, veuve de Mre Jean-Geoffroy-Michel Gaultier de Bruslon, chevalier, sieur de Quincé, à contribuer avec Julien Hullin, écuyer, au paiement d'une rente de 25 livres sur les bois du Limet (23 août); — du propriétaire de lieu et métairie de la Bourdelière, en Chérancé, à exhiber ses titres et à payer les ventes et issues dues au fief de Montallais, appartenant à Mre René du Tertre, chevalier, seigneur du Tertre de Mée, Chérancé et autres lieux (12 septembre); — d'André Clauveau, capitaine général au département de Laval, établi à Craon, à donner main-levée de la saisie par lui faite sur Me François Cordon, sieur de

Villeneuve (26 septembre) ; — de René Guyon, mari de Renée Le Monnier, fille et héritière de feu Jean Le Monnier, à payer à Mre René de la Motte, prêtre, curé de Saint-Michel-la-Roë, une somme de 30 livres pour honoraires des messes dites à l'intention du défunt (10 octobre). — Réception de Me François Dubuisson, avocat en parlement, en l'office de procureur fiscal de la baronnie, au lieu de Me Joseph Dubier (24 octobre). — Condamnation de Perrine Maslin, veuve de Pierre Le Roux, à exécuter le bail de la Rousselière en Ballots, consenti à son mari par Gédéon de Ridouet, écuyer, sieur de Sansi, mari d'Anne-Débora de Léviston ; — de Louis Gaschot à payer à Jacques Taillebois ce qui reste dû des fermes du lieu de la Hallerie, en Denazé (22 novembre) ; — des propriétaires de la closerie de la Chommerie à exécuter le bail à eux consenti par Mre René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault ; — de François Testier à payer François Besnard, sieur de la Barre, 48 livres pour marchandises (19 décembre) ; — de Jean Marteau, veuf de Marie Bouttier, à payer à Mre Antoine Le Moyne, docteur en théologie, curé de Quelaines, une sommes de 30 livres pour messes dites à l'intention de la défunte (1708, 30 janvier). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (20 février). — Condamnation de René-François Minault, écuyer, à payer à Jean Gisteau, sieur de la Marinière, diverses sommes pour la sûreté desquelles les fermes du lieu de la Chicottière ont été saisies (27 février) ; — d'Anne Richard, veuve de Louis Hardy, sieur de la Planche, à consentir au retrait féodal de plusieurs lieux au profit de Me François-Guy Drouard, sieur de Lorgerie, sénéchal de Craon, étant aux droits de Mre Paul-Gervais de Valory, chevalier, comme au profit de Mre Joseph des Noës, chevalier, seigneur de la Tendray, tous deux coseigneurs des fiefs de la Pommeraye, la Roë, les Haies-Brettes, et Confignon, en Fontaine-Couverte par acte passé, le 1er février 1707 devant Mathurin Duroger, notaire à Craon (5 mars) ; — de Me Jacques Chasble, sieur de la Mochaudière, vicomte de Briouze, mari de Renée de Saint-Gilly, et Me Jean-Claude de Saint-Gilly, prêtre, enfants et héritiers de Me Jean de Saint-Gilly, sieur de Lorchère, receveur en titre au grenier à sel de Craon, à consentir à la délivrance des meubles dudit défunt portée en son testament du 28 juillet 1703, devant Thomas Huault, en faveur d'Anne de Mergot, sa veuve, et maintenant épouse de Me Louis-Vincent de Jouye, sieur de la Barre, receveur au grenier à sel (23 mars) ; — de Pierre Le Doux, ancien métayer au lieu du Grand-Bois, à payer à Me Jacques Guilleu, sieur du Bois-Jouan, diverses sommes pour raison de son fermage (21 mai) ; — d'Étienne Eschallier, fermier du lieu du Bois-des-Hommes, à payer à Antoine Berthe, écuyer, seigneur de Montibault, maréchal des logis de S. A. S. Monseigneur le Prince, mari de Renée Cohon, propriétaire dudit lieu, diverses sommes pour n'avoir pas rempli toutes les clauses du bail à lui consenti (8 juin) ; — du propriétaire de la closerie de la Méhauderie, en Saint-Poix, à payer à dame Louise Moreau, veuve de Mre Jean Gilles, chevalier, seigneur de la Grue, les arrérages d'une rente foncière sur ledit lieu (25 juin). — Interdiction de 3 mois prononcée contre Jean Le Breton, sergent de la baronnie (3 juillet). — Défenses à Julien Fauchard et René de la Barre, écuyer, de passer sur les terres de la Bassetière, en Chérancé, appartenant à Me Jean Briand, mari de demoiselle Renée Lanier, en cette qualité propriétaire dudit lieu, autorisé de Me Jean Briand, procureur du Roi au grenier à sel de Craon (30 juillet), etc.

B. 2992. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1708-1709. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Déclaration du 25 février 1708, ordonnant la publication au prône des messes paroissiales de l'édit de Henri II portant la peine de mort contre les femmes qui, après avoir celé leur grossesse, laissent périr leurs enfants sans baptême. — Condamnation de Louis Rousseau à parachever son allouement au profit de Charles de Cadelac, écuyer, sieur des Barres (1708, 21 août) ; — de Julien Moreul, maçon, à payer à Me Jacques Huguet, prêtre, curé de la Chapelle, une somme de 12 livres pour une année du loyer d'une maison (3 septembre) ; — de Gilles Guyon, sieur de Vauloger, curateur aux personnes et aux biens des enfants de défunts Jacques Mallet de Graville, écuyer, sieur du Fresne, et Anne-Nicole de Saint-Gilly ; et de Jacques Chable, sieur de la Moussaudière, conseiller du Roi, vicomte de Briouze, et dame Renée-Louise de Saint-Gilly, héritiers de feu Jean de Saint-Gilly, receveur en titre au grenier à sel de Craon, à déclarer s'ils acceptent la communauté de biens acquise entre ledit défunt et dame Anne de Mergot, sa veuve, présentement femme de Louis-Vincent de Jouye, sieur de la Barre, receveur au grenier à sel de Craon (24 septembre). — Main-levée de la saisie faite sur Me Jean Lenfantin, prêtre de la Selle, à la requête de demoiselle Anne Trochon, veuve de Pierre Lenfantin, conseiller au présidial de Château-Gontier (1er octobre). — Con

damnation de Thomas Bruslé, cloutier, et Anne Fournier, sa femme, fille de François Fournier et d'Anne Sarcher, à payer à la confrérie du Très Saint Sacrement, érigée en la paroisse de Cossé-le-Vivien, reprépresentée par Me Julien Lezé, prêtre habitué en l'église dudit lieu, quatre années d'arrérages d'une rente de 100 sols. — Appointement de contrariété entre Renée Cherruau, femme de Me René Gendry, notaire, demanderesse en séparation de biens, et ledit Gendry ; la demanderesse expose que l'inconduite et les emportements de son mari lui ont créé plusieurs ennemis ; qu'on l'a accusé de plusieurs méfaits devant le procureur du roi au présidial d'Angers qui l'a fait décréter d'ajournement personnel ; que sur appel au Parlement, la cour l'a décrété de prise de corps (15 octobre). — Condamnation de Pierre Guyon, curateur aux personnes et aux biens des enfants de défunts Denis Brillet et Marie Bioche, à payer à Gilles Gouin, sieur de Lorière, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 38 livres, à cause d'une closerie sise au village de la Bucherie, en Livré ; — de Me René Gendry, notaire, et de Renée Cherruau, sa femme, héritière en partie de Me Jean Cherruau, notaire, et de Thibaude Frecher, à délaisser à Me François Cherruau, prêtre, curé de Bouchamps, comme fils aîné desdits défunts, la jouissance de la closerie du Grand-Bois, en Pommerieux, et d'une maison sise en la grande rue de Craon (5 novembre) ; — des propriétaires du village de Lesnaudière, en Méral, à payer à Mre Alexis de Lancrau, chevalier, seigneur des fiefs de Saint-Péan, Chantail, la Brardière et autres lieux, neuf années d'une rente féodale due sur ledit village au fief de Saint-Péan (4 décembre) ; — de Jacques Jégu à payer au même les ventes et issues et neuf années d'arrérages d'une rente féodale de 3 boisseaux d'avoine due au fief de Chantail sur un lieu du village de Limesle, en Méral (17 décembre). — Renonciation par Jeanne Le Vannier, veuve René Guérin, sergent royal, à la succession dudit Guérin, sur la poursuite de Me Jean-Jacques Cherruau, receveur des domaines au bureau du contrôle des exploits de Craon, en son nom et comme étant aux droits de Me Olivier Nicolas, sieur des Fontaines, ancien contrôleur. — Condamnation du propriétaire d'une rente foncière de 20 livres assise sur la Maison-Neuve, en la Chapelle-Craonnaise, mouvant du fief de Denazé, à payer les droits des ventes et issues à dame Charlotte Maréchal, veuve de Mre François de Cherbonnier, écuyer, sieur de la Guesnerie, dame propriétaire du fief du bois de Denazé (1709, 21 janvier) ; — de René Gendry et Renée Cherruau, sa femme, à payer à André Bouisseau, marchand, mari de Renée Houdouin, et à François Houdouin, marchand, une somme de 600 livres, suivant obligations (4 février). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé (11 février). — Condamnation des propriétaires des lieux de la Barre et des Guérets, en Fontaine-Couverte, à payer à l'abbaye de la Roë les arrérages de deux rentes anciennes assises sur lesdites closeries (5 mars) ; — des meuniers de Bouche-d'Usure, de Treize-Vouges, du Vau, de la Corbure, du Bigot, du Moulin-Neuf et autres, en 10 livres d'amende applicable à la charité de Craon, avec ordre d'amener des blés aux marchés de cette ville les lundis et les vendredis de chaque semaine (15 avril) ; — de Pierre Boisseau, tailleur d'habits, à se faire recevoir maître de la communauté des tailleurs de Craon, à payer aux jurés une somme de 4 livres pour sa réception, 30 sols pour l'enregistrement de son brevet d'apprentissage, 5 sols par chacune des quatre visites que les jurés sont tenus de faire chez tous les maîtres, et enfin trois livres de droit royal (22 avril). — Publication d'un arrêt du Parlement, du 19 avril précédent, relatif au commerce des grains (29 avril). — Condamnation de Jacques Jacquelin, colon à la métairie de la Brosse, en Quelaines, à vider les lieux pour cause de malversations. — Renvoi d'Alexis Pointeau, maître serrurier, et de Michel Guillaume, maître fondeur de cloches, devant Me Louis Hunault, prêtre, chanoine de Craon, pour être réglés de leurs différends (7 juin). — Condamnation des propriétaires de la closerie de la Méhauderie, en Saint-Poix, à payer à Me Jacques Paillard, notaire royal à Craon, ancien fermier de la terre de la Berardière, en Méral, sept années d'arrérages d'une rente foncière de 75 livres ; — de François Goussé, sieur de la Lande, à reprendre 5 boisseaux de mauvaise farine par lui vendue à Jean Peltier (17 juin). — Mise hors de cour de René et Jean Brillet, poursuivis par Me Martin Louvel, prêtre, vicaire de Ballots, inspecteur et père des pauvres de ladite paroisse, sur l'affirmation qu'ils avaient fourni le pain de leur taxe au rôle des pauvres (21 juin). — Condamnation de Me Vincent Quenion, prêtre, vicaire de Livré, inspecteur des pauvres de ladite paroisse, à déposer au greffe les rôles des taxes faites pour la subsistance des pauvres afin d'y être communiqués à Mre Amaury de Madaillan de Lesparre, chevalier, seigneur de Chauvigny, Livré, Ravallais et autres lieux (12 juillet) ; — des propriétaires de la Désertière, en Méral, à payer solidairement avec ceux de la Hayère, en Méral et Cuillé, à Mre Alexis de Lancrau, chevalier, seigneur

de Saint-Poix, une année de cens de 4 boisseaux, un tiers de boisseau de blé, 2 boisseaux d'avoine et 6 sols 6 deniers dus au fief de Saint-Poix (23 juillet) ; — de Pierre Ricain, marchand brûleur d'eau-de-vie, à payer à Pierre Morand 3 livres, 12 sols, pour le prix de 12 lies de vin blanc, à raison de 6 sols l'une, 6 livres pour 2 fûts de vin et d'autres sommes pour menus frais (12 août) ; — de la veuve et des héritiers de René Chauvigné à payer à René de la Barre, écuyer, cinq années de ferme du lieu de la Roche, en la Chapelle (23 septembre) ; — de Mathurin Lefebvre et de Jeanne Goisbault, sa femme, auparavant veuve de Julien Tardif, à payer à Me Jacques Paillard cinq années de ferme du lieu des Douets (14 octobre) ; — de Mathurin Jarry, propriétaire en partie du lieu de la Rivière-Saudrin, en Bouchamps, à payer à Me François-Guy Drouard, sieur de Lorgerie, avocat au parlement, sénéchal de Craon, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 5 boisseaux de seigle (25 octobre) ; — de René Huger et Renée Le Seurre, sa femme, à payer à Benjamin de la Chevallerie, chevalier, seigneur de la Chesnardaie, propriétaire de la métairie de Soulioche, en Laubrières, deux années de ferme des menus dudit lieu et à exécuter les clauses de leur bail (8 novembre) ; — d'Anne Monnier, femme non commune en biens d'Armel Belianger, à payer à dame Angélique-Charlotte de la Saugère, femme de Mre Philippe de Hardouin, chevalier, seigneur de Chantenay, une année d'arrérages d'une rente foncière de 40 livres sur une maison sise à Craon (15 novembre) ; — de demoiselle Louise de Rieux à payer à Mre Amaury de Madaillan, sieur de Chauvigny, 120 boisseaux d'orge, mesure de Jarzais, pour une année de la rente foncière de 100 boisseaux de blé à prendre sur la métairie de la Masure, en Peuton (26 novembre). — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire obtenues par Marie-Anne Mallet, fille de feu Jacques Mallet, écuyer, sieur du Fresne, et de dame Anne-Nicole de Saint-Gilly, avec déclaration de participation au bénéfice desdites lettres en faveur d'Anne et Louise Mallet, sœurs de l'impétrante, représentées par leur curateur Gilles Guyon, écuyer, sieur de Vauloger (29 novembre). — Condamnation de René Aoustin, marchand meunier, et de Jean Guiller, mari d'Anne Aoustin, à contribuer de chacun 6 boisseaux de blé ou farine par an à la subsistance de René Aoustin, leur père, et décharge de ladite obligation en faveur de Jeanne Aoustin, veuve de Jean Hesnault, et mère de sept enfants (16 décembre) ; — de Jean Monnier à payer à Jean Gaudin, sieur de la Brunelière, les redevances de beurre, poulets et chapons comprises au bail du lieu du Breil, en Saint-Poix ; — des propriétaires du lieu de Chassebourg, en Laigné, à payer à Me Vincent Godivier, prêtre, curé de ladite paroisse, six années d'arrérages d'une rente foncière de 4 boisseaux de seigle (30 décembre), etc.

B. 2993. (Registre.) — In-folio, 4 cahiers de 50, 48, 49 et 12 feuillets, papier.

1710-1713. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Provisions des offices de lieutenant général et particulier, civil et criminel, de commissaire enquêteur-examinateur, de juge gruyer des eaux et forêts de la baronnie de Craon, accordées par François d'Armaillé de la Forest à François Dubuisson, avocat au parlement, ancien procureur fiscal de la baronnie (1709, 24 décembre). — Condamnation de Charlotte de la Douespe, veuve de Mre Charles de Farcy, chevalier, seigneur du Roseray, garde-noble des enfants issus du défunt et d'elle et comme telle propriétaire du lieu de Launairie, en Ballots, à payer à Jeanne Meaulin, veuve de Me Guillaume Le Seurre, notaire, tutrice de Pierre Le Seurre, issu de son mariage avec ledit défunt, et à Jean-Baptiste Drouard, mari de Jeanne Le Seurre, procédant sous l'autorité de Me François Boudesseul, sieur du Chesnay, docteur en médecine, douze années d'arrérages échues en 1676 d'une rente de 3 mesures et demie de seigle, rendable au village de la Marinaie, pour aider à faire plus grande rente due sur ledit village à la collégiale Saint-Nicolas de Craon et à la bourse des anniversaires de ladite église (1710, 7 janvier) ; — de Julien Marais à payer à Me Jacques Journeil, praticien, une somme de 15 livres pour dix-sept boisseaux et trois mesures de blé restant à acquitter d'une rente assise sur les lieux de Malabri, Brigault et la Barre-aux-Auberts, en Athée, et à fournir en la maison des Estres de Craon 15 boisseaux de seigle ou 18 boisseaux et demi d'orge suivant l'ordonnance (13 janvier) ; — de François-Daniel de la Chevallerie, écuyer, et Charlotte du Buat, sa femme, à payer à Anne Cormier, veuve de Pierre Le Gaigneux, une somme de 100 livres suivant promesse (27 janvier) ; — des propriétaires de la Roche-Moinoterie, en Méral, à payer à dame Louise Moreau, veuve de Mre Jean Gilles, chevalier, seigneur de la Grue, les arrérages d'une rente féodale due sur ledit village à la seigneurie de Saint-Poix, sauf déduction de certains amortissements ; — de René Simonneau et Claude Adron, sa femme, hé-

ritiers de Michel Adron et de Renée Monnier, à payer aux paroissiens de Congrier, requérant par René Ouvrard, procureur de la boîte des Trépassés de ladite paroisse, dix années d'arrérages d'une rente foncière à eux due sur le village de la Besnerie, en Saint-Aignan-sur-Roë, et à rembourser à René Hunault, sieur de la Suhardière, vingt années d'une rente de 12 boisseaux de blé, de 10 boisseaux d'avoine et 14 sols, 1 denier, payées par lui au sieur du Plessis-Allairo, seigneur de la Masure, pour arrérages d'une rente féodale assise sur ledit lieu de la Besnerie (3 février) ; — de Pierre Sorin à payer à Marie Joubert de Briolay, femme de Mre François de la Forest d'Armaillé, une somme de 123 livres suivant promesse 10 février) ; — de Louis-Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie, à payer à Mre Charles-Gabriel Morel, chevalier, seigneur de la Motte, une somme de 600 livres pour le principal d'un contrat de constitution, faute de l'avoir fait ratifier par sa femme dans le temps porté audit contrat (17 février). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers de Craon, et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (3 mars). — Condamnation de Pierre Lange en 60 sols d'amende applicable aux pauvres de Brains-sur-les-Marches, pour injures à l'adresse de Me Guillaume Haslé, prêtre, vicaire de ladite paroisse (10 mars), et à payer audit vicaire la somme de 9 livres « pour avoir montré à deux enfants dudit Lange pendant un an, sçavoir à l'un à lire et écrire, à raison de dix sols par mois, et à l'autre à lire seulement à raison de cinq sols aussy par mois, » plus la somme de 6 livres pour sa part de 3 années à raison de 40 sols par chacun an des honoraires dudit Haslé, en qualité de vicaire de Brains (17 mars) ; — de Claude Ferré à livrer aux religieuses du Buron, près Château-Gontier, à la requête de madame de la Dufferie, leur supérieure, six pipes de cidre et une pipe de pommes de reinette au prix de 100 livres, à déduire sur la pension de la dame Denyau, l'une des religieuses, dont le paiement lui est délégué par le comte de Châteaubourg (7 avril); — de Constantin Le Voyer, sieur de la Gautraie, Jacques Saget, Léonard Ernault, anciens procureurs de fabrique de Saint-Clément de Craon, à rendre leurs comptes (28 avril) ; — de Jacques Leliepvre le jeune, sergent, à payer à Jean-Jacques Cherruau, receveur des domaines du Roi au bureau des contrôles des ex-...s de Craon, une somme de 190 livres suivant pro-...se (23 juin) ; — des propriétaires du village de la ...ière, la Mercerie, la Rocherie et la Grand-Mai-... au ressort de Cossé-le-Vivien, à payer à Me Georges Hullin, chevalier, seigneur de la Selle, Saint-Amadour et autres lieux, les arrérages d'une rente foncière de 132 boisseaux de seigle, mesure de Montjean, suivant un acte de transaction passé le 25 avril 1541, devant Couanne, notaire (30 juin); — de Me Paul-Charles de la Saugère, prêtre, seigneur de la Ferraguère, à payer à Jacques Guilleu, sieur du Bois-Jouan, sauf son recours contre Pierre Poulain, forgeur, et Marguerite Geslin, sa femme, six années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 13 livres, assise sur des héritages acquis par le défendeur dudit Poulain (7 juillet) ; — de Jeanne Lefebvre, veuve de Nicolas Harangot, chirurgien, comme tutrice de leurs enfants, à payer à Me Mathieu Douard, sous-doyen et avocat du Roi en la sénéchaussée d'Anjou et siège présidial de Château-Gontier, syndic apostolique et protecteur des religieux et couvent de Notre-Dame des Anges, les arrérages d'une rente perpétuelle de 64 sols fondée par le testament de Claude Grimault pour la célébration de trois grandes messes au jour de saint Claude (2 juillet) ; — des paroissiens de Denazé à délivrer les meubles saisis à leur requête, sur le lieu de la Haute et Basse-Corbinière, en Denazé, appartenant à René Marest, chevalier, seigneur de la Bouchefolière (26 août) ; — de Perrine Hunault, veuve de Jean Clément, à payer à Jean Anjuère, marchand, propriétaire du lieu de la Pannadière (?), en la Selle, quatre mesures de seigle comme contribution pour le lieu de la Chaigne à une rente de cinq boisseaux due au prieuré des Bonshommes de Craon (12 septembre) ; — de René Simonneau et Claude Adron, sa femme ; de Bouvet, forgeur, et Renée Adron, sa femme, lesdites femmes, filles et héritières de Michel Adron et de Renée Monnier, à payer à Michel Sébille, marchand, mari de Catherine Boret, fille et héritière en partie de feu Pierre Boret et de Catherine Peley, étant aux droits de Catherine Crosnier, épouse de Pierre Chaudet, apothicaire, et auparavant veuve de Junien Bastier, une somme de 800 livres pour fourniture de marchandises (23 septembre) ; — des propriétaires de la Défleurière, en Méral, à passer à Mre Alexis de Lancrau, chevalier, seigneur de Chantail, Saint-Poix et autres lieux, leur déclaration pour une portion du Pré-d'Anjou, dépendant de la Défleurière, et à employer dans leur déclaration deux boisseaux et demi d'avoine, combles, mesure de Craon, 8 oboles et 9 deniers de rente noble due à la seigneurie de Saint-Poix (13 octobre) ; — de Samuel Depesterre, sieur des Auniers, héritier de Jeanne de la Ferrière, à payer à Mre Gédéon de Ridouet, chevalier, seigneur de Sanci, une somme de

1500 livres suivant une obligation passée devant Paillard, notaire (27 octobre); — des détenteurs de la Juberdière à moudre leur blé au moulin de Méral (10 novembre); — de René Leroy et de dame Angélique-Charlotte de la Saugère, femme non commune en biens de Mre Philippe de Hardouin, seigneur de Chantenay, à rendre à Jeanne Marsollier, veuve de Jean Cormier, ancien colon partiaire à la Mauguinière, 10 boisseaux de seigle de semence laissée sur ledit lieu à la fin de son bail; — de dame Anne de Mergot, épouse de Vincent-Denis de Jouye de la Barre, conseiller du Roi, receveur au grenier à sel de Craon, à payer à Gilles Guyon, écuyer, sieur de Vauloger, curateur aux personnes et aux biens des enfants mineurs de feu Jacques Mallet, écuyer, sieur du Fresne, et de dame Anne-Nicole de Saint-Gilly, le reste de la somme donnée en dot à ladite défunte par son contrat de mariage passé le 25 août 1696 devant Mathurin Duroger, notaire, et suivant le contrat de mariage de la défenderesse avec ledit sieur de Jouye, passé, le 6 août 1707, devant Paillard (24 novembre); — de la communauté des marchands tissiers, marchands de fil et filassiers de Craon, à payer à René Haligon, marchand cirier, une somme de 30 sols pour la rupture du cierge porté par la communauté à la procession de la Fête-Dieu (2 décembre); — de Pierre Arthuis à vider de corps et de biens une maison au profit de Me René Blanchet, curé de Bouchamps (22 décembre); — de René Doussin à payer à Me Pierre Bignon, notaire royal à Quelaines, une somme de 16 livres, 14 sols, pour malversations sur le lieu de la Grignonnière (1711, 5 janvier); — de dame Anne de Mergot, femme non commune en biens de Me Vincent Jouye, sieur de la Barre, receveur du grenier à sel de Craon, à rendre à Gilles Guyon, écuyer, sieur de Vauloger, tuteur des enfants mineurs issus du mariage de feu Jacques Mallet, écuyer, sieur du Fresne, et d'Anne-Nicole de Saint-Gilly, tous les papiers et le censif de la baronnie contenus en l'inventaire dressé après le décès de Me Jean de Saint-Gilly, premier mari de la défenderesse (19 janvier); — des propriétaires du village de Saint-Sulpice des Landes, en Athée, à payer à Me René Couanier, notaire royal, deux années d'arrérages d'une rente de 16 setiers de seigle et 6 chapons, due par ledit village à la seigneurie de Demoul, dont le demandeur est fermier (26 janvier); — de Nicolas et Jean Balue, fermiers du village de la Ménagerie, en Brains-sur-les-Marches, à payer à Mre Antoine Le Moyne, prêtre, docteur de Sorbonne, prieur commandataire de la Haye-aux-Bonshommes en la forêt de Craon, représenté par Me Jean-Jacques Cherruau, son procureur, une somme de 33 livres et 5 livres de poupée de lin pour une année de ferme de la Ménagerie, suivant le bail à eux consenti par Jean Cranier, ancien fermier général dudit prieuré. — Nomination des jurés de la communauté des bouchers de Craon, et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (17 février). — Condamnation du propriétaire du lieu des Guérets, en Fontaine-Couverte, à payer à Me Pierre Drouard, sieur de la Besnière, premier et ancien président, alternatif et triennal au grenier à sel de Craon, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 5 boisseaux de seigle, assise sur le lieu des Guérets, suivant partage fait, le 2 mai 1644, devant Gatien Boucault et Jean Rochet, notaires, entre Me René Hardy et Catherine Boucault (23 février); — de demoiselle Renée Fouin, fille et héritière bénéficiaire de feu Me Christophe Fouin, sieur des Fuseaux, grenetier au grenier à sel de Craon, à payer à René Allard diverses sommes contenues en une promesse (10 mars); — de Julien Dupré, tanneur, en l'amende de 60 sols pour n'avoir pas assisté aux processions de la Fête-Dieu en 1709 et en 1710 (29 mai); — de Ferré père et fils à payer à Mre René de Cherbonnier, écuyer, seigneur de Monternault, comme propriétaires de partie du village de l'Échalier, en Livré, plusieurs rentes féodales en grains assises sur le lieu des Barres et le village de l'Échalier (12 juin). — Réception de Me Charles Du chesne en l'office de procureur fiscal de la baronnie de Craon (22 juin). — Défense à Pierre Chaudet le jeune, apprenti apothicaire, sur la requête de MMes Michel Sizé, François Hervé et Nicolas Herbelot, chirurgiens à Craon, de faire « aucunes fonctions de l'art de chirurgie » (13 juillet). — Condamnation des propriétaires d'un lieu au village de la Gaulerie à payer à Mre Jean-Marquis de la Motte, chevalier, seigneur de Senonnes, Brécharnon et autres lieux, sept années d'arrérages du devoir annuel de 12 sols, 8 deniers, d'une oie, d'une géline, dû au fief de Brécharnon (20 juillet); — de Me Jean-Jacques Gaultier, avocat, curateur de Junien Bastier, mineur, à payer aux Dominicains du faubourg Saint-Pierre de Craon, une somme de 34 livres pour avoir prêché les avents et les carêmes de 1707 à 1710, à quoi il est obligé comme détenteur d'une maison sise au bas des Halles de Craon, chargée d'une redevance de 10 livres pour être payée au prédicateur des avents et carêmes (27 juillet); — de Jean Clouet, détenteur de la fresche de la Lande-Ronde-aux-Marchandis, à payer à dame Renée Pé-

pin, veuve de Mre Bertrand Duguesclin, conseiller au parlement de Bretagne, propriétaire du fief du Fay, en Cuillé, 29 années d'arrérages « d'un truau d'avoine valant deux boisseaux, mesure de cette cour, » de devoir envers le fief du Fay (3 août) ; — de René Moreau, laboureur, à payer à Jeanne Meaulain, veuve de Me Guillaume Le Seurre, le restant de ses redevances pour la ferme du lieu de la Petite-Motte d'Asseil, en Ballots (11 août) ; — du propriétaire de la Heuserie, en Fontaine-Couverte, à payer à Me Pierre Drouard, sieur de la Besnière, premier président au grenier à sel de Craon, 29 années d'arrérages d'une rente foncière d'un boisseau de seigle à lui dû comme propriétaire de la Grande-Besnière (31 août) ; — de Mathurin Goussé, propriétaire d'une closerie sise au village des Châteliers, en Méral, à payer à Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots, huit années d'arrérages d'une rente de 16 boisseaux de seigle et de 6 boisseaux d'avoine assise sur ledit village des Châteliers (28 septembre). — Sentence de mise en cause des notaires André Cournée et Michel Courtin, dans l'affaire pendante entre demoiselle Renée Fouin, héritière sous bénéfice d'inventaire de Me Christophe Fouin, sieur des Fuseaux, grenetier au grenier à sel de Craon, et Julien Logeais l'aîné, Perrine Cosson, sa femme, Julien Logeais le jeune, Jeanne Viel, sa femme, qui refusaient d'exécuter le bail à eux consenti par le feu sieur des Fuseaux du lieu du Vivier, en la paroisse de la Chapelle-Craonnaise, sous prétexte que ces notaires, ayant instrumenté hors de leur ressort, avaient fait un acte nul (13 novembre), et condamnation desdits notaires à faire valoir le bail en la décharge des défendeurs (24 novembre) ; — d'Étienne Morand, cloutier, à payer à Me René Viel, prêtre, aumônier du château, chapelain de la chapelle de la Gressière, cinq années d'arrérages de la ferme d'une maison et d'un jardin sis au bourg de la Selle-Craonnaise (1712, 4 janvier) ; — de Mathurin Poivert à exécuter au profit de Me Jacques Guilloteau le bail du lieu du Bas-Toucheminot (26 janvier). — Nomination des jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (8 février). — Condamnation de Pierre Leray à retirer de la maison où il a été déposé l'enfant exposé par sa servante (7 mars) ; — du propriétaire de la métairie du Tertre, en la paroisse de Gastines, à passer en faveur de Mre Antoine Lemoyne, prêtre, docteur « en la maison et société de Sorbonne », prieur commandataire de la Haie-aux-Bonshommes en la forêt de Craon, titre nouvel d'une rente foncière de 48 boisseaux de seigle et de 5 sols en argent (11 juillet) ; — de Jean Bruneau à payer à Me Nicolas Guilloteau, prêtre, chapelain de la chapelle de la Pilverderie, desservie en l'église collégiale Saint-Nicolas de Craon, ce qui reste dû au temporel de ladite chapelle d'une rente de 36 boisseaux de seigle sur le lieu de la Groussinière et à passer titre nouvel ; — de René Thibault et Marie Goisbault, sa femme, héritiers de Pierre Goisbault et de Perrine Rouault, à payer à Me René Cadoreau, prêtre, chapelain de la chapelle du Breil, desservie en l'église de Saint-Martin-du-Limet, neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 15 livres et à fournir titre nouvel ; — de dame Charlotte du Buat, épouse non commune en biens de Mre Daniel de la Chevallerie, chevalier, seigneur de la Daumerie, à payer à François de la Roussardière, maître des eaux et forêts de la baronnie de Vitré, et Paul-Joachim de la Roussardière, sieur du Châtelet, lieutenant de ladite baronnie, une somme de 400 livres, suivant acte passé, le 15 novembre 1691, devant Jary, notaire (5 septembre) ; — desdits sieurs et dame de la Chevallerie à payer à Mre Alexis de Lancrau, chevalier, seigneur de Saint-Poix, 48 boisseaux de seigle pour une année d'arrérages qu'ils doivent à la recette de l'abbaye de Clermont pour la métairie de la Bodinière (9 septembre) ; — de René Hacques à payer à Me Joseph Lebreton, prêtre, prieur de Simplé, 18 années de ferme du lieu du Bouillon, à raison de 30 livres par an (3 octobre) ; — du propriétaire de la métairie de la Morinaie, en Saint-Aignan-sur-Roë, à payer à François Lenfantin, sieur de la Roussière, vingt-neuf années d'arrérages de partie d'une rente due par la fresche du bois taillis de Landigné, en Saint-Aignan, au fief de Brécharnon (7 novembre) ; — du propriétaire de la Besonnière, en Ballots, à payer à René Aubert, mari de Renée Béasse, René Crouston, mari de Jeanne Béasse, Jacques Béasse, mari de Françoise Béasse, tous héritiers de François Béasse et de Marie Regnier, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière de huit livres assise sur les lieux de la Besonnière, la Daguetterie et la Bucherie (22 novembre) ; — de Me Charles Rivrain, contrôleur en titre au bureau des exploits de Craon, et Françoise Poisson, sa femme, à rembourser à Me Jean Gastineau, sieur de Launay, avocat au siège, une somme de 590 livres, pour exécuter le retrait d'héritages non désignés (28 novembre) ; — de Pierre Guyon, ancien métayer du lieu des Feuchauds, en Athée, à payer à François Goussé, sieur de la Lande, fermier dudit lieu, 30 bois-

seaux de blé pour réparation du dommage causé par le défaut « de manis, manissement et culture » de partie des terres dudit lieu (2 décembre) ; — de Thomas Julliot à payer à Me Jean-Baptiste Drouard, sieur de Jonchère, 11 livres, 10 sols, pour vente et livraison d'un porc (1713, 2 janvier) ; — des propriétaires des lieux des Basses-Mollières, en la Roë, à payer à François Rousselet, sieur de la Gravelle, aux droits de l'abbé de la Roë, douze années d'arrérages d'une rente de 24 boisseaux de seigle (9 janvier) ; — de Jean Racappé à rendre à dame Anne de Mergot, femme non commune en biens de Me Louis-Vincent Jouye de la Barre, receveur en titre au grenier à sel de Craon, curatrice à l'interdiction de Me Jean-Claude de Saint-Gilly, son fils, compte des sommes par lui perçues du temporel des chapelles de Cangin, la Tortière et la Bergerie (30 janvier) ; — de Pierre Guérin, marchand, héritier en partie de feu Mre François Hubert, prêtre, curé de Pommerieux, à payer à Jean Jouannaux, archer-huissier, mari de Jeanne Foureau, héritière de feu Étienne Foureau et Jeanne Bellier, ses père et mère, une année de rente hypothécaire de 30 livres (20 février), etc.

B. 2994. (Registre.) — Grand in-folio, 50 feuillets, papier.

1713-1714. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de René Peltier à rembourser à Mre René du Tertre, chevalier, seigneur du Tertre de Mée, les arrérages d'une rente féodale de 3 setiers de seigle, assise sur le lieu de la Cocardière, avancés par lui au curé de Chéripeau (1713, 21 mars) ; — de Jacques Clément et Anne Lecomte, sa femme, à payer à Me Georges Le Manceau, prêtre, chapelain de la chapelle du Pineau, desservie en la collégiale Saint-Nicolas de Craon, le tiers de 4 boisseaux de seigle dûs au temporel de ladite chapelle par le village des Châtaigners, en la paroisse Saint-Clément de Craon (22 mai) ; — de Me Jacques Paillard, sieur de Villamye, avocat, partie saisie, à payer à Me Jacques Paillard, sieur de la Prouverie, notaire royal, agissant tant pour lui que pour ses cohéritiers de François Paillard, sieur de la Prouverie, notaire royal, son père, diverses sommes (12 juin) ; — de Mathurin Tauvry, demeurant à la Haute-Roche, paroisse de Méral, et de dame Marie de Couasnon, veuve de Charles d'Aubert, écuyer, seigneur de l'Aunay, à faire délivrance des biens par eux induement saisis sur Pierre Maudet, demeurant à la Roche de Bretagne, paroisse du Pertre (26 juin) ; — de Me Jean Geslin, notaire, et demoiselle Anne-Julienne de la Durantière, sa femme, à payer à Me Pierre Planté, avocat, une somme de 362 livres, suivant promesse (17 juillet) ; — des propriétaires des lieux du Chêne-Faudin, de la Coltrie et Hayère, en Méral, à rembourser à Jean Monnier, seigneur de deux lieux au village de la Hayère, une somme de 230 livres pour huit années d'arrérages de 7 boisseaux de seigle et de 10 boisseaux d'avoine, mesure de Craon, dûs par lesdits lieux à la recette de la Roche-Volainne, en Méral (16 octobre) ; — du sieur Roulliot et Marie Cochin, sa femme, auparavant veuve de Pierre Besnier, à payer à Mre Joseph d'Andigné, chevalier, seigneur de la Barre, fils et principal héritier de feu Mre Joseph d'Andigné, cinq années de ferme du lieu de la Rivière et Perrière (6 novembre). — Réception de Me Charles Duchesne, sieur de la Fortrie, en l'office de sénéchal, juge ordinaire civil et criminel, commissaire enquêteur, examinateur et de police, des justices, terres et seigneuries de Craon et Noizé, gouverneur de la ville et capitaine du château de Craon. — Condamnation de Joseph Lancelot et Jeanne Goltais, sa femme, à payer à René Boucault, sieur des Clôteaux, et demoiselle Perrine Boucault, sa sœur, les fermes échues du lieu des Clôteaux (13 novembre) ; — des propriétaires du village de Saint-Sulpice, en Athée, à payer à Mre Louis de Coursillon-Dangeau, abbé de Notre-Dame de Clermont, représenté par Pierre de Boziard, sieur de Pont-Saintour, son procureur, trois années d'arrérages d'une rente de 16 setiers de seigle (20 novembre) ; — de Mre Paul-Charles de la Saugère, prêtre, curateur à la personnes et aux biens de dame Angélique-Charlotte de la Saugère, épouse non commune en biens de Mre René-Philippe de Hardouin, chevalier, seigneur de Chantenay, à rendre compte (11 décembre). — Réception de Me René Mordret, sieur de la Daulière, avocat au siège, en l'office de procureur fiscal de la baronnie (18 décembre). — Condamnation du sieur Rocher, marchand, à payer une somme de 4000 livres pour avoine à lui vendue, à Me François Letort, procureur du Roi au grenier à sel de Pouancé, étant aux droits du baron de Craon (1714, 15 janvier) ; — du sieur Pillet, huillier, à l'amende de 20 livres pour contravention à l'ordonnance du 6 août précédent, portant défense « de convertir en huile aucune graine de lin » (5 février) ; — de Mre François-Henri de Menon, comte de Turbilly, père et tuteur naturel d'Henriette de Menon, issue de son mariage avec dame Henriette-Antoinette Quatrebarbes de la Rongère, aux dommages et intérêts pour

une saisie nulle faite à sa requête sur Jean Lemesle, meunier. — Nomination des experts-jurés de la communauté des bouchers de Craon, et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (12 février). — Condamnation de Pierre Saulin, marchand, en 5 livres d'amende pour injures à l'adresse de Tugal Fauveau, marchand (10 avril) ; — de Mathurin Bossard, sieur des Vallées, procédant sous l'autorité de Gabriel Houdemon, marchand, son curateur aux causes, à payer à François Cordon, sieur de Villeneuve, une somme de 90 livres pour 6 mois de pension ; — de François-Nicolas Pierres, écuyer, sieur du Fougeray, fils et unique héritier de feu Guy Pierres, écuyer, sauf son recours contre Renée Rousseau, veuve de Me Thomas Hunault, à déguerpir certains héritages au profit de Jean Cuillerier et Julienne Touhours, sa femme, Martin et Julien Touhours, enfants de feu Martin Touhours et de Perrine Barbot (16 avril) ; — de Pierre Suhard, boulanger, aux dépens avec défense à toute personne de cuire et vendre du pain au public sans avoir été au préalable reçue dans la communauté des boulangers (23 avril) ; — de Jean Racapé et ses enfants héritiers de Marie Chevalier, leur mère, à payer à demoiselle Renée Fouin, héritière sous bénéfice d'inventaire de Me Christophe Fouin, sieur des Fuseaux, grenetier au grenier à sel de Craon, son frère, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 33 livres assise sur une maison de la rue des Juifs ; — de Charlotte Boulay, veuve Jean Pilet, et Michel Lemercier, maréchal en œuvre blanche, à payer à Me François Dubuisson, avocat en la cour, lieutenant civil et criminel au siège, une somme de 35 livres par lui prêtée (3 juillet) ; — des propriétaires de la closerie de la Turminière à payer aux habitants de Renazé, représentés par Jacques Lecomte, marchand, procureur de la boîte des Trépassés de ladite paroisse, quinze années d'arrérages de la rente foncière de 26 sols due à ladite boîte par le lieu de la Petite-Turminière (30 juillet) ; — de Désiré Davoust à rendre à Perrine Legros, sauf son recours contre Gabriel-Bernard O'Boisle, écuyer, irlandais, une pipe de cidre par elle laissée sur le lieu de la Davèlière (7 août) ; — de Pierre Bodinier à payer à Me Jean Trouillet, prêtre, prieur commendataire de Livré, une année d'arrérages de la rente foncière de 24 livres assise sur la Petite-Balayère, en la Selle-Craonnaise ; — de François et Pierre Besnier à payer à Me Jacques Chailland, sieur de la Ferronnière, sols pour dégâts commis par des bestiaux 1 août), etc.

B. 2995. (Registre.) — In-folio, 3 cahiers de 50, 50 et 14 feuillets, papier.

1714-1716. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation du propriétaire du lieu du Ronceray, en Brains-sur-les-Marches, à payer à François Besnard, ancien fermier de la terre de la Pommeraie, neuf années d'arrérages de la rente féodale d'un boisseau, deux mesures trois quarts d'avoine et d'une géline (1714, 17 septembre) ; — des propriétaires des lieux de la Cordonnière-aux-Valais, du pré de l'Astelier, de la Cordonnière-aux-Passedouez et de Chantibourg, en Brains-sur-les-Marches, à payer au même les rentes féodales dont leurs lieux sont chargés ; — des propriétaires de la Percauderie, en Saint-Michel-de-la-Roë, solidairement en la personne de René Simoneau, propriétaire en partie dudit lieu, à payer à Marie Buret, veuve Jacques Godier, fermier de la terre de Balisson, neuf années d'arrérages d'une rente de 8 boisseaux de seigle et trois boisseaux d'avoine, 4 sols, 8 deniers d'une part et 5 deniers d'autre, assise sur ledit lieu de la Percauderie (8 octobre) ; — de René Leclerc et Jean Deschamps, dit la Forge, à 5 livres de dommages envers René Viel, pour injures (5 novembre) ; — de Julien Halopeau et Élisabeth Gaulmer, veuve de François Halopeau, tutrice des enfants issus de son mariage avec ledit défunt, et héritiers de Me René Halopeau, titulaire de la prestimonie du Bois-Chacot, desservie en l'église de Pommerieux, à faire les réparations nécessaires sur le temporel de la dite prestimonie, réclamées par Me Michel Courtin le jeune, clerc tonsuré, nouveau titulaire (13 novembre) ; — de demoiselle Anne-Marie Aubry, épouse séparée de biens de Me Jacques Verdier, sieur du Plessis, à faire raison à Pierre Sizé de la part qui lui revient en qualité de colon partiaire du lieu de la Cruardière ; — de Thomas Simon, huissier, sauf son recours contre Michel Meaulain, sergent, et François Meaulain, à déguerpir certaines rentes en retours de partages en faveur d'Yves Sinoir, marchand, et Guillaume Paillard (4 décembre) ; — de François Moreul à payer à Me Pierre Bodard, grenetier au grenier à sel de Candé, une somme de cinquante-sept livres pour cidre vendu. — Appointement de contrariété entre le procureur fiscal et Mathurin Feuvrie, propriétaire d'un lieu sis au village de la Hunaudière, en Saint-Saturnin-du-Limet, assigné pour faire ses obéissances directes à la baronnie de Craon et évoquant Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, pour être revendiqué par

lui et celui-ci récusant la juridiction comme exempt pour tort à lui fait. — Condamnation de Joseph Chaudet, marchand, et Anne Planchard, sa femme, à payer à Jean Monnier, marchand, cinq années de la ferme d'un lieu faisant partie de la closerie de la Boirie, la la vigne et terres du Rocher-Corbin, vigne des Fuseaux et moulin à tan de Choiseau, paroisse de Houssay (10 décembre); — de Perrine Meaulain, veuve de Me Jacques Perrin, à payer à Me Jacques Vahaye, prêtre, une somme de 12 livres, 14 sols, pour frais par lui faits comme procureur des curé et prêtres de Fontaine-Couverte dans une instance (1715, 15 janvier); — de Marie Chantelou, veuve de Jean Gourand, à payer à Me Henri-Louis Delachasse, prêtre, prieur-curé de Sauzilles, en Berry, titulaire de la chapelle de la Fourlière, en la collégiale Saint-Nicolas de Craon, le solde de la ferme du temporel de ladite chapelle (21 janvier); — de Jacques Galichet et Perrine Sabin, sa femme, Jean Lecoq et sa femme, héritiers de François Sabin et Perrine Leseurre, à payer à Henri-Louis Milon, chevalier, commissaire des guerres, les arrérages d'une rente foncière de 22 livres (4 février); — de demoiselle Renée Rousseau, veuve de Me Thomas Huault, notaire royal, à reprendre la cession par elle faite à Bonaventure Dubois, prieur du prieuré de de la Balue et de Saint-Barthélemy, de diverses obligations (18 février). — Renvoi de Me Jean-Baptiste-Alexandre Besnier, prêtre, vicaire d'Athée, et de Me Jean Trouillet, prieur commendataire de Livré, prédicateur du Roi, devant l'official d'Angers, en reconnaissance d'écritures. — Nomination des experts-jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (4 mars). — Condamnation de Gilles Lemoyne, marchand au lieu du Bois, en Ballots, à payer, sauf son recours contre Pierre Poulain, forgeur, à Me Jean-Jacques Gendry, sieur de l'Hommeau, une somme de 31 livres, 11 sols, avancée à Me Jouhannin, procureur au parlement, pour frais faits dans une instance à la cour des Aides entre ledit Lemoyne et ledit Poulain, sur l'appel d'une sentence rendue au siège du grenier à sel de Craon (26 mars); — de Jean Bazin à payer à Me Jean-Baptiste Drouard, sieur des Jonchères, avocat du Roi au grenier à sel de Craon, trois années de ferme du lieu de la Briantière-Fautrais, à raison de 40 livres par an (29 avril); — de Jean Poibeau à payer à Mre René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault, la somme de 130 livres pour restant de la ferme du moulin de la Hunaudière (6 mai); — du propriétaire du lieu de la Teillaie, en Laigné, à payer à Me Urbain Colombeau, prêtre, curé de la paroisse de Chéripeau, une année d'arrérages de la rente foncière de 3 setiers de seigle due à la cure de Chéripeau sur les lieux de la Teillaie et du Clériot (4 juin); — de Pierre Congnil, sergent de la baronnie, à payer à Pierre Rassin les dommages soufferts de ce fait que des témoins n'ont pas été assignés (25 juin). — Appointement de contrariété entre Guillaume Hiret et Jean Fustier, auvergnat, scieur de bois, assigné en paiement de vivres et nourriture (28 juin). — Condamnation de François Bossard, mari de Catherine Balue, fils et héritier de feu Jean Bossard, caution de François Bossard, à exécuter au profit d'Étiennette Goullier, veuve de Me Laurent Gault, greffier en chef au grenier à sel de Pouancé, un titre nouvel passé, le 21 janvier 1655, pardevant Julien Goussé, notaire de Craon, et ce faisant à lui payer 10 années d'une rente hypothécaire de 12 livres, 10 sols (5 août); — de Philippe Bergère et Nicole Lebigre, sa femme, à payer à Mathurin Marie quatre années d'arrérages d'une rente foncière de 45 sols, et à passer titre nouveau d'une rente de deux mesures et demie de seigle (20 août); — de Guillaume Clavreuil et Marie Taillebois, sa femme, fille de feu Jacques Taillebois et Jacquine Bellanger, à payer à Perrine Leseurre, femme non commune en biens de Me Jean Allard, avocat au siège, cinq années d'arrérages d'une rente foncière de 105 sols (2 septembre); — de la veuve Louis Jégu à payer à Pierre Jauniaux sept années d'arrérages d'une rente en retour de partage sur le lieu de la Gaignardière, en Livré (16 septembre); — de François Courcier à payer à demoiselle Louise de Rieux, propriétaire des moulins à eau et à vent de Simplé, une somme de 65 livres faisant moitié d'une année de fermage desdits moulins (20 septembre). — Mise hors de cour, dépens compensés, de Me Jean Gastineau, avocat au siège, et de François Mariton, régent en la ville de Craon (30 septembre). — Condamnation de Me Charles Rivrain, contrôleur en titre des exploits, et Françoise Poisson, sa femme, à payer à demoiselle Anne Gastineau, fille majeure de demoiselle Renée Rousseau, femme de Me Jacques Gastineau, avocat au siège, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 30 livres sur une maison sise sur le Pont-Subrard, au haut du faubourg Saint-Pierre de Craon; — de Me François Chasseboeuf, notaire, ancien syndic de la ville et faubourg Saint-Pierre de Craon, à rendre ses comptes en présence de Nicolas Bernier, syndic, Gastineau le jeune et Ronceray, députés (21 octobre); — de Nicolas Le Pescheux à payer à demoiselle Ma-

rie de la Londe, veuve de Me René-Julien Drouard, sieur des Mollières, une somme de 60 livres suivant convention (26 novembre) ; — des propriétaires des maisons et jardins qui en dépendent, sises près la rue des *Quatre-Piliers*, et aboutant aux murs de la ville de Craon, ayant appartenu à Pierre Juhel et Catherine Gasnier, sa femme, à payer aux Dominicains de Craon sept années d'arrérages d'une rente foncière de 15 livres (30 décembre) ; — de Jean Jary et Julienne Huchet, sa femme, à payer à Simon Douestau, subrogé aux droits de Mre Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de la Lande, en la jouissance des moulins à vent et à eau de l'Épinay, paroisse de Bouchamps, la somme de 100 livres pour une année de fermage desdits moulins et 3 livres pour déchet de meules et moulage suivant le bail à eux fait, devant Lanier, notaire, le 17 mars 1714, par Me Julien Régnier, prêtre, curé de la Boissière, procureur de dame Louise Le Chat, veuve de Mre François Lefèvre de Laubrières, chevalier, conseiller au parlement de Bretagne, ancien propriétaire desdits moulins (1716, 7 janvier). — Défenses à Mathieu Nigleau, fermier de la messagerie de l'Université d'Angers à Craon, de transporter de Craon à Angers ni lettres ni paquets adressés à d'autres qu'aux étudiants et écoliers, au préjudice de Pierre Guibret, marchand, fermier de la messagerie des paquets et lettres des habitants de Craon à Angers, suivant bail du 18 novembre précédent devant Paillard, notaire (21 janvier). — Condamnation de Jean Cormier, mari de Prudence Rabory, à payer à Me Pierre Poisson, sieur de la Brosse, bailli de Pouancé, fils et unique héritier de feu Jean Poisson, sieur de la Brosse, et de Jacquine Pecot, les arrérages d'une rente de 7 livres, 10 sols (10 février) ; — de Mre René de la Bigottière, seigneur de Perchambault, à payer le coût d'une remontrance du procureur fiscal de la baronnie, pour avoir voulu traduire une cause pure personnelle entre lui et Me Jacques Paillard, notaire, devant le juge de Laval (17 février). — Nomination des experts jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication de bœuf villé à Jean Heslouin (24 février). — Condamnation du sieur Buhigné, fils et héritier en partie de feu Jacques Buhigné, à payer à Renée Cherruau, veuve de Me René Gendry, notaire, une somme de 120 livres suivant obligation (9 mars) ; — de demoiselle Jeanne Rémond à faire rétablir les vitres qu'elle avait brisées avec violence chez Me François Boudesseul, sieur du Chênay, docteur en médecine (17 mars) ; — de Me Pierre Leseurre, avocat au siège, à payer à Me Jean Mordret, sieur de la Daulière, procureur fiscal, la somme de 435 livres, pour frais de pension à raison de 180 livres par an (4 mai) ; — de René Courcier, père de François, héritier de Jeanne Gault, à payer à Me Pierre Drouard, sieur de Lorgery, président au grenier à sel de Craon, une somme de 174 livres, 18 sols, à lui due par ledit François Courcier ; — des héritiers de Pierre Louault et Renée Duhamel à payer à dame Angélique-Charlotte de la Saugère, femme non commune en biens de Mre Philippe de Hardouin, chevalier, seigneur de Chantenay, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 36 livres, 10 sols, assise sur la pièce du Terroir (13 juillet) ; — de Pierre Roulière et sa femme à payer à Jean Louvau, sieur de la Tudayère, une année de ferme d'une maison avec jardin sise près l'étang des Landes, en la paroisse de la Chapelle-Craonnaise ; — des héritiers de feu Jean Lemoyne à payer aux religieux de l'abbaye de la Roë quatre années, à raison de 90 livres par an, de la ferme du lieu de la Bourdelière (20 juillet) ; — de Marthe Bruneau, veuve Desrochers, à payer à Me Charles Duchesne, receveur des Traites à Craon, une somme de 16 livres pour deux pipes de cidre par lui vendues (31 août) ; — de Pierre Janneaux à payer à Marthe Hunault, veuve de Me François-Guy Drouard, sénéchal de la baronnie de Craon, la somme de 26 livres pour malversations sur le lieu de la Fretière (7 septembre) ; — de René Courcier l'aîné, tuteur des enfants issus de son mariage avec défunte Jeanne Gault, à payer à Me Mathurin Duroger, notaire royal, ayant les droits de Mre Pierre-Louis de Lantivy, et à Me Michel Higgin, docteur en médecine, partie intervenante, une année d'arrérages d'une rente foncière de 110 livres d'une part, 5 sols d'autre, quatre chapons et une « fouasse » d'un boisseau de fine fleur de farine, constituée au profit de défunte Marie Gouin, femme de Mre Louis de Lantivy (3 novembre) ; — de Marthe Hunault, veuve de Me François-Guy Drouard, sieur de Lorgery, sénéchal de la baronnie de Craon, à payer à Me Jacques Paillard, greffier de la baronnie, une somme de 51 livres, 10 sols, par lui avancée pour ledit sieur Drouard à Douasne, receveur des tailles en l'élection de Château-Gontier, pour paiement du dixième denier (16 novembre) ; — de Charlotte Leray, veuve Jean Ferré, à payer à Me Michel Pabot, prêtre, curé de Ballots, et à Nicolas Bernier, marchand, propriétaires d'un lieu situé au village du Puits, en Ballots, une somme de 50 livres pour une année de ferme dudit lieu (14 décembre) ; — de Mre François-Daniel de la Chevallerie,

chevalier, sieur de la Daumerie, à payer à André Rousseau, marchand, quatre années de ferme de deux portions de terre sises en Livré, nommées la Chaigne et les Bureaux, à raison de 110 sols par an, etc.

B. 2996. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1717-1719. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation d'Anne Leclerc, veuve de René Boisramé, et de Marin Jégu, fils et héritier de Jeanne Rémond, veuve de Jean Leclerc, à payer à Jacques Lemasle, fils de feu Nicolas Lemasle, vingt années d'arrérages d'une rente de 9 livres (1717, 11 janvier); — de René Chauvigny, détenteur du village des Haies, en Athée ; André Brossier, détenteur de la Gaulerie, en Livré ; René Legué et Roullière, métayers au Bouslay, ressort de Cossé-le-Vivien ; Michel Moriceau, charpentier, détenteur en partie du village de la Chamonnière, en Livré, à payer à Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, l'Ile-d'Athée et autres lieux, les rentes féodales dont ils lui sont redevables à raison desdits lieux ; — de Marthe Bruneau, veuve de René Desroches, à payer à demoiselle Anne-Julienne de la Durantière, veuve de Jean Geslin, notaire, une somme de 72 livres pour 900 fagots de taillis livrés à ladite Bruneau, en son domicile du *Cheval-Blanc* (18 janvier) ; — des propriétaires de l'Étaperie, en Ballots, à payer à Mre Jean-Baptiste du Buat, chevalier, seigneur de Volainnes, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente de 12 sols, 6 deniers de cens. — Nomination des experts jurés de la communauté des bouchers de Craon, et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (8 février) ; — de Louis Bois, fils et héritier de feu Louis Bois, sieur de la Lidonnière, et par représentation de René Bois, son aïeul, et d'autre René Bois, son bisaïeul, à exécuter au profit de demoiselle Marie de la Londe, veuve de Julien-René Drouard, sieur de Mollières, héritière en partie de demoiselle Renée Cocquilleau, et Me Jean-Jacques Gaultier, avocat au siège, mari de Madeleine Cocquilleau, héritiers par représentation de Julien Cocquilleau, leur aïeul, divers actes passés entre leurs auteurs, et entre autres l'acte de la vente du 8 juin 1671, de l'office de sergent royal faite par Julien Cocquilleau, à René Bois, bisaïeul du défendeur, au prix de 200 livres (2 mars) ; — de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots, et Marie-Élisabeth Blavette, sa femme, à payer à Gabriel Houdmon, marchand, mari de Jeanne Mottais, fille et héritière en partie de François Mottais, cinq années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 55 livres (8 mars) ; — d'André Bouisseau, marchand, sauf son recours contre dame Charlotte de la Douèpe, veuve de Mre Charles de Farcy, écuyer, sieur du Roseray, et Jean Anjuère, propriétaire du lieu de la Panverdière, en la Selle-Craonnaise, à passer au profit de Me Jean Janson, prêtre, titulaire de la sacristie de l'église collégiale de Saint-Nicolas de Craon, titre nouvel d'une rente de 20 livres (26 avril) ; — d'Anthoine Refoul, marchand, mari d'Anne Simon, et Pierre Hatton, héritiers d'André Simon, à délivrer à Guillaume Houdmon, soldat au régiment des gardes françaises, héritier en partie de Jean Houdmon, son père, la somme de 18 livres à lui léguée par ledit André Simon (10 mai) ; — des propriétaires d'un lieu sis au village du Bois Gaultier, paroisse d'Athée, à exhiber leurs titres à dame Charlotte Maréchal, veuve de Mre François de Cherbonnier, chevalier, sieur de la Gayennerie, et dame du fief et seigneurie du Bois de Denazé, et à lui reconnaître le service de 6 sols, 3 deniers, dû chaque année sur la totalité dudit village (24 mai) ; — du détenteur de la métairie de la Bodinière, en Livré, à payer à Mre Louis de Courcillon de Dangeau, abbé de Notre-Dame de Clermont, représenté par Pierre de Boziat, sieur de Pontsaintour, trois années d'arrérages d'une rente foncière ancienne de 6 setiers de seigle (21 juin); — de Marguerite Monnier, veuve Pierre Guyon, à payer à René Rousseau, marchand à Craon, une somme de 70 livres pour deux années de ferme de terres sises près la métairie de la Lionnaie, en Bouchamps (12 juillet) ; — d'Antoine Mabille à payer à Michel Guillaume, fondeur de cloches, une somme de 50 livres restant du contenu en une promesse (19 juillet) ; — de Jacques Girandier, marchand, meunier aux moulins de Mée, en Laubrières et Méral, à payer à Mre Marc-Antoine de Lancrau, chevalier, seigneur de Saint-Poix, cinq années d'arrérages de la ferme desdits moulins et étangs, à raison de 380 livres par an ; — d'Étienne Huchedé, curateur à la succession abandonnée de feu René-François Néant, à rendre à Louise Brossier, veuve dudit Néant, une somme de 1500 livres portée sur son contrat de mariage (26 juillet) ; — de Jacques Verdier, héritier par sa femme de Jeanne Gault, à payer à Jean Cranier, fermier du prieuré de la Haie-aux-Bonshommes en la forêt de Craon, deux années d'arrérages du service d'une pipe de vin due chaque année sur le lieu des Morlières, en Méral, estimée 20 livres, et à passer titre nouvel au profit de Me Antoine Lemoyne, prêtre, docteur de Sorbonne, prieur commendataire dudit prieuré (9 août) ; — d'Étienne Huchedé, dit la Rivière,

curateur à la succession abandonnée de François-René Néant, à payer à demoiselle Anne-Julienne de la Durantière, veuve de Me Jean Geslin, notaire, cinq années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 7 livres, 11 sols (17 août) ; — de Gabriel Morainne et Anne Bois, sa femme, à payer à Mre François-Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie, les arrérages des fermes du moulin d'Asseline, à raison de 160 livres par an, lui donner « 4 chapons, 4 poulaits et 4 halbrans », et à lui rendre 111 livres de meules et moulages pour l'abandon dudit moulin (6 septembre) ; — de Me Jean Gastineau, sieur de l'Aunay, avocat au siège, à rétablir une palissade qui fait la séparation d'un jardin appartenant à Me Charles Duchesne, conseiller du Roi, receveur en titre au bureau des Traites de Craon, situé proche la Croix-Rouge, en la paroisse Saint-Clément de Craon, et dépendant d'une maison de la rue des Vaux ; — de François de la Barre, écuyer, sieur du Buron, mari de demoiselle Perrine Meaulain, auparavant veuve de Me Jacques Perrin, notaire, à payer à Marie Brault, veuve de Pierre Legrand, une somme de 48 livres suivant promesse (20 septembre) ; — de Michel Boisramé à payer à Jean Guyon le jeune, onze années de ferme du lieu du Bignon, en Méral, à raison de 70 livres par an (22 novembre); — de Gilles Sarcher en 20 livres de dommages et intérêts et 10 livres d'amende applicable aux réparations de l'auditoire, pour avoir faussement accusé Pierre Planchenault, marchand, du vol d'un fusil au préjudice du curé de Méral (29 novembre). — Main-levée des choses saisies sur Charles Gastineau, à la requête de Me Gabriel Halligot, sénéchal de Saint-Ouen, et condamnation dudit Gastineau à faire les cidres du lieu de la Tremblaye appartenant audit Halligot et à laisser les marcs sur ledit lieu (7 décembre).—Condamnation de Jacques Étroigné et Marie Guyon, sa femme, héritière de Pierre Guyon, à payer à Renée Denouault, veuve Lemanceau, auparavant veuve de François Cuillerier, 14 boisseaux de blé pour 7 années de rente due sur le lieu du Gast, à l'abbaye de Clermont (20 décembre) ; — de demoiselle Renée Fouin, héritière sous bénéfice d'inventaire de feu Me Christophe Fouin, sieur des Fuseaux, grenetier au grenier à sel de Craon, à exécuter au profit de François Cordon, sieur de Villeneuve, étant aux droits de René Allard l'aîné, un acte de cession fait par ledit Allard audit Fouin, le 6 octobre 1711, et ce faisant lui payer une somme de 1181 livres, 18 sols, 8 deniers et les intérêts (1718, 21 février) ; — de Pierre de Bourgon, écuyer, sieur dudit lieu, condamné par défaut à réintégrer Mre Jean-Marquis de la Motte, chevalier, seigneur de Senonnes, dans la possession du fief du Mellian, à partir du jour de l'acquêt par lui fait de dame Marie Boucault, veuve de Bourgon, le 6 octobre 1716, devant Perrière et Bardou. — Nomination des experts jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (28 février). — Condamnation d'Étienne Huchedé, curateur à la succession abandonnée d'Anne Varanne, veuve de Jean Pottier, à payer à Me Louis Hunault, prêtre, chanoine en l'église collégiale Saint-Nicolas de Craon, huit années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 4 livres, 19 sols, 11 deniers et d'autres rentes (7 mars) ; — de Catherine Pottier, veuve de Charles Le Citoleux, à payer à Mre René du Tertre, chevalier, seigneur du Tertre de Mée, une somme de 160 livres pour une année de fermage du moulin du Pont, en Chérancé ; — de la veuve Augustin Monnier à payer à Pierre Durand, 16 livres pour une année de fermage d'une maison sise au village de la Tour-Blanche, paroisse de Simplé (14 mars) ; — de Pierre Allaire à payer à demoiselle Marthe Hunault, veuve de Me François-Guy Drouard, sieur de Lorgery, 40 livres pour une année de ferme d'un lieu sis au bourg de Livré (13 juin) ; — de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots, principal héritier de Mre Philippe du Buat, son frère, à payer à Jean Cailler, sieur des Touches, une somme de 14 livres suivant une sentence du 7 mai 1694, rendue contre ledit défunt Philippe du Buat (20 juin) ; — de Michel Jammé, mari de Perrine Boguais, héritier de René Boguais, à payer à Me Christophe Sallé, notaire, une somme de 21 livres, suivant promesse (4 juillet) ; — des propriétaires du lieu de l'Hommeau-Cornillé et des Landes-du-Haut, en Méral, à payer à Me Jacques Paillard, fils et héritier de feu Me François Paillard, ancien fermier du fief de la Corbière en Méral, appartenant à Mre Marc-Antoine de Lancrau, chevalier, seigneur de Chantail, vingt-neuf années d'arrérages de deux rentes féodales dues au fief de la Corbière (18 juillet). — Main-levée des biens saisis sur Joseph Pedron, mari de Marie Girard, propriétaire du lieu de la Tesserie, en Livré, à la requête de Me Louis Lanier, prêtre, chapelain de la chapelle de Mocquechien, demandeur en paiement d'une rente de quatre boisseaux de blé (5 août). — Condamnation de Louis Nicolas, sieur des Roussières, à payer à Me Olivier Nicolas, sieur des Fontaines, greffier au grenier à sel de Craon, une somme de 382 lives, 11 sols, suivant promesse (29 août) ; — de François Maunoury, fils et héritier de défunts François Maunoury et Barbe Renier, à payer à Michel Béasse, une somme de 100 sols « pour

une panne de terre » à faire la lessive, 4 livres « pour un seran à serancer du lin, 25 sols pour un fer à adoucir et un couteau à battre le lin » (17 octobre) ; — de François Moreul, boucher, en l'amende de 30 sols pour exposition de viande de mauvaise qualité ; confiscation de ladite viande au profit des pauvres de l'hôpital de Craon (14 novembre) ; — des propriétaires du village des Bourons et Bouillons, à payer à Mre François-Nicolas « de Hesland », sieur de Vallière et des fiefs des Bourons-Fougerai, en Pommerieux, 29 années d'arrérages d'une rente féodale de 28 livres, 10 sols ; — de Mathurin Nupied à payer à Georges Nupied, marchand, quatre années de ferme du lieu de la Pelleterie, au village de Bizé, en Cuillé, à raison de 30 livres par an (1719, 2 janvier). — Nomination des experts jurés de la communauté des bouchers de Craon, et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (20 février). — Condamnation de Mathurin Lefèvre, à payer à René Geslin, sieur de la « Vigneauvecque », une somme de 60 livres pour six années de jouissance du lieu de Charcenay (?), et les redevances portées au bail (6 mars) ; — de Jean Ory, fils et héritier de feu Michel Ory, héritier lui-même de Michelle Hattier, femme de Pierre Delafosse, à payer à demoiselle Renée Cherruau, veuve de Me René Gendry, notaire, aux droits de Joachim Chartier, cinq années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 10 livres ; — de René Picquet et François Ruau, marchands fermiers de Tertien, à payer à Guillaume Oudouin, *alias* Houdin, meunier au moulin de Tertien, une somme de 90 livres, à raison de 20 sols par jour, pour chômage dudit moulin (21 mars) ; — de Michel Huet et Jeanne Cadot, anciens métayers à la closerie des Goisbaudières, en Ballots, à faire faire sur ledit lieu « 19 journées de réparation de couverture d'ardoise et pareil nombre de journées de réparation de terrasse pour 19 années de jouissance » (15 mai) ; — de Pierre et René Gendry, fils et héritiers de Pierre Gendry, à payer à Me Jean Cournée, notaire, fils et héritier en partie de Me André Cournée, notaire, douze années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 60 livres (10 juillet) ; — des détenteurs « frescheurs » du village de la Couture, en la Chapelle-Craonnaise, à payer à Pierre Le Motteux, sieur de la Papinière, fermier de la terre de la Garaudière, en Cosmes, vingt années d'arrérages d'une rente foncière de 48 boisseaux de seigle (24 juillet) ; — de Marguerite Houdemon, veuve d'André Barocher, fermière du four à ban de Craon, à ôter « la barge de bourrée » par elle placée en son jardin, près du four et de plusieurs cheminées particulières, pour prévenir les incendies (31 juillet) ; — d'Étienne Rousseau à payer à Étienne Brillet, fils et héritier de Marie Bioche, les arrérages d'une rente foncière de 100 sols assise sur un lieu du village d'Asseline, en Livré (14 août) ; — de Jean Rublon, mari de Gilette Peltier et autres, à payer pour Me Julien Audain, prêtre, prieur de Brains-sur-les-Marches, une somme de 181 livres comme solde du prix du lieu de la Simonnaie, et pour dame Louise du Breuil d'Ingrandes, épouse non commune en biens de Mre Gabriel-Pierre Dauzy, chevalier, seigneur du Girault, dix-neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 18 livres, etc.

B. 2997. (Registre.) — 5 cahiers de 30, 38, 6, 36 et 18 feuillets, papier.

1719-1721. — Audiences civiles, criminelles et de police.— Condamnation de Jean Racappé à payer à Me Nicolas Rousseau, sieur de Monfrand, conseiller et procureur du Roi au grenier à sel d'Ernée, et dame Marie-Philippe Rousseau, veuve de Mre Jacques de la Maignannerie, écuyer, sieur des Vaux, héritiers universels de demoiselle Françoise Rousseau, veuve de Marc Lemasson, sieur de Courcelles, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 39 livres (1719, 28 août) ; — des enfants mineurs de Michel Lecompte et Marie Dumaine, héritiers pour une moitié de feu Jean Dumaine, leur aïeul, à payer à demoiselle Louise-Catherine Aubry, veuve de François Goussé, sieur de la Lande, une sommes de 614 livres (18 septembre) ; — de Jean-Jacques Rousseau, forgeur, à payer aux Dominicains de Saint-Pierre de Craon, représentés par Étienne Chabot, l'un d'eux, une somme de 12 livres fondée sur le lieu de la Gaulerie ; — de Pierre Paillard, fermier de la Basse-Hallerie, en Méral, à payer à Mre Guy-Philippe des Vaux, chevallier, sieur de Loresse, fils et unique héritier de Marie de Madaillan, le prix des fermes dudit lieu depuis 1710, à raison de 120 livres par an (25 septembre) ; — de René Thireau à payer à Mre Marc-Antoine de Lancrau, chevalier, seigneur de Chantail, une somme de 60 livres pour arrérages des fermes du lieu de la Motte de Saint-Péan et autres dettes (16 octobre) ; — de Louis Peltier et Marie Doré, sa femme, à payer à Charlotte-Angélique de la Saugère, épouse non commune en biens de Mre Philippe de Hardouin, chevalier, seigneur de Chantenay, trois années d'une rente foncière de 25 livres sur une maison sise en la grande rue de Craon (23 octobre) ; — de Nicolas Barocher, Michel Lemasson et Perrine Barocher, sa femme, à payer à Jean-Baptiste Guillaume, sieur de Lamotte, une somme

de 29 livres, 9 sols, contenue en une promesse (1720, 2 janvier). — Nomination des experts-jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin l'aîné (12 février). — Condamnation de François de la Barre, écuyer, Perrine Meaulain, sa femme; Michel Jaume et Perrine Boguais, sa femme, et autres héritiers de défunts Pierre Perrin, Françoise Grignon et Jacques Perrin, à payer à Me René Maugars, avocat au parlement de Bretagne, les intérêts d'une somme de 1446 livres (26 février); — des propriétaires du Clos-Corbin à la Haie-Rouge, en Saint-Aignan, à passer, au profit de Me Antoine Lemoyne, docteur de Sorbonne, prieur commendataire de la Haie-aux-Bonshommes-lès-Angers et de son annexe en la forêt de Craon, titre nouvel d'une rente foncière de 5 chapons et 4 sols sur la fresche du Clos-Corbin (5 mars); — de la veuve Julien Salmon, hôtesse à Craon, Joseph Pédron et Pierre Rocheton, en 60 sols d'amende chacun pour avoir vendu à boire et à manger pendant le service divin (15 avril); — de Mre Jean-Baptiste d'Héliand, mineur, donataire de feu Me Jean Trouillet, prêtre, prieur de Livré, procédant sous l'autorité de Mre René d'Héliand, chevalier, sieur d'Ampoigné, son curateur aux causes, à payer à Pierre Poullain une somme de 200 livres, suivant promesse dudit défunt; — de Mathieu Rousseau à payer à dame Charlotte de la Douespe, veuve de Mre Charles de Farcy, chevalier, seigneur du Roserais, mère et garde noble de leurs enfants, une somme de 45 livres, 14 sols, suivant compte (22 avril); — des administrateurs de l'hôtel-Dieu Saint-Julien de Laval, assignés en la personne de Julien Hoisnard, sieur du Fougeray, l'un d'eux, à connaître Me François Trochon, sieur du Saulay, et Me Trochon, procureur du Roi en l'élection de Château-Gontier, père et tuteur des enfants issus de son mariage avec Anne-Françoise Chauviré, parents lignagers de Me François Trochon, sieur de la Tehardière, substitut aux Traites d'Angers, leur oncle paternel, en retrait lignager de la métairie du Grand-Groizé (27 mai). — Renonciation de Me René Trouillet, lieutenant particulier au présidial d'Angers, d'Anne Trouillet, veuve de Me Joseph Boucault, seigneur de Mélian; de Me Louis-René-Cyprien Chotard, conseiller audit présidial, fils de dame Trouillet, et de Madeleine Trouillet, veuve de Me Marin Grimaudet, à la succession de Me Jean Trouillet, prieur de Livré. — Condamnation de Jeanne Guérin, veuve de René Guillé, à [rendre] à Me Joseph Rigault, sieur de la Rivière, an[cien] conseiller du Roi, assesseur en l'hôtel-de-ville de [Ch]âteau-Gontier, les titres d'une rente hypothécaire de 50 livres désormais éteinte (25 juin); — de Pierre Sorin et Jeanne Besnier, sa femme, à payer à demoiselle Georgine Corbin, femme non commune en biens de Me Jean Leroux, grenetier au grenier à sel de Pouancé, une somme de 70 livres pour une année de ferme d'une maison (15 juillet); — du propriétaire du lieu de la Gablière, en Bouchamps, à payer à Me Antoine Lemoyne, prêtre, docteur de Sorbonne, trois annés d'arrérages d'une rente foncière ancienne de huit « cottes » de vin suivant l'évaluation du présidial d'Angers (20 août); — du Mathurin Montiège, dit la France, en 10 livres de dommages-intérêts pour injures et coups à Louis Bois, sieur de la Paigerie (2 septembre); — du chapelain de la chapelle Sainte-Catherine de la Brosse, à payer à Mre Paul de la Saugère, prêtre, chapelain de la chapelle de la Mabille, en l'église Saint-Nicolas de Craon, ayant les droits des héritiers de feu Mre Charles de l'Élise (?) du Clisson, chapelain de la dite chapelle, 18 années d'arrérages d'une rente foncière de 10 sols assise sur une maison de la rue des Juifs et consentie le 20 décembre 1657, par Mathieu Hunault, prêtre, chapelain de Sainte-Catherine de la Brosse, à Me Jean Crasnier, prêtre, chapelain de la Mabille (9 septembre); — de Julien Desprès à quitter, au profit de René Guais, mari de Renée Guinoiseau, et de Réné Guinoiseau, propriétaires, la jouissance de la maison de la Turminière, en Denazé (30 septembre); — de Mre Joseph de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, à comparoir pour voir le dépôt fait entre les mains de Me Jacques Paillard, greffier, par Me Jean Briand l'aîné, ancien procureur du Roi au grenier à sel de Craon, d'une somme de 1000 livres pour principal et intérêts d'une rente de 47 livres (29 octobre); — de Jean Denouault fils et héritier de René Denouault et de Jeanne Madiot, à payer à demoiselle Renée Rousseau, veuve de Me Thomas Huault, notaire royal, aux droits de René Denouault, héritier pour un quart desdits défunts, vingt-deux années d'arrérages d'une rente de 9 livres (4 novembre); — de François Leguay à payer à dame Renée Pépin, dame du Fay, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente de 2 boisseaux d'avoine combles, due au fief du Fay sur la fresche de la Nivelière, en Cuillé, et d'une autre rente de 2 boisseaux d'avoine et 2 sols, 6 deniers, due sur la fresche du Haut-Fay, même paroisse. — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire obtenues par Jean Besnard, sieur de la Bouillère, élu, en la succession de Me René Margariteau, prêtre (9 décembre). — Condamnation des sieurs Moreau et Helbert, métayers à la Touche-à-l'Abbesse, en Craon, à faire moudre leurs

grains par André Gigon, marchand, fermier des moulins de Craon; — de la veuve de Mathurin Cormier à payer solidairement avec René Marais et Jean Denouault, propriétaires du village de Saint-Sulpice, en Athée, les arrérages d'une rente de 12 setiers de blé due sur le dit village à l'abbé de Clermont (1721, 13 janvier); — de Barnabé Segretain et Jacquine Bouesseau, sa femme, à payer à demoiselle Anne-Julienne de la Durantière, veuve de Me Jean Geslin, notaire, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente inféodée de 13 sols, 4 deniers, due sur 4 journaux de terre, partis de bois taillis de Saint-Aignan, près la Claye (27 janvier); — de François Cordon, sieur de Villeneuve, curateur à la succession de feu René-François Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, héritier de Mre François de Breslay, curé de Ballots, à payer à Fançoise Viel une somme de 120 livres suivant promesse (10 février). — Nomination des experts-jurés de la communauté des bouchers de Craon, et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (24 février). — Condamnation de Guillaume Boutemy et Marie Chastelier, sa femme, propriétaires de la *Grande-Maison*, au bourg de Livré, à payer à dame Marthe Hunault, veuve de Me François-Guy Drouard, sénéchal de Craon, les arrérages d'une rente foncière de 6 livres assise sur ladite maison (10 mars); — de René Guinoiseau à rendre à Me Charles Duchesne, sieur de la Forterie, sénéchal de Craon, une pipe de chaux vive, ou à lui payer 30 livres d'indemnité (24 mars); — de demoiselle Marie Bossard, veuve de Me René Mordret, procureur fiscal de la baronnie de Craon, à payer à Pierre Bernier, marchand, dix-neuf années d'arrérages de plusieurs rentes foncières assises sur des maisons et héritages du village du Terras, en la paroisse de Saint-Clément de Craon (31 mars); — de René Halligon, sieur de la Bruntière, et Marguerite Mottais, sa femme, acquéreurs de Mre François du Meurier de Saint-Remy, chevalier, à consentir au retrait féodal demandé par Mre Louis-Pierre-Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de Bouchamps, demoiselle Marie-Anne-Renée de Lantivy et Mre Jean-François de Lantivy, clerc tonsuré, mineurs procédants sous l'autorité de Mre Benjamin de la Chevallerie, chevalier seigneur de Chesnadière, *alias* Chenardaye, enfant de défunts Mre Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Épinay, et de Marie-Anne de la Chevallerie, et comme tels propriétaires des fiefs et seigneuries de la Motte, Bouchamps, Bouche-d'Usure, le Petit-Péan, l'Épinay, à propos de la métairie de la Fuselière, en Bouchamps (21 juillet). — Mise hors de cour de Georges Girard, et défense à Me Julien Audrain, prêtre, prieur commendataire du prieuré de Brains-sur-les-Marches, de laisser errer ses animaux domestiques dans le cimetière de la paroisse. — Condamnation de François de la Barre, écuyer, et Perrine Meaulain, sa femme, à partir, au profit de Jeanne, Anne-Rose Gaultier, et Me Jean-Jacques Gaultier, avocat au siège, leur frère, la possession de deux lieux sis au village des Haies-Brettes, d'un autre sis au village de la Forterie, en Fontaine-Couverte, et du lieu de la Poitevinière en Gastines (1er septembre). — Décharge à Jean Bodin et Joseph Chevrollier des commissions où les avait établis Me Pierre Rosières, commissaire aux saisies réelles dans le ressort du présidial d'Angers, sur les grains et fruits à provenir sur la Petite-Mauvière, en Laigné. — Sentence déboutant Me René Bouchard, sieur de la Poterie, de sa demande en remboursement en deniers d'une somme de 150 livres par lui prêtée en billets de banque à Me Jacques Guilloteau, celui-ci offrant de rendre les billets qui n'avaient plus cours. — Condamnation de Michel Donné, détenteur en partie des lieux de la Chataigneraie et du Gast, à payer au sieur de Monternault, en l'acquit de Jean Denouault et Jean Bazin, vingt-neuf années d'arrérages de sa contribution à une rente de 28 boisseaux de blé due au fief de la Mérinaie (23 septembre). — Assignation à comparoir à dame Charlotte de la Douespe, veuve de Mre Charles-René de Farcy, chevalier, seigneur du Roseray, pour exécuter le retrait lignager reconnu par elle au profit de Pierre Legrand et Perrine Martin, sa femme, fille de Jean Martin (6 octobre). — Condamnation des propriétaires des lieux de l'Aunay-Poupart, de la Massonnerie, de la Rivière-Presteseigle, de Champagné, et du fief du Grand-Bois, *alias* Montéclerc, à payer à Mre René du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais et de Pommerieux, une somme de 600 livres pour droits de ventes et issues à lui dus pour acquisition desdits lieux et pour arrérages des rentes féodales (9 décembre); — des propriétaires du villages du Grand-Limesle, en Quelaines, à payer à Pierre Lemotteux, sieur de la Papinière, marchand, fermier du fief et seigneurerie de la Garaudière, paroisse de Cosmes, vingt-trois années d'arrérages d'une rente de 8 boisseaux de seigle due audit fief de la Garaudière (2 décembre). — Réception de Me Brice Billault, sieur du Marais, avocat en parlement, en l'office de lieutenant général et particulier et de procureur fiscal civil, criminel, des eaux et forêts et de police de la baronnie de Craon, laissé vacant par le décès de Me René Mordret (15 décembre), etc.

B. 2998. (Registre.) — In-folio, 4 cahiers, 105 feuillets, papier.

1722-1723. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Jean Lemoine, notaire, à remettre à Mre Jean-Baptiste du Buat, chevalier, seigneur de Volainnes, tous les titres qu'il peut avoir concernant le fief de Rocher et Volainnes (1722, 5 janvier) ; — de François de la Barre, écuyer, et de dame Perrine Meaulain, son épouse, auparavant veuve de Me Jacques Perrin, notaire, à partir au profit de Jeanne, Anne-Rose Gaultier, et Me Jean-Jacques Gaultier, avocat au siège, leur frère, la possession des lieux des Haies-Brettes, la Poitevinière et Forterie (12 janvier) ;—de Charlotte Auboisle, servante, à payer à Joseph Pédron, hôtelier à Craon, son ancien maître, 6 livres 5 sols, pour le prix d'un justaucorps qu'il lui avait donné suivant convention ; 6 livres 12 sols pour deux chemises et un tablier de toile ; 5 livres pour une aune de toile blanche, ou à refaire le lit qu'elle avait brûlé ; — de Duval de la Blaierie, propriétaire du fief et seigneurie de Champagné en Chérancé, à payer à Charlotte-Angélique de la Saugère, épouse non commune en biens de Mre Philippe-René de Hardouin, chevalier, seigneur de Chantenay, 113 boisseaux de seigle par elle fournis pour ensemencer les terres dudit fief, et 2119 livres pour le prix des bestiaux livrés avant la vente par elle faite audit Duval en 1720 (26 janvier) ; — des propriétaires de la métairie du Tertre, en Gastines, à payer à Mre Antoine Lemoine, prêtre, docteur de Sorbonne, ancien prieur commendataire de la Haie-aux-Bonshommes et de son annexe en la forêt de Craon, ce qui est dû d'une rente foncière de 48 boisseaux de blé, et à passer titre nouvel ; — de Pierre Paillard à payer à Mre Guy-Philippe des Vaux, chevalier, seigneur de Loresse, fils unique et héritier de dame Marie de Madaillan, trois années d'arrérages du fermage de la closerie de la Basse-Hallerie, en Méral, à raison de 120 livres d'argent, 10 livres de beurre, 4 chapons et 4 poulets (3 février) ; — de Mre de Valory, chevalier, seigneur de la Pommeraie, à payer à René Allard une somme de 57 livres pour deux « busses » de vin de haut Anjou (23 février) ; — de dame Charlotte Le Mareschal, veuve de Mre François de Cherbonnier, sieur de la Guesnerie, garde noble de leur fils, en 20 livres d'amende applicable aux réparations de l'auditoire, pour transport de juridiction ıs son procès avec François Gendry, marchand unier (2 mars) ;— de Jean Godbille, fermier du lieu la Croix, à payer à Mre Philippe d'Andigné, cheva- seigneur des Écottais, 100 sols de dommage pour avoir abattu « un pied d'émousse » (16 mars) ; — de Christophe Deslandes à compter avec Mre Louis-Joseph de Madaillan, chevalier, comte de Madaillan, tant des fermes du lieu de la Balleterie que de celle du moulin de Fouillereul (23 mars).— Offre par Me François Saulin, avocat, de rendre compte à Georges Viel et à ses cohéritiers de feu Me Pierre Viel, des émoluments de la charge de grenetier au grenier à sel de Craon, exercée par ledit Saulin depuis le décès dudit Pierre Viel jusqu'à la suppression de l'office (13 avril). — Condamnation de Mre Philippe-René de Hardouin, chevalier, seigneur de Chantenay, père et garde noble de Mre Joseph de Hardouin, son troisième fils issu de son mariage avec Charlotte-Angélique de la Saugère, donataire de Mre Paul-Charles de la Saugère ; Me Pierre-François Gousreau, écuyer, sieur de la Blanchardière, conseiller au présidial d'Angers ; Me Jean Heureau ; Mre Nicolas-François de Heslault, chevalier, seigneur des Vallières ; dame Marie Y *alias* Yau, veuve de Jacques-Philippe d'Écuillé, chevalier, seigneur d'Écorce, mère et tutrice d'Urbain, Louis et François d'Écuillé, tous héritiers et donataires dudit sieur Paul de la Saugère, à rendre compte à Mre Bonaventure Dubois, prieur de la Ballue, du maniement du revenu de la chapelle de la Ballue (4 mai) ; — de Pierre Rouzière, commissaire aux saisies réelles au présidial d'Angers, comparant par son procureur, Jean-Jacques Cherruau, à délivrer à Mre René du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais et de la seigneurie de Pommerieux, le prix de la ferme du lieu de la Bergerie pour devoirs non payés par les propriétaires dudit lieu (11 mai). — Défense à Pierre Lebon, marchand de cheveux, d'exercer le métier de « barbier-perruquier, baigneur-étuviste », sans lettre de maîtrise (18 mai) — Condamnation de Mre Philippe de Hardouin et consors, à rendre compte à Mre Claude Clavel, docteur de Sorbonne, chapelain de la chapelle de Saint-Julien de Livré, de tous les deniers perçus, par Mre Paul de la Saugère, depuis le 3 juin 1718 jusqu'au jour de son décès (22 mai) ; —de Jacques Monnier, tisserand, distributeur du pain bénit en l'église Saint-Clément de Craon, à présenter le pain bénit aux officiers du siège, immédiatement après le clergé et avant le peuple, à peine de 20 livres d'amende (2 juin) ;— de Pierre Marsollier fils et héritier de Pierre Marsollier, à exécuter une obligation passée au profit de François de la Barre, écuyer, sieur du Buron (15 juin) ; — de Pierre Sabin, demeurant au Haut-Breil, paroisse de Pommerieux, à payer solidairement avec les autres détenteurs du Breil, à Jacques

Louveau et Julien Fauchard, fermiers du fief et seigneurie du Breil-Brard, quinze années d'arrérages d'une rente de 15 boisseaux de seigle et de 7 livres en deniers due sur le village du Breil tant à ladite seigneurie qu'à la chapelle dudit nom (3 août); — de Me Jacques Paillard, receveur des consignations de Craon, à payer à Étienne Huchedé, curateur à la succession vacante de Mre Jean Trouillet, prêtre, prieur de Livré, une somme de 60 livres pour subvenir aux frais de l'instance soutenue contre Mre Pierre-Jean Deshayes, prieur de Livré, (11 août); — de Jacquine Monnier, veuve de Pierre Cournée, et de Mre Mathurin Duffay, prêtre, docteur en théologie, curé de Méral, prenant le fait et cause de ladite Monnier, à payer à Mre René Pelly, prêtre, curé de Laubrières, quatorze « chevaliers » de lin indûment perçus par son feu mari, en 1717, au Pont-de-Terre, dépendant du lieu de Grihaigne, sur lequel le curé de Laubrières levait les menues dîmes des lanfeurs (18 août); — de Joseph Jeufrault à rapporter à Mre Étienne Granger, prêtre, curé de Saint-Saturnin-du Limet, six mesures de blé noir pour les dîmes de la moitié des blés noirs recueillis sur les terres dépendantes de la métairie de la Landefrière (12 octobre); — de Mre Charles de Salles, chevalier, seigneur de Miré, et dame Belossier, son épouse, héritiers purs et simples de demoiselle Françoise-Catherine Belossier de Vallières, parties mises en cause par Mre Jean Pabot, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon et Mre Jean Bouchet, prêtre, curé de Saint-Julien d'Angers, exécuteurs du testament de ladite demoiselle Belossier, reçu le 22 avril 1716, par Duroger, notaire, à payer aux mains du sieur Bernier, trésorier de l'hôpital de Craon, une somme de 3000 livres léguée par la testatrice pour aider à la fondation de l'hôpital de Craon, érigé par lettrss patentes du mois d'août 1715; — de Mre Philippe de Hardouin, seigneur de Chantenay, à rendre à Mre Pierre Macquin, prêtre, chapelain de la chapelle de la Mabille desservie en l'église collégiale Saint-Nicolas de Craon, les titres de la chapelle pour en faire rétablir le temporel (9 novembre); — de Pierre Goisbault l'aîné, Perrine Guyon, sa femme, et Pierre Goisbault, leur fils, à faire les réparations locatives de la métairie de la Landefrière, appartenant à Me Jacques Guilloteau, mari de Françoise Bouchard, auparavant veuve de Me André Goulier, sieur de la Violais (16 novembre). — Ordonnance de montrée de la terre de Sévillé contre Me Jean-Léonard Bouchard, sieur de la Reignière, en faveur de Me René Bouchard, sieur de la Poterie, avocat au présidial de Château-Gontier, agissant pour lui et pour Jacques Guilloteau et Françoise Bouchard, femme dudit Guilloteau, Me Toussaint Bouchard; Claude et René Vallot, enfants de feu Me Jean Vallot et de Renée Bouchard, tous héritiers de feu Me Claude Bouchard et de demoiselle Marie-Claude de Sévillé. — Condamnation de Jean Boulet l'aîné et de Jeanne Thierry, sa femme, à payer à demoiselle Georgine Corbin, femme non commune en biens de Me Jean Le Roux, conseiller du Roi, ancien grenetier au grenier à sel de Pouancé, diverses sommes à elle dues pour le bail de la closerie du bourg de Saint-Saturnin (1er décembre); — de dame Charlotte Mareschal, veuve de Mre François de Cherbonnier, chevalier, seigneur de la Guesnerie, à vider le lieu de la Loge par elle loué à Pierre Brillet et Jacquinne Rousseau (11 décembre); — des propriétaires de la Bretonnière, paroisse de la Selle-Craonnaise, à faire rendre à Me Louis Lasnier, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon et chapelain de la chapelle de la « Pilverdrye », 16 boisseaux de seigle pour une année d'arrérages de la rente foncière due par le dit domaine au temporel de la chapelle (14 décembre); — de Me Nicolas Perdrix, sieur de la Hamonnière, receveur des traites au bureau de la Haute-Bauchée, paroisse de Brains, à payer à Me Pierre du Vivier, procureur du Roi au grenier à sel de Sablé, la somme de 110 livres, montant d'une obligation consentie à feue Marie Richard, femme dudit Du Vivier, (1723, 11 janvier). — Réception de Mes Jean Allard, avocat fiscal, François Saulin, Jacques Gastineau et Jean-Jacques Gaultier, avocats au siège, aux offices de procureurs en la sénéchaussée de Craon (21 janvier); — de Jean Girard et Jacques Veillon, bouchers de Craon, en qualité d'experts-visiteurs des viandes de boucheries, et adjudication du *bœuf vislé* à Jean Hesloin (8 février). — Condamnation de René Le Roy, à payer à Mre René du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais, la somme de 1200 livres, pour une année du fermage des terres de Champagné, sauf à Charles Gillot, écuyer, seigneur de Boutigny et du fief Ferré, son recours contre ledit seigneur de Montalais (22 février). — Installation de Me Brice Billault, sieur du Marais, en qualité de sénéchal, juge ordinaire civil et criminel, eaux et forêts et de police, commissaire enquêteur et examinateur de la sénéchaussée et baronnie de Craon, en remplacement de Me Charles Duchesne (8 mars). — Condamnation de Mre Luc Darche, doyen de l'église cathédrale de Bordeaux, abbé de Notre-Dame de la Roë, à payer annuellement à l'hôpital général de Craon, en vertu des lettres d'érection dudit

hôpital données au mois d'août 1715, 100 setiers de blé et 75 livres en argent (6 avril) ; — du prieur du prieuré de Saint-Clément de Craon, à payer annuellement à l'hôpital général de cette ville, pour le même motif, 20 setiers de seigle et 6 setiers d'orge ; — de Jean Durand, charpentier, à travailler aux réparations de la cure de Bouchamps, suivant le marché passé entre lui et Jacques Blanchet, frère et héritier de feu René Blanchet, vivant prêtre, curé de Bouchamps. — Provisions d'un office de procureur au siège, données à Me Jacques Guilloteau (10 mai). — Entérinement des lettres de la faculté de médecine en l'Université d'Angers, du 27 juin 1720, conférant à Me Guy Charpentier le grade de docteur en cette faculté. — Condamnation de Me Charles Duchesne, sieur de la Forterie, ancien sénéchal en la baronnie de Craon, à déposer au greffe « le rôle des arts et métiers de cette ville », pour pouvoir régler la marche des corps de métiers à la procession de la Fête-Dieu (24 mai) ; — des propriétaires des lieux de la Poitevinière, paroisse de Gastines, à payer à Mre Annibal-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, Gastines et autres lieux, conseiller au parlement de Bretagne, 46 années d'arrérages d'une rente féodale de 4 boisseaux d'avoine, 3 sols, 3 deniers, et une poule (8 juin) ; — de Jeanne Maulain, veuve de Me Guillaume Le Seurre, à fournir à Pierre Gigon, blatier, le blé qu'elle lui a vendu et qu'elle avait dans son grenier de la Monnerie, paroisse de Laubrières, et dans celui du bourg de Gastines, à charge pour Gigon d'en faire de la farine et de l'amener au marché de Craon (14 juin) ;— de René Piquet, Pierre Cadot, François-Pantaléon Fauchard, marchands, René de Cherbonnier, écuyer, sieur de Monternault, et René de Juigné, écuyer, sieur du Parvis, à amener sur le marché les grains qu'ils peuvent avoir en sus de leurs provisions, — Retrait féodal par demoiselle Marie Allaire, « de la société des damoiselles de l'hôpital Saint-Jean de Craon, ayant les droits de René de Juigné, écuyer, sieur du Parvis (21 juin).— Condamnation de Marie Brochard *alias* Brossard, veuve de Joseph Bellanger, en une amende de 20 livres, pour avoir vendu du pain de méteil 2 sous la livre (5 juillet) ; — de René Rouault à payer à demoiselle Marie de Beaumont, veuve de Julien Fournier, vivant sieur de la Réaulté, 10 années d'arrérages d'une rente foncière de 10 livres, assise sur le lieu de Bois Gaultier, paroisse d'Athée (2 août). — Retrait lignagner par Mre François-Michel de Valadon, comte de Pertus, et dame Marie-Louise de Madaillan, son épouse, contre Joseph Chapelet, capitaine ambulent, de la closerie du Val, paroisse d'Athée (30 août). — Annulation de la vente du lieu de l'Épinouze, paroisse de la Selle-Craonnaise, faite à François Daigremont, bourgeois, par dame Françoise Lenfantin, épouse non commune en biens, mais non autorisée, d'Élie Hullin, écuyer, sieur des Ajouts (20 septembre), etc.

B. 2999. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1723-1725. — Audiences civiles, criminelles et de police.—Condamnation de Jean Cosme, laboureur, à payer à demoiselle Marie de La Lande, veuve de Me Julien Drouard, sieur de Mollière, 25 livres pour prix d'une jument (1723, 19 octobre) ; — de François Coursier, propriétaire du moulin du Verger, paroisse Saint-Clément de Craon, à payer 24 boisseaux de seigle à Jean Heslouin le jeune, fermier desdits 24 boisseaux dus au temporel du prieuré d'Entrammes (8 novembre) ; — de demoiselle Françoise de la Chevallerie, à payer à Me Jean-Alexandre Campin de Saint-Martin, abbé de Clermont, 6 setiers de blé « en allant les quérir en sa maison » (22 novembre) ; — de Mre René Gilles, chevalier, seigneur de Fontenailles, propriétaire de la métairie du Puisard, à rendre foi et hommage à Mre Marc-Antoine de Lancrau, chevalier, seigneur de Chantail, et employer dans son aveu « ses services et debvoirs de 5 sols, 7 deniers pour une part, et de 3 sols, 4 deniers pour autre, aux termes d'angevine et de Noël » (29 novembre) ; — de Mre René-Anselme de la Barre, à faire avec demoiselle Marguerite de la Barre le partage de certains immeubles et à rendre compte des fruits qu'il en a reçus (20 décembre) ; — de Jean Barais et Julien Bellin, propriétaires d'une closerie au village du Petit-Druillay, paroisse de Méral, à payer à Mre Michel-François de Valadon, chevalier, comte de Pertus, et à Marie-Louise-Esther de Madaillan, son épouse, dix années d'arrérages d'une rente foncière de 12 boisseaux de seigle, due chaque année sur le Petit-Druillay à la recette de la seigneurie de la Ragottière. — Installation de Me Pierre Quentin, sieur de la Roche, président au grenier à sel de Craon, en qualité de procureur fiscal en la baronnie de Craon, suivant ses provisions du 16 mai 1723. — Condamnation de Jean Cléray, closier au lieu du Tertre, et de René Marsollier, closier au Moulin-Auger, paroisse de Saint-Clément de Craon, à restituer à Mre François d'Armaillé, chevalier, baron de Craon, 3 gros châtaigniers plantés sur le bord de la chaussée de son étang de la Touche, non compris dans le décret du Moulin-Auger (1724,

17 janvier). — Appointé de mise sur le bureau dans l'instance en retrait lignager pendante entre Me Jean-Jacques Gaultier, avocat, comme père et tuteur de Marie-Madeleine et de Marie-Charlotte, filles mineures de lui et de feue Marie-Madeleine Cocquillau, parente des enfants de feu Me René Le Monnier, sieur de la Blandinière, avocat au parlement de Bretagne, d'une part, et François Delorme, d'autre (21 janvier). — Enregistrement de l'arrêt du Conseil privé, du 1er septembre 1723, portant que les édits et et règlements relatifs aux lettres de bénéfices d'âge, émancipation et inventaires, seront exécutés selon leur forme et teneur dans les provinces d'Anjou et du Maine, ainsi qu'il se pratique dans les autres provinces, avec défense aux juges de recevoir désormais aucune personne audit bénéfice sans lettres régulières de chancellerie (7 février). — Réception de Joseph Lévesque et de François Mauxion, comme bouchers-experts, et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin l'aîné (25 février). — Injonction au propriétaire de la métairie de la Borderie, paroisse de Saint-Clément de Craon, de clore les terres de sa métairie (2 mai). — Condamnation de Jean Thireau à payer à René Malvault « 100 sols pour 25 journées que ledit Malvault a fait et fait faire pour ledit Thireau ; plus 4 livres 10 sols pour 9 journées de faucher, 12 livres à quoy le demandeur s'est retraint pour un coustre coustereau et un soc,... à la déduction de 50 sols pour un boisseau de grenne de chanvre, de 24 sols pour 12 livres de pain et 20 sols pour 4 journées de feme a laver la laisifve » (15 mai). — Réception en qualité de procureurs au siège, de Me Jean Le Moyne et de Me Jean-Jacques Gendry, pourvus par lettres des 31 mai et 4 juin précédents (9 juin). — Acte donné à Renée Le Roy, fermière de la terre et seigneurie de Champagné et des lieux de Maupertuis et de la Tremblaye, sis paroisse d'Athée, de ce qu'elle offre payer la somme de 1.200 livres par elle due pour le fermage de la terre de Champagné et, avant faire droit, ordonnance du juge portant que Mre Eustache-César Le Roy de la Verroulière, chevalier, seigneur du Haut-Tronchay, ayant la garde noble de Mre Eustache-Guillaume Le Roy de la Verroulière, son fils; Charles Gillot, écuyer, seigneur de Boutigny et du fief Ferré, et Honoré-Hyacinthe de la Lande, chevalier, seigneur de Saint-Martin-de-Villenglose, demandeurs saisissants, se communiqueront respectivement leurs pièces au soutien de leurs saisies (12 juin). — Renvoi devant les officiers de l'élection de Château-Gontier, de demoiselle Georgine Corbin, femme de Me Jean Le Roux, président au grenier à sel de Pouancé, dans l'instance par elle soutenue contre Jean Bodinier, sergent (24 juillet). — Condamnation du sieur Duval, trésorier de France au bureau de Paris, à payer à Mre César-Eustache Le Roy de la Verroulière, au nom qu'il procède, 1500 livres d'issues pour l'acquisition faite par lui, en 1720, contre Charlotte-Angélique de la Saugère, épouse non commune en biens de Mre Philippe-René de Hardouin, chevalier, seigneur de Chantenay, des lieux de Maupertuis et de la Tremblaye, sis paroisse d'Athée, relevant du fief et seigneurie de la Perrine en la dite paroisse, lequel appartient audit Le Roy de la Veroulièrre ; à montrer à Charles Gillot, seigneur de Boutigny, les titres en vertu desquels il s'est rendu acquéreur de la métairie et moulin de Gaubert, en la paroisse de Pommerieux, relevant dudit Gillot à cause du fief Ferré, et à lui en payer les issues ; enfin à faire hommage à ladite dame de la Saugère du domaine et métairie de Champagné, paroisse de Chérancé, qui relève d'elle à cause du fief Feschal (7 août) ; — du chapelain de la chapelle des Vaux, à faire ses obéissances féodales pour raison des héritages dépendants de ladite chapelle et, entre autres, de sa maison et cour des Vaux, paroisse de Saint-Clément de Craon, « à reconnoistre les devoirs de 8 sols par une part, et 15 deniers par autre, qu'il doit chacuns ans à ladite baronnye à cauze desdites chozes au terme d'angevinne ;... et gager à monseigneur le rachat dub à mutation de chaplain à raison de 100 sols par chaque mutation » (18 août) ; — de Pierre Gigon à payer une somme de 30 livres à Thomas Malvault, marchand, mari d'Anne-Rose Voisin, héritière en partie de feu Pierre Le Gaignant, en l'acquit de Mre François-Daniel de la Chevallerie, chevalier, seigneur de la Daumerie, partie saisie (22 août) ; — de Mathurin Madiot, sur la requête de René Hullin, écuyer, sieur de la Poissonnerie, à « réintégrer et embarger ès lieux acoutumez au lieu de Galtière » ; — de Jean Gerbert, dit La Fleur, à payer à demoiselle Catherine Bouchard, veuve de Me Jean Gaudin, sieur de la Brunetière, une somme de 20 livres, pour 4 poiriers ; — de Pierre Gaudin et Jeanne Mériais, sa femme, à délivrer à Mre Pierre Chevraye, sieur de Marthebise, avocat en parlement et au présidial de Château-Gontier, les actes de partage et autres titres du lieu de la Rivière-Bossard (28 août) ; — de Jean-Jacques Rousseau, fils et héritier d'Étienne Rousseau, à payer à Me François Lecomte, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Craon, 29 années d'arrérages d'une rente foncière de 7 livres, 10 sols, à lui due comme

ayant droit des héritiers de demoiselle de Baubigné, sur certains héritages sis au village de la Gaulerie, paroisse d'Athée (16 octobre) ; — de Mᵉ Jean-Jacques Gaultier, avocat, ayant les droits de Jacques Perrin, notaire, à payer solidairement avec Mᵉ Jean-Baptiste Dampou, procureur en la baronnie de la Guerche, père et tuteur de Jean-Baptiste Dampou, fils mineur de lui et de feue Antoinette Coconnier, à Mʳᵉ Annibal-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, Gastines, la Lande et autres lieux, conseiller du Roi au parlement de Bretagne, comme possesseur des fiefs de Gastines et de la Lande, 46 années d'arrérages de cens et rentes seigneuriales montant ensemble annuellement à 4 boisseaux d'avoine, 3 sols, 3 deniers, pour les terres de la Poitevinière, sises paroisse de Gastines (23 octobre) ; — du propriétaire de la métairie de Mal-Aunay, paroisse de la Selle-Craonnaise, à payer à Jean Crosnier, ancien fermier du prieuré de la Haie-aux-Bonshommes, 15 années d'arrérages d'une rente foncière de 4 boisseaux de seigle due par ladite métairie audit prieuré. — Réception de Charles Ferron et de Guillaume Le Monnier, en qualité de procureurs au siège (1ᵉʳ décembre). — Condamnation de Jacques Cormier, fermier de la Petit-Rouette, paroisse de Pommerieux, évoqué par demoiselle Anne de la Fuye, propriétaire dudit lieu, à payer à Mʳᵉ René du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais et de Pommerieux, quatre années d'arrérages d'une rente de 6 boisseaux de seigle, 12 sols d'une part et 6 sols d'autre, due au fief de Pommerieux (4 décembre) ; — de Pierre Douesteau, ancien fermier du moulin de l'Éperonnière, paroisse de Livré, à payer à Mᵉ Pierre Le Seurre, licencié en lois, fermier des terres de l'Éperonnière, la Touchardière et la Mansellière, 70 livres pour une année de fermage dudit moulin (15 décembre) ; — de René Le Moyne, mari de Marguerite Lecomte, propriétaire d'un lieu sis au village de Maupertuis, paroisse de Laigné, à payer à Mᵉ Jean-Jacques Gaultier, avocat, fermier du prieuré de Boutigny, deux boisseaux de seigle pour sa contribution à une rente de 12 boisseaux due au dit prieuré (1725, 8 janvier);—de René Courcier, meunier au moulin du Verger, paroisse de Saint-Clément de Craon, et Jacques Madiot, meunier au moulin du Bigot, même paroisse, à rendre compte au procureur fiscal de la baronnie de Craon des moutures qu'ils ont [illegible]çues depuis le décès du sieur de Lantivy de Bou[illegible]mps, la terre de l'Isle-Tison étant soumise au dé[illegible]t de minorité (15 janvier). — Nomination des [illegible]erts-jurés de la communauté des bouchers de Craon, et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin (5 février). — Condamnation des propriétaires d'un lieu sis au village du Petit-Boisjouan, en Athée, à payer à Mᵉ René Gaultier, sieur de la Valette, deux années d'arrérages d'une rente noble et féodale de 7 boisseaux de seigle dûs à la recette du fief de Chauvigny (26 février) ; — de demoiselle Renée Bossard, veuve de Mᵉ René Mordret, à payer à demoiselle Renée Chotard, veuve de Mᵉ René Buhigné, en acquits valables, « attendu la rareté des espèces », une somme de 1.000 livres, suivant promesse (23 avril) ; — de Jean Harangot à payer à François Gendry, marchand meunier, les années d'arrérages de plusieurs rentes seigneuriales dues au prieuré de Saint-Clément de Craon par les terres des Pancerottes, près des Coutancières, en Athée (28 mai) ; — de Joseph Pedron, hôtelier, en l'amende de 60 sols pour avoir laissé plus de 24 heures un tonneau devant sa maison ; — de Pierre Douesteau, failli, à quitter de corps au profit de François-Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie, et demoiselle Françoise-Charlotte de la Chevallerie, sa fille, le moulin et closerie d'Asseline ; — de Pierre Guinoiseau, métayer à la Boizardière, en Cosmes, à vider de corps et de biens ladite ferme au profit de demoiselle Marie-Gabrielle de Beaumont, veuve de Julien Fournier, sieur de la Réaulté ; — des propriétaires de la Colinerie, en Ballots, à payer à André Rousseau, marchand fermier de la chapelle de la Cossimbre, douze années d'arrérages de la rente foncière de 13 mesures de seigle (25 juin) ; — de Philippe Dolbeau, maître vitrier à Craon, à se contenter de la somme de 25 livres convenue entre lui et René Ménand, procureur marguiller de l'église de Bouchamps, pour réparation de vitres à ladite église (3 juillet) ; — du propriétaire du moulin de Barillé, en Ballots, à payer à Mʳᵉ Antoine Lemoyne, prêtre, docteur de Sorbonne, ci-devant prieur titulaire de la Haie-aux-Bonshommes, deux années d'une rente ancienne foncière de 6 boisseaux de seigle ; — de Mathieu Vivien à payer à dame Renée de la Lande, veuve de François-Michel Gaultier de Brûlon, écuyer, une somme de 50 livres pour dommages causés par ses bestiaux sur le domaine de l'Églorière (16 juillet) ; — de Jean Rousseau, tissier, à payer à Pierre Bédier vingt années de la jouissance d'héritages sis au village du Bois-Hunault, en Fontaine-Couverte, à raison de 15 livres par an (30 juillet) ; — de Pierre Ellin, maçon, à parachever la muraille de la grange de la Thomansais, en Bouchamps, pour la somme convenue avec René Hullin, seigneur de la Poissonnerie

(13 août) ; — de Michel Robin, propriétaire du lieu de la Bessonnerie, en Ballots, à servir à Perrine Ménard, veuve de Pierre Lorier, une rente foncière de 60 sols assise sur ledit lieu (1er octobre) ; — de François Hervé, sieur de Belnoë, propriétaire en partie de la maison des Estres et prisons, à faire les réparations des toitures de ladite maison, sauf son recours contre Jacques Veillon, ancien concierge desdites prisons (29 octobre) ; — de Me Julien Audrain, prêtre, prieur de Brains-sur-les-Marches, à connaître Pierre Legeard, mari de Julienne Hardy, à interruption pour raison d'héritages acquis par ledit prieur de demoiselle Anne-Marie Minault, héritière immobilière de feu René Minault, sieur de la Mettrie, suivant contrat du 18 janvier 1724 (5 novembre) ; — de René Desprez, colon au lieu de Boishubert, en Bouchamps, à payer à Me Charles Chauveau, notaire royal, mari de demoiselle Charlotte Lesné, propriétaire dudit lieu, diverses sommes pour grains fournis (19 novembre). — Réception de Me Guy Charpentier, sieur de la Mercerie, licencié ès-lois, et médecin, à l'office de lieutenant civil et criminel de la sénéchaussée de Craon (26 novembre). — Condamnation de René Leseurre, ancien métayer au lieu de la Bernussière, à payer à Me François Chassebeuf, procureur au siège, une somme de 318 livres, 18 sols, pour solde de compte ; — de demoiselle Anne de la Fuye, propriétaire de la Petite-Rouette, en Pommerieux, à payer à Mre René du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais, les arrérages des rentes dues à la seigneurie de Pommerieux, sur ledit lieu (4 décembre) ; — du sieur Bruneau à payer à Louise Grimault « une somme de 4 livres et luy fournir un tablier de droguet sur fil neuf, plus une aulne de toille blanche fine », pour l'avoir servi pendant un an ; — de Jean Querry et Renée Bois, sa femme, à payer à demoiselle Georgine Corbin, épouse de Me Jean Le Roux, grenetier au grenier à sel de Pouancé, les redevances auxquelles ils sont obligés par leur bail du lieu du Busson, en Saint-Martin-du-Limet (10 décembre) ; — de Charles Clément, fermier du temporel de la chapelle du Bois-Chacot, à payer à Michel Courtin, notaire, procureur de Michel Courtin, son fils, prêtre, titulaire de ladite chapelle, le prix de fermage du temporel, après mainlevée de la saisie faite par le receveur des décimes du clergé d'Anjou (17 décembre). — Réception de Me Jean-Jacques Chassebeuf, procureur au siège, en l'office de substitut du procureur fiscal de la sénéchaussée de Craon (31 décembre). — Condamnation du prieur titulaire du prieuré de Saint-Clément de Craon à faire les obéissances féodales pour raison de 10 closeries, métairies et moulins ; — de Me Louis Davazé, licencié ès-lois, marchand de vins en gros, à payer à René Lezé, concierge des prisons ordinaires de Craon, les gîtes et geôlages de la veuve Guillot, pendant 8 mois, à raison de 100 sol par mois, suivant l'ancien usage, etc.

B. 3000. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1726-1727. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Jean Maunier, boucher, à retirer « les boues qu'il a jetées dans l'eau courante de la rue Maufumier, pour être mises contre les murs de sa maison, afin qu'elles y puissent sécher » et être enlevées par le tombereau. (1726, 12 janvier) ; — de Me Pierre Leseurre, licencié ès-lois, avocat, et demoiselle Catherine Duchesne, sa femme, fille et héritière en partie de Me Charles Duchesne, receveur des traites au bureau de Craon ; Me Charles Duchesne, receveur des traites au même bureau ; Duchesne de Laupinaie et Marie Duchesne, à reconnaître Mre François de la Forest d'Armaillé, chevalier, baron de Craon, conseiller du Roi au parlement, au retrait féodal de la maison de l'*Écu de Bretagne*, que les héritiers prétendaient relever du chapitre de Saint-Nicolas de Craon (13 janvier) ; — d'André Paillard, laboureur, et Renée Ferré, sa femme, à payer à René Halligon, sieur de la Brunetière, propriétaire de la métairie de la Motte-Chesneau, en Méral, une somme de 578 livres et certaines quantités de grains, et à faire montre du blé par eux battu (18 janvier) ; — des propriétaires de la Gourantière-Agourna, en Fontaine-Couverte, à payer à Mre Paul-Gervais de Valory, chevalier, seigneur de la Pommeraie, la Roë, la Haie-Brette et autres lieux, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente féodale de 2 sols, 1 denier et de 5 boisseaux d'avoine due au fief de la Haie-Brette (21 janvier) ; — de Jean Henry et Renée Lepage, sa femme, à payer à Me Jean Lemoyne, procureur au siège, diverses sommes déboursées « pour l'instruction du lieu des Hommeaux», en Ballots ; —de René Lemonnier, fils et héritier de Guy Lemonnier, à payer à Jacques-Pierre Foucault, sieur de Laubinière, fils et héritier de Me Pierre Foucault, lui-même fils et héritier de Me Claude Foucault, sieur de la Montagne, lieutenant général civil et criminel en l'élection et grenier à sel de Laval, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 24 livres assise sur le lieu de Lerollay (?), en Astillé (28 janvier) ; — des propriétaires des lieux du Buron et de la Chotardière, sis en Cossé-le-ressort, à payer à Me René Gaultier, sieur de

la Valette, fermier général de la terre de Chauvigné, les arrérages des rentes féodales dues à ladite seigneurie (25 février). — Nomination des experts jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à Anne Mauxion, veuve de Jean Heslouin (4 mars). — Condamnation des propriétaires de plusieurs lieux sis au village de la Bretonnière, en la Selle-Craonnaise, à payer à Mᵉ Jean Lanier, notaire royal, pour lui et pour ses cohéritiers de Mᵉ Jean Lanier, prêtre, chanoine de la collégiale de Saint-Nicolas de Craon et titulaire de la chapelle de la Piverdrie, une année d'arrérages de la rente de 16 boisseaux de seigle due à ladite chapelle (11 mars) ; — de Julien Renou, fermier des lieux de la Bauchée-Gaubert, Bourgonne et Vallot, à payer à René Girard, fermier de la terre de la Pommeraie et du fief de Confignon, cinq boisseaux d'avoine, 1 sol, 10 deniers et 3 gelines de cens annuel (18 mars) ; — de Jean Cormier et Prudence Rabory, héritiers de Prudence Goulier, veuve Rabory, à payer à dame Marie-Catherine Poisson, veuve de Mʳᵉ Alexis-Marie de Valory, chevalier, seigneur de la Vengealière, une somme de 49 livres, 14 sols, pour solde de compte (29 avril) ; — de François-Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie, à payer à Mᵉ Louis Davazé, licencié ès-lois, une somme de 55 livres pour une busse de vin blanc livrée depuis deux ans (6 mai) ; — de Jean Gripon, marchand, à faire, à la requête de Mʳᵉ Pierre Leclerc, sieur des Aulnais, prieur de Cossé-le-Vivien, les réparations nécessaires sur le lieu de l'Étumière (27 mai) ; — de Jean Bodinier, métayer au lieu de la Trémblaye, en Athée, à vider de corps et de biens ladite métairie au profit de Jean Denouault, marchand fermier; — de Mʳᵉ Jacques-François de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigny, à payer à Olivier Leroy, marchand, une somme de 40 livres par mois pour la location de meubles, suivant promesse (17 juin) ; — de René Guérin, métayer à la Chênaye, à payer à Mʳᵉ René-Philippe-Ambroise d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, la Chênaye et autres lieux, une somme de 500 livres pour malversations (1ᵉʳ juillet) ; — de François Logeais à payer à Pierre Courcier, tailleur d'habits, fils de feu Thomas Courcier, une somme de 16 livres pour une année de fermage du lieu du Petit-Demoul ; — de Pierre Lemesle, marchand menuisier, et ses cohéritiers de Jean Lemesle et de Françoise Naturel, à payer aux pauvres de l'hôpital Saint-Jean de Craon, représentés par Mᵉ François Corbin, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, et Mᵉ François Cordon, contrôleur au grenier à sel de Craon, administrateurs dudit hôpital, neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 32 livres assise sur le lieu de la Vauvelle, en la Chapelle-Craonnaise (23 juillet) ; — de François Bodinier à rendre à René Minault, chevalier, seigneur de la Hélaudière, et Jeanne de Ridouet, sa femme, une poupée de 6 livres de lin fin « à faire fil délié », pour lequel travail il avait reçu un boisseau de seigle et un boisseau de blé noir (9 septembre) ;—de Jean Rublon, ancien fermier du lieu de la Petite-Tayère, en Fontaine-Couverte, à payer à Jacques Paillard, notaire, ancien fermier du temporel de la chapelle Saint-Claude, en l'église de Fontaine-Couverte, une somme de 40 livres pour deux années de fermage dudit lieu, et une autre de 43 livres pour le prix de deux « mères vaches » (16 septembre) ;—de Julien Gillois, propriétaire en partie du village de la Larderie, en Pommerieux, à payer à Joseph Pedron, hôtelier à Craon, fermier d'une rente foncière de 24 boisseaux de seigle assise sur ledit village, une année d'arrérages de ladite rente due aux héritiers de Mʳᵉ Charles de la Corbière (23 septembre); — de Pierre Cadots, ancien colon du lieu de la Belhommerie, en Athée, à payer à Marie Lefrère, veuve de Mᵉ François Chassebeuf, notaire, une somme de 10 livres pour prix d'un porc, et sept années de redevances dudit lieu à raison de 15 livres de beurre net en pot, sinon le payer à raison de 8 sols la livre, 14 chapons et 14 poulets, sinon payer les chapons à raison de 20 sols le couple, et les poulets à raison de 10 sols le couple (30 septembre) ; — du propriétaire du lieu du Grollay, en Méral, à payer à Mʳᵉ Alexis de Lancrau, chevalier, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 12 livres (7 octobre). — Réception de Mᵉ Denis-Georges Guilbaut, sieur de la Roberie, avocat au parlement et au présidial d'Angers, premier avocat du roi au présidial de Château-Gontier, en l'office de sénéchal de la baronnie de Craon (11 octobre). — Permission au procureur fiscal de la baronnie de faire assigner frère Gilles Mahé, prêtre, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur au prieuré de Saint-Clément de Craon, se disant procureur de Jacques Bouillard, prieur titulaire dudit prieuré, qualifié de membre dépendant de la Trinité de Vendôme et de fondation royale, pour justifier desdites qualités, et de s'opposer à l'abat de 44 cordes de bois dénoncées par ledit procureur. — Condamnation du propriétaire des terres de Lesnaudière, en Méral, annexée à la métairie de la Défleurière et Moinoterie, même paroisse, à payer à Mʳᵉ Marc-Antoine de Lancrau, seigneur de Chantail, vingt-sept années d'arrérages d'une rente de deux boisseaux d'avoine sur chacune desdites terres (29 octobre) ; —



de Jacques Vallée, charpentier, à faire dans le temps convenu à la maison du Plessis les réparations indiquées par Mre René Le Testier, prêtre, doyen de Rancé, titulaire de la chapelle du Plessis (4 novembre) ; — de Pierre Couléon, sieur de la Grande-Maison, et Jeanne Briand, sa femme, à reconnaître à retrait lignager André Cournée, sieur de la Barre, comme tuteur d'Anne, François, Marie et André, enfants issus de son mariage avec Françoise Grippon (26 novembre). — Adjudication à Remi Valance, marchand à Soulaines, au prix de 22 livres la corde, de 15 cordes de bois restant de plus de 400 charretées enlevées furtivement après que « quelques particuliers auroient incendié une partye considérable de la forest de cette baronnye, vers la fin de l'année 1725 » (23 décembre). — Réception de Me François Chassebeuf en l'office de procureur au siège de la sénéchaussée de Craon (30 décembre). — Condamnation des enfants de Julien Lemasson, marchand, propriétaire des lieux de la Douterie et de la Mulonnière, en Méral, à payer à Mre Marc-Antoine de Lancrau, chevalier, seigneur de Chantail, vingt-neuf années d'arrérages des rentes féodales dues par lesdits lieux au fief de la Corbière (1727, 7 janvier) ; — de Louis Lépine, en 60 sols d'amende pour n'avoir pas assisté à l'audience, « avec excuse pour cette fois, au moyen de ce qu'il a été dit qu'il est malade » (10 février) ; — d'Étienne Zélu et Sébastien Diart, à fournir à demoiselle Françoise Guillois, veuve de Me Jacques Guillet, sieur du Bois-Jouan, acte de la reconnaissance de 307 livres, 10 sols, pour la prisée des bestiaux du lieu d'Usage, en Saint-Michel-de-la-Roë (17 janvier) ; — des propriétaires d'un lieu sis au village du Bourgneuf, en Livré, à payer aux Dominicains de Craon, quarante années d'une rente de 9 livres à eux léguée par Gilles Lecompte, par testament du 10 avril 1638 reçu par Maulvert. — Nomination des experts jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à Jean Heslouin, pour sa mère Anne Mauxion (24 février). — Condamnation de Pierre Collet, veuf de Marie Simon, Louis Simon, René Jacquelin et Anne Simon, sa femme, héritiers de Louis Simon et Renée Labbé, à payer à demoiselle Renée Fouin, sœur et unique héritière sous bénéfice d'inventaire de feu Me Christophe Fouin, sieur des Fuseaux, vingt-neuf années d'arrérages de la rente foncière de 6 livres due sur la maison de la Barre-aux-Auberts, en Athée ; — de Pierre Blot, du lieu de la Guilletière, à payer à Me Pierre Planté, grenetier au grenier à sel de Pouancé, mari de demoiselle Anne Gisteau, audit nom et comme curateur aux personnes et aux biens des enfants mineurs de défunts Me Pierre Minnier, sieur de la Blottais, avocat et procureur fiscal à Pouancé, et Jeanne Gisteau, lesdites Gisteau, filles et héritières de défunt Me Jean Gisteau, sieur de la Marinière, diverses sommes pour solde de compte et arrérages de rentes (3 mars). — Réception en l'office de procureur au siège de Jean Bazille, praticien (24 mars). — Condamnation de Me Perdrix, receveur des traites au bureau de la Bauchée, à payer à demoiselle Suzanne Lefaucheux, veuve de René Legendre, marchand de soie, la somme de 62 livres, 13 sols, pour marchandise livrée par le sieur Bernier, facteur de ladite demoiselle (21 avril) ; — de Michel Desaleux à payer à Me Jean Lanier, notaire royal, pour lui et ses cohéritiers de feu Me Louis Lanier, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon et titulaire de la chapelle du Pin, trente-un mois de ferme de la maison et dépendances du Pin, en Fontaine-Couverte, à raison de 12 livres par an et de 3 livres de cassonnade (5 mai) ; — de Jean Crosnier, sieur de la Bellangerie, propriétaire en partie du lieu de Linière-Morin, sauf son recours contre Jean Berson, maître-maçon, à faire faire audit lieu les réparations demandées par Pierre Verron et René Guiller, métayers ; — de Gilles Legenvre, propriétaire d'une closerie sise au village de la Borderie-Houdemon, à payer à Mre René du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente de 2 boisseaux de blé due sur ledit lieu au fief de Montalais (12 mai) ; — de Mre René-Eustache de la Lande, écuyer, seigneur de Terretient, à payer à Joseph Pédron, hôtelier à Craon, une somme de 50 livres suivant promesse ; — du même à payer à Gilles Forettier, ancien fermier de la métairie de Sauconnier, une somme de 172 livres suivant promesse (20 mai) ; — de la femme Davoye, veuve de Mathurin Robineau, hôtesse à l'*Écu de Bretagne*, en 50 livres d'amende applicable aux réparations de l'auditoire, pour injures au procureur fiscal dans l'exercice de ses fonctions (30 mai) ; — de René Monnier et Anne Racapé, sa femme, à payer à la boîte des trépassés de la Selle-Craonnaise, cinq années d'arrérages, à raison de 3 livres par an, pour le fermage des Grandes et Petites Gendrières, sises près le village de la Bretonnière (9 juin). — Mise hors de cause de Gilles Aoustin, marchand, dans la procédure faite par Me Jacques Letessier, prêtre, chapelain de la chapelle de la Brosse, desservie en l'église Saint-Nicolas de Craon, contre les héritiers de Charles Rivrain (23 juin). — Ordonnance attribuant à la baronnie de Craon, par droit de bâtardise, la succession du sieur Renier, dit la Ba-

nière, prêtre (11 juillet). — Condamnation de Mre René-Louis de la Lande, chevalier, seigneur de Terretient, à payer à Mre Charles de la Lande, chevalier, seigneur de Saint-Martin-de-Villenglose, les arrérages d'une rente foncière de 20 livres assise sur le moulin de Terretient (21 juillet); — de René Hullin, écuyer, propriétaire de la métairie de la Galetière, à payer à Jean Denis, meunier, et René Ferron, propriétaire de la closerie de la Joliserie, en Bouchamps, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente de 4 boisseaux d'avoine assise sur le lieu de la Galetière, et à payer solidairement avec eux la rente noble de 11 truaux d'avoine due à la baronnie sur la fresche de la Joliserie (4 août); — du propriétaire du lieu de Malaunay, en la Selle-Craonnaise, à payer à Me Antoine Lemoyne, docteur de Sorbonne, ci-devant prieur titulaire du prieuré de la Haie-aux-Bonshommes, cinq années d'arrérages d'une rente foncière de 4 boisseaux de seigle (26 août); — de Jean Rivrain, marchand, et de ses cohéritiers de Charles Rivrain et Françoise Poisson, à payer à Me Jacques Letessier, prêtre, chapelain de la chapelle de la Brosse, en la collégiale Saint-Nicolas de Craon, agissant pour Me Pierre Letessier, sieur de la Gouannière, chirurgien à Château-Gontier, son frère, vingt-neuf années années d'arrérages d'une rente foncière de 30 sols, suivant un titre nouvel du 4 décembre 1713, passé devant Duroger, notaire royal à Craon; — de Jacques Belot à payer à René Monnier, marchand corroyeur à Craon, propriétaire de la closerie des Noës, sise au village de la Bretonnière, en la Selle-Craonnaise, les redevances dont ils sont chargés pour la jouissance dudit lieu à titre de ferme (6 octobre). — Destitution de Jean Voyer, sieur de la Gautraie, de la curatelle de Jeanne Rémond, interdite pour faiblesse d'esprit, attendu qu'il ne s'est pas acquitté duement de ses fonctions, cette destitution faite à la requête de Sulpice Grison, sieur de la Daviais, mari de demoiselle Marie Rémond, bourgeois de Vitré (13 octobre). — Constitution de Me Gendry comme procureur pour occuper pour dame Madeleine de Fontenelle, veuve de Mre Charles de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigny, comme garde-noble de leurs enfants, dans l'instance intentée par Mre Gilles-César de Couasnon, chevalier, seigneur de la Barillière, et dame Élisabeth Drouet, son épouse (20 octobre). — Condamnation de François Boisramé et Perrine Desestres, sa femme, à vider de corps et de biens au profit de Me René Lecomte, notaire à Laval, le lieu de la Défleurière (27 octobre); — des Dominicains de Craon, comme propriétaires d'un pré joignant la *Prée-Madame*, « sur la rivière du Don », à payer à René Robin, fermier du moulin de Craon, 40 livres pour prix d'un mulet appartenant audit meunier et qui s'était noyé dans ladite rivière par défaut de clôture, etc.

B. 3001. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1727-1728. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Renvoi de demoiselle Perrine Noirault, veuve de Nicolas Herbelot, chirurgien-juré à Craon, et de Mathurin Boulay, laboureur, devant Me Fronteau, chirurgien, pour être réglés de leur différend (1727, 17 novembre). — Condamnation de René Lemoyne et de sa femme, auparavant veuve de Jean Morin, à reconnaître dame Renée Portin, veuve de Charles Gellot, écuyer, seigneur de Boutigny et du fief de Cangin, comme tutrice de leurs enfants, au retrait féodal pour le lieu de Maupertuis, en Laigné (25 novembre); — de Barnabé Renou et de Marie Gohier, sa femme, à payer aux héritiers de Mathurin Guyon et Marie Le Chanteux, sa femme, neuf années d'arrérages de la ferme du lieu de la Tropinière, en Saint-Michel-de-la-Roë; — de Pierre Dalibon à payer à Marie Lefrère, veuve de Me François Chassebeuf, procureur au siège, une somme de 92 livres suivant compte, pour travaux au lieu du Boulay, en Bouchamps (9 décembre); — de Pierre Gendry, mari de Jeanne Baudeux, propriétaire d'une closerie au village des Bois, en Méral, à payer à Mre Marc-Antoine de Lancrau, seigneur de Chantail, vingt-neuf années d'arrérages de plusieurs rentes féodales dues au fief de la Corbière (15 décembre). — Réception de Me Jean-Baptiste Bazille, procureur au siège, aux fonctions de procureur fiscal, « quant aux affaires ordinaires de la juridiction et des assises seulement, pour la vacance d'un procureur fiscal » (22 décembre). — Condamnation de Charles Marie, sieur de Beauchêne, à payer à Me François Lorée, commis aux aides au département de Montfort-l'Amaury, une somme de 80 livres suivant promesse (1728, 12 janvier); — de François Maunoury à payer à Me Armel Piton, prêtre, la somme de 18 livres pour une année de ferme d'une maison sise au village de Civray, en Ballots (3 février). — Nomination des experts-jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à la veuve Heslouin (9 février). — Condamnation de Jean Riverain, praticien, à payer à Mre Charles-François de la Mannière, prêtre, curé de Peuton, commendataire de Saint-Jean-des-Vaux, une somme de 60 livres suivant obligation (28 février); — du propriétaire du lieu de

la Gommerie, en Livré, à payer à Marthe Hunault, veuve de Me François-Guy Drouard, sieur de Lorgerie, sénéchal de Craon, quinze années d'arrérages d'une rente foncière de 9 mesures et demie de seigle (6 avril); — de Jean Naturel et Jacquine Denis, sa femme, meuniers au moulin de l'Isle, en Athée, à payer à haut et puissant seigneur Mre Louis-Joseph, comte de Madaillan de Lesparre, marquis de Montataire, seigneur de Chauvigny et autres lieux, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, ancien capitaine sous-lieutenant des gens d'armes de la garde du Roi, mestre-de-camp de cavalerie, la somme de 640 livres pour la ferme dudit moulin, au désir du bail passé, le 16 juillet 1723, devant Duroger, vivant notaire royal; — de Julien Gendry, meunier au moulin d'Athée, à payer au même cinq années d'arrérages de la ferme dudit moulin à raison de 330 livres par an (19 avril); — de René Simon à déguerpir, au profit de Mre Michel-François de Valadon, chevalier, comte de Pertus, et de dame Esther-Louise de Madaillan, sa femme, le lieu de la Bourdonnerie ou à servir une rente de quinze livres, sauf son recours contre son vendeur, René Bourny (26 avril); — de Michel Moriceau à payer à Mre Philippe de Hardouin, chevalier, seigneur de Chantenay, père et garde-noble de Joseph de Hardouin, son fils puîné, donataire de Mre Paul-Charles de la Saugère, sept années d'arrérages d'une rente noble de 7 boisseaux de seigle sur le village de Villemauger, au fief de la Remolière (24 mai); — de Jean Delouzier, cavalier de maréchaussée à Craon, à payer à Perrine Noirault, veuve et donataire de Nicolas Herbelot, maître chirurgien, une somme de 15 livres pour médicaments; — de Jean Hunault, meunier, propriétaire du moulin à vent sis aux Landes de la Crue, en la Selle-Craonnaise, à payer à Marie Lefrère, veuve de Me François Chassebeuf, notaire, fils et héritier en partie de défunts Claude Chassebeuf et Renée Chaupitre, tutrice des enfants issus de son mariage avec ledit Chassebeuf, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière assise sur le moulin (14 juin); — de Jeanne Boucher, veuve Besnier, à exploiter, à titre de moitié avec demoiselle Marie-Anne Leroux, femme de Me Thomas Huault, notaire, la métairie des Buissons, en Saint-Martin-du-Limet (19 juillet); — du propriétaire du lieu de la Guellerie, en la Selle-Craonnaise, à payer à Mre Georges Hullin, chevalier, seigneur de la Selle-Craonnaise, Saint-Amadour, la Suhardière, la Corbière, et autres lieux, vingt-neuf années d'arrérages d'un cens de trente sols dû à la seigneurie de la Selle (9 août); — du propriétaire du lieu de la Gigonnière, même paroisse, à payer au même vingt-neuf années d'arrérages d'un cens de 9 sols et les ventes et issues qu'il peut lui devoir; — de demoiselle Charlotte-Françoise de la Chevallerie, épouse de Jean-Baptiste Davrillé, héritière pure et simple de Me François-Daniel de la Chevallerie, sieur de la Daumerie, à rétablir sur le lieu de la Vieuville, les chartes, charrues et bestiaux qu'elle en a fait enlever (20 septembre); — d'André Couanne, meunier, à fournir à Me Paul Duval, prêtre, chanoine en l'église cathédrale d'Avranches, René Duval, officier de feu madame la duchesse de Berry, François Duval, seigneur de Montreuil, René Duval, seigneur du Coudray, Jacques Duval, seigneur de Moiré, tous héritiers sous bénéfice d'inventaire de feu Charles Duval, seigneur de la Tremblaie, secrétaire du Roi et trésorier des finances en la généralité de Paris, copie du bail à lui fait par les propriétaires de la terre de Champagné et les quittances des rentes par lui payées à raison du moulin de Gaubert (19 octobre); — de Michel Desalleux, fils et héritier de Michel Desalleux, à payer à la succession abandonnée de Jean Planchenault et Renée Lottin, sept années d'arrérages d'une rente foncière de 7 livres sur certains héritages, sis aux villages de Brigault et de Malabry; — de Jacques Godier, marchand, et de ses cohéritiers de Jacques Godier et Marie Buret, leurs père et mère, à payer à Me François-Vincent Douard, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, fils et héritier de demoiselle Françoise Buret, veuve de Me François Douard, sa part de plusieurs rentes; — de Me François Robin, prêtre, curé de Niafle, sauf son recours contre Jacques Godier, à payer à Michel Bruneau 41 livres pour façon de toile faite au profit dudit Robin et de Me Jean Robin, prêtre, son frère (25 octobre); — du propriétaire du lieu et métairie de Malaunay, en la Selle-Craonnaise, à payer à Me Antoine Lemoyne, prêtre, docteur de Sorbonne, ci-devant prieur du prieuré des Bonshommes en la forêt de Craon, cinq années d'arrérages d'une rente foncière de 4 boisseaux de seigle (22 novembre); — de René Monnier, tanneur, à payer à Gabriel Gaulmier, lieutenant des gabelles du Roi en la brigade de Craon, une somme de 12 livres suivant promesse; — d'André Denot à payer à Olivier Bourdais quatre années de ferme d'une maison sise au village de la Censie, en Cossé-le-Ressort; — de François Cadots à payer à René Cottier, marchand grêleur, le solde de la ferme du lieu de la Marionnerie, en Livré (7 décembre), etc.

B. 3002. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1729. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Pierre Jégu, père et tuteur des enfants issus de son mariage avec Renée Leguay, à payer à François Leguay, sieur de Lorgerie, la somme de 27 livres, 15 sols, pour une année d'arrérages d'une rente foncière au retour de partage, assise sur le lieu de la Barre, en Cuillé (1729, 10 janvier); — de Charles Lamy à payer à René Lamy, propriétaire d'une chambre et jardin au village du Petit-Grée, en Niafle, une somme de 13 livres, 15 sols, pour une année de ferme de ladite chambre et dépens ; — de Me Thomas Huault, procureur au siège, à rembourser à demoiselle Anne de Lantivy, une somme de 35 livres à lui prêtée depuis deux ans ; — de Me Pierre Cordon, sieur de la Vieuville, prêtre, chanoine de l'église collégiale Saint-Nicolas de Craon, à Me Jean-Jacques Cherruau, notaire, représentant feu Charles Rivrain, une rente de 60 livres assise sur une maison de la rue des Juifs où demeure Me François Cordon, sieur de Villeneuve, contrôleur au grenier à sel de Craon (7 février). — Sentence portant séparation de biens entre Perrine Fortasnier et Pierre Lemanceau, son mari. — Nomination des experts-jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à Anne Mauxion, veuve Jean Heslouin (28 février). — Condamnation de Jean Rousseau, marchand, à payer à Marie Lefrère, veuve de Me François Chassebeuf, procureur au siège, une somme de 60 livres, 10 sols, suivant promesse (7 mars); — de Me Jean Geslin, notaire, à payer à demoiselle Marguerite Viel, le solde d'une somme de 300 livres, montant d'une obligation ; — des propriétaires du lieu de la Besnerie, en Saint-Martin-du-Limet, à payer à Mre Georges Hullin, chevalier, seigneur de la Selle, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente féodale due à la seigneurie de la Fléchère (22 mars) ; — de Julienne Porée, veuve de Jean Gaultier, à servir aux pauvres de l'hôpital Saint-Jean de Craon, sur la requête de Me François Corbin, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas et administrateur de l'hôpital de Craon, une rente hypothécaire de 50 sols léguée au dit hôpital par Me Sébastien Cadoreau, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet (2 mai) ; — de Louis Lépine, sergent, à payer à Pierre Monnier, hôtelier, une somme de 120 livres suivant promesse (30 mai) ; — de Marguerite Monnier, veuve de Pierre Guion, sieur de la Touplinaye, pour elle et ses cohéritiers d'Anne Monnier, à payer à l'hôpital de Craon, cinq années d'arrérages d'une rente de 10 livres. — Réception de Me Antoine-Bénigne Petitot, licencié ès lois, en l'office d'avocat au siège (13 juin). — Condamnation de Renée Glassier, veuve Pierre Étroigné, à payer à Marin Martin et ses cohéritiers de Pierre Martin, cinq années de ferme du lieu de la Mare-Moron, en la Roë (27 juin); — d'André, Étienne et Christophe Rousseau à payer à Me François Lecomte, sieur de la Chauvinière, grenetier au grenier à sel de Craon, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 7 livres, 10 sols, par eux due comme héritiers de feu Étienne Rousseau, leur père (4 juillet) ; — de Me Jean-Jacques Chassebeuf, procureur au siège, à payer à demoiselle Marie-Rose Berhault, veuve de Louis Chassebeuf, chirurgien à Craon, une somme de 325 livres suivant actes, et une somme de 45 livres pour un habit complet à lui fourni (29 août) ; — de Louis Piolle, dit Crosnier, boulanger, à payer à Luc Damour le jeune, marchand, une somme de 17 livres pour une année de ferme d'un four et d'un grenier situés près l'église Saint-Pierre de Craon (19 septembre) ; — de Joseph Paillard à fournir à demoiselle Catherine Bouchard, veuve de Jean Gaudin, sieur de la Brunellière, expédition du bail à lui consenti du lieu de Beurge (7 novembre) ; — de René Ermenier et de Christophe Ermenier, son oncle, à vider de corps et de biens le lieu de la Gouetterie, au profit de Paul Poupard, fermier dudit lieu ; — de dame Louise Langlois, veuve de Mre Louis-Pierre-Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de Bouchamps, à remettre aux mains du procureur fiscal de la baronnie de Craon, un censif de la terre de l'Ile-Tison pour être procédé à la montrée de ladite terre (14 novembre); — de Me René Goullier, sieur du Buisson, prêtre, vicaire de Saint-Aignan-sur-Roë, à payer à Jeanne Hériau, veuve de Jacob Marchand, la somme de 85 livres pour la pension, pendant 8 mois, de son frère Goullier, sieur des Barres (22 novembre); — des héritiers mineurs de René Legaigneux à payer à Mre René du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais, Pommerieux et autres lieux, une somme de 20 livres pour des châtaigners pris en la châtaigneraie du Coudray; — de Me Robin, prêtre, à quitter au profit de Me Pierre Grais, prêtre, l'exploitation de la cure et du presbytère de la paroisse de Niafle (28 novembre); — de René Baumier, sieur de la Basse, en 100 sols de dommages et 20 livres d'amende pour injures à Jean Thibard, marchand ; — de Mathurin Picquet à se charger de Louis Bruchet, infirme, comme son plus proche parent (12 décembre), etc.

B. 3003. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1730-1731. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Pierre Saulin à fournir à demoiselle Françoise Rubin, veuve de Me Jean Blainlu, procureur fiscal de la juridiction du Pertre, ratification d'un contrat passé, le 24 novembre 1724, devant Rondelou, notaire (1730, 9 janvier) ; — d'Anne Rousseau, veuve de Pierre Renoche, à présent femme de Nicolas Fagnier, fille et héritière en partie de Marie Compas, à exhiber à Mre Paul-Gervais de Valory, chevalier, seigneur de la Pommeraie et des fiefs de la Roë et la Haie-Brette y annexés, tous les titres des acquisitions faites par ladite Compas et Mathurin Compas dans l'étendue desdits fiefs ; — de Me Julien Audrain à payer au même vingt-neuf années d'arrérages d'un devoir d'un denier, une geline et un boisseau d'avoine comble dû par des héritages de Bonneville au fief de Confignon (23 janvier) ; — de Louis Couanne, détenteur du village des Châtaigners, à payer à Me Jean Besnard, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon et chapelain de la chapelle de la Thibaude, 40 livres pour une année de ferme dudit lieu ; — de Mre René de Cherbonnier, seigneur de Monternault, à rendre au baron de Craon tous les fruits par lui perçus, depuis l'année 1724, sur la métairie du Pineau, dépendante de la terre de l'Isle-Tison ; — de Georges Maslin à remettre à Me Jacques Duhamel, prêtre, les titres de certains héritages non désignés et à rembourser la jouissance desdits biens à raison de 22 livres par an (6 février). — Nomination des jurés-experts de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à Anne Mauxion, veuve Jean Heslouin (20 février). — Condamnation de Jean Guibelais, laboureur, à payer à demoiselles Marguerite-Françoise Leroux, veuve de Me Jacques Armaron, avocat au bailliage de Pouancé, et Marie-Anne Leroux, femme non commune en biens de Me Thomas Huault, notaire et procureur au siège, huit années de redevances pour le bail à moitié du lieu de Grée, en Chazé-Henry (27 février) ; — des propriétaires des lieux de la Maugendrière et de Chailleu, en Livré, de Chauvigny et de l'Ile, en Athée, à payer à la recette de la baronnie 29 années d'arrérages de rentes féodales en truaux d'avoine ; — de Jean Geslin, notaire, héritier de Me Jean Geslin, aussi notaire et démissionnaire de demoiselle Anne-Julienne de la Durantière, sa mère, à payer à Jean Besnier, fils et héritier en partie de feu Jean Besnier, qui l'était aussi de François Besnier, les arrérages d'une rente hypothécaire constituée au profit de François de Chauzas et d'Anne-Charlotte de la Durantière, sa femme (20 mars) ; — des propriétaires des lieux de la Petite-Guyonnière et de la Basse-Frettière, en Livré, à payer à la recette de la baronnie les arrérages des rentes féodales en avoine dont ils sont chargés (24 avril) ; — de Louis Gauchot et Jeanne Paumelle, sa femme, à payer à Me François Lecomte, sieur de la Chauvinière, grenetier au grenier à sel de Craon, 59 livres pour moitié de la perte arrivée sur les bestiaux du lieu de la Planche-Blottais (15 mai) ; — de Jean Bouldé, propriétaire en partie du village de la Livardière, en Livré, à payer à Mre René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault, les arrérages des rentes féodales dues à la seigneurie de la Bigaudière, par le lieu de Lochetterie dont fait partie le village de la Livardière (19 juin) ; — de Jean Guion, propriétaire du lieu du Bignon, en Méral, à payer à Me Louis Boullé, prêtre, titulaire de la chapelle du Grand-Beuchevrard, une année d'arrérages de la rente de 16 boisseaux de seigle et de 40 sols en argent (26 juin) ; — de Marguerite Guillopé, veuve Jean Renault, Pierre Renault, son fils et la femme de celui-ci Renée Jarril, à payer à Me Julien Audrain, prêtre, prieur de Brains-sur-les-Marches, une somme de 12 livres pour n'avoir pas rempli la prisée des bestiaux à eux fournis dans le lieu de Bourgogne ; — de René Bourgeon, propriétaire de certains héritages au lieu des Landes, à rembourser à Guillaume Grimault, tanneur, vingt-huit années d'arrérages du cens dû à la seigneurie du Châtellier-Chérancé par le lieu des Landes dont il est cofrarescheur (10 juillet) ; — de Pierre Sabin, propriétaire de la closerie du Haut-Breil, en Pommerieux, à payer à Pierre Monnier, maréchal, ancien procureur de la boîte des trépassés de Pommerieux, quinze années d'arrérages d'une rente foncière de 30 sols ; — de dame Marthe Drouard, femme non commune en biens de Mre François-Louis Girault, chevalier, seigneur de la Houssaudière, fille et héritière de dame Marthe Hunault, veuve de Me François-Guy Drouard, sénéchal de la baronnie, et démissionnaire de ladite dame Hunault, à payer aux habitants de la paroisse Saint-Clément de Craon, deux années d'arrérages d'une rente de 10 livres (17 juillet) ; — du propriétaire du lieu de la Bazinière, en Ballots, à payer à la recette de la baronnie vingt années d'arrérages d'une rente féodale de 2 truaux d'avoine (7 août) ; — du propriétaire du lieu de la Haie-près-Blohin, en Fontaine-Couverte, qui fut au sieur Maumusseau, à faire ses obéissances

féodales à Mre Paul-Gervais de Valory, chevalier, seigneur de la Pommeraie (14 août) ; — de René Lemercier, forgeur, acquéreur de Pierre Veillon, à reconnaître René Levoyer, apothicaire, et Anne Veillon, sa femme, à retrait lignager pour raison du lieu de Rocheporée, en la paroisse de la Roë ; — de Georges Girard et Jeanne Bouesseau, sa femme, acquéreurs de Michel Brault et Jeanne Peltier, sa femme, à reconnaître Me Jean-René Perrier, sieur de Mauny, licencié en lois, au retrait lignager de la closerie de la Simonnaie, en Brains-sur-les-Marches (28 août); — de Jacques Sabin, curateur des enfants de Jacques Cormier et de Renée Cadots, à payer à Me Jean Ronceray, prêtre, chanoine de l'église de Saint-Nicolas de Craon, et titulaire de la chapelle de Mocquechien, cinq années d'arrérages d'une rente foncière de 3 livres, à cause de la pièce de terre des Cerisiers, annexée à la closerie des Chesnaies en Pommerieux (25 septembre) ; — du propriétaire du Coudray-Simon, en Pommerieux, à payer à Pierre Monnier, forgeur, ancien procureur de la boîte des trépassés de ladite paroisse, douze années d'arrérages d'une rente de 45 sols (16 octobre); — de Perrine Bodard, veuve Clouet, à payer à demoiselle Marie de la Londe, veuve de Mathieu Durand, sieur de la Nolaye, les redevances pour quatre années de ferme du lieu du Bas-Pommier (13 novembre) ; — de Pierre Chevallier et Marguerite Rouault, sa femme, héritière d'Anne Sollier, veuve de René Rouault, propriétaires pour les trois quarts du Bois-Gaultier, à payer à Charles Quentin, sieur de la Turanchère, curateur des enfants de défunts Charles Richard et Marie Lemaître, trente années d'arrérages d'une rente foncière de 12 livres, suivant titre nouvel reçu, le 24 novembre 1716, par François Lanier, notaire (20 novembre) ; — de Jean-Charles Rivrain, sergent royal, partie saisie, à payer à demoiselle Renée Gastineau, demanderesse en interruption, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 30 livres, assise sur la maison de *Quinquengrogne*, au haut du faubourg Saint-Pierre de Craon, et sur une maison proche le pont Subrard ; — du propriétaire du lieu de la Gourantière, en Fontaine-Couverte à payer à la recette de la baronnie, trente années d'arrérages d'une rente féodale d'un truau d'avoine (27 novembre) ; — de René Besnard, propriétaire d'une closerie sise au village de la Bazinière, en Ballots, qui fut aux Bédier et à Jean Martin, à rembourser à demoiselle Renée Cherruau, veuve de Me René Gendry, notaire, et à Me Jean-Jacques Gendry, procureur au siège, treize années d'arrérages d'une rente de 5 boisseaux de seigle due sur le village de la Bazinière au prieur ou chapelain de Pontvien, que les demandeurs avaient payés solidairement suivant les quittances de Me Jean Trouillet, ancien titulaire dudit prieuré, ou du procureur de l'abbaye de la Roë à laquelle ledit prieuré est annexé (22 décembre); — du propriétaire du lieu de la Rivière-Sauldrain, en Bouchamps, à payer à Pierre Monnier, forgeur, ancien procureur de la boîte des trépassés de Pommerieux, douze années d'arrérages d'une rente foncière de 20 sols (1731, 15 janvier); — du propriétaire du lieu de la Leverie, en Laigné, à payer au même sept années d'arrérages d'une rente foncière de 30 sols ; — du propriétaire de la maison du *Ballet*, en Chérancé, à payer au même treize années d'arrérages d'une rente foncière de 15 sols ; — du propriétaire du lieu de la Jaguerie, en Simplé, à payer au même dix-huit années d'arrérages d'une rente foncière de 15 sols. — Nomination des experts-jurés de la communauté des bouchers de Craon, et adjudication du bœuf villé à Anne Mauxion, veuve de Jean Heslouin (5 février). — Condamnation de Mre Philippe-Ambroise d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, à rendre à Jean Ronsard et Perrine Guinoiseau, sa femme, closiers, la moitié de 43 boisseaux de seigle, sous déduction des semences fournies (12 février); — de Joseph Pédron, hôtelier au *Lion d'Or*, à payer aux curé et chapelains de l'église Saint-Clément de Craon, une somme de 4 livres comme honoraires d'une messe chantée pour le repos de l'âme de Marie Girard, sa femme, et 18 livres d'arrérages d'une rente hypothécaire (27 février) ; — de Renée Dominique, veuve Pierre Lecompte, à présent femme de François Moreul, à payer à Me Jean Besnard, sieur de la Boullière, élu en l'élection de Château-Gontier, une somme de 22 livres pour vente de fagots (3 avril). — Publication de l'arrêt du Conseil d'État, du 12 décembre 1730, relatif à la manufacture des toiles de Laval, fils et poupées. — Congé à Claude Jarry, sieur de la Fontaine, de faire procéder à la vente par décret de la terre, fief et métairie de Linière-Morin, en Quelaines, saisie sur Pierre Lemotteux de la Papinière. — Condamnation de Joseph Pédron, hôtelier, à payer à Me Antoine Bégnier, sieur de la Bretesche, garde-marteau des eaux-et-forêts d'Anjou, la somme de 223 livres restant d'une somme de 336 livres due pour livraison de 19 pipes et busses de vin (7 mai) ; — de François Poupard, mari de Renée Godier, à payer à demoiselle Élisabeth Lebaillif et ses cohéritiers de feu Me François Lebaillif, prêtre, curé de Bouchamps, une somme de 23 livres pour un service dit par le défunt et pour un porc de dîme et du beurre (12 juin). —

Entérinement de lettres de bénéfice d'inventaire dans la succession de René Houdmon, marchand à Craon, au profit de Me Brice Fiéchard, receveur au grenier à sel de Château-Gontier, et Catherine Houdmon, sa femme. — Condamnation de Me Jean Bigottière, prêtre, curé de Saint-Gault, à donner à Pierre Foucher, hôtelier, décharge des meubles saisis sur Louis Rouzeray, et à les faire conduire chez Me Juillet, chirurgien à Laigné (25 juin); — de René Sabin, marchand, et Marguerite Peltier, sa femme, à payer à Mre Michel-François de Valadon, chevalier, comte de Pertus, seigneur du Moulin-Neuf et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant pour le Roi au gouvernement de Bellegarde et Roussillon, quatorze années d'arrérages, à raison de 36 livres par an, de ferme du lieu de Bodéot, cédé audit sieur de Valadon par Pierre Paillard (9 juillet); — de Pierre Monnier, maréchal, ancien procureur de la boîte des trépassés de Pommerieux, à payer à Mathurin Pottier, présent procureur, 77 livres, 17 sols, 6 deniers pour reliquat de compte du maniement des deniers de ladite boîte de décembre 1725 à décembre 1729 (16 juillet). — Prise d'hypothèque par Mre Annibal-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, Gastines et autres lieux, conseiller en la grand chambre du parlement de Bretagne, sur les immeubles acquis par Jean Acarie, marchand, de Marin Béasse (7 août). — Réception de Me Antoine-Bénigne Petitot, sieur de Poncey, licencié en lois, en l'office de sénéchal, juge ordinaire civil et criminel de la baronnie de Craon (13 août). — Condamnation de Mre Joseph Legoust, chevalier, seigneur de la Ville-Goya et de la terre du Baril, à payer à Françoise Hunault, veuve de Joachim Letort, fille et héritière de Jean Hunault, et à René Geslin, marchand, curateur des enfants mineurs de défunts Jean Hunault et Marguerite Éveillard, cinq années d'arrérages d'une rente de 10 livres (10 septembre); — de Pierre Vaslet en 50 sols de dommages-et-intérêts pour injures à l'adresse de Jacques Chassebeuf du Boulay (8 octobre); — de Pierre Aoustin à remplir, au profit de demoiselle Anne-Françoise Chevallier, les clauses du bail de la métairie de la Meignanne, par elle à lui consenti devant Rondelou, notaire, le 5 août 1723. — Nomination de Michel Buhigné et de François Bruand, poupeliers, pour visiter les poupées mises en vente sur les marchés de la ville. — Condamnation de demoiselle Françoise-Charlotte de la Chevallerie, femme de Jean-Baptiste Davrillé, à payer à Charles Launay, 33 livres pour le prix de 83 journées employées au moulin d'Asseline, en Livré (29 octobre); — du propriétaire du lieu du Perrin-Pineau, en Denazé, à payer à Pierre Monnier, ancien procureur de la boîte des trépassés de Pommerieux, quatorze années d'arrérages d'une rente de 15 sols (13 novembre); — d'Henri Bruneau à payer à dame Charlotte Maréchal, veuve de François de Cherbonnier, écuyer, une somme de 16 livres pour pour quatre veilles de foin (26 novembre); — de Jean Durand, charpentier, à vider de corps et de biens deux chambres de la maison du *Cadran*, proche la porte Valoise de Craon, appartenant à André Barocher, marchand-quincaillier; — de René Millois et Louise Foucher, veuve François Piau, sa femme, à remplir au profit de Mre Anselme-René de la Barre, chevalier, seigneur de Villegrand, les clauses du bail de la métairie du Plessis (4 décembre). — Main-levée de la saisie faite, sur Jacques Gallichet, à la requête de Me Henri Trou, maître de la manufacture de porcelaines de Saint-Cloud, ancien fermier de l'abbaye de Notre-Dame de Clermont (17 décembre). — Condamnation de Joseph Pédron l'aîné, en son nom et comme tuteur des enfants issus de son mariage avec défunte Marie Girard, et de Joseph Pédron le jeune, à vider de corps et de biens vu leur insolvabilité, une maison avec jardin, sise sur les fossés de Craon, baillée à rente par Me François Fagnier, lieutenant général de police au siège royal de Dinan, à présent représenté par demoiselle Anne-Perrine Fagnier, épouse de Pierre Alix, sieur de la Roussellière, et demoiselle Françoise Fagnier, épouse de Jean Lecerf, sieur de la Pierre; — de Jacques Renard à payer à René Bouju, sergent, 20 livres pour pommes récoltées, (31 décembre), etc.

B. 3004. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier. (Les feuillets 34 à 62 inclus ont été arrachés.)

1732-1733. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Julien Le Senne, serrurier, à payer à Pierre Guérin, maître maçon, une somme de 15 livres, 8 sols, pour 14 cents de carreaux à raison de 22 sols le cent (1732, 15 janvier); — de Nicolas Vivien à payer à François Bougeon, sieur de la Vivantière, une somme de 98 livres, suivant promesse; — de Barnabé Renou, ancien fermier d'un lieu sis au village de la Tropinière, en Saint-Michel-la-Roë, à payer à Jean Guion, propriétaire dudit lieu, une somme de 10 livres pour une année de fermage et rapporter les acquis des rentes dues au fief de Brécharnon et aux religieux de l'abbaye de la Roë (4 février); — de Renée Brault, fille et héritière de René Brault, à payer à René Hubert, sieur de la Gaudinière, cinq années

d'arrérages d'une rente hypothécaire de 8 livres, 10 sols (11 février). — Nomination des experts-jurés de la communauté des bouchers de Craon, et condamnation de chacun des bouchers en 20 sols d'amende pour n'avoir pas « représenté une pièce de bœuf suivant l'ancien usage, pour accorder le privilège de débiter de la viande pendant le carême » (25 février). — Condamnation de François Jarry, pour lui et ses cohéritiers de Pierre Jarry et Marguerite Desrosiers, leurs père et mère, à payer a Mᵉ Olivier Ronceray, notaire, procureur et receveur de la collégiale Saint-Nicolas de Craon, quatre années d'arrérages d'une rente foncière de 6 livres, due à la bourse des anniversaires de Saint-Nicolas sur des héritages, sis à la Thébaudière, en Brains-sur-les-Marches, suivant acte passé, le 3 juillet 1698, devant François Cointet, notaire (3 mars); — de Jacques Lelièvre, huissier royal, à payer à Gilles Aoustin, hôtelier à l'*Abreuvoir*, plusieurs sommes suivant promesse et pour dépenses faites en ladite hôtellerie (24 mars). — Publication de la déclaration du Roi, du 13 novembre 1714, qui fait défense d'allumer du feu dans les forêts, les landes et les bruyères sous peine du fouet ou des galères (31 mars). — Condamnation de Jean Brillet, curateur des enfants mineurs de Jean Landais et Charlotte Brillet, sa femme, à payer à Louis Georget, marchand, mari de Marie Pelé, six années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 3 livres (21 avril); — de Gilles Forettier à rembourser à Mᵉ François Guérin, prêtre, curé de Niafle, 36 livres par lui payées au curé de Pommerieux pour honoraires de messes célébrées pour lui ou son prédécesseur, chapelains de la chapelle du Grand-Bois, et acquitter les journées de réparations sur le lieu de la Mauxionnière, dépendant de ladite chapelle; — de Jean Gripon, marchand, à payer à Mʳᵉ Guy-Philippe des Vaux chevalier, seigneur de Loresse, 600 livres pour arrérages de fermes du lieu du Grand-Asseil, en Cossé-le-Ressort (9 juin); — de Julien Dupré, bourgeois de Craon, à consentir au retrait féodal d'une closerie sise au village du Petit-Vendon, en Athée, achetée sur Jean Durocher, bourgeois d'Angers, et Jeanne Mauvif, sa femme, au profit de Mʳᵉ François-Pierre de la Forest d'Armaillé, chevalier, baron de Craon (23 juin); — de Moriceau, closier au lieu de « Monfouché », à faire moudre ses grains au moulin de la Mancellière tenu par Marin Gendry, meunier, héritier en partie de Guy Bédier, fermier emphytéotique dudit lieu; — de Michel Renier, mégissier, et ses cohéritiers de Michel Renier et Perrine Rocher, sauf leur recours contre Mᵉ Jacques Guion, sieur de la Rouerie, à payer aux pauvres de l'hôpital Saint-Jean de Craon, représentés par Mᵉ François Corbin, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas, vingt-huit années d'arrérages d'une rente foncière de 2 boisseaux de seigle assise sur le village de Saint-Sulpice, en Athée (14 juillet); — de Jean Chartier, héritier de Joachim Chartier et Renée Bodinier, ses père et mère, à payer à demoiselle Marie-Anne Pabot, veuve de François Delorme, héritière propriétaire immobilière de Marie-Anne-Renée Hunault, six années d'arrérages de deux rentes foncières dues sur les lieux de la Blanchère, en Niafle, et de la Fosse, en la Selle-Craonnaise (4 août); — de Jean Godbille à payer à Mᵉ Jean Lemoyne, notaire, cinq années d'arrérages d'une rente foncière de 4 livres, 5 sols, assise sur le lieu de la Jodonnière, en Saint-Martin-du-Limet, suivant acte passé, le 20 juin 1699, devant Huault, notaire; — des propriétaires des villages de la Plattière, la Mercerie, la Rocherie et la Grande-Maison, en la paroisse de Cossé-le-Ressort, à payer à Mᵉ Louis-Joseph de Madaillan de Lesparre, marquis de Montataire, ancien capitaine sous-lieutenant des gendarmes de la garde du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, seigneur de Chauvigny, l'Ile-d'Athée et autres lieux, les arrérages qu'ils peuvent lui devoir depuis 1715, d'une rente de 128 boisseaux de seigle, mesure de Montjean (11 août); — de Charles Marie de Beauchesne et autres propriétaires de lieux au village de la Brunellière, en Athée, à payer à la recette de la baronnie de Craon vingt années d'arrérages d'une rente féodale de 8 boisseaux d'avoine (1733, 23 mars); — de René Baumier à consentir au retrait féodal d'une closerie sise à la Haute-Suanière, en la paroisse de Cossé-le-Ressort, au profit de Mʳᵉ Louis-Joseph de Madaillan (20 avril); — d'Anne Planchard, veuve de Joseph Chaudet, à payer à Simon-Brice Coupel, écuyer, sieur de Bellée, comme mari de Jeanne Mouteau, et curateur universel de Marie Mouteau, filles de Mᵉ Gervais Mouteau, et héritières de René Mouteau, leur oncle, une somme de 180 livres; — de Testier à vider de corps et de biens, au profit de Jean Sinoir, marchand, le lieu des Hautes-Mollières (15 juin); — de René Vivien à payer à Mathurin Beuchard une somme de 80 livres restant des fermes du lieu de la Touche, en Livré (22 juin); — de Jean Radé à payer solidairement avec demoiselle Louise Auger, veuve de Mᵉ Olivier Nicolas, sieur des Fontaines, à Mᵉ Vincent Godivier, prêtre, curé de Laigné, et à la boîte des trépassés de ladite paroisse, vingt-neuf années d'arrérages de deux rentes pour une messe fondée par Jean Sollier et Jeanne Lamy (6 juillet); —

d'Étienne Lambert, maçon, à fournir à Julien Bois, cloutier, 105 charretées de pierre pareille à celle qui avait été extraite de la carrière de la rue des Vaux (13 juillet). — Ordonnance de montrée des maisons de la Guitonnière, de l'Ile-Tison, de la Goupillière, du Pineau et de la Grange qui composent en partie la terre de l'Ile-Tison, appartenant à dame Louise Langlois, comme bail des enfants issus de son mariage avec feu Mre Louis-Pierre-Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de Bouchamps (3 août). — Condamnation de René Auvray à payer à Me Charles Duchesne, sieur de la Forterie, ancien sénéchal de la baronnie, sept livres pour solde de marchandise de seigle ; — de François Meulvert et Renée Hérier, sa femme, à restituer à dame Hyacinthe de Menon, épouse non commune en biens de Mre Joseph-François, marquis de Montéclerc, la propriété du moulin des Vignes et de l'étang qui en dépend, faute d'avoir entretenu les clauses du bail à rente passé par ladite dame de Montéclerc, le 24 janvier 1716, devant Geslot, notaire, au profit de Hérier (18 août); — de Me Jean-Jacques Gendry, procureur fiscal de la baronnie, fils et héritier en partie de René Gendry, notaire, et de demoiselle Renée Cherruau, à payer aux religieux du prieuré de la Haie-aux-Bonshommes-lès-Angers, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 70 livres due sur le lieu de la Lanfrière, en Saint-Saturnin-du-Limet ; — de René Robin, métayer aux Hommeaux, en Pommerieux, à faire moudre ses grains au moulin de Gaubert, en ladite paroisse, tenu par Jean Gendry, meunier (14 septembre) ; — des Guillet, colons à la Petite-Bardouillière, en Bouchamps, à vider de corps et de biens ladite métairie au profit de François Rousseau, sergent royal, propriétaire du lieu; — de Georges Bruand, sergent, à servir à l'hôpital de Craon une rente hypothécaire de 10 livres créée par Anne Richard et Renée Saget (28 septembre); — de Mre Henri-Louis-Claude Le Chat, titulaire de la chapelle de la Blanchebarbière, sauf son recours contre dame Louise Langlois, garde noble des enfants issus de son mariage avec Mre Louis-Pierre-Jacques de Lantivy, en cette qualité héritière de feu Mre de Lantivy, seigneur de l'Épronnière, titulaire de la dite chapelle, à faire refaire à neuf le pressoir de la Blanchebarbière et à faire réparer celui de la Cofinière, en Saint-Clément de Craon, dépendant du temporel de ladite chapelle (5 octobre) ; — de Pierre Chevalier et de ses cofraraicheurs de la fresche de la Motte-Ballée, en la Selle-Craonnaise, à payer à la recette de la baronnie de Craon, dix-huit années d'arrérages de 4 truaux d'avoine (19 octobre). — Sentence de mise en cause du sieur Cadillon dans l'instance pendante entre Mre René-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur de Villegrand, et Charles-Marie, sieur de Beauchesne. — Prise d'hypothèque par Nicolas Derouet, marchand, mari de Jeanne Touchard, contre demoiselle Françoise Duroger, veuve de Me François Fortin, pour une rente de 29 livres due sur le lieu de la Maison-Neuve, en Athée, etc.

B. 3005. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1738-1741. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Jean Louzil, métayer, à payer à demoiselle Marie-Anne Leroux, veuve de Me Thomas Huault, une somme de 300 livres pour n'avoir pas rempli toutes les clauses du bail du lieu du Buisson, en Saint-Martin-du-Limet (1738, 14 juillet) ; – de la veuve Madiot à payer à Marie Échallier, veuve de Germain Guibret, fermière du temporel de la chapelle de la Blanchebarbière, 5 boisseaux de seigle pour sa contribution à une rente de 29 boisseaux due au temporel de ladite chapelle ; — de Jean Raddé et Perrine Neveu, sa femme, fille et héritière en partie de René Neveu, à payer à Me Jean Cherpantier, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Nicolas de Craon, directeur de la charité établie à Craon par feu Me Jean Boucault, prêtre, chanoine de ladite collégiale, vingt-et-une années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 8 livres ; — de Marie Leliepvre, veuve Jean de Lhommeau, propriétaire de la closerie de la Colinerie, en Ballots, à servir à Me Jean Beu, prêtre, chapelain de la chapelle de la Cossimbre, desservie en l'église de Livré, une rente foncière de 13 mesures de seigle (4 août) ; — de Mathurin Lemoyne, charpentier, à payer à Me Jean Delavigne, prêtre, chapelain du prieuré des Bonshommes en la forêt de Craon, une somme de 60 livres pour 30 boisseaux de seigle vendus ; — de Mathurin et Jean Denouault, à restituer à Pierre Lemotteux, sieur de la Papinière, propriétaire de la métairie de Linière-Morin, en Quelaines, plusieurs boisseaux de grains pour sa part de maître dans la ferme dudit lieu (30 septembre) ; — de René Le Goux, écuyer, sieur de la Villegoya, fils et unique héritier de feu Joseph Le Goux, écuyer, à faire dans les deux mois, avec dame Angélique-Charlotte de la Saugère, épouse non commune en biens de Mre Philippe de Hardouin, chevalier, seigneur de Chantenay, partage des immeubles restés de la succession de dame Renée de Jars, femme de Mre François de la Barre ; — de Jean Goullier, sieur du Buisson, à remettre à Me Jean Collas, sieur de

la Frontaudière, avocat-procureur au siège de Pouancé, état portant promesse de 50 livres ; — de Jacques Cherbonnier, propriétaire du lieu du Boux, en Fontaine-Couverte, à payer à la recette de la baronnie, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente féodale de 2 boisseaux d'avoine (6 octobre) ; — de Jacques Le Borgne à payer à la recette de la baronnie une somme de 2588 livres, 10 sols, pour les fermages de l'étang et moulin de la Rincerie, des closeries du Buisson et des Aubiers et des métairies de la Pinardière et des Rouillières ; — de Louis Hardy en une amende de 100 sols applicable à l'hôpital de Craon pour injures à l'adresse de Me Charles Correur, prêtre, prieur de Fontaine-Couverte (13 octobre) ; — de Renée Houdmon, veuve de Charles Brilheur, à exécuter par tacite reconduction, au profit de Mre René-Philippe de Hardouin, chevalier, seigneur de Chantenay, le bail à moitié du lieu de Gaubert, en Pommerieux, suivant acte du 17 décembre 1722, passé devant Bodinier et Cherruau, notaires (27 octobre) ; — de Marie Viel, veuve de Julien Gillois, propriétaire de la closerie de la Chouannerie, en Denazé, à payer à René Bonnier, sieur de la Basse, procureur de la boîte des trépassés de ladite paroisse, dix années d'arrérages d'une rente foncière de 40 sols et à fournir titre nouvel (3 novembre) ; — de Jean Gendry à vider de corps et de biens, au profit de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots et de la Subrardière, le moulin de Melouin, en Laubrières (17 novembre et 15 décembre). — Réception de Me Louis Davazé, licencié en lois, à l'office d'avocat au siège (2 décembre). — Condamnation de Pierre Hilaire, comme fermier du lieu de la Besnerie, en Saint-Aignan-sur-Roë, à payer à Mathurin Gaultier, procureur de la boîte des trépassés de Congrier, vingt-neuf années d'une rente de 100 sols. — Réception de Me Louis Davazé, licencié en lois, avocat, en l'office d'avocat fiscal de la baronnie (9 décembre). — Enregistrement des lettres de chirurgie accordées à René Levoyer, sieur de la Gautraie, par Me Charles Galpin, lieutenant du premier chirurgien du Roi dans la ville et sénéchaussée d'Angers. — Condamnation de François Hervé, bourgeois, et de Suzanne Fouzil, sa femme, à payer à François Lenseigne, perruquier-barbier, une somme de 31 livres ; — de Pierre Thibaut, mégissier, à payer à Me Jean-Jacques Gendry, procureur fiscal de la baronnie, une somme de 504 livres suivant acte (15 décembre) ; — de Jean Denouault, métayer, à payer à Mre René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault-le-Guillaume, 28 boisseaux de seigle et 6 gelines pour une année de rente féodale due sur le lieu de la Morinaie, en Athée (1739, 5 janvier) ; — des propriétaires des lieux de la Livardière, en Livré ; de Chebussé et de la Hédinaie, en Athée ; de la Courtillerie, la Roussellière et la Remauderie, en Fontaine-Couverte, à payer à la recette de la baronnie les arrérages des rentes féodales dont lesdits lieux sont chargés (12 janvier). — Nomination des experts jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à Jean Mauvier et René Dugué (3 février). — Condamnation de Chesdasne à payer à Mre Jean-Baptiste d'Héliand, prêtre, curé de Pommerieux, divers honoraires et un porc de dîme (16 février) ; — de demoiselle Marie-Paule Desgranges, veuve de Jean Delouzier, à payer à Mathurin Guinoiseau, une somme de 120 livres, suivant promesse (23 février) ; — de Jeanne Brault à payer à Me François Chassebeuf, procureur au siège, une somme de 38 livres pour un cent de lin broyé ; — des héritiers inconnus d'Olivier et François Lamy à payer à François Legros les arrérages d'une rente foncière assise sur une closerie du village de la Bretonnière, en la Selle-Craonnaise (16 mars) ; — de la veuve Julien Salmon, hôtelière, à payer à demoiselle Louise Auger, veuve de Me Olivier Nicolas, sieur des Fontaines, greffier en chef au grenier à sel de Craon, une somme de 47 livres pour solde de marchandises de vin (7 avril) ; — de Charles Marie, sieur de Beauchesne, marchand, à faire moudre ses grains au moulin de Mée, en Laubrières, occupé par Jacques Giraudier, meunier (11 mai) ; — de François Hervé, bourgeois, et demoiselle Suzanne Fouzil, sa femme, à payer à Anne Mauxion, veuve de Jean Heslouin, ci-devant bouchère à Craon, une somme de 207 livres, 8 sols pour 1037 livres de viandes fournies ; — de Pierre Hoyau, métayer au Donjon, à rétablir une haie séparant une châtaigneraie du Donjon, d'une pièce de terre dépendant d'une closerie sise au village de Cherruau, en la Selle-Craonnaise, et appartenant à Me François Lecompte, sieur de la Chauvinière, conseiller au grenier à sel de Craon ; — de René et Jean Bodinier, anciens métayers au lieu de la Noë, en la Selle-Craonnaise, à payer à Me Louis-Pierre Bonnet, prêtre, chanoine de la collégiale Saint-Nicolas de Craon, titulaire de la chapelle de la Noë desservie en ladite église, diverses redevances pour leur bail (25 mai) ; — de Joseph Legouz, écuyer, sieur de la Villegoya, à payer à demoiselle Perrine Noiraux, veuve de Roland Aurat, chirurgien, une somme de 35 livres pour pansements et voyages de Craon à Mée (8 juin) ; — de Perrine Mauxion, veuve Jean Rousseau, à cesser le bail d'une closerie à elle fait par demoiselle Françoise

Monnier, veuve de Julien Jaslot, marchande (22 juin); — de Joseph Letessier, sieur de la Prouverie, ancien brigadier en la maréchaussée de Craon, curateur de demoiselles Marie, Renée et Françoise Bossard, filles de feu Mathurin Bossard, sieur des Vallées, à payer à Me François Cordon, sieur de Villeneuve, ancien conseiller au grenier à sel de Craon, une somme de 190 livres, suivant sentence (6 juillet); — de Jean Pouplin, meunier, et Françoise Robert, sa femme, à rembourser à Jean Guillie et René Mongazon, meuniers, une somme de 152 livres par eux payée à Madame de Juigné, à cause du moulin du Parvis (14 septembre); — d'André Brossier, marchand, à fournir à Pierre Monnier, sieur de la Houssaye, un ouvroir à faire toile, 4 « paires de liais à monter lames et une paire de paroueres » (28 septembre); — de François Gemin, meunier, à rendre à Michel Suhard, aussi meunier, divers objets (12 octobre); — de Renée Saillot, veuve de Guy Selbert, à payer à Jean Brossier, marchand, ancien fermier du lieu de la Loisterie, en Livré, 87 livres de compte arrêté entre eux pour les arrérages des fermes dudit lieu; — de Jean Huchet, marchand, à payer à Mre René-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur de Villegrand, les arrérages d'une rente constituée au profit de Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, et vendue par Mre Louis-Joseph de Madaillan; — de François Delahaye, cordier, à payer à Me François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon, une somme de 50 sols suivant promesse (19 octobre); — de René Aubert, meunier de Bouche-d'Usure, à payer à Jean Cournée, sieur de la Noe, fermier de la terre de Saint-Amadour, une somme de 63 livres pour sa part des moutures faites depuis deux mois audit moulin baillé à moitié (16 novembre); — de Jacques Moussu à payer à Nicolas Bernier, tanneur, une somme de 70 livres pour deux années de fermage du lieu de la Chouannerie, en Denazé; — d'André Roussel, fils et héritier de feu Pierre Roussel et de Perrine Cullerier, à payer à Mre Gilles-Joseph Pioger, chevalier, seigneur de Lorière, tuteur des enfants issus de son mariage avec demoiselle Boucault, vingt-cinq années d'arrérages d'une rente foncière de 3 livres constituée au profit de demoiselle Anne Boucault, devant Geslin et Salle, notaires (29 décembre); — de Mre François Gaultier, chevalier, seigneur de Brûlon, à faire mettre en dû état de réfections, au profit d'Yves Hamelin, sieur du Verger, les étables des métairies de Launay et de l'Églorière; — de Me Jean Basille, procureur au siège, commissaire-receveur des saisies réelles, à payer, du consentement de René Legoux, écuyer, sieur de la Villegoya, à Mre René-Philippe de Hardouin, chevalier, seigneur de Chantenay, garde noble des enfants issus de son mariage avec dame Angélique-Charlotte de la Saugère, le prix de la ferme judiciaire de la terre du Baril, en Saint-Martin-du-Limet (1740, 26 janvier); — de Jacques Poisson à indemniser René Baraise, sieur de la Garrière, marchand, des demandes de Me Charles de Villiers, ancien sous-fermier des francs-fiefs de la généralité de Tours (1er février); — de François Hervé, bourgeois, à payer à Mre Philippe-Ambroise d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, une somme de 12 livres pour un cent de fagots à lui vendu (15 février); — de François Moreul, boucher, et Michel Guérin, sergent, mari de Renée Margantin, à payer solidairement à Me Valentin Loyer, prêtre, prieur de l'Abbaye de la Roë, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 20 livres sur la maison de la *Perrière*, au bourg de Saint-Clément. — Nomination des experts-jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à René Dugué (22 février). — Condamnation de Clément Delaune, propriétaire de la closerie des Bois, en la Roë, à payer à dame Renée-Louise de Saint-Gilly, veuve de Jacques « Chablé », écuyer, vicomte de Briouze, fille et héritière de dame Anne de Mergot, quinze années d'arrérages d'une rente féodale de 60 sols (7 mars); — de Jean Vallais, laboureur, à payer à Me Antoine Delorme, prêtre, curé de Ballots, ses honoraires pour la sépulture de Marie Houssin, femme dudit Vallais (14 mars); — de Me François Guérin, prêtre, titulaire de la chapelle du Bois, à laisser Mre Jean de Farcy, seigneur de la Tosnière, titulaire de la chapelle de Cangin, jouir de sa part de dîme dans la paroisse de Pommerieux; — de Me Nicolas Petitot, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, titulaire de la chapelle du Petit-Grée, à payer à la baronnie de raon, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente féodale de 3 boisseaux d'avoine due par la closerie du Petit-Grée (26 avril); — de Jacques Boulay, marchand, à faire enlever de la closerie de la Trichonnière, en la Selle-Craonnaise, cinq pipes de cidre à lui vendues par Michel Bouesseau, hôtelier, à raison de 12 livres la pipe (16 mai); — de Jean Cadots à payer à Jean Hamelin, sieur du Verger, ancien fermier de la terre de Ferraguère, sept années de ferme de lieux sis au village de la Vieuville, en Livré; — de François Bernier, métayer, à vider de corps et de biens le lieu de la Richardière, en Simplé, au profit de demoiselle Marie-Gabrielle de Beaumont, veuve de Julien Fournier, sieur de la Réauté; — de Nicolas Pelourdeau et

Renée Meignan, sa femme, à payer à René Fouin, marchand, une somme de 60 livres pour deux années de ferme de la closerie de la Rivière-Lemanceau, en Denazé (30 mai) ; — de demoiselle Marie Bossard, procédant sous l'autorité de Me René-Melaine Girault, notaire royal, à payer à Me François Cordon, sieur de Villeneuve, ancien conseiller au grenier à sel de Craon, une somme de 190 livres, suivant sentence (27 juin) ; — de Renée Girard, bouchère, à payer à Jacques Dutertre, fermier de la prévôté de Craon, trois livres pour 3 années « d'assent à vendre ses pouppées sur les bancs des halles » (1er août) ; — de Pierre Boisramé à payer à René Boisramé, marchand, vingt-deux années d'arrérages d'une rente foncière de 66 sols, 8 deniers, faisant le tiers d'une rente de 10 livres assise sur le lieu de la Petite-Haie, en Méral (8 août) ; — de Marin Helbert, closier, et de Louis Simon, closier, à payer à Gervais-Henri de Sencé, sieur de Beauchesne, mari de demoiselle Marie-Charlotte Gaultier, certaines sommes pour malversations sur les lieux de la Haie-Brette et de la Foirie, en Fontaine-Couverte ; — de Jacques Galisson, maréchal en œuvre blanche, et Anne Guesdon, sa femme, à payer à Pierre Jégu, marchand, une année d'arrérages de deux rentes foncières de 15 livres sur une closerie du village de la Mascottière, en Saint-Poix (16 août) ; — de Me Louis Duval, sieur de Nerville, brigadier en la maréchaussée de Craon, à faire apparoir de la démission de biens faite, le 2 septembre 1738, par Me Jacques Duval, sieur de la Crespinière, ancien lieutenant en la maréchaussée de Château-Gontier et prévôt de Pouancé, avocat à la Cour (23 août) ; — de Pierre Guérin, métayer, à faire charroyer à l'hôpital de Craon, représenté par Me Michel Lebreton, notaire, procureur et receveur dudit hôpital, du bois de châtaigners provenant d'une terre située près Barberelle, dépendant du lieu de la Petite-Vallée (2 septembre) ; — de Pierre Guérin, maçon, à payer à Me Guillaume Rattier, prêtre, curé de Saint-Clément de Craon, une somme de 3 livres pour droit curial pour la sépulture de sa femme (12 septembre) ; — de Me René Bois, sieur de la Bederie, notaire, à payer, suivant promesse, une somme de 80 livres à Me Jean Ronceray, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Saint-Nicolas de Craon, héritier de Me Olivier Ronceray, notaire royal (19 septembre) ; — de demoiselle Françoise Ragareux, veuve de Jean Louveau, sieur de la Tudayère, à faire à Mre Guillaume Darche, chanoine de l'église de Bordeaux, abbé de l'abbaye de la Roë, en cette qualité seigneur du fief de la Garaudière, la foi et l'hommage simple pour raison du lieu de la Petite-Robichonnière, en Cosmes, et employer un service de 8 sols (26 septembre) ; — de Jean Douesneau, tissier, à payer à Me Louis-Pierre Bonnet, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine, une somme de 24 livres pour 8 années de ferme de la grange où il demeure (24 octobre) ; — de Louis Bruchet, closier, à réintégrer sur la pièce de la Croix de la Coquère, dépendant du lieu des Clôteaux, en Livré, les « litraits » et engrais indûments enlevés ; — de Pierre Blot, propriétaire du lieu du Bas-Boulay, en Saint-Saturnin-du-Limet, à payer à la recette de la baronnie vingt-neuf années d'arrérages d'une rente féodale de 3 truaux d'avoine : — de Daniel Bouilleau, curateur à la succession abandonnée de feu Augustin Le Bastard, étant aux droits de Catherine Blotteau, veuve de François Lejeune, président au grenier à sel d'Angers, et de Me Joseph Léridon, sieur des Aillères, et Marie Guilleu, son épouse (14 novembre) ; — de Perrine Lemasson et Cyprien Lemasson, mineurs émancipés procédant avec l'autorité de François Cordon, sieur de Villeneuve, à faire faire les réparations demandées par Me Gabriel Hainfroy, ancien employé dans les fermes du Roi (22 novembre); — de Barthélemy Aubry, ancien colon du Haut-Bouron, en Saint-Clément, à payer à Me Jean-Jacques Gendry, procureur fiscal de la baronnie, mari de demoiselle Julienne Jamet, et à Mathurin Jamet, bourgeois de Craon, la somme de 46 livres pour solde des redevances du bail dudit lieu (12 décembre) ; — de René Houdmond, métayer, et Marguerite Beurier, sa femme, veuve de Jean Suzanne, à payer à Me Valentin Loyer, prêtre, prieur de l'abbaye de la Roë, la somme de 537 livres pour arrérages de ferme du lieu de la Bouchardière ; — des closiers de la Glanneterie, de la Losserie, de la Remollière, du Rocher, de la Butaudière, du Bourgneuf, de la Touche Barbier, de la Ferraguère, de la Houssaye et de la Touche, en Livré, à payer à Yves Hamelin, sieur du Verger, marchand, ancien fermier de la terre de la Ferraguère, le solde de leurs comptes et fermages pour raison desdits lieux ; — de Jean Dumaine à payer à Simon-Brice Coupel, écuyer, seigneur de Bellée, et Jeanne Mouteau, son épouse, quatre années d'arrérages d'une rente foncière de 10 livres, assise sur le lieu de la Cluatière, en Cossé-le-Ressort (19 décembre) ; — de Louis-Guyon Chardonnaie, mégissier, et Jeanne Veillon, sa femme, à payer aux pauvres de l'hôpital de Craon, entre les mains de Me Michel Lebreton, notaire, leur procureur-receveur, une année d'arrérages de la rente foncière de 30 livres assise sur le lieu de la Rivière-Chevaudé, en

Livré. — Enregistrement d'un arrêt du Parlement, du 14 décembre précédent, réglant la manière d'acquitter les fermages stipulés par des baux, payables en une certaine quantité de grains fixe (1741, 9 janvier). — Condamnation de Joachim Marie à payer à Pierre Blanchard, marchand, une année de ferme du lieu de Lessart, en la Selle-Craonnaise ; — de Mathurin Butault, marchand, mari de Marie Moreau, veuve de François Paris, à faire faire des réparations à la maison des *Trois Croissants*, exploitée par Lézin Martial, régent au collège de Craon (6 février). — Nomination des experts-jurés de la communauté des bouchers de Craon et adjudication du bœuf villé à Georges Cahoreau. — Condamnation de René Rousseau, meunier, à rendre compte à Jean Rousseau, meunier, de la jouissance, pendant quatorze années, de la moitié de la closerie de Laubretais, en Bouchamps (27 février) ; — de Jacques Poisson, héritier par représentation de feu Abel Poisson et de Renée Leclerc, à payer à Mre Louis Hullin, chevalier, seigneur de Morton, deux années d'arrérages d'une rente (20 mars) ; — de Pierre Houdmon le jeune, marchand, à payer à Jacques Dutertre, fermier de la prévôté et halles de Craon, deux années « d'assent » à vendre fil les jours de marché sur les bancs des halles ; — de François Girard et Renée Moreau, sa femme, closiers, à vider de corps et de biens, au profit de Me François Lecomte, grenetier au grenier à sel de Craon, la closerie de Cherruau (17 avril) ; — de Me René Legouz, écuyer, sieur de la Villegoya, à payer à Mre Pierre-Guillaume Hullin, chevalier, seigneur de la Maillardière, une certaine somme non désignée ; — de demoiselle Françoise Rousseau, veuve de Jean Bazin, marchand, à payer aux habitants de Craon, représentés par Me Michel Lebreton, notaire, leur procureur, dix années d'arrérages d'une rente de 40 sols suivant acte passé le 29 octobre 1730, devant Lanier et Girault, notaires à Craon ; — de François Meulvert, tissier, et de ses cohéritiers de feu René Herrier, à payer à dame Hyacinthe de Menon, marquise de la Rongère, femme non commune en biens de Mre Joseph-François de Montéclerc, vingt-quatre années d'arrérages de ferme du moulin et étang des Vignes (24 avril) ; — de Michel Foussier, menuisier, à payer à la boîte des trépassés de Pommerieux, sur la requête de Pierre Chérubin, receveur de ladite boîte, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente de 15 sols, faisant partie d'une rente de 66 sols assise sur le lieu de la Jacquerie, en vertu du testament de Me René Moulvert, prêtre, chapelain de la prestimonie du Bois-Chacot, au rapport de Haguelin, notaire, du 12 octobre 1657 (29 mai) ; — de Pierre Boisramé, curateur des enfants mineurs de défunts René Desmot et Jeanne Boisramé, à payer à demoiselle Marguerite Besnard de la Mocquerie, fille de Maurille Besnard, sieur de la Guyonnière, et de demoiselle Marguerite Marchandie, une somme de 372 livres pour arrérages de ferme d'une closerie sise au bas du bourg de Méral ; — de Mathurin Boullay, mari de Renée Huet, et de ses cohéritiers propriétaires de la closerie de la Hayère-Chesnaye, en Saint-Michel-la-Roë, à payer aux religieux de l'abbaye de la Roë cinq années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 3 livres, 12 sols (12 juin) ; — de René Viel, hôtelier, fils et héritier de René Viel et de Jeanne Viel, à payer à Mre François-René Marest, chevalier, seigneur de la Bouchefolière vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 50 sols (19 juin) ; — de Jean Gaultier l'aîné, boucher, à payer à Me Louis Duval de Nerville une somme de 27 livres, 10 sols, pour sa contribution au pot-de-vin promis à ce dernier pour la rétrocession du bail à ferme qui lui avait été consenti par le directeur des aides de l'élection de Château-Gontier des droits d'inspecteur aux boucheries de Craon ; — d'Étienne Rousseau et René Cottier, détenteurs des fresches de la Tartiverie-Fouassière et Gommerie, et de la Tartivière-Marionnerie, Hattière, Panlivardière et Avanrie, à payer à la recette de la baronnie de Craon, les arrérages de deux rentes féodales de 8 boisseaux de froment (3 juillet) ; — de François Hervé, bourgeois, et demoiselle Suzanne Fouzil, sa femme, à payer à Me Pierre Hébert, notaire et maître d'écriture, une somme de 17 livres pour avoir montré à leur fils, depuis le 16 décembre 1739 jusqu'au 16 mai dernier, à raison de 20 sols par mois, « l'écriture, la lecture et la resmétique » (17 juillet) ; — de Julien Villais à rétablir, au profit de Me François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon, la clôture d'un pré sis au bas de la champagne des Ourières en Laubrières (31 juillet) ; — de Marin Martin fils, marchand, à payer à Me Julien-Marie Legau, prêtre, prieur de Fontaine-Couverte, vingt années d'arrérages d'une rente de 65 sols d'une fondation assise sur le lieu des Grassières, en Fontaine-Couverte, payable à la fête de la Conception de la Vierge ; — de Jean Bodard et Guillet à reprendre, au profit de Me Antoine Mabille, prêtre, curé de la Chapelle-Craonnaise, la construction d'un puits dans la basse-cour du presbytère (7 août), etc.

B. 3006. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1741-1746. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Perrine Bréhin, veuve de Gervais Lenoir, à payer à Mᵉ Jean-Jacques Gendry, procureur fiscal au siège, diverses sommes par elle dues pour trois années de fermage du lieu du Grand-Bois (1741, 25 septembre); — de demoiselle Catherine Malvault à payer à François Moreul, boucher, plusieurs sommes suivant promesse, pour fourniture de viande (16 octobre); — de René Rousseau et Marie Guion, sa femme, à payer à Mʳᵉ François du Buat, prêtre, curé de Méral, reprenant l'instance intentée par feu Mᵉ Mathurin Duffay, ancien curé dudit lieu, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente de 7 livres assise sur le lieu de la Houllerie; — d'Anne Buhigné, veuve de Jean Béasse, colon partiaire du lieu de la Cherbonnerie, en Ballots, à payer à Charles Marie, sieur de Beauchesne, fermier de la closerie de la Cherbonnerie, une somme de 92 livres, suivant acte (30 octobre); — de Charles Guiard, menuisier, à payer à René Halligon, sieur de la Bruntière, une somme de 29 livres pour marchandise de cidre et mesléard (13 novembre); — de René Beurier, propriétaire de la Guignonnière, en Saint-Saturnin-du-Limet, à payer à dame Marie-Angélique de Cadelac, veuve de Mʳᵉ René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, trois années d'arrérages d'une rente noble de 6 boisseaux d'avoine et 19 sols, 6 deniers, dus sur ledit lieu (18 décembre); — de Louis Catrouillet, boulanger, à payer à Mʳᵉ François-Pierre de la Forest d'Armaillé, chevalier, seigneur de Noizé, baron de Craon, une somme de 36 livres pour deux années de ferme du lieu de Haute-Folie (1742, 8 janvier); — de René Viel, hôtelier, et Perrine Dugué, sa femme, à payer à Mᵉ François Cordon, sieur de Villeneuve, ancien officier au grenier à sel de Craon, deux années de ferme d'un pré sis au *Bournou*, près Craon; — de Noël Martin, maître cordonnier, sauf son recours contre d'autres maîtres, à payer à la recette de la baronnie une somme de 16 livres pour huit années du devoir annuel de 40 sols due par la communauté des cordonniers (15 janvier); — de Jacques Sabin, curateur des enfants mineurs de Jacques Cormier, à payer à Pierre Chérubin, procureur de la boîte des trépassés de Pommerieux, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente de 13 sols, 4 deniers, léguée par le testament de Mᵉ Pierre Monnier, prêtre, reçu le 23 novembre 1663, par Marin Bellanger, notaire, et assise sur une maison du Haut-Bouron, en Pommerieux; — de François Durand aux dépens dans une instance à lui intentée par Jean Delanoë, postillon de Château-Gontier à Laval, demandeur en réparation d'injures (29 janvier); — de René Allard, Jean Chauvigné, François Avranche, mari de Perrine Marsollier, et autres, à payer à la recette de la baronnie de Craon, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente féodale de 2 truaux d'avoine assise sur le village des Haies, en Athée; — de Mʳᵉ Henri de Raccapé, seigneur de Ménil, à faire la foi et hommage des terres de Ménil et Brissault consolidées et à communiquer les titres d'érection du marquisat de Magnannes (27 février); — des héritiers de Marin Lebreton à payer à Mᵉ Jacques Gendry, prêtre, vicaire de Cossé-le-Vivien, les arrérages de plusieurs rentes, dont une entre autres due par des héritages sis au village de la Fouillère, en Cossé-le-Ressort (9 avril); — de Mᵉ Jean Geslin, notaire royal, et autres, à s'avouer sujets immédiats du fief de la Fresnaye, appartenant à Mʳᵉ Louis Hullin, chevalier, à cause de leurs pièces de terre des Bignons, en Saint-Aignan-sur-Roë, et à payer un boisseau d'avoine et 6 deniers de cens annuel; — de Louis Mullon et de ses cohéritiers de Françoise Chauvigny, à faire les réparations sur la métairie du Boisvien, exigées par le bail à eux consenti au profit de Mʳᵉ Jacques-Charles-Philippe-Annibal de Farcy, chevalier, seigneur du Roseray, mari de dame Catherine-Renée Gillot, héritière de feu Mʳᵉ Charles Gillot, chevalier, seigneur de Boutigny; — du sieur Delahaye, laboureur, à vider de corps et de biens le moulin de la Hunaudière en Livré, au profit de René Allard, négociant, et de demoiselle Marthe-Marie Goussé, sa femme (21 mai); — de Tugal Fauveau, marchand, et Perrine Le Faucheux, sa femme, à exécuter le retrait féodal de portions de terres sises en Denazé, demandé par demoiselle Louise Oger, veuve de Mᵉ Olivier Nicolas, sieur des Fontaines, greffier en chef au siège du grenier à sel de Craon, ayant les droits de Mʳᵉ Michel-Jean Dumans, seigneur du Bourg-l'Évêque et des fiefs des Barres-Touchardières; — de Jacques Poisson à payer à François Cormier, syndic des habitants de Pommerieux, une somme de 9 livres pour neuf années d'arrérages pour la concession d'un banc dans l'église (12 juin); — de René Bois, sergent d'audience, en 3 livres d'amende applicable aux réparations de l'auditoire, pour n'avoir pas comparu suivant l'ordre du tableau (9 juillet); — de Jean Chevrollais, marchand de fil, à connaître Mathurin Lemoine le jeune au retrait lignager de la Maison-Neuve, sise au village des Véronnières, en la Roë; — de dame Louise Langlois, veuve de Mʳᵉ Louis-Pierre-

Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de Bouchamps, procuratrice de Mre Louis-André de Lantivy, son fils, à nommer un expert pour estimer le prix des bestiaux sur la terre de l'Ile-Tison, afin d'en laisser jusqu'à concurrence de la valeur portée dans les baux mentionnés en un arrêt du 24 mai 1737, suivant l'offre faite par Mre François-Pierre de la Forest d'Armaillé, baron de Craon, de laisser la jouissance de ladite terre ; — de René Geslin à payer à Me Jean Ricou, notaire et avocat à Pouancé, le reste des fermes du lieu de la Taugerie (30 juillet) ; — d'Isaac Pipelier, couvreur d'ardoises, à laisser à Me Jean Cadots, président au grenier à sel de Château-Gontier, la libre jouissance d'une avenue qui conduit au lieu de la Guesnerie (3 septembre); — de Jean Lefeuvre et Michelle Rouillet, sa femme, à payer à Mre Jean-Baptiste d'Héliand, prêtre, curé de Pommerieux et titulaire de la chapelle de la Riantière, en l'église d'Ampoigné, diverses sommes pour malversations sur un lieu non désigné (8 octobre) ; — de Mre René de Champagné, chevalier, seigneur de la Pinterie et du lieu de la Raimbaudière, en Saint-Aignan-sur-Roë, à payer à Mre Louis Hullin, chevalier, seigneur de la Fresnaye, vingt-neuf années d'arrérages de la rente noble due par le lieu de Raimbaudière au fief de la Fresnaye (10 décembre) ; — de Sébastien Chassebeuf et demoiselle Marie Bazin, sa femme, acquéreurs, par contrat du 20 janvier 1742, de Mre Guy-René de la Chevallerie, chevalier de Saint-Louis, à consentir au retrait lignager de la métairie de Soulioche en Laubrières, au profit de dame Louise Langlois, veuve de Mre Louis-Pierre-Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de Bouchamps, tutrice des enfants issus de son mariage avec ledit défunt, fils aîné et principal héritier de Mre Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de Lépinay, et de dame Marie de la Chevallerie (1743, 28 janvier). — Réception de Me Pierre Vallet, licencié ès lois, en l'office d'avocat-procureur au siège (18 février). — Condamnation de Jeanne Paillard, veuve de François Vivien, à payer à François Daigremont, diverses sommes suivant contrat de prisée de la métairie de l'Épinouse, en la Selle-Craonnaise. — Enregistrement du bail à viage consenti par demoiselle Marguerite-Françoise Guilleu à Me Michel Le Breton, notaire, de l'ancienne maison du *Chapeau-Rouge*, en la Grande-Rue de Craon (26 mars). — Condamnation de René Chartier, marchand, et François Trouvé à payer à René Louveau de la Tudayère, marchand, une somme de 45 livres pour la moitié, part de maître, des fruits arrivés sur le lieu de la Basse-Poterie, en Saint-Martin-du-Limet (27 mai) ; — de Tugal Fauveau et de ses cohéritiers de Me Mathurin Duffay, à payer à Me Maurille Bréhin, prêtre, ancien vicaire de Méral, plusieurs sommes montant des honoraires de messes par lui célébrées pour le défunt sieur curé de Méral et d'avances faites pour l'entretien du linge de l'église ; — de Jean Guyon, closier, à payer à Julien Loret, fermier de la terre de la Ferraguère, les dommages et intérêts pour abats de bois sur le lieu du Rocher, en Livré (16 septembre) ; — de François Deschamps, cavalier de maréchaussée, à payer à Jacques Daveau, marchand, le solde d'une fourniture de foin (9 décembre) ; — de René Viel, marchand, à payer à Mre René-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur de Villegrand, 40 livres pour foin livré (16 décembre) ; — du sieur Periolleau, maître coutelier, à solder à demoiselle Marie Bossard, veuve de Me René Mordret, procureur fiscal au siège, le prix d'une busse de cidre ; — de François Deschamps, cavalier de maréchaussée, à solder à Perrine Cordé, maîtresse d'école, le prix de la pension de ses deux filles et des leçons de lecture et d'écriture à elles données (1744, 21 janvier) ; — de Jacques Poisson à payer à Pierre-Louis Gâtineau, huissier à verge au Châtelet de Paris, une somme de 40 livres, suivant promesse (20 avril) ; — de Me Melaine Girault, notaire royal, veuf de demoiselle Marguerite-Anne Guyon, de demoiselle Renée Bossard de la Fromentraie et Françoise Bossard de la Morinaie, filles de feu Me Mathurin Bossard, sieur des Vallées, et de demoiselle Marie Guyon, à payer à Joseph Drouard, sieur des Mollières, bourgeois, et demoiselle Marie Veillon, sa femme, fille et héritière de feu Pierre Veillon, marchand, cinq années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 50 livres (18 mai); — de Pierre Besnier, laboureur, à payer à dame Françoise Viel, veuve de Mre Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de la Vieuville, les redevances du bail à lui consenti du lieu de la Grange, en Saint-Aignan-sur-Roë (15 juin); — de René Chapon à payer au chapitre de Saint-Nicolas dix années d'arrérages de trois rentes foncières, dont une de 4 livres assise sur un jardin près la tour du boulevard de la porte de Château-Gontier à Craon (31 août) ; — de Me René Goullier, prêtre, fils et héritier de Jean Goullier, sieur du Buisson, et de demoiselle Renée-Prudence de la Durantière, à payer à Mre Jean-Marquis de la Motte, chevalier, seigneur de Senonnes et de Bréchar-non, les arrérages de plusieurs rentes féodales (12 octobre) ; — de Michel Halbour, maître serrurier, à payer à Me Jean-René Perrière, sieur de Mauny, sénéchal de la baronnie de la Guerche, et dame Made-

leine Gaultier, son épouse, fille et héritière de Me Jacques Gaultier, seize années d'arrérages d'une rente foncière de 35 livres (26 octobre); — de demoiselle Anne Lemonnier, veuve de François Paillard, sieur de la Roctière, à payer à Me Claude Auffray, conseiller du Roi, contrôleur au passage et contremesurage des sels à la pointe du Rasbourg, les dégradations commises sur le lieu et métairie de la Hodairie, en Saint-Poix, et à exécuter les clauses du bail à elle consenti; — de Me Louis Davazé, avocat fiscal au siège, fils et héritier de François Davazé, à payer à demoiselle Antoine Baret, une somme de 442 livres, suivant acte (1er décembre); — de Guy Cointet, sieur de la Rivière, Renée Leborgne, sa femme, et de Marguerite Leborgne, veuve de Jean Acarie, marchand, lesdites femmes, filles et héritières de Jacques Leborgne, et de Renée Bouesseau, à consentir, au profit de dame Françoise-Thérèse Gaubert, veuve de Mre François-Pierre de la Forest d'Armaillé, chevalier, baron de Craon, au retrait féodal de la lande de la Parantière, sise près le gué des Pierres, en Ballots (1745, 4 janvier); — de Thomas Pantaléon, sieur de la Planche, à payer à René Theullier, sieur des Bruntières, maître chirurgien, une somme de 300 livres, suivant compte; — de Jeanne Helbert, fille, aux dommages et dépens pour s'être déclarée à tort enceinte des œuvres de René Allaire, marchand (11 janvier); — de Jeanne Morenne, veuve de René Cherruau, à continuer le bail du moulin de Melouin consenti par Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière (18 janvier); — de demoiselle Anne Veillon, veuve de René Leroyer, apothicaire, à laisser à demoiselle Jeanne Leseurre, veuve de Me Jean-Baptiste Drouard, sieur des Jonchères, avocat du Roi au grenier à sel de Craon, la libre jouissance d'une buanderie (1er février); — de René Cointet, marchand, à payer à Mre Jean-Marquis de la Motte, chevalier, seigneur de Senonnes, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente féodale due par la fresche de la Thomassaye à la seigneurie de Bréchamon (8 mars); — de Jean Leroyer, sieur de la Gautraie, à payer à demoiselle Marie-Anne Bardin, fille et héritière de feu Jérôme Bardin, sergent royal, et de Marie Cherruau, et par représentation héritière de Me Jean-Jacques Cherruau, notaire, une somme de 30 livres suivant promesse (10 mai); — de Marin Bougret, domestique, à terminer son allouement au profit de Mre René-François de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, Beauchesne, la Suzonnière (19 juillet); — de Jeanne Lépinay, veuve de Mathurin Regereau, à payer à Mre René-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur de Villegrand, deux années d'arrérages d'une rente foncière de 12 livres (2 août); — de Julien Villais, métayer et Françoise Delahaye, sa femme, à payer à François Halligon, sieur de la Brosse, négociant, mari de demoiselle Marie-Madeleine-Marguerite Delorme, héritière de Me Antoine Delorme, prêtre, curé de Ballots, diverses sommes par eux dues pour la ferme du lieu de la Bourdellière, en Ballots; — de Jean Frontault, tissier, et Françoise Ronceray, sa femme, à payer aux curé et prêtres de Cossé-le-Vivien, représentés par Me François-André Rousseau, l'un d'eux, vingt-neuf années d'arrérages d'une contribution de 4 mesures de seigle à une rente de 20 boisseaux due à l'abbaye de Clermont et rendable au lieu du Grand-Demoul, en Quelaines (6 septembre); — de Pierre Lefrère et de ses cohéritiers à payer aux pauvres de la charité des Onguents de Craon, à la requête du receveur Me Jean Ronceray, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, sept années d'arrérages d'une rente hypothécaire assise sur le lieu de la Blanchère (25 octobre); — de Jean Chérubin à payer à François Chevrollier, menuisier, ancien fermier d'une maison sise en la Selle-Craonnaise, dépendant du temporel de la prestimonie de la Glissière, une somme de 15 livres pour une année de ferme de ladite maison (29 novembre); — de Jean Girault, marchand, à payer à Pierre Girard, marchand, procureur-marguillier de Brains-sur-les-Marches, le solde d'une somme de 49 livres, 10 sols, « pour le prix et adjudication à lui faite depuis sept mois d'un aguinanleu » (1746, 3 janvier). — Réception de Me Pierre Vallet, licencié ès-lois, avocat au siège, en l'office d'avocat fiscal de la baronnie (28 février). — Condamnation de demoiselle Renée Bossard de la Fromentraie à payer à René Marsolleau, marchand, diverses sommes suivant promesse (7 mars); — de René Forget, sellier, à payer à François Chaudet, maître chirurgien et apothicaire, une somme de 12 livres pour une pipe de cidre (21 mars); — d'Augustin Simon, marchand, aux dépens pour violences commises sur la personne de René Chaudet, concierge du château de Charnière; — de Renée Desailles, veuve de Jacques Pichard, à exécuter au profit de Mre Guy-Louis de Lesrat, chevalier, seigneur des Briottières, garde noble des enfants issus de son mariage avec feu Marguerite de Cherbonnier, fille et unique héritière de feu Mre René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault, un bail consenti à sondit mari par ledit sieur de Cherbonnier (18 avril); — de Julien Blin, hôtelier, à payer à Vincent Maugars, sieur du Brossay, bourgeois, une

somme de 20 livres suivant promesse (2 mai) ; — de Renée Thibault, veuve Jacques Doussin, à payer à Me Jean-Jacques Gendry, procureur fiscal au siège, et à Mathurin Jamet, bourgeois de Craon, les redevances de trois années de ferme du Haut-Bouron (16 mai) ; — de Jeanne Rocheton, veuve de Joseph Pedron, maréchal, à payer à demoiselle Marie-Anne Leroux, veuve de Me Thomas Huault, notaire et procureur au siège, en son nom et pour ses cohéritiers de François Rousseau, sieur de la Guichardière, sergent royal, plusieurs sommes suivant acte (21 juin) ; — de Michel Gasnier à faire refaire une haie sur une pièce de terre aboutant au champ de la Haute-Ville appartenant à demoiselle Jeanne Leseurre, veuve de Me Jean-Baptiste Drouard, sieur des Jonchères, avocat du Roi au grenier à sel de Craon (18 juillet) ; — d'André Denouault, pour lui et ses cohéritiers de Pierre Paillard, à payer à Me Jean-Baptiste Chantelou, prêtre, docteur en théologie, curé de la Selle-Craonnaise, les arrérages d'une fondation de 4 livres faite par ledit Paillard (1er août). — Réception de Me Bonaventure Rollande, licencié ès-lois, en l'office d'avocat au siège (10 octobre). — Condamnation de Pierre Monnier et Marie Daudin, sa femme, sauf leur recours contre Pierre Thibault et Jeanne Cadots, sa femme, à connaître Me Jean-Jacques Gendry, procureur fiscal au siège, à interruption pour raison de l'acquêt de la maison de la Piverderie, sise au bourg de Saint-Clément (17 octobre); — de Joseph Leroyer et Marie Dominique, sa femme, veuve de Martin Poussin et des héritiers dudit Poussin, à payer à Me Antoine Mabille, prêtre, curé de la Chapelle-Craonnaise, ayant les droits de Mre René-Charles-Hyacinthe de Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, cinq années d'arrérages d'une rente foncière assise sur une maison voisine de l'auberge du *Lion d'Or* (7 novembre), etc.

B. 3007. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1752-1756. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de René Peltier à payer à Mre Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur du Plessis, une somme de 20 livres pour dégât causé dans des émousses de châtaigners sur le lieu de la Forgette (1752, 12 juin); — de demoiselle Lemonnier, propriétaire du lieu de la Ganoisière, en Méral, à payer à la recette de la baronnie douze années d'arrérages du devoir féodal de 4 truaux d'avoine assis sur ledit lieu ; — des propriétaires de la métairie de la Hardelière, en Saint-Martin-du-Limet, à payer à la recette de la baronnie trois années d'arrérages du devoir féodal de 2 truaux et 1 boisseau d'avoine, grosse mesure, assis sur ladite métairie ; — de Françoise Maslin, veuve de Jean Salmon, à payer à François Cohon, marchand, propriétaire de la closerie de Romfort, en Renazé, douze années d'arrérages de ferme dudit lieu (10 juillet) ; — de Jeanne Ricou, veuve de Mathurin Beaumont, à payer à Louis Bourgeolais, procureur de la fabrique de Denazé, quinze années d'arrérages de ferme de plusieurs portions de terre appartenant à ladite fabrique et sises en Simplé (2 octobre) ; — de Joachim Cadots, Marie Duchesne, veuve de Michel Lemonnier, Marie-Anne Leroux, veuve de Me Thomas Huault, et autres, à payer solidairement à la recette de la baronnie les années d'arrérages d'une rente féodale de 10 truaux, un ceteau d'avoine, due par le lieu du Buisson, en Saint-Saturnin-du-Limet (23 octobre) ; — de Marie Jarry, veuve de Jean Mignot, à payer à Me Aimé Rivière, sieur des Hères (?), vingt-cinq années d'arrérages d'une rente foncière de 8 livres assise sur le lieu de la Basse-Borderie, en Niafle (1753, 29 janvier) ; — de Pierre Régulier l'aîné, marchand, à payer à René Allard, procureur de la boîte des Trépassés d'Athée, une somme de 37 livres restant de celle de 97 livres « pour lin et chanvres provenus de la queste nommée l'aguilanneuf, faite sur ladite paroisse » (19 février) ; — de Jean Pottier à payer à François Daigremont, sieur de la Hunaudière, fermier des cens de la baronnie de Craon, quatre années d'arrérages d'une rente féodale d'un truau et demi d'avoine, due à la baronnie sur le lieu du Buron, en Saint-Saturnin-du-Limet (7 mai) ; — de dame Marie Pichot, veuve de Michel Dumans, écuyer, seigneur du Bourg-L'Évêque, comme garde noble de leurs enfants, à faire les devoirs féodaux dus à la baronnie pour raison du lieu du Rocher *alias* la Frairie du bourg de Simplé ; — de Me François Blanchet, prêtre, vicaire de la Chapelle-Craonnaise, titulaire de la chapelle de la Noë de laquelle dépend le lieu de la Noë, en la Selle-Craonnaise, à payer à François Daigremont deux années d'arrérages de la rente féodale de 6 truaux d'avoine assise sur ledit lieu (21 mai) ; — de Julien Mestrard, propriétaire du lieu de la chaussée *alias* Pasquerie, à payer au même une année d'arrérages de la rente noble de 5 truaux d'avoine assise sur ledit lieu ; — de René Madiot et Marie Boullay, sa femme, à vider de corps et de biens, au profit de Louis Lecompte, la métairie de l'Échasserie, en la paroisse Saint-Clément de Craon (27 août) ; — de Louis Boullay à payer à Mre Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur

du Plessis, plusieurs sommes pour livraison de marchandises ; — de François Guinoiseau, closier au Petit-Presbytère, en Pommerieux, à vider de corps et de biens ledit lieu, au profit de Mᵉ Michel Le Breton, sieur de la Houssaye, notaire ; — de Pierre Dudouet, ancien métayer au lieu de Sautecourt, paroisse de Beaulieu, à payer à Pierre Raimbault, chirurgien et fermier du prieuré de la Madeleine de Méral, une somme de 400 livres pour les fournissements par lui faits dans ladite métairie (19 novembre). — Réception de Mᵉ Pierre Hébert en la charge de commis greffier du siège (1754, 4 février). — Condamnation de René Benastre, marchand, à payer à Mᵉ François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon, une somme de 9 livres suivant promesse ; — de Pierre Bioche, fermier du lieu du Hédinay, paroisse d'Athée, à payer au compte de René Baraise fils, partie saisie, à René Allard, fermier du lieu de la Mercerie, en Cossé-le-Ressort, le solde de deux années de ferme dudit lieu (18 février) ; — de François Delahaye, cordier, à payer à demoiselle Marie-Anne Leroux, veuve de Mᵉ Thomas Huault, le solde du loyer d'une maison au faubourg Saint-Pierre de Craon et à lui rendre divers meubles (26 mars) ; — de Mʳᵉ René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, à enlever de l'avoine par lui déposée dans une maison appartenant aux Dominicains de Craon, représentés en la cause par frère Jean Lemaingre, leur receveur ; — de Pierre Moreau, fermier du lieu de la Maison-Neuve au village de la Retiverie, en Livré, à payer aux enfants mineurs de feu Pierre Moreau et de Marie Cottier, sa femme, à présent femme de Pierre Gendry, le solde d'une année de fermage dudit lieu (22 avril) ; — de Louis Delaune, marchand, Jacques Bruneau et autres propriétaires du village de la Chevillonnière, en la Selle-Craonnaise, à payer à Mᵉ Jean-Jacques Gendry, procureur fiscal au siège et fermier des religieux de la Haie-aux-Bonshommes-lès-Angers, dix années d'arrérages d'une rente foncière de 39 boisseaux de seigle assise sur ledit village (6 mai) ; — de Pierre Logeais, laboureur, et Perrine Lecot, sa femme, à exécuter au profit de Mᵉ René-Anselme Trochon, conseiller du Roi, assesseur en la maréchaussée de Touraine, maire de Château-Gontier, et dame Julienne Fournier, sa femme, fille et héritière de feu Julien Fournier, sieur de la Réauté, un contrat de rente hypothécaire de 4 livres, 3 sols, consenti à l'aïeul de la dite dame Fournier (13 mai). — Réception de Mᵉ René Lecomte, licencié ès droits, en l'office d'avocat au siège (31 mai). — Condamnation de Marie-Louise Nicolas à payer aux pauvres de l'hôpital de Craon, représentés par Mᵉ Michel Lebreton, notaire, leur procureur et receveur, une somme de 400 livres suivant promesse (15 juillet) ; — de Marie-Anne Chantelou, veuve de Georges Bruand, sergent, à rembourser à Sébastien Cottineau, tanneur, veuf d'Anne Chantelou diverses sommes (20 août) ; — de François Hervé, détenteur du village de la Pelleterie, et Pierre Chartier, propriétaire du lieu de la Sufficerie, en Saint-Michel-de-la-Roë ou des Bois, à payer aux religieux de l'abbaye de la Roë, représentés par Mᵉ Jean Perruchon, l'un d'eux, les arrérages des rentes foncières assises sur ledit lieu (7 octobre) ; — de Mᵉ Jean-Constantin Gendry, docteur en médecine, prêtre, prieur de Saint-Georges de la Balue, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, à faire clore la porte par lui pratiquée dans les murs de la ville (9 décembre) et à montrer les titres de sa maison, sise rue des Quatre-Piliers ou du Collège (1755, 17 février) ; — de René Guyon et Marguerite Grandin, sa femme, closiers d'un lieu sis au village des Bourons-Fougeray, paroisse Saint-Clément de Craon, à payer à Julien Debon, fermier dudit lieu, une somme de 100 livres pour malversations (9 juin) ; — du procureur fiscal à rendre contre caution à dame Marie-Renée du Mortier, veuve de Mʳᵉ Madelon-Hyacinthe du Buat, comme tutrice de Mʳᵉ Louis-François-Joseph-Ange-Pierre-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière et de la Motte de Ballots, deux chevaux et une jument (18 juin). — Autorisation à Mʳᵉ René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, Beauchesne, la Chevrie et autres lieux, à faire procéder à la vente des objets saisis sur René Leclerc, ancien fermier du four à ban de Craon (20 juin). — Condamnation de Jean Thibault, menuisier, à payer à Mʳᵉ François-Hyacinthe de Pierres, chevalier, seigneur de Fougeray, une somme de 20 livres pour cidre livré (7 juillet); — de Philippe Dolbeau, vitrier, à une amende de 100 sols pour injures à l'adresse de Mᵉ Pierre Valet, avocat fiscal (5 août); — de Mʳᵉ Pierre-Ambroise de la Forest d'Armaillé, chevalier, marquis d'Armaillé et baron de Craon, à payer à Jean-Baptiste Cerizier, marchand, ancien juge-consul en la juridiction consulaire d'Angers, une somme de 7.161 livres pour marchandises fournies (1ᵉʳ septembre) ; — de Mathurin Théard, métayer, et Renée Marcille, sa femme, à payer à demoiselle Anne Lemoine, veuve de François Paillard, sieur de la Roctière, propriétaire de la closerie du Bas-Paslouis et de la métairie de la Guillotière, en Saint-Poix, à la poursuite de Mᵉ Mathurin Paillard, chirurgien, son fils, les fermages échus desdits lieux (27 octobre) ; — de Dois-

neau, closier au bourg de Niafle, à venir moudre ses grains au moulin du Bigot, paroisse Saint-Clément de Craon (1756, 9 février). — Appointement de contrariété entre Marie Leroy, veuve Oger, et Jean, Jacquine et Perrine Doisneau, poursuivis pour coups et blessures (27 avril). — Condamnation de René Verdier, métayer, à payer à Pierre Cointet, marchand, propriétaire de la métairie de la Trouillauderie, en Saint-Aignan-sur-Roë, à des dommages pour malversations sur ledit lieu (17 mai), etc.

B. 3008. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

1756-1759. — Audiences civiles, criminelles, de police et des eaux et forêts. — Condamnation du propriétaire de la Verrie, en la paroisse de Saint-Aignan-sur-Roë, à payer à la recette de la baronnie vingt-neuf années d'arrérages du devoir de 4 boisseaux d'avoine (1756, 28 juin); — de Jean Thibault, menuisier, à payer à Me François Esnue, sieur de la Vallée, docteur en médecine, diverses sommes pour médicaments fournis; — de Me Mathurin Herbert, prêtre, sacriste de l'église paroissiale de Cossé-le-Vivien, titulaire de la chapelle de la Coltrie, desservie en l'église de Méral, et autres défendeurs solidaires, à payer à Mre Jacques-Charles-Philippe-Annibal de Farcy, chevalier, seigneur du Roseray, Rocher-Volaines et autres lieux, les arrérages d'une rente d'un boisseau de seigle et d'un boisseau d'avoine (12 juillet); — de Louis Dutertre, maître cordonnier, fermier des halles et prévôté de Craon, à faire jouir François Cahoreau, marchand boucher, moyennant 12 livres de ferme, du banc occupé jusqu'alors sous les halles par Jean Geloux, boucher (23 juillet); — de demoiselle Françoise Cormier, propriétaire d'une closerie au village de Malabry, paroisse d'Athée, à faire rétablir une haie au profit de Me Mathurin Marais, prêtre, vicaire d'Athée, propriétaire d'une autre closerie au même lieu (20 septembre); — de Louis-Thomas Bouliau, huissier-audiencier au siège, à payer à Jean Dressouer, cordonnier, une somme de 4 livres pour une paire de souliers (15 novembre); — de Robert Le Bourge, dit du Houx, et Marie Léger, sa femme, à laisser Étienne Lambert, maçon, dans la libre jouissance d'une maison sise près la chapelle Saint-Pierre de Craon, dite la maison de la Roë; — de Louis Dutertre, fermier de la prévôté de Craon, à restituer à René Mongazon, farinier, un demi-boisseau de farine de seigle perçu en trop, avec défense de percevoir pour son droit de minage plus qu'une « mesure de farine comble non foulée ou un huitième de boisseau pour dix boisseaux de farine (1757, 3 janvier); — de René Benastre à payer aux Dominicains de Craon, représentés par le P. Julien Mainguy, l'un d'eux, cinq années d'arrérages de la ferme d'un clos jadis planté en vignes en la paroisse de Chérancé; — de René Beucher, marchand, à payer à dame Henriette-Françoise Minault, épouse de Mre Alexis-Gabriel de Lancrau, chevalier, seigneur de Bréon, Marigné et autres lieux, héritière de demoiselle Renée Tavernier, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente constituée par Pierre Veillon à demoiselle Anne de Breslay, veuve de Georges Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, le 23 juillet 1685, sur le pré de la Diablerie, proche le carrefour de la Guerche (7 février); — de Mre Louis-Joseph-François-Ange-Pierre-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, procédant sous l'autorité de dame Marie-Renée du Mortier, veuve de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, à faire réparer la chaussée du moulin de Méral, en partie emportée par les eaux (15 mars); — de Pierre Girard, marchand, propriétaire d'une portion de lande prise dans les terres de Rouillon, paroisse de Saint-Michel-de-la-Roë, à payer Mre Louis-Philippe de Lancry de Pronleroy, chanoine grand vicaire de l'église de Beauvais, abbé de Notre-Dame de la Roë, représenté par Me François Maugin, prêtre, prieur de ladite abbaye, deux années d'arrérages d'une rente foncière de neuf boisseaux de froment (21 mars); — de Michel Boucher, tixier, à payer à Apolline Cadots, veuve de René Guérin, sieur du Bois-du-Bled, les dommages par lui causés sur une portion de la châtaigneraie de la Potinière (2 mai); — de Mathurine Bodinier, femme de Julien Rousseau, en dommages envers Me René-Gaspard Perrière, sieur de la Pommeraie, pour injures; — de René Houssin, ancien métayer de la Touche, en Saint-Saturnin-du-Limet, à payer à François Ménard et Joseph Bellanger, marchands, anciens fermiers de la terre de Beauchesne, même paroisse, une somme de 300 livres de dommages pour sa sortie dudit lieu de la Touche (23 mai); — de Mathurin Lemoine, charpentier, et Marie Martin, sa femme, propriétaires de portions de terre sises au bois de la Trouesserie, en Ballots, à rembourser à demoiselle Renée-Louise Minault, dame de la Cherbonnerie, et des fiefs et seigneuries de Fontenoës et de la Balayère, une somme de 117 livres de devoir féodal par elle payées à la recette de la baronnie de Craon pour le lieu de la Trouesserie (18 juillet); — de René Brehin, closier, à payer à dire d'experts à Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, Beauchesne et

autres lieux, le dommage causé dans une pièce de terre dépendant de la métairie de la Ridelaie, en Saint-Saturnin-du-Limet (8 juillet); — de Michel Marsollier, closier au lieu du Gros-Chêne, en Athée, à vider de corps et de biens ladite closerie au profit de Mᵉ Michel-Mathurin Higgin, avocat au présidial de Château-Gontier (24 octobre); — de Louis Boisseau et Renée Sabin, sa femme, à payer à demoiselle Jeanne-Renée-Françoise Mordret, veuve de Louis Goussé, sieur de la Lande, les dommages par elle soufferts, à cause de leurs malversations sur la métairie de la Lionnaie, en Bouchamps (28 novembre); — de Mᵉ René Roustille, prêtre, chanoine régulier, prieur-curé de Livré, aux dépens dans l'instance par lui intentée à René Avranche, marchand (30 décembre); — de Charles-Joseph-Marie Quiret de Vauricher, Guillaume Prestel, Bernard Leroyer de Chantepie et Lambert Desté, chanoines réguliers de l'abbaye de la Roë, à payer au baron de Craon une somme de 200 livres pour la pêche habituelle qu'ils ont faite dans l'étang de Poiltrée, et une amende de 10 livres applicable aux hôpitaux de Craon (1758, 7 janvier); — de Guillaume Fouilleul à payer à Mᵉ François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon, une somme de 30 livres pour une charretée de foin fournie (10 avril); — de René Guyon, laboureur, à payer à Mᵉ Jacques Gendry, propriétaire d'une closerie au village de la Fauvelière, paroisse de Cossé-le-Ressort, trois années d'arrérages de la ferme dudit lieu, à raison de 24 livres par an (17 avril); — de Mᵉ Jacques Bouchard, curateur des enfants mineurs issus du mariage de Mᵉ Claude Bouchard, contrôleur à Craon, et de demoiselle Jeanne Maingot, à laisser, suivant le testament dudit Mᵉ Claude Bouchard, en date du 26 juin 1754, jouir ladite Maingot du legs à elle fait dans le testament (24 avril); — de Mᵉ Julien Préau, prêtre, curé de Ballots, à laisser à Jean Brillet, sieur de la Civatière, la libre jouissance d'une closerie non désignée (12 juin); — de Joseph Esnue, sieur du Petit-Pont, ancien receveur de l'hôpital Saint-Jean de Craon, à rendre compte de sa gestion (26 juin); — de Julien Lemoine et Jeanne Rousseau, sa femme, à laisser à Mᵉ Charles Ferron, notaire royal et procureur au siège, la libre jouissance d'une closerie sise au village de Cherchenay, en Gastines (17 juillet); — de René Halligon, marchand, à laisser à Jean Frontault, marchand, et demoiselle Françoise Ronceray, sa femme, la libre jouissance d'une maison sise au bas du pilori, joignant à l'auberge de la *Perle* (17 août); — de Jean Thibault, menuisier, à payer à René Beucher, marchand, diverses sommes pour bois de chêne, « de limandage, colombage ou d'essif en planche qu'il luy a presté au mois de janvier dernier pour ayder à la construction du théâtre qu'il bastissoit au pilory » de Craon (28 août); — des propriétaires de Bizé-Tessot, et de Bizé-au-Guay, en Cuillé, à payer à Mʳᵉ Jacques-Annibal-Gabriel de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, Gastines et autres lieux, président à mortier au parlement de Bretagne, les arrérages des rentes féodales assises sur les dits lieux; — de René Paillard et Louise Gendry, sa femme, métayers au Plessis, en Denazé, à payer à Mʳᵉ Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur du Plessis et autres lieux, diverses sommes pour leurs malversations sur ladite métairie (23 octobre). — Entérinement du testament de demoiselle Perrine de la Barre, reçu par Ferron, notaire royal, en date du 26 septembre 1753, et déclaration de Mʳᵉ Pierre de la Barre, chevalier, seigneur du Teilleul, qu'il ne croit pas être parent de ladite défunte et ne prétend rien en la succession. — Condamnation d'Antoine Hollanier, cloutier, à payer au receveur de l'hôpital général de Saint-François de Craon, le solde de la ferme d'une maison dépendant dudit hôpital; — de Julien Bellay, marchand, à payer Mʳᵉ Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur du Plessis, fils aîné de feu Mʳᵉ Anselme-René de la Barre, écuyer, seigneur de Vilgrand, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 10 livres assise sur le lieu de la Claie, en Denazé, appartenant au défendeur (20 novembre). — Réception de Mᵉ Charles-Jean Pannetier, licencié ès lois, en l'office d'avocat au siège (27 novembre). — Condamnation de René Monnier, laboureur, à laisser demoiselle Marie Cormier de Landevy dans la libre jouissance d'un verger dépendant de son lieu sis au village de Saint-Sulpice, en Athée, etc.

B. 3009. (Registre.) — Petit in-folio, 95 feuillets, papier.

1759-1761. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Condamnation de Pierre Gaumer, marchand, à payer à René Besnard, procureur de la boîte des trépassés de la Selle-Craonnaise, la somme de 49 livres pour lin et chanvre en chevaliers provenant des dons faits à ladite boîte (1759, 3 septembre); — de Jean Brillet, marchand, à payer à Julien Jallot, marchand, et Mᵉ Pierre-Jean Lemonnier, sieur du Bignon, bailli de Pouancé, tuteur des enfants issus de son mariage avec dame Perrine-Renée Jallot, héritiers de demoiselle Perrine Monnier, veuve Bernard, une année de la rente de 31 livres assise sur le lieu de la Vautrie,

en Livré (17 septembre); — des hospitalières de Craon, représentées par demoiselle Brichet, leur supérieure, à payer à Julien Debon, marchand, et demoiselle Louise Hatton, sa femme, une somme de 29 livres par elles due à Jacquine Suzanne, partie saisie (1er octobre); — de Jacques Bedier et de ses cohéritiers de Jean Bedier et Louise Guerchais, à exécuter au profit de Mre Louis-Philippe de Lancry de Pronleroy, docteur de Sorbonne, grand-vicaire archidiacre de l'église de Beauvais, abbé de l'abbaye de la Roë, représenté par Me Louis-Pierre Anquetil, prieur de ladite abbaye, le bail emphytéotique du Moulin-Neuf, en Ballots, consenti par René Sourdrille, sieur de la Tremblaye, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Château-Gontier, procureur de Mre Marc-Armand de Simiane de Gordes, conseiller du Roi en tous ses conseils, comte de Lyon, premier aumônier de la Reine, abbé de l'abbaye de la Roë, devant Me René Rigault, notaire royal à Château-Gontier, le 17 juin 1673, au profit de Jean Bedier, meunier ; — du sieur Joly, grêleur, à payer à Me Jean Bourguillault, prêtre, ancien curé de Denazé, une somme de 48 livres à lui prêtée (29 octobre); — de dame Françoise-Angélique Lanier, veuve de Me François-Guy Boudesseul, sieur du Chesnay, docteur en médecine, à faire jouir Joachim Crosnier du bail du lieu de la Carterie, paroisse de Saint-Clément de Craon (13 novembre); — de Jean Lebreton de la Houssaye, marchand, à réintégrer, au profit de demoiselle Jeanne-Catherine Drouard, trois vaches par lui enlevées du lieu de la Flatrière, en Fontaine-Couverte (19 novembre) ; — de René Fournier et René Bouesseau, laboureurs, à connaître demoiselle Françoise Besnard, veuve de Me François Goussé, sieur de la Lande, avocat au présidial de Château-Gontier, interruption pour raison d'héritages situés à la Fontaine-aux-Bretons, en Saint-Michel-de-la-Roë (26 novembre); — de Claude Joulain l'aîné, marchand à Craon, à payer à Charles-Emmanuel Mouessard, brigadier de la maréchaussée de Touraine à Sablé, pour lui et ses cohéritiers de Me René-François Mouessard, curé de Chérancé, une somme de 50 livres ; — de Jacques Paillard, marchand, veuf de René et Baugeard, héritière en partie de Renée Audrain, à payer à Mre Charles-François Lefèbvre, chevalier, seigneur marquis de Laubrières, quatre années d'arrérages d'une rente de 66 livres 13 sols, 4 deniers ; — de Louis-Thomas Boulliau, huissier-audiencier au siège, ancien fermier d'une closerie sise au village de la Baronnière, en la Chapelle-Craonnaise, à payer à Jean Jégu, marchand, une somme de 90 livres pour une année de fermage de ladite closerie (17 décembre) ; — du même à payer à François Daigremont de la Hunaudière une somme de 2800 livres pour deux années de fermage d'un lieu non désigné (1760, 1er février) ; — de Louis Querry, laboureur, et Françoise Rousseau, sa femme, à payer à Louis Moranne, marchand, propriétaire du lieu de la Petite-Réauté, en Méral, ce qu'ils lui doivent pour argent prêté et jouissance du dit lieu (21 avril) ; — de Louis Lebeugle, closier, à rembourser à Mre Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur de Villegrand, le Plessis et autres lieux, diverses sommes prêtées et à faire sur le lieu de la Forgetterie, en Denazé, les réparations voulues par le bail consenti audit Lebeugle (2 juin) ; — de Julien Guion, marchand meunier, à payer à Mathurin Goyer, maréchal, la somme de 9 livres et cinq huitièmes de boisseau de blé noir pour 6 mois « d'assent » des ferrures des chevaux et mulets dudit défendeur (16 juin); — de Jean Gerbouin, closier, et Jeanne Chalumeau, sa femme, à discontinuer, au profit de René Theulier, sieur des Brunetières, chirurgien, veuf de demoiselle Marie Guérin, l'exploitation de la closerie du Grand-Bois, paroisse de Pommerieux ; — du sieur Pineau, métayer, et Jacquine Lecomte, sa femme, auparavant veuve de René Tremulot, colons partiaires de la métairie de la Rouette-Moreau, en Pommerieux, à payer à Tugal Fauveau, marchand, et Urbaine Fauveau, veuve de René Louveau, fermiers solidaires de ladite métairie, les redevances portées au bail reçu le 24 janvier 1757 par Valet, notaire royal à Craon (21 juillet) ; — de Jacques Pedron et ses cohéritiers de Joseph Pedron et de Marie Girard, à payer à Me Michel-Mathurin Higgin, avocat au présidial de Château-Gontier, unique héritier de feue Mathurine Duroger, veuve de Me François Cordon, sieur de Villeneuve, quatre années d'arrérages d'une rente (15 septembre) ; — de Julien Guitteny à payer à Me René Poullain, sieur du Bignon, procureur du Roi au siège des traites et gabelles de la Guerche, mari de Renée Drouard, propriétaire de la closerie du Puits, en la Roë, une somme de 40 livres pour une année de ferme dudit lieu (23 septembre); — de René Cahoreau, marchand boissellier, à payer à Charles Aubry, concierge des prisons du grenier à sel de Craon, une somme de 12 livres à lui prêtée (6 octobre) ; — de Pierre Barais, laboureur, et ses copropriétaires du lieu de la Maison-Neuve et du Petit-Druillé, en Méral, à payer à Mre Louis-Joseph-François-Ange-Pierre-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, la Ragotière et autres lieux, fils et héritier de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat qui était aux droits de Mre François

Valadon, chevalier, comte de Perthus, et de dame Marie-Louise-Esther de Madaillan, sa femme, sept années d'arrérages d'une rente de 12 boisseaux de blé (20 octobre); — de Pierre Marais, marchand, à laisser à François Halligon, sieur de la Brosse, et Jean-Charles Cournée, sieur de la Noë, fermiers généraux de la terre de Chauvigny, en Athée, la libre jouissance de la closerie dépendant du moulin de Fouillereul, en la Chapelle-Craonnaise (24 novembre); — de Pierre Deslandes, foulon, et Françoise Lecomte, sa femme, à mettre en bon état de réparation, sur la requête de Mre Claude-Mathieu Bouchard, écuyer, seigneur de Coudray, Laigné, Chauvigny et autres lieux, le moulin à drap de Fouillereul, en la Chapelle-Craonnaise, baillé à rente le 17 février 1756, devant Loré, notaire à Château-Gontier (15 décembre), et sentence portant résiliation du bail à rente faute desdites réparations (29 décembre); — de Paul Lourdais, marchand, à payer à Me Pierre Leseure, avocat en parlement, une somme de 40 livres pour une année de ferme d'une maison sise à Ballots (1761, 26 janvier); — de Mathurin Juillet, ancien fermier de la closerie de la Noë, en la Selle-Craonnaise, à quitter au profit de Claude Besnard, sergent de la baronnie de Craon, fermier de ladite closerie, l'exploitation dudit lieu (6 octobre), etc.

B. 3010. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier. — Les feuillets 92 à 96 sont blancs.

1761-1763. — Audiences civiles, criminelles, de police et des eaux et forêts. — Condamnation de Pierre Girard, marchand, à connaître Mathurin Lemoyne et Marie Martin, sa femme, à retrait lignager pour raison de la closerie des Métries, en Fontaine-Couverte, acquise de Joseph Godbille et Jeanne Martin (1761, 9 novembre); — de Mathurin Grimault, laboureur, et Jeanne Brielle, sa femme, à vider de corps et de biens, au profit de Jean Cherruau, le lieu de Menité (16 novembre); — de Julien Belay, propriétaire des lieux du Boulay-Chanteclerc et de la Claye, en Denazé, à payer à la recette de la baronnie de Craon vingt-neuf années d'arrérages de rentes féodales dues par lesdits lieux; — de Julien Pavy et François Pavy, en 200 livres d'amende pour avoir « allumé dans l'intérieur de la forest de Craon des fourneaux de matière combustible et les avoir ensuitte abandonné pendant près de 24 heures » (2 décembre); — de Jacquine Grignon, propriétaire du lieu de la Touche-Ampoignard, paroisse de Ballots, à payer à Pierre Maignan, marchand fermier du temporel de la chapelle de l'Écorcherie, desservie en l'église collégiale Saint-Nicolas de Craon, suivant le bail à lui fait par Me Richard Gautier, prêtre, chanoine de la collégiale et titulaire de ladite chapelle, quatre années d'une rente foncière de 16 boisseaux de seigle; — de Jean Sizé, cabaretier, en une amende de 20 livres applicable aux pauvres de la Chapelle-Craonnaise, pour injures à l'adresse de Me Charron, curé de ladite paroisse (1762, 1er février). — Renvoi de Mre Claude Laurent, écuyer, seigneur de Bourgjoly et la Motte-Guillaume, et de Jean Moussu, fermier de la métairie de la Motte-Guillaume, devant Besnard le jeune pour être réglés de leur différend (12 février).— Réception de Pierre-François Girault en l'office de greffier de la baronnie (15 février). — Condamnation de Mre Lemarié, écuyer, seigneur de la Cossonnière, comme garde noble des enfants issus de son mariage avec Marie-Madeleine Armenault, à faire au baron de Craon ses obéissances féodales pour la métairie de la Babinière, sise en Bouchamps, démembrée du fief de la Corbière par le contrat de vente dudit fief fait le 22 mai 1716, par Mre Georges Hullin au sieur de Lancrau, et Mre de la Boullais, écuyer, seigneur de Souvigné, époux de dame Marie-Madeleine Hullin, auparavant veuve de Mre Gabriel de Scépeaux, seigneur de Chalonge; de Mre Georges Hullin, seigneur de la Frapinière, et de Mre Henri-Louis de la Forêt d'Armaillé, chevalier, seigneur de Saint-Amadour, conseiller au parlement de Bretagne, défendeurs défaillants, aux dommages de la perte de mouvance (1er mars); — de Pierre Hébert, ancien greffier de la baronnie, à remettre au nouveau greffier contre décharge, les registres courants (5 mars); — de Pierre Legay, marchand, à payer à François Gaudin, marchand, le montant d'un billet cédé à ce dernier par Me Pierre Leseurre, vivant avocat en parlement, procureur du sieur Bigot des Jonchères, son gendre (29 mars); — de Jean Henri, closier, à payer à Me Mathurin-Jean Mottier, notaire royal, une somme de 4 livres 12 sols, pour rédaction d'actes (19 avril); — de Julien Bellay, marchand, à payer à Jean-Pierre Jousse, fils et unique héritier de dame Marie Syette, épouse de feu Monsieur Me Jean Jousse, conseiller au présidial de Château-Gontier, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 25 livres, assise sur la closerie du Petit-Boulay, en Denazé (26 avril); — de François Rousseau, meunier, à fournir à Jean Béasse, garçon tisserand, et Anne Béasse, domestique, état des fruits qu'il a perçus du moulin à vent des Goussières, depuis la Saint-Georges 1760 jusqu'au jour de l'incendie dudit moulin, et à faire travailler dans le mois au rétablissement du mou-

lin (10 mai). — Réception d'Honoré-René Taillandier, cavalier de maréchaussée à Craon, comme caution de Me Toussaint Péju, notaire royal à Armaillé, et Anne-Marie-Catherine Geslin, son épouse, fille et héritière bénéficiaire de Me Jean Geslin, notaire royal à la résidence de Saint-Aignan-sur-Roë, décédé en la maison de la Pagerie, dite paroisse (24 mai). — Condamnation de René Dugué, boucher, et Marie Chaussée, sa femme, à payer à François-Henri Denis, sieur de la Corbinière, fermier du temporel du prieuré Saint-Clément de Craon, le solde de la ferme de la prée du Rachat, en ladite paroisse Saint-Clément (7 juin) ; — de René Chevallier, sergent royal, défaillant, à 500 livres de dommages envers Joseph Godbille, marchand, pour excès et violences à son égard ; — d'Augustin Ricot, boucher, en 10 livres d'amende pour avoir fait faucher sans la permission du baron de Craon et avant la Saint-Jean un pré à lui donné à bail par Me Laurent-Joseph Hallon, prêtre, chanoine de la collégiale Saint-Nicolas de Craon et titulaire de la chapelle de la Thibaude (30 juin). — Réception de Me Sébastien-François Basille, licencié ès droits, en l'office d'avocat-procureur au siège (12 juillet). — Condamnation de Mre René-Louis-Gabriel d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, à servir à l'hôpital de Craon, représenté par Julien Debon, receveur, une rente de 25 livres (19 juillet) ; — de Louise Laurence, veuve de Michel Lefranc le jeune, à payer à Me François-Jean Hervé, prêtre, vicaire de Livré, et demoiselle Louise-Françoise Hervé, les arrérages d'une rente hypothécaire mentionnée dans le contrat de vente d'une maison située au haut des halles de Craon (23 août) ; — de Jacques Giraudier, meunier, veuf de Renée Tertereau, à payer à dame Geneviève-Marguerite du Tertre, veuve de Mre Marc-Antoine de Lancrau, chevalier, seigneur de Chanteil, tant en son nom qu'en celui de demoiselles Geneviève-Sophie de Lancrau, Madeleine-Françoise de Lancrau de Chanteil et Michelle-Colombe de Lancrau de Pommerieux, une somme de 772 livres pour solde de la ferme du moulin et des étangs de Mée (11 octobre) ; — de René Lorier, demeurant au lieu de la Bessonnerie, en Ballots, à faire moudre ses grains au moulin de Poiltré (18 octobre) ; — de François Madiot, meunier, à vider de corps et de biens le moulin de la Crue au profit de demoiselle Marie Garande, veuve de François Daigremont (22 novembre) ; — de demoiselle Marie Armaron, veuve de Jacques-Gilles de Beaumont, à payer à François Rousseau, meunier, une somme de 1170 livres (29 novembre); — de René Boureau, métayer à la Monnerie, en Ballots, à faire moudre ses grains au moulin de Poiltré ; — d'André Rouillet, métayer partiaire de la métairie de Queu-de-Vielle, en la Selle-Craonnaise, à payer à Jacques Guais, marchand cloutier, fermier de ladite métairie, diverses sommes pour réparations non faites (20 décembre) ; — de dame Jeanne Dupré, veuve de Me François Lecomte, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Craon, dame propriétaire de la seigneurie de Monternault-l'Amaury, en Athée, à payer à la baronnie de Craon, 50 livres de dommages pour empiétement sur la chaussée du moulin du Blochet (1763, 5 janvier); — d'Antoine Bréjouin, cordonnier, à payer à Jean Bréjouin, cordonnier, le solde d'une somme de 30 livres due pour une année d'apprentissage dudit défendeur (7 février) ; — de René Allard, marchand, à rétablir la partie du chemin qu'il avait fait creuser près de Saint-Eutrope (17 février) ; — de François Lezé, notaire royal, à payer à Pierre Lezé, praticien, une somme de 338 livres, suivant promesse (7 mars) ; — de François Daigremont et demoiselle Françoise Mabille, sa femme, à laisser à dame Françoise Guérin, veuve de Mre Arnould Ragot, écuyer, la libre jouissance de la métairie de la Verrie, en Ampoigné, et de la closerie de la Mauvière, en Pommerieux (14 mars). — Tableau de service des sergents du siège (11 avril). — Condamnation de Chassebeuf, sergent de service, à 30 sols d'amende pour n'avoir pas comparu à l'audience (16 mai) ; — de dame de Broc, veuve de Mre René de Hardouin de la Girouardière, bail et garde noble de ses enfants mineurs, héritiers par représentation de Mre Urbain de Hardouin, titulaire de la chapelle de Champagné et, en cette qualité, dernier possesseur de la métairie de la Grande-Poupinière, en Chérancé, à payer solidairement avec Me Charles Grandval, prêtre, curé de Châtelais, titulaire actuel de la chapelle de Champagné, à la recette de la baronnie de Craon une somme de 357 livres pour trente-et-une années d'une rente de 5 truaux d'avoine due par ladite métairie (20 mai) ; — du sieur Godbille, tisserand, à payer à Me Charles-Louis Claveau, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente de 40 sols assise, en 1730, sur la métairie de la Jodonnière, par feu Jean Godbille en faveur de Me Charles Girard, prêtre, curé de ladite paroisse (30 mai) ; — de Pierre Bernier, marchand, à payer à René Gohier, closier au domaine de Lesnardière, en la Rouaudière, une somme de 39 livres, moitié de ce que ledit Bernier a reçu pour croît de bestiaux sur ledit domaine de Me Henri-Louis Bodard, sieur de la Jacopière, propriétaire par acquêt de ladite

terre (20 juin); — d'Étienne Miot, sellier, et Marie Cartier, sa femme, à payer à Jean Mainfray, domestique, une somme de 42 livres pour une année de gages (8 août); — de François Ferron, marchand, à payer à Jacques Ferron, marchand, propriétaire par acquêt du lieu de la Tinevinière, paroisse Saint-Clément de Craon, une somme de 80 livres pour une année de ferme dudit lieu (5 septembre); — de Me Jean Le Breton, notaire royal, à payer à Pierre Tricquerie, boulanger, une somme de 21 livres pour fourniture de pain; — de François Gourand, tanneur à la Barbotterie, en Bouchamps, à laisser la jouissance de plusieurs portions de bois non désignées (14 septembre); — de Julien Paillard, métayer à la Touche-à-l'Abbesse, paroisse Saint-Clément de Craon, et Marin Forestier, fermier de ladite métairie, aux dépens dans une instance en dommages par eux intentée contre le sieur Jarry, cribleur et affranchisseur, au sujet de la perte de 6 taureaux (26 septembre); — de Mathurin Paillard, sieur du Bignon, chirurgien, et de Marie Jamet, sa femme, fille de Mathurin Jamet, et héritière de Marie Jamet, sa tante, vivante femme de feu Me Gendry, procureur fiscal au siège, à faire avec Claude Jamet, chirurgien, leur frère et beau-frère, partage des successions échues; — du sieur Huault de la Poterie, licencié ès droits, à faire faire au profit de René Roussillon, marchand lamier, les réparations urgentes d'une maison louée par ledit Roussillon (3 octobre); — de Louis-Thomas Boulliau, ancien sergent de la baronnie, à réintégrer au profit de Julien Cousin, métayer, sur le lieu de la Bretonnière, en la Selle-Craonnaise, des bestiaux mis en fourrière (24 octobre); — de René Chevallier, sergent, en dix livres d'amende pour injures à l'adresse de Marie-Renée Ménard, femme de Michel Commandeur, marchand (31 octobre), etc.

B. 3011. (Registre.) — Petit in-folio, 124 feuillets, papier.

1763-1767. — Audiences civiles, criminelles, de police et des eaux et forêts. — Condamnation de Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis et de Beauchesne, à payer à Perrine Nigleau vingt années de service à raison de 90 livres par an, ou à lui servir une rente de 200 livres stipulée par contrat reçu le 2 décembre 1746, payable par quartier (1763, 28 novembre); — du sieur Déméré, employé aux aides, François Rousseau, fermier du moulin de Poiltré, et Charles Guiardière, dit Lépine, rouettier, solidairement en 100 livres d'amende et 100 livres de dommages pour avoir chassé avec chiens et fusils et tué un chevreuil dans des champs ensemencés de blé (7 décembre); — de Mre Claude-Henri-Gabriel, marquis de Mornay, officier de gendarmerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant au château de Craon, à payer aux pauvres de l'hôpital Saint-Jean de Craon, une somme de 1000 livres suivant promesse (1764, 23 janvier); — de Mathurin Bodinier, sous-fermier du lieu de la Vauvelle, paroisse de la Chapelle-Craonnaise, à laisser à Louis Paillard, marchand, fermier dudit lieu, la libre jouissance de sa ferme (14 février). — Appointement à faire preuve par témoins entre Me François Lezé, notaire royal, et Charles Lelong, maître chirurgien, pour injures réciproques (27 février). — Condamnation de demoiselle Françoise Mabille, veuve de François Daigremont, à payer à Mre Daniel-Anne Gaultier de la Villeaudray, fils et unique héritier de feu Daniel Gaultier de la Villeaudray, écuyer, conseiller du Roi, juge ordinaire civil du comté de Laval, et à Michel Dubois, maître de forges, faisant tant pour lui que pour ses cohéritiers de feu Michel Dubois, son père, maître de forges, trois années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 332 livres consentie par Antoine Mabille, père de la défenderesse, le 13 septembre 1740, devant René Tellot et Jacques Lemoyne, notaires à Laval (12 mars). — Sentence adjugeant au baron de Craon les biens dépendants de la succession de Marie Arthuis, femme de Pierre-Pascal Joubert, docteur en médecine, décédée sans héritiers connus, et « notamment une portion dans la propriété des maisons situées à Craon, près les prisons de la porte Saint-Pierre » (7 mai). — Condamnation d'Angélique Denis, veuve de Jean Brillet, tant en son nom que comme tutrice des enfants issus de son mariage avec le défunt, à payer à dame Marie-Madeleine Auffray, veuve de Me Charles-Hilaire Toublanc, avocat au présidial d'Angers, demoiselle Madeleine-Claude Auffray, Me René Pasqueraye, conseiller du Roi, juge contrôleur général au minage des sels à la Pointe et avocat audit siège d'Angers, dame Henriette-Claude Auffray, son épouse, seuls héritiers de dame Madeleine Jarry du Bordage, femme de Me Claude Auffray, douze années d'arrérages d'une rente foncière de 40 livres assise sur une closerie en Ballots, appartenant aux héritiers Brillet (14 mai); — de François Ferré, métayer, et Perrine Moreau, sa femme, à faire faire solidairement avec René Ferré, métayer, les réparations de la métairie du Plessis, en Denazé, exigées par le bail consenti par Mre Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur du Plessis et autres lieux (8 juin); — de Me Pierre Frémond, receveur au gre-

nier à sel de Craon, à payer à la décharge des mineurs Lanier, à Me Jean-René-Léopold-François Lanier de la Bricaudière, docteur en médecine, ce qu'il peut devoir aux dits mineurs (18 juin) ; — de Jean Guillet, closier, et Jeanne Lamy, sa femme, à payer à Joseph Grandin, métayer, mari de Jeanne Renou, fille et unique héritière de feu Jean Renou, propriétaire d'une closerie sise au village de la Ménardière, en Saint-Michel-la-Roë, une somme de 60 livres pour solde de trois années de ferme dudit lieu (27 août) ; — de Me Pierre-François Girault, notaire royal, à payer à Joseph Pointeau, fermier du four banal de Craon, une somme de 40 sols pour 20 boisseaux de farine qu'il a fait cuire à un autre four que le banal (18 septembre) ; — de Me René Lecomte, procureur du Roi au grenier à sel de Craon, sauf son recours contre dame Françoise Boucault de Melian, veuve de Me René-Aimé-Constant de Grimaudet, dame du fief des Cheminées, à faire à Mre Louis-René de la Lande, chevalier, seigneur de Terretien, la foi et hommage due à cause d'une maison sise au bourg de Pommerieux, appartenant jadis à Jeanne Aubert, veuve de Marin Beurier (29 octobre). — Renvoi de Me François Gautier, prêtre, titulaire de la chapelle de la Subrardière, et du sieur Cointet, mari de demoiselle Hubert, devant le curé de Saint-Poix pour être réglés de leur différend (6 novembre). — Condamnation de dame Jeanne Davrillé, épouse autorisée par justice de Mre Louis Brossard, seigneur des Brosses, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à connaître Me Charles Duchesne, receveur des traites, mari de Jeanne-Françoise-Renée Bernier, fille et héritière d'Étienne Bernier, et en cette qualité lignagère de demoiselle Renée Bodin, femme de François Dalibon, au retrait lignager pour raison de la moitié de la métairie de la Rivière-Pontvien, en Livré (26 novembre) ; — de Mathurin-Urbain Jégu et Marie-Perrine Préau, sa femme, à vider de corps et de biens au profit de Me Julien-Olivier Chartier, prêtre, curé de Saint-Aignan et de Ballots, le presbytère de Ballots ; — de René Besnier, domestique, et des religieux de l'abbaye de la Roë en 500 livres d'amende pour faits de chasse, avec déchéance de leurs droits de chasse sur leurs fiefs relevant de la baronnie de Craon (19 décembre) ; — du sieur Bordeau et Renée Rousseau, sa femme, à rapporter à Catherine-Françoise Duchesne, veuve de Me Pierre Leseurre, avocat en parlement, propriétaire du lieu de la Grande-Marinais, six busses de pommes enlevées dudit lieu (31 décembre) ; — de Julien Lecomte, marchand de fil, fermier et acquéreur du lieu du Cormier, sis au village de Meillan, en Brains-sur-les-Marches, à connaître Jean Cointet, marchand, fils et héritier de François Cointet, sieur des Cormiers, et de Marie Renoche, lequel était fils de Me François Cointet, notaire, à retrait lignager pour raison dudit lieu (1765, 4 février) ; — de René Fougeray, marchand, à connaître Mre Louis Hullin, seigneur de la Motte, Fontaine-Couverte, la Pommeraye et autres lieux, en retrait féodal pour raison du Pré-Neuf, sis en Fontaine-Couverte (25 février) ; — de René Houdouin en 300 livres d'amende pour port d'armes, 300 livres d'amende pour exercice de chasse sur les fiefs de la baronnie, et 600 livres de dommages et intérêts (27 février) ; — de Marin Forestier, boulanger, à payer à Joseph Pointeau, fermier du four banal de Craon, la somme de 9 livres pour trois années d'abonnement pour la cuisson des pains destinés à son usage personnel ; la sentence maintient en outre le baron de Craon dans le droit d'assujettir tous ses vassaux, hormis les ecclésiastiques et les nobles, à son four banal, et même les boulangers pour le pain qu'ils consomment et le gros pain qu'ils débitent dans la ville et les faubourgs, et avant de faire droit à la requête du procureur fiscal tendant à ordonner l'exécution des statuts des boulangers de Craon, du 15 juillet 1627, établis sur ceux d'Angers, ordonnance que les boulangers de la ville seront appelés pour y répondre (18 mars) ; — de Louis Thibault, closier, et Françoise Hévin, sa femme, colons partiaires du lieu de la Génoterie, en Ballots, à payer à demoiselle Renée Chassebeuf, veuve de Me Jean Basille, notaire royal, ancien fermier dudit lieu, le solde de ce qu'ils doivent pour le fermage de la Génoterie (12 août) ; — de Julien Lepage, laboureur à la Grandinière, poroisse de Saint-Martin-du-Limet, à quitter au profit de René Denis de la Corbinière, fermier de la terre de Grésillon, en ladite paroisse, la jouissance dudit lieu (8 novembre). — Réception de Me Jean-François Foucher, avocat au parlement de Paris, en l'office de sénéchal juge civil, criminel, enquêteur et examinateur, voyer et de police de la sénéchaussée de Craon, suivant provisions à lui accordées, le 1er août, par Mre Pierre-Ambroise de la Forest, marquis d'Armaillé et baron de Craon (1766, 3 janvier). — Condamnation de Michel Gendry, tanneur, à payer, suivant promesse, la somme de 200 livres à la boîte des trépassés de la Selle-Craonnaise, représentée par Louis Delaune l'aîné, marchand, procureur de ladite boîte (7 janvier) ; — de Mre Pierre-Ambroise de la Forest, marquis d'Armaillé, baron de Craon, à payer aux pauvres de l'hôpital général de Craon une somme de 1500 livres provenant du remboursement d'une rente hypo-

thécaire de 75 livres due aux dits pauvres par Mre Philippe-René de Hardouin, chevalier, seigneur de Chantenay ; — de Charles Duchesne, receveur des traites, à rendre aux mêmes une somme de 400 livres à lui prêtée ; — de demoiselle Renée Cormier de Landevy à payer à Julien Peltier, maître charpentier, une somme de 35 sols pour trois journées de travail au pressoir et aux logements du Pontvien, en Livré ; — de plusieurs marchands de fil à payer à Joseph Pointeau, fermier des halles et prévôté de la ville de Craon, chacun une somme de 3 livres 10 sols pour une année d'abonnement à une place sous les halles (21 janvier); — de Perrine Cochin, veuve de Pierre Bois, ancien colon partiaire du lieu de la Courtillerie, en Renazé, à payer à Jean Bodinier, propriétaire dudit lieu, le solde de ses redevances et fermages ; — de Mathurin-Urbain Jégu à payer à demoiselle Renée Le Borgne, veuve de Guy-François Cointet de la Rivière, une somme de 40 livres pour une année du loyer d'une maison sise à Ballots (10 mars) ; — de plusieurs meuniers du ressort en une amende pour n'avoir pas amené au marché de Craon la quantité de farine à laquelle les avait taxés une ordonnance de police du 25 février précédent (29 avril) ; — de Gilles Lemesle et Jeanne Tourneur, sa femme, colons partiaires de la métairie du Plessis, à payer à Mre Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur du Plessis, Vilgrand et autres lieux ce qu'ils doivent pour raison de la ferme dudit lieu (26 mai) ; — d'Anne Bouvet, veuve de Jean Vallée, fermier du lieu de l'Aubourgère, en Cosmes, à payer à Mre François-Honoré-Hyacinthe de la Corbière, baron de Juvigné, chevalier, seigneur des Alleux, la Chapelle, Rommefort et autres lieux, deux années de ferme dudit lieu de l'Aubourgère, à raison de 120 livres par an et les redevances portées au bail (9 juin) ; — de plusieurs meuniers en 10 livres d'amende et à la restitution des farines données en moins à leurs clients (10 juin) ; — des confrères de la confrérie du Saint-Sacrement établie en la collégiale Saint-Nicolas de Craon, représentés par Me Mathurin-Nicolas Duchesne, chanoine de ladite église, à payer à Me Jean-Pierre Salmon, prêtre, une somme de 50 livres pour dommages et intérêts (23 juin) ; — de Pierre Martin, charpentier, à payer à Pierre Bourguillault et Marie Martin, sa femme, fille et héritière pour un quart de Marin Martin et de Marie Sonnet, la part qui leur revient dans les fermes de la Haie-de-Mauny, en la Roë (7 juillet) ; — de Jean Geloux à payer à Jacques Queufoin, huissier de police, une somme de 17 livres de dommages et intérêts pour injures (8 août) ; — de Jacquine Paillard, veuve de Joseph Guillet, Jacques Besnard, métayer, et Perrine Guillet, sa femme, et autres, à payer à Mre Louis-Henri de la Forest d'Armaillé, chevalier, seigneur de la Selle-Craonnaise, Saint-Amadour et autres lieux, conseiller au parlement de Bretagne, leurs redevances et contributions pour la ferme de la métairie de la Rivière, en la Selle-Craonnaise (18 août) ; — de Me René Lecomte, procureur du Roi au grenier à sel de Craon, et demoiselle Marie Beaugrand, veuve de François Lecomte, apothicaire, à payer à Pierre Lanier, fermier, et demoiselle Marguerite Lanier, veuve de Me Antoine Potel, cinq années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 50 livres (9 septembre) ; — d'Anne Legoffre, veuve de Luc Lamy, à payer à Louis Delaune l'aîné, fermier de la rente de 16 boisseaux de seigle due au temporel de la chapelle de la Piverdière, sur le village de la Bretonnière, en la Chapelle-Craonnaise, Me Jean-Mathurin Ronceray, prêtre, titulaire de ladite chapelle, partie intervenante, les arrérages de ladite rente, sauf son recours contre ses cofrarescheurs (15 septembre) ; — des meuniers du Bas-Parvis et de la Fosse, en la Selle-Craonnaise, de la Touche-Baron, des Alleux et de la Seriselaye, en Cossé-le-Ressort, de Quincampoix et de Chauvigné, en la Chapelle-Craonnaise, d'Athée, de l'Ile et du Val, en Athée, des Treize-Vouges en Bouchamps, et des moulins de Craon, en 10 livres d'amende pour n'avoir pas amené chacun 20 boisseaux de farine au marché du 23 septembre (30 septembre) ; — de demoiselle Marguerite Viel, Michel Salfray fils, et autres, à payer à Me René Theullier, docteur en médecine, propriétaire d'une rente de 13 boisseaux de seigle requérables à la Veillardière, en Laubrières, et assise sur les lieux de la Veillardière, la Prouverie, l'Hommeau-du-Pas et Rambouillet, dite paroisse, et à René Theullier, chirurgien, les arrérages de ladite rente (17 novembre). — Renvoi devant les juges compétents de Me François-Jean-Baptiste Hervé, prêtre, vicaire de Livré, titulaire de la chapelle de la Paperie, et de Me Gabriel Lebreton, prêtre, vicaire de Ballots (24 novembre). — Condamnation de René Rouchechausse, closier, à payer à Jean Querré, marchand, propriétaire de la closerie de la Peuraudière, en Méral, une somme de 17 livres pour une année de ferme dudit lieu (15 décembre) ; — de Marie Chaussée, veuve Dugué, marchande, à payer à Henri-François Denis de la Corbinière, fermier du temporel du prieuré de Saint-Clément de Craon, une somme de 250 livres pour la jouissance de la prairie du Rachat (22 décembre) ; — de Me René Lecomte, procureur du Roi au grenier à sel de Craon,

fils et héritier en partie de feue demoiselle Marie Hervé, veuve de Jacques Lecomte, bourgeois, et demoiselle Marie-Anne Beaugrand, veuve de François Lecomte, apothicaire, à consentir au profit de René Guion, commis à la recette du grenier à sel de Craon, titre nouvel d'une rente hypothécaire de 21 livres et à payer les arrérages échus (1767, 19 janvier) ; — de Jeanne Houdayer, femme de Mathurin Goigneaux, à vider de corps et de biens, au profit de dame Jeanne Dupré, veuve de Me François Lecomte, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Craon, la closerie de la Thuallière, en Pommerieux. — Appointement à faire preuve entre Mre Jacques-Annibal-Gabriel de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, Gastines et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier au parlement de Bretagne, et les sieurs Ferron, métayers à Moligné, et Gasnier, métayer à la Loirie, en Gastines, pour abats de bois (11 février). — Congé à Mre Louis-Henri de la Forest d'Armaillé, chevalier, seigneur de Saint-Amadour, la Selle-Craonnaise et autres lieux, de faire évoquer ses vendeurs de la terre de Saint-Amadour dans l'instance à lui intentée par Mre Louis-André de Lantivy, chevalier, seigneur fondateur des paroisses de Bouchamps et Niafle, seigneur des fiefs de l'Ile-Tison, la Lande, Bouche-d'Usure, l'Épinay, Petit-Saint-Amadour, la Motte de Bouchamps et autres lieux (6 avril). — Condamnation de Claude Besnard, sergent, à mettre aux mains de Me Pierre Hébert, notaire à Craon, une somme de 104 livres que demoiselle Marguerite Huet devait pour effets achetés par elle, douze ans auparavant, de la succession de Me Jean Huet, prêtre, curé de Saint-Saturnin-du-Limet (27 avril) ; — de Jean Fournier, marchand, à verser entre les mains de Jean Ferrand de Beaumont, orfèvre, le solde d'une somme de 27 livres confiée par la dame Rozard, orfèvre à Rennes, pour être remise audit Ferrand ; — de Jean Legendre, closier, et Renée Guillet, sa femme, à payer à Mre Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur du Plessis, diverses redevances pour la ferme du lieu de la Queurocherie, en Denazé (18 mai) ; — de Julien Nupied de la Gaucherie, à connaître Michel Paillard, marchand, à retrait lignager pour raison de la closerie de la Petite-Blocherie, en Cuillé (15 juin). — Appointement à mettre sur l'opposition faite par plusieurs meuniers à l'ordonnance de police rendue le 25 février 1766 : les meuniers exposent que l'ordonnance est préjudiciable au bien public, car il leur est impossible de fournir au marché de Craon la quantité de farine requise, les rivières du canton manquant d'eau la plus grande partie de l'année, et les meuniers établis sur la Mayenne refusant de moudre pour ceux du Craonnais, comme ils faisaient avant l'ordonnance ; les meuniers du Craonnais ne peuvent d'ailleurs fournir le marché de farines provenant de grains achetés en marché public, le commerce de grains n'existant pas à Craon (7 juillet). — Appointement à faire preuve entre Marie Dubois, veuve de Guillaume Fouilleul, potière, et François Serbert, Jean Leroy et autres qui, lorsqu'elle revenait de cueillir des mâcres sur l'étang de Bouchamps, avaient été assaillis et maltraités par ladite Dubois et ses associés (13 juillet). — Condamnation de Christophe Robineau, hôtelier, Claude Besnard, sergent, à faire à Me Laurent-Antoine Béguier, clerc tonsuré, et à ses cohéritiers de Me Antoine Béguier, sieur de la Bretesche, conseiller du Roi, déclaration des sommes qu'ils doivent à Jacques Pédron, partie saisie (27 juillet), etc.

B. 3012. (Registre.) — Petit in-folio, 151 feuillets, papier.

1767-1770. — Audiences civiles, criminelles, de police et des eaux et forêts. — Condamnation de François Hervé, ancien tuteur de Mathurin Lasnier de Chauvigné, mineur émancipé procédant sous l'autorité de Me Jean-René-Léopold-François Lasnier de la Bricaudière, docteur en médecine, son curateur, à payer audit mineur une somme de 1000 livres à valoir sur le compte à rendre de la tutelle (1767, 20 juillet) ; — de Julien et Marin Peltier, charpentiers, à payer à Me Jean-François Besnard, docteur en médecine, des dommages et intérêts pour enlèvement d'une quantité considérable de pierre à la fontaine du Pavement, appartenant audit Besnard (3 août) ; — de Me Pierre Lezé, ancien notaire royal, à payer à Jean Plaichard, sieur du Tertre, orfèvre, une somme de 20 livres pour solde du prix d'une paire de boucles d'argent fournie (31 août) ; — du même à payer à Me Pierre Lemonnier, notaire royal, une somme de 48 livres pour reste de pension. — Réception de Me Vincent Cosseron, avocat en parlement, en l'office de sénéchal et juge gruyer de la baronnie de Craon (4 septembre). — Condamnation d'Honoré Robin, meunier au moulin de Quincampoix, en la Chapelle-Craonnaise, et d'Honoré Pasquier, meunier au moulin de la Courbure en Livré, en 10 livres d'amende chacun pour n'avoir pas amené au marché de Craon vingt boisseaux de farine, huit jours auparavant (15 septembre) ; — de Daniel Daudier, bourgeois d'Angers, et Marie Jousse, sa femme, à connaître Me Gaspard-François Perrière, sieur de Létanchet, conseiller du Roi au présidial de Château-Gontier, et

dame Jeanne Rousseau, sa femme, sœur de Jean Rousseau de Romefort, à retrait lignager pour raison de la closerie de la Petite-Bigottière, en Pommerieux, et d'une rente foncière de 120 livres assise sur le lieu de la Pelterie, en Laigné (19 octobre) ; — de Michel Moriceau, propriétaire de la Gendellerie, et Julien Moriceau, fermier de la Maison-Neuve, à payer solidairement à Marie-Anne Gigon, veuve de Jean Robin, acquéreur de Me Pierre-Charles Drouard, docteur en médecine, les arrérages d'une rente foncière de 18 boisseaux de seigle assise sur lesdits lieux, au village de la Retiverie, en Livré (9 novembre) ; — de Maurice Camerelle, closier du lieu du Pas, à payer à Robert Geslin, marchand, fermier dudit lieu, les redevances échues pour la ferme dudit lieu ; — de Claude Joulain, marchand, et ses cohéritiers de Claude Joulain, fermier des Petites-Vignes, à faire la déclaration de ce qu'il doit à Mre Claude-Mathieu Bouchard, écuyer, seigneur de Cevillé, Coudray, Laigné, Chauvigné et autres lieux, pour la ferme des Petites-Vignes (24 novembre). — Décharge à Gervais Papin de la Forge, chirurgien, de sa nomination de subrogé-tuteur à la personne de François Lecomte, fils mineur de feu François Lecomte, apothicaire, et de Marie-Anne Beaugrand (1er décembre). — Condamnation de Pierre Foucher, maître d'école, et demoiselle Renault, sa femme, à rendre à François Testu, aubergiste, le reste d'une somme de 72 livres par lui prêtée (21 décembre) ; — de Jacques Hiret, boulanger, en 3 livres d'amende applicable aux hôpitaux pour injures à l'adresse de Julien Moriceau, marchand (1768, 22 janvier) ; — de Pierre Letessier, huissier, en 20 livres d'amende applicable aux réparations de l'auditoire pour nullité d'assignation dans l'instance intentée à Pierre Poirier, métayer, par demoiselle Anne-Renée-Félix de Hardouin, mineure, procédant sous l'autorité de Mre Augustin-Pierre d'Héliand, chevalier, seigneur de Chambellay (22 février) ; — de Jeanne Pedron, femme de Jean Chamerand, demoiselle Marie Pedron, veuve de Benjamin Gelé, pâtissier, fille de Joseph Pedron et de Marie Gérard, en cette qualité propriétaires par indivis de l'auberge du *Lion d'Or* et des closeries de la Sagerie et de la Blanchardière, à payer à Christophe Robineau, hôtelier, fermier du *Lion d'Or* et cessionnaire des héritiers de Claude Phelipot et de ceux de Claude Mauvif, femme de Me Antoine Béguier, conseiller du Roi, garde marteau de la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Anjou à Angers, une somme de 2952 livres (7 mars) ; — de Jean Cointet à connaître Marie Guiteau, fille mineure de Jacques Guiteau, à retrait lignager pour une closerie sise au village de Mellian, en Brains-sur-les-Marches (14 mars) ; — du sieur Ferron, closier, au lieu de Jaunouse, à payer à Jacques Paillard, marchand, propriétaire dudit lieu, une somme de 48 livres pour deux années de ferme de ladite closerie ; — de Jean Thibault, menuisier, et Marie-Julienne Bardin, sa femme, à payer aux Dominicains de Craon, représentés par R. P. Jean-Claude Lezon, prêtre, prieur de la communauté, six années d'arrérages du bail emphytéotique d'une maison sise en la rue des Juifs et d'un jardin près le village de la Gauvennerie, en la paroisse Saint-Clément de Craon (11 avril) ; — de Me Jacques-René Chassebeuf, avocat, et demoiselle Renée-Louise Davazé, veuve de Me Jean-Baptiste de Saint-Simon, à payer aux pauvres de l'hôpital général de Craon, une somme de 500 livres suivant promesse (26 avril) ; — de Mre Pierre-Ambroise de la Forest, chevalier, marquis d'Armaillé, baron de Craon, seigneur de Lassac, Roche-d'Iré, gouverneur lieutenant pour le roi de la ville de Craon, à payer aux mêmes une somme de 1000 livres suivant promesse ; — de René Verdier, fermier d'une maison et jardin sis au village du Sollier, en Saint-Saturnin-du-Limet, à payer à Me René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, Beauchesne et autres lieux, à la décharge de Louis Gélu et François Gélu, propriétaires de ladite maison, parties saisies, la somme de 12 livres qu'il leur doit pour deux années de ferme dudit lieu (2 mai) ; — de Mre César-Jean-Charles d'Aubert et dame Élisabeth-Antoinette-Rose-Gabrielle du Buat, sa femme, solidairement avec demoiselle Anne-Françoise de Seillons, à payer aux habitants de Grugé, représentés par Maurille Letourneux, marchand, procureur de la fabrique, une somme de 400 livres, suivant promesse (4 juillet) ; — d'Anne et Renée Damour, boulangères, en 10 livres d'amende, pour construction sur la grande rue de Craon sans autorisation de police (5 juillet) ; — du propriétaire d'une closerie sise au village de la Fosse, en la Selle-Craonnaise, à exécuter la saisie féodale sur lui faite pour non exhibition de titres par Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, Beauchêne et autres lieux (11 juillet) ; — de Mathurin Girard, fermier des héritages de François Hervé, à payer à la recette de la baronnie vingt-neuf années d'arrérages d'un truau et d'un ceteau d'avoine de cens féodal dû sur le lieu de la Pelleterie (25 juillet) ; — d'Henri Bodard, fils mineur de Me Henri-Louis Bodard de la Jacopière, receveur au grenier à sel de Craon, à connaître dame Jeanne Dupré, veuve de Me François Lecomte, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel

de Craon, fille de Julien Dupré et de Marie Malhère et petite-fille de Jeanne Gourand, à retrait lignager pour raison de la métairie de la Petite-Perrine, en Athée, acquise par Jean Gourand, le 27 juillet 1767, devant Me Pierre Valet, notaire royal à Craon (8 août). — Institution de René Lecomte comme curateur à la succession de Me Laurent-Joseph Hallon, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, abandonnée par ses sœurs Rose-Françoise et Marie-Madeleine Hallon (16 août). — Appointement à faire preuve entre Mre Louis Hullin, chevalier, seigneur de la Motte, la Pommeraie, Confignon et autres lieux, et Jacques Paillard, marchand, au sujet du retrait féodal de la pièce de terre du Besnier. — Désistement de Me Charles Accaris, clerc tonsuré, titulaire de la chapelle de la Fourlière desservie en l'église Saint-Nicolas de Craon, de sa demande en paiement de rente sur le lieu du Rouillon, en la Selle-Craonnaise, contre Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis (5 septembre). — Condamnation de dame Robin, veuve René Denis, meunière au moulin de Rochetaillis, en Laigné; du sieur Granger, meunier au moulin de Craon, et de Charlotte Rivière, veuve de René Bourdais, meunière au moulin des Planches en Niafle, en 10 livres d'amende chacun pour n'avoir pas amené au marché de Craon, suivant les ordonnances, vingt boisseaux de farine (13 septembre) ; — de René Guion, laboureur, et Françoise Denouault, sa femme, à connaître Renée Rossignol en retrait lignager pour parties de lieux sis à la Havarderie, à l'Égrière et à la Croix-Couverte, en Saint-Michel-près-la-Roë (26 septembre) ; — du sieur Desalleux, fileur de laine, en 3 livres d'amende et aux dépens pour injures à l'adresse de Mre Jean-Louis Eudo de Vaupatry, écuyer, employé dans les fermes du Roi (14 octobre). — Sentence portant montrée de la closerie de l'Aubourgère, sur la demande de de Mre François-Honoré-Hyacinthe de la Corbière, baron de Juvigné, chevalier, seigneur des Alleux, contre Anne Bouvet, veuve Vallée (24 octobre). — Condamnation de Jean Fournier à payer à la recette de la baronnie les arrérages du devoir féodal d'un truau un boisseau d'avoine dû sur la Fontaine-aux-Bretons, et de quatre truaux d'avoine dus sur la Rivière-Hamelot, en Saint-Michel-la-Roë (31 octobre). — Autorisation à Me Nicolas-Charles-Michel Maupetit, procureur fiscal de la baronnie, agissant au nom de Mre Pierre-Ambroise de la Forest, marquis d'Armaillé et baron de Craon, à entrer en possession de la succession vacante de Jacques Bourcier, qui avait en 1704 pris à ferme le lieu de la Rochetaillis, en Laigné (16 décembre). — Condamnation de dame Françoise-Angélique Lasnier, veuve de Me François-Guy Boudesseul, sieur du Chesnay, docteur en médecine, à payer aux habitants de Saint-Clément de Craon, représentés par Claude Mauxion, marchand, procureur de fabrique, une somme de 200 livres suivant promesse (19 décembre) ; — de Renée et Anne Damour, boulangères, à connaître André Denouault, charron, en retrait lignager pour raison d'une closerie sise au village de la Guillotière, en la Selle-Craonnaise (1769, 10 février). — Arrêt du parlement, du 20 janvier, relatif au commerce des grains (20 février). — Condamnation de MMres Hullin de la Motte père, et Hullin de la Pommeraie, son fils, en 20 livres d'amende et 200 livres de dommages et intérêts pour avoir pêché avec des trézelles, au temps du frai, dans l'étang de Poilthée réuni à ceux de Blohin et de Saint-Georges (22 février) ; — de Me Pierre Foucher, notaire royal, à payer à René Rouay, dit Roueil, commis au bureau des assurances, une somme de 154 livres 15 sols, avancée pour l'obtention des provisions de notaire et frais de chancellerie (17 avril) ; — de Marie Cartier, épouse séparée de biens de Claude Jamet, chirurgien, en 20 sols d'amende pour injures et voies de fait sur son mari (24 avril). — Certificat donné par Moriceau de la Barre, greffier des commissions extraordinaires du Conseil du Roi, reconnaissant que le marquis d'Armaillé lui a fait remettre cinq copies d'aveux de la baronnie de Craon de 1419, 1457, 1461 et 1535 où sont rapportés les droits de foires et marchés que ledit seigneur a droit de percevoir dans la ville de Craon (23 mai). — Condamnation de François Lemoine, propriétaire d'une closerie sise au village de Bizé, en Cuillé, à rembourser à Jean Cherruau quatre mesures d'avoine pour deux années d'arrérages de sa contribution à la rente de 2 boisseaux due sur le village de Bizé à la seigneurie de Cuillé (5 juin) ; — de demoiselle Renée Mordret, veuve de Louis-René Goussé de la Lande, héritière de demoiselle Françoise Bossard, épouse de Pierre Guérin, à payer à Mathurin-François-Étienne Hemmelin de la Perrière cinq années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 17 livres et à passer titre nouvel (12 juin) ; — de Me Pierre Foucher, notaire royal, à payer à André Giret, marchand, une somme de 120 livres suivant promesse (26 juin) ; — de Joseph Verdon, meunier, et Françoise Pichard, sa femme, à exécuter au profit de Mre Antoine Beaupoil de Saint-Aulaire, prêtre, chanoine et vicaire général de Soissons, licencié en droit, prieur commendataire de Saint-Clément de Craon, le bail des moulin et closerie de Chou-

aigne, passé le 27 juin 1757 devant Ferron, notaire, contre François Pichard et Françoise Guillet, sa femme (10 juillet); — du sieur Lebreton, laboureur, à « étaper ou écaubuer la lande des Truaillers » dans les landes du moulin de Minault et celle du bois de l'Épronnière, en Saint-Aignan-sur-Roë, « brûler l'écaubut » et mettre les landes en état d'ensemencement (17 juillet); — du sieur Thireau, laboureur, à payer à demoiselle Anne Gigon, veuve de Jean Robin, propriétaire de la closerie de la Châtaigneraie, en Athée, une somme de 36 livres pour une année de ferme dudit lieu (21 août); — de Me Pierre Foucher, notaire royal, à payer à Me François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon, une somme de 360 livres suivant promesse (30 octobre). — Appointement à faire preuve entre Pierre Guinoiseau, closier, et Me Guillaume Beuzelin, prêtre, titulaire de la chapelle du Bourg-l'Évêque, jouissant de la prestimonie du château, au sujet de l'état des terres de ladite prestimonie (24 novembre). — Condamnation de René Avranche, marchand, à payer à François Foucher, mari de Françoise Thoreau, une somme de 75 livres pour la ferme de la Chesnardière, en Cuillé, et 80 livres pour la ferme de la Pilettrie, même paroisse (4 décembre); — du même à laisser à dame Jeanne-Françoise-Charlotte Davrillé, épouse séparée de corps et de biens de Mre Louis de Brossard, chevalier, seigneur des Brosses, « Matrollières » et autres lieux, la libre jouissance des lieux de la Vieuville, Fleuriat et Petit-Asseline à lui affermés par bail du 30 avril 1766 devant Lemonnier, notaire royal à Château-Gontier (15 décembre); — de Jacques-Pierre et Julien Sabin, laboureurs, à payer à demoiselle Marguerite Lasnier, veuve de Me Antoine Potet, notaire, propriétaire de la closerie de la Maillère, en Denazé, une somme de 350 livres pour abat de bois (1770, 10 janvier); — de Pierre Barais, métayer, à payer à Me Mathurin-Jean Mottier, notaire royal, en son nom et comme procureur de Christophe Journeau et autres héritiers de Me Pierre Journeau, prêtre, prieur des Cherres, une somme de 276 livres, suivant promesse (19 mars); — de Me René Lecomte, procureur du Roi au grenier à sel de Craon, pour lui et Marie-Anne Beaugrand, veuve de Me François Lecomte, apothicaire, à faire jouir Charles Aubry, fermier de la maison des Estres, droits de gîte et geôlage, des dits droits et fourniture de pain aux prisonniers, collecteurs et contrebandiers détenus dans les prisons du grenier à sel de Craon, suivant le bail passé devant Valet, le 20 août 1762, et de Me Julien Alaterre, adjudicataire général des gabelles, à payer audit Aubry le prix de la soupe des prisonniers à raison de 9 deniers par jour et par personne (27 avril); — de René Avranche, marchand, à quitter de corps et de biens au profit de Me Gilles Houdbine, prêtre, chanoine de Saint-Léonard de Chemillé, titulaire de la chapelle Saint-Jean du Pont, plusieurs lieux dépendant du temporel de ladite chapelle (16 juillet); — de François Giret, marchand, à payer, suivant promesse, une somme de 300 livres à Me Jean Mahier, prêtre, docteur en théologie, curé de la Selle-Craonnaise (17 août), etc.

B. 3013. (Registre.) — Petit in-folio, 124 feuillets, papier.

1774-1777. — Audiences civiles, criminelles, de police et des eaux et forêts. — Condamnation de Louis Dutertre, maître cordonnier, à payer à Nicolas Bernier, tanneur, une somme de 63 livres suivant promesse (1774, 5 septembre); — du sieur Moriceau, bûcheron, à « rompre et mettre en cordes » le bois abattu par lui au lieu des Bonshommes, paroisse de Ballots, pour le compte de demoiselle Marie-Madeleine-Marguerite Delorme, veuve de François Halligon de la Brosse, négociant (12 septembre); — de René Geslin, métayer, et Perrine Dupuis, sa femme, à vider de corps et de biens le lieu de la Cour-Fourrée au profit de Perrine Louveau, veuve de Jean Chaudet (31 octobre); — de Perrine et Jeanne Laurent, aux dépens, pour injures à Nicolas Poirson, employé dans les fermes du Roi, et Perrine Lemeunier, sa femme, et enlèvement d'une bancelle dans l'église de Brains-sur-les-Marches (7 novembre); — de Joseph Renou et Marie Girard, sa femme, à connaître André Rousseau, neveu de Françoise Girard, femme de Pierre Bréjouin, à retrait lignager pour raison des closeries de l'Elbaudière, en Brains-sur-les-Marches, et de la Gaulerie, en Saint-Michel-de-la-Roë (28 novembre); — des religieux de l'abbaye de la Roë à payer aux pauvres de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital général de Craon 300 boisseaux de seigle, mesure de Craon, à valoir sur les 800 boisseaux de rente que lesdits religieux devaient aux pauvres desdits établissements suivant arrêts du Conseil d'État du 11 décembre 1736 et 5 juillet 1740 (1775, 13 janvier); — de Me François-René Huault de la Poterie, licencié ès lois, à connaître Me René-Jean Lecomte de la Chauvinière, président en l'élection d'Angers, à retrait lignager pour raison de la closerie de la Ridelais, en Saint-Martin-du-Limet (16 janvier); — de Me François Lezé, notaire royal, à payer à René Durand, couvreur, une somme de 63 sols pour taille

d'ardoises et deux journées de couverture (13 février); — de François Pottier, charpentier, à payer à Françoise Martin une somme de 150 livres pour une année de la ferme de la closerie de la Besnaudais, en Bouchamps (27 mars); — du propriétaire de Monternault-le-Guillaume, en Livré, à payer à la recette de la baronnie de Craon huit truaux d'avoine pour une année de cens (3 avril); — de Mre François Patry, écuyer, seigneur de Laubinière, conseiller du Roi, chevalier d'honneur du bureau des finances d'Amiens, à consentir, au profit de Mre Alexis-Marc-Henri de Lancrau, chevalier, seigneur de Bréon, et dame Geneviève-Françoise-Renée de la Barre, sa femme, sœur de Mre Pierre-Geneviève de la Barre, chevalier, seigneur du Teilleul, au retrait lignager de partie de la terre de Chéripeau, suivant contrat du 7 avril précédent passé devant Brichet, notaire royal à Contigné, et dans lequel étaient compris le fief de Rommefort et la métairie de la Meslière, en Pommerieux, et la métairie du Puits, en Laigné (8 mai); — de dame Julienne Fournier, veuve de Me Anselme Trochon, sieur de la Sellerie, assesseur en la maréchaussée de Château-Gontier, héritière de noble homme Julien Fournier, sieur de la Réauté, à payer, après justification, à Mre François-Honoré-Hyacinthe de la Corbière, chevalier, baron de Juvigné, seigneur des Alleux et du fief de la Motte-Cheorchin, les cens qu'elle peut devoir pour raison de la closerie de Lodière, en la Chapelle-Craonnaise (12 juin). — Renvoi devant leurs avocats de Mre René-François de Juigné, chevalier, seigneur de Beauchesne, représenté par Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, son fils, et de Me François-René Huault de la Poterie, licencié ès droits. — Condamnation de Jean Bigot, ancien lieutenant de gabelle, à vider de corps et de biens, au profit de Mathurin Paillard du Bignon, maître en chirurgie, une maison sise au bourg de Saint-Poix; — de Jeanne-Marie-Françoise Maillard, femme de Claude Morin, contrôleur des traites au bureau de la Beauchée, en Brains-sur-les-Marches, demanderesse en séparation de corps, à réintégrer le domicile conjugal; — du sieur Georget à payer à demoiselle Jeanne Fouin, veuve de Paul Poupard de la Roche, une somme de 6 livres pour avoir fait pressurer les fruits de son lieu du Plessis-Domin au pressoir de ladite demoiselle (26 juin); — de Pierre Bernier, marchand, à payer à Mathurin Rousseau, marchand, 21 livres pour une année de la ferme de l'étang de la Godinière, en Congrier (3 juillet); — de Jean-Baptiste Heureau, sergent, à cesser au profit de Perrine-Toussainte Heureau, le bail à ferme du lieu des Vergers, faute de paiement des arrérages (18 septembre); — de Perrine Desroziers, veuve de François Hervé, à payer à Me François Esnue de Lavallée, docteur en médecine, une somme de 63 livres pour soins et médicaments (9 octobre); — de Pierre Blosse, dit Le Meslé, cordonnier, à entrer dans la communauté des cordonniers de Craon (23 octobre); — de René Lenseigne, perruquier, aux dépens dans l'instance à lui intentée par Jeanne Lelièvre, pour injures (13 novembre); — de Claude Joullain et Jean Le Roy, marchands, à prendre livraison du reste de l'avoine à eux vendue par Me Gabriel Le Breton, prêtre, sur le lieu de la Besneraie, en Congrier, mesure de Craon, « mesure rais et cependant sayée avec le radeau, quoique par la convention faitte entre les parties il n'ait pas été question qu'en radant le boisseau servant à mesurer laditte avoine ledit boisseau seroit seyé, mais au contraire qu'il seroit livré rais » (11 décembre); — du sieur Bernier, maréchal, à payer à Me François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon, une somme de 63 livres pour bois livré sur les lieux de la Trebillardière, en Ballots, et de la Haie-de-Gastines, en Laubrières (29 décembre); — de René Gendry, marchand, à connaître René Beucher, laboureur, au retrait lignager d'une rente foncière de 10 livres assise sur le lieu de la Hamonnière, en la Selle-Craonnaise (1776, 8 janvier); — de Pierre Bernier, marchand à la Maison-Neuve, en Saint-Aignan-sur-Roë, à payer à la recette de la baronnie de Craon trois truaux d'avoine dus sur les lieux de la Grossière et de la Besnière, en Saint-Aignan (22 janvier); — de René Gourand, mineur, à se charger de l'enfant de Renée Fichard, fille mineure de Julienne Mauxion, veuve de Charles Fichard (26 février); — de René Crosnier, charpentier, cessionnaire de Michel Pabot et de Marie Ferron, sa femme, à payer à Mre Louis d'Héliand, chevalier, héritier de Mre Louis de Hardouin de Beauvais, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 40 livres assise sur deux maisons du bourg de la Selle-Craonnaise (4 mars); — de François Beucher, métayer, à payer à demoiselle Marie-Madeleine-Marguerite Delorme, veuve de François Halligon de la Brosse, à Pierre Rémond, négociant, et demoiselle Jeanne-Charlotte Cournée, sa femme, une somme de 63 livres suivant promesse (15 avril). — Arrêt du parlement, du 30 mars précédent, ordonnant à tous sujets du roi et justiciables des seigneurs particuliers, de continuer à s'acquitter de leurs droits et devoirs, suivant les ordonnances et coutumes (22 avril). — Condamnation de Marie Cartier, femme séparée de

biens d'Étienne Miot, à laisser Me Jean Coupeau, notaire et contrôleur des actes, jouir du droit de passage sur les terres de la Platière (29 avril). — Renvoi devant Georges Nupied, au lieu de la Barre, en Cuillé, de l'instance pendante entre Marin Boisramé et Me Jacques Poisson, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Craon, héritier en partie de demoiselle Marguerite Viel. — Condamnation de René Doisneau, laboureur, Pierre Rallu, laboureur, et Jeanne Doisneau, sa femme, à payer à dame Jeanne Dupré, veuve de Me François Lecomte, grenetier au grenier à sel de Craon, 110 livres pour une année de la ferme de la closerie de la Guitonnaie, en la Selle-Craonnaise (3 juin); — de Perrine Pasquier, domestique, à terminer son allouement chez Me René Lecomte, procureur du Roi au grenier à sel de Craon, et Jeanne Blanchet, sa femme (28 juin); — de demoiselle Jeanne Pouriats, veuve de François Deschamps, cavalier de maréchaussée, et de ses copropriétaires à participer aux frais de réparations d'une maison (26 août). — Renvoi devant leurs procureurs de Me Julien-Olivier Chartier, prêtre, curé de Ballots, et de Julien Helbert (2 septembre). — Condamnation de René Girard, marchand à la Goupillère, en Niafle, à payer à la recette de la baronnie de Craon huit truaux d'avoine de cens assis sur ledit lieu ; — de François Granger, meunier, à faire faire la palissade d'un pré à lui appartenant joignant le jardin de René Chassebeuf de la Chevrollais, marchand (30 septembre) ; — de Me François Lezé, notaire royal, à payer à Me François Chartier, procureur au siège, une somme de 13 livres pour honoraires et vacations ; — de Perrine Desroziers, veuve de François Hervé, à faire faire solidairement avec Pierre Bernier le jeune, propriétaire du lieu de la Haute-Beauchée, en Brains-sur-les-Marches, les réparations urgentes sur ladite closerie (21 octobre) ; — de Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, Beauchesne et autres lieux, détenteur de la closerie de Rouillon, en la Selle-Craonnaise, à payer à Me Charles-François Accaris, clerc tonsuré, titulaire de la chapelle de la Fourlière, une année de la rente de 40 boisseaux de seigle assise sur ladite closerie ; — de Marie Forestier, veuve de René Moreau, à cesser l'exploitation d'une maison sise au village de la Chaigne, en la Selle-Craonnaise (4 novembre) ; — de Guillaume Renier, laboureur, à prendre, suivant bail, l'exploitation du lieu de Tissue-l'Enfant, sis paroisse Saint-Clément de Craon (15 novembre) ; — de Me René Lecomte de la Chauvinière, président à l'élection d'Angers, comme propriétaire de la Grange-Dorée, en Saint-Clément de Craon, à faire abattre les haies qui bouchent l'entrée de l'ancien chemin de Laval à Craon (3 décembre). — Adjudication par deshérence à Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, poursuite et diligence de Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis et de la Suzonnière, de la closerie de Rouillon, en la Selle-Craonnaise, mouvant du fief du Parvis et chargée de 14 truaux d'avoine envers la baronnie de Craon et de 40 boisseaux de seigle envers la chapelle de la Fourlière (1777, 13 janvier) ; — de la veuve Leseurre, métayère à la Hattière, à faire moudre ses grains au moulin de la Mancellière, en Ballots, tenu par Yves Sinoir, meunier (17 février) ; — de Me Pierre-Louis Lemaire, prêtre, chanoine régulier, prieur-curé de Brains-sur-les-Marches, à payer aux religieux de l'abbaye de la Roë représentés par Me Étienne-Louis Barré, l'un d'eux, huit années d'arrérages de la rente ancienne de 48 boisseaux de seigle assise sur le temporel de sa cure, suivant titre nouvel consenti par Me Gabriel de la Croix-Mascrier, ancien prieur-curé de Brains au profit de Me Adrien Morel, infirmier de l'abbaye, par acte du 16 juin 1712 devant Mathurin Duroger, notaire (3 mars) ; — de Pierre Clément, fermier, et Jeanne Pabot, sa femme, fille unique de Julien Pabot et de Perrine Houillot, à payer au prieur de Fontaine-Couverte, sauf leur recours contre Jean-François Regnier, sieur de Saint-Aignan, avocat en parlement, et Yvonne-David-Louise-Marie Renault, sa femme, les arrérages d'une rente foncière de 7 livres 10 sols assise sur la closerie des Landes, en Fontaine-Couverte (17 mars) ; — de Michel Échallier, boissellier, et René Barrière, marchand, à payer à Mre Louis-Marie-Jacob des Hayes, chevalier, seigneur de Cosmes, une sommes de 160 livres suivant promesse (21 avril) ; — de Mre Guillaume-Guy de Lesrat, chevalier, seigneur de Bédin, héritier en partie de Marguerite-Françoise de Lantivy, agissant par Me François-Gervais-Étienne Gillard, notaire royal à Craon ; Mre Louis-Augustin du Verdier de Genouillac, chevalier, seigneur de Cellières, conseiller au parlement de Bretagne, veuf de Marie-Louise de Lantivy et garde noble de Mre Marie-André-Louis du Verdier de Genouillac ; Marie-Louise-Augustine du Verdier de Genouillac ; Mre René-Louis de la Barre, chevalier, seigneur de l'Épronnière et de la Houssaye ; Mre François de la Barre, chevalier, lieutenant-colonel au régiment d'Aunis-infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pour lui et pour Françoise de la Barre, sa sœur, à délivrer à demoiselle Louise-Hyacinthe de Lantivy, fille mineure de Mre Louis-

André de Lantivy, chevalier, seigneur de la Lande, Niafle, Bouchamps, l'Épinay et autres lieux, les effets mobiliaires provenant de la succession de demoiselle Marguerite-Françoise de Lantivy, suivant testament olographe du 12 octobre 1774, déposé chez Houdmon, notaire (2 mai); — de Luc Maillard et autres boulangers de Craon à payer à René Doisneau, charpentier, fermier des fours banaux de la dite ville, 3 livres par mois pour la cuisson de leurs pâtes, avec défense audit fournier de prendre plus de 2 sols par boisseau de farine convertie en tourteaux, et ordonnance portant que les étagers viendront prendre chez le fournier l'heure de boulanger et de cuire (26 mai); — de Pierre Hunault, meunier, à connaître Mthurin Lemoine, charpentier, en retrait lignager pour raison d'un lieu sis au village des Verronnières, en la Roë (16 juin); — de Mathurin Rousseau, meunier, à payer à Mre Charles d'Andigné, chevalier, seigneur de la Barre, le loyer échu des fruits et herbages de la Gaste-Chasnière, en Saint-Saturnin-du-Limet (23 juin); — de Michel Bréjouin, propriétaire du Châtellier, en Saint-Aignan-sur-Roë, à payer à la recette de la baronnie la rente féodale de 16 truaux d'avoine assise sur ledit lieu (30 juin), etc.

B. 3014. (Registre.) — Petit in-folio, 119 feuillets, papier. — Les feuillets 71 v°, 116-119 sont blancs.

1779-1780. — Audiences civiles, de police et des eaux et forêts. — Arrêt du parlement, du 23 décembre 1778, ordonnant que les moutons et agneaux attaqués du claveau seront séparés des autres, et portant défense à toute personne de les mettre en vente et d'en débiter la viande (1779, 19 mars). — Mise en adjudication, sur folle enchère de Pierre Martin le jeune, charpentier, du lieu de Mauny, en la Roë (22 mars). — Condamnation de François-Louis Besnard de la Boussardière, fermier, et Anne-Jeanne Le Nicolais, sa femme, à connaître Rose et François Sillière, en retrait lignager pour raison de la closerie de la Garlière, en Bouchamps (12 avril); — de Pierre Granger, meunier, à clore jusqu'à un point déterminé la chaussée de son moulin pour empêcher les bestiaux d'errer dans une prairie appartenant à Mre Armand-René-François de Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, Plancher, Feschal, la Mauguinière et autres lieux, capitaine de dragons au régiment d'Orléans (19 avril); — de Me Charles-Jean Pannetier, avocat en parlement et au siège, à connaître Jean Geloux, boucher à Craon, à retrait lignager pour raison de trois maisons et quelques pièces de terre sises au village du Poirrier, en Saint-Clément de Craon (30 avril); — des enfants et héritiers de Jean Louvet à rendre compte du maniement des deniers de l'Hôtel-Dieu Saint-Jean de Craon, dont il était receveur (31 mai); — du sieur Bouldé fils, voiturier de Cossé, en 3 livres d'amende pour avoir déposé ses charrettes sur la place du pilori de Craon, pendant le marché (8 juin); — de Me Jacques-René Chassebeuf, avocat, à payer solidairement avec François Gendry, fermier, la rente foncière de 5 boisseaux de seigle assise sur le lieu de la Marinière et Barinière, en Ballots, et due au temporel de la chapelle de Pontvien, dont était titulaire Me Pierre Foucher, prêtre, chanoine régulier (5 juillet); — du sieur Girard, hôtelier à l'auberge de l'*Écu*, en 40 sols d'amende pour contravention à l'ordonnance de police (6 juillet); — de Louis-Remy Bourdois, sculpteur, à payer à André Bertron, hôtelier, une somme de 1214 livres pour sa pension et celle de ses ouvriers (19 juillet); — du même à payer à Jean-Édine Liottier, sculpteur, une somme de 951 livres pour solde du prix de sculptures faites par ledit Liottier au compte dudit Bourdois (6 août); — de Jacques Boisseau, propriétaire du Buron-Boulay, à contribuer à une rente de 10 boisseaux d'avoine due au fief du Parvis, et à la rente de 16 boisseaux due par le lieu du Grand-Boulay à la confrérie de l'Immaculée-Conception établie en l'église de Congrier; — de Mathurin Sabin et autres à 12 livres d'amende pour avoir pêché dans la rivière de Cangin et du Breil, appartenant à dame Louise-Renée-Céleste Gury, femme de Mre Charles-René-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Boutigny, Cangin, Breil-Brard, fief Ferré et autres lieux (4 août); — de René Sizé et demoiselle Anne Hervé, sa femme, à payer à demoiselle Gabrielle Gaulmier, veuve de Pierre-Louis Gastineau, huissier à verge au Châtelet de Paris, une somme de 60 livres suivant promesse (9 août); — de Me Joseph-René-François Lasnier de l'Oisellerie, avocat au siège, à faire lever la saisie mise sur les grains appartenant à René Besnier et Renée Gendry, sa femme, métayers de l'Oisellerie (6 septembre); — de François-René Halligon, négociant, à connaître Mre Guillaume-Guy de Lesrat, chevalier, seigneur des des Briottières, Bedin, Monternault-le-Guillaume, la Cour-de-Livré, la Rigaudière et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Foix-infanterie, en retrait féodal pour raison de la métairie de Fontenoil, en Ballots, par son fief de la Cour de Livré (10 septembre); — de René Coursier, meunier au Moulin-Neuf

ɔn Chérancé, en 12 livres d'amende pour avoir vendu des farines corrompues ; — de Perrine Desroziers, veuve de François Hervé, à faire faire les réparations urgentes de la maison qui sert au bureau des traites de Brains-sur-les-Marches (13 septembre) ; — de René Halligon, marchand, à payer à Mre Louis-Henri de la Forest d'Armaillé, chevalier, seigneur de la Selle-Craonnaise, Saint-Amadour et autres lieux, les arrérages des rentes féodales assises sur les lieux de la Guitonnais et de la Brosse, en la Selle-Craonnaise (20 septembre) ; — de Me Joseph Douasne, avocat au présidial de Château-Gontier, receveur des droits d'entrée courtier-jaugeur au bureau de Craon, aux dépens dans l'instance par lui intentée contre François Picard, menuisier ; — de Jean Séguin, laboureur, propriétaire de la métairie de la Pincellerie, en Ballots, à payer à la recette de la baronnie de Craon la rente noble de 3 truaux d'avoine (4 octobre) ; — de Me René-Jean Lecomte, président et lieutenant criminel à l'élection d'Angers, à payer à la même recette les arrérages d'une rente féodale assise sur le lieu de la Grange-Dorée ; — du propriétaire de la métairie du Bourny, en la Selle-Craonnaise, et de la Grande-Maison, à rendre à Mre Louis-Henri de la Forest d'Armaillé, chevalier, seigneur de la Selle, Saint-Amadour, la Motte, la Chesnaie-Lailler, Saint-Martin-du-Limet, Renazé et autres lieux, conseiller de la grande chambre au parlement de Bretagne, les devoirs féodaux dont lesdits lieux sont chargés (25 octobre) ; — d'Yves Lemay, dit la Rose, compagnon cloutier, à réintégrer la maison de Pierre Louvet, marchand cloutier, d'où il était sorti sans congé contrairement à l'ordonnance de police (27 novembre); — de Louis Doussin, charpentier, à payer à Jean-Baptiste Heureau, huissier royal et cabaretier, une somme de 7 livres pour dépenses faites (6 décembre) ; — du sieur Beurier, marchand de bois, à payer à Mre Louis-Marie-Jacob des Hayes, chevalier, seigneur de Cosmes, le solde d'une somme de 280 livres pour prix de bois livré (13 décembre) ; — du sieur Verdon, meunier, à cesser l'exploitation du moulin du Pont, en Chérancé, appartenant à dame Geneviève-Marguerite-Jeanne du Tertre, dame de Chérancé, Pommerieux et autres lieux, veuve de Mre Marc-Antoine-Alexis-Louis-François de Lancrau, chevalier, seigneur de Chantail (20 décembre) ; — de Louis Papin, sieur de la Chapronnière, marchand de draps, en trois livres d'amende pour s'être livré à des excès de colère envers Pierre Baudouin, marchand, qui, en qualité de syndic de Gastines, venait rétablir l'ordre dans l'auberge de la fille Legourd (1780, 3 janvier); — de Jean Sillière, marchand, à payer à Me Nicolas-Mathurin Duchesne, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, procureur et receveur de la confrérie du Saint-Sacrement, cinq années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 15 livres (17 janvier). — Renvoi à trois mois de demoiselle Jeanne Lecomte, propriétaire du fief et seigneurie de Monternaut-l'Amaury, en Athée et Livré, pour fournissement de blâme sur l'aveu par elle rendu (24 janvier). — Condamnation de dame Anne Dupré, veuve de Mre Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur du Plessis, à payer à Mre Guillaume de Champagné-Giffard, marquis de Champagné, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au corps royal d'artillerie, une somme de 15 livres pour récolte indue de noix (31 janvier) ; — de Louise Bonnamy à payer à dame Geneviève-Marguerite-Jeanne du Tertre, veuve de Mre Marc-Antoine-Alexis-Louis-François de Lancrau, chevalier, seigneur de Chantail, les arrérages d'une rente foncière de 15 livres assise sur la maison de la Sauvagerie, au bourg de Chérancé (6 mars) ; — de Jean Plattier, marchand, à rembourser une somme de 60 livres à lui prêtée par Me Pierre-Jacques Préau, notaire et greffier de la ville et baronnie de Craon (7 avril); — de Michel Lecomte, fils mineur de feu Louis Lecomte et Michelle Marais, à payer à demoiselle Renée Lecomte, femme séparée de biens de Me Pierre Hébert, notaire, diverses sommes pour profits de ferme et de bestiaux (3 juillet) ; — du propriétaire du pré de la Haie-Regner, dépendant de la terre de Balisson, en Saint-Michel-de-la-Roë, à payer à Mre François-Pierre de la Motte, chevalier, seigneur de Senonnes, Brains, Saint-Michel-la-Roë, Saint-Aignan, Brécharnon et autres lieux, procédant sous l'autorité de Mre Benjamin-René-Michel de la Chevière, chevalier, seigneur de la Chevière, son curateur, le devoir féodal qu'il lui doit par le fief de Brécharnon (17 juillet) ; — du sieur Joncherai, fermier à la Richardière, en Simplé, à vider de corps et de biens ledit lieu au profit de Charles Tafforeau de la Gasneray, fermier (7 août). — Arrêt du parlement du 12 août, portant défenses de tenir aucune foire ou assemblée dans le ressort de la sénéchaussée d'Angers, les dimanches et jours de fêtes, sauf à être lesdites assemblées remises au lendemain (21 août). — Réception de Me Nicolas Mouton, contrôleur des actes des notaires de Craon, aux fonctions de receveur des consignations dans l'étendue de la sénéchaussée de Craon relevant du présidial d'Angers (4 septembre), etc.

B. 3015. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1783-1785. — Audiences civiles, criminelles, de police et des eaux et forêts. — Appointement à faire preuves entre Jean Duret, marchand de fil, et Pierre Macé, maître cloutier à Craon, poursuivi pour coups et blessures (1783, 12 mai). — Condamnation de Renée Davazé, veuve de Me Jean-Baptiste de Saint-Simon, et Me Jacques-René Chassebeuf, agissant pour lui et pour Thomas Malard et demoiselle Françoise-Louise-Catherine Davazé, sa femme, tous héritiers de Me Jean-Constantin Gendry de Boisgiray, vivant prêtre, chanoine de la collégiale Saint-Nicolas de Craon, à payer à Claude Joulain, marchand, une somme de 1.198 livres pour marchandises fournies ; — de Me Pierre-François Girault, notaire royal, et demoiselle Marie-Louise Jarry, sa femme, à payer à François-Charles Jouneaux de la Beaudussaie, bourgeois, et Marie-Françoise-Perrine Letessier, fille et unique héritière de Marie-Perrine Drouard, veuve de Me François Letessier, une somme de 633 livres, suivant bail du lieu de la Besnière, en Fontaine-Couverte (19 mai) ; — de Jacques Desalleux et Louise Meignan, sa femme, cabaretiers, en 20 livres d'amende pour contravention à l'ordonnance de police et pour avoir donné à boire à heure indue au sieur Graffard, maître d'écriture (8 juillet) ; — de Guillaume Rougechausse, Jean Gendry, Pierre Lemonnier, boulangers, en 30 livres d'amende pour avoir vendu leur pain plus cher que la taxe (4 août) ; — de René Bourdais, meunier, à payer à Jean Daigremont de la Courtière, fermier, une somme de 133 livres, suivant promesse (25 août) ; — de Mathurin Fournier, marchand, et autres, à servir à Me Claude-Florent Bouchard, docteur en théologie, titulaire de la chapelle de Chauvigny, desservie en l'église d'Athée, la rente de 36 boisseaux de seigle due sur le village de Chebussé, en Athée ; — de Joseph Doyard, dit la Roche, employé de gabelles, à payer à Jean Chartier, marchand, une somme de 25 livres pour le loyer d'une maison sise au bourg de Chérancé (27 octobre) ; — de René Brillet père, marchand, à payer à Me Jean Brisson, prêtre, desservant de Laubrières, une somme de 900 livres pour argent prêté ; — de demoiselle Marie Bernier à cesser, au profit de Me François-Jean Esnue de la Vallée, docteur en médecine, la jouissance d'une chambre et portion de jardin (31 octobre) ; — de Jean Chesnau, métayer aux Hommeaux, à vider le logement de la rue des Hommeaux au profit de Louise-Renée-Céleste de Gurye de la Beauvais, épouse de Mre Charles-René-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Boutigné, autorisée par justice à l'administration des biens des enfants issus de son mariage avec ledit seigneur, interdit (10 novembre) ; — de Jacques Poirier le jeune, métayer à la Grande-Rouette, à payer à Marie Caillot, veuve de Mathurin Delanoë, maîtresse blanchisseuse de linge à Craon, une somme de 120 livres de dommages et intérêts, pour les blessures par lui faites avec son attelage (24 novembre) ; — de Louis Courcier, marchand meunier au Moulin-Neuf, en Chérancé, à payer à Suzanne-Renée de Hardouin de la Girouardière, veuve de Mre Alexandre-Louis-Michel de Broc, chevalier, marquis de Broc, de la Ville-au-Fourrier, ancien capitaine au régiment de Limousin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ladite dame demeurant au château de la Ville-au-Fourrier, paroisse de Verneil, trois années d'arrérages de la rente foncière de 200 livres assise sur le Moulin-Neuf, et 12 livres pour le dommage causé par le séjour des eaux de l'Oudon sur la prairie de Feschal (1er décembre) ; — de Joseph Drouard des Molières à faire à la baronnie de Craon ses obéissances féodales pour le lieu de la Raimbaudière, en Fontaine-Couverte, par le moyen des fiefs de la Roë et de la Pommeraie appartenant à Mre Hullin de la Fresnaye, conseiller au parlement de Bretagne (15 décembre). — Arrêt du parlement portant règlement sur les arrêts sur requête, du 26 août précédent (22 décembre). — Renvoi devant le sieur Bernard de l'Ansaudière, fermier, de Me Michel Higgin, avocat au présidial de Château-Gontier, et de Mathurin Paillard du Bignon, maître en chirurgie, veuf de demoiselle Marie Jamet, pour être réglés de leurs différends (1784, 16 février). — Condamnation de Mre Guillaume-François-Daniel Potier du Grand-Pont, à réformer l'aveu de sa terre du Grand-Pont fourni par lui le 14 novembre 1752, sur la demande de Mre François de Preaulx, chevalier, seigneur de Nuillé et Quelaines ; — de Me René-Jean Lecomte de la Chauvinière, ancien président en l'élection d'Angers, prenant le fait et cause du sieur Bodinier, colon de la Ridelais, à payer à Me René-François Huault de la Poterie, licencié ès lois, une somme de 1.953 livres pour acquisition du lieu de la Ridelais (1er mars) ; — de Pierre Legalle, boucher à Craon, en la somme de 24 livres de dommages envers Jean Geloux l'aîné et Julien Legalle, bouchers, pour avoir vendu de la viande pendant le carême, en dépit du privilège du bœuf villé (17 mars) ; — de Michel Gaultier, meunier, et Renée Marchand, sa femme, à faire les réparations du moulin du Bastail, exploité par René Bouvet, meunier (10 mai). — Arrêt du parle-

ment, du 9 décembre 1783, relatif aux informations par témoins. — Condamnation de Me Joseph-René-François Lasnier, sieur de l'Oisellerie, ancien avocat aux sièges de Craon, tuteur institué par justice à la personne de François Hervé, fils mineur de François Hervé et de Perrine Desrosiers, à servir à Julien Haigron une rente de 4 livres sur le lieu de la Moinaudière, en Saint-Michel de la Roë (21 juin); — de René-Louis Poisson, boulanger, à exhiber son contrat d'acquêt du lieu de la Tuauderie, en la Roë, sur laquelle Mre Louis-Philippe de Lancry de Pronleroy, abbé de l'abbaye de la Roë, renonçait à tout droit de mouvance (28 juin); — de Louis Ménard, tourneur, à payer à François Granger, meunier, une somme de 40 livres pour prix de farines fournies (27 septembre); — de Me Jean-Pierre Le Breton, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, à consentir au retrait lignager d'une maison en la grande rue de Craon par lui acquise le 7 août précédent, au profit de Claudine-Catherine Caternault, fille unique de Louis-François Caternault de la Lande-Ronde, bourgeois, et de Louise-Renée Geslin de la Resnerie, fille de Louise-Marie Bullourde, ladite Caternault épouse de Joseph-François Bullourde de Bois-Melaine, inspecteur des devoirs en la province de Bretagne (28 octobre); — d'Henry-Louis Bodard de la Jacopière père, receveur du grenier à sel de Craon et entreposeur de tabac, à payer à Jacques-Mathurin Lasnier de Chauvigné, bourgeois, une somme de 9 livres pour luzerne enlevée dans un jardin de la *Ruette-aux-Chiens* de Craon (15 novembre); — de Julien Legalle, boucher, à faire abattre un bœuf atteint de « sousroux ou écrouelle » (26 novembre); — du sieur Dorgère, marchand, à payer à Me Louis-René Goussé de la Lande, docteur en médecine à Craon, une somme de 12 livres pour prix de deux busses de cidre vendues (29 novembre); — de Jean Doudet, marchand, à payer à dame Marie-Renée-Jacquine Pinchinal, épouse de Mre Adrien Le Comte, demeurant aux forges de Chailland, une somme de 392 livres pour solde du fermage de diverses prairies; — de Jacques Paillard, bourgeois demeurant à Brains-sur-les-Marches, ancien fermier de la Maslinerie, même paroisse, à nommer un expert dans l'instance à lui intentée par Me René-Charles Perrière des Jonchères, avocat en parlement, sénéchal juge ordinaire de la ville et baronnie de la Guerche, et subdélégué de l'intendant de Bretagne au département de la même ville, y demeurant, paroisse de Rasnée, héritier en partie de Me René Perrière de Mauny, son père (27 décembre); — d'Ambroise Clavreul, marchand de fil demeurant aux Touchettes, en Livré, en 10 livres d'amende pour contravention à l'ordonnance de police (1785, 28 février et 7 mars); — de Julien Legalle, boucher, en 24 livres de dommages à Françoise Moreuil, veuve d'Augustin Ricot, bouchère, pour vente de viande, pendant le carême, au préjudice du privilège du bœuf villé (15 mars); — de Jean Le Roueil, meunier, à payer à Françoise-Gabriëlle Daigremont, veuve de Jean Moussu, fermier du revenu de la chapelle du Petit-Grée, desservie en l'église Saint-Nicolas de Craon, sept années d'arrérages de la rente de 14 boisseaux de seigle assise sur son moulin et closerie du village de la Fosse, en la Selle-Craonnaise (11 avril); — de Joseph Lepage, closier au village de la Petite-Brancherie, en Athée, à payer à François Jaguelin, meunier au moulin à eau de Gaubert, en Pommerieux, le solde d'une somme de 80 livres pour farines fournies (18 avril); — de Nicolas Houdmon, apothicaire à Craon, à payer à Me Jean-Baptiste-Michel Halbert, avocat en parlement, sénéchal de Craon, une somme de 150 livres, suivant promesse (26 avril); — de René Bréjouin, marchand au bourg de Saint-Michel-de-la-Roë, à payer aux religieux de l'abbaye de la Roë, représentés par Me Étienne-Louis Barré, l'un d'eux, prieur de l'abbaye, une somme de 247 livres 17 sols pour sa part de la rente due à la recette des fiefs de Balisson et de l'Oublairie sur le village de la Fontaine-aux-Bretons (6 juin); — de René Crosnier, charpentier, à payer à Mre Louis d'Héliand, écuyer, seigneur de Morton, fils aîné de feu Mre Louis d'Héliand, écuyer, seigneur de Morton, et de dame Louise de Hardouin de Beauvais, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 40 livres assise sur une maison et jardin au bourg de la Selle-Craonnaise (13 juin); — de Guillaume Rabeau, sauf son recours contre Mre Pierre de Lignac, prêtre, licencié en théologie de la Société de Navarre, chanoine de l'église cathédrale et vicaire général d'Arras, chapelain de Monsieur, frère du Roi, et prieur commendataire du prieuré de la Haie-aux-Bonshommes-lès-Craon, à payer au procureur fiscal de la sénéchaussée de Craon diverses sommes saisies entre ses mains (20 juin); — des sieurs Jamet, praticien, Cahoreau, contrôleur des traites, Poussin fils aîné, maréchal, Le Lardeux, garçon tailleur d'habits, et Beuchard, huillier, en 10 livres d'amende pour tapage nocturne après une danse donnée par les maréchaux de Craon à l'*Écu de Bretagne* (1er juillet); — de Jean Trottier, ancien meunier demeurant au Haut-Touchebaron, en Cossé-le-Ressort, à payer à René Naturel, meunier au moulin de Touchebaron, dite paroisse, étant aux droits de Mre

François-Honoré-Hyacinthe de Corbière de Juvigné, une somme de 300 livres pour solde des réparations à faire audit moulin (4 juillet) ; — de Louis Busson et Marie Trosseille, sa femme, à réintégrer le lieu de la Forterie en Fontaine-Couverte, à eux affermé par Me Gaspard-François Perrière de l'Étanchet, doyen des conseillers au présidial de Château Gontier (11 juillet) ; — de Jean Anquetil, dit de L'Isle, chirurgien, et Marie Accarie, sa femme, demeurant au bourg de Laubrières, aux dépens dans l'instance par eux intentée à Marie Lepage, veuve de François Rousseau, demeurant au lieu de la Boulaie, en Méral (25 juillet) ; — de Louis Rapin, meunier au moulin de l'Ile, en Athée, à payer à Madeleine Gaulard, veuve de Jean Réveillard, journalier, une somme de 30 livres pour frais de gésine, et une autre de 6 livres 6 sols pour mois de nourrice d'un enfant (16 août) ; — de René Troupeau, marchand, tuteur des enfants mineurs d'Alexis Pointeau, maître serrurier à Craon, et de Perrine Touiller, à payer à François-René Halligon de la Brosse, marchand à Craon, une somme de 602 livres (29 août). — Arrêt du parlement, du 19 juillet précédent, défendant l'accaparement des foins et pailles et obligeant à faire déclaration des fourrages possédés (30 août). — Autre arrêt du 9 août, sur le même sujet (5 septembre). — Condamnation de Mathurin Paillard du Bignon, chirurgien à Craon, fils aîné et héritier pour un septième de Marie Jamet, femme de Mathurin Paillard du Bignon, maître en chirurgie, à présenter partage des biens de la succession de sa mère (17 octobre) ; — de Nicolas Paris, marchand, aux dépens dans l'instance à lui intentée pour injures par Julien Delhommeau, garde-chasse et des eaux et forêts de la baronnie de Craon (4 novembre) ; — de Jérôme-Charles Frin du Guyboutier de Cormeré, receveur des finances à Laval, à exhiber dans quinzaine, sous peine de saisie féodale, à Jeanne-Françoise-Charlotte Davrillé, veuve de Mre Louis de Brossard, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dame des fiefs de la Bodinière et autres lieux, demeurant à Château-Gontier, le contrat de l'acquisition par lui faite du lieu de la Hunaudière, en Livré (21 novembre) ; — du sieur Chapelet, marchand à Craon, à payer à Mre René du Mesnil, chevalier, la somme de 12 livres pour prix de deux cerisiers sur le lieu de la Borderie, en la paroisse Saint-Clément de Craon ; — de Nicolas Houdmon, apothicaire, à payer à Michel Foucher, marchand de vin, une somme de 150 livres pour prix de deux busses de vin vendues le 8 décembre 1783 (28 novembre). — Sentence de licitation des biens provenant de la succession de François Daigremont de la Hunaudière, marchand (19 décembre), etc.

B. 3016. (Registré.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1786-1788. — Audiences civiles, criminelles, de police et des eaux-et-forêts. — Condamnation de Jérôme-Charles Frin du Guyboutier de Cormeré, conseiller du Roi, receveur particulier des finances à Laval, acquéreur de la Hunaudière et demandeur en opposition, à exécuter une sentence rendue par le siège le 21 novembre précédent au profit de Jeanne-Françoise-Charlotte Davrillé, veuve de Mre Louis de Brossard (1786, 16 janvier) ; — de Joseph Buineau, cabaretier et boucher, à payer à la recette de la baronnie la somme de 72 livres pour une année de loyer de la maison des *Petits Quatre-Vents* ; — de Julien Secq à se charger de l'enfant issu de ses œuvres avec Anne-Françoise-Félicité Lelièvre, fille de René-François Lelièvre, sergent de la baronnie de Craon, les frais de nourrice étant fixés à 7 livres 10 sols par mois ; — de François Chevalier, closier, et Renée Boisramé, sa femme, à payer à Me Jean-Baptiste-Georges Chevalier, licencié ès lois, notaire royal, la somme de 120 livres pour une année de ferme du lieu de la Touche-Érin (30 janvier) ; — de René Lecomte de la Chauvinière, ancien conseiller du Roi, président à l'élection d'Angers, à exhiber à Mre René de Juigné, chevalier, seigneur de Beauchesne, du Parvis et autres lieux, demeurant au château de Beauchesne, en Saint-Saturnin-du-Limet, les titres d'acquisition du lieu de la Ridelais, même paroisse, et à faire ses obéissances féodales (6 mars) ; — de Mathurin Girard fils, marchand, à payer à François Cointet de la Maison-Neuve, marchand, une somme de 1.000 livres à valoir sur celle de 1.200 pour le prix de 126 chênes (8 mars) ; — de Jacques Courcier et Jeanne Avranche, sa femme, à payer à Me François-René-Barthélemy Lemonnier du Bignon, licencié en droit, demeurant à Pouancé, une somme de 690 livres (13 mars) ; — des sieurs Mathurin Girard père et fils, marchands, à payer à Me François-Madelon-Marie Perrière de Mauny, avocat au parlement, une somme de 200 livres pour deux milliers de merrain (3 avril) ; — du sieur Cousin et Anne Bouvet, sa femme, fille et héritière en partie de Julien Bouvet, métayer au lieu de Belusse, à cesser l'exploitation dudit lieu au profit de dame Louise-Renée-Céleste Gurye la Beauvais, épouse de Mre Charles-René-Auguste Farcy, chevalier, sieur de Boutigny, et à lui pay diverses sommes (24 avril) ; — de Jean Le Roye

l'aîné, marchand, et Joulain, sa femme, à payer à Jean-Baptiste Damiens et au sieur Gorlier, négociants à Amiens, une somme de 384 livres, suivant promesses ; — de René Le Royer et Jeanne Bouhour, sa femme, à cesser, au profit de demoiselle Renée-Louise Minault de la Cherbonnerie, nièce et unique héritière de Jeanne-Marie Chailland de la Ferronnière, l'exploitation du lieu de la Fripperaie, en Pommerieux (8 mai) ; — de Jacques Lefranc et Charlotte Baumier, sa femme, à connaître Jean Poupard du Jaunay à retrait lignager pour raison de divers lieux sis au village de la Rossignolerie, en la Chapelle-Craonnaise, par eux acquis de Jean Lemanceau, Julien Gautret et René Gendry ; — du sieur Rapin, meunier, et Perrine Cadots, sa femme, à payer à Gabrielle Quentin, veuve de Mre Claude-Mathieu Bouchard, écuyer, seigneur de la Poterie, Cevillé, Coudray, Laigné et Chauvigné, 200 boisseaux de seigle (15 mai) ; — d'Élisabeth Daudier, veuve de Pierre Moussu, Jean de La Fuye, apothicaire, et Marie Moussu, sa femme, Anselme François, sieur des Mottes, à payer sauf leur recours contre Françoise-Gabrielle Daigremont, veuve de Jean Moussu, fermier, à Joseph Vahier une somme de 150 livres pour deux années d'arrérages d'une rente hypothécaire (3 juillet) ; — de Claude Jamet, praticien, à payer à Claude Bigeard, apothicaire à Craon, la somme de 26 livres 2 sols pour médicaments fournis (31 juillet) ; — de Guillaume Rabeau et Renée Robin, fermiers, acquéreurs de Mre Charles-Anselme de la Barre, à connaître à retrait lignager, pour raison de la terre du Plessis-Maurice, en Denazé, Charlotte Thireau, femme de Louis Cadots, charron, fille de René Thireau et de Charlotte de la Barre, qui était fille de Me René-Anselme de la Barre, chevalier, et de dame Marguerite-Théodore Mordret, et par là cousine germaine de Mre Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur de Villegrand, issu d'autre Charles-Anselme de la Barre et de dame Dupré, ce dernier aussi fils de Mre René-Anselme de la Barre et de ladite dame Mordret (7 août) ; — de Jacques Paillard, bourgeois à Brains-sur-les-Marches, à payer à Me René-Charles Perrière des Jonchères, avocat en parlement, sénéchal de la baronnie de la Guerche et subdélégué de l'intendant de Bretagne au département de ladite ville, une somme de 100 livres pour solde du loyer du lieu de la Masli[...]ie, en Brains-sur les-Marches (4 septembre) ; — de [...]n Geloux l'aîné, boucher, en 20 livres d'amende [...]r avoir vendu la viande de toute espèce huit sols la [...]e, prix supérieur à la taxe (3 octobre) ; — de Jac[...]s Poirier, métayer à la Brosse, paroisse de la Selle-Craonnaise, à fournir à Gabriel Joncourt, marchand, reconnaissance de la prisée des bestiaux fournis au prix de 720 livres et de 24 boisseaux de seigle (16 octobre) ; — de demoiselle Ferron, veuve de Jean Daigremont de la Courtière, aux mains de laquelle est saisi, à payer à la recette de la baronnie une somme de 3.600 livres, dont elle est redevable envers la succession de Marguerite Poulain de Moutiers, pour servir au rachat de la terre de Balisson, saisie féodalement sur Mre Pierre-Louis Ernault de Montiron (23 octobre) ; — de Mre Jean-Baptiste Le Clerc de la Roussière, chevalier, seigneur de la Helberdière, à payer à dame Louise-Renée-Céleste Gurye de la Beauvais, épouse de Mre Charles-René-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Boutigny, interdit, une somme de 1.000 livres pour le rachat du lieu de la Futaye, en Simplé, échue au défendeur par le décès de Mre Jean-Baptiste-Louis Le Clerc de Monternault, chevalier, son père (27 novembre) ; — de Mre Louis-André de Lantivy, chevalier, seigneur de Niafle, Bouchamps et autres lieux, à réintégrer divers arbres par lui abattus sur des chemins voisins de son château de la Lande et à rétablir les anticipations par lui faites sur plusieurs chemins publics (12 décembre) ; — de Julien Bédier l'aîné à consentir, au profit de Mre Henri-Louis de la Forest, comte d'Armaillé, et Mre Louis-André de la Forest, vicomte d'Armaillé, fils aîné, chevaliers, seigneurs de Saint-Amadour, la Selle-Craonnaise, la Chotardière, la Suhardière et autres lieux, au retrait féodal d'une closerie sise au village de la Chotardière par lui acquise de Louis Gendry et Marie Malin, sa femme (22 décembre) ; — de Jean Chapelet, marchand, à payer à Mre Jean-René Annibal de Farcy, chevalier, seigneur du Rozeray, le solde d'une somme de 1.200 livres pour blé vendu (1787, 8 janvier) ; — de la veuve Thibault, mégissière, en 3 livres d'amende pour avoir voulu troubler le sieur Perrier, sergent et commissaire de police, lors de la publication dans les rues des ordonnances du siège (23 janvier) ; — de Jean Boursier, journalier, demeurant en la *Cour du Miroir*, paroisse de Saint-Clément de Craon, à payer à François Jaguelin, meunier au moulin à eau de Gaubert, en Pommerieux, une somme de 72 livres pour farine vendue (5 février). — Arrêt du parlement, du 27 novembre 1786, portant que les notaires, curés et autres personnes publiques qui recevront des testaments contenant des legs pieux, seront tenus d'en donner avis aux procureurs du Roi dans les sièges royaux, et aux procureurs fiscaux dans le ressort des justices subalternes (16 février). — Condamnation de François Le

Royer, tireur d'étain, à 20 livres de dommages et intérêts envers Nicolas Lenseigne, maître perruquier, pour avoir enlevé une cloison de planches qui séparait son atelier d'une ruelle couverte appartenant audit Lenseigne (5 mars) ; — de demoiselle Jeanne Fouin, veuve de Paul Charles Poupard, et Paul Poupard du Plessis fils aîné, fermier, à payer, sauf leur recours contre Pierre Tafforeau de la Gasnerais, marchand, veuf de Marie-Julienne Poupard, à Me Jean Duchemin de Bois-Jousse, conseiller en l'élection de Laval, et dame Marie-Anne Rondelou, sa femme, fille de Me François Rondelou, sieur de la Touche, notaire royal à Cossé-le-Vivien, deux années d'arrérages d'une rente hypothécaire de 150 livres (16 avril) ; — du sieur Colet, closier au lieu du Pressoir en la paroisse Saint-Clément de Craon, à payer à Me Jean-François Besnard, docteur en médecine, le solde de la ferme dudit lieu et à lui fournir les acquits d'une rente de 8 livres due sur ledit lieu à l'hôtel-Dieu de Craon (7 mai) ; — du sieur Bodard, closier au lieu des Goisbaudières, en Ballots, à payer à Michel Boisseau, propriétaire d'une closerie audit village, diverses sommes pour les redevances dudit lieu (18 juin) ; — de François Jégu, cloutier, et Marguerite Champagnette, sa femme, à restituer à Jacques Le Royer, cordonnier, une charretée de fagots, sinon à payer une somme de 10 livres (13 juillet) ; — de François, Marie, Françoise, Charles et Marie-Renée Miot, métayers à la Plattière, aux dépens dans l'opposition à la saisie des fruits dudit lieu faite à la requête de dame Gabrielle Quentin, veuve de Mre Claude-Mathurin Bouchard, écuyer, MMres Claude Bouchard du Coudray et Charles-François Bouchard de Laigné (6 août) ; — de Jean Cointet, marchand de farine à Brains-sur-les-Marches, à payer à Pierre-Aubin Huet, marchand, et Anne Cointet, sa femme, propriétaires d'un lieu au village de la Haute-Munerdière, « paroisse de Saint-Aignan-du-Désert en Craonnois, » le prix de certaine quantité de foin enlevé dudit lieu (3 septembre) ; — de Joseph Buineau, boucher à Craon, curateur à la succession répudiée de Nicolas Houdmon, apothicaire audit lieu, à rapporter à Perrine-Jeanne Colas, veuve dudit défunt, la somme de 2.845 livres (1er octobre) ; — de Jean Le Roueil, meunier, veuf de Cécile Judé, à payer à Jeanne Crosnier, veuve de Me François Chartier, notaire et procureur à Craon, le solde d'une somme de 16 livres pour honoraires d'actes (19 octobre) ; — de Louis Chauvigné, marchand filassier, à payer à René Croissant, marchand, une somme de 988 livres pour prix de plusieurs balles de lin de botte (19 novembre) ; — du propriétaire de la Pinellerie, en Ballots, à payer à Mre Jean-René-Annibal de Farcy, chevalier, seigneur du Rozeray et du Rocher-Volaine, vingt-neuf années d'arrérages de cens dus par ledit lieu (17 décembre) ; — de Marguerite Hamelin, domestique, à payer à Marie-Louise Jarry, veuve de Me Pierre-François Girault, notaire royal à Craon, tutrice de leurs deux filles Françoise et Marie, une somme de 300 livres, suivant obligation (1788, 3 janvier), etc.

B. 3017. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier. (Les feuillets 78, 91, 94 sont blancs.)

1788-1790. — Audiences civiles, criminelles, de police et des eaux et forêts. — Condamnation de René Durand fils et de Buineau, soldats au régiment de Picardie, en 6 livres d'amende pour avoir fait galoper leurs chevaux dans les rues de Craon (1788, 11 janvier) ; — du sieur Jean Girard, marchand de fil, à retirer son placet, ayant constitué pour procureur Me Esnue de la Vallée, destitué de ses fonctions de procureur au siège au mois de décembre précédent (28 janvier) ; — de Louis Granger, marchand à Brains-sur-les-Marches, à payer à René Granger, meunier au moulin de Poiltrée, en la Roë, une somme de 400 livres, suivant promesse (11 février) ; — d'Antoine Desestre, poupelier, à payer à Jeanne Pabot, veuve de Pierre Clément, fermière, une somme de 452 livres pour marchandise de lin broyé (25 février) ; — de Michel Baron et Hunault, sa femme, closiers, à payer à Me Antoine Halligon, procureur au parlement de Paris, la somme de 260 livres pour une année de ferme du lieu de la Feschalière, en Bouchamps (14 avril) ; — de Jacquine Jégu, veuve de François Paillard, cabaretière, à payer à René-Léon Jallot, marchand de vin, une somme de 386 livres pour marchandises de vin (21 avril). — Édit de novembre 1787 relatif à l'état civil des protestants (13 mai). — Condamnation de Michel Gendry, marchand, à payer à Claude Joulain, marchand d'étoffe, une somme de 27 livres 10 sols pour marchandise (9 juin) ; — du sieur Auger-Suavière, fermier au prieuré de Boutigné, en une amende modérée à 50 livres pour fait de chasse sur les fiefs de demoiselle Louise-Renée-Céleste de Gurye, épouse de Mre Charles-René-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Boutigné, le Breil-Brard, Cangin et autres lieux ; — de Jean Denouault et Jean Thuault, marchands, à payer à Me Jean-François Le Dauphin des Tesnières, avocat au parlement, fermier général de l'abbaye de Clermont, douze années de la rente de 12 boisseaux de seigle et

de 6 chapons assise sur le village du Haut-Saint-Sulpice, en Athée ; — d'Antoine Ducroix, scieur de long, et Marie Menan, sa femme, ci-devant veuve Gorret, à payer à Mre Louis-Philippe de Lancry de Pronleroy, grand doyen de l'église de Beauvais, abbé de la Roë, représenté par Me Étienne-Louis Barré, prieur, neuf années d'arrérages d'une rente foncière de 16 boisseaux de seigle et deux chapons sur le lieu de la Tombe, en la Selle-Craonnaise (14 juillet) ; — de René Haton, marchand, en 25 livres d'amende pour avoir déposé le cadavre d'une jument dans le fossé qui confine la grande route de Craon à Pouancé, près le cimetière des pauvres de l'hôpital (15 juillet) ; — de Michel Gendry, marchand de fil, à payer à Jeanne Blanchet, veuve de Me Lecomte, procureur du Roi au grenier à sel de Craon, une somme de 40 livres pour prix de 900 bourrées (18 août). — Renvoi de Me Nicolas-Joseph Halligon, greffier en chef au grenier à sel de Craon, et de René Esnault, devant Me Basille et Letort pour être réglés de leur différend (9 septembre). — Condamnation de Julien Nupied, tanneur, et Jeanne Denis, sa femme, à payer à François Geloux, mari de Françoise Ricot, héritière en partie de Françoise Moreuil, veuve d'Augustin Ricot, une somme de 225 livres, suivant reconnaissance (29 septembre) ; — de Guillaume Rabeau, fermier, et Renée Robin, sa femme, à remettre à Jeanne Crosnier, veuve de Me François Chartier, procureur et notaire en la sénéchaussée de Craon, des pièces de procédure pour en faire taxer les honoraires ; — de Louis Legros, maître maçon, entrepreneur de bâtiments, à rendre à René Rallu un marteau et une truelle ou à lui payer une somme de 5 livres (8 octobre) ; — de Michel Souvestre, meunier, à payer à François Picard, marchand, la somme de 192 livres pour une année de la ferme des Mollières (27 octobre) ; — de Jacques Moreau, filassier, et Marie Fouilleul, sa femme, à quitter au profit d'Henriette-Marguerite Gastineau, mineure procédant sous l'autorité de Me Jean-Baptiste-Pierre Le Breton, prêtre, chanoine de la collégiale Saint-Nicolas de Craon, et de Perrine Gastineau, demoiselle de la Croix, agissant en son nom et pour Pierre et François Gastineau, leurs cohéritiers, l'exploitation d'une maison sise à Craon, proche les halles (3 novembre) ; — de Julien Gendry, laboureur, en 60 livres de dommages et intérêts pour sévices à l'endroit de Renée Fournier, femme de René Hallopeau (17 novembre) ; — de dame Jeanne-Françoise-Charlotte Davrillé, veuve de Mre Louis de Brossard, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à payer à l'hôpital Saint-Jean de Craon, à la poursuite et diligence de Me Jacques Saget, prêtre, chanoine, doyen du chapitre de Saint-Nicolas et premier échevin de Craon, la somme de 2.000 livres à elle prêtée (24 novembre) ; — de Mathurin Paillard du Bignon, maître en chirurgie, à faire partage des biens indivis entre lui et ses cohéritiers, Me Jean Paillard des Touches, prêtre, vicaire de Ballots, et demoiselle Marie-Anne Paillard, femme de René Cointet de la Vigne, marchand ; — de Joseph Buineau, boucher, curateur à la succession abandonnée de Nicolas Houdmon, apothicaire, à payer à François Halligon, négociant, la somme de 59 livres 5 sols 3 deniers pour prix d'une barrique de vin, livrée deux ans auparavant (9 décembre) ; — de Me Charles-Zacharie Compagnon, notaire de la baronnie de Craon, commis juré-priseur, à rendre compte à Jean Lebascle, maréchal ferrant, tuteur des mineurs issus du mariage de feus Pierre Simon et Marie Lebascle, des deniers provenant de la vente des effets mobiliers de ladite succession (29 décembre) ; — de demoiselle Pennevert, propriétaire de la métairie du Bois-de-Denazé, à acquitter envers les pauvres de l'hôpital Saint-Jean de Craon, la rente de 8 boisseaux de seigle, constituée à leur profit, le 25 mai 1707, par dame Charlotte Maréchal, veuve de Mre François Cherbonnier, écuyer, sieur de la Guesnerie, et à passer titre nouvel (1789, 19 janvier) ; — de Françoise Daigremont, veuve de Jean Moussu, et Jean Moussu, fermier, son fils, à payer à Me François-Joachim Esnue de la Vallée, avocat en parlement, avocat-procureur aux sièges de Craon, le montant des honoraires et déboursés à lui dus pour diverses affaires dans lesquelles il a occupé à leur profit (9 février) ; — de Jean Geloux, dit Baptiste, boucher, aux dépens de la remontrance du procureur fiscal, avec défenses aux bouchers de tuer des veaux âgés de moins de vingt-quatre jours (21 février) ; — de Julien Perrier, huissier, curateur à la succession répudiée de Me Pierre-François Duval, prêtre, prieur de Brains-sur-les-Marches, à payer à René Provost, voiturier, mari de Françoise Luard, procédant sous l'autorité de Me François-Julien Letort de l'Hommeau, procureur au siège, une somme de 240 livres pour quatre années de gages de ladite Luard (22 mai) ; — de Jean Buineau le jeune, boulanger, et Louise Gestin, sa femme, à payer à Marguerite Renier une somme de 100 livres suivant promesse (8 juin) ; — de Louis Ménard, tourneur, et Jeanne Duval, sa femme, à payer à Jeanne Crosnier, veuve de Me François Chartier, notaire et procureur à Craon, une somme de 45 livres, suivant promesse (1790, 1er février) ; — de Boisteau fils, serru-

rier, à payer à Renée Boursier, fille majeure de coutume, une somme de 40 livres pour frais de gésine et de trousseau et une somme de 150 livres de dommages et intérêts pour sa défloration (8 février) ; — de François Boutvillain de Grandpré, apothicaire, et Victoire de Beaumont, sa femme, à payer à Gabriel Toutin, cordonnier, une somme de 14 livres 9 sols pour trois paires de souliers à usage de femme (15 mars). — Compulsoire à Jacques Lefranc, bourgeois, pour savoir si Me René-Jean Lecomte, ancien président en l'élection d'Angers, a titre translatif de propriété de la closerie de la Maison-Neuve en la Chapelle-Craonnaise (22 mars). — Condamnation de François Halligon, marchand, mari de demoiselle Olive Allard, à payer à Bernard Allard, négociant, héritier pour un quart de René Allard, marchand, et de Marthe Goussé, ses père et mère, la somme de 12.000 livres à valoir sur le débit final du compte de succession; — de René Jégu, métayer, et Françoise Pavy, sa femme, à exécuter le congé à eux donné par Mre Guillaume-Guy de Lesrat, chevalier, seigneur de la Cour de Livré, de la métairie de ladite Cour de Livré ; — de Jean Geslin, marchand à Charnay, paroisse de Gastines, à payer à Pierre Durand, hôte au village de la Petite-Vallée, en Bouchamps, une somme de 51 livres, suivant promesse (26 avril). — Lettres patentes, du 26 février précédent, sur un décret de l'Assemblée nationale du 11 février, relatif aux délibérations des assemblées représentatives, municipales et administratives et à la formation de la liste des citoyens actifs, etc.

B. 3018. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1677-1773. — Civil. Sentences sur placets d'audience. — Procès entre André Brossier et Jean Cournée (1679) ; — entre Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie, et Marie Delahaye, veuve d'Isaac Bourdais (1686) ; — entre Pierre Monnier, marchand, et Pierre Poulain, forgeur (1698, 11 juillet) ; — entre Joseph de Madaillan, chevalier, comte de Madaillan, et Christophe Deslandes (1722, 15 septembre) ; — entre François Halligon, sieur de la Brosse, marchand, mari de demoiselle Marie Delorme, Me François Delorme, praticien, mineur émancipé, et Pierre Beurier (1737, 7 mars) ; — entre Charles Mouessard, cavalier de maréchaussée à Craon, et Marie Delahaye, veuve de Guillaume Durand ; — entre Pierre Guermont, tanneur, et Jean Marsollier, mari de Renée Guillet, propriétaire d'un lieu sis au village du Haut-Plessis en Saint-Quentin (1739) ; — entre Pierre Crosnier, procureur des habitants de Chérancé, et Jean Bodinier, ancien fermier du Haut-Brécé, en Chérancé, dépendant de la boîte des trépassés de ladite paroisse (1741, 20 avril) ; — entre Jacques Jarry, sieur de la Bourdonnière, fermier général de la baronnie de Mortiercrolles, et Louis Leroy, marchand, curateur aux biens de Pierre Baguier fils, mineur ; condamnation de ce dernier à payer à la recette de la baronnie le cens féodal dû par les Deniaux, sis au village du Bourgneuf en Saint-Quentin ; — entre Jean Madiot, propriétaire de la closerie de la Guichardière, en Châtelain, et Julien Pichot, propriétaire de la Badellerie (1755, 22 mai) ; — entre René Leroy, fils et héritier en partie de Nicolas Leroy et de Marguerite Bencosse, et Me René Davy, notaire, et demoiselle Angélique Leroy, sa femme (1758, 17 août) ; — entre René Bouvrye, métayer, et Jean Réveillard, domestique (1759, 29 mars) ; — entre Anne Ledoux, veuve de Pierre Lemanceau, et le sieur Pineau, métayer, et Renée Lemanceau, sa femme ; — entre Nicolas Bernier le jeune, tanneur, demoiselle Françoise Jarry, son épouse, et Jean Chartier, fermier, tant en son nom qu'au nom de Jacquine Jarry, sa femme (7 juin) ; — entre les habitants de Craon, représentés par Me François Chartier, syndic-receveur, et Jean Geloux, boucher, héritier en partie d'Anne Mauxion, veuve de Jean Heslouin, au sujet d'une rente hypothécaire au profit du collège de Craon (1773, 4 octobre) ; — entre François Gisteau, marchand, et Julienne Thomas, veuve de Sébastien Lemanceau (18 octobre) ; — entre René Foucher, marchand, et André Maillard, métayer à la Grillaye (31 décembre), etc.

B. 3019. (Liasse.) — 238 pièces, papier.

1774. — Civil. Sentences sur placets d'audience. — Condamnation de Pierre Bernier, marchand, aux dépens dans l'instance à lui intentée par Mathurin Rousseau, meunier, au sujet du vivier de la Gaudinière (5 janvier) ; — de Gilles Grignon à payer à Erblon Robin, cordonnier, une somme de 33 livres pour marchandises fournies (10 janvier) ; — de Me François-René Huault de la Poterie, licencié ès lois, à connaître Me René-Jean Lecomte de la Chauvinière, conseiller du Roi, président au siège de l'élection d'Angers, à retrait lignager pour raison de la closerie de la Ridelais, en Saint-Saturnin-du-Limet (16 janvier) ; — de Louis Doucin, charpentier, à payer à Françoise Moreul, veuve d'Augustin Ricot, bouchère, u

somme de 65 livres pour reste de compte (17 janvier) ; — de Julienne Pottier, veuve de Jacques Régulier, à rendre ses comptes de tutelle (24 janvier) ; — de Louis Lecomte, marchand, à payer à René Ragareux, domestique, une somme de 39 livres pour gages domestiques pendant deux ans (28 février) ; — de Julien Morillon, laboureur, en une amende de 30 sols pour injures envers Jean Crosnier (7 mars) ; — de Me François Chartier, notaire et procureur postulant au siège, fils et héritier de Jean Chartier, marchand, à payer à Me Julien-François Duval, notaire royal à Laval, et Marie-Perrine Poirier, sa femme, fille de Guy-Michel Poirier, marchand, et de feue Marie-Perrine Guibret, et par représentation, héritière de Marie-Léchallier, veuve de Germain Guibret, son aïeule, la rente hypothécaire de 150 livres créée, le 4 octobre 1745, au profit de ladite Léchallier (11 avril) ; — de Pierre Bernier, marchand, et Marguerite Raimbaut, sa femme, à connaître Françoise Girault, veuve de Jean Guais, à interruption pour raison de la closerie de la Besnerie (18 avril) ; — de François Gourand, tanneur, aux dépens dans l'instance par lui intentée à Pierre Péju au sujet d'un passage et des issues de la Braudière, sise au village des Pommerais (27 avril) ; — de Perrine Desrosiers, veuve de François Hervé, à payer à Olivier Marsollier, métayer, la somme de 100 livres (27 mai). — Appointement à faire preuve dans la demande en séparation de de corps introduite par Jeanne-Marie-Françoise Maillard, femme de Claude Morin, contrôleur des traites au bureau de Brains-sur-les-Marches, autrement de la Beauchée, contre son mari (13 juin). — Procès entre Pierre Bioche, marchand, et Catherine Duchesne, veuve de Me Pierre Leseurre, avocat en parlement (27 juin) ; — entre François Chassebeuf, métayer, et Bertrand Poisson, cellier (4 juillet). — Condamnation de Jean Rousseau, meunier, à quitter, au profit de René Rousseau, meunier, la jouissance du moulin du Davy et la closerie de la Moinerie, sis paroisse Saint-Clément de Craon ; — de Michel Marchand, closier, à quitter au profit de Julien Bois, cloutier, curateur à la succession abandonnée de Dubois et Delousier, la jouissance d'une closerie sise au village de la Bretonnière, en la Selle-Craonnaise (18 juillet) ; — de Guillaume Pannier, maître tourneur, à payer à Jean Lebreton de la Houssaye, bourgeois, la somme de 21 livres pour argent été ; — de Nicolas Houdmon, apothicaire, à remrser la somme de 200 livres à lui prêtée par Jeannçois Besnard, docteur en médecine ; — de la dame l'Épinay, veuve de Mre Pierre-Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de la Vieuville, héritière usufruitière de l'enfant mineur issu de leur mariage, à faire délivrance à demoiselle Marguerite-Françoise de Lantivy des meubles provenus de la succession de demoiselle Anne de Lantivy suivant son testament olographe du 14 avril 1773 (8 août) ; — de demoiselle Anne-Sylvestre Damour à consentir au retrait lignager du lieu du Tertre en Bouchamps, demandé par demoiselle Françoise-Marie-Anne Daigremont, François-Antoine-Léon Daigremont, cirier, Pierre-Ambroise Daigremont, étudiant à l'école royale vétérinaire de Charenton, et demoiselle Marie-Vincente-Françoise Daigremont, tous enfants de Françoise Mabille, veuve de François Daigremont ; — du sieur Fontaine, contrôleur des traites au bureau de Craon, à payer à Claude Joulain, marchand, une somme de 24 livres pour argent prêté (29 août) ; — de Louis Dutertre, cordonnier, à payer, à Nicolas Bernier, tanneur, une somme de 63 livres 10 sols pour marchandises fournies (5 septembre). — Procès entre demoiselle Marie-Madeleine-Marguerite Delorme, veuve de François Halligon de la Brosse, et Moriceau, bûcheron (12 septembre) ; — entre Pierre Bioche, marchand, et Catherine Duchesne, veuve de Me Pierre Leseurre, avocat en parlement (19 septembre) ; — entre Julien Laporte, employé dans les fermes du Roi, et Pierre Galisson, marchand. — Condamnation de Lamy, closier aux Goisbaudières, à en cesser l'exploitation au profit de Michel Boisseau, marchand et propriétaire (3 octobre). — Appointement à faire preuve dans l'instance entre Me Jean Coupeau, notaire et contrôleur des actes au bureau de Cossé, et Marie Cartier, femme séparée de biens d'Étienne Miot, (17 octobre). — Condamnation de Joseph Renou et Marie Girard, sa femme, à connaître André Rousseau, marchand, fils de Renée Girard, à retrait lignager pour portions des lieux de l'Helbaudière, en Brains-sur-les-Marches, et de la Gaulerie, en Saint-Michel-de-la-Roë (28 novembre), etc.

B. 3020. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

1775. — Civil. Sentences sur placets d'audience et délibérés sur le bureau. — Condamnation de René Marais, marchand, à cesser au profit de François Cointet, marchand, tuteur de René Girard, fils mineur de Pierre Girard et de Jeanne Chrétien, la jouissance du lieu des Mettries (16 janvier) ; — de Mathurin et François Desgrès à payer à Jean Le Roueil, meunier, la somme de 188 livres pour solde de la ferme du moulin et closerie de la Fosse, en la Selle-Craonnaise

(23 janvier). — Renvoi devant le sénéchal d'Angers de l'instance introduite par Me Jean-Baptiste Bigot, prêtre, curé d'Athée, contre François Chapelet, marchand. — Condamnation de René Avranche, marchand, à payer à Jean Blondeau, fermier des halles et prévôtés de Craon, la somme de 40 sols pour un banc occupé sous le marché (30 janvier) ; — de Jean-Baptiste Boille, sergent royal, à payer à Marie Guidault, fermière de la seigneurie du Grand-Demoul, trois années d'arrérages d'une rente féodale de 9 livres due à ladite seigneurie par son lieu de la Blandinière, sis au village dudit nom, en Quelaines ; — de Gabriel Joncourt, chapelier, à payer, suivant convention, à Marie Dorgère, tapissière, une somme de 24 livres pour la façon d'un lit (14 février) ; — de Jean Bertron, menuisier, à payer à Jeanne Pelot une somme de 300 livres pour argent prêté (13 mars) ; — de Jean Fournier, marchand, propriétaire d'un lieu sis au village de la Fontaine-aux-Bretons, en Saint-Michel-de-la-Roë, à payer à la recette de la baronnie trois années d'arrérages d'une rente féodale d'un truau et un boisseau d'avoine assise sur ledit lieu (3 avril) ; — de Jeanne Dupuy, veuve de Me Lecomte, propriétaire du lieu de la Guitonnaie, en la Selle-Craonnaise, à payer à la même recette six années d'arrérages du cens noble de 5 truaux d'avoine assis sur ledit lieu ; — de Julien Jallot, tanneur, et Pierre Bachelot, tanneur à Laval, en 3 livres d'amende pour injures réciproques (5 avril) ; — de Fléchais, métayer à la Motte-Sorchin, à rétablir une brèche qui se trouve dans la haie du clôteau appartenant à Mre François-Honoré-Hyacinthe de la Corbière, baron de Juvigné, seigneur des Alleux (12 juin) ; — de Marin Ermenier à laisser, au profit de Renée Bordère, marchand, propriétaire, le lieu de la Hardelière en Saint-Martin-du-Limet (3 juillet) ; — de Mathurin Lecourt, tisserand, à payer à Guillaume Rabault, marchand, la somme de 21 livres pour une année de ferme d'une maison sise au village de la Grande-Maison, en Cossé-le-Ressort (24 juillet) ; — de Jean Guion, marchand de fil, et Jeanne Pointeau, sa femme, à payer à François Moreau, closier, une somme de 79 livres 4 sols pour fil vendu (11 septembre) ; — de Louis Suhard, meunier, aux dépens dans l'instance par lui intentée à Pierre Louvet le jeune, cloutier, pour prétendu vol de cheval (16 octobre). — Renvoi de Me Lecomte, conseiller du Roi, président au siège de l'élection d'Angers, devant la justice de Mre René-François de Juvigné, chevalier, seigneur du Parvis, Beauchesne et autres lieux, pour acquitter les devoirs féodaux du lieu de la Ridelais (6 novembre). — Condamnation de Jean Moriceau l'aîné à payer à Marie Moreau, veuve de Michel Boisseau, une somme de 36 livres pour deux années de ferme d'une maison sise au village de la Gaulerie, en Livré (4 décembre) ; — de Forestier l'aîné, huilier, à payer à Gabriel Piquet, fermier, 14 livres pour prix de deux cents de bourrées ; — de René Chevallier, sergent royal, à faire à Marie Lemonnier, veuve de Thomas Peccot, déclaration des sommes provenant de la vente des objets saisis sur Pierre Bazin, chaudronnier, et Perrine Monnier, sa femme (11 décembre), etc.

B. 3021. (Liasse.) — 234 pièces, papier ; 1 cachet.

1776. — Civil. Sentences sur placets d'audience et délibérés sur le bureau. — Condamnation de Jean Guérin, chapelier, à payer à François Blosse, cordonnier, la somme de 5 livres pour une paire d'escarpins en cuir fort à double couture (15 janvier) ; — du même à payer à Pierre Gasnier, cordonnier, la somme de 8 livres 5 sols pour deux paires d'escarpins, l'une en veau d'Orléans, l'autre en veau noir sur le grain ; — de Michel Gendry, demeurant à l'Exbarbière, en la Selle-Craonnaise, à payer à la recette de la baronnie huit années d'arrérages d'un cens de trois boisseaux, et d'un truau un ceteau d'avoine dû sur le lieu de la Gilletière, même paroisse (22 janvier) ; — d'Étienne Gerbouin, closier, à payer à François Berhault, meunier, la somme de 100 livres pour prix d'un mulet à qui il avait coupé le jarret (5 février) ; — de Jeanne Boisseau, femme de Pierre Vezin, aubergiste, en 80 livres de dommages pour injures envers Nicolas Levéel, huissier de la baronnie (11 mars) ; — de Julien Piquet, mégissier, à payer à Renée Cahoreau, fille mineure de Marie-Agathe Foucher, veuve de René Cahoreau, la somme de 30 livres pour frais de gésine (22 mars) ; — de François Hatton, marchand, à payer à René Paillard, marchand, le solde d'une somme de 48 livres pour prix d'un cheval vendu (20 mai) ; — de Julien Piquet, mégissier, à payer à Renée Cahoreau, la somme de 100 livres de dommages pour sa défloration (14 juin) ; — de Louis Doussin, charpentier, à payer à Jean Gaucher, cloutier, une somme de 53 livres 11 sols, pour prix de 29 livres de grands clous et « coyaux » à raison de 7 sols la livre, et de 31 milliers de clous à ardoise à raison de 28 sols le millier (8 juillet ; — de René Chevallier, sergent royal, à faire, à demoiselle Marie Lemonnier, veuve de Thomas Peccot, chirurgien, déclaration des sommes de deniers provenant de la vente par lui faite, le 13 novembre 1775, des meubles et effets de Jean Bazin, chaudronnier, et Per-

rine Monnier, sa femme (16 septembre); — de François Rousseau, meunier, à connaître René Crosnier, tuteur de Françoise Fougeray, fille mineure de René Fougeray et de Françoise Crosnier, à retrait lignager pour raison d'une closerie sise au village du Bois-Hunault, en Fontaine-Couverte (18 novembre); — de Mathurin Rousseau, métayer à la Grande-Maison, en Méral, à payer à René Granger, meunier, fermier des moulins de Mée, une somme de 6 livres pour droit de mouture depuis Pâques précédentes (25 novembre); — de Pierre Letessier, ancien huissier, partie saisie, à payer à Mathurin Paillard, chirurgien, la somme de 80 livres pour loyer d'une maison à Craon (20 décembre); — de Mathurin Taunay et Jacques Joubert, journaliers, à payer, à Marc Guioulier, chirurgien, une somme de 100 livres pour le prix du closeau des Rues, sis près le bourg de Laigné (30 décembre), etc.

B. 3022. (Liasse.) — 303 pièces, papier.

1777. — Civil. Sentences sur placets d'audience et délibérés sur le bureau. — Condamnation de Jean Auger de la Suavière en 10 livres d'amende pour injures à l'adresse de Marin Boisramé (7 janvier); — de Marin Legendre, marchand, à connaître Michel-Maurice Foussier, marchand, et Marie-Luce Guilleu, sa femme, à interruption pour raison de l'acquisition du lieu de la Motte, en Simplé, faite par ledit Legendre (27 janvier); — de Marin Jégu et autres solidairement à payer à Me Paul-Jean Bigot des Jonchères, receveur au grenier à sel et entreposeur du tabac à Loudun, et Catherine Leseure, sa femme, une somme de 220 livres pour une année de ferme des lieux de la Fresnais et de l'Aupinais (31 janvier); — de Claude Joulain, marchand, à payer aux sieurs Moreau de Chantilly et compagnie, sauf son recours contre Thomas Olivier, négociant à Guibray, faubourg de Falaise, une somme de 458 livres 10 sols, valeur reçue en marchandises (17 février). — Renvoi devant leurs avocats respectifs de Julien Huchedé, métayer, de Mathurin Gripon, fermier, et de Mre Guillaume-François-Daniel Pottier, écuyer, seigneur du Bois, Grand-Pont et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major du château d'Angers, partie intervenante (24 février). — Condamnation de Jean Fournier, marchand, à vider de corps et de biens, au profit de Simon Titard, marchand, et Jeanne Fournier, sa femme, la closerie qu'ils exploitent au village de la Fontaine-aux-Bretons, en Saint-Michel-de-la-Roë (14 avril); — de Michel Simon, closier, à cesser, au profit de Françoise Meignan, veuve Julien Jeudy, l'exploitation du lieu de la Salmondière, en Cosmes (26 mai); — de Jean Guais, marchand, à payer à René Chevallier, marchand, le solde d'une somme de 141 livres pour prix de 3 vaches vendues (9 juin); — de Perrine Desroziers, veuve de François Hervé, à payer à Jean Daigremont de la Courtière quatre années d'arrérages d'une rente féodale de 3 setiers de seigle due au fief de Balisson dont il est fermier (14 juillet); — de René Durand, marchand, à payer à Louis Doussin, charpentier, une somme de 40 livres pour ouvrages de son état (28 juillet); — de Michel Bréjouin, marchand, à payer à André Rousseau, marchand, la somme de 135 livres pour solde du fermage de la Michelettière, en Brains-sur-les-Marches (11 août); — d'Alexis Pointeau, serrurier, fils d'Alexis Pointeau et de Michelle-Françoise Retif, à payer à Mre Jean-René-Annibal de Farcy, cinq années d'arrérages d'une rente amortissable de 23 livres 18 sols (25 août); — de Robert Geslin, marchand, propriétaire des closeries de la Rainière et de la Verrerie, en Saint-Aignan, et de la terre de la Drajonnière, en Brains-sur-les-Marches, réunies au dit lieu de la Rainière, à payer à Mre François-Pierre de la Motte, chevalier, seigneur de Senonnes, Saint-Aignan, Brains, Saint-Michel-de-la-Roë, Bréchamon, Meillan, la Recordelière et autres lieux, mineur émancipé procédant sous l'autorité de Mre Benjamin-René-Michel de la Chevière, chevalier, seigneur de la Chevière, la somme de 851 livres pour devoirs féodaux dus par les dits lieux au fief de Bréchamon (9 septembre); — de Mathurin Denouault, métayer, à payer à Mre Ambroise-Balthasard de Vallaux, chevalier, seigneur de la Cornillerie, la somme de 47 livres 15 sols pour 10 boisseaux de seigle, 3 boisseaux de méteil et 20 boisseaux de blé noir à lui vendus (6 octobre); — de Pierre Logeais, propriétaire du moulin de Chouaigne, à payer à la recette de la baronnie deux années d'arrérages de la rente féodale de 12 boisseaux de seigle assise sur ledit moulin (13 octobre); — du sieur Bernier, maréchal, à payer à Me François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef au siège du grenier de Craon, la somme de 60 livres pour 31 cordes 1/2 de bois de châtaigner (29 décembre), etc.

B. 3023. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1778. — Civil. Sentences sur placets d'audience et délibérés sur le bureau. — Condamnation de Me Pierre Herbert, notaire royal, agissant pour lui et pour Jean Corbin, chirurgien, à payer à Marc Bréjouin, marchand, fils et héritier de Pierre Bréjouin et de Renée

Charbonnier, 33 années d'une rente foncière de 60 livres assise sur une closerie sise au village de la Roussière, en Fontaine-Couverte (30 janvier); — de Pierre-Urbain Jégu, marchand, à réformer la déclaration par lui faite à Geneviève-Sophie de Lancrau, dame de Saint-Poix et des fiefs et seigneuries de Saint-Péan (9 février); — de Perrine Desrosiers, veuve de François Hervé, à payer à Antoine Joly, maître maçon, plusieurs sommes pour ouvrages de son état (16 février). — Réception de Me François-Joachim Esnue de Lavallée en l'office de procureur postulant au siège, suivant ses lettres de provisions du 29 novembre précédent (9 mars). — Renvoi devant leurs avocats de demoiselle Perrine Louveau, veuve de Jean Chaudet, chirurgien, et de Mathieu Girard, laboureur. — Défense à Jean Goussé le jeune, fermier, et Jeanne Leseurre, sa femme, fermiers du domaine du Rozeray, de laisser pénétrer leurs bestiaux dans la cour verte qui règne sur la façade du midi du château et dans l'avant-cour où sont les fondements de la chapelle du Rozeray que le propriétaire, Mre René-Annibal de Farcy, chevalier, doit faire rétablir incessamment, cette chapelle étant fondée (16 mars). — Condamnation du sieur Leuzil, laboureur, et Louise Ragueneau, sa femme, à payer à Sébastienne-Jacquine Jaunay, veuve de Me Étienne Cosnard, docteur en médecine, et Me Henri-René Cosnard, son fils, docteur en médecine, une somme de 27 livres pour graine de lin fournie pour le lieu de la Basse-Fretière (6 avril). — Renvoi de demoiselle Marie Boussard, veuve de Me Julien Jagu, notaire royal, de la demande en retrait féodal pour raison de la closerie des Chesnaies, en Cossé-le-Ressort, faite par Pierre Besnard, fermier, Jeanne-Charlotte Cournée, sa femme; Nicolas-Joseph Halligon, praticien, agissant tant pour lui que pour ses cohéritiers en la succession de François Halligon de la Brosse et de Marie-Madelaine-Marguerite Delorme, fermiers associés de la terre de Chauvigny en Athée (10 août). — Condamnation de René Ricot, marchand, à payer à Louis Suchard, meunier, la somme de 45 livres pour un porc à lui vendu au marché de Craon, près les *Quatre-Vents* de cette ville (5 octobre); — de Jean Goussé, fermier, en 50 livres de dommages pour injures à l'adresse de Guillaume-Joseph Niveau, huissier à Cossé-le-Vivien (9 novembre); — du sieur Godin à payer à Louis-Thomas Bouilleau, fermier, une somme de 64 livres pour marchandises fournies; — de Jean Gisteau, métayer, à connaître Renée Bellanger, veuve de Mathurin Clavreul, tutrice de ses enfants, à retrait lignager pour raison de la closerie de la Monneraie, en Pommerieux 14 décembre), etc.

B. 3024. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1779-1790. — Civil. Sentences sur placets d'audience et délibérés sur le bureau. — Condamnation de Jean Bullourde et François Salmon à la moitié des dépens dans l'instance à eux intentée pour injures par Jean Helbert, menuisier et collecteur du sel pour la paroisse de Livré (1780, 28 avril); — de Jean Poupelin fils, filassier, à payer à René Foucher, marchand à Craon, la somme de 96 livres, pour solde du prix de lin broyé à lui vendu (1787, 16 avril), etc.

B. 3025. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1676-1695. — Civil. Enquêtes et auditions de témoins. — Procès entre René Huet, et François et Guillaume Béasse, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Louis Béasse, leur frère, à propos de la terre des Esblets, proche le village de la Frescherie (1676, 9 mai); — entre Mathieu Rousseau, René Boullais et Yves Hardouin, mari de Jacquine Boullais (15 mai); — entre Françoise Thibault, femme d'Henri Bruneau, et son mari : demande en séparation de biens (27 juillet); — entre Jeanne Garreau et son mari Pierre Le Bastard : même objet (13 novembre); — entre André Brossier, marchand, et Jean Cournée (1679, 23 janvier); — entre Renée Planchenault, femme de Jean Cournée, et son dit mari (5 avril); — entre Jean Marsollier, marchand, et François Sorin, charpentier (21 juillet); — entre Me René Bruneau, prêtre, titulaire de la prestimonie des Trois-Maries, desservie en l'église de Simplé, et en cette qualité propriétaire du lieu de Bonencontre, créancier de la succession de feus Guy Hocquedé et Renée Auger, métayers audit lieu, et Me Pierre Guillet, prêtre (12 août); — entre Jean Anjuère, mari de Françoise Pillet, et René Houdouin et Françoise Rochet, veuve de feu Pierre Marchandie : rente due par la closerie de la Basse-Chaigne aux Bonshommes de Craon (14 juillet); — entre Michel Maignan, opposant à une saisie, et Jacques Jameaux (1er décembre); — entre dame Madeleine d'Andigné, veuve de feu Charles du Coudray, écuyer, sieur de la Vaugottière et de la terre de l'Ansaudière, et Mre René Belocier, conseiller du Roi, trésorier de France général des finances et grand vayeur en la généralité de Tours, seigneur de Vallière et des terres, fiefs et seigneuries de la Joubardière, la Ferronnière et autres lieux, à propos d'une double haie enserrant une motte de garenne proche la prée c l'Ansaudière (1682, 16 janvier); — entre Pierre Tu. quetin, héritier en partie de feu Jean Turquetin, lequ était fils et unique héritier de Michel Turquetin et d

Claude Marsollier, et Julien Desmot, curateur à la personne et aux biens dudit Jean Turquetin : demande en restitution de meubles de la succession (21 février) ; — entre Marguerite Guillon, femme de Louis Guyon, et son dit mari (8 juin) ; — entre Catherine Robinet et René Maslin (25 septembre) ; — entre Jean Sinoir le jeune et Michel Bouesseau, demeurant au village des Goisbaudières, en Ballots (9 octobre) ; — entre Perrine Chesné, femme de René Ledoux, et son dit mari (24 octobre) ; — entre Jacques Leliepvre, fermier du four à ban de Craon, et Thomas Esnue : cuisson de pâtes au four de la Baraterie (13 novembre) ; — entre Junien Bastier, marchand, et Louis Bodinier, mari de Renée Besnard (11 décembre) ; — entre les religieux de l'abbaye de la Roë, représentés par frère François Benoist, leur procureur, et Pierre Gisteau, mari de Jacquine Jaril, fille et héritière de feus Jean Jaril et Guyonne Guymon (1684, 14 août) ; — entre Marguerite Sonnet, veuve de Pierre Néant, Mathurin Compas et Marie Chevillard, sa femme, détenteurs en partie du village de la Joussardière, et Pierre Monnier, mari de Julienne Mouesy : contribution à une rente due au chapelain du Petit-Laigné (17 novembre) ; — entre Me François Hubert, prêtre, curé de Pommerieux, et dame Jeanne de la Saugère, veuve de Mre François de Hesland, écuyer, sieur de Vallière, propriétaire du lieu de la Jodonnière, en Pommerieux : rente due au curé de Pommerieux sur le dit lieu (22 novembre) ; — entre Perrine Robin, femme de Nicolas Richard, et son dit mari (15 décembre) ; — entre Anne Chauvin, veuve de Jacques Monnier, et Pierre et Jean Salliot (1686, 15 janvier) ; — entre demoiselle Anne de Breslay, veuve de feu Georges Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, mère et tutrice de leurs enfants mineurs, et Pierre Monnier, mari de Julienne Mouesy, propriétaire du lieu de la Grande-Joussardière, pour rente due au fief de Fontenoël (19 janvier) ; — entre Philippe et Maurille Lamy, enfants et héritiers de feu Maurille Lamy, curateur aux personnes et aux biens de feu Mathurin Lenugue, et Jean Lenugue, frère dudit Mathurin (21 juin) ; — entre Daniel de la Chevallerie, écuyer, et Marie Delahaye, veuve d'Isaac Bourdais (12 août) ; — entre Françoise Le Métayer, veuve de Pierre Guilloteau, et Pierre Goisbault l'aîné : exploitation d'une maison sise au village de la « Crux », paroisse de Saint-Martin-du-Limet (17 octobre) ; — entre Étienne Collas et René uesneau : dommages causés par un cheval dans une ice de seigle (9 décembre) ; — entre Nicolas Ferré, étayer, et Roch Lefèvre (1687, 28 avril) ; — entre Jeuffrault, marchand, mari de Julienne Boisbénist, et Jean Berson (23 mai) ; — entre Mre Geoffroy-Michel Gautier de Bruslon, chevalier, seigneur de Quincé, et dame Marie Hullin, son épouse, et demoiselle Claude Hullin, fille majeure et héritière en partie du feu Julien Hullin, écuyer, sieur de la Fresnaye, et de demoiselle Claude de Bonnacier (?) : empiètements sur les terres de la Maréchallerie, en la Selle-Craonnaise (30 juin) ; — entre René Patry et Mathurin Noël, cordonnier (28 juillet) ; — entre Marie Lamy, veuve de feu Pierre Meneust, propriétaire du lieu de la Boulaie, en la Selle-Craonnaise, et Jeanne Hunault, veuve de feu Jean Picoreau (8 août) ; — entre Pierre Chatizel, maître vitrier, et Mre Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Ile-Tison : fourniture de panneaux de vitre en la maison de la Lande en Niafle (19 septembre) ; — entre René Regnier, faisant pour lui et pour Laurence Regnier, sa sœur, tous deux enfants de feu Julien Regnier, et Jean Brielle. — Enquête, sur la demande de Mre Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque-duc de Langres, pair de France, tuteur honoraire et curateur à la personne et aux biens de Mre Jacques de Simiane, marquis de Gordes, comte de Carces, son neveu, sur l'état de démence dudit sieur marquis, enfermé sur lettres du petit cachet en l'abbaye de la Roë ; frères Gabriel Gigault, François de Baigneulx, prieur, Joseph Lemaistre, Nicolas Tourmente et autres témoins déposent que le vendredi précédant les Rogations de l'année 1689, ledit marquis fut amené en l'abbaye dans un carrosse attelé de six chevaux ; qu'il mangeait fort malproprement, fuyait toute société, riant aux éclats et exerçant des violences sur les personnes qui l'approchaient (1690, 3 juillet). — Procès entre Jacques Gendry, fils et héritier en partie de feu François Gendry, et François et Jacquine Frère, enfants et héritiers de François Frère et de Jeanne Salmon : exploitation d'une maison au village de la Mercerie, en Cossé-le-Ressort (1694, 22 mars) ; — entre Jacques Carye, meunier, mari de René Bencosse, et Jacques Vignais, menuisier (1685, 4 avril) ; — entre Nicolas Moreau, mari de Françoise Jameaux, et Mre Charles de la Barre, prêtre (3 mai) ; — entre Jean Soutif, marchand, curateur à la personne et aux biens de Louis Le Manseau et de Louise Le Manseau, enfants de feu Louis Le Manseau et d'Étiennette Guiller, et Michel Couanne et Jeanne Bruneau, sa femme (20 mai) ; — entre René Viel, tanneur, et Pierre Bodard (7 juin) ; — entre Renée Chotard, veuve de René Lemée, et Renée Coquilleau, veuve d'Adrien Delalande, sieur de Marancourt, propriétaire de la Guissière, en Gastines (9 septembre) ; — entre Jean Le Manceau, garçon charpentier, et Pierre Sorin,

charpentier (12 septembre); — entre Pierre Maudit, marchand, et Michel Aubry (26 septembre); — entre Guy Buffebran et Jean Bêchepoix (14 octobre); — entre Pierre Marsollier et Louise Doussin, sa femme, parties saisies, et Pierre Regnier, demandeur saisissant; — entre Jean Farges, laboureur et scieur de bois, demeurant au village de Mons, paroisse d'Usson, en Forez, et Jean Fouron, laboureur et scieur de bois, demeurant audit Usson (19 octobre), etc.

B. 3026. (Laisse.) — 120 pièces, papier.

1696-1700. — Civil. Enquêtes et auditions de témoins. — Procès entre Renée Sinoir, fille mineure, et François Regnier (1696, 18 février); — entre René Adron, unique héritier de feu Me Guillaume Andouart, prêtre, curé d'Athée, et Jean Rousseau (15 mars); — entre Renée Davoye, femme de Jean Vrillon, et son dit mari (10 avril); — entre André Gastineau et Nicoles Chartier, poëlier (25 juin); — entre Pierre Davy, sieur de l'Aunay, bourgeois d'Angers, et Claude Beurier, veuve de François Moreul (26 juin). — Information sur l'âge et la religion d'Annibal-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, qui ne peut justifier de son âge, ayant été baptisé par Demay, ministre de Chauvigny où se faisait l'exercice de la R. P. R. et dont les registres ont été perdus. Me François Passelande dépose que Mre François de Farcy, fils de Mre Charles de Farcy, épousa à Paris en 1670 Madeleine-Élisabeth de Guillon et que le requérant, né au château de Cuillé treize à quatorze mois après ledit mariage, professe depuis dix ans environ la religion catholique; Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, déclare qu'il ne peut représenter les registres de baptême, « attendu que la dame de Lentillac, épouze en secondes nopces de Mre René de Madaillan, son frère ayné, estant peu de temps après son mariage venue avec son mary à ladite terre de Chauvigny dont il estoit lors seigneur, elle fist recherche et perquisition de tous les livres, actes et papiers consernans ladite R. P. R. et les fist brusler dans une des cours de ladite terre de Chauvigny » (17 juillet). — Procès entre demoiselle Marguerite de la Saugère, fille majeure, héritière en partie de feue Jeanne Maulai-, sa bisaïeule, et Jean Rousseau, Jeanne Moriceau et autres détenteurs du village de la Gaignardière en Livré (13 août); — entre Christophe Lemoyne et Marie Peltier (30 août); — entre Pierre Maudit, fermier de la closerie de la Haute-Roche, en Méral, et Marie Lemoyne (3 septembre); — entre René Bigot, sergent du prieuré de Saint-Clément de Craon, et Mathurin Rabory (2 novembre); — entre Louis Besnier, marchand, et Me Julien Bardou, avocat au siège (7 décembre); — entre Marie-Madeleine Rabory, femme de Louis Frontault, apothicaire, et son dit mari; — entre Pierre Hégu, mari de Barbe Bullourde, et Marguerite Aubert, veuve de François Gendry (1698, 23 janvier); — entre Paul du Rateau, écuyer, et dame Élie Hullin, son épouse, et Mre Paul-Charles de la Saugère, prêtre; Françoise Houdebine dépose que « la vigille de l'angevine 1672 » dame Élie de Russon, épouse du sieur Hullin de la Poissonnerie, accoucha d'une fille qui fut mise en nourrice pendant deux ans, puis dans la suite menée chez la dame de Grée, sa grand'mère, où elle fut baptisée dans l'église de Montreuil (15 février); — entre Me Léon Marchandye, avocat à Pouancé, et Jacques Jameaux (21 avril); — entre René Denis, meunier au moulin de Bouche-d'Usure, et Jacques Godier (20 juin); — entre Me Jean Trouillet, prêtre, prieur-curé de Livré, et Pierre Le Fresne, dit La Forest: allouement (1er septembre); — entre Me Étienne Châtelain, prêtre, chanoine régulier et titulaire de la cure et sacristie de l'abbaye de Notre-Dame de la Roë, demandeur saisissant, et Mre Jacques de Farcy, écuyer (6 octobre); — entre Jacques Metereau et Noël Martin (13 octobre); — entre Jean Leduc et Pierre Lebreton (27 octobre); — entre demoiselle Barbe Legros, fille majeure, et Pierre Esnault, partie saisie (3 novembre); — entre Pierre Dugrée, marchand, et Henri Peltier (8 novembre); — entre Charlotte Moreau, fille majeure et héritière en partie de feu Jacques Moreau, et Mathurin Cadot, héritier de Perrine Gruau, femme dudit Jacques Moreau (27 novembre); — entre Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, et Pierre Vallet et Jean-Baptiste Le Geloux, marchands briffons (1699, 19 janvier); — entre René Guérin, tixier, et Simon Gohier (26 janvier); — entre Jean Hunault et Jean Pabot (30 janvier); — entre René Aoustin, mari de Jeanne Galisson, auparavant veuve de feu Jean Hunauld, et Jean Drurye, fermier du moulin à vent de la « Crux » (6 avril); — entre Jean Brielle l'aîné, Pierre et René Lemer et Jean Chesné (12 juin); — entre Jean Thuau, domestique, et Renée Paillard, veuve de feu René Gohier (4 juillet); — entre Perrine Viel, femme de François Doré, et son dit mari (18 septembre); — entre Me François Bourguillau, notaire de la baronnie de Pouancé, étant aux droits de François Gaultier, et fils et unique héritier de feu Jacques Gaultier, et Mathurine Gaultier, veuve de Jean Besnier (27 septembre); — entre

Nicolas Boulard, commis aux aides de l'élection de Château-Gontier, et Renée Monnier, veuve de Michel Adron, hôtesse à la Bauchée : responsabilité dans un incendie de l'écurie après un dîner auquel prenaient part Jacques Robert, commis aux aides au département de la Roë, Me René Léger, directeur des aides de l'élection de Château-Gontier, ledit Boulard et le sieur des Landes, receveur des traites à Brains-sur-les-Marches (25 septembre) ; — entre Françoise Haineufve, veuve de René Bodinier, et René Badier (21 novembre) ; — entre Julien Tardif, sieur de la Dézertière, et Jean Jégu, marchand (1700, 15 février) ; — entre Jacques Chailland, sieur de la Ferronnière, fils et héritier bénéficiaire de feu Jacques Chailland, et Jean Ricou (17 février) ; — entre René Salliot l'aîné et Pierre Hégu (1er mars) ; — entre Jean Moulard, fils et héritier pour un sixième de feu Jean Moulard et de Jeanne Bellanger, et René Badier et Marie Moulard, sa femme (8 mars) ; — entre Claude Papiau et Pierre Crosnier (19 mars) ; — entre Jean Godebille le jeune, Jeanne Robin, sa femme, propriétaires du lieu de la Bohillière, de Saint-Martin-du-Limet, et René Belsœur, mari de Catherine Esland, propriétaires du lieu de la Monnerie, même paroisse (22 mars) ; — entre Renée Besland, veuve de Jacques Berhault, curateur à la succession abandonnée de Jacques Besland, et Mathurin Davoye (5 juillet) ; — entre François Huchedé et René Rivault, père et tuteur naturel de François Rivault (9 août) ; — entre Jean Grillier, métayer à la Petite-Épinouse, paroisse de la Selle-Craonnaise, et Pierre Guays, métayer à la Grande-Épinouse, même paroisse (10 septembre) ; — entre René Piquet, métayer, et Pierre Pitton, colon au village de la Trichonnière en la Selle-Craonnaise (27 septembre) ; — entre André Gastineau, marchand, et Nicolas Chartier, poêlier à Craon (29 octobre) ; — entre Michel Viel et Jacques Verrye, menuisier (22 novembre) ; — entre Gilles Fauveau et Jean Brossier ; — entre Jean Lemonnier, métayer à la Pivardière, en la Selle-Craonnaise, et Jacques Paillard, marchand (29 novembre) ; — entre Pierre Juffé, marchand, et Jean Lamy (31 décembre) ; — entre Denis Jamet et Michel Bouleau, etc.

B. 3027. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1701-1705. — Civil. Enquêtes et auditions de témoins. — Procès entre René Moulin, huissier, mari de Françoise Levert, Marguerite Levert, fille majeure, sa belle-sœur, et Jean Bodinier, notaire, et Jeanne Lebreton, sa femme : jouissance d'un lieu au village de la Trichonnière, en la Selle-Craonnaise (1701, 11 février) ; — entre Marin Cormier l'aîné, sieur de Landevy, et René Arthuis, métayer (22 avril) ; — entre Pierre Saulin, marchand, propriétaire d'un jardin sur les fossés de la porte de Château-Gontier, à Craon, et ledit René Arthuis, métayer à la Touche-à-l'Abbesse, paroisse Saint-Clément de Craon (5 août) ; — entre Jean Barbot le jeune et René Ferré (1702, 16 janvier) ; — entre Jacquine Marsollier, femme d'André Gastineau, et son dit mari (20 janvier) ; — entre Gilles Fauveau, marchand, propriétaire d'un lieu sis au village de Niort, paroisse de Saint-Péan, et Julien Brossier, père et tuteur naturel de Françoise Brossier, issue de son mariage avec feue Françoise Arnoul, propriétaire d'un autre lieu audit village (3 avril) ; — entre Renée Ferré, femme non commune en biens de Jean Cournée, et Georges Jeuffrault (15 mai) ; — entre Nicolas Meignan et Jacques Clément (18 septembre) ; — entre Jérôme Bardin, sergent royal, et Mathurin Bastier (13 octobre) ; — entre René Gendry, marchand, et René Jégu, lanfeussier (27 octobre) ; — entre Jean Guays, marchand au village de la Retiverie, en Livré, et Mathurin Hiardière *alias* Guiardière (30 octobre) ; — entre Mre Alexandre Hullin, sieur de la Bouglière, prêtre, et Louis Peltier, serger à Craon (6 novembre) ; — entre Michel Lebreton, marchand à la Mansarderie, en Laubrières, et François Tauvry, son domestique (24 novembre) ; — entre Louis Beucher, mari de Marie Pointeau, Michel Ferron, mari de Renée Pointeau, lesdites Pointeau filles et héritières de feu Jacques Pointeau, et Jean Ferré, fils et héritier en partie de Pierre Ferré et de Jeanne Guinebault (1704, 18 janvier) ; — entre Françoise Ragareu, femme de Jean Louveau, sieur de la Thudayère, et son dit mari (17 juin) ; — entre François Cholet, marchand au bourg de Cossé, et Jeanne Boucahu, femme de François Ferrand (1er août) ; — entre les héritiers de Jean Guays, et Jean Jourdan, sieur de Flains (5 septembre) ; — entre René Pétron, maréchal, partie saisie, et Marie Gastineau, veuve Cahoreau, partie saisissante (10 octobre) ; — entre Michel Mauxion, meunier au Moulin-Neuf en Chérancé, et Pierre Dugrée, fermier de la prée de Feschal (1705, 13 mars) ; — entre François-Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie, et François Eschallier, marchand : prise d'eau au moulin d'Asselines (23 mars) ; — entre Marie Herbert, femme de Jean Dumayne, et son dit mari (30 avril) ; — entre demoiselle Louise Ogier, femme de Me Olivier Nicolas, sieur des Fontaines, et son dit mari (23 juin) ; — entre Pierre Vallet, boucher à Craon, et Nicolas

Harangot, maître chirurgien en la même ville (27 juillet) ; — entre Jacques Chartier, marchand, et François Ménard (16 novembre) ; — entre Charles Nepveu, Marie Verger, sa femme, et Élisabeth Tessier, veuve d'Étienne Radé (27 novembre), etc.

B. 3028. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1710-1730. — Civil. Enquêtes, interrogatoires et auditions de témoins. — Procès entre Mathurin Veillon, écuyer, sieur de la Houssaye, et François Rouzault, agissant en son nom et comme tuteur des enfants issus de son mariage avec feue Marguerite Pellier (1710, 5 mai) ; — entre François Chassebeuf, sergent royal à Craon, et Me Louis Chassebeuf, chirurgien (29 août) ; — entre dame Charlotte-Angélique de la Saugère, femme non commune en biens de Mre Philippe de Hardouin, chevalier, seigneur de Chantenay, et Louis Madiot (1717, 26 janvier) ; — entre François Paris et Jacques Buhigné (2 mars) ; — entre demoiselle Marie Gastineau, veuve de Me Jacques Guilloteau, avocat au siège, et Simon Bodard, Julien Pabot, Me Nicolas Guilloteau, prêtre, et Jean Gastineau, huissier (8 mars) ; — entre Pierre Blanchet, partie saisie, et Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny (6 avril); — entre Jacques Cormier, marchand, et Phillippe Le Brun ; — entre René Rousseau et Marguerite Monnier, veuve de Pierre Guyon (8 juin); — entre Gabriel Houdmon, marchand, démissionnaire d'Hélie Houdmon, et Nicolas Mignot (9 septembre) ; — entre Marin Rousseau et Jean Denouault (14 septembre) ; — entre Antoine Refoul et Louis Madiot ; — entre Michel Le Gueu et Philippe Dolbeau (27 septembre) ; — entre Pierre Planchenault, marchand, et Gilles Sarcher (8 octobre) ; — entre René Mordret, sieur de la Daulière, avocat, procureur fiscal de la baronnie, et René Fournier, demandeurs en réparation de dommages commis par des bestiaux, et René Gosret (25 octobre) ; — entre René Le Monnier et Mathurin Houssin (1718, 7 février) ; — entre Michel Le Gueu, et Jacques Mahérault, Jacques Crouillebois et Françoise Brault, sa femme ; — entre René Gripon, propriétaire d'un lieu sis au village de la Cocquais, en Cuillé, et François Gaudin, propriétaire d'héritages sis au village de Bizé, même paroisse (2 juillet) ; — entre Philippe Bouesseau et Pierre Durand (22 novembre) ; — entre Pierre Jégu, marchand, et Jeanne Papin, veuve de Jean Le Breton, propriétaire d'un lieu sis au village de Bizé (1721, 20 mai) ; — entre Claude Besnard, et Anne Marsollier, veuve de Claude Louzil et Guy Louzil (1722, 3 février) ; — entre Jean Thireau et Anne Pinot, sa femme, d'une part, Martin et Jacques Pinot : détournement d'objets mobiliers dans une succession (27 février) ; — entre Pierre Denier, maître maçon, et Julien Libert : compagnonnage (18 août). — Enquête pour établir le décès de Julien Saillot, soldat, sur la demande de Renée Mottais, sa veuve, femme en secondes noces de Mathurin de Cré ; des témoins déposent que ledit Saillot a servi dans le régiment de la Ferre, compagnie de Gournay, sous le nom de *Brin-d'Amour*, « sa seigneurie de guerre », et qu'il est mort à Bergues en Flandre au mois d'octobre 1702 (1723, 21 juin). — Procès entre Pierre Bruchet, meunier, et François Jarry (19 juillet) ; — entre Me Jean Bigotiaire, prêtre, titulaire de la chapelle de Fontenelle, et Louis Rouzeray, fermier d'une maison sise à Laigné, dépendant de ladite chapelle (2 juillet) ; — entre Guillaume Le Monnier, veuf et donataire de Perrine Renault, fille et unique héritière de Perrine Lemanceau, son aïeule, vivante femme de Jean Hunault, et ledit Jean Hunault (28 août) ; — entre Michelle Coustard, veuve René Havet, et Louis Madiot et Anne Le Tourneux, sa femme (25 octobre) ; — entre Renée Rousseau, veuve de Me Thomas Huault, notaire royal, et Mathieu Rabory, marchand (20 novembre) ; — entre Louis Curie, Marguerite Cherruau, sa femme, héritière de feu Pierre Guillet, son aïeul, et Jean Harangot : témoins, Me Mathurin Du Roger, notaire royal ; Me Olivier Ronceray, huissier royal et notaire de la baronnie, et Me Jean Thibault, prêtre (1725, 20 janvier) ; — entre René Rousseau, domestique, et Pierre Letort (30 juillet) ; — entre Pierre Bouesseau, marchand, et Pierre Le Roux (21 août) ; — entre Me Jean Briand, ancien conseiller procureur du Roi au grenier à sel de Craon, Me Jean Levoyer, sieur de la Gautraie, père et tuteur des enfants issus de son mariage avec feue Renée Rémond, demoiselle Renée Cherruau, veuve de Me René Gendry, notaire, Marie-Anne Cherruau, veuve de Jérôme Bardin, héritière de feu Jean Cherruau, intervenants, et Jeanne Portier : témoin, François-Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie (22 octobre) ; — entre dame Anne Cordon, veuve de Mre Jacques de Lantivy, chevalier, sieur de la Vieuville, garde noble des enfants issus de leur mariage, et Philippe Bossé (1726, 9 avril) ; — entre Jacques Monnier, Léon Aufrager, et Louis Leduc, marchand, défendeur (4 juin) ; — ent Me René Maugars, avocat au parlement de Bretagne Michel Le Royer (28 juin) ; — entre Pierre Fischa laboureur, et René Jaglin, tailleur d'habits (14 o

bre) ; — entre Pierre Clément et Jacques Matherault (26 novembre) ; — entre Michelle Cottereau, domestique, et Pierre Régullier (3 décembre) ; — entre Me François Saulin, avocat au siège, et Me François Corbin, prêtre, chanoine (1727, 18 janvier); — entre Mre Élie Hullin, écuyer, sieur des Ajoux, et Julien Gillois (20 janvier) ; — entre Michel Guidault, mari de Catherine Gauvain, agissant pour lui et pour Marguerite et Renée Gauvain, héritières de feus René Gauvain et Catherine Poirier, leurs père et mère, et René Moreau, mari de Françoise Madiot, auparavant veuve de Guillaume Poirier (25 janvier) ; — entre Julien Nugue et Clément Delaune (26 mai) ; — entre Jean Denis, meunier à la Roche-Taillis, en Laigné, René Ferron, métayer à la Galtière, en Bouchamps, tous deux propriétaires du lieu de la Joliserie, en Bouchamps, d'une part, et René Hullin, écuyer, sieur de la Poissonnerie, propriétaire dudit lieu de la Galtière : témoin, Me Toussaint Bouchard, sieur de Cevillé, fermier demeurant à la Cotellerie, en la Boissière (23 juin) ; — entre Pierre Glacier et René Gouesbault : témoin, Me Jean Yvert, prêtre, curé de Saint-Michel-de-la-Roë (21 juillet) ; — entre François Rousseau, sieur de la Guichardière, huissier royal, et Pierre Rocheton, hôtelier à l'auberge de l'*Abreuvoir*, à Craon : témoins, Michel Lemonnier, huissier royal à Craon ; Me Jean-Jacques Chassebeuf, procureur au siège (28 juillet) ; — entre Antoine Lefeuvre, marchand, et Charles Marie, sieur de Beauchesne, marchand (29 août) ; — entre Françoise Martineau, fille majeure, poursuite et diligence de Mathurin Martineau, son père, et Pierre Galisson, procédant sous l'autorité de René Galisson, son père (20 septembre) ; — entre François Moreul, boucher, et Pierre Frenaye, garçon cloutier (1728, 12 avril) ; — entre Michel Boucler le jeune, marchand, et Michelle Rocher, veuve Julien Regnier (30 avril) ; — entre Joseph Pedron, hôtelier à Craon, et Pierre Rocheton, hôtelier (11 octobre) ; — entre Me Jacques Guilloteau, procureur au siège, et Me Thomas Huault, sieur de la Poterie, procureur au siège (25 octobre) ; — entre Perrine Fortasnier, femme de Pierre Le Manceau, et son dit mari (1729, 15 janvier) ; — entre René Denis et Nicolas Madiot, laboureur (12 juin) ; — entre Françoise Faguier, et Jean-Baptiste Davrillé, mari de demoiselle Françoise de la Chevallerie (18 août) ; — entre Jean Le Bascle, maréchal-ferrant, mari de Marie Dubois, et Joseph Pedron, aussi maréchal, veuf de Marie Gérard (26 septembre) ; — entre François Grignon et Jacques Bouesseau (… octobre) ; — entre René Bomier, sieur de la Basse, et Julien Boizard : témoin, Me Léonord Ernault, licencié ès lois, syndic de Craon (28 novembre) ; — entre Jean Gendry et Pierre Barais (1730, 4 juillet) ; — entre Mre Madelon-Hyacinthe du Bust, chevalier, seigneur de la Subrardière, et Jean Fichard, marchand (5 septembre), etc.

B. 3029. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1731-1740. — Civil. Enquêtes, interrogatoires et auditions de témoins. — Procès entre François Lamy, marchand, et René Ferré, fils de feus René Ferré et Renée Ménage (1731, 5 novembre) ; — entre Jacques Beucher et René Ferron et Michel Lemanceau (1732, 22 avril) ; — entre Jérôme Dolbeau, fils et héritier pour un tiers de feus Philippe Dolbeau et Louise Bardin, et Philippe Dolbeau, son frère (1733, 27 octobre); — entre Pierre Foucher et René Bourcier (17 décembre) ; — entre François Badault, laboureur, et Jean-Baptiste Girard et Perrine Boguais, sa femme (1734, 10 avril) ; — entre Pierre Crétien et Marin Morin (12 juillet) ; — entre Pierre Jégu, marchand, et Urbain Courte : témoin, Me Louis Boullé, prêtre, chapelain de l'Ermitage en Méral (23 août) ; — entre René Bource, d'une part, André Arthuis, Julienne Guidault, sa femme, René Arthuis et Julien Peltier, d'autre : abat de bois sur le pré de la Chasserie et de l'Effredière (5 octobre) ; — entre André Cournée, sieur de la Barre, d'une part, René Hémery et Marie Jeudy, sa femme : abat d'émousses sur la métairie de la Plattière, en Cossé-le-Ressort (26 octobre) ; — entre Mre René Gaultier, chevalier, seigneur de Brûlon, et Jean Jégu (1736, 15 mars) ; — entre Robert Fouilleul, marchand, curateur des enfants mineurs issus de feus Luc Lamy et Jacquine Bouesseau, et Michel Bouesseau, veuf de ladite Jacquine Bouesseau (1er septembre). — Interrogatoire de Jeanne Halligon, fille du sieur de la Bruntière, pour s'enquérir de ses sens et capacité (11 septembre). — Procès entre René Boisramé, métayer, et Jacques Rousseau et Renée Logeais, sa femme (29 octobre) ; — entre Gilles Aoustin, marchand, et Anne Bodinier, veuve de Jacques Charbonnier (31 décembre) ; — entre Jean Salmon, boulanger, et Clément Delaune ; — entre Jean Sabin, métayer, et René Bouesseau, marchand, mari de Marie Ferron, d'une part, et Jean Foucher, mari de Marie Paillard, d'autre (1737, 9 février) ; — entre Louis Delaune, marchand, mari de Renée Bouesseau, fille et héritière de feu Simon Bouesseau et Louise Bodinier, et Jacques Chevallier, menuisier (8 juillet) ; — entre Jacques Poisson, marchand, et Jean Parré, tissier (21

octobre) ; — entre Marie Lelièvre, veuve de Pierre Arthuis, héritière de feu Jacques Lelièvre, et Mᵉ Jean-Jacques Cherruau, notaire (1738, 15 février) ; — entre Marie Lemercier et demoiselle Marie-Anne Leroux, veuve de Mᵉ Thomas Huault, sieur de la Poterie, notaire et procureur au siège (9 août) ; — entre Pierre Besnier et Madeleine Troupeau, veuve Jean Vallois (25 octobre) ; — entre Jean Bouldé, marchand, et Charles et Michel Bilheu (1739, 27 janvier) ; — entre Jeanne Loreau, veuve de Clément Robin, en son nom et comme tutrice de ses enfants, et François Selbert, forgeur, témoins, Mᵉ Adrien Grignon, prêtre, curé de Bouchamps ; Mᵉ Pierre Lusson, prêtre, vicaire de Bouchamps ; Mᵉ Pierre Gentilhomme, prêtre, sacriste de Saint-Nicolas de Craon (10 juin) ; — entre Jacques Poisson, marchand, et Jean Bellallier, tixier (1740, 18 janvier) ; — entre Mathurin Richard et Étienne Pottier, d'une part, et Marin Chalumeau, closier (4 juin) ; — entre Mʳᵉ Servan-Étienne-Olivier de Dieusie, chevalier, seigneur de Dieusie ; Mʳᵉ Charles-François de Cherbonnier, chevalier, seigneur de la Guesnerie, demeurant en sa terre du Bois, en Denazé ; Mʳᵉ Pinsonnet de Lancrau, chevalier, seigneur de Lancrau ; Mʳᵉ de la Planche, chevalier, seigneur de Ruillé, d'une part, et demoiselle Françoise-Charlotte Millet, pensionnaire à l'hôtel-Dieu de Craon, fille de feus Marcial Millet, conseiller au présidial de Château-Gontier, et Ambroise Chenest, pour être frappée d'interdiction : témoins, demoiselle Denise-Jeanne Lenfant, supérieure des dames de l'hôtel-Dieu de Craon ; Marie Hunault et Étiennette Chevallier, dames de la Croix, gouvernantes de l'hôtel-Dieu, et demoiselle Charlotte-Marie Minault, pensionnaire (23 juillet) ; — entre René Granger, meunier, et René Carré, closier (24 novembre), etc.

B. 3030. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1742-1759. — Civil. Enquêtes, interrogatoires et auditions de témoins. — Procès entre Julien Loret, fermier de la Ferraguère, et Pierre Bastard (1742, 3 avril) ; — entre Claude Doudet, marchand, et Pierre Doudet, marchand (9 août) ; — entre Pierre Chérubin, menuisier, et Ambroise Renaudier, François Robert et François Pellerin (18 août) ; — entre Françoise Larcher, femme d'André Plattier, et Jacques Bossard, mari de Louise Lezé, Gervais Lezé, héritiers de Perrine Desprès, veuve de Julien Bonhomme, et Mᵉ René Mareau, prêtre à Quelaines (6 octobre) ; — entre Mathieu Gaumer, métayer, et Pierre Chesneau le jeune (11 décembre) ; — entre demoiselle Jeanne Bernier, veuve de Marin Le Mercier, chirurgien, et Marie Louault, veuve de Christophe Decolle, et Renée Decolle, sa fille (1743, 12 janvier) ; — entre Mᵉ Adrien Grignon, prêtre, curé de Bouchamps, et dame Louise Langlois, veuve de Mʳᵉ Pierre-Jacques de Lantivy : droit de dîme sur la pièce la Grande-Pâture, dépendant de la Gallière ; témoin, Mᵉ Gabriel Girard, curé de Saint-Martin-du-Limet (8 juin) ; — entre Mᵉ François-Jean Le Tessier, avocat à Château-Gontier, et Joseph Poirier, laboureur (28 juin) ; — entre Mathurin Viel et Pierre Arthuis l'aîné (1744, 24 juillet) ; — entre Jean Le Breton, marchand, et Renée Rousseau, veuve Julien Houdouin (19 décembre) ; — entre Marie Heslouin, veuve de Julien Foucher, marchande, et Pierre Jégu, marchand, et Madeleine Duffay, sa femme ; témoin, R. P. Jean Petit, dominicain à Craon (1747, 16 décembre) ; — entre René Allard, fermier du temporel du prieuré de Livré, et Marin et Joseph Menant, métayers (1748, 12 novembre) ; — entre demoiselle Anne de Lantivy, dame Françoise Viel, veuve de Mʳᵉ Pierre-Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de la Vieuville, mère et tutrice de l'enfant issu de leur mariage, demoiselle Marguerite-Françoise de Lantivy, d'une part, et demoiselle Mathurine Duroger, veuve de Mᵉ François Cordon, sieur de Villeneuve, et Mᵉ Michel-Mathurin Higgin, avocat au présidial de Château-Gontier (1750, 25 juin) : — entre demoiselle Marie-Anne Leroux, veuve de Mᵉ Thomas Huault, sieur de la Poterie, et René Renou dit Chapelle (17 juillet) ; — entre Pierre Morillon, fermier, et Pierre Chalumeau (29 août) ; — entre Pierre Clément, marchand, et Marie Martin, veuve de Gilles Lemoyne (1754, 17 août) ; — entre Jean Denouault, marchand, et Paul Poupard, marchand (1ᵉʳ octobre) ; — entre Pierre Rousseau, marchand, et Jean Girard, marchand (1755, 22 février) ; — entre Michel Boucler, marchand, et Apolline Cadots, veuve de René Guérin (11 mars) ; — entre Pierre Robin, marchand, Louis Delaune, marchand, et Jeanne Robin, sa femme, faisant tant pour eux que pour leurs cohéritiers de feue Jeanne Lepron, veuve de Pierre Robin, d'une part, et Pierre Girard, marchand, d'autre (19 juillet) ; — entre demoiselle Marie Viel, veuve de Mathurin Jamet, bourgeois, Mathurin Paillard, chirurgien, mari de demoiselle Marie Jamet, Mᵉ Jean-Jacques Gendry, procureur fiscal au siège, mari de demoiselle Julienne Jamet, d'une part, et Claude Joulain l'aîné, d'autre (1757, 22 décembre) ; — entre Pierre Beuchard, fermier, et Marin Cadots, tuteur des enfants mineurs issus du premier mariage de feus

Mathurin Beuchard et Renée Avranche (1758, 15 juillet) ; — entre René Popin, maréchal, et Georges Cahoreau, boucher (1759, 27 janvier) ; — entre Marie Martin, femme de Jacques Bédier, et son dit mari (25 juillet) ; — entre Me Jean Salmon, prêtre, Pierre Morillon, marchand, Anne Salmon, sa femme, Jeanne et Marie Salmon, d'une part, et René Viel, bourgeois, et Marguerite Viel, d'autre (18 octobre), etc.

B. 3031. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1760-1768. — Civil. Enquêtes, interrogatoires et auditions de témoins. — Interrogatoire de Me Thomas-Jean Huault, sieur de la Poterie, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon et procureur du chapitre, à la requête de Jean Thibault et de Marie Bardin qui avaient logé Pierre Delorme, organiste du chapitre, enfui sans payer ses dettes (1760, 22 mai). — Procès entre Christophe Goisbault, domestique, et Jean Crossouard, domestique (22 août) ; — entre demoiselle Renée Chassebeuf, veuve de Me Jean Basille, et Marie Louzil, veuve de François Chauvigné, closier (13 octobre) ; — entre Jean-Marie Bazin, menuisier, et Simon-Pierre Dannery, capitaine général des gabelles en résidence à la Roë : témoin, Me Pierre Marion, procureur au siège de la baronnie de la Guerche (1761, 6 mai) ; — entre François Jeufrault, marchand, et François Monnier, laboureur (14 novembre) ; — entre Renée Boisseau, veuve de Louis Douesneau, et Michel Lamoureux (1762, 25 juin) ; — entre Jeanne Morin, veuve de Louis Lemonnier, et Jean Platier (30 juin) ; — entre François-Henri Denis, sieur de la Corbinière, et René Dugué et Marie Chaussé, sa femme (23 juillet) ; — entre Louis Delaune l'aîné et René Gendry (6 novembre) ; — entre Jean Mainfray et Étienne Miot (16 décembre) ; — entre François Vallais et Julienne Geslin, sa femme, d'une part, Antoine Chauvin et Jacques Lemonnier, d'autre (1764, 14 février) ; — entre Mathurin Girard et Julienne Lange, sa femme, d'une part, et Me Joseph-François Baugeard, prêtre, chanoine de la collégiale de Notre-Dame de la Guerche : ferme du lieu de la Beurge, en Brains-sur-les-Marches (19 juillet) ; — entre Julien Moriceau et Marie Veillon (4 août) ; — entre Jean Béasse, tisserand, Mathurin Théreau et Anne Béasse, sa femme, d'une part, François Rousseau, meunier, d'autre (1764, mars). — Interrogatoire à fin d'interdiction de Georges Jégu (12 juin). — Procès entre Jean Jarri et François Auvry, d'une part, Pierre Gohier et consorts, d'autre (25 août) ; — entre Julien Debon et Louise Haton, sa femme, et leurs cohéritiers de Pierre Haton et de Louise Viel, en cette qualité propriétaires de la maison de l'*Écu*, d'une part, et René Testu, marchand en la forêt de Craon, paroisse de Ballots, d'autre (28 septembre). — Interrogatoire à fin d'interdiction d'Anne Jeuffrau (1765, 20 mars). — Procès entre Marie-Perrine Préau, femme de Mathurin-Urbain Jégu, et son dit mari (1766, 30 janvier) ; — entre Jacques Moriceau, marchand, et Pierre Moreau, marchand (17 mai) ; — entre Marie Moreau, veuve de Michel Boisseau, et Étienne Marsollier (30 mai) ; — entre Jeanne Berhau, veuve de René Gaudin, et François Salfray, tuteur de Jeanne Girard, fille et unique héritière de feu Jean Girard et de Julienne Querré (25 juillet) ; — entre René Lemercier, marchand, et Jean Daveau, fermier (11 septembre) ; — entre Renée Bourdais, veuve de René Daguet, et Étienne Chassebœuf (27 novembre) ; — entre Renée Rochois et Mathurin Carré : frais de couches (1767, 10 janvier) ; — entre François Besnier, marchand, veuf de Marie Landais, et Jean Landais, tisserand (17 février) ; — entre Gabriel Piquet, hôtelier, et Pierre Simon, maréchal : dommages pour le mauvais affranchissement d'un cheval (6 mai). — Enquête à fin d'inscription sur les registres de baptême de la paroisse de Chérancé de Jean Moreau, fils de Jean Moreau et de Louise Paillard, né en septembre 1750 (16 juillet). — Procès entre Marie Boisseau, veuve de Michel Doisneau, et Michel Lamoureux, marchand (1768, 7 mai) ; — entre René Frémond, maréchal en œuvre blanche, et Anne Boisramé, veuve de Jean Sinoir (2 août) ; — entre Jacques Paillard, marchand à la Maslinerie, en Brains-sur-les-Marches, et Mre Louis Hullin, chevalier, seigneur de la Motte, la Pommeraie, Confignon et autres lieux, demandeur en retrait féodal : témoin, Me Guy-Jacques Cointet, notaire royal à Brains (25 août) ; — entre François Saudrais, marchand à Izé, en Bretagne, et Michel Paillard : marché de moutons et brebis (27 août), etc.

B. 3032. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1770-1775. — Civil. Enquêtes, interrogatoires et auditions de témoins. — Procès entre François Boisgontier, marchand à Cossé-le-Vivien, et Yves-Louis Le Roy : rupture du pressoir de la Basse-Énaudière, en Méral (1770, 20 octobre) ; — entre René Maslin, marchand au Bourg-l'Évêque, et Luc Maillet, marchand aux Pommerais, en Bouchamps (1771, 4 mars) ; — entre Jean Chapon, fermier au lieu du Petit-Bois, en Pommerieux, et Michel Hoyau, closier

partiaire du dit lieu (25 octobre) ; — entre Pierre Bruneau, maçon à la Basse-Gaullerie, en Athée, et Julien Denis, meunier au moulin de Mélouin, en Laubrières : payement de réparations faites à la Petite-Poitevinière, en Cuillé (9 novembre) ; — entre Renée Lecomte, femme de Me Pierre Hébert, notaire de la baronnie et ancien greffier au siège, et son dit mari, absent : témoins, François-Narcisse Pépin, contrôleur des actes au bureau de Craon ; Claude Besnard, sergent de la baronnie ; Me Henri-Louis Bodard, sieur de la Jacopière, receveur au grenier à sel de Craon (1772, 15 avril) ; — entre Antoine Baglain, propriétaire du bois de la Maslinière, en Saint-Aignan, et Jean Doudet, marchand (30 juin) ; — entre Pierre Moreau, cordonnier et sergent de la compagnie de Boileau au régiment provincial de Tours, et René Gaillard, boucher (7 juillet) ; — entre Mathurine Ménage, veuve de François Lemasle, laboureur, et Pierre Brillet, marchand : témoin, Me Jean Guion, notaire de la baronnie à Craon (29 juillet) ; — entre Anne Rousseau, veuve de René Boisseau, et Me Gabriel Le Breton, prêtre, vicaire de Ballots (17 août) ; — entre les religieux de Notre-Dame de la Roë, poursuite et diligence de Me Hilarion-François Dabin, prieur de ladite abbaye, et de Mre Louis-Philippe de Lancry de Pronleroy, doyen de l'église de Beauvais, abbé commendataire de ladite abbaye, d'une part, et Jean Baffet, laboureur aux Goisbaudières, en Ballots, et auparavant métayer aux Basses-Mollières, en la Roë, défendeur, et dame Marguerite-Perrine Poulain, épouse de Mer Louis-Pierre Ernault de Montiron, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres, dame de la terre de Balisson et des Basses-Mollières, demeurant en son château de Noirieux, en Saint-Laurent-des-Mortiers, partie intervenante (10 octobre) ; — entre François Hervé, marchand, et Mathurin Girard (24 octobre) ; — entre Anne Hervé, femme de René Sizé, bourgeois de Craon, et son dit mari, ancien propriétaire de la Poissonnière en Bouchamps (21 novembre) ; — entre Pierre Raimbault, marchand, et ses cohéritiers de feue Perrine-Marie Lécureuil, veuve de Pierre Raimbault, et Michel Boisseau, marchand (1773, 3 février) ; — entre Pierre Legay, marchand à Gastines, et Michel Boisseau, marchand à la Herverie, en Ballots (5 octobre) ; — entre Louis Lebeau, marchand à Laval, et le sieur Gibault, postillon des lettres de Laval à Craon (18 octobre). — Interrogatoire à fin d'interdiction de demoiselle Michelle Ronceray, femme de Jean Harangot, bourgeois de Craon (1774, 4 février). — Procès entre René Poisson, boulanger à la Roë, Perrine Guiteau, sa femme, Jacques Guiteau, commis des gabelles à Laubrières, d'une part, et Me René Guiteau, prêtre, chanoine de la collégiale de la Guerche, d'autre, en représentation de Jacques Guiteau, son père : revenus de la closerie du Petit-Fougeray (12 mars) ; — entre Claude Morin, contrôleur des traites au bureau de la Beauchée, en Brains-sur-les-Marches, mari de Jeanne-Marie-Françoise Maillard, et sa dite femme : demande en séparation de corps ; témoins, François Roger, brigadier des fermes du Roi à la Guerche ; Alexis Gripon, receveur des traites à la Beauchée ; Me Pierre-Louis Lemaire, prieur-curé de Brains (27-29 août) ; — entre François Jeuffrault, closier à la Petite-Suhardière en la Selle-Craonnaise, et Louis Gélus, fils de René Gélus, closier, et consorts (20 octobre) ; — entre Jean Ballu, métayer au lieu de la Bouinière, en Saint-Michel-de-la-Roë, et René Girard, marchand, propriétaire d'un lieu au village des Barres, même paroisse (1775, 10 février) ; — entre demoiselle Perrine Jégu, femme d'Yves-Louis Leroy, marchand, et son dit mari (15 février) ; — entre Jean Bouelle, sergent royal à Quelaines, et Me François Lezé, notaire royal, même paroisse (16 février) ; — entre Marie Cartier, femme séparée de biens d'Étienne Miot, sellier, et Me Jean Coupeau, notaire royal et contrôleur des actes au bureau de Cossé-le-Vivien (23 février) ; — entre Perrine Desroziers, veuve de François Hervé, marchand, demeurant au lieu de la Trionnière, en Saint-Michel-de-la-Roë, et François Bouvet, métayer au lieu de la Moinaudière, même paroisse : témoins, Jean Daigremont de la Courtière, fermier à l'Oublairie ; Me Joachim-Thomas Esnue, prêtre, curé de Saint-Michel (4 mars) ; — entre Pierre Louvet le jeune, marchand cloutier à Craon, et Louis Suhard, meunier au moulin de Gohier, en Congrier (4 août) ; — entre François Huttin, métayer à l'Étrumière, en Cossé-le-Ressort, et René Gendry, demeurant au lieu de la Briffaudrie, même paroisse (23 août) ; — entre Pierre Galisson, marchand à Livré, et Pierre et Jean Lepage, charpentiers à la Bodangère, même paroisse (3 octobre) ; — entre Jean Berhault, meunier au moulin de Brochard, en Ballots, et Étienne Gerbouin, closier à l'Écorcherie, même paroisse (18 octobre) ; — entre Louis Ménard, tourneur à Craon, et Pierre Basin, poêlier, et Perrine Monnier, sa femme (22 novembre), etc.

B. 3033. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1776-1778. — Civil. Enquêtes, interrogatoires, auditions de témoins. — Procès entre Jean et René V..., métayers à Feuchaux, en Bouchamps, et François Mo-

reau, tuteur naturel de Louise Moreau, sa fille : recherche de la paternité (1776, 20 janvier); — entre Jacquine Curie, veuve de Joseph Landais, demeurant au lieu du Friche, en Quelaines, et Pierre-Julien Lemonnier du Housseau, mari de demoiselle Marguerite-Julienne Lelièvre (17 février); — entre Jean Aoustin, hôtelier à l'*Écu de Bretagne*, à Craon, et Pierre Louvet l'aîné (16 juillet); — entre Louis Lecomte, marchand à la Touche, en la Chapelle-Craonnaise, et Christophe Guéret, closier au village de la Patayère, même paroisse (1777, 13 mai); — entre Yves Baron, chapelier, Marie Delanoë, sa femme, d'une part, Michel Dorgère le jeune, tailleur d'habits, et Mathurine Moreau, sa femme, d'autre (19 juillet); — entre Jacques Lefranc, marchand à la Maison-Neuve en la Chapelle-Craonnaise, et demoiselle de la Barre, demeurant en son lieu seigneurial de Villegrand, même paroisse (23 juillet); — entre Me René-Joseph Lecomte, notaire royal à Saint-Poix, et Pierre-Urbain Jégu, mari de Marie-Françoise Accaris (1778, 3 janvier); — entre Henri Desnoës, boisselier à Craon, et René Louvet, cloutier, (18 février). — Interrogatoire de Mre Jean-René-Annibal de Farcy, chevalier, seigneur du Roserais : bail du domaine du Roserais à Jean Goussé (26 février). — Procès entre Pierre Cottineau, marchand tanneur, agissant pour lui et pour ses cohéritiers de Jean Cottineau, son frère, et Christophe Guéret, closier (30 mars) ; — entre Jean Halbert, menuisier à la Gaignardière, en Livré, et Me Julien-Olivier Chartier, prêtre, curé de Ballots (3 avril) ; — entre François Rousseau, meunier au moulin de la Rincerie, en Ballots, et Pierre Legay, marchand à Gastines : jouissance de partie de la métairie du Pineau (4 avril); — entre Pierre Clément, fermier en la maison seigneuriale de Laubrières, et Louis Beurier, marchand de bois à la Chapelle-Hullin (26 septembre) ; — entre Jeanne Nobis, femme de Jean Margottin, fermier, et son dit mari (11 novembre) ; — entre Jean Cointet, marchand, François Pipard, marchand au village des Vaux, Jacques Martineau, marchand à la Vivancière, paroisse de Brains-sur-les-Marches, d'une part, et Jacques Paillard, marchand, d'autre (14 novembre), etc.

B. 3034. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1779-1781. — Civil. Enquêtes, interrogatoires et auditions de témoins. — Procès entre Louise Patin, ve de Louis Hardy, marchand, tutrice des enfants .s de leur mariage, et Renée Cullerier, veuve de ançois Moreau (1779, 15 janvier); — entre Me Julien-ivier Chartier, prêtre, curé de Ballots, et René Baumier, marchand : jouissance de la Marre-au-Vivier et dépendances du village de l'Orgerie (16 janvier) ; — entre Michel Soutif, closier, Jeanne Madiot, sa femme, demeurant au village du Buisson, en Saint-Saturnin-du-Limet, d'une part, et Jean Gallichet, marchand à Craon, d'autre (9 février). — Interrogatoire de Jean Blandeau, fermier de la prévôté et des halles de Craon : succession de sa première femme, Anne Lebon (3 avril). — Procès entre René Granger, meunier au moulin de la Balayère, en la Selle-Craonnaise, et Jean Clément, marchand à Craon (12 avril) ; — entre Julien Bédier, marchand à Forgeron, paroisse de la Roë, et Jacques Pointeau, marchand à Cherruau, paroisse de la Selle-Craonnaise (22 juin) ; — entre Jacques Pointeau, marchand, d'une part, Me Nicolas Pointeau, prêtre, et autres cohéritiers de Nicolas Pointeau : fermage du lieu de la Motte-Guéret (19 juillet) ; — entre Jacques Guais, cloutier, et Pierre Bodinier (14 août); — entre François Pottier, laboureur à la Hérissière en Bazouges, et demoiselle Jeanne Fouin, veuve de Paul-Charles Poupard de la Roche (28 août) ; — entre Pierre Péju, marchand à la Braudière, en Bouchamps, et Me Pierre Chauveau, sieur du Bois-Hubert, faisant tant pour lui que pour le sieur Fleury et Marie Chauveau, sa femme, propriétaires du lieu de Bois-Hubert (5 octobre) ; — entre Mre Guillaume de Champagné-Giffard, marquis de Champagné, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au corps royal d'artillerie, demeurant à Château-Gontier, et dame Marie-Anne Dupré, veuve de Mre Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur de Villegrand, le Plessis et autres lieux : dépendances de la métairie de Tissue-Baraton (6 novembre) ; — entre Félicité Lemonnier, veuve de Louis Hunault, commis de gabelles au lieu du Buisson, en Saint-Saturnin-du-Limet, et Michel Soutif, laboureur audit lieu (1780, 14 octobre). — Interrogatoire de Joseph Renou, marchand au village de la Gaulerie, en Saint-Michel près de la Roë : succession de Julien Renou, ancien régisseur de fief de M. de Senonnes, (1781, 14 avril) ; — entre Julien Bédier, marchand à Forgeron en la Roë, et Pierre Cointet, laboureur, mari de Marie Faguier (28 mai), etc.

B. 3035. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1782-1783. — Civil. Enquêtes, interrogatoires et auditions de témoins. — Procès entre Mathurine Gendry, femme de René Crosnier, cabaretier, et son dit mari (1782, 4 janvier) ; — entre René Girard, marchand, mari de Renée Girard, et Joseph Renou, mar-

chand à la Gaulerie, en Saint-Michel-près-la-Roë (22 janvier) ; — entre François Martin de la Galaudière, marchand au village de la Galaudière en Ballots, et Gilles Lemoine, marchand au même lieu (28 janvier) ; — entre Me François-René Huault de la Poterie, licencié ès lois, demeurant à Saint-Saturnin-du-Limet, et Pierre Soulif, journalier (5 février) ; — entre Pierre Lambert, marchand à Cossé-le-Vivien, et François Brault, maréchal, Perrine Mallet, sa femme, et consorts (11 juin) ; — entre Louis Gautrin, marchand aux Buttes, en Brains-sur-les-Marches, et Michel Paillard, marchand à la Blocherie, en Cuillé (25 juin) ; — entre Michel Foucher, mégissier à Craon, mari de Perrine Renaudier, et Augustin Gourdon fils, veuf de Françoise Renaudier : incapacité dudit Gourdon à servir de tuteur à ses filles mineures ; témoins, Marc Guioullier, chirurgien à Laigné ; Françoise Moriceau, femme de François-Julien Rocher, conducteur de la grande route de Craon à Château-Gontier ; François Beucher, dit Dubuisson, garde-chasse de Madame de Farcy de Bouligné (28 juin) ; — entre Perrine Bugleau, femme de Pierre Legalle, boucher, et son dit mari (8 juillet) ; — entre Jean Auger de la Suavière, fermier à Athée, et Georges Bénéchu, garde-chasse à Chauvigné, même paroisse (22 juillet) ; — entre Pierre Halligon du Pas, bourgeois à Laval, et Étienne Chassebeuf, métayer à la Brosse en Laubrières (29 juillet) ; — entre Jean Hardy, marchand à la Fautrière, en Fontaine-Couverte, et Nicolas Besnard, closier au Bois-Hunault, et Jean Grimault, closier à la Gourantière, même paroisse (22 novembre) ; — entre Jean Teste, marchand au bourg de la Roë, et Jean Querré, marchand au village du Grand-Asseil, en Ballots (1783, 20 janvier) ; — entre François Gendry, demeurant à la Brifaudrie, en Cossé-le-Ressort, et Marie Cournée, veuve de Jean Plattier, demeurant à la Basse-Cuche, même paroisse (3 février) ; — entre demoiselle Jacquine-Suzanne-Julie-Marie Lecorvaisier, demoiselle du Grand-Vault, femme de Pierre-François Girault, fermier à la Grande-Besnière, en Fontaine-Couverte, et son dit mari : demande en séparation de biens (7 mai) ; — entre demoiselle Renée Le Rouyer, épouse en troisièmes noces de Michel Paillard, filassier, et son dit mari : demande en séparation de biens (2 juin) ; — entre Jean Marchand, propriétaire en partie du lieu des Huberdières, en Saint-Clément de Craon, et François Lepage et Marie Dugas, sa femme, closiers au dit lieu (6 août) ; — entre Jeanne Margottin, femme de Joseph Buineau, et son dit mari, demeurant à Laigné (30 septembre) ; — entre Marie Gaillot, veuve de feu Mathurin Delanoë, blanchisseuse à Craon, et Jacques Poirier le jeune, métayer à la Grande-Rouette, en Pommerieux (10 novembre), etc.

B. 3036. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1784-1787. — Civil. Enquêtes et auditions de témoins. — Procès entre Julien Bodard, meunier au Meslier en Brains-sur-les-Marches, et André Brochet, charpentier au Cormier, même paroisse (1784, 24 juillet) ; — entre René Salmon, métayer à la Grande-Perrine en Athée, et Françoise Houtin, veuve du sieur David, métayère à Blusse, en Athée, solidairement avec demoiselle Jeanne Fouin, veuve de Paul-Charles Poupard de la Roche, à Denazé (15 octobre) ; — entre Jeanne Émery, femme de Louis Ganne, poupelier, et son dit mari (24 décembre) ; — entre Jean Cointet, marchand au village de la Haie-Rouge, en Saint-Aignan-du-Désert, et Gilles Lemoine, marchand à la Galandière en Ballots (1785, 19 février) ; — entre Me François-René Huault de la Poterie, licencié en droit, à Saint-Saturnin-du-Limet, et Me Louis-René Goussé de la Lande, docteur en médecine à Craon (1er mars) ; — entre René Foucher le jeune, tanneur à Craon, et demoiselle Jeanne Leroy, sa femme : demande en séparation de biens (20 juin) ; — entre Jean Bodinier, closier, unique héritier de sa sœur Renée Bodinier, veuve d'André Gohier, et Pierre Brossier, marchand de fil (23 septembre) ; — entre René-Nicolas Lenseigne, maître perruquier à Craon, et François Le Royer, tireur d'étain, et autre François Le Royer, son neveu, serger et teinturier à Craon : contestations à propos d'un puits (29 septembre) ; — entre Anne Laurence, femme de René Louvet, cloutier à Craon, et son dit mari (1786, 21 février) ; — entre demoiselle Renée Allaire, à Laubrières, et René Boisseau, marchand à la Haie-de-Gastines, même paroisse (13 juillet) ; — entre demoiselle Marie Beaugeard, veuve de Me Donatien Guérin, notaire à la Guerche, et Jean Cointet, marchand à Brains-sur-les-Marches (9 octobre) ; — entre Louis Degré, marchand de bois à Laubrières, et Bourguillault, marchand à la Mancellière en Ballots (1787, 16 janvier) ; — entre François Guillet, taillandier à la Petite-Suhardière, en la Selle-Craonnaise, et François Cousin, hôte en la même paroisse (12 septembre), etc.

B. 3037. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1671-1710. — Nominations d'experts, procès-verbaux d'expertises et montrées. — Montrée des lieux d'Usage et de l'Ogerie, en Saint-Michel-la-Roë

(1671, 17 mars). — Prestation de serment par René Fouin et Louis Aubry, apothicaires à Craon, experts convenus par René Louveau, apothicaire à la Guerche, et Marguerite Boucicault, veuve de Louis Hardy (1679, 16 janvier) ; — de René Fouin, apothicaire, et René Lanier, chirurgien à Craon, experts convenus par Pierre Cherruau et Louise Bigaret, sa femme, dans l'instance pendante entre eux et Me François Gallais, chirurgien à Laigné (20 janvier). — Procès entre Pierre Men, marchand, demandeur en inscription de faux incidente, et François Cointet, notaire et sergent : expertises de Me Charles Journeil, greffier au présidial de Château-Gontier ; de Jean Gilles, notaire royal à Château-Gontier, et de Jean Guillet, professeur d'écriture à Craon (28 novembre). — Nomination d'expert pour la montrée de la terre du Breil dans le procès entre dame Marie Blanchard, veuve de Mre François Foucquet, chevalier, seigneur de la Bouchefolière, conseiller du Roi en ses conseils, président au parlement de Bretagne, mère et tutrice maternelle de Mre René-François Foucquet, son fils aîné, d'une part, et demoiselle Catherine Foucquet, fille et héritière bénéficiaire dudit feu sieur président autorisée de Mre René Foucquet, seigneur abbé du Breil, conseiller et aumônier du Roi servant par quartier, son oncle, les religieux de Bonne-Nouvelle de Rennes, Me Pierre de l'Épineux faisant pour Mre Nicolas Lefebvre de Lizeau, doyen des conseillers du Roi au conseil d'État, Mre François d'Abonneau, conseiller du Roi, président à la Chambre des comptes de Paris, dame Catherine Le Borgne, veuve de Jean Oriot, écuyer, sieur du Brunion, tutrice de Catherine-Françoise Foucquet, fille et héritière bénéficiaire du dit feu sieur président et de sa seconde femme Françoise Oriot, Mre Christophe Foucquet, chevalier, seigneur comte de Chalain, président au parlement de Bretagne, damoiselle Catherine Suhard, veuve de Noël Herbereau, sieur des Chemineaux, écuyer, président au grenier à sel, Jean Gicquel, sieur de la Beauvais, François Marest, sieur de la Ragotière, fils et héritier de feu François Marest, Mre René Lechat, conseiller du Roi au parlement de Bretagne, dame Marquise Pépin, douairière de Claye, et autres (1680, 15 avril). — Procès entre Mre René Belossier, chevalier, seigneur des Vallières, conseiller du Roi, trésorier en la généralité de Tours, seigneur des terres de la Joubardière et de la Ferronnière, en Saint-Martin-du-Limet, et dame Madeleine d'Andigné, veuve de Mre Charles du Coudray, sieur de la Vagottière : expertise d'une garenne sise près de l'Ansaudière (1682, 19 mars). — Prestation de serment par François Pouriats, sieur d'Araize, notaire royal à Châtelais, et par François Poupard, marchand, experts dans la succession de Me René Chevalier, avocat au présidial d'Angers, aïeul de Me René Gouyn, avocat audit siège, (5 mai). — Montrée des lieux de la Robinetière, en Bouchamps, du Grand-Pressoir, en Saint-Clément de Craon, des Barres en Saint-Michel-la-Roë, de la Hérissonnière en la Selle-Craonnaise, du Buisson en Saint-Saturnin-du-Limet, de la Hersepeau en Renazé, provenant de la succession de François Corbin et de Marguerite Faguier, sa femme, faite sur la requête de noble Jean Le Roux, avocat du Roi au grenier à sel de Craon, et de demoiselle Georgine Corbin, sa femme (20 juillet). — Prestation de serment par Augustin Paillard, notaire au Bois-Benaist, en Laubrières, et par Jean Gérard, dans la succession de Suzanne Panlivard, veuve de Me André Grignon (2 octobre) ; — par Pierre Simon, métayer à la Bouverie en Bouchamps, et par Mathurin Madiot, métayer à la Basse-Motte, en Saint-Martin-du-Limet : estimation des malversations commises sur le lieu de Bellisle, en Saint-Martin-du-Limet, appartenant à Jean Racapé (1684, 10 juillet). — Prisée des bestiaux trouvés sur la terre du Bourg-l'Évêque, à la fin du bail de ladite terre fait à Julien Fournier, sieur de la Réauté, par Mre Alexandre de Rieux, chevalier, marquis de Sourdiac et seigneur du Bourg-l'Évêque (14 novembre) ; — des héritages laissés par feu Jean Cherruau, tanneur, parmi lesquels est comprise la closerie de la Coutansière, en Athée (1687, 26 février) ; — des biens de feu Jacques Guinoiseau, marchand au petit-faubourg près la porte de Château-Gontier, à Craon, parmi lesquels est comprise une maison de la *Cour du Mirouer*, à Craon (20 juillet). — Sentence de montrée des biens de la succession de défunts Georges Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, et damoiselle Anne de Breslay, sa femme, comprenant la maison seigneuriale de la Cherbonnerie, les lieux de l'Ébaupin, l'Ogerie, le Pont-de-Madré, la Chicotière et les Friches en Ballots, baillés judiciairement à la diligence de Mre François de Breslay, prêtre, curé de Ballots (1689, 9 mai) ; — des biens de Perrine Rousseau, aïeule de Christophe Fouin, sieur de Fuzeaux, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Craon, et de Renée Fouin, sœur dudit (10 mai). — Estimation par Jacques Guilleu, sieur du Boisjouan, priseur et arpenteur juré à Craon, sur la requête de Me François de Breslay, prêtre, curé de Ballots, des blés ensemencés sur les lieux de la Charbonnerie et de l'Ébaupin (1693, 18 avril). — Montrée de la closerie du Tertre, en Saint-Clément de Craon

(1er mai). — Prisée du lieu de la Petite-Aiserie, en Athée (15 juillet). — Montrée d'une maison sise en la rue des Juifs, à Craon, dépendant du temporel de la chapelle et aumônerie de Sainte-Catherine, desservie en l'église collégiale de Saint-Nicolas de Craon, dont est pourvu Me Claude Tavernier, prêtre (16 juillet) ; — des lieux du Pâtis, paroisse de Senonnes, et de la Noë, paroisse de Congrier (13 août) ; — du lieu de Livet, en Cosmes, dépendant de la terre de la Garaudière, à la requête de Charles Richard, sieur de la Guyonnière (16 septembre) ; — du lieu de la Charbonnerie, appartenant à René-François Minault, écuyer, fils et héritier de feu Georges Minault ; — du lieu de la Perrière, sis à la Chapelle-Craonnaise, dépendant de la succession de feu Daniel Fleury et Renée Goupil, sieur et dame de la Bigotière (26 septembre) ; — du lieu de la Grande-Masure, à Craon, à la requête de Me Olivier Ronceray, notaire audit Craon et acquéreur de Jean Leconte et Catherine Durand (1er octobre). — Convention d'experts dans l'instance entre dame Marguerite-Françoise de la Monneraie, femme de Mre Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigné, conseiller du Roi au parlement de Bretagne, et son mari : appréciation de meubles (11 décembre). — Montrée du temporel de la chapelle de Lauzenaye, desservie en l'église paroissiale Saint-Clément de Craon, dont est pourvu Me Mathurin Le Saine, prêtre, curé de Saint-Pierre de Braye, en Anjou (1694, 22 mai). — Estimation des dîmes et anciens domaines de la cure de Saint-Michel-de-la-Roë, à la requête de Me René de la Motte, prêtre, curé de ladite paroisse, Jean-Joseph Cornet, sous-prieur de l'abbaye de la Roë, et de Mre Jean David, prieur commandataire du prieuré des Bonshommes-lès-Angers et de son annexe en la forêt de Craon (1695, 17 août) ; — des biens de Mre Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Ile-Tison, Niafle, la Lande, Chartenaye, Champiré, Baraton et autres lieux, et de dame Marie Gouin, sa femme, à la requête de Mre Louis-Pierre de Lantivy, chevalier ; de Mre André de la Saugère, chevalier, et Madeleine de Lantivy, sa femme ; de Mre René de Champaigne, chevalier, seigneur de la Motte-Ferchault, et Gabrielle de Lantivy, sa femme ; de demoiselle Marguerite de Lantivy, tous héritiers des dits défunts (1697, 3 septembre). — Convention d'experts entre Marie Moreau, veuve de René Viel, propriétaire d'un lieu sis au village de la Grenotière, en Athée, et Jean Guays, propriétaire d'un autre lieu au même village (1698, 16 mai). — Montrée du lieu de la Peloterie, en Saint-Martin-du-Limet, habité par Me Jacques Le Métayer, prêtre, et appartenant à Jean Godebille, marchand à la Chapelle-Craonnaise (31 juillet). — Appréciation des biens de défunts Jean Troupeau et Marie Le Cornu, sa femme, comprenant la closerie de la Monnerie, au village de la Hardelière, la Roche et la Roussellerie, près le village de la Touche de Saint-Martin-du-Limet (1699, 6 février). — Montrée des bâtiments de l'abbaye de la Roë, pour parvenir au partage entre les religieux et leur abbé, Mre Armand-Gaston Sublet d'Heudicourt (6 septembre). — Convention d'experts entre Mre Alexis de Lancrau, chevalier, seigneur de la Haute-Bergère et de Chantail, et dame Louise Moreau, veuve de Mre Jean Gilles, chevalier, seigneur de la Grue, René et François Gilles, écuyers, et demoiselle Louise Gilles, pour priser les bestiaux de la terre de Chantail (1700, 18 mai). — Appréciation des biens de la succession de feu Me Jacques Poipail, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet, montrée sur le presbytère de ladite paroisse et convention avec les couvreurs pour les réparations (20 septembre). — Requête à fin de montrée pour Thomas Hesnu, marchand, acquéreur de Me Jacques Le Pelletier, conseiller du Roi, lieutenant au siège de l'élection de la Flèche, et de dame Anne Trouit, sa femme, du lieu de la Poterie, en Saint-Martin-du-Limet (1701, 3 septembre). — Montrée d'une maison sise au *Carroy des Forges* de Craon, acquise par Pierre Dugrès, marchand au lieu seigneurial du Châtelier, en Chérancé, de Me Joseph Jeanneaux, greffier en la juridiction consulaire de Craon (20 décembre). — Prisée d'un lieu sis à la Fautrière, en Fontaine-Couverte, appartenant à la succession de Georges de Chantelou, sieur de Moligné, à la requête de demoiselle Perrine Pierres, veuve de Bertrand Le Gay, sieur de la Fontenelle (1702, 9 mai). — Convention d'experts entre Renée-Marguerite Lanier, femme séparée de biens de Jacques Cherbonnier, marchand, et son dit mari (11 mai). — Prestation de serment par Sébastien Symonneau, architecte-entrepreneur à la Roë, choisi pour tiers expert dans l'instance entre Claude Barier, veuve de François Moreul, et les Dominicains de Craon (23 septembre). — Rapport d'experts sur les réparations à exécuter aux lieux de la Monnerie-Martin et du Grand-Asseil, en Ballots, appartenant à demoiselle Julienne Sonnet, dans l'instance par elle intentée à Jacques Paillard, marchand, fils et héritier de feu Me Augustin Paillard, notaire, demeurant en la maiso. seigneuriale de la Brosse, en Laubrières (1703, 28 juin). — Convention d'experts entre Me Jean Perrièr sieur de Létanchet, notaire royal, mari de Mar

Coquilleau, héritière pour un huitième de Me Pierre Coquilleau, sieur de la Blestière, et de Marie Davy, et ses autres cohéritiers (1704, 12 janvier). — Montrée sur le lieu du Pineau, au village de Saint-Eutrope, en la paroisse Saint-Clément de Craon, dépendant du temporel de la chapelle du Pineau dont est pourvu Mre Georges Le Manceau, prêtre (19 février). — Requête à fin de montrée du lieu de la Ridelière, en Laigné, dépendant du temporel de la chapelle de Cangé, en la paroisse de Laigné, dont est pourvu Me Jean-Claude de Saint-Gilly, prêtre, fils de Me Jean-Claude de Saint-Gilly, seigneur de Lorchère (?), receveur en titre au grenier à sel de Craon, sur la présentation de Mre Charles Denyau, chevalier, ancien conseiller du Roi au parlement de Bretagne (19 juin). — Montrée du jardin de *Machefer*, sis près la *Porte-Neuve* à Craon, sur la requête de Me Jean Gastineau, avocat à Craon (9 décembre). — Montrée des biens de la succession de feue dame Jacquemine Le Bégassoux, dame douairière de Laubrières (1708, 23 novembre); — du lieu du Petit-Pont-Hubert, paroisse du Ressort-de-Cossé, appartenant à Me André Cournée (1710, 17 février), etc.

B. 3038. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1717-1740. — Nominations d'experts, procès-verbaux d'expertises et montrées. — Nomination d'experts dans l'instance entre Me Mathurin Duroger, propriétaire d'une maison sise au carrefour des Forges de Craon, et Pierre Saulin, marchand, propriétaire d'une maison voisine (1717, 28 août); — entre François Leguay, mari de Marguerite Maillard, et Michel Leroyer, mari de Jeanne Maillard (1718, 21 février); — entre René Foucher, marchand, et Me Jacques Guyon, sieur de la Roirie, mari de Jeanne Hervé (1722, 19 mars). — Prisée des biens de feu Mre Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de Lépinay, et de dame Marie-Anne de la Chevallerie, à la requête de Mre Louis-Pierre-Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de Bouchamps, fils aîné desdits défunts, procédant sous l'autorité de Mre Paul-Charles de la Saugère, prêtre, son curateur aux causes, contre demoiselle Marie-Anne-Renée de Lantivy, mineure procédant sous l'autorité de Mre René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault, et Mre Jean-François Lantivy, clerc tonsuré, procédant sous l'autorité Mre Benjamin de la Chevallerie, chevalier, seigneur la Chenardaye (9 avril). — Convention d'experts ir la montrée de deux closeries sises au village des Châteliers, en Méral, prises à ferme par Jacques Girandier, meunier, de Mre Marc-Antoine de Lancrau, chevalier, seigneur de Chantail (29 octobre); — pour la prisée d'un lieu sis au village de la Trichonnière, en la Selle-Craonnaise, par René Guais et Jeanne Boisseau, sa femme, de François Minault, écuyer, sieur de la Chesnaie (12 novembre); — entre René Besnard, mari de Perrine Bédier, héritière de feu Pierre Bédier, et Pierre Bédier le jeune (1723, 24 mai). — Procès-verbal de visite des maisons habitées par Jean Le Bascle, maréchal-ferrant, et Jeanne Rousseau, veuve de Michel Sizé, au faubourg de Craon (3 juin); — par François Paris et Jean Heslouin (28 juillet). — Convention d'experts entre Jeanne-Françoise Guilleu, veuve de Julien Lemercier du Tremblay, et Charles Chevrolier, pour la visite d'une perrière ouverte sur le lieu de la Morandière, en Pommerieux (3 août); — entre François Delorme, marchand, pour lui et Marie-Anne Pabot, sa femme, et demoiselle Marie Graffard, veuve de Me René Le Monnier, sieur de la Blandinière, avocat au parlement de Bretagne, pour la montrée des closeries de la Blandinière et de la Trébillardière, en Ballots, cédées par ladite veuve (6 août); — entre François Renaudier, fermier des métairies de la Jeulinière et Bussonnière, en la paroisse Saint-Clément de Craon, et Julien Dupré, marchand, ancien fermier des dites métairies (5 novembre); — entre Jean Chevrolaye, mari de Perrine Mottais, et Renée Hoisnard, veuve de Jean Mottais, pour la montrée d'un lieu de la Lambalaiserie, en Ballots (30 décembre); — entre René Ménand, procureur et marguillier de la fabrique de Bouchamps, et Me Philippe Dolbeau, vitrier à Craon, pour la visite des vitres de l'église de Bouchamps (1725, 6 février); — entre Pierre Godard et Jacques Guais, pour la prisée des malversations commises sur le lieu de la Robinerie, en Livré (27 juillet); — entre demoiselle Marie de Lantivy, demoiselle de l'Épronnière, procédant sous l'autorité de Mre René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault, et Mre François de Lantivy, clerc tonsuré, seigneur de l'Épronnière, procédant sous l'autorité de Mre François-Nicolas Pierres, d'une part, et Jean Ferron, d'autre (10 septembre). — Montrée de la maison du *Cadran*, sise au carrefour de la *Porte-Valaise*, à Craon (13 octobre). — Convention d'experts entre Me Charles Chauveau, notaire royal, mari de Charlotte Lesné, et René Desprez, colon au lieu du Bois-Hubert, en Bouchamps : abat de bois sur le dit lieu (23 octobre). — Montrée de maisons sises à Livré, appartenant à dame Marthe Hunault, veuve de Me Fran-

çois-Guy Drouard, sieur de Lorgerie, et à René Hiret, mari de Louise Brossier (1726, 6 avril) ; — des malversations commises au château et domaine de Chauvigny, appartenant à Mre Louis-Joseph de Madaillan de Lesparre, marquis de Montataire, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, seigneur de Chauvigny et autres lieux, par René-Charles Gaultier, sieur de la Valette, preneur à bail par contrat devant Mathurin du Roger, notaire royal à Craon, au 18 juin 1723 (9 septembre) ; — de la métairie de la Petite-Rouette, en Pommerieux, appartenant à demoiselle Anne de la Fuye (26 novembre) ; — d'une loge en ruine sise proche la porte Valaise, à Craon, faisant partie du temporel de la chapelle de la Mabille dont est pourvu Me Pierre Macquin, prêtre (16 décembre) ; — de la Prée-Madame, dépendant du moulin de Craon affermé par Jean Robin, pour apprécier l'état des clôtures dans l'instance entre le dit meunier et Gabriel Houdmon, syndic de Craon (1727, 10 février) ; — des biens immeubles de la succession de Jean-Baptiste Dampou, fils de Me Jean-Baptiste Dampou, sieur du Raiseray, notaire et procureur de la baronnie de la Guerche, et de feue Antoinette Coconnier, comprenant les Clotteaux, le Noyer, les Vallées, la Biltiais et la Réaulté, en Cuillé, le Pineau et la Poitevinnière, en Gastines (7 avril) ; — du lieu de la Viallière, en Laigné, appartenant à demoiselle Louise Dupré, veuve de François Bellier, sieur de la Chauvelais, chirurgien à Château-Gontier (31 mars) ; — du lieu de la Poitevinnière acquis de Jean-Baptiste Dampou par Me René Boys, notaire de la baronnie (13 octobre) ; — du lieu de la Mauvière, en Pommerieux, dans l'instance entre René Guais, Jacques Blanchet, marchand, et Mre René du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais (15 novembre). — Convention d'experts entre Louis Picard, marchand à Craon, et Charles Cormier, sieur de Landevy (1728, 4 février) ; — entre Mathieu Rabory, marchand, ancien fermier du lieu des Meaules, en Denazé, et Renée Rousseau, veuve de Me Thomas Huault, sieur de la Poterie, notaire royal, propriétaire dudit lieu (5 juin) ; — entre Louise-Catherine Aubry, veuve de François Goussé, sieur de la Lande, et Pierre Rocheton, hôtelier à l'*Abreuvoir* de Craon (1729, 9 avril) ; — entre Clément Delaune, marchand, et les héritiers mineurs de défunts René Couanne et Perrine Bodinier (1731, 22 octobre) ; — entre Gilles du Verdier, sieur de la Cruardière, pour lui et ses cohéritiers d'Anne-Marie Aubry, propriétaires du *Pigeon-Blanc*, à Craon, et Perrine Guillet, veuve de Louis Revillard et auparavant de Pierre Moreau (1732, 11 octobre) ; — entre dame Marie Poullard, veuve de Me Jean Le Clerc, sieur des Roussières, conseiller et procureur du Roi aux sièges royaux de Laval, et François-Pierre Besnier, pour la visite des malversations commises sur le lieu de la Futaie, en Simplé (1733, 7 mai) ; — entre Pierre Sinoir et Marin Gendry, pour la montrée du moulin de la Mancellière, en Ballots, exploité par ledit Gendry (1734, 28 décembre) ; — entre Gilles Lemoyne, mari de Louise Bouesseau, et Anne Faguier, veuve de Robert Fouilleul (1736, 15 mars) ; — entre Georges Homo, marchand, et Catherine Davoye, sa femme, et Thomas Louault (21 mars) ; — entre Me Jean Cournée, sieur de la Noë, notaire, et Jeanne Baudeux, veuve de Pierre Gendry (13 août) ; — entre Julien Pabot, mari de Jeanne Hunault, propriétaire d'un lieu sis au village de la Claye, en Saint-Aignan, et Marie Hunault, veuve de Pierre Doudet (3 novembre) ; — entre Nicolas Denis, meunier au moulin du Parvis, et Jean et René Pouplin, propriétaires dudit moulin (22 octobre). — Vérification du rapport des experts convenus entre Me Robert Guitet, prêtre, titulaire de la chapelle Saint-Julien, desservie en l'église de Livré, Me François Corbin, prêtre, chanoine de l'église Saint-Nicolas de Craon, Me François Cordon, sieur de Villeneuve, ces deux derniers administrateurs de l'hôpital Saint-Jean de Craon, et Me Charles Duchesne, sieur de la Forterie, comme procureur de Mre Claude Clavel, héritier sous bénéfice d'inventaire de Mre Claude Clavel (1738, 28 juillet). — Prestation de serment par les experts convenus entre Marie Chalumeau, veuve de Michel Guillier, et Françoise Sarcher, veuve de Gilles Albert, pour la visite du lieu de la Chochonnière, en Laigné, et de la maison de la Coittière, en Ampoigné (20 novembre). — Convention d'experts entre René Curie, bourgeois, et Joachim Esnue, sieur de la Vallée (1739, 20 août) ; — entre Jacques Guisteau, marchand, et Julien Juger, métayer, pour la montrée du lieu de l'Aumônerie, en la Roë (14 septembre) ; — entre Me Jacques Gastineau, avocat au présidial d'Angers, et Charlotte Thoreau, veuve Louveau (10 octobre), etc.

B. 3039. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1742-1768.—Nominations d'experts, procès-verbaux d'expertises et montrées. — Convention d'experts entre Michel Pourias et consorts, et Jacques Hairiau, marchand, curateur à personne et biens de Luc Lesenne, mineur de défunts Julien Lesenne et Jacquine Hairiau, sa femme (1742, 5 novembre) ; — entre Jac-

ques Bouesseau, veuf de Charlotte Raimbault, comme père et tuteur de leur fille mineure, et Pierre Raimbault, marchand, pour la montrée de plusieurs immeubles au village de la Hersonnière, à la Fauvelière et au village de Toucheminot, en la Selle-Craonnaise (20 décembre) ; — entre Sébastien Chassebeuf, marchand, sieur de la Houssaye, et le sieur Gentil (1743, 31 août). — Vérification du rapport des experts nommés pour la visite de l'ancienne maison du *Croissant*, sise à Craon, au carrefour des *Quatre-Piliers*, à la requête de Me Jean-Constantin Gendry, prêtre, docteur, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, prieur de Saint-Georges de la Ballue, contre Jacques-François Chassebeuf, sieur du Boullay, curateur à personnes et biens des enfants mineurs de défunts François Paris et Marie Moreau (28 septembre). — Convention d'experts entre Me Claude Aufray, conseiller du Roi, contrôleur au pesage et contremesurage des sels à la pointe du Rasbourg, et demoiselle Anne Lemonnier, veuve de François Paillard, sieur de la Roctière, pour la montrée du lieu de la Hodairie, en Saint-Péan (1744, 31 octobre). — Prestation de serment par les experts convenus entre Sébastien Chassebeuf, fermier de la Petite-Rouette, en Pommerieux, et Me Jean-Jacques Delafuye, prêtre, et ses cohéritiers de demoiselle Anne Delafuye, propriétaire dudit lieu (1749, 24 septembre). — Affirmation du rapport des experts convenus pour la montrée du temporel de la cure de Saint-Michel-de-la-Roë, après le décès de Me René Bordier, prêtre, curé (1750, 22 avril). — Prestation de serment par les experts convenus entre François Legay, sieur de Lorgerie, propriétaire du lieu de Bizé, en Cuillé, et René Landelle et Marie Huchedé, veuve de René Ermenier, colons (8 juin). — Montrée d'une maison sise au haut des halles de Craon, dans l'instance entre Marie Viel, veuve de Mathurin Jamet, bourgeois, Mathurin Paillard, chirurgien, mari de Marie Jamet, Me Jean-Jacques Gendry, procureur fiscal au siège, mari de Marie-Julienne Jamet, d'une part, et Claude Joulain l'aîné, marchand, d'autre (1758, 22 février) ; — du lieu des Salles, en Pommerieux, dans la contestation entre Pierre Morillon, mari d'Anne Salmon, Me Jean Salmon, prêtre, Jeanne et Marie Salmon, d'une part, et René et Marguerite Viel, d'autre (9 octobre). — Nomination d'experts dans les contestations entre Me Michel-Mathurin Higgin, avocat au présidial de Château-Gontier, héritier de feue demoiselle Mathurine Duroger, veuve de Me François Cordon, sieur de Villeneuve, d'une part, et damoiselle Anne de Lantivy, dame Françoise Viel, veuve de Mre Jacques-Pierre de Lantivy, mère et garde noble de Mre René-Pierre-François de Lantivy, Marguerite-Françoise de Lantivy, héritières de Me François Cordon, d'autre (13 décembre) ; — entre François Tafforeau, sieur de la Gasneraie, mari de demoiselle Marguerite Girault, et Jean Chartier, marchand (15 décembre) ; — entre Mre Jacques-Charles-Philippe-Annibal de Farcy, chevalier, seigneur du Rozeray, du fief et seigneurie du Rocher-Volaines et autres lieux, et les propriétaires des lieux des Mestries, du Cormier et de la Hugerie, en Fontaine-Couverte, frarescheurs d'une vente de 8 boisseaux d'avoine et 13 sols due au fief du Rocher-Volaines (29 décembre). — Convention d'experts entre Jean Denouault, propriétaire d'une closerie sise au village du Gast, en Athée, et Jean Gallichet, propriétaire d'une autre closerie audit lieu (1759, 20 février) ; — entre Jean Bruneau, marchand, et Me René-Anselme Trochon de la Sellerie, mari de Julienne Fournier de la Réauté, à propos de garennes (30 juillet) ; — entre Jean Besnard, closier au Tertre, en Brains-sur-les-Marches, et Jean Doudet, cabaretier (3 août). — Mandement à plusieurs experts de comparoir pour la visite du lieu de la Babinière, en la Selle-Craonnaise, sur la requête de Monsieur Me Salvy de Cambefort, seigneur de Mazie, Mazeirat, Vialet et autres lieux, conseiller et procureur du Roi en l'élection générale d'Aurillac (1760, 8 janvier). — Nomination d'experts pour la visite du lieu de Vandon, à la requête de Mre Jacques-Jean de Lancrau, seigneur de Piard, Saint-Aubin-de-Pouancé et autres lieux (16 mai) ; — entre François Daigremont, sieur de la Hunaudière, et Louis-Thomas Bouliau, ancien huissier, pour estimation des bestiaux des lieux de la Pinardière et du Buisson en Ballots (17 mai) ; — entre François-Henri Denis de la Corbinière, fermier du temporel du prieuré de Saint-Clément de Craon, et François Denis, meunier (6 août) ; — entre demoiselle Perrine Bossard de la Fromentraie, propriétaire de la Morinnaie, en Saint-Aignan-sur-Roë, et Jean Cointet, marchand (22 août) ; — entre René Bourdais, fermier, et Mathurin Cusson, mari d'Ambroise Chevalier, pour la visite du lieu de Romfort, en Laigné (1761, 5 janvier) ; — entre René Lemercier, marchand, mari de Marie Refour, et demoiselle Françoise Blenlu, veuve de Me Michel Lebreton, mère et tutrice naturelle de demoiselle Victorine Lebreton et Michel-François Lebreton (2 juin) ; — entre Marc Bréjouin, propriétaire d'une closerie sise au village des Barres, en Saint-Michel-la-Roë, et Pierre Verdier, charron (4 août) ; — entre Jean Cherruau, marchand, et Mathurin Grimault,

laboureur, mari de Jeanne Brielle : malversations sur le lieu de la Menité (30 octobre) ; — entre le procureur fiscal de la baronnie de Craon et Mre Louis Hullin de la Motte fournissant en avoine défectueuse les cens par lui dus à la recette de la baronnie pour les lieux de la Pommeraie, de la Hunaudière et de la Bouillaudière (1762, 18 septembre) ; — entre le procureur fiscal de la baronnie et dame Jeanne Dupré, veuve de Me François Lecomte, conseiller du Roi, juge grenetier au grenier à sel de Craon, dame propriétaire de la terre, fief et seigneurie de Monternault-l'Amaury, en Athée (26 octobre) ; — entre Pierre Leguay, fermier de la Haie-de-Gastines, au bourg de Gastines, et Pierre Goussé, closier (1763, 31 janvier) ; — entre demoiselles Marie-Anne Cormier et Françoise-Suzanne Cormier de Landevy, propriétaires d'une closerie sise au bourg de Bouchamps, et Joseph Belanger, boulanger, propriétaire de la Rommerie, même paroisse (4 juillet) ; — entre Marin Forestier, fermier de la Touche-à-l'Abbesse, à Craon, et le sieur Jarry, cribleur et affranchisseur, à la Touche-Cornuau, en Niafle (30 juillet). — Procès-verbal du refus par François Halligon de la Brosse et Jean Cournée de la Noë, fermiers de la terre de Chauvigny, en Athée, de la rente en seigle due par le lieu de la Plattière, en Cossé-le-Ressort, que le débiteur, Étienne Miot, voulait payer avec un boisseau neuf non étalonné (3 septembre). — Convention d'experts entre Étienne Chassebeuf, métayer à la Cour-de-Livré, en Livré, et René Pasquier, meunier au moulin de Courbure, en Livré (19 septembre) ; — entre Joseph Pointeau, chapelier, propriétaire en partie de la closerie de la Pelasnière, et Louis-Thomas Boulliau (1764, 19 juillet) ; — entre Julien Moriceau, marchand au lieu du Cormier, en Livré, et Jacques Réguillier, marchand au village de la Retiverie, même paroisse (1er mai) ; — entre Jacquine Cadots, veuve de Jacques Daveau, et Charles Bourni, hôtelier ; réparations à la maison du Porche, en Pommerieux (28 août) ; — entre Julien Debon, marchand à Craon, mari de Louise Haton et consorts, et René Testu, marchand en la forêt de Craon, paroisse de Ballots ; droits d'égoût de l'*Écu de France* (1765, 13 février) ; — entre René Chevallier, sergent royal à Craon, tuteur naturel de Perrine-Marie-Louise Chevallier, sa fille mineure, issue de son mariage avec feue Renée Pointeau, propriétaire d'une closerie sise au village de la Carterie, en Saint-Clément de Craon, et Pierre Rousseau, laboureur (20 juin) ; — entre Jean Buineau, boulanger, Pierre Louvet, cloutier, fermiers en société de la Touche-à-l'Abbesse, et Marin Forestier, ancien fermier de ladite métairie (1766, 14 février) ; — entre André Bouildé et Mathurin Briant, affranchisseur (27 juin) ; — entre Gabriel Piquet, hôtelier, et Pierre Simon, maréchal-affranchisseur (1767, 8 avril) ; — entre François Folliot, marchand à Coibault, en Montigny, et Louis Paillard marchand à la Prise-à-Rente, en la Chapelle-Craonnaise : visite d'une vache atteinte « de la toue ou du poul » (1768, 16 mai). — Montrée d'une closerie sise au village de la Faverie, en Athée, sur la requête de Jeanne Brielle, veuve de François Jallot, contre René Jallot, marchand, et consorts (24 mai). — Convention d'experts entre Jean Pehu, marchand, mari de Perrine Renier, propriétaire du Petit-Mottay, en Cuillé, et Jean Legay, marchand, mari de Françoise Blin (22 août) ; — entre Mre Mathurin Boucault, chevalier, seigneur de Meliant, ancien officier au régiment d'Aunis, propriétaire d'une rente foncière de 90 livres assise sur une maison de la place du Pilori, à Craon, et Marie-Agathe Foucher, veuve de René-Pascal Cahoreau, tutrice des enfants dudit défunt et de Marie Boisseau, propriétaires de ladite maison (16 septembre), etc.

B. 3040. (Liasse.) — 129 pièces, papier ; 1 cachet.

1770-1779. — Civil. Nominations d'experts, procès-verbaux d'expertises et montrées. — Convention d'experts entre François Foucher, marchand, mari de Françoise Thoreau, au village de la Gaulerie, en Livré, et René Avranche, pour prisée des bestiaux des lieux de la Piletterie et de la Chesnardière (1770, 13 janvier) ; — entre Mre Armand-René-François de Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, Feschal, la Mauguinière, capitaine de dragons au régiment d'Orléans, poursuite de Me François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon, son procureur, et Jeanne Carie, veuve de Jean Courcier, meunière, et ses fils : visite de la prairie de Feschal, en Chérancé (16 janvier) ; — entre Mathurin et François Desgrès, *alias* Dugrès, meuniers, et Jean Leroueil, marchand : visite du moulin de la Fosse (18 janvier) ; — entre dame Jeanne-Françoise-Charlotte Davrillé, femme de Mre Louis Brossard, chevalier, seigneur des Brosses, des Matrollières et autres lieux, séparée de corps et de biens, et René Avranche, marchand, ancien fermier de la métairie de la Vieuville-Fleurial et de la closerie du Petit-Asseline (27 avril) ; — entre Michel Paillard, marchand, veuf de Julienne Lemoine, propriétaire du lieu de Bizé, en Cuillé, et Gilles Bellier, mari de Perrine Lemoine, fermier du dit lieu 22 mai) ; — entre Me Pierre-Jean Lemonnier, sieur

du Bignon, licencié ès lois, bailli de Pouancé, tuteur des enfants mineurs issus de son mariage avec Perrine Jallot, et ledit Avranche, ancien fermier du lieu de la Guionnière, en Livré (6 juin) ; — entre Marin Martin, marchand, propriétaire de la closerie de la Haie-de-Mauny, en la Roë, et Jacques Paillard, ancien fermier du dit lieu (25 août) ; — entre René-Pascal Cahoreau, praticien, fermier du lieu de la Guilmardière en Fontaine-Couverte, procédant sous l'autorité de Marie-Agathe Foucher, veuve de René-Pascal Cahoreau, son aïeule, et Jean Chevrolais, ancien fermier du dit lieu (22 décembre) ; — entre René Chevallier, sergent royal, et Louis Legros, maître maçon (1771, 5 janvier) ; — entre Jacques Louveau, fermier de la terre de l'Épronnière et du lieu des Meaules, en Livré, et les héritiers de feu Michel Girard, et rapport des experts (15 mars) ; — entre dame Jacquine Jaumais, veuve de Me Étienne Cosnard, docteur en médecine, propriétaire de la closerie de la Basse-Fretière, en Livré, et Alexis Marsollier, ancien colon (17 septembre). — Procès-verbal, en présence du fondeur Jean-Baptiste-Félix Bollée, de la mensuration de la petite cloche de Saint-Clément de Craon et de son inscription ainsi conçue : « *J'ai été nommée Thérèze par Messire François-Pierre de la Forest d'Armaillé, chevallier, seigneur de Noizé, baron de Craon, première baronnie d'Anjou, conseiller au parlement de Bretagne, et dame Françoise-Thérèze Gaubert, épouze du seigneur baron de Craon, et en cette qualité seigneur et dame de cette paroisse de Saint-Clément lez Craon ; ont été procureur du dit seigneur Me Antoine-Benigne Petitot, sénéchal de Craon, et procuratrice de la ditte dame, dame Anne Nicolas des Fontaines, son épouze.* 1733 » (11 octobre), et de l'inscription mise sur la cloche refondue : « *L'an 1771, j'ay étée nommée Antoinette-Charlotte-Marie-Gabrielle par Mre Antoine Charles Beaupoil de St-Aullaire, prieur commandataire du prieuré de St-Clément de Craon, abbé commandataire de Saint-Gilbert de Neuf-fontaines, chanoine et viccaire général de Soissons ; et t. h. et t. p. dame Marie-Gabrielle Mornay de Montchevreuil, épouze de h. et p. seigneur messire Pierre-Ambroise de la Forest, chevallier, marquis d'Armaillé, seigneur baron de Craon, de Roche-d'Iré, Gonord, du Puy-du-Fou et autres lieux ; et a été procureur du dit Mre Beaupoil de Saint-Aullaire Me Jacques-René Chassebeuf, avocat à Craon, et sénéchal du prieuré de Saint-Clément de Craon. — C. Mauxion, procureur fabricier* » (30 octobre). — Procès entre Me Gabriel Lebreton, prêtre, vicaire de Ballots, [A]nne Rousseau, veuve de René Boisseau (1772, 14 [...]t) ; — entre Yves Sinoir, meunier à la Mancellière, [en] Ballots, et Jean Chevrollais, marchand (28 juillet) ; [— e]ntre Joseph Esnue du Petit-Pont, fermier des lieux de la Boultais et de la Bodinière, en la Selle-Craonnaise, et les pauvres de l'hôtel-Dieu Saint-Jean de Craon, représentés par Pierre Louvet, leur procureur (21 octobre) ; — entre demoiselle Geneviève-Sophie de Lancrau, principale héritière de Mre Marc-Antoine de Lancrau, chevalier, seigneur de Chanteil, son aïeul, et René Granger, meunier (1773, 1er mars) ; — entre René Louveault, fermier aux Alleux, en Cossé-le-Ressort, et Léon Maillard, boulanger (14 septembre) ; — entre demoiselle Perrine Louveau, veuve de Jean Chaudet, et René Geslin, mari de Perrine Dupuy, métayers à la Cour-Fourrée, en la Chapelle-Craonnaise (1774, 19 septembre) ; — entre les pauvres de l'hôtel-Dieu Saint-Jean de Craon, représentés par Pierre Louvet, leur receveur, et ceux de l'hôpital général, par François-René Halligon, marchand, leur receveur, et les religieux de l'abbaye de la Roë, représentés par Me Razetoul, prieur : échantillon de grain rentier (1775, 3 janvier) ; — entre Julien Denis, meunier au Melouin, en Laubrières, et René Lepage, marchand à la Bucherie, en Fontaine-Couverte (15 janvier) ; — entre Jean Daigremont de la Courtière, fermier à l'Oublairie, en Saint-Michel-près-la-Roë, et Michel Boisseau, marchand à la Herverie, en Ballots (14 avril) ; — entre Julien Desprès, métayer à la Grande-Bigottière, en Denazé, et Julien Catrouillet, colon au Grand-Ébaupin, même paroisse (1er août) ; — entre François Martin de la Galandière, marchand, Anne Martin, d'une part, et Marie Martin, veuve de Gilles Lemoine : visite du village de la Galandière, en Ballots (7 août) ; — entre Claude Besnard, sergent, agissant pour ses enfants, et René Gasnier, fournier : visite du lieu de la Sagerie, en Pommerieux (1777, 13 février) ; — entre Mre Louis-Joseph-François-Ange-Pierre-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, la Ragotière et autres lieux, et Jean Foucher, métayer au lieu de Maupertuis : prisée du dommage causé par ledit Foucher en fauchant les prés quand son bail allait expirer (1er juillet). — Visite d'une lande dépendant de la Petite-Fougerie, en Quelaines, à la requête de Pierre-Julien Lemonnier, sieur du Housseau, et de demoiselle Marguerite-Julienne Lelièvre, sa femme (22 août). — Convention d'experts entre Jean Clément, propriétaire d'un lieu sis au village des Féages, en la Selle-Craonnaise, et René Granger, meunier au moulin de la Balayère, même paroisse (27 septembre). — Visite du château du Rozeray, en Ballots, appartenant à Mre Jean-René-Annibal de Farcy, chevalier, seigneur du Rozeray (11 décembre). — Nomination d'experts entre Me Charles-Jean-Pannetier, licencié en droit,

avocat au siège, et Mathieu Clavreul, mari de Louise Gigon, anciens colons au lieu du Tertre (1778, 18 avril) ; — entre Marie Cournée, veuve de Jean Plattier, et François Gendry, tissier (1779, 8 mars) ; — entre Jacques Cointet, marchand à la Noë, en Fontaine-Couverte, et René Hoyau, métayer aux Aulnais, même paroisse (10 juin). — Visite du pré de la Jouannière, sis au village de Lorgerie, en Ballots, à la requête de René Baumier de la Basse, marchand, contre Me Julien-Olivier Chartier, prêtre, curé de Ballots (13 juillet) ; — des prés de la Haie-Rouge, en Saint-Aignan-de-la-Roë, sur la requête de Me Michel Fourmond, prêtre, curé dudit Saint-Aignan, contre Jean et Pierre Guais, marchands (27 juillet), etc.

B. 3041. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1780-1789. — Civil. Nominations d'experts, procès-verbaux d'expertises et montrées. — Montrée du lieu de la Beauchée, en Brains-sur-les-Marches, à la requête de Claude Morin, contrôleur des traites au bureau de la Beauchée, contre Mathurin Girard, marchand (1780, 12 juillet). — Nomination d'experts entre Félicité Le Monnier, veuve de Louis Hunault, commis de gabelle, et Michel Soutif, closier (5 octobre) ; — entre Marie-Anne Denais, veuve de Julien Jalot, propriétaire de la Roussière, en Athée, et Pierre et René Gaenier, anciens colons dudit lieu (1781, 20 janvier) ; — entre Jacques Pointeau, marchand au village de la Rincerie, en la Selle-Craonnaise, et René Beucher, mari de Marie Gendry, à la Daguetterie, en Ballots (10 mars). — Montrée de maisons nouvellement construites au bourg de Saint-Saturnin-du-Limet par Me François-René Huault de la Poterie, à la requête du procureur fiscal (31 mars) ; — de la terre du Bois-Gautier appartenant aux héritiers de Mathurin Paillard du Bignon et de feue Marie Jamet, et du lieu de la Grange-de-l'Ile, paroisse de Saint-Clément de Craon, à la requête de Me Michel Higgin, avocat à Château-Gontier (21 avril) ; — d'un terrain au village de l'Écoublère, en Saint-Michel-de-la-Roë, à la requête de Michel Mathereau, marchand au village des Verronnières, en la Roë, contre Pierre Baudouin, laboureur (24 avril) ; — des constructions nouvelles établies au bourg de Méral par François Brault, maréchal, mari de Perrine Mallet, à la requête de Pierre Lambert, marchand, héritier en partie d'Anne Martineau (1782, 23 avril). — Nomination d'experts entre demoiselle Perrine-Renée-Marie Bossard de la Fromentraie, propriétaire du lieu de la Monnaie, en Saint-Aignan, et Françoise Daigremont, veuve de Jean Moussu, fermier de la Morinaie, Perrine Logeais, veuve de Jean Guestron, ancien colon dudit lieu, évoquée (17 juin) ; — entre Jean Hardy, colon à la Remaudrie, en Fontaine-Couverte, et les sieurs Besnard, fermiers au Bois-Hunault, et Grimault, fermier à la Gourantière (26 août) ; — entre Georges Dutertre, marchand, mari de demoiselle Perrine Reignier, et les héritiers de Michel Simon et de Jeanne Potel, closiers au lieu du Pas (29 novembre) ; — entre René Ballu, closier au village de Millant, en Brains-sur-les-Marches, et Jacquine Gasnier, veuve de Pierre Luard, au lieu des Boux, en Fontaine-Couverte (1783, 25 juillet) ; — entre Mre Louis-André de Lantivy, chevalier, seigneur de Niafle, Bouchamps et autres lieux, et Pierre-Marie Chauveau de Bois-Hubert, bourgeois (9 septembre) ; — entre Pierre Moreau, closier à la Fautrière, en Fontaine-Couverte, et Jean Hardy, maréchal audit lieu (21 octobre). — Visite des maisons de René-Nicolas Lenseigne, perruquier à Craon, et de François Leroyer (6 novembre). — Convention d'experts entre Nicolas Dugrès, mégissier, et consorts, et les héritiers de Jean Gascoin, fripier à Craon (1784, 27 février) ; — entre le procureur fiscal de la baronnie et Jacques Villemet, ancien fermier du Petit-Laigné (27 avril) ; — entre René Bouvet, meunier au moulin du Bas-Teil, en Niafle, et Michel Gautier, marchand, mari de Marie Marchand (30 avril) ; — entre Jean Cointet, marchand à Brains-sur-les-Marches, et Simon Marsollier, ancien métayer à l'Isambardière, même paroisse (3 mai). — Montrée du lieu de la Pelleterie, en Saint-Michel-de-la-Roë, appartenant à François Hervé, enfant mineur de défunts François Hervé et Perrine Desroziers (16 août) ; — des maisons de Me Louis-René Goussé de la Lande, docteur en médecine à Craon, et Me François-René Huault de la Poterie, licencié en droit (1785, 11 janvier). — Nomination d'experts entre Me René-Charles Perrière des Jonchères, avocat en parlement, sénéchal juge ordinaire de la ville et baronnie de la Guerche, et subdélégué de l'intendant de Bretagne au département de ladite ville, et Jacques Paillard, ancien fermier de la Maslinerie, en Brains-sur-les-Marches (25 avril) ; — entre Me Jean Lebreton, notaire royal et avocat à Fontenay au Maine, comme tuteur des enfants mineurs issus de son mariage avec dame Renée-Françoise Basille, et Me Sébastien-François Basille, avocat, demoiselles Marie et Françoise Basille, enfants de défunts Me Jean Basille, notaire royal, et dame Renée Chassebeuf (1er juillet) ; — entre Pierre Raimbault

négociant, et Julien Pottier, marchand (24 août); — entre Claude Bruand, closier au village du Bois, en Athée, et René Troupeau, marchand à Huteloup, en Athée, tuteur aux personnes et biens des enfants mineurs de défunts Alexis Pointeau et Perrine Touillé (15 octobre). — Procès-verbal de communication de pièces du chartrier du Parvis et de Beauchesne à la requête de Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, contre Me Jean-René Lecomte de la Chauvinière, ancien président en l'élection d'Angers, propriétaire du lieu de la Ridelais, en Saint-Saturnin-du-Limet (10 décembre). — Nomination d'experts entre demoiselle Renée-Louise Minault de la Cherbonnerie, nièce et unique héritière de Jeanne-Marie Chailland de la Ferronnière, propriétaire de la métairie de la Fripperaie, en Pommerieux, et René Leroyer, mari de Jeanne Bouhour, anciens fermiers dudit lieu (1786, 30 mai); — entre dame Louise-Renée-Céleste Gurie de la Beauvais, femme de Mre Charles-René-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Boutigné, interdit, et le sieur Cousin, métayer, mari d'Anne Bouvet, héritière de Julien Bouvet, métayer de la Blusse (1786, 6 juin); — entre Charles Diardière, tourneur, au village de la Masure, en Saint-Aignan-du-Désert, et Antoine Chauvin, marchand de beurre (21 août); — entre Louis Vignais, grêleur au village de la Rivière, en Saint-Michel-près-la-Roë, et Pierre Lemesle, closier au même lieu (1787, 30 mars); — entre Mathurin Guion, closier au village de la Touche, en la Chapelle-Craonnaise, et Marin Bellay, marchand à la Jaguerie, en Simplé, propriétaire de la Petite-Jaguerie (10 août). — Montrée du lieu de la Tranchardière et de celui de la Fourerie, en Saint-Aignan, à la requête de René Chevallier, sergent royal (1789, 13 juin), etc.

B. 3042. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1673-1681. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre Marie Martin, femme de Jacques Lemoine, et son dit mari : sentence de séparation de biens (1673, 18 septembre); — entre Me Mathurin Houdemon, prêtre, créancier de Me Jean Pointeau, notaire, et de Me René Pointeau, prêtre, son fils, et François Besnard, acquéreur d'une rente foncière de 28 boisseaux de seigle : sentence d'interruption (1676, 24 avril); — entre Guillaume Racappé, comme mari de Marguerite Lanier, fille et héritière de feue Marguerite Péju, d'une part, René Lanier, Me François Lanier, Me Laurent Lanier, prêtre, défendeurs et intervenant dans la sommation faite par Me François Hunault, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon et titulaire de la chapelle de la Thibaude (15 juin); — entre Jean Barrière, mari de Jacquine Lamoureux, auparavant veuve de François Houdouin, héritière usufruitière de feue Jacquine Houdouin, sa fille, et René Houdouin; — entre Françoise Thibault, femme d'Henri Bonneau, et son dit mari (27 juillet); — entre François Mottais, mari de Françoise Clouet, et Marin Béasse, mari de Jacquine Clouet (14 septembre); — entre Pierre Peltier, saisissant, et Me Gervais Jousse, sieur du Boisseau (3 novembre); — entre Jeanne Garreau, femme de Pierre Le Bastard, et son dit mari (13 novembre); — entre Marin Grignon, et les héritiers de feu Eustache Lourdais : maison sise au village de la Ménité, en Gastines (24 novembre); — entre René Lecomte et Guillaume Lefebvre : contribution d'une rente de 8 boisseaux de seigle assise sur le village des Châtaigniers (1677, 20 septembre); — entre Me René Lefebvre, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Laval, d'une part, François Gaultier, Gabriel Foucquet et autres, défendeurs, Marie de Pourpry, évoquée, et Mre Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, seigneur baron de Juvigné, vicomte de Romefort, fils aîné, noble et principal héritier de Mre Claude de la Corbière, baron de Juvigné, conseiller du Roi au parlement de Bretagne, et comme tel seigneur des Alleux, intervenant : saisie de la terre des Alleux (1678, 11 janvier); — entre Jean de Cadelac, écuyer, seigneur de la terre, fief et seigneurie de la Chevrie, et dame Marie Hullin, femme de Mre Geoffroy-Michel Gaultier de Brûlon, chevalier, seigneur de Quincé, auparavant veuve de Mre François de Meaulne, chevalier, seigneur de la Bretèche, héritière mobiliaire et usufruitière de feu François-Urbain de Meaulne, son fils, dame du fief et métairie de la Fresnaye; Mre Claude de Meaulne, chevalier, marquis de Lancheneil, héritier bénéficiaire dudit défunt; Mre Jean-Baptiste d'Esser, chevalier, mari de dame Anne de Meaulne, tant pour lui que pour Jean de Gaalon : rachat de la terre de la Fresnaye (9 mars); — entre Me François Planté, prêtre, détenteur en partie du village de la Hardouinière, en Saint-Saturnin-du-Limet, ayant les droits de Pierre Gouesbault, fermier du fief et seigneurie du Parvis, et François Bourguillault, mari de Renée Peccot, détenteur en partie dudit village : condamnation dudit Bourguillault à rembourser au demandeur les arrérages acquittés d'une rente due par ledit village au fief du Parvis (1er mars); — entre les paroissiens d'Athée comparant par René Allard le jeune, leur procureur-marguillier, et Étienne Bernier,

seigneur propriétaire du lieu de la Cessardière, en Athée : rente de 4 livres due à la fabrique des trépassés (28 mars) ; — entre Marie Turpin, veuve de Me Joachim Lamy, Marie Lamy, veuve de Me Pierre Meneust, d'une part, et Jean Picoreau, mari de Jeanne Hunault ; — entre François Blanchet et Pierre Huet (11 juillet) ; — entre Julien Fournier l'aîné et Théodore Mordret, mari de Marguerite Louveau, auparavant veuve de Gabriel Fournier ; — entre Jeanne Regnier, femme de René Planson, et son dit mari (15 juillet) ; — entre Pierre Robin, mari de Renée Lepaige, fille et héritière en partie de feu Mathurin Lepaige, et démissionnaire d'Antoinette Meneust, sa mère, et Charles Lepaige aussi fils du dit défunt (18 août) ; — entre Pierre de Lantivy, prêtre, curé de Niafle et titulaire de la chapelle de la Blanchebarbière en Saint-Nicolas de Craon, et Mathurin Rabory, fermier du lieu de la Blanchebarbière, héritier de Pierre Rabory et de Marie Blanchet, anciens fermiers du dit lieu (26 août) ; — entre Jean Mottais, mari de Marie Robin, fille et héritière pour un tiers de défunts Charles Robin et Françoise Lepaige, et Renée Tabourdeau, veuve de Pierre Guillois ; — entre Mre Louis-Marie-Armand Simiane de Gordes, abbé de l'abbaye de la Roë, représenté par noble homme René Sourdrille, sieur de la Tremblaye, conseiller du Roi et grenetier au grenier à sel de Château-Gontier, et les religieux de l'abbaye de la Roë et Jean Robin, fermier de la Bouverie, partie jointe ; — entre demoiselle Renée Chevalier, femme de René Repusseau, héritière en partie de défunts Me Claude Chevalier, sieur de la Rougerie, contrôleur au grenier à sel de Craon, et demoiselle Marie Leseurre, ses père et mère, et demoiselle Perrine Chevalier, veuve de noble homme Pierre de Mondière, fille et héritière des dits défunts : condammation de cette dernière à faire partage des biens, dans lesquels entre une somme de 9.000 livres pour prix de l'office de contrôleur donné par contrat de mariage, du 18 juillet 1634, devant Me François Thibault, notaire (1679, 27 février) ; — entre Renée Planchenault, femme de Jean Cornée, et son dit mari (17 avril) ; — entre Catherine Bruneau, femme de René Payteul, et son dit mari (21 avril) ; — entre Jacques Lefaucheux, fermier de la terre de Mortiercrolles, et Mathurin Rabory, ancien fermier de la Rentière, en l'Hôtellerie-de-Flée (2 mai) ; — entre Marguerite Meslier, veuve de Christophe Huault, fermier des censifs et émoluments de fiefs de la baronnie, et Claude Mauxion et son collègue, fermiers de la terre et seigneurie de Bouche-d'Usure, Mre Paul de la Saugère, chevalier, seigneur de Bouche-d'Usure, fils mineur de Mre Paul de la Saugère, chevalier, seigneur de Bouche-d'Usure, et de dame Marguerite de Cuillé ; — entre René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, pour lui et pour Georges Minault, écuyer, René de la Durantière, écuyer, mari de demoiselle Julienne Minault, et René Fouin, tuteur des enfants issus de son mariage avec feue Jeanne Hamelin, d'une part, et Jovin Gohier, Jacques Marchand, Me René Girault, prêtre, et autres détenteurs de la fresche de la Verrerie, en Saint-Aignan : condamnation des dits détenteurs à payer 800 livres pour 21 années d'arrérages d'une rente de 20 boisseaux de seigle et 1 boisseau d'avoine due au sieur de la Motte-Barassé à cause du fief de Brécharnon (2 juin) ; — entre Jean Marsollier, mari de Jeanne Lelardeux, fille et unique héritière de Jacques Lelardeux, et François Doussin, fils et héritier en partie de défunts René Doussin et Renée Marais : rente assise sur le Petit-Boisjouan, en Athée (31 juillet) ; — entre André Brossier et Antoine Meslier, apothicaire, héritier en partie de feu Me Julien Meslier, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, et Marguerite Meslier, veuve de Christophe Huault, évoquée : rente sur une maison du bourg Saint-Eutrope, à Craon (11 septembre) ; — entre René Letessier, sieur de la Gaulerie, et René Baudouin, mari de Perrine Verron, héritier de défunts René Baudoin et Michelle Lesaige : bail du lieu de la Guillotière, en Saint-Poix (19 octobre) ; — entre Jean Guais, ayant les droits de Me Jacques Goullier, prêtre, d'une part, Me Maurice Desalleux l'aîné, Pierre Pélion et Jean Poirier, d'autre : arrérages de biens sis au bourg de Livré baillés à rente par ledit Goullier à feu Me René Lemanceau, prêtre (1er décembre) ; — entre René Cormier, et Julien Fournier le jeune et Jean Béguin, curateur à la succession abandonnée de défunts Jean Monnier et Jeanne Marsollier : condamnation à faire partage du lieu de la Grande-Maison, en Saint-Sulpice (9 décembre) ; — entre Jean Anjuère, mari de Françoise Pilet, et René Houdoin, et Françoise Rochet, veuve de Pierre Marchandie, évoquée : contribution à une rente due par la Pauverdière, en la Selle-Craonnaise, aux Bonshommes de la forêt de Craon (10 décembre) ; — entre Jean Rousseau, mari de Jeanne Chevalier, fille et héritière pour moitié de défunts Pierre Chevalier et Jeanne Gastineau, et Pierre Chevalier, fils desdits défunts : condamnation dudit chevalier à rembourser au demandeur une somme de 30 livres par lui payée à André Denouault, marchand à la Parentière, en la Selle-Craonnaise, ay[ant] les droits cédés de Jacques, Marguerite, René et Ma[de]leine Dubois, enfants de feu Me Jacques Dubois, —

fier en chef au grenier à sel de Craon (14 décembre); — entre Luc Geouffrault, fermier du lieu de Queu-de-Vielle, dépendant de l'abbaye de la Roë, Mre Louis-Marie-Armand Simiane de Gordes, conseiller du Roi en ses conseils, duc et pair de France, évêque de Langres et abbé de ladite abbaye, et René Houdouin, ancien fermier dudit lieu (19 décembre); — entre Pierre Terrier, marchand, et demoiselle Marie Cazet, veuve de noble homme Jean de la Porte, sieur du Manoir, tant pour elle que pour ses enfants mineurs, demoiselle Renée Lefebvre, femme de Pierre Legros, écuyer, sieur de Villette, Gervaise Lefebvre, sieur du Perron, et le procureur fiscal joint : condamnation des défendeurs à payer douze années d'arrérages de la rente foncière de 4 boisseaux de seigle, mesure de Quelaines à l'essif de la cour de Craon, due sur le lieu de Lignières-Hoges, en Quelaines (23 décembre); — entre René Houdouin, fermier des lieux du Petit-Laigné et Grande-Fontaine, subrogé aux droits de Mre François de la Forest, chevalier, seigneur d'Armaillé, et Me René Gohier, prêtre, et Michel Bouesseau, ancien fermier desdits lieux (29 décembre); — entre Me Charles-Joseph du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, des fiefs et seigneuries du Rocher et Vollaines, la Brardière et autres lieux, d'une part, Pierre Allard, mari d'Anne Boisbenest, Pierre Tauvry et autres détenteurs des villages de la Hairie et de la Coltrie, en Méral (30 décembre); — entre Gilles Guérin, mari de Françoise Poypail, auparavant veuve de Me Olivier Pinet, notaire royal, et Louis Girard, Guillaume Le Bigre, François Planté, mari de Renée Gohier, fille et héritière de défunts Pierre Gohier et Jeanne Malvault, Me Jean Pointeau l'aîné, et autres : rente due au prieuré de Bossard, dépendant de l'abbaye de la Roë; — entre Me Laurent Geslin, sieur de la Touche, contrôleur au grenier à sel de Pouancé, mari de demoiselle Louise Bruneau, fille et héritière en partie de défunts Me Pierre Bruneau et damoiselle Louise Crestien, et par représentation héritière de feu Me Antoine Chrestien, sieur de la Relandière, et Me René Le Breton, héritier de défunts René Bourdais et Françoise Peslier : rente sur la Basse-Fleurière; — entre Charles Chismier, fils de feu Pierre Chismier et de Louise Couanne, et par représentation héritier de Martine Couanne, et René Guinoiseau, veuf de ladite Martine Couanne : condamnation du défendeur à faire partage 31, 2 avril); — entre demoiselle Marguerite Paulrd, femme non commune en biens de Me Jean Dut, avocat au siège, Me René Cordon, prêtre, héri- démissionnaire en partie de Marguerite Chevalier, sa mère, évoqué; demoiselle Marguerite Mangin, veuve de Pierre Trochon, sieur des Places, élu en l'élection de Château-Gontier, créanciers de la succession de feu Mathurin Paulmard : demande en interruption (13 mai); — entre Jean Drouet, écuyer, sieur du Tertre, et dame Anne Drouet, sa sœur, femme de René de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Touchardière, frère et sœur utérins de Renée Guihery, vivante femme de Mre Charles Lefebvre, seigneur de l'Épinay, conseiller au parlement de Bretagne, sous-doyen, d'une part, et ledit seigneur de l'Épinay, d'autre; ouverture de succession sous bénéfice d'inventaire (23 mai); — entre René Richard, maître serger, veuf de Jeanne de Clermont, fille et héritière de défunts Pierre de Clermont, et Françoise de Lhommeau, d'une part, et Michel Aubry, héritier de Michel Aubry mari de Perrine de Clermont : fermage du lieu de la Meignannière, en Quelaines (8 juillet); — entre René Lemanceau, mari de Jeanne Bousseau, fille et héritière en partie de défunts Noël Bousseau et Jeanne Guymon, et Mre Paul-Charles de la Saugère, chevalier, fils et principal héritier de dame Marguerite de Cuillé : rente foncière sur un jardin dépendant de la Pommeraie, en Bouchamps (5 septembre); — entre François Gaultier, sous-fermier solidaire avec Nicolas Gaultier, son fils, du moulin de Simplé, dépendant de la terre du Bourg-l'Évêque, Julien Fournier, fermier général de ladite terre, et Mre Alexandre de Rieux, chevalier, marquis de Sourdiac, seigneur du Bourg-l'Évêque, évoqué : réparations audit moulin (20 septembre); — entre Jacques Regnier, René Marsollier, mari de Jeanne Regnier, enfants et héritiers de Georges Regnier et de feue Jeanne Fauveau, d'une part, et Mathurin Fauveau, mari de Françoise Lefaucheux (20 octobre); — entre Nicolas Chalumeau, mari de Renée Tabourdeau, veuve de Pierre Guillois le jeune, héritière de Pierre Guillois l'aîné, étant aux droits de Me Michel Maugars, prêtre, sieur de la Bellangerie, et Perrine Guillois, veuve de feu Charles Gasnier, fille et héritière en partie dudit Guillois l'aîné (19 novembre); — entre René Paillard, marchand, fils et héritier en partie de feu René Paillard et de Marie Collet, et Mathurin Fauveau le jeune : propriété d'héritages sis au village de la Croix en Denazé (24 novembre); — entre Me René Bruneau, prêtre, chapelain de la chapelle des Trois-Maries, en Simplé, et comme tel seigneur de Bon-Encontre, créancier à la succession de feu Guy Hocquedé, et Me Pierre Guillet, prêtre (9 décembre); — entre Jean et René Gisteau, enfants et héritiers de Michelle Belot, femme de François

Gisteau, ladite Belot, fille et héritière de défunts Pierre Belot et Marguerite Leseurre, héritiers en partie de feu Étienne Minault, écuyer, fils de défunts Julien Minault, écuyer, et de demoiselle Marguerite Poisson, elle-même fille et unique héritière de défunts Jean Poisson et de Jacquine Leseurre, d'une part, et Me Guillaume Leseurre, notaire, fils et héritier en partie de feu Me Guillaume Leseurre, Anne de Breslay, veuve de Georges Minault, écuyer, héritier en partie de feue demoiselle Jacquine Chevillard, fille et héritière en partie de feu Me Julien Chevillard, sieur de l'Hommeau ; Louis Chevillard, fils et héritier en partie de Me François Chevillard, sieur de l'Ébaupin, et consorts (13 décembre), etc.

B. 3043. (Liasse.) — 93 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1682-1686. — Civil. Procédures, sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre demoiselle Anne-Charlotte de la Durantière, et Mre René de la Durantière, écuyer, son frère : réception de caution (1682, 3 février) ; — entre Marie Greffier, femme de Jacques Brossier, et son dit mari (6 février). — Procès-verbal de la remise au trésor de la baronnie par Me Anthyme-Denis Lanier, sieur de l'Oisellerie, procureur du Roi au grenier à sel de Craon et ancien procureur fiscal de la baronnie, de divers titres entre ses mains, sur l'ordre à lui donné par haute et puissante dame Madeleine de Laval, veuve de haut et puissant seigneur Mre Henri-Louis d'Alongny, chevalier, seigneur marquis de Rochefort, baron de Craon, en présence de Me Jean de Beaumont, avocat fiscal, et de Me Symphorien Dubier, procureur fiscal ; ledit sieur Lanier déclare en outre qu'il ne peut restituer les extraits relatifs au procès de Madame de la Chabossière pour sa terre de Balisson, « attendu que le tout tomba dans l'eau à une lieue de Fontainebleau lorsqu'il y alloit pour se justiffier des calomnyes qu'on luy faisoit auprès de Madame la maréchalle de Rochefort » (7 février). — Procès entre dame Marie-Angélique de la Porte, femme séparée de corps et de biens de Mre Joseph-Louis de Montécler, chevalier, comte dudit lieu, et Me Mathurin Gaultier, avocat au siège de Laval, acquéreur du lieu de Lignières-Hoge et du fief des Émenaudières, en Quelaines, sur Pierre Legras, écuyer, sieur de Villette, mari de Renée Lefebvre, et sur Gervais Lefebvre, sieur du Perron : retrait lignager desdits lieux par ladite dame de la Porte (11 mai) ; — entre Tugal Huchet, marchand, et Jean François, loueur de chevaux (16 juin) ; — entre Renée Paulmard, veuve de Jean Mehoudin, et Denis Jamet : demande en interruption (10 juillet) ; — entre Me Jean Le Roux, procureur du Roi au grenier à sel de Craon, mari de demoiselle Olive-Georgine Corbin, fille et héritière pour un quart de Me François Corbin, avocat du Roi au grenier à sel de Craon, et de demoiselle Marguerite Faguier, d'une part, et François, Françoise et Jeanne Corbin, autres héritiers, d'autre part (16 juillet) ; — entre Jean Sinoir et Mre Jacques de Farcy, chevalier, seigneur du Rozeray : condamnation du défendeur à payer la somme de 18 livres pour six tonneaux déposés dans la grange dîmeresse de Ballots (28 août) ; — entre Me René Boucault, sieur des Clotteaux, fils et héritier pour moitié de feu Jacques Boucault et de Perrine Régnier, et Perrine Boucault, sa sœur, femme non commune en biens de Mathurin Gault (1683, 3 juillet) ; — entre Me Jean Le Roux, conseiller et avocat du Roi au grenier à sel de Craon, mari de demoiselle Olive-Georgine Corbin, fille et héritière pour un quart de Me François Corbin et de Marguerite Faguier, d'une part, et Me René Lanier, chirurgien, curateur à la personne et aux biens de François Corbin, et demoiselles Françoise et Jeanne Corbin : condamnation des défendeurs à laisser la charge de conseiller et avocat du Roi au grenier à sel de Craon pour la somme de 2.400 livres (4 juillet) ; — entre Me Jean Maréchal, étudiant en l'université d'Angers, aux droits de dame Anne Baudry, veuve de Philippe de Gazeau, écuyer, auparavant dame propriétaire de la terre, fief et seigneurie du Bois-de-Denazé, et encore demoiselle Charlotte Mislet, veuve de Me Jean Maréchal, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Craon, dame propriétaire de ladite terre, d'une part, et René Rouault, mari d'Anne Sollier, fille et unique héritière de feue Claude Besnard, en son vivant femme de René Sollier : condamnation dudit Rouault à payer les droits de rachat échus depuis trente ans pour sa part dans le Bois-Gaultier (3 août) ; — entre Mre Charles de Fontenelle, chevalier, seigneur dudit lieu et de la terre, fief et seigneurie de Souvigné, héritier de feu Mre René de Fontenelle, chevalier, seigneur de Souvigné, et Julien Fouchard (9 août) ; — entre dame Renée-Élisabeth de la Saugère, épouse de Guy Pierres, écuyer, conseiller du Roi, grenetier ancien et mi-triennal au grenier à sel de Craon, et son dit mari : sentence de séparation de biens (7 septembre) ; — entre Louis Richard, marchand, mari d'Anne de Pigeon, fille et unique héritière de feu Me François de Pigeon, et Daniel de Rotrou, curateur à la personne et aux biens de Gilles de Rotrou, enfant mineur de feu Gilles de Rotrou et de Julienne Delahaye, celle-ci

fille de feu Jean Delahaye et de Renée de Pigeon : sentence rendant exécutoire au profit dudit Richard le contrat de vente de la maison seigneuriale de la Vieuville et du lieu de la Rivière-Fleurard en Livré, passé le 19 septembre 1662 par feue Jacquine Drouard, veuve de François de Pigeon, en faveur de ladite Renée de Pigeon (22 novembre) ; — entre Mre Daniel de la Chevallerie, écuyer, et Mathieu Jousnaux : marché d'un millier d'ardoise et d'une table de pierre contre un cheval (23 décembre) ; — entre Me Julien Mouesi, sieur de la Robinière, greffier en chef au grenier à sel de Craon, et Olive Mehoudin, veuve de Jean Bernier, mère et tutrice de Jean-Jacques Bernier (1684, 8 mars) ; — entre Françoise Blandin, fille majeure de Pierre Blandin et de Françoise Bloisnière, et Me François Planté, prêtre : retrait lignager de certains héritages sis au village de la Hardouinière, en Saint-Saturnin-du-Limet (6 mars) ; — entre François Chartier, fermier d'un jardin sis près du petit faubourg de la Porte de Château-Gontier, appartenant à Me Jean Guénault, notaire, et Gilles Legueu, marchand (29 avril) ; — entre François Rousseau, marchand, mari de Marguerite Bossard, en son nom et comme curateur des enfants émancipés de feu Pierre Bossard et de Françoise Arnoul, d'une part, et Me Augustin Paillard, notaire, mari de Jacquine Sonnet, René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, René de la Durantière, écuyer, sieur des Barres, tuteur des enfants issus de son mariage avec feue demoiselle Julienne Minault, demoiselle Anne de Breslay, veuve de Georges Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, mère et tutrice naturelle de Jean-François Minault, lesdits Minault héritiers dudit René Minault, sieur de la Hélaudière, d'autre part (2 juin) ; — entre Me Julien Meulevert, avocat au siège, et Jean Boisnard, maître maçon (19 juillet) ; — entre René Arthuis et René Beuschard, métayer à Chassebourg : dommages à l'étang de la Gaignerie, en Laigné (7 août) ; — entre les religieux de l'abbaye de la Roë, comparant par frère François Benoist, prêtre, leur receveur, et Pierre Gisteau, mari de Jacquine Jarry, propriétaire du village de la Fontaine-aux-Bretons, en Saint-Michel-des-Bois, près la Roë : arrérages d'une rente assise sur ledit village acquise pour la bourse des anniversaires de l'abbaye par frère Jacques de Couretz, de Maurice et Benoît Jarry et de Jean Hayan, sieur de la Couraillère (7 septembre) ; — entre Me Jean de la Champagne, bachelier en théologie de la faculté de Paris, chapelain de la chapelle du Petit-Laigné-le-Bigot, desservie en la collégiale de Craon, et Perrine Guillois, veuve de feu Charles Gasnier, et autres : arrérages sur la fresche de la Monnerie-Martin (17 octobre) ; — entre les religieux de la Roë et Laurent Davy, héritier de défunts Pierre Davy et Guillemine Pasquier : arrérages d'une rente due au petit chapitre ou grande pitance des religieux (1685, 6 février) ; — entre Louis Ciron, Louise Paillard, veuve de Robert Ciron, et consorts, d'une part, et Jean Guinoiseau, d'autre (15 février) ; — entre Augustin Gendry, mari de Jeanne Jolly, et Jacques Domin : rente sur la Basse-Souanière, en Cossé-le-Ressort (5 avril) ; — entre les chanoines de Saint-Nicolas de Craon, requête de Me François Hunault, l'un deux, et demoiselle Renée Chevalier, femme non commune en biens de René Repusseau (13 avril) ; — entre Marin Martin et Jacquine Lemoyne, veuve de feu Olivier Brasset : acquisition de la Haie-de-Gastines, en Laubrières (19 juin) ; — entre demoiselle Renée Boucault, veuve de Me Jacques Tavernier, président au grenier à sel de Craon, Me Guy Lasnier, sieur de Villeneuve, détenteur en partie des bois de Limet, d'une part, et Geoffroy-Michel Gaultier de Brûlon, écuyer, sieur de Quincé, mari de Marie Hullin, détenteresse en partie desdits bois ; — entre Mre René de Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, fils et principal héritier de feu Mre Emmanuel de Hardouin, propriétaire de la Roussière, la Basse-Beuverie, le Renault et la Rivière en Laigné, et Mre René Foucquet, prêtre, conseiller et aumônier du Roi servant par quartier, abbé de l'abbaye de Saint-Eusèbe en Provence, prieur de Notre-Dame lès Douzy en Bourgogne, seigneur de la Bouchefolière, le Breil-Brard, Hierre et autres lieux : saisies pour hommage non fait (23 juillet) ; — entre demoiselle Charlotte Millet, veuve de Me Jean Maréchal, grenetier au grenier à sel de Craon, dame propriétaire du Bois de Denazé, et Me René Le Vannier, prêtre, curé de Denazé, et les habitants de ladite paroisse représentés par Théodore Mordret, leur procureur de la boîte des trépassés : rentes sur le lieu du Bois-Gaultier, même paroisse ; — entre Me Florent Lelong, sieur de la Troussière, fermier général des terres et seigneuries de l'abbaye de Clermont, et René Cormier, détenteur en partie du village de Saint-Sulpice, en Athée, et dame Marie de Madaillan, veuve de Mre Guy des Vaux, chevalier, seigneur de Loresse, Me Jacques Vahaye, prêtre, héritier en partie de Me Jacques Vahaye et par représentation de Me Michel Vahaye, chirurgien, évoquée : rente féodale au fief de Demoul (2 septembre) ; — entre Claude Voitton, héritier en partie de feue Jacquine Grimault, femme de feu Julien Tardif, et Julienne Graffard, veuve en secondes noces dudit

Julien Tardif (7 septembre) ; — entre Michel Dubois, fermier de la terre de la Garaudière, dépendant de l'abbaye de la Roë, d'une part, et René Fouin, René Moreul et les cohéritiers de feue Jeanne Vannier, veuve de René Ferré : rentes sur le village de la Cousture en la Chapelle-Craonnaise (28 septembre); — entre Me René Lanier, chirurgien, et Me Jean Guénault, notaire, évoquant Me Pierre Chaudet, apothicaire, mari de Claude-Françoise Pinçon (25 novembre) ; — entre Jean-François Pierres, écuyer, sieur de la Querye, étant aux droits de Me René Boucault, sieur des Cloteaux, et Françoise Loichet, veuve de Pierre Chauvin : malversations sur des héritages sis au village de la Troisnerye, en Gastines, acquise par ledit Boucault (24 décembre) ; — entre Adrien de la Londe, sieur de Marancour, mari de demoiselle Renée Coquillau, et Jean Le Clerc, mari de Jeanne Renard, auparavant veuve de Gabriel Jégu ; — entre Me Jean Lefebvre, prieur de Saint-Martial de Montmorillon, et Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, propriétaire des prisons ordinaires de Craon, et Jean Béguin, concierge desdites prisons (29 décembre) ; — entre les chanoines de Saint-Nicolas de Craon, légataires de Me Michel Beaudon, l'un d'eux, requête de Me Nicolas Chartier, chanoine, procureur et receveur de la bourse des anniversaires, et Michel Briand, mari de Mathurine Jaril et consorts : honoraires d'un anniversaire solennel ; — entre Pierre Perrin, marchand, fils et héritier de feu Guillaume Perrin, et René Desmot, fermier de la Suhardière en Méral, évoquant dame Jacquine Le Bécassoux, veuve douairière de feu Mre François Lefebvre, seigneur de Laubrières, conseiller du Roi, doyen au parlement de Bretagne ; — entre Pierre Ragareu, sieur de la Paigerie, et Christophe Fouin, héritier en partie de Perrine Rousseau, son aïeule ; — entre Jean de Cadelac, écuyer, sieur de la Chevrie, d'une part, et Marie Geslin, veuve de Pierre Gérault, François de Chauzas, mari d'Anne-Charlotte de la Durantière, fille et héritière en partie de feu René de la Durantière, écuyer, sieur des Barres, et de Gillette Pinson, et René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, curateur aux personnes et biens des enfants mineurs dudit feu sieur des Barres et de Julienne Minault : rente sur la closerie des Bois, en Saint-Aignan ; — entre Luc Jeuffrault et Georges Éveillard, mari de Marie Guays (31 décembre). — Retrait lignager d'un lieu sis au village de Bizé, en Cuillé, par Me Julien Bullourde, frère de Me Louis Bullourde, sur Pierre Perrin (1686, 8 mars). — Procès entre Jeanne Hunault, veuve de Jean Picoreau, héritière bénéficiaire de feu Me Julien Hunault, son frère, et Pierre Esland, mari de Jeanne Clément, fille et héritière en partie de Jeanne Maslin (27 mars) ; — entre Me Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière, contrôleur ancien au grenier à sel de Craon, ayant les droits de demoiselle Charlotte Brouillet, veuve de Me René Lenfantin, et dame Élisabeth de la Saugère, femme non commune en biens de Guy Pierres, écuyer, fille et héritière de Renée du Mortier, femme de Mre Alexandre de la Saugère, chevalier, seigneur du Fougeray, et donataire de Renée Guérin, son aïeule, défenderesse, évoquant Mathurin Hullin, écuyer, sieur de la Poissonnerie, y demeurant, paroisse de la Boissière, fils aîné et héritier de feu René Hullin, écuyer, sieur de la Bouguelière, et de Jeanne Guérin, demoiselle Renée Minault, fille et héritière de Renée Hullin, et par représentation de ladite Guérin, agissant sous l'autorité de Mre Alexandre Hullin, prêtre, sieur de la Bouguelière (8 avril) ; — entre Marguerite Gareau, veuve de Jean Louveau, sieur de la Brianterye (?), demeurant à Cossé, et Marin Renard, mari de Renée Rousseau, acquéreurs sur Jacques Domin du lieu de la Souanière en Cossé-le-Ressort : demande en interruption (7 mai) ; — entre Charles de Farcy, écuyer, sieur de la Carterie, et Me Marin Cherbonnier, prêtre, et Pierre Cherbonnier : rente foncière de huit boisseaux d'avoine due par le lieu du Pâtis en Cuillé (17 mai) ; — entre Mathieu Jounault, mari de Judith Delahaye, fille de Renée de Pigeon, et Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie : retrait lignager du lieu de la Vieuville en Livré, acquis sur Me Daniel de Rotrou, curateur de Gilles de Rotrou, fils mineur de défunts Gilles de Rotrou et Julienne Delahaye (3 juin) ; — entre Jeanne Hunault, veuve de Jean Picoreau, propriétaire des Cormiers, en Brains-sur-les-Marches, et Julien Chevillard fils, héritier de Renée Girault, sa mère (18 juin) ; — entre Me François Hunault, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, et Me Louis Hunault, prêtre, chapelain en ladite église et procureur des anniversaires (3 juillet) ; — entre Jacques Faguier, fermier de l'Hommelaie, en Livré, et Jean Courcier, propriétaire dudit lieu : rentes dues au prieur de Livré, aux religieux des Anges et autres (15 juillet) ; — entre Me Mathieu Thomas, prêtre, et Mre Jacques de Farcy, écuyer : revendication d'une somme due audit Thomas par Me Pierre Mornay, chapelain de l'Écorcherie, partie saisie (24 juillet) ; — entre François Lemée, e Me René Gendry, notaire, aux droits de Jean Toupelin, adjudicataire de biens acquis sur René Ballue et Je Lemée : retrait lignager (28 juillet). — Nominati

de François Rousselot, sieur de la Gravelle, comme administrateur de l'hôpital Saint-Jean de Craon, en remplacement de Guy Pierres, écuyer, obligé de se retirer à la campagne, démissionnaire (26 août). — Procès entre Pierre Girandier, marchand, détenteur en partie du village de la Gaulerie, en Livré, et André Brossier, marchand, aussi détenteur en partie dudit village, ayant les droits de Mᵉ Michel Doudet, prêtre, chapelain de l'aumônerie Saint-Jean de Craon, d'une part, et Barbe Eschallier, veuve de Marin Grignon, marchand, héritière en partie de René Eschallier, sieur de la Grimaudière, détenteresse en partie dudit village, d'autre : remboursement d'arrérages de rente (9 septembre) ; — entre Françoise Lemétayer, veuve de Mᵉ Pierre Guilloteau, propriétaire d'une maison au village de la Crux, en la Selle-Craonnaise, et Pierre Goisbault l'aîné, marchand (15 octobre) ; — entre demoiselle Renée Maumousseau, veuve de Mᵉ René Aubry, avocat au siège, propriétaire du Tertre, en Saint-Clément de Craon, et Mᵉ Georges Saulin, mari de Françoise Mabille, fille de Laurent Mabille et de Françoise Drouard, propriétaire avec sa sœur Marguerite, de la Potinière, même paroisse (3 décembre), etc.

B. 3044. (Liasse.) — 83 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1685-1690. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre Georges Le Manceau, marchand, saisissant, Mᵉ René Foucquet, prêtre, aumônier du Roi, prieur commandataire de Notre-Dame lès Douzy et abbé de Saint-Jagu, aussi saisissant, et Toussaint Lefrère, fermier de la Bigaudière, Louis Lemanceau, fermier de la Basse-Ferron, en Athée, et François Paillard entre les mains desquels est saisi (1687, 28 janvier) ; — entre René de Bresbriand, écuyer, sieur de la Riballière, mari de Jeanne de Chantchevrier, parente de demoiselle Claude de Pilois, et Jacques de la Noë : retrait lignager du tiers du lieu du Hay, en la Selle-Craonnaise, acquis sur demoiselle de Pilois et Jacques de Pilois, écuyer, son oncle (25 février) ; — entre Mᵉ Laurent Lasnier, prêtre, François Lasnier, Pierre Guillois, mari de Georgine Lasnier, demandeurs en réception de caution, d'une part, et les Dominicains de Craon, Mᵉ Nicolas Cadot, prêtre, Mᵉ Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière, contrôleur au grenier à sel de Craon, Mᵉ Jacques Gastineau, avocat à Craon, et Mᵉ Georges Le Manceau, prêtre, créanciers de la succession de René Lasnier, chirurgien (18 février) ; — entre les prêtres et chapelains de Saint-Clément de Craon, requête de Mᵉ Georges Lemanceau, l'un d'eux, et Pierre Delaunay, fils et unique héritier de Toussaint Delaunay et d'Anne Saulin : arrérages d'une fondation assise sur la Basse-Parantière, en la Selle-Craonnaise (13 mars) ; — entre Mᵉ Jacques Guilloteau, avocat au siège, fermier du temporel de la chapelle du Grand-Laigné, desservie en l'église Saint-Nicolas de Craon, et François Gourand, mari de Madeleine Piger, fermier en partie des dites terres (11 avril) ; — entre Nicolas Ferré, métayer à la Heslaudière, en Congrier, Germain Guérin, Roch Lefèvre et Julien Aubert, sergent de la baronnie (18 avril) ; — entre Mᵉ Guillaume Michel, prêtre, et Mathieu Vivien (24 avril) ; — entre Mᵉ Jacques Vahaye, prêtre, et Jean Guais : honoraires de messes (28 avril) ; — entre Jean et Jeanne Bullourde, enfants et héritiers de Françoise Lemoyne, femme de Julien Bullourde, et Julien et Claude Bédier, fils et héritiers de Jean Bédier et de Claude Cherruau : arrérages de fermage du lieu de la Frescherie, en Gastines (2 juin) ; — entre Marie, Pierre et René Cirouet, et Jean Beaumont et Françoise Jeudy, veuve de Thomas Cirouet : résiliation du bail à rente de la Grande-Daudrière, en Quelaines (3 juin) ; — entre Olive Mehoudin, veuve de Jean Bernier, marchande de drap de soie, et Mᵉ Michel Perdreau, notaire (30 juin) ; — entre Jean de Cadelac, écuyer, sieur de la Chevrie, détenteur en partie de la fresche de la Grange, en Saint-Aignan, et les enfants émancipés de défunts Jean Collas et Marie Chamaillard : remboursement d'arrérages d'une rente due au fief de Brécharnon (2 septembre) ; — entre Mᵉ Gilles Ménage, chapelain de la chapelle de la Tulhée, desservie en la collégiale Saint-Nicolas de Craon, et Louis Tribondeau, fermier de la Tulhée et de la Bigottière, et Mᵉ Claude Blanchard, se disant chapelain de ladite chapelle, partie intervenante (14 novembre) ; — entre François Hervé, détenteur en partie du village de la Retiverie, en Livré, subrogé aux droits de Madeleine de Laval, veuve d'Henri-Louis d'Alongny, et Barbe Eschallier, veuve de Marin Grignon, détenteresse en partie du dit village : remboursement d'une rente féodale de froment rouge ; — entre Jean Louveau, marchand, fils et héritier en partie de Jacques Louveau, et Marin Renard (17 novembre) ; — entre Mᵉ Pierre de la Motte, chevalier, seigneur de la Motte-Baracé, Senonnes, Bedain, et des fiefs de Brécharnon et autres, et Michel Perdreau, mari de Françoise Bossard, veuve de Guy Chevillard, et Julien Minault, écuyer, sieur de la Maison-Neuve, évoqué (24 novembre) ; — entre de-

moiselle Marie Duval, veuve de Pierre Trochon, conseiller du Roi et son procureur au siège de l'élection de Château-Gontier, Me François Maumousseau, conseiller au présidial de Château-Gontier, Me Martin Hardy, sieur de la Jouannière, avocat audit siège, mari de Françoise Maumousseau, pour eux et leurs cohéritiers de Me Jean Maumousseau, docteur en médecine, créanciers de la succession abandonnée de Jean Maumousseau, marchand, d'une part, Me Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière, contrôleur au grenier à sel de Craon, Me Gabriel Amys, assesseur civil et lieutenant particulier criminel en la sénéchaussée et siège présidial de Château-Gontier, créancier de la succession abandonnée dudit Maumousseau et de Renée Verron, sa femme, tant en chef que comme héritier mobilier usufruitier de feu Me Arnauld Amys, son fils aîné ; — entre demoiselle Marthe Hunault, pour elle et ses cohéritiers de défunts Me Jean Hunault, avocat et procureur fiscal, et de demoiselle Marthe Éveillard, ses père et mère, héritiers de Me René Éveillard, sieur de la Filottière, et Olivier Bodinier (22 décembre) ; — entre Marie Luard, veuve de Jean Lanfentin, héritier pour un quart de Me Michel Beaudon, prêtre, chanoine de la collégiale Saint-Nicolas de Craon, et Jean Bellesme, tuteur naturel des enfants issus de son mariage avec feue Marie Beaudon, et autres (30 décembre) ; — entre Jeanne Bédier, veuve de Pierre Cherruau, et René Houillot, rouettier, et Françoise Houillot, veuve de Thomas Bédier, héritiers de feu Me Pierre Lorier, prêtre, (1688, 16 janvier) ; — entre Jean Brossier, maréchal, mari de Perrine Monnier, propriétaire de la métairie de Chantepie, en Athée, et Pierre Guyon, ancien métayer audit lieu (10 février) ; — entre Jean Gaudin, sieur de la Brunellière, sous-fermier de la terre du Bourg-l'Évêque, et Perrine Bouvry, veuve de Jean Jellu, et Jacques Cormier, son gendre, fermiers de la Grande-Curiais, en Cosmes (22 mars) ; — entre les religieux de la Roë, requête de frère François Rocquette, l'un deux, et Barnabé Vallais : demande en interruption (26 avril) ; — entre Pierre Boucicaut, sieur du Pommier, et Andrée Hunault, sa femme (8 mai) ; — entre Mre Geoffroy-Michel Gaultier de Brûlon, chevalier, seigneur de Quincé, mari de Marie Hullin, et demoiselle Claude Hullin, fille majeure, héritière en partie de défunt Julien Hullin, écuyer, sieur de la Fresnaye, et de demoiselle Claude Debonnaire, ses père et mère (4 juin) ; — entre Marthe Hunault, pour elle et ses cohéritiers de défunt Me Jean Hunault, avocat et procureur fiscal de la baronnie, et de feue Marthe Éveillard, et demoiselle Perrine Martin, veuve de Me Jean Éveillard, sieur du Lattay, saisissante, Me Jacques Bonneau, avocat au présidial de Château-Gontier, curateur aux personnes et biens des enfants mineurs de feu Me René Éveillard, conseiller au présidial de Château-Gontier, partie saisie (29 juillet) ; — entre René Regnier, pour lui et ses cohéritiers de Julien Regnier, propriétaires de la Chesnaye, en Méral, et Jean Brielle l'aîné et Mre Érasme de Contades, chevalier, seigneur de Montgeoffroy (?), la Corbière et autres lieux, intervenant ainsi que Jacques Gallais, sieur de la Biltière : malversations sur le lieu de la Chesnaye (2 août) ; — entre les chanoines de Notre-Dame de la Guerche, et Guillaume Hayer, mari de Michelle Barrière, et François Girault, mari de Jacquine Barrière, sœurs et héritières de Jacques Barrière, acquéreur sur René et Gilles Delahaie du lieu de la Mestrie, en Brains-sur-les-Marches (1689, 26 février) ; — entre Mre Pierre de la Motte, chevalier, seigneur de la Motte-Baracé, Senonnes, Bréchamon et autres lieux, et Gatien Gallizon, conseiller du Roi en tous ses conseils, ancien maître des requêtes de la Reine-mère, seigneur du Plessis-Galliçon, propriétaire du village de Fuzellière, en Saint-Michel-la-Roë, et dame Claude Poullain, veuve de Jean Hullin, écuyer, sénéchal de Craon, dame du fief de Balisson, appelée en vendication (5 juillet) ; — entre Olive Bullourde, veuve de Me Louis Gohier, sieur de la Rocherie, et François Mottais, saisissant : récoltes sur les lieux de la Haute et Basse-Lande, la Barre, la Rocherie, la Besnière, les Guérets et la Guimavière (29 août) ; — entre Mre Alexis de Lancrau, chevalier, mari de Françoise-Marie de Bréon, unique héritière de feue demoiselle Marie Lepicquart, sa tante, veuve de Jacques de Briand, écuyer, sieur de Malabry, et Pierre Huger, fils et héritier en partie de René Huger et de Claire Courtin (6 septembre) ; — entre Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de l'Ile, Ravalay, les Fougerais, la Ragotière et autres lieux, et Mre René de Madaillan, chevalier, mari de Françoise de Cléquenée, non commune en biens (12 septembre) ; — entre Perrine Leseurre, fille et héritière de feue Perrine Hunault, procédant sous l'autorité de Me Guillaume Leseurre, notaire, détenteresse en partie du village de la Gaulerie-Girault, en Saint-Michel-la-Roë, et Barnabé Vallais, père et tuteur de la fille issue de son mariage avec Mathurine Beziau, détenteur en partie dudit village (1er décembre) ; — entre François Trillot, mari de Remie Beuscher, Étienne Beuscher, héritiers de Me Pierre Beuscher, prêtre, de Jacques Clément, mari

de Jeanne Maslin et les cohéritiers Maslin (2 décembre); — entre Jean Gaudin, sieur de la Brunetière, et Théodore Mordret, sieur du Pré, sous-fermiers généraux des seigneuries du Bourg-l'Évêque et de Valleray, dont dépendent les lieux de la Grand-Curiais et de Blutourne, saisis réellement sur Mre Alexandre de Rieux, chevalier, marquis de Sourdeac, mari de dame Hélène de Claire, et Mre Louis de Baradas, évêque comte de Vasbre, abbé de Notre-Dame de Clermont, saisissant (1690, 2 janvier); — entre Me Jacques Vahaye, prêtre, fils et héritier en partie de feu Me Jacques Vahaye, avocat et procureur fiscal de la baronnie et associé en la ferme des censifs de la baronnie, et les héritiers de François Chevillard, sieur de l'Ébaupin (14 janvier); — entre Charles Richard, sieur de la Guyonnière, tuteur des enfants issus de son mariage avec Claude Guyon, fille et unique héritière de feu Antoine Guyon, sieur de Chauvigny, frère de Me Guyon, curé de Gastines, et Jeanne Le Breton, veuve de Me Pierre Meaulain, notaire et sergent de la baronnie, et Me Étienne Meaulain, notaire, fils et héritier en partie dudit défunt (14 février); — entre Me René Raimbourg, sieur de la Fosse, ayant les droits de Jean Cointet, sieur de la Blandinière, et Jean Auger, Me Julien Bullourde, sieur de la Cochardière, et autres (14 mars); — entre Barnabé Jallais, et Pierre Boisard, métayer à la Légerie, en Saint-Michel-la-Roë, et les religieux de la Roë, propriétaires dudit lieu, évoqués (24 avril); — entre Luc Jeuffrault, mari de Julienne Boisbenest et ses consorts, héritiers de Jean Planchenault, et Mre François de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé et des terres de Chantelou et Gastines, Jean-François Pierres, écuyer, sieur de la Querrye, et René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, mari de Françoise Pierres, lesdits Pierres héritiers de feu Louis de Chantelou, écuyer, seigneur du dit lieu, et de Georges de Chantelou, écuyer, sieur de Moligné : condamnation du sieur de Farcy à partir le lieu de la Grand-Ville en Gastines (12 mai); — entre Pierre Le Masson, fils de feu André Le Masson, pour lui et pour René Pottier, mari de Renée Le Masson, son beau-frère, et René Bullourde, sieur de la Maison-Neuve, fils et héritier en partie de feu Michel Bullourde, notaire, sieur de la Roussière : héritages sis au village de Limesle, en Méral (2 juin); — entre Jacques Buhigné, marchand, sieur de la Gasnerie, Jeanne Buhigné, femme de Jean Lebreton, sieur de la Ballerie, héritiers de défunts Jean Buhigné et Françoise Sinoir, d'une part, et Jacques Bodinier, mari de Renée Hégu, fille et héritière de René Tissot (12 juin); — entre Me Charles Soyer, prêtre habitué en l'église de Méral, propriétaire d'un lieu sis au village des Bois, même paroisse, et Jean Jarry, propriétaire d'un autre lieu au même village (23 juin); — entre René Hunault, marchand, aux droits de Jeanne Marais, veuve de François Monnier, et René Viel, tanneur : demande en interruption pour la maison de l'Ébaupin et la Perrière de Saint-Clément de Craon (18 juillet); — entre Mre Pierre de la Motte, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, seigneur de la Motte-Baracé, Senonnes, Bedain, Brécharnon et autres lieux, et Jean Peccot, détenteur en partie du village de la Morinaie, en Saint-Aignan : arrérages de cens dû au fief de Brécharnon (29 août); — entre Jacques Berhault, mégissier, d'une part, et demoiselle Renée Boucault, veuve de Me Jacques Tavernier, président au grenier à sel de Craon, Me René Bossard, sieur des Vallées, président au même siège, mari de Marie Vahaye, fille et héritière en partie de Me Jacques Vahaye, avocat et procureur fiscal de la baronnie, et Me Thomas Huault, notaire, fils et unique héritier de Christophe Huault et de Marguerite Meslier, associés à la ferme des émoluements de fiefs et greffes de la baronnie avec feu Me Thomas Delahaie : remboursement d'une somme consignée au greffe (22 novembre), etc.

B. 3045. (Liasse.) — 98 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1629-1695. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre Me René Bieslin, sieur de la Pillardière, avocat au présidial de Château-Gontier, mari de demoiselle Charlotte Leprince, fille et unique héritière de feu Me Thomas Leprince, notaire royal, et François Paigis, ciergier à Château-Gontier, curateur aux personnes et biens de Thomas et Jean Hamon (1691, 27 janvier); — entre Me François Fournier, notaire et sergent de la baronnie, et Anne Berson, sa femme (10 mars); — entre Me Pierre Goullay, prêtre, sieur du Marais, et Charles Houdmon et consorts, propriétaires du lieu de la Baudonnière, en Bouchamps; — entre Me René Bertreau, sieur de Launeau, assesseur au présidial de la Flèche, fils et héritier de Me François Bertreau, conseiller au même siège, et d'Anne Boucault, fille et héritière en partie de René Boucault, sieur du Houx-de-la-Mer, lieutenant civil et criminel audit siège, et de Marguerite Jourdan, et René Viel, tanneur à Craon : demande en interruption pour une maison sise à Craon (2 avril); — entre René Lemanceau et Char-

les Dugué l'aîné (9 juillet) ; — entre Me Jean Potier, diacre, chapelain de la chapelle du Haut-Étrogné desservie en l'église de Simplé, et Julien et Adam Moreau et autres héritiers de feu Mathurin Moreau, prêtre, titulaire de ladite chapelle (28 août) ; — entre demoiselle Antoinette Philippe, veuve de Me Marin Lemonnier, sieur de la Blandinière, héritier en partie de Mre Pierre Marin, prêtre, sieur de Saint-Maimbeuf, chanoine de la Guerche, Me René Lemonnier, sieur de la Blandinière, avocat au parlement de Bretagne, fils et héritier en partie dudit feu Lemonnier, tant pour lui que pour son frère François, d'une part, et Pierre Boucicaut, sieur du Pommier, d'autre : rente au prieur de Fontaine-Couverte (3 septembre) ; — entre Mathurin Poivert, boulanger, détenteur en partie du village de la Boulaie, en la Selle-Craonnaise, subrogé aux droits de Me Thomas Huault, notaire, fermier des censifs de la baronnie, et Marie Lamy, veuve de Pierre Meneust, détenteresse en partie dudit village (12 septembre) ; — entre Louis Richard, marchand, mari d'Anne de Pigeon, créancier de la succession de Siméon Beaugrand, et Me Georges Lemanceau, prêtre, curé de Gastines, chapelain de la chapelle du Bois-Ivon, entre les mains duquel est saisi, et Françoise Haugourdier, héritière bénéficiaire dudit Beaugrand (9 octobre) ; — entre Perrine Chemineau, femme de Julien Gendry, sergent royal, et son dit mari (11 octobre) ; — entre Pierre Morand, marchand, propriétaire des Cormeries, en la Selle-Craonnaise, et François Planté, mari de Renée Gohier, propriétaire d'un lieu sis au village du Plessis, même paroisse : remboursement d'arrérages d'une rente due au temporel de la chapelle Saint-Claude, *alias* le Pont-Blandin (1692, 21 janvier) ; — entre Louis Frontault, apothicaire à Craon, mari de Madeleine Rabory, fille et unique héritière de Jacques Rabory, sieur de Malaunay, Philippe Rabory, partie saisie, et Me Jacques Gastineau, sieur de la Martinière (?), notaire royal, entre les mains duquel est saisi (10 mars) ; — entre Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de l'Ile, en son nom et comme fils et héritier en partie de feu Mre Philippe de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, comme créancier de feu Mre René de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, son frère aîné, et comme étant aux droits de Jean Pottier, marchand, fermier judiciaire des fiefs de l'Ile-d'Athée, Chauvigny, la Motte-Sorchin, Ravalay, d'une part, et Guy Bédier, meunier au moulin de la Mancelière, en Ballots, mari de Marguerite Mallevault, détenteur en partie du village du Châtaignier, en Livré, et dame Françoise de Cléquenée, veuve dudit sieur René de Madaillan (23 mai) ; — entre René Thébault, sieur du Pont, et Élisabeth Hunault, femme de Michel Lucas, sieur de la Ménardière, d'une part, et René Hunault, sieur de la Raynière, d'autre (28 juin) ; — entre Me Léon Marchandie, avocat au siège de Pouancé, et Pierre Ruellon, petit-fils et héritier pour un tiers de Pierre Ruellon et de Renée Marchandie (1er décembre) ; — entre Perrine Lépron, veuve de Jacques Faguier, détenteresse en partie du village de la Chauvinière, en la Selle-Craonnaise, étant aux droits de demoiselle Anne Trochon, dame de la terre et seigneurie de la Denillière, et René Besnard, mari de Renée Camus, propriétaire en partie dudit village (1693, 13 février) ; — entre Claude Guays, marchand, et Michel Besnard, mari de Michelle Dutertre, fermiers de la Fourerie, en Saint-Aignan (13 avril) ; — entre Marin Cormier, marchand de draps de laine, et Me François Breslay, prêtre, curé de Ballots : payement de marchandise livrée (28 avril) ; — entre Mre Jean-Gilles de la Grue, chevalier, seigneur dudit lieu, engagiste des terres, fiefs et seigneuries de Chantail, la Motte-Saint Péan et la Brosse, et Pierre Querré : retrait féodal d'une rente de 20 livres (18 mai) ; — entre André Barocher, et Michel Le Clerc, fils et héritier en partie de Renée Chevillard, ayant les droits de Nicolas Gaillet, mari de Renée Rousseau, et de Julien Veillon (29 mai) ; — entre damoiselle Renée Coquillau, veuve en secondes noces d'Adrien de la Londe, sieur de Marancourt, propriétaire de la Frescherie, en Gastines, et René Jarri, couvreur d'ardoise, partie saisie (17 août) ; — entre Me Jacques Guilleu, sieur du Bois-Jouan, expert priseur et arpenteur juré, Julien Lemercier, mari de Jeanne-Françoise Guilleu, lesdits Guilleu enfants de Pierre Guilleu et de Françoise Pouriats, d'une part, et Pierre Pouriatz, sieur de la Barre, et ses cohéritiers de François Pouriatz, d'autre (12 octobre) ; — entre André de l'Angellerie, écuyer, mari de demoiselle Renée Le Barc, et Regnault de Gauchard, capitaine de gabelle (1er décembre) ; — entre René Denis, meunier, propriétaire de la Joliserie, en Bouchamps, et Mathurin Hullin, écuyer, sieur de la Poissonnerie, fils et héritier de feu René Hullin, écuyer, propriétaire de la Galetière, en Bouchamps : remboursement de huit truaux d'avoine payés aux censifs de la baronnie ; — entre Jean-François Pierres, écuyer, sieur de la Querrie, ancien propriétaire des fiefs seigneuries de Gastines, la Porte et Canjin, et Loui Bois, fille et héritière pour moitié de Me René Bc notaire, procédant sous l'autorité de Me Jean Gaultı

avocat au siège (5 décembre) ; — entre dame Marguerite-Françoise de la Monneraie, femme de Mre Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigné, conseiller au parlement de Bretagne, et son dit mari : sentence de séparation de biens (11 décembre) ; — entre Jean Reboux, mari de Renée Bourgeois, fille et héritière pour un tiers de feue Jacquine Faguier, et Perrine Épron, veuve de Jacques Faguier : héritages sis au village de la Batardière, en Saint-Aignan (1694, 12 mars) ; — entre Jacques Clément, détenteur en partie du village de la Raimbourgère, en la Selle-Craonnaise, et Julien Bruneau l'aîné, aussi détenteur en partie dudit village : remboursement d'arrérages d'une rente féodale (30 mars) ; — entre Me Jacques Piron (Perrin ?), notaire, mari de Perrine Meaulain, fille et héritière en partie de défunts Michel Meaulain et Jeanne Lebreton, et par représentation de René Lebreton, maître chirurgien, et Olive Bullourde, veuve de Louis Gohier, sieur de la Rocherie (20 avril) ; — entre Me Thomas Huault, notaire royal, ancien fermier des censifs et émoluements de fiefs de la baronnie, et Mre Antoine de Preaulx, seigneur de Gée, Charnières et autres lieux, tuteur des enfants mineurs de défunts Mre Jean-Claude de Preaulx, chevalier, seigneur du dit lieu, et dame Barbe de la Haie, acquéreurs des terres de Quelaines et du Plessis-Charnières (26 avril) ; — entre Jean Robin, marchand, propriétaire de deux closeries au village de Tissue-l'Enfant, en Saint-Clément de Craon, et Louis Frontault, maître apothicaire, mari de Madeleine Rabory, fille et unique héritière de feu Jacques Rabory, propriétaire d'un lieu au dit village (10 juillet) ; — entre Marguerite Lanier, veuve de Guillaume Racappé, et les détenteurs des villages de la Bretonnière et des Loges en la Selle-Craonnaise : remboursement d'arrérages d'une rente féodale due à la recette de la seigneurie du Parvis suivant acquits de Marie-Anne Poyet, femme de Mre René de Juigné, écuyer, seigneur du Parvis, et de demoiselle Anne de Juigné, et d'une autre rente due à la chapelle de la Piverderie (15 juillet) ; — entre Mre François Lefebvre, seigneur de Laubrières, conseiller au parlement de Bretagne, héritier de feu Mre François Lefebvre, conseiller et doyen au parlement de Bretagne, son oncle, seigneur de Laubrières, et Pierre Perrin, marchand, ancien fermier de la métairie du Pineau, et des closeries de la Blanderie et du Bourg-de-Gastines, en Gastines : arrérages de loyer (24 août) ; — entre Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière, conseiller du Roi, maire et magistrat perpétuel de la ville de Château-Gontier, étant aux droits de feue demoiselle Renée Gaignard, veuve de Jean Jourdain, sieur de la Raynière, et de Mre René du Breuil, chevalier, seigneur baron d'Ingrandes, d'une part, Pierre Édiard, boulanger, ancien fermier de la métairie de l'Isambardière, en Brains-sur-les-Marches, et Mre René du Breuil, baron d'Ingrandes, et demoiselle Louise du Breuil, sa sœur, héritiers de ladite feue demoiselle Gaignard, leur aïeule (4 septembre) ; — entre René Monnier et Jean Leclerc, demandeurs, et Jean Barais, veuf d'Anne Guyon : remboursement par le propriétaire de Villevert, en Méral, d'arrérages d'une rente féodale due à la seigneurie de Rocher-Volaine sur les héritages de la Basse-Hayère (7 septembre) ; — entre demoiselle Barbe de Lonlay, veuve de Louis de Lorchard, écuyer, et femme en secondes noces de Me Christophe Fouin, sieur de Fuzeaux, grenetier au grenier à sel de Craon, et dame Anne du Boul, veuve de Mre Alexis de Quatrebarbes, écuyer, sieur de la Roussardière (25 avril) ; — entre René Buffebran, sieur de la Méhoderie, Pierre Chalumeau, mari de Jeanne Marais, et autres héritiers de Louis Marais, d'une part, et Jean Thireau, sieur du Jaunay (18 mai) ; — entre François Mottais, marchand, et Catherine Gouesbault, veuve de Jean Lemoyne, ayant acquis avec ses beaux-frères, le lieu de Lorgerie, en Cuillé : retrait lignager dudit lieu (6 juin) ; — entre dame Marie Gouin, femme non commune en biens de Mre Louis de Lantivy, chevalier, seigneur sur l'Ile-Tison, la Lande, Champiré, fille et héritière en partie de feu René Gouin, écuyer, sieur de Livré, et Jean Rousseau, maréchal-ferrant, mari de Françoise Jousselin, détenteur en partie du village de la Morinaie, en fresche, sis à Athée (21 juin) ; — entre Jean Forettier, fils et héritier pour un quart de Mathurin Forettier et de Jeanne Viel, et Pierre Sabin : partage des bestiaux du lieu de Guinefolle (18 août) ; — entre Marin Herbert, mari de Jeanne Paillard, et René Monnier, propriétaire à titre de rente foncière de la closerie de la Roussière, en Athée (26 août) ; — entre Me Christophe Fouin, sieur de Fuzeaux, grenetier au grenier à sel de Craon, et Pierre Ragareu : rétablissement d'une grange à Villegrand, en la Chapelle-Craonnaise (2 septembre), etc.

B. 3046. (Liasse.) — 109 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1696-1699. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre Mre René du Tertre, chevalier, seigneur de Mée, étant aux droits de M. Me Joseph Boucault, seigneur de Melhiant, juge

magistrat au présidial d'Angers, fils et héritier en partie de feue demoiselle Marguerite Jourdan, veuve de noble homme Mᵉ René Boucault, lieutenant au siège, et René Mabille, curateur aux personnes et aux biens des enfants issus de Nicolas Beaucousin, absent, et de feue Marguerite Meslier (1696, 24 janvier) ; — entre Jacquès Bossard, propriétaire de la Poterie, en Quelaines, et Jean Brillet, colon partiaire de la Bilvardière, même paroisse, évoquant Pierre Beaujan, propriétaire dudit lieu (2 mars) ; — entre Mᵉ Laurent Madelineau, bourgeois de Nantes, et Mʳᵉ Pierre Guilbaut, prêtre de l'Oratoire de Nantes, créanciers de René Gaultier, mari de Jacquine Jolly, et demoiselle Jeanne Minault, fille mineure procédant sous l'autorité de Julien Minault, écuyer, son père : payement du solde de l'acquisition du lieu de la Chouetterie *alias* Châterie, en la Roë, vendu en 1687 par Jean Jolly et René Gaultier (9 mai) ; — entre Renée Jousselin, veuve de François Meslier, exerçant les droits de dame Madeleine de Laval, et François Rousseau, sergent royal, mari de Renée Talluet, héritière en partie de feu Mᵉ François Lecoq, curé de Saint-Clément de Craon, inhumé le 1ᵉʳ octobre 1681, propriétaire du lieu de la Rongerie, Jean Hunault et Pierre Monnier, propriétaires des lieux de la Rivière-Saudrin et de la Rivière-Cenard, en Bouchamps : rentes féodales (25 mai); — entre demoiselle Renée Coquillau, veuve de Mᵉ Adrien de la Londe, sieur de Marancourt, et André Orhan : fermage du lieu de Cherchenay, en Gastines (19 juin) ; — entre Pierre Renier, tissier, et Pierre Marsollier : paiement de dommages faits audit Renier pour l'incendie du lieu de la Hamonnière, en la Selle-Craonnaise, causé par ledit Renier (31 août) ; — entre René Bois, marchand, fils et héritier en partie de Mᵉ René Bois, notaire, et par représentation de Mᵉ Michel Bois, son aïeul, et Pierre Perrin, marchand, mari de Françoise Gigon (4 septembre) ; — entre les curé et chapelains de Saint-Clément de Craon, représentés par Mᵉ Jacques Houdmon, l'un d'entre eux, et René Mabille, cirier, curateur aux biens des enfants mineurs de Nicolas Beaucousin, absent : demande en interruption pour le lieu de la Massonnaie, en Bouchamps, pris à rente d'Antoine Meslier (7 septembre) ; — entre René Hunault, sieur de la Suhardière, l'un des détenteurs de la fresche de la Jardonnerie et Besnerie, dépendant du fief de la Mazure, et René Geslin, fils et héritier en partie de demoiselle Perrine Minault, propriétaire en partie de la terre de la Jardonnerie, en Saint-Aignan (12 novembre) ; — entre Robert Noyer, marchand, veuf de Catherine Simon, ayant en outre les droits de feu Claude Simon, sieur de Malabry, d'une part, Louis Beucher, métayer, mari de Marie Pointeau, Jean Forettier, marchand, héritiers en partie de feu Jacques Viel, prêtre, défendeurs originaires, et Marie Moreau, veuve de René Viel, héritière en partie de Mᵉ Jean Dubois, prêtre, Pierre Hullin, écuyer, sieur de l'Hommeau, et autres (1697, 22 février) ; — entre Marie-Madeleine Rabory, femme de Louis Frontault, maître apothicaire, et son dit mari (2 mars) ; — entre René Gasnier, marchand, mari de Jeanne Éveillard, fille et héritière en partie de Pierre Éveillard et de Louise Testier, exerçant les droits des Carmes d'Angers subrogés aux droits de demoiselle Marie du Tertre de Bois-Joulain, tant en son nom que comme donataire de demoiselle Gabrielle du Tertre, sa sœur, filles et héritières de René du Tertre, écuyer, sieur du Bois-Joulain, et François Rouhault, fils et héritier pour un sixième de Louise Éveillard (29 avril) ; — entre Mʳᵉ Louis d'Alongny, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, officier ès vaisseaux du Roi, chapelain de la Fourlière, en la collégiale Saint-Nicolas de Craon, et Mᵉ Christophe Sailland, sieur des Mazures, et autres détenteurs du Haut-Minay, en Saint-Clément de Craon (23 juillet) ; — entre Mᵉ Jean Geslin, notaire, mari de demoiselle Anne-Julienne de la Durantière, et demoiselle Reine-Prudence de la Durantière, émancipée, filles et héritières de feue Julienne Minault, femme de René de la Durantière, écuyer, et héritières en partie de feu René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, leur aïeul, d'une part, et François Fournier le jeune, mari de Jeanne Rousseau ; — entre Mᵉ René Légier, directeur des aides en l'élection de Château-Gontier, et Nicolas Boullard, commis aux aides, d'une part, et Renée Monnier, hôtesse à l'hôtellerie de la Beauchée, en Brains-sur-les-Marches : dommages causés par un incendie dans l'écurie de ladite hôtellerie (août); — entre Mᵉ René Marchandie, prêtre, curé de Congrier, et Mᵉ Léon Marchandie, sieur de la Grande-Maison, avocat au siège de Pouancé, mari de Jeanne Lefebvre, héritière bénéficiaire de Mᵉ Jean de Villiers, prêtre, curé de Méral (18 novembre) ; — entre René Hunault, sieur de la Suhardière, héritier en partie de demoiselle Perrine Maugars, veuve de Mᵉ Pierre Hunault, sieur de la Malinière, lui-même héritier de feu Mᵉ Jean Hunault, prêtre, son frère, et Jacques Clément, partie saisie : paiement des arrérages d'une rente hypothécaire (19 novembre) ; — entre demoiselle Renée Coquillau, veuve d'Adrien de la Londe, sieur de Marancourt, fille et héritière pour un tiers de Mᵉ Julien Coquillau, sieur de Charchenay, et de Renée Morinaie, Mᵉ Pierre Coquillau, sieur de la Blestière, et Anne

Coquillau, veuve de Me François Lanier, ses cohéritiers joints, d'une part, et Renée et Simon Gohier, enfants et héritiers de René Gohier et de Perrine Ferron (1698, 3 janvier); — entre Étienne Colas, huissier, fils et héritier de feu Jean Colas et de Marie Chamaillard, propriétaire de la closerie de la Trichonnière, en Saint-Michel-la-Roë, faisant partie de la fresche de la Moinaudière, et Renée Maslin, veuve de Jacques Renier, propriétaire en partie d'un lieu sis au village de la Triconnière (Truonnière ?), en Saint-Michel-la-Roë (7 mars); — entre Guy Lanier, sieur de Villeneuve, fils et héritiers en partie de feu Jean Lanier, conseiller et procureur du Roi au grenier à sel de Craon, et de demoiselle Marguerite Tavernier, et consorts, d'une part, et Mre Georges Hullin, chevalier, seigneur de la Selle, défendeur, et Mre Geoffroy-Michel Gaultier de Brûlon, chevalier, seigneur de Quincé, comme tuteur de son fils issu de son mariage avec feue dame Marie Hullin : remboursement d'arrérages d'une rente inféodée sur les bois taillis du Limet (26 avril); — entre Jean de Cadelac, écuyer, seigneur de la Chevrie, en Saint-Aignan, fils et principal héritier de feu Charles de Cadelac, écuyer, seigneur de la Bouvelaie, et Pierre Houssaye, curateur à la personne et aux biens de Geneviève Bourseau, fille et héritière en partie de Jean Bourseau et de Perrine Doucher, propriétaires du moulin Minault, en Saint-Aignan (28 avril); — entre Jeanne Meaulain, veuve de Me Guillaume Lescurre, notaire, et sœur germaine de Me Jacques Meaulain, prêtre, et Me Étienne Meaulain, notaire, frère germain dudit défunt : retrait lignager d'une rente viagère (4 août); — entre Catherine Crosnier, femme de Pierre Chaudet, apothicaire à Craon, et Guy Lanier, sieur de Villeneuve, frère et héritier en partie de feu Me Henri-Joseph Lanier, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, d'une part, et les héritiers des fermiers de la Chevronnaie, en Bouchamps (2 septembre); — entre René Denis, meunier au moulin de Bouche-d'Usure, et Jacques Godier, sieur de la Turmière, propriétaire du lieu du Pressoir, en Bouchamps : droit de monte et frais de transport de grains pris à la Drouairie, en Montjean (24 octobre); — entre Me René Gendry, notaire, greffier de la baronnie, étant aux droits de René Gisteau, et Pierre Monnier, fils et héritier en partie de Jean Lemonnier (19 décembre); — entre Louis Monnier, mari d'Anne Fauveau, et Jean Marais, mari de Renée Fauveau (1699, 7 mai); — entre demoiselle Renée Coquillau, veuve d'Adrien de la Londe, mère et tutrice naturelle de Marie de la Londe, détenteresse en partie de la fresche de l'Aunay, en Fontaine-Couverte, et Pierre Toubon, mari de Françoise Marchandie, détenteur en partie de ladite fresche : remboursement d'arrérages d'une rente féodale (15 mai); — entre Renée Brillet, femme de François Gohier, et son dit mari (27 juin); — entre Renée Geslin, veuve de Michel Boulais, propriétaire de la closerie de la Barre, en la Roë, et Me Louis Geslin, praticien, demeurant au faubourg d'Azé de Château-Gontier, tant pour lui que pour ses sœurs Anne et Jeanne, héritiers de Pierre Geslin et de Jacquine Hayer, leurs père et mère, propriétaires de la Sarozinière (?), au haut du bourg de la Roë (10 juillet); — entre Pierre Monnier, sieur des Pâqueries, propriétaire à titre de rente foncière de la moitié de la closerie de Touche-Baron, au ressort de Cossé, et André Richard, archer-huissier en la maréchaussée de Château-Gontier, joint avec Mathurin Richard, propriétaire dudit lieu de Touche-Baron (29 juillet); — entre Jean Cointet l'aîné, sieur de la Blandinière, et Pierre Fouillu : retrait lignager (10 août); — entre Joseph Garande, sieur de l'Épinouse, fils et unique héritier de feue demoiselle Anne Harangot et héritier par représentation de Me Nicolas Harangot, prêtre, et Louis Beucher, métayer, évoquant Me Thomas Travers (16 novembre); — entre Me François Drouard, sieur de Lorgery, président au grenier à sel de Craon, fils et unique héritier de Me Julien Drouard, sieur de Fontenelle, et de Guyonne Hardy, propriétaire de la Méhairie, en Saint-Aignan, et Pierre Gisteau, mari de Jacquine Jaril, propriétaire d'héritages sis à la Fontaine-aux-Bretons, même paroisse (23 décembre), etc.

B. 3047. (Liasse.) — 140 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1697-1703. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre Pierre Fouillée, détenteur en partie du village de Barbe-Saiche, en Brains-sur-les-Marches, et Guy Cointet, marchand, et les héritiers de Jean Houdouin père, détenteur en partie dudit village (1700, 5 janvier); — entre Jean Milliet, mineur, et René Thibault (5 mars); — entre Louis Legros, maître perruquier à Paris, tant pour lui que pour ses frères et sœur ayant les droits de Mre René de Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, propriétaire des terres, fief et seigneurie de la Roussière, d'une part, et Claude Raffray, veuve de René Rousseau, huissier, tutrice de ses enfants mineurs, Nicolas Le Thayeux, archer-huissier en la maréchaussée de Château-Gontier, mari de Claude Rousseau,

Me René Fourreau, greffier de ladite maréchaussée, mari de Renée Rousseau : retrait féodal de la pièce de terre du Gravier (27 avril) ; — entre Mre Georges Hullin, chevalier, seigneur de la Selle-Craonnaise, étant aux droits de feu Marin Bruand et de Gabrielle Meloye, sa femme, et Mathurin Pointeau, veuf de Jeanne Goulay : arrérages d'une rente hypothécaire (24 mai) ; — entre François Cointet, notaire, et René Girard : retrait lignager d'un lieu sis au village des Auvais, en Fontaine-Couverte ; — entre Thomas Sergent, mari de Marguerite Dolbeau, et les héritiers de feu Me Philippe Dolbeau, sergent royal, d'une part, et Pierre Guyon, sieur de la Touplinaie, mari de Marguerite Monnier, héritière en partie de Marie Monnier, veuve de Jacques Basset, propriétaire de la Grande-Guérinaie en Bouchamps (28 mai) ; — entre Jean Brault, fermier de la métairie de la Chapelle, en la Roë, et Jean et Michel Madiot, métayers audit lieu : remboursement d'avances faites pour les dits métayers à Pierre Gaumer, maître chirurgien à la Roë (15 juin) ; — entre Mre Charles Lefebvre, chevalier, seigneur de l'Épinay, Bouche-d'Usure, la Motte de Bouchamps et autres lieux, conseiller au parlement de Bretagne, et Me Jean Gastineau, avocat au siège, sieur de l'Aunay : retrait féodal de la métairie du Bois-Hubert et des closeries de la Nigeterie et de la Petite-Romerie en Bouchamps (28 juin) ; — entre Jeanne Meaulain, veuve de Me Guillaume Leseurre, et Gilles Cherbonnier, acquéreur du lieu du Pas, en Fontaine-Couverte, sur Me Étienne Meaulain, au prix de 663 livres : retrait lignager dudit lieu (26 juillet) ; — entre Nicolas Boulard, commis aux aides de l'élection de Château-Gontier, et Me René Legier, directeur des aides en ladite élection, d'une part, et Renée Monnier, veuve de Michel Adron, hôtelière à la Beauchée, en Brains-sur-les-Marches : paiement d'une cavale et rétablissement d'une écurie détruite par un incendie (27 juillet) ; — entre Me Charles Lélileloy, prêtre, chapelain de la chapelle de la Mabille, requérant par Me Louis Hunault, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, et Louis Baudrillier, sieur du Pineau, mari de demoiselle Anne de la Nusse, héritière en partie de feu Me René Chevalier, sieur de Laurière, avocat au présidial d'Angers, propriétaire de la maison de la Marre près la porte Valaise, en Saint-Clément de Craon (27 août) ; — entre Renée Goussé, veuve d'Élie Le Saunier, et Marin et Julien Mislet : héritages sis au village du Bois *alias* la Curie ou Courie, en Méral (31 décembre) ; — entre Guy Esnault, marchand à Laval, et Philippe Grosbois, marchand (1701, 13 mai) ; — entre Marin Cormier l'aîné, sieur de Landevy, et René Arthuis, métayer (29 juillet) ; — entre Louis Gillet, laboureur, et Claude Sarcher, marchand, mari de Jeanne Meignan, et autres héritiers de Me Jacques Poipail, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet (20 août) ; — entre Jacques de Farcy, écuyer, ayant acquis de Jacques Buhigné certains héritages sis près la closerie des Estres *alias* la Haute-Chevalerie en Ballots et preneur à rente foncière du moulin de Brochard et de la closerie de la Marinière, et Me Jean Néant, prêtre habitué en l'église de Ballots : paiement d'une fondation (29 août) ; — entre le même Jacques de Farcy, et Guy Bédier, fermier du moulin de Brochard et d'héritages dépendant de la chapelle de l'Écorcherie (7 septembre) ; — entre Jeanne Martin, veuve de René Hatton, Marie Martin, femme non commune en biens de René Goret, d'une part, et Jean Denouault acquéreur du tiers de la closerie du Bois, en Athée, d'autre : retrait lignager (31 octobre) ; — entre Gilles Fauveau, marchand, propriétaire d'un lieu sis au village de Niort, en Saint-Poix, et Julien Brossier, père et tuteur de Françoise Brossier, issue de son mariage avec Françoise Arnoul (1702, 18 mars) ; — entre Renée Ferrée, femme de Jean Cournée, et Georges Jeuffrault (8 mai) ; — entre René Guyon, métayer à la Lègerie, en Saint-Michel-de-la-Roë, et Mathurin Lemonnier le jeune, fils et héritier de Perrine Rousseau (18 mai) ; — entre Pierre Saulin, marchand, et René Arthuis (20 mai) ; — entre Me René Crosnier, officier de marine, et Pierre Veillon, acquéreur de la closerie de la Petite-Croptière, en Bouchamps : retrait lignager (5 juin) ; — entre René Guillon, colon à la Gasnerie, en Cuillé, et Julien Tardif (3 juillet) ; — entre René Hunault, sieur de la Suhardière, oncle de demoiselle Jeanne Hunault, et Pierre Lemoyne, marchand, acquéreur de portions de terre sises à la Bastardière, en Saint-Aignan : retrait lignager (23 octobre) ; — entre Simon Bodinier, mari d'Anne Ferré, et Étienne Gaultier : retrait lignager (20 novembre) ; — entre Pierre Thibault, propriétaire du lieu de Piverderie, en la Selle-Craonnaise, et Michel Bodinier, colon audit lieu (22 novembre) ; — entre Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, seigneur de Ballots, frère et principal héritier de feu Mre Malo-Marie du Buat, chevalier, seigneur de Chantail, et Me Sébastien Valtère, propriétaire de la Basse-Augerie, en Méral (1703, 5 janvier) ; — entre Georges Hullin, écuyer, seigneur de la Selle, et Mathurin Poivert, propriétaire de la Roche, en la Selle-Craonnaise : rente féodale due à la seigneurie de Saint-Amadour (27 septembre), etc.

B. 3048. (Liasse.) — 71 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1676-1710. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre les religieux de la Roë, requête de frère Jean-Joseph Cornet, prêtre, sous-prieur de ladite abbaye, et Julienne Marchandie, veuve de Pierre Toubon, héritière de Jean Rochet, son aïeul, propriétaire de la Raimbaudière, en Fontaine-Couverte (1704, 4 janvier) ; — entre Nicolas Chartier, poêlier à Craon, et Guy Pierres, écuyer, sieur de la Quérye (6 août) ; — entre René Paulain, marchand tixier au Pressoir, en Courbeveille, et Nicolas Dominique, brûleur d'eau de-vie (27 mai-16 juin) ; — entre Jean Jourdan, seigneur de la terre de Flains, et François Louzil et ses cohéritiers de feu Jean Guays (5 septembre) ; — entre Jean Martin, sieur de la Galaudière, et Judith Jounaux, fille et héritière de Judith Delahaye (26 septembre) ; — entre Me Jean Gastineau, avocat au siège, et Nicolas et Gabriel Guioullier (24 octobre) ; — entre Jacques Lecomte, créancier de la succession de feu Chauvigné, et Me Jacques Gastineau l'aîné, avocat au siège (16 décembre) ; — entre François Morillon, veuf de Perrine Fleury, propriétaire du Chesne, en la Chapelle-Craonnaise, et les héritiers Paillard : paiement d'arrérages d'une rente à la terre de la Garaudière (1705, 30 avril) ; — entre Marie Herbert, femme de Jean Dumaine, marchand tissier, et son dit mari (28 avril) ; — entre Pierre Brault, fermier des pacages du bois de Saint-Michel, et Me Michel Perdreau, notaire (4 novembre) ; — entre Antoine Mabille, marchand cirier à Craon, et Michel Donné, marchand (12 novembre) ; — entre Mre Georges Hullin, chevalier, seigneur de la Selle, et René Bodinier, marchand, mari de Julienne Jeuffrault, fermier du lieu du Brossay, en Saint-Saturnin-du-Limet (1707, 26 mars) ; — entre Jean Leblanc, employé dans les fermes du Roi, étant aux droits de Me René Viel, prêtre, aumônier du château de Craon, et Charles Duchesne, receveur de la bourse des anniversaires de la collégiale Saint-Nicolas de la dite ville, le chapitre joint (1710, 30 juin) ; — entre Louise Bouvier, d'une part, Louis Bescher et autres : sentence d'interruption à propos de la closerie du Clos-Girard, en Saint-Germain-de-l'Hommel, acquise par Anne Ragot, femme de Cyprien Rousseau (11 juillet) ; — entre François Goussé, sieur de la Lande, mari de Louise-Catherine Aubry, et Me André Planchenault, notaire, ci-devant curateur à la personne et aux biens de ladite Aubry, fille et unique héritière de Louis Aubry, sieur de Journaux, et de Marie Allard (22 août) ; — entre Gilles Guyon, sieur de Vauloger, curateur aux personnes et aux biens de Marie-Anne, Louise et Anne, enfants mineures de Jacques Mallet de Graville, écuyer, sieur du Fresne, et de dame Anne-Nicole de Saint-Gilly, et dame Anne de Mergot, femme non commune en biens de Me Louis-Vincent de Jouye, sieur de la Barre, receveur au grenier à sel de Craon, auparavant veuve de Me Jean de Saint-Gilly (17 novembre), etc.

B. 3049. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1717-1725. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre Perrine de Mongodin, veuve de Thomas Ledoux, fille et héritière pour moitié de René de Mongodin et de Radegonde Leroy, sa femme, et Denis Chancereul, marchand, père et tuteur des enfants mineurs issus de son mariage avec Françoise de Mongodin : annulation du contrat de vente du lieu des Bourons, paroisse Saint-Clément de Craon (1717, 11 juin) ; — entre Me Henri Bruneau, notaire, mari de Marie Davy, héritière par représentation de Me Pierre Bouju, prêtre, curé-prieur de Simplé, et René et Pierre Badier (15 juin) ; — entre Me Jean Le Moyne, notaire de la baronnie, et Mre Amaury de Madaillan de Lesparre, chevalier, seigneur de Chauvigny (22 juin) ; — entre Louis Robichon, mari de Louise Girandier, tant pour eux que pour ses cohéritiers de feu Pierre Girandier, et les héritiers de feu Jean Planchenault (1er juillet) ; — entre Guillaume Jégu, marchand, et Catherine Houssier, veuve de René Thoreau, évoquant Jean Louvau, sieur de la Tudayère : arrérages d'une rente hypothécaire (6 juillet) ; — entre Mre Amaury de Madaillan de Lesparre, chevalier, seigneur de Chauvigny, l'Ile-d'Athée, la Motte-Chorchin, et Me Léon-René Marchandye, licencié ès lois, avocat à Pouancé, propriétaire du lieu de la Haute-Fretière, en Livré : paiement du rachat dû au seigneur à cause dudit lieu (3 août) : — entre Jacquine Hoisnard, femme de René Jamin, et son dit mari (4 août) ; — entre Me Pierre Bodard, grenetier au grenier à sel de Candé, mari de demoiselle Françoise Portais, et comme tel propriétaire d'un lieu sis au village de la Buscherie, en Livré, et Michel Moriceau : remboursement d'arrérages de rente dus à la chapelle de la Réauté, *alias* au Barbier, desservie en l'église de Méral, suivant titre nouvel du 8 octobre 1696 consenti au profit de Me Sébastien-Étienne Valtaire, chapelain (7 août) ; — entre Mre Jean-Marquis de la Motte, chevalier, seigneur de

Senonnes, et Pierre de Bourgon, écuyer, fils de dame Marie Boucault, procédant sous l'autorité de Me Pierre Le Maçon, procureur au présidial de Rennes : retrait lignager du fief de Meillan vendu en octobre 1716 par ladite dame Boucault au dit sieur de Senonnes (6 décembre) ; — entre Mre Marc-Antoine de Lancrau, chevalier, seigneur de Chanteil, et Pierre Sorin, maître charpentier à Craon : paiement de travaux exécutés au château de Chanteil (1718, 12 février) ; — entre Jean Beudin, marchand de drap de soie à Laval, et Mre René-Joseph d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, agissant par lui et pour Mre Philippe-Ambroise d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, comme héritiers de demoiselle Paule d'Andigné, leur sœur, et de Mre Philippe d'Andigné, leur père, lui-même héritier de Mre Pierre-André d'Andigné, son frère (21 mai) ; — entre Julien Clavreul et René Monnier, mari de Jeanne Clavreul, d'une part, et Jacques Gosret, partie saisie, d'autre : paiement des arrérages de 42 années de jouissance de la closerie de la Bigottière, en Pommerieux (25 mai) ; — entre Me Mathurin Regnier, sieur de la Bazinière, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Antoine de l'Ermitage, et René Boucault, sieur des Clotteaux, propriétaire du lieu du Pineau, en Gastines : arrérages d'une rente foncière ancienne de dix boisseaux de seigle (15 juillet) ; — entre François Cointet et René Geslin : retrait lignager d'une closerie sise au village de la Trotterie, en Saint-Saturnin-du-Limet, vendue par Simon Cointet, père du demandeur (25 juillet) ; — entre Pierre de la Barre, écuyer, sieur du Teilleul, procédant sous l'autorité de Jacques Sourdrille, écuyer, sieur de Chambrezais, son curateur aux causes, René de Chantepie, sieur de Préaux, curateur aux personnes et biens de René et Renée de la Barre, lesdits de la Barre enfants mineurs et héritiers de feu François de la Barre, écuyer, sieur du Teilleul, d'une part, et Perrine Meaulain, veuve en premières noces de Jacques Perrin et épouse de François de la Barre, écuyer, sieur du Buron, et Michel Jamet, mari de Perrine Boguais, d'autre : remboursement d'une somme de 300 livres prêtée audit Perrin pour employer au paiement de la Planche-Fautrière, en Fontaine-Couverte (19 décembre) ; — entre Pierre Legrand, mari de Perrine Martin, fille de Jean Martin et nièce de Marin Martin, et dame Charlotte de la Douespe, veuve de Mre Charles-René de Farcy, chevalier, seigneur du Rozeray, acquéreur sur ledit Marin Martin, de la closerie de la Pinellerie, en Ballots : retrait lignager dudit lieu (1721, 13 octobre) ; — entre demoiselle Marie-Anne Guyon, femme de Me Jacques Paillard, sieur de la Prouverie, notaire royal, et son dit mari : autorisation pour ester en justice (1722, 17 avril) ; — entre François Renaudier et autres héritiers de feue Jacquine Jamet, fille de Michel Jamet et de Jacquine Moreau, et Jacquine Berhault, veuve dudit Jamet (18 juillet) ; — entre Pierre Delhommeau, fils mineur de Jean Delhommeau, marchand, et de Marie Lelièvre, et Jean Colleau, marchand, mari de Renée Houdmon : retrait lignager du lieu de l'Aubonnière, en Livré (3 août) ; — entre dame Renée Pépin, veuve de Mre Bertrand du Guesclin, chevalier, conseiller au parlement de Bretagne, dame du fief du Fay, en Cuillé, et Me René-Olivier Pigoust, prêtre, prieur de l'abbaye de la Roë, reprenant l'instance à la place de Me Jacques-René Mahé, prêtre, chanoine de Saint-Augustin, curé-sacriste de la Roë : cens de deux boisseaux d'avoine dû au fief du Fay sur la métairie du Mottay, dépendant du temporel de ladite sacristie (7 septembre) ; — entre le procureur fiscal de la baronnie et René Halligon, sieur de la Brunetière : retrait féodal de la maison de l'*Écu*, vendue par le sieur de la Touche-de-Saint-Remy ; — entre Jean Thireau, mari d'Anne Pinot, fille et héritière pour un quart de Martin Pinot et de Perrine Courtin, et Marin et Jacques Pinot, héritiers pour un quart des dits défunts ; — entre Guillaume Régullier, mari de Jacquine Ferré, fille et héritière de Jean Ferré, et François Gendry, meunier : jouissance du lieu des Loges, en Athée (31 décembre) ; — entre François Cointet, marchand, en son nom et comme tuteur des enfants issus de son mariage avec Renée Poivert, d'une part, Jean Besnard, mari de Renée Luard, Jean, Michel et Jeanne Luard et autres : remboursement d'arrérages de rentes dues sur l'Isambardière-Boucault, la Basse-Isambardière et l'Isambardière-Planchet, en Brains-sur-les-Marches (1723, 19 avril) ; — entre Mathurin Beziau et François Pabot, métayer, acquéreur sur Étienne Brillet d'un lieu sis au village de la Trionnière, en Saint-Michel-de-la-Roë : retrait lignager (17 mai) ; — entre demoiselle Marie Allaire, étant aux droits de Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, et Georges Le Roueil, meunier, acquéreur sur André Allaire, sieur du Plessis : retrait féodal (28 juin) ; — entre Guillaume Gassil, et Me Julien Audrain, prêtre, prieur-curé de Brains-sur-les-Marches, acquéreur sur Pierre Peltier, mari de Perrine Camerelle : retrait lignager (29 novembre) ; — entre Jean Denouault, marchand, et François Rozault, *alias* Rouzault : acquisition du lieu de la Morinaie, en Athée (1724, 18 décembre) — entre Simon Cointet l'aîné, marchand, propriétaire

d'un lieu sis au village de la Trotterie, en Saint Saturnin-du-Limet, et Jean Guichard, propriétaire d'un autre lieu au dit village (1725, 12 janvier); — entre Me Mathurin du Roger, notaire royal, et Pierre Saulin (24 mars); — entre Clément de Laune, marchand, mari de Louise Bodinier, et Marin Martin l'aîné, acquéreur sur Jacques Louvet d'une partie de la closerie des Bois en la Roë : retrait lignager (2 juillet); — entre Bertrand Juillot, mari de Françoise Gaudin, et François et Pierre Gaudin (12 juillet); — entre René Chartier, propriétaire de la Teillaie, en Niafle, et Pierre Gigon, agissant pour lui et ses cohéritiers de feu André Gigon, fermier dudit lieu (18 juillet); — entre Noël Berson, mari d'Anne Bourgeais, héritier de Pierre Bourgeais et d'Anne Pignon, et René Homo : droit d'assent pour vente de marchandises sous les halles de Craon (13 août); — entre François Monnier et Marguerite Monnier, veuve de Pierre Guyon (31 août); — entre Renée-Prudence de la Durantière, femme non commune en biens de Jean Goullier, sieur du Buisson, et Anne-Julienne de la Durantière, veuve de Mre Jean Geslin, notaire de la baronnie, héritières d'Anne de la Durantière, femme de Me François des Chausas, d'une part, et P. Girard, prenant le fait et cause de Julien Lesegrétain, colon au lieu des Landes aux mains duquel est saisi, d'autre part (6 septembre); — entre René Bruneau le jeune, héritier et représentant de Catherine Moreau, sa mère, et René Boisseau, acquéreur d'héritages sis au village de la Chevillonnière, en la Selle-Craonnaise : retrait lignager (29 octobre), etc.

B. 3050. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1726-1729. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre Michel Pabot, marchand, propriétaire de la Besnerie, en Saint-Martin-du-Limet, et Olivier Thibault : dommages pour malversations sur ledit lieu (1726, 12 janvier); — entre Nicolas Moreau, laboureur à Usages, en Saint-Martin-du-Limet, et René Bruneau l'aîné, acquéreur sur Michel Moreau, frère du demandeur, de certains héritages sis à la Chevillonnière, en la Selle-Craonnaise : retrait lignager (14 janvier); — entre Me Thomas Huault, procureur au siège, et Pierre Jaunaux, demeurant à la Guiocherie, en Livré : taxe d'honoraires (3 avril); — entre demoiselle Jeanne Portier, veuve de Me Jean Cherruau, héritière mobiliaire et usufruitière e leur enfant, d'une part, Me Jean Briand, ancien conseiller du Roi et son procureur au grenier à sel de Craon, Jean Le Voyer, sieur de la Gauteraie, père et tuteur des enfants issus de son mariage avec feue Renée Rémond, Renée Cherruau, veuve de Me René Gendry, notaire, et Marie-Anne Cherruau, veuve de Jérôme Bardin (21 juin); — entre Simon Cointet, marchand, curateur à la personne et aux biens de Renée Cointet, fille mineure de François Cointet et de Renée Poivert, et Marie Fouin, héritière de Pierre Fouin, son frère, présumé mort (31 août); — entre Pierre Desestres, marchand, fils de Perrine Grosbois, et René Theuret, marchand, veuve de Françoise-Valentine Desestres (7 septembre); — entre Me Pierre Drouard, sieur de Lorgerie, ancien président au grenier à sel de Craon, et Jean Rousseau, tixier : droit de pêche dans un vivier du village de la Besnière, en Fontaine-Couverte, appartenant audit Drouard comme propriétaire de trois lieux sis audit village (1727, 5 février); — entre Étienne Gisteau, mari de Nicole Grandin, auparavant veuve de Louis Robichon, et René de Cherbonnier, écuyer, seigneur de Monternault, mari de dame Barbe-Marguerite de Lantivy, propriétaire de la terre, fief et seigneurie de la Cour-de-Livré : réparations à la métairie de la Cour-de-Livré (15 février); — entre Jean Marsollier, fermier de la closerie de la Loge, en Bouchamps, et Jacques Verdier, colon audit lieu : paiement de la part afférente à chacun d'eux (17 mars); — entre Perrine Planchard, veuve de Pierre Foucher, et demoiselle Marie Rondeau, veuve de Thomas Simon, marchand (29 mars); — entre Mre René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault, propriétaire de la métairie de la Bigaudière, en Livré, et Guillaume Beucher, curateur institué par justice à la personne et aux biens des enfants mineurs de défunts Pierre Faguier et Anne Beucher, et Michel Marsollier, partie intervenante (26 avril); — entre Louise Dupré, veuve de François Bellier, sieur de la Chauvelaye, chirurgien à Château-Gontier, et Claude et Michelle Ferré, fermiers du lieu de la Viannière, en Laigné (28 avril); — entre Mre Louis-Joseph de Madaillan, marquis de Montataire, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Chauvigné, l'Ile-d'Athée et autres lieux, et le titulaire de la chapelle du Boisjouan, et René-Charles Gaultier, sieur de la Valette, évoqué : paiement des arrérages d'une rente de 6 boisseaux de seigle, suivant titre nouvel consenti, le 12 juin 1675, à Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de l'Ile-d'Athée, par Me Maurice Desalleux l'aîné, prêtre, sieur de Jaunay, chapelain de la dite chapelle (11 juin); — entre ledit sieur de Madaillan, Jean Le Monnier, sieur de la Roussière, et ledit Gaultier, évoqué : paiement des

arrérages d'une rente de 70 livres assise sur le lieu de la Grande-Guyonnière, en Livré (13 juin) ; — entre Luc Clément, mari de Marie Monnier, auparavant veuve de Gatien Hamard, et Luc Fresnaye, mari de Nicole Gannes, évoqués avec Perrine Coquereau, veuve de Michel Gannes (11 juillet) ; — entre Mre Charles de la Lande, seigneur de Saint-Martin de Villenglose, et Mre René de la Lande, seigneur de Tertien : rente de 80 livres assise sur le moulin de Tertien (1er août) ; — entre François Rousseau, sieur de la Guichardière, huissier royal, et Pierre Rocheton, hôtelier à l'*Abreuvoir* de Craon, défendeur, et Simon Cointet, intimé (6 août) ; — entre Louis Leduc et Julien Pottier, héritiers de Paule Buhigné, et François Buhigné : jouissance de la maison du Buron, en Méral (3 septembre) ; — entre Julien Nugue, ancien fermier de la Vallière, en Chazé-Henry, d'une part, Clément Delaune, marchand, fermier dudit lieu, Me René Pelly, prêtre, curé de Laubrières, intervenant, et Me Louis Guibourg, évoqué, d'autre (6 septembre) ; — entre Pierre Cadotz, marchand, et François Fresnaye, maçon ; — entre Me René Lecomte, notaire à Laval, et François Boisramé, mari de Perrine Desaistres (4 novembre) ; — entre Michel Hubert, et Gilles Guédon, acquéreur sur Pierre Hubert : retrait lignager d'héritages sis au village de la Mascottière, en Saint-Poix (1er décembre) ; — entre demoiselle Françoise Guillois, veuve de Me Jacques Guilleu, et Pierre Boucler, mari de Perrine Bellanger : paiement d'une année d'effouils du Grand-Beauchesne (2 décembre) ; — entre François Maignan, mari de Perrine Hunault, et Michel Robin : retrait lignager d'une closerie sise au village de la Rivière-Cruard, en Bouchamps (1728, 26 janvier) ; — entre René Denouault, marchand, et Julienne Curie, veuve de René Rousseau (18 mars) ; — entre Georges Nupied, mari de Julienne Bruchet, et Pierre Gaudin, acquéreur sur Philippe Taillandier d'une maison sise à Gastines (19 avril). — Taxe de pension pour les enfants mineurs de défunts René Le Gaigneux et Jeanne Pointeau (20 avril). — Procès entre Michel Le Royer, marchand, et Jean Papin, mari de Perrine Maillard, majeur de coutume (12 mai) ; — entre Françoise Martineau, fille majeure, et Pierre Galisson : dommages et intérêts pour la défloration de la demanderesse (24 mai) ; — entre Pierre Reignier, étant aux droits de Mre Lefebvre de Laubrières, seigneur du fief et seigneurie de Pingenay, et Pierre Monnier, mari de Perrine Jégu : retrait féodal de la maison de la Boulaie, en Méral (12 juillet) ; — entre René Arthuis et Julien Jouslain, mari de Catherine Landais : règlement de métives (27 juillet) ; — entre Louise du Breil, dame de la baronnie d'Ingrandes et d'Azé, femme de Mre Gabriel-Pierre Dauzy, chevalier, seigneur du Girault, d'une part, et demoiselle Françoise Viel, pour elle et ses cohéritiers de Me Pierre Viel, et Mre René du Tertre de Mée, chevalier, seigneur de Montalais, demeurant en son château du Tertre, évoqué, d'autre part (12 août) ; — entre René Denis, meunier au moulin à eau de l'étang de Bouchamps, et Jean Pauplin, meunier au moulin de Bouche-d'Usure : fournissement de grande roue, rouets, pouquerie, fusée et autres agrès nécessaires à rendre un moulin tournant et virant (3 décembre) ; — entre demoiselle Jeanne Leseurre, veuve de Me Jean-Baptiste Drouard, sieur des Jonchères, ancien avocat du Roi au grenier à sel de Craon, et Pierre Legeard, marchand, curateur à la personne et aux biens de Perrine Renoche (1729, 9 juillet) ; — entre demoiselle Anne Delafuye, et Pierre Veillon, marchand : demande d'interruption (11 juillet) ; — entre René Halligon, sieur de la Brunetière, et Jean Jacguelin, acquéreur : demande en interruption (26 novembre), etc.

B. 3051. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1730-1743. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre Me Jean-René Perrier, sieur de Mauny, licencié en lois, et Georges Girard, mari de Jeanne Boisseau : retrait lignager de la closerie de la Simonnaie, sise en Brains-sur-les-Marches (1730, 4 septembre) ; — entre Jacques Mathereau et Pierre Clément : jouissance des issues de l'Écoublère (1731, 20 février) ; — entre Jean Bouesseau, mari de Jeanne Renoche, et Pierre Doudet : retrait lignager de la closerie de la Guettière (22 octobre) ; — entre Jean Lecomte, marchand, et Louis Paillard, ayant pris à rente de la succession abandonnée de Jean Chauvigné la closerie du Defais, en la Selle-Craonnaise (1732, 29 novembre) ; — entre Philippe Dubreil, sieur de Courbadon, tant pour lui que pour François Chorin, sieur de la Chauvinière, et Jean Louveau, sieur de la Tudayère, tant pour lui que pour René Fouin : remboursement d'une somme de 500 livres payée en l'acquit des héritiers de Christophe Fouin, sieur des Fuzeaux (1733, 19 février). — Déclaration par dame Louise Langlois, veuve de Mre Louis-Pierre-Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de Bouchamps, bailliste et garde-noble de leurs enfants mineurs, demeurant au château de la Lande, paroisse de Niafle, qu'elle se porte héritière sous bénéfice d'inventaire de feu Mre Jean-François de Lantivy de l'É-

pronnière, clerc tonsuré (14 avril). — Procès entre René Bomier *alias* Baumier, sieur de la Bosse, fils et unique héritier de René Bomier et de Charlotte Fournier, et Julien Boisard le jeune (4 septembre) ; — entre Jean Demas, grêleur, et Renée Cormier de Landevy : retrait lignager d'une maison sise à Bouchamps (1734, 1er mars) ; — entre Pierre Rocheton, marchand, et René Halligon, sieur de la Bruntière, marchand, défendeur, et demoiselle Anne Neveu, veuve de Me André Allaire, sieur du Plessis, évoquée ainsi que demoiselles Anne-Françoise Allaire et Marie-Renée Allaire, filles et héritières dudit défunt : exploitation du lieu de Malaunay, en la Selle-Craonnaise (4 septembre) ; — entre Nicolas Bernier l'aîné, propriétaire du Puits en Chérancé, et Pierre Crosnier, closier, défendeur, et Mre René du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais, Pommerieux, Chéripeau, Chérancé, le Tertre de Méc et autres lieux, propriétaire de la closerie des Cormiers en Chérancé, intervenant (7 septembre) ; — entre demoiselle Louise Saget, et René Allard, mari de Marie-Marthe Goussé : retrait lignager d'une rente foncière (29 novembre) ; — entre Julien Blin, mari de Jeanne Tardif, et Jean Clouet, mari de Jeanne Robin : retrait lignager d'une closerie sise au village de la Lande-Ronde, en Cuillé (1736, 23 juillet). — Autorisation donnée à François Hervé le jeune, fils de François Hervé, chirurgien, et de Charlotte Bouvet, de faire enfermer son père dans une maison de force, à cause de ses déportements (1er août). — Procès entre les héritiers d'Olivier Peltier et de Jeanne Meignan, et les héritiers de Pierre Lemercier (11 août). — Interdiction de Jeanne Halligon, fille de René Halligon, sieur de la Bruntière, et de feue Renée Besnard (12 septembre). — Procès entre Mathurine Davoye, hôtesse à l'*Écu de Bretagne* de Craon, et le sieur Pittet, garçon cordonnier chez Noël Martin, maître cordonnier (30 octobre) ; — entre Joseph-Pierre Charlet, procédant sous l'autorité de Louis-Joseph Charlet, son père, et Jean Gourand, acquéreur sur ledit Charlet père : retrait lignager d'une boisselée de terre énervée du lieu de la Romerie, en Bouchamps (1737, 8 avril) ; — entre François Poupard, marchand, aux droits de Mre Louis-Joseph de Madaillan et de Mre René de Cherbonnier, seigneur de Monternault, et Mathurin Guinoizeau, acquéreur sur Pierre Poupard : retrait féodal du sixième d'une clo-[illegible]e sise au village du Pontvien, en Livré (5 août) ; [illegible]tre Sébastien Bossard, marchand, frère de Pierre [illegible]sard, et René Lemercier, forgeur : retrait lignager [illegible]e moitié de closerie sise au village des Véronnières [illegible] maison de la Cloisterie, sise au même village, paroisse de la Roë (3 décembre) ; — entre Julien Pichot et René Bourie, marchand, défendeur, Maurille et Mathurin Mauxion, parties intervenantes, et Marie Delahaye, veuve de Guillaume Durand, évoquée (1738, 6 septembre) ; — entre Marin Guéret, et Mathurin Bourdais, marchand : retrait lignager de la closerie du Mortier, en Laigné, acquis sur Jean Gaudin, mari de Renée Guéret (1739, 12 janvier) ; — entre Jean Denouault, mari de Jeanne-Catherine Godard, fille et héritière de feu Pierre Godard, étant aux droits de Pierre Bulourde, mari de Perrine Paillard, d'une part, et Joachim Chantelou, fils de Jean Chantelou et de Marie Pitaut, Me Brice Fléchard, ancien receveur des gabelles au grenier à sel de Château-Gontier, mari de Catherine Houdmon, fille et héritière sous bénéfice d'inventaire de René Houdmon, pure et simple de Claude Hunault, d'autre part (22 juillet) ; — entre Me Jean-Jacques Cherruau, notaire, et Marie Lelièvre, veuve de Pierre Arthuis : paiement d'un arrêté de compte (20 août) ; — entre Nicolas Denis, marchand, et Jean et René Poupelin : dommages et intérêts pour chômage du moulin du Parvis (2 septembre) ; — entre Ambroise Madiot, fille mineure d'Augustin Madiot, et Pierre Badier : retrait lignager d'héritages sis à la Fontaine, en Simplé (1740, 20 février) ; — entre Jean Mouslard, tixier, et ledit Badier : retrait lignager d'héritages sis au même lieu (4 juillet) ; — entre les chanoines de Saint-Nicolas de Craon, ce requérant Me François Préau, l'un d'eux, et Joachim Chartier, tant pour lui que pour ses cohéritiers, Renée Hunault, tant pour elle que pour Marie Hunault, sa sœur, héritière de feu Me Louis Hunault, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas (28 juillet) ; — entre demoiselle Louise Oger, veuve de Me Olivier Nicolas, sieur des Fontaines, greffier en chef au grenier à sel de Craon, ayant les droits de Mre Michel-Jean Dumans, seigneur du Bourg-l'Évêque et du fief de la Touchardière, et Tugal Fauveau, marchand, mari de Perrine Lefaucheux : retrait féodal de terres sises à la Chênaie, en Denazé (1742, 28 mai) ; — entre Mathurin Lemoyne jeune et Jean Chevrollaye, marchand : retrait lignager de la closerie de la Maison-Neuve, sise au village des Véronnières, en la Roë (23 juillet) ; — entre le propriétaire d'une closerie sise à la Robinerie, en Livré, et Jean Denouault, mari de Jeanne-Catherine Godard (1743, 8 janvier) ; — entre Louise Langlois, veuve de Mre Louis-Pierre-Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de Bouchamps, fils aîné de Mre Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Épinay, et de Marie de la Chevallerie, tutrice de ses enfants mineurs, lignagers de Mre Guy-René de la Chevallerie, chevalier de

Saint-Louis, et Sébastien Chassebeuf, époux de Marie Bazin : retrait lignager de la métairie de Soulioche, en Laubrières (4 février) ; — entre Renée-Françoise Larcher, femme d'André Plattier, et Jacques Bossard, mari de Louise Lezé, défendeur, et Me René Moreau, prêtre, sacriste de l'église de Quelaines (20 mars); — entre Pierre Lorier, marchand, et Jacques Paillard, acquéreur sur Julien Briand d'une closerie sise au village des Buttes, en Brains-sur-les-Marches : retrait lignager (8 avril); — entre Jean Deschamps, sieur de la Gautrie, pour lui et ses cohéritiers de Georges Deschamps, et Renée Lebreton, veuve de Pierre Harreau et consorts, défendeurs, Anna Lemonnier, veuve de François Paillard, sieur de la Roctière, Me François Labbé, notaire royal, mari d'Anne Paillard, François-René-Jean Paillard et autres, aussi défendeurs : interruption à cause des lieux du Bas-Bignon et de la Méhoderie, en Saint-Poix, cédés au sieur de la Roctière par Pierre Lemonnier (28 mai) ; — entre Jean-Jacques-François Trillot, tanneur, curateur aux personnes et biens des enfants mineurs de défunts Jacques Godier et Jeanne Lemasson, d'une part, Jeanne Godier et François Poupard, mari de Renée Godier : rente foncière sur le lieu du Pressoir en Bouchamps (1er juin), etc.

B. 3052. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1752-1762. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre François Moreau, tuteur des enfants mineurs de Pierre Moreau et de Marie Cottier, et Jacques Régullier, marchand, acquéreur de la closerie de la Maison-Neuve, au village de « Lartiverie », en Livré : retrait lignager (1753, 3 septembre) ; — entre M Guillaume Rattier, prêtre, curé de Saint-Clément de Craon, et Gabriel Hesnard et autres : arrérages d'une rente foncière de 2 boisseaux de seigle sur le lieu de la Bucherie, en Livré (1754, 30 janvier) ; — entre Me Michel-Mathurin Higgin, avocat au présidial de Château-Gontier, fils et unique héritier de feu Me Michel Higgin, docteur en médecine, et d'Anne Duroger, et par représentation héritier de feu Me Mathurin Duroger, notaire royal à Craon, et de Françoise Duroger, veuve de Me François Fortin, avocat au baillage de Pouancé, d'une part, et demoiselle Anne de Lantivy, dame Françoise Viel, veuve de Mre Jacques-Pierre de Lantivy, écuyer, tutrice de Mre René-Pierre-François de Lantivy, son fils, demoiselle Marguerite-Françoise de Lantivy, héritiers de feu Me François Cordon, sieur de Villeneuve, d'autre part, et demoiselle Mathurine Duroger, veuve dudit sieur Cordon, appelée : mainlevée des meubles de la succession (3 septembre). — Fournissement de caution par Marie-Renée Dumortier, veuve de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière (1755, 18 juin). — Procès entre Pierre Clément, marchand, tuteur de Marguerite Accaris, fille mineure de Jean Accaris et de Marguerite Leborgne, et Michel Lefranc, marchand, acquéreur sur Paul Desgranges du lieu du Pineau, en Gastines : retrait lignager (17 novembre) ; — entre les Dominicains de Craon, requête du R. P. Julien Mainguy, leur procureur, et René Benâtre : rente emphytéotique sur le lieu du Pin, en Chérancé (1756, 26 novembre); — entre Mre Pierre-Ambroise de la Forêt d'Armaillé, baron de Craon, et Me Pierre Valet, notaire royal à Craon, et Jeanne Damour : retrait féodal de partie d'une maison sise en la Grande-Rue de Craon (1758, 31 mars) ; — entre Jacques Paillard, marchand, frère de Renée Paillard, veuve de Julien Hunault, et Renée Girard, veuve de Jean Dutertre : retrait lignager (19 juin) ; — entre Me René Roustille, prêtre, prieur-curé de Livré, et Mre Pierre-Ambroise de la Forêt, marquis d'Armaillé : rente due par le moulin du Blochet (22 août) ; — entre Mre Louis Hullin, chevalier, seigneur de la Motte, Fontaine-Couverte, la Pommeraie, la Haie-Brette, la Fresnaye et autres lieux, et Pierre Besnard, marchand, tuteur de Jeanne Pabot, fille mineure de Julien Pabot et de Perrine Houillot : obéissances féodales au fief de la Pommeraie pour le lieu des Landes, en Fontaine-Couverte (29 août) ; — entre demoiselle Marie Viel, veuve de Mathurin Jamet, bourgeois, Mathurin Paillard, chirurgien, mari de Marie Jamet, Me Jean-Jacques Gendry, procureur fiscal de la baronnie, mari de Marie-Julienne Jamet, d'une part, et Claude Joulain l'aîné, marchand, d'autre (1757-1759) ; — entre François Poupard, marchand, mari de Renée Godier, et Jean Bodinier, marchand : retrait lignager d'une rente foncière sur le lieu du Pressoir, en Bouchamps (1759, 22 janvier) ; — entre Pierre Juliot et autres propriétaires de lieux au village de la Suhardière, en la Selle-Craonnaise, et Mre Louis-Henri de la Forêt d'Armaillé, chevalier, seigneur de Saint-Amadour, la Selle, la Suhardière, conseiller au parlement de Bretagne, prenant le fait et cause de son procureur fiscal : obéissances féodales (28 février) ; — entre Pierre Beuchard, marchand, et Marin Cadots, tuteur des enfants mineurs de Mathurin Beuchard et de Renée Avranche, première femme dudit défunt : arrérages de la jouissance d'immeubles sis à la Touche-Bonvalet, en Livré (24 avril) ; — entre

Françoise Grandin et Pierre Moreau, marchand : retrait lignager d'immeubles sis aux villages de l'Hommelais et de la Grimaudière, acquis par le dit Moreau sur Françoise Lourdais, mère de la demanderesse (20 août) ; — entre Julien Pottier, marchand, et François Rousseau, mari de Catherine Pottier : retrait lignager du jardin Carré en Méral (15 octobre) ; — entre Louis Pavy, laboureur, et René Pavy, marchand, acquéreur sur autre René Pavy du lieu de la Curie en Livré : retrait lignager (12 novembre) ; — entre Mre Jacques-Charles-Philippe-Annibal de Farcy, chevalier, seigneur du Roseray, du fief et seigneurie du Rocher-Volaine et autres lieux, d'une part, et Françoise Martin, veuve de Pierre Gasnier, héritière en partie de feu Jean Martin, Joseph Godebille, mari de Marie Martin, propriétaire d'une closerie au village des Mestries, en Fontaine-Couverte ; Marie Brillet, veuve de Louis Hardy, propriétaire du Cormier, en Fontaine-Couverte ; René Lepage, marchand, propriétaire de la Grande-Hugerie, même paroisse ; René Gendry, marchand, comme tuteur de ses enfants, propriétaire en partie de la Petite-Hugerie ; Anne Martin, veuve de Georges Boisseau, propriétaire des Mestries : arrérages d'une rente en frarage (1760, 6 septembre) ; — entre René Viel, bourgeois, et Marguerite Viel, d'une part, Me Jean Salmon, prêtre et autres héritiers de feu Jean Salmon : réparation aux four et puits des Salles, en Pommerieux (20 décembre) ; — entre Jean Denouault, propriétaire d'un lieu au village du Gast, en Athée, Louis Lemasle et François Aoustin, métayers, défendeurs, Jean Gallichet, propriétaire d'un autre lieu au même village, intervenant (1761, 2 janvier) ; — entre François Tafforeau, sieur de la Gasneraie, marchand, mari de Marguerite Girault, et Jean Chartier (26 mai) ; — entre René Bource, marchand, mari d'Élisabeth Radé, et René Bourcier, tissier (7 septembre) ; — entre René Viel, boulanger, et Pierre Houdmon, marchand (1762, 9 mars). — Déclaration par Julien Moreau, maître maçon à Craon, d'une découverte par lui faite dans une maison de la rue du *Pilori* d'un pot de terre contenant un grand nombre de pièces de monnaie ancienne (22 octobre), etc.

B. 3053. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1763-1770. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre Jean Gault l'aîné, marchand, mari de Perrine Courcier, et Jean Gault le jeune : retrait lignager d'héritages sis à la Basse-Marre, en Saint-Clément de Craon (1763, 14 mars) ; — entre Me Jean Gautret, notaire royal au Maine, et Me François Lezé, notaire royal à Quelaines, acquéreur sur Pierre Gendry, mari de Perrine Chemineau : retrait lignager du pré de la Gourderie, en Quelaines (10 octobre) ; — entre Jeanne Halbert, veuve d'Yves Hamelin, et Marie Cartier, femme séparée de biens d'Étienne Miot (1764, 18 octobre) ; — entre Me Charles Duchesne, receveur des traites, mari de Jeanne-Françoise-Renée Bernier, héritière de feu Étienne Bernier, et Jeanne Davrillé, femme de Louis Brossard, seigneur des Brosses, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, acquéreurs sur François Dalibon, marchand, mari de Renée Bodin : retrait lignager de la moitié de la métairie de la Rivière-Pontvien, en Livré (3 décembre) ; — entre Charlotte Hervé, veuve Jean Bodard, tisserand, et Anne et Renée Damour, boulangères : retrait lignager d'une maison sise près des Halles de Craon (1765, 4 février) ; — entre Jean Cointet, marchand, fils et héritier de feu François Cointet, sieur des Cormiers, et de Perrine Renoche, et petit-fils de Me François Cointet, notaire, lignager par représentation de Jacques Guitaut, employé dans les fermes du Roi, et Julien Lecomte, marchand de fil, fermier du Cormier, sis au village de Meillan, en Brains-sur-les-Marches : retrait lignager du dit lieu du Cormier (11 février) ; — entre Mre Louis Hullin, chevalier, seigneur de la Motte, Fontaine-Couverte, la Pommeraie et autres lieux, et René Fougeray, acquéreur sur François Rousseau, laboureur : retrait féodal du Pré-Neuf, sis au village de la Hunaudière, en Fontaine-Couverte (25 février). — Réception de caution pour Me François Chartier, notaire de la baronnie, nommé syndic-receveur de la ville de Craon (1766, 1er février). — Procès entre Marie-Perrine Préau, femme de Mathurin-Urbain Jégu, et son dit mari : séparation de biens (4 mars) ; — entre les pauvres de l'hôpital Saint-Jean de Craon, et Jean Foucher et consorts : arrérages d'une rente foncière de 18 livres assise sur le lieu de la Gaulerie, en Athée (15 mai) ; — entre le procureur fiscal et Mre Servan-Étienne-Olivier de Dieusy, chevalier, seigneur de Dieusy, Congrier et autres lieux, comparant par Me André Royné, prêtre, curé de Congrier : déclaration à la baronnie pour raison des portes et partie du refoul du moulin à eau de Congrier (18 juin) ; — entre Jean et Anne Béasse, et François Rousseau, meunier au moulin de Poiltré, en la Roë : fermage d'un moulin à vent sis en la champagne des Goussières, en Fontaine-Couverte (19 juillet) ; — entre Marin Forestier, ancien fermier de la Touche-à-l'Abbesse, et Julien Paillard, mari de Marie Helbert, colon partiaire du dit lieu (1767, 16 février) ; — entre Renée

Leroyer, femme de Michel Paillard, et Julien Nupied de la Gaucherie, acquéreur sur Marie-Rose Crosnier: retrait lignager de la Petite-Blocherie, en Cuillé (4 septembre) ; — entre Louis Lecomte, marchand, Renée Lecomte, femme de Me Pierre Hébert, notaire, Jeanne Lecomte, femme de René Lecomte, d'une part, et Claude Joulain, marchand, mari de Marie Blanchet, acquéreur sur Pierre Lecomte, marchand : retrait lignager des lieux de la Hourdrière, la Couture et Champ-du-Bois en la Chapelle-Craonnaise (1768, 11 janvier) ; — entre les pauvres des hôpitaux de Craon et Me Pierre-François Girault, greffier ordinaire de la baronnie (27 janvier) ; — entre René Poisson, boulanger, mari de Perrine Guitteau et Jean Cointet, acquéreur sur Jacques Guitteau : retrait lignager d'une closerie sise au village de Meillan, en Brains-sur-les-Marches (2 mai) ; — entre Marie-Agathe Foucher, veuve de René-Pascal Cahoreau, et Marie Boisseau, veuve de René Cahoreau (31 mai); — entre Joseph Pointeau, marchand, et Louis-Thomas Boulliau ; — entre Jacques Besnier, mari de Jacquine Desmot, métayer, et Étienne Gruau, marchand : retrait lignager d'une maison sise au bourg de Laigné (20 juin) ; — entre Pierre Chevalier, marchand, et Pierre Chevallier, menuisier : retrait lignager (11 juillet) ; — entre René Guion, closier, et Pierre Gohier, marchand à la Réauté, en Saint-Michel-près la-Roë, acquéreur sur Jean et Mathurin Guison : retrait lignager d'héritages sis aux villages de l'Égrière, la Havardière et la Croix-Couverte, dite paroisse de Saint-Michel (12 septembre) ; — entre Renée Rossignol et René Guion, laboureur, mari de Françoise Denouault : retrait lignager d'héritages sis à la Havardière et à la Croix-Couverte (3 octobre) ; — entre Louise Badault, femme de René Avranche, marchand, et son dit mari : séparation de biens (1770, 26 mars) ; — entre François Gaudin, marchand à Montiers, et Bertrand et Pierre Juliot (2 mai) ; — entre Julien Leseurre, métayer à la Sourcillière, en Méral, et Marin Helbert, mari de Renée Boisramé : retrait lignager d'une partie de la closerie du Bignon, en Méral (17 mai) ; — entre Jean Belin, sieur de la Grandinière, marchand, au village de Forget-aux-Geslins, paroisse de Drouge, et Julien Nupied de la Gaucherie, marchand, acquéreur sur Pierre Belin : retrait lignager du lieu de la Blocherie, en Cuillé (8 août);— entre Jeanne Fauveau, femme de René Troupeau, marchand, et René Meignan, marchand : retrait lignager (20 août) ; — entre Jean Buineau, boulanger à Craon, mari d'Anne Monnier, et Pierre Monnier, boulanger : jouissance de l'auberge du *Dauphin*, à Craon (28 août), etc.

B. 3054. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1771-1774. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre Renée Hay, veuve de Jean Girard, demeurant à l'Isodière, en Brains-sur-les-Marches, et François Pipard, marchand au village des Veaux, même paroisse, acquéreur de François Madiot : retrait lignager d'une vieille grange sise au dit village (1771, 17 juin) ; — entre François Viel, laboureur au village de la Binardière, en Chanteussé, Mathurin Viel, colporteur à la Membrolle, d'une part, et Pierre Demas, d'autre : retrait lignager d'une maison sise à Bouchamps (25 juin) ; — entre les mêmes et Jean Rondeau : même retrait au même lieu ; — entre Julien Chancereul, tixier, mari de Marie Chevrollier, demeurant au bourg de l'Hôpital de Bouillé-Ménard, René Coursier, meunier au Moulin-Neuf, en Chérancé, comme tuteur de Marie-Anne-Jeanne et de Jeanne-Perrine Lecomte, et Marie Coursier, femme de Barthélemy Lecomte, tireur de pierre, absent, d'une part, et René Granger, meunier au moulin du Bigot, paroisse Saint-Clément de Craon, d'autre part : retrait lignager du moulin du Verger, sis même paroisse (15 juillet); — entre Charles Aubry, fermier et concierge des prisons du grenier à sel de Craon, et Me René Lecomte, procureur du Roi au dit grenier à sel, pour lui et pour Marie-Anne Baugrand, veuve de François Lecomte, apothicaire à Craon, propriétaires de la maison de la geôle et en partie des dites prisons, Me Julien Alaterre, adjudicataire général des gabelles de France, joint et comparant par Henri-Louis Bodard, sieur de la Jacopière, receveur au grenier à sel : droits de gîte et geôlage (21 août). — Ordonnance pour présenter à son père Pierre Doisneau l'enfant bâtard de Madeleine Benastre (5 octobre). — Procès entre Jeanne Cousin, veuve de Jacques Chevallier, demeurant à Soulioche, en Cossé-le-Vivien, et Jacques Herrier, mari de Marie Thoreau : retrait lignager du Fresne, en Denazé (11 novembre) ; — entre Renée Lecomte, femme de Me Pierre Hébert, notaire, et son dit mari : sentence de séparation (1772, 11 mai) ; — entre Mre René-Jacques de Juigné, chevalier, seigneur de la Suzonnière, fils aîné et principal héritier noble de Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, Beauchesne, la Chevrie, et Me Pierre Foucher, notaire royal à Saint-Aignan, fermier du Grand-Logis, même paroisse : résiliation de bail (20 mai) ; — entre Me Sébastien-François Basille, avocat-procureur au siège, mari de Françoise-Marie-Henriette Esnue de la Vallée, et Gabrielle Gaumier, veuve de Pierre-Louis Gastineau, acquéreur sur François Hervé : retrait lignager d'une

maison sous les halles de Craon (22 juin) ; — entre Jeanne Gourand, femme de Pierre Péju, de la Basse-Malvallière, en Renazé, et René-Guillaume Guion, mari de Renée-Rose Chassebeuf, acquéreurs sur François Girault, veuf de Renée-Rose Gourand : retrait du lieu de la Braudière, eu Bouchamps (10 août) ; — entre Françoise-Charlotte de la Chevallerie, femme de Jean-Baptiste Davrillé, dame du fief de la Bodinière, en Livré, et Pierre-Urbain Jégu, mari de Marie-Françoise Acaris : retrait féodal de la métairie de la Haie, en Laubrières (11 septembre) ; — entre René Troupeau, marchand, mari de Jeanne Fauveau, et René Maignan, marchand à la Faverie, en Athée, acquéreur sur Étienne Rousseau, mari d'Anne Jégu : retrait lignager de la closerie de la Brunellière, en Athée (16 novembre); — entre Jean Boisramé, fils de Jean Boisramé l'aîné et de Jeanne Doucin, et consorts, et Jean Helbert, menuisier, veuf de Perrine Boisramé, propriétaire par usufruit d'une partie de la métairie de la Touche-Bidot, en Méral (1773, 2 janvier) ; — entre le sieur Baudouin, receveur à la ville de Paris, et Marie Cartier, femme d'Étienne Miot, sellier (9 janvier); — entre François Hervé, marchand, et Mathurin Girard, mari de Julienne Lange, ancien fermier des closeries de l'Isambardière, en Brains-sur-les-Marches (12 février) ; — entre Pierre Halligon, marchand, fils de feu François Halligon de la Brosse et de Marie-Madeleine-Marguerite Delorme, et René Boisseau, marchand au village de la Haie-de-Gastines en Laubrières, acquéreur sur Me François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon : retrait lignager du clos du Chesne-Jarry, sis au dit village (26 juin) ; — entre François Salfray, marchand au Pâtis-Chauvin, en Gastines, comme tuteur de Julienne Girard, et Pierre Maignan, marchand à Beauchesne, en Ballots : retrait lignager d'un tiers du lieu de la Joussardière, même paroisse (23 décembre) ; — entre Françoise Brehon, femme de René Régullier, demeurant à Lointival en Cosmes, et Jean Bruneau, mari de Jeanne Guion, acquéreur sur Jeanne Brehon : retrait lignager du lieu de Lointival (1774, 18 mars); — entre Julien Jallot, tanneur, et Françoise Moreul, veuve d'Augustin Ricot, bouchère : exécution d'un marché de peaux (11 avril). — Envoi en possession des biens de René-Jean-Joseph Houdmon, embarqué en qualité de garçon chirurgien à Dunkerque en 1763 et absent depuis lors (18 août) ; — de Jean Helbert novembre), etc.

3055. (Liasse.) — 74 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

766-1778. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre Me René-Jean Lecomte de la Chauvinière, conseiller du Roi, président au siège de l'élection d'Angers, fils de Jeanne Dupré, veuve de Me François Lecomte, grenetier au grenier à sel de Craon, et Me René-François Huault de la Poterie, licencié ès lois : retrait lignager du lieu de la Ridelais, en Saint-Saturnin-du-Limet (1775, 1er février) ; — entre René Poisson, boulanger à la Roë, mari de Perrine Guitau, et Jacques René Guitau, employé dans les gabelles du roi, les dits Guitau, frère et sœur, uniques héritiers de Jacques Guitau et de Perrine Renoche, leurs père et mère, d'une part, et Me René Guitau, prêtre, chanoine de la collégiale de la Guerche (13 février) ; — entre Marie-Anne Baugrand, veuve de François Lecomte, apothicaire à Craon, et Pierre Bazin, chaudronnier (26 mars) ; — entre Mre Louis-Henri de la Forest d'Armaillé, chevalier, conseiller au parlement de Bretagne, seigneur des fiefs de Saint-Amadour, la Trichonnière et autres lieux, et Anne Damour : retrait féodal d'une closerie sise au village de l'Exbarbière, en la Selle-Craonnaise (28 mars) ; — entre Pierre Bouldé, marchand à la Livardière, en Livré, et Pierre Galisson, marchand (4 août) ; — entre Me Sébastien-François Basille, licencié ès lois, avocat-procureur au siège, et Michel Guiller, tonnelier, mari de René Chené : payement d'honoraires (16 octobre) ; — entre Me François Chartier, notaire de la baronnie, et François Legueu, marchand à Cuillé : payement d'honoraires (3 novembre) ; — entre René Beucher, laboureur à la Daguetterie, en Ballots, et René Gendry, marchand à la Hamonnière, en la Selle-Craonnaise : retrait lignager d'une rente foncière sur le dit lieu (1776, 15 janvier) ; — entre André Giret, meunier au moulin de la Balayère, en la Selle-Craonnaise, propriétaire d'une closerie sise au village de la Chaigne, même paroisse, et André Houdouin, métayer (25 avril) ; — entre François Gouffrey, dit Pierreville, huissier royal à la chancellerie du présidial de Caen, et le sieur Moreau de Chantilly, marchand : payement d'honoraires (1777, 24 mars) ; — entre Mathurine Lemoine, charpentier, et Pierre Hunault, meunier au Moulin-Neuf en Ballots : retrait lignager d'une closerie sise au village des Verronnières, en la Roë (23 juin) ; — entre Jean Riffault, marchand, frère de Renée Riffault, veuve de Jean Bessin, et René Mellois, marchand, mari de Renée Geloux : retrait lignager de la Petite-Mocardière, en Méral, acquise par ledit Mellois sur la dite veuve Bessin (21 juillet) ; — entre Pierre Legay, marchand, et François Rousseau, fermier (18 août) ; — entre Mre René-François de Juigné, che-

valier, seigneur de Beauchesne, du Parvis et autres lieux, poursuite et diligence de Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, son fils, et Me François-René Huault, sieur de la Poterie, licencié ès-lois : payements de lods et ventes pour les closeries de la Haute-Boucherie, en Saint-Saturnin-du-Limet (23 août) ; — entre le dit sieur de Juigné, et Monsieur Me René-Jean Lecomte, président en l'élection d'Angers : payement des ventes et issues pour la vente de la closerie de la Ridelaye, en Saint-Saturnin-du-Limet, relevant du fief de Beauchesne (6 septembre) ; — entre Jeanne Radé, veuve de Jacques Sallé, et Joseph Regnier, rouettier : retrait lignager (27 octobre) ; — entre Marguerite Girault, veuve de François Tafoireau de la Gasneraie, demeurant à la Chapelle-Hullin, et René-Mathurin Girault (30 décembre) ; — entre Jacques Hérier, marchand à Cossé-le-Vivien, propriétaire en partie du lieu des Fougerais, en Méral, et Jean Lebigre, tisserand, mari de Perrine Jégu, fermier du dit lieu (1778, 29 janvier) ; — entre Marc Bréjouin, marchand, et consorts, et Julien Blanchet, marchand, mari de Michelle Desestre (30 janvier) ; — entre François Jégu, cloutier, et Charles Desrues, maréchal ferrant, mari d'Anne Malicot : payement de marchandises (10 mars) ; — entre Marie-Anne-Charlotte de la Barre, et Julien Paillard, acquéreur sur Mre Charles de la Barre, chevalier : retrait lignager d'une maison sise au village de la Corbière, en la Chapelle-Craonnaise (20 août) ; — entre Jacques Hamon, affranchisseur, et Louis Suhard, meunier (12 octobre) ; — entre Renée Bellanger, veuve de Mathurin Clavreul, demeurant au Grand-Bois, en Pommerieux, et autres, et Jean Gisteau, métayer aux Hommeaux, même paroisse, acquéreur de la closerie de la Monneraye, même paroisse : retrait lignager (21 décembre) ; — entre François Rousseau, meunier, et Pierre Legay, marchand (23 décembre), etc.

B. 3056. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1779-1782. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre le procureur fiscal, d'une part, Jeanne Lecomte de l'Amaury, Françoise Lecomte de Monternault, Me François-Julien Lecomte, juge grenetier au grenier à sel de Craon, Me René-Jean Lecomte de la Chauvinière, président en l'élection d'Angers, enfants et héritiers de feu Me François Lecomte, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Craon, d'autre : réformation d'aveu pour la terre de Monternault-l'Amaury (1779, 20 mars) ; — entre Rose Sillière, François Sillière, tisserand, enfants de Jean Sillière, ancien marchand à Craon, et de Rose Jamet, François-Louis Besnard de la Roussardière, fermier, mari d'Anne-Jeanne Le Nicolais, acquéreurs sur le dit Jean Sillière : retrait lignager de la closerie de la Garlière, en Bouchamps (19 avril) ; — entre Jean Geloux, boucher, et Charles-Jean Pannetier, avocat en parlement, avocat-procureur au siège, acquéreur sur Antoine, Anne et Renée Lefebvre : retrait lignager (7 mai) ; — entre Anne Lebeugle, demeurant à la Rouaudière, en Laigné, et Jean Bossard, acquéreur sur Pierre Lebeugle : retrait lignager (14 mai) ; — entre André Leroux, domestique, père et tuteur de Renée Leroux, et François Cherruau, mari de Renée Lepage : retrait lignager (23 juillet) ; — entre Jacquine Curie, veuve de Joseph Landais, propriétaire du lieu du Friche, en Quelaines, et Pierre-Julien Lemonnier, sieur du Housseau, mari de Marguerite-Julienne Lelièvre (6 septembre) ; — entre Étienne Louazil, premier huissier-audiencier du siège royal des traites et gabelles de la Guerche, et Michel Cailleteau (15 septembre) ; — entre Mathurin Denouault, métayer, et Louis Mottais, closier (20 septembre) ; — entre Pierre Legay, marchand, et François Rousseau, meunier, acquéreur de la closerie du Pineau, en Gastines (1780, avril) ; — entre Pierre Baudouin, bourgeois, mari de Jeanne-Suzanne Martin de la Bigotière, et Pierre-Urbain Jégu, marchand, époux de Marie-Françoise Acarie, acquéreur de la métairie de la Haie, en Laubrières, à charge de relever noblement de la Bodinière (21 juin) ; — entre Me Jacques Houdet, clerc minoré, titulaire de la chapelle de la Beuzelinière en Laigné, et Perrine Langlais, veuve de Pierre Gouillier : payement d'une rente sur la Merlinière, en Laigné (18 juillet) ; — entre Me Jean Lebreton, notaire royal et de la baronnie de Craon à Fontenay en Champagne, et Jacques Pichard : exécutoire (24 juillet) ; — entre Jean Geslin le jeune et René Besnier, acquéreur sur Élisabeth Geslin : retrait lignager d'une closerie sise au village du Haut-Brécé, en Chérancé (4 septembre) ; — entre René Chevallier, sergent royal à Craon, et Louis Le Beau, marchand à Laval : exécutoire (13 septembre) ; — entre Jeanne Pointeau, femme de Jean Guion, marchand, et son mari : séparation de biens (18 septembre) ; — entre Me Jacques-René Chassebeuf, licencié en droit, avocat-procureur au siège, et Jean Bullourde solidairement avec François Salmon, à Livré : exécutoire (1781, 20 mars) ; — entre Jacques Pointeau, marchand, et René Beucher, mari de Marie Gendry (30 juillet) ; — entre Me Jean Lebreton,

notaire royal et avocat-procureur au Maine, notaire de la baronnie, mari de Renée-Françoise Basille, d'une part, et Me Sébastien-François Basille, licencié ès droits, avocat-procureur au siège, demoiselles Marie et Françoise Basille : succesion de Me Jean Basille, notaire royal, et de Renée Chassebeuf, sa femme (1782, 25 février) ; — entre Mathurine Gendry et René Crosnier, son mari ; — entre Me Julien-Olivier Chartier, prêtre, curé de Ballots, et Jean Helbert, maître menuisier (4 avril) ; — entre Pierre Lambert, marchand, et François Brault, maréchal, mari de Perrine Mallet, et consorts (27 mai) ; — entre Me François-René-Barthélemy Lemonnier du Bignon, licencié ès droits, faisant tant pour lui que pour ses cohéritiers en la succession de Perrine-Françoise Jallot, leur mère, femme de Me Pierre-Jean Lemonnier du Bignon, ancien bailli de Pouancé, et Jacques Courcier, marchand (15 juillet) ; — entre Joseph-René-François Lasnier de Loisellerie, ancien avocat au siège, tuteur de François Hervé, fils mineur de François Hervé et de Perrine Desrosiers, et les héritiers Pelletier (12 août) ; — entre Jean Hardy, marchand à la Fautrière, en Fontaine-Couverte, et le sieur Besnard, closier au Bois-Hunault, jouissance d'une pièce de la Remandrie, même paroisse (21 août) ; — entre Pierre Bellay, marchand au village de la Petite-Roche, en la Chapelle-Craonnaise, et Théodore Lemesle, closier à la Grande-Roche, même paroisse (27 août), etc.

B. 3057. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1783-1790. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives. — Procès entre Julien Gélu, laboureur, mari de Renée Doisneau, et Louis Delaune et consorts : retrait lignager des deux tiers du lieu de la Bretonnière, en la Selle-Craonnaise (1783, 31 mars) ; — entre François Jauneaulx de la Baulussais, bourgeois, mari de Marie Letessier, propriétaire de la terre de la Denillère, en la Selle-Craonnaise, et Mre Louis-Henri de la Forest d'Armaillé, chevalier, seigneur de Saint-Amadour : mouvance de la Petite-Suhardière et de la métairie de la Rivière (6 juin) ; — entre Me Charles-Jean Pannetier, avocat en parlement, faisant fonction de procureur fiscal, et Marguerite-Perrine Poulain, femme non commune en biens de Mre Louis-Pierre Ernault de Montiron, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres, dame de la terre de Balisson : réformation d'aveu (17 juin) ; — entre Renée Le Voyer, veuve de René Julliot et femme en troisièmes noces de Michel Paillard, filassier, demeurant au village de la Blocherie, et son mari : séparation de biens (1er août) ; — entre Jacquine-Suzanne-Julie-Marie Le Corvaisier, demoiselle du Grand-Vault, femme de Pierre-François Girault, fermier à la Grande-Besnière en Fontaine-Couverte, et son mari : séparation de biens (9 août) ; — entre François Moreau, mari de Renée Cullerier et consorts, et Jean Chevrollais, veuf de Jeanne Cullerier (29 septembre) ; — entre François Gourand, fermier au château de la Joubardière, en Saint-Martin-du-Limet, tuteur des enfants mineurs de François Girault et de Renée-Rose Gourand, et de Pierre Péju, marchand, mari de Rose Gourand, propriétaire de la closerie de la Braudière, sise au village des Pommeraies en Bouchamps (1784, 31 janvier) ; — entre Jean Anquetil de Lisle, chirurgien, mari de Marie Acaris, cessionnaire des droits féodaux de Mre Charles-François-Louis-Hiérome Le Febvre, comte de Laubrières, seigneur de Laubrières, Méral et fiefs y annexés, et René Brillet père, marchand, veuf d'Henriette Foucault : retrait féodal (16 février) ; — entre René Girard, marchand, héritier de Suzanne Gendry, femme de René Allard, et ledit Allard et consorts (27 mars). — Compulsoire pour François-René Huault de la Poterie, licencié ès lois, demeurant à Saint-Martin-du-Limet, en procès au parlement de Paris avec Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, Beauchêne et autres lieux pour des rentes en avoine, requérables et payables en mesure moitié comble et moitié rais (14 juin). — Procès entre le procureur fiscal et René Poisson, acquéreur du lieu de la Tuaudrie (28 juin) ; — entre Me Sébastien-François Basille, avocat-procureur au siège, et Jacques Tardif, mari de Charlotte Renou : exécutoire (24 juillet) ; — entre Mre Louis-André de Lantivy, chevalier, seigneur, patron et fondateur de la paroisse de Niafle, seigneur de Bouchamps, l'Ile-Tison et du fief de la Motte de Bouchamps, et Me Pierre-Marie Chauveau du Bois-Hubert, licencié en droit, propriétaire de la métairie du Bois-Hubert, de la Petite-Romerie et de la Nigeterie, paroisse de Bouchamps : réformation d'aveu (6 septembre) ; — entre Pierre Gallisson, marchand à la Miroderie, en Ballots, propriétaire pour un septième du lieu des Landes, et Michel Lecomte, marchand, mari de Perrine Gallisson (11 octobre) ; — entre Claudine-Catherine Caternault, fille unique de Louis-François Caternault de Lande-Ronde, bourgeois, femme de Joseph-François Bullourde du Bois-Melaine, inspecteur des devoirs en la province de Bretagne, Louise-Renée Geslin de la Resnerie, fille de Louise-Marie

Bullourde qui était femme de René-Claude Geslin de la Resnerie, sœur germaine de Catherine Bullourde, vivante femme de Me Pierre Desestre, notaire de la baronnie de Craon, d'une part, et Me Jean-Pierre Le Breton, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, acquéreur d'une maison sise en la Grande-Rue de Craon : retrait lignager (29 octobre) ; — entre Joseph Havard, bourgeois, tuteur de Louis-Joseph Havard, issu de son mariage avec Julienne Paillard, et Pierre Chevallier, menuisier : retrait lignager ; — entre Jeanne Hémery, femme de Louis Ganne, poupelier, et son mari (1785, 17 janvier) ; — entre Mre Louis-Henri de la Forest, comte d'Armaillé, chevalier, seigneur de la Selle, Saint-Martin-du-Limet, Renazé, Saint-Amadour, la Chênaie-Lallier, Lourzais, la Joubardière, la Grande et la Petite-Suhardière, la Colette, la Touche-Giffard, la Trichonnière, les Estres, le Grand-Gré, la Fléchère et autres lieux, comparant par Me Jacques-Anne-Nicolas Chartier, feudiste, et le procureur fiscal : communication de pièces et blâme d'aveux (30 septembre) ; — entre François-Antoine-Léon Daigremont du Plessis, Françoise Daigremont, veuve de Jean Moussu, marchand, Antoinette-Françoise Daigremont, et consorts, demandeurs en retrait lignager, et Joseph-Vincent Daigremont de l'Épinouse (31 octobre) ; — entre Me Jean Aubry, notaire à la Cornuaille, province d'Anjou, frère de Charles Aubry, et Jean Desmot, sellier, époux de Marie Aubry : retrait lignager (1786, 6 février) ; — entre Anne Laurence, femme de René Louvet, cloutier, et son mari (20 mars). — Envoi des bénédictins de Craon, représentés par Charles Monsallier, leur prieur, en possession, faute de payement d'arrérages, d'une maison sise contre la chapelle Saint-Pierre de Craon, arrentée à Étienne Lambert, tisserand (3 avril). — Procès entre Jeanne Leroy, femme de René Foucher le jeune, tanneur à Craon, et son mari (24 avril) ; — entre Michel Soutif, laboureur, et Me François Huault de la Poterie, licencié ès-lois : exploitation du lieu du Buisson, en Saint-Saturnin-du-Limet (11 mai) ; — entre Jean Poupard du Jaunay, fermier, demeurant en la maison du Bois-de-Denazé, en Denazé, fils de Paul Poupard et de Jeanne Fouin, et Jacques Lefranc, marchand, mari de Charlotte Baumier : retrait lignager d'héritages sis au lieu de la Rossignolerie, en la Chapelle-Craonnaise (15 mai) ; — entre Charlotte Thireau, femme de Louis Cadot, charron, fille de René Thireau et de Charlotte de la Barre, fille de Mre René-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur de Villegrand, et Guillaume Rabeau, fermier, mari de Renée Robin, acquéreur, par contrat du 25 juillet 1785, de la terre du Plessis sur Charles-Anselme de la Barre : retrait lignager (28 juillet) ; — entre Me Pierre-Jacques Préau, notaire et greffier de la baronnie, mari de Françoise-Jacquine-Jeanne Frontault, fille de Jean Frontault, chirurgien à Craon, héritière par représentation de Me Pierre-René Roncerai, prêtre, curé de Niafle, et Michel-Charles Lemonnier, marchand, tuteur de Perrine Lemonnier, issue de son mariage avec Perrine Robin, fille de Jean Robin et de Jeanne Roncerai, d'une part, et Me François-Thomas-René Huault de la Poterie, licencié ès-lois : retrait lignager de la closerie du Sollier, en Saint-Saturnin-du-Limet (6 septembre) ; — entre Pierre Jeuffrault, métayer, demeurant au village du Plessis, *alias* du Haut-Visset, en la Selle-Craonnaise, et François Gendry, marchand au village de la Bersonnière, même paroisse, acquéreur sur Pierre Jeuffrault l'aîné : retrait lignager du lieu de la Bodinière, en la Selle-Craonnaise (1787, 9 janvier) ; — entre Jean Cointet, marchand, et Marie Beaugeard, veuve de Donatien Guérin : jouissance d'une pièce de terre du lieu de Launay, en Saint-Michel-de-la-Roë (30 juin) ; — entre Michel Le Comte, marchand, mari de Perrine Galisson, et le sieur Martineau : retrait lignager d'une pièce de terre sise au village du Houx-de-la-Mer, en Brains-sur-les-Marches (2 juillet). — Exécutoires pour Jeanne Crosnier, veuve de Me François Chartier, notaire et procureur à Craon, contre divers : payement d'honoraires (18 octobre). — Procès entre Françoise-Gabrielle Daigremont, veuve de Jean Moussu, et Me François-Joachim Esnue de la Vallée, avocat en parlement, avocat-procureur aux sièges de Craon (1789, 11 février) ; — entre le procureur fiscal et Louise-Renée-Céleste Gurie de la Beauvais, femme de Mre Charles-René-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Boutigné, des fiefs Ferré, Cangin et autres lieux : mouvance de la pièce de terre du Champ-de bataille, à Craon (25 juillet) ; — entre Jeanne Clément, femme de Mathurin Paillard du Bignon, maître en chirurgie, et son mari (1790, 8 mars), etc.

B. 3058. (Registre.) — Petit in-4, 33 feuillets, papier.

1703-1707. — Civil et criminel. Affirmations par Jean de Gouvetz, écuyer, sieur de Planjumelle, et Pierre du Mesnil-Adelée, écuyer, sieur des Perrières, héritiers du côté paternel de feu Mre Charles Lefebvre, seigneur de l'Épinay, doyen au parlement de Bretagne (1703, 21 mars) ; — par Jean-Marc d'Orcisse, écuyer, demeurant à Rennes (24 mars) ; — par Me Jean Perrière, sieur de l'Étanchet, notaire et arpen-

teur royal à la Guerche (23 avril); — par Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis (4 mai); — par Mre Daniel de la Chevalerie, écuyer, sieur de la Daumerie, y demeurant, paroisse de Livré (14 mai); — par Michel Beu, sieur de Chaubusson, demeurant à Savenière (14 juin); — par Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots (18 juin); — par Me François Le Tessier de la Prouverie, faisant pour Me Joseph Le Tessier, son père, propriétaire de la Denillière (25 juin); — par Charles de Cadelac, écuyer, sieur des Barres (9 juillet); — par Me Sébastien Valtère, titulaire de la chapelle de la Grande-Réauté, desservie en l'église de Méral, demeurant à Angers (30 juillet); — par Mre René-Anselme de la Barre, écuyer, sieur du Plessis, demeurant à Denazé (7 août); — par Guillaume Couppel, écuyer, sieur de la Renaudière, demeurant à Loigné (13 août); — par Me Michel Perdriau, notaire au bourg de Saint-Michel-de-la-Roë (21 août); — par Pierre d'Aubert, écuyer, sieur de Langron, demeurant à Rennes (30 août); — par Me Jean Geslin, notaire à Saint-Aignan-sur-Roë (14 septembre); — par Jean Gisteau, sieur de la Morinière (17 septembre); — par Mre Philippe d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais; — par Me René Portais du Pré-Violet, lieutenant de la juridiction ordinaire de la Guerche (1er octobre); — par Me Pierre Hayneufve, prêtre à Cossé; — par Mre Paul-Charles de la Saugère, aux droits de Mre Madelon-Hyacinthe du Buat (13 novembre); — par Mre René Foucquet, prêtre, conseiller aumônier du Roi, abbé commandataire de Saint-Jagu, demeurant à la Bouchefollière en Simplé (7 décembre); — par René Hunault, sieur de la Suhardière (10 décembre); — par Mre Jean-Baptiste du Buat, chevalier, seigneur de Volaines, demeurant à la Guerche (1704, 23 janvier); — par Charles Gresset, prêtre, chanoine régulier de la Roë (11 février); — par Louis Hullin, écuyer, seigneur de la Fresnaye (3 mars); — par François-Marie de la Corbière, chevalier (5 mai); — par Louis Boys, sieur de la Lidonnière (2 juin); — par Jacques Girandier, meunier au moulin de Mesloing, paroisse de Laubrières (6 août); — par Julien Fournier, sieur de la Réauté (7 novembre); — par Anne-Marie Aubry, femme de Me Jacques Leverdier, sieur du Plessis (8 novembre); — par Pierre Chesnays, prêtre, vicaire de Méral (18 novembre); — par Me Jacques Collin, avocat au présidial de Château-Gontier (2 décembre); — par Guy Pierres, écuyer, demeurant au Fougeray, en Pommerieux (12 décembre); — par Joseph Lemesle, sieur de la Maison-Neuve, tanneur à Laval (1705, 19 janvier); — par René Rousseau, chirurgien; — par Michel Paillard, apothicaire à Laval, gendre de Marie Cornuau (11 février); — par Charles-Guillaume de la Corbière de Juvigné, procureur spécial de Marguerite-Françoise de la Monnerie, veuve de Mre Charles-Guillaume de la Corbière, conseiller au parlement de Bretagne (14 mars); — par Charlotte du Buat, femme de Mre François-Daniel de la Chevalerie, chevalier, seigneur de la Daumerie (23 mars); — par Mathurin Desgrées, avocat à Pouancé, procureur spécial de Mre Jean-Marquis de la Motte, chevalier, seigneur de Senonnes (4 avril); — par René Rousseau, huissier (6 avril); — par Me Jean Guinoiseau, notaire de la commanderie de Thévalle, à Quelaines (20 avril); — par Me René de la Motte, prêtre, curé de Saint-Michel-près-la-Roë (27 avril); — par François Couanne, sieur de la Guenerie, procureur de la boîte des trépassés de la Selle-Craonnaise (3 août); — par Mathurin Regnier, prêtre, sieur de la Bazinière, demeurant à l'Ermitage en Méral (20 octobre); — par Charles Nepveu, receveur en l'élection de Château-Gontier (24 novembre); — par Charles Boyer, prêtre, vicaire de Saint-Jacques d'Angers et titulaire de la chapelle de la Cossimbre, desservie en l'église de Livré (3 décembre); — par Julien Bardou, avocat au parlement de Bretagne (4 décembre); — par Barnabé Botteau, prêtre, demeurant au Châtelier, en Méral (11 décembre); — par Me René Vallot, sieur du Mesnil, demeurant à la Boissière (1706, 1er mars); — par René du Tertre, chevalier, seigneur du Tertre de Mée, Pommerieux, Chéripeau et autres lieux (20 avril); — par Jacques Duguet, greffier au siège royal de Laval (31 mai); — par François Goussé, sieur de la Lande (8 juin); — par Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Ile-Tison, conseiller au parlement de Bretagne (12 juillet); — par Louis de Bonnerrie, sieur de Touret, receveur au bureau des Traites de la Beauchée, en Brains-sur-les-Marches (11 octobre); — par Joseph Lepeltier, maire perpétuel de Sablé, bailli du dit lieu (12 novembre), etc.

B. 3059. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1723-1761. — Civil. Affirmations par Me Jean-Baptiste Collas, avocat-procureur à Pouancé (1750, 27 avril); — par François-Louis Girault, seigneur de la Housseaudière, en Noellet, y demeurant (27 octobre); — par Me Toussaint Billon, procureur fiscal de la juridiction du Pertre (1753, 30 avril); — par Antoine-Nicolas Lemeunier, huissier au Lion-d'Angers (1754, 11 mars), etc.

B. 3060. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1734-1741. — Civil. Affirmations par François Rizard, huissier royal à Château-Gontier (1734, 31 mai) ; — par Me Jean Geslin, notaire royal à Saint-Aignan-sur-Roë (17 juin) ; — par Me Jean-Baptiste Denyau, avocat en parlement, demeurant à Précigné (21 juin) ; — par Louis-René Boullay, contrôleur général à la démarque des vins à Angers (7 juillet) ; — par Marie-Pauline de l'Épinay, veuve de Me Toussaint-René Maugars, sieur du Rocher (10 juillet) ; — par Louis Boullé, prêtre à Méral (26 juillet) ; — par Siméon Juillé, chirurgien à Laigné (23 août) ; — par Jean Duchemin du Clos, fermier du temporel de l'abbaye de Clermont, à Laval (11 octobre) ; — par Robert Robin, prêtre, vicaire de Ballots (29 décembre) ; — par Philippe du Buat, chevalier, seigneur de Gouin, prieur commendataire de Saint-Sauveur, demeurant paroisse de la Croixille (1735, 11 janvier) ; — par Me Jacques Chable, conseiller du Roi, vicomte de Briouze, demeurant paroisse Saint-Pierre de Faverolles (26 mai) ; — par Étienne-Paul Desgranges, receveur des traites au bureau de Brains-sur-les-Marches (20 juin) ; — par Michel Paillard, sieur de la Houisière, marchand à Laval (4 juillet) ; — par Bonaventure Jarry, sieur de la Guinoisellerie (9 juillet) ; — par Jean Cournée, notaire à Montigné (2 août) ; — par Me François Rondelou, sieur de Frédefontaine, procureur de Me René Rondelou, notaire royal, demeurant à Cossé-le-Vivien (8 août) ; — par Henri Bruneau, sergent à Simplé (10 octobre) ; — par Pierre Monnier, sieur de la Houssaye (24 octobre) ; — par Mre Amaury-Gédéon de Ridouet, chevalier, seigneur de Sancé, y demeurant, paroisse de Saint-Martin-d'Arcé (6 décembre) ; — par demoiselle Anne-Françoise de Juigné (1736, 16 janvier) ; — par Mre René Gaultier, chevalier, seigneur de Brûlon, demeurant à la Mortonnière, en Miré ; — par Mre Henri de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, demeurant à Beauchesne, en Saint-Saturnin-du-Limet (23 janvier) ; — par Me Jacques-François Chable, sieur de la Moisandière, licencié ès lois (7 mai) ; — par Mre Jean-François de Cantineau, chevalier, seigneur de la Minicerie, curateur des enfants mineurs de feu Mre Jacques de Lancrau, et de Marie-Anne de la Forest d'Armaillé, demeurant à Cornillé (7 juin) ; — par René Le Goust, écuyer, sieur de la Villegoya (3 juillet) ; — par Me Julien Boutreux de la Noë, praticien à Château-Gontier (12 juillet) ; — par Mre Philippe du Buat, chevalier, seigneur de Gaunène, prieur commendataire de Saint-Sauveur de Lohéac, titulaire de la chapelle de la Bécassière, demeurant à la Croixille (24 juillet) ; — par Mre Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur de Villegrand, demeurant au Plessis, en Denazé (24 août) ; — par Mre René Charbonnier, chevalier, seigneur de Monternault, demeurant au château de Bedin, en Chazé-Henry (15 septembre) ; — par Pierre Rotrou, sergent à Cossé (1er octobre) ; — par Me Jacques Le Balleur, sieur de la Touche, notaire royal à Laval (8 octobre) ; — par Me Jean Noël, notaire royal à Château-Gontier (18 octobre) ; — par Mre Louis-Joseph de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, marquis de Montataire, demeurant à Chauvigny, en Athée (29 octobre) ; — par René Lénard, sieur de Molizé, bourgeois de Château-Gontier (18 décembre) ; — par Me René Boucault, sieur de la Ragottière, avocat en parlement (1737, 23 février) ; — par Me Jean Collas, avocat à Pouancé (25 février) ; — par Richard de la Guionnière, étudiant en droit (6 mai) ; — par Noël Jarry, prêtre, curé de Saint-Poix (23 juillet) ; — par Me François-Jean Tessier, sieur de la Denillère, licencié ès lois (28 septembre) ; — par Me René Bouchard, sieur de la Poterie, ancien conseiller du Roi en l'élection de Château-Gontier, avocat audit lieu (1er octobre) ; — par Me René-Marie Poullain, sieur du Bignon, procureur au siège de la baronnie de la Guerche (30 octobre) ; — par Me Jean-René Perrière, sieur de Mauny, lieutenant de la dite baronnie (21 novembre) ; — par Me Pierre Chatizel, notaire royal à Laval (9 décembre) ; — par Me René Boys, notaire à Cuillé (1738, 22 février) ; — par René Theullier, chirurgien à Pommerieux (3 mars) ; — par Me Jean Geslin, notaire royal à Saint-Aignan-sur-Roë ; — par Vincent Maugars, sieur du Brossay, commis buraliste à Cuillé pour la régie et perception des droits de la ferme de Charles Yvon, fermier des aides et droits y joints de la généralité de Tours (10 mars) ; — par Jean Cailler, sieur des Touches, marchand de vin en gros à Vaiges (21 avril) ; — par Joachim Chartier, chirurgien à Andigné (26 juin) ; — par Me Thomas Roussel de la Gandonnière, notaire royal et procureur fiscal du marquisat de Thorigné-en-Charnie (23 septembre) ; — par Me Pierre Terrier, prêtre, vicaire de Fontaine-Couverte, comparant pour lui et pour Me Charles Correur, prieur dudit lieu (18 octobre) ; — par Me René Robin, clerc tonsuré à Bouillé (27 octobre) ; — par Me François Gasnier, commissaire de la cour des Aides pour l'apurement des comptes de feu Me Péan, receveur des tailles et octrois à Château-Gontier (19 novembre) ; — par Mre Jean de Farcy, prêtre, seigneur de la Tosnière, titulaire de la chapelle de Cangin, demeurant au châ-

teau de Boutigny (1739, 18 août) ; — par André Bessin, chirurgien à Cossé-le-Vivien (7 septembre) ; — par Mre Bernard du Buat, chevalier, seigneur du Teillay et de Saint-Gault, y demeurant ; — par Me Pierre Drouard, sieur de Lorgery, ancien président au grenier à sel de Craon, demeurant à la Jaille-Yvon (23 septembre) ; — par Jean Perrière, sieur de l'Étanchet, ancien syndic de la communauté de la Guerche (9 novembre) ; — par Yves Hamelin, sieur du Verger, marchand à Cossé-le-Vivien (15 décembre) ; — par Me Georges-Antoine Barbier, greffier en chef de Gennes (1740, 4 janvier) ; — par Me Maurille Brehin, prêtre, vicaire à Méral (4 février) ; — par Me François Labbé, notaire royal à Saint-Cyr, mari d'Anne Paillard (15 mars) ; — par Jacques Duval, écuyer, ancien lieutenant de la maréchaussée de Château-Gontier (3 juin) ; — par Mre François du Buat, chevalier, seigneur de la Motte, prêtre, curé de Méral (7 juillet) ; — par Anne Lemonnier, veuve de François Paillard, sieur de la Roctière, demeurant à Saint-Poix (19 juillet) ; — par Me René Gaudissart, huissier royal à Pouancé (8 août) ; — par Me Mathieu Gandon, prêtre, titulaire de la chapelle de Cangin, demeurant à Angers (4 septembre); — par Augustin Fleuriot, sieur de la Pinotière, capitaine de milice, bourgeois d'Angers (13 octobre) ; — par Jean Delanoë, postillon de Château-Gontier (22 novembre) ; — par Mre Louis d'Héliand, chevalier, seigneur de Morthon, paroisse de Saint-Martin-de-Villenglose (2 décembre) ; — par Me Robert Quittet, prêtre, curé de Gastines (1741, 3 février) ; — par Me Gervais Gillard, notaire royal à Villiers-Charlemagne (6 février) ; — par René Guibert, chirurgien à la Guerche (20 février) ; — par Me René Mareau, prêtre, sacriste de Quelaines ; — par Me Mathurin Marais, prêtre, demeurant à Athée (27 février) ; — par Anne Aveneau, veuve de Jean Cailler, à Vaiges (3 mai); — par Étienne Carré, sieur du Rocher, à Soulgé-le-Bruant (16 mai) ; — par Mre Louis Hullin, chevalier, seigneur de la Fresnaye, demeurant à la Motte-de-Chalun (11 juillet) ; — par Mre Jacques-Claude Foucault, chevalier, seigneur de la Marche, maître des eaux et forêts, capitaine des chasses à Laval (24 juillet) ; — par Monsieur maître Jean Cadots, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Château-Gontier (18 octobre) ; — par François Rizard, huissier à Château-Gontier, etc.

B. 3061. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1741-1747. — Civil. Affirmations par Mre François du Buat, prêtre, curé de Méral (1741, 20 octobre) ; — par René Cadaillon, bourgeois, à Saint-Denis-d'Anjou (27 octobre) ; — par René Louveau, sieur de la Paigerie, fermier de la terre des Alleux, en Cossé-le-Ressort (9 novembre) ; — par Me François Bordeau, employé dans les domaines du Roi (4 décembre) ; — par Me Louis Boullé, prêtre, à Méral (23 décembre) ; — par Louis-Joseph Charlet, bourgeois d'Angers (1742, 12 mars) ; — par René Boys, sergent à Gastines (28 juin) ; — par Mre Marc-Antoine de Lancrau, chevalier, seigneur de Chanteil, Saint-Poix, la Brardière et autres lieux (9 juillet) ; — par Me Thomas Roussel, sieur de la Gandonnière, notaire royal et procureur fiscal de Thorigné (18 août) ; — par Me François Coustard, sieur de la Marre, notaire à Andouillé (20 août) ; — par Me Joseph-François Beaugeard, prêtre, chanoine de l'église collégiale de la Guerche (14 novembre) ; — par Mre Louis Hullin, chevalier, seigneur de la Fresnaye (17 décembre) ; — par Thomas Lecomte, maître maçon à Méral (1743, 20 mars) ; — par Me François-André Rousseau, prêtre, procureur des curé et prêtres habitués de Cossé-le-Vivien (28 septembre) ; — par Me Julien Orhand, sieur du Breil, demeurant à Vitré (1744, 11 février) ; — par Me Joseph Rousseau, prêtre, à Cossé-le-Vivien (1er juin) ; — par Jean Lambert, sergent de la baronnie de Craon à Cossé-le-Vivien (7 octobre) ; — par Me René Bordier, prêtre, curé de Saint-Michel-près-la-Roë (1745, 19 janvier) ; — par Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, Ballots et autres lieux, demeurant en son château de la Subrardière, en Méral (22 mars) ; — par Me François Benoist, notaire royal au comté de Mortain (27 avril) ; — par Me Noël Jarry, prêtre, curé de Saint-Poix (2 juin) ; — par Mre René-François de Juigné, chevalier, seigneur de Beauchesne, y demeurant (10 juillet) ; — par Charles-Emmanuel Mouessard, brigadier de la maréchaussée à Sablé (15 juillet) ; — par Me Pierre Delécluze, notaire et sergent à Marigné (13 septembre) ; — par Mre Guy-Louis de Lesrat, chevalier, seigneur des Briottières, y demeurant, paroisse de Champigné (1646, 14 mars) ; — par Me Mathurin Richard, notaire à Méral (21 mars) ; — par Me Michel Martin, prêtre, curé de Congrier (16 mai) ; — par Me Urbain-François Courte, sieur de la Noirie, avocat au parlement (1er août) ; — par Jean Bullourde de la Roussière, bourgeois, demeurant à Cuillé (29 août) ; — par Jean Collas, sieur du Bignon, procureur à Pouancé (19 novembre) ; — par Me François-Jean Le Tessier, avocat au présidial de Château-Gontier, demeurant à la Bernière, en Fontaine-Couverte (12 décembre) ; — par Me Joachim Chartier, chirurgien à

Andigné (19 décembre) ; — par Perrine Faguier, veuve de Pierre Alix, sieur de la Rousselière (1747, 6 février) ; — par Me Georges-Antoine Barbier, sergent royal à Cossé-le-Vivien (18 mars), etc.

B. 3062. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1747-1755. — Civil. Affirmations par Marin Le Hirbec de la Riballière, mari de Charlotte Sivay, demeurant au château de Montesson, paroisse de Bais (1747, 28 juillet) ; — par Jean Brillet, sieur de la Sivatière (3 août) ; — par Me François-André Rousseau, prêtre à Cossé-le-Vivien (4 septembre) ; — par Me François-Jean Le Tessier, licencié ès lois, à Fontaine-Couverte (11 octobre) ; — par Georges-Antoine Barbier, sergent royal à Cossé-le-Vivien (3 novembre) — par François Tardif, sieur de la Désertière, demeurant à Fromentières (4 novembre) ; — par Me Michel Martin, prêtre, curé de Congrier (6 novembre) ; — par Jean Le Cerf de la Pière, officier de marine à Dinan (16 novembre) ; — par Mre Louis Hullin, chevalier, seigneur de la Motte, demeurant à Chelun, en Bretagne (1748, 9 janvier) ; — par Jacques Quetin, employé dans les fermes générales à Malicorne (15 janvier) ; — par Claude-Mathieu Bouchard, écuyer, seigneur de Coudray, acquéreur des terres et fiefs du Plessis de Marigné, Peuston et Laigné (15 février) ; — par Joachim Chartier, chirurgien à Andigné (27 mars) ; — par Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, demeurant au château de Beauchesne en Saint-Saturnin-du-Limet (8 avril) ; — par Me Jean de la Fuye, prêtre, à Château-Gontier (28 avril) ; — par François Lancelot, sieur du Bourg, marchand à Marcillé (30 avril) ; — par Me François-Joseph Beaugeard, prêtre, chanoine de la Guerche, procureur de Renée Audrain, sa mère (6 juillet) ; — par Me Antoine Mabille, prêtre, curé de la Chapelle-Craonnaise (26 juillet) ; — par Mre François du Buat, prêtre, curé de Méral (19 août) ; — par Me René Mareau, prêtre, sacriste de l'église de Quelaines (22 août) ; — par Me Gabriel Moreau, chirurgien à Laval (4 novembre) ; — par Pierre Rotrou, huissier à Cossé-le-Vivien (16 décembre) ; — par Me Pierre-Jean Le Monnier, sieur du Bignon, bailli de la ville et baronnie de Pouancé ; — par Mre Louis-Pierre Ernault, seigneur de Montiron, demeurant à Angers (1749, 6 août) ; — par René Chevallier, huissier à Saint-Aignan (19 août) ; — par Me Louis Boullé, prêtre, demeurant à l'Ermitage, paroisse de Méral (24 septembre) ; — par Mre René Gaultier, sieur de Brûlon, demeurant à l'Églorière (29 octobre) ; — par Louis Guérin, employé dans les fermes, à la Roë (3 novembre) ; — par Georges-Antoine Barbier, sergent royal à Cossé-le-Vivien (17 novembre) ; — par Me Michel-Mathurin Higgin, avocat au présidial de Château-Gontier (10 décembre) ; — par Me Jean-Baptiste Collas, avocat à Pouancé (1750, 27 avril) ; — par Perrine Acaris, femme d'Étienne-Paul Desgranges, employé dans les fermes à Sainte-Suzanne (30 mai) ; — par Mre François-Louis Girault, écuyer, seigneur de la Houssaudière (27 octobre) ; — par Me Mathurin Richard, notaire à Méral (1751, 1er février) ; — par Me Joseph-René Le Comte, notaire royal à la Deffleurière en Méral ; — par Charles Hiron, sergent à Congrier (26 février) ; — par René Theullier, chirurgien à Pommerieux (6 novembre) ; — par François Martin, sieur de la Galaudière, demeurant à Ballots (1752, 17 avril) ; — par Me François Coustard, sieur de la Marre, notaire à Andouillé (30 mai) ; — par Me François-André Rousseau, prêtre, procureur et receveur des prêtres de Cossé-le-Vivien (18 septembre) ; — par Me François Lambert, notaire royal et marchand de chevaux, à « Saint-Georges-de-Butte-à-Vanne » (20 septembre) ; — par Me Jacques Gendry, prêtre à Cossé-le-Vivien (30 octobre) ; — par Me Jean-Baptiste Herbert, chirurgien (1753, 15 janvier) ; — par plusieurs collecteurs de l'impôt du sel de Cuillé, à qui le receveur a refusé de délivrer le sel (8 février) ; — par Jean Brehin, employé dans les fermes à Angers (21 avril) ; — par Me Toussaint Billon, sieur des Guionnières, avocat-procureur au Pertre (30 avril) ; — par Me Gabriel Le Breton, prêtre, vicaire de Livré (26 novembre) ; — par Mathieu Le Roy, soldat invalide à Auvers-le-Hamon (1754, 27 juin) ; — par François-Gilles Bullourde, sieur du Bois-Halbran, demeurant à Moutiers en Bretagne (22 juillet) ; — par Jean Girard, propriétaire du Tertre, en Brains-sur-les-Marches (29 juillet) ; — par Me Georges-Antoine Barbier, notaire à Brielle (12 septembre) ; — par Me Jean-Baptiste Gourdon, prêtre, curé de Pommerieux (29 octobre), etc.

B. 3063. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets.

1755-1761. — Civil. Affirmations par Julien Denis, meunier au moulin du Bigot (1755, 27 juin) ; — par Me René-Gaspard Perrière, sieur de la Pommeraye, demeurant à la Guerche (21 août) ; — p Me Pierre-Jean Hureau, prêtre, curé de Saint-Aign (11 septembre) ; — par Jean Daigremont, sieur de Courtière, marchand à la Selle-Craonnaise (30 sept

bre); — par Me Louis Hullin, chevalier, seigneur de la Pommeraie et de la Motte, demeurant au château de la Motte, en Chelun (9 décembre); — par Jean-Baptiste Belton, entrepreneur à Château-Gontier (1756, 9 février); — par Marie-Rose-Jeanne Alix de la Rousselière, de Rennes (16 février); — par Me François Coustard, sieur de la Marre, notaire à Andouillé (3 août); — par Me François Lescouvette, prêtre, curé de Saint-Saturnin-du-Limet (27 septembre); — par Me François Lezé, notaire royal à Quelaines (1757, 25 février); — par Me Mathurin Richard, notaire à Méral (19 novembre); — par Pierre Rotrou, sergent (1758, 16 janvier); — par Me Jean Dutertre, prêtre, vicaire à Brains-sur-les-Marches (12 juin); — par Hiérôme Bouchard, capitaine de gabelles à Laigné (10 juillet); — par François Lambert, maître maçon à la Meignanne (19 juillet); — par Me Julien Jagu, notaire royal à Laval, procureur de Me Martin Letessier, curé de Parné (24 août); — par René Cosnard, huissier au Châtelet de Paris, demeurant à Sablé (20 octobre); — par Mre Jacques-Victor, chevalier de Durbois, seigneur de la Grand-Maison, demeurant à Issoudun, comparant pour compter avec le sieur Auger, fermier du prieuré de Boutigny, dont était pourvu Mre Jean-Hyacinthe-Agobert de Chanay (28 novembre); — par Mre Charles-Anselme de la Barre, demeurant à Denazé (1759, 19 février); — par François Tafforeau de la Gasneraie, marchand à la Besnardière, en Saint-Saturnin-du-Limet (2 avril); — par Me René-Anselme Trochon de la Cellerie, conseiller du Roi, assesseur de la maréchaussée de Touraine, en résidence à Château-Gontier et maire de cette ville (19 juin); — par René David, marchand appréciateur à Azé (1760, 11 mars); — par Louis Le Bastard, lieutenant de la brigade du Rigou, paroisse de Drouges, en Bretagne (29 septembre); — par Joseph Hignard, huissier (28 novembre); — par Me Jean Gautret, notaire royal à Villiers-Charlemagne (1761, 10 août), etc.

B. 3064. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1771-1780. — Civil. Affirmations par Jean Daigremont de la Courtrière, fermier à Saint-Michel-près-la-Roë (1771, 19 août); — par Me Jean Esnoul, notaire royal à Mortain (6 septembre); — par Françoise Chassebeuf, veuve de Jean Rivière, meunière au moulin de la Rivière, en Ballots (16 septembre); — par Jean Geslin, fermier au château de la Barre, en Saint-Saturnin-du-Limet: déclaration de port d'armes (7 octobre); — par Me Mathurin Richard, notaire à Méral (26 octobre); — par Yves Sinoir, meunier à la Mancellière, en Ballots (31 octobre); — par Mathurin-François-Mathieu Hardy de la Largère, de Vitré (1772, 20 janvier); — par Me André Bessin, chirurgien à Cossé-le-Vivien (24 février); — par Me Jean-François Corbin, chirurgien à Saint-Aignan (26 février); — par Me Pierre Foucher, notaire royal à Saint-Aignan (19 mars); — par Pierre Moreau, cordonnier et sergent de la compagnie de Boileau, au régiment provincial de Tours, en congé de semestre (4 mai); — par Joseph-René-François Lanier de l'Angellerie, bachelier en droit (5 mai); — par Pierre Rotrou, sergent à Cossé-le-Vivien (13 juillet); — par François Lourdais, marchand demeurant aux Tesnières en Livré, procureur-syndic de la dite paroisse: déclaration d'enfant trouvé; — par Me Pierre-Marie-René Bruneau, sieur du Bourg, notaire et procureur à Gennes en Bretagne (10 octobre); — par Me René-Joseph Le Comte, notaire royal à Saint-Poix (16 novembre); — par Louis Jallot, bourgeois à Pouancé (1773, 15 mai); — par Me Guy-Jacques Cointet, notaire royal à Brains-sur-les-Marches (7 juin); — par Me François-René Bescher, avocat, procureur aux sièges royaux de Château-Gontier (9 septembre); — par Me René Homo, « maître en l'art et science d'écrire », à Château-Gontier (4 octobre); — par Charles-André Louvrier, huissier à Laval (1774, 30 mai); — par Marguerite Girault, veuve de François Tafforeau de la Gasneraie, demeurant au village de la Trotterie, en Saint-Saturnin-du-Limet (16 août); — par Thugal Bezier, huissier, garde de la connétablie et maréchaussée de France à Laval (2 septembre); — par Jean-Baptiste Bouelle, huissier royal à Quelaines (14 septembre); — par Julien Laporte, employé dans les fermes du roi en la brigade de Pontvien (19 septembre); — par Me François Lezé, notaire royal à Quelaines (3 octobre); — par Me François-René Huault de la Poterie, licencié en lois, demeurant à Saint-Saturnin-du-Limet (1775, 27 janvier); — par Michel Berthelot, marchand huilier à Thorigné en Charnie (12 juin); — par Joseph Joubert, gantier à Angers, venu pour prendre livraison d'un millier de peaux de mégisserie chez Louis Guion, mégissier à Craon (31 juillet); — par Gabriel Lebreton, vicaire de Ballots (24 décembre); — par Pierre-Julien Lemonnier du Housseau, mari de Marguerite-Julienne Lelièvre, demeurant à la Fouquerie, en Quelaines (1776, 17 février); — par Antoine Decourouer, « scieur de bois ou lambalais », demeurant à Clermont d'Auvergne (19 février); — par Mre Jean-Louis Hullin, chevalier, seigneur de la Fresnaie et de la Motte, conseiller au parlement de Bretagne (6 sep-

tembre) ; — par Me Pierre-François Duval, prêtre, vicaire de Brains-sur-les-Marches, procureur de Louis Lemaire, prieur de ladite paroisse (1777, 27 janvier) ; — par Louis Courcier, meunier au moulin do Méral (28 juillet) ; — par Julien Periolet, sous-brigadier de gabelles à Laigné (25 août) ; — par Julien Boussard, sieur de la Brosse, marchand de drap de soie à Laval (14 novembre) ; — par Pierre Delécluze, notaire et sergent de la baronnie de Craon, à Marigné près Peuton (18 novembre) ; — par Antoine Jolly, maître maçon à Pouancé (1778, 16 février) ; — par Jean-François Corbin, chirurgien à Saint-Aignan (9 juin) ; — par Louis-Julien Papin de la Chapronnière, marchand d'étoffe à Gennes en Bretagne (15 juin) ; — par Me Pierre Herbert, notaire royal à Congrier (30 juin) ; — par Mathurin-François-Étienne Hemmelin, bourgeois à Montjean (6 juillet) ; — par Me François Boulay, receveur général des aides à Château-Gontier (20 août) ; — par Louise Minault de la Cherbonnerie, demeurant au château de la Ferronnière, en Simplé (7 septembre) ; — par Me Jean Brison, prêtre, vicaire de la Selle-Craonnaise (8 octobre) ; — par Me Jean-François-Jacques Coupeau, notaire à Cossé-le-Vivien (1779, 22 janvier) ; — par René Granger, meunier au moulin de la Balayère, en la Selle-Craonnaise (26 février) ; — par Me Pierre-Marie Chauveau, sieur du Bois-Hubert, licencié en droit, bourgeois à Chalonne (22 avril) ; — par René Mazure, receveur des domaines du duc de Villeroy, demeurant à la Guerche (27 mai) ; — par Jean Bouvet, meunier au moulin de la Roche, en Nuillé-sur-Vicoin (11 juin) ; — par Me Mathurin Richard, notaire de la baronnie de Craon à Méral (26 juillet) ; — par Louis Pilet, notaire de la baronnie de la Guerche (2 décembre) ; — par Ambroise-Michel Mauclerc, fermier au château de Chauvigné en Athée (13 décembre) ; — par Me François-Barthélemy du Bignon, licencié en droit à Pouancé (28 décembre) ; — par René Bouleau, tailleur de pierre au Port-Maslin à Château-Gontier (1780, 27 janvier) ; — par Charles-André Louvrier, huissier royal à Laval (7 avril) ; — par Claude Morin, contrôleur des traites au bureau de la Beauchée (21 juin) ; — par dame Marie-Anne Beaugrand, veuve de François Lecomte, apothicaire (23 juin) ; — par Me Jean Lebreton, procureur fiscal au siège de la chatellenie « de Lisle » et avocat-procureur des baronnies de Champagne et de Viré (25 août), etc.

B. 3065. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1688-1729. — Civil. Appositions et levées de scellés après le décès de Mre Pierre de Lantivy, prêtre, curé de Niafle, à la requête de Mre Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Ile-Tison, la Lande, Champiré, et de Marie Gouin, sa femme, dame de la terre de Livré, ayant droit de présentation le mari à la cure de Niafle et à la chapelle de la Blanche-Barbière, ladite dame à la chapelle de Saint-Julien desservie en l'église de Livré, dont était pourvu ledit défunt (1688, 10 juin) ; — d'Anne de Breslay, veuve de Georges Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, sur la requête de René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, frère du dit défunt (1689, 24 janvier) ; — de Mre Jacques Thiboué, prêtre, chanoine régulier de Notre-Dame de la Roë, à la requête de Me René Robert, sieur de la Barre, sénéchal de Craon, créancier du dit défunt (1694, 26 mars) ; — de Charles de la Saugère, chevalier, seigneur du dit lieu : scellés au lieu de Champagné, en Chérancé ; témoins : Mre René d'Héliand, chevalier, seigneur d'Ampoigné, et Philippe de Hardouin, sa femme ; Renée-Élisabeth de la Saugère, femme de Guy Pierres, écuyer ; Marguerite de la Saugère, André de la Saugère, écuyer, Auguste-César de Scépeaux, écuyer (5 avril) ; — de monseigneur l'évêque de Langres, abbé de la Roë, à la requête de frères François de Baigneulx, prieur, et Joseph Cornet, procureur de la communauté (26 novembre) ; — de Mre Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Ile-Tison, la Charcenaye et la Lande (1696, 4 décembre) ; — de Me Charles Fleuriot, prêtre, curé de Niafle ; — de Me René Bossard, sieur des Vallées, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Craon (1698, 7 juillet) ; — de Me Jean Boucault, sieur de Launay, prêtre, « chanoine honoraire » de Saint-Nicolas de Craon (1699, 25 mai) ; — de Me Jacques Poipail, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet (14 juillet) ; — de René de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Mancellière, en Ballots (21 décembre) ; — de Me Jean Picquet, prêtre, curé de Laigné (1700, 19 janvier) ; — de Marguerite Louveau, veuve de Théodore Mordret, belle-mère d'Anselme de la Barre, demeurant au lieu du Breil, en Denazé (1705, 29 avril) ; — de Renée Besland, veuve de Jacques Berhault (11 mai) ; — de demoiselle Jeanne de la Ferrière, décédée au Bas-Ménil, en Saint-Saturnin-du-Limet (1710, 11 février) ; — de demoiselle Françoise-Catherine Belossier de Vallière, demeurant en la maison de la Cruardière, en Niafle, sur requête de Charles-François de Sales de Miré, écuyer, mari de Renée Belossier (1717, 5 novembre) ; — de Jean Forettier, hôtelier aux *Trois-Rois* à Craon (1718, 27 janvier) ; — de Me Louis Hunault, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (29 octobre) ; — de Me René Blanchet, prêtre, curé de Bou-

champs (1722, 9 mars) ; — de Mº Jacques Huguet, prêtre, curé de la Chapelle-Craonnaise (21 avril) ; — de Mº Jean Néant, prêtre, sieur de la Grand-Maison, curé de Ballots (26 septembre) ; — de Louise Rousseau, veuve de Paul Poupard, à la Rossignollerie, en la Chapelle-Craonnaise (1723, 27 avril) ; — de Mº Jean Lenfantin, prêtre, curé de la Selle-Craonnaise (29 avril) ; — d'Urbanne Piniou, veuve de Pierre Bourgeois, fermière des halles de Craon (14 mai) ; — de Mº Geoffroy Moreau, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (1725, 2 juin) ; — de Mº Jean Allard, ancien avocat fiscal de la baronnie (5 juin) ; — de Mº Louis Lanier, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (3 août) ; — de François Pantaléon, sieur de la Planche, à Pommerieux (1726, 2 avril) ; — de Mº Michel Martin, chirurgien à la Roë (31 mai) ; — de Mathurine Morice, veuve de François Delahaye (23 septembre) ; — de Louis Revillard, hôtelier au *Pigeon* de Craon (1727, 31 janvier) ; — de Mº Paul-Antoine Lemoyne, prêtre, curé de Quelaines, docteur en théologie de la faculté d'Angers : conflit de juridiction avec le présidial de Château-Gontier (9 septembre 1726-20 février 1727) ; — de François Delorme, veuf de Perrine Motais, demeurant à Moligny, en Gastines (13 avril) ; — de Mº Pierre Jaslot, prêtre, curé de Niafle (17 mai) ; — de Mº Nicolas Herbelot, chirurgien à Craon (29 mai) ; — de Mº Sébastien Cadoreau, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet (1er août) ; — de Mº Jean Robin, prêtre, curé de Niafle (5 décembre) ; — de René Legaigneux, mari en secondes noces de Jacquine Jaguelin, demeurant à la Potinière en Pommerieux (10 décembre) ; — de René Picquet, marchand demeurant en la maison seigneuriale du Châtelier, en Chérancé (19 décembre) ; — de Pierre Chaudet, apothicaire à Craon (1728, 25 février) ; — de Mº Mathurin Du Roger, notaire royal à Craon (4 mars) ; — de Françoise Lenfantin, femme séparée de biens d'Élie Hullin, sieur des Ajoux, demeurant à la Selle-Craonnaise (1er mars) ; — de Julien Fauchard, en la Maison-Neuve, en Denazé (28 mai) ; — de Simon Cointet, marchand à la Trotterie, en Saint-Saturnin-du-Limet (1729, 18 janvier) ; — de Luce Bernier, veuve Ambroise Raimbault (10 mars) ; — de Michel Ferrand, à Méral (12 mars), etc.

B. 3066. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1729-1741. — Civil. Appositions et levées de scellés après le décès de Mº Guillaume Bodard, prêtre, bachelier en droit civil et canon, curé de la Chapelle-Craonnaise, sur la requête de Mº Charles-Pierre Bodard, seigneur de la Jacopière, contrôleur au grenier à sel de Craon, frère du défunt (1729, 4 novembre) ; — de François Le Baillif, prêtre, curé de Bouchamps (1730, 29 mai) ; — de Mº Remy-Casimir Le Cochet des Prés, contrôleur des actes et entreposeur du tabac à Craon (1731, 12 février) ; — de Jean Acaris, marchand, demeurant en la maison seigneuriale de la Cour de Laubrières (14 mars) ; — de Mº François Robin, curé de Niafle (30 septembre) ; — de Renée Saget, veuve de Noël Bazin, pensionnaire à l'hôpital de Craon (28 mai) ; — de Mº Jean Fauveau, prêtre, maire-chapelain de Saint-Nicolas de Craon et chapelain des chapelles du premier et second Pineau dépendant de la confrérie de Saint-Nicolas (1732, 12 mars) ; — de Jacques Lelièvre, huissier au grenier à sel de Craon (20 août) ; — de Mº René Ratier, prêtre, curé de Saint-Aignan (1733, 24 août) ; — de Mº Ignace Bertz, prieur-curé de Livré (27 août) ; — de Mre François de Lépinay, prêtre, curé de la Selle-Craonnaise (1734, 29 janvier) ; — de Mº Jean Pottier, prêtre, à Simplé (30 mai) ; — de Mº Jean Durand, prêtre, vicaire de Méral (21 juin) ; — de Mº Jean Besnard, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas (10 novembre) ; — de Mº Jean Jeanson, prêtre, sacriste de Saint-Nicolas et chapelain de la Barbarinière (1735, 3 décembre) ; — de Mº Étienne Granger, prêtre, curé de Saint-Saturnin-du-Limet (1736, 18 janvier) ; — de Mº René Sévigné, prêtre, curé de Saint-Péan (17 avril) ; — de Jean Le Roueil, au moulin de la Fosse, en la Selle-Craonnaise (1737, 5 février) ; — de Pierre Guérin, demeurant en la maison seigneuriale de la Cruardière, en Niafle (17 février) ; — de Mº Claude-Joseph Duparc, prêtre, curé de Quelaines (1738, 18 mars) ; — de Mº René Fauchard, prêtre, curé d'Athée (24 mars) ; — de Mº René Sinoir, curé de Denazé (9 août). — Mise des scellés sur un sac de titres provenant de la succession de Françoise Hervé, veuve de Mº Fleury Harangot, lieutenant au siège, dont s'était emparé vingt-trois ans auparavant Mº Jacques Guyon, conseiller au grenier à sel de Craon (24 décembre). — Apposition de scellés après le décès de Mº Mathurin Duffay, prêtre, curé de Méral (1739, 14 février) ; — de Jacques Godier, sieur de la Tinvinière, et de Jeanne Lemasson, sa femme, demeurant au lieu du Tertre, en Bouchamps (3 avril) ; — de Mre Louis-Joseph de Madaillan, chevalier, marquis de Montataire, seigneur de Chauvigny, décédé à Montataire (19 mai) ; — de Mº Charles Correul, prêtre, prieur de Fontaine-Couverte (1740, 18 janvier) ; — de Françoise Duroger, veuve de Mº François Fortin, avocat (14 février) ; — de Jean Boisramé, marchand à Méral (3 novembre) ; — de Mº François Rousseau, huissier royal à Craon (9 novembre), etc.

B. 3067. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1742-1764. — Civil. Appositions et levées de scellés après le décès de Perrine Thibault, veuve de Charles Rimbault, au village de la Hersonnière, en la Chapelle-Craonnaise (1742, 2 janvier) ; — de Renée Duvacher, veuve de Gabriel Chevallier, notaire à Saint-Aignan (18 juin) ; — de Françoise Ragareux, veuve de Jean Louveau, sieur de la Tudayère (26 septembre) ; — de Me Jean Charpentier, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (2 décembre) ; — de François Legay, marchand à Lorgerie, en Cuillé (10 décembre) ; — de Me Jean-Jacques Cherruau, notaire, greffier de la juridiction du prieuré de Saint-Clément (1743, 12 décembre) ; — d'Henri-François Marais, au village de l'Éveillardière, en Laubrières (1744, 18 janvier) ; — de Daniel Piré, chirurgien à Craon (1747, 3 avril) ; — de Me Jean-Baptiste Chantelou, prêtre, docteur en théologie, curé de la Selle-Craonnaise (3 mai) ; — de Marie Rousseau, veuve de Jacques Carie, fermière du moulin de la Rincerie, en Ballots (23 mai) ; — de Me François Corbin, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas, demeurant au « carouer de *Quatre-Pilliers* » de Craon (20 septembre) ; — de René Le Mercier, marchand à la Roë (1749, 25 février) ; — de Me René-André Barbat, prêtre, curé de Pommerieux (1751, 6 février) ; — de Me François Blanchet, prêtre, vicaire de la Chapelle-Craonnaise et chapelain de la Rossignolerie (1753, 24 novembre); — de Me René-François Mouessard, prêtre, curé de Chérancé (1754, 20 février) ; — de René Dugué, hôtelier à *Bel-Air*, au faubourg Saint-Pierre de Craon (12 avril) ; — de Jacques Rousseau, marchand au village de la Claye, en Saint-Aignan (4 mai) ; — de Me Jean Lanier, notaire royal à Craon (1755, 21 novembre) ; — de Me Jean Huet, prêtre, curé de Saint-Saturnin-du-Limet (27 septembre) ; — de Me Gabriel Girard, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet (1758, 13 octobre) ; — de Me Rêné-Gilbert Lamoureux de Beauvoisin, prêtre, vicaire de Bouchamps (1759, 5 novembre) ; — de Marie Hervé, veuve de Jacques Lecomte, bourgeois (1760, 30 juillet) ; — de Mre Pierre de Lécluse, contrôleur au bureau des traites de Craon ; — de Me Jean Bourguillault, prêtre, curé de Denazé (1761, 24 janvier) ; — de Me Jean-Jacques Gendry, procureur fiscal de la baronnie (7 mars) ; — de demoiselle Louise Hunault, demeurant à la Rouaudière, en Laigné (1763, 30 juin) ; — de Michel Rousseau, closier à la Petite-Blanchebarbière, paroisse Saint-Clément de Craon (21 décembre) ; — de Mre Claude Laurent de Bourjoly, demeurant à la Motte-Guillaume, en Saint-Clément de Craon (1764, 26 février) ; — de Me Julien Préau, prêtre, curé de Ballots (1er août) ; — de René Le Bastard, à Livré (13 septembre), etc.

B. 3068. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1765-1774. — Civil. Appositions et levées de scellés après le décès de Julienne Querré, veuve de Jean Girard, au Trembleau, en Fontaine-Couverte (1765, 15 janvier) : — de Me François Le Roy, prêtre, sacriste de Saint-Nicolas de Craon (18 février); — de Me Sébastien Poirier, prêtre, prieur-curé de Brains-sur-les-Marches (10 avril); — de Me Antoine-Bénigne Petitot, sieur de Poncey, sénéchal de la baronnie (22 juin); — de demoiselle Renée-Françoise Bossard, veuve de Pierre Guérin, belle sœur de Me René Mordret, sieur de la Daulière (22 septembre) ; — de Julien Lepage, hôtelier à Gastines (1766, 22 septembre); — de Me Laurent-Joseph Hallon, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (1767, 9 mai) ; — de Perrine Tremier (1769, 13 février) ; — de Louis Dutertre, cordonnier, veuf de Renée-Anne Guinoiseau (21 mai) ; — de demoiselle Forest, hospitalière de Craon (1770, 29 mai); — de Julien Debon, receveur des hôpitaux de Craon (10 août) ; — de Françoise Le Mesle, femme de Pierre Verdin, cordonnier (1771, 28 juin) ; — de Me Jean Gourdon, prêtre, curé de Pommerieux (26 décembre) ; — de Me François Gaultier, prêtre, chapelain de la Subrardière, en Méral, demeurant en la maison du Châtellier, dite paroisse (1772, 5 avril). — Scellé sur les minutes de Me Pierre Hébert, notaire de la baronnie, absent (9 avril). — Appositions et levées de scellés après le décès de Jeanne Jamet, veuve de François Guion, sur la requête de Me François-Martin Préau, prêtre, chanoine de Saint Nicolas de Craon, et chapelain de la Rabory, desservie en l'église Saint-Clément de cette ville (17 avril); — de Renée Placé, maîtresse de l'école et supérieure de la charité de Laigné (1773, 2 mars) ; — de Me Noël Jarry, prêtre, curé de Saint-Poix (6 octobre) ; — de Jean Chevrollais, marchand de fil à la Verronnière, en la Roë (7 octobre) ; — de François Lecomte, marchand au village de la Palayère, en la Chapelle-Craonnaise 18 novembre) ; — de Me Jacques Allaire, prêtre, curé de Laubrières, décédé à la closerie de Bibard, dite paroisse (1774, 22 mars) ; — de René Lemercier, marchand de drap de soie à Craon (27 juin), etc.

B. 3069. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1774-1781. — Civil. Appositions et levées de scellés après le décès de Jacquine Renier, femme de Jacques Justin, maître couvreur à Craon (1774, 18 décembre) ; — de Jean Geslin, fermier à la Barre, en Saint-Saturnin-du-Limet (1775, 18 février) ; — de demoiselle Marie-Anne Cormier de Landevy, au faubourg Saint-Pierre de Craon (15 mai) ; — de Mᵉ Jean Jamet, prêtre, à Pommerieux (25 mai) ; — de Mᵉ Joseph-Étienne Simon, vicaire de Denazé (24 septembre) ; — de Marie Nigleau, veuve de François Ménard, marchand (1776, 14 avril) ; — de demoiselle Marguerite de Lantivy (25 mai) ; — de Mᵉ Jean Leroyer, prêtre, chapelain de la Subrardière, demeurant au village des Bas-Châtelliers, en Méral (7 décembre) ; — de Louise Gourand, veuve de Jean Geslin (31 décembre) ; — de Mᵉ Richard Gautier, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (1777, 18 mars) ; — de Mᵉ Pierre Lezé, notaire royal et de la baronnie à Quelaines (10 décembre) ; — de Pierre Louvet, cloutier à Craon (1778, 29 juillet). — Reconnaissance et levée, à la requête de Mᵉ Pierre-Charles-Borromée-Jean Cahouet, prêtre, prieur de Fontaine-Couverte, des sceaux apposés après décès de Mᵉ Julien-Marie Le Gault, ancien prieur (13 novembre) ; — de Mᵉ Étienne-François Garanger, prêtre, curé de Méral (1779, 23 avril). — Apposition de scellés après le décès de Mᵉ Jean-Mathurin Ronceray, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (9 août) ; — de Perrine-Jeanne Leseurre, rue *Maufumier*, à Craon (24 août) ; — de Marie-Anne Garande, veuve de François Daigremont (1780, 2 mai) ; — de Mᵉ Joseph Rousseau, prêtre, curé de la Chapelle-Craonnaise (1781, 11 février) ; — de Mᵉ Anselme Doublard du Vigneau, prêtre, curé de Laigné, dont sont héritiers Marie-Renée Doublard du Vigneau, et les enfants mineurs issus du mariage de Mʳᵉ Jacques Doublard, écuyer, sieur du Vigneau, correcteur à la Chambre des comptes de Bretagne, avec Perrine Le Goust de Vaux (17 février) ; — de Mᵉ François-Louis Garnier, prêtre, titulaire de la chapelle du Châtellier ou de la Subrardière, demeurant au village du Châtellier, en Méral (11 octobre), etc.

B. 3070. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1782-1789. — Civil. Appositions et levées de scellés après le décès de Mᵉ François Hervé, prêtre, vicaire de Livré et chapelain de la chapelle du Plessis, desservie en l'église de la Chapelle-Craonnaise (1782, 10 janvier) ; — de Mᵉ Roustille, prêtre, prieur de Livré (26 février) ; — de Louis-Thomas Boulliau, ancien huissier au siège, décédé en la maison de la Barre, en Saint-Saturnin-du-Limet (12 décembre) ; — de Mᵉ François-Martin Préau, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (25 décembre) ; — de Mᵉ Pierre Ronceray, prêtre, curé de Niafle (26 décembre) ; — de Mᵉ Gondouin, prêtre, vicaire de Fontaine-Couverte et titulaire de la prestimonie de la Jaunaye (1783, 2 avril) ; — de Gabrielle Gaulmier, veuve de Pierre-Louis Gastineau, huissier (8 avril) ; — de Michel Morin, contrôleur des traites au bureau de la Beauchée, en Brains-sur-les-Marches (18 avril) ; — de Marie Mordret, veuve de Mʳᵉ Pierre d'Héliand, écuyer, seigneur de la Chaffinière : levée de scellés sur la requête de Jean-Baptiste-Marie-Pierre Lecoq de l'Écottay, écuyer, capitaine au régiment d'Agénois-infanterie, et de Joseph-Marie Lecoq, garde du corps du Roi (6 août) ; — de Charles Aubry, cabaretier à Craon (4 août) ; — de Mᵉ Joseph Gourdon, prêtre, curé de Pommerieux (19 août) ; — de Mᵉ Pierre-Louis Lemaire, prieur-curé de Brains-sur-les-Marches (1782, 29 juillet-1784, 8 juin) ; — de Mᵉ François Jarry, prêtre, vicaire à Simplé, titulaire de la chapelle de l'Étronnier, alias des Trois-Maries, desservie en l'église de Simplé (1785, 22 mars) ; — de Louise-Marie Baranger, femme de René Durand, hôtelier au *Pigeon-Blanc*, carrefour des *Forges* de Craon (1ᵉʳ avril) ; — de René Daigremont du Hay, décédé en la Grand-Maison, à la Selle-Craonnaise (7 mai) ; — de Charles Aubry, bourgeois de Craon (18 décembre) ; — du sieur Leutellier, commis de gabelles, trouvé noyé dans la rivière d'Oudon, à l'endroit du corps de garde de Craon (1786, 27 janvier) ; — de Marie Verger, veuve de Louis Girard (8 avril) ; — du sieur Chevallier, prêtre, demeurant au bourg de la Selle, titulaire des chapelles de la Haute-Poterie et de la Grignonnière, desservies en l'église de la dite paroisse (15 juillet) ; — de Mᵉ François Lemoine, prêtre, à la Chapelle-Craonnaise (1787, 30 janvier) ; — de Charles-Pierre Ferron, bourgeois, préposé au recouvrement des vingtièmes de la paroisse de la Selle-Craonnaise (3 mai) ; — de Marie Ferré, veuve du sieur Guittet, en Saint-Clément de Craon (17 octobre) ; — de Mᵉ Pierre-François Duval, prêtre, curé de Brains-sur-les-Marches (1789, 6 mai) ; — de Noël Chassebœuf, prêtre, curé de la Chapelle-Craonnaise (20 octobre), etc.

B. 3071. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1667-1782. — Civil. Inventaires après le décès

de Marguerite Péju, veuve de Me Jean Lanier, demeurant près de la maison de la Thibaude (1676, 13 janvier) ; — de Louise Croissant, sur la requête de François Guyon, hôtelier aux *Trois-Trompettes* à Craon, curateur d'Anne Léchallier (14 septembre); — de Georges de Chantelou, écuyer, sieur de Moligné, en Gastines (1684, 6 juillet) ; — de Me Charles Caron, gentilhomme du duc de Lorraine, capitaine des brigades du département de Craon, sur la requête de sa veuve Agnès de Goville, fille de Jean de Goville, doyen des quatre huissiers fieffés du Châtelet de Paris, comparant par François Rousselet, sieur de la Gravolle, receveur au grenier à sel de Craon (1687, 17 mai) ; — de Me Gabriel Ollier, sieur de Saint-Michel, médecin demeurant chez Pierre Chaudet, apothicaire à Craon (26 novembre) ; — de Mre Pierre de Lantivy, prêtre, curé de Niafle (1688, 8 juillet) ; — de Me Jacques Poipail, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet (1699, 14 juillet) ; — de René Margariteau, sieur de la Varanne (1701, 27 mai) ; — de Joachim Chartier, marchand (1702, 12 septembre). — Inventaire des titres de l'hôpital de Craon (1726, 23 mai). — Inventaire après le décès de Me Sébastien Cadoreau, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet, sur la requête de Me René Cadoreau, prêtre, curé de Marcillé en Anjou, de Me Denis Cadoreau, prêtre, doyen de l'église collégiale de Saint-Martin d'Angers, et en présence de Me Gabriel Girard, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet (1727, 12 août); — de Renée Saget, veuve Noël Basin, décédée à l'hôpital de Craon (1731, 22 novembre) ; — de Me Jean Huet, prêtre, curé de Saint-Saturnin-du-Limet (1755, 2 décembre); — de François Daigremont (1759, 28 mai); — de Me Jean Bourguillault, prêtre, curé de Denazé, en présence de Me René Olyvrio, prêtre, vicaire de Fontaine-Couverte, titulaire de la prestimonie de Raimbault, desservie en l'église de Fontaine-Couverte, et de Me François-Jean Hervé, prêtre, vicaire de Livré, titulaire de la prestimonie du Bouridal, desservie en l'église de Livré (1761, 20 février) ; — de Me Julien-Marie Legault, prieur curé de Fontaine-Couverte ; présents : Mre Étienne-Louis Barré, prieur de la Roë, et Guillaume Gondouin, prêtre, vicaire de Fontaine-Couverte (1778, 9 avril) ; — des sieurs Hébert et Delécluse, notaires de la baronnie (1782, 5 mars), etc.

B. 3072. (Liasse.) — 215 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin ; 2 cachets.

1680-1790. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge, émancipations, renonciations et réceptions de cautions. — Renonciation par Marie-Anne Delahaye, femme d'Isaac Bourdin, à la succession de Renée de Pigeon, veuve de Jean Delahaye (1685, 19 juillet). — Minorité des enfants de René de la Durantière, écuyer, sieur des Barres, et de Julienne Minault (16 août) ; — de Julien Gohier et de Jacquine Belot (1690, 12 juin); — de Me François Drouard, président au grenier à sel de Craon, et de Renée Lemanseau (1700, 25 octobre) ; — de Charles Mezangeau et d'Olive Guyon (1702, 11 mars) ; — de René-Julien Drouard, sieur des Mollières (1706, 11 octobre). — Curatelle à la succession de Me Jean Trouillet, prêtre, prieur de Livré (1722, 2 mars). — Minorité des enfants de René-Marc Lasnier, sieur de l'Oisellerie, et d'Anne Paillard (1756, 3 novembre) ; — de Jean Hunault et de Marguerite Segretain (8 novembre) ; — de Me Claude Bouchard, receveur des droits rétablis à Craon, et de demoiselle Jeanne Maingot, sa veuve (1757, 1er octobre) ; — de François Bruneau, bourgeois, et de Marie-Anne Daigremont, sa veuve (1758, 16 septembre) ; — de Jacques-Gilles de Beaumont et de Marie Armaron, sa veuve (1762, 12 janvier); — de Charles Jarry, veuf de Perrine Bertrand (1764, 13 juin) ; — d'André-François Giret, meunier à la Balayère, en la Selle-Craonnaise, et de Marguerite Pointeau (1768, 13 août) ; — de Me Jacques-René Chassebeuf, avocat à Craon, et de Jeanne Gigault de la Giraudais (1772, 4 juin) ; — de Jean-Thomas-Aimé Gallois, chirurgien à la Roë, et de Jeanne Deleau (1773, 26 novembre). — Interdiction de Gabrielle-Jeanne Daigremont, fille de Marie-Anne Garande et de feu François Daigremont, bourgeois (1774, 27 juillet). — Pièces relatives à la minorité des enfants de Jean Frontault, chirurgien, et de Françoise Mouton (1775, 5 janvier) ; — de Me Mathurin Jamet et de Françoise Thibault (8 juin) ; — de feu François Hervé et de Perrine Desroziers, demeurant à la Tréhonnière en Saint-Michel-la-Roë (1776, 17 octobre); — de Michel Rousseau, ancien meunier à la Selle-Craonnaise (1777, 11 avril) ; — de Me Lezé, notaire royal, et de demoiselle Collet (18 décembre). — Interdiction de Marie Hévin, fille de Pierre Hévin, closier à la Vigne, en Méral (1778, 12 août). — Pièces relatives à la minorité des enfants d'Étienne Le Rassineux et de Jacquine Fournier, métayers à la Touche, en Cossé-le-Ressort (1779, 24 février) ; — de Pierre-Louis Gastineau, huissier à Craon, et de Gabrielle Gaulmier, sa veuve (1780, 16 décembre) ; — de Nicolas Lévesque, employé des gabelles, et de Louise Taranne (1783, 14 avril) ; — de Pierre Hunault, meunier au Moulin-Neuf

en Ballots, et d'Anne Girard, sa femme (1784, 29 mars); — de Jean Tertereau et d'Anne Richard (22 novembre); — de Joseph Chassebeuf, marchand, et de Marie Boisseau, sa veuve ; — de Claude Bigeard, apothicaire à Craon, et de Marguerite-Rosalie Guidault (1785, 24 janvier) ; — de feu Pierre Delécluse, marchand à Marigné près Peuton, et de Françoise Logeais (18 octobre) ; — de feu Alexis Gripon, receveur des traites, et de Julienne Girard, sa veuve, demeurant à la Hayère, en Saint-Michel-de-la-Roë (1789, 19 décembre), etc.

B. 3073. (Registre.) — Petit in-quarto, 32 feuillets, papier.

1680-1681. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge, émancipations, renonciations et réceptions de cautions. — Renonciation par Jean Barreau, mari de Perrine Bruneau, fille de feu Me Jean Bruneau, notaire de Pouancé, et de Michelle Cullerier, à la succession dudit Bruneau (1680, 9 janvier). — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Louis Guyon, sieur de la Chardonnaie, et d'Olive Belin (27 janvier). — Réception de caution dans l'instance entre Marie Cazet, veuve de Jean de la Porte, d'une part, et Renée Lefebvre, femme de Pierre Legros, écuyer, sieur de Villette, séparée de biens, et Gervaise Lefebvre, sieur du Perron (?) (11 mars). — Émancipation de la fille de feu Me Pierre Lamy, et de Courcier, remariée en secondes noces avec Pierre Besnier, sauf à la baronne de Craon à se pourvoir contre les présidiaux de Château-Gontier, pour conflit de juridiction (19 mars). — Renonciation par Me Jacques Guilloteau à la succession de son père, Me Jacques Guilloteau, contrôleur au grenier à sel de Craon (26 mars). — Curatelle des enfants de Me René Boys, notaire (6 mai). — Renonciation par René Le Manseau, sieur du Verger, et Anne Mabille, sa femme, à la succession de feue Catherine Bois, aïeule de la dite Mabille (21 mai). — Acceptation par Mre René Martin, écuyer, et par Charles Malheure, sieur de Beauchesne, père et tuteur de discret François Malheure, sieur de la Bardrie, de la succession de dame Renée Guihery, femme de Mre Charles Lefebvre, seigneur de l'Épinay, sous-doyen au parlement de Bretagne (24 mai et 3 juin). — Renonciation par Renée Jousselin, veuve de François Meslier, à la succession de Jeanne Cohon, veuve de Jacques Jousselin, sa mère (7 juin) — Acceptation par René Desilles, sieur du Bois-Rouault, tuteur de Jean-Bertrand Martin, écuyer, fils unique de Jean Martin, écuyer, et de Marie Ygond (?), seigneur et dame de Saint-Aignan, de la succession de Renée Guihery, veuve de Mre Charles Lefebvre (18 juin) ; — par Antoinette Malheure, femme de Jean-François Pierres, écuyer, sieur de la Querye, de la dite succession (24 juin) ; — par Marguerite Martin, veuve de René Gascher, écuyer, sieur de la Béguinaie, de la dite succession ; — par Jean Drouet, écuyer, sieur du Tertre, et Anne Drouet, dame de la Touchardière, sa sœur, femme de René de la Chevallerie, écuyer, de la succession de Renée Guihery, leur sœur utérine décédée à Craon le 14 avril précédent (29 juillet). — Présentation de caution par René Minault le jeune, écuyer, sieur de la Heslaudière, Georges Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, et René Fouin, apothicaire, dans l'instance contre les détenteurs du village de la Verrie, en Saint-Aignan (12 août), etc.

B. 3074. (Registre.) — Petit in-quarto, 40 feuillets, papier.

1680-1681. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Renonciation à la succession de Me Jean Pointeau l'aîné, sieur de la Guyonnais (1680, 9 décembre). — Acceptation de la succession de Me Jean Pointeau, notaire de la baronnie de Craon (30 décembre) ; — de Me François Cadots, prêtre, curé de la Selle-Craonnaise (1681, 28 avril). — Émancipation de Marguerite Henry, fille de feu Me Jean Henry, notaire et sergent de la baronnie de Pouancé, et de Jeanne Girault, demeurante à la Touche, en Congrier (18 août) ; — de Jeanne Corbin, fille de feu Me François Corbin et de Georgine Faguier (9 septembre). — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Gabrielle de la Fontaine de la succession de Julien de la Fontaine, écuyer, sieur du Terme, son père (20 septembre). — Curatelle de Jeanne Pineau, fille de feu Me Olivier Pineau et de Françoise Poipail (1er décembre), etc.

B. 3075. (Registre.) — Petit in-folio, 20 feuillets, papier. — (Tous les feuillets sont rongés au sommet.)

1681-1683. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Acceptation par Françoise Geslin, demeurant au couvent des Ursulines de Laval, de la succession de Me Alexandre Grignon, sieur de la Roctière, notaire à Saint-Péan, son oncle (1682, 15 juin). — Renonciation par Mre Jacques de Saint-Germain, chevalier, seigneur marquis de Fontenay, à la succession de Charlotte de Saint-Germain, dame de Chauvigny, sa tante (31 août),

et par Mre Élie de Saint-Germain, chevalier, seigneur de la Ballaine, à la même succession (16 septembre). — Émancipation des enfants de Me Marin Roger, notaire, et de Marie Aubert (4 décembre). — Renonciation par François Cadots et Joachim Grandin à la succession de Me Maurice Desalleux (1683, 11 janvier) ; — par Judith Delahaye, femme de Mathieu Jounault, à la succession de Renée de Pigeon, sa mère (15 janvier). — Émancipation de Marie Delahaye, fille de Me Thomas Delahaye et de Claude Briand (15 mars). — Renonciation par Marie Blanchard, veuve de Mre François Foucquet, chevalier, seigneur de la Bouchefollière, conseiller au Parlement de Bretagne, comme tutrice de leur fils René-François Foucquet, à la succession dudit défunt (7 avril), etc.

B. 3076. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier. — (Le 40e feuillet est blanc.)

1683-1686. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Avis de parents dans la minorité des enfants de Me François Corbin, conseiller du Roi et son avocat au grenier à sel de Craon, et de Marguerite Faguier (1684, 23 mars). — Renonciation par Marguerite-Anne de la Saugère, à la succession de Marie-Anne de la Saugère, sa sœur (30 mars) ; — par Renée Boucault, veuve de Me Jacques Tavernier, président au grenier à sel de Craon, tutrice de leurs enfants, à la succession de Me Jacques Tavernier, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (15 juillet). — Curatelle de Renée-Prudence et d'Anne de la Durantière, filles mineures de défunts René de la Durantière, écuyer, sieur des Barres, et Julienne Minault (4 septembre). — Renonciation par Michel Perdriau, notaire, Guy Perdriau et autres à la succession de Marguerite Balleur, leur mère (9 octobre). — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Mre Malo-Marie du Buat, chevalier, seigneur de Saint-Péan, la Brosse et autres lieux, et Gabrielle de la Fontaine, sa femme, à la succession de Jeanne Charie, mère de la dite de la Fontaine (12 décembre) ; — par Me René Hallopeau, prêtre, vicaire d'Athée, à la succession de Me René Bruneau, prêtre, son oncle (1685, 16 février) ; — par Ambroise de la Bellière, bourgeois de Vitré, comme tuteur des enfants de Guillaume de la Jarsais et de Jeanne Maugars, sa veuve, de la succession de Jeanne Chasrit, veuve de Julien de la Fontaine, écuyer, sieur du Tertre, décédée à la Brosse, en Laubrières (9 mars). — Renonciation par Me Nicolas Guilloteau, prêtre, vicaire et sacriste de Saint-Clément de Craon, et Me Jacques Guilloteau, licencié ès lois, avocat au siège de la baronnie, à la succession d'Anne Dubois, leur aïeule (15 mai). — Acceptation bénéficiaire par Pierre et Gilles Aubert de la succession de Me Pierre Maslin, prêtre, leur oncle (16 mai) ; — par Me Jean Le Breton, sergent royal, et Jeanne Buhigné, sa femme, de la succession de Jean Buhigné, père de la dite femme (25 juin). — Renonciation par Me Nicolas Guilloteau, prêtre, « retour de Nivernois », à la succession de Me Jacques Guilloteau, son père (30 juillet). — Curatelle de Marthe et Jean-François Hunault, enfants de feu Me Jean Hunault, licencié ès lois, avocat fiscal de la baronnie, et de Marguerite Meslier, femme en secondes noces de Joseph Tavernier, sieur de la Lande (10 septembre). — Acceptation bénéficiaire par le dit Tavernier de la succession de la dite défunte Meslier (2 octobre). — Renonciation par Élie et François Minault, écuyers, Perrine et Marguerite Minault, Me René Rambourg, mari de Françoise Minault, enfants d'Élie Minault, écuyer, et de Jeanne Percot, à la succession de leur mère (24 décembre), etc.

B. 3077. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1686-1691. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Jean Houdemon, marchand, de la succession de Me Mathurin Houdemon, prêtre, son frère (1686, 24 mai). — Émancipation des enfants mineurs de Me Jean Mareschal, grenetier au grenier à sel de Craon, et de Charlotte Millet (27 mai). — Renonciation par Jeanne Godebille, veuve de René Foucher, à la succession de Me Pierre Foucher, prêtre, vicaire de la Chapelle-Craonnaise (1er juin). — Curatelle de Mre Philippe et de demoiselle Anne-Henriette du Buat, enfants mineurs de feu Mre Charles du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, et de dame Élisabeth de la Corbière ; parents : Mre René de Quatrebarbes, écuyer, sieur du Coudray ; Mre Charles d'Aubert, chevalier, seigneur de l'Aunay de Beaulieu ; Mre Pierre d'Aubert, chevalier, seigneur de Langron ; Mre Charles de la Corbière, prêtre, abbé de Valançay ; Mre Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, seigneur baron de Juvigné, conseiller au parlement de Bretagne (15 juillet) ; — de l'enfant posthume de feu Me Pierre Chevalier, grenetier au grenier à sel de Craon, et de Renée-Marguerite Lanier, sa veuve (19

octobre). — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Me Pierre Travers, marchand, bourgeois de Nantes, mari de Françoise Lanier, et Guillaume Racappé, tanneur, mari de Marguerite Lanier, de la succession de René Lanier (1687, 4 janvier). — Émancipation de Marie Guinoiseau, fille de François Guinoiseau et de Marie Planchard, fiancée à Me Jacques Hoyau (27 janvier) ; — de Mre Jean-César de Madaillan, chevalier, seigneur de Lesparre, Mre Charles-Alexandre de Madaillan, chevalier, seigneur de la Villevoisin ; Mre René-Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de la Motte ; demoiselle Débora-Philippe de Madaillan, enfants de Mre René de Madaillan, chevalier, comte de Chauvigny, et de feue Marie Buisnard, décédée depuis quatre ans ; parents : Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de l'Ile et de la Ragottière ; Mre Pierre de la Faucille, chevalier, seigneur du lieu ; Mre Charles-Joseph du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière ; Mre François-Marie de la Corbière, chevalier, et autres (7 février) ; — des enfants de feu Me François Corbin, conseiller et avocat du Roi au grenier à sel de Craon, et de Marguerite Faguier (14 février) ; — des enfants de feu Me Philippe Dolbeau, notaire (21 juillet) ; — de Me Pierre Ernault, notaire, et de Madeleine Brillet (10 novembre). — Renonciation par Renée-Élisabeth de la Saugère, femme non commune en biens de Guy Pierres, écuyer, à la succession de feu Mre Alexandre de la Saugère, chevalier, seigneur du Fougeray, son père, et à celle de dame Renée Guérin, son aïeule (10 novembre). — Émancipation de Marie-Anne et Denise Aubry, filles de Me Pierre Aubry, avocat au siège, et de feue Marie Chouipe ; parents : Me Louis Hardy, sieur de la Trousserie, avocat au présidial de Château-Gontier ; Me Jacques Collin, avocat au dit siège ; Me René Oudin, notaire royal, et autres (1688, 28 janvier). — Acceptation par Mre Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigné, conseiller au parlement de Bretagne, de la succession de Mre Charles de la Corbière, prêtre, abbé de Valençay, son oncle (7 février). — Curatelle d'Anne-Marie Chevalier, fille mineure de feu Me Pierre Chevalier, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Craon, et de Renée-Marguerite Lanier; parents : Me Anthyme-Denis Lanier, procureur du Roi au grenier à sel de Craon ; Gilles Gouyn, sieur de Moré ; Guy Lanier, sieur de Villeneuve (12 mars) ; — des enfants de Hiérôme Jardin, sergent royal, et de feue Barbe Louveau (28 juin). — Acceptation par Pierre Ragareu, sieur de la …igerie, Renée de Mondière, sa femme, Julien Fournier, sieur de la Réaulté, et Marie de Mondière, sa femme, de la succession de Renée Chevalier, femme de René Repusseau (2 août). — Renonciation par Mre Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de la Lande, l'Isle-Tison, Champiré, Baraton et autres lieux, présentateur de la cure de Niafle et de la chapelle de la Blanchebarbière, à la succession de Pierre de Lantivy, prêtre, curé de Niafle et chapelain de la dite chapelle, son frère (12 août) ; — par Marie Guinoiseau, veuve de Me Jacques Hoyau, notaire, à la communauté avec son mari (6 décembre) ; — par Me Jacques Gaudin, prêtre, et René Gaudin, marchand, à la succession de François Gaudin et de Charlotte Labbé, leurs père et mère (1689, 26 janvier). — Minorité de René-François Minault, fils de Georges Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, et de demoiselle Anne de Breslay ; parents : Mre René de Breslay, prêtre, curé de Pouillé ; Bertrand de Breslay, prêtre, curé de Savenières ; François de Breslay, prêtre, curé de Ballots ; René Minault, écuyer, sieur de la Heslaudière (4 février). — Renonciation par Perrine et Anne Chevalier à la succession de Me Louis Chevalier, prêtre, leur frère (30 juin). — Émancipation des enfants mineurs de Marc Garande et d'Anne Harangot; parents : Nicolas Robert, sieur de la Hunaudière ; Me Jean de Beaumont, avocat fiscal de la baronnie ; Nicolas Harangot, chirurgien (5 septembre). — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Marie-Suzanne Cherrau, femme séparée de biens de François Cazet de Vautorte, écuyer, conseiller du Roi, élu, grenetier contrôleur au siège de l'élection et grenier à sel de Laval, de la succession de Renée Cherrau, sa tante, (1690, 16 janvier). — Émancipation de Benjamin et René-Guy de la Chevallerie, écuyers, sieurs de la Motte, enfants de feu Guy de la Chevallerie, écuyer, et d'Anne de Brissac, demeurant à la Daumerie, en Livré ; parents : Mre Jean Amproux, seigneur de Pontpietin (?) ; Henri de Camin, sieur de la Barre, mari de Marie de Brissac ; César Gérard, écuyer, sieur de la Lorie ; Samuel Girard, sieur de la Blandinière ; Mre Benjamin Amproux, chevalier, seigneur châtelain de Cornesse et de la Brulatte, conseiller du Roi en la grand chambre du parlement de Paris ; René de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Roussardière ; Daniel de la Chevallerie, écuyer, sieur de la Daumerie ; Jacques des Vaulx, écuyer, sieur de Dureil (13 mars). — Curatelle de l'enfant mineur de feu François Monnier et de Marguerite Gervais, sa seconde femme, sur la requête de Me Raoul Le Boucher, avocat-procureur au présidial de Rennes, mari de Madeleine Moreau ; parents : Pierre Guyon, sieur de la Touplinaye ; Jean Monnier, sieur de la Guérinaie ; Me Claude Chevalier,

notaire (5 mai) ; — de François et Jacquine Rousseau, enfants de Pierre Rousseau et de Louise Bernier, et héritiers de Me Jacques Bernier, prieur de Livré, sur la requête de Me Charles Rousseau, leur frère ; — de Marie-Anne de la Chevallerie, fille de feu Mre René de la Chevallerie, chevalier, seigneur de la Touchardière, et d'Anne Drouet ; parents : Mre Jacques des Vaux, chevalier, seigneur de Duré ; René de l'Angellerie, écuyer, mari d'Élisabeth des Vaux ; Mre Daniel de la Chevallerie, seigneur de la Daumerie ; René Drouet, écuyer, seigneur de Thorigné ; Pierre Drouet, écuyer, seigneur de la Briantaye ; Jean-Baptiste Louvel, écuyer, seigneur de la Chauvelaie, conseiller du Roi, connétable et major de la ville de Rennes (18 septembre) ; — de la fille de François Montalembert, absent du pays, et de Renée Burgault (17 novembre). — Renonciation par Michel Jamet, veuf de Jacquine Moreau, comme tuteur de sa fille Marie, à la succession de Mathurin Moreau, prêtre (1691, 23 janvier), etc.

B. 3078. (Registre.) — In-folio, 2 cahiers, 26 feuillets, papier. — (Le deuxième cahier est petit in-folio.)

1691-1693. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Émancipation de François Meslier, fils d'Antoine Meslier et de Marie Fouin ; parents : Me Nicolas Guilloteau, prêtre ; Me Jacques Guilloteau, avocat au siège ; Me Thomas Huault, notaire (1691, 10 avril). — Caution par Me Jacques Guyon, sieur de la Roueryе, avocat au présidial de Château-Gontier (30 avril). — Émancipation et curatelle de François, Jacques, Pierre et Marie Chailland, enfants de défunts Jacques (?) Chailland, sieur de la Ferronnière, et Marie Constable et Anne Trochon : parents : Mre René du Guesclin, chevalier, mari de Marie Sourdrille ; Pierre de la Barre, écuyer ; Jacques Sourdrille, écuyer, sieur d'Erbrée ; Me Jean Chevraye, sieur de Marthebise, avocat au présidial de Château-Gontier, mari de Françoise Trochon ; Me Pierre Chevraye, leur fils, avocat au même présidial ; Me Mathieu Bonneau, sieur des Roches (18 juin). — Curatelle d'Anne Constable, fille majeure (2 août). — Émancipation de Renée-Prudence et d'Anne-Julienne de la Durantière, filles des défunts René de la Durantière, écuyer, sieur des Barres, et Julienne Minault ; parents : Charles de Cadelac, écuyer, sieur des Barres ; François de Chauzas, mari d'Anne-Charlotte de la Durantière ; Me Augustin Paillard, notaire, mari de Jacquine Sonnet ; René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière (7 septembre). — Caution par Jacques de Farcy, écuyer, sieur des Rouzerais (24 septembre). — Curatelle d'Anne Perdreau, fille et héritière bénéficiaire de Me Michel Perdreau, notaire de la baronnie (22 octobre) ; — de François et Julienne Legay ; parent : Me Guillaume Le Seurre, notaire et greffier des rôles des tailles de la paroisse de Ballots (31 décembre). — Émancipation de MMes Pierre et François Cordon et d'Anne Cordon, enfants de défunts Me Pierre Cordon, avocat au siège, et Anne Chevalier (1692, 4 mars). — Curatelle des enfants de Toussaint Lefrère ; parent : Me François Hervé, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Craon (16 mai). — Caution par René Gaudin, marchand à la Rivière-Bossard, en Simplé (30 juin). — Curatelle de Louise et René Boys, enfants de Me René Boys et de Perrine Meneust ; parent : Me René Boucault, sieur des Clotteaux (1693, 19 janvier). — Émancipation d'Urban Ernault, fils de feu Me Pierre Ernault, sieur des Fourneaux, notaire royal ; parents : Me Mathurin Gaultier ; Me Jacques Paillard, sieur de Villamy, mari de Marguerite Mondières ; Me François Ernault, avocat au siège de Laval ; Me Jean Briand, procureur du Roi au grenier à sel de Craon (11 février), etc.

B. 3079. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier. — (Le feuillet 64 est blanc.)

1693-1699. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Renonciation par Marie Gastineau, femme de Me Jacques Guilloteau, avocat au siège, à la succession de Me Jacques Gastineau, notaire royal, son père (1693, 26 février) ; — par André Ouvrard, sieur des Estres, et Jacquine Ernault, sa femme, à la succession de Me Pierre Ernault (5 mai). — Interdiction et curatelle de Bernard Tavernier, fils de défunts Me Jacques Tavernier, président au grenier à sel de Craon, et Renée Boucault, sur la requête de Me Claude Tavernier, prêtre, prieur de la Brasse, et de Renée Tavernier, ses frère et sœur ; parents : Me Jean de Beaumont, avocat fiscal de la baronnie ; Guy Lanier, sieur de Villeneuve ; Jacques de Cherbonnier, mari de Renée-Marguerite Lanier ; François de Breslay, prêtre, curé de Ballots ; Claude Boucault, sieur de la Beauchée ; Claude Boucault le jeune, bourgeois d'Angers (19 juin). — Renonciation par Urbain Ernault et Madeleine Ernault à la succession de Me Pierre Ernault et de Madeleine Brillet (11 août). — Émancipa-

tion de François et de Françoise Hervé, enfants de feu François Hervé et de Perrine Adron ; parents : Me Yves de Villiers, curé de Méral ; François Hervé, contrôleur au grenier à sel de Craon ; Me Jacques Guyon, sieur de la Rouerie, avocat au présidial de Château-Gontier ; Me André Planchenault, notaire (19 octobre). — Tutelle des enfants mineurs de Nicolas Beaucousin et de Marie Meslier, à la requête d'Antoine Meslier, apothicaire à Craon, leur aïeul ; parents : Louis Girault, écuyer, sieur de la Hussaudière, mari d'Anne Meslier ; Me Thomas Huault, notaire royal ; René Mabille, marchand cierger (1694, 26 mars) ; — de Charles, François, Angélique et Charlotte de la Saugère, enfants mineurs de défunts Mre Charles de la Saugère, chevalier, seigneur de Gaubert, et de dame N... de Hardouin, sur la requête de Mre Paul-Charles de la Saugère, prêtre, recteur de la paroisse d'Argentré-sous-Vitré ; parents : Mre André de la Saugère, seigneur de Fougeray ; Mre Charles Jarret, chevalier, seigneur du Boulay ; Mre René de Lépinay, chevalier, seigneur de la Haute-Rivière ; Mre François-Nicolas de Hellault, chevalier, seigneur de Vollière ; Mre François-Marie de la Corbière, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem ; Mre René de Hardouin, chevalier, seigneur de la Haute-Rivière ; Mre René d'Héliand, chevalier, seigneur d'Ampoigné ; Mre René du Tertre, chevalier, seigneur du Tertre de Mée (8 avril) ; — des enfants de feu Jacques Guilloteau, avocat au siège, et de Marie Gastineau (28 mai) ; — de Marguerite Hamelin, fille de Jean Hamelin et de Renée Gendry ; parents : Me René Gendry, notaire ; Pierre Gendry, marchand (6 août) ; — des enfants de Mathurin Bastier et de Michelle Corbin ; parents : Me Jean Gaultier, avocat au siège ; Me Charles Duchesne, notaire ; Jacques de Cherbonnier, marchand ; Me Jean Le Roux, grenetier au grenier à sel de Pouancé ; François Rousseau, sergent royal ; Mathurin Pointeau, sieur de la Bretonnière (27 août). — Émancipation de Paul et Jean Besnard, frères de Me Jacques Besnard, sous-diacre, et fils de feue Renée Margariteau et de feu Jacques Besnard, sieur de la Baillière ; parents : Me René Margariteau, sieur de la Varenne, avocat au présidial d'Angers ; Me André Gontard, avocat au même siège ; Claude Cesbron, sieur de la Voisinière, mari de Madeleine Trochon (31 août), — de René-François Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, fils et unique héritier de Georges Minault, écuyer, et d'Anne de Breslay ; parents : René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière ; Mre Claude Tavernier, prêtre ; Mre François de Breslay, prêtre, curé de Ballots ; René Sonnet, sieur de Laubinière ; Me Augustin Paillard, notaire, mari de Jacquine Sonnet (5 novembre). — Curatelle des enfants de feu Mre Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigné, conseiller au parlement de Bretagne, et de Marguerite-Françoise de la Monneraie ; parents : Mre François-Marie de la Corbière, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem ; Mre Julien-Marie de la Corbière, chevalier ; Mre Mathurin-Claude de la Corbière, chevalier, seigneur de la Corbière ; Mre Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots ; Mre Philippe du Buat ; Françoise du Poulpry, veuve de Mre François de Bréhant ; Mre Charles-Lévy de Coatelez, seigneur marquis dudit lieu, lieutenant au régiment des gardes françaises du Roi ; Mre Jean de la Monneraie, ancien grand archidiacre de Saint-Pierre de Rennes ; Geneviève Legal, veuve de René de la Monneraie, écuyer, sieur du Bourgneuf (1er décembre) et renonciation par la veuve à la communauté des acquêts entre elle et son défunt mari (29 décembre). — Renonciation par Louis Chassebeuf, chirurgien, François Chassebeuf, sergent royal, et Renée Chassebeuf, veuve, à la succession de leur père Claude Chassebeuf, sergent royal (1695, 29 août). — Émancipation de Jeanne Goullier, fille de feu Me André Goullier, sieur de la Viollaie, et d'Étiennette Hévin ; parents : André Goullier, sieur de la Viollaie ; Me Laurent Gauld, greffier en chef au grenier à sel de Pouancé, mari d'Étiennette Goullier ; Henri Hardy, sieur de la Houssaie ; Me Louis Planté, prêtre ; André Hévin, sieur du Plessis ; Jacques Hévin, sieur de la Maison-Neuve ; Me Nicolas Legras, sieur de la Gasnerie, mari d'Étiennette Hévin, mère de ladite mineure (3 décembre). — Curatelle et tutelle des enfants de Me Étienne Le Barbier et de Catherine Rigault ; amis : Me Louis Terrière, notaire ; Me Pierre Viel, sieur de la Motte, grenetier au grenier à sel de Craon ; Antoine Meslier, apothicaire (1696, 25 mai). — Renonciation par Me Jean-Pierre Mareschal, clerc tonsuré, à la succession de Me Jean Mareschal, grenetier au grenier à sel de Craon, et de Charlotte Millet, ses père et mère (29 octobre). — Avis de parents des mineurs de Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigné, pour la vente, au prix de 40.000 livres provisions en mains, de sa charge de conseiller au parlement de Bretagne (9 novembre). — Renonciation par Mre Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de l'Ile-d'Athée, la Motte-Sorchin, Ravalay, la Ragottière et autres lieux, comme procureur de Mre Jean-César de Madaillan, fils aîné de deffunts Mre René de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigné, et Marie Buisnard, son neveu, à la suc-

cession des dits défunts (17 décembre). — Donation par Mre Louis-Armand d'Alongny, chevalier, marquis de Rochefort, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Bourbonnais, d'une rente viagère de 600 livres à François-Joseph Dolze, son valet de chambre (20 décembre). — Émancipation de Jean et Marthe Lemesle, à la requête de Mre René Le Clerc, chevalier, seigneur baron de Sautré, exerçant les droits de la succession d'Élisabeth de la Jaille, veuve de Mre Pierre Le Clerc, chevalier, seigneur des Roches (1697, 2 juillet); — de François-Daniel de la Chevalerie, écuyer, sieur de la Daumerie, fils et unique héritier de défunts Daniel de la Chevalerie, écuyer, et Françoise de la Faucille; parents: René de la Chevalerie, écuyer, sieur de la Mancellière; Gédéon de Ridouet, écuyer, sieur de Cenci, mari de Débora de Léviston; Benjamin de la Chevalerie, écuyer, sieur de la Motte; Charles-Gabriel Morel, écuyer, sieur de la Barre; Guy Pierres, écuyer, sieur de la Querie, et André de la Saugère, écuyer, sieur du Fougeray (12 septembre); — des enfants de feu Me Anthyme-Denis Lanier, procureur du Roi au grenier à sel de Craon, et d'Angélique-Renée Bruneau, sa veuve, femme en secondes noces de Me Jean Briand, procureur du Roi au grenier à sel de Craon; parents: Guy Lanier, sieur de Villeneuve; Joseph Bruneau, sieur de la Peccosière; Jacques de Cherbonnier, marchand, mari de Renée-Marguerite Lanier; Me Charles Duchesne, notaire, mari de Jeanne Pantaléon (27 novembre). — Renonciation par René Hunaud et autres à la succession de Me François Hunaud, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (1698, 5 mai). — Curatelle des enfants de feu Me René Bossard, sieur des Vallées, président au grenier à sel de Craon, et de Marie Vahaie; parents: Me François Ernault, sieur du Bordage, avocat à Laval; Me Léonard Ernault; Me Pierre Bignon, sieur de la Rongerie, notaire royal, mari de Perrine Loypeau, auparavant veuve Ernault (11 juillet). — Renonciation par Marie-Madeleine de Lantivy, veuve de Mre André de la Saugère, chevalier, à la communauté des acquêts entre elle et son défunt mari (8 août), et tutelle de la fille anonyme du dit défunt; parents: Mre Paul-Charles de la Saugère, prêtre; Mre René-Jean de la Saugère, chevalier, seigneur de Fougeray; Mre Guy Pierres, chevalier, seigneur de la Querrye, garde noble des enfants issus de son mariage avec Renée-Élisabeth de la Saugère; Mre Philippe d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais; Mre René de Lépinay, chevalier, seigneur de la Haute-Rivière; Mre Jacques de Lantivy, chevalier; Mre René de Champagné, chevalier, seigneur de la Motte-Ferchaut; Mre Charles-François de Salles, chevalier, seigneur de Miré (18 août), etc.

B. 3080. (Registre.) — Petit in-folio, 77 feuillets, papier.

1699-1704. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Curatelle de René Néant, enfant de feu Pierre Néant et de Marguerite Sonnet; parents: René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière; Me Jean Geslin, notaire, mari d'Anne-Julienne de la Durantière (1699, 11 mai). — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots, Charlotte du Buat et Anne-Henriette du Buat, de la succession de Philippe du Buat, chevalier, leur frère (23 juin). — Émancipation de François Guérin, fils de Gilles Guérin et de feue Françoise Poipail, et neveu de feu Me Jacques Poipail, curé de Saint-Martin-du Limet; parents: Me François Cherruau, prêtre, curé de Bouchamps; René Guérin, sergent royal (14 septembre). — Curatelle des enfants d'Anne Le Monnier et de feu Me Jacques Guyon, sieur de Rouerie, président au grenier à sel de Craon, décédé au mois de janvier précédent; parents: Jean Cormier, sieur du Bois-Gaultier, veuf de Marguerite Adron; François Rousseau le jeune, sergent royal; Me Jacques Paillard, notaire (1700, 30 mars). — Renonciation par Me Jacques Guilleu, sieur du Bois-Jouan, curateur des enfants de défunts Louis Guyon et Marguerite Guillon, à la succession des dits défunts (17 mai); — par Gédéon de Ridouet et Débora de Léviston, sa femme, à la succession de René de la Chevalerie, écuyer, sieur de la Mancellière (26 juin); — par Me François Corbin, prêtre, à la succession de Jeanne Goulay, sa cousine (23 août); — par François-Daniel de la Chevalerie, écuyer, sieur de la Daumerie, à la succession de René de la Chevalerie, écuyer, sieur de la Mancellière (16 septembre), et par Benjamin de la Chevalerie, écuyer, sieur de la Chenardaye (20 septembre) et acceptation sous bénéfice d'inventaire par Jeanne de la Ferrière. — Curatelle des enfants de défunt René Chevalier, sieur des Meignannes, et Ursule Le Divin; parents: Me Pierre Cordon, prêtre, curé de Niafle; Mre Jacques de Lentivy, chevalier, seigneur de la Chartenaye, mari d'Anne Cordon; Pierre Ragareu, sieur de la Pagerie, mari de Renée de Mondières; Julien Fournier, sieur de la Réauté, veuf de Marie de Mondières; François Cordon, sieur de Villeneuve; Jean Le Divin, chirurgien; Michel

Chaston, mari de Charlotte Le Divin (8 octobre). — Renonciation par René-Guy de la Chevalerie, écuyer, sieur de la Chenardaye, à la succession de René de la Chevalerie (9 octobre). — Curatelle des enfants de feu Me François Drouard, président au grenier à sel de Craon, et de Renée Le Manseau ; parents : François-Guy Drouard, sieur de Lorgery, avocat en parlement ; François-Pierre Portais, président au siège de la Guerche : François Saulin, avocat au siège de Craon ; Me Pierre Boucicault, sieur du Pommier (25 octobre). — Renonciation par Jean Cointet à la succession de Me René Girault, prêtre habitué en l'église de Saint-Aignan (22 novembre). — Émancipation de Pierre et Marguerite Chaudet, enfants de Pierre Chaudet, apothicaire, et de feue Claude-Françoise Pinçon ; parents : Me Jean Le Voyer, sieur de la Gautraie ; Étienne Bernier, sieur de la Durantière ; Guy Lanier, sieur de Villeneuve ; Léonor Ernault, avocat en la cour (29 décembre). — Curatelle de René Cormier, fils de Mathurin Cormier et de Marguerite Le Liepvre ; parents : Jean Cormier, sieur du Bois-Gaultier ; Marin Cormier, sieur de Landevy (1701, 27 juillet). — Renonciation par Jacquine Sonnet, veuve de Me Augustin Paillard, notaire, comme tutrice de leurs enfants, à la succession dudit défunt (1702, 16 juin). — Curatelle des enfants de feu Joachim Chartier, marchand à Craon, et de Renée Bodinier ; parent : Me Georges Bruand, notaire (1er juillet). — Émancipation de Pierre Moussu ; parent : François Boudesseul, docteur en médecine, mari de Barbe Fouin (23 octobre). — Renonciation par Jean Chartier, tuteur des enfants issus de son mariage avec feue Jacquine Cherbonnier, à la succession de feu Me Marin Cherbonnier, prêtre (1703, 9 mai), et par Pierre Desaître, marchand à Saint-Michel (4 juin) ; — par Anne Heureau, fille d'Anne Heureau, sieur de la Corderie, et d'Anne Guilloteau, à la succession de sa mère (19 juin). — Curatelle aux causes de Madeleine Ernault ; parents : François Ernault, sieur du Bordage ; Mathurin Gaultier, avocat au parlement, avocat du Roi au siège royal et maréchaussée de Laval ; Jean Briand, procureur du Roi au grenier à sel de Craon ; François Ernault, licencié en lois (21 juin) ; — de Jacques Cherbonnier ; parents et amis : Jean Bodinier, notaire ; Pierre Drouard, sieur de la Besnière, président au grenier à sel de Craon ; Jean Lemoyne, notaire (6 juillet). — Émancipation de Marie Hoyau, fille de Me Jacques Hoyau et de Marie Guinoiseau ; parents : Me Mathurin Gaultier, lieutenant général au comté-pairie de Laval, veuf de Jeanne Hoyau ; Pierre Boisgontier ; Me François Ernault, licencié en lois, sieur du Bordage, avocat en la cour (17 septembre). — Curatelle de Jean-Baptiste Drouard, sieur des Jonchères, fils de Me François Drouard, sieur de Lorgery, président au grenier à sel de Craon, et de Renée Le Manseau ; parents : Me François-Guy Drouard, sieur de Lorgery, avocat en la Cour, sénéchal de la baronnie de Craon ; Me Pierre Drouard, sieur de la Besnière, président au grenier à sel de Craon ; François Saulin, licencié en lois, avocat au siège ; Pierre Boucicault, sieur du Pommier ; Pierre Poulain, sieur du Bignon, docteur en médecine ; Paul Le Manseau, sieur de la Touche ; Mathurin Le Manseau, sieur du Breil, prêtre (9 octobre) ; — des enfants de Julien Deslandes et de Madeleine Rouzeray, sur la requête de François Rouzeray, sergent royal, leur bisaïeul (1704, 11 février) ; — d'Ursule, Madeleine et Anne Chevalier, filles de défunts René Chevalier, sieur des Meignannes, et d'Ursule Le Divin ; parents : Me Pierre Cordon, prêtre, curé de Niafle ; François Cordon, sieur de Villeneuve ; Julien Fournier, sieur de la Réauté ; Pierre Ragareu, sieur de la Pagerie (14 juillet) ; — des enfants de Michel Lebrun et de feue Jeanne Le Breton ; parents : Me Jean Le Breton, notaire, fils de feu Jean Le Breton, sieur de la Bulloye (?) ; Étienne Meaulain, notaire ; Pierre Meaulain, sieur de Montegu (1er septembre) ; — de Jeanne Courtin ; parent : Me Michel Courtin, notaire royal (29 septembre), etc.

B. 3081. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier. (Les feuillets 34, 35 et 36 sont blancs.)

1704-1707. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Curatelle de Françoise Saulin, fille de Me François Saulin, avocat au siège de Craon, et de feu Renée-Marguerite Jaslot (1704, 3 novembre) ; — de dame Angélique de Cadelac, femme de Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, pour ester en justice ; parents : Mre Joseph d'Andigné, chevalier, seigneur de la Barre ; Mre René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault ; Mre Anne-François de Seillons, chevalier, seigneur de la Barre ; Mre Jean de Seillons, prêtre (9 décembre) ; — de René Simon, fils de René Simon, marchand, et de feu Perrine-Françoise Pottier ; parent : Me Jean Pottier, prêtre (1705, 22 janvier) ; — des enfants de Jacques Berhault ; parent : Louis Chassebeuf, chirurgien, mari de Marie-Rose Berhault ; Michel Jamet, mari de Jacquine Berhault ; François Delahaye le jeune, mari de Marguerite

Richard ; Michel Sizé, chirurgien (6 mai) ; — des enfants de feu Jacques Paillard, et de défuntes Gillette Jamet et Marie Bouldé, ses deux femmes ; parents : Me François Paillard, notaire ; Me Jacques Paillard, notaire royal ; François Paillard, sieur de la Roctière ; Augustin Gendry, sieur de la Morinière ; Pierre Monnier, sieur de la Maison-Neuve (16 octobre). — Renonciation par Guillemette Boizard, veuve de Mre Philippe d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, à la communauté des acquêts entre elle et son dit mari (23 octobre). — Curatelle aux causes de Renée Huault, veuve de Me Jean Dugrée, notaire royal ; parents : Me Pierre Drouard, sieur de la Besnière, président au grenier à sel de Craon, mari de N... Letessier ; François Rousseau le jeune, sergent royal ; Julien Bastier, apothicaire, mari de Marie Meslier (9 décembre) ; — des enfants de défunts Me Jacques Guyon, sieur de la Rouerie, président au grenier à sel de Craon, et Anne Lemonnier (1706, 9 mars). — Renonciation par Renée et Pierre Legeay, enfants de feu Pierre Legeay, notaire, à la succession de leur père (22 mars) ; — par Pierre Guyon, sieur de la Touplinaie, hôtelier à Craon, et Marguerite Monnier, sa femme, à la succession de Jean Monnier, sieur de la « Garinaye » (31 mars) ; — par René Brault, mari de Jeanne Minault, à la succession de Julien Minault, écuyer, père de ladite femme (6 septembre). — Curatelle aux causes de René-Julien Drouard, sieur de Mollière ; parents : François-Guy Drouard, sieur de Lorgery, sénéchal de la baronnie ; Pierre Drouard, sieur de la Besnière, président au grenier à sel de Craon ; François Saulin, grenetier audit grenier ; Jean Perrière, sieur de l'Étanchet, notaire royal ; Jean Gaultier, avocat en parlement (11 octobre) ; — des enfants de Pierre Lefebvre et de Renée Bourdais ; parents ; Me Pierre Cyron, prêtre ; René-Louis Trochon, avocat au présidial de Château-Gontier ; Michel Trochon, grenetier au grenier à sel de Château-Gontier (25 octobre). — Renonciation par Pierre Hévin, sieur du Plessis, à la succession de Jean Hévin, sieur de la Gauterie, son frère (1707, 23 février). — Curatelle aux causes des enfants mineurs de René-François Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, et de feue Anne-Henriette du Buat, sa femme ; parents : René Charbonnier, chevalier, seigneur de Monternault ; François Tavernier, premier président au grenier à sel de Craon ; Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots ; François-Daniel de la Chevalerie, seigneur de la Daumerie (25 février) ; — des enfants mineurs de feu Charles-René de Farcy, écuyer, seigneur des Rozerais, et de Charlotte de la Douespe, sa femme ; parents : Jean Majou, sieur de Lousigny et de la Morinière ; Jean de la Douespe, sieur de la Jodonnière ; Jean de la Douespe, sieur du Plessis, avocat en parlement ; Pierre-Auguste Bousseau, sieur de la Boulle ; Louis Chapeau, sieur de la Savinière ; Annibal de Farcy, seigneur de la Daguerie, président au parlement de Bretagne ; Annibal-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, conseiller au parlement de Bretagne ; Toussaint de Bois-Geslin et autres (4 avril) ; — de Marie-Louise de la Saugère, fille de feu André de la Saugère, chevalier, seigneur de Beaumont, et de Marie-Madeleine de Lantivy ; parents : Mre Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de la Vieuville ; Mre Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de Champiré, conseiller au parlement de Bretagne ; Paul-Charles de la Saugère, prêtre, seigneur de la Ferraguère ; René-Jean de la Saugère, chevalier, seigneur de Fougeray, et autres (30 mai), etc.

B. 3082. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1707-1709. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Curatelle de Pierre Gendry ; parent : Guillaume Sorin, sieur de la Durantière (1707, 16 août) ; — des enfants de feu Me François Hervé, contrôleur au grenier à sel de Craon, et de Jeanne Roussel ; parents : Antoine Mabille, cirier ; François Hervé, chirurgien ; Jean Allard, avocat ; voisins : Adrien Picot, prêtre ; François Boudesseul, sieur du Chesnay, docteur en médecine (14 octobre). — Démission par Me Joseph Dubier, procureur fiscal de la baronnie et avocat au siège, de sa charge de procureur fiscal (24 octobre). — Nomination de Mathurin Duhamel et de François Hervé, chirurgiens à Craon, pour « faire les vizittes et ouvertures de cadavres » dans le ressort de la baronnie (22 décembre). — Curatelle des enfants de feu René Denis, meunier au moulin de Bouche-d'Usure, en Bouchamps, et de feu Jacquine Peltier, sa femme (1708, 13 mars). — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Renée Tavernier de la succession de François Tavernier, président au grenier à sel de Craon, son frère (23 mars). — Démission par Me Charles Duchesne, notaire de la baronnie, de sa charge de notaire (10 avril). — Acceptation par Mre Claude-Robert Denyau, chevalier, seigneur du Teilleul, conseiller au parlement de Bretagne, agissant pour Gilles Lebel, écuyer, sieur de la Gavoyère, en Saint-Aubin d'Aubi-

gné, fils aîné de défunts Mr Bonnable Lebel et Madeleine du Coudray (16 avril), et tutelle des enfants mineurs desdits défunts ; parents : René Cormier, sieur de la Courneuve, conseiller honoraire au présidial de Rennes ; Gilles Lebel, écuyer, sieur de Levé (?), greffier des États de Bretagne ; Toussaint Henry, écuyer, sieur de la Plesse ; Gabriel de Saint-Pern, écuyer ; René d'Andigné l'aîné, chevalier, sieur de Ribou ; Paul-Charles de la Saugère, prêtre, sieur de la Ferraguère ; René d'Andigné, sieur de Ribou ; René de Champagné, chevalier, seigneur de la Motte-Ferchaut (7 mai). — Renonciation par Marie-Anne de Monteul, fille de feu Jean du Monteul et de Madeleine de la Chênaye, demeurant au bourg de Châtelais, à la succession de Me Gabriel Marcel, prêtre (14 juin). — Curatelle des enfants de feu René Boys, notaire et sergent de la baronnie, et de feu Anne Jégu, sa femme (27 juillet) ; — des enfants de feu Me François Cointet et de Marguerite Gisteau, sa veuve ; parents : Jean Gisteau, sieur de la Morinière ; Pierre Planté, mari d'Anne-Renée Gisteau ; Me Jean Geslin ; Me Pierre Fouillée, notaire (17 août) ; — de Louis-Pierre-Jacques, Jean-René et Marie-Anne de Lantivy, enfants mineurs de Mre Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de Champiré, l'Ile-Tison et autres lieux, conseiller au parlement de Bretagne, et de feu Marie-Anne de la Chevalerie, sa femme ; parents : Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de la Vieuville ; René de Champagné, chevalier, seigneur de la Motte-Ferchaut, mari d'Anne-Gabrielle de Lantivy ; Charles-François de Salles de Miré, mari de Renée Belossier ; René d'Héliand, chevalier, seigneur d'Ampoigné, mari de Philippe de Hardouin ; Jean Drouet, écuyer, sieur du Tertre, conseiller secrétaire au parlement de Bretagne ; N.... Grimaudet, chevalier, seigneur de Gazon, conseiller au parlement de Bretagne ; Benjamin et Guy-René de la Chevalerie, écuyers, sieurs de la Motte (20 août). — Protestation par François de la Forest d'Armaillé, chevalier, conseiller au parlement, baron de Craon, que l'inhumation du cadavre de Georges Hullin dans le chœur de l'église de la Selle-Craonnaise ne peut préjudicier à ses droits de seigneur direct et fondateur de ladite paroisse (29 octobre). — Acceptation par Gilles Guyon, écuyer, sieur de Vauloger, curateur aux personnes et biens des enfants mineurs de défunts Jacques Malet de Graville, écuyer, sieur du Fresne, et Anne-Nicole de Saint Gilly, et par Me Jacques Chable, sieur de la Moizandière, conseiller du Roi, vicomte de Briouze, mari de Renée-Louise de Saint-Gilly, de la succession de Me Jean de Saint-Gilly, receveur en titre au grenier à sel de Craon (27 novembre). — Curatelle des enfants de feu René-François Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, et de feu Anne-Henriette du Buat, sa femme ; parents : Bertrand de Breslay, prêtre, curé de Savenières ; Claude Boucault, sieur de la Bauchée ; Gabriel de Scépeaux, chevalier, seigneur du Chalonge ; René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault ; Jean Minault, écuyer, sieur de la Maison-Neuve ; Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots ; Jean-Baptiste du Buat, chevalier, seigneur de Volaines ; François-Daniel de la Chevalerie, seigneur de la Daumerie ; François-Marie de la Corbière, chevalier, seigneur de la Tuaillière ; Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigné (1709, 23 mars et 25 mai), etc.

B. 3083. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1709-1712. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaires, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Curatelle de Jacques-Junien Bastier ; parents : Me Charles Duchesne, conseiller du Roi, receveur des traites à Craon ; Jean-Jacques Gaultier, avocat au siège ; François Boudesseul, sieur du Chênay, docteur en médecine à Craon, mari de Barbe Fouin ; Nicolas Guilloteau, prêtre, sacriste de l'église paroissiale de Saint-Clément de Craon ; Jacques Guilleu, sieur du Bois-Jouan (1709, 27 juin) ; — de René et Anne Boys, enfants de feu René Boys, notaire, et de feu Anne Jégu (8 juillet) ; — des enfants de feu Julien Chartier et de Marie Houdemon (12 août) ; — des enfants de feu Marin Cormier, sieur de Landevy, et de feu Marie-Fleurie Bernier, sa femme ; parents : Mathurin Cormier, sieur de la Marchandye ; Adrien Grignon, potier d'étain ; Jean Cormier, sieur du Bois-Gaultier (17 août) ; — des enfants de Morice Fleury et de Marie Paillard, sur la requête de Mre Amaury de Madaillan de Lesparre, chevalier, seigneur de Chauvigny, créancier de la succession (23 septembre). — Démission par François Paillard, notaire de la baronnie, de sa charge de notaire (1710, 10 janvier). — Renonciation par Françoise Bruneau, veuve de François Legrand, sergent de la baronnie, à la communauté acquise entre elle et son dit mari (4 février). — Émancipation des enfants de feu François Hervé, contrôleur au grenier à sel de Craon, et de feu Jeanne Roussel ; parents: Jacques Guyon, sieur de la Roirie, contrôleur au grenier à sel de Craon, mari de Jeanne Hervé ;

Joseph-Pierre Lanier, avocat au siège, mari de Françoise Hervé ; François Hervé, maître chirurgien juré ; Jean Allard, avocat au siège (16 avril). — Caution par Pierre Hunault, fermier du lieu du Plessis-Troteau, en la Selle-Craonnaise, dans l'instance entre lui et Anne de Mergot pour la saisie des grains et autres revenus du dit lieu sur le chapelain de la chapelle Troteau (1er septembre) ; — par Louis Hullin, écuyer, demeurant à la Motte de Chelun (1711, 27 mars). — Émancipation de Françoise et Charlotte Paillard ; parents : Me Jacques Paillard, notaire royal ; Jean-Baptiste Clément, sieur de Beaubourg ; Emond Servin, prêtre (13 avril). — Caution par Renée Fouin, héritière bénéficiaire de Me Christophe Fouin, sieur de Fuseau, grenetier au grenier à sel de Craon, son frère (27 juillet). — Curatelle des enfants de René Allard, marchand, et de feu Olive Guyon, sa femme ; parents : Laurent Lanier, prêtre ; Jacques Guyon, sieur de la Rouerie, contrôleur au grenier à sel de Craon ; Pierre Lanier, avocat ; René Mordret, avocat (29 juillet). — Autorisation donnée par René de Juvigné, chevalier, seigneur du Parvis ; Joseph-Pierre d'Andigné, chevalier, seigneur de la Barre ; René de Dieusie, chevalier, seigneur du dit lieu, et Jean-Pierre Maréchal, prêtre, licencié ès lois, chanoine de Saint-Martin d'Angers, à Charlotte Maréchal, veuve de François de Cherbonnier, chevalier, seigneur de la Guesnerie, garde noble de leur fils Charles-François de Cherbonnier, de soumettre à François-Marie de la Corbière et à Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de Champiré, le différend qu'elle a avec René de Cherbonnier au sujet de la succession de Louis de Cherbonnier (6 octobre). — Curatelle des enfants de feu René Fouin, docteur en médecine, et de Marie Geslin, sa femme ; parents : René Fauchart, prêtre ; Mathurin Cormier, prêtre ; Jean Briand, procureur du Roi au grenier à sel de Craon, mari d'Angélique Bruneau ; Joseph-Pierre Lanier, avocat au siège (26 octobre) ; — de Me Pierre Leseure, licencié en lois, fils mineur de feu Me Guillaume Leseure, notaire, et de Jeanne Meaulain, sa femme ; parents : Jean Allard, avocat fiscal au siège ; Jean-Baptiste Drouard, avocat du roi au grenier à sel de Craon ; Étienne Meaulain, notaire ; Jean Le Breton, notaire (1712, 14 janvier), etc.

B. 3084. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1712-1715. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Curatelle aux causes de Jacques-François et Renée-Françoise-Suzanne de la Corbière, enfants de feu Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, conseiller au parlement de Bretagne, et de Marguerite-Françoise de la Monneraie ; parents : Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigné ; Jean-Baptiste du Buat, chevalier, seigneur de Volainnes ; Amaury de Madaillan de Lesparre, chevalier, seigneur de Chauvigny ; Guy de la Monneraie, seigneur de Mézières, conseiller au présidial de Rennes ; Jean de la Monneraie, chevalier, seigneur du Bourgneuf (1712, 29 février) ; — de François-Nicolas Pierres, chevalier, fils de feu Guy Pierres, chevalier, et de feu Élisabeth de la Saugère ; parents : Paul Martin, chevalier, seigneur de la Bigottière, mari de Jeanne Pierres ; Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots ; François-Daniel de la Chevalerie, chevalier, seigneur de la Daumerie, mari de Charlotte-Élisabeth du Buat ; François Cordon, sieur de Villeneuve ; Paul-Charles de la Saugère, prêtre, seigneur de la Ferraguère ; René-Jean de la Saugère, chevalier, seigneur de Fougeray ; François-Nicolas de Heslault, chevalier, seigneur de Vallières ; Louis de l'Angellerie, chevalier, seigneur du dit lieu (6 avril et 7 mai). — Réception de Germain Guibret, praticien, comme commis greffier de la baronnie pendant l'absence de Me Jacques Paillard, greffier en titre, « sur le point de faire voyage à Paris » (29 septembre). — Curatelle de Jean-Claude de Saint-Gilly, prêtre, interdit, héritier pour un tiers de Jean de Saint-Gilly, receveur en titre au grenier à sel de Craon, et d'Anne de Mergot, femme en secondes noces de Vincent Jouye de la Barre, receveur en titre au grenier à sel de Craon ; parents : Pierre Varié, écuyer, sieur du Châtelier ; Pierre Varié le jeune, écuyer, sieur du Châtelier ; Philippe-Jean de Mergot, écuyer, seigneur de Briassé (29 novembre). — Opposition par Mre François d'Armaillé de la Forest, chevalier, seigneur baron de Craon, conseiller en la Cour, à la vente et adjudication de la terre de Cangin, saisie sur la succession du sieur Denyau, conseiller au parlement de Bretagne (1713, 14 avril). — Curatelle des enfants de feu Louis Hardy et de feue Anne Richard ; parents : Pierre Drouard, président au grenier à sel de Craon ; Jean-Baptiste Drouard, avocat du Roi au dit siège (1714, 23 avril) ; — de Françoise-Charlotte de la Chevalerie, fille de François-Daniel de la Chevalerie, chevalier, seigneur de la Daumerie, et de feu Élisabeth-Charlotte du Buat ; parents : Benjamin de la Chevalerie, chevalier, seigneur de la Chenardaie ; Gédéon de Ridouet, chevalier, seigneur de Cencie ; Paul-Charles

de la Saugère, prêtre, sieur de la Ferragùère; Madelon-Hyacinthe du Buat, sieur de Ballots; René de Cherbonnier, sieur de Monternault (6 juin). — Renonciation par Louis Chassebeuf, chirurgien à Craon, et François Chassebeuf, notaire au dit lieu, à la succession de leur mère, Renée Chaupitre, veuve de Claude Chassebeuf (19 juin). — Émancipation des enfants de feu Julien Tardif, sieur de la Désertière, et d'Anne-Charlotte Gauchet; parents: René Hubert, sieur de la Gaudinière, marchand; Joseph-Marie Horhant; Mathurin Duverger, sieur de Ruillé; Pierre Gaudin, sieur de la Motellerie (7 août). — Curatelle des enfants de Mathurin Lemoyne et de Françoise Brossier; parents: Guy Brossier, prêtre; Bernard O'Boyle, écuyer irlandais, mari de Marie Brossier (1715, 8 janvier), etc.

B. 3085. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1715-1722. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Curatelle de Jeanne Paillard, fille de Jacques Paillard, notaire royal, et de feue Françoise Mottais (1715, 27 juin). — Interdiction de Jeanne Rémond, sur la requête de Jean Levoyer, sieur de la Gautraye, mari de Renée Rémond; parents: Louis-Michel Davazé, avocat au siège ordinaire de Laval, mari de Renée Gendry; Jean-Jacques Gendry, sieur de l'Hommeau; Jean-Jacques Cherruau, notaire (1716, 4 juin et 17 juillet). — Curatelle de René-Marc Lanier, fils de feu Joseph-Pierre Lanier, sieur de l'Oisellerie, avocat au siège, et de Françoise Hervé; parents: Jean-Anthyme Lanier, conseiller du Roi au grenier à sel de Château-Gontier; Jean Briand le jeune, procureur du Roi au grenier à sel de Craon; Jacques Guyon, sieur de la Rouerie, contrôleur au grenier à sel de Craon; Jean Allard, avocat fiscal au siège (22 juillet); — des enfants de feu René Minault, écuyer, et de feu Anne Bodinier, sa femme; parents: Jean Minault, écuyer, sieur de la Maison-Neuve; René Cointet, marchand, mari de Renée Minault (16 novembre); — des enfants de feu Jean Le Breton, notaire, et de Jeanne Papin, sa femme; parent, Me Étienne Meaulain, notaire (1717, 26 avril); — des enfants de René Halligon, marchand, et de feu Renée Besnard, sa femme; parents: François Besnard, sieur de la Barre, marchand; Joachim Esnue, sieur de la Vallée, marchand, mari de Thomasse Besnard; René-Léon Marchandye, sieur de la Grand-Maison, licencié en lois, avocat à Pouancé; Claude Planté, avocat au dit lieu (11 juin); — des enfants de René Allard l'aîné et de feue Olive Guyon; parents: Jean Allard, avocat; Jean-Jacques Cherruau; François Cordon, sieur de Villeneuve, mari de Mathurine Duroger; Laurent Lanier, prêtre; Jacques Guyon, sieur de la Rouerie, contrôleur au grenier à sel de Craon; Jacques Herbelot, prêtre (7 juillet); — de la fille de François Saulin, avocat au siège, et de feue Renée-Marguerite Jaslot; parents: Mathurin Duroger, notaire royal; Jean-Jacques Gaultier, avocat; Jacques Fouzil, sieur de la Fosse, notaire royal; Joseph Garande, sieur de l'Épinouse (16 août); — de Louis-Pierre-Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de Bouchamps, mari de Louise Langlois et fils de Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Épinay; parents: René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault; René de Champagné, chevalier, seigneur de la Motte-Ferchaud; François de Salles, chevalier, seigneur de Miré; Benjamin de la Chevalerie, chevalier, seigneur de la Chenardaye; François-Daniel de la Chevalerie, chevalier, seigneur de la Daumerie; Gédéon de Ridouet, chevalier, seigneur de Sencé (1718, 15 mars); — des enfants de feu Jean Louveau et de Françoise Ragareu; parents: Jacques Paillard, notaire royal; René Mordet, avocat, (1719, 9 janvier); — des enfants de feu René Armenault et de Marie Rabeau, femme en secondes noces d'André Couanne; parent: Augustin Deschères, prêtre, vicaire de Menil (22 mai); — des enfants de feu François Beloce et de Marie Chevalier, sa femme, et femme en secondes noces de Julien Foucault; parents: Gilles Beloce, sieur de la Salle; Jacques Taillandier, notaire (29 août). — Renonciation par Jean de Farcy, chevalier, seigneur de la Carterie; Charlotte de la Douespe, veuve de Charles-René de Farcy, chevalier, seigneur du Roseray, garde noble de leurs enfants; et Louise de Farcy à la succession de Jacques de Farcy, chevalier, seigneur du Roseray, leur père (6 novembre). — Curatelle de Françoise Viel, fille aînée de feu Me Pierre Viel, grenetier au grenier à sel de Craon, et de Françoise Saulin, enfermée au refuge d'Angers par sentenee de la sénéchaussée de Craon, sur la requête de François Saulin, avocat au siège et pourvu de l'office de grenetier au grenier à sel de Craon que possédait son beau-frère (1720, 29 avril); — de Gédéon-Amaury-René de Ridouet, chevalier, seigneur de Sencé, et de Jeanne de Ridouet, énfants mineurs de Gédéon de Ridouet, chevalier, seigneur de Sencé, et de Déborah de Léviston, sa femme; parents: Alexis de Lancrau, chevalier, seigneur de la Motte-Boisrayer; Marc-Antoine

de Lancrau, chevalier, seigneur de Chanteil ; Guy-Philippe des Vaux, chevalier, seigneur de Loresse ; Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Épinay (8 mai) ; — de Jacques-Charles-Philippe-Annibal de Farcy, fils mineur de feu Charles-René de Farcy, chevalier, seigneur du Roseray, et de Charlotte de la Douespe, sa femme ; parents : Jean-Baptiste de Farcy, chevalier, sieur de la Quarterie ; Annibal-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, conseiller au parlement de Bretagne ; René-François de Farcy, chevalier, seigneur de la Daguerie, président au dit parlement ; Étienne du Moulin, chevalier, seigneur du Brossay ; Théodore-François de Ravenel, chevalier, seigneur du Bois-Tailleul ; Jean-Baptiste-Luc Doudard, écuyer, sieur des Haies, conseiller du Roi, commissaire général des saisies réelles en Bretagne ; Paul-Charles de la Saugère, prêtre, seigneur de la Ferraguère ; Alexis de Lancrau, chevalier (30 juillet). — Bénéfice d'âge à Louis-Pierre-Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de Bouchamps ; Marie-Anne-Renée de Lantivy de l'Épronnière et Jean-François de Lantivy, enfants de feu Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Épinay, et de feu Marie-Anne de la Chevalerie (15 novembre). — Curatelle aux causes d'Anne Fouzil, fille de feu Jacques Fouzil, notaire royal, et de Suzanne Bernier, sa femme (1721, 17 février) ; — des enfants de Michel Le Monnier, sergent royal, et de feu Marie Ronceray, sa femme, parents : Jean Le Monnier, sergent royal ; Gabriel Brun, notaire royal ; Olivier Ronceray, notaire (19 avril) ; — d'Henriette-Françoise et de Marie-Charlotte Minault, filles de feu René-François Minault, écuyer, seigneur de la Cherbonnerie, et de feu Anne-Henriette du Buat ; parents : Nicolas Pierres, chevalier, seigneur de Fougeray ; François de la Barre, écuyer ; François-Daniel de la Chevalerie, chevalier, seigneur de la Daumerie ; Charles-Jacques-François de la Corbière, chevalier, clerc tonsuré ; Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière (30 septembre) ; — de Junien Bastier ; parents : Charles Duchesne l'aîné, receveur des traites ; Charles Duchesne, sieur de la Forterie, sénéchal de la baronnie de Craon ; François Pantaléon, sieur de la Planche (1er décembre). — Avis de parents pour autoriser François-Marie Minault, écuyer, fils de feu René-François Minault, écuyer, et de feu Anne-Henriette du Buat, à entrer chez les chanoines de la Congrégation de France, à Sainte-Geneviève de Paris (17 décembre). — Démission par François Fournier, d'Athée, de son office de sergent du prieuré de Saint-Clément de Craon (31 décembre). — Émancipation de Renée Boys, fille de feu René Boys, notaire, et d'Anne Jégu, sa mère ; parents : René Boys, notaire ; Pierre Planchenault, marchand (1722, 1er juin), etc.

B. 3086. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1722-1725. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Caution par Joachim Chartier, chirurgien (1722, 7 juillet) ; — par François Cordon, sieur de Villeneuve, contrôleur au grenier à sel de Craon (25 août). — Curatelle des enfants de François Delorme, marchand, et de feu Perrine Mottais, sa femme ; parents : Antoine Delorme l'aîné, marchand ; Antoine Delorme, prêtre ; Jacques Paillard, sieur de la Prouverie, notaire royal, veuf de Françoise Mottais ; René Halligon, sieur de la Bruntière, marchand, mari de Marguerite Mottais (26 août) ; — des enfants d'Olivier Ronceray, notaire de la baronnie, et de feu Michelle Cramail, sa femme ; parents : Jean Ronceray, prêtre, vicaire de Laigné ; Charles Duchesne, receveur des traites à Craon ; Jean-Jacques Gaultier, avocat au siège ; Michel Lemonnier, huissier royal (1723, 7 avril). — Émancipation de Jacques-Charles-Philippe-Annibal de Farcy et de Marguerite-Élisabeth-Angélique de Farcy, enfants de feu René-Charles de Farcy, écuyer, sieur du Roseray, et de Charlotte de la Douespe, sa femme ; parents : Annibal-Auguste de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, conseiller au parlement de Bretagne ; Jean de Farcy, diacre ; Jacques de Farcy, prêtre de l'Oratoire ; Pierre-Alexandre Uzille, seigneur de Kerveler, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel à Karhaix ; Théodore-François de Ravenel, sieur du Bois-Tilleul ; François-Jacques de Farcy, écuyer, sieur de Beauvais (26 mai). — Déclaration du Roi, du 19 avril précédent, portant que les blés, farines et autres grains ne pourront dorénavant être vendus, achetés ou mesurés ailleurs que dans les halles et marchés (31 mai). — Déclaration par plusieurs procureurs au siège qu'ils refusent d'occuper contre Me Thomas Huault, procureur, à cause des injures qu'il profère continuellement contre eux (25 juin). — Testament, en date du 14 février 1719, de Julien Collet, laboureur à la Petite-Raudière, en Quelaines, et d'Anne Rocher, sa femme (21 août). — Curatelle de Renée Moreau, fille de Gabriel Moreau, chirurgien, mineur, et de feu Renée Becher ; parents : Jean Moreau, chirurgien ; René Dubois, sergent royal (1724, 24 janvier). — Démission par Brice Billault, sé-

néchal de la baronnie de Craon, de son office de sénéchal, étant engagé à suivre les affaires du marquis de la Galissonnière, conseiller au parlement de Paris, qu'il avait précédemment gérées (1er février). — Émancipation de René-Henri Minault, écuyer, seigneur de la Cherbonnerie, fils de feu René-François Minault, écuyer, sieur de la Cherbonnerie, et d'Henriette du Buat; parents : René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault; René-François Minault, chevalier, seigneur de la Heslaudière ; François Cordon, sieur de Villeneuve, conseiller au grenier à sel de Craon ; François-Daniel de la Chevalerie, chevalier, seigneur de la Daumerie ; Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, seigneur de la Chapelle-Craonnaise ; Charles-François de la Corbière, chevalier, baron de Juvigné (30 mars). — Curatelle de Julienne Fortin, fille de feu François Fortin de Villeneuve et de Julienne Paillard, sa femme (15 mai). — Émancipation de René-Philippe-Ambroise d'Andigné et de Louis-Gencien d'Andigné, fils de feu René-Joseph d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, et de Catherine Gencien ; parents : René d'Andigné, chevalier, seigneur de Ribou ; Gabriel-Marin de Scépeaux, chevalier, seigneur du Chalonge ; François-Nicolas Pierres, chevalier, seigneur de Fougeray ; Louis de Gencien, chevalier, seigneur de Miré ; Jacques-René de Girard, chevalier, seigneur de Gastines ; Guy Le Bel de la Jallière, chevalier, seigneur du dit lieu (26 septembre). — Curatelle des enfants de feu Pierre Sizé et de feue Jeanne Rousseau ; parent : François Rousseau, sieur de la Guichardière, sergent royal (4 novembre). — Avis de parents pour les enfants mineurs de feu Pierre Bernier, forgeur, et de feu Renée Renou ; parents : Nicolas Bernier le jeune, marchand ; Étienne Bernier, prêtre (1725, 10 janvier). — Curatelle à la succession de feu Jean Trouillet, prieur de Livré (26 mai), etc.

B. 3087. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier. (Les feuillets 25 à 36 sont blancs.)

1725-1727. — Civil. Tutelles, et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Démission par Pierre Quantin, sieur de la Roche, président au grenier à sel de Craon, des offices qu'il occupe depuis deux ans à la sénéchaussée de la baronnie (1725, 23 octobre). — Curatelle de Pierre Bossard ; parents : Pierre Sallé, notaire ; Jean-Jacques Gendry, procureur au siège (18 décembre) ; — de Charles-Honoré-Marie, François-Honoré-Hyacinhe, Madeleine-Marguerite et Thérèse-Louise de la Corbière, enfants de feu Charles-Guillaume de la Corbière, chevalier, seigneur de Juvigné, et de Madeleine de Fontenelle ; parents : Charles-Jacques-François de la Corbière, clerc tonsuré ; François du Buat, ecclésiastique ; Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière ; Louis d'Andigné, chevalier, seigneur de Maineuf ; Joseph-Henri d'Andigné, chevalier, seigneur de Maineuf ; René-Louis de la Lande, écuyer, seigneur de Tertient (20 décembre). — Caution par Jean-Jacques Chassebeuf, substitut du procureur fiscal de la baronnie, pour René Lezé, concierge des prisons ordinaires de Craon (1726, 20 février). — Tutelle des enfants de feu François Pantaléon, sieur de la Planche, et de feu Jeanne Esnue, sa femme ; parents : Thomas Pantaléon, sieur de la Planche, marchand ; René Theullier, sieur des Bruntières, mari de Françoise Pantaléon ; Charles Duchesne, sieur de la Forterie, ancien sénéchal de la baronnie ; Pierre Leseurre, licencié ès lois ; Joachin Esnue, sieur de la Vallée (29 avril) ; — de René Minault, fils de feu René Minault, écuyer, et de feu Anne Bodinier, sa femme, demeurant à la Métrie, en Brains-sur-les-Marches ; parents : Jean Minault, écuyer, sieur de la Maison-Neuve ; Gilles Delahaye ; René Bodinier, marchand (12 juin) ; — des enfants de feu Michel Martin, chirurgien, et de feu Marguerite Cointet ; parents : Pierre Le Motheux, sieur de la Papinière ; Mathurin Bruneau, sieur du Boismorin ; Guy Cointet, sieur de la Rivière (17 juin) ; — de Jeanne Rémond, interdite, demeurant chez les Cordelières des Ponts-de-Cé, en destitution de Jean Le Voyer, sieur de la Gautraie, tuteur institué précédemment ; parents : Sulpice Grison, sieur de la Daviais, bourgeois de Vitré, mari de Marie Rémond ; Jean-Jacques Cherruau, notaire ; Louis Davazé, licencié en lois ; Jacques Guyon, sieur de la Roirie, ancien officier au grenier à sel de Craon ; François Cordon, sieur de Villeneuve, officier au dit grenier à sel (1727, 2 septembre et 6 novembre), etc.

B. 3088. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1727-1731. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Émancipation de Marie Picquet ; parent : Pierre Leseurre, licencié en lois, ancien avocat au siège, mari de Catherine-Françoise Duchesne (1728, 15 mars) ; — de Julienne et de Charlotte Fauchard ; parent : René Fauchard, prêtre, curé d'Athée (5 juillet) ; — de Jean-Antoine Martin, chevalier, seigneur du Bois-

jouan, fils de Paul-François Martin, chevalier, seigneur de Boisjouan; parents: Achille du Guiny, chevalier, seigneur de Kerhoz, conseiller au parlement de Bretagne ; Jean-Vincent Gallays, chevalier, seigneur de Châteaucroc ; François Jacquelot, chevalier, seigneur du Bois-Rouvré ; Jean-Baptiste du Buat, chevalier, seigneur de Volaines; François-Nicolas Pierres, chevalier, seigneur du Fougeray ; René-François Minault, chevalier, seigneur de la Hélaudière (1729, 18 mars). — Curatelle de Renée Halligon, fille de René Halligon, sieur de la Bruntière, et de feu Marguerite Mottais ; parents : Claude Planté, avocat au siège ordinaire de Pouancé ; René-Léon Marchandie, bailli de Pouancé ; François Chassebeuf, procureur au siège (8 juillet). — Renonciation par Isaac Pelley, prêtre, curé de Gastines, à la succession de René Pelley, prêtre, curé de Laubrières, son frère (1er décembre). — Curatelle des enfants de Charles Duchesne, sieur de la Forterie, ancien sénéchal de Craon, et de feu N... Hoyau, sa femme ; parents : Nicolas Duchesne, sieur de Laupinaye ; Jean Charpentier, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon ; Éléonor Ernault, licencié ès lois ; Jacques Guyon, sieur de la Rouerie, ancien officier au grenier à sel de Craon ; Christophe Guyon, sieur de la Ménardière (1730, 30 janvier). — Renonciation par François Garnier, sieur de la Herberdière, tixier à Laval, à la succession de Renée Fanouillais (15 mai) ; — par René Sinoir, prêtre, curé de Denazé, à la succession d'Yves Sinoir, tixier, son frère (5 juin). — Curatelle des enfants de François Legay, sieur de Lorgerie, et de feue Françoise Paillard ; parents : René Boys, notaire ; François Paillard, sieur de la Roctière ; Christophe Guyon, sieur de la Ménardière ; Jacques Guyon, sieur de la Rouerie (6 novembre) ; — des enfants de feu René Chevallier et de Jacquine Bernier (1731, 26 mai), etc.

B. 3089. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1731-1734. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Curatelle des enfants de feu François Monnier et de Marie Labaste, sur la requête de René Halligon, sieur de la Bruntière, créancier de la succession ; parent : René-Melaine Girault, notaire royal (1731, 20 septembre) ; — des enfants de François Acaris et de Perrine Sévigné ; parent : René Sévigné, prêtre, curé de Saint-Poix (31 décembre). — Renonciation par René Robin, closier à Renazé, à la succession de François Robin, prêtre, curé de Niafle, son fils (1732, 11 février) ; — par Jean Fauveau, marchand serger à Craon, et René Melois, à la succession de Jean Fauveau, prêtre, maire-chapelain de Saint-Nicolas de Craon (19 mai). — Curatelle des enfants de feu Thomas Huault, notaire et procureur au siège, et de Marie Le Roux, sa femme ; parent : François Rousseau, sieur de la Guichardière ; François Corbin, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas ; François Cordon, sieur de Villeneuve; Me Jean-Jacques Cherruau (17 juin). — Caution par François Cordon, sieur de Villeneuve, ancien officier au grenier à sel, pour Jean Briand, procureur du Roi au grenier à sel de Craon (23 juin) ; — par René Levoyer, apothicaire (12 août) ; — par Joseph Houdmon, marchand, pour Brice Flèchard, receveur au grenier à sel de Château-Gontier, mari de Catherine Houdmon. — Curatelle de Louise-Françoise, René et Louis Minault, enfants mineurs de feu René-François Minault, chevalier, seigneur de la Hélaudière, et de Jeanne de Ridouet, sa femme ; parents : François-Nicolas Pierres, chevalier, seigneur de Fougeray ; Marc-Antoine de Lancrau, chevalier, seigneur de Chantail ; Jean Minault, écuyer, sieur de la Maison-Neuve ; René-Amaury de Ridouet, chevalier, seigneur de Sancey ; René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis ; François de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Épronnière (13 octobre) ; — des enfants de feu Paul-Gervais de Valory, chevalier, seigneur de la Pommeraie, et de Renée-Charlotte du Plessis ; parents : Paul-Frédéric-Charles de Valory, prêtre, docteur en théologie, doyen et chanoine de l'église collégiale de Lille ; Joseph-Joachim du Matz, marquis du Brossay, comte du Menil-Bareil et du Bois-Thibaut, baron de Joué et du Cartier, châtelain de Chailland et Grand-Fontaine ; Joseph-Hyacinthe des Nos, chevalier, seigneur de la Motte-Valory ; Charles du Plessis-d'Argentré, évêque et vicomte de Tulle ; Pierre du Plessis, chevalier, seigneur dudit lieu (24 novembre). — Obligation, du 9 février 1733, pour Jacques Jaunoux, sieur du Pâtis, hôtelier, et Jeanne Galpin, sa femme, à Charles Ivon, fermier des aides de la généralité de Tours, représenté par Maximilien-Henri de Saint-Germain, son receveur au département de Cossé-le-Vivien, d'une somme de 274 livres (1733, 16 mars). — Curatelle d'Henri, Marie-Angélique, Renée-Jeanne et Jean-Baptiste de Juigné enfants mineurs de feu René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, et de Marie-Angélique de Cadelac, sa femme ; parents : René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault ; Charles d'Andigné, che-

valier, seigneur de la Barre ; Jean d'Avoine, chevalier, seigneur de la Jaille ; René d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais ; Jean Minault, chevalier, seigneur de la Maison-Neuve ; François Minault, écuyer, seigneur de la Chesnaye ; Joseph de Juigné, chevalier, seigneur de Beauchesne (6 juin). — Émancipation de René-Marc Lanier, sieur de l'Oisellerie, fils de feu Joseph-Pierre Lanier, licencié en lois, avocat au siège, et de Françoise Hervé ; parents : Jean Lanier, sieur de l'Oisellerie, licencié en lois, ancien officier au grenier à sel de Château-Gontier ; Jean Briand, procureur du Roi au grenier à sel de Craon : Léonor Ernault, licencié en lois ; François Hervé, sieur de Belnoë ; Jacques Guyon, sieur de la Rouerie, ancien conseiller du Roi au grenier à sel de Craon ; François Cordon, sieur de Villeneuve (17 octobre). — Bénéfice d'âge à Perrine-Marie Pantaléon, fille de feu François Pantaléon et de feu Jeanne Esnue ; parents : Pierre Leseurre, ancien avocat et sénéchal des juridictions de Vernées, Chanteussé, Marigné et Combrée ; Charles Duchesne, sieur de la Forterie, ancien sénéchal de la baronnie de Craon ; Thomas Pantaléon, sieur de la Planche ; Joachim Esnue, sieur de la Vallée (1734, 8 février), etc.

B. 3090. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1738-1742. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Bénéfice d'âge à Pierre et Marie Le Monnier, enfants de Michel Le Monnier, huissier royal, et de feu Marie Ronceray ; parents : Jean Buin, sergent ; Jean-Mathurin Ronceray, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon ; Pierre-René Ronceray, prêtre, curé de Niafle ; Jean Harangot, marchand, mari de Michelle Ronceray (1738, 4 janvier). — Curatelle de Jeanne d'Héliand, fille de feu Pierre d'Héliand, chevalier, seigneur de la Chaffinière, et de Marie Mordret, sa femme ; parents : Louis d'Héliand, chevalier, seigneur de la Maison-Neuve ; Jean-Baptiste d'Héliand, prêtre, curé de Pommerieux ; Louis Gallichon de Courchamp ; René-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur de Villegrand ; François Cordon, sieur de Villeneuve, ancien officier au grenier à sel de Craon ; Louis Duval, sieur de Nerville, brigadier de la maréchaussée de [C]raon (22 mai). — Bénéfice d'âge à Étiennette-Nicole [et] Marie-Jeanne Chassebeuf, filles de Jacques-François [C]hassebeuf, sieur du Boulay, marchand, et de feu [J]eanne Bazin, sa femme ; parents : François Chassebeuf, procureur au siège ; Jean Basille, notaire royal et procureur au siège, mari de Renée Chassebeuf ; Sébastien Chassebeuf, sieur de la Houssaie (1739, 10 janvier) ; — à Charles-Paul-Eugène de Valory, capitaine au régiment de Bourbonnais, fils mineur de feu Paul-Gervais de Valory, chevalier, seigneur de la Pommeraie, et de Renée-Charlotte du Plessis, sa femme ; parents : Joseph-Anne-Hyacinthe des Nos, chevalier, seigneur de la Motte, Grenusse et autres lieux ; Louis-Henri de Ghaisne, comte de Bourmont, lieutenant des maréchaux de France ; Jacques-Daniel-Annibal de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, conseiller au parlement de Bretagne ; Pierre du Plessis-d'Argentré, chevalier, seigneur du dit lieu, l'Aunay, Rouvraie et autres lieux ; Jean-François du Plessis-d'Argentré, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; François-René de Farcy, chevalier, seigneur de Pontfarcy, ancien conseiller en la grande chambre du parlement de Bretagne (9 mai). — Caution par Joseph Houdmon, marchand de draps de soie à Craon, pour Étienne Bernier, marchand, propriétaire du fief de la Rivière du Pontvien, en Livré (18 août). — Curatelle des enfants mineurs de René Gendry, marchand, et de feue Jeanne Marais, sa femme ; parent : Mathurin Marais, prêtre, sacriste d'Athée (4 septembre). — Bénéfice d'âge à Marie-Renée-Marguerite, Perrine-Renée-Marie et Françoise-Anne Bossard, filles de feu Mathurin Bossard, sieur des Vallées, et de Marie Guyon ; parents : Jérôme Gallais, sieur de la Malonnière, juge magistrat en la sénéchaussée d'Anjou et siège présidial de Château-Gontier ; François Cordon, sieur de Villeneuve ; René-Melaine Girault, notaire royal (15 septembre). — Caution par François-Henri Denis, sieur de la Corbinière, demeurant au Prieuré, paroisse Saint-Clément de Craon (1740, 29 février). — Curatelle des enfants mineurs de René-Melaine Girault, notaire royal à Craon, et de feu Marguerite-Anne Guyon, sa femme (17 août) ; — des enfants de feu Mᵉ Jacques Paillard, notaire royal, et de Marie-Anne Guyon, sa femme ; parents : Pierre Leseurre, avocat au Parlement ; Charles Duchesne, ancien sénéchal de Craon ; François Guyon, sieur de la Rouerie (27 août) ; — de Renée Baudouin, fille de feu René Baudouin, et de feu Perrine Cointet (1741, 20 février) ; — de Perrine-Marie Pantaléon, fille de feu François Pantaléon et de feu Jeanne Esnue ; parents : Charles Duchesne, sieur de la Forterie ; Thomas Pantaléon, sieur de la Planche ; René Louveau, sieur de la Pagerie, mari de Marie Pantaléon ; René Theullier, sieur des Bruntières ; François-

Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon (8 mai). — Bénéfice d'âge à Louise Richard ; parents : Julien Sarcher, notaire ; Pierre Acaris, cavalier de maréchaussée (25 août). — Curatelle des enfants de feu Georges Le Breton et de feu Anne Hacqueberge ; parents : Jean Le Breton, sieur de la Motte, négociant ; François Coustard, notaire ; Pierre Coustard, marchand (23 octobre). — Renonciation par Pierre-Charles Drouard, docteur en médecine à Château-Gontier, fils de feu Pierre Drouard, sieur de Lorgerie, ancien président au grenier à sel de Craon, et de feu Marie-Marguerite Bellanger, à la communauté de biens acquise entre ses parents (1742, 12 février). — Curatelle des enfants mineurs de François Deschamps, cavalier de maréchaussée à Craon, et de feue Anne Bencosse ; parents : René Davy, notaire ; René Rousseau de la Guichardière, marchand (21 mai), etc.

B. 3091. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1742-1746. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Renonciation par François Coustard, sieur de la Marre, notaire, curateur des enfants de feu Georges Lebreton, à la succession du dit défunt (1742, 27 août) ; — par François Chassebeuf, procureur au siège et de Marie-Jeanne-Renée Guérin, à la succession de feu Pierre Guérin, « bourgeois de campagne, décédé en la paroisse de Niafle », oncle de la dite demoiselle (17 décembre), et par Agnès Guérin, demeurant à l'hôpital général de Craon, situé aux Vaux, à la même succession (1743, 15 janvier). — Curatelle des enfants de feu Jacques Gisteau et de Perrine Renoche ; parent : Michel-François Martin, notaire royal, greffier en chef de la sénéchaussée civile, criminelle et présidiale de Château-Gontier (14 janvier, 1er et 8 avril) ; — de Jeanne Halligon, fille interdite de feu René Halligon, sieur de la Bruntière, et de Renée Besnard ; parents : François Halligon, sieur de la Brosse ; Laurent Hallon, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon ; Joachim Esnue, sieur de la Vallée ; Pierre Besnard, sieur du Mottay ; François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon (22 avril) ; — des enfants de feu François-Pierre de la Forest d'Armaillé, chevalier, seigneur des dits lieux, baron de Craon, conseiller de grand chambre au parlement de Bretagne, et de Françoise-Thérèse Gaubert, sa femme ; conseil de tutelle : Pierre Quantin, sieur de la Roche, président au grenier à sel de Craon ; Jean Briand, procureur du Roi au dit grenier ; François Cordon, sieur de Villeneuve, ancien conseiller du Roi au dit grenier ; Jean-Anthyme Lanier, sieur de l'Oisellerie, ancien conseiller au grenier à sel de Château-Gontier ; François-Guy Boudesseul, sieur du Chesnay, docteur en médecine ; Jacques Gastineau, docteur en droit, avocat à Angers (29 octobre) ; — de Françoise Marais, fille de feu Henri-François Marais et de feu Françoise-Perrine Le Breton ; parent : Michel Le Breton, notaire (1744, 20 janvier) ; — des enfants de Pierre Varret ; parent : Michel Brault, notaire (2 mars) ; — du fils de feu Pierre Letort et de Marie Bourreau (9 mars) ; — de René Cointet, fils de feu Pierre Cointet et de Jacquine Grignon ; parent : Jean Bû, prêtre, curé de Saint-Gilles (4 mai) ; — d'André Cournée ; parent : Antoine Barbier, notaire et procureur de plusieurs juridictions, mari de Françoise Cournée (13 juillet) ; — de René et François Lecomte, fils mineurs de feu Jacques Lecomte, bourgeois, et de Marie Hervé, sa femme ; parents : Jacques Poisson, bourgeois ; René Rousseau de la Guichardière ; Antoine Mabille, négociant ; René-Marc Lanier, sieur de l'Oisellerie ; François Guyon, sieur de la Rouerie (12 octobre) ; — des enfants mineurs de feu Joseph Gentil, cavalier de maréchaussée, et de feu Renée Saget ; parents : Jacques Saget, prêtre ; Claude Mauxion, marchand (14 décembre) ; — des enfants de Jacques Poisson, marchand, et de feu Louise Lamy, sa femme ; parents : Thomas Pantaléon ; René Theullier, chirurgien, veuf de Marie Guérin ; Michel Guillaume, fondeur (1745, 15 mars) ; — des enfants de feu Jean Goullier et de Marie Doudet ; parents : Gilles Beaudeux, notaire ; Jean Geslin, notaire royal ; Honoré-René Taillandier, cavalier de maréchaussée (28 avril). — Bénéfice d'âge à Jeanne-Guyonne et à Guy-Eutrope-François-Nicolas Charpentier, enfants de feu Guy Charpentier, docteur en médecine, et de feu Jeanne Bernier, sa femme ; parents : Nicolas Rousseau, seigneur de Pontigny, conseiller à l'hôtel de ville d'Angers ; François Le Tourneux, procureur du Roi au siège de la sénéchaussée d'Angers ; François Bernier, marchand de drap de soie ; François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon (12 mai). — Curatelle des enfants de feu Jean Delouzier, cavalier de maréchaussée à Craon, et de Marie-Paule Desgranges, sa femme ; parents : Jacques Guilloteau, procureur au siège ; Étienne-Paul Desgranges ; François Carré, employé dans les fermes du Roi (6 octobre) ; — des enfants mineurs de feu Michel Le Monnier, huissier, et de Ma

rie Duchesne, sa femme ; parents : Jean Buin, huissier ; Michel Dupont, marchand (8 novembre) ; — des enfants de feu Jean Acaris, marchand, et de Marguerite Le Borgne ; parents : Pierre Acaris le jeune, brigadier de maréchaussée à Craon ; Guy Cointet, sieur de la Rivière (1746, 31 janvier), etc.

B. 3092. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1746-1752. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Curatelle des enfants de feu Martin Poussin et de Marie Dominique, sa femme et femme en secondes noces de Joseph Royer, postillon des postes royales de Craon à Laval, sur la requête d'Antoine Mabille, prêtre, curé de la Chapelle-Craonnaise, acquéreur sur René-Charles-Hyacinthe de Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, d'une rente foncière de 40 livres (1746, 16 août) ; — des enfants de feu Jean Bazin et de Françoise Rousseau ; parents : Sébastien Chassebeuf, sieur de la Houssaie, marchand ; Jacques-François Chassebeuf, sieur du Boullay, marchand ; Noël Boyle, menuisier (22 octobre). — Bénéfice d'âge à Henri-François et Judith-Julienne Marais ; parents : François Depestère, sieur de Saunière ; Pierre Acaris, brigadier de maréchaussée à Craon (29 novembre). — Curatelle des enfants de feu René Le Comte, notaire royal, et de Louise Rapin, sa femme ; parent : Louis Lancro, notaire (1747, 2 mai). — Bénéfice d'âge à Marie-Renée-Barbe et Catherine-Barbe Homo, filles de feu René Homo, serrurier, et de feu Barbe Poisson, sa femme (1748, 19 mars) ; — à Nicolas-Louis Forestier, clerc tonsuré, fils de feu Gilles Forestier, fermier, et de feu Louise Poupard, sa femme ; parent : Jean Blanchet, sieur de la Pitauderie (13 mai). — Renonciation, par Charles-Emmanuel Mouessard, brigadier de maréchaussée à Sablé, mari de Catherine-Louise Forestier, à la succession du dit feu Gilles Forestier, « fermier de campagne » (14 mai). — Bénéfice d'inventaire à Jean-Julien Roussel, marchand, dans la succession de feu Pierre Boullé, prêtre, curé de Saint-Aignan-sur-Roë, son oncle maternel décédé le 25 avril précédent (4 septembre). — Curatelle de François-Pierre-Anne Sizé ; parents : Jean-Baptiste Collas, sieur de la Frontaudière, avocat-procureur à Pouancé et notaire, mari de Perrine Sizé ; René Rousseau, sieur de la Guichardière ; Pierre Terrier, prêtre ; Pierre Hébert, notaire (15 octobre). — Bénéfice d'âge à Jean-Baptiste Lemercier ; parent : René Lemercier, notaire (1749, 17 mars). — Renonciation par Marie-Anne Guyonneau, procédant sous l'autorité de Jean-Bernardin d'Espinay, chevalier, seigneur de Varanne, et par Pierre Bertrand, père et tuteur de Perrine Bertrand, à la succession de Louis-Pierre Bonnet, prêtre (1er mai). — Bénéfice d'âge à François Drouard ; parents : Olivier-Rose Bigot, sieur de Lorgerie, alloué de la baronnie de la Guerche, subdélégué de l'intendant de Bretagne ; Joseph-Alexis Drouard de Mollières ; René Poullain, sieur du Bignon, maître des bois et forêts de la baronnie de la Guerche ; Pierre Le Seurre, avocat au Parlement ; Michel Le Breton, notaire ; Jean Lanier, notaire royal (23 mai). — Bénéfice d'inventaire à Louise-Renée Guyonneau, fille émancipée de René Guyonneau, sieur de Courchamps, et de Marie-Anne Bonnet, pour la succession de Louis-Pierre Bonnet, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, son oncle (24 mai). — Curatelle des enfants mineurs de Jean Boisramé et de Jeanne Doussin ; parent : Mathurin Richard, notaire (18 août) ; — de Renée-Sophie Ernault, fille de feu Léonord Ernault, licencié en lois, et de feu Jeanne Lanier, sa femme ; parents : Louis Borbeau de la Bodinière ; Jacques Gastineau, docteur agrégé, avocat au présidial d'Angers ; Bonaventure Rollande, avocat en Parlement ; René-Marc Lanier ; Gabriel Hainfroy (6 octobre). — Bénéfice d'âge à Joseph Bazin ; parents : Noël Boyle ; Jacques-François Chassebeuf du Boullay ; Sébastien Chassebeuf de la Houssaye (1750, 24 février) ; — à Louise et Marguerite Denis, filles de Nicolas Denis, métayer, et de Louise Godbille (30 avril). — Provisions, du 20 novembre, de lieutenant du premier chirurgien du Roi en la communauté des barbiers-perruquiers de Craon, accordées par Germain de la Martinière, écuyer, premier chirurgien du Roi, président de l'Académie royale de chirurgie, à Joseph Marsolleau, barbier-perruquier baigneur-étuviste à Craon (5 décembre). — Renonciation par Charles Lelong, marchand, veuf de Léonore Cosnard, et par Étienne Le B got, sellier, et Grégoire Jouet, à la succession de feu Étienne Cosnard, prêtre, curé d'Athée (1751, 4 et 7 janvier) ; — par Perrine Barbat à la succession de René-André Barbat, prêtre, curé de Pommerieux (23 avril). — Bénéfice d'âge à François-Pierre Sizé ; parents : Jean Sizé, perruquier ; Thomas Peccot, chirurgien ; Pierre Hébert, notaire ; François Roger, employé dans les fermes du Roi (9 novembre). — Renonciation par Jean-François Guyon, cavalier de maréchaussée à Sablé, à la succession de feue Jeanne Hervé, femme de Jacques Guyon, guichetier des prisons royaux de Craon, sa mère (22 décembre). — Curatelle

des enfants mineurs de feu Julien Delahaye et de feu Perrine Dugué, sa femme (1752, 17 juin), etc.

B. 3093. (Registre.) — Petit in-folio, 124 feuillets, papier.

1752-1758. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions, renonciations. — Curatelle de Marie-Renée-Catherine Hainfroy, fille de feu Gabriel Hainfroy et de feu Renée-Élisabeth Charbonnier ; parents : Pierre Hainfroy, receveur des traites ; Jacques-François Hainfroy, procureur au siège ; René Lanier de l'Oisellerie ; Henri Denis, sieur de la Corbinière (1752, 19 juillet) ; — de Jeanne, Charlotte et Marie Cournée, filles mineures de Jean Cournée, sieur de la Noë, et de feu Charlotte Valet, sa femme ; parents : Pierre Cournée, clerc tonsuré ; Nicolas Bourny, sieur de la Jéguère ; Pierre Valet l'aîné, bourgeois ; Joseph Houdmon, praticien ; François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon ; François Halligon, sieur de la Brosse, négociant (30 septembre). — Bénéfice d'inventaire à François Daigremont, sieur de la Hunaudière, et Françoise Mabille, sa femme, demeurant au château de Saint-Amadour, en la Selle-Craonnaise, pour la succession de feu Antoine Mabille, prêtre, curé de la Chapelle-Craonnaise, frère de la dite femme (3 octobre). — Curatelle des enfants mineurs de feu Jean Delouzier, cavalier de maréchaussée, et de Marie-Paule Desgranges ; parents : René Desnoes, sieur du Verger, notaire royal à Château-Gontier ; Nicolas Guilloteau, bourgeois (1753, 10 février). — Renonciation par Pierre Gauchet, tanneur, et Marie-Henriette Foubert, sa femme, à la succession de feu Étienne Cosnard, prêtre, curé d'Athée (11 avril) ; — par René Halbourg, mercier, à la succession de Michel Halbourg, serrurier, son père (2 octobre). — Caution par Louis-Thomas Boulliau, huissier à Craon, pour André Thoreau, sieur de la Touchardière, chirurgien à Cossé-le-Vivien, à raison du retrait lignager, sur Jean Jégu, du lieu du Parc acquis sur Louis Thoreau (5 décembre). — Curatelle des enfants mineurs de feu Melchior-Paul Desgranges, capitaine général des gabelles de France, et de feue Marthe Nicolas, sa femme ; parents et amis : Antoine-Bénigne Petitot, sénéchal de Craon ; Louis Deleang du Pastis, chirurgien ; Pierre Godier, avocat à Sablé ; François Chassebeuf, procureur ; Jacques Hainfroy, procureur ; Charles Duchesne le jeune, receveur des traites (1754, 8 janvier) ; — des enfants de feu René Homo et d'Anne Hébert ; parent : Pierre Hébert, notaire (26 janvier) ; — de Françoise-Catherine Davazé, fille de feu François Davazé et de feu Catherine Malvault ; parents : Louis Davazé, avocat ; François Chassebeuf, procureur ; Jacques-René Chassebeuf, avocat ; Jean Levoyer, bourgeois ; François Houdmon, marchand ; Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur du Plessis (25 février) ; — de Michel-Claude Rouzeray ; parent : Pierre Meunier, employé de gabelles (11 mars) ; — de François Hervé, sous-diacre ; parents : René Curie, bourgeois ; René Lecomte, licencié en lois ; François Lecomte, apothicaire ; François Daigremont de la Hunaudière, bourgeois ; Joseph Daigremont, marchand fermier ; — de Jeanne Pabot ; parents : François Pabot de l'Écoublère ; François Pabot de la Claye (22 avril) ; — de Georges et Pierre Hureau ; parents : Pierre-Jean Hureau, prêtre, curé de Saint-Aignan ; Jean Boys, notaire royal (20 mai) ; — des enfants mineurs de feu François Marchais et de feu Renée de la Barre ; parents : Charles-Anselme de la Barre ; François Thireau (26 août) ; — des enfants de feu André Giret et de feu Marie Robin ; parents : Nicolas Pointeau, prêtre ; Jean Robin, prêtre, vicaire de la Selle-Craonnaise (3 octobre) ; — de Joseph et Jacques-Mathurin Lanier, fils de feu René-Marc Lanier de l'Oisellerie et d'Anne-Jeanne Paillard, sa femme ; parents : René Curie, bourgeois ; François Esnue de la Vallée, docteur en médecine ; François Lecomte, apothicaire ; Jean Cesbron, bourgeois ; François Ménard, chirurgien ; François Daigremont de la Hunaudière, bourgeois (15 octobre) ; — de François et Pierre Lezé, enfants mineurs de feu Gervais Lezé, notaire royal, et d'Anne Labbé (1755, 12 mai) ; — de Marie Monnier ; parent : René-Toussaint Héry, sergent, mari de Michelle Monnier (5 août) ; — de Georges et Pierre Hureau ; parent : Pierre-Jean Hureau, prêtre, curé de Saint-Aignan et de Gastines (1756, 31 mai) ; — des enfants de feu René-Marc Lanier de l'Oisellerie et d'Anne-Jeanne Paillard, sa veuve, femme en secondes noces du sieur Lanier, médecin à Laval ; parents : François Maumousseau, mari de Renée-Sophie Hernault ; Louis Borbeau, sieur de la Bodinière, mari de Marguerite Hernault ; François Paillard, sieur de la Ménardière (9 octobre) ; — de Françoise-Bénigne-Paule Desgranges, fille de Melchior-Paul Desgranges, capitaine général des gabelles de France, et de Marthe Nicolas ; parents et amis : Antoine-Benigne Petitot, sénéchal de Craon ; Henri-François Petitot, chanoine de Saint-Nicolas de Crac Jacques-René Chassebeuf, avocat ; Jacques-Franç Hainfroy, procureur ; Charles Duchesne, notaire ro apostolique (1757, 16 mars) ; — de Florent et Ma

Bouchard, enfants mineurs de feu Claude Bouchard, contrôleur au bureau des traites de Craon, et de Jeanne Maingot, sa femme; parents : Jacques Bouchard, contrôleur des traites au bureau de Craon ; Nicolas Guilloteau de la Rainière ; François Maingot, huissier ; François-Sébastien-Jean Loré, notaire royal (3 octobre), etc.

B. 3094. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1758-1760. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions, renonciations. — Bénéfice d'âge à Anne-Julie Gentilhomme, fille de Jean-Claude Gentilhomme, marchand, et de feu Jeanne-Thomas Esnue ; parents : Pierre Besnard du Mottay ; François-Pierre Gabriel Delorme, mari de Marguerite Esnue ; François Esnue de la Vallée, docteur en médecine ; Joseph Esnue du Petit-Pont (1758, 22 mars). — Curatelle des enfants de feu Joseph Houdmon et de Nicole Bernier ; parents : François-Pierre-Gabriel Delorme ; François Halligon de la Brosse (29 mars). — Bénéfice d'âge à Mathurin et Claude Jamet, enfants de Mathurin Jamet, bourgeois, et de Marie Viel ; parents : Mathurin Paillard, sieur du Bignon, mari de Marie Jamet ; Jean-Jacques Gendry, procureur fiscal de la baronnie, mari de Julienne Jamet ; Michel Guillaume ; Noël Bazin, bourgeois (20 juin) ; — aux enfants de François Legay ; parents : René Thoreau, sieur de la Touchardière ; François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef ; François Halligon de la Brosse, négociant ; René Hévin, sieur de la Bertrie ; René Hévin, sieur de la Chevillardière ; René Andouard, sieur de la Fontenelle (10 juillet). — Curatelle de Louis-Joseph-François-Ange-Pierre-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, mari de Marie Berset, sur la requête de Martin Le Tessier, prêtre, curé primitif de Parné, comparant par Julien Jagu, notaire royal à Laval ; parents : Philippe du Buat, clerc tonsuré ; Henri-Louis du Buat, clerc tonsuré ; Jean-Marie Pierres, prêtre, curé de Méral ; N.... du Buat, prêtre, curé de Quelaines ; Alexis de Lancrau de Bréon ; François-Hyacinthe Pierres, seigneur de Fougeray (25 août) ; — d'Antoine-François-Mathieu Bruneau, fils de feu Antoine-François Bruneau de Clévon et de Marie-Anne Daigremont ; parents : Mathieu-Michel Bruneau de Bois-Morin, bourgeois, agissant pour lui et pour François Le Motheux du Plessis ; François Daigrement de la Hunaudière ; Joseph-Vincent Daigremont de l'Épinouse ; Jean Daigremont de la Courtière (18 septembre). — Bénéfice d'âge à Marie-Jeanne Deschamps, fille de feu François Deschamps, cavalier de maréchaussée, et de feu Anne Bencosse ; parent : René Davy, notaire (4 octobre). — Curatelle des enfants de feu Urbain Tertereau et de Françoise Acaris ; parents : Pierre Acaris, cavalier de maréchaussée à Craon ; François Tertereau, prêtre, vicaire de Combrée (6 octobre). — Bénéfice d'âge à Michelle-Prudence Cormier ; parent : Jean Frontault, chirurgien (1759, 29 janvier) ; — à Marie, René et Jeanne Daigremont, enfants de feu François Daigremont, fermier, et d'Anne Garande (12 mai). — Tutelle de Jacques-René Hainfroy, fils de feu Jacques Hainfroy, procureur au siège, et de Suzanne-Françoise Nigleau (21 mai) ; — des enfants mineurs de feu Michel Lebreton, notaire et greffier de la baronnie, et de Louise Blenlu, sa femme ; parents : Pierre Le Roy, sieur de la Richardière ; Jean Blenlu, sieur du Bois (15 octobre). — Bénéfice d'âge à Michel-François Lebreton, fils des précédents (26 novembre) ; — à René-Pierre-François de Lantivy, fils de feu Pierre-Jacques de Lantivy et de feue Françoise Viel ; parents et amis : François-Hyacinthe Pierres, chevalier, seigneur de Fougeray ; Jean-Marie Pierres, curé de Méral ; Pierre Frémond, receveur au grenier à sel de Craon ; Pierre Bodard, contrôleur audit grenier ; Jacques Poisson, président audit siège ; Jacques Saget, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (1760, 6 mars). — Curatelle des enfants de feu François Guyon, sieur de la Rouerie, et de feu Jeanne Pointeau ; parents : François Esnue, sieur de la Vallée, docteur en médecine, mari de Renée Curis ; Sébastien Guyon de la Ménardière ; Pierre Besnard, marchand fermier ; Pierre Valet, avocat-procureur au siège ; Joseph Pointeau, marchand chapelier ; René Chevallier, huissier (17 mars), etc.

B. 3095. (Registre.) — Petit in-folio, 51 feuillets, papier.

1760-1763. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Tutelle à l'interdiction de François Le Comte, apothicaire, enfermé par lettre de cachet à Bicêtre, sur la requête de René Le Comte, procureur du Roi au grenier à sel de Craon, son frère ; parents : François-Julien Le Comte, grenetier au dit grenier ; Jacques Poisson, président au dit siège ; Gervais Papin, chirurgien ; François Esnue, sieur de la Vallée ; Jean Besnard, sieur du Jaunay, docteur en médecine ; François Hervé, prêtre (1760, 1er septembre) ; — de Marie

et Louise-Jeanne Houdmon, filles mineures de Joseph Houdmon, notaire royal, et de feu Marie-Louise Ferron, sa femme ; parents : Pierre Valet l'aîné, bourgeois ; Pierre Valet, notaire royal ; François Chartier, praticien ; François-Pierre-Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon ; Jean Daigremont de la Courtière, fermier, mari de Louise Ferron (19 septembre). — Renonciation par François Barbier, employé de gabelle à Laigné, et Renée Bedier, sa femme, à la succession de Jacques Bedier, journalier (1761, 2 mars). — Curatelle des mineurs de feu Julien Loret et de Françoise Daigremont ; parents : Joseph-Vincent Daigremont ; Charles Duchesne, notaire royal apostolique ; Pierre-François Girault, notaire royal (16 avril). — Bénéfice d'âge à Françoise-Catherine Davazé, fille de François Davazé, bourgeois, et de Catherine Malvault ; parents : Jean-Constantin Gendry, prêtre ; Jacques-René Chassebeuf ; Joseph Houdmon, notaire royal (25 mai). — Renonciation par Antoine-Benigne Petitot, sieur de Poncey, sénéchal de Craon, et Louise-Anne Petitot, à la succession d'Henri-François Petitot, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, fils du dit comparant (28 juillet). — Curatelle de Sébastien-François Basille, bachelier en droits, et autres enfants mineurs de feu Jean Basille, notaire royal et procureur au siège, et de Renée Chassebeuf, sa femme ; parents : Jacques-René Chassebeuf, avocat au siège ; Sébastien Guyon, marchand (1762, 1er mars). — Tutelle de Charles-Louis Grenier ; parents et amis : Pierre Valet, avocat au siège ; Charles-Jean Pannetier, avocat au siège ; Jean Dumont, prêtre, principal du collège de Craon ; Christophe Robineau, hôtelier à Craon (5 juillet). — Bénéfice d'âge à Jean-Baptiste-François Séguin, fils de feu Jean-Baptiste Séguin, marchand, et de feu Marie-Perrine Legrand ; parents : Joseph Joubert des Vaux, bourgeois ; Michel Séguin, négociant ; Pierre Desnoes de Sourdière, maître en chirurgie ; Pierre Desestre, notaire ; René-Olivier Legrand, marchand (1763, 20 juin), etc.

B. 3096. (Registre.) — Petit in-folio, 124 feuillets, papier.

1763-1767. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Bénéfice d'âge à Victoire Lebreton, fille de feu Michel Lebreton, notaire de la baronnie, et de Louise Blenlu ; parents : Michel-François Lebreton de la Houssaie ; Joseph Houdmon, notaire royal à Craon ; François Chartier, praticien ; Pierre Hébert, notaire (1763, 11 juillet). — Tutelle des enfants mineurs de feu François Daigremont et de Françoise Mabille ; parents : Joseph-Vincent Daigremont, sieur de l'Épinouse ; Jean Daigremont, sieur de la Courtière ; François Chartier, praticien (26 septembre) ; — de Marie Cournée, fille de Jean-Charles Cournée de la Noë, fermier, et de feue Charlotte Valet ; parents : Pierre Cournée de la Chotardière, marchand ; Louis Moreau de la Noë, mari de Jeanne-Perrine Cournée ; Pierre Valet, notaire royal et avocat au siège ; Joseph Houdmon, notaire royal et procureur au siège ; Jean Besnard, docteur en médecine (30 décembre). — Avis de parents pour les mineurs de feu Jacques-Gilles de Beaumont et de Marie Armaron ; parents : Mathieu-Michel Bruneau de Boismorin, bourgeois de Château-Gontier ; Michel Séguin, négociant aux lavanderies d'Évantar, en Azé ; Joseph Joubert des Vaux, négociant aux dites lavanderies (1764, 5 janvier). — Tutelle des enfants de feu François Tafforeau, sieur de la Gasneraie, et de Marguerite Girault ; parents : Charles Tafforeau, marchand ; Pierre Tafforeau, marchand à la Chardonnière-Frezeau, en Loigné ; Pierre-François Girault, notaire royal à Craon ; Pierre-François Girault, marchand à la Morinaie, en Saint-Aignan (12 mars) ; — d'Antoine-François-Mathieu Bruneau, fils de feu Antoine-François Bruneau de Clevon et de Marie-Anne Daigremont, sa veuve, femme en secondes noces de Charles Ferron ; parents : Mathieu-Michel Bruneau de Boismorin ; Guillaume Sizé, seigneur de Saint-Brice ; François Lemotheux du Plessis, président en l'élection de Château-Gontier ; Joseph-Vincent Daigremont de l'Épinouse ; Jean Daigremont de la Courtière ; René Daigremont du Hail (2 juin). — Bénéfice d'inventaire aux héritiers de René Héry dans la succession de Pierre Allaire, curé de Laubrières (4 juin). — Tutelle des enfants de feu René Bomier, sieur de la Basse, et de Catherine Louveau ; parents : René Bomier, sieur de la Basse, en Denazé ; René Forget, prêtre, curé de Denazé ; Jacques Louveau, marchand à l'Épronnière en Livré (20 août) ; — de Jean Robin ; parents : Michel Lemonnier, huissier-audiencier au siège de la baronnie de Pouancé, mari de Perrine Robin ; Jean Frontault du Verger, chirurgien (1765, 12 janvier). — Curatelle à la succession abandonnée de feu François Le Roy, prêtre, sacriste de Saint-Nicolas de Craon (23 mars). — Curatelle de René-François Lanier de l'Oisellerie et de Jacques-Mathurin Lanier de Chauvigné, enfants mineurs d'Anne-Jeanne Paillard, femme en secondes noces de Jean-

René-Léopold-François Lanier de la Bricaudière ; parents : François Hervé, prêtre, vicaire de Livré ; Jean-François Besnard, docteur en médecine ; Nicolas-Mathurin Duchesne, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon ; Charles-Jacques Duchesne, chirurgien à Craon (18 avril). — Avis de parents pour l'entretien des mineurs Hureau ; parents : Pierre-Jean Hureau, curé de Gastines ; Pierre-Jean-Baptiste Hureau, sergent ; René Thoreau, sieur de la Touchardière (17 mai). — Nomination de Jean Ferrand de Beaumont, orfèvre à Craon, et de Jean-Baptiste d'Héliand, écuyer, pour curateurs aux enfants substitués des héritiers de Renée-Françoise Bossard, veuve de Pierre Guérin ; parents : Bonaventure Rollande, avocat en Parlement ; Pierre-François Girault, notaire royal à Craon ; Jean Frontault du Verger, chirurgien à Craon ; Claude Jamet, chirurgien au dit lieu (12 novembre). — Bénéfice d'inventaire à René-Joseph Le Comte, notaire royal à Méral, dans la succession de feu Louise Rapin, veuve de René Le Comte, sa mère (1766, 20 janvier). — Ordonnance qu'il sera procédé à l'inventaire des titres de feu Jean Robin, vicaire de la Selle-Craonnaise et titulaire de la chapelle de Saint-René, desservie en l'église paroissiale d'Armaillé (5 février). — Tutelle des enfants mineurs de feu René Cahoreau, boisselier, et de Marie Boisseau ; parent : Pierre Foucher, maître écrivain à Craon (4 avril) ; — de Marie Mary, fille de Pierre Mary, perruquier, et de feu Marie Dumas ; parent : François Delanoix, organiste à la Guerche (1er août) ; — des enfants de Julien Lepage ; parent : Emmanuel-Anne-Jean Hévin, procureur fiscal de plusieurs juridictions, demeurant à Moulins, évêché de Rennes (6 octobre). — Curatelle aux causes des mineurs Planté, du Grand-Vergeau, en Cossé-le-Ressort (31 décembre) ; — des mineurs Cointet ; parents : François Cointet, regratier au bourg de Senonnes ; Jean Cointet, préposé au recouvrement des droits du vingtième de la paroisse de Brains (1767, 19 janvier) ; — de François Bernier, garçon apothicaire, et de Joseph Bernier, clerc tonsuré, enfants de François Bernier, marchand, et de Marie-Marguerite Houdmon (28 mars) ; — des mineurs Tafforeau : discussion sur la validité de lettres de bénéfice d'âge adressantes à Jean-François Foucher, sénéchal de la baronnie de Craon destitué et appelant de sa destitution (30 avril). — Bénéfice d'âge à Marie-Perrine Cournée, fille de feu Jean-Charles Cournée, sieur de la Noë, et de Charlotte Valet ; parents : René Chohin de la Prouverie, mari de Marie Cournée ; Louis Moreau, sieur de la Noë ; Joseph Houdmon, notaire royal à Craon ; Jean-François Besnard, docteur en médecine (18 mai). — Actes de protestation du procureur fiscal au sujet de l'intitulé des sentences de curatelles. — Tutelle d'Antoine Besnard, fils de Pierre Besnard du Mottay, fermier, veuf de Marie-Jeanne Lemoyne ; parents : Jean-François Besnard, docteur en médecine ; François-Louis Besnard de la Boussardière, fermier au château de Bouche-d'Usure ; Pierre Valet, notaire royal à Craon ; Nicolas Bernier, tanneur à l'Hommeau, en Saint-Quentin (17 août) ; — de François-René Le Comte, fils mineur de feu François Le Comte, apothicaire, et de Marie-Anne Baugrand (30 septembre et 3 octobre) ; — de Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur de Villegrand, et de Marie-Anne-Charlotte de la Barre, enfants de feu Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur du Plessis, Villegrand et autres lieux, et d'Anne Dupré, demeurant au château du Plessis, en Denazé ; parents : Jacques Bomier, sieur de la Basse ; François-Julien Le Comte, grenetier au grenier à sel de Craon ; René Le Comte, président en l'élection d'Angers ; Joseph Houdmon, notaire royal (20 octobre), etc.

B. 3097. (Registre.) — Petit in-folio, 108 feuillets, papier.

1767-1771. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions, renonciations. — Curatelle de François-René Le Comte, fils de feu François Le Comte, apothicaire, et de Marie-Anne Baugrand ; parents et amis : Jean-François Besnard, docteur en médecine ; François-René-Halligon le jeune, fermier ; Marin-Étienne Lemercier, chirurgien ; François Testu, hôtelier à Craon (1767, 12 décembre). — Avis de parents pour ester en justice dans une affaire concernant les mineurs de feu Jacques Le Bastard, commis dans les fermes du Roi (1768, 16 janvier). — Acte de notoriété, à la requête de Pierre-Julien Lemonnier, de Laval, sur le sens du mot : « attrage » (9 février). — Renonciation par François Lezé, notaire royal à Quelaines, à la succession de son frère Pierre Lezé, soldat au régiment de Foix (24 mars). — Tutelle de René Acaris, soldat au régiment d'Autichamp-dragon ; de Jean et de Renée Acaris, enfants de feu René Acaris, sieur de la Coquerie, et de feue Marie Bernier ; parents : Pierre Acaris, brigadier de maréchaussée à Craon ; Urbain Sénégon, cavalier de maréchaussée à Craon ; Charles-François Acaris, clerc tonsuré (6 avril) ; — des enfants de feu Jean Frontault du Verger, chirurgien, et de Françoise

Mouton ; parents : Jean-Mathurin Ronceray, prêtre, chanoine ancien de Saint-Nicolas de Craon ; Pierre Ronceray, prêtre, curé de Niafle ; François-Laurent Letort, sieur de l'Hommeau, notaire à Laval, mari d'Anne Mouton (12 avril) ; — des enfants de feu Jean Poisson et de Louise Rousseau ; parents : Jacques Poisson, bourgeois au bourg de Pommerieux ; Jacques Poisson, vicaire de Méral (21 septembre). — Bénéfice d'âge à François-Antoine-Léon Daigremont, garçon cirier ; Antoinette-Renée-Marie-Anne-Françoise, Pierre-Ambroise et Marie-Vincente-Françoise Daigremont, enfants de feu François Daigremont, fermier, et de Françoise Mabille (24 octobre) ; — aux enfants de feu Pierre Cointet, marchand de fil ; parents : François Cointet, marchand ; Guy-Jacques Cointet, notaire royal à Brains-sur-les-Marches (7 novembre). — Tutelle des enfants de feu François Brunel de la Gandonnais et d'Olive-Renée-Julienne Chartier ; parents : Pierre-Marie Brunel, sieur de Salvert, notaire et procureur, demeurant à la Hamonnaie du Rocher ; Jean Brunel, marchand à la Roussière, paroisse d'Erbrée ; Joseph Houdmon, notaire royal et procureur au siège ; Noël Boyle, menuisier à Craon (5 décembre) ; — des enfants de feu Jean Frontault du Verger, chirurgien, et de Françoise Mouton, femme en secondes noces de Julien Juhel, sieur du Pâty, chirurgien (1769, 21 avril). — Bénéfice d'âge aux enfants de feu Julien Loret, fermier, et de Françoise-Gabrielle Daigremont ; parents : Jean Loret, marchand à Laval ; Joseph-Vincent Daigremont de l'Épinouse, fermier au château de la Boissière, paroisse de la Boissière ; Jean Daigremont, sieur de la Courtière, fermier à l'Oublairie, en Saint-Michel-de-la-Roë ; René Daigremont, sieur du Hai, fermier à la Selle-Craonnaise ; Charles-Pierre Ferron, fermier, mari de Marie-Anne Daigremont (1er mai). — Renonciation par les mineurs émancipés de feu François Daigremont et de Françoise Mabille, à la succession du dit défunt (5 août). — Curatelle d'Anne Thireau ; parents : François Monthéan, lieutenant de gabelles à Civray, en Ballots (23 octobre) ; — des mineures Pabot, pour la licitation du lieu de la Haie-Brette, en Fontaine-Couverte, appartenant pour les trois-quarts à Michel Pabot, laboureur (1770, 27 janvier). — Bénéfice d'âge à Renée-Jeanne-Julienne Lepage ; parent : François Hévin, sieur de la Barre (5 février). — Tutelle des mineurs de feu René Louveau et de feu Marie Pantaléon ; parents : Pierre Thoreau, chirurgien à Cossé-le-Vivien ; Louis Thoreau de Touchebaron, tanneur au dit lieu ; Charles Duchesne, notaire apostolique ; Nicolas-Mathurin Duchesne, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon ; Charles-Jean Pannetier, licencié en lois, avocat aux sièges de Craon (31 mars). — Renonciation par les enfants mineurs de feu Georges Hureau et de feu Mathurine Legay, à la succession de feu Pierre-Jean Hureau, prêtre, curé de Gastines, chapelain de Boisard, en Simplé, décédé le 26 novembre précédent, et nomination de Jean-Baptiste Hureau du Mottay, huissier à Cuillé, pour tuteur des dits mineurs (3 mai). — Bénéfice d'âge à Jeanne Guyon, fille de François Guyon de la Roirie, cavalier de maréchaussée, et de Jeanne Pointeau (12 mai). — Curatelle des mineurs de Louis Dutertre, cordonnier à Craon ; parent : Mathurin-François Dutertre, prêtre, vicaire de Ménil (19 mai). — Bénéfice d'âge à Étienne et Henri-François-Pierre Cosnard, fils de feu Étienne Cosnard, docteur en médecine, et de Jacqueline-Sébastienne Jaunay ; parents : Jean-Baptiste Bigot, prêtre, curé d'Athée ; René Allard, marchand à la Pagerie, en Athée ; Pierre-François-André Guillon, prêtre, chanoine d'Angers (18 septembre) ; — à Jean Louveau, fermier au château des Alleux, en Cossé-le-Ressort, et à Joseph Louveau, praticien à Paris, fils de feu René Louveau, marchand, et de feu Marie Pantaléon (24 septembre). — Autorisation à Joseph Lanier de l'Oisellerie et à Jacques-Mathurin Lanier de Chauvigné pour faire, avec leurs co-propriétaires, acquisition de la part de l'abbé Hervé, vicaire de Livré, dans le grenier à sel et prisons de Craon, et pour l'emprunt des sommes nécessaires à la réparation des dits bâtiments ; parents : Jacques Gastineau l'aîné, docteur agrégé à la faculté de droit de l'Université d'Angers, ancien conseiller et échevin perpétuel de l'hôtel commun, avocat aux sièges royaux d'Angers, mari de Renée-Angélique Briant ; François Esnue de la Vallée, docteur en médecine ; René Le Comte, procureur au grenier à sel de Craon ; Nicolas-Mathurin Duchesne, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon ; Charles-Jacques Duchesne de la Borderie, chirurgien ; Charles Duchesne, receveur des traites à Craon (12 décembre). — Émancipation de Georges Préaubert ; voisin : Dominique Mérelle, entrepreneur des ouvrages du Roi, à la Troterie, en Saint-Saturnin-du-Limet (1771, 18 février) ; — de Madeleine Marchais, fille de feu François Marchais, organiste, et de Renée de la Barre ; parents : Yves Nihard, marchand à la Brunellière, en Athée, mari de Marie de la Barre ; René-Paul Thireau, marchand à la Gigonnière, en la Chapelle-Craonnaise, mari de Charlotte de la Barre ; Christophe-Pierre Anger, marchand au Prieuré, en

Athée, mari de Charlotte-Perrine Louveau ; Paul Poupard de la Roche, marchand à la maison seigneuriale du Bois, en Denazé ; Julien-Charles Poupard, marchand à la Grand-Maison, en Denazé (10 juin), etc.

B. 3098. (Registre.) — Petit in-folio, 110 feuillets, papier.

1771-1775. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Autorisation à Marie Courcier, femme de Barthélemy Lecomte, absent, pour faire le retrait lignager de portion d'héritages au Moulin-du-Verger, paroisse Saint-Clément de Craon (1771, 20 juin). — Émancipation de Louise-Jeanne Houdmon, fille de Joseph Houdmon, notaire royal à Craon, et de feu Marie-Louise Ferron ; parents : Nicolas Houdmon, apothicaire à Craon ; François Chartier, procureur et notaire de la baronnie de Craon ; Charles-Pierre Ferron, bourgeois à la Selle-Craonnaise ; Pierre Allard, notaire royal à Louvaines (1772, 28 mars). — Tutelle de Constantin-François Chassebeuf de Boisgiray, fils unique de Jacques-René Chassebeuf, avocat-procureur au siège, et de feu Jeanne Gigault de la Giraudais, sa première femme ; parents : Sébastien-François Basille, avocat-procureur au siège ; Thomas Mallard, commandant de maréchaussée à Ernée, mari de Françoise-Catherine Davazé ; René Chassebeuf, bourgeois à la Saulnerie, paroisse Saint-Clément de Craon ; Joseph Gigault du Houssay, demeurant à la Giraudais, en la Cornuaille, évêché de Nantes ; Antoine Rouelle, contrôleur au bureau des traites de Torfou, marie d'Anne-Marie Gigault ; François Guibourg de Lusinay, avocat en parlement, sénéchal de la Cornuaille (6 juillet) ; — de Marguerite et Monique Chevalier ; parents : Charles Duchesne, notaire royal apostolique à Craon ; François Paillard, fermier au château de la Motte-Boisrayé, en Saint-Poix ; Mathurin Paillard du Bignon, chirurgien à Saint-Poix ; Joseph-René-François Lanier de l'Oisellerie, avocat au siège (1773, 22 février). — Renonciation par Louis-Thomas Bouleau, demeurant à la Goupillère, en Pommerieux, à la succession de Daniel Bouleau, journalier, son père (9 avril). — Tutelle des enfants mineurs de feu Pierre Valet, notaire royal et avocat au siège, et de Marguerite Bry ; parents : Pierre Besnard, fermier, mari de Jeanne Cournée, demeurant en sa terre de l'Ansaudière, en Saint-Martin-du-Limet ; Joseph Houdmon, notaire royal et procureur au siège ; Nicolas Bernier, marchand de drap de soie (18 mai) ; — de Marie Rousseau ; parent : Pierre Hébert, notaire de la baronnie (21 juin) ; — des enfants de Pierre Louvet ; parent : René Homo, maître d'écriture à Château-Gontier (11 octobre). — Émancipation de Renée-Marie Préau ; amis et voisins : François Le Mercier, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon ; Marie-Étienne Le Mercier, chirurgien ; François Chartier, notaire et procureur au siège ; Nicolas Houdmon, apothicaire ; Julien Juhel du Pâty, chirurgien (22 octobre). — Tutelle des enfants de feu Jean-Thomas-Aimé Gallois, chirurgien à la Roë, et de Marguerite-Jeanne Deleau ; parents : Jean-Baptiste Collet de Launay ; Charles-Jean Pannetier, avocat-procureur au siège (1774, 3 janvier) ; — des enfants de Jacques Forestier et de feu Marie Cormier ; parents : René Chevé, cavalier de maréchaussée à Craon ; Louis Margottin, hôtelier à l'auberge du *Chêne-Vert* à Craon (20 avril). — Bénéfice d'inventaire à René-Étienne Allaire, prêtre, chapelain à Miré, pour la succession de Jacques Allaire, prêtre, curé de Laubrières (6 juin). — Émancipation de François-Jean-Pierre Frontault, clerc tonsuré, et de Françoise-Jacquine-Jeanne Frontault, enfants de feu Jean-Louis Frontault, chirurgien, et de Françoise Mouton (5 juillet). — Tutelle des mineurs Guillet ; parent : André Ferron, vicaire de Niafle (22 août) ; — des mineurs Marsolleau ; parent : Louis Marsolleau, maître d'école ; Jean Aoustin, hôtelier à *l'Écu de Bretagne* (4 décembre). — Renonciation par les mineurs Frontault à la communauté de biens acquise entre Jean Harangot et feu Michelle Ronceray (1775, 11 janvier). — Émancipation de Perrine Lanier, fille de feu Pierre Lanier, fermier au château de Chanteil en Méral, et de feu Renée Fouin ; parents : Pierre Lanier, fermier au château de la Roberie, en Saint-Germain-du-Pinel ; Jean-Baptiste Chevallier, licencié en lois, notaire royal à Saint-Poix ; Louis Collet de la Bellangerie, marchand à Avénières (23 janvier). — Curatelle des enfants mineurs de Jean Blandeau, fermier des halles et prévôté de Craon, et de feu Anne Lebon (10 février), etc.

B. 3099. (Registre.) — In-quarto, 121 feuillets, papier. (Le 121e feuillet est blanc.)

1775-1778. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Émancipation de Constantin-François Chassebeuf, légiste en la faculté de droit d'Angers, fils de Jacques-René Chassebeuf, avocat au siège, et de feu Jeanne Gigault de la Giraudais ; parents : Sébastien-François Basille, avocat-procureur au siège ; René-Ferrant

Denis, mari de Renée Chassebeuf; Joseph Gigault, sieur de la Giraudais; François Esnue de la Vallée, docteur en médecine; Antoine Rouelle; François-Christophe-Ambroise Guibourg de Luzinaye, avocat en parlement (1775, 28 février). — Tutelle des enfants de Jean Derouet, employé dans les fermes du Roi de la brigade de Ballots, et de feu Renée Bellay; amis: Pierre Letourneur, sous-brigadier dans la brigade à cheval de Craon; Jean Desmot, employé dans la même brigade (26 avril); — de Marie Lecomte; parents: Michel Lecomte, employé de gabelle à la Selle-Craonnaise; Jean Baguelin, employé de gabelle à Saint-Eutrope (14 août). — Émancipation des enfants de feu Pierre Cointet et de Marguerite Hubert; parents: Guy-Jacques Cointet, notaire royal à Saint-Poix; Charles-Joseph-Optat de Labaste, chirurgien à Saint-Poix (23 octobre); — d'Henri Bodard, étudiant en droit, fils d'Henri-Louis Bodard, sieur de la Jacopière, receveur au grenier à sel de Craon, et de feu Jeanne Poisson; parents: Jacques Poisson, président au grenier à sel de Craon; François-Julien Le Comte, grenetier au dit grenier; René Le Comte, président en l'élection d'Angers; René Le Comte, procureur du Roi au grenier à sel de Craon (17 novembre); — de François-Antoine-Mathieu Bruneau; parents: François-Jean Bruneau de la Reinerie, licencié en droits; François Martin, greffier en chef au présidial de Château-Gontier; Julien Martin de la Fénardière, licencié en droit; Joseph-Vincent Daigremont, au château de la Boissière; Charles-Pierre Ferron, bourgeois; René Ferron de Beauchesne (20 novembre); — de Jean et Olivier-Jean Boissard; parent: Mathurin-Jean Mottier, notaire royal à Quelaines (1776, 26 mars). — Tutelle des mineurs de feu René Bruchet et de feu Jeanne Guillet; parent: René Bertron, aubergiste au *Duc d'Anjou*, près la porte Valloise de Craon (20 août); — des enfants de Barthélemy Lecomte, absent, et de Marie Courcier; parent: Pierre Rotrou, sergent du comté-pairie de Laval (2 septembre). — Émancipation de Prégent-Michel-Julien Frontault, fils de feu Jean-Louis Frontault, chirurgien, et de Françoise Mouton; parents: Jean-Mathurin Ronceray, chanoine de Saint-Nicolas de Craon; Pierre Ronceray, curé de Niafle; Julien Olivier Chartier, curé de Ballots; Louis René Goussé, sieur de la Lande, docteur en médecine (9 octobre). — Tutelle d'Hyacinthe-François Halligon, fils de feu François Halligon de la Brosse et de feu Marie-Madeleine-Marguerite Delorme, sa veuve; parents: Jean Besnard, docteur en médecine; François-Pierre Gabriel Delorme, greffier en chef au grenier à sel de Craon; Nicolas Houdmon, apothicaire (10 décembre); et émancipation du même (1777, 27 février). — Bénéfice d'âge à Marie-Jeanne-Renée Bouchard, fille de feu Claude Bouchard du Plessis, contrôleur des traites à Craon, et de Jeanne Maingot; parents: Jacques Bouchard, bourgeois à la Haute-Bergerie, en la Boissière; Martin-François Guilloteau, clerc tonsuré; Claude Mathurin Bouchard de la Poterie, écuyer, seigneur de Coudray; Toussaint Bouchard, sieur de la Resnière; François-Sébastien-Jean Loret, notaire royal à Château-Gontier (21-28 avril). — Renonciation par François et Jean Sabin, journaliers, et autres, à la succession de René Sabin, prêtre, vicaire de la Chapelle-Craonnaise (19 juin). — Tutelle des enfants mineurs de feu François Lezé, ancien notaire à Quelaines, veuf de Marie Collet; parents: François Collet de la Chaussée, René Collet de la Corbinière (22 décembre). — Émancipation de Marie-Jeanne-Renée Bouchard, fille de feu Claude Bouchard, sieur du Plessis, contrôleur des traites au bureau de Craon, et de feu Jeanne Maingot; parents: Claude-Florent Bouchard, prêtre; Jacques Bouchard, bourgeois à la Haute-Bergerie, en la Boissière; Marin-François Guilloteau, clerc tonsuré; Claude Daudée, chirurgien; François-Gervais-Étienne Gillard, notaire royal à Craon, voisin (1778, 7 février), etc.

B. 3100. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1778-1780. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Avis de parents des mineurs Geslin; parents: René Geslin de Boishéry, fermier à la Gandonnais, en Eancé; Toussaint Péju, notaire royal au bourg d'Armaillé (1778, 3 avril). — Tutelle des mineurs Denoüault; parent: André Ferron, vicaire de Niafle (15 avril); — des enfants de feu René-Joseph Lecomte, notaire royal à Saint-Poix, et d'Anne Labaste; parents: Charles-Joseph-Optat Labaste, chirurgien; François-René-Jean Paillard de la Ménardière, fermier; Mathurin Paillard du Bignon, chirurgien; Jean-Baptiste-Georges Chevallier, licencié ès lois, notaire royal (24 avril). — Émancipation des enfants de feu Pierre Louvet, cloutier, et de feu Marie-Barbe Homo; parents: René Homo, maître d'écriture à Château-Gontier; Nicolas Bernier, marchand de drap de soie (24 août). — Avis de parents pour autoriser Préjent-Michel-Julien Frontault, fils de feu Jean Frontault, chirurgien, et de Françoise Mouton, à emprunter une somme de 1.200 livres pour

l'employer au paiement de sa pension et de son apprentissage comme chirurgien ; parents : Jean-Mathurin Ronceray, chanoine de Saint-Nicolas de Craon ; Pierre Ronceray, curé de Niafle ; Julien-Olivier Chartier, curé de Ballots ; René Chartier, marchand à l'Issue ; François Goussé, sieur de la Lande, docteur en médecine ; Pierre-Jacques Préau, notaire et greffier de la baronnie, mari de Françoise-Jacquine-Jeanne Frontault (31 octobre). — Tutelle des enfants de feu Julien-Michel-Barthélemy Desmot et de Louise-Renée Bodaire ; parents : Pierre-Martin Bodaire, ancien employé de gabelles à Laval ; Julien-Louis Bodaire, capitaine général des gabelles à Craon (1779, 17 février). — Avis de parents des mineurs de feu François Lezé, notaire royal, et de feu Marie Collet (17 mai). — Tutelle de Marie-Catherine Réveillard ; parents : Jérôme Bouchard, receveur des traites au bureau de la Croixille (3 septembre). — Bénéfice d'âge à Julien-Hyacinthe-Olivier Frontault, fils de Jean-Louis Frontault, sieur du Verger, chirurgien, et de Françoise Mouton ; parents : René Chartier, marchand à l'Issue, en Saint-Saturnin-du-Limet ; Michel-Charles Lemonnier, huissier au Souci, en Saint-Aubin de Pouancé ; Joseph Houdmon, notaire royal à Craon (2 octobre). — Tutelle de Michel Lecomte ; parent : Pierre Hébert, notaire à Craon, mari de Renée Lecomte (2 décembre) ; — de François Hervé, fils de feu François Hervé et de Perrine Desrosiers ; parents : François Daigremont, marchand à Vitré ; Joseph-René-François Lanier de l'Oisellerie, licencié en droit à la Chapelle-Hullin ; François-Joachim Esnue de la Vallée, avocat au siège (1780, 24 avril) ; — des enfants de François Gendry, marchand à la Brifaudière, en Cossé-le-Ressort, et de feu Jeanne Huchedé ; parents : Pierre Gendry, meunier aux Petits-Alleux, en Cossé-le-Ressort ; René Gendry, meunier à la Farizeraie, même paroisse (31 mai). — Curatelle des mineurs Guais ; parents : Claude Besnard, huissier à Craon (16 octobre), etc.

B. 3101. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1780-1785. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Avis de parents pour François Hervé, fils mineur de feu François Hervé et de Perrine Desrosiers ; parents : Joseph-René-François Lanier de l'Oisellerie, ancien avocat au siège, demeurant à la Chapelle-Hullin ; François-Joachim Esnue de la Vallée, avocat au siège (1780, 4 décembre). — Tutelle des enfants mineurs de feu Pierre-Louis Gastineau, huissier à verge au Châtelet de Paris, et de Gabrielle Gaulmier, sa veuve ; parent : Louis Bonneau, notaire à Château-Gontier (1781, 17 janvier) ; — de l'enfant de Nicolas Denis, meunier, et de Louise Chrétien (29 janvier). — Émancipation de Françoise Cointet ; parents : Jean-Pierre Cointet de la Blandinière ; Jean-Baptiste-Georges Chevallier, licencié en lois, notaire royal à Saint-Poix (5 février). — Tutelle des enfants mineurs de feu Michel Lecomte, employé de gabelle, et de feu Marie Royer (7 mai) ; — des enfants de feu René Simon, tisserand, et de feu René Fournier ; parents : Jean Piedoye, maître d'école à Craon ; François Testu, hôtelier aux *Quatre-Vents* (15 juin) ; — des enfants mineurs de feu Jean Trouvé, employé dans les fermes du Roi, et de Renée Dudouet ; ami : Pierre-François Vaullegeard, prêtre, vicaire d'Athée (20 juin) ; — de Pierre-Jean-René Pierres, chevalier, seigneur du Fougeray, officier au régiment du Roi-cavalerie, fils de feu François-Hyacinthe Pierres, chevalier, seigneur du Fougeray, et de Madeleine-Victoire Poirot de la Brochetière, sa veuve ; parents : Louis-Marie de Boisjourdan, chevalier, seigneur de Chasnay, la Cormeraye et autres lieux, mari de Françoise-Victoire-Louise Pierres, demeurant au château de Chasnay, en Grez-en-Bouère ; Charles-Pierre-Jean-Louis Lelarge, chevalier, seigneur de la Guillonnière, mari d'Anne-Charlotte Pierres ; Jean-Marie Pierres, prêtre, curé de Méral ; René-Louis-Gabriel d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, la Chênaie-Lallier, Renazé, Saint-Martin et autres lieux, demeurant au château de la Chênaie-Lallier, en Saint-Martin-du-Limet ; Louis-Joseph-François-Ange-Pierre-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, la Ragottière et autres lieux ; Louis-Marie-Philippe-Jacob des Hayes, chevalier, seigneur de Cosme, de Beaurepos (1782, 3 janvier) ; — des enfants de feu François Girault et de feu Renée-Rose Gourand ; parents : René Chassebeuf de la Chevrollais, bourgeois, à la Saulnerie ; Jean Guion, commis au bureau du grenier à sel de Craon (28 janvier). — Curatelle des enfants de feu Me Hébert, notaire de la baronnie, et de Renée Lecomte (25 mars). — Tutelle des mineurs de feu Nicolas Lévesque ; parents : Denis Lévesque, commis de gabelle à la Suavière, en Cossé-le-Ressort (26 août). — Émancipation des enfants mineurs de feu Pierre Girard et de feu Marie Geslin ; parent : Pierre Geslin, employe dans les fermes du Roi, à la Chapelle-aux-Pies, près Bouillé-Ménard (1783, 3 février). — Tutelle des enfants de feu Pierre Hébert,

notaire à Craon, et de feu Renée Lecomte ; parent : René Homo, maître d'écriture à Château-Gontier (5 mai) ; — des enfants de feu Pierre-Louis Gastineau, huissier à verge, et de feu Gabrielle Gaulmier ; parent et amis : Henri-Louis Bodard, sieur de la Jacopière, receveur au grenier à sel de Craon ; Joseph Renusson et Jean Lebreton, prêtres, chanoines de Saint-Nicolas de Craon ; Joseph Houdmon, notaire royal ; François-Louis Goussé de la Lande, docteur en médecine (6 mai). — Renonciation par Jacquine-Suzanne-Julie-Marie Le Corvaizier, demoiselle du Grand-Vau, femme de Pierre-François Girault, fermier, à la communauté avec son mari (10 mai). — Émancipation des mineurs Geslin de la Gandonnais (1784, 16 février). — Tutelle des enfants mineurs de feu Pierre Faguet et de feu Renée Pierres (26 février). — Émancipation des enfants de feu René-Joseph Lecomte, notaire royal à Saint-Poix, et de feu Anne Labaste (22 mars). — Tutelle des enfants mineurs de feu Jean Beuscher et de feu Renée Bruchet ; parents : Armel-Louis Bazin, pensionné du Roi, ancien maréchal en œuvre blanche, à la Grande-Barre, en Athée (10 mai) ; — des enfants de feu Augustin Desrays, huissier de la baronnie, et de Françoise Gourand ; parent : René Chassebeuf de la Chevrollais, tisserand à la Saunerie, près Craon (24 mai) ; — des enfants de feu Pierre Collet, marchand, et de feu Françoise Plantard ; parent : Jean Collet, brigadier des fermes du Roi à la Frilouzière, en Ahuillé (12 juillet) ; — de Julie Acaris ; parent : Urbain Sénégon, cavalier de maréchaussée à Craon (19 juillet) ; — de Louis-Julien Jégu ; parent : Yves Nihard, employé dans les fermes du Roi, à la Brunellière, en Athée (5 octobre). — Bénéfice d'âge à Pierre-Mathurin, Marie-Anne-Françoise-Élisabeth, Jeanne-Françoise-Élisabeth, Élisabeth-Mathurine-Françoise Paillard, enfants de Mathurin Paillard du Bignon, chirurgien à Saint-Poix, et de feu Marie Jamet ; parents : François Paillard de la Ménardière, fermier ; Pierre Lanier, fermier ; Jean-Baptiste-Georges Chevallier, notaire royal à Saint-Poix ; Pierre-Jean-Baptiste Morillon, fermier ; Charles Duchesne, notaire royal apostolique à Craon (13 octobre). — Tutelle des enfants mineurs de feu Joseph Chassebeuf, marchand, et de Marie Boisseau ; parents : René Chassebeuf de la Chevrollais, bourgeois, à la Saunerie, près Craon ; René Guion, commis au bureau du grenier à sel de Craon (22 novembre) ; — de l'enfant de Claude Bigeard, apothicaire, et de feu Marguerite-Rosalie Guidault ; parents : Joseph Bigeard, huissier royal au présidial de Toul ; Claude-Frédéric de Guilly, officier pour le service du Roi, mari de Françoise Magrou ; François Simon, ancien commissaire de police de Toul (1785, 24 janvier), etc.

B. 3102. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1785-1786. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Avis de parents des mineurs de Charles-Jean-François Houdmon, bourgeois à Aviré, et de feu Jeanne-Renée Cormier, pour la licitation d'un lieu au village du Tertre en Saint-Martin-du-Limet ; parents : François Houtin, garde-chasse de la baronnie de Craon à la Ventrie, en Livré (1785, 5 septembre). — Bénéfice d'âge à Marie-Renée Chassebeuf ; parents : René Chassebeuf, bourgeois à la Saunerie ; René Guion, commis au bureau du grenier à sel de Craon ; René-Ferrand Denis de la Corbinière, fermier (24 octobre). — à François-Louis-Mathurin Hervé, fils de feu François Hervé, marchand, et de Perrine Desroziers ; parents : François Joachim Esnue de la Vallée, avocat-procureur au siège ; Sébastien-François Basille, avocat au siège ; François Esnue de la Vallée, docteur en médecine (12 novembre). — Tutelle des mineurs Tertereau ; parent : Charles Acaris, clerc tonsuré à Craon (22 décembre) ; — des enfants de François Houtin, garde-chasse de la baronnie de Craon à la Ventrie, en Livré, veuf de Rose Cartier (1786, 1er février). — Renonciation par Perrine-Jeanne Collas à la communauté acquise entre elle et son mari, Nicolas Houdmon, apothicaire (10 février). — Curatelle des enfants de François Ferron, marchand, et de Jacquine Chebère ; parent : Pierre Simon, concierge des prisons du grenier à sel de Craon (21 avril), etc.

B. 3103. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier. (Les feuillets 137 et 180-183 sont blancs.)

1786-1791. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge et d'inventaire, émancipations, réceptions de cautions et renonciations. — Bénéfice d'âge à Marie-Renée Chassebeuf, fille de feu René Chassebeuf et de Marie-Julienne-Marthe Boisseau, pensionnaire aux Ursulines de Laval ; parent : René Frémond, bourgeois à Ballots (1786, 16 septembre). — Avis de parents pour le mariage de Louise Moreau avec Jean Fouilleul, employé de gabelle de la brigade de Limesle, en Méral (1er décembre). — Tutelle des mineurs Lasnier ; parent : Yves Nihard, ancien employé de gabelle, mari de Marie de la Barre, à la Brunellière, en Athée ; Tugal Fauveau, marchand (1787,

2 janvier). — Renonciation par Marie-Marguerite-Jeanne-Françoise Lemoine, femme de Jean Bellesœur, et par Henri-Léonore Lemoine, prêtre, desservant du Bourg-Philippe, à la succession de Jean-François Lemoine, prêtre, vicaire de la Chapelle-Craonnaise (15 février). — Tutelle des enfants de feu Pierre-François Girault, notaire royal à Craon, et de Marie-Louise Jarry ; parents : Jacques-René Chassebeuf, doyen des avocats au siège ; René-Ferrand Denis de la Corbinière, fermier (19 mars) ; — des mineurs Chevallier ; parent : René Chevallier, sergent royal à Craon (11 mai). — Renonciation par Pierre-Louis Calmet, bourgeois, mari de Renée-Anne Cahoreau, et par Michelle-Claudine Cahoreau, « chirurgienne » à Marigné près Peuton, à la succession de René-Pascal Cahoreau et de Marie-Agathe Foucher, sa veuve (1er octobre). — Tutelle des enfants de feu Alexandre Lebreton, marchand, et de feu Céleste Rousseau ; parent : Pierre Lebreton, prêtre, vicaire de Saint-Germain de Benaist (1788, 22 avril) ; — Jean Moriceau ; parent : François-Julien Rocher, entrepreneur de routes à Laigné (19 novembre) ; — d'Olive et Jeanne Chartier, filles de René-François Chartier, marchand tisserand, et de Jeanne Popin ; parents : Joseph Houdmon, conseiller du Roi, juge contrôleur au grenier à sel de Craon et notaire royal ; Pierre-Jacques Préau, greffier ordinaire de la baronnie (1789, 16 mars) ; — des enfants de Jean Ferron et de Julienne Lourdais ; parent : François Testu, hôtelier à l'auberge du *Chêne-Vert* (20 mars) ; — des enfants de Sébastien Huchedé et de Jeanne Bilheur (20 avril) ; — des enfants de feu Jean Lanier ; parent : Anselme Nihard, brigadier de gabelles de la brigade à cheval de Craon (27 avril) ; — des mineurs Brielle, de Méral (22 juin). — Bénéfice d'âge aux mineures de feu Julien-Michel-Barthélemy Desmots, serrurier, et de feu Louise Bodaire ; amis : Jacques-René Chassebeuf, avocat-procureur au siège ; Jean-François Besnard, docteur en médecine à Craon ; Marin-Étienne Lemercier, chirurgien ; Charles Duchesne, contrôleur au bureau des traites ; Jean Guion, commis au bureau du grenier à sel de Craon (9 juillet). — Avis de parents des mineurs de Simon Tertereau pour la licitation du lieu de l'Hommeau, en Laubrières (20 juillet). — Émancipation des enfants de Pierre Cointet, cuisinier au château de Craon, et de Marie Simon (16 novembre). — Tutelle des enfants de feu Alexis Gripon, receveur des traites, et de Julienne Girard, à la Hayère, en Saint-Michel ; parent : Julien-Marie Autin de Villaufray, notaire et procureur, mari de Marie-Françoise-Mélanie Gripon (28 décembre) ; — de Marie Dumont, nièce de feu Jean Dumont, prêtre, principal du collège de Craon ; parent et amis : Sébastien-François Basille, licencié en droit, avocat au siège, mari de Françoise Esnue ; Robert Moulin, régent du collège de Craon ; Esnue de la Vallée, docteur en médecine ; François-Joachim Esnue de la Vallée, avocat en parlement (1790, 20 février). — Émancipation de Marguerite Gasnier ; ami : Jean-Louis Bachelier, notaire royal à Méral (20 avril) ; — des enfants de feu Pierre Hébert, notaire de la baronnie, et de Renée Lecomte ; parent : René-Pierre Homo, maître d'écriture à Château-Gontier (26 juillet). — Tutelle de Jeanne-Françoise Guillet ; parent : François-Louis Besnard de la Boussardière, bourgeois, demeurant au Vivier, en Bouchamps (1er septembre). — Émancipation d'Anne Barbot ; parents : Claude Le Royer, clerc tonsuré ; François-Julien Letort de l'Hommeau, procureur à Craon (7 septembre), etc.

B. 3104. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1675-1777. — Civil. Saisies réelles et saisies-arrêts sur René Sabin, métayer à la Rivière, en Chérancé (1676, 7 février) ; — sur Germain Guérin, curateur à la succession abandonnée de Louis Morand (31 juillet) ; — sur René Guyon, marchand à la requête de Mre Érasme de Contades, chevalier, mari d'Anne Hullin (27 octobre) ; — sur Jean Béguin le jeune, tixier en toile, curateur à la succession abandonnée de René Beaudon, à la requête de René Boucault, sieur des Hommeaux, conseiller au présidial d'Angers, ayant les droits de Mathurin Boucault, sieur de la Houssaie, conseiller au dit présidial, fils et héritier de feu René Boucault, sieur du Houx-de-Lamer, lieutenant général et particulier civil et criminel de la baronnie de Craon, et de feu Marguerite Jourdan, et à la requête également de Michel Beaudon, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, de Pierre Raimbourg, sieur de la Fosse, et de René Cointet, notaire (1679, 23 janvier) ; — sur François Guyon, curateur d'Anne Eschallier (1680, 27 janvier) ; — de la moitié de la maison seigneuriale de la Vieuville, en Livré, sur Renée de Pigeon, veuve de Jean Delahaye (1681, 15 mars) ; — sur Mathurin Cherruau et Claude Briand, sa femme (21 avril) ; — sur Daniel de Rotrou, curateur de Gilles de Rotrou, enfant mineur de feu Gilles de Rotrou et de Julienne Delahaye, cette dernière fille et héritière de feu Jean Delahaye et de Renée de Pigeon (1683, 31 décembre) ; — du lieu du

Mortier, en Saint-Aignan-sur-Roë, sur René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, curateur aux personnes et biens de Renée-Prudence et d'Anne Julienne de la Durantière, filles mineures de René de la Durantière, écuyer, sieur des Barres, et de Julienne Minault, à la requête de Jean de Cadelac, écuyer, sieur de la Chevrie (1685, 17 septembre) ; — du lieu de la Maugendrière, de la closerie de la Pagerie et des lieux du Petit-Chauvigny, saisis sur René de Madaillan, chevalier, comte de Chauvigny (1687, 9 décembre) ; — sur la succession de feu Jean Boisnard, maître maçon à Craon, à la requête de Me Yves de Villiers, prêtre, curé de Méral, chapelain des chapelles de Lauzenaie et de la Barbarinière (1692, 30 décembre) ; — du fief de la Mazure, saisi sur Anne Trochon, veuve de Pierre Lenfantin, sieur du Plessis, à la requête de Mre Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Ile-Tison, la Chartenaie, Champiré et autres lieux, tuteur des enfants issus de son mariage avec feu Marie Gouin, cessionnaire de Me Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière, contrôleur au grenier à sel de Craon et à présent maire perpétuel de Château-Gontier, veuf de Renée Lenfantin, d'une rente au capital de 4.900 livres à prendre sur ladite demoiselle Trochon (1696, 11 mai) ; — sur les héritiers de Joachim Chartier, à la requête de Mre Pierre du Mortier, chevalier, seigneur de la Ruchinière, propriétaire par sa femme de la métairie de Beauchesne, en Ballots (1703, 8 janvier) ; — d'une maison sise à Craon, en la grande rue ; d'un jardin sis au lieu de la Gauvenerie, près Craon ; d'un cinquième indivis dans une closerie sise au village du Boulay, en Bouchamps, d'un cinquième indivis dans une closerie sise au village de la Goupillière, en Niafle ; d'une closerie sise au village de la Teillaie et d'héritages au Petit-Grée, en Niafle, saisis à la requête de Pierre et Louis Macquin sur la succession abandonnée de feu Joachim Chartier, marchand (1er octobre) ; — sur Madelon-Hyacinthe du Buat, chevalier, seigneur de Ballots, et ses cohéritiers de Charles du Buat, chevalier, seigneur de la Subrardière, et d'Élisabeth de la Corbière, saisis à la requête des religieuses du Buron, près Château-Gontier, pour défaut du paiement de la pension de Marie du Buat (7 décembre) ; — sur Noël Bousseau et Perrine Ménard, sa femme, à la requête de Mre Jean de Meaulne, prêtre, curé de Chailland, curateur aux personnes et biens des enfants mineurs de feu Mre Jean-Joseph de Meaulne et de feu Gillonne Le Maczon, sa femme, propriétaires de la métairie de la Lionnaie, en Bouchamps (9 novembre) ; — sur Catherine Bruneau, veuve de René Verdier, à la requête de René Daigremont, sieur du Hay, marchand à la Selle-Craonnaise (1777, 7 mars), etc.

B. 3105. (Liasse.) — 147 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1676-1689. — Civil. Baux et criées judiciaires ; adjudications par décret. — Bail d'immeubles sis à Laubrières, saisis sur Jacques Lemoine (1676, 20 janvier) ; — de l'ancienne maison du *Croissant*, sise à Craon, rue des Trois-Piliers ; — d'un lieu sis au village de la Besnerie, en Saint-Martin-du-Limet (13 avril) ; — de la closerie de Saint-Ladre, en la paroisse Saint-Clément de Craon, sur les héritiers d'Antoine Meslier et de feu Marie Fouin (20 avril) ; — des lieux de la Paigerie, de la Hurelière, de partie de la Hérisonnière, en Athée, et de la moitié de l'Aupinay, en Livré, sur les mineurs de feu Étienne Beucher (11 mai) ; — d'immeubles sis à Méral, à la requête de Mre Érasme de Contades, chevalier (1677, 1er février). — Vente des meubles laissés par feu Mathurin Pelletier, à la requête de Bonaventure Delestre, prêtre, curé-sacriste de l'abbaye de la Roë (24 octobre). — Bail des immeubles appartenant à la mineure Mathurine Pottier, sis à la Marinière, en Ballots, et à la Buschère, en Livré (1678, 13 juin) ; — du quart de la Vesquerie, en Congrier, et de la moitié de la Pichonnière, en Brains-sur-les-Marches, appartenant à la fille mineure de Me Jean Henry, notaire (17 octobre). — Vente des biens sis à Méral, saisis sur la succession répudiée de feu René Guyon, à la requête d'Érasme de Contades, chevalier, seigneur de Montgeoffroy (1679, 9 janvier). — Bail de la closerie de la Butte, sise au village de la Touchardière, en Denazé (10 juillet) ; — de la Haslerie, en Laubrières, du Petit-Druillay, en Méral, et du Petit-Ronceray, en Ballots, saisis à la requête de René Goussé sur Jacques Pavy (1680, 29 avril). — Criées de la closerie de Patience, sise en la paroisse Saint-Clément de Craon, et d'autres immeubles saisis sur René Patry et Hélène Croissant, sa femme (23 décembre). — Décret judiciaire des héritages saisis sur Anne Briand, veuve de Me Jacques Cherruau : closerie au village de la Grenouillère, en Athée (1681, 17 mars). — Bail des biens de Mathurin Cherruau, mari de Claude Briand, veuve en premières noces de Thomas Delahaye, notaire et greffier de la baronnie, parmi lesquels se trouvent compris le lieu des Cormiers, en Fontaine-Couverte, et une closerie au village des Meaulles, en Livré (20 avril). — Décret des closeries du Petit-Ronceray, en Ballots, du Petit-Druillé, en Méral, et de la Haslerie, en Laubrières, vendues sur Jacques Pavy

marchand, mari de Renée Gendry (1682, 19 janvier). — Bail des lieux du Petit-Chauvigny, de la Pagerie et de la Maugendrière, en Athée et en Livré, saisis à la requête de Françoise Le Breton, veuve de René de Villeneuve, écuyer, sieur de Villeneuve, sur Mre René de Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, tuteur naturel des enfants issus de son mariage avec feu Marie Buisnard (1683, 28 juin); — des biens de Mathurin Cherruau et de Claude Briand, sa femme (1684, 10 avril). — Criées des biens faisant partie de la succession abandonnée de feu Nicolas Besnard et de Jeanne Chrestien, à la requête des religieux de l'abbaye de la Roë, représentés par frère François Benoist, l'un deux (2 octobre); — de la moitié de la maison noble de la Vieuville, en Livré, saisie sur la succession de Renée de Pigeon et sur Gilles de Rotrou (1685, 23 mars). — Décret des lieux du Mortier, de la Pagerie et des Hautes-Barres, en Saint-Aignan-sur-Roë, sur René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, curateur aux personnes et biens de Renée-Prudence et Anne-Julienne de la Durantière, filles mineures de feu René de la Durantière, écuyer, sieur des Barres, et de feu Julienne Minault, à la requête de Jean de Cadelac, écuyer, sieur de la Chevrie, demeurant à la Bouvelaye, en Saint-Aubin-des-Landes, province de Bretagne (31 décembre); — des biens saisis sur la succession de feu Me Thomas Delahaye (1686, 1er juillet); — d'une maison sise à Craon, saisie sur Nicole Rigault, veuve de Jean Le Barbier, et Marguerite Rigault, veuve Bouidron, à la requête de François Hervé, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Craon (18 novembre). — Bail des lieux de la Grossière, Montauban, la Gasnerie et le Fresne, sis en Saint-Aignan et Ballots, appartenant à Renée-Prudence et Anne-Julienne de la Durantière (1688, 8 mars). — Vente des meubles de Pierre de Lantivy, prêtre, curé de Niafle, à la requête de Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Ile-Tison, Champiré et autres lieux, et de Marie Gouin, sa femme, présentatrice de la chapelle Saint-Jean de l'Hôpital, et d'Anne et Marie de Lantivy (juillet-août), etc.

B. 3106. (Liasse.) — 149 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1691-1728. — Civil. Baux et criées judiciaires; adjudications par décret. — Vente des meubles de Mathurin Cherruau, ci-devant mari de Claude Briand, veuve de Me Thomas Delahaye, à la requête de M René Bossard, sieur des Vallées, président au grenier à sel de Craon, et de Thomas Huault, notaire (1691, 2 avril). — Bail et décret du lieu de la Maugendrière, la closerie de la Pagerie, le Petit-Chauvigny et le moulin du Pont, saisis sur Jean-César de Madaillan, chevalier, seigneur de Lesparre, et Débo-rah-Philippe de Madaillan, enfants et héritiers de feu René de Madaillan, chevalier, comte de Chauvigny, à la requête de François Morillon, marchand, mari de Perrine Fleury, veuve de Pierre Moussu le jeune, substitué par Georges Hullin, chevalier, seigneur de la Selle, et Marie Buisnard, sa femme (31 décembre). — Vente des grains provenus en un lieu des Goisbaudières, en Ballots, saisis par Pierre Gohier (1692, 28 janvier); — des grains de la métairie de Corbigné, en Livré, appartenant à la succession de Bernard Tavernier (1695, 21 mars). — Décret de plusieurs maisons sises à Craon, et du lieu de Patience, en Saint-Clément de Craon, saisis sur Jérôme Bardin, sergent royal à Craon, curateur de Jeanne-Barbe Boisnard, fille de feu Jean Boisnard, maître maçon, et de Barbe Bardin, à la requête de Mre Yves de Villiers, prêtre, curé de Méral, titulaire des chapelles de Lauzenaie et de la Barbarinière (1696, 14 février). — Vente des meubles de feu Jean Rivière, prêtre, titulaire de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, *alias* du Pont, desservie en l'église de Livré, à la requête de René Éveillard, clerc tonsuré du diocèse d'Angers, titulaire de la dite chapelle (8 mars). — Bail du fief de la Mazure, sis paroisses de la Selle-Craonnaise, Saint-Aignan et Saint-Michel-de-la-Roë, saisi sur Anne Trochon, veuve de feu Pierre Lenfantin, sieur du Plessis, à la requête de Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Ile-Tison, la Chartenaye, Champiré et autres lieux, garde noble des enfants issus de son mariage avec feu Marie Gouin, cessionnaire de Me Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière, conseiller du Roi au grenier à sel de Craon et à présent maire perpétuel de Château-Gontier, et de feu Renée Lenfantin, sa femme, d'une somme de 4.900 livres à prendre sur ladite Anne Trochon (20 août). — Criée du lieu du Haut-Minay, en Saint-Clément de Craon, saisi sur Christophe Sailland, sieur des Mazures, à la requête de Louis d'Alongny, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chapelain de la chapelle de la Fourlière, officier des vaisseaux du Roi, de présent à Brest (1698, avril). — Vente des meubles de feu Jeanne Goulay, femme de Mathurin Pointeau, à la requête de Georges Hullin, seigneur de la Selle-Craonnaise, demeurant en son château de Saint-Amadour (1700, 19 juillet). — Licitation du lieu de la Houssaie, en Livré, entre les héritiers de Me Pierre Pavy, prêtre (1702,

23 mai). — Vente des grains du lieu de Beauchesne, en Ballots, à la requête de Pierre du Mortier, chevalier, seigneur de la Ruchinière, tuteur et garde noble des enfants issus de son mariage avec feu Élisabeth Sevain (1703, 8 octobre). — Criées de rentes et d'une portion de bois taillis dans les bois du Limet saisis sur la succession abandonnée de feu Joachim Chartier, marchand (1704). — Vente des meubles exécutés sur René Hocquedé et Jean Planchenault, métayers à la Madiottière, en Pommerieux, à la requête de Nicolas de Heslaud, chevalier, seigneur de Vallières, y demeurant, paroisse de Loiré (1705, 2 janveir). — Bail judiciaire (1712, 27 juin) et décret de la terre de Cangin, en Laigné, saisie sur Charles Gillot, écuyer, sieur de Mauny et de Boutigné, acquéreur de Charles-Jacques Denyau, chevalier, comte de Châteaubourg, et de la demoiselle Denyau, sa sœur (1717, 14 juin), — Adjudication des biens de la succession abandonnée de René Néant (1718, 10 mai) ; — d'un lieu sis au village du Grand-Asseil, à Jean Ferron, par déshérence de Jean Gouesbault (1722, 13 juillet). — Bail judiciaire du lieu de la Mauvière, en Pommerieux, saisi sur la succession abandonnée de Louis Rouzeray, à la requête de René du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais et des terres de Pommerieux et Chéripeau (1725, 23 janvier) ; — du moulin à eau de Barillé, en Ballots, sur la succession de feu Julien Bédier (1726, 5 août). — Bail à ferme à Jean Thibault, maître arquebusier à Craon, de l'enlèvement des boues de la ville, nettoyage du Luarson, feux de joie, travaux imprévus et autres charges incombant à la ville de Craon (1728, 15 mars), etc.

B. 3107. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1731-1773. — Civil. Baux et criées judiciaires ; adjudications par décret. — Décret de la métairie de Linière-Morin, en Quelaines, saisie, à la requête de Claude Jarry, sieur de la Fontaine, sur Pierre Le Motheux, sieur de la Papinière, acquéreur de Jean Crosnier, sieur de la Bellangerie (1731, 11 mai). — Bail du moulin à eau de Poiltrée (1736, 9 juillet) ; — de l'étang de Poiltrée (1737, 4 février) ; — du lieu de la Mauvière, en Pommerieux, saisi sur la succession abandonnée de Louis Rouzeray, à la requête de René du Tertre, chevalier, seigneur de Montalais (1739, 3 novembre) ; — de la pêche de l'Étang-Neuf, en Livré (1742, 22 octobre) ; — des prés et bois taillis de la Tour-Blanche, en Simplé ; — du droit de prévôté et halles de Craon (1743, 27 mai). — Vente des meubles de René Crosnier, tixier en toile, demeurant au lieu de Bonne-Rencontre, en Simplé, exécutés à la requête de Bonaventure Jarry, prêtre, chapelain habitué à Simplé, titulaire de la chapelle de Bonne-Rencontre (1745, 3 août). — Bail du lieu du Chemin, en Livré, déguerpi par René Foucher, acquis d'André Brossier (1749, 4 août). — Vente d'un lieu au village des Châteigniers, en Saint-Clément de Craon, sur la succession abandonnée de feu Georges Bruand, serger (1755, 11 août). — Bail du lieu du Chemin, en Livré (18 octobre) ; — du lieu du Clériot, en Laigné (22 décembre) ; — du lieu du Chemin, en Livré (1758, 28 août). — Vente d'une closerie sise au village de la Blanchère, en Niafle, et de la maison du Pâtis, en Saint-Clément de Craon (20 novembre) ; — des meubles de la succession abandonnée de feu M[re] Pierre de l'Écluse, contrôleur au bureau des traites de Craon (1760, 15 septembre) ; — des meubles du sieur Bourguillault, décédé en la maison presbytérale de Denazé, sur la requête de René Olivrye, prêtre, vicaire de Fontaine-Couverte, titulaire de la prestimonie de Rimbault, et de François-Jean Hervé, prêtre, vicaire de Livré, titulaire de la chapelle du Bouridal (1761, 3 mars) ; — du lieu de la Pelasnière, en Bouchamps, licité sur les héritiers Pointeau (1768, 22 avril). — Licitation du lieu de la Rivière-Hamelot, en Saint-Michel-près-la-Roë (1771, 1er juillet). — Vente d'une maison sise près le haut des halles de Craon, du lieu de Malaunay, en Niafle, et du lieu des Sageries, en Livré (4 et 25 novembre) ; — des meubles de Mathurine Hunault, veuve Gohier (1772, 24 avril) ; — d'une maison au faubourg Saint-Pierre de Craon, par licitation entre Julien Guinoiseau et Pierre Louvet, cloutier (30 juin) ; — d'une closerie sise au village de la Chesnonnière, en Livré, par licitation entre les héritiers Moriceau et les héritiers Monnier (24 août); — d'une closerie sise au village de l'Exbarbière, en la Selle-Craonnaise (21 décembre) ; — de la closerie de la Brangerais, en Saint-Poix, par licitation entre les héritiers Simon (1773, 4 janvier) ; — d'une closerie sise au village de l'Orgerie, en Ballots (24 mai) ; — d'un cheval, trouvé comme épave sur les terres de la baronnie (27 juin) ; — des lieux de la Chaigne et de la Lizerie, en la Selle-Craonnaise, sur la succession de Michelle-Prudence Cormier (3 novembre), etc.

B. 3108. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1774-1778. — Civil. Baux et criées judiciaires ; adjudications par décret. — Vente des lieux

la Chesnaie et de la Larderie, en Pommerieux, par licitation entre les héritiers de Jacques Forestier et de Marie Cormier, sa femme (1774, 16 mai) ; — du lieu de la Bretonnière, en la Selle-Craonnaise, à la requête de Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, Beauchesne et autres lieux (7 novembre) ; — de la pièce de terre du Croix-Chemin, en Livré (1775, 6 février) ; — du lieu de la Helbaudière, en Brains-sur-les-Marches, indivis entre André Rousseau et Pierre Monnier (5 avril) ; — d'une closerie sise au village de la Gaulerie, en Saint-Michel-près-la-Roë, indivise entre Joseph Renou et Pierre Monnier. — Bail à ferme du moulin à vent de la Crue, en la Selle-Craonnaise (4 décembre). — Vente d'une closerie au village de la Chesnonnière, en Livré, et d'un autre lieu au bourg de Livré, par licitation entre Mathurin Gestin, maître maçon à Craon, et Renée Hiret, sa femme, et Jacques Hiret (1776, 8 janvier) ; — d'une closerie sise au village des Verronnières, en la Roë, par licitation entre François Moreau et autres héritiers de Perrine Cullerier (29 avril) ; — de l'hôtellerie du *Duc d'Anjou*, adjugée sur les héritiers Heslouin et Gesloux, au marquis d'Armaillé, baron de Craon (23 septembre) ; — d'héritages sis au village du Poirier, au petit faubourg ou faubourg de Château-Gontier, à Craon ; — d'une closerie sise au village de la Fontaine-aux-Bretons, paroisses de Saint-Michel et de Saint-Aignan-de-la-Roë (30 septembre) ; — des closeries de Cahot, près Brécharnon ; de Navigneau, au village de la Pelletrie ; de la Hayère-Chesneau, au village de la Sasserie, le tout paroisse de Saint-Michel-de-la-Roë (25 novembre) ; — des biens de défunts François Ménard et Marie Nigleau (30 décembre) ; — du lieu de la Haie-de-Mauny, en la Roë, adjugée à Pierre Martin le jeune (1777, 10 mars) ; — d'une closerie sise au village de l'Échallier, en Livré, par licitation entre les héritiers de René Deslandes et de Renée Raguin (21 juillet) ; — d'une maison sise au bourg de Quelaines, indivise entre Guillaume Rezé et le mineur Jacques Rozeray (28 juillet) ; — d'une maison, jardin et terres sises à Saint-Sulpice, en Athée, adjugées à Jacques Gestin, maître maçon et entrepreneur de bâtiments à Craon (29 septembre) ; — d'un lieu, sis au village de la Gestrie, en Ballots, adjugé à Julien Houdouin (4 novembre); — d'une closerie au village de l'Aubonnière, en Livré, par licitation entre les héritiers Moriceau et les héritiers Bullourde (1778, 27 avril) ; — de deux closeries à la Blanchardière, en Denazé ; du lieu de la Monneraie, en Pommerieux, et du lieu de la Monnerie, en Laigné, licité entre les héritiers de Pierre Besnier (14 septembre), etc.

B. 3109. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1779-1783. — Civil. Baux et criées judiciaires ; adjudications par décret. — Adjudication de plusieurs parties de maisons et jardin, sis rue aux Juifs, à Craon, près le four banal, au profit de Nicolas-Mathurin Duchesne, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (1779, 15 mars). — Bail de la métairie du Pineau, en Athée ; du lieu de la Noë, en la Selle-Craonnaise, et de plusieurs maisons sises à Craon, parmi lesquelles est comprise la maison de la *Tête-Noire* (30 mai). — Vente par licitation du lieu du Pas, en Saint-Aignan-de-la-Roë (7 juin) ; — d'une closerie sise au village des Basses-Loges, en Saint-Michel-près-la-Roë, licitée entre les héritiers Monnier (14 juin) ; — du lieu du Fossé, en la Selle-Craonnaise, adjugé à René Boisseau, closier au Bas-Fossé (1780, 30 octobre) ; — d'un lieu au village de l'Écoublère, en Saint-Michel, adjugé à Michel Methereau, marchand (1781, 13 août) ; — des lieux de la Grande-Gasnerie et de la Petite-Rodière, en Ballots, de la closerie du Cormier et des lieux des Remanderies, en Fontaine-Couverte, licités entre les héritiers de feu Pierre Meignan et de feu Louis Hardy (31 décembre) ; — du lieu de la Grande-Rodière, en Ballots, adjugé à Jean Goussé, marchand fermier au domaine de la Subrardière, en Méral (1782, 17 juin) ; — d'une closerie sise au village des Bois, en Méral, adjugé à Jean Goussé le jeune (4 novembre). — Bail à ferme des lieux de la Carterie, le Petit-Boulay et la Petite-Gueurivais, en Bouchamps (1783, 3 février).

B. 3110. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1784-1790. — Civil. Baux et criées judiciaires ; adjudications par décret. — Vente du lieu de la Bourdonnerie, en Cossé-le-Ressort, licité entre les héritiers de feu Marie Bouildé, à la requête de Julien Gendry, meunier au moulin à eau de la Gorre, en Ménil (1784, 2 août) ; — d'un lieu sis au village de Saint-Sulpice, en Athée, par licitation entre les héritiers de feu Jacques Rabory (1785, 14 mars) ; — des lieux de la Basse-Ménardière et de la Guizière, en Saint-Michel-près-la-Roë (1786, 2 janvier) ; — des lieux de la Babinière, en la Selle-Craonnaise (6 février) et de plusieurs biens sis en la même paroisse, sur la succession de feu René Daigremont du Hay (20 février) ; — de la closerie de la Butauderie, en Ballots, adjugée à André Boisseau (1787, 19 mars) ; — d'une closerie sise au village de la Basse-Bodangère, en Livré, adjugée à Jean Goussé (1789, 23 mars), etc.

B. 3111. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1677-1683. — Civil. Comptes de tutelle et autres. — Compte rendu par Isaac Cramail, hôtelier à Craon, à René Cramail, fils du comptable et de feu Mathurine Guinoiseau (1677, 7 février) ; — par René Hunaut à Renée Bodinier, fille de Louis Bodinier et de feu Renée Sabin (1681. 21 février) ; — par Noël Lamy, couvreur d'ardoise à Craon, et François Guyon, sieur de la Rouerie, à Anne Eschallier, fille de René Eschallier et de feu Louise Croissant (4 août) ; — par Mathurin Cherruau, mari de Claude Briand, veuve de Me Thomas Delahaye, notaire et greffier de la baronnie, à Marie Delahaye, fille unique du dit défunt (1683, 1er septembre) ; — par René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, curateur aux personnes et biens de Renée-Prudence et Anne-Julienne de la Durantière, filles de René de la Durantière, écuyer, sieur des Barres, et de Julienne Minault, à Jean de Cadelac, écuyer, sieur de la Chevrie (1685, 10 novembre) ; — par Pierre Richard, sieur de Touchebaron, curateur de Perrine Dinay (1687, 8 avril) ; — par Armel Bellanger, marchand, veuf de Louise Houdmon, aux héritiers et créanciers de feu Mathurin Houdmon, prêtre (1692, 28 novembre) ; — par René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, à Jean Geslin, notaire, mari d'Anne-Julienne de la Durantière, et à Renée-Prudence de la Durantière (1694, 29 décembre) ; — par Jérôme Bardin, curateur de Jeanne-Barbe Boisnard, à Me Léon Marchandye, sieur de la Grande-Maison, mari de Jeanne Lefebvre, héritière bénéficiaire de Me Yves de Villiers, prêtre, curé de Méral, titulaire des chapelles de Lauzinaie et de la Barbarinière (1696, 3 février) ; — par Françoise Haugourdier à Me Joseph Letessier, sieur la Prouverie, Pierre Gendry, Louis Richard et Anne de Pigeon, sa femme, créanciers de la succession de feu Siméon Beaugrand (1698, 13 août) ; — par Marin Cormier, marchand, curateur de feu Jean Turquetin, à Jacques Rouzillon, marchand, et Marie Marsollier, sa femme (26 août) ; — par Jean Racapé, marchand, procureur de Jean-Claude de Saint-Gilly, à dame Anne de Mergot, femme non commune en biens de Me Vincent Jouye, sieur de la Barre, receveur en titre au grenier à sel de Craon, veuve de Jean de Saint-Gilly, receveur en titre audit grenier à sel, curatrice à l'interdiction de Jean-Claude de Saint-Gilly, son fils, prêtre, titulaire des chapelles de la Tortiaire, la Bergerie et Cangin (1717, 20 mars) ; — par Marin Martin père et autres à Me Jean Le Moyne, notaire de la baronnie (1718, 5 mars) ; — par Me Jean Pottier, prêtre (1722, 26 mai) ; — par Jean Bodinier, notaire et sergent de la baronnie, aux héritiers de Jacques Paillard et de Jeanne Verdier (1731, 9 octobre) ; — par Maurille Mauxion, à Julien Pichot (1739, 25 février) ; — par Marie Martin, veuve de Gilles Lemoyne aux enfants de Jean Boisramé (1754, 2 octobre) ; — par Claude Godefroy aux héritiers de feu Jacques Leborgne (1759, 28 avril) ; — par Joseph Esnue du Petit-Pont, négociant, ancien directeur de l'hôpital Saint-Jean-de Craon, à Julien Debon, receveur du dit hôpital (1760, 7 juin) ; — par Perrine Terrier, veuve de Me Pierre Hébert, notaire de la baronnie, à René Homo, maître écrivain (1764, 22 décembre) ; — par François Hervé, marchand, à Jacques-Mathurin Lanier et Jean-René-Léopold-François Lanier, docteur en médecine, son curateur (1767, 14 août) ; — par Marie-Anne Beaugrand, veuve de François Le Comte, apothicaire, à René Le Comte, président en l'élection d'Angers, subrogé tuteur du fils du dit défunt (1768, 10 septembre) ; — par Michel Paillard, marchand à la Blocherie, en Cuillé, à Joseph Paillard, son fils (1769, 17 janvier) ; — par Charles Duchesne, notaire royal apostolique et receveur des traites à Craon, à René et à Françoise Simonneau (1774, 13 mai) ; — par Jean Geloux aux héritiers présomptifs de François Marsolleau, parmi lesquels Louis Marsolleau, maître d'école (1781, 23 juillet) ; — par Pierre-François Girault, notaire royal, mari de Marie-Louise Jarry, caution de Pierre-François Girault, fermier, mari de Jacquine-Suzanne-Julie-Marie Le Corvaisier, à François-Charles Jounaux de la Beaudussaie, bourgeois, mari de Marie-Françoise-Perrine Le Tessier, héritière de Marie-Perrine Drouard (1783, 28 juillet), etc.

B. 3112. (Liasse.) — 161 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1679-1783. — Civil. — Sentences d'ordre et distributions de deniers provenant des biens saisis sur Mathurin Cherruau et Claude Briand, sa femme, curateurs solidaires des enfants de feu Thomas Delahaye (1679, 10 janvier) ; — sur René Guyon le jeune, à la requête d'Érasme de Contades, chevalier (6 juin) ; — sur François Guyon, curateur d'Anne Eschallier, à la requête de Noël Lamy, couvreur d'ardoise (1681, 11 août) ; — sur la succession de Mre Anthyme-Denis Cohon, évêque de Nîmes : fermes de la maison de la Roë, des métairies du Mûrier et du Bois-des-Hommes (1682, 11 avril) ; — sur Mathurin Cherruau et Claude Briand, à la requête de Madeleine de Laval, dame d'atours de Madame la Dauphine, veuve d'Henri-

Louis d'Alongny, chevalier, seigneur marquis de Rochefort, baron de Craon (1684, 14 avril); – sur René de Madaillan, chevalier, seigneur comte de Chauvigny (15 décembre); — sur Jacques Pavy et Renée Gendry, sa femme, à la requête de René Goussé, marchand, et de Louise Gendry, sa femme (1685, 30 décembre); — sur Daniel de Rotrou, tuteur de Gilles de Rotrou : métairie de la Vieuville (31 décembre); — sur René Minault, écuyer, sieur de la Hélaudière, curateur aux personnes et biens de Renée-Prudence et Anne-Julienne de la Durantière (1686, 30 août); — sur la succession de Pierre de Lantivy, prêtre, curé de Niafle, à la requête d'André Planchenault, notaire, curateur à la personne et aux biens de Louise-Catherine Aubry, fille de feu Louis Aubry, apothicaire, et de feu Marie Allard (1689, 7 janvier); — sur Jean-César de Madaillan et Philippe-Déborah de Madaillan, enfants et héritiers de feu René de Madaillan et de Marie Buisnard (1692, 2 juin); — sur la succession de Jean Boisnard, à la requête de Mre Yves de Villiers, prêtre, curé de Méral (7 novembre); — sur la succession de Jean Rivière, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Julien, alias du Pont-Neuf, desservie en l'église de Livré, à la requête de René Éveillard, clerc tonsuré, titulaire de la dite chapelle (1696, 11 mai); — sur Jeanne Poirier, veuve de Marin Bouleau, fermier du moulin de Cangin, à la requête de François de la Forest, chevalier, seigneur d'Armaillé, conseiller au Parlement de Paris, étant aux droits de François Denyau, chevalier, seigneur de Cangin, conseiller au Parlement de Bretagne (1702, 18 juillet); — sur la veuve de Pierre Blanchet, mégissier à Craon (1704, 14 décembre); — sur la succession abandonnée de René Simon (1710, 28 juillet); — sur les héritiers de Pierre Viel, conseiller au grenier à sel de Craon (1717, 10 mars); — sur Pierre de la Coudraie, ancien hôtelier au *Chapeau Rouge* de Craon, à la requête de Me Olivier Nicolas, sieur des Fontaines, greffier en chef au grenier à sel de Craon, ayant les droits de Charles Cordier, fermier général des fermes unies de France, de Jacques Poisson et de François Saulin, collecteurs des tailles et de l'impôt du sel de Craon (1725, 19 décembre); — sur la succession de Pierre Guillot (1728, 24 janvier); — sur Guillaume Houdmon, fermier du *Lion d'or*, et sur Joseph Pedron (1734, 28 août); — sur la succession de Jacques Cormier, à la requête de Jean Ronceray, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (1737, 7 août); — sur les enfants mineurs de feu Jacques Pichard et de feu Marie Guinoiseau, à la requête de Mre Guy-Louis de Cesrat, chevalier, seigneur des Briottières, garde noble des enfants issus de son mariage avec feu Barbe-Marguerite de Cherbonnier, fille et unique héritière de feu René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault (1747, 2 août); — sur la succession de Georges Bruand, à la requête d'Anne Chantelou, sa veuve (1762, 1er juin); — sur feu Pierre Lefrère, et sur les biens déguerpis par François Martin et Marie-Catherine Lefrère, à la requête de Jean-Mathurin Ronceray, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, procureur et receveur de la charité des Onguents du dit Craon (1766, 27 mai); — sur Pierre Bazin, marchand, à la requête de Marie Lemonnier, veuve de Thomas Peccot (1777, 23 décembre); — sur N... Fourmond, propriétaire de la Haie-de-Mauny, en la Roë (1780, 28 janvier); — sur Pierre Courcier et Jacquine Charon, sa femme (1782, 8 juin); — sur les successions Racapé et Monnier, à la requête de René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, Beauchesne et autres lieux (1783, 11 janvier), etc.

B. 3113. (Registre.) — Petit in-quarto, 14 feuillets, papier.

1779-1786. — Greffe civil et criminel. — Productions et retraits de pièces dans le procès entre Jacquine Curie, veuve de Joseph Landais, et Pierre-Julien Lemonnier du Housseau (1779, 17 mars); — entre François Rousseau, meunier à la Rincerie, et Pierre Legay (3 juillet); — entre Jacques-René Houdet, clerc tonsuré, titulaire de la chapelle de la Beuzelinière, en Laigné, et Perrine Langlois, veuve de Pierre Gouallier (1780, 13 mai); — entre Claude-Mathieu Bouchard, seigneur de Chauvigny, et Julien Gendry (14 juin); — entre Pierre Beaudouin, bourgeois, mari de Jeanne-Suzanne Martin de la Bigottière, et Pierre-Urbain Jégu, mari de Françoise Acaris (15 juin); — entre Julien-Olivier Chartier, prêtre, curé de Ballots, et Jean Helbert, menuisier (1781, 13 janvier); — entre Gabrielle Quentin, veuve de Claude-Mathieu Bouchard, écuyer, seigneur de Coudray, Cevillé, Vanneau, Laigné et du fief de Chauvigny, et Julien Gendry (11 juin); — entre Sébastien-François Basille, avocat-procureur au siège, et Jean Lebreton, notaire royal, mari de Renée Basille (1782, 13 février); — entre Jean-Pierre-François Letort, bourgeois, et Julien Gendry (12 avril); — entre Marguerite-Perrine Poullain, femme non commune en biens de Louis-Pierre Ernault de Montiron, contrôleur des guerres (7 mai); — entre François-Charles Joulnaux de la Beaudussaie, mari de Marie Letessier, dame de la terre et seigneurie de la Denillère, et Louis-Henri de la Forêt

d'Armaillé, chevalier, seigneur de la Selle, Saint-Amadour et autres lieux (8 mai); — entre le dit sieur Joulnaux et les Dominicains de Saint-Clément de Craon, représentés par dom Monsallier, prieur conventuel (16 août), et Jean Mahier, prêtre, curé de la Selle-Craonnaise (1783, 9 juillet); — entre Louis-André de Lantivy, chevalier, seigneur de Niafle, Bouchamps, la Motte-de-Bouchamps et autres lieux, et Pierre-Marie Chauveau du Bois-Hubert (1784, 10 mars); — entre François-Gaspard-Pierre de Létanchet, doyen des conseillers au présidial de Château-Gontier, et Jean-Louis Hullin, chevalier, seigneur de la Fresnaye, et des fiefs de la Pommeraie, de la Petite-Roë, la Haie-Brette, Confignon et autres lieux (1785, 1er octobre); — entre Jeanne Madiot, veuve de Michel Soutif, et François-René Huault de la Poterie, licencié en droit (31 décembre); — entre Me Verdier-Latour, titulaire de la chapelle ou prieuré de Bossard, à la diligence de Me Étienne-Louis Barré, prieur de la Roë, et Sébastien Mary et consorts (1786, 2 mai); — entre Mre Louis-Henri de la Forest d'Armaillé, chevalier, seigneur de la Selle, Saint-Amadour, Saint-Martin-du-Limet, la Chesnaie-Lallier, l'Oursais, la Joubardière, la Grande et la Petite-Suhardière, la Colette ou Pottrie, la Touche-Giffard, la Triconnière, les Estres, le Grand-Gré, la Bersonnière, la Fléchère, Usure et autres lieux, conseiller de grand'chambre au Parlement de Bretagne, et le procureur fiscal de la baronnie (1786, 30 août), etc.

B. 3114. (Registre.) — Petit in-quarto, 6 feuillets, papier. (Le feuillet 6 est blanc.)

1786-1789. — Greffe civil. — Productions et retraits de pièces dans les procès entre Marie Beaugendre, veuve de Donatien Guérin, et Jean Cointet, marchand (1787, 26 mai); — entre François Verdier-Latour, chanoine régulier de la Roë, titulaire du prieuré de Bossard, poursuite et diligence de Me Étienne-Louis Barré, prieur conventuel, et Sébastien Mary, Louise Delaune, veuve Gendry, Toussaint Péju et consorts (30 juillet); — entre le procureur fiscal et la dame de Farcy (1789, 11 avril), etc.

B. 3115. (Registre.) — Petit in-quarto, 55 feuillets, papier.

1680-1707. — Greffe civil. — Retraits de pièces dans les procès entre Amaury de Madaillan, sieur de l'Ile, écuyer, défendeur, et René de Madaillan et Brice de Bellanger (1680, 17 juin); — entre Charles Lasnier, sieur de la Gueslinière, docteur en médecine, et Marguerite Mabille (15 juillet); — entre Jacques Bernier, prêtre, prieur du prieuré-cure de Livré, et Jean-Ferré, mari de Jacquine Monnier (24 juillet); — entre Michel Daudet, prêtre, et les paroissiens de Pommerieux (1681, 10 juin); — entre Jean Drouet, écuyer, et Anne Drouet, sa sœur, d'une part, et Charles Le Febvre, seigneur de l'Épinay, d'autre (1er août); — entre René Bruneau, prêtre, et Pierre Guittet, prêtre (18 décembre); — entre Mre Henri Le Cornu, chevalier, seigneur du Plessis de Cosmes, et Claude Foucault, sieur de la Montagne (1682, 2 septembre); — entre Jacques Poipail, curé de Saint-Martin-du-Limet, et Renée Coquilleau (17 décembre); — entre Marin Delahaye, prêtre, curé de Saint-Saturnin-du-Limet, et Pierre Gouesbault (1683, 5 avril); — entre Joseph Boucault, conseiller au présidial d'Angers, et Jean Juffé, prêtre (18 août); — entre Judith de Madaillan, veuve de Pierre de la Faucille, et la veuve André Grignon (22 décembre); — entre Anne de Breslay, veuve de Georges Minault, écuyer, et Jean de Cadelac, écuyer, sieur de la Chevrie (1684, 6 mars); — entre Élisabeth de la Saugère, femme de Guy Pierres, et son dit mari (7 mai); — entre Louis Marchais, notaire, et René Bossard (24 juillet); — entre Mathurin Hullin et Pierre Maumousseau, sieur de la Grandinière (1686, 15 juillet); — entre René Hunault, sieur de la Suhardière, et Pierre Lorier (27 juillet); — entre René de la Chevalerie, chevalier, seigneur de la Touchardière, d'une part, et le popriétaire de la Motte-Thios et M. de l'Épinay (29 juillet); — entre François de Chauzas, mari d'Anne-Charlotte de la Durantière, et ses cohéritiers de René de la Durantière (1687, 22 août); — entre Charles du Rivau, chevalier, et Élie Houdmon (1er octobre); — entre Angélique Bruneau, femme d'Anthyme-Denis Lanier, et son dit mari (1688, 1er avril); — entre Charles Richard, sieur de la Guyonnière, et les héritiers Meaulain (1690, 27 février); — entre René de Madaillan, mari de Françoise de Cléquenec, et Marthe de Madaillan (8 février); — entre Me Ambroise de la Beslière (?), d'une part, Malo-Marie du Buat et Gabrielle de la Fontaine, d'autre (29 novembre); — entre Raoul Le Boucher, avocat-procureur au présidial de Rennes, et Claude Chevalier et autres (1692, 20 août); — entre René Legier, directeur des aides en l'élection de Château-Gontier, et René Monnier (1701, 29 janvier); — entre Jeanne Meaulain et René de la Chevalerie, sieur de la Touchardière (23 décembre); — entre G Pierres, écuyer, et René-Jean de la Saugère (17 9 mars), etc.

B. 3116. (Registre.) — Petit in-quarto, 12 feuillets, papier.

1758-1778. — Greffe civil et criminel. — Retraits et communication de pièces dans les procès entre Pierre Besnard, tuteur de Jeanne Pabot, et Louis Hullin de la Motte (1758, 14 septembre) ; — entre Jacques-Charles-Annibal de Farcy et les cofrécheurs de la fresche des Mestries (1760, 22 octobre) ; — entre Mre d'Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, et Jeanne Caris, veuve de Jean Coursier (1771, 29 janvier) ; — entre le sieur Aubry, fermier et geôlier des prisons du grenier à sel de Craon, et René Le Comte, procureur du Roi au dit siège, et le sieur Alaterre, adjudicataire général des gabelles de France (1er juillet) ; — entre René-Jacques de Juigné, chevalier, seigneur de la Suzonnière, et Pierre Foucher, notaire (1772, 19 février), etc.

B. 3117. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1684-1785. — Greffe civil. — Sentences arbitrales entre René Lebreton, chirurgien à la Selle-Guerchoise, et Thomas Besland (1684, 24 novembre) ; — entre Jacques Besnard, sieur de la Boullière, marchand, et Pierre Bodinier, meunier à la Selle-Craonnaise (1696, 24 juillet) ; — entre François Thomas, domestique, et Étienne Beaudouin, meunier (1698, 18 juillet) ; — entre N... Godivier, prêtre, curé de Laigné, et N... Fouchard, prêtre, vicaire du dit Laigné (1705, 19 juillet) ; — entre René Le Bastard, hôtelier à Livré, et Guillaume Rabeau, fermier du temporel du prieuré de Livré (1773, 17 août), etc.

B. 3118. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 1 pièce, imprimée.

1673-1773. — Greffe civil. — Papiers déposés au greffe. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant d'expédier les sentences comme avant l'établissement des formules (1673). — Extrait de l'évaluation des grains faite au greffe de la prévôté d'Angers, mesure des Pont-de-Cé, de 1687 à 1699. — Donation de la baronnie de Craon par Mre Armand-Louis d'Alongny, chevalier, marquis de Rochefort, brigadier des armées du roi, demeurant à Paris, rue Coquillière, à sa sœur Marie-Henriette d'Alongny de Rochefort, femme non commune en biens de Mre Charles de Roye de la Rochefoucauld, chevalier, comte de Blanzac, colonel du ...ment de Guyenne, brigadier des armées du roi ...00, 11 septembre). — Récolement des titres de la ...onnie de Craon, fait à la requête de Mre François-...rre de la Forest d'Armaillé, chevalier, seigneur de Noizé, agissant pour Mre François-Pierre de la Forest d'Armaillé, chevalier, seigneur baron de Craon, du Bois-Geslin et autres lieux, conseiller au Parlement de Paris, son père, acquéreur de la baronnie par acte en date du 6 juillet précédent (1702, 12 août). — Lettres patentes sur un inventaire frauduleux en la succession de François Drouard, président au grenier à sel de Craon (1718, 14 février). — Procès-verbal de l'ouverture d'une lettre adressée à Mordret de la Dollière, procureur fiscal de la baronnie, contenant une plainte et requête au sénéchal des juridictions de Gennes et du Pinel (21 septembre). — Signification aux officiers de Craon, à la requête de Jean Le Roux, président au grenier à sel de Pouancé, d'un bail à rente foncière de plusieurs immeubles sis aux villages de la Bretonnière et de la Fosse, en la Selle-Craonnaise (1723, 9 août). — Procès-verbal du retrait d'entre les mains de Charles-Jean Pannetier, avocat au siège, des minutes et registres du greffe provenant de l'exercice de Jacques Paillard (1763, 23 août). — Récolement des minutes et registres du greffe, à la cessation du bail à ferme de Pierrre-François Girault (1771, 1er février). — Requête du procureur fiscal pour faire reporter au greffe les minutes et protocoles de Jean Guion, notaire de la baronnie, décédé (1773, 1er mars).

B. 3119. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1679-1756. — Greffe civil. Acquits et décharges de diverses sommes payées par les greffiers.

B. 3120. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680-1681. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de René Boys, notaire et sergent royal à Gastines. — Nomination d'experts dans l'instance entre Laurent Geslin, sieur de la Touche, contrôleur au grenier à sel de Pouancé, et Julien Boullay, métayer au lieu de Bizé, en Cuillé (1680, 9 janvier). — Cordelage du lieu de Launay, en Fontaine-Couverte (1681, 16 juillet).

B. 3121. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1777. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de René Chevalier, sergent royal à Craon. — Vente par Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis et la Suzonnière, procureur de Mre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, Beauchesne, la Chevrie et autres lieux, son père, à Pierre Bullourde, peigneur de laine à Craon, de la closerie de Rouillon, en la Selle-Craonnaise, échue au dit vendeur par désh-

rence (25 février). — Sentence du sénéchal de Craon déboutant Robert Geslin, marchand, mari de Jeanne Lenfantin, d'une demande en retrait lignager contre François Delahaie (5 mai).

B. 3122. (Liasse.) — 171 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1772-1785. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de Julien Delécluze, sergent de la baronnie à la Selle-Craonnaise. — Répertoire des actes du dit sergent (1772-1776). — Vente des meubles de la veuve Gohier, à la Selle-Craonnaise (1772, 24 avril); — d'André Lépron, closier à la Viannière, même paroisse (3 décembre) ; — de Jeanne Fromil, veuve de Martin Huchedé (1773, 9 janvier). — Déclaration de défrichement par René Daigremont, sieur du Hay, fermier de la Grande-Hunaudière, en la Selle-Craonnaise (13 novembre). — Vente des meubles de Pierre Guion (1774, 6 avril) ; — de Pierre Glemin (31 octobre) ; — de Jean Paillard (3 novembre) ; — de François Gaultier (10 novembre) ; — de René Bouvet (1775, 3 janvier) ; — de René Peccot (13 janvier) ; — de Georges Maslin (25 janvier) ; — de Jacques Chevallier (3 novembre) ; — de Marin Berson (1776, 9 juillet) ; — de Pierre Ancelot (23 octobre) ; — de Jean Hunault (25 novembre) ; — de Renée Bourreau, veuve de René Chassebeuf (1777, 9 avril) ; — de François Jeuffrault (29 novembre) ; — de René Gendry (1778, 14 janvier); — de Me Pierre Arthuis, prêtre à Saint-Saturnin-du-Limet (11 février) ; — de Jacques Pinault (31 mars); — de Jean Gendry (9 décembre) ; — de François Baffet (1779, 20 mars) ; — de René Girard (6 octobre) ; — de Michel Doisneau (29 octobre) ; — de Jean Fournier, closier à la Rivière-Girard et à la Fontaine-aux-Bretons (18 novembre) ; — de Catherine Couanne, veuve de Georges Boisseau (23 novembre) ; — de Renée Gohier, veuve de Mathurin Renou (10 décembre) ; — de Pierre Tardif (14 décembre) ; — de Renée Marais (1780, 8 février) ; — de Jacques Bodinier (5 avril) ; — de Louise Ferron, veuve de Jacques Bizeul (25 avril) ; — de François Le Seurre (21 juin) ; — de François Giret (1781, 7 février) ; — de René Bruneau (21 février) ; — de Marie Bullourde, veuve de René Bodard (7 mars) ; — de Françoise Meignan, veuve de François Clément (22 mars) ; — de Louise David, femme de Jacques Geslin (4 mai); — de Michel Lecomte et de Marie Radier (26 mai) ; — de Renée Doisneau, veuve de René Gendry (1782, 15 octobre) ; — de Louise Ferré, veuve de Jean Brejouin (30 octobre) ; — de François Rivière (1783, 3 juin). — Déclaration de défrichement par Louis Bois, métayer au lieu des Mollières, en la Roë (20 juin). — Vente des meubles de Jeanne Guillet (16 août) ; — de Louis Bellanger et Jeanne Quinton (6 octobre) ; — de Jacques Peltier (28 octobre) ; — de Jacques Courcier (31 octobre) ; — de Françoise Boulay, veuve de Michel Briand (5 novembre) ; — de François Halligon, fermier au château de la Barre, en Saint-Saturnin-du-Limet (23 décembre) ; — de Jacquine Rivault, veuve de Jean Gasnier (1784, 15 janvier) ; — de Jean Desalleux (29 septembre) ; — de René Girard et de Jeanne Rouzeau (4 novembre) ; — de Marie Cordé (1785, 16 mars) ; — de Pierre Doisneau (5 juin), etc.

B. 3123. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1749. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de Pierre Delécluze, sergent de la baronnie à Marigné. — Procès-verbal du mesurage des grains saisis sur le lieu de la Herrouinière, en Laigné (2 septembre).

B. 3124. (Liasse.) — 55 pièces, papier ; 1 cachet.

1696-1708. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de René Gendry, greffier de la baronnie et huissier-audiencier du grenier à sel de Craon. — Compulsoire pour François Rigault, sieur de la Touche, bourgeois d'Angers, contre Jean de la Barre, écuyer, sieur de la Roulaie, demeurant au Plessis-Morice, en Denazé (1696, 26 novembre). — Vente des grains du temporel de la cure de la Chapelle-Craonnaise, saisis sur Hyacinthe Braconnier, prêtre, curé, à la requête de François d'Antoville, prêtre, curé de Flamanville et ancien curé de la Chapelle-Craonnaise (1697, 11 février); — des meubles de feu Jacques Poipail, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet (1699, 25 juillet) ; — des meubles de feu René Margariteau, sieur de la Varanne (1701, 27 mai). — Inventaire après le décès de Mre René Foucquet, prêtre, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, abbé de Saint-Jagu, dressé en la maison seigneuriale de la Bouchefolière, en Simplé, en présence de René-François Foucquet, chevalier, seigneur de la Bouchefolière ; de Maurice-Joseph Avril, chevalier, seigneur de la Chauvière, mari de Françoise Foucquet ; de François Marest, chevalier, seigneur de la Ragotière, tous conseillers au Parlement de Bretagne et héritiers défunt (1706, 13 avril). — Montrée du lieu du Fre en Ballots, acquis sur Renée-Prudence de la Dur tière, femme de Jean Goullier, sieur du Buis

(24 juillet). — Apposition, levée de scellés, inventaire et vente des meubles après le décès de François Allard, prêtre, curé de Chérancé, sur la requête de Marin Garot, prêtre, successeur du défunt (septembre). — Scellés et inventaire après le décès de Madeleine d'Andigné, veuve de Mre Charles du Coudray, à la requête de Robert Denyau, conseiller au Parlement de Bretagne, mari de Marie Lebel (novembre). — Apposition et levée de scellés au château du Rozerais, après le décès de Charles-René de Farcy, chevalier, seigneur du Rozerais, à la requête de Charlotte de la Douespe, sa veuve, et de Jacques de Farcy, chevalier, seigneur du Rozerais, veuf d'Isabelle Pineau, père du défunt (1707, 28 avril). — Compulsoire pour Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, seigneur de Champiré, l'Ile-Tison, conseiller au Parlement de Bretagne (8 mai).

B. 3125. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1704. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de Jacques Lelièpvre l'aîné, sergent proclamateur de la ville et baronnie de Craon. — Montrée sur un lieu sis au village de la Trotterie, en Saint-Saturnin-du-Limet.

B. 3126. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1692-1733. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant d'Olivier Ronceray, sergent royal. Assignations, offres, saisies et procédures diverses. — Assignation à comparoir aux héritiers de René Bruneau, laboureur à la Haute-Fleurière, en la Selle-Craonnaise (1694, 12 février). — Saisie à la requête des religieux de Saint-Clément de Craon d'objets emportés par certains d'entre eux allant en obédience et mis en dépôt chez Denise Chevallier (1697, 10 avril). — Offre de boisseaux dus par la fresche de l'Aubonnière, en Livré, et le village de Saint-Sulpice, en Athée, à la seigneurie « d'Admous » et rendables en la chapelle Saint-Antoine sise au dit village (9 septembre). — Consignation par Jean Geslin, notaire, détenteur en partie des fresches de la Sevaudais, Boishéry et la Blanchardière, mouvantes des fiefs de Vildé, à Guillemette Boizard, femme de Philippe d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, demeurant à la Chesnaie-Lallier, en Saint-Martin-du-Limet (28 septembre). — Procès entre Jean Hunault et Joseph Legouz, chevalier, seigneur de la Villegouya, héritier principal de Renée Jaret (1714, 12 juin); — entre Marc-Antoine de Lancrau, chevalier, seigneur de Chantail, mari de Louise-Sophie Le Chat, héritiers de René Le Chat, chevalier, seigneur de la Haie, et Louis et René de Hardouin, chevaliers, seigneurs de Beauvais et de la Girouardière (1716, 26 mars). — Consignation par François Cointet, sieur de la Trotterie, à Renée Tavernier, héritière de Claude Boucault (1720, 3 septembre). — Offre de remboursement de rente en billets de banque par René Buffebran à René Thebert (15 octobre); — par Jean Laisné, sieur du Bois-Hubert, procureur fiscal de Candé, à Jeanne-Barbe Boisnard (31 octobre). — Compulsoire des titres de l'Ile-Tison à la requête du baron de Craon contre Louise Langlois, veuve de Louis-Pierre de Lantivy, seigneur de Bouchamps et de l'Ile-Tison (1725, 18 décembre). — Saisie, à la requête de Jacques Guyon, contrôleur et fermier de la Denillière, en la Selle-Craonnaise, sur Jean Hunault, meunier au moulin à eau du dit lieu (1731, 5 mars), etc.

B. 3127. (Liasse.) — 194 pièces, papier; 1 cachet.

1684-1733. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant d'Olivier Ronceray, sergent royal. Mesurées, montrées et prisées. — Montrée du lieu de la Jodonnière, en Saint-Martin-du-Limet (1684, 25 octobre); — des lieux des Mats, en Congrier, et du Bois-Joulain, en Renazé, adjugés par décret à François Lescouvette sur François Garnier (9 décembre). — Mesurée sur les lieux du Haut et du Bas-Civray, en Athée (1689, 19 août). — Appréciation de plusieurs lieux dépendant de lieu seigneurial de la Joubardière, en Saint-Martin-du-Limet, à la requête de Pierre Jamet, tuteur de son petit-fils (1690, 19 juillet). — Montrée des lieux du Blochet, en Livré, et de la Viannière, en Pommerieux, saisis sur Antoine Meslier, apothicaire (9 août). — Mesurée des grains saisis à la Petite-Fournelière et à la Landefrière, en Saint-Saturnin-du-Limet, sur Daniel Allain, sieur de la Noë, héritier en partie de Symphorien Lelong, écuyer, sieur de la Croix (1693, 22 août); — des grains de la Marchallerie, saisis sur Julien Hullin, écuyer, à la requête de Geoffroy-Michel Gaultier de Brûlon (1697, 6 septembre). — Montrée du lieu du Pineau, en Athée, à la requête de Georges Lemanceau, prêtre, titulaire de la chapelle des Pineau desservie en la collégiale de Craon, demeurant au village de Saint-Eutrope (1699, 25 juillet); — du moulin à eau des Planches, en Niafle (10 septembre); — du lieu de la Musse en Pommerieux, à la requête de Joseph Boucault, sieur de Melian, conseiller au présidial d'Angers (1700, 27 no-

vembre) ; — du lieu de la Jacopière, acquis par feu René Eschallier sur Charles du Rivau, chevalier, seigneur du dit lieu, mari d'Anne de Champagné (1701, 22 décembre). — Mesurée des grains saisis, en Saint-Saturnin-du-Limet, à la requête de René Joubert et d'André Benoist, prêtres, sur les religieux de Saint-Clément de Craon (1702, 23 août). — Montrée du moulin du Bigot, pris par bail emphythéotique de Louis-Pierre de Lantivy, chevalier, par François Madiot (1703, 31 octobre) ; — du lieu de la Rigauderie, en Saint-Clément de Craon, appartenant à Charles du Rivau (2 novembre) ; — du moulin à eau des Planches, en Niafle (1704, 17 avril). — Mesurée des grains saisis, à la requête de Philippe d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, sur Jean Leroux, grenetier au grenier à sel de Pouancé, mari de Georgine Corbin (15 octobre et août 1705). — Montrée du presbytère de Ballots, à la requête de Michel Pabot, prêtre, curé (1706, 21 octobre). — Mesurée des grains saisis, à la requête de Simon Joubert, receveur des décimes du diocèse d'Angers, sur Jean Trouillet, prêtre, prieur de Livré (1707, 31 août) ; — des grains saisis sur le Haut-Civray, en Athée, à la requête de Louis Lapierre, fermier des aides de l'élection de Château-Gontier, représenté par Jean-Baptiste Guillaume, sieur de la Motte, receveur des dits droits au bureau de Craon (1710, 17 septembre). — Montrée des lieux dépendant de la chapelle du Grand-Cimetière, en Pommerieux, à la requête de François Corbin, prêtre, curé de Saint-Erblon-sur-Arraise, titulaire de la dite chapelle (1711, 5 mai). — Mesurée des grains saisis, à la requête de François de la Barre, écuyer, sieur du Buron, donataire de feu Renée Jaret, sa femme, sur Joseph Le Gouz, chevalier, seigneur de la Villegouya (1712, 6 septembre). — Montrée du lieu de l'Aiserie, en Athée, à la requête de François Boudesseul, sieur du Chesne, docteur en médecine, mari de Barbe Fouin, à l'encontre de Marie Fouin et de ses cohéritiers bénéficiaires de René Fouin (1715, 13 août) ; — du lieu de la Chicotterie, en Livré (26 octobre). — Mesurée des grains saisis, à la requête de Martin Maumousseau, sieur de Lévaré, commissaire aux revues des troupes, à Château-Gontier, sur trois lieux de la Touchardière, en Denazé (1719, 2 août). — Montrée de la maison de la *Perle*, sise au pilori de Craon (1720, 22 août) ; — du lieu de la Ville, *alias* Grandville, affermé par Gabriel Guérin, seigneur de Mouvion, à Antoine Mabille, marchand (1721, 13 août) ; — des terres de la chapelle des Bihairons, desservie en l'église de Méral, à la requête de Louis Lanier, prêtre, titulaire de la dite chapelle (1723, 20 mars) ; — du lieu de la Petite-Jugerie, *alias* Hugerie, en Fontaine-Couverte (12 mai), etc.

B. 3128. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

1685-1729. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe provenant d'Olivier Ronceray, sergent royal. Ventes et criées. — Vente de grains saisis sur Madeleine Delahaye, veuve de Pierre Chevallier, et ses cohéritiers de Marguerite Delahaye (1685, 4 janvier) ; — des meubles saisis sur Noël Dugué, forgeur (20 août) ; — des lins, chanvres et grains saisis, à la requête de Christophe Fouin, sieur de Fuseaux, grenetier au grenier à sel de Craon, sur René Fouin, marchand (1687, 22 octobre) ; — des meubles saisis sur François Courjaret, laboureur (1693, 20 avril) ; — des meubles saisis sur Pierre Marsollier, lanfeussier (1696, 24 octobre) ; — des meubles saisis à la Petite-Gaudinière, en Athée, à la requête de René Bouvet, collecteur des tailles (1704, 17 novembre) ; — des meubles de feu René Arthuis, métayer à la Touche-à-l'Abbesse (20 novembre) ; — des meubles de feu René Gendry et de feu Catherine Mauxion, sa femme (1705, 8 avril) ; — des grains saisis sur Jean Ferré à la requête de René Bouvet, collecteur des tailles d'Athée (1706, 23 août) ; — des meubles saisis sur Françoise Denouault, veuve de Jacques Guyon (1707, 26 février) ; — des meubles de feu Pierre Cormier, prieur-curé de Saint-Saturnin-du-Limet (6 septembre) ; — des meubles de feu Renée Durand, veuve de Claude Guyon (14 décembre) ; — des meubles de feu Pierre Raffin, et de Renée Ferré, sa veuve (1708, 18 janvier) ; — des meubles laissés au lieu du Miroir, en Saint-Clément de Craon, par feu François Doussin (1709, 11 avril) ; — des meubles laissés par feu Perrine Leseurre, veuve de François Sabin (1710, 26 août) ; — des fruits provenus sur le lieu de la Viannière, en la Selle-Craonnaise, saisis sur François Couanne, huissier, à la requête de René Fromageu, commissaire des saisies réelles de la sénéchaussée d'Anjou (1711, 8 octobre) ; — des meubles saisis sur les héritiers de Paul Rocher à la requête de François Boudesseul, sieur du Chesne, docteur en médecine, et de Barbe Fouin, sa femme (1713, 1er juillet) ; — des meubles saisis sur les héritiers d'Anne Varanne, à la requête des prêtres de Saint-Clément de Craon (1714, 16 avril) ; — des foins saisis sur René de la Barre, écuyer, seigneur du Buron, à requête de Joseph Le Gouz, chevalier, seigneur d Villegoya, demeurant au lieu seigneurial du Ba (16 août) ; — des meubles saisis sur Jean Jarry, m

nier à l'Espinay, en Bouchamps (1716, 8 février) : — des meubles saisis sur Guy Houdmon et Jeanne Éveillard, sa femme, à la requête de Simon Ernault, sieur de Montiron, mari de Claude Maumousseau, agissant pour elle et pour Louise-Perrine Maumousseau, sa sœur, toutes deux filles de feu Françoise Ernault (17 février); — des meubles saisis sur René Coursier, à la requête d'Antoine Mabille (21 décembre) ; — des meubles saisis sur René Coursier l'aîné, meunier au moulin du Verger, en Saint-Clément de Craon, à la requête de Mathurin Duroger, notaire royal à Craon, et de Michel Higgin, docteur en médecine, mari d'Anne Duroger (1717, 21 juin) ; — des meubles saisis sur Gilles Sarcher, à la requête de Guy-Philippe des Vaux, chevalier, seigneur de l'Oresse, demeurant au château de Combrée (1718, 9 juin) ; — de plusieurs châtaigniers abattus au lieu de la Bodinière, en la Selle-Craonnaise, saisis sur Anne Marsollier, veuve de Claude Louzil (1722, 10 septembre) ; — des meubles laissés au décès de François Chevrollier, métayer à la Grande-Épinouse (5 novembre) ; — des grains saisis sur Pierre Tardif, maçon, et Perrine Doisneau, sa femme, demeurant à la Trichonnière, en la Selle-Craonnaise (9 novembre) ; — des meubles laissés par le décès de Jacques Gastineau, avocat à Craon (1725, 4 avril) ; — des meubles laissés par feu Jean-Baptiste Geloux, boucher à Craon, et saisie-arrêt sur les deniers provenant de la vente à la requête des bouchers jouissant des offices d'inspecteurs des viandes (1728, 3 avril), etc.

B. 3129. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1700-1790. — Criminel. — Déclarations de grossesse par Marguerite Delafosse, veuve d'Urbain Clermont (1700, 6 mai) ; — par Françoise Jouin (1702, 14 mars) ; — par Marie Derue, enceinte des œuvres de Jacques de Monville (?), capitaine de gabelle au poste de Craon (1er avril) ; — par Renée Guyon, enceinte des œuvres de Jean Leroy, notaire et sergent de la baronnie (24 novembre) ; — par Jeanne Pottier, domestique de Mme de la Vaugottière (1705, 19 juin) ; — par Marie Huault, enceinte des œuvres de François Chassebeuf, procureur à Craon (1731, 9 juillet) ; — par Marguerite Gaumer, demeurant en la maison de *Bel-Air*, au haut du faubourg Saint-Pierre de Craon (1786, 17 octobre), etc.

B. 3130. (Cahier.) — Petit in-quarto, 6 feuillets, papier.

1727-1733. — Criminel. - Déclarations de grossesse par Jacquine Paillard (1727, 28 novembre) ; — par Catherine Louzil, enceinte des œuvres de Michel Pedron, cavalier de maréchaussée à Craon, fils de Joseph Pedron, hôtelier au *Lion d'or* (1730, 22 mars) ; — par Marguerite Madiot, enceinte des œuvres de Jacques Guilloteau le jeune, garçon chirurgien (1732, 28 septembre), etc.

B. 3131. (Cahier.) — Petit in-quarto, 12 feuillets, papier.

1768-1775. — Criminel. — Déclarations de grossesse par Marie Hardy, veuve de Louis Bastard, employé de gabelle, enceinte des œuvres de Michel Gandon, employé de gabelle dans la brigade de la Roussière, détaché à Cuillé (1768, 17 mai) ; — par Louise Raffray, enceinte des œuvres de François Radier, employé dans les fermes du Roi, à la brigade de la Roche, au Pertre (28 novembre) ; — par Jeanne Pichot, enceinte des œuvres de René Bonhommet, employé dans les fermes du Roi en la brigade de Marcillé, en Châtelais (1769, 16 mai) ; — par Jeanne Baraude, enceinte des œuvres du sieur Taillandier, cavalier de maréchaussée en la brigade de Pouancé, jadis en celle de Craon (1771, 16 juillet) ; — par Madeleine Ricot, enceinte des œuvres de René Monsallier, employé de gabelle au Bourg-Philippe et jadis à Marigné (1774, 4 avril).

B. 3132. (Cahier.) — Petit in-quarto, 20 feuillets, papier.

1775-1779. — Criminel. — Déclarations de grossesse par Louise Lenseigne, fille de François Lenseigne, perruquier, et de Françoise Ozanne, enceinte des œuvres de Pierre Letessier, huissier au grenier à sel de Craon et fils de Pierre Letessier, ancien huissier (1775, 13 mai) ; — par Marie-Jeanne-Renée Commandeur, enceinte des œuvres de Jacques Adam, brigadier de gabelle à Craon (1777, 16 novembre) ; — par Renée Cicé, enceinte des œuvres de Julien Periollet, employé de gabelle à Laigné (1778, 9 janvier) ; — de Renée Savary, enceinte des œuvres de Pierre Doisneau, journalier à la Houilloterie, en Niafle (28 septembre), etc.

B. 3133. (Liasse.) — 193 pièces, papier ; 1 cachet.

1672-1681. — Grand et petit criminel. — Procédures et sentences contre Armel Bruneau, boulanger, pour coups portés à Fleury Harangot, sieur de la Bouvière, lieutenant et juge ordinaire civil et criminel de la sénéchaussée de Craon (1673, 5 janvier) ; — contre Jean Cotterel, de Brains-sur-les-Marches, accusé du meurtre de Jean Le Cordier, marchand (1675, 23 no-

vembre) ; — contre Mathurin Cherruau, serger, et François Cherruau, prêtre, accusés de violences sur Claude Bourdillet, étudiant de philosophie à Craon (1676, avril) ; — contre Simon Chauvin, menuisier, et Michelle Le Breton, sa femme, pour violences sur Françoise Bodin, femme de Louis Perderiau, marchand à la Guimonnière, en Saint-Saturnin-du-Limet (juillet) ; — contre Jean Chesneau, dit Jeannot, chasseur de M. de Chauvigny, accusé du meurtre de François Maingot ; — contre Ambroise Merault, pour coups et blessures à Jean Grolleau, boulanger à la Selle-Craonnaise (1677, 25 août) ; — contre François Legrand, René Queurdray et François Fleury, sergents de la baronnie, pour malversations dans l'exercice de leurs fonctions (1678, mai) ; — contre Jean Buhigné, sergent de la baronnie, pour violences sur Jean Lefeubvre (1679, 21 août) ; — contre Oger Daguerre, pour violences à Jacques Fagnier et autres marchands de Saint-Aignan-sur-Roë, au retour d'un pélerinage à la chapelle de la Crue, dans les landes de Toucheminot (1680, 27 mars) ; — contre Antoine Gascher, écuyer, sieur du Tertre, pour blessures à Pierre Chevallier, sieur de la Tortière, au retour de la foire de Saint-Eutrope (1er mai) ; — contre Mathurin Pointeau le jeune, pour coups à François Robineau (18 juin) ; — contre Jean Cointet, pour faux et inscription de faux ; condamnation au bannissement perpétuel hors de la baronnie de Craon, et en 20 livres de dommages envers Pierre Men, marchand, demandeur (14 août) ; — contre Marc Guestron, laboureur à Denazé, pour le meurtre de Pierre Gohier ; condamnation à la pendaison (19 août) ; — contre René Bossard, sieur des Vallées, pour coups à François Rousseau (8 novembre), etc.

B. 3134. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1681-1683. — Grand et petit criminel. — Procédures et sentences contre Julien Le Masson, à la requête de Me André Grignon, sieur de la Roctière, notaire royal à Saint-Poix, pour détournement de lettre (1681, 12 avril) ; — contre François Monnier, métayer à la Rochelle, accusé de rebellion envers Claude Chassebeuf, sergent royal ; condamnation en 60 livres d'amende et en 10 livres d'aumône aux pauvres de la paroisse de Gastines (10 juin) ; — contre Pierre Bruneau, assusé d'avoir, dans une querelle d'auberge, tué d'un coup d'épée Jean Saiget, clerc tonsuré, chapelain de la chapelle du Hay ; condamnation par contumace à la pendaison (12 décembre) ; — contre Pierre Meen et Jean Curie, marchands, pour coups et blessures à Nicolas Cadot, prêtre, vicaire à Saint-Michel (1682, 27 janvier) ; — contre René Bedier, meunier au moulin du bourg d'Athée, accusé d'avoir tué à coup de fusil un enfant en bas âge ; condamnation à 120 livres d'amende (6 mars) ; — contre Julien Denis, maréchal à Chérancé, accusé d'escroquerie ; condamnation à trois ans de bannissement du ressort et à 100 livres d'amende (27 mai) ; — contre Robert Le Barbier, fils de Jean Le Barbier, sergent, pour violences sur Guy Aubry, closier au village du Blochet, revenant de la chapelle de Saint-Jouin, en Bouchamps (6 juin) ; — contre Mre René de Madaillan, chevalier, seigneur comte de Chauvigny, et le nommé Debraye, son domestique, pour injures proférées dans le greffe de la sénéchaussée et coups portés à Pierre Goisbault (11 septembre) ; — contre René Avril, abbé de Boutigné et chanoine d'Angers, à la requête de René de Madaillan, comte de Chauvigny, pour avoir coupé à deux pieds de hauteur un poteau aux armes du sieur de Madaillan que celui-ci avait fait ériger près le chapitreau de l'église d'Athée ; évocation devant le présidial d'Angers (30 septembre) ; — contre Élie Minault, écuyer, demeurant à la Maison-Neuve, en Saint-Aignan, et Jean Chérubin, accusés de dégâts sur le lieu du Sollier, demeure de Jacques Gisteau, prêtre habitué en la dite paroisse ; de violences et menaces de mort à l'adresse du dit Gisteau, et le dit Minault accusé en outre d'avoir témérairement parlé du Saint-Sacrifice de la messe ; condamnation à l'amende honorable par écrit, à l'entretien pendant trois mois, fêtes et dimanches, d'un cierge allumé, du poids de 12 livres, devant le Saint-Sacrement dans l'église paroissiale, à six livres d'amende et à 6 livres de réparation civile (21 novembre), etc.

B. 3135. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1680-1683. — Grand et petit criminel. — Procédures et sentences contre Pierre Monnier, tailleur d'habits à Ballots, et autres pour injures et coups à Jean Brillet le jeune et à René de la Durantière, écuyer, sieur des Barres (1683, 18 janvier) ; — contre Ambroise Landry, chirurgien à Craon, pour violences sur Anne Varanne, femme de Jean Potier, maître écrivain en cette ville (25 janvier) ; — contre Gilles Guérin, sergent, accusé de violences sur Étienne Chalumeau (3 mai) ; — contre François Delierre, garçon tailleur pour violences sur François Paillard, notaire royal Saint-Poix (21 mai) ; — contre René de la Durantièr

écuyer, sieur des Barres, pour rebellion à Jean Le Barbier, sergent, exécutant pour René Fouin, apothicaire à Craon (2 juillet); — contre Guy Davy, « homme de néant », accusé d'avoir en pleine rue de Craon « renié et blasphémé le Saint-Nom de Dieu en des termes si exécrables », que les passants scandalisés l'avaient dénoncé à la justice (22 septembre); — contre André Guays, d'Athée, pour blasphème; appel au présidial d'Angers (2 octobre), etc.

B. 3136. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1678-1686. — Grand et petit criminel. — Procédures et sentences contre René de la Durantière, écuyer, sieur des Barres, et autres, pour violences sur le sieur Lemoine (1684, 18 janvier); — contre René Nepveu pour violences sur Marie Delahaye, femme d'Isaac Bourdais, fermière judiciaire du lieu de la Vieuville, en Livré (18 mai); — contre Pierre Planchenault et autres pour violences sur René Lemée et Michelle Buisson, au retour de leur pèlerinage à Saint-Jouin (4 juin); — contre Jacques Buisson et autres pour violences sur Pierre Grimault (7 juillet); — contre Pierre Malherbe, sergent, pour violences sur Jean Roullais, marchand (11 juillet); — contre des malfaiteurs inconnus qui avaient assassiné André Sabin, du Petit-Grée, en Niafle, et ensuite jeté son cadavre dans l'Oudon (18 avril); — contre Jacques Gautry, accusé d'avoir injurié Jacques Bernier, prêtre, prieur-curé de Livré, et d'être allé l'attendre un soir au passage, à son retour de chez M. de Lantivy, pour le maltraiter (14 août); — contre Michel Lemanceau et ses complices, pour violences sur Pierre Meslin, métayer à la Rivière, en Athée (3 octobre); — contre Julien Aubert, sergent, pour injures et violences à Julienne Hervé, veuve de Jean Lamy, de Craon (27 octobre); — contre Louis Richard et Renée de Pigeon, sa femme (20 novembre); — contre Joseph Tavernier, sieur de la Lande, pour violences sur Louis Fronteau, apothicaire à Château-Gontier (29 novembre); — contre le sieur Belocier de Vallières, écuyer, accusé d'avoir cherché querelle à Jean de Cadelac, écuyer, sieur de la Chevrie, mangeant au *Chapeau-Rouge*, à Craon, avec Philippe d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, et le sieur de la Barre-d'Andigné, écuyer, et d'avoir voulu tirer l'épée contre lui (1685, 9 avril); — contre Jacques Godier, accusé d'avoir assassiné dans une rixe Dominique Guais; condamnation à 40 livres de dommages-intérêts et à 60 sous d'amende (24 février), et appel au présidial d'Angers (juin); — contre les auteurs de détournements de meubles de la succession de Jeanne Charil, veuve de Julien de la Fontaine, écuyer, sieur du Tertre, décédée en la maison seigneuriale de la Brosse, en Laubrières, et dont étaient héritiers les enfants mineurs de noble homme Guillaume Picquet, sieur de la Jarriais, et de Jeanne Maugars, sa veuve; sentence convertissant l'affaire en procès à l'ordinaire (1686, 12 juillet), etc.

B. 3137. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1686-1689. — Grand et petit criminel. — Procédures et sentences contre Henri Fouqué, boîtier à Souvigné, en Marigné-Peuton, pour injures à Guy Brossier, huissier proclamateur à Château-Gontier (1687, 26 février); — contre Pierre Dupré, meunier au moulin de Senonnes, et le nommé Roger, domestique de M. de la Motte-Baracé, pour meurtre de Jean Davy, sur la chaussée de la Hiardière (7 mars); — contre Gabriel Lecot, pour violences sur Pierre Ragareu, sieur de la Paigerie, bourgeois de la Chapelle-Craonnaise (8 avril); — contre François Allard, pour violences sur Charles de la Saugère, chevalier, seigneur de Gaubert (14 mai); — contre Pierre Le Bastard, pour menaces contre Jacques Bernier, prêtre, prieur-curé de Livré, et tenue scandaleuse dans l'église de ladite paroisse, au « murmure tant des catholiques que des nouveaux convertis »; condamnation à l'amende honorable et à 10 livres d'amende; appel au Parlement de Paris (21 juin); — contre Pierre Houdmon, pour menaces à Charles de Fontenelle, chevalier, seigneur du dit lieu (20 août); — contre la mémoire de François Testier, de Craon, qui s'était pendu (18 septembre); — contre Zacharie Lemesle, de Denazé, accusé d'avoir diffamé René Le Vennier, prêtre, curé du dit lieu, et d'avoir voulu le maltraiter et enfoncer la porte du presbytère (13 octobre); — contre René Valoys, boucher à Craon, pour coups et blessures à Jacquine Robillard, sa mère; condamnation à l'amende et à la pendaison; appel en Parlement (7 novembre); — contre le nommé Marrière, dit des Loriers, agent d'affaires de Jacques de Farcy, pour le meurtre de Suzanne Jarnais, femme de Julien Requiet (20 décembre); — contre Mathurin Hoisnard, meunier au bourg d'Athée, pour l'assassinat de Guillaume Vannier, sergent de la baronnie; condamnation par contumace à la pendaison (1688, 13 février); — contre René Dugué et Michel Lemanceau, pour coups et blessures à Pierre Monnier (16 février); — contre Barthélemy Blanchard, pour viol d'une petite fille de neuf ans (12 août); —

contre Jean Sinoir le jeune, de Ballots, pour injures et coups à Jean Sinoir l'aîné (23 août) ; — contre Jean Chrestien, laboureur à Gastines, pour l'assassinat d'Étiennette Marin, femme de Julien Berhault ; condamnation à 5 ans de galères et à 100 livres d'amende (26 novembre) ; — contre François Couanne, de Niafle, accusé d'être venu maltraiter Marguerite Catrouillet, sa femme, malade à l'hôpital Saint-Jean-Baptiste de Craon ; d'avoir injurié et menacé Élisabeth de la Jaille, supérieure de l'hôpital ; l'affaire n'a pas de suite, le sénéchal apprenant, au moment de procéder au jugement, que, une semaine auparavant, le dit « Couanne auroit été eslargy par un officier d'infanterye pour servir le Roy dans ses armées » et que cet officier, Jacques-Marie Avril, seigneur de Boutigny, lieutenant au régiment de Bourbonnais, avait agi sur l'ordre du marquis de Rochefort, son colonel (30 décembre), etc.

B. 3138. (Liasse.) — 235 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1690-1693. — Grand et petit criminel. — Procédures et sentences contre Julien et Pierre Bourgeois, de Craon, pour coups à Jacques Gourand (1690, 18 mai) ; — contre Jacques Paillard, hôtelier à Laubrières, et Louis Durand, pour bris de meubles avec effraction chez René Vittais (4 septembre) ; — contre René Dugué, pour violences à Jean Robin (12 septembre) ; — contre François Sorin, pour menaces à l'adresse de Thomas Vallée, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (8 novembre) ; — contre le sieur Belocier, sieur de Vallière, mousquetaire du Roi, pour injures à Georges Hullin, chevalier, seigneur de la Selle (27 novembre) ; — contre Pierre Paignard, dit la Montagne, accusé d'avoir tué d'un coup de fusil Jean Fournier, soldat de milice de Méral ; condamnation par contumace à la pendaison (1691, 2 octobre) ; — contre Jacques Le Métayer, pour coups à Mathurin Aubry, marchand (1692, 8 avril) ; — contre Julien Aubert, sergent, et ses recors, pour coups à René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis (6 mai) ; et contre le dit seigneur de Juigné pour assassinat, dans la lande de Pontceau, près le village de la Crue, de Germain Guérin, l'un des recors ; appel au Parlement (25 septembre) ; — contre Pierre Aubry, hôtelier à Simplé, pour coups à André Delahaye, archer-huissier en la maréchaussée de Château-Gontier (12 août) ; — contre Jacques et Pierre Bouesseau, marchands, de Brains-sur-les-Marches et de Saint-Michel-près-la-Roë, pour meurtre de Joachim Jouas, de Saint-Aignan (18 août) ; — contre le nommé Lamisse, pour coups à René Guérin, praticien, dans une querelle à l'auberge des *Trois-Rois* (12 décembre) ; — contre des miliciens de Saint-Clément, de la Selle-Craonnaise, de Niafle, d'Athée et de Denazé qui étaient entrés à main armée dans plusieurs maisons du bourg de Saint-Clément, réclamant de l'argent aux habitants et maltraitant un de ceux-ci, Mathurin Cadots, à qui ils avaient enlevé divers objets (1693, 26 février) ; — contre Pierre Théourd, métayer à la Basse-Augerie, en Méral, et ses complices, accusés d'avoir assailli à coups de fourche et de bâton Charles d'Aubert, écuyer, seigneur de l'Aunay de Beaulieu, qui voulait empêcher leurs bestiaux de paître sur ses terres (23 avril) ; — contre Julien Huchedé, colon au lieu de la Guellerie, en la Selle-Craonnaise, pour coups à René Bruneau, tixier à la Grande-Chevillonnière, même paroisse (15 mai) ; — contre plusieurs habitants de Gastines, et Christophe Bonnelière, prêtre, qui étaient allés un soir à la porte de Georges Lemanceau, curé du lieu, faire du tapage, et une autre fois avaient pénétré dans l'église, sonné les cloches et emporté plusieurs nappes du maître-autel (26 août) ; — contre Jeanne Camerelle, femme de Guillaume Chérubin, pour voies de fait sur Jean Grimault (4 septembre) ; — contre l'auteur inconnu de l'exposition à la porte de l'église de Gastines, d'un enfant que le bruit public disait être le fils du curé Georges Lemanceau (18 septembre) ; — contre Guillaume Pottier, marchand briffon, pour injures à Jean Leroy, notaire et sergent de la baronnie (7 octobre) ; — le sieur Dezérée le jeune, de Château-Gontier, pour coups à François Gaschot, laboureur au village de la Platterie, en Cossé-le-Ressort (10 octobre) ; — contre Pierre Hunault, cordonnier, pour coups et blessures à Élie Faguier, marchand à la Haie-Rouge, en Saint-Aignan ; condamnation en 10 livres d'amende et 20 livres de dommages-intérêts ; appel au Parlement (5 décembre), etc.

B. 3139. (Liasse.) — 207 pièces ; papier ; 2 pièces, parchemin.

1694-1696. — Grand et petit criminel. — Procédures et sentences contre Pierre Guyon, tisserand, accusé d'avoir volé une pièce de toile à François Dasneau, de Craon ; condamnation à cinq ans de bannissement du ressort (1694, 18 février) ; — contre Philippe du Buat, écuyer, accusé d'avoir maltraité Pierre Gaumer, chirurgien à la Roë (6 avril) ; — co tre les nommés Décolle, Dominique et Bergère, Craon, accusés d'avoir par leurs mauvais traitemen occasionné la mort de Luc Clément, garçon meuni

au moulin des Treize-Vouges, en Bouchamps ; condamnation par contumace de Décolle à 6 mois, de Bergère à 4 mois et de Dominique à 2 mois de bannissement du ressort, avec des amendes de 50, de 40 et de 30 livres (31 juillet) ; — contre Léon Morton, dit Langevin, compagnon tisserand, accusé d'avoir tué d'un coup de fusil Michelle Guyon, de Craon, pour se venger de son refus de l'épouser (12 octobre) ; — contre Louis Jégu, pour coups à René Aubert (18 octobre) ; — contre François Besnard et René Travaillé, pour mauvais traitements à Pierre Hamon (1695, 16 mars) ; — contre Guillaume Thomas, sergent de la baronnie, pour vol d'un paquet de fil à Augustin Paillard, marchand de fil à la Lande-Ronde, en Cuillé (21 mars) ; — contre Julien Riquet et René Rigault, de Ballots, accusés du meurtre de Julien Grandin, sergent de la baronnie ; condamnation de Rigault à la pendaison ; appel au Parlement (8 juin) ; — de Guy Buffebran, marchand à la Méhodière, pour vol avec effraction chez Jean Béchepois, charpentier à la Roche, en Méral (11 octobre) ; — contre Renée-Paule d'Andigné, fille de Philippe d'Andigné, seigneur des Écottais, et de Guillemette Boizard, femme de Jacques de Farcy, chevalier, seigneur de Rozerais, accusée de relations adultères avec un nommé du Baudier et de tentative d'empoisonnement sur son mari ; appel au Parlement (13 décembre) ; — contre Guillaume Hiret, charpentier, pour injures à Pierre Sorin (1696, 14 janvier) ; — contre Pierre Hériau, pour injures à François Anjuère (20 février) ; — contre Gilles Guérin, sergent, pour injures à René Lecomte, marchand à Pommerieux (24 février) ; — contre les nommés Tarot, Émery, Mollière et autres pour injures à Charles Loncle, marchand tixier à Craon (12 mars) ; — contre Pierre Gauchet et autres de Cossé-le-Ressort, pour coups à René Bruneau, compagnon tisserand (17 mai) ; — contre Jean Marsollier, marchand, pour coups à Louis Besnier, marchand (20 juin) ; — contre René Curye, pour coups et blessures à Marie Gisteau, femme de Jean Bourgeois (3 août) ; — contre François Cullerier, marchand, pour injures à Jean Leroy, notaire (3 septembre) ; — contre le même pour injures à René Bigot, sergent de la juridiction de Saint-Clément de Craon (4 septembre) ; — contre Françoise Viel, pour injures à Jeanne Suzanne, veuve de René Guillet (3 octobre), etc.

3140. (Liasse.) — 228 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 1 cachet.

1691-1699. — Grand et petit criminel. — Procédures et sentences contre Jacques de Farcy, écuyer, sieur des Rozerais, René de Cherbonnier, chevalier, seigneur de Monternault, et Élie Hullin, écuyer, sieur des Ajoux, pour violences à Barbe Berthereau, et à Louis Guyon, hôtelier à la *Croix-Blanche* ; condamnation à 15 livres d'amende et à 100 livres de dommages-intérêts ; appel au présidial d'Angers ; transaction avec les plaignants (1697, 22 mai) ; — contre Marie et Louise Piroteau, pour menaces à Étienne Chastelain, prêtre, prieur-curé de l'abbaye et paroisse de la Roë, qui aurait refusé de baptiser un enfant naturel de Marie Piroteau (1698, 28 février) ; — contre Jean et François Thuault, pour violences à Pierre Ferré, colon à l'Aupinaie, en Livré (28 juin) ; — contre les nommés Aubert et Gabillaud, pour coups à Jacques Lemoine, tailleur d'habits à Craon (12 juillet) ; — contre Pierre Ferron, meunier au moulin du Pont, en Chérancé, pour rebellion envers Gilles Guérin, sergent, qui venait exécuter le dit meunier au nom de René du Tertre, chevalier, seigneur du Tertre de Mée, acquéreur sur Suzanne du Boisguihéneuc, femme d'Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de l'Isle et de Chauvigné (18 juillet) ; — contre Jacques Pinot, pour coups à Renée Gendry, femme de René Simon, marchand ; conversion en procès à l'ordinaire (28 juillet) ; — contre le nommé Delanoë, maçon à Saint-Quentin, pour coups à Marie Beurier (19 août) ; — contre Pierre Boisramé, pour coups à Jean Beloce (25 août) ; — contre Jacques Le Mestayer, tissier au village du Puits, en Chérancé, accusé d'avoir tué d'un coup de fusil André de la Saugère, chevalier, décédé au Fougeray chez son beau-frère, le sieur de Pierres ; condamnation par contumace à la pendaison (17 septembre) ; — contre Jean Beaudouin, vagabond, accusé d'avoir tué d'un coup de fusil François Joncheray, laboureur au village des Landes, en Cossé-le-Ressort ; condamnation par contumace à la pendaison (26 septembre) ; — contre Perrine Ballue, femme de René Sollier, pour coups à Mathurine Hégu, du Bois-Gaultier, en Athée (14 octobre) ; — contre René Cointet, pour coups et blessures à Joseph Houdmon, qui venait de retenir sa place pour vendre de la toile à l'assemblée de Saint-Jouin, à Bouchamps (1699, 5 juin) ; — contre Jean et René Marais et leurs complices, accusés d'avoir dévalisé Pierre et François Badault, marchands au village du Refoul, en Gastines (17 juin) ; — contre Jean Dubois, maçon, Goussé, tailleur d'habits, Jean Regnier, laboureur, accusés du meurtre de Pierre Bois, domestique de Jacques Girandier, meunier à la Mansellière, en Ballots ; condamnation par coutumace de Dubois et de Goussé à la

pendaison, et de Regnier au bannissement pendant un an (10 juillet); — contre la mémoire de Jacques Poipail, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet, trouvé noyé dans le puits du presbytère; sentence reconnaissant que la dite mémoire est sans tache, le sieur Poipail ayant depuis longtemps l'esprit totalement dérangé (12 juillet); — contre Julienne Gouesbault, femme de Pierre Gobillon, pour injures et coups à Perrine Lemanceau, femme de Jean Hunaut, marchand « seillotier » (9 septembre); — contre Mathieu Hunault, pour coups et blessures à François Lebeau, domestique du sieur du Rasteau; appel au présidial d'Angers (20 octobre); — contre François Rousseau, pour coups à Marie Perroteau, de la Roë (24 novembre); — par le nommé Léger, hôtelier de la *Croix-d'Or*, à Craon, pour coups à Jean Bardin, marchand (30 décembre), etc.

B. 3141. (Liasse.) — 237 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1700-1702. — Grand et petit criminel. — Procédures et sentences contre René Lemanceau et autres, pour coups et blessures à Michel et Marin Boulleau, d'Athée (1700, 27 février); — contre Jean Tesnier, pour coups à Jean Heslouin, marchand, dans l'auberge de l'*Écu de France* (7 avril); — contre Jean Gaumer, pour injures et coups à Michel Boulleau, d'Athée, et Marie Cordier, sa femme (9 juin); — contre Pierre Houtin et François Fuzelier, métayers sortants du Bois-Guillaume, en Quelaines, pour coups à Julien Véron, métayer entrant (20 juillet); — contre Jean Marsollier, métayer à la Ferronnière, en Saint-Martin-du-Limet, pour coups à Jean Godbille le jeune, marchand à la Pelotterie, même paroisse (10 octobre); — contre Philippe Grosbois pour coups à Guy Esnault (4 octobre). — Information par commission rogatoire pour la reconnaissance d'effets trouvés en la Haute-Forêt du duché de la Vallière et présumés appartenir à Étienne Changeon, marchand à Craon, disparu (1701, 1er février). — Procédures contre Charles Moreuil, pour coups à Pierre Moreau, hôtelier à Craon (2 mars); — contre plusieurs métayers, charriant du vin pour Pierre Guyon, hôtelier au *Chapeau-Rouge*, pour coups à François Viel, messager de Craon à Angers (12 mars); — contre Guy Bertron, de la Beronnière, en Fontaine-Couverte, pour coups de vouge à François Badault, de la Breautière, même paroisse (13 avril); — contre Charles Poilièvre, pour injures et coups à Jean Bernier, marchand; appel au présidial d'Angers (26 août); — contre Jean et Michel Lemanceau, marchands, d'Athée, pour voies de fait sur Jean Gaulmer, marchand à Roullion, en Athée (10 septembre). — Arrêt du Parlement cassant une sentence de mort par pendaison portée contre Jacquine Théard, femme de Pierre Clouet, pour infanticide, et condamnant la dite femme à la fustigation, à la marque et au bannissement perpétuel du ressort (24 septembre). — Procédures contre le nommé Lejeune, sergent de la baronnie de Pouancé, pour coups à René Bourgeois, sergent de la même baronnie en résidence à Congrier (31 octobre); — contre Charles et Alexandre Raimbault, marchands, pour coups à René Gaultier, colon à la Claye, en Saint-Aignan, et à Michel Gaudebert, domestique (23 novembre); — contre René Repusseau, sieur de la Marche, pour coups à Guillaume Normant, prêtre, curé de la Chapelle-Craonnaise; appointement de contrariété; appel au Parlement de Paris (3 décembre); — contre plusieurs individus de la Selle-Craonnaise, pour coups à Jean Lamy et Alexandre Lambert, marchands forains (1702, 3 avril); — contre Guillaume Simon, cuisinier de Jean Trouillet, prêtre, prieur-curé de Livré, pour coups au dit prieur et à Jean-Baptiste Hubert, prêtre, vicaire-sacriste du dit lieu (16 juin); — contre Goussé le jeune, pour coups à René Bohon et à Perrine Clouet, sa femme, de Cuillé (26 juin); — contre René Bourgeais, meunier au moulin de Laigné, pour rebellion faite à Jacques Poisson, sergent (4 juillet); — contre Jean Bodinier, notaire et sergent de la baronnie, pour coups à Marguerite Levert et à Françoise Levert, veuve de M. René Moulin, sieur de la Dauphinière (28 août); — contre Pierre Gendry, sergent royal au présidial de Château-Gontier, en résidence à Quelaines, et Henri Bruneau, sergent du comté de Laval, en résidence à Cosmes, pour coups à Marie Boultier, femme de Jean Marteau (11 septembre); — contre Michel Leduc et Julien Pottier, marchands tissiers à Méral, pour coups à Guy Paillard (16 octobre); — contre Mathurin Guyardière, pour coups à Françoise Guyardière, femme de Michel Moriceau; condamnation à 60 sols de réparation; appel au Parlement (8 novembre), etc.

B. 3142. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1703-1710 — Grand et petit criminel. — Procédures et sentences contre Michel Jamet le jeune pour coups à Jacques Perrin, notaire et sergent de la ronnie (1703, 15 mars); — contre André Douesn pour voies de fait à Charles Raimbault (5 mai), contre Pierre Grivault, laboureur, pour injures à Re



Fauchard, prêtre, vicaire à Laigné (1704, 2 septembre) ; — contre les époux Bodinier, du Boulay, en la Selle, pour injures et coups à Sébastien Cadoreau, prêtre, curé de Saint-Martin-du-Limet (1705, 20 mars) ; — contre René Guinoiseau et autres, pour coups à Marie Rondeau, femme de Thomas Simon, marchand de vins en gros et huissier au grenier à sel de Craon (23 décembre) ; — contre Mathurin Hunault, pour coups et blessures à René Cointet, marchand (1706, 14 janvier) ; — contre Pierre Lhallier et Vincent Lemore, commis des aides, accusés d'avoir tué dans une rixe à l'assemblée de la Crue, en Saint-Martin-du-Limet, François Pihoué, de Saint-Julien d'Angers ; conflit de juridiction entre la sénéchaussée de Craon et l'élection de Château-Gontier (31 mai) ; — contre Pierre Barrière, pour coups ayant entraîné la mort de Marin Bizeul, son filleul (6 août) ; — contre Jean Houdmon, pour injures aux gardes-visiteurs du fil vendu sur le marché de Craon (29 novembre) ; — contre Pierre Pottier, pour coups et blessures à Jean Bodinier, lanfeussier à la Chapelle-Craonnaise (1707, 7 janvier) ; — contre René Grimault, pour coups à René Hurault, domestique de Jacques Girandier, meunier au moulin de Melouin, en Laubrières (29 mars) ; — contre Philippe d'Andigné, chevalier, seigneur des Écottais, pour coups à Mathurin Froger, son domestique (1710, 5 juin) ; — contre Jean Mahereau, maçon, pour coups à André Margery, architecte (23 juin) ; — contre Jean Lemoyne, notaire, pour coups à Louise Bardin, femme de Philippe Dolbeau, et lacération de billet (26 août), etc.

B. 3143. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1717-1719. — Grand et petit criminel. — Procédures et sentences contre Amaury de Madaillan, seigneur de Chauvigny, pour coups à Antoine Mabille, marchand à Craon ; appel au présidial d'Angers (1717, 26 avril) ; — contre Julien Lasne, maréchal, pour vol au préjudice de Jacques Aubry, concierge des prisons de Château-Gontier, et de Jeanne Théard, sa femme (30 juillet) ; — contre Jean Buslourde, sieur de la Roussière, et autres, accusés du meurtre de Jacques Delouzier, assassiné sur le chemin de la Selle-Craonnaise au moulin de la Rincerie ; lettres de rémission (20 août) ; — contre François Hérier, hôtelier à Cossé, pour lacération du procès-verbal de l'exécution faite, à la requête d'Henri Bruneau, patron de la chapelle du Bouillon desservie en l'église de Simplé, par Jacques Lelièvre le jeune, huissier, sur Jacques Nivet, prêtre, prieur de Simplé (6 octobre) ; — contre le nommé Rondelle pour coups à Pierre Houdbin (1718, 16 février) ; — contre Henri Hunault, pour coups à Michel Gouesbault, marchand à la Hersonnière, en la Selle-Craonnaise ; témoin : Nicolas Pinson, sculpteur et architecte d'Angers, travaillant à la Selle-Craonnaise (23 mars) ; — contre Christophe Deslandes, pour coups à René Plattier, marchand à Boiszelard, en Cossé-le-Ressort (9 avril) ; — contre Edme Lebreton, dit du Rocher, chirurgien à Athée, pour coups à François Lebreton, fermier de la terre du Bourg-l'Évêque (24 août) ; — contre René Couanne, laboureur, pour coups à Mathurin Lemoine, charpentier (27 août) ; — contre Michel Paillard et autres, pour coups à Michel Lemonnier, sergent de la baronnie (7 octobre) ; — contre Julien Tétard et Pierre Guihery, pour coups à Julien Rousseau, tixier au Petit-Beuchevrard, en Méral (1719, 19 janvier) ; — contre Abraham Desalleux, accusé du meurtre de Mathieu Denouault ; lettres de rémission (1719, 10 octobre), etc.

B. 3144. (Liasse.) — 243 pièces, papier.

1718-1725. — Grand et petit criminel. — Procédures et sentences contre Martin Piau, pour coups à Anne Colet, veuve Marin Lainé, au Petit-Sautecour, en Beaulieu (1721, 22 janvier) ; — contre Pierre Viel et Jean Delouzier, accusés d'avoir pénétré de nuit dans un jardin appartenant à Olivier Nicolas, sieur des Fontaines, receveur des fermes du Roi à Craon, et dans le pavillon meublé qui s'y trouvait et d'y avoir commis toutes sortes de dégâts (23 janvier) ; — contre Jacques Aubert, pour blessures à Julien Tétard (25 juillet) ; — contre Jean Veillon, pour coups à Guillaume Bouthemy, son beau-frère (18 novembre) ; — contre Jean Clouet, domestique à Cuillé, accusé du meurtre d'un mendiant vagabond qui était venu à l'assemblée du dit lieu et qui sollicitait la charité publique en se faisant passer pour muet ; lettres de grâce au dit Clouet constitué prisonnier à Reims, au moment du sacre de Louis XV (1723, 16 mars) ; — contre René Crossouard, pour coups à Louis Hocdé (6 avril) ; — contre Jean Chevrolais et ses complices, pour blessures à Jean Mottais (9 juillet) ; — contre Jean Bullourde, accusés d'avoir assassiné Jacques Delouzier et d'avoir exercé des sévices graves contre Marguerite Dubois, propriétaire de la Trichonnière et du Haut-Theil, en la Selle-Craonnaise, et à Jean Delouzier, archer de la maréchaussée, son fils (22 octobre) ; — contre les nommés

Blandinière et du Bignon, pour blessures à Jean Tardivel et à François Redon, lamballais à la Roë (1724, 23 janvier) ; — contre Guy Lousil, pour blessures à Élie Douesteau, garçon meunier au moulin de l'Épinay, en Bouchamps (24 mars) ; — contre Maurille Huchedé et autres, pour coups à Pierre Allard, à la foire de Laubrières (27 mars) ; — contre les frères Lemanceau, pour mauvais traitements à Jean Delouzier le jeune, archer de maréchaussée à Craon, lors de la foire de Cossé-le-Vivien (10 juin) ; — contre le nommé Crosnier, auteur présumé de la mort du nommé Gicquet, dit la Fontaine (1725, 19 janvier) ; — contre Joseph Bruneau, de Fontaine-Couverte, pour coups à Jean Le Bascre (4 juillet) ; — contre la mémoire de la nommée Pointeau, femme de Guillaume Guillier, trouvée noyée (5 juillet) ; — contre Martin Poussin et Marie Dominique, sa femme, pour injures à René Dugué (7 septembre) ; — contre Jean Thibard, pour coups à Pierre Saulin, marchand, sieur de la Touchardière (17 octobre) ; — contre Jean-Jacques Cherruau, pour violences à Louis Rouzeray, propriétaire de la Petite-Mauvière, en Pommerieux, et effraction chez lui (17 décembre), etc.

B. 3145. (Liasse.) — 287 pièces, papier.

1726-1729. — Grand et petit criminel. — Procédures et sentences contre le sergent Suzanne, pour enlèvement de bois aux Bénédictins de Craon (1726, 14 janvier) ; — contre Jean Hoyau, pour menaces à Philippe-René d'Hardouin, chevalier, seigneur de Coudreuse (1[er] juin) ; — contre Thomas Dominique, pour coups à Jean Thibault le jeune, arquebusier à Craon (10 juillet) ; — contre Marie Girard, hôtelière, femme de Joseph Pedron, et Michel Pedron, leur fils, pour coups à Alexis Bruand, domestique de Jean Robin, meunier au moulin à eau de Craon (10 octobre) ; — contre Renée Bouvet, domestique d'André Brossier, accusée d'accouchement clandestin et d'infanticide avoué devant le lieutenant de maréchaussée de Château-Gontier ; sentence déclarant l'incompétence de cet officier et renvoyant l'affaire à la sénéchaussée de Craon ; ordonnance que, les médecins ayant déclaré que cette fille paraissait n'avoir jamais eu d'enfant, elle servira sans gages à l'hôpital Saint-Jean de Craon jusqu'à la Saint-Jean Baptiste prochaine (11 octobre) ; — contre les malfaiteurs qui s'étaient « avisèz d'abattre et démolir la plus grande partye d'une grande églize fondée sous le nom des Bonshommes dans la forest de Craon par les antiens seigneurs de la même baronnie », et qui avaient démoli les logements des desservants, de sorte que s'il n'y était remédié le service n'y pourrait être fait comme de coutume ; rapport de trois experts commis pour constater les dévastations ; déposition de Jean Delavigne, prêtre, desservant de ladite église (21 octobre) ; — contre Pierre Le Motheux, fermier de la Garaudière, en Cosmes, accusé de s'être approprié des matériaux provenant de la Tour-Blanche, en Simplé (18 décembre) ; — contre Pierre Brault, de la Selle-Guerchaise, accusé d'avoir estropié et tué des bestiaux de Gabriel Placier, colon à la Belinière, en Fontaine-Couverte (20 décembre) ; — contre Jean Marsollier, métayer à la Blanchebarbière, pour coups à Nicolas Vivien (1727, 11 juin) ; — contre les auteurs inconnus d'un incendie qui avait éclaté dans la caserne de la maréchaussée près de l'ancienne auberge du *Chapeau-Rouge*, et qu'on supposait dû à la malveillance (28 août) ; — contre Pierre Aubert, pour coups à René Poilièvre, charpentier à Saint-Martin-du-Limet (10 septembre) ; — contre Joseph Pedron le jeune, maréchal, pour coups et blessures à René Arthuis, métayer à la Touche-Mauviel (22 novembre) ; — contre Jean Lorance, pour coups à Jacques Bressin, marchand à la Guerche (1728, 16 mars) ; — contre René Ragareu, pour coups à René Chauvigné (1[er] juin) ; — contre Julien Bioche, de Ballots, pour coups à Marin Belin (12 juin) ; — contre Véronique Lépagneul, servante du sieur Sohier, vicaire à Saint-Aignan, pour coups à Marie Gahory, servante du curé de cette paroisse (16 août) ; — contre les meurtriers de Jean Chalochin, métayer à la Glannerie, en Athée (1729, 27 mai) ; — contre Guy Esnault, René Collet, René Guyard et Jean Marteau, de Laval, pour mauvais traitements à René Froger, tuillier au Bourg-Philippe ; appel au Parlement contre la plainte déposée par le dit Froger, en dépit d'une transaction (23 juillet) ; — contre le nommé Gillier, compagnon tisserand, accusé d'avoir frappé mortellement, dans une noce à Saint-Martin-du-Limet, Pierre Lecomte, cabaretier et brûleur d'eau-de-vie à Craon (14 août) ; — contre Pierre Palastre, bucheron, accusé du meurtre d'Étienne Marchand, de Brains (19 août) ; — contre Jean Chalumeau, Pierre Sévigné et complices, pour violences à Jacques Galisson, maréchal à la Grande-Maison, en Méral, au retour d'un pèlerinage aux reliques de sainte Anastase, à Brielle (29 décembre), etc.

B. 3146. (Liasse.) — 159 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin

1730-1735. — Grand et petit criminel. — Procé-

dures et sentences contre Michel Pedron, archer en la maréchaussée de Craon, pour violences à Thomas Huault, procureur au siège (1730, 25 mai) ; — contre Joseph Pedron, pour injures à René Bigot, garçon maréchal (27 mai). — Levée du cadavre de Renée Hardiau, de la Roë, soupçonnée morte de mort violente (1731, 13 janvier). — Procédures et sentences contre Jacquine Martineau, accusée de mener une vie scandaleuse avec le nommé Hayer, prêtre, ancien vicaire à Pommerieux, puis au Bourg-Philippe ; condamnation à la détention au Bon-Pasteur d'Angers (14 février) ; — contre René Badier, pour blessures à Françoise Rouillet (29 septembre) ; — contre René et Marin Menant, pour blessures à François Hoquedé, tisserand (20 novembre) ; — contre Jean Accarie, marchand à Laubrières, pour coups à Jacques Cherruau, marchand à la Frescherie, en Gastines (1732, 12 février) ; — contre les nommés Sonnet, cavalier de maréchaussée, et Lefort, commis aux aides de Craon, pour coups à Julien Leheude, meunier au moulin de Cré, en Noëllet, venu en pélerinage à la chapelle Saint-Jouin, en Bouchamps ; conflit de juridiction entre la sénéchaussée de Craon et l'élection de Château-Gontier ; appel au Parlement de Paris (19 juillet); — contre le nommé Cahoreau, pour coups à Perrine Peltier, femme de Jean Orillard (1er septembre) ; — contre Julien Bois, cloutier, et le nommé Malherbe, de Craon, pour coups à Michel Soutif, marchand (1733, 24 avril) ; — contre le sieur Hullin, écuyer, sieur de la Poissonnerie, pour blessures à André Pillet, closier au Tertre, en Bouchamps (11 mai) ; — contre Jacques Rousseau, au village de la Claye, en Saint-Aignan, pour violences à Marie Hunault, veuve de Pierre Doudet, à la Basse-Claye (9 juin) ; — contre Jean et Jacques Papin et René Cointet, pour subornation de témoins (1er décembre) ; — contre François Badault, pour injures et coups à Perrine Boguais, femme de Jean-Baptiste Girard, menuisier (1734, 2 mars) ; — contre les nommés Madiot, père et fils, pour blessures à Michel Mauxion, garçon farinier chez la veuve Denis, à Bouchamps (21 mars) ; — contre Michel Verdin, de Craon, pour homicide de son fils par imprudence (26 octobre), etc.

B. 3147. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1736-1740. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre Françoise Segouin, de Craon, accusée de débauche et d'excitation à la débauche ; condamnation à deux ans de réclusion chez les Pénitentes d'Angers (1736, 24 mars) ; — contre Pierre Letort, lenfeussier, pour coups à Marin Rigault, closier à la Bodangère, en Livré (29 août) ; — contre Pierre Crosnier, pour diffamation contre Jean Jamet, prêtre, vicaire à Chérancé (17 septembre) ; — contre le nommé Morin, d'Éancé, en Bretagne, accusé d'avoir enlevé de force une taure à Jacques Guillaux, marchand au village de Melian, en Brains-sur-les-Marches (27 octobre) ; — contre Clément Delaune, pour mauvais traitements envers Jacques Chevallier, menuisier, et Catherine Paillart, sa femme (5 novembre) ; — contre le nommé Dugué, domestique de Louis-Joseph de Madaillan, seigneur de Chauvigné, meurtrier de Michel Leduc, de Méral (1737, 16 février) ; — contre le nommé Brillet et ses compagnons, pour le meurtre, au retour de l'assemblée de Saint-Jouin, de Jean Goujon, dit La Douceur (2 juillet) ; — contre Marin Quinton, closier à Launay, et Jacques Peltier, son gendre, pour coups à Louis Racin, closier au village du Tertre, en Saint-Martin-du-Limet (20 août) ; — contre Jean et Marin Coussier, pour blessures à René Logeais, closier au lieu de Villeneuve, en Cosmes (5 septembre) ; — contre les meurtriers inconnus de François Naturel (17 octobre) ; — contre le nommé Rousseau, meunier au Bourg-l'Évêque, pour coups portés, dans l'auberge du *Cœur-Royal*, à Jacques Broissin, marchand (1738, 16 mars) ; — contre Pierre Jégu, pour détournement au préjudice de la succession de feu René Sévigné, curé de Saint-Poix (25 février) ; — contre Joseph Saget, pour coups à Michel Lebreton, notaire et greffier de la baronnie (3 juin) ; — contre le fils d'Antoine Dalibon, métayer à la Naillerie, en Laubrières, pour meurtre de Louise Herrault, femme de Jean Lebreton (21 juin) ; — contre René e Louis Moranne, pour coups à René Viel, hôte à la Guerche (10 octobre) ; — contre les auteurs inconnus d'une tentative d'empoisonnement dont avaient été victimes René Beuscher et Marin Faguier, domestiques à la métairie de la Rivière, en Livré (1739, 29 janvier) ; — contre Louis Le Gouz de la Villegoya, pour mutilation de bestiaux à René Chartier et Jean Letort (20 octobre) ; — contre Jacques Helbert, natif de Ballots, pour vol de chevaux ; procès-verbal de l'évasion du dit Helbert, des prisons de Craon (3 juillet) ; — contre Pierre Vallet, bourgeois de Craon, pour injures à Jacques-François Chassebeuf, sieur du Boulay, marchand (21 juillet) ; — contre Jean Bazin, marchand, pour coups à Thomas Duval, marchand (1740, 3 septembre) ; — contre le nommé Ragareux, milicien, et plusieurs autres coureurs de nuit (7 octobre), etc.

B. 3148. (Liasse.) — 165 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1741-1751. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre Jacques Guillet et Mathurin Lepage, pour tentative de viol et coups à Catherine Pointeau, servante de René Louveau de la Tudayère, fermier général de la terre des Alleux, en Cossé-le-Ressort (1742, 19 janvier) ; — contre Jean-Baptiste Pivert, pour coups à François Berson, hôtelier à Ballots (25 janvier) ; — contre René Sizé, garçon tanneur, pour coups à Paul-Jean Bigot, sieur des Jonchères, avocat au Parlement de Bretagne (25 juillet) ; — contre Jeanne Béasse, demeurant à la Roche-Porée, au bourg de Saint-Georges, en la Roë, accusée d'infanticide ; condamnation par contumace à la pendaison (28 juillet) ; — contre le nommé Salfray, propriétaire de l'Éveillardière, en Laubrières, pour coups à François Grandin, métayer au dit lieu (1743, 26 avril) ; — contre Jean Lesec, chapelier, pour injures et coups à Joseph Thibord, receveur des droits d'aides à Craon (1744, 20 avril) ; — contre Mathurine Piron, de Saint-Gilles, accusée de vols (1er juillet) ; — contre Louis Forget, Grégoire Homo, Christophe et Mathurin Robineau, pour coups à René Dugué, boucher, dans l'auberge du *Lion-d'Or* (1746, 6 janvier) ; — contre les nommés Leroy et Hermelin, pour coups à René Rousseau, sieur de la Guichardière, bourgeois de Craon (1747, 16 avril) ; — contre la mémoire de René Pillet, colon à la Pélasnière, en Bouchamps, trouvé pendu à un arbre de son jardin (4 septembre) ; — contre René Cramail et Joseph Chevillard, accusés d'avoir battu à mort Jean Barbin, de Saint-Clément de Craon ; sentence les renvoyant des fins de la plainte, et cependant les condamnant en 10 livres d'amende (1749, 14 octobre) ; — contre Antoine Betton, pour coups à René Dubois, cloutier à Craon (1750, 7 juillet) ; — contre Pierre et Gilles Barbot, pour coups à Mathurin Jamet, bourgeois de Craon (1751, 13 mai) ; — contre Anne Lamy, de Saint-Martin-du-Limet, accusée d'infanticide : réquisitoire du procureur demandant la condamnation à la pendaison (23 décembre) ; — contre la veuve de René Catrouillet, de la Roë, accusée d'infanticide (31 décembre), etc.

B. 3149. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1753-1756. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, pour voies de fait et enlèvement de papiers à Jean Madiot, fermier général des métairies de la Chevrie, des Barres et de la Brunetière, appartenant au dit seigneur du Parvis ; appel au Parlement (1753, 17 avril) ; — contre Louis, Pierre et Jean Lecomte, pour coups et violences à Mathurin Moriceau, closier au Petit-Chauvigné, et à Guillaume Beucher, métayer à la Tubertière, en Athée (6 septembre) ; — contre Pierre-Raoul Doguereau, prêtre, vicaire de Saint-Saturnin-du-Limet, pour coups à François Madiot, meunier, procureur de la boîte des trépassés de la dite paroisse, et à Jacques Quinton, laboureur, quêtant pour la dite boîte (1754, 19 février) ; — contre les nommés Cointet fils et Bernier fils, pour coups à Jacques Rousseau, marchand, procureur de la boîte des trépassés de Saint-Aignan-en-Craonnais (5 mai) ; — contre Mathurin Arthuis et autres, pour coups à Pierre Thibard, marchand, et à Marie Patault, sa femme (6 avril) ; — contre Michel Boisseau, père et fils, de Livré, pour coups à René Guiais fils, de la Chesnardière, en Livré (3 octobre) ; — contre la mémoire de Jean Le Chanteux, trouvé pendu au village de la Bullerie, en Fontaine-Couverte (16 novembre) ; — contre Antoine, François et Joseph Ardon, pour coups à Claude Joulain, marchand, et Marie Testu, sa femme, de Craon (1755, 27 janvier) ; — contre Marin Paillard, de la Largerie, en Cuillé, pour rapt et viol de Renée Guyon, fille, demeurant à Beau-Soleil, en Ballots (30 janvier) ; — contre Mathurin Butault et François Bellanger, pour coups à François Delanoë, cordonnier à Ballots (18 mars) ; — contre Jean Verron, dit Crespin, Guillaume Ferré, et Jean Houssin, accusés, pour coups à René Plaquer, domestique du curé de la Chapelle-Craonnaise (13 décembre) ; — contre François Auger, dit Richard, chaudronnier, accusé d'avoir frappé mortellement un inconnu qui passait par le village des Basses-Loges, en Saint-Michel-près-la-Roë (1756, 10 juillet), etc.

B. 3150. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1757-1761. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre Mathurin Guéret, laboureur à la Fauvellière, en Cossé-le-Ressort, et 11 complices, accusés d'avoir enlevé nuitamment François Ménard, journalier au Petit-Assis, de l'avoir traîné chez le dit Guéret et de l'y avoir fait périr sur un brasier allumé à cet effet sous le prétexte qu'ayant ensorcelé la fille de l'un d'eux, il ne levait pas son maléfice ; trois accusés seulement avaient pu être arrêtés ; deux hommes sont condamnés à la pendaison ; une femme est condamnée à la fustigation, à la marque et au bannissement per-

pétuel; des contumaces, deux hommes sont condamnés à être rompus vifs; une femme à être pendue et ensuite brûlée; les autres à la pendaison simplement; appel au Parlement des condamnés présents (1758, 9 mars); — contre le nommé Monvoisin, de Craon, pour tentative de viol sur Françoise Planchard (22 avril); — contre plusieurs individus réunis au sujet de la milice, pour coups et blessures à Jacques Guinoiseau, closier à la Roche-Porée, en la Roë (9 mai); — contre Marin et Michel Cruchet, pour coups à Urbain Chartier, de Quelaines (25 novembre); — contre les auteurs du meurtre de René Lecomte, dit l'Espérance, bûcheron, dont on avait trouvé le cadavre près du village de Lorgerie, en Ballots (1759, 26 février); — contre Mathieu et Jean Gaumer, métayers à la Grande-Perrine, en Athée, pour coups à René Esnault (15 juin); — contre les auteurs des dégradations commises aux murs et aux dépendances du château de Craon (29 août); — contre Étienne Miot, sellier, pour coups à René Preolleau, coutelier (11 octobre); — contre François Rousseau, meunier, pour coups à Jean Guyon (18 décembre); — contre Pierre Renard, aubergiste au bourg de Saint-Aignan (1760, 18 janvier); — contre René Daigremont, marchand à la Selle-Craonnaise; — contre Françoise Goussé, femme de Pierre Regereau, pour injures à Françoise Rondelle (14 février); — contre le nommé Cadiot, accusé du meurtre de Julien Réveillard, closier au lieu de la Loge en Bouchamps (4 mars); — contre des individus accusés de coups envers Louis Dutertre, soldat au régiment de Penthièvre-infanterie, en garnison à Quimper (8 mars); — contre le nommé Clément, fermier à la Cour de Laubrières, pour coups à François Daigremont, sieur de la Hunaudière (25 juin); — contre Pierre Aubert et autres pour coups à René Denis (11 novembre); — contre les auteurs du meurtre de Pierre Harnois, de la Percandrie, en Saint-Michel-près-la-Roë (30 décembre); — contre Jean Collet, métayer à Linière-Morin, en Quelaines, pour coups à Jean Denouault, closier au Mortier, dite paroisse (1761, 17 janvier); — contre Jean Sizé, cabaretier à la Chapelle-Craonnaise, pour diffamation envers Julien Charon, prêtre, curé de la dite paroisse (4 septembre); — contre René Chevallier, sergent royal, et René Cahoreau, accusés de violences et d'abus de pouvoir envers Joseph Godebille, de Fontaine-Couverte (16 décembre), etc.

B. 3151. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1762-1764. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre Jean Denis, pour à coups Louis Moranne (1762, 23 juin); — contre Marie Dolbeau et Louis Goussé, pour coups à Anne Pointeau (30 juin); — contre Guillaume Ferré et Jean Thibard, pour coups à Perrine Marsollier, femme de Jean Sizé, aubergiste à la Chapelle-Craonnaise (7 juillet); — contre les nommés Trouvé, Sarché, Pierre Delestre et complices, pour coups à René Rousseau, tanneur, de Craon (25 octobre); — contre René Haton fils, pour voies de fait envers Pierre Pottier, marchand à la Pelourdrie, en Cossé-le-Ressort (17 novembre); — contre René Lecomte, marchand, tambour et adjoint à Craon, pour violences sur Pierre-Louis Gastineau, huissier à verge au Châtelet de Paris (3 décembre); — contre Perrine Mesnage, de Gastines, accusée d'infanticide; condamnation par contumace à la pendaison (1763, 9 février); — contre Jean Thibart et Jean Guinoiseau, domestiques, pour conduite scandaleuse pendant les offices dans l'église de Denazé (9 mars); — contre Jean Troupeau, marchand, au Plessis, en Renazé, pour coups à Louis Marsolleau et à Renée Dorgère, sa femme (12 mars); — contre Marin Bodinier et Perrine Michel, sa femme, pour coups à Renée Fautras, domestique au village de la Palayère, en la Chapelle-Craonnaise (2 août); — contre René Chevallier, sergent, pour violences à Marie-Renée Ménard, femme de Michel Commandeur, marchand à Craon (27 août); — contre Louis Rousseau et complices, accusés d'avoir escaladé les murs du jardin des Dominicains et d'avoir enlevé la plupart des fruits du dit jardin (3 septembre); — contre Charles Lelong, chirurgien à Quelaines, pour injures à François Lezé, notaire royal au dit lieu (1764, 5 mars); — contre Pierre Letessier, huissier au grenier à sel de Craon, pour diffamation envers Noël-François Salmon, huissier audiencier au siège de la baronnie; appel au Parlement (9 mai); — contre Marie Chaussée, femme de René Dugué, boucher, pour diffamation envers les Bénédictins de Craon (12 septembre); — contre Marin Le Royer, boucher à Ballots, accusé d'avoir frappé à mort Jean Jallié, du dit lieu; condamnation par contumace à la pendaison (22 décembre), etc.

B. 3152. (Liasse.) — 202 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1764-1766. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre Pierre Hunault, François Gerbouin, Courtois et Jacques Baffet, accusés du meurtre commis au bourg de la Roë, sur François Maro, lieutenant de gabelle au poste de Civré, en

Ballots (1765, 7 janvier) ; — contre Guillaume Gouget, accusé du meurtre de René Sabin, de Pommerieux (28 janvier) ; — contre François Besnier, métayer au Bois-Guillaume, en Quelaines, pour blessures à Julien Pineau, métayer au Pont-Glamart, même paroisse (15 février) ; — contre Michel Moriceau, tailleur, et François Desprez, métayer, accusés d'avoir diffamé Jean Sabin, de Simplé, en le faisant passer pour sorcier ; Moriceau prétendait qu'ayant un jour donné une prise de tabac à Sabin, il s'était aussitôt senti couvert de poux ; qu'il avait ôté sa chemise, l'avait battue avec un bâton de néflier et que tous les coups se répercutaient sur Sabin qui était loin de là et qui aurait fini par périr si lui Moriceau avait continué de frapper sa chemise ; de son côté, Desprez prétendait que Sabin par ses maléfices l'empêchait de faire du beurre (30 mars) ; — contre François Boulay, métayer à Terretient, en Chérancé, accusé du meurtre dans une rixe de Pierre Madiot, métayer à la Guitonnière, en Saint-Clément ; lettres de rémission (18 mai) ; — contre Pierre Lesecq, chapelier, Leroy, Tabourin, dit La Grandeur, et autres, pour injures et chansons diffamatoires sur Joseph Pointeau, chapelier, et Anne Huchedé, sa femme (5 juin) ; — contre Pierre Robineau fils et autres garçons boulangers, pour coups à René Ganne (24 août) ; — contre François Rozeray, dit Picherais, pour vol au lieu de la Chauvelière, appartenant à Pierre Boisgontier, marchand (1766, 1er janvier) ; — contre René Huchet, closier à la Guinoiserie, en Méral (3 mars) ; — contre Julien Quiquet et autres de la Selle-Craonnaise, accusés d'avoir employé la violence pour faire contribuer Jacquine Guion, femme d'André Rouillet, de la même paroisse, aux frais de la milice, bien que les deux fils de cette femme fussent exemptés, l'un comme bouvier, l'autre pour défaut de taille (29 mars) ; — contre Christophe Robineau, pour coups à Jean Marsollier, marchand à Marcillé, en Châtelais (29 avril) ; — contre Joseph Buineau, accusé de rebellion et de voies de fait envers Marie Chaussée, veuve Dugué, bouchère à Craon, adjudicataire du bœuf villé, et qui, accompagnée de l'huissier Jacques Queufoin, voulait s'assurer que le dit Buineau ne vendait pas de la viande au préjudice du droit exclusif de la bouchère (6 juin) ; — contre Mathurin-Urbain Jégu, Marie-Perrine Préau, sa femme, et autres accusés, sur la plainte de François-Martin Préau, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon, de détournements d'argent de la succession de Julien Préau, curé de Ballots (4 juillet) ; — contre Alexis Pointeau, de Craon, accusé de rebellion à justice en la personne de Noël-François Salmon, huissier, et de ses recors qui venaient exécuter une sentence au profit de l'hôpital Saint-Jean de Craon (25 août) ; — contre Pierre Bodinier, journalier, pour coups et blessures à Jean Chabrun, marchand à Quelaines (27 août) ; — contre Jean Barré et autres perrayeurs des ardoisières de Renazé, accusés d'avoir frappé mortellement l'un d'eux, Étienne Rendu, dans une rixe (13 septembre) ; — contre les nommés Clavreul et Delanoë, pour coups à Jean Gougeon, marchand à Angers, et Michel Dorgère, tailleur d'habits à Craon (24 octobre) ; — contre Marie Monnier, femme de Christophe Robineau, aubergiste au *Lion-d'Or* de Craon, pour diffamation envers Claude Joulain, marchand à Craon ; appel au Parlement (19 décembre), etc.

B. 3153. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

1766-1769. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre Brice Ribault et Jean Berson, maçon, pour voies de fait sur Perrine Langlois, femme de Pierre Goillier, tailleur de pierres à la Meslinière, en Laigné (1767, 8 janvier) ; — contre Marie Blanchet, femme de Claude Joulain, messager, pour injures à Marie Monnier, femme de Christophe Robineau (15 janvier) ; — contre Pierre Louvet, marchand, pour injures et coups à Marin Forestier, marchand à Craon (16 février) ; — contre François Selbert, René Poché, Louis Duchesne et autres, pour injures et coups à Marie Dubois, veuve de Guillaume Fouilleul, marchande à Craon, lors d'une cueillette de macres sur l'étang de Bouchamps (1er août) ; — contre Jacques Régulier, poursuivi pour vols et bris de prison (18 novembre) ; — contre Jacques Hiret, boulanger, pour coups et blessures à Julien Moriceau, marchand au lieu du Cormier, en Livré (18 décembre) ; — contre Mathurin Durand, closier à la Tourtaudière, en Pommerieux, pour coups à Jacques Priou, closier au dit lieu (1768, 27 avril) ; — contre Julien Boisard, pour blessures à Jean Chérubin, métayer à la Hardelière, en Saint-Martin-du-Limet (10 mai) ; — contre Jacques et Julien Courtillié, laboureurs à la Haie-Brette, en Fontaine-Couverte, pour coups à Julien Houillot, closier à la Roussière, même paroisse (5 août) ; — contre des compagnons ouvriers de Craon, accusés de courir la nuit par les rues de la ville, de commettre toutes sortes de voies de fait et de dégâts, et contre les cabaretiers qui leur donnaient refuge (10 octobre) ; — contre Pierre Langevin, pour blessures à Charles Rabor closier à la Queurocherie, en Denazé (18 octobre) ; contre Jean Briand, closier à la Haute-Bessonnerie, e

Ballots, pour voies de fait et menaces à Marin Landais, métayer (1769, 31 janvier); — contre Michel Dorgère, pour coups à Louis Meillan, garçon chapelier à Craon (9 février); — contre Jean Le Reau, laboureur à Chelun, pour vols de chevaux; mise hors de cour (20 février); — contre Mathurin Arthuis, pour blessures à René Gasnier (24 février); — contre Marie Cartier, femme d'Étienne Miot, sellier, pour injures et menaces à Claude Jamet, chirurgien à Craon (4 mars), etc.

B. 3154. (Liasse.) — 143 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1770-1771. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre René Buhigné, meunier au moulin de Choigné, en Beaulieu, pour coups à François Buhigné, marchand au moulin de Méral (1770, 21 février); — contre Pierre Simon, maréchal à Craon, pour coups à Pierre Letessier, tisserand (31 mars); — contre Pierre Letessier, huissier au grenier à sel de Craon, accusé d'avoir tiré un coup de pistolet sur Jean Lemanceau, de Livré, qui lui réclamait le paiement d'une somme à lui due; appel à minima du procureur fiscal (9 juin). — Visite du cadavre de Pierre Debon, receveur de l'hôpital Saint-Jean et de l'hôpital général de Craon, tué par un coup du pistolet qu'il était en train de nettoyer (10 août). — Procédures et sentences contre les particuliers qui avaient dévalisé deux armoires de François-Martin Préau, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas de Craon (1771, 14 mars); — contre Mathurin Ferron, domestique de Pierre Rousseau, et autres, pour coups et blessures à René Besnier, garde des bois de l'abbaye de la Roë (16 mars); — contre le nommé Bruneau, blatier, pour injures et coups à Pierre Taforeau de la Ganneraie, fermier à la Chardronnière, en Loigné (23 mars); — contre Mathurin Fournier, pour voies de fait sur Louise Doreau, femme d'Eustache Berson, laboureur à Chebussé, en Athée (2 mai); — contre Jean Casse, accusé du vol d'un cheval; évasion du prévenu des prisons de Craon (21 juin); — contre Louise-Marie Gourand, femme de René-Jean Geslin, fermier au château de la Barre, en Saint-Saturnin-du-Limet, accusée de mener une vie scandaleuse avec le sieur Huault de la Poterie (12 octobre), etc.

B. 3155. (Liasse.) — 122 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1771-1772. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre René Guyon, de Laigné, accusé de vols; tentative d'évasion; sentence le condamnant aux galères perpétuelles et à la fustigation; arrêt du Conseil supérieur de Blois réduisant la peine à une heure de carcan et à cinq années de bannissement (1772, 25 janvier); — contre René Simon et autres habitants de Méral qui étaient venus assiéger la maison des époux Marcille pendant la nuit de leurs noces et les avaient accablés d'injures et assaillis à coups de pierres, parce que les nouveaux mariés avaient supprimé les réjouissances usitées en pareils cas dans le Craonnais (24 février); — contre Pierre Guémas, métayer au Pont, en Saint-Aignan, pour coups à Jean Lezé, garçon à la métairie de la Mazure, même paroisse (16 mars); — contre des inconnus qui s'étaient introduits de nuit dans l'église de la Selle-Craonnaise et avaient dévalisé la boîte des Trépassés (9 avril); — contre Jean Moriceau, closier à la Petite-Réauté, accusé de vol à la maison de Belair, en Méral; renvoi de l'affaire au présidial d'Angers (15 avril); — contre Alexis Hoisnard et Jean Hoyau, fileurs de laine, de Craon, accusés de vols; renvoi devant le présidial d'Angers (13 juin); — contre le nommé Salfray, de Gastines, les fils Gachot et deux autres inconnus soi-disant cavaliers de maréchaussée, accusés d'avoir, en vertu de prétendus ordres du Roi, enlevé de chez lui, pendant la nuit, le sieur Le Breton de la Houssaie, du lieu de la Chauminelle, en Laubrières, et de l'avoir conduit en Bretagne sans qu'on sût ce qu'il était devenu, d'avoir pris ses titres, ses papiers, son argent et quelques jours après d'être retournés à son domicile faire vendre son mobilier (14 juillet); — contre Marie-Anne Beaugrand, veuve de François Lecomte, apothicaire, pour rébellion à justice en la personne de Noël-François Salmon, premier huissier-audiencier au siège de la baronnie (16 novembre), etc.

B. 3156. (Liasse.) — 140 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1772-1773. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre Jacques Baffet, closier à la Poissonnerie, en Bouchamps, pour voies de fait envers François Delestre, closier au Grand-Perrin, même paroisse (1773, 16 janvier); — contre certains officiers de l'Hôtel-de-ville de Craon qui, s'étant rendus en la salle de leurs séances, s'étaient fait ouvrir par un serrurier le coffre où étaient renfermés les titres de la communauté et s'étaient emparés de ces papiers, en l'absence du secrétaire-greffier, et avaient commis plusieurs irrégularités dans les précédentes assemblées; — contre Jean Margottin, de Laigné, accusé d'avoir séduit et enlevé la fille Nobis; renvoi au présidial de Château-Gontier

(8 février); — contre Marin Sorin, cabaretier à Denazé, pour vol au préjudice de René Forget, prêtre, curé de la dite paroisse (10 février); — contre Marin Segretain, employé de gabelle au poste de Bouchamps, pour meurtre du nommé Moriceau, dit Jabanne, et contre François Le Barbier, brigadier de gabelle au dit poste, accusé de rébellion à justice en la personne de deux huissiers porteurs d'un décret de prise de corps contre l'assassin; renvoi devant la Chambre souveraine de Saumur (26 mars); — contre Pierre Forestier, pour injures et coups à Jean Lepron, tisserand au Bois-Cousture, en Méral (30 mars); — contre les auteurs d'un vol commis avec effraction dans la boutique de Michel Saussereau à Craon (2 avril); — contre Pierre Buineau, mégissier, pour coups à Louis-Thomas Bouliau, fermier à la Goupillière, en Pommerieux (3 avril); — contre la femme Bruneau, veuve de Pierre Berson, pour diffamation de Joseph Soutif, marchand à Saint-Clément, accusé du vol commis chez Michel Saussereau (28 avril); — contre André Pointeau, de la Morinière, en la Boissière, accusé de vol; élargissement (10 mai); — contre Marguerite Suzanne, pour injures à la femme de Louis Legros, maçon (21 mai); — contre les nommés Coquelin, enfants de Françoise Béasse, pour injures et mauvais traitements envers Julien Tropée, meunier à la Besnerie, en Cuillé, leur beau-père (1er juillet); — contre Jean Bruneau, marchand à Simplé, pour injures et diffamation à l'égard de Louis Bellay, marchand au Haut-Fouillereul, en la Chapelle-Craonnaise; — contre Louis Malhereau, closier au village de la Pasquerie, en Saint-Michel-de-la-Roë, et ses complices, pour coups et blessures à Jean Delestre, affranchisseur au village de la Croix-Couverte, même paroisse (21 juillet); — contre René Pasquier, meunier à la Chapelière, en Châtelais, pour injures et mauvais traitements à Jean Blondeau, fermier du droit de minage de Craon, qui réclamait le payement d'une redevance (29 octobre); — contre Marin Bodinier, d'Athée, accusé de rapines dans les paroisses de Méral, la Chapelle-Craonnaise, Denazé et autres; renvoi au présidial d'Angers (27 novembre), etc.

B. 3157. (Liasse.) — 124 pièces, papier; 1 cachet.

1774. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre Pierre Verron, lieutenant de gabelle à Laigné, pour violences sur Anne Bioche, veuve de Jean Radé, du dit bourg (23 février); — contre Pierre Dorgère fils, pour violences sur Gervais Papin de la Forge, chirurgien (7 mars); — contre Antoine Deschamps, dit Normand, de Plessé au Maine, et contre René Pineau, de Chalain, en Anjou, accusés de rapt, de vols et de voies de fait; renvoi au présidial d'Angers (26 avril); — contre Jean Lebâcle, pour violences sur Guillaume Rougechausse, garçon boulanger (15 juillet); — contre Charles et Jacques Jaunay, pour blessures à Pierre Glemin et à Françoise Maheu, sa femme, closiers à la Thuauderie, en la Roë (6 septembre); — contre Perrine et Jeanne Laurent, pour bris d'une bancelle dans l'église de Brains-sur-les-Marches, et pour injures à Perrine Lemeunier, femme de Nicolas Pouarson, employé dans les fermes du Roi (17 octobre); — contre François Le Rassineux, pour violences sur Étienne Foucher, domestique au château des Alleux, en Cossé-le-Ressort (19 novembre); — contre Jean Trohet, marchand de bestiaux à Avénières, pour larcins au préjudice de Jean Bazin, serger et aubergiste à la *Boule d'Or*, à Craon (10 décembre), etc.

B. 3158. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1774-1775. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre Jacques Querré pour menaces et violences à Jean Ferron, marchand au village des Hayes-Brettes, en Fontaine-Couverte (1775, 24 février); — contre Charlotte Rivière, veuve de René Bourdais, meunière au moulin des Planches, en Niafle, accusée du rapt et de la séduction de Renée Chauvin, fille mineure de François Chauvin et de Renée Allaire (1er avril); — contre le nommé Perrault, meunier, pour coups à François Badault, métayer à la Bourette, en Cossé-le-Vivien (22 avril); — contre Jean et Pierre Girard, de l'Isodière, en Brains-sur-les-Marches, accusés du meurtre de Jean Héreau, de Saint-Michel-la-Roë; lettres de grâce (17 mai); — contre Pierre Bouldé, pour injures et coups à Pierre Gallisson, marchand, et à Marie Poullain, sa femme, de Livré (5 août); — contre les auteurs inconnus d'un vol de chevaux au préjudice de Jean Louveau et d'André Herrier, marchands (12 août); — contre Julien Jallot, tanneur à Noellet, pour injures et coups à Jean Bachelot, tanneur à Laval, auquel il reprochait de « ressembler aux gens de Laval qui se vantoient beaucoup sans avoir de facultés; » appel au Parlement (30 août); — contre François Girault, marchand à la Besnière, en Fontaine-Couverte, pour menaces et voies de fait sur Jean Cherruau, maréchal en œuvre blanche au Pont-Blandin, même paroisse; appel au Parlement (6 sep-

tembre); — contre le nommé Niard, employé dans les fermes, de la brigade de Craon, pour violences à René Troupeau le jeune, marchand à Hutteloup en Athée; appel au Parlement; — contre Mathurin Naturel, meunier au moulin de Barillé, en Ballots, pour injures et menaces à Julien Bédier, marchand à Forgeron, en la Roë (13 septembre); — contre Renée Lemée, domestique, et Jean Abraham, cordonnier, pour voies de fait à François Guinoiseau, marchand à Chambellay (14 octobre); — contre Gabriel Joncourt, chapelier à Craon (17 octobre); — contre Michel Simon, dit le Loup, et le nommé Ferré, pour coups et blessures à Pierre et Joseph Marchand, foulons (18 octobre), etc.

B. 3159. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1775-1776. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre Jeanne Boisseau, femme de Pierre Vesin, aubergiste à la Roë, qui avait faussement accusé de vol Nicolas Levéel, sergent de la baronnie, demeurant à Saint-Clément (1776, 20 février); — contre François Rousseau et Jean Cherruau, collecteurs de l'impôt du sel à Fontaine-Couverte, pour coups à Marin Maheu, métayer à la Grande-Quériverie, même paroisse, autre collecteur (11 mars); — contre les auteurs de la mort d'un enfant nouveau-né trouvé noyé dans un vivier de la paroisse de Brains-sur-les-Marches (6 avril); — contre René Poisson, boulanger à la Roë, pour menaces à Perrine Desroziers, veuve de François Hervé, bourgeois, à la Tréhonnière, en Saint-Michel-près-la-Roë (8 mai); — contre le nommé Pointeau, garde-chasse de la baronnie à la Ferraguère, pour violences (8 juin); — contre Jean, Jacques et Pierre Gohier, pour voies de fait envers Pierre Lemesle, closier à la Rivière, en Saint-Michel (22 juin); — contre Michel Dorgère, tailleur d'habits à Craon, pour diffamation de Charles Détain, marchand de porcs à Manneville-la-Rault, en Normandie (10 juillet); — contre François Gendry, closier à Villette, en Cossé-le-Ressort, et Guillaume-Joseph Niveau, sergent royal à Cossé-le-Vivien, pour voies de fait à Pierre Pannier, tisserand au village des Landes, en Cossé-le-Ressort (12 août); — contre Jean Niollet et Jean Boisal, dit la Constance, compagnons chapeliers, pour coups à Gabriel Joncourt, chapelier à Craon, et à Anne Pointeau, sa femme (28 août); — contre Pierre Simon et sa femme, pour injures et diffamation envers Françoise Hamard (21 septembre); — contre les nommés Anger-Suavière et Anger-Dubourg, pour coups à Julien Marcille, tisserand à la Fouillère, en Cossé-le-Ressort (5 octobre); — contre Jean Cherruau, maréchal taillandier à Fontaine-Couverte, pour coups et blessures à Pierre Huchedé, marchand de fil à la Gaullerie, en Saint-Michel; — contre des compagnons cloutiers accusés de tapage nocturne dans les rues de Craon, de menaces et de cabales (28 octobre); — contre Jean Anger-Suavière, pour menaces à Marie Boisramé (27 novembre), etc.

B. 3160. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1776-1778. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre René Jaguelin, cordonnier, pour séduction de Gabrielle Le Rouyer, fille mineure de Perrine Chevallier et de feu François Le Rouyer (1777, 8 février); — contre Jean Cramail, Galichet, Ringuet et Charles Porrée pour tapage nocturne dans les rues de Craon et pour assemblées illicites (29 avril); — contre Jean Malabry pour bris de prison (30 mai); — contre les nommés Michel Dorgère père et fils, pour coups à Marie Dorgère, tapissière à Craon (16 juin); — contre Jeanne Bernier, pour insulte à François Moreau (28 juillet); — contre Augustin Gourdon, marchand à Fontenelle en Laigné, pour diffamation envers Julien Periolet, sous-brigadier de gabelle au dit bourg (30 août); — contre Pierre Bouldé, marchand et voiturier par terre, pour coups à Jean Aubry, voiturier par terre à Cossé-le-Vivien (13 septembre); — contre Jean Cointet, François Pipard et autres habitants de Brains-sur-les-Marches, accusés d'avoir enlevé par force la récolte de blé noir provenue sur une portion de lande en la dite paroisse, qui avait été afféagée à Jacques Paillard par le seigneur de Senonnes (30 octobre); — contre Jean Girard, closier au village de la Forterie, en Fontaine-Couverte, pour coups et blessures à Jean Rivault, marchand de fil au lieu de la Beurge, au village des Loges, en Saint-Michel (1778, 12 janvier); — contre Marie Bouchard, Marie-Gilles de Beaumont et la demoiselle Meslier, demeurante à l'hôpital général de Craon, accusées d'avoir attribué à Françoise et Honorée Taillandier, filles d'Honoré-René Taillandier, brigadier de la maréchaussée de Craon, des libelles et chansons répandus contre plusieurs notables de la ville de Craon (20 janvier); — contre Jean et Joseph Gallichet, et Marie Sorieul, femme du dit Joseph Gallichet, pour diffamation envers Michel Soutif, closier (28 mars); — contre Marie Hévin, démente (12 août); — contre le nommé Gevelot, métayer à la Rivière, en Laigné, pour injures à Renée Guyon, veuve de Pierre Sabin, et à Mathurin

Sabin, fils de la dite Guyon (12 septembre) ; — contre François Jallu, à la Bastière, en Chérancé, accusé de violences envers Daniel Hurson, prêtre, curé de Chérancé (13 octobre), etc.

B. 3161. (Liasse.) — 119 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1778-1779. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre Luc Lamy, marchand, pour coups à Jean Duret, marchand au village de la Crue, en Saint-Martin-du-Limet (1779, 11 mars) ; — contre Bouldé fils, Cadots, meunier à Mée, et Rabeau, pour coups à François Rousseau, marchand au village de la Fortrie, en Fontaine-Couverte, et à Jean Hardy, garçon taillandier (17 avril) ; — contre Michel et André Lemanceau, de Livré, pour coups et blessures à Julien Bréhin, tisserand en toile fine à la Duranderie, en Athée (24 avril) ; — contre Pierre Lesnard, de la Viallière, en Châtelais, accusé du meurtre de Pierre Guichard, cordonnier à Bouchamps (3 mai) ; — contre Pierre Bernier et Marthe Aoustin, sa femme, hôteliers au *Cœur-Royal*, accusés d'avoir diffamé Pierre Le Tessier, premier huissier en chef au grenier à sel de Craon (10 juin) ; — contre Michel Lefranc, marchand à Craon, pour menaces et injures à Nicolas Dugrez, mégissier à Craon (13 août) ; — contre Pierre Renard fils et autres, accusés du meurtre de Jean Moreau, closier à la Maison-Neuve, au village de la Retiverie, en Livré (4 septembre) ; — contre Jean Duret, marchand au village de la Crue, et contre Renée Troseille, veuve de Louis Blanchard, pour injures à Marie Gendry, femme de Mathurin Rousseau, meunier (22 octobre) ; — contre Guillaume Ferré, accusé du meurtre de François Cadot fils, tué dans une rixe à la Chapelle-Craonnaise (27 novembre) ; — contre Louis-Julien Papin, sieur de la Chapronnière, accusé de voies de fait envers Pierre Beaudouin qui, en qualité de syndic de la paroisse de Gastines, voulait rétablir l'ordre chez la fille Legourd, hôtesse au dit lieu (2 décembre) ; — contre Jean Helbert, menuisier au village de la Gaignardière, en Livré, pour voies de fait sur Jean Bullourde et François Salmon (15 décembre), etc.

B. 3162. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1778-1781. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre le nommé Beaupied, boucher à Château-Gontier, pour violences sur Jean Margottin, marchand à Romfort, en Laigné (1780, 7 février); — contre les nommés Aubry, maréchal, Pottier fils, métayer à l'Orlisière, et Arthuis, tous de Pommerieux, pour blessures à Urbain Lemasson, sabotier à Craon (7 mars) ; — contre René Fougeray, marchand à la Hayère, en Rasnée, pour injures à Julien Cournée, marchand aux Buttes, en Brains-sur-les-Marches (25 mars) ; — contre Jeanne Bellanger, femme de Jean Clavereul, métayer à Saint-Hubert, en Livré, pour diffamation envers François Outin, garde-chasse de la baronnie au dit lieu de Saint-Hubert (25 avril) ; — contre Julien Brossier et Pierre Huchedé, pour coups dans une rixe à René Blin et à François Bouldé (26 mai) ; — contre Julien Gaultret et complices, de Simplé, pour coups et blessures à André Boulleau et à Pierre et François Fresnaye, tailleurs de pierre, de Château-Gontier (31 juillet); — contre Charles Genet et le nommé Marquis, commis aux aides de Craon, pour diffamation et calomnies envers Charles-Simon Besson, vicaire à Saint-Clément de Craon (23 août) ; — contre le nommé Verdier, pour dégâts à la propriété de Marie Moreau, veuve de Michel Boisseau, hôtesse à Livré (11 septembre) ; — contre Marin Rozeray, atteint de démence (1781, 18 avril) ; — contre René Meignan, fermier, et Françoise Jallot, sa femme, pour injures à René Anger du Bourg, d'Athée (26 mai) ; — contre Pierre Guais, Maurice Avranche et Joseph Courcelle, pour tapage nocturne et menaces dans les rues de Saint-Aignan lors de la quête des *Mouillotins* (12 juin) ; — contre Mondot Lemeunier, dit Breteau, ancien cavalier de maréchaussée à Craon, puis employé dans les fermes du roi, accusé de vols et de l'assassinat de Mathurin-Joseph Rousselet ; renvoi au présidial d'Angers (14 juillet) ; — contre Mathurin Arthuis, métayer à la Petite-Métairie, en Saint-Clément, pour coups à Jacques Tessier, affranchisseur à Cevillé, en Châtelais ; appel au Parlement (8 août) ; — contre René Durand, hôtelier, pour coups à Joseph Vuillaume, menuisier à Craon, et à Marie-Anne Gastineau, sa femme (19 septembre) ; — contre Jean Jégu fils, pour coups à Pierre Jégu, marchand à la Grande-Touche en Livré (27 octobre) ; — contre la nommée Simon, femme de Guillaume Rezé, en la métairie de la Grange, en Quelaines, pour coups à Guillaume Beauvais, fermier à Quelaines ; appel au Parlement (13 novembre), etc.

B. 3163. (Liasse.) — 107 pièces, papier ; 2 pièces, parchemi

1777-1783. — Grand et petit criminel. Prc. dures et sentences contre Marie Guinoiseau, veuve

Jean Guinoiseau de la Reverdière, pour diffamation envers Julien Paillard, métayer à Beuchevreul, en Méral (1782, 10 avril) ; — contre le nommé Guérin, boulanger à Brains-sur-les-Marches, et ses complices, accusés d'avoir assailli à coups de bâton Jean Blondeau, vérificateur des poids et mesures de la baronnie, et les deux sergents qui l'accompagnaient au sortir du bourg. de Fontaine-Couverte, et de leur avoir enlevé les étalons dont le dit vérificateur se servait dans ses opérations (20 juin) ; — contre Louis Aubry, marchand à la Maussionnière, en Quelaines, pour coups à François Fouassier, laboureur au Clos-Siron, même paroisse (3 août) ; — contre Marie Boureau, femme de Jacques Guion, pour menaces et coups à Perrine Carrie, veuve de Guy Segretain, domestique à Brains-sur-les-Marches (5 novembre) ; — contre René Madiot, de la Selle-Craonnaise, accusé d'avoir méchamment tiré un coup de fusil sur Jean Le Roueil, meunier au moulin de la Fosse, même paroisse (21 décembre) ; — contre Pierre Macé, maître cloutier à Craon, pour rixe avec Jean Duret, marchand de fil au village de la Trichonnière, en la Selle-Craonnaise (1783, 23 mai) ; — contre Renée Pradier, veuve de Charles Lemasle, et Charlotte Lemasle, sa fille, pour vagabondage ; renvoi à la maréchaussée de Château-Gontier (21 juin) ; — contre Louis Ménard, maître tourneur, pour injures et coups à Joseph Doisteau, compagnon tourneur (8 août) ; — contre les nommés Bellanger et Guérin, Noël Bertron et François Rousseau, de Craon, accusés d'avoir attaqué de nuit, sous les halles de la dite ville, Jacques-Mathurin Lasnier, sieur de Chauvigné, bourgeois ; appel au Parlement (9 août) ; — contre Joseph Doyard, commis de gabelle à Chérancé, sa femme et sa fille, accusés d'avoir occasionné par leurs mauvais traitements la mort de Françoise Paulet, femme de Jean Coiffé, brigadier de gabelles au dit bourg, enceinte de huit mois et demi (18 août), etc.

B. 3164. (Liasse.) — 109 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin ; 4 cachets.

1782-1784. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre Joseph et Pierre Legros, maçons, fils de Pierre Legros, maître maçon, et autres, accusés d'avoir commis pendant la nuit du tapage et des voies de fait dans les rues de Craon ; évocation au présidial d'Angers (1784, 7 janvier) ; — contre les auteurs de la mort d'un enfant nouveau-né dont le cadavre avait été trouvé dans une mare à Pommerieux ; monitoire (19 janvier) ; — contre les nommés Gault et Buineau et complices, accusés d'avoir, armés de pistolets et de bâtons, attaqué sur le chemin de Craon à Châtelais des jeunes gens avec qui ils avaient eu querelle au cabaret (17 février) ; — contre Marin Gaschot, marchand de fil à la Gaudinière, en Laubrières, pour coups à Jean-Baptiste Astor, garçon fondeur de marmites à Cuillé (27 mars) ; — contre Pierre Doisneau, pour avoir assailli à coups de bâton Anne Arthuis, femme de Jean Jarnet ou Gernet, closier au village du Verger-Allou (26 mars) ; — contre Louis Olivier, domestique, et Louis Guérin, garçon meunier au moulin du Bigot, en Méral, accusés du meurtre de Jacques Guinoiseau ; renvoi au présidial d'Angers (10 août) ; — contre Henri-Hippolyte Bodard de la Cessardière, fils aîné du second mariage du sieur Bodard de la Jacopière, receveur au grenier à sel de Craon, et de dame Fremond, pour coups à Jean-Auguste Besnard fils, bachelier en médecine ; témoin : François-Jean Doussault, président au grenier à sel de Craon ; appel au Parlement (14 octobre) ; — contre le nommé Bertron, marchand à Segré, pour coups à Michel Échallier, boissellier à Craon (12 novembre) ; — contre les fils de Joseph Legros, maçons et menuisiers, pour coups à Julien Pourias, garde surnuméraire de la baronnie (29 décembre), etc.

B. 3165. (Liasse.) — 71 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin ; 1 cachet.

1785-1786. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre René Bouvet, meunier au Bas-Theil, en Niafle, pour coups à Jacques Hamon, grêleur et affranchisseur aux Friches, en Saint-Aignan (1785, 26 mars) ; — contre Jean Rousseau, meunier à la Blanchebarbière, en Saint-Clément, pour voies de fait envers Françoise Ménant, sa domestique (26 avril) ; — contre Alexandre-Jacques Pointeau, déserteur du régiment Dauphin-dragons, compagnie de la Roche-Lambert, condamné par contumace aux galères à perpétuité (6 février) ; et écroué à Craon sous le nom d'Adam Chevroleau, déserteur du régiment de l'Ile-de-France-infanterie, comme accusé de vols (25 mai) ; — contre Jacques Garreau, cordonnier à Bouchamps, accusé d'avoir recélé les effets volés par ledit Chevroleau ; élargissement sous caution juratoire (23 juillet) ; — contre Julien Pottier, marchand à Méral, pour injures et voies de fait envers Pierre Raimbault, négociant à Cossé-le-Vivien (27 août) ; — contre le sieur Bouttevillain-Grandpré, apothicaire à Craon, pour coups à Joseph Vuillaume, menuisier en

cette ville, et à Anne Gastineau, femme du dit Vuillaume (10 septembre); — contre Joseph Doisneau, de la Haie-Rouge, en Saint-Aignan-du-Désert, pour coups et blessures à Mathurin Moret (19 décembre); — contre Louis Legros, maître maçon à Craon, pour injures à Jean Leroyer l'aîné et à Françoise Joulain, sa femme (18 mars); — contre le sieur Duval de Nerville, ancien officier de maréchaussée demeurant à Château-Gontier, pour rebellion à justice en la personne de Noël-François Salmon, huissier-audiencier de la baronnie de Craon, dans l'auberge du *Duc d'Anjou* (23 mars); — contre un inconnu accusé de voies de fait envers Julien Lesecq, chapelier à Craon (1er mai); — contre Julien Lemonnier du Housseau, pour coups à Jean Simon, domestique au lieu du Houx, en Quelaines (22 septembre), etc.

B. 3166. (Liasse.) — 109 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1786-1790. — Grand et petit criminel. Procédures et sentences contre René Girard, marchand, pour injures à Marie La Chesnaie, femme de Jean Masson (1787, 3 janvier); — contre le nommé Poilièvre, cabaretier hors le faubourg Saint-Pierre de Craon, pour injures et coups à Françoise Jégu, femme de Jean Couson, qui venait chercher son mari (7 avril); — contre Pierre Bafour, boucher à Craon, pour vol d'une brebis; renvoi au présidial d'Angers (17 avril); — contre Pierre Bréjouin, de la Croix-Couverte, en la Roë, pour rixe avec Perrine Lemesle, femme de Jean Durand, closier au même lieu, et avec François Durand, leur fils (19 juin); — contre Louis Chaussée et Michel Frémont, accusés du meurtre de Jacques Girault, de Ballots (4 septembre); — contre les nommés Bouldé et Thoreau-Touchebaron, pour coups et blessures à Charles-Étienne Duchesne, receveur général des traites au bureau de Craon (13 août); — contre Claude Fournier, cabaretier à la Roë, pour rebellion envers René Chevallier, sergent royal des sénéchaussées d'Angers et de Château-Gontier, et ses recors qui venaient exécuter un jugement rendu au profit de Nicolas Rousseau, marchand de vins en gros en la Chapelle-sur-Oudon (26 septembre); — contre Pierre Gault, marchand à la Cruardière, en Niafle, pour coups à Jean Poupard, au village de la Mazure, même paroisse (1788, 12 janvier); — contre Gilles Lemoine, marchand à la Gallandière, en Ballots, pour injures à François Martin de la Gallandière et Perrine Bédier, sa femme (1789, 6 février); — contre Marin Chevalier, évadé des galères, accusé de vols; renvoi devant le juge du Pertre (18 juin); — contre François Boutevillain de Grandpré, apothicaire à Craon, mari de Victoire-Céleste Gilles de Beaumont, pour injures à Françoise Hérault, domestique (1er juillet); — contre les voleurs qui s'étaient introduits la nuit chez François-René Huault de la Poterie, maire de Saint-Saturnin-du-Limet (1790, 6 février), etc.

B. 3167. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1697. — Criminel. Sentence arbitrale prononcée par Guy Pierres, écuyer, sieur de la Quérie, dans la querelle entre Jacques Vary, prêtre, curé de Châtelais, et François-Antoine Besnard, sieur des Noës (24 mai).

B. 3168. (Registre.) — Petit in-quarto, 68 feuillets, papier. (Les feuillets 35-66 sont blancs.)

1767-1789. — Prisons. Livre d'écrou des prisonniers. — Écrou des nommés Doyen, soldat de recrue du régiment de Boulonnais, et Stanislas Fauchet, matelot, déserteur du port de Lorient (1780, 18 avril); — de François Gautier et de François Lelong, matelots déserteurs (28 avril); — de Jean Rapin, matelot novice, déserteur (2 juin); — de Pierre-René-Joseph Prudhomme, déserteur du régiment de Normandie-infanterie (20 juillet); — de René Louvet, cloutier à Craon, pour non paiement d'une somme de 330 livres par lui due à Jean Bertron, négociant à Segré (1783, 15 mai); — d'Alexandre-Jacques Pointeau, déserteur, écroué comme voleur sous le nom d'Adam Chevroleau (1785, 14 mai); — de Pierre Lamé, déserteur du régiment de Rohan-Soubise (1786, 2 août); — de Julien Beaujoin, déserteur du régiment de Bassigny (1788, 14 octobre), etc.

B. 3169. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1780-1789. — Prisons. Écrou de prisonniers.

B. 3170. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1705-1789. — Prisons. Procès-verbaux de visite des prisons après l'évasion du nommé Curie (1705, 19 décembre); — de François Planchenault (1725, 15 janvier). — Requête adressée à l'intendant de Touraine par le nommé Hatel, concierge des prisons, pour se faire rembourser des frais de nourriture et geôlage occasionnés par le séjour de prisonr écroués en vertu d'ordonnances des justices ro (1789).

B. 3171. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1755-1774. — Police. Personnel. — Provisions d'office de sergent de police à Julien Aubert (1755, 10 juin); — à François Ruau (1761, 27 juillet); — à Charles-Thomas Mabille (27 septembre); — à François Lelièvre (1774, 31 mai).

B. 3172. (Liasse.) — 40 pièces, papier; 1 pièce, imprimée.

1684-1786. — Police. — Ordonnances relatives aux vagabonds et gens sans aveu (1684, 20 mars, et 1685, 2 mars); — au tapage nocturne (13 novembre); — à l'administration de l'hôpital Saint-Jean de Craon (1687, 27 septembre); — à la police de la salle d'audience et à l'assistance par les sergents aux processions de la Fête-Dieu (1702, 19 mai); — au glacis de la porte Lionnoise (1723, 27 mars); — à la procession de la Fête-Dieu (27 mai); — à l'étalonnage des mesures et à la taxe du pain (7 juin); — à l'étalonnage des pintes et chopines (1727, 30 juin); — au bœuf villé et à la visite des boucheries (1733, 12 février); — à une autorisation de débiter différentes drogues accordée à Jean-Baptiste Le Brun, opérateur du Roi (1734, 14 juillet); — au prix du fournage du four bannal (1764, 7 mai); — au tir de l'oie (1766, 31 janvier); — au commerce des grains et farines (25 février, 16 mai et 16 juin); — aux chiens enragés (3 août); — au marché de la graine de lin (1768, 19 mars); — à l'approvisionnement des marchés en grains et farines (18 septembre); — aux foires et marchés de Craon (27 avril); — au moulin bannal du Blochet (1772, 20 janvier); — à la rage (16 novembre); — aux mesures (7 décembre, et 1773, 28 avril); — à plusieurs opérateurs et vendeurs d'orviétan; — au curage du Luarson (1776, 11 février); — aux mouillotins et charivaris (1780, 22 avril); — aux mesures (1781, 7 juin); — à l'établissement d'un marché aux grains (31 décembre); — aux suifs et chandelles (1785, 20 octobre), etc.

B. 3173. (Liasse.) — 71 pièces, papier; 2 cachets.

1676-1789. — Police. Procès-verbaux et procédures. — Visites faites, en vertu d'une commission du lieutenant général en la sénéchaussée d'Angers, par le sénéchal de Craon chez les nouveaux convertis du ressort pour saisir tous les livres contraires à la religion catholique; ces perquisitions sont faites chez René Madaillan, chevalier, seigneur de Chauvigny, Jeansar de Madaillan, son fils aîné, et Déborah-Philippe Madaillan, sa fille; chez le sieur Jounault, mari de dith de la Haye, au village de Laupinaye, en Livré; chez Amaury de Madaillan, chevalier, seigneur de l'Ile, aux Fougerais, en Livré; chez Daniel de la Chevallerie, écuyer, à la Daumerie, en Livré; chez René de la Chevallerie, écuyer, seigneur de la Mansellière, en Ballots; chez Louise de la Chevallerie, à la Bodangère, en Livré; chez Suzanne de la Chevallerie, veuve de René de Léviston, seigneur de la Heuslinière, en Niafle, Jeanne de Léviston et Déborah de Léviston (1686, mars). — Procès-verbaux contre les bouchers de Craon, qui refusaient de s'approvisionner (1710, 9 août); — contre les boulangers forains (1722, 12 octobre); — contre ceux qui s'étaient abstenus d'assister à la procession de la Fête-Dieu (1723, 29 mai); — contre René de Cherbonnier, écuyer, seigneur de Monternault, en Livré, pour refus d'apporter du grain aux marchés de Craon (13 juillet); — contre les boulangers (1725, 20 août). — Marque d'un demi-boisseau (1728, 15 mars). — Procès-verbaux et procédures relatifs au compte des droits d'inspecteurs des boucheries (1729, 28 juin); — à des enfants trouvés (17 décembre, et 1732, 19 mars); — à l'exercice de la médecine: interdiction à René Mahé, oculiste-chirurgien et apothicaire, d'exercer sa profession (1739, 23 juillet); — à la qualité et au poids du pain (1765, 15 avril); — au retard apporté par les chanoines de Saint-Nicolas dans la procession de la Fête-Dieu (1767, 18 juin); — à la régie du mesurage des grains (24 novembre, et 1768, 3 mars); — au marché des grains (1770, 21 mai) — à la police des prisons du grenier à sel (1772, 17 mars); — à un cheval trouvé errant sur le territoire de Ballots (13 mai); — à la déclaration de Christophe Gendry, incarcéré pour faux-saunage et jeté dehors parce qu'il était gravement malade et qu'il n'y avait pas d'infirmerie aux prisons du grenier à sel (26 juillet); — à la vérification dans les paroisses de Denazé, Simplé, Laigné et Pommerieux des mesures en usage chez les cabaretiers de ces paroisses (1775, 26 avril); — à une maladie épidémique qui s'était déclarée dans les prisons du grenier à sel (18 novembre); — aux poids et mesures (1778, 23 février); — à l'ordre des marchés (1779, 7 juin); — à une vérification de poids et mesures à la Selle-Craonnaise (1782, 5 juin); — à une autre vérification chez Françoise Moreul, veuve d'Augustin Ricot, bouchère à Craon (1786, 26 mars); — à la vente de médicaments par les dames hospitalières de Craon (1787, 4 septembre); — à une vérification de poids chez la veuve Gastineau, marchande à Craon (1789, 13 mars); — à une saisie de farine sur Pierre Boisseau, marchand à Craon (5 juin), etc.

B. 3174. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1675-1789. — Police. Voirie. — Baux des boues de la ville de Craon (1676, 17 janvier, 1725, 16 avril). — Ordonnance relative au nettoyage des rues (1727, 21 novembre). — Sentence contre Charles Gaultier, hôtelière, pour l'enlèvement des boues (1733, 6 novembre). — Baux des boues (1751, 1760). — Visite de la rue des Forges, à Craon, et ordonnance fixant la largeur de cette rue à 18 pieds au moins (1762, 10 mars). — Procès-verbaux de descente sur le chemin de Saint-Eutrope (1763, 26 janvier); — en la grande rue de Craon sur l'emplacement de la maison d'Anne et Renée Damour (1768, 16 juin). — Ordonnance protestant contre la prétention du bureau des finances de Tours de connaître de la petite voirie (1773, 19 juillet). — Procès-verbal des entreprises sur le chemin d'exploitation de la Grange-Dorée, en Saint-Clément (1776, 23 janvier). — Ordonnance pour contraindre les riverains du Luarson à donner de l'écoulement aux eaux de ce ruisseau, rétréci par des talus de pierres (11 février). — Condamnation du sieur Esnue, docteur en médecine, à enlever les vidanges par lui déposées en la rue des Fraries (1778). — Visite de tronçon du chemin de Craon à Vitré (1783, 8 mars); — de la chaussée de l'étang de la Touche-à-l'Abbesse (1787, 2 janvier). — Entretien du pavage de la ville de Craon (1780-1789).

B. 3175. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1781-1784. — Police. — Taxe du pain et de la viande, et mercuriales des grains.

B. 3176. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1758-1779. — Police. Corporations. Barbiers, chirurgiens. — Réception de Pierre Marie à l'office de barbier-perruquier à Craon (1758, 22 mars); — de Suzanne Graffart, femme de Jean Le Roy, maréchal ferrant, à la profession d'accoucheuse à Craon (1779, 21 mai).

B. 3177. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1733-1789. — Police. Corporations. Bouchers. — Répartition entre les bouchers de l'abonnement par eux fait avec les fermiers des droits d'inspecteurs aux boucheries (1733). — Nomination des gardes jurés visiteurs des viandes et adjudication du bœuf villé.

B. 3178. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1679-1786. — Police. Corporations. Cordonniers. — Réception au métier de cordonnier de René Boueste (1679, 7 février); — de Mathurin Noël (12 avril); — de Jean Boueste (1682, 17 février); — de Noël Martin le jeune (1687, 15 septembre); — de Joachim Clément (1700, 25 octobre); — de Luc Clément (1705, 28 décembre); — de Pierre Gasnier (1710, 16 décembre); — de Pierre Barbot (1726, 20 août); — de François Martin (1728, 8 juin); — de Louis Dutertre (1736, 7 avril); — de Jean Dressouer (1744, 9 juin); — de Mathurin Poulain (1758, 25 janvier); — de Pierre Verdin (1760, 15 avril); — de Nicolas Mouillère (1763, 8 juillet); — de Mathurin Robert (1769, 22 février); — de François Blosse (1775, 24 octobre); — de Jean Pannard (1777, 3 février); — de Louis Henry (1780, 20 avril). — Procès-verbaux de saisies et procédures, etc.

B. 3179. (Liasse.) — 42 pièces, papier; 2 cachets.

1706-1764. — Police. Commerce du fil. — Mémoires de M. d'Armaillé, baron de Craon, et des marchands de Laval, sur le règlement de 1739 organisant la vente du fil (1758). — Nomination de gardes jurés visiteurs de fil (1737-1764). — Visite et confiscation de fil de mauvaise qualité (1706-1762). — Correspondance relative aux amendes prononcées pour vente de marchandise défectueuse; gratification au juge de Craon pour son exactitude à poursuivre les délinquants (1755). — Procès-verbal de la marque des étoffes (1733).

B. 3180. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier. (Les 28 derniers feuillets sont en très mauvais état.)

1740-1753. — Police. Commerce du fil. — Sentences sur saisies et confiscations de fils de mauvaise qualité opérées par des visiteurs-jurés à la nomination du juge de police de Laval. Du 1er février 1740 au 7 décembre 1744, le tiers des amendes monte à la somme de 247 livres, 19 sols, 10 deniers, dont moitié au profit de l'hôtel-Dieu de Craon, sans y comprendre 12 amendes de 50 livres restées impayées; un autre tiers était abandonné aux visiteurs-jurés.

B. 3181. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier. (Les feuil[lets] 7, 9 et 10 sont blancs.)

1756-1762. — Police. Commerce du fil. — S

tences sur saisies et confiscations de fil de mauvaise qualité.

B. 3182. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1762-1775. — Police. Commerce du fil. — Sentences sur saisies et confiscations de fil de mauvaise qualité. — Nomination des visiteurs (1763, 10 janvier).

B. 3183. (Liasse.) — 110 pièces, papier ; 17 cachets.

1753-1789. — Eaux et forêts. Personnel. — Réception à l'office de gardes-chasse, de Jacques Rousseau (1753, 27 octobre) ; — de Pierre Jullenel, pour les fiefs de Gastines, la Lande, la Porte et Cangin, nommé par Annibal-Jacques-Gabriel de Farcy, chevalier, seigneur de Tresséaul, conseiller au Parlement de Bretagne (1754, 20 août) ; — de Charles-Thomas Mabille (1761, 26 septembre) ; — de François Chabin (1763, 28 janvier) ; — de Jean Hercé (1768, 27 janvier) ; — de Julien Villefeu (9 novembre) ; — de Jacques Dutertre, marchand, pour les fiefs de Brécharnon, Brains-sur-les-Marches et d'Andigné (1769, 13 février) ; — d'Alexis Pointeau (1770, 6 février) ; — de Jean-François La Roche (15 juin) ; — de Jacques Villemet (1773, 2 janvier) ; — de Jean-Joseph Colin et de Jean-Marc-Michel Segretain fils pour Benjamin-René-Michel de la Chevière, chevalier (1775, 24 mars) ; — de François Houstin (1776, 10 septembre) ; — de Jean Dutertre, pour François-Pierre de la Motte, chevalier seigneur de la Chevière (30 décembre) ; — de Jean Boureau, pour le même (1777, 8 janvier) ; — de Jean Foucher (1783, 23 novembre) ; — de François Levacheux (1784, 10 septembre) ; — de Julien de Lhommeau (12 octobre) ; — de François Gaultier (1785, 13 juin) ; — de François Roger (1786, 27 octobre) ; — de Jean Gault, pour les fiefs de la Denillère appartenant à François-Charles Jounaulx de la Beaudussaye, comme mari de Marie-Perrine-Françoise Le Tessier (1787, 19 juillet) ; — d'Ambroise Gourand (13 novembre) ; — de Jean Gourand (28 novembre) ; — de Louis Durand (1789, 17 février), etc.

B. 3184 (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1765-1786. — Eaux et forêts. Écourues. — Ordonnances autorisant des écourues partielles pour ...rations aux moulins de Chauvigny et de Fouille-.., en la Chapelle-Craonnaise, appartenant à Claude-...thieu Bouchard, écuyer, seigneur de Chauvigny ...36, 26 septembre) ; — au moulin de la Faucille, en l'Hôtellerie-de-Flée, appartenant à Nicolas de Cresney, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Faucille (1771, 5 septembre) ; — au moulin de Craon (1772, 15 octobre) ; — au moulin de Courbure, en Livré, appartenant à René Pasquier (1773, 17 août) ; — au Moulin-Neuf, en Chérancé (1774, 10 octobre) ; — au moulin de Martin, en Athée (1776, 13 août) ; — au moulin de Chouaigne, en Saint-Clément (21 septembre) ; — au moulin de la Balayère, en la Selle-Craonnaise (12 octobre) ; — au moulin du Verger, en Saint-Clément (1777, 18 octobre) ; — à celui de Bouche-d'Usure, en Bouchamps (1781, 29 août) ; — au Moulin-Neuf, en Chérancé (1783, 6 septembre) ; — au moulin du Verger, appartenant à Marie Robin, veuve de François Denis (1786, 6 septembre) ; — au moulin de l'Ile, en Athée (2 octobre).

B. 3185 (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1772-1785. — Eaux et forêts. Police des étangs et ruisseaux. — Défense, sur requête du procureur fiscal, de laisser vaguer des bestiaux, cueillir des macres, faire bardeaux, etc., sur l'emplacement des étangs de Peltré, Saint-Georges et Blohin (1772, 4 septembre). — Permission aux habitants de Fontaine-Couverte de rétablir le passage sur l'étang de Blohin, interrompu par l'inondation du mois de février précédent (29 décembre). — Procès-verbaux dressés pour rouissage de chanvre dans l'Oudon, en face la métairie de Tissue-aux-Moines (1781, 17 août), etc.

B. 3186. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1729-1789. — Eaux et forêts. Procès-verbaux et procédures civiles contre Julien Briand, journalier (1758, 11 juin) ; — contre le nommé Bioche, domestique à la Mascottière, en Saint-Poix (1761, 20 août) ; — contre le nommé Papouin, boîtier au bois des Rayères, en la Roë (1768, 22 mai) ; — contre Jeanne Caris, veuve de Jean Courcier, propriétaire, à titre de bail à rente foncière, du Moulin-Neuf, en Chérancé, dans l'instance à elle intentée par Armand-René François d'Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière, Feschal et autres lieux, capitaine de dragons au régiment d'Orléans, fils aîné de René-Charles-Hyacinthe d'Hardouin, chevalier, seigneur de la Girouardière (1771, 28 janvier) ; — contre Julien Jégu, pour délit de chasse sur les fiefs de François-Hyacinthe de Juvigné et la terre des Alleux (6 novembre) ; — contre René Delaistre, chassant sur les terres de Louis-René-André de Lan-

tivy, chevalier, seigneur de Bouchamps, Niafle, l'Ile-Tison, l'Épinay, Bouche-d'Usure et autres lieux (1772, 11 avril) ; — contre Jean Baffet, métayer des Basses-Mollières, en la Roë, et Marguerite Poulain, femme de Louis-Pierre Ernault de Montiron, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres (1773, 7 septembre) ; — contre le nommé La Pouillade, chanoine de la Roë, pour délit de chasse (2 octobre). — Arrêt de la Table de marbre faisant défense au procureur fiscal de la sénéchaussée et au sénéchal de requérir et de prononcer aucune condamnation de frais ni dépens (1783, 22 octobre). — Procès-verbaux et procédures contre deux domestiques de la veuve Legrand, en la Chouettrie, paroisse de la Roë, pour avoir coupé de la bruyère dans les bois de Saint-Michel (1785, 17 août) ; — contre le nommé Gendry, pour avoir fauché son foin avant le ban (1786, 9 juin) ; — contre le nommé Bouvier, closier au Bignon, en Pommerieux, pour délit de chasse sur les fiefs d'Alexis de Lancrau de Bréon, chevalier, seigneur de Chéripeau, Ampoigné, Peuton, Marigné-Peuton et autres lieux (1789, 20 février), etc.

B. 3187. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1676-1762. — Eaux et forêts. Procédures criminelles contre les sieurs de Chanteil et de Juvigné, pour délits de chasse sur la paroisse de Ballots (1676, 1er septembre) ; — contre Augustin Paillard, notaire de la baronnie au Bois-Benest, en Laubrières (1684, août) ; — contre Pierre Croissant et autres pour pêche dans la rivière du Verger, dont jouissait Laurent Lasnier, prêtre habitué en Saint-Clément de Craon, aux droits de Louis de Lantivy, chevalier, seigneur de l'Ile-Tison (1689, 5 août) ; — contre René Croissant, René Cherruau et autres pour pêche dans une pièce de la Brardière, appartenant à Marc-Antoine de Lancrau, chevalier, seigneur de Chanteil, la Motte-Saint-Péan, la Corbière, la Brardière, la Motte-Boisrayer, la Grande-Maison et autres lieux (1739, 12 août) ; — contre Alexandre Durand, chanoine régulier de la Roë, régent des étudiants, et le frère Remond, pour délits de chasse (1754, 22 août) ; — contre Jean Doisneau, de la Gruaiserie, en la Selle-Craonnaise (1755, 5 mars) ; — contre François Gerbouin, Pierre Mignot et autres pour délits de pêche dans l'étang de Poiltrée (1759, 5 octobre) ; — contre Jean Lecomte, et autres de la Chapelle-Craonnaise, pour délit de pêche dans l'étang des Landes, dite paroisse (1760, 19 décembre) ; — contre Julien et François Pavy accusés d'avoir allumé des fourneaux dans la forêt de Craon (1761, 14 novembre) ; — contre Jean Simon fils, pour délit de pêche commis dans l'étendue de la seigneurie des Alleux (1762, 16 juin), etc.

B. 3188. (Liasse.) — 136 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1762-1769. — Eaux et forêts. Procédures criminelles contre Louis Hardy, Julien Rousseau, Jacques Guiteau et autres de Fontaine-Couverte, pour délits de pêche (1762, 14 septembre) ; — contre Jacques Lefebvre, Corneille-Marie Lemoine et Pierre-Louis Lemaire, chanoines de la Roë, Charles Guiardière, dit Lépine, Pierre Besnard et autres domestiques ou fermiers de l'abbaye de la Roë, pour délit de chasse (1763, 22 octobre) ; — contre Louis Réveillard, lieutenant de gabelle au village de Civré, en Ballots, pour délit de pêche dans l'étang de Poiltrée (1766, 28 mai) ; — contre Jean Moussu, fermier, et René Girault, marchand, pour délit de chasse et port d'armes (12 novembre ;) — contre le nommé Girard, de la Retiverie, en Livré, pour braconnage (1767, 2 janvier) ; — contre la dame Marchais, veuve du sieur Frémond, ancien receveur au grenier à sel de Craon, pour délit de chasse (7 décembre) ; — contre Charles Beucher, closier à la Hunaudière, en Saint-Clément (1768, 16 juin) ; — contre le prieur de Simplé (1er octobre) et contre le sieur Beuzelin, prêtre, ancien vicaire de Simplé (15 octobre) ; — contre Jean Plattier et René Boisramé, pour délit de pêche dans l'étendue de la seigneurie des Alleux (1769, 5 juillet), etc.

B. 3189. (Liasse.) — 122 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1773-1778. — Eaux et forêts. Procédures criminelles contre Jean Simon fils, de la Blinière, en Cossé-le-Ressort, pour délit de pêche au moulin de Touchebaron (1773, 4 août) ; — contre les nommés Levoyer d'Angers, (18 octobre) ; — contre René Renault, dit René Vincent, closier à l'Orlière, en Saint-Martin-du-Limet (1774, 24 janvier) ; — contre Charles-Anselme de la Barre, chevalier, seigneur de Villegrand (1775, 6 mars) ; — contre Pierre-François Girault, fermier à la Besnière, en Fontaine-Couverte (30 septembre) ; — contre Louis Picquet et sa femme, de la Rodière en Ballots, et Mathurin Faguier, métayer à la Meslandière, même paroisse (1776, 4 septembre) ; — contre la fille Queufoin, lingère (8 octobre) ; — contre Joseph Forestier, laboureur (1777, 11 avril) ; — contre les nommés La Hache et La Jeunesse, domestiques de M. de la Motte, seigneur de la Pommerai

(24 avril); — contre Jean Houdin, marchand (27 juin); — contre le nommé Beaudouin, laboureur à la Monnerie, en Ballots (28 juin); — contre les époux Crosnier, closiers au Bois-Saint-Michel, en la Roë (26 août); — contre Jean Lemonnier, au village des Châtaigners, en Saint-Clément (1778, 28 mars); — contre les sieurs Anger-Suavière et Anger-Dubourg, d'Athée; — contre Pierre Sorin, journalier, et René Mottais, tourneur à Craon (15 septembre), etc.

B. 3190. (Liasse.) — 143 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1777-1788. — Eaux et forêts. Procédures criminelles contre dom Denis, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, Nicolas Houdmon, tanneur, Poilièvre fils et Pointeau, pour pêche dans l'Oudon (1779, 2 juin); — contre René Leseurre (8 juin); — contre René Besnier, garde-chasse des fiefs de l'abbaye de la Roë, poursuivi sur la plainte de Jacques-Annibal-Gabriel de Farcy, chevalier, seigneur de Cuillé, président à mortier au Parlement de Bretagne et commissaire du roi aux États de la dite province (22 novembre); — contre Pierre Meslet (22 décembre); — contre les nommés Fercault et Blu, commis de gabelle dans la brigade de Craon (28 décembre); — contre Marin Lamy, closier à la Maison-Neuve, en Ballots (1780, 24 mars); — contre Jean Querdray, laboureur au village de Tissue-Baratton (12 avril); — contre François Guérin, laboureur (25 avril); — contre Antoine Chauvin, de Saint-Aignan (1781, 14 mai); — contre les nommés Frémond, Gobet et Anger, employés de gabelles dans les brigades du bourg de Ballots et du village de la Rincerie, en la Selle-Craonnaise (1784, 4 août); — contre le nommé La Rose, fendeur de bois (28 décembre); — contre Me Dousseault, président au grenier à sel de Craon, et Lecomte, fils de François Lecomte, grenetier au dit grenier (1786, 17 janvier); — contre plusieurs braconniers inconnus (15 avril); — contre René Michel, closier à la Gasnerie, en la Selle-Craonnaise (28 décembre); — contre le nommé Letort, closier à la Marsaiserie, en la Roë (1787, 27 janvier); — contre René Besnier, garde de la Roë (14 juillet); — contre Jean Briant, domestique de la dame Martin de la Galandière, au bourg de Ballots (1788, 11 juillet), etc.

B. 3191. (Registre.) (1) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1762-1771. — Civil et criminel. Affirmations par Bernard-Hyacinthe-Charles du Buat, prêtre, curé de Quelaines (1672, 11 mars); — par Louis Lemonnier, marchand à Cossé-le-Vivien (15 mars); — par René-Joseph Lecomte, notaire royal au bourg de Méral, comme procureur de Geneviève-Marguerite-Jeanne du Tertre, veuve de Marc-Antoine-Alexis-Louis-François de Lancrau (2 août); — par Joseph Parroissien, buissier royal à Château-Gontier (21 août); — par Marie-François-Prosper Regnier, greffier de la commanderie du Temple, de la Guerche, en Bretagne (22 août); — par Sébastien Poirier, prêtre, prieur de Brains (5 novembre); — par Jean Robin, prêtre, vicaire à la Selle-Craonnaise (1763, 12 mars); — par Jacques Gendry, prêtre à Cossé-le-Vivien (22 mars); — par Jean Lebreton, notaire royal au Maine et de la baronnie, demeurant à la Pagerie, en Saint-Aignan (22 avril); — par Toussaint Péju, notaire royal à Armaillé (24 mai); — par Tugal Bezier, huissier à Laval (30 mai); — par Joseph-François Beaugeard, prêtre, chanoine de Notre-Dame de la Guerche (8 juin); — par Jean Letessier, huissier royal à Laval (19 juillet); — par Charles-André Louvrier fils, huissier à Laval (1764, 28 mai); — par Mathieu-Michel Bruneau, sieur de Boismorin, bourgeois, ancien échevin de Château-Gontier, comme tuteur d'Antoine-François-Mathieu Bruneau, fils de feu Antoine-François Bruneau d'Éclevon et de Marie-Anne Daigremont (10 août); — par Julien-Olivier Chartier, prêtre, curé de Saint-Aignan et Ballots, demeurant à Saint-Aignan (13 novembre); — par François Gaultier, prêtre, demeurant au Châtellier, en Méral (18 décembre); — par Georges-Antoine Barbier, notaire et procureur en la juridiction de Gennes en Bretagne (1765, 10 mai); — par Jean-Baptiste Hureau, sergent de la baronnie à Cuillé (17 juin); — par René Guitau, prêtre, principal du collège de la Guerche (11 septembre); — par Mathurin Thomas, prêtre, vicaire de Sion, au diocèse de Nantes (17 septembre); — par Jean-Pierre Salmon, prêtre au bourg de Saint-Poix (9 décembre); — par Jacques-Antoine Moiré, notaire royal à Bouère (1766, 5 mars); — par Louis-René de Biards, chevalier, demeurant au château d'Étival en Saint-Germain-d'Arcé (16 août); — par Gabriel Lebreton, prêtre, vicaire de Ballots (3 novembre); — par René Le Barbier, lieutenant de gabelle en la brigade de Gastines (1767, 18 avril); — par François Duhoux, garde de gabelle en la brigade du Pastis, par détachement à Gastines (17 juillet); — par Pierre Foureau, huissier royal à Segré (10 octobre); — par Jeanne Morin, veuve de Louis Lemonnier, à Cossé-le-Vivien (1768, 8 février); — par Gilles

(1) Les articles suivants ont été réintégrés trop tard pour être mis à leur place naturelle.

Lemoine, voiturier de la Rouaudière à Angers (3 mars); — par René Theullier, chirurgien à la Mauvière, en Pommerieux (5 septembre); — par Jean Boys, notaire royal à la Gravelle (3 octobre); — par René-Joseph Lecomte, notaire royal à Saint-Poix (1769, 3 juillet); — par Mathurin-François-Étienne Hemmelin de la Perrière, bourgeois, à Montjean, province du Maine (17 juillet); — par Nicolas Coudreux, entrepreneur des ponts et chaussées au département du Mans (14 octobre); — par Jean-Baptiste-Georges Chevallier, licencié en lois, notaire royal à Craon, en résidence à Fontaine-Couverte, comme procureur d'Hercule-Victor Gilles, chevalier, seigneur de Fontenailles (1770, 7 juillet); — par Vincent-René Lefaucheux, chirurgien juré à la Guerche (12 novembre); — par Jean Esnoul, notaire royal au comté de Mortain, en résidence à Vengeons (1771, 11 juillet), etc.

B. 3192. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1747. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de Julien Aubert, sergent de la baronnie de Craon. — Signification d'une sentence rendue entre Dominique Marsollier l'aîné et Dominique Marsollier le jeune, au sujet du bail de la métairie de la Grislais, en la Selle-Craonnaise.

B. 3193. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1713-1742. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de René Boys, sergent des baronnies de Craon et de Pouancé, à Cuillé. — Vente des meubles de feu René Lemoyne, métayer au lieu de la Ballerie, en Cuillé (1723, 5 novembre); — des meubles saisis sur Pierre Boisbenais, métayer à la Rivière, en Cuillé (1731, 2 mai); — des meubles de feu René Papin, laboureur à la Chapelle-de-Bizé, en Cuillé (1731, 4 mai); — des meubles de feu Marin Derennes, tailleur d'habits, et Perrine Chevallier, sa femme (28 juin); — des meubles de feu Perrine Helbert, femme de Jean Prodhomme (1735, 9 février); — des meubles de René Le Geloux, marchand à la Huge-de-Gastines, en Laubrières (1736, 5 octobre), etc.

B. 3194. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1701-1710. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de Georges Bruand, huissier audiencier au siège ordinaire de Craon. — Saisie, à la requête de René de Juigné, chevalier, seigneur du Parvis, sur Étienne Baudouin et Marguerite Cosson, sa femme, demeurant au moulin de Godier, en Saint-Saturnin-du-Limet (1702, novembre). — Vente des meubles saisis sur François Robineau l'aîné, hôtelier du *Plat d'étain*, à Craon (1704, 8 février); — des meubles saisis sur Jacques Ferré, demeurant à la Grande-Réauté, en la Selle-Craonnaise (1705, 6 octobre); — des meubles appartenant à la succession de René Cormier, au lieu de la Haloperie, en Pommerieux (1706, 30 septembre); — des meubles saisis sur la succession de Laurent Foucher (1710, 13 janvier), etc.

B. 3195. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1711-1726. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de François Chassebeuf, sergent royal et procureur au siège. — Vente des meubles saisis sur Jacques Bousseau, au village de la Rincerie, en la Selle-Craonnaise (1711, 20 octobre), etc.

B. 3196. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1692. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de Jean Goussé, sergent de la baronnie de Craon. — Vente par saisie sur Michel Hamoy et Jean Jégu, métayers à la Cossimbre, en Ballots.

B. 3197. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1722-1770. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de Jean Guion, sergent de la baronnie de Craon. — Montrée du lieu de la Trouillauderie, en Saint-Aignan-sur-Roë (28 juin); — du lieu de la Loge, en Saint-Clément de Craon, appartenant à Antoine Mabille, marchand (1736, 26 juin.); — du lieu de la Bastardière, en Saint-Aignan-sur-Roë (1737, 1er mars). — Vente des meubles saisis sur Julien Berson, couvreur d'ardoises à la Brunellière, en Athée (1740, 26 avril); — sur la succession de Françoise Guion, de Livré (1742, 28 mars); — sur Marie Renaudier, veuve de Pierre Guillet, à la Maladerie en Pommerieux (26 avril); — sur les lieux de la Collinerie, en Ballots, de la Guindordière et de l'Aubonnière, en Livré, à la requête des héritiers de Jérôme Bardin, sergent royal (31 août); — sur la succession de René Houdmond, métayer à l'Aunay en la Selle-Craonnaise (28 novembre); sur Jean Guillet, métayer à l'Effredière, en St-Clément de Craon (1743, 2 juillet). — Montrée l'ancienne maison du *Croissant*, acquise par Je

Constantin Gendry du Boisgiray, prêtre, docteur, chanoine de Saint-Nicolas de Craon et prieur de Saint-Georges de la Ballue (20 juillet). — Vente des meubles saisis sur la succession de Jean Méry, des Meaulles, en Livré (1744, 16 octobre) ; — des meubles laissés après le décès de Jacques Allard, tixier, en la rue des Vaux, à Craon (1745, 20 janvier) ; — de Jean Durand, des Meaulles, en Livré (3 février) ; — sur la succession de René Faguier et Antoinette Dupont, sa femme, du Petit-Perrin en Bouchamps (2 juin) ; — sur la succession de Jean Clément, au lieu de la Haute-Forterie, en la Selle-Craonnaise (18 septembre) ; — sur la succession de René Boullay, métayer à l'Effredière, en Saint-Clément (22 novembre) ; — sur la succession de François Ferron, de Rimechard, en Saint-Clément (1746, 13 janvier) ; — sur la veuve Sorin, de Craon (16 mai) ; — sur la succession d'Anne Néant, veuve Rousseau, du Bois en Ballots (1747, 11 avril) ; — de grains saisis sur le lieu de la Bodangère, en Livré (1748, 2 décembre) ; — de meubles saisis sur Mathurin Moriceau, métayer à la Trichonnière, en la Selle-Craonnaise (1751, 21 juillet) ; — des fruits du Grand-Vendon en Athée (1759, 5 novembre) ; — des meubles saisis sur Madeleine Houdmon, veuve de Michel Juge, au dit lieu (28 décembre) ; — des meubles saisis sur Guillaume Boullay, à l'Épronnière, en Livré (1760, 3 mars) ; — sur la succession de Jacques Boucler et de Jeanne Bruneau, au village de la Chédanière, en la Selle-Craonnaise (19 novembre) ; — sur René Boullay, à la Grislaie, même paroisse (1761, 5 novembre) ; — sur la succession de Jeanne Chauvigné, de Brigault en Athée (1762, 19 octobre) ; — sur celle de Maurice Helbert, au village de la Heurlière, en Athée (12 novembre) ; — des meubles laissés par le décès de Jean Morin, milicien, au moulin de Martin, en Athée (1763, 18 mai) ; — des meubles saisis sur Jean Jamelin, de Livré (1er décembre) ; — sur la succession de Mathurin Guillet, journalier, et de Charlotte Doisneau, sa femme, au lieu de la Retiverie, en Livré (1764, 18 décembre) ; — des grains du lieu de la Bédallière, en Athée (1765, 30 septembre) ; — des meubles laissés par le décès de Pierre Gastineau, au lieu de la Croptière, en Bouchamps (7 novembre) ; — d'Étienne Mondin, couvreur d'ardoise à Craon (1766, 22 décembre) ; — des grains saisis au lieu de la Tréhonnière, en Saint-Michel-de-la-Roë, sur la veuve Martineau (1767, 2 mars) ; — des meubles saisis sur la succession de Pierre Esnault, lanfeussier, et de Julienne Guillet, sa femme (11 juin) ; — sur les héritiers de Pierre Doisneau, closier à la Brihonnière, en Saint-Clément de Craon (5 octobre), etc.

B. 3198. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1691-1711. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de Jean Lebreton, sergent de la baronnie de Craon et huissier de la baronnie de Pouancé. — Vente sur la succession de Julien Lemée, à la Prouverie, en Laubrières (1692, 15 novembre) ; — sur la succession de Jean Poirier, au village de Cherchenay, en Gastines (1693, 1er avril) ; — sur Gabriel Beaulieu, hôte au bourg de Gastines, saisi à la requête de René Boys, fils et héritier pour moitié de feu Me René Boys, notaire, pour non-paiement de meubles achetés par le dit Beaulieu sur Pierre Perrin, sieur de la Hayebrette (1694, 20 janvier) ; — sur Guillaume Paillard, à la Hodairie, en Saint-Poix (1698, 9 juillet) ; — sur la succession du curé de Laubrières (15 décembre) ; — sur la succession de Jeanne Cointet, à la requête de Julien Blanche, prêtre, curé de Cuillé (1700, 4 juillet) ; — sur la succession de Nicole Pinot, au village du Bignon, en Laubrières, à la requête de René Robin, prêtre, curé du dit lieu (28 décembre) ; — sur la succession de Madelon Rousseau et de Françoise Cherruau, sa femme, à la Hugerie, en Fontaine-Couverte (1701, 22 juillet) ; — sur Pierre Rossays, laboureur à la Frescherie, en Gastines, à la requête de Renée Coquilleau, veuve de Me Adrien de la Londe, sieur de Marancour (1702, 22 février) ; — sur Pierre Querré, mari de Françoise Serbert, en la maison seigneuriale de la Cour de Pingenay, en Laubrières, à la requête de dame Jacquine Le Bégassoux, douairière de Laubrières, veuve de Mre François Lefèvre de Laubrières, conseiller au Parlement de Bretagne (1704, 6 décembre) ; — sur la succession de François Hodée, curé de Cuillé (1706, 30 juin). — Inventaire après décès de Me Michel Maugars, sieur de la Bellangerie, au bourg de Cuillé (1709, 2 novembre), et vente des meubles du dit défunt (14 novembre) ; — sur la succession de François Hodée, curé de Cuillé, à la requête de François Rondeau, marchand (1710, 1er juillet), etc.

B. 3199. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1683-1706. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de Michel Perdriau, sergent de la baronnie. — Vente par saisie sur Jacques et Jean Camerelle (1683, 7 octobre). — Enquête par Jean Chevillard, prêtre, prieur de Brains-sur-les-Marches, sur

appointement des juges consuls d'Angers (1685, 16 août), etc.

B. 3200. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1711-1752. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de Jacques Sallé, père et fils, sergents de la baronnie, demeurant aux Vaux, en Brains-sur-les-Marches. — Vente par saisie sur la succession de Jacques Serbert, à la Raimbaudière, en Fontaine-Couverte (1711, 15 juin) ; — sur la succession de François Mottais, sieur de la Bellandière, marchand, à la requête de Jacques Paillard, notaire royal, veuf de Françoise Mottais, au lieu des Haies-de-Gastines, en Laubrières (1714, 25 septembre). — Signification à la requête de Julien-Marie Le Gault, prêtre, prieur-curé de Fontaine-Couverte, d'un acte nouveau, passé le 11 novembre 1705, par Marin Martin en faveur de Me Charles Correur, prieur du dit lieu (1741, 1er juillet). — Vente de meubles saisis sur René Lemasson, métayer à la Bruntière, en Saint-Aignan-sur-Roë (1752, 19 octobre), etc.

B. 3201. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1699. — Greffe civil. Papiers déposés au greffe et provenant de Guillaume Thomas, sergent de la baronnie. — Vente sur Jean-Jacques Chevalier, tixier, à la requête de François Hervé, contrôleur au grenier à sel de Craon (25 novembre).

SÉNÉCHAUSSÉE DU PRIEURÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE CHATEAU-GONTIER.

B. 3202. (Liasse.) — 3 pièces, papier, imprimées.

1686-1687. — Arrêts du Parlement de Paris confirmant le prieuré de Saint-Jean-Baptiste dans la jouissance du droit de haute, moyenne et basse justice.

B. 3203. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1761-1786. — Personnel. Réception de Pierre Le Cercler de la Gautrais, licencié ès lois, avocat aux sièges royaux de Château-Gontier, en la charge de procureur fiscal, en remplacement d'Élie-Laurent Le Motheux, sénéchal du prieuré (1761, 13 août) ; — de Georges-Alexandre Muray, à l'office de postulant (1765, 6 août) ; — de Pierre Mahier, praticien, à la charge de greffier, à la place de Pierre Mahier, son père, notaire royal à Château-Gontier (1772, 14 février) ; — de Louis Richard, notaire (1779, 17 avril) ; — de Nicolas-Guillaume Houdmon, praticien, à la charge de notaire (1783, 28 juin) ; — de Mathurin-René Thoré, avocat au présidial (1783, 29 juillet), et de Joseph-Bernard Bonneau de Touchebaron, avocat au Parlement (1786, 18 janvier), à l'office d'avocat postulant.

B. 3204. (Registre.) — Petit in-folio, 269 feuillets, papier.

1619-1622. — Audiences civiles et criminelles : Étienne Charlot, sénéchal ; François Hardy, procureur fiscal ; Nicolas Girard, greffier. — Procès entre les chanoines de Saint-Just, René Guais, et Marie Haisneufve, évoquée (1619, 18 septembre) ; — entre Perrine Douard et Macé Pigeon (2 octobre) ; — entre André Maignan et Julien Rousseau (4 décembre) ; — entre Guillaume de la Croix, religieux profès de Saint-Aubin, demeurant au prieuré de Saint-Jean de Château-Gontier, d'une part, et Claude Bouju, fermier ou sous-fermier, et Daniel Chetoul, sous-prieur, secrétaire du dit prieuré, d'autre (1620, 28 janvier) ; — entre Claude Bouju et Michel Ménard (29 janvier) ; — entre Louis Blanchet, mari de Renée Dupas, héritière en partie de feu Pierre Dupas et de feu Élisabeth Marchant, et autres, et François Recoquillé et Mathieu Geslin (26 février) ; — entre les religieux de Saint-Jean-Baptiste, et Claude Bouju, fermier du prieuré (1er avril) ; — entre Joachim Dubec, prêtre, et Jean Girard ; — entre Daniel Chetoul, fermier du temporel du prieuré de Saint-Jean-Baptiste, et Pierre Montauban, meunier au moulin du Petit-Pendu (24 avril) ; — entre Mathurin Besnier, curateur d'André Besnier, et Philippe Le Roy, prêtre, curé de Saint-Jean de Château-Gontier, et Georges Le Roy, prêtre, oncles du dit mineur (29 avril) ; — entre Marin Pottier et Pierre Boullay, forestier et garde des bois du prieuré (27 mai) ; — entre Anne Defaye, veuve de Vincent Léridon, et Charles Godes, écuyer (25 juin) ; — entre Remy Planchenault et Vincent Bougeaut (29 juillet) ; — entre Claude Bouju et Pierre Louespault (1621, 17 février) ; — entre Michel Barie, procureur-fabricien de Bazouges, et Me Julien Pellard ; — entre Gilles Lemoulnier et Me René Fay (27 septembre) ; — entre Claude Bouju, ancien fermier du prieuré, et frère Daniel Chetoul, fermier actuel : présentation des mesures de la seigneurie (13 octobre) ; — entre Pierre Minzé et Jacques Bouin (17 décembre) ; — entre Jacques Pellot, seigneur des Fosses, et Pierre Plantais (22 décembre) ; — entre Mathurin Juffé et Pierre Plantais (1622, 12 janvier) ; — entre Louis Badier, d'une

part, François Juffé et Étienne Gaulmer, ancien colon du Pressouerail ; — entre Mathurin Besnier, curateur des enfants de feu Pierre Besnier et de Renée Leroy, d'une part, et Philippe Besnier, son frère, Philippe et Georges Leroy, prêtres, et Pierre Leroy, chirurgien, oncles des dits mineurs (16 février) ; — entre Nicolas Girard, ancien fermier de la seigneurie du prieuré, étant aux droits d'André Barbin et de Charles Oger, et Me René Quantin (9 mars), etc.

B. 3205. (Registre.) — Petit in-folio, 111 feuillets, papier.

1676-1696. — Audiences civiles et criminelles : Jean Dugué, sieur de Cossé, juge-magistrat au présidial de Château-Gontier, sénéchal ; Jacques Dorbes, avocat au dit présidial, procureur fiscal ; Louis Deschamps, notaire royal, greffier ; Pierre Guérin, sergent. — Procès entre les religieux du prieuré, et Michel Guittet, demeurant à la Rue-Brard, en Bazouges, curateur des enfants mineurs de feu Pierre Guittet et de feu Renée Rivière, saisis : paiement d'une rente de 4 livres léguée à la fabrique de Bazouges par Macé Rivière (1676, 4 novembre). — Condamnation de René Houillot, marchand, à payer aux dits religieux vingt-quatre années d'arrérages d'une rente de 3 jallais de vin assise sur deux planches de vigne du clos des Aistres, maintenant en pré (1677, 23 février) ; — de Louis Chevrollier, marchand à Bazouges, à payer aux dits religieux six années d'arrérages de 3 boisseaux de froment rouge et 1 boisseau de seigle, et d'autres devoirs, sauf son recours contre Jean Daudin, procureur de la boîte des trépassés de Bazouges ; — de René Mestral, procureur de la dite boîte, à payer sa part des arrérages échus pour une hommée de vigne baillée à rente, en 1659, à feu Pierre Trochon, sieur de Champaigne, conseiller-avocat du Roi au présidial de Château-Gontier (7 avril) ; — de Guy Surget, marchand à Bazouges, à retenir les ventes et devoirs par lui dus pour une maison et jardin baillée à rente par Claude Belot et Marie Degouis (10 mars). — Installation de René Esturmy, sieur de Vieillecourt, conseiller du Roi, juge magistrat au présidial de Château-Gontier, en la charge de sénéchal du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de cette ville, laissée vacante par le décès de Jean Dugué, sieur de Cossé, conseiller au dit présidial (13 novembre) ; — de Julien Hadbin, praticien, en l'office de notaire en la juridiction, en remplacement de Jean Huttin, âgé de plus de quatre-vingts ans. — Condamnation de François Moriceau, marchand à Bazouges, à payer aux religieux du prieuré ce qu'il doit encore d'une somme de 84 livres pour prix de 6 pipes de vin clairet à lui livrées par René Bossard, sieur des Vallées (1678, 9 mars) ; — de Jean Valleray, laboureur au faubourg de Treu de Château-Gontier, à payer aux religieux du prieuré les ventes et issues pour l'acquisition par lui faite en 1663 de la moitié par indivis de la closerie de la Petite-Gaudinière (11 mai) ; — de Jean Gislard, marchand au lieu de la Bouteillerie, en Bazouges, à payer au prieuré les arrérages d'une rente assise sur le lieu de la Loaserie, même paroisse (1679, 1er février) ; — de Gabriel Girandier, couvreur d'ardoise, propriétaire, à titre de rente, du Vieux-presbytère, en Bazouges, à payer au prieuré 29 années d'arrérages d'une rente de 39 sols (22 février) ; — de Jean Bionneau, sieur des Bottelorières, contrôleur au grenier à sel de Pouancé et propriétaire de la Gueretterie, en Bazouges, à payer au prieuré 29 années d'arrérages d'une rente d'un boisseau et demi d'avoine ; — de Me Claude Avril, prêtre, chanoine en l'église de Nantes, curateur des enfants de feu Me Abel Avril, sieur de la Chauvinière, conseiller au Parlement de Bretagne, à payer au prieuré les arrérages d'une rente sur le Petit-Aunay, alias Montégu, en Bazouges ; — de Jacques Lebrec, laboureur, propriétaire en partie du village de la Fourmentinière, en Bazouges, à payer au prieuré, sauf son recours contre Julien Moreul, archer huissier en la maréchaussée de Château-Gontier, les arrérages d'une rente assise sur le dit lieu (1er mars) ; — de Pierre Trochon, sieur de Moulins, propriétaire des maisons de la Bretagne et de la Chesnaie, en Bazouges, à payer les arrérages des rentes dus par ces maisons (1680, 15 mai) ; — de Catherine Théard, veuve de Me René Buhigné, sieur de la Brosse, à payer à Julien Hadbin, notaire royal, ayant les droits cédés de Jean Gandon, conseiller au grenier à sel de Château-Gontier, ancien fermier du temporel du prieuré de Saint-Jean-Baptiste, quatre années d'arrérages de plusieurs rentes (10 juillet). — Réception de Charles Letessier, sieur de Coullonges, licencié ès droits, avocat-procureur au présidial de Château-Gontier, en l'office de procureur fiscal du prieuré laissé vacant par le décès de Me Jacques Dorbes (31 juillet) ; — de Julien Hadbin, notaire royal, en l'office de greffier de la juridiction laissé vacant par le décès de Louis Deschamps (1681, 31 décembre). — Condamnation de René Bossard, sieur des Vallées, à payer au prieuré diverses rentes (1682, 16 septembre) ; — de François Chevrollier, métayer aux Fossés, en Bazouges, à faire moudre son blé au moulin du Grand-Pendu, dépendant de la seigneurie du prieuré (18 novembre) ; — de Julien Deslandes et Jean Bru-

neau en l'amende de coutume pour avoir vendangé au clos du Mulet, en Bazouges, avant le ban des vendanges (1684, 25 octobre). — Arrêt du Parlement maintenant les religieux de Saint-Jean-Baptiste dans le droit de haute, moyenne et basse justice dans l'étendue de leur prieuré, contre les prétentions de Pierre Trochon, procureur du Roi au présidial de Château-Gontier (1686, 19 mars). — Condamnation de Gilles Bionneau, sieur des Bretignolles, mari d'Anne Trochon, héritière de feu Claude Trochon, son frère, propriétaire d'un des lieux de la Bigotterie, en Bazouges, à payer au prieuré 27 années d'arrérages de rentes en fraresche (29 mai). — Protestation par Pierre Trochon, sieur de Champagne, premier et ancien président au présidial de Château-Gontier, contre la qualité de châtellenie marquée sur le registre des audiences du prieuré et déclaration par le dit Trochon des terres à lui appartenant tenues du dit prieuré (12 juin). — Condamnation de Renée Gouin, veuve de René Bellossier, sieur de Vallières, trésorier au bureau des finances de Tours, à passer déclaration pour son lieu du Boullay (1687, 3 décembre) ; — de Jacques Mahot l'aîné, maître écrivain à Angers, à payer les arrérages de rente dus par son lieu de la Daudinetterie, en Bazouges (1688, 18 avril) ; — d'André Allaire, sieur du Plessis, avocat-procureur au présidial de Château-Gontier, à passer déclaration pour deux quartiers de vignes au clos du Mulet ; — de François Farcy à passer déclaration pour pièces de vignes aux clos Henry, du Pain-Perdu, du Mulet, du Chardonnay et de l'Enrouée ; — de Françoise Le Royer, veuve de Me Joseph Trochon, sieur de Beaumont, à réformer la déclaration fournie par son mari en 1678 ; — de Françoise Deniau, femme de Me Louis Poullain, conseiller au présidial d'Angers, à passer déclaration (1689, 9 mars) ; — de René Gohin, seigneur de la Cointerie, premier président au présidial d'Angers, à passer déclaration ; — d'Anne Noël, veuve de Me René Arnoul, sieur de la Roussière, et d'Anne Arnoul, sa fille, à payer les rentes dues par leur lieu du Boullay, en Bazouges (1690, 1er février). — Réception d'Étienne Le Roy à l'office de sergent de la judiriction laissé vacant par le décès de Pierre Guérin (1691, 18 avril) ; — de René Piau, praticien à Château-Gontier, en l'office de notaire de la juridiction laissé vacant par le décès du dit Guérin (26 avril). — Condamnation de Jacques Bouchard, contrôleur des traites au bureau de Château-Gontier, à exhiber les titres de l'acquisition par lui faite de la closerie de la Croix-Bomer, au dehors de Saint-Remy, sur Jean Lenfantin, prêtre, et Gabrielle Lenfantin, sa sœur (1692, 3 juin) ; — de Françoise Maumousseau, veuve de Pierre Dublineau, sieur de la Roche, président en l'élection et grenier à sel de Château-Gontier, sauf son recours contre René Bossard, sieur des Vallées, président au grenier à sel de Craon, et Marie Vahaye, sa femme, à payer les rentes par elle dues (1695, 4 mai) ; — de René Quatrebarbes, écuyer, seigneur du Coudray, propriétaire des moulins de la Roche-de-Maine, en Loigné, à exhiber le contrat de l'acquisition des dits moulins par lui faite avec son frère Lancelot Quatrebarbes (14 octobre) ; — de Laurent Doublard, sieur des Écottais, héritier de Françoise Doublard, à exhiber les titres des acquets par lui faits dans la seigneurie du prieuré (1696, 12 avril) ; — de Jean Denis, prêtre, et de ses cohéritiers de feu Jean Denis, propriétaire du Martray, en Bazouges, à payer les devoirs féodaux dus par le dit lieu (19 juin) ; — de François Leblanc, prêtre, curé de Saint-Fort, héritier en partie de François Picoreau, prêtre, curé du dit lieu, à donner déclaration féodale (3 juillet) ; — de Julien Fouassier, mari de Perrine Bruneau, fille et héritière en partie de Jean Bruneau et de René Guillot, à réformer la déclaration par eux faite en 1678 de plusieurs immeubles relevant de la seigneurie (7 novembre), etc.

B. 3206. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1696-1718. — Audiences civiles et de police ; tutelles et curatelles, avis de parents. — Condamnation de Charles Foureau, sieur de la Francoisière, propriétaire de la closerie du Pavé, au dehors de Saint-Remy de Château-Gontier, à comprendre le dit lieu dans sa déclaration aux assises de la seigneurie du prieuré (1697, 24 avril) ; — de Renée Sourdrille, veuve de Pierre Trochon, seigneur de Champagne, premier et ancien président au présidial de Château-Gontier, tutrice de leurs enfants, à faire la foi et hommage à la seigneurie du prieuré pour raison du fief de la Petite-Maroutière (1698, 9 juillet) ; — de Me Jérôme Joret, prêtre, curé de Bouillé-Ménard, chapelain de la chapelle de la Domine ou de Laubépin, à comprendre dans sa déclaration deux pièces de terre (5 août). — Réception de René Bouvet, praticien à Château-Gontier, en l'office de sergent de la juridiction (26 novembre). — Condamnation de Simon Bellier, prêtre, curé de Bazouges, à restituer au prieuré les dîmes de diverses pièces de terre (1700, 4 août). — Dén sion par René Piau, greffier secrétaire de l'hô de-ville de Château-Gontier, de l'office de not de la juridiction du prieuré à lui accordé par pr

sions du 23 avril 1691 (1701, 31 août). — Condamnation de René Buhigné, prêtre habitué en l'église de Bierné, de Gervais Gillard, notaire royal, et autres à payer solidairement les rentes dues sur une pièce de vigne sise au clos de la Plante de Montégu, en Bazouges (1702, 23 mai); — de Jean Damourette l'aîné, marchand, à payer le terrage dû par son lieu de Champagne-l'Abbé (9 août); — de Pierre-François de la Barre, écuyer, sieur du Buron, à l'amende de police pour avoir laissé errer des ânons dans le clos des Capucins (1703, 7 décembre); — de Martin Huet, marchand, sauf son recours contre René Gohin, écuyer, sieur de la Cointerie, et Marie Trochon, sa femme, héritière en partie de Me Pierre Trochon, à acquitter les rentes féodales dues par sa closerie de la Beltière, en Bazouges (1704, 2 avril). — Ordonnance portant obligation de clore les vignes (23 août). — Condamnation de Me François Jousse, sieur de la Morellière, fils et héritier de Gervais Jousse, sieur du Boisleau, à passer déclaration pour un jardin sis sur les fossés de la ville (1706, 11 mai). — Défense à François Le Manceau, fermier du lieu de Douesnard, et à René Chrestien, propriétaire d'une closerie au Martray, de retirer chez eux personnes vagabondes (16 décembre). — Émancipation de François Legros, fils mineur de feu François Legros, chirurgien à Château-Gontier, et de feu Perrine Bonneau; parents: Louis Legros, chirurgien à Paris; René Legros, praticien; Mathieu Bonneau, sieur des Roches; Jean Chotard, avocat, mari de Renée Legros; Georges Bonneau, avocat; Christophe Bonneau, apothicaire; Jean Jouenneaux, archer huissier en la maréchaussée de Château-Gontier (1707, 8 juin). — Réception de Jacques Le Roux en la commission de garde-bois, vignes et garennes (1708, 13 février); — d'André Guioullier en l'office de garde-bois (9 juillet). — Condamnation de Jacques Duval, écuyer, lieutenant en la maréchaussée de Château-Gontier, fils de feu Marie Dublineau, à payer diverses rentes à cause de son lieu de la Preunelaye (1709, 27 février); — de Mathurin Chalumeau, acquéreur de la closerie de la Sensie, au dehors de Saint-Remy, à exhiber ses titres d'acquisition à Me Pierre Le Tessier, seigneur de Clée et de la Guindonnière, avocat en Parlement (1712, 13 avril); — de Marguerite-Geneviève Mosny, veuve de Joseph Esturmy, sieur de Villecour, propriétaire du lieu de la Grange, au dehors de Saint-Remy, à payer, sauf son recours contre Charlotte Esturmy, fille et héritière en partie du dit défunt, les rentes dues sur le dit lieu (17 août); — de Me Joseph Garnier, greffier au siège de police de Château-Gontier, et consorts, à faire faire, sauf leur recours contre Mathurin Le Manceau, les réparations nécessaires au four banal de Laubinière (1er décembre), etc.

B. 3207. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1718-1739. — Audiences civiles et de police; avis de parents, émancipations, tutelles et curatelles, etc. — Interdiction de Catherine Moreul; parents: Jean Moreul, procureur du Roi au grenier à sel de Château-Gontier; Gilbert Moulin, sieur de la Maison-Neuve, perruquier; Martin Hardy, sieur des Apris, ancien avocat au présidial de Château-Gontier; Me Mathieu Bodin le jeune, sieur de Rallay (1718, 27 avril). — Sentence portant que le fermier du four banal de Bazouges sera tenu de cuire quatre fois par semaine au prix ordinaire de deux sols six deniers par boisseau (13 août). — Réception de Julien Hadbin, notaire royal à Château-Gontier, en l'office de notaire et de greffier de la juridiction du prieuré, en remplacement de son père, Me Julien Hadbin, décédé (1719, 26 avril). — Ordonnance portant la clôture des vignes (26 juillet). — Condamnation de Jean Baillif, propriétaire de la closerie de la Fontaine, au dehors de Saint-Remy, à exhiber ses titres de propriété à Me Pierre Le Tessier, avocat en Parlement, seigneur du fief de Clée et de la Guindonnière (18 octobre). — Retrait féodal de six hommées de vigne sises au clos de la Poupinière, sur René Douard, commissaire d'artillerie (1720, 24 juillet). — Provisions d'un office de sergent du prieuré à René Delavaranne, sergent de la juridiction de Marigné (18 octobre). — Condamnation des administrateurs de l'hôpital Saint-Joseph de Château-Gontier, à mettre hors de leurs mains plusieurs lieux par eux acquis, et revendication des ventes dues sur le lieu d'Olivet (1721, 23 avril-7 mai). — Bail judiciaire d'immeubles saisis sur l'hôpital Saint-Joseph (1724, 6 septembre). — Condamnation de Me Sabry, greffier de la vicomté de Viez, mari de Charlotte Esturmy, unique héritière de Madeleine Esturmy, veuve de René Ferré, à exhiber les titres et contrats de leur lieu du Guéret et à payer les arrérages des rentes par lui dues (1725, 23 mai); — de Me René Léridon, sieur de Gouby, et de ses cohéritiers de feu Jean Damourette, à payer les arrérages des rentes dues par le lieu du Petit-Champagne-l'Abbé (27 juin); — de Jacques Hellault, bourgeois, propriétaire du lieu de la Beltière, en Bazouges, et du lieu de l'Arche, au dehors de Saint-Remy, à payer au prieuré 140 livres pour 2 pipes 3 jallais de vin de vinage dû sur les dits lieux (1727,

29 janvier). — Réception d'André Meignan, avocat au présidial de Château-Gontier, en l'office de procureur fiscal du prieuré, laissé vacant par la mort de Christophe-Jacques Bonneau, avocat au présidial de la dite ville (10 septembre). — Condamnation de Mathurin Noël, bourgeois de Château-Gontier, propriétaire de la closerie de l'Estre-Gasnier, en Bazouges, à payer le devoir dû au prieuré par le dit lieu (24 septembre) ; — de René Douard, commissaire de l'artillerie en la citadelle de Blaye, à donner déclaration de sa closerie de la Pinaudière (1728, 3 novembre) ; — de Marie Gillard, veuve de François Le Droit, marchand, à exhiber aux assises du prieuré les titres d'acquêt des lieux de la Grande et de la Petite-Touche, de la Tricouillerie, de Montpelour et des Fresches, en Bazouges (1729, 23 mars) ; — de Marie Houssin, veuve de Jean Dugué, et auparavant veuve de Jean Le Tessier, à payer à Mathieu Bodin, sieur du Houx-Baron, conseiller au grenier à sel de Château-Gontier, vingt-neuf années d'arrérages d'une rente foncière assise sur un jardin des fossés de la dite ville (1730, 26 avril). — Réception de Joseph Léridon des Allières, avocat au présidial de Château-Gontier, en l'office de procureur fiscal du prieuré, en remplacement d'André Meignan, nommé sénéchal (1732, 26 mars). — Condamnation de Marie Vaydis, veuve de François Douasne, président au grenier à sel de Château-Gontier, subdélégué de l'intendant, à fournir déclaration des maisons, jardins et terres sis au Martray, par elle acquis sur Alain Millon (1737, 5 juin). — Réception de René Desnoës, notaire royal à Château-Gontier, en l'office de greffier du prieuré laissé vacant par le décès de Julien Hadbin (1738, 16 juillet), etc.

B. 3208. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1739-1750. — Audiences civiles et de police, avis de parents, émancipations, tutelles et curatelles, etc. — Condamnation de Sulpice Bodin, closier de l'Oisillière en Bazouges, et de dame Élisabeth Baudouin, veuve de Mre Charles-Étienne de Bédé des Fougerais, chevalier, seigneur des Fougerais et autres lieux, capitaine au régiment des gardes françaises, tutrice de sa fille unique Charlotte-Élisabeth de Bédé, prenant fait et cause pour son colon, à payer les dîmes de lin et froment rouge dues par deux jardins dépendants de l'Oisillière, suivant les déclarations fournies le 30 août 1617 par Jean Bédé, écuyer, sieur de la Gourmendière, et le 4 octobre 1680 par Samuel Bédé, écuyer, sieur de Belombre et de l'Oisillière (1739, 17 juin). — Provisions d'un office de sergent de la juridiction à Étienne Rouzière (1742, 16 mai). — Condamnation du chapelain de la Dance à payer les arrérages de la rente féodale due sur le lieu de la Grande-Dance, en Bazouges (1743, 3 avril). — Réception de Me Élie Le Motheux, avocat au présidial de Château-Gontier, en l'office de procureur fiscal de la juridiction laissé vacant par le décès de Joseph Léridon, sieur des Aillères (1744, 2 décembre), etc.

B. 3209. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1750-1764. — Audiences civiles et de police, avis de parents, émancipations, tutelles et curatelles, etc. — Condamnation du propriétaire du lieu et closerie de Montpelour, en Bazouges, ayant appartenu à Joseph Houdebinne, à payer les arrérages des rentes dues par le dit lieu (1750, 10 juin). — Étalonnage d'un boisseau sur le boisseau rentier du prieuré à la requête de Mre Auguste Goddes, marquis de Varennes, baron de Sautré, seigneur de la Maroutière et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi (1752, 30 septembre). — Réception de Me Pierre Mahier, notaire royal à Château-Gontier, en l'office de greffier de la juridiction laissé vacant par le décès de René Desnoës (1754, 14 décembre) ; — de Mathurin Chevillard, licencié en lois, avocat au présidial de Château-Gontier, en l'office de sénéchal de la juridiction laissé vacant par la démission de Me André Meignan, sieur des Chênaies (1756, 4 mars). — Renonciation par Jean-Baptiste-Anne Theullier, sieur des Brunetières, marchand ; Pierre Desnoës, sieur des Sourdières, chirurgien, mari de Renée Bellier ; Renée Desnoës, veuve de Joseph Le Thayeux, sieur de la Bertinière, à la succession de Charles Chevreul, ancien dragon au régiment de la Lande, représenté par Jean-Laurent Trochon de Beaumont, écuyer, seigneur de Mortreux, président honoraire au présidial de Château-Gontier (28 juillet). — Réception de Me Élie-Laurent Le Motheux, avocat en la Cour et au présidial de Château-Gontier, en l'office de sénéchal de la juridiction, en remplacement de Mathurin Chevillard (1761, 8 juillet) ; — de Me Pierre Le Cercler de la Gautrais, avocat au présidial de Château-Gontier, en l'office de procureur fiscal de la juridiction laissé vacant par la démission d'Élie-Laurent Le Motheux, nommé sénéchal (22 juillet). — Condamnation de Jeanne-Renée Gallais de la Malonnière, propriétaire d'un lieu sis au village des Morelles, en Bazouges, à payer les arrérages des rentes dues par le dit lieu (1762, 3 mars), etc.

B. 3210. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1764-1786. — Audiences civiles et de police, avis de parents, émancipations, tutelles et curatelles, etc. — Condamnation de Pierre Rabeau, meunier, à payer à Anne Gourdon, veuve d'André Daudier, la somme de 220 livres pour une année de bail du moulin de Laigné (1764, 5 septembre). — Réception d'Alexandre Muray, praticien, en la charge de postulant au siège (1765, 7 août). — Condamnation de Marie Moriceau, veuve de René Brochard le jeune, à payer à Mre François Patry de Laubinière, écuyer, seigneur de la Fontaine, Aunay et autres lieux, conseiller du Roi, chevalier d'honneur au bureau des finances de la généralité d'Amiens, une somme de 36 livres, pour une année de loyer d'une maison sise rue de l'Ébaupin, à Château-Gontier (1770, 5 septembre). — Réception de Pierre Mahier, praticien, en l'office de greffier de la juridiction laissé vacant par la démission de Pierre Mahier, notaire royal, son père (1772, 14 février). — Plainte par Louis Allard, docteur en médecine à Château-Gontier, pour vol de raisins dans son jardin (1773, 25 octobre) ; — par Anne Chehère, femme de Jean Gauvin, marchand, contre Renée Houssin, femme de Jean Bourbon, closier au village des Cavallières, pour coups et blessures (1774, 6 mars). — Condamnation de Julien Barbé, cordonnier, curateur à la succession abandonnée de François-Catherine Boutin, prêtre, à payer cinq années d'arrérages d'une rente constituée à Gilles Marais, prêtre, principal du collège de Château-Gontier (1775, 6 juillet) ; — de Mathurine Lemesle, veuve de François Millois, laboureur, à payer à Mathieu-Hyacinthe Desnoës, notaire royal à Château-Gontier, les arrérages par elles dus pour le fermage à moitié du lieu de la Gaignardière, en Bazouges (1776, 21 août). — Défaut contre François Paumard, tisserand, et Perrine Le Manceau, sa femme, soi-disant sage-femme, accusés d'exposition d'enfant (1781, 23 mai). — Réception de Mathurin-René Thoré, avocat au présidial de Château-Gontier, et de René-Urbain Laumaillé, licencié ès lois, greffier en chef au grenier à sel de la même ville, aux charges d'avocats postulants au siège (1783, 29 juillet). — Tableau des officiers du siège (1785, 12 janvier). — Réception de Mathurin-René Thoré en l'office de procureur fiscal au siège, laissé vacant par le décès de Pierre Le Cercler de la Gautrais. — Condamnation d'Olivier Jouguet, marchand, procureur-marguillier de la paroisse de Bazouges, à inscrire chaque dimanche, à l'issue de la grand'messe, en présence de Me Ambroise Georges, curé, les sommes provenant des quêtes de la semaine précédente, et mise hors de cour du dit procureur pour le surplus (11 et 25 mai) ; — de Renée Gillier, veuve de Pierre Gallais, à rendre à Antoine Bruneau du Boismorin, marchand fermier, 22 bourrées par elle prises dans le clos du Bas-Montaigu, en Bazouges ; — du sieur Pipellier, marchand, représentant la veuve Plot, et en cette qualité propriétaire de la closerie des Perrettes, en Bazouges, à payer les arrérages des rentes dues par le dit lieu (21 décembre). — Réception de Joseph-Bernard Bonneau-Touchebaron, en la charge d'avocat au siège (1786, 18 janvier). — Ordonnance portant qu'à l'avenir les audiences tiendront le vendredi, à 10 heures du matin. — Condamnation d'Olivier Jouguet, procureur marguillier de la paroisse de Bazouges, à adjuger à Ambroise Georges, curé, le banc enchéri par celui-ci (3 février). — Règlement portant défenses aux cabaretiers de donner à boire aux heures indues et pendant le service divin (10 mars). — Réception de Jean Denouault, tisserand, en l'office de commissaire de police et de sergent de la juridiction (31 mai). — Ordonnance portant commandement de clore les vignes (4 août). — Ban de vendanges (8 octobre), etc.

B. 3211. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier. (Les feuillets 50 à 68 sont blancs.)

1786-1790. — Audiences civiles et de police, avis de parents, tutelles et curatelles, etc. — Tableau des officiers du siège. — Ordonnance portant commandement d'abattre et de vendre tous les arbres du cimetière de Bazouges (1786, 22 octobre). — Réception de Maurice-Jean-Gabriel Bescher de Vaufaron, praticien, en la charge d'avocat postulant au siège (1787, 26 janvier). — Déclaration de grossesse par Marie Poidvin, fille majeure à la closerie du Chemin, en Bazouges (20 juin). — Ban de vendanges (21 octobre). — Condamnation de Pierre Taranne, aubergiste, et de Rose Le Gué de la Rivière, sa femme, à cesser l'exploitation de l'auberge de la *Boule d'or* (21 décembre) ; — de François Bichot, notaire royal pour la résidence de l'Hôtellerie-de-Flée, demeurant à Bazouges, à payer à Louis Boussard, mercier à Château-Gontier, une promesse de 161 livres 14 sols (1788, 25 janvier). — Émancipation de Gabrielle-Marie Hudeline d'Hauricourt, fille de feu Florent-Valentin Hudeline d'Hauricourt et de Marie Maumousseau, demeurant à la Fauvellière, en Bazouges ; parents : Gabriel de Rasilly, chef d'escadre ; Claude-Louis Bouchard de la Poterie,

chevalier, commandant au régiment de Beauvaisis ; Claude-Augustin de Bourdon-Gramont, chevalier, ancien officier de carabiniers, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare ; Pierre-Anne Sourdille, ancien officier d'infanterie, pensionné du Roi ; amis : Jean-Louis d'Andigné, ancien brigadier des gardes du corps du Roi ; Denis-Pierre Chevillard de la Gemmerie, avocat au présidial de Château-Gontier ; Charles-Claude Budet, ancien capitaine de cavalerie, pensionné du Roi (4 mars). — Condamnation de Pierre Desrues fils à payer à Pierre Desrues père, tisserand, entre autres sommes celle de 4 livres 16 sols acquittée par le demandeur envers la « femme Ripoche pour avoir enseigné l'école chrétienne à la fille » du défendeur, à raison de 8 sols par mois (30 mai). — Émancipation de Florent-Martin Hudeline d'Hauricourt (22 novembre). — Démission par Mathurin-René Thoré, avocat en Parlement et au présidial de Château-Gontier, sénéchal du marquisat de Magnannes à Menil, et au siège de la châtellenie de Châtelain, de son office de procureur fiscal du prieuré (1789, 9 février). — Doléances de la paroisse de Bazouges (5 mars). — Bans de vendanges (25 octobre), etc.

B. 3212. (Liasse.) — 41 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1655-1789. — Civil. Procédures et sentences. — Ordonnance portant collation des copies tirées des registres de remembrances de Saint-Aubin d'Angers (1655, 22 mai). — Permission d'assigner plusieurs débirentiers (1676, 30 octobre). — Condamnation de Pierre Le Bouvier, charron à la Jarriais, à payer vingt-neuf années d'arrérages d'une rente de 2 boisseaux de seigle assises sur certaines terres du clos des Plantes (1680, 17 juillet) ; — du propriétaire de la Cachetterie, au dehors de Saint-Remy, à faire les obéissances féodales du dit lieu (1714, 16 mars) ; — de Catherine Gallais, fille majeure de feu Jacques Gallais de la Biltière, propriétaire à moitié du clos de l'Homme-Jouan, en Bazouges, à payer les arrérages de la rente féodale assise sur le dit clos (1722, 25 février). — Requête par Auguste Goddes, marquis de Varennes, à fin d'étalonnage d'un boisseau (1752, 30 septembre). — Montrée de la pièce de terre, dite des Brosses, au lieu de l'Enrouée, en Bazouges (1774, 13 décembre). — Procès-verbal de vérification d'écritures dans l'instance entre Me Gilles Marais, prêtre, principal du collège de Château-Gontier, et le curateur à la succession abandonnée de feu François-Catherine Boutin, prêtre (1775, 20 juillet), etc.

B. 3213. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1755-1789. — Civil. Appositions et levées de scellés au domicile de René Pineau, prêtre habitué en l'église de Bazouges (1755, 20 septembre) ; — de Jean-Baptiste Georges, licencié de Sorbonne, curé de Bazouges (11 décembre) ; — de Catherine Labbé (1756, 3 février) ; — de Mathurine Marchand, veuve de Jean Deschères, meunière au moulin de Bressart, en Menil (1er mars) ; — de Charles Chevreul, sieur de la Touche, décédé en la maison de la *Poste*, en Bazouges (27 mars) ; — de Jacques Le Manceau, couvreur d'ardoises au Martray (1761, 2 avril) ; — de Jeanne Bigot, femme de Jacques Talvatz, marchand (1764, 12 novembre) ; — de Renée-Angélique Gourdon, demeurant à la *Croix-Bomé*, au dehors de Saint-Remy (1766, 19 novembre) ; — de Marie-Françoise Dublineau, veuve de Me Pierre Syette, juge magistrat au présidial de Château-Gontier, demeurant au Châtellier, faubourg de Trehut, en Bazouges (1768, 1er février) ; — de François Deshayes, curé de Saint-Jean-Baptiste de Château-Gontier (1769, 7 février) ; — de Pierre-Charles Drouard, sieur de Clée, docteur en médecine (1777, 4 avril) ; — de Marie Chevrollier du Châtelet, demeurant au Châtellier, en Bazouges (1773, 28 avril) ; — de Julien Chevreul, hôte à l'auberge des *Trois-Marchands*, près la Porte-Neuve (1782, 30 septembre) ; — à la maison de charité dite de l'Immaculée-Conception, en Bazouges (1785, 10 décembre) ; — au domicile de Renée Thoumin de la Motte, femme de Jean-Joseph Garnier, président au grenier à sel de Laval, où est décédée Marie-Claire Foucault des Bigottières, femme de Claude Foucault des Bigottières (1786, 5 septembre) ; — d'Anne-Françoise Bouchard (1787, 8 novembre) ; — de Pélagie Jouie, veuve de Jérôme Pelmoine, boulanger (1789, 22 avril), etc.

B. 3214. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1752-1788. — Civil. Tutelles et curatelles des enfants de feu Jacques Laloyer et de Marie Hocdé (1752, 7 février) ; — de Michel Taranne et de Louise Lelièvre (1756, 9 mars) ; — de feu Charles Daudée, marchand, et de Michelle Piau (1759, 24 septembre) ; — de feu Robert Duval, sieur des Porteaux, marchand, et de Cécile Piau ; parents : Pierre Le Motheux, sieur du Plessis, président en l'élection de Château-Gontier ; Michel Dutier, apothicaire (1769, 22 février) ; — Julien Chevreul, hôtelier à l'auberge des *Trois-Marchands*, sise au village de la Porte-Neuve, à Château-Gontier, et de feu Madeleine Ciret (1779, 1er mars) ; -

de feu François Chapon et de feu Perrine Lemoine ; amis: Claude Pitault, bourgeois ; Jean-Baptiste Reveil, vicaire de Bazouges ; Anselme François, sieur des Mottes, bourgeois ; Louis François, sieur du Bignon, bourgeois (1782, 25 mai) ; — de feu Simon Bidault de Glatigné, chevalier de Saint-Louis, et de Françoise-Catherine Duval (1783, 10 novembre) ; — de feu Louis Pitault de la Basse et de Cécile Duval (1784, 30 juin), etc.

B. 3215. (Liasse.) — 162 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1755-1789. — Criminel. Procédures et sentences contre plusieurs individus accusés de dégâts et de vols au clos des Chotardières, en Bazouges (1755) ; — contre Augustine Fontaine, accusée d'infanticide (1774) ; — contre François Paumart, tisserand, et Perrine Lemanceau, sa femme, accusés d'exposition d'enfant (1781) ; — contre l'auteur inconnue d'un infanticide (1783) ; — contre le nommé Dauphin, boucher à Bazouges, accusé du meurtre de Jacques Gaudin, garçon à la métairie des Places, en Marigné-Peuton, tué dans une rixe (1785) ; — contre François Hamelin, accusé de vol à la métairie de la Ferrière, en Bazouges ; — contre Marie Poitevin, accusée d'infanticide (1787) ; — contre Françoise Gautier et ses complices, prévenus d'exposition d'enfant (1788), etc.

B. 3216. (Liasse.) — 7 pièces, papier ; 1 placard imprimé.

1755-1786. — Police. Bans de vendanges (1755, 5 octobre). — Nomination d'un garde-vignes (1758, 13 août). — Règlement pour les vignes (16 août). — Ordonnance contre les cabaretiers (1786), etc.

SÉNÉCHAUSSÉE DE LA BARONNIE DE MORTIERCROLLES.

B. 3217. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 3 cachets.

1715-1770. — Personnel et organisation. Ordonnance portant que la juridiction tiendra le jeudi de chaque semaine, au lieu du mardi (1715, 1er mai). — Provisions au sieur Chassebeuf d'un office de notaire (1753, 1er juin) ; — d'un office d'huissier à François Ruau (1761, 16 mars) ; — d'un office d'avocat-postulant à François Bichot (1770, 16 juin).

B. 3218. (Registre.) — Petit in-folio, 149 feuillets, papier. (Le registre est en mauvais état.)

1689-1734. — Audiences civiles, criminelles et de police ; tutelles et curatelles. — Condamnation de Jean Péan à payer à Nicolas Lépissier, prêtre, doyen de Craon et curé de Saint-Quentin, les arrérages d'un legs assis aux environs du village de la Hulinière, en Saint-Quentin (1689, 28 juin). — Vacations du siège (20 septembre). — Condamnation des héritiers de Simon Bodin à payer à Élie Bardoul, prêtre, curé de l'Hôtellerie-de-Flée, les arrérages d'une rente de 20 sols (15 novembre) ; — de François Delahaye à payer diverses sommes à Me Philippe Clément, pour partage des meubles du lieu de la Barbellerie (1690, 12 janvier) ; — de François Le Goct à fournir à François Maumusseau, sieur de Champgreneu, conseiller au présidial de Château-Gontier, 200 livres de beurre de redevances (7 février) ; — de Julien Hullin, écuyer, et de Renée Trouillaut, sa femme, à rembourser à Georges Hullin, chevalier, seigneur de la Selle, une somme de 705 livres par lui payée en leur acquit à Me Christophe Butin (18 juillet) ; — de François Gaultier à payer à Nicolas Lépissier, curé de Saint-Quentin, une année de fermage pour l'acquit de la fondation faite, le 10 septembre 1552, par Olivier Godereau, prêtre, d'une messe basse à dire le vendredi à perpétuité dans l'église de Saint-Quentin (1692, 26 février) ; — de René Cadots et Jacquine Cormier, sa femme, à passer titre nouvel d'une rente foncière en faveur de François Trouillaut et de Jeanne Hullin, sa femme (16 décembre). — Procès-verbal du tirage au sort de la milice pour les paroisses de Saint-Quentin et de l'Hôtellerie-de-Flée, en présence d'Élie Guilloteau, procureur du Roi de la ville et communauté de Château-Gontier, sénéchal de la baronnie de Mortiercrolles (1693, 17 février). — Réception de Me Boisard, notaire royal à Mée, en l'office d'avocat-postulant en la juridiction. — Condamnation de Claude Vignais, par provision, à payer à François Trouillault, sieur de la Richardais, ancien fermier de la baronnie, quatre années d'arrérages d'une rente de 47 sols due à la recette de la châtellenie de Flée (29 décembre) ; — d'Antoine Morillon, meunier, sauf son recours contre Jacques Le Faucheux, fermier de la baronnie, à payer à Pierre-Joseph-Auguste Yvelin, prêtre, prieur commendataire du prieuré de Saint-Julien-l'Ardent, le droit du dixième des moutures et poissons depuis le rétablissement des moulins de Marsillé (1694, 26 janvier) ; — de Nicolas Ravard, sergent, à payer aux religieux du couvent de Notre-Dame-des-Anges les arrérages d'une rente fondée par testament du 6 juin 1608 et à passer titre nouvel (4 mai) ; — de François Lévesque et Anne Mahier, sa femme, à acquitter envers le sieur de la Daumerie Me Joseph Trochon, sieur des Houdelinaies, grenetier

et contrôleur au grenier à sel de Pouancé (20 juillet). — Réception de Jean Épinard en l'office de notaire et sergent de la baronnie de Mortiercrolles et du Plessis-de-Marigné (23 novembre). — Sentence de mise en cause de Jacques Varry, prêtre, curé de Châtelais, dans l'instance pendante entre François-Antoine Besnard et Jean Bodin, avocat-postulant, et Pierre de la Barre, écuyer, sieur du Buron, (1695, 26 juillet). — Condamnation de Jacques Le Faucheux à payer à Nicolas Lépicier, prêtre, doyen de Craon, curé de Saint-Quentin, une somme de 60 sols pour l'honoraire de la sépulture de sa fille Renée Le Faucheux (1696, 24 janvier). — Réception de Marc de Bréon, écuyer, seigneur du lieu, en l'office de capitaine des chasses de la baronnie de Mortiercrolles et des terres du Plessis-de-Marigné (27 novembre). — Renonciation par Mathurin Duroger, Jean Bodin, Jacques Delahaye et René Boisard, avocats-postulants au siège, à leurs fonctions (1697, 23 juillet). — Renvoi de Gabrielle Chevallier, veuve de Joseph de Lamisse, et de Pierre Suhard, devant le sieur Joret, curé de Bouillé-Ménard (1700, 20 avril). — Condamnation de Pierre Hoisnard, marchand tixier, à payer, suivant promesse, une somme de 20 livres à Jacques Delahaye, avocat au siège (1702, 12 septembre). — Renonciation à leurs fonctions au siège par Mathurin Duroger et Jacques Delahaye, avocats et procureurs postulants (1704, 30 juin). — Provisions de l'office de garde-chasse de la baronnie à René Le Doux, dit la Rose (1710, 15 mars). — Installation de François-Guy Drouard, sieur de Lorgery, avocat en parlement, sénéchal de Craon, en l'office de sénéchal de la baronnie de Mortiercrolles, vacant par le décès de Fleury Harangot (1711, 13 octobre) ; — de François Saulin, licencié ès lois, grenetier au grenier à sel de Craon, en l'office de lieutenant du sénéchal de la baronnie de Mortiercrolles, aux gages de 5 livres (12 mars). — Réception de François Le Comte, licencié ès lois, grenetier au grenier à sel de Craon, en l'office de sénéchal de la baronnie (1715, 29 janvier). — Requête du sénéchal, et ordonnance conforme aux conclusions portant que l'audience tiendra à l'avenir le jeudi, de quinzaine en quinzaine (9 mai). — Condamnation de Louis Ollivier, métayer à la Grande-Noë, en Châtelais, à parachever, pour le compte de Me Toussaint Bouchard, sieur de Cevillé, fermier de la Grande-Noë, le labourage des terres de la dite métairie (3 octobre). — Enregistrement et publication de l'édit du mois de mars 1716 relatif à la Chambre de justice (1716, 23 avril). — Condamnation des enfants mineurs de Mathurin Madiot à payer à Jacques Herbelot, prêtre, une somme de 107 livres (3 septembre). — Enregistrement d'un acte, en date du 11 janvier 1619, portant donation au couvent de Notre-Dame-des-Anges, par Pierre de Rohan, prince de Guemené, baron de Mortiercrolles, de trois chênes à prendre chaque année au mois de mai dans les bois de Mortiercrolles, de la coupe de la Haute et de la Basse-Garenne de la Gibaudière, pour leur chauffage (1720, 23 octobre). — Nomination d'experts pour l'appréciation des dits trois chênes pour chacune des quatre années écoulées (1722, 16 juillet). — Condamnation de plusieurs métayers à restituer à Renée Perrault, veuve de René Desoilles, ce qu'ils lui devraient pour droit de mouture à son moulin de Châtelais (1728, 10 juin) ; — d'Henriette-Bernardine Bucher, veuve de Jacques Le Faucheux, à payer à Jacques Poisson, sergent, une somme de 43 livres pour reste de fermage (29 juillet). — Réception de Jules-Nicolas Cresney, écuyer, seigneur de la Faucille, capitaine de dragons au régiment d'Épinay, en l'office de capitaine des chasses de la baronnie (1729, 28 juillet). — Condamnation de Louise Froment, veuve de Marin Noyer, sauf son recours contre le sieur Chailland, sieur de la Bretonnière, à acquitter, comme propriétaire du Petit-Flée, le legs fait par le sieur Meslier, le 5 janvier 1682, en faveur de l'église de Saint-Quentin, représentée au procès par Claude-Raoul Dutertre, prêtre, doyen de Craon et curé de Saint-Quentin ; — de René Bonneau, marchand, et de ses cohéritiers de Jean-Gabriel Bonneau, sieur de la Fuye, fermier général de la terre de Mortiercrolles, à exécuter le bail à lui consenti de la dite terre (1731, 7 juin) ; — des héritiers d'Armel Bellanger à payer une somme de 45 livres à René Haligon, sieur de la Brunetière, marchand, veuf de Marguerite Mottais, avant lui veuve de Joseph Houdemon, etc.

B. 3219. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier. (Les feuillets 28 à 48 sont blancs.)

1735-1746. — Audiences civiles, criminelles et de police ; tutelles et curatelles, etc. — Congé de procéder à la vente des meubles de demoiselle Charlotte Lefaucheux, veuve de Jean Bodin, laissant pour héritier en partie Léonard Porcher de la Barre, ancien greffier en la prévôté d'Angers (1735). — Condamnation du dit Léonard Porcher et de Balthasard Dro-- payer leur part d'une somme de 2.245 livres à -- Louis Boulay, contrôleur général à la marq-- vins, mari de Marguerite Durand ; Marguerite S--

Rosalie Jouanneau, veuve de Jacques Saulay, apothicaire ; François-Antoine Renault, avocat au présidial d'Angers, héritiers de Jacquine Durand, veuve de René Saulay ; — de René Poustier et Pierre Hermelin, son gendre, à payer solidairement à Jacques Jarry, sieur de la Bourdonnière, fermier général de la baronnie de Mortiercrolles, la moitié du déchet et non-valeur sur la prise des bestiaux dont ils étaient chargés comme colons de la Rentière (1736, 19 janvier) ; — de Pierre Bernier et de Marie Ménard, sa femme, à continuer, au profit de René Halligon, sieur de la Brosse, marchand, mari de Marie Delonne, et de Me François Delonne, praticien, une rente hypothécaire de 100 sols, assise sur la closerie de l'Hommeau, en Saint-Quentin (1737, 7 mars) ; — de Renée Desgrez, femme d'Étienne Ploquin, marchand, sauf son recours contre René Bouchard, sieur de la Poterie, propriétaire d'un lieu sis au village de la Poterie, en Saint-Quentin, et Mre Brillet, chevalier, seigneur de Loiré, propriétaire de la métairie de la Valette, même paroisse, à payer à Jacques Jarry, fermier général de la baronnie, cinq années d'arrérages de la rente féodale de 9 boisseaux d'avoine due à la baronnie sur le village de la Poterie ; — de Jacques Gentilhomme le jeune, perrayeur, à payer à François Guérin, prêtre, chapelain de la chapelle de l'Épinay et Bouche-d'Usure, une somme de 60 livres pour solde de seigle à lui vendu (1742, 5 avril). — Réception de Jacques Hainfroy en l'office de procureur postulant au siège (1743, 7 février), etc.

B. 3220. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1737-1786. — Civil. Causes d'audiences et sommaires. — Procès contre Charles Mongazon, fermier de la closerie de la Haute-Faucille, en l'Hôtellerie-de-Flée, et René Vacher, colon du dit lieu (1758) ; — entre Renée Maillard, femme de Jean Letessier, marchand mercier, veuve en premières noces de Pierre Landais, et son dit mari (1776, 18 janvier) ; — entre Marie Gasnier, veuve de François Brault, et René Adron, charpentier (1777, 12 juin) ; — entre Jean Trillot, grêleur et affranchisseur, et Jacques Pinson, perrayeur d'ardoise (1779, 29 avril) ; — entre Quentin Gasnier, couvreur d'ardoise, et Jean Gasnier, tailleur d'habits (1780, 5 octobre) ; — entre Jean Guiller, maître-maçon, et Jacques Pinson, maître de carrière, à la Motte, en ...tellerie-de-Flée (1781, 16 août) ; — entre Fran... -Hyacinthe de la Barre, clerc tonsuré, titulaire de ...hapelle de Sainte-Marguerite de Terretien, procé... sous l'autorité de François de la Barre, chevalier, seigneur de Terretien, ancien lieutenant-colonel au régiment d'Aunis, son père, et Jean Chartier, fermier du Bas-Brécé en Chérancé, suivant bail à lui consenti, le 10 janvier 1772, par Jean-Marie Pierres, curé de Méral, et précédent titulaire de la dite chapelle (1786, 26 octobre), etc.

B. 3221. (Cahier.) — Petit in-quarto, 20 feuillets, papier.

1761-1770. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Réception de Pierre Hébert, notaire de la baronnie de Craon, en l'office de procureur fiscal et de notaire de la baronnie de Mortiercrolles (1761, 23 avril) ; — de François Chartier en l'office de greffier de la baronnie. — Condamnation de François Chauvin, métayer à la Grande-Garde en Châtelais, à rembourser à Jacques Froger, marchand fermier du dit lieu, une somme de 33 livres (1762, 6 mai) ; — de Maurice Trottier, métayer à la Guiharaye, en l'Hôtellerie-de-Flée ; de Jean Pillet, métayer à la Gibaudière, même paroisse, et autres, à moudre au moulin de Châtelais (1764, 16 février) ; — de Louis Bruneau, closier au Chêne, en Saint-Quentin, à laisser l'exploitation du dit lieu, au profit de Simon Bodin, marchand (1765, 18 juillet) ; — de Jean Chevrollier, closier au Bourgneuf, à porter ses moutures aux moulins de Marcillé, en Châtelais (1766, 13 mars). — Réception de Sébastien-François Basille, licencié ès lois, en l'office de sénéchal de la baronnie (1769, 6 juillet) ; — de René-Jean de Beaumont et de Pierre-Jacques Préau, aux offices de procureurs-postulants (24 août), etc.

B. 3222. (Cahier.) — Petit in-quarto, 26 feuillets, papier. (Les feuillets 14 à 26 sont blancs.)

1771-1774. — Audiences civiles et de police. — Condamnation de François Bellanger, marchand, à payer à François-René Huault, sieur de la Poterie, bourgeois, une somme de 200 livres pour dix années de jouissance d'un petit lieu sis au village de la Guiharaye, en l'Hôtellerie-de-Flée (1771, 21 février) ; — de Maurice Trottier, métayer à la Guiharaye, à porter ses moutures au moulin de Châtelais ; — de René Noget, dit Mathurin, à se charger de l'enfant issu de lui et de Perrine Le Chanteux (21 novembre) ; — de Jean Marsollier, closier, à payer diverses sommes à Nicolas Bernier, tanneur, propriétaire de la closerie de la Guichardière, en Châtelais (1772, 11 juin) ; — de Martin Houdbine et Madeleine Jouin, sa femme, à payer à Julien Doisneau, marchand, propriétaire de la closerie

du Plessis, en Saint-Quentin, une somme de 204 livres pour quatre années de fermage du dit lieu (1773, 26 août). — Réception de René Taillandier et de Jean-Baptiste Aubry à l'office de procureurs-postulants. — Condamnation de René Adron, charpentier, à remettre en bon état une haie de pied séparant son terrain de celui de François Brault et de Marie Gasnier, sa femme (1774, 16 juin), etc.

B. 3223. (Cahier.) — Petit in-quarto, 4 feuillets, papier. (Les feuillets 3 et 4 sont blancs.)

1788. — Audiences civiles. — Procès entre Jeanne Crosnier, veuve de François Chartier, notaire et procureur au siège de la baronnie de Craon et greffier à celui de Mortiercrolles, et Charles Hamon, marchand fermier, « admis à s'expédier par lui-même, attendu qu'il n'y a procureurs à ce siège reseants au païs » (11 septembre), etc.

B. 3224. (Liasse.) — 52 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1700-1784. — Civil. Procédures et sentences interlocutoires et définitives, maintenant les habitants de Mée dans la jouissance d'un pommier (1700, 21 décembre) ; — donnant congé à Quentin Gasnier de retirer lignagèrement sur Jacques Blanchet le lieu des Vignes, en Saint-Quentin (1737, 11 avril) ; — nommant des experts dans l'instance entre Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Guemené, baron de Mortiercrolles, et les propriétaires inconnus du lieu de la Cleuserie, en Châtelais (1751, 3 juin). — Procès-verbal de montrée sur la baronnie de Mortiercrolles (1759, 25 septembre). — Procès entre Jean Chartier et Charles Jarry, fermiers de la baronnie, et Marc Pineau, métayer à la Petite-Rue, en Saint-Quentin (1765, 4 avril) ; — entre Perrine Lefaucheux et René Noget, dit Mathurin : frais de gésine (1771) ; — entre Julien Alaterre, adjudicataire général des fermes unies de France, poursuite et diligence de Charles Duchesne, receveur au bureau des traites de Craon, et René Benastre, voiturier (1773, 23 décembre) ; — entre François Brault, mari de Marie Gasnier, et René Adron (1774, 26 mai) ; — entre Simon Bodin, marchand, d'une part, et Renée Jolly, veuve de Pierre Lemesle, et Jacques Boulay, son gendre, anciens closiers au Chêne, en Saint-Quentin, d'autre (1er octobre) ; — entre Renée Maillard et Jean Letessier, son mari (1776, 21 mai) ; — entre Jeanne Royné, femme de Mathurin Poutier, closier à la Haute-Corbière, en Saint-Quentin, et son mari (1784, 12 mai), etc.

B. 3225. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1773-1775. — Civil. Affirmations.

B. 3226. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1742-1788. — Civil. Appositions, levées de scellés et inventaires après le décès de François Dupont, perrayeur d'ardoise, à la métairie de la Rivière-Coulon, en Châtelais (1742, 9 juin) ; — d'Anne Viel, à la requête de Me Florent-Valentin Hudeline d'Hauricourt, directeur des aides à Château-Gontier (1757) ; — de François-Mathurin Allard, prêtre, curé de l'Hôtellerie-de-Flée (1763, 29 mars) ; — de Françoise-Renée Richard, veuve de Jacques Jarry de la Bourdonnière (11 septembre) ; — de François Morillon, tixier aux Hautes-Perrettes, en Mée (1771, 1er septembre) ; — de Françoise Denis, veuve de René Transon (1774, 1er mai) ; — de Claude-Raoul Dutertre, prêtre, ancien doyen de la paroisse de Saint-Quentin (1775, 13 novembre) ; — de Guillaume Durand, tanneur, veuf de Marie Miré (1777, 2 septembre) ; — de Pierre-André Darlus de Monclerc, prêtre, prieur-curé de Mée (1780, 25 décembre) ; — de Louis-Jean Binet de la Martinière, prêtre, bachelier en théologie de la faculté d'Angers, curé de l'Hôtellerie-de-Flée (1787, 10 octobre), etc.

B. 3227. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1696-1783. — Civil. Tutelles et curatelles des enfants de feu Nicolas Bernier et de Marie Durand ; parent : Guillaume Bernier, prêtre, vicaire de Châtelais (1760, 30 décembre) ; — de feu René Leroy et de Madeleine Douesteau (1762, 18 février) ; — d'Angélique Jarry, fille de défunt Jacques Jarry, marchand fermier, et Renée-Françoise Richard ; parents : Marie-Joseph Douane, licencié ès lois ; Pierre-François Girault, notaire royal (1763, 11 octobre) ; — de feu Pierre Touillé et de Jeanne Gendry (1766, 23 avril) ; — de défunts René Davy et Marguerite-Angélique Leroy (1767, 28 septembre) ; — de défunts Jean Leroy, tisserand, et Louise Porée ; parent : Jean Porée, clerc tonsuré à Saint-Poix (1774, 19 décembre) ; — de défunts Guillaume Durand, tanneur, et Marie Miré ; parents : Alexandre Miré, prêtre, curé de Chéripeau ; Pierre-Jacques Foucault d'Avireau, marchand (1777 9 octobre). — Interdiction et tutelle de François Hameau, prêtre, détenu à la maison des Anges (1778 9 janvier) ; — de Guillaume-Joseph Gaubert, écuye

détenu dans la même maison (1779, 1er mars). — Tutelle des enfants de Gilles Picquet, marchand au village des Anges, en Saint-Quentin, et de feu Anne Foureau (1780, 20 janvier), etc.

B. 3228. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Criminel. Déclaration de grossesse par Marie Bellanger, enceinte des œuvres d'Augustin Trochon (27 avril).

B. 3229. (Liasse.) — 100 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1759-1786. — Criminel. Procédures contre les nommés Bourigault, Heurtault et Biron pour coups et blessures à Sébastien Guion de la Ménardière (1759); — contre les auteurs inconnus d'un infanticide (1763); — contre Pierre Chevrollier, domestique, poursuivi pour homicide par imprudence (1764); — contre Pierre Biron, garde de gabelles, poursuivi pour le meurtre de Louis Bioche (1766); — contre les auteurs inconnus d'un vol commis dans l'église de Saint-Quentin (1772); — contre Renée Doisneau, domestique de René Adron, charpentier, pour coups à Marie Gasnier, veuve de François Brault (1777); — contre Pierre Veillard, accusé de vol au moulin du Tertre, en Mée (1778); — contre François Ledoux pour injures à Renée Guérin, domestique (1780); — contre Guillaume Rousseau et Michel Lemoine, pour injures à François Jaguelin, meunier au moulin de Gaubert, en Pommerieux, etc.

CHATELLENIES DE MENIL, TAIGNÉ, BRESSAULT, ETC.

B. 3230. (Liasse.) — 12 pièces, papier; 2 cachets.

1755-1786. — Personnel. Provisions à Jean Noël, notaire royal à Château-Gontier, de l'office de greffier de la châtellenie de Ménil, en remplacement de Pierre Mahier (1755); — à Pascal-Louis Richard, notaire royal à Château-Gontier, en l'office de procureur fiscal de la juridiction (1769, 28 juin), suivies de la démission du dit procureur fiscal, ayant exercé « sans avoir reçu du seigneur aucune espèce de gratification » (1786, 23 janvier); — à Joseph-Bernard Bonneau, notaire royal à Château-Gontier, en l'office de greffier, en remplacement de feu son père François-Joseph Bonneau (1772, 15 décembre). — Réception de Louis Chessé (1777, 26 août), de Pierre-Joachim Laumaillé (25 novembre), praticiens à Château-Gontier, et de François-Madeleine Loré de la Motte, licencié ès lois (1779, 3 août), en la charge d'avocat postulant. — Provisions à René-Urbain Laumaillé, licencié ès lois, de l'office de greffier de la juridiction (1785). — Réception de Louis-Pierre Rottier, avocat en Parlement, et de Joseph-Bernard Bonneau de Touchebaron, avocat en Parlement, conseiller du Roi, notaire à Château-Gontier, en l'office d'avocat postulant au siège (27 septembre); — de Maurice Jean-Gabriel Bescher de Vaufaron en l'office d'avocat postulant en la juridiction de Magnannes (1786, 28 mars).

B. 3231. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier. (Les feuillets 147 à 156 sont blancs.)

1663-1673. — Audiences civiles; tutelles et curatelles, avis de parents, etc. — Réception de René Morteau, notaire royal, en l'office de greffier de la juridiction (1663, 23 octobre); — de Mathieu Guilleu, notaire royal, en la charge d'avocat postulant (1664, 8 janvier); — de François Nepveu, notaire royal; de Jacques Gaulmer, sergent royal; de Nicolas Desnos, praticien à Ménil, à la même charge; — de René Morteau, notaire royal, à l'office de notaire de la juridiction. — Règlement de la juridiction. — Condamnation de Jean Montaufray et de Catherine Crousillon, sa femme, à payer à Jean Richard, notaire royal, une somme de 200 livres, suivant promesse (29 janvier). — Réception de Claude Morteau, praticien à Menil, en l'office de sergent de la châtellenie (12 février); — de Nicolas Desnos, praticien, au même office. — Condamnation de Pierre Beaumont, fermier, à payer à Françoise Deneau, veuve de noble Louis Gandon, propriétaire de la terre de Chitré, 29 années d'arrérages d'une rente assise sur une planche de jardin (4 mars); — de Thibault Bourguinon, prêtre, à faire faire les réparations sur le lieu de la Rehorye, dont il a joui comme fermier et appartenant à Marie Deserée, veuve de Marin Chalumeau; — de Pierre Deserée, propriétaire du lieu de la Grande-Brardière, à payer à la recette de la châtellenie 29 années d'arrérages d'une rente de 4 boisseaux de seigle et de 15 deniers assise sur le dit lieu (6 mai); — de François Nepveu, avocat au siège, à payer, suivant promesse, à Pierre Armenault, sieur de Marmonne, président au grenier à sel de Château-Gontier, une somme de 120 livres (27 mai); — de Jean Hardy, fermier du lieu de la Loge, à payer quatre années de la ferme du dit lieu à Louis Salmon, père et tuteur des enfants issus de son mariage avec Françoise Deserée, héri-

tière de feu Mᵉ Barthélemy Rousseau, prêtre, curé de Saint-Georges de Menil et titulaire de la chapelle des Écorces (10 juin) ; — de Mathurin Le Moulnier, fermier des moulins de Bressac, à payer à Renée de Bellanger, veuve de René de Boisbriand, chevalier, seigneur baron de Boiz, le solde d'une somme par lui promise lors de la passation du bail des dits moulins (29 juillet) ; — de Mᵉ François Nepveu, procureur fabricier de l'église de Menil, à restituer à Pierre Thébault, prêtre, curé de Saint-Georges de Menil, deux cents carreaux par lui pris pour la restauration de la dite église (1665, 13 janvier) ; — de Jean Montaufray l'aîné à solder au dit Mᵉ Thébault le reste du gros en avoine qu'il lui doit comme fermier du prieuré de Lesnière (27 janvier) ; — de René Chevallier à payer à la recette de la châtellenie de Taigné onze années d'arrérages de la rente féodale de deux boisseaux de seigle, assise sur le lieu de la Courtinière (2 juin). — Réception d'Emmanuel Chenon en l'office de sergent de la châtellenie (1668, 10 septembre). — Condamnation de Jean Halopeau, closier au lieu du Verger, appartenant à Pierre Nepveu, à porter ses pâtes au four à ban de Menil, parce que le dit lieu, quoiqu'il soit de nature hommagée, n'est pas habité par le propriétaire même (1670, 25 février). — Sentence portant que la seigneurie de Chambellay, vendue en partie par Anne-Constance de Montalais, dame de Chambellay, est dépiécée et réunie à la seigneurie de Menil (11 mars). — Réception de Daniel Gireux, praticien, à l'office de sergent de la châtellenie (1673, 7 octobre), etc.

B. 3232. (Registre.) — Petit in-quarto, 38 feuillets, papier. (Les feuillets 27 et 28 sont blancs.)

1674-1675. — Audiences civiles ; tutelles et curatelles, etc. — Réception de Mᵉ Élie Guilloteau, avocat en parlement et au présidial de Château-Gontier, en l'office de lieutenant de la châtellenie (1674, 9 janvier). — Condamnation de Jean Montaufray à payer à Noël Jarry, prêtre habitué en l'église de Menil, procureur des curé et chapelains de Menil, douze années d'arrérages d'une rente fondée par Julienne Rondeau ou à présenter les quittances données par François Brossier, apothicaire à Château-Gontier, ayant les droits de Mᵉ Pierre Thebault, ancien curé de Menil. — Réception de Daniel Gireux, sergent, en l'office d'avocat postulant de la châtellenie (13 février). — Condamnation d'Étienne La Grue, métayer aux Chênes, en Saint-Fort, à partir la possession d'une pièce de terre dépendant du dit lieu, acquise par Charles Journeil, greffier au présidial de Château-Gontier, par contrat en date du 3 juillet 1671, de René Sourdrille, sieur de la Tremblais, grenetier au grenier à sel de Château-Gontier, mari de Marie Juffé, qui avaient, le 4 juillet suivant, vendu à François Dublineau, prêtre, les métairies des Chênes et des Haies (18 septembre) ; — d'Anne Depaigné, veuve de Charles d'Anthenaise, chevalier, seigneur du Port-Joulain, propriétaire du lieu de la Rivaudière, en la Jaille-Yvon, à payer à la recette de la châtellenie vingt-neuf années d'arrérages d'un service assis sur des dépendances du dit lieu (1675, 15 janvier).

B. 3233. (Registre.) — Petit in-quarto, 24 feuillets, papier. (Le folio 16 est blanc.)

1676-1678. — Audiences civiles ; tutelles et curatelles, etc. — Condamnation de Michel Pineau à payer une somme de 15 livres à Charles Journeil, greffier au présidial de Château-Gontier (1676, 28 avril). — Émancipation de Pierre Morteau, fils de défunts Gabriel Morteau et Jeanne Garnier ; parents : Mathieu Douard, avocat au présidial de Château-Gontier ; Louis Bonneau, marchand-droguiste au dit lieu ; Antoine Goyau, archer-huissier en la maréchaussée de la dite ville ; Élie Guilloteau, avocat (18 juin). — Condamnation de Jean Chevallier et Pierre Gaudin à payer une somme de 7 livres à Jean Jouenneaux, archer-huissier en la maréchaussée de Château-Gontier (28 juillet) ; — de Pierre Rousseau, laboureur, à payer six livres de beurre ou 30 sous à Renée de Portebise, veuve de René de Pillois, écuyer, sieur de la Coutemillère. — Réception de René Morteau le jeune en l'office de greffier des châtellenies de Menil, Taigné et Bressault (1677, 4 mai) ; — de René Morteau, notaire royal à Menil, en l'office d'avocat postulant au siège. — Condamnation de Sébastien Houdebine à payer à Mathurin Bellier, sieur de la Chauvelais, fermier de la terre de Magnannes, une certaine somme pour marchandises fournies (11 mai). — Sentence de mise en cause des propriétaires de la maison dite de l'*École* et sise au bourg de Menil, dans le procès intenté à Louis Martin, tailleur d'habits, par Mᵉ Noël Jarry, prêtre, régent du collège de Menil (28 septembre), etc.

B. 3234. (Registre.) — Petit in-quarto, 59 feuillets, papier. (Les feuillets 26, 34, 35 sont blancs.)

1679-1686. — Audiences civiles ; tutelles curatelles, etc. — Condamnation de René Taran curateur des enfants de feu Jean Persigan à pa

diverses sommes à Jacques Gallais, sieur de la Bitière, à Jean Bonneau, apothicaire, et à François Le Gros, chirurgien à Château-Gontier (1679, 28 novembre). — Réception de René Morteau le jeune, greffier de la châtellenie, en l'office de notaire (1680, 23 janvier). — Donation mutuelle, du 5 décembre 1679, entre René Moreau, serger, et Suzanne Mottais, sa femme, enregistrée au siège (23 janvier). — Condamnation de Jean Dugrais, marchand, mari d'Anne Foucqué, à payer à Me Julien Lecourt, prêtre, chapelain habitué en l'église de Menil, le solde d'une somme de 60 livres due pour célébration de service et messes (4 juin) ; — de René Chrestien, closier au lieu de la Cheminée, en Menil, à payer à Anne Le Champs, sieur de la Cussonnière, fermier du prieuré de Saint-Georges de Menil, le champart ou dîme de la vendange de l'année précédente (29 octobre) ; — de Mathurin Le Breton à servir une rente de 7 sols 6 deniers à Julien Le Court, prêtre, chapelain de la chapelle de Bressault (1681, 25 février) ; — de Vincent Desnos à payer certaine somme à Michel Chevallier, procureur fiscal de la châtellenie (1682, 22 décembre). — Sentence de mise en cause de Jean Maumusseau, prêtre, chapelain de la chapelle des Écorces, dans l'instance entre le procureur fiscal et René Morteau, notaire royal (1684, 8 août). — Condamnation des habitants de Menil, représentés par André Bonneau, procureur syndic, à fournir d'impugnement au compte de Jean Gourdon, ancien procureur syndic et marguillier de l'église du dit Menil (1685, 25 mars). — Réception de Jean Trochon, avocat au présidial de Château-Gontier, en l'office de lieutenant de la châtellenie (24 juillet). — Déclaration de grossesse par Jeanne Triquerye, enceinte des œuvres de Mathurin Le Moyenné, prêtre habitué au bourg de Menil (1686, 23 janvier) ; — par Françoise Rapin, femme de Jean Chartier, forçat, enceinte des œuvres d'André Pinot, meunier à la Petite-Bavouze (5 février), etc.

B. 3235. (Registre.) — Petit in-quarto, 16 feuillets, papier.

1687-1688. — Audiences civiles ; tutelles et curatelles, etc. — Mise hors de cour d'Eustache Bigot, garçon meunier, sur l'affirmation d'avoir porté chez le nommé Sitholleux, foulon au moulin de Bressac, toute la serge sur fil que René Chevrollier lui avait donnée pour l'y porter (1687, 2 décembre) — Commission de greffier à François Guilleu (23 décembre). — Réception de René Guilleu aux offices de greffier de la juridiction et de notaire et sergent des châtellenies de Menil, Teigné et autres fiefs. — Commandement par Élie Guilloteau, avocat en Parlement et au présidial de Château-Gontier, sénéchal de la châtellenie de Menil, à René Guilleu, greffier, d'avoir à retirer le sac de production de René Deschères mis aux mains de Jean Trochon, lieutenant du sénéchal, qui ne peut exercer qu'en cas de légitime empêchement (1688, 11 mai), etc.

B. 3236. (Cahier.) — Petit in-quarto, 16 feuillets, papier.

1691-1693. — Audiences civiles ; tutelles et curatelles, etc. — Condamnation de Jean Rapin à rentrer au service de Me Pierre Trochon, seigneur de Champagne, premier et ancien président au présidial de Château-Gontier (1691, 9 janvier) ; — de François-Henri de Racappé, chevalier, seigneur de Meignanne, à diminuer de 60 livres le fermage du lieu de Palaran, par suite des dommages causés sur le dit lieu par la grêle le jeudi 17 mai précédent (3 juillet) ; — du sieur Brillet, bourgeois d'Angers, propriétaire des lieux du Petit-Hameau et la Croix-Faribault, en Coudray, à faire aveu des choses hommagées qu'il tient en la seigneurie de Menil (11 septembre), etc.

B. 3237. (Registre.) — Petit in-quarto, 48 feuillets, papier.

1720-1728. — Audiences civiles ; tutelles et curatelles, etc. — Condamnation de Pierre Prévost, marchand, à payer à Jean Jarry, prêtre, curé de Menil, la somme de 40 livres pour solde des arrérages du legs fait par Catherine Jarry et François Prévost (1720, 4 juin). — Réception de Jacques Collin, sieur de la Groussinière, licencié ès lois, avocat au présidial de Château-Gontier, en l'office de sénéchal de la juridiction, à la place de Jean Chotard, décédé (1721, 12 mai). — Condamnation de Jean Jarry, prêtre, ancien curé de Menil, à payer à Jacques Jousselin, prêtre, titulaire de la chapelle des Écorces, le solde d'une somme due pour le service d'héritages dépendants de la dite chapelle (29 juillet) ; — de Jean Bodin, domestique, à finir le temps de son allouement chez Pierre Le Motheux, marchand, sieur de la Raguinière. — Foi et hommage simple pour la métairie de la Bougraie, en Menil, pour Jean-François Le Masson, seigneur du Haras, lieutenant particulier au présidial de Château-Gontier, mari de Jeanne Pelisson, fille et héritière en partie de Daniel Pelisson et de Françoise Meignan, la dite Meignan fille unique de René Meignan, sieur de la Chesnaie, et de Françoise Le Breton, et la dite

dame Pelisson, par représentation héritière en partie de René Le Breton, bourgeois d'Angers, son grand oncle (1723, 30 avril). — Condamnation de Mathurin Baudry et de Julienne Nigleau, sa femme, auparavant veuve de René Rigault, à payer à Marie-Anne Douard de Fleurance, propriétaire de la terre de Chitré en Menil, et à Marie-Angélique Latay, héritière de Me Pierre Latay, ancien propriétaire de la dite terre, vingt-quatre années d'arrérages d'une rente foncière de 8 sols assise sur une maison près le grand cimetière, au haut du bourg de Menil (1728, 7 septembre), etc.

B. 3238. (Registre.) — Petit in-quarto, 66 feuillets, papier. (Les feuillets 41 et 45 sont blancs.)

1731-1745. — Audiences civiles et criminelles ; tutelles et curatelles, etc. — Provisions et réception d'André Meignan, licencié ès lois, avocat au présidial de Château-Gontier, en l'office de sénéchal de la juridiction (1731, 5 décembre). — Sentence d'interruption entre Mathurin Vignais, soldat au régiment d'Angoumois, et Jean Chevallier, marchand, à propos d'héritages sis au circuit de Mollières, paroisse de Chemazé (1732, 22 janvier). — Sentence de mise en cause des vendeurs des lieux de la Brardière et de la Herveière, en Menil, acquis, par contrat du 14 décembre 1723, par Marguerite Saslin, veuve de Pierre Le Motheux, de Jacques Lilavois de la Buhinière, mari de Marguerite Duval, de François Ernault du Bordage, mari de Michelle Duval, dans l'instance entre la dite veuve et Henri-Augustin de Racappé, chevalier, seigneur marquis de Magnannes (1733, 28 avril). — Déclaration de grossesse par Madeleine Hardouin, fille de feu Joseph Hardouin et de Marie Girard (1737, 10 juin). — Réception de René Desnos, sieur du Verger, notaire royal à Château-Gontier, en l'office de procureur fiscal de la juridiction (10 septembre). — Condamnation de Pierre Baudriller, architecte-entrepreneur, à exhiber ses titres de propriété d'une rente foncière de 40 livres sur le lieu du Petit-Chemin (1738, 11 février). — Condamnation du propriétaire de la terre et seigneurie de la Craye, en Chenillé-Changé, qui fut Alexandre de Chazé, à faire ses obéissances féodales (1740, 22 mars). — Procès entre Marie-Madeleine de Petitjean, veuve de Louis Constantin de Pontoise, chevalier, seigneur de Gomer, et Jean Sicault, boucher de la grande boucherie d'Angers, et ses cohéritiers d'Henri-François Garnier, sous-diacre décédé à Menil (9 août) ; — entre Henri-Michel-Augustin de Racappé, chevalier, seigneur marquis de Magnannes et Château-Gontier, et les dits cohéritiers d'Henri-François Garnier. — Déclaration de grossesse par Jacquine Goyau (1742, 5 octobre) ; — par Marguerite Picoreau (20 octobre), etc.

B. 3239. (Cahier.) — Petit in-quarto, 10 feuillets, papier. (Les feuillets 7-10 sont blancs.)

1745-1750. — Audiences civiles. — Réception de Pierre Mahier, notaire royal à Château-Gontier et des châtellenies de Magnanne et juridiction de Menil, en l'office de greffier de la juridiction (1749, 4 mars). — Condamnation de Jean Chrétien, laboureur, à payer à Anne Nepveu, veuve d'André Allaire, sieur du Plessis, diverses sommes pour labourages et faisances dues à cause du lieu du Verger, en Menil, dont le dit Chrétien était colon ; — de Mathurin Godivier à payer une somme de 160 livres à Pierre Trochon, procureur du Roi en l'élection de Château-Gontier (20 mai). — Procès entre Perrine-Renée Dezerée, veuve de Louis Varice, écuyer, seigneur de Vauléart, et autres demandeurs d'une part, et Julien Deslandes, fermier du lieu de la Roche-Pallière (1750, 17 mars), etc.

B. 3240. (Cahier.) — Petit in-quarto, 8 feuillets, papier.

1752-1764. — Audiences civiles. — Procès entre Perrine-Renée Dezerée, veuve de Louis Varice, écuyer, seigneur de Vauléart, et Julien Deslandes (1752, 5 septembre) ; — entre Marie Goupil, veuve de Jacques Sallais, et Gabriel Heurtebize, dit La Brosse, sergent de la juridiction. — Réception de Pierre Mahier, notaire royal à Château-Gontier, en l'office de procureur fiscal de la juridiction (1756, 5 septembre) ; — de François-Joseph Bonneau l'aîné, notaire royal à Château-Gontier, en l'office de greffier de la juridiction (1764, 2 janvier), etc.

B. 3241. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1739-1762. — Civil. Procédures et sentences dans l'instance entre Étienne Hocdé, marchand, mari de Jeanne Deschères, demandeurs en retrait lignager, et René Chevallier, marchand, mari de Renée Clavreul (1739) ; — entre Perrine-Renée Dezerée, veuve de Louis Varice, écuyer, seigneur de Vauléart, et Julien Deslandes, fermier du lieu de la Rochepaillère (1750) ; — entre André Maubert, meunier, et Toussaint Brehin, closier (1753). — Renonciation à la succession de Pierre Jolly, prêtre, curé de Saint-Fort (1762).

B. 3242. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1736-1789. — Civil. Appositions et levées de scellés après le décès de Pierre Bourdais, métayer à

la Bougrais, en Menil (1736) ; — de François Drouault, prêtre, curé de Menil (1740) ; — de Louise Chénon, femme de Pierre Jollivet, auparavant veuve Chevrollier (1743) ; — de René Carré, prêtre à Menil (1751) ; — de Louis-Joseph Spoulet de Varel, curé de Menil (1760) ; — de Jérôme Célo, prêtre, curé du dit lieu (1761) ; — de Pierre Jolly, prêtre, curé de Saint-Fort (1762) ; — de Jacques Godereau, veuf de Charlotte Guillaux (1766) ; — de Françoise-Renée Le Motheux, veuve de Jean Courtillé (1782, 10 mai) ; — de François Mahier, prêtre à Saint-Fort (1784), — de Jacques-François Léridon de Prélong, conseiller du Roi, juge-magistrat au siège présidial de Château-Gontier, requête d'Anne-Marie-Jeanne Léridon, veuve de Joseph-François-Marie-Madeleine Planchenault des Planches, lieutenant en l'élection de Château-Gontier, et d'Augustin-Raymond Léridon, contrôleur des actes au bureau de Saint-Florent-le-Vieil, frère et sœur du décédé (1789).

B. 3243. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1674-1788. — Civil. Tutelles et curatelles, émancipations, etc. — Émancipation de François, Marie, René et Anne Guilleu (1674, 18 septembre). — Bénéfice d'âge à Pierre et François Chrétien (1752, 4 janvier). — Curatelle des enfants de feu François Chevallier et de Jeanne Montaufray ; parent : François Gaudin, chirurgien (1757, 9 mai). — Émancipation de Renée Mahier, fille de Louis Mahier, notaire royal à Château-Gontier, et de feu Marie Fordoxelle ; parents : Pierre-Claude Mahier, huissier-audiencier au présidial de Château-Gontier ; Nicolas-Guillaume Houdmon, praticien en la dite ville ; Michel Duttier, apothicaire (1762, 22 juin). — Tutelle des enfants de feu Julien Gendry, meunier au moulin de la Gourre, en Menil, et de Françoise Viel (1786, 24 janvier), etc.

B. 3244. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1736-1781. — Criminel. Déclarations de grossesse par Françoise Guillet, enceinte des œuvres de Toussaint Brehin, closier à la Pigousserie, en Menil (1752, 11 avril) : — par Renée Sarche (1756, 5 septembre) ; — par Anne Bernier (1776, 23 juin), etc.

B. 3245. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1735-1785. — Criminel. Procédures et sentences contre Michel Chrétien, René Ripoche et Georges Le Suire, tixiers en toile, pour injures contre Jean Thibault et ses enfants ; sentence arbitrale de François Drouault, prêtre, curé de Menil, et de Louis-François Provost, prêtre, vicaire du dit lieu, mettant les parties hors de cour (1735) ; — contre Pierre Bertin et François Dubois pour injures à Pierre Chartier (1739) ; — contre François Poirier, tisserand à Menil, Renée Piron, sa femme, et Jacques Bourdais, son apprenti, pour coups et blessures à Michelle Roger et Marie Jarry, femme et fille de René Jarry, maréchal ferrant (1749) ; — contre Christophe Le Motheux, marchand à Bressault, en Menil, pour injures à Pierre Belin, marchand au château de Magnannes (1777, 16 septembre) ; — contre Pierre Berthelot et Michel Martinet, pour querelles et batteries en l'auberge de la Ricoullière (1780) ; — contre les auteurs de l'assassinat de Pierre Rezé, closier aux Loges en Menil (1785).

B. 3246. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1758-1778. — Police. Bans de vendanges (1758, 1760). — Règlement portant que les sujets du four banal de Menil payeront désormais quatre sols au lieu de trois pour 80 livres de pain, attendu l'augmentation du prix du bois et suivant l'usage établi à Daon et à Château-Gontier (1778, 9 juin).

JURIDICTION DU COMTÉ DE TESSÉ ET BARONNIE D'AMBRIÈRES.

B. 3247. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1766-1783. — Personnel. Réception de Nicolas Gallery, avocat au siège de la baronnie d'Ambrières, en l'office de procureur fiscal (1766, 19 juillet) ; — de Pierre Cheux, notaire royal à Ambrières, en l'office de commis-greffier (1783, 28 septembre).

B. 3248. (Cahier.) — Petit in-quarto, 24 feuillets, papier.

1783-1784. — Audiences civiles. — Condamnation de François Barré, marchand, à payer à Thérèse-Marie Chabrun de la Cacherie, veuve de Robert Trippier de la Grange, négociant, une somme de 299 livres, suivant promesse (1783, 8 novembre) ; — de Jean-Baptiste Le Royer, sieur de la Lande, notaire royal à Saint-Fraimbault, à payer à Charles Bellanger, marchand, une somme de 31 livres pour fournitures (15 novembre) ; — de Michel Daligault, meunier, à payer à Jacques Veraquin, sieur de Bouillon, conseiller du Roi et de Monsieur et lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts de Domfront, une somme de

66 livres suivant promesse (22 novembre) ; — de François Papoin, closier, à exécuter une sentence contre lui rendue au profit de Joseph Le Maire, chirurgien (6 décembre) ; — de Jacques Bouslier, charpentier, à payer à Jacquine Couppel, veuve d'André Migoret de Lamberdière, marchand, une somme de 65 livres pour grain vendu (1784, 7 février) ; — de Pierre Bouvet, perruquier, à payer à Jean Vaugeois, chirurgien, une somme de 20 livres, pour injures et menaces (13 mars) ; — de Guillaume Hamon à payer à Marie Bondonnet, veuve de Jacques Le Huen, marchand, une somme de 86 livres suivant promesse (3 avril) ; — de Jean Miclard à payer à demoiselle Anne Quedeville, veuve de Michel Germont, sieur de la Rouerie, une somme de 480 livres pour arrérages de rente (1er mai) ; — de Jean Girard l'aîné, marchand, à poursuivre, sur la requête de Mre René Pouyvet de la Blinière, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur du Moussay et autres lieux, l'adjudication de certains héritages appartenant à la succession vacante de Pierre Fouqué (22 mai), etc.

B. 3249. (Registre.) — Petit in-quarto, 220 feuillets, papier.

1784-1788. — Audiences civiles, criminelles et de police. — Nomination de Me Cheux, notaire, comme dépositaire des deniers qui proviendront de la vente des fruits à cueillir sur les héritages de la succession d'Anne Derommagné, décédée épouse sans enfants de Jean-François Girard, marchand de draps (1784, 10 juillet). — Condamnation de Jean-Baptiste Le Bossé de Lantonnière, bourgeois, à payer, à Michel-François Quentin, marchand, mari de Marie Leroux, et à Guillaume Leroux, marchand, le montant d'un billet souscrit par feu Jean-Baptiste Le Bossé de Lantonnière, ancien garde du corps, officier des Invalides, son père (7 août) ; — de Louis-François Blanchard, employé dans les fermes du Roi, à payer à Mre Philippe-François de Clinchamp, écuyer, une somme de 108 livres, suivant promesse (6 novembre) ; — de Jean-Baptiste Le Royer de la Lande, notaire royal, à payer à Noël Gresse, principal du collège de Ceaucé, une somme de 150 livres, suivant promesse (13 novembre) ; — de Louis Gouabault à payer à Louis-René-Jean Gallery de la Tremblaye, écuyer, une somme de 79 livres suivant promesse (20 novembre) ; — de Jeanne Grangeré, veuve de Julien Quentin, et des cohéritiers du dit Quentin, à passer titre nouvel en faveur de Mathurine-Renée Couppel, veuve de Jean Bourde de la Rogerie, tutrice des enfants issus de son mariage avec le dit défunt et comme telle héritière de feu Nicolas Bourde, sieur de la Rogerie (11 décembre) ; — de Guillaume Martel à payer une somme de 30 livres à Mathieu Chantel, prêtre, chapelain de l'hôpital d'Ambrières (1785, 22 janvier) ; — de Jean-Baptiste Le Bossé de Lantonnière, bourgeois, et de Laigre de la Tournerie, mari de Françoise-Angélique Le Bossé de Lantonnière, à payer à Anne Le Drouet, veuve de Jean-Baptiste Le Bossé de Lantonnière, ancien garde du corps, officier à l'hôtel royal des Invalides, une somme de 4.900 livres à elle due suivant son contrat de mariage du 24 octobre 1762, et diverses autres sommes (29 janvier) ; — de Guillaume Bondonnet à payer à Gilles Ramard, huissier, le solde d'une somme de 20 livres à lui due suivant promesse (5 mars) ; — de Michel Corbeau à payer à Jean-Michel Bougrain, notaire royal, le solde d'une somme de 21 livres ; — de Jean-Baptiste Le Royer de la Lande, notaire royal, à payer diverses sommes à Jean-François Launay-La Fosse, procureur-marguillier de Saint-Fraimbault-sur-Pisse (9 avril) ; — de Pierre Le Royer à payer à René Guyard, marchand de vin en gros, une somme de 450 livres pour cinq busses de vin blanc de la récolte de 1784 (28 mai) ; — de René Renouard le jeune à payer à Jean-Charles Pottier, avocat en Parlement, une somme de 240 livres suivant promesse (2 juillet) ; — de René Quentin et Françoise Bulanger, sa femme, et consorts, à payer une somme de 70 livres pour arrérages de rente à Michel Le Maître, prêtre, vicaire de Montsûrs, titulaire de la prestimonie des Colins, desservie en l'église du Pas, étant aux droits de feu Jean Fougerolle, précédent titulaire de la dite prestimonie (9 juillet) ; — de Marin Renouard le jeune, marchand, à acquitter Jacques-Claude Desnos, prêtre, curé d'Ambrières, du montant d'un billet (8 octobre) ; — d'Henri Bertrand, meunier au moulin de la Broutière, à exécuter une sentence prononcée contre lui au profit de Charles Buchault, laboureur (24 décembre) ; — de Michel Gonnet, sieur de Maubray, officier du point d'honneur ; d'Urbain Gonnet, sieur du Bois-Roger, curé de Gorron et doyen de Passais au Maine, en son nom et comme fondé aux droits de feu Augustin Gonnet de la Butte, son frère ; du sieur Le Ménager, marchand de vin en gros, subrogé-tuteur aux enfants mineurs de feu Joseph-François-Augustin-René Moulinnière des Jousseries, avocat en Parlement, et de Marie-Marguerite Gonnet, sa femme, à procéder, av Nicolas Gallery des Granges, écuyer, avocat et pr cureur fiscal au siège d'Ambrières, mari d'Anne Gonn au partage des biens de la succession de feu Mich

Gonnet, sieur de Maubray, et de Marie Germont, sa femme (1786, 14 janvier); — d'Anne des Échalliers, veuve d'Ernier Feriau, à payer une somme de 300 livres à Jean-Charles Pottier l'aîné, avocat en Parlement et au siège d'Ambrières (18 février); — de Jean-Baptiste Gallery de Beslay, écuyer, acquéreur sur les héritiers de M. de Lonlay de la terre, fiefs et seigneurie de la Corbelière, en Cigné, à continuer de servir une rente de 15 livres assise sur la dite terre en faveur de l'hôpital d'Ambrières représenté par Nicolas Gallery, écuyer, procureur fiscal et procureur-receveur du dit hôpital (8 avril); — de Jean-Baptiste Tesfaine, prêtre, curé de « Saint-Frembault-de-Sulpice, » à faire les publications du mariage projeté entre François Louvel-Dubray et Anne Baudet (6 mai); — de demoiselle Brice-Marie-Marguerite Colombus, veuve du sieur Briqueville, venderesse avec Françoise de Lonlay, veuve de René Jarry, sieur des Loges, comme héritière de Mre Mathieu de Lonlay, de la terre de la Corbelière en Cigné, acquise en décembre 1785 par Jean-Baptiste Gallery, écuyer, sieur de Beslay, à laisser faire montrée de la dite terre; — de Pierre Gallienne à payer une somme de 11 livres à François Oger, notaire royal (13 mai); — de César Farard, marchand, à payer à François Jarry, notaire, une somme de 636 livres suivant promesse (1er juillet); — d'Ernier Le Royer, fermier à la Bordache, en Ceaucé, à payer à Madeleine-Marguerite Gaubert, veuve de Louis Gahéry de la Saussais, notaire royal, une somme de 16 livres 10 sols pour 240 livres de foin (15 juillet); — de Jean Charmereux à réintégrer sur le lieu du Tertre du lin et des grains par lui enlevés au préjudice de Louis-René Gallery de la Tremblaye, écuyer, officier des grenadiers royaux (5 août); — de Pierre Cheux, notaire royal, mari d'Anne-Pétronille Pottier; de Victor Pottier de Chevré, étudiant en droit, émancipé; de Geneviève Pottier de la Fermerie, de Victoire-Adélaïde Pottier de la Cour, d'Agathe Pottier de la Louvelais, à partager avec Jean-Charles Pottier, avocat en Parlement et au siège d'Ambrières, la succession de feu Jean-Charles Pottier, avocat, et de feu Anne Lottin, leurs père et mère (12 août); — du sieur Le Bossé de Lantonnière à payer à la veuve Christophe Thomas, marchande apothicaire, une somme de 17 livres 17 sols pour marchandises fournies (19 août); — de Pierre Fiau, closier, à payer à Jean Vaugeois, chirurgien, une somme de 18 livres, pour pansements (11 novembre); — de Jean-Baptiste Le Bossé de Lantonnière à passer titre nouvel d'une rente de 28 livres en faveur de Jean-François Hubert, prêtre, fils et héritier de Jean Hubert des Vilettes (18 novembre); — d'Étienne Demeslay-Planchette à laisser exécuter la saisie faite sur lui par Anne Le Droit de la Marchandais, veuve de Jean-Baptiste Le Bossé de Lantonnière (1787, 13 janvier); — de Jean-François Billard, marchand, à payer diverses sommes à Jean-Charles Pottier, avocat en Parlement et au siège de la baronnie d'Ambrières, et à ses cohéritiers de feu Jean-Charles Pottier, aussi avocat en Parlement; — de Martin Souvigné-Domellière à payer à Mre René-Mans, sire de Froulay, comte de Tessé, baron d'Ambrières, une somme de 60 livres pour rente assise sur le lieu de la Chesnais, dépendant de la seigneurie de la Millière (20 janvier); — de Michel Montecot, marchand, tuteur des enfants mineurs de René Esnault, à payer certaines sommes à Jean-Mathurin Duffour de la Verrerie (17 février); — d'Anne-Françoise-Barbe Briand, veuve de Guillaume-Paul Chamaillard, receveur des domaines du Roi; de Renée-Urbaine Briand, de François-Louis Briand de Lorgandière, bourgeois; de Madeleine-Perrine-Josèphe Briand de Lorière et Michelle-Renée Briand de Beauchesne, enfants et héritiers de Pierre Briand, juge au siège de la baronnie d'Ambrières et au siège de Gorron, à payer solidairement à Marie-Renée Cheminant, veuve en premières noces de Pierre-Michel Foureau, avocat en Parlement, et en secondes noces de Jean-Julien Vincent de la Bellettterie, notaire royal, les arrérages de deux rentes constituées (21 avril); — du sieur Leroy, marchand, à laisser exécuter sur lui le retrait lignager de la closerie de la Pelouinnière, paroisses du Pas et de Couesmes, demandé par demoiselle Anne Le Bossé de Lantonnière, fille mineure de Jean-Baptiste Le Bossé de Lantonnière, bourgeois, et de Marie-Rose-Angélique Le Heurey; — de Jacques-Étienne Giffard, sieur de la Porte, avocat en Parlement, procureur du Roi au siège de l'élection et grenier à sel de Mayenne, propriétaire de la closerie des Paviottières, à faire, sur la requête de Louis Le Marchand de Surgan, fermier général des terres et seigneuries du marquisat du Plessis-Châtillon, l'Écluse, Gauberdière, etc., la cloture de fief des Paviottières (30 juin); — de Guillaume Bellon, closier, à quitter la jouissance du lieu de la Fouchère, à lui baillé à ferme par le propriétaire François Barré (21 juillet); — de demoiselle Catherine Le Cerf de la Boulais, épouse de Me Pottier, à réparation d'injures à l'adresse de Thomas Jardin, prêtre, curé de Ceaucé (15 octobre). — Arrêt du Parlement, du 28 novembre, portant règlement pour la conversion en baux judiciaires des baux convention-



nels des biens saisis réellement ; — autre arrêt, du 3 décembre, portant règlement pour les réparations sur les biens saisis réellement. — Mise hors de cour de Michel Buais, marchand, dans le procès à lui intenté par Charles-Mathieu Guesdon de Laverderie (1788, 26 janvier). — Condamnation du sieur Marteau, mari de Marie Fougerolle, auparavant veuve de Jean Nourry, à payer à Adrien-Michel-François Dodard des Loges, fermier général de la terre et seigneurie de Marolle, une somme de 100 livres pour solde d'une acquisition d'immeubles faite par le dit Nourry (9 février), etc.

B. 3250. (Liasse.) — 98 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1710-1790. — Procédures et sentences, baux et criées judiciaires, etc. — Procès entre François Péan, marchand, et Julien Perret, pour remboursement de rentes seigneuriales (1710) ; — entre le procureur fiscal de la baronnie, demandeur en déshérence, et Ambroise Geré, acquéreur de Jean Huchet (1724). — Condamnation des détenteurs de certains fiefs sis en la baronnie de Tessé à faire le traînage des meules, pierres et plâtre nécessaires à la réfection du grand moulin de Tessé (1761, 20 juin). — Adjudication du train et traînage du lit et meule du moulin de la Broutière, dépendant de la seigneurie de Froulay (1763). — Procès entre Marie Morin, mineure, et François Martin : paiement de gages (1766) ; — entre Guy-Paul Bouessay, avocat en Parlement, ancien lieutenant civil et criminel et maire de Mayenne, seigneur des terres et seigneurie de la Suzinais, et Mre Maurice-Armand de Gasté, écuyer, seigneur de la Pallu (1773) ; — entre François Rouzière, garde-chasse, et Julien Daboust, curateur général des mineurs de René Le Vayer (1784) ; — entre François Gaullier, closier, curateur des enfants mineurs de François Angot et de Marguerite Gérard, et leurs parents. — Vente des immeubles appartenant aux enfants mineurs de feu Jean-Baptiste Le Royer de la Lande, notaire royal à Saint-Fraimbault-sur-Pisse (1787). — Procès entre Nicolas-Charles Jouanne, sieur de Boismont, et Michel Lecour, dit Roblinnière : fermage de la métairie de la Grande-Haie, en Cigné (1789) ; — entre Jeanne-Françoise Bougrain, femme de Pierre-René Rousseau, marchand à Lesbois : séparation de corps et de biens (1790, 1er juillet), etc.

B. 3251. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1785-1790. — Civil. Appositions et levées de scellés et inventaires au domicile de Jacques Durocher, à la Trébaudière, en Ceaucé (1785, 4 décembre) — de René Souvigné-Dommelière, au lieu du Crochas, paroisse du Pas (1786, 1er février) ; — de Jean-Baptiste Le Royer, sieur de la Lande, notaire royal au Pas et notaire de la baronnie d'Ambrières (20 octobre) ; — à l'hôtel-Dieu d'Ambrières (1790, 2 mars) ; — au domicile de Marin Renouard, marchand à Ambrières (24 février et 15 mars).

B. 3252. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1753-1790. — Civil. Tutelles et curatelles, bénéfices d'âge, émancipations, etc. — Tutelle des enfants de feu Charles Seigneur, notaire royal au Pas, et de Michelle Fouqué (1753, 5 mai) ; — de Marie Millard, fille de Louis Millard, voiturier, et de feu Marie-Françoise-Michelle Poulain, à Ambrières (1784, 6 mai) ; — des enfants de feu Guillaume Bondonnet et d'Anne Lévêque, à Ceaucé (1785, 29 octobre) ; — des enfants de feu François Girault et de Marie Ropton (1786, 25 février) ; — des enfants de feu Guillaume Barré et de Jeanne Lefizelier, de Lesbois (16 novembre). — Curatelle de René Remende, interdit (1788, 31 mai). — Tutelle des enfants mineurs de feu Siméon Malzy, meunier au moulin de Rouillon, en Soucé, et de Marie Barré (1789, 4 juillet) ; — des enfants de Joseph Forêt et de feu Renée Faverie, sa femme (1790, 10 avril) ; — des enfants de feu Guillaume Corbeau et de Jeanne Chevallier, d'Ambrières (28 avril) ; — des enfants de défunts Jean Gandais et Jeanne Roger, du Rouillon, en Ceaucé (2 octobre), etc.

B. 3253. (Registre.) — Petit in-folio, 16 feuillets, papier.

1783. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge, émancipations, etc. — Bénéfice d'âge à Marie Baguelin, fille de Guillaume Baguelin et de Marie Seigneur, du Pas (26 juillet) ; — à François Desvaux, fils de feu François Desvaux et de feu Michelle Épiard (9 septembre). — Tutelle des enfants de feu René Moreau et de feu Marguerite Belton ; parents : Jacques-Brice-Alexandre du Jardin ; Jean-Louis-Alexandre Billard des Loges, bourgeois (18 septembre) ; — d'Henri Meignan, fils de feu Julien Meignan et de Françoise Pétron ; parents : Henri Meignan, prêtre, professeur de rhétorique au collège de Ceaucé ; François Meignan, prêtre, vicaire de Ceaucé (25 octobre), etc.

B. 3254. (Registre.) — Petit in-quarto, 24 feuillets, papier.

1783-1784. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge, émancipations, etc. —

Avis de parents des mineurs de feu Michel Bourde et de Marie Le Roy; parents : Pierre-Paul Oger, marchand, et Pierre-Marie Oger, bourgeois (1784, 28 février). — Tutelle des enfants mineurs de feu François Delangle et d'Anne Lelong, meunière au moulin d'Amblon, en Ceaucé (8 mai), etc.

B. 3255. (Registre.) — Petit in-quarto, 30 feuillets, papier.

1784-1785. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge, émancipations, etc. — Curatelle des enfants mineurs d'Henri Georget et de feu Renée Amiard, de Ceaucé; parents : Jean-Baptiste Georget-Bretonnière, à Cigné; Jean-Baptiste Georget-Bretonnière, à Loré; Jean-Baptiste Gaubert, marchand, à Ceaucé (1784, 6 décembre), etc.

B. 3256. (Registre.) — Petit in-quarto, 30 feuillets, papier.

1785. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge, émancipations, etc. — Bénéfice d'âge à Marie Moussay, fille de feu Pierre Moussay, closier, et de feu Marie Paris, de Saint-Mars-sur-Colmont (9 avril). — Curatelle des enfants de feu Pierre Le Roy, marchand, et de Françoise Baron; parents et amis : Louis Le Génissel, marchand de draps; Jean Le Génissel; François Buais de la Hamerie, chirurgien ; Jean-Baptiste Crosnier, employé dans les fermes du Roi (4 août), etc.

B. 3257. (Registre.) — Petit in-quarto, 30 feuillets, papier.

1785-1786. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge, émancipations, etc. — Tutelle des enfants de feu Siméon Pottier et de feu Françoise Le Génissel (1785, 10 novembre); — de l'enfant de feu François Delangle et de Marie Plain; parents : Pierre Le Cellier, meunier au moulin de Beslay, en Vaucé; Julien Delangle, meunier au moulin de l'Épinay; Julien Rouillet, hôte au Pas (26 novembre); — de Renée Romaigné ; parents : Paul-Jean-François Romaigné-Morisière ; René Billard des Loges, marchand, mari de Marie-Louise-Françoise Barabé; Louis-Pierre Bourdon, notaire royal et procureur aux sièges royaux de Mayenne ; René Vidis, marchand (1786, 14 janvier); — de François Fouilleul des Brières, fils de feu François Fouilleul des Brières, marchand cirier à Ambrières, et Renée Le Poittevin ; parents : Georges Ramard, marchand cirier à Domfront, mari de Françoise Fouilleul ; Michel Barabé, bourgeois; Gabriel Barabé de la Houssaye, notaire royal; Pierre-François Le Poittevin, notaire; Jean-Charles Pottier, avocat en Parlement et au siège (14 mars), etc.

B. 3258. (Registre.) — Petit in-quarto, 26 feuillets, papier.

1786. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge, émancipations, etc. — Bénéfice d'âge à Anne-Pétronille, Geneviève-Renée, Victoire-Adélaïde Charlotte, Marie-Agathe Pottier, filles de Jean-Charles Pottier, avocat en Parlement et au siège d'Ambrières, et d'Anne Lottin ; parents : Jean-Charles Pottier, avocat au siège ; Henri-François Dupont, sieur de Loraille ; Pierre Derommaigné ; Jean-Baptiste Maillié, prêtre ; Michel Barabé, bourgeois ; Gabriel Barabé de la Houssaie, notaire royal ; Urbain Gonnet, curé de Gorron et doyen de Passais ; Michel Gonnet, rapporteur du point d'honneur, seigneur de Crinais ; Nicolas Gallery des Granges, écuyer, procureur fiscal au siège (5 mai). — Curatelle des enfants de feu Jean Launay, à la Jousserie, près Ambrières, et de Renée Angot ; parent : Jean Angot, messager de Mayenne à Caen (23 septembre). — Tutelle des enfants de feu Jean-Baptiste Le Royer, sieur de la Lande, notaire royal à Saint-Fraimbault-sur-Pisse, et d'Anne Piel (10 octobre), etc.

B. 3259. (Registre.) — Petit in-quarto, 40 feuillets, papier.

1786-1788. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge, émancipations, etc. — Bénéfice d'âge à Anne Bourde, fille de feu Michel Bourde et de Marie Leroy ; parent : Jacques-Pierre-Marie Oger, notaire (1787, 20 janvier). — Tutelle de René Doisneau, du Pas, pour consulter à son mariage avec Julienne Derouet (21 avril). — Émancipation de Françoise Seigneur, fille de feu Pierre-Louis Seigneur, sieur du Val, marchand, et de Françoise Girard (9 juin). — Bénéfice d'âge à Guillaume Langlais, de Ceaucé ; parents : Étienne Langlais-Bonnelière ; Jean Lévesque-Loisellerie ; Guillaume Ferré des Ferries, conseiller en l'élection de Domfront ; Louis-François Bourde de la Rogerie, notaire royal ; François-Jean-Baptiste Bichain-Francière, bourgeois, (24 novembre). — Curatelle de Pierre et d'Adrien Drault ; parent: Jean-René Drault, maître des petites écoles de Saint-Loup-du-Gast (1788, 14 janvier), etc.

B. 3260. (Registre.) — Petit in-quarto, 24 feuillets, papier.

1788. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de

parents, bénéfices d'âge, émancipations, etc. — Tutelle des enfants mineurs de Joseph Forest, de Brécé, et de feu Renée Favrie, sa femme; parents : René Goupil de la Gourderie; Pierre-Jean Favrie du Peray; Gabriel Barabé de la Houssaie, notaire royal (17 mai), etc.

B. 3261. (Registre.) — Petit in-quarto, 46 feuillets, papier.

1788-1790. — Civil. Tutelles et curatelles, avis de parents, bénéfices d'âge, émancipations, etc. — Bénéfice d'âge à Jean Fleury (1789, 13 juin). — Tutelle des enfants de feu Siméon Malzy, meunier au moulin de Rouillon, en Soucé, et de Marie Barré (4 juillet); — des mineurs de Jean Gahery et de feu Marguerite Bondonnet (3 octobre); — des enfants mineurs de feu François Pottier-Lecottay et d'Anne Buin, de la Haute-Rongère, au Pas; parents : Jean Pottier-Lecottay, au Cimetière, en Ceaucé; René Pottier-Valaubin, à la Besnardais, en Soucé (13 octobre), etc.

B. 3262. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1768-1789. — Criminel. Procédures et sentences contre le nommé Le Vazeux, meunier aux grands moulins d'Ambrières, pour coups à Julien Lecomte, meunier au moulin de Besnier, en Oisseau (1769); — contre Jacques Liger, de la Petite-Sagerie, et Julien Fougeray le jeune, pour coups à Pierre Lecocq, laboureur à la Bourdais, en Saint-Mars-sur-Colmont (1770); — contre Jean Grosse et François Grosse fils, pour coups à François Milard, poupelier à Chantrigné; — contre Jacques Lecomte, meunier au moulin de Fontenay, en Couesme, pour coups à Ernier Gérard et à Jean Péan (1771); — contre Jean Sergent, journalier à Oisseau, et François Pottier, journalier à la Fontaine-Ory, en Grazay, pour vol d'une cavale sur la métairie de Coincé, en Saint-Mars-sur Colmont (1778); — contre les auteurs d'un vol de foin commis sur la closerie des Yvets, en Cigné (1785); — contre le nommé Forêt fils, pour coups à Jean-Baptiste Le Drouet de la Gallardière, marchand, et à Anne Souvigné, veuve de Pierre Ravé, sa belle-sœur; — contre le sieur Gallery de la Motte, pour coups à Jeanne Seigneur (1786, 21 avril); — contre le sieur Dudoit, notaire à Oisseau, pour injures à Gabriel Barabé de la Houssaie, notaire royal au Pas (29 juillet); — contre le sieur James, médecin au lieu du Cerisier en Lépinay, pour coups à Jean-Baptiste Ramard, marchand à Saint-Cyr-du-Bailleul; — contre l'auteur inconnu d'une effraction dans la sacristie d'Ambrières (1787, 1er octobre); — contre Louise Bulanger, veuve René Millière, et ses deux filles, pour coups à Marie Delangle, femme de Michel Chemin, meunier (décembre); — contre l'auteur inconnu d'un vol de trèfle commis au préjudice de Jean-Félix-Sébastien Tesfainne, prieur-curé de Saint-Fraimbault-sur-Pisse (1789 ?), etc.

B. 3263. (Cahier.) — Petit in-quarto, 8 feuillets, papier.

1772-1773. — Police. Ordonnances réglant les heures des marchés (1772, 25 septembre); — portant saisie de poids et crochets (17 octobre); — portant nettoyage des rues (19 novembre); — portant distribution aux pauvres de l'argent provenant de la vente de poids saisis (28 novembre); — nomination de commissaires des fils et toiles (1773, 27 novembre). — Sentences relatives à des saisies de fils, etc.

B. 3264. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1764-1785. — Police. Procès-verbal, à la requête des habitants du Pas, du mauvais état dans lequel se trouve le Pont-Landry, sur la Mayenne (1764, 18 septembre). — Ordonnance défendant de donner à boire pendant les offices (1774, 18 juin); — portant tenue d'un marché à Ceaucé le lundi de chaque semaine (1775, 25 février). — Procédures pour vente de mauvais fil, ouverture de cabarets à heures indues, etc.

JURIDICTION DU PRIEURÉ SAINT-CLÉMENT DE CRAON.

B. 3265. (Cahier.) — Petit in-folio, 8 feuillets, papier. (Les feuillets 4-8 sont blancs.)

1787-1790. — Audiences civiles. — Renvoi devant le sieur Daigremont de l'Épinouse de Pierre Buisseau, tisserand, et de la femme Monnier, veuve Héry (1787, 17 novembre). — Procès entre René Carré fils, marchand, et Jean Fouin, closier (1789, 9 mars); — entre Nicolas Dugré, mégissier, et Pierre Guais, journalier à Craon; — entre Jean Forestier, cribleur et affranchisseur, et le nommé Jarry, cribleur et affranchisseur au village de Saint-Eutrope (1790, 31 juillet), etc.

B. 3266. (Liasse.) — 62 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1696-1786. — Civil. Procédures et sentences. — Retrait lignager de la maison de la Lavanderie, sise proche la maison presbytérale de Saint-Clément de Craon, par Marie Brochard, veuve de Jacques-André Guilloteau, chirurgien, mère et tutrice de Jacques-Joseph Guilloteau, clerc tonsuré, et de Marin-Fr...

çois Guilloteau, contre Paul-Charles Leblanc, prêtre, sacriste de Saint-Clément (1765, 6 avril). — Condamnation de René Avranche, voiturier, à payer le solde d'une somme de 51 livres pour l'apprentissage de Joseph Sabin, chez Pierre Simon, maréchal ferrant à Craon (1776, 6 juillet). — Liquidation d'une créance de 151 livres pour viande fournie par Marie Moreul, veuve d'Augustin Ricot, bouchère près l'hôtel-Dieu, à Madeleine-Aimée-Thérèse de Creney (1780, octobre). — Séparation de biens entre François Salmon, marchand, et Marie Robert, sa femme (1781). — Demande en dommages et intérêts par Marin Pilet, marchand à la Grande-Maison en l'Hôtellerie-de-Flée, contre le nommé Fouin, marchand au Rocher, en Saint-Eutrope, pour violation de contrat de société en marchandise de fil (1786), etc.

B. 3267. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1773-1784. — Civil. Appositions et levées de scellés après le décès de Marie Bazin, veuve de Sébastien Chassebeuf (1773, 30 décembre); — de Michelle Ronceray, femme de Jean Harangot, près le petit cimetière de Saint-Clément de Craon (1774, 10 octobre); — de Marguerite-Françoise Guilleu (1778, 18 mars); — de Madeleine-Aimée-Céleste de Creney, demeurant sur le pavé de Craon (1780, 12 août); — de Guillaume Rattier, curé de Saint-Clément (1782, 16 décembre); — de Pierre-Denis Baucheton, conducteur des travaux du Roi (1784, 9 mars).

B. 3268. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1773-1790. — Civil. Tutelles et curatelles des enfants de Louis Rousseau et de Renée Pabot (1773, 17 décembre); — des enfants de feu René Letourneux, maçon à la Taupinerie, en Saint-Clément, et de Marie-Modeste Galichet (1776, 7 février); — de Marguerite Gasnier, fille de feu Pierre Gasnier, cordonnier à Craon, et de feu Marguerite Delahaye (1777, 18 février); — des enfants de feu Jean-Gilles-René-Marin Logeais et de feu Jeanne Lepage (1778, 9 avril). — Curatelle à la succession abandonnée de feu Madeleine-Aimée-Céleste-Thérèse de Creney, fille de Marie-Anne Budet et de feu Jules-Nicolas de Creney, écuyer, seigneur de la Faucille, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis (septembre 1780), etc.

B. 3269. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1771-1780. — Civil. Ventes et criées judiciaires r les héritiers de François Roussel, garde de gabelles à Craon (1771); — sur les héritiers de François Grimaut, compagnon filassier (1780, 13 mars).

B. 3270. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1775-1789. — Criminel. Procédures et sentences contre le nommé Jégu, de Lauzenaye, et son complice, accusés de dépradations dans le clos du prieuré de Saint-Clément, dit la Douve (1775); — contre les auteurs de l'exposition d'un enfant trouvé « sous le chapiteau ou vestibule » de l'église Saint-Clément (1780, mars); — contre dom Monsallier, prêtre, prieur des Bénédictins de Saint-Clément, pour violences à Geneviève Forestier, fille mineure de Jacques Forestier, huilier au village du Terras, à Craon, qui participait aux aumônes du Jeudi-Saint (1784, avril); — contre Jean Fouin, closier au Rocher, en Saint-Clément, pour injures : appointement à faire preuve (1786); — contre Élisabeth Viel, femme de Guillaume Bouvrie, pour coups et blessures (1789, juillet), etc.

B. 3271. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1774. — Police. Règlement portant défense à tous les habitants qui ne sont pas de Saint-Clément de cuire au four banal de la juridiction (3 septembre).

CHATELLENIES DE FOUGEROLLES ET DE GOUÉ

B. 3272. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1687-1700. — Personnel. — Modèle de provisions pour un notaire du bailliage de Goué (1687). — Nomination de Guillaume Hubert, sieur de la Gennière, à l'office de bailli de Goué et de Fougerolles, laissé vacant par le décès de Pierre Hodebert (1700, 11 juin).

B. 3273. (Cahier.) — In-octavo, 12 feuillets, papier. (Les feuillets 9 à 12 sont blancs.)

1556 (n. st.)-**1557**. — « Nouveaux » pour le bailliage de Goué (Audiences). — Procès en retrait lignager entre Julien Foullart et Michel Chauvyn, pour le clos de la Fontaine (1556, n. st., 7 janvier); — entre Jean Couer, prêtre, et Julien Regnard, au lieu du Lattay; — entre Julien et Guillaume Doudard, et Jean Le Breton, pour héritages sis au fief de la Bigottière (18 août); — entre Georges Couayer, comparant par Jean Couayer, prêtre, et Jean Guérin, clerc, pour héritages sis au lieu du Lattay, en Landivy (1557, n. st., 19 mars); — entre Denis Jugnier et François Falaise;

— entre Robert Guillaux et Étienne Boullenger, pour la pièce du Herbert, en Blanchelande (9 septembre), etc.

B. 3274. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1608-1625. — Civil. Audiences et procès-verbaux de montrées. — Procès entre le procureur fiscal et Denis Lefebvre-Les Touches, procureur de Mre Pierre de la Luzerne, pour réformation de déclaration (1625, 28 février) ; — entre le dit procureur fiscal et Jean Laurent, détenteur en partie des lieux de la Source et de la Haute-Berdelande (5 juillet) ; — entre Jean Dodard et Michel Boullay, en restitution de la tuile qui couvrait la grange vendue par le dit Boullay au dit Dodard (19 juillet) ; — entre Mre Claude de Goué, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Goué, Fougerolles, Villeneuve-la-Guyard, etc., et Toussaint Delalande, Julien Bacconnière et Pierre Quentin, fermiers du seigneur de Goué (2 août) ; — entre Pierre Le Pouriel, et Guillaume Mérienne, Marin Cosnet et autres codétenteurs du fief de Vaugenetay (2 août) ; — entre Mre Claude de Goué et Michel Paillard, pour restitution d'une portion de pré à prendre dans la Noe-dessous-le-Château, à la queue de l'étang du moulin de Fougerolles (6-27 septembre) ; — entre Thomas Plagué et Henri Callier : servitude pour exploiter la noe de Blanche-Lande (25 octobre-8 novembre) ; — entre le procureur fiscal et Jean Martin et ses codétenteurs du fief du bourg de Fougerolles pour arrérages de 25 boisseaux de froment rouge de rente féodale, mesure de Pontmain (18 novembre) ; — entre le procureur fiscal, et Guillaume Lebreton, Jean Martin et autres détenteurs du fief de Launay ; — entre le procureur fiscal, et René Le Cointe et Thomas Leblanc, détenteurs du fief Gohier et Gaudicherie (20 décembre), etc.

B. 3275. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1626. — Civil. Audiences et procès-verbaux de montrées. — Procès entre Jean Le Pouriel et François Lévesque (?), pour rentes féodales sur le fief de Nichien, en Fougerolles (3 janvier) ; — entre Jean Martin, détenteur en partie du fief du bourg de Fougerolles, et ses codétenteurs : discussion sur la contenance d'un boisseau, dit boisseau de Pontmain (17 janvier) ; — entre Guillaume Le Breton, détenteur en partie du fief de Launay, et Michel Vadis et autres codétenteurs. — Étalonnage d'un boisseau à la recette du Bailleul (24 janvier). — Procès entre Jean Lorent, détenteur du fief de la Hiboudière, et Jean Dupont l'aîné (7 février) ; — entre Michel Lebreton et Julienne Mérie, pour rentes dues par le fief des Fiefs ; — entre Michel Paillard, détenteur en partie du fief des Fiefs, et Michel Lebreton et autres (18 avril) ; — entre Mathurin Lebreton et Guillaume Lucas, détenteurs en partie du fief de la Taiserie, et Jean Gautier, curateur de Jean Cahouet ; — entre le procureur fiscal, et les détenteurs d'un jardin situé au-devant des halles de Fougerolles (25 avril) ; — entre François Lévesque et Michel Coupiau, pour rentes de froment dues sur le fief de la Martinière ; — entre Jacques Leblanc, détenteur en partie du fief Gast et Bisonnière, dépendant de la seigneurie de Fougerolles, et Me André Cailler et autres codétenteurs du dit fief ; — entre le procureur fiscal, d'une part, Jean Couaisnon, Julien Voisin, André Maupillé, détenteurs des fiefs Monflaut-Voysin et Monflaut-Gobé ; André Fouque, détenteur du fief des Mottais et autres propriétaires d'autres fiefs désignés, pour déclaration à passer (2 mai) ; — entre le procureur fiscal et Guillaume Lebreton, détenteur du fief de la Planche (9 mai) ; — entre Julien Lemoulnier et Jean Ruaut (16 mai) ; — entre le procureur fiscal et Jean Euvrard, procureur-fabricien de l'église de Fougerolles (23 mai) ; — entre Julienne Delamotte, veuve de Jany Leblanc, et Mre Guillaume Signeult, prêtre, et ses codétenteurs du fief de Nichien ; — entre le procureur fiscal et les détenteurs du fief de l'Ouzelaie ; — entre Michel Berault, procureur fiscal des châtellenies de Goué et Fougerolles, et Jean Plessis et ses codétenteurs du fief de Malassis, en Désertines, pour la rente de 10 boisseaux d'avoine, mesure de Pontmain, comble et foulée (30 mai) ; — entre Nicolas Leudelin et ses codétenteurs du fief de la Guimondière ; — entre le procureur fiscal et les détenteurs du fief aux Georges (6 juin) ; — entre Jean Foullon et Jean Euvrard, procureur-fabricien de l'église de Fougerolles, pour l'entretien du luminaire devant l'image du Crucifix (20 juin) ; — entre Thomas Hodebert et Julien Bacconnière : retrait lignager (27 juin) ; — entre Michel Berault, procureur fiscal, et Guillaume Le Breton, détenteur du Clos-Denis, au fief de la Planche (9 juillet) ; — entre Jean Martin et les codétenteurs du fief du Bourg (8 août) ; — entre Claude de Goué, chevalier, et sire François Triguel, sieur de la Meslinière, détenteur du pré du Gué-du-Breil, et René des Vaux, écuyer, sieur de Vaudemusson et seigneur de Hercé, demeurant à Montesson,

paroisse de Bais, au sujet de la directe du dit pré (5 septembre) ; — entre Thomas Plagué et Julien Hamon, détenteur du fief de Blanchelande (25 septembre) ; — entre César de Pontavice, écuyer, sieur de Saint-Laurent, et Jean Lorent et autres, pour payement de rentes (28 novembre) ; — entre Pierre Le Pouriel et Gilles Cosnet, détenteur du fief de Vaugenetay (12 décembre) ; — entre Barbe Voysin et Jean Demontdier d'une part, et les codétenteurs du fief de la Bigottière (19 décembre) ; — entre Jean Euvrard, procureur-fabricien de l'église de Fougerolles, et Michelle Martin, pour l'entretien de quatre cierges devant le Crucifix (20 décembre), etc.

B. 3276. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1626-1631. — Civil. Audiences et sentences sur le bureau ; procès-verbaux de montrées. — Procès entre le procureur fiscal et Michelle Fourmond, détentrice du fief des Croix-d'Eulx (1627, 9 janvier) ; — entre Jean Martin et les détenteurs du fief du bourg de Fougerolles (16 janvier) ; — entre le dit Martin et Gillette Bacconnière (22 janvier) ; — entre Pierre Hodebert, mari de Jeanne Cailler, et Jean Cailler, pour retrait lignager d'immeubles sis aux lieux de la Grande-Angotière, la Martinière et la Varie (1628, 29 janvier) ; — entre Guillaume Euvrard, notaire royal, et Thomas Le Blanc, pour payement de cordelage aux fiefs Gohier et Gaudicherie (10 février) ; — entre Toussaint Delalande et Thomas Leblanc, pour la blessure d'un bœuf (10 avril) ; — entre le procureur fiscal et Julien Lucas et ses codétenteurs du fief de la Chauverie ; — entre Julien de Fontenailles, chevalier, sieur de Marigné, et les détenteurs du fief de Nichien (23 juin) ; — entre Gilles Potier-Gobière et Julien Lemoulnier (1629, 20 janvier) ; — entre Jacques Le Bansois, détenteur du fief de la Charterie, et Madeleine Faye (23 juin) ; — entre le procureur fiscal et Michel Bacconnière et autres détenteurs du fief de la Fourmondaye (1630, 20 février) ; — entre Michel Paillard et sire Michel Hercend, sieur de la Hercendière ; retrait lignager (1631, 25 octobre), etc.

B. 3277. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1635-1646. — Civil. Audiences et sentences sur le bureau ; procès-verbaux de montrées. — Procès entre Mathurin Demoncler, ci-devant fermier de la seigneurie de Goué et Fougerolles, et Pierre Leudelin, détenteur en partie du fief de Sillandre (1635, 29 décembre) ; — entre Mathurin Destais et André Le Pouriel (1637, 28 mars) ; — entre dame Marie de Falaise, dame de la Chapelle, tutrice et garde noble de Jean-Baptiste de Goué, seigneur du dit lieu, et Me Étienne Euvrard (23 mai) ; — entre Mathurin Demoncler, procureur de Mre Christophe de Halley, baron de la Chapelle, fermier des terres et seigneuries de Goué et Fougerolles, et Michel Quentin, détenteur du fief des Vergers (1638, 13 février) ; — entre Mathurin Le Breton, détenteur en partie du fief de Sillandre, la Bouderie, les Chartiers et ténement Foullard, sis en la paroisse de Fougerolles, et Jean Cahouaix, en paiement de rentes en blé dues à Mre Ambroise de Fontenailles, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Marigné (22 mai) ; — entre Me Mathurin Demoncler, procureur fiscal des seigneuries de Goué et Fougerolles, et Julien Le Pouriel (12 juin) ; — entre Julien Le Pouriel, détenteur en partie du fief de l'Angotière, en Fougerolles, et Vincent Le Pouriel (24 juillet) ; — entre Gilles Lemesnager, sous-fermier des droits du huitième de la paroisse de Fougerolles, et Marc Cailler (1640, 21 janvier) ; — entre Jean de Pontavice, écuyer, sieur de Saint-Laurent, et François Boullenger, détenteur du fief de Sillandre (30 juin) ; — entre Marin Lemer, avocat, et Christophe Bourdon (7 juillet) ; — entre Jean Guilloux, prêtre, et Robert Mesrie, pour l'honoraire de deux messes (18 août) ; — entre Jean de Pontavice, écuyer, et Jean Triguel, détenteur du fief de la Sallerie (1640 1er septembre) ; — entre Me Nicolas Mérienne, Me André Cailler, Me Étienne Esquarant, Me Jean Hamon, prêtres, et Pierre Hodebert-Bigottière, pour les honoraires d'un trentain (13 octobre) ; — entre Me Jean Largerie, prêtre, curé de Dompierre-de-la-Ferrière, tuteur des enfants mineurs de feu Mathurin Demoncler et de feu Charlotte Berault, et Julien Syneust (3 novembre) ; — entre Jacques Bacconnière, procureur fiscal des châtellenies de Goué et Fougerolles, et les détenteurs de plusieurs fiefs en dépendants : banalité des moulins de Goué et Fougerolles (1642, 5 avril) ; — entre Jean Vieuville, mari de Jeanne Delalande, et Marin Quentin, défendeur, et Me Jacques Ponthault, sieur de l'Esluardière, avocat au siège de Mortain, parent évoqué (1643, 6 juin) ; — entre sire Michel de la Lande, sieur du dit lieu, et Jean Cahoué (12 septembre) ; — entre Jean de Pontavice, écuyer, sieur de Saint-Laurent, et Michel Mérienne, détenteur du fief de la Métairie (7 novembre) ; — entre le même Jean de Pontavice et Jean Cahoué, détenteur du fief de Sillandre (12 décembre) ;

— entre Me André Cailler, prêtre, et Michel Grihard, mari de Nicolasse Vadis (1644, 18 juin) ; — entre Michel Le Bastard, et Jacques Bacconnière, sieur de la Roirie (1646, 2 juin) ; — entre Me Jean Guilloux, prêtre, et Mathurine Maupillé : servitude sur le pré du Moulin (28 juillet) ; — entre Me Jean Gaumeraye, procureur de la fabrique de l'église N.-D. de Fougerolles, et Jean Mérienne ; payement d'une rente à la fabrique (4 août) ; — entre Me Michel Tellier, prêtre, et Mathurin Destais (18 août) ; — entre Mre Jean de Goué, chevalier, seigneur du dit lieu, et les enfants mineurs de feu Mathurin Demoncler (25 août) ; — entre Marc Cailler, sieur de la Croix-Verte, et Jean Boullenger le jeune (15 décembre), etc.

B. 3278. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1647-1661. — Civil. Audiences et sentences sur le bureau ; procès-verbaux. — Procès entre Me Pierre Hodebert, greffier des châtellenies de Goué et de Fougerolles et de la seigneurie de la Provostière, et Michel Queret, curateur des enfants de feu Mathurin Demoncler (1647, 23 février) ; — entre Me Jacques Mouton, sieur du Chalonge, et Guillaume Leudelin ; — entre Jacques Seget et Me Julien Saoul, prêtre (1648, 8 février) ; — entre Michel Margerie et Gillette Le Bourdais, veuve de Michel Margerie (3 avril) ; — entre François Hersend, sieur de Valandré, et Jean Leblanc (1649, 23 janvier) ; — entre Jean Paillard, mari de Perrine Le Blanc, et Me Jean Le Blanc, notaire royal (1650, 4 juin) ; — entre Me Mathurin Laizé, sieur de Beauvais, et Jean Bacconnière (26 novembre); — entre Michel Thebault, notaire, et Jean Boullanger (1651, 20 mai) ; — entre Michel Fouilleul et Julien Saoult, prêtre (17 juin) ; — entre Jean Foucault et Michel Lepouvre-Sergentière (2 août); — entre Jean Hamon, prêtre, et Michel Arangot (5 août) ; — entre Robert Foulon-Sallerie et Marin Cosnet (14 octobre) ; — entre Michel Thebault et Jean Cailler-Sillandre (1652, 3 février) ; — entre Mathurin Laizé, sieur de la Ménardière, procureur fiscal des châtellenies de Goué, Fougerolles et la Provôtière, et Jean Quentin, curateur de l'enfant mineur de feu Jacques Bacconnière (1654, 14 mars) ; — entre Michel Tellier, prêtre, et François Lefeubvre (6 juin) ; — entre Guillaume Bouessée, sergent, et François Boullenger-Sillandre (8 août) ; — entre Jacques Signeult, prêtre, et Charles Le Pouriel (21 novembre) ; — entre Thomas Demoncler et Jean Grihard, notaire, joint avec Mathurin Maupillé (1655, 26 juin) ; — entre Jean Margerie, prêtre, et Guillaume Rouaillé (1656, 6 mai) ; — entre Michel Bousin, prêtre, sieur de la Gaulterie, et Michel Dodard-Poubelière (1657, 3 février) ; — entre Michel Labbé et Jean Voisin-Thomassière (1658, 10 juin) ; — entre Louis Foubert, huissier, et Michel Paillard (9 novembre) ; — entre Jacques Cosnet et Michel Le Pouvre, détenteur en partie du fief du Gast (23 novembre) ; — entre Jean Le Blanc, notaire royal, et Pierre Hodebert-Mestairie (1659, 5 avril) ; — entre Mre René Gédouin, seigneur marquis de la Dobiaye, mari d'Anne-Marie-Madeleine de Montecler, comparant par Me Pierre Quentin, prêtre, et les héritiers de feu Julienne Barabé : fermes du lieu de la Paumerie (1660, 13 mars) ; — entre Jean de Goué, chevalier, seigneur du dit lieu, et Michel Thebault, notaire, détenteur du fief de Nichien, et encore Jean Voisin, notaire royal (1661, 23 janvier), etc.

B. 3279. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1665-1669. — Civil. Audiences et sentences sur le bureau ; procès-verbaux. — Procès entre Jean Guilloux, prêtre, et Robert Poullain (1665, 19 septembre) ; — entre Jean Lebreton, sous-fermier des dîmes de la paroisse de Fougerolles, et Julien Quentin-Guyardière (1666, 16 janvier) ; — entre Jean Martin, prêtre, et Ambroise Roillé, veuve de Robert Poullain (17 mai) ; — entre Jean Charlot, sieur de la Lande, et Jacques Gallier, sieur de la Planche, comparant par Clément Gallier (17 juillet) ; — entre Michel Callier, prêtre, et Michel Foucault (1667, 15 janvier); — entre Pierre Triguel et Michel Quentin, fermiers généraux de la Hautonnière, et Mathurin Richard-Richardière (23 avril) ; — entre Julien Noël, prêtre, et les héritiers d'André Maillard (30 avril) ; — entre Mathurin Destais et Michel Thébault, notaire (27 août) ; — entre Jean de Goué, chevalier, et Michel Pichot, détenteur du fief de la Guimondière (19 novembre) ; — entre Jacques Cosnet et Jean Leblanc, notaire royal (1668, 18 février) ; — entre Michel Fouquault, maître chirurgien, et Jeanne Lefeubvre, veuve de Pierre Lemétaier (1er décembre) ; — entre Étienne Millaist, marchand, bourgeois du Tilleul, et Jean Leblanc, notaire royal (1669, 12 janvier) ; — entre Jean de Goué, comparant par Guillaume Boulay, prêtre, et Mathurin Destais, détenteur du fief de la Grande-Angotière (2 mars) ; — entre le dit Jean de Goué et Jean Boullanger-Sillandre, détenteur du fief de la Guimondière ; — entre le dit Jean de Goué et

Guillaume Hamon, détenteur du fief des Bruyères, en Fougerolles (6 avril), etc.

B. 3280. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1626-1760. — Civil. Enquêtes et procédures. — Procès entre Michel Berault, procureur fiscal des seigneuries de Goué et Fougerolles, et Renée Lecointe, femme séparée de biens de Robert Guilloux, assistée de Jean Guilloux, prêtre, son fils (1626); — entre Jeanne Jamont, femme de Michel Noury le jeune, et son dit mari (1636); — entre Gilles Lemesnager et Michel Bouessée (1640, 15 décembre); — entre Guillaume Maupillé et Nicolas Valet (1654, 6 juin), etc.

B. 3281. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1601-1675. — Civil. Saisies, baux et criées judiciaires. — Criées des revenus des héritages saisis sur noble Maurice de la Hautonnière et Anne de Goué, sieur et dame du Plessis (1601, 29 septembre). — Saisie sur Jean Martin, propriétaire du fief du bourg de Fougerolles (1626, 6 avril). — Criée d'immeubles appartenant à Renée Le Cointe, détentrice du fief Gohier et Gaudicherie (8 août). — Bail de la pension alimentaire de Julienne, Michel, Siméonne et Charlotte Demoncler, enfants mineurs de feu Mathurin Demoncler et de feu Charlotte Brault, à la « charge d'entretenir le dit Michel aux escoles du pays, » adjugé, pour trois ans, à discret Michel Tellier, pour 200 livres (1642, 9 août); — des lieux et métairies de la Gaulterie et des Landes, appartenant au dit mineur (1645, 14 janvier); — des lieux de la Thomassière-Moncler et Barbottière, appartenant à la dite Charlotte Demoncler (1650, 3 décembre), etc.

B. 3282. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1543-1670. — Civil. Avis de parents, tutelles et curatelles, émancipations. — Tutelle des enfants mineurs de feu Geoffroy Lescuyer et de Guillemine la Baronne (1543, 14 avril); — des enfants de Julien Chemynant et de feu Michelle Le Fizelier (1545, 10 décembre); — des enfants de feu Julien Le Pouriel et de Gilette Gaumeraye (1620, 21 mars); — de l'enfant de feu François Cailler et de Michelle Lebreton; parents : Michel Cailler, prêtre, curé de Fougerolles; André Cailler, prêtre (1622, 30 juillet); — des enfants de feu Toussaint Paillard et de Jeanne Delamotte (1628, 22 janvier); — des enfants mineurs de feu Toussaint de la Lande; parents : M[e] Jacques Ponthault, sieur de l'Esluardière, avocat au siège de Mortain; Gilles Cordier, meunier au moulin de la Hautonnière, en Brécé (1631, 18 janvier); — de Siméonne Voysin, fille de Michel Voysin et de feu Marguerite Tellier (13 décembre); — de Jacques Bacconnière, fils de feu Michel Bacconnière (1635, 3 mars); — des enfants de feu Mathurin Demoncler et de feu Charlotte Berault (1641, 13 avril). — Émancipation de Michel Demoncler-Gauterie; parents : Michel Hodebert, prêtre, curé de Fougerolles; Jean Hercend, prêtre, sieur de Launoy; Michel Tellier, prêtre, sieur de la Sergentière; M[e] Guillaume Euvrard (1649, 21 août); — de Jean Bacconnière (1666, 18 juin); — de Françoise et de Jacquine Lebreton, filles de feu Guillaume Lebreton et de Françoise Huard; parents : Michel Hodebert, prêtre, curé de Fougerolles; Michel Tellier, prêtre; Guillaume Lebreton, prêtre : Michel Lebreton-La Planche (1667, 26 mars). — Compte rendu par Jean Quentin à Jean Bacconnière, fils de feu Jacques Bacconnière et de feu Jeanne Quentin (9 août). — Émancipation de Jacques Pelé (1669, 16 février); — de Michel Dodard, fils de feu Julien Dodard et de feu Léonarde Maillard; parents : Michel Boussin, prêtre; Pierre Quentin, prêtre; Robert Foulon, sieur de la Sallerie; Michel Thebault, sergent et notaire; Michel Dodard-Poubellière; Guillaume Bellaize, sieur de la Gandonnière, chirurgien; Isaac Bellaize, sieur de la Faverie (1670, 18 janvier), etc.

B. 3283. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1625-1758. — Greffe civil. — Tableau de la valeur du froment rouge au marché de Gorron, de 1620 à 1625. — Ordonnance de René Labitte, juge général civil et criminel au duché de Mayenne, commandant à Michel Bacconnière, sergent du duché et greffier de Fougerolles, d'apporter au siège du duché les pièces du procès entre le seigneur de Goué et Guillaume Lebreton (1625, 5 mai). — Affirmation de voyage par Michel Leblanc, prêtre (1672). — Signification d'un jugement rendu entre Pierre Le Pauvre des Vallées et François Féron, fermier (1705), etc.

B. 3284. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1501-1739. — Criminel. Procédures et sentences contre Léonard Cailler, pour vols de chevaux (1501, 3 juillet); — contre Ambroise et Gilles Lebreton, de Lesnil, en Fougerolles, pour l'assassinat, au

mois de mars 1597, de trois soldats de la compagnie du maréchal de Brissac (1600, 18 mars) ; — contre Robert et Jean Guilloux (1er septembre) ; — contre Guillaume Poullain-Faroustière, pour coups à Guillaume Le Pouriel (1601, 6 octobre) ; — contre Gilles Mérienne, pour l'assassinat de Mathurin Closin : condamnation du contumax à la pendaison (1600-1602) ; — contre Julien Margerie, prêtre, pour différents vols et inconduite ; témoin : Michel Gaumeraye, clerc, suivant aux Mézières l'école « à ung nommé Me Estienne Eupvrard avecques plusieurs autres escoliers » (1602, 29 août) ; — contre Jean Herbert dit Gonterie et complices, pour vol à main armée aux dépens de Nicolas Hue-La Chesnaye qui portait de l'argent à Jean du Boys, écuyer, mari de Renée de Goué, demeurant à Pontorson (1603, 23 mai) ; — contre Michel Lecas, dit Cadet, pour menaces à Pierre Couillabin (1612, 20 mars) ; — contre Guillaume Noury pour vol de cheval (1614, 5 avril) ; — contre François et Jean Le Bansais, pour meurtre de Jean Paillard (1623) ; — contre Mathurin Cailler et Perrine Bacconnière, sa femme, pour injures scandaleuses à l'égard de Me Michel Cailler, prêtre, curé de Fougerolles, qu'ils accusaient d'avoir eu un enfant avec la dite Bacconnière (1625) ; — contre Robert de Gasne, Jean Couasnon et autres, pour excès et injures à l'adresse de Guillaume, Henri, Pierre et Christophlette Cailler (1626) ; — contre un nommé Levesque, pour scandale et blasphèmes dans la chambre de Me Le Pouriel, prêtre, à l'heure de son décès (16, 26, 30 juillet) ; — contre Robert Mesrie, pour excès à l'endroit de Daniel Turpin (20 décembre) ; — contre Jean Aubert et Julien Buron, pour assassinat d'un forain près de l'Étang-Neuf (1627, 30 juin) ; — contre les archers de gabelles Villahier et Daubigné pour coups et blessures à Marin Cosnet (1642, 18 janvier) ; — contre Guillaume Auger et son fils Pierre, pour coups à Mathurin Lebreton (1650, 5 août) ; — contre Pierre Rouaillé, notaire, pour injures à Mathurin Bourdon, menuisier (1656, 27 mai) ; — contre Jean Maillard, dit la Garenne, meunier au moulin de Mausson, pour coups et injures à Michel Pottier, meunier aux moulins de Fougerolles (1657, 22 septembre) ; — contre Julien Dugué-Mabilière, pour coups et blessures à Denis Martin, sieur de la Jehordière (1667, 16 février), etc.

B. 3285. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1625-1685. — Police. Procès à plusieurs individus pour avoir été dans les tavernes du bourg, le dimanche à l'heure des vêpres (1625, 1er mars) ; — pour vente de vivres, vins et cidres le dimanche durant la grand'messe (25 novembre). — Visite des pots et pintes en usage dans les cabarets de Fougerolles (1683, 26 mars). — Protestation contre une visite des cabarets de Fougerolles faite par les officiers de Pontmain (12 avril). — Ordonnance portant obligation pour tous les vassaux et habitants des châtellenies de Goué et Fougerolles d'amener par trois samedis consécutifs au marché de Fougerolles, tous leurs grains, bestiaux et autres denrées dont ils voudront se défaire, avant de les exposer en vente sur d'autres marchés (1685, 31 mars).

Bailliage de Pontmain.

B. 3286. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1569-1759. — Civil. Procès entre Jacques de Goué, chevalier, seigneur de Goué et de Fougerolles, et Gilles de la Hautonnière, seigneur de la Hautonnière et de la Pihoraie, garand de Jeanne Le Vallet, veuve d'Étienne de Montecler, pour le fief de l'Oiselière (1569) ; — entre Charles, Ambroise, Anne et Renée de Goué, enfants puinés de feu Jacques de Goué, chevalier de l'ordre du Roi, et Mre Léon de la Haye, chevalier, seigneur de la Haie et Vauldon, curateur spécial de Jeanne de Goué, fille unique de feu Jean de Goué, en son vivant fils aîné du dit Jacques de Goué, pour bailler partage (1576, 30 mars) ; — entre Ambroise Maupillé et François Le Vallet : payement de 24 boisseaux de froment (1599) ; — entre Renée de Goué, comparant par Jean du Boys, écuyer, son mari, et César de Pontavice, sieur de Saint-Laurent (1606, 27 octobre) ; — entre Thomas Le Blanc et Anne Le Blanc : jouissance d'une moitié de pressoir à cidre au bourg de Fougerolles (1619, 1er janvier) ; — entre Michel Bacconnière, sieur de la Roirie, et Julien Hodebert (1634, 28 juillet). — Tutelle de l'enfant mineur de feu Jean Demoncler (1636, 7 mars). — Procès entre Eugène-Honoré Pidault, marchand, mari d'Anne Richard, fille d'Anne Fichepail, et François Le Saulnier-La Motte, de Fougerolles, acquéreur du pré de la Lande et de la bruyère de la Chenotterie, en la Dorée (1759).

B. 3287. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1626. — Criminel. Information faite par Miche[l] Bacconnière, sergent au duché de Mayenne, sur l[...]

plainte portée pour injures et coups par Gilles Fichepail contre Michel Gandon.

BAILLIAGE DE LA BARONNIE DE LA CHAPELLE-RAINSOUIN

B. 3288. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1736-1751. — Civil. Tutelle de Renée Beauchesne, fille de feu Gervais Beauchesne et de feu Charlotte Rocher ; parent : Mathieu Moulard, cordonnier à la Soullière, en Saint-Ceneré (1736, 6 juillet). — Curatelle de Jeanne Girard, fille de Gatien Girard, closier à la Longrais, en Saint-Ceneré (1747, 20 septembre) ; — de Louis Paumard, fils de feu Ambroise Paumard et de feu Julienne Souchu (1751, 22 mars), etc.

B. 3289. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1741-1743. — Greffe civil. Compte général rendu par Louis Le Berger de la Deumerie, commis greffier de la baronnie de la Chapelle-Rainsouin, de toutes les recettes par lui perçues en raison de sa commission pour demoiselle Anne Viel, veuve de Louis Duchesne, notaire royal et greffier de la baronnie.

B. 3290. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1743. — Criminel. Décret de prise de corps et d'ajournement décerné par Jean Carré de la Foucaudière, avocat en Parlement, bailli de la baronnie de la Chapelle-Rainsouin, dans la plainte rendue par Me Charles Lemoine, sieur de Juigné, ancien officier au grenier à sel de Mayenne, et Julien Létard, son domestique, contre la veuve Drouault et ses complices.

JURIDICTION DES FIEFS DE VILLIERS-CHARLEMAGNE, FRANC-ALLEU, ETC.

B. 3291. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1660. — Civil. Criées judiciaires des biens saisis sur Étienne Coysmes, dit Grand-Haye, poursuivi pour le meurtre de Guillaume Bruneau (Incomplet).

ERRATA ET CORRECTIONS

Page 2, col. 1, ligne 30, *au lieu de* : Robineaux, *lire* : Rabineaux.
Page 2, col. 2, lig. 45, *au lieu de* : Marchereu, *lire* : Marcherue.
Page 3, col. 1, lig. 33, *au lieu de* : Jean, marquis de la Motte, *lire* : Jean-Marquis de la Motte.
Page 7, col. 2, lig. 25, *au lieu de* : Saint-Bénigue, *lire* : Saint-Bénigne.
Page 15, col. 1, lig. 10, *au lieu de* : Monceaux et Loigné, *lire* : Monceaux en Loigné.
Page 15, col. 1, lig. 12, *au lieu de* : Bouère, *lire* : Loigné.
Page 20, col. 2, lig. 5, *au lieu de* : Féandière, *lire* : Féaudière.
Page 20, col. 2, lig. 45, *au lieu de* : Bermier, *lire* : Bernier.
Page 21, col. 1, lig. 17, *au lieu de* : conventionnel, *lire* : conventuel.
Page 21, col. 1, lig. 22 et 24, *au lieu de* : Baradas, *lire* : Baradat.
Page 22, col. 1, lig. 37, *au lieu de* : Pimpréaux, *lire* : Pin en Préaux.
Page 24, col. 2, lig. 33, *au lieu de* : Morteline, *lire* : Mortelièvе.
Page 26, col. 1, lig. 36, *au lieu de* : Anne de Brèban, *lire* : Anne de Breon.
Page 33, col. 1, lig. 43, *au lieu de* : Saint-Qentin, *lire* : Saint-Quentin.
Page 39, col. 1, lig. 8, *au lieu de* : feue Marie de Lhommeau, *lire* : feu Marie de Lhommeau.
Page 39, col. 1, lig. 14, *au lieu de* : Grande-Sénaudière, *lire* : Grande-Sévaudière.
Page 41, col. 2, lig. 24, *au lieu de* : Denyou, *lire* : Denyau.
Page 43, col. 1, lig. 7, 9 et 10, *au lieu de* : Galliezon, *lire* : Galliczon.
Page 46, col. 2, lig. 42, *au lieu de* : Gouisse, *lire* : Gouesse.
Page 51, col. 1, lig. 32, 33, 34, 35 et 37, *au lieu de* : Fayan, *lire* : Fayau.
Page 51, col. 1, lig. 40, *au lieu de* . Françoise-Chaligné, *lire* : Françoise Chaligné.
Page 52, col. 2, lig. 36, *au lieu de* : Daujean, *lire* : Dangeau.
Page 52, col. 2, lig. 52, *au lieu de* : l'hôtellerie de Flée, *lire* : L'Hôtellerie-de-Flée.
Page 54, col. 1, lig. 27 et 33, *au lieu de* : Niglean, *lire* : Nigleau.
Page 60, col. 2, lig. 8, *au lieu de* : entrepreneurs, *lire* : entrepreneur.
Page 62, col. 2, lig. 7, *au lieu de* : Berniyhen, *lire* ; Beringhen.
Page 62, col. 2, lig. 31 à 34, *au lieu de* : Leschénault, *lire* : Leshénault.
Page 62, col. 2, lig. 39, *au lieu de* : Heuriau, *lire* : Henriau.
Page 65, col. 2, lig. 31, *au lieu de* : Anvers-le-Hamon, *lire* : Auvers-le-Hamon.
Page 67, col. 1, lig. 14, *au lieu de* : Génevièvе, *lire* : Geneviève.
Page 73, col. 2, lig. 28, *au lieu de* : Céleste de Guye, *lire* : Céleste de Gurye.
Page 74, col. 2, lig. 16, *au lieu de* : la Vanguyon, *lire* : la Vauguyon.
Page 75, col. 1, lig. 35, *au lieu de* : 1740, *lire* : 1640.
Page 76, col. 2, lig. 14, *au lieu de* : 1664-1666, *lire* : 1654-1656.
Page 84, col. 1, dernière lig., *au lieu de* : la Moslé, *lire* : la Musse.
Page 84, col. 2, lig. 1, *au lieu de* : Mondavier, *lire* : Mondamer.
Page 86, col. 2, lig. 7, *au lieu de* : Madaillon, *lire* : Madaillan.
Page 87, col. 2, lig. 11, *au lieu de* : Berinchère, *lire* : Bernichère.
Page 89, col. 1, lig. 7, *au lieu de* : Le Plessis-Bourrée, *lire* : Le Plessis-Bourré.
Page 89, col. 1, lig. 46, *au lieu de* : Dauneau, *lire* : Danneau.
Page 93, col. 1, lig. 38, *au lieu de* : Mathieu Desnœs, *lire* : Mathieu Desnoës.
Page 93, col. 2, lig. 19 et 21, *au lieu de* : Leschenault, *lire* : Leshesnault.
Page 95, col. 1, lig. 16, 17 et 19, *au lieu de* : Chevière, *lire* : Cherière.
Page 95, col. 1, lig. 35, *au lieu de* : Oboille, *lire* : O'Boille.
Page 96, col. 2, lig. 31, *au lieu de* : Leschénault, *lire* : Leshesnault.
Page 98, col. 2, lig. 36, *au lieu de* : Anvers-le-Hamon, *lire* : Auvers-le-Hamon.
Page 99, col. 2, lig. 26, *au lieu de* : Françoise Tanné, *lire* : Françoise Tauvé.

Page 101, col. 1, lig. 31, *au lieu de* : Sévandière, *lire* : Sévaudière.
Page 102, col. 2, lig. 20, *au lieu de* : la Tande, *lire* : la Taude.
Page 106, col. 1, lig. 30, *au lieu de* : Monesteaux, *lire* : Mouesteaux.
Page 108, col. 2, lig. 33, *au lieu de* : l'hôtellerie de Flée, *lire* : L'Hôtellerie-de-Flée.
Page 109, col. 1, lig. 19, *au lieu de* : René Butrigné, *lire* : René Buhigné.
Page 109, col. 2, lig. 29, *au lieu de* : point, *lire* : poing.
Page 110, col. 2, lig. 22, *au lieu de* : Amand de Madaillan, *lire* : Armand de Madaillan.
Page 110, col. 2, lig. 24, *au lieu de* : Viannay, *lire* : Viaunay.
Page 111, col. 2, lig. 15, *au lieu de* : Santeloup, *lire* : Sauteloup.
Page 128, col. 2, lig. 1, *au lieu de* : 203 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin, *lire* : 99 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.
Page 128, col. 2, lig. 22, *au lieu de* : 99 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin, *lire* : 203 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.
Page 132, col. 1, lig. 39, *au lieu de* : Coulongé, *lire* : Coulonge.
Page 133, col. 1, dernière lig., *au lieu de* : Chesnay, *lire* : Chasnay.
Page 133, col. 2, lig. 36, *au lieu de* : circuit du bourg Philippe, *lire* : circuit du Bourg-Philippe.
Page 135, col. 1, lig. 32, *au lieu de* : Mortelène, *lire* : Mortelève.
Page 139, col. 2, lig. 27, *au lieu de* : baron de Champagné, *lire* : baron de Champagne.
Page 140, col. 1, lig. 21, *au lieu de* : Gaudon, *lire* : Gandon.
Page 143, col. 1, lig. 13, *au lieu de* : 101 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin, *lire* : 108 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.
Page 143, col. 2, lig. 24, *au lieu de* : Jean-Hamon, *lire* : Jean Hamon.
Page 144, col. 1, lig. 29, *au lieu de* : Petite-Banouze, *lire* : Petite-Bavouze.
Page 145, col. 2, lig. 2 et 5, *au lieu de* : Dauce, *lire* : Dance.
Page 146, col. 2, lig. 18, *au lieu de* : Charles-Gillot, *lire* : Charles Gillot.
Page 148, col. 1, lig. 8, *au lieu de* : Chaudemanche, *lire* : Chandemanche.
Page 148, col. 1, lig. 31, *au lieu de* : sieur du Cry, *lire* : sieur de Cry.
Page 151, col. 2, lig. 31, *au lieu de* : Maulané, *lire* : Maulavé.
Page 157, col. 1, lig. 2, *au lieu de* : 16931-723, *lire* : 1693-1723.
Page 157, col. 1, lig. 22, *au lieu de* : Coulongé, *lire* : Coulonge.
Page 157, col. 1, lig. 33, *au lieu de* : Rabouessière, *lire* : Babouessière.
Page 158, col. 2, lig. 20, *au lieu de* : François Le Guay, *lire* : François Le Gay.
Page 159, col. 1, lig. 38 et 40, *au lieu de* : Vauboret, *lire* : Vauborel.
Page 163, col. 1, lig. 1, *au lieu de* : 99 pièces, *lire* : 100 pièces.
Page 164, col. 1, lig. 4, *au lieu de* : Vaudon, *lire* : Vandon.
Page 164, col. 2, lig. 29, *au lieu de* : Badangère, *lire* : Bodangère.
Page 169, col. 2, lig. 34, *au lieu de* : Meauller, *lire* : Meaulles.
Page 170, col. 1, lig. 38, *au lieu de* : Tauvay, *lire* ; Tauvay (Taunay ?).
Page 179, col. 2, lig. 7, *au lieu de* : l'Ile-Tison, *lire* : l'Ile-d'Athée.
Page 191, col. 2, lig. 34, *au lieu de* : Moriherie, *lire* : Morinerie.
Page 200, col. 2, lig. 43, *au lieu de* : huillier, *lire* : huilier.
Page 203, col. 1, lig. 1, *au lieu de* : la Londe, *lire* : la Lande.
Page 204, col. 1, lig. 32, *au lieu de* : (8 février) ; — de Louis, *lire* : (8 février). — Condamnation de Louis.
Page 204, col. 2, lig. 9, *au lieu de* : Anthoine Refoul, *lire* : Antoine Refoul.
Page 206, col. 2, lig. 6, *au lieu de* : Audain, *lire* : Audrain.
Page 210, col. 1, lig. 36, *au lieu de* : lettrss, *lire* : lettres.
Page 216, col. 1, lig. 24, *au lieu de* : Louis Lépine, en 60 sols, *lire* : Louis Lépine, sergent, en 60 sols.
Page 223, col. 2, lig. 33, *au lieu de* : Suanière, *lire* : Suavière.
Page 224, col. 2, lig. 46, *au lieu de* : Reñée de Jars, *lire* : Renée de Jars (*sic*).
Page 226, col. 2, lig. 24, *au lieu de* : Chablé, *lire* : Chable.
Page 226, col. 2, lig. 37, *au lieu de* : raon, *lire* : Craon.
Page 234, col. 2, lig. 26, *au lieu de* : Maugin, *lire* : Mauguy.
Page 234, col. 2, lig. 29, *au lieu de* : Boucher, *lire* : Boucler.
Page 236, col. 1, lig. 42, *au lieu de* : René et Beaugeard, *lire* : Renée Beaugeard.
Page 238, col. 1, lig. 32, *au lieu de* : Giraudier, *lire* : Girandier.
Page 240, col. 2, lig. 33, *au lieu de* : poroisse, *lire* : paroisse.
Page 241, col. 2, lig. 34, *au lieu de* : l'Hommeau-du-Pas, *lire* : l'Hommeau, le Pas.
Page 248, col. 2, lig. 21, *au lieu de* : Jean-Edine Liottier, *lire* : Jean-Edme Liottier.
Page 251, col. 2, lig. 44, *au lieu de* : huillier, *lire* : huilier.
Page 257, col. 1, lig. 28, *au lieu de* : en separation de, *lire* : en séparation.
Page 260, col. 1, lig. 36, *au lieu de* : Madelaine, *lire* : Madeleine.
Page 260, col. 2, lig. 1, *au lieu de* : 19 pièces, *lire* : 20 pièces.
Page 260, col. 2, lig. 11, *au lieu de* : 119 pièces, *lire* : 120 pièces.

Page 265, col. 2, lig. 7, *au lieu de* : 68 pièces, *lire* : 70 pièces.
Page 268, col. 1, lig. 30, *au lieu de* : Mer, *lire* : Mre.
Page 269, col. 2, lig. 43, *au lieu de* : 67 pièces, *lire* : 76 pièces.
Page 270, col. 2, lig. 43, *au lieu de* : 116 pièces, *lire* : 126 pièces.
Page 274, col. 2, lig. 42, *au lieu de* : 172 pièces, *lire* : 174 pièces.
Page 275, col. 2, lig. 12, *au lieu de* : vente, *lire* : rente.
Page 281, col. 1, lig. 11, *au lieu de* : Pierre Legros, écuyer, *lire* : Pierre Legros (*sic*), écuyer.
Page 282, col. 1, lig 43, *au lieu de* : Pierre Legras, écuyer, *lire* : Pierre Legras (*sic*), écuyer.
Page 283, col. 2, lig. 29, *au lieu de* : Douzy, *lire* : Donzy.
Page 285, col. 1, lig. 30, *au lieu de* : Douzy, *lire* : Donzy.
Page 291, col. 1, lig. 12, *au lieu de* : héritiers, *lire* : héritier.
Page 291, col. 1, lig. 40, *au lieu de* : monte, *lire* : moute.
Page 293, col. 1, lig. 1, *au lieu de* : 71 pièces, *lire* : 72 pièces.
Page 293, col. 2, lig. 10, *au lieu de* : 59 pièces, *lire* : 60 pièces.
Page 295, col. 1, lig. 21, *au lieu de* : Mre, *lire* : Me.
Page 297, col. 1, lig. 2, *au lieu de* : la Bosse, *lire* : la Basse.
Page 298, col. 1, lig. 33, *au lieu de* : M. Guillaume, *lire* : Me Guillaume.
Page 301, col. 1, lig. 6, *au lieu de* : eu, *lire* : en.
Page 303, col. 1, lig. 5, *au lieu de* : succesion, *lire* : succession.
Page 305, col. 2, lig. 39, *au lieu de* : 15 pièces, *lire* : 17 pièces.
Page 305, col. 2, lig. 40, *au lieu de* : 1723-1761, *lire* : 1723-1773 (?).
Page 308, col. 2, lig. 16, *au lieu de* : Galaudière, *lire* : Galandière.
Page 313, col. 2, lig. 47, *au lieu de* : 31 pièces, *lire* : 34 pièces.
Page 314, col. 1, lig. 45, *au lieu de* : 215 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin ; 2 cachets, *lire* : 225 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin, 3 cachets.
Page 315, col. 2, lig. 32, *au lieu de* : sieur du Terme, *lire* : sieur du Tertre.
Page 325, col. 2, lig. 41, *au lieu de* : par sentence, *lire* : par sentence.
Page 349, col. 1, lig. 17, *au lieu de* : 14 pièces, *lire* : 17 pièces.
Page 349, col. 1, lig. 30, *au lieu de* : 13 pièces, *lire* : 14 pièces.
Page 349, col. 1, lig. 31, *au lieu de* : 1673-1773, *lire* : 1673-1788.
Page 349, col. 2, lig. 38, *au lieu de* : 2 pièces, *lire* : 5 pièces.
Page 349, col. 2, lig. 39, *au lieu de* : 1777, *lire* : 1755-1777.
Page 350, col. 1, lig. 5, *au lieu de* : 171 pièces : *lire* : 172 pièces.
Page 350, col. 2, lig. 20, *au lieu de* : 55 pièces, *lire* : 63 pièces.
Page 350, col. 2, lig 21, *au lieu de* : 1696-1708, *lire* : 1678-1708.
Page 351, col. 1, lig. 18, *au lieu de* : 3 pièces, *lire* : 6 pièces.
Page 351, col. 1, lig. 19, *au lieu de* : 1704, *lire* : 1704-1712.
Page 351, col. 1, lig. 24, *au lieu de* : 76 pièces, *lire* : 99 pièces.
Page 351, col. 1, lig. 25, *au lieu de* : 1692-1733, *lire* : 1687-1733.
Page 351, col. 2, lig. 19, *au lieu de* : 194 pièces, *lire* : 216 pièces.
Page 352, col. 2, lig. 3, *au lieu de* . 270 pièces, *lire* : 301 pièces.
Page 354, col. 1. lig. 18, *au lieu de* : Fagnier, *lire* : Faguier.
Page 360, col. 2, lig. 34, *au lieu de* · tuillier, *lire* : tuilier.
Page 360, col. 2, lig. 47, *au lieu de* : 159 pièces, *lire* : 160 pièces.
Page 362, col. 2, lig. 37, *au lieu de* : 168 pièces, *lire* : 170 pièces.
Page 365, col. 1, lig. 11, *au lieu de* : 143 pièces, *lire* : 145 pièces.
Page 372, col. 1, lig. 28, *au lieu de* : 12 pièces, *lire* : 14 pièces.
Page 376, col. 1, lig. 25, *au lieu de* : 20 pièces, *lire* : 21 pièces.
Page 378, col. 1, lig. 33, *au lieu de* : 12 pièces, *lire* : 13 pièces.
Page 384, col. 1, lig. 32, *au lieu de* : 4 pièces, *lire* : 6 pièces.
